



HAL
open science

Géoéthique du territoire. Le débat public territorial à travers la presse magazine d'opinion en France.

Arnaud Brennetot

► **To cite this version:**

Arnaud Brennetot. Géoéthique du territoire. Le débat public territorial à travers la presse magazine d'opinion en France.. Géographie. Université de Rouen, 2009. Français. NNT : . tel-00592087

HAL Id: tel-00592087

<https://theses.hal.science/tel-00592087v1>

Submitted on 28 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE ROUEN
Ecole Doctorale Savoirs Critique Expertises

Doctorat de Géographie

Thèse soutenue publiquement par
BRENNETOT Arnaud

**GÉOÉTHIQUE DU TERRITOIRE. LE DÉBAT PUBLIC TERRITORIAL
À TRAVERS LA PRESSE MAGAZINE D'OPINION EN FRANCE**

TOME I



Thèse dirigée par M. Michel BUSSI

Soutenue le 2 juin 2009.

Composition du jury :

M. Bernard BRET,

Professeur de géographie, Université de Lyon III, CRGA, UMR 5600 « Environnement, Ville, Société ».

M. Michel BUSSI,

Professeur de géographie, Université de Rouen, laboratoire MTG, UMR CNRS 6266 IDEES.

M. Jean-Marie CHARON,

Sociologue, Ingénieur d'études CNRS, laboratoire CEMS-EHESS.

M. Bernard DEBARBIEUX,

Professeur ordinaire de géographie, Université de Genève, laboratoire « Montagnes : connaissances et politiques ».

M. Bernard ELISSALDE,

Professeur de géographie, Université de Rouen, laboratoire MTG, UMR CNRS 6266 IDEES.

M. Armand FRÉMONT,

Géographe, ancien recteur d'académie.

à Sylvaine,
et à nos espérances.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Michel Bussi pour sa disponibilité et ses conseils. Je lui adresse une vive reconnaissance pour m'avoir accompagné avec bienveillance et vigilance tout au long de la construction de ce projet de recherche.

Je remercie Gérard Billard, Yves Guermond et Sophie de Ruffray pour leurs lectures avisées et pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail. Merci également à Bernard Elissalde pour ses conseils de lecture qui me furent toujours précieux. Ma reconnaissance va plus largement à l'ensemble des enseignants du département de géographie de l'Université de Rouen pour m'avoir fait découvrir la richesse et la diversité de la géographie. Je suis également reconnaissant au laboratoire MTG pour m'avoir accueilli au cours de ces années et pour avoir fait une place à mes travaux.

Je remercie les membres de la Commission Administrative Paritaire de l'Académie de Rouen pour m'avoir accordé un congé de formation grâce auquel je peux terminer ce travail de thèse en 2009.

J'exprime un remerciement affectueux aux élèves de sixième du collège Roncherolles de Bolbec, avec qui j'ai travaillé toutes ces années, pour leur enthousiasme et pour l'acuité de leur regard : j'espère que nos échanges leur ont également été bénéfiques.

Je remercie de tout cœur Annie et Michel pour leur traque impitoyable contre les coquilles malveillantes.

J'exprime ma gratitude à mes parents pour leur confiance et pour m'avoir permis de commencer mon parcours à l'université.

À Sylvaine, j'exprime ma satisfaction et ma fierté que nous soyons parvenus à conduire nos recherches doctorales jusqu'à leur terme. Je la remercie surtout pour avoir enchanté mon existence jusqu'ici et je compte plus que jamais sur elle pour réaliser nos rêves partagés.

Résumé de la thèse

GÉOÉTHIQUE DU TERRITOIRE. LE DÉBAT PUBLIC TERRITORIAL À TRAVERS LA PRESSE MAGAZINE D'OPINION EN FRANCE

L'idéal démocratique suppose que l'action territoriale de l'État soit contrôlée par le peuple. Pour comprendre comment s'effectue ce travail d'évaluation, je propose d'analyser les préoccupations géographiques qui traversent le débat public en France à partir d'un échantillon représentatif des jugements formulés dans la presse magazine (14 titres étudiés entre 2003 et 2005). Cette recherche repose sur l'hypothèse que les aspirations et les préférences sociales en matière d'aménagement et de développement des territoires sont hétérogènes. En les relayant et en leur donnant la forme de revendications générales, les journalistes exercent une fonction de mobilisation de la société civile et d'interpellation des pouvoirs publics. Au-delà de la mesure du rayonnement médiatique de territoires, la mise en évidence des valeurs géographiques sous-jacentes au discours permet de rendre compte des sensibilités éthiques de l'opinion. Grâce à une grille d'analyse *géoéthique*, quatre conceptions de la justice ont été identifiées : le culturalisme, le libertarisme, le constitutionnalisme et le perfectionnisme. Ces catégories dessinent des ordres de grandeur susceptibles de mettre en lumière la signification éthique des jugements exprimés en matière de territorialité. Leur application au discours de la presse permet de caractériser les profils géoéthiques des différents magazines et, à travers la ligne éditoriale de chacun, de montrer la variété des courants d'idées qui structurent l'opinion publique en France, leurs convergences mais aussi leurs dissemblances, leurs antagonismes et leurs contradictions.

Mots-clés :

- Géoéthique et justice territoriale
- Démocratie et pluralisme
- Rayonnement médiatique des territoires
- Opinions, argumentation et débat public
- Évaluation et normes territoriales
- Valeurs géographiques
 - Libertarisme et marchandisation territoriale
 - Culturalisme et patrimonialisation territoriale
 - Constitutionnalisme et équité territoriale

Abstract

GEOETHICS AND PLACES. THE TERRITORIAL PUBLIC DEBATE IN FRENCH MAGAZINES

Democracy's ideal implies that the State's territorial action be controlled by the people. To understand how this evaluation is done, I propose to analyse the geographical preoccupations present in the public debate in France. Based on a representative sample of the judgements expressed in 14 French magazines from 2003 to 2005, this research lies on the assumption that the social aspirations and preferences pertaining to territorial development and planning are heterogeneous. Journalists, who pass them on and shape them into general demands, are instrumental in stimulating civic participation and in attracting the authorities' attention. The measurement of the places' visibility in the media is but one step in this work, which then aims to reveal the geographical values underlying discourse and to give an account of the ethical tendencies of the French public opinion. Thanks to a *geoethical* grid of analysis, I have identified four conceptions of justice: culturalism, libertarianism, constitutionalism and perfectionism. These categories provide evaluative scales which can shed light on the ethical meaning of judgements regarding places. Applying them to the discourse of the press allowed me to characterize the geo-ethical profile of various magazines and to show how each magazine's editorial line finds an expression in the diversity of ideological trends that structure the French public opinion and how they converge, but also diverge and clash.

Key words :

- Geoethics and territorial justice
- Democracy and pluralism
- Visibility of places in the media
- Opinions, argumentation and public debate
- Evaluation and geographical norms
- Geographical values
 - Libertarianism and territorial merchandization
 - Culturalism et territorial heritage
 - Constitutionnalism ans territorial fairness

Sommaire

Sommaire

TOME I

Introduction générale	13
Chapitre 1. La Géographie comme discours politique.....	35
Chapitre 2. Médias d'opinion et débat public en démocratie. L'exemple de la presse magazine d'information générale en France	105
Chapitre 3. Une géographie de la France à travers la presse magazine.....	271
Chapitre 4. Pour la géoéthique. Éléments pour une critique du jugement géographique.....	353
Chapitre 5. Géoéthique du débat public. L'Exemple de la presse magazine en France	441
Chapitre 6. Géoéthique de la presse constitutionnaliste en France. La quête d'un territoire équitable.....	595
Conclusion générale	805

TOME II

Bibliographie	829
Annexes	859
Table des matières	1003

Introduction générale

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« *Il y a bien souvent de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale* »,
Jean-Jacques Rousseau, 1762¹.

« *Le champ politique repose sur la reconnaissance de l'incertitude* »,
Daniel Innerarity, 2002².

La crise de la démocratie... et au-delà

Tout chercheur attentif à la dimension territoriale du phénomène démocratique se trouve aujourd'hui devant une contradiction troublante. Constatant la multiplication des élections libres, les spécialistes s'accordent à dire que « *le monde semble devenir majoritairement démocratique* »³. Or, c'est précisément au moment où le régime qu'elles défendent connaît un mouvement d'extension spatiale sans précédent que les vieilles démocraties paraissent traverser une crise identitaire portant sur la légitimité et la pertinence des principes libéraux qui les fondent. La France, pour ne prendre qu'un seul exemple, est ainsi entrée dans le XXI^e siècle pleine de doutes concernant la solidité de ses bases constitutives. Nombre d'intellectuels parmi les plus reconnus dénoncent les menaces grandissantes touchant la démocratie

J'ai fait le choix de placer les références bibliographiques en bas de page afin d'éviter d'avoir à se reporter à la bibliographie générale placée au début du tome II.

¹ ROUSSEAU Jean-Jacques (1762) *Du Contrat social*, Livre II, chapitre 3.

² INNERARITY Daniel (2006) *La Démocratie sans l'État, Essai sur le gouvernement des sociétés complexes*, collection Climats, Flammarion, Paris, p. 52.

³ BADARIOTTI Dominique, BUSSI Michel (2004) *Pour une nouvelle géographie du politique, Territoire – Démocratie – Élections*, collection Villes-Géographie, Anthropos, Paris, 302 p.

actuelle. Du renouveau des tentations populistes évoquées par Guy Hermet⁴, en passant par la « *haine de la démocratie* » mise en évidence par Jacques Rancière⁵ ou « *l'incapacitation politique* » dénoncée par Marcel Gauchet⁶, la démocratie serait en proie à mille maux : la montée des particularismes et le dépérissement moral, la sclérose individualiste et le consumérisme politique, la confusion des valeurs et l'inconstance hypermédiate. Emmanuel Todd, dans un essai publié en 2008, dresse un constat funèbre : « *le chercheur doit s'efforcer d'échapper, un court instant, au petit défaut de l'espèce humaine, son incapacité à concevoir, et donc à prévoir, le pire, en l'occurrence la mort de la démocratie* »⁷. Il serait réducteur de voir dans le travail de ces augures visionnaires un simple phénomène éditorial. Leur engagement profond et durable en faveur d'une compréhension renouvelée des mutations de la vie démocratique, tout comme la convergence de leurs analyses, invitent au contraire à prendre leurs mises en garde au sérieux. Dans ses deux derniers ouvrages, Pierre Rosanvallon évoque également les limites auxquelles serait parvenue la démocratie libérale dans sa forme représentative traditionnelle⁸ : la disqualification dont souffrirait l'action publique serait liée aux transformations de la société civile issue des Trente Glorieuses et au renouvellement des formes de participations politiques qu'elle génère (la vigilance, la dénonciation et la notation). La réflexivité, l'impartialité et la proximité constituent des réponses partielles et incomplètes à la défiance permanente dont souffrent désormais les institutions, exposées aux attentes pressantes d'une opinion publique de plus en plus impérieuse et velléitaire. Cette méfiance politique propre à la « *démocratie d'opinion* »⁹, plus vive en France que dans n'importe quelle autre démocratie occidentale selon Yann Algan et Pierre Cahuc, aboutirait à la généralisation de l'« *incivisme* » et à l'« *autodestruction* » du modèle social national¹⁰. Dans ce contexte largement décrit comme inquiétant, la définition des priorités collectives ne peut plus être formulée sous la forme d'une expertise technique réservée aux spécialistes de l'intérêt général, élus ou administrateurs. Elle passe également

⁴ HERMET Guy (2007) *L'hiver de la démocratie ou le nouveau régime*, Armand Colin, Paris, 229 p.

⁵ RANCIÈRE Jacques (2005) *La Haine de la démocratie*, Éditions La Fabrique, Paris, 114 p.

⁶ GAUCHET Marcel (2007) *La Démocratie d'une crise à l'autre*. Éditions Cécile Defaut, Paris, 53 p.

GAUCHET Marcel (2007) *L'Avènement de la démocratie, tome 1 La Révolution moderne*, collection nrf, Gallimard, Paris, 226 p.

⁷ TODD Emmanuel (2008) *Après la démocratie*, Gallimard, Paris, 266 p.

⁸ ROSANVALLON Pierre (2008) *La Légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité* Le Seuil, Paris, 367 p.

ROSANVALLON Pierre (2006) *La Contre-Démocratie, La Politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 351 p.

⁹ JULLIARD Jacques (2008) *La Reine du monde : Essai sur la démocratie d'opinion*, collection café Voltaire, Flammarion, Paris, 125 p.

¹⁰ ALGAN Yann, CAHUC Pierre (2007) *La Société de défiance, Comment le modèle social français s'autodétruit*, Éditions rue d'Ulm, Paris, 104 p.

par la prise en compte du débat public que la société civile entretient spontanément avec les institutions qui la représentent, via les canaux multiples de la communication de masse.

Sur le plan de l'analyse géographique, les conséquences d'un tel constat sont cruciales et motivent un travail de recherche spécifique que je propose de mener dans le cadre de cette thèse de doctorat. Il ne s'agit plus d'étudier la dimension géographique des démocraties sous le seul angle des techniques d'administration des territoires, quand bien même celles-ci adopteraient les formes inédites d'une gouvernance décentralisée et multiscalaire. Il est aussi question dorénavant de saisir les multiples manières dont la société civile investit les autorités, d'examiner la façon dont elle intervient dans la définition et la conduite des politiques publiques territoriales, de comprendre l'indispensable rapport de force politique et idéologique qu'elle instaure en permanence avec le pouvoir en place pour assurer la continuité de la légitimité démocratique. Plusieurs travaux de géographie publiés au cours des dernières années montrent d'ailleurs qu'il en est de l'action publique territoriale comme de la politique en général : la défiance de l'opinion publique et l'exigence d'un débat public contradictoire portant sur la légitimité des projets sont plus vives que jamais, au point d'être devenues des éléments structurants dans le déroulement des politiques d'aménagement des territoires. Comme le soulignent Bernard Debarbieux et Martin Vanier, « *le citoyen et les nouveaux sujets sociaux tendent à développer une méfiance à l'égard de la compétence et la légitimité de leurs représentants. (...) Elle porte tout particulièrement sur les décisions et les actions à fort impact territorial : opérations d'aménagement urbain, création et gestion des infrastructures de transport, gestion de l'environnement et du cadre de vie. L'habitant tend à subordonner la délégation de compétences relatives à son cadre de vie, à l'exercice d'un droit de regard sur l'action des bénéficiaires de cette délégation, comme si le mandat et la sanction des élections ne pouvaient assurer seuls la légitimité de la représentation politique* »¹¹. On serait ainsi passé d'un « âge d'or des aménageurs » survenu au cours des Trente Glorieuses¹², période au cours de laquelle l'État pouvait se présenter comme le demiurge et le pilote d'une société française confiante et malléable, à ce que certains observateurs appellent aujourd'hui une « *crise du modèle d'aménagement du territoire* » à la française¹³. L'État semble avoir perdu le contrôle de l'agenda public et paraît de plus en plus

¹¹ DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (2002) « Repenser l'espace », in DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (dir.) in *Ces Territorialités qui se dessinent*, collection bibliothèque des territoires, éditions de l'Aube – DATAR, p. 260

¹² FRÉMONT Armand (dir.) (2008) *L'Aménagement du territoire : changement de temps, changement d'espace*, PU de Caen, Caen, 382 p.

¹³ SUBRA Philippe (2007) *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, collection Perspectives politiques, Armand Colin, Paris, 330 p.

débordé par une actualité emplie de mécontentements et d'angoisses déclinistes. Le phénomène se traduit pour les dirigeants par une difficulté inédite à gouverner les territoires dans un contexte où l'exigence et la défiance se mêlent de façon inextricable : devant l'urgence de situations souvent mal supportées, la multiplication des demandes d'intervention à l'adresse des pouvoirs publics s'accompagne de mouvements de contestations conservatrices, de luttes et de blocages acculant les autorités compétentes à justifier, à modifier, voire à abandonner les politiques mises en place.

Les premières manifestations de cette crise de légitimité affectant le gouvernement représentatif des territoires remonteraient aux mouvements sociaux et politiques des années 1960 et 1970¹⁴. En France, dès cette époque, plusieurs programmes d'équipement et d'aménagement du territoire lancés par l'État, comme l'extension du camp militaire du Larzac ou la construction du parc de centrales nucléaires, ont rencontré l'opposition de mouvements politiques protestataires mais aussi l'hostilité nouvelle d'une partie des populations riveraines. À la même époque, dans la plupart des pays occidentaux, la confiance dans le progrès technologique s'effrite et le culte de la croissance économique fait l'objet de critiques insistantes. En outre, l'incapacité des pouvoirs publics à répondre aux problèmes du chômage de masse et de la crise urbaine discrédite le sens de leur action. L'ensemble contribue à remettre en cause le bien-fondé des politiques keynesiano-fordistes. Cette hostilité à l'égard de l'action territoriale de l'État contraint les responsables politiques à fournir des efforts supplémentaires de communication pour justifier les réformes qu'ils entreprennent. Cela ne suffit pourtant pas à garantir un accueil favorable par l'opinion publique. La recherche d'efficacité et les arguments techniques avancés par les autorités ne parviennent pas à satisfaire des citoyens désormais prêts à se mobiliser pour défendre leurs droits, leurs avantages et leurs préférences contre des élites jugées inefficaces, voire malintentionnées et menaçantes. Ce mouvement n'a cessé de se renforcer depuis, donnant lieu à des crises spasmodiques plus ou moins spectaculaires. La dimension géographique en est rarement absente, comme l'attestent les complications à répétition survenues au cours des dernières années au niveau national, de la décentralisation de certains personnels de l'Éducation nationale à l'autonomisation des universités en passant par la réforme de la carte des équipements publics (tribunaux, hôpitaux, casernes). Chaque réforme suscite ainsi son lot de contestations au nom d'une égalité des territoires à géométrie variable selon les interlocuteurs. Les manifestations de colère et de protestation touchent également la politique sécuritaire

¹⁴ SUBRA Philippe (2007) *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, collection Perspectives politiques, Armand Colin, Paris, 330 p.

entreprise dans les quartiers sensibles, face à l'insuffisance des efforts publics en faveur des mal-logés et des sans-abri dans les grandes villes, voire contre les politiques de défense de l'identité nationale et de lutte contre l'immigration clandestine. Récemment, seul le Grenelle de l'Environnement semble ne pas avoir suscité de réprobations notables. De façon générale, on assisterait selon plusieurs observateurs à une « territorialisation du débat public »¹⁵ et à une « politisation de la question »¹⁶ de l'aménagement des territoires et des enjeux géographiques.

Les limites de la géopolitique

Cette irruption récurrente de la société civile dans la gestion territoriale des affaires publiques perturbe l'agenda officiel et l'action des gouvernements. Elle pose un défi à la gouvernance démocratique des territoires. La séquence élection / mandat représentatif / campagne électorale ne suffit plus à satisfaire les aspirations du peuple. Les pouvoirs exécutifs sont dès lors confrontés aux pouvoirs de la rue dans une lutte pour la légitimité où se disputent la légalité et la justice. La mise en place d'une décentralisation justifiée au nom d'une plus grande proximité entre élus locaux et citoyens apparaît comme une réponse souvent inadaptée, nourrissant des appréhensions nombreuses comme ce fut le cas lors de la mise en place de l'acte II, au printemps 2003. En France, la crainte ressentie par une partie de l'opinion d'une perte de contrôle liée au transfert de compétences en direction de pouvoirs locaux tient à la concentration structurelle du débat public à l'échelon national¹⁷. Le détournement régulier des campagnes électorales locales vers des enjeux nationaux traduit d'ailleurs une incapacité à faire vivre un authentique débat public aux échelles locales, « à discuter ce qui est en jeu là où c'est en jeu »¹⁸. Le fait qu'une *Commission nationale du débat public* ait été mise en place pour organiser des discussions locales entre membres de la société civile et collectivités territoriales, ou que la loi impose des cadres institutionnalisés comme les conseils de quartier ou les concertations dans le cadre des plans locaux d'urbanisme (PLU), symbolise cette inaptitude des élus locaux à entrer spontanément en communication avec

¹⁵ SUBRA Philippe (2007) *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, collection Perspectives politiques, Armand Colin, Paris, 330 p.

RUI Sandrine (2004) *La démocratie en débat, Les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, Paris, 264 p.

¹⁶ LÉVY Jacques (2006) « France, une géographie à inventer. Un nouveau contrat politique entre la société et son espace », in *Propositions pour une nouvelle décentralisation*, Rapport de l'Institut de la décentralisation, Paris, p. 11-36.

¹⁷ BALLARINI Loïc (2008) « Presse locale, un média de diversion », *Réseaux*, volume 148-149, n° 2, p. 405-426.

¹⁸ LÉVY Jacques (2006) « France, une géographie à inventer. Un nouveau contrat politique entre la société et son espace », in *Propositions pour une nouvelle décentralisation*, Rapport de l'Institut de la décentralisation, Paris, p. 11-36.

leurs électeurs par l'intermédiaire d'un débat public libre et contradictoire. Les résultats médiocres des mesures prises pour favoriser l'implication des habitants via des procédures de démocratie participative à l'échelon local, ne parvenant à mobiliser au mieux qu'une infime minorité de citoyens initiés¹⁹, confirment cette faiblesse de la démocratie locale que vient renforcer l'absence de pluralisme et d'indépendance de la presse officielle publiée par les collectivités locales. Dès lors, il ne paraît pas absurde pour les membres les plus actifs de la société civile d'espérer pouvoir mieux surveiller l'action d'institutions nationales exposées en permanence aux feux de l'actualité médiatique que celle des conseils locaux menant des politiques dans l'ombre et sous la pression silencieuse de groupes d'intérêts.

Ce malaise de la démocratie, qui se traduit par l'impuissance nouvelle des institutions à faire accepter durablement leurs politiques territoriales dans le cadre du mandat confié par le peuple, pose la question du rôle que peut jouer la société civile dans une république libérale décentralisée mais aussi, plus largement, de la manière dont la revendication de droits politiques en faveur d'une plus grande autonomie reste compatible avec l'expression d'une volonté générale cohérente et capable de formuler une représentation consensuelle du bien commun. L'interprétation géopolitique classique²⁰ considère la montée de l'insatisfaction populaire observée depuis quatre décennies comme la manifestation d'un effacement progressif de l'intérêt général, laissant libre cours aux appétits individuels des classes dominantes et aux luttes d'intérêts, transformant l'espace français en champ de bataille²¹. Ce réalisme politique teinté de fatalisme anthropologique sous-estime le rôle et la puissance mobilisatrice des valeurs et des opinions individuelles dans la mise en place des systèmes politiques libéraux constitués depuis le XVII^e siècle, construits sur le respect de la liberté de conscience et sur la reconnaissance de la diversité des conceptions du bien. Il ignore ou réfute implicitement l'idée qu'un État puisse être fondé sur un principe de coopération sociale et que les membres qui le composent soient motivés par la recherche du bien commun. L'école française de géopolitique, tout comme une grande partie de la géographie radicale anglo-

¹⁹ BLONDIAUX Loïc (2008) *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*, La république des idées, Le Seuil, Paris, 109 p.

BLONDIAUX Loïc (2007) « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, volume 50, n° 2, Paris, p. 118-129.

²⁰ L'utilisation du terme « géopolitique » renvoie ici à l'acception française du terme, celle promue et développée par Yves Lacoste depuis plusieurs décennies. Elle diffère sensiblement des usages canadiens par exemple.

Voir par exemple LASSERRE Frédéric, GONON Emmanuel (2008) *Manuel de géopolitique : Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Armand Colin, Paris, 347 p.

²¹ SUBRA Philippe (2008) « L'Aménagement : un question géopolitique ! », *Hérodote*, n° 130/3, Paris, p. 222-250.

SUBRA Philippe (2007) *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, collection Perspectives politiques, Armand Colin, Paris, 330 p.

saxonne, ne reconnaît pas à la personne ordinaire les qualités morales l'autorisant à formuler des opinions honnêtes en matière de justice politique, concluant au caractère indépassable de l'oppression politique et préférant faire du déterminisme polémologique un mode exclusif d'explication²².

Cette lecture conduit à des contresens sur la signification politique des événements observés car elle s'obstine à voir dans le débat public le signe de la manipulation des puissants à l'encontre d'un peuple asservi par l'ignorance, retrouvant certains accents suspicieux et radicaux de la critique chomskyenne des médias²³. Elle s'interdit d'y déceler les doutes d'un corps politique responsable et vigilant face aux options qu'il est capable d'entrevoir pour guider son action. Philippe Subra, par exemple, s'il a raison, me semble-t-il, de vouloir en finir avec « *une conception technicienne de l'aménagement du territoire* », enferme pourtant son interprétation des enjeux territoriaux à l'intérieur d'une stricte logique de l'intérêt : « *au cœur de cette nouvelle réalité de l'aménagement, il y a en fait la question, évidemment géopolitique, de l'usage et donc du contrôle du territoire : à quoi doit-il servir ? dans quelle logique, en fonction de quelles priorités doit-il être aménagé ? et donc finalement au profit de qui, de quels groupes sociaux ? de quels intérêts ?* »²⁴. Ici, nulle forme politique ne semble apparemment apte à limiter la force implacable des passions, renvoyant l'idéal contenu dans le projet libéral à ses douces illusions. C'est pourquoi, contre cette vision réductrice défendue de façon classique par la géopolitique française, il me paraît indispensable de mener des études prenant au sérieux les opinions, les jugements et les idéaux géographiques qu'expriment les différents acteurs d'un régime démocratique afin de voir comment ils s'incarnent dans des projets, sans supposer que seuls les intérêts entrent en compte, notamment car la géographie « *n'est pas purement et simplement un art de la guerre* »²⁵. Il s'agit pour reprendre l'expression de Bernard Bret de « *plaider en faveur d'une*

²² LACOSTE Yves (1976) *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Maspero, Paris, 190 p.

HARVEY David (2008) *Géographie de la domination*, Les Prairies ordinaires, Paris, 118 p.

DAVIS Mike (2006) *Le Pire des mondes possibles, De l'explosion urbaine au bidonville global*, La Découverte, Paris, 249 p.

²³ CHOMSKY Noam, MACCHESNEY Robert, BEAUCHAMP Colette (2005) *Propagande, médias et démocratie*, Écosociété, Paris, 202 p.

CHOMSKY Noam (2003) *La Fabrique de l'opinion publique*, Le Serpent à plumes, Paris, 330 p.

²⁴ SUBRA Philippe (2007) *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, collection Perspectives politiques, Armand Colin, Paris, p.306

Voir également SUBRA Philippe (2003) « À quoi sert et à qui sert le débat public ? », *Hérodote*, n° 110, Paris, p. 149-170.

²⁵ BESSE Jean-Marc (2005) « La géographie dans le mouvement des sciences au tournant du siècle », Colloque *Autour de 1905 : Élisée Reclus – Paul Vidal de la Blache. Le géographe, la cité et le monde*, Montpellier, p.10.

géographie politique qui intégrerait la dimension éthique dans ses raisonnements »²⁶ : « si la notion de justice est un critère recevable pour analyser les politiques d'aménagement du territoire, c'est donc bien parce que ces politiques fondent leur légitimité sur la justice elle-même et ne peuvent se dérober à l'appréciation des résultats obtenus au regard des objectifs annoncés »²⁷. C'est à ce prix que la géographie politique peut espérer dépasser le stade du réquisitoire à l'encontre du libéralisme et jouer un rôle d'accompagnement actif.

Cette ambition n'est pas nouvelle et nombreux sont les géographes à avoir montré l'importance des « représentations » géographiques afin de comprendre comment les acteurs politiques se comportent pour parvenir à un libre accord et coordonner leurs conceptions du territoire idéal, y compris quand elles sont différentes comme cela arrive la plupart du temps dans les régimes démocratiques. Les analyses pionnières de Jean Gottmann sur le rôle de l'« iconographie » ont marqué une avancée décisive dans la compréhension des efforts mobilisés par les États pour imaginer des projets d'aménagement et de développement des territoires conformes à leurs valeurs constitutives²⁸. Les travaux ultérieurs d'Alain Reynaud²⁹, d'Antoine Bailly³⁰, d'Armand Frémont³¹ ou de Claude Raffestin³² ont confirmé la pertinence qu'il y a à envisager les représentations géographiques comme la manifestation d'une forme de justice territoriale. Aujourd'hui, la géographie politique francophone utilise abondamment cette démarche qu'elle met au service d'une meilleure compréhension des valeurs et des choix éthiques qui s'offrent aux différentes sociétés démocratiques. Dans le sillage des travaux de Jacques Lévy sur l'« espace légitime »³³ ou sur l'émergence d'une société politique mondiale³⁴, Michel Bussi s'est par exemple récemment efforcé de comprendre et de formaliser les spécificités territoriales des sociétés démocratiques en matière de représentation et de coopération politiques³⁵. Le lancement d'une revue spécialisée en 2007 et d'ouvrages

²⁶ BRET Bernard (1996) « Les Inégalités : une question de géographie politique », *L'Information géographique*, volume 60, Paris, p. 14.

²⁷ BRET Bernard (2002) « Justice et territoire une réflexion à partir du cas brésilien », *Strates*, n° Hors-série.

²⁸ GOTTMANN Jean (1952, rééd. 2007) *La Politique des États et leur géographie*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 261 p.

²⁹ REYNAUD Alain (1981) *Société, espace et justice*, PUF, Paris, 263 p.

³⁰ BAILLY Antoine S. (1981) *La Géographie du bien-être*, collection Espace et liberté, PUF, Paris, 240 p.

³¹ FRÉMONT Armand (1976) *La Région, espace vécu*, PUF, Paris, 288 p.

³² RAFFESTIN Claude (1980) *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 249 p.

³³ LÉVY Jacques (1994) *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de Sciences Po, Paris, 442 p.

³⁴ LÉVY Jacques (2008) *L'Invention du monde, Une Géographie de la mondialisation*, Les Presses de Sciences-Po, Paris, 409 p.

³⁵ BUSSI Michel (2007) « Pour une géographie de la démocratie : la géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? », *L'Espace politique*, n° 1, p. 17-36.

BADARIOTTI Dominique, BUSSI Michel (2004) *Pour une nouvelle géographie du politique, Territoire – Démocratie – Élections*, collection Villes-Géographie, Anthropos, Paris, 302 p.

généraux sur le thème de l'« *espace politique* » offre également des perspectives nouvelles³⁶. Parallèlement, l'analyse des politiques publiques conduites en faveur du développement territorial et de la gouvernance démocratique a été mise à profit par des géographes travaillant à des échelles différentes et complémentaires pour comprendre les spécificités de l'organisation territoriale des démocraties³⁷. Tous ces géographes ont montré l'intérêt scientifique qu'il y avait à mener une exploration objective et dépassionnée des liens entre la géographie et la démocratie.

La géoéthique ou l'analyse des opinions géographiques

La confusion entre la géopolitique et la géographie politique reste néanmoins forte dans le grand public. Le succès de la première tient à la revendication d'un projet épistémologique qui a le mérite d'être lisible et cohérent, ayant su dramatiser avec suffisamment de force ses objets d'études pour emporter un vif succès en dehors du cadre étroit des spécialistes de géographie politique. Depuis les années 1980, l'étude des relations internationales a ainsi opéré un rapprochement stratégique avec la géopolitique qui est désormais aussi enseignée en tant que telle dans les classes préparatoires aux grandes écoles de commerce et assez largement dans l'enseignement secondaire. Le déséquilibre de notoriété entre la géopolitique et les autres paradigmes de la géographie politique est tel qu'il y a aujourd'hui un risque réel de voir la première éclipser les seconds, au point de faire des conflits la seule question pertinente, non pas dans la recherche universitaire, mais bien dans le débat public, dans les médias, dans les revues intellectuelles et à l'École³⁸.

³⁶ *L'Espace politique, revue en ligne de géographie politique et géopolitique.*

<http://www.espacepolitique.org/index.php>

ROSIÈRE Stéphane (2008) *Géographie politique & Géopolitique : Une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, Paris, 426 p.

ROSIÈRE Stéphane (2007) *Dictionnaire de l'espace politique : Géographie politique et géopolitique*, Armand Colin, Paris, 319 p.

³⁷ DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (2009) *Territoires, territorialité, territorialisation : Controverses et perspectives*, PUR, Rennes, 228 p.

ELISSALDE Bernard, SANTAMARIA Philippe (2008) *Lexique de l'aménagement du territoire européen*, Tec & Doc Lavoisier, Paris, 248 p.

ESTÈBE Philippe (2008) *Gouverner la ville mobile, Intercommunalité et démocratie locale*, PUF, Paris, 76 p.

VANIER Martin (2008) *Le pouvoir des territoires : Essai sur l'interterritorialité*, Economica, Paris, 160 p.

BAUDELLE Guy, GUY Catherine (2004) *Le Projet européen*, PUR, Rennes, 174 p.

DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (2002) *Repenser l'espace : les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 208 p.

GUERMOND Yves (2001) *Atlas de France, tome 14 Territoire et aménagement*, Reclus-La documentation française, Paris, 128 p.

BILLARD Gérald (2000) *Citoyenneté, planification et gouvernement urbains aux États-Unis*, L'Harmattan, Paris, 295 p.

³⁸ Mon expérience d'enseignant, de formateur et de rédacteur de manuels scolaires confirme cette crainte et nombreuses ont été pour moi les occasions de constater que géopolitique et géographie politique souffrent d'une

C'est afin de contrer une telle éventualité qu'il me paraît indispensable d'accorder une plus grande visibilité à l'étude des processus de coopération en matière de justice territoriale et que je propose le terme de *géoéthique* pour désigner l'approche des phénomènes de géographie politique qui échappent à la logique exclusive des intérêts, reconnaissant la pertinence épistémologique des jugements et des opinions exprimés par les acteurs lorsqu'ils cherchent à cohabiter de façon libre et pacifique. Le recours au néologisme ne tient pas à la volonté de proposer un nouveau concept mais plutôt de clarifier une démarche, un programme et une méthode de recherche. Il s'agit, plus largement, de favoriser la reconnaissance du statut éminemment politique des idées et des représentations géographiques. La *géoéthique* ne constitue donc pas une branche nouvelle de la géographie. Il s'agit plutôt d'une manière de penser les thèmes traditionnels de la discipline en partant des problèmes de justice politique.

Devant la diversité des préoccupations, la démocratie libérale cherche à promouvoir le pluralisme des préoccupations sans imposer une subordination totale des individus à une raison hétéronome : l'obéissance à la puissance publique doit être consentie librement, dans le respect égal des aspirations de chacun. Cette conception est fondamentale car elle permet d'étendre la sphère du politique au-delà des seuls problèmes d'accès au pouvoir, de maîtrise du gouvernement et d'organisation administrative des institutions. Pendant longtemps, la géographie politique s'est concentrée sur ce dernier aspect en privilégiant l'analyse des frontières, la forme et l'organisation administrative des territoires (en opposant différents modèles : centralisé, fédéral...), les modes de désignation des gouvernants, les rapports de force entre puissances... Le politique pouvait alors représenter un domaine spécifique au sein d'un ensemble varié de thèmes qu'abordait la géographie générale (économie, transports, société, culture). De nombreux problèmes comme l'implantation des infrastructures, l'organisation spatiale des régions ou la mise en valeur des écosystèmes n'étaient pas alors considérés comme relevant spécifiquement de la géographie politique même si, souvent, ils posaient à leur façon des questions liées à la définition collective de la justice territoriale. La *géoéthique* propose de rompre avec cette tradition en partant du principe que tout problème géographique formulé dans un cadre démocratique procède du politique, c'est-à-dire qu'il renvoie à la recherche d'une forme sous-jacente de bien commun ; pour cela, elle vise à mettre en évidence la variété des soubassements axiologiques qui motivent les différents projets territoriaux.

confusion aussi fréquente que préjudiciable, enfermant la stratégie des acteurs dans des logiques de course à la puissance et à la satisfaction des intérêts.

Valeurs géographiques et débat public

La géoéthique nécessite la mise au point d'un cadre d'interprétation qui rende compte de la diversité des valeurs géographiques que les habitants d'un même territoire peuvent être amenés à vouloir défendre simultanément, des relations qu'elles peuvent entretenir, de leurs convergences ou de leurs incompatibilités. Il convient aussi d'accorder une attention aux moyens que la puissance publique se donne pour assurer la coexistence de ces différentes valeurs. Dans un régime libéral fondé sur la séparation entre les pouvoirs publics et la société civile, il convient de distinguer les valeurs éthiques justifiant la structure de base du système politique en vigueur des valeurs morales auxquelles les citoyens peuvent se référer pour organiser leur vie privée. Au-delà de la multiplication des reproches adressés aux réformes territoriales engagées par les pouvoirs publics depuis plusieurs années, la problématique générale de cette thèse consiste à déterminer si l'opinion publique nourrit des aspirations territoriales cohérentes susceptibles de guider l'action des gouvernants ; si, au-delà des récriminations récurrentes et des souhaits de chacun, la possibilité d'aboutir à un consensus par recoupement reposant sur des valeurs géographiques et démocratiques demeure envisageable ; si la perspective de parvenir à définir un idéal commun en matière de développement des territoires reste d'actualité. On peut encore le dire autrement en reprenant les termes de Bernard Debarbieux et Martin Vanier. « *Se pose alors la question de la capacité des représentations territoriales démultipliées mais inégalement adoptées à véhiculer un sens commun susceptible d'entretenir un lien fonctionnel et imaginaire entre les membres d'une même société : la représentation politique parvient-elle encore à assumer cette fonction ?* »³⁹. Pour répondre à ces interrogations, les déclarations individuelles d'intention ne peuvent suffire et il semble indispensable d'examiner le problème au niveau de l'ensemble du corps politique, c'est-à-dire de prendre en compte les préoccupations telles qu'elles s'expriment au sein du débat public, de la part de la population, certainement, mais aussi des corps intermédiaires (associations, syndicats, groupes d'intérêts, mouvements spirituels) et des responsables institutionnels.

En effet, les opinions ne sont pas déposées dans la conscience des acteurs, d'où elles surgiraient prêtes à l'emploi, mais elles se forgent dans la discussion et par la confrontation avec les autres. Il convient ainsi de ne pas confondre la conscience et les valeurs, les motivations intimes qui agitent les habitants au plus profond de leur être et les jugements

³⁹ DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (2002) « Les Représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? une prospective ? », in DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin, *Ces Territorialités qui se dessinent*, collection bibliothèque des territoires, éditions de l'Aube – DATAR, p. 18

qu'ils sont prêts à défendre dans une discussion sociale. Il existe différentes techniques pour objectiver les seconds. Il est, par exemple, possible d'étudier les procédures déclaratives destinées à recueillir des avis individuels comme le vote, le sondage ou l'entretien. Ces méthodes fournissent toutefois des résultats très instables qui dépendent fortement du contexte de questionnement : jouent ainsi la formulation des items, le rapport à l'enquêteur mais aussi et surtout la conjoncture politique et les enjeux liés à la réponse et à ses conséquences éventuelles (soutien à un candidat lors d'une campagne électorale, choix d'un représentant au moment d'un scrutin, validation d'un projet à l'occasion d'un référendum). Il existe également d'autres techniques qui se contentent d'établir un cadre d'observation portant sur des données déjà existantes, sans que le contexte de recueil n'influe sur le contenu des discours étudiés. Les analyses axiologiques de discours développés dans le cadre de prises de parole collective appartiennent à cette catégorie⁴⁰. Elles permettent notamment d'aborder des phénomènes idéologiques plus structurels et de souligner l'existence de représentations récurrentes et significatives au plan politique. L'objectif que l'on assigne alors à la recherche conditionne les arbitrages méthodologiques : ici, les valeurs géographiques seront envisagées en tant qu'elles alimentent et mettent sous tension des débats entre acteurs aux motivations variées (autorités administratives, syndicats, associations, groupes de pression, simples citoyens). La dissémination des prises de parole rend difficile l'appréhension du débat public dans ce qu'il a de plus général. Il serait vain de vouloir tout embrasser ou de prétendre couvrir l'intégralité des discussions développées dans la sphère publique pour en dresser un tableau exhaustif. Il convient donc d'identifier des sources suffisamment générales pour restituer la diversité des opinions qui structurent le débat public afin d'aboutir à un corpus de données maîtrisable. Les débats parlementaires, les délibérations organisées au sein des exécutifs locaux, les rapports publics, les travaux de commissions *ad hoc* offrent des perspectives intéressantes mais leur caractère officiel les rend inaptes à saisir les courants d'opinion qui traversent spontanément la société civile, surtout dans l'hypothèse où une coupure entre le peuple et les élites serait avérée. Les médias me semblent l'instance discursive la mieux à même de figurer le débat public tel qu'il se déploie spontanément dans une société libre, démocratique et fondée sur son auto-représentation. Malgré les attentes nombreuses et les doutes que la société exprime parfois à l'égard des journalistes, Jean-Marie Charon rappelle que « *l'idée même de démocratie suppose l'existence d'un débat d'idées, de conceptions, de*

⁴⁰ La géoéthique proposée ici se distingue donc des analyses du discours classiquement développées par les linguistes, plus sensibles aux cadres formels qu'au contenu sémantique. Voir par exemple MAINGUENEAU Dominique, CHARAUDEAU Patrick (2002) *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris, 671 p.

projets, de personnalités... Ce débat passe toujours davantage par l'entremise des médias et l'intervention des journalistes »⁴¹. Les médias jouent désormais le rôle d'un miroir réflexif que la société civile utilise pour juger de la manière dont ses institutions représentatives la gouvernent. « *Plus que jamais, la demande qui s'exprime à l'égard des journales est bien qu'ils trouvent la bonne distance à l'égard des différents pouvoirs, à commencer par le pouvoir politique, afin de jouer réellement un rôle de médiateurs, d'interprètes, sinon de porte-parole des attentes et des préoccupations du corps social* »⁴². Là encore, l'étendue des informations disponibles est telle que des restrictions s'imposent. Les magazines d'actualité me paraissent particulièrement appropriés à l'étude du discours géographique ordinaire : apparus en même temps que la télévision, les magazines ne subissent pas la crise que traverse depuis plusieurs années la presse quotidienne d'information ; accordant une grande place à l'iconographie, notamment aux cartes et aux paysages, ils mêlent information et divertissement dans une présentation séduisante et un contenu éditorial riche ; enfin, à la différence d'Internet qui apparaît comme un média hétérogène, difficile à cerner tant les mutations qui le concernent sont rapides, faisant intervenir des instances diverses et la plupart du temps sans rapport les unes avec les autres⁴³, les principaux titres de la presse magazine sont parvenus à développer une image de marque éditoriale qu'on peut rapprocher de courants d'opinion identifiables (la droite, le centre et la gauche par exemple), recoupant des clivages politiques intelligibles par tout un chacun.

Opinions médiatiques, théories de la justice territoriale et pluralisme

L'examen de l'information géographique diffusée par la presse magazine, à condition de porter sur un nombre suffisant de titres, doit permettre de fournir une représentation crédible des préoccupations qui traversent l'opinion publique en matière de territorialité. Il convient pour cela de concevoir un cadre d'interprétation des valeurs géoéthiques contenues dans les articles. On peut, en effet, rattacher les opinions rencontrées dans la vie quotidienne à des courants d'idées fondés sur des conceptions éthiques et comprendre ainsi les priorités qu'affiche tel ou tel interlocuteur lorsqu'il est amené à justifier ses attentes en matière

⁴¹ CHARON Jean-Marie (2007) *Le Journalisme*, Milan, Toulouse, p.20.

⁴² CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, p. 221.

⁴³ Internet est plus un support d'information qu'un média au sens strict dans la mesure où n'importe qui peut contribuer à l'offre : des institutions officielles et des agences publiques, des médias, des entreprises, des associations, des particuliers... Internet fait donc intervenir différents types d'informations dont les médias ne sont qu'une des composantes. Le chapitre 2 rappellera les différentes approches des médias dans les sciences sociales.

d'aménagement et de développement des territoires. Les représentations géoéthiques que les journalistes proposent des territoires qu'ils décrivent dans leurs articles traduisent alors les valeurs que le public prête aux lieux qu'il habite à un moment donné de son histoire.

Tous les magazines et tous les lecteurs ne sont pas du même avis, ce qui explique la diversité du traitement médiatique et l'existence d'opinions géographiques contradictoires et éventuellement concurrentes. À travers les regards portés par les journalistes sur un même lieu, il est possible de mettre en évidence la pluralité des valeurs géographiques qui traversent le débat public. Celles-ci sont autant de modèles en compétition que les médias et les citoyens mobilisent pour ajuster leurs préférences et définir une forme provisoire d'intérêt général en matière de gestion politique des territoires. Dans une démocratie libérale, la justice territoriale ne réside donc pas dans l'accomplissement d'une configuration spatiale substantielle, idéale et applicable en toutes circonstances mais plutôt dans la responsabilité conférée aux habitants d'assurer la coexistence laïque et respectueuse des aspirations multiples qui les animent concernant le développement de leur cadre de vie. Le relativisme méthodologique sur lequel s'appuie la géoéthique s'accompagne donc d'un engagement assumé en faveur d'une « *égalité complexe* »⁴⁴ entre classes de valeurs telle que la définit Michael Walzer dans sa modélisation du cadre démocratique.

Démarche et méthode

Pour mener à bien l'étude de la dimension territoriale du débat public à travers la presse magazine en France, je propose de procéder en six étapes.

Le premier chapitre précise les conditions épistémologiques permettant de définir la géographie comme un discours de gestion collective de la territorialité, autorisant une approche communicationnelle du rapport que les habitants entretiennent avec leur environnement. Dans cette acception, le discours géographique dépasse le champ traditionnel de la discipline pour intégrer l'ensemble des énoncés ayant trait à la régulation sociale et politique des problèmes de cohabitation que rencontrent les cultures et les institutions. Contre l'hypothèse d'un éventuel Espace géographique organisé selon des lois naturelles, le couplage de la phénoménologie et du pragmatisme permet de reconnaître au discours géographique une pluralité de significations, chacune étant attachée à des modes de représentations spécifiques :

⁴⁴ WALZER Michael (1997) *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, collection La Couleur des idées, Éditions du Seuil, Paris, 465 p.
Cette théorie sera rappelée dans le chapitre 4.

certaines penchent plutôt du côté de l'objectivité et de la rationalité tandis que d'autres se nourrissent davantage aux sources de la subjectivité et des affects. C'est ainsi que l'on peut saisir comment la complémentarité entre différentes formes d'énonciation géographique donne à tout habitant la liberté de choisir les modes d'interprétation qui lui conviennent le mieux en fonction des circonstances.

Le deuxième chapitre s'efforce de montrer comment, en tant que producteurs de discours, les médias de masse jouent, dans une démocratie libérale comme la France d'aujourd'hui, un rôle de miroir politique et d'interface entre la société civile et les institutions qui la représentent. Dans cette société travaillée par l'individuation, la consommation et les loisirs, l'éveil politique des citoyens se mêle au divertissement dans un spectacle permanent et bigarré. L'élargissement des classes moyennes et l'érection de la figure du cadre comme modèle social se traduit par la généralisation de nouvelles formes d'expressions médiatiques. Parmi elles, la presse magazine d'actualité s'impose comme une source privilégiée pour l'analyse du discours géographique et des débats qui le traversent. De plus en plus nombreux à bouder la presse quotidienne, qu'elle soit nationale ou régionale, les lecteurs trouvent dans la presse magazine une gamme éditoriale unique en Europe, couvrant des thèmes, des registres et des courants idéologiques extrêmement variés, donnant à chacun une possibilité réelle de choisir le mode de représentation de l'actualité qui correspond le mieux à ses préférences et ses inclinations. Pour prendre en compte cette palette extrêmement large, quatorze titres représentatifs seront intégrés : *Alternatives économiques*, *Capital*, *Courrier International*, *Géo*, *L'Expansion*, *L'Express*, *Le Figaro Magazine*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Monde 2*, *Marianne*, *Le Point*, *Politis*, *Télérama* et *Terre Sauvage*. L'étude de la diffusion géographique de la presse magazine doit permettre de tester l'hypothèse d'une originalité du phénomène qui, loin de répondre à des logiques simples, renverrait à la division sociale de l'opinion publique.

Pour prolonger l'analyse et entrer au cœur de l'étude du discours géographique, le troisième chapitre est consacré à l'examen analytique du contenu des informations géographiques diffusées par la presse magazine d'actualité en France. Il a fallu pour cela mettre au point une méthode d'identification et de sélection des articles comportant une forte dimension géographique, conforme à la définition élaborée au cours du premier chapitre. En partant des contenus publiés au cours de trois années de référence, 2003 à 2005, dans l'ensemble des quatorze titres précédemment cités, un corpus de 4 162 articles portant sur la géographie de la France a pu être constitué. À partir de là, un indice synthétique prenant en compte différents paramètres propose une mesure objective du rayonnement médiatique des

lieux évoqués et des thématiques géographiques développées par les journalistes. Il sera ainsi possible d'analyser les modalités et les facteurs de représentation médiatiques des territoires et de tester un certain nombre d'hypothèses concernant les effets de masse, d'inertie et de volatilité. Une telle analyse descriptive bute pourtant sur l'interprétation des significations et sur la compréhension des valeurs sous-jacentes au discours géographique. Le passage à un examen géoéthique du corpus constitue une manière d'approfondir l'analyse.

Au préalable, face au caractère inédit du projet, le quatrième chapitre propose un détour épistémologique destiné à poser les bases d'une grille d'analyse géoéthique. Face à la diversité des thématiques abordées et des opinions défendues par les journalistes, il m'a paru préférable de renoncer à une classification empirique des valeurs géographiques contenue dans les articles du corpus. Pour asseoir la géoéthique sur des bases générales et intégrer l'analyse du discours géographique des médias dans un cadre d'interprétation plus large je propose de réaliser une classification déductive des valeurs géographiques qu'il est possible de concevoir en partant des réflexions entreprises en philosophie politique. Pour bâtir une classification théorique déduite d'arguments généraux, je pars des réflexions et des discussions suscitées par la publication de la *Théorie de la justice* de John Rawls en 1971⁴⁵. Aucune formule ne semble aujourd'hui en mesure de s'imposer et de mettre un terme au débat sur la question de la définition collective de la justice sociale. Les propositions de Rawls ont tout de même permis un renouvellement de l'argumentation de la philosophie politique contemporaine, exposant avec une grande finesse les choix auxquels sont confrontées les sociétés actuelles. Elles donnent la possibilité de bâtir une grille de lecture cohérente des valeurs revendiquées par les habitants lorsqu'ils cherchent à justifier leurs positions intellectuelles et les projets de développement territorial qu'ils poursuivent à titre individuel ou collectif. Je m'inspire des grandes théories contemporaines de philosophie politique et de la production scientifique en géographie pour définir quatre conceptions générales associant les territoires que nous habitons à des qualités politiques : le libéralisme promeut ainsi le respect de la propriété, le culturalisme celui des identités, le perfectionnisme défend l'ordre naturel tandis que le constitutionnalisme revendique le développement de l'équité. Chacune de ces classes géoéthiques suppose un mode de régulation particulier : le marché, la tradition, la nature et le droit. Les quatre ordres de grandeur ainsi définis fournissent une grille d'interprétation universelle, adaptée aux clivages idéologiques du monde actuel. Ce projet épistémologique s'appuie et s'inspire directement des travaux pionniers de David M. Smith⁴⁶

⁴⁵ RAWLS John (1987) *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris, 666 p.

⁴⁶ SMITH David M. (1994) *Geography and Social Justice*, Blackwell, Oxford, 325 p.

et de Bernard Bret⁴⁷ qui ont servi de jalons permanents à la transposition des théories de la justice au domaine des valeurs géographiques.

Les cinquième et sixième chapitres constituent une tentative d'application de la classification déductive construite préalablement au discours géographique de la presse magazine : il s'agit d'analyser la variété des valeurs géographiques mobilisées par la presse magazine et d'identifier la présence de courants d'opinion hétérogènes en matière de territorialité. Tous les articles seront analysés à l'aune des différentes catégories géoéthiques. La mesure de la composition du corpus permettra de rendre compte de la pluralité des opinions géographiques présentes en France au cœur du débat public. Pour compléter ce premier niveau d'analyse, l'étude des problèmes géographiques les plus fréquemment évoqués par la presse magazine sera détaillée afin d'observer comment les différents titres décrivent la réalité, spécifient la nature des enjeux et se positionnent en termes d'idéal géoéthique. Les jeux de résonance et les clivages entre les points de vue défendus par les journalistes et les différents acteurs auxquels ils donnent la parole permettront d'identifier des courants d'idées géoéthiques et d'examiner la structuration des attentes de l'opinion publique en matière de territorialité. On pourra ainsi voir se dessiner des convergences idéologiques, des lignes de fracture mais aussi des confusions voire des contradictions dans la manière de caractériser et de problématiser le débat public territorial en France. Un tel objectif de mise en évidence de la pluralité des opinions et des nombreuses variations qui caractérisent le discours géoéthique de la presse suppose un traitement relativement complet du corpus. Au-delà de la mesure synthétique des phénomènes et de la représentation spontanée que chacun se fait du discours médiatique, il me paraît nécessaire d'adopter une démarche analytique visant à montrer comment chaque article reflète des postures plus générales tout en s'intégrant dans un système complexe de représentation de l'actualité. C'est ainsi que l'on pourra montrer, par exemple, la multiplicité des points de vue proposés par les journalistes pour expliquer la crise des banlieues au cours de l'automne 2005⁴⁸, pour mettre en lumière les ambiguïtés de la discrimination positive territoriale, pour saisir les enjeux géoéthiques liés à l'immigration, à la protection du cadre de vie ou à la fragmentation urbaine. Un corpus large, indispensable pour rendre compte de l'étendue et de la teneur du pluralisme qui caractérise les opinions

⁴⁷ BRET Bernard (2001) « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. À propos du Nordeste du Brésil », *L'Information géographique*, volume 65, Paris, p. 193-218.

⁴⁸ Cette question est abordée de façon spécifique dans l'annexe 6.

géoéthiques en France, combiné à un souci d'illustration documentaire riche et diversifié⁴⁹ aboutit à gonfler le volume éditorial de cette thèse qui, j'en ai conscience, dépasse les canons habituels. Il n'est pourtant pas question de céder ici à la tentation de l'exhaustivité ou de proposer un tableau descriptif d'une géographie de la France saisie à travers le regard pointilliste des médias⁵⁰. Outre les nuances spécifiques qu'elles apportent, les analyses de détail développées dans les deux derniers chapitres ont avant tout pour vocation de servir au titre de l'administration de la preuve et, ce faisant, d'autoriser à dégager des synthèses plus amples, tissées ensembles pour restituer la complexité des structures discursives et éthiques à l'origine du débat public territorial en France.

⁴⁹ Les documents (tableaux, graphiques, citations, représentations iconographiques, cartes et paysages) représentent environ un tiers du volume total. Ils sont dans la plupart des cas destinés à matérialiser la présence du corpus analysé d'une manière plus évocatrice que dans une simple base de données.

⁵⁰ Le corpus représente un peu plus de 7 000 pages publiées. L'annexe 1, placée à titre indicatif, décrit son contenu rubrique par rubrique.

Chapitre 1. La géographie comme discours politique

LA GÉOGRAPHIE COMME DISCOURS POLITIQUE

Introduction du premier chapitre

Avant de procéder à l'analyse géoéthique du discours géographique contenu dans la presse magazine en France, il me paraît nécessaire de rappeler les fondements intellectuels sur lesquels s'appuie la démarche géographique entreprise dans ce travail. Les dernières décennies ont été l'occasion d'un décloisonnement disciplinaire de grande ampleur. Les champs de recherche et les méthodes ont été transformés en profondeur. La diversification des thèmes et les nouveaux terrains d'exploration dessinent aujourd'hui un environnement épistémologique élargi, dans lequel le chercheur a plus d'autonomie mais aussi plus de responsabilité. Il ne suffit pas de se réfugier derrière des méthodes éprouvées ou de faire allusion à des courants déjà établis pour justifier une démarche scientifique cohérente, d'affirmer l'appartenance de la géographie aux sciences sociales pour en dériver de façon automatique des modèles opératoires ou pour mettre fin à la discussion épistémologique. Le renouvellement théorique est tel que le travail de positionnement à l'intérieur de la discipline demeure une injonction incontournable et la définition d'un programme de recherche ne saurait sacrifier la réflexion à l'évidence des habitudes.

La mise au point d'un dispositif théorique cohérent ne va pourtant pas de soi. S'il est difficile, le choix d'une épistémologie s'impose comme une nécessité, sans quoi l'écueil de l'éclectisme est réel. Tout en reconnaissant l'apport irremplaçable des travaux antérieurs, la volonté de pratiquer une géographie lucide et vigilante me conduit à penser de manière autonome les catégories générales convoquées dans la suite de l'argumentation. C'est le montant à acquitter pour émanciper ce travail des métaphysiques contradictoires qui traversent implicitement les archives académiques. Les commentaires et les jugements sur l'évolution contemporaine de la géographie scientifique sont trop nombreux et trop variés pour feindre un consensus réconfortant mais inapproprié au contexte de la recherche. Au contraire, il semble impératif de creuser les points les plus litigieux afin d'espérer pouvoir mener une recherche personnelle, responsable et discutable.

Ce travail entend donc développer une théorie de la géographie qui n'isole pas certains pans de la vie pour les étudier comme des phénomènes totalement indépendants. Les éclaircissements qui suivent constituent donc un socle général de justification qui dépasse le

cadre étroit de l'analyse du discours médiatique et de la presse magazine en particulier. Il s'agira, au cours des paragraphes suivants, de justifier la possibilité d'étudier la géographie comme un discours général portant sur la régulation collective de la territorialité. Il conviendra pour cela de montrer les conséquences épistémologiques qu'une telle conception de la géographie implique. Le premier point de ce chapitre constitue donc un engagement en faveur d'une conception politique de la communication et du discours. Le deuxième dresse un inventaire des finalités pratiques qui motivent la discussion. Le troisième présente les différentes formes politiques liées au déploiement du discours. À partir des conclusions des trois premières sous-parties, la quatrième s'attache à définir la géographie comme un discours politique orienté vers la gestion des questions territoriales. L'analyse géoéthique du débat territorial français à travers la presse magazine menée dans les chapitres ultérieurs se présente comme une tentative d'application de cette conception générale.

Les choix effectués s'appuient sur des réflexions entreprises et approfondies par des théoriciens, géographes ou non, dont les pensées seront rappelées et tissées ensemble afin d'assurer la solidité de l'édifice épistémologique sur lequel j'entends m'appuyer. Certains aspects qui me sont propres feront l'objet d'un traitement plus détaillé. Il sera dans tous les cas question de formuler une géographie compatible avec les intuitions et les impressions que la vie démocratique laisse transparaître, étrangère aux sirènes du naturalisme et résolument engagée dans une réflexion humaniste sur l'autonomie et la responsabilité des habitants¹. Insister sur l'autonomie et la responsabilité des acteurs sociaux, s'intéresser à leurs engagements politiques à travers l'étude du débat public suppose, en amont, des arbitrages épistémologiques qui ne sauraient rester implicites, notamment pour rendre possible leur discussion critique. La proposition d'une théorie complète et cohérente de l'interaction politique sera nécessaire pour penser la dimension collective des problèmes territoriaux qui remplissent l'actualité de nos existences. Ce point est fondamental car l'analyse des comportements géographiques ne peut s'effectuer sans, en toile de fond, une théorie du politique facilitant la compréhension des relations complexes qui se tissent entre les institutions, les cultures et les individus. La régulation politique des projets territoriaux ne

¹ Le concept d'habitation dépasse le cadre de la résidence et renvoie aux approches phénoménologiques de la géographie.

LAZAROTTI Olivier (2006) *La Condition géographique*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 287 p.

LUSSAULT Michel, PAQUOT Thierry, YOUNÈS Chris (2007) *Habiter, le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, 382 p.

Sur l'humanisme en géographie, voir :

BAILLY Antoine S., SCARIATI Renato (1990) *L'Humanisme en géographie*, Économica, Paris, 172 p.

BERQUE Augustin (1996) *Être humains sur la terre*, Collection le Débat, Gallimard, Paris, 212 p.

saurait ainsi être réduite au simple fonctionnement mécanique de forces antagonistes. Les modèles polémologiques du rapport de forces mis en avant par la géopolitique demeurent inaptes à saisir l'ensemble des configurations dans lesquelles la démocratie nous fait aujourd'hui évoluer. L'approche constructiviste des sciences sociales² constitue, au contraire, un moyen efficace d'asseoir la géoéthique. Je lui vois plusieurs intérêts. Tout d'abord, elle permet de dépasser la vieille opposition entre holisme et individualisme au profit d'une forme d'interactionnisme souple. Ensuite, elle rend possible l'idée d'autonomie des acteurs tout en intégrant les diverses formes de contraintes sociales, culturelles, politiques qui agissent sur eux. Par ailleurs, elle accorde une grande importance à la réflexivité des acteurs et aux processus d'intersubjectivation communicationnelle grâce auxquels ils construisent des identités plurielles et des territorialités partagées. L'analyse de l'engagement politique des acteurs géographiques ne peut ignorer les efforts discursifs qu'ils accomplissent pour justifier et réaliser leurs aspirations. Enfin, en la combinant avec les réflexions de Michel Foucault sur le savoir³ et celles de Jürgen Habermas sur l'agir communicationnel⁴, elle permet de définir la géographie comme un discours de gestion sociale de la territorialité.

² BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (1966, rééd. 1997) *La Construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris, 296 p.

³ FOUCAULT Michel (1969) *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 288 p.

⁴ HABERMAS Jürgen (1987) *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 1. *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, 448 p. Tome 2. *Critique de la raison fonctionnaliste*, 480 p., Fayard, Paris.

1.1. L'émergence du discours

La géographie n'est pas seulement une discipline académique : sa force heuristique précède et déborde largement les institutions qui la représentent aujourd'hui. On peut la concevoir également comme une activité d'instauration et de discussion sociale des territoires. Son contenu dépend des préoccupations des habitants : parce que ces derniers ont besoin d'ajuster collectivement l'environnement qu'ils occupent, la géographie se présente comme un discours à vocation politique. Les paragraphes qui suivent proposent une interprétation du processus communicationnel de construction de ce savoir. Pour cela, il nous faut commencer par rappeler comment les images mentales sont utilisées par l'esprit humain pour construire des territoires, à la suite de quoi nous verrons comment les énoncés géographiques interviennent pour assurer la socialisation d'un tel phénomène.

1.1.1. Imaginer la réalité

Considérer la géographie comme un discours, et donc comme un savoir, résulte d'un arbitrage qui ne va pas de soi. Face à la variété des paradigmes pouvant contester un tel choix, la justification passe par un approfondissement de l'argumentation : la pensée peut être définie comme la capacité qu'ont les êtres animés à produire des images mentales, c'est-à-dire des formes intellectuelles permettant d'organiser l'expérience sensible et de lui donner une signification. Nous produisons des images de *forêt* parce qu'il nous arrive d'entrer en contact avec des phénomènes que nous identifions comme tels. La tradition positiviste laisse entendre que l'on pourrait accéder à l'essence des choses par l'exercice de la pensée et par l'établissement de faits d'origine naturelle. Par exemple, nous percevons tel phénomène comme une *forêt* parce que cela correspondrait à son essence profonde. L'ambition de dessiner une relation de correspondance ontologique entre nos idées et une réalité extérieure ou indépendante constitue pourtant une illusion. Elle revient à considérer qu'il est possible de tout connaître d'un réel qui serait transparent et organisé selon des lois déterministes d'organisation correspondant à la vérité. La *forêt* est alors assimilable au résultat d'un ensemble de causalités nécessaires, indépendantes de l'observateur, qui constituent sa vérité éternelle. Cela suppose en fait l'existence d'un ordre naturel sous-jacent, susceptible d'expliquer l'émergence des phénomènes. Ce postulat relève pourtant d'une croyance métaphysique. En aucun cas, il ne peut ni ne pourra jamais être démontré à partir d'arguments consistants et compatibles avec l'épaisseur de la vie quotidienne. Chercher à identifier les

facteurs ayant provoqué l'apparition de telle *forêt* pour connaître sa vérité revient à s'engager dans une quête infinie d'explications analytiques.

Ancrer la vérité dans l'ordre de la nécessité constitue une posture respectable mais en aucun cas indispensable. C'est pourquoi, en vertu d'intuitions métaphysiques qui me sont personnelles, je choisis de penser la géographie dans un univers ontologiquement non déterministe. Tous les arguments qui fournissent des explications naturelles aux comportements géographiques ne seront d'aucune utilité dans cette étude⁵. En guise d'alternative, l'épistémologie constructiviste me semble particulièrement apte à rendre compte des limites empiriques de notre capacité à produire de la connaissance : selon elle, on ne peut connaître des *forêts* que ce que nous sommes capables de percevoir, d'imaginer et de communiquer à leur propos en tant qu'habitants. Sauf à convoquer les mystères de la révélation, toute autre vérité nous est à jamais inaccessible.

Dans cette perspective pragmatiste de la connaissance, le monde est envisagé comme une construction intellectuelle soumise à nos attentes pratiques, à nos passions et à nos raisonnements. Les idées sont des formes imaginaires que nous appliquons à nos sensations pour leur donner une signification et à propos desquelles nous anticipons des effets positifs. Par exemple, nous avons l'idée d'une *porte* lorsque nous désirons sortir d'une pièce dans laquelle nous nous trouvons. À ce moment, parmi l'ensemble des sensations que nous percevons de notre environnement, nous sélectionnons celles qui nous paraissent pouvoir correspondre à l'idée que nous nous faisons d'une *porte*, puis nous nous y engageons. Aussi longtemps que nous parvenons à produire des images intuitives adéquates, la réalité nous paraît évidente et rassurante. Elle nous place dans une situation de confiance et de confort. Cependant, si nos sensations nous surprennent et nous étonnent, notre connaissance de la réalité entre en crise. Ce bouleversement dure le temps que nous générions des formes inédites dont nous sommes amenés à expérimenter la pertinence au fur et à mesure de notre apprentissage de l'environnement. Si, par exemple, ce que nous pensions pouvoir constituer une issue vers l'extérieur prend finalement l'aspect d'un *placard*, il nous faut réitérer

⁵ Cette position n'exclut pas l'utilisation pragmatique de modèles mécaniques circonscrits à certains pans du réel, notamment lorsque les probabilités nous permettent d'anticiper certaines évolutions et, ainsi, d'envisager l'avenir avec une sérénité relative. Assimiler le système solaire à un modèle ordonné et équilibré est un pari qui nous permet de réduire les doutes quant à l'éventualité que le rythme diurne subisse une interruption. Si nous accordons un crédit aux prévisions que nous laissent entrevoir les simulations obtenues par les logiques déterministes, ce n'est pas parce qu'elles décrivent la chose en soi ou révèlent des lois naturelles mais bien parce que, jusqu'alors, leur fréquence de réussite nous pousse à leur accorder crédit. La valeur des modèles causalistes tient moins à leur puissance explicative d'une vérité qu'à l'assurance qu'ils confèrent à nos projets pratiques. Ils nous laissent alors la possibilité de nous pencher sur des problèmes plus préoccupants, politiques par exemple, justement parce que les mêmes modèles déterministes, appliqués à des phénomènes pour lesquels nous ne disposons pas de techniques assurancielles suffisantes, nous ont habitués à de fréquentes déconvenues.

l'opération de recherche de la *porte*, conçue comme issue vers une extériorité, par la sélection de formes nouvelles que nous supposons adaptées à nos souhaits. Le modèle heuristique fondé sur le couplage des hypothèses et de leur réfutation expérimentale proposé par Karl Popper pour décrire l'activité scientifique⁶, correspond en fait à une ethnométhode intuitive, extrêmement répandue dans la vie quotidienne.

Cette capacité intellectuelle à inventer et à sélectionner des images mentales adaptées aux exigences pratiques du monde vécu est d'ailleurs réalisée par un grand nombre d'êtres animés. La personne humaine se distingue quant à elle par une capacité à exercer un retour réflexif sur de telles opérations grâce au langage et à la communication intersubjective. C'est justement parce qu'elle propose des formulations linguistiques pour décrire les territoires que la géographie peut être considérée comme un discours. Malgré tout, cela n'empêche pas la territorialité d'être un acte antérieur à la géographie : on peut s'approprier l'environnement de manière intuitive, implicite et personnelle, sans passer par des actes de langage. Je propose de détailler ce point car il est un des arguments en faveur de la reconnaissance de la liberté comme une modalité possible de l'action.

1.1.2. La construction du territoire

Le contenu de la connaissance subjective de la réalité dépend des expériences vécues par les personnes au cours de leur existence. Dans l'épistémologie défendue ici, il n'y a jamais de vérité extérieure aux sujets connaissants. La tradition cartésienne, ou moderne, faisait du sujet et de l'objet deux réalités indépendantes, irréductibles l'une à l'autre et dont l'investigation respective empruntait des chemins séparés. Au cours du XX^e siècle, d'autres épistémologies se sont pourtant mises à réactiver l'idée d'un lien essentiel d'appartenance du sujet à la réalité. L'essor de la physique quantique et le développement de la phénoménologie témoignent du besoin d'asseoir la connaissance sur de tels fondements théoriques. La réalité n'est plus envisagée alors comme une chose en soi, à propos de laquelle il faudrait connaître une vérité. Elle est, au contraire, plus modestement considérée comme un environnement existentiel : les choses ne sont connues que parce qu'elles existent pour les sujets qui s'unissent à elles. Il n'y a pas de connaissance du réel indépendante du sujet qui l'établit comme objet. Nous verrons que les représentations objectives sont d'ailleurs des constructions virtuelles du réel, qui possèdent une prégnance forte mais qui, en aucun cas, ne

⁶ POPPER Karl (1979, rééd. 1998) *La Connaissance objective*, collection Champs, Flammarion, Paris, 578 p.

sauraient décrire les choses d'une manière intrinsèquement plus vraie que les représentations subjectives.

La réunion du sujet à l'objet de sa connaissance instaure la réalité comme un *milieu*⁷. Augustin Berque parle de « *médiance* » pour désigner la double relation qui unit le sujet à la substance des choses en soi⁸. Le réel offre des « *prises* » empiriques à l'être humain qui, à partir d'elles, bâtit un monde connu qu'il remplit de formes imaginaires censées rendre compte de ses perceptions, et, grâce auxquelles il projette son expérience à venir. Si, par exemple, nous ne cherchons pas à déverrouiller à clé une porte photoélectrique, c'est bien car les prises qu'elle offre sont particulières et que, en conséquence, nous avons construit, c'est-à-dire imaginé et mémorisé, un modèle de *porte à ouverture automatique* différent du modèle de la porte traditionnelle montée sur gonds. Si on peut conjecturer qu'elles sont des choses en soi, les « *prises* » dépendent toujours de notre capacité spécifique à les saisir, physiquement et intellectuellement. Un jeune enfant qui n'aurait pas appris à maîtriser le mécanisme qui commande l'utilisation d'une clenche de porte ne pourrait l'envisager de manière spécifique : pour lui, elle ne constitue pas une « *prise* » écologique, même si c'est le cas pour les adultes de son entourage. De la même façon, une personne qui n'aurait jamais eu de contact, ni pratique, ni culturel, avec aucune porte électrique ne pourrait pas en élaborer un modèle cognitif. Face à une première mise en situation, elle serait dans l'incapacité de l'envisager comme une issue vers un ailleurs possible. L'identification de ces « *prises* » résulte d'un processus d'imagination qui demeure conditionné par notre capacité à expérimenter l'environnement. Cet aller et retour permanent entre « *affordance* »⁹ phénoménale des choses en soi et construction cognitive du monde définit une propriété constitutive du « *milieu* » : la *trajectivité*.

L'imagination ne filtre pas la réalité ; elle la construit à partir des sensations que nous percevons et auxquelles nous attribuons une signification existentielle. L'expérience subjective de l'environnement débouche sur son appropriation et sur la construction trajective de ce que nous appelons un territoire. Je propose de définir l'information géographique comme le processus de mise en forme intellectuelle de la territorialité. La connaissance sur

⁷ Les termes « *territoire* », « *milieu* », « *lieu* » ont, dans la perspective épistémologique que nous souhaitons promouvoir, une signification semblable. Ils désignent tous trois le résultat des relations *trajectives* que les êtres humains construisent avec les choses qui les environnent.

⁸ BERQUE Augustin (1990) *Médiance, de milieux en paysages*, RECLUS-Belin, collection Géographiques, Paris, 160 p.

⁹ L'*affordance* peut être comprise comme une propriété de la substance physique qui la rend « *saisissable* » par le sujet. Ce néologisme formé par Gibson en 1979 dans le cadre d'une théorie écologique est repris par Augustin Berque dans sa théorie de la *trajectivité*. BERQUE Augustin (1990) *Médiance, de milieux en paysages*, RECLUS-Belin, collection Géographiques, Paris, 160 p.

laquelle porte la géographie concerne le milieu que l'être humain produit¹⁰. Elle est donc intimement liée à la présence de l'environnement mais ne s'arrête jamais exclusivement à lui. Le sujet informe son expérience en la différenciant par des modèles heuristiques, en identifiant des objets imaginaires qu'il définit par rapport à lui et par des propriétés pratiques dans lesquelles il entrevoit un usage projectif. Par exemple, une autoroute peut successivement être envisagée comme un moyen d'aller d'une ville à l'autre pour un automobiliste ou comme un obstacle à contourner pour un randonneur. Un même environnement fait ici l'objet de formes d'appropriation différentes. Les territoires peuvent être modélisés sous forme de systèmes reliant les sujets à leur environnement. Ni les uns ni les autres n'ont alors d'existence autonome et *a priori*. Ils ne peuvent être définis que par la relation complexe qu'ils entretiennent dans le cadre du système médial. Il n'y a donc pas de séparation entre le sujet et l'objet de sa connaissance : leur émergence est consubstantielle. L'autoroute ne devient telle que parce que je l'emprunte ou que je cherche à la contourner. Au fur et à mesure de sa vie, l'être humain modifie son environnement en même temps qu'il transforme l'image qu'il s'en fait¹¹. La constitution du territoire dépend des expériences entreprises par le sujet et des images mentales qu'il produit, mémorise et sélectionne pour concevoir son environnement et entrevoir des projets. L'imagination du milieu n'est donc jamais une opération sans conséquence. Elle ne consiste pas à connaître la vérité sur l'essence des choses en soi, y compris lorsque celle-ci est revendiquée dans le cadre d'une stratégie de persuasion par certains interlocuteurs, mais elle demeure toujours engagée dans l'action concrète. Toute connaissance vise un accord pratique avec l'environnement. La géographie consiste alors à concevoir des repères formels que nous pouvons, si nous en avons la maîtrise intellectuelle et technique, traduire en comportements ; elle a donc pour but d'enrichir notre potentiel de territorialisation. C'est parce que nous connaissons bien l'environnement dans lequel nous avons grandi et que nous avons mémorisé des repères multiples à son égard que nous avons le sentiment de le connaître intimement, d'entretenir avec lui un rapport de proximité et d'évidence : le nom des lieux, leur apparence, leur étendue, les éléments qui le composent restent disponibles dans notre imaginaire pour un usage instrumental et émotionnel. Sans cesse, nous choisissons les modèles de pensée que nous jugeons les plus efficaces pour guider nos comportements et nous les élaborons en corpus de connaissance

¹⁰ Je détaillerai plus loin comment le discours géographique peut être conçu.

¹¹ SLOTERDIJK Peter (2002) *Bulles, Sphères I*, collection Pluriel, Hachette, Paris, 687 p.
SLOTERDIJK Peter (2005) *Écumes, Sphères III*, collection Pluriel, Hachette, Paris, 789 p.

intuitive. Nous pouvons alors agir et bâtir un milieu géographique, un « *espace vécu* »¹². L'information géographique n'est malgré tout jamais le produit de l'activité d'un sujet solitaire. Elle s'effectue dans le cadre d'une socialisation propre à l'être humain qui rend la « *géographicité* »¹³ indissociable de l'intersubjectivité.

1.1.3. L'intersubjectivité de la connaissance

Les idées humaines possèdent la propriété d'être représentées, construites et transmises d'un sujet à l'autre par le biais d'une langue commune que chacun apprend à maîtriser progressivement. La communication s'apparente à un processus d'échange de signes et de symboles associés à des significations interpersonnelles. C'est ainsi que les images géographiques à partir desquelles nous bâtissons nos connaissances peuvent être transcrites en énoncés. La communication de la connaissance géographique exige malgré tout que les interlocuteurs partagent plus que les seules clés de déchiffrement du code linguistique. Il leur faut en plus partager des références pratiques communes. Par exemple, pour expliquer l'itinéraire à un étranger qui cherche son chemin, il faut que l'autochtone fournisse des indications repérables pratiquement et reconnues par les deux interlocuteurs : le résident dira « *au troisième feu à droite* » et non « *le feu que j'ai brûlé avant hier* ». Une fois le cadre de discussion rendu adéquat, ce sont des pans entiers de la connaissance que nous sommes capables d'exprimer et de livrer à l'appréhension critique de l'autre : les régions et les villes dans lesquelles nous nous sommes rendus, les sensations que nous y avons ressenties, les actes que nous y avons accomplis.

La rencontre intersubjective produit un enrichissement de l'expérience et élargit les horizons de l'appropriation territoriale. C'est le cas des vacanciers qui choisissent leur destination de voyage en fonction des informations que leur entourage (amis, collègues, médias) leur fournit. Nous pouvons alors construire des mondes collectifs remplis de territoires imaginaires promis à l'appréhension pratique. Il faut pour cela du temps, de la disponibilité mais aussi la volonté de mettre en commun certaines connaissances personnelles, de les confronter à l'opinion des autres pour en faire ressortir un savoir partagé. Grâce à l'échange prolongé de manières de voir et de concevoir, les territoires personnels se stabilisent autour de représentations géographiques socialisées. Souvent, l'imprégnation de l'être par le savoir commun est telle que les entités géographiques construites dans le cadre de

¹² FRÉMONT Armand (1976) *La Région, espace vécu*, PUF, Paris, 288 p.

¹³ DARDEL Éric (1952) *L'Homme et la Terre, nature de la réalité géographique*, PUF, Paris, 199 p.

cette interaction sociale échappent de façon durable à la réflexivité et à la critique : l'image s'impose alors comme une évidence qui fait obstacle à la connaissance analytique.

Pour résumer, le sujet peut donc entretenir deux types de relations avec son environnement biophysique : les relations *trajectives* propres à la géographicit  et les relations communicationnelles   l'origine de l'int gration sociale. Ces deux formes s'interp n trent : la configuration des territoires interf re in vitablement avec les relations sociales et les manières collectives de d crire les situations g ographiques v cues contraignent le champ des exp riences possibles. La territorialisation constitue au fond un des principaux enjeux de la socialisation et de la communication.

1.1.4. L'interaction communicationnelle

Les significations subjectives attribu es aux mondes communs que nous cr ons collectivement requi rent des confirmations sociales. Non seulement nous sommes dans l'incapacit  d'une autosuffisance mat rielle   l' gard de nos cong n res mais les relations que nous tissons avec eux d passent la simple instrumentalisation pratique. L'environnement n'a aucun sens pr d termin  et le sentiment d'absurdit  que ce constat peut susciter dans certaines circonstances d'isolement social nous pousse vers les autres : ceux-ci sont en effet les seuls   pouvoir nous reconforter sur la signification de l'existence et sur la place que nous occupons dans le monde.

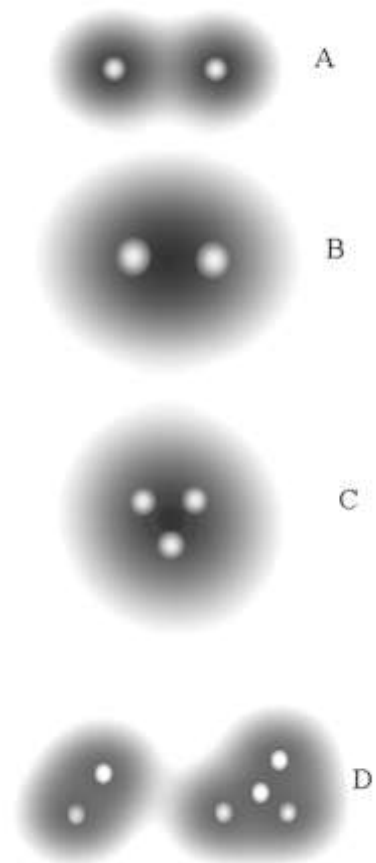
L' laboration collective d'univers imaginaires emplis de significations devient donc une composante fondamentale de l'activit  humaine. Comme le rappelle Bernard Debarbieux, « *le monde n'est pas fait d'objets g ographiques que la g ographie aurait pour mission de d couvrir sous l'apparence parfois trompeuse des ph nom nes ; il est fait de "choses" que le g ographe compose en objets et en syst mes d'objets dans le but d'en construire une connaissance.(...) Un objet ou une famille d'objets n'acc dent   une existence sociale que s'ils sont individualis s dans un acte de d signation langag re* »¹⁴. D terminer la forme de la terre et du ciel ou le trac  d'une fronti re, par exemple, constitue un enjeu dont l'importance existentielle et sociale peut  tre primordiale. Au-del  de la d finition de l'identit  des interlocuteurs, la communication pose aussi la question des modalit s de la description du monde commun, des savoirs   mettre en forme pour parvenir   un accord pragmatique et consistant. Lorsque celui-ci est atteint et aussi longtemps qu'il

¹⁴ DEBARBIEUX Bernard (2004) « De l'objet spatial   l'objet g ographique » in DEBARBIEUX Bernard, FOURNY Marie-Christine, *L'Effet g ographique. Construction sociale, appr hension cognitive et configuration mat rielle des objets g ographiques*, Publications de la MSH-Alpes, Grenoble, 250 p.

n'est pas remis en cause, le monde acquiert la force du réel. Le discours fixe un cadre d'intercompréhension à partir duquel les êtres humains élaborent des projets d'existence et grâce auxquels ils deviennent des acteurs socialisés. Par exemple, l'alimentation d'un argumentaire destiné à souligner l'iniquité de la localisation de telle ou telle frontière peut être un moyen pour un groupe militant de motiver ses cohabitants autour d'un programme politique de conquête de légitimité et de cohésion identitaire.

Dans la pratique, la construction du savoir et la formulation des programmes d'action sont des opérations concomitantes. La description du monde dépend toujours des finalités poursuivies collectivement : pacifier les relations sociales, affirmer une domination ou exploiter une ressource. Cette double construction collective de la réalité, comme savoir et comme projet, n'est jamais une opération achevée. Elle est reprise en permanence au gré de l'actualité et du renouvellement des événements. Cet aspect a des répercussions fondamentales sur l'instabilité structurelle des identités territoriales. Deux sujets qui ne communiquent pas peuvent vivre dans un même environnement sans que leurs mondes ne se rencontrent jamais (document 1.1.). Ils développent des territoires provisoirement étrangers l'un à l'autre (A). C'est d'ailleurs ce qui arrive la plupart du temps. Par exemple, dans le métro, entre deux stations, les voyageurs se déplacent à la même vitesse : leur trajectoire suit une même portion d'itinéraire, ils passent aux mêmes endroits à peu près au même moment en raison d'artefacts élaborés par des inconnus mais cela ne suffit pas à assurer une rencontre. Si, dans le métro, une proxémique implicite régit la disposition des corps et les stratégies d'évitement à l'intérieur des rames. L'irruption de l'événement est toujours possible, exposant les voyageurs à la rencontre. C'est alors que la représentation symbolique permet l'engagement dans la communication, la description, la reconnaissance réciproque et l'identification d'un monde commun (B). La discussion intersubjective consiste alors à s'accorder sur l'identité du lieu dans lequel les interlocuteurs se situent et sur les chemins qu'ils peuvent emprunter pour parvenir à leurs fins une fois que l'entrevue se sera cristallisée

Document 1.1. Représentation spatiale de formes variées de socialisation territoriale



en projet. Les voyageurs peuvent reprendre leur itinéraire initial dans un monde qui porte désormais la mémoire de cette irruption fugace de l'altérité ou, au contraire, envisager délibérément de prendre un même itinéraire pour prolonger la rencontre et lui donner une forme et un sens imprévus. Pour cela, ils doivent partager une représentation commune de leur environnement. Cette image persiste aussi longtemps que la relation perdure. Elle peut être réactivée par intermittences et évoluer en fonction des circonstances.

L'intersubjectivation de l'imaginaire et la construction collective de savoirs sont des opérations qui permettent d'enrichir la personnalité de chacun. Elles peuvent déboucher sur la formulation de projets qui font du monde commun un horizon social. Deux voyageurs qui par accident se sont rencontrés dans le métro et qui décident de s'accorder une pause dans un café pour amplifier leur connaissance réciproque peuvent aussi décider de se revoir dans un autre contexte. La communication constitue une condition essentielle de toute construction collective de la territorialité. Cette socialisation du milieu géographique s'effectue avec un nombre variable de partenaires (C). Cela n'empêche pas certains territoires collectifs de continuer à rester étrangers les uns aux autres (D)¹⁵.

L'identité des territoires n'est donc pas dissociable des énoncés qui l'informent. Au contraire, ce sont les propos qu'on tient à leur égard qui les actualisent et ils n'adviennent que parce que des individus ou des groupes les reconnaissent comme tels et s'y projettent, même si les significations auxquelles ils les associent peuvent différer d'un acteur à l'autre. « *La carte [par exemple] s'insère dans un réseau ou une série d'opérations orientées vers le territoire, c'est-à-dire dans un projet, et c'est dans le cadre de ce projet territorial (quel qu'il soit qu'elle acquiert elle-même son opérativité* »¹⁶. Il serait donc vain de vouloir décrire les territoires comme s'ils avaient une vérité ou une essence unique et indépendante des acteurs qui l'habitent. Leur identité reste définitivement polysémique : elle dépend toujours des circonstances provisoires de l'interaction sociale et des actes de langage et de connaissance qui sont déployés pour les établir comme signes et comme objets. Pour bien mesurer l'importance de la communication dans la construction sociale de la réalité du territoire, il nous faut maintenant préciser les fondements épistémologiques qui président à l'analyse de la

¹⁵ En mai 2008, l'une des dernières tribus isolées d'Amazonie a été découverte dans l'ouest du Brésil, non loin de la frontière péruvienne, à proximité de la rivière Envira, dans l'État de l'Acre. À l'heure de la mondialisation, il resterait ainsi une centaine de tribus vivant dans des mondes séparés, essentiellement au Pérou et au Brésil.

<http://www.survivalfrance.org/actu/3359>

¹⁶ BESSE Jean-Marc (2006) « Cartographie et pensée visuelle. Réflexions sur la schématisation graphique », Journée d'étude organisée dans le cadre du programme *Expériences de terrain et compétences cartographiques*, Maison Interuniversitaire des Sciences de l'homme, Agence Nationale de la Recherche, Strasbourg, p. 4.

géographie comme type particulier de discours. Le concept d'énoncé se situe au cœur d'une telle démarche.

1.1.5. Énonciation et formation discursive

La parole actualise les représentations du territoire, elle les médiatise par le langage sous la forme d'énoncés qui structurent la pensée et qui permettent l'action. On doit à Michel Foucault une définition de l'énoncé qui ouvre la voie à l'analyse politique du discours (document 1.2.).

Document 1.2. La conceptualisation de l'énoncé selon Michel Foucault

« L'énoncé n'est pas une unité du même genre que la phrase, la proposition, ou l'acte de langage ; il ne relève donc pas des mêmes critères ; mais ce n'est pas non plus une unité comme pourrait l'être un objet matériel ayant ses limites et son indépendance. Il est, dans son mode d'être singulier (ni tout à fait linguistique, ni exclusivement matériel), indispensable pour qu'on puisse dire s'il y a ou non phrase, proposition, acte de langage ; et pour qu'on puisse dire si la phrase est correcte (ou acceptable, ou interprétable), si la proposition est légitime et bien formée, si l'acte est conforme aux réquisits et s'il a bel et bien été effectué. (...) L'énoncé, ce n'est donc pas une structure (c'est-à-dire un ensemble de relations entre des éléments variables, autorisant ainsi un nombre peut-être infini de modèles concrets) ; c'est une fonction d'existence qui appartient en propre aux signes et à partir de laquelle on peut décider, ensuite, par l'analyse ou l'intuition, s'ils "font sens" ou non, selon quelle règle ils se succèdent ou se juxtaposent, de quoi ils sont signe, et quelle sorte d'acte se trouve effectué par leur formulation (orale ou écrite) ».

FOUCAULT Michel (1969) *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 288 p.

Peuvent ainsi entrer dans la catégorie des énoncés, au moins de manière potentielle, non seulement les formes traditionnelles de la parole telles les phrases ou les formes qui en dérivent comme les textes, mais aussi les listes, les matrices, les schémas, les graphes et les graphiques ou les équations. Rien n'exclut non plus les cartes ou les paysages. Pour que le signe remplisse une « *fonction énonciative* », il doit être produit dans un contexte social particulier et doit recouvrir une signification phénoménologique pour les personnes qui l'interprètent. La fonction énonciative qu'évoque Michel Foucault met « *en jeu des unités diverses (elles peuvent coïncider parfois avec des phrases, parfois avec des propositions ; mais elles sont faites parfois de fragments de phrases, de séries ou de tableaux de signes, d'un jeu de propositions ou de formulations équivalentes) ; et cette fonction, au lieu de donner un « sens » à ces unités, les met en rapport avec un champ d'objets ; au lieu de leur conférer un sujet, leur ouvre un ensemble de positions subjectives possibles ; au lieu de fixer leurs limites, les place dans un domaine de coordination et de coexistence ; au lieu de déterminer leur identité, les loge dans un espace où elles sont investies, utilisées et répétées* »¹⁷. Parce que produits dans des contextes sociaux différents, les énoncés ne sont jamais totalement réductibles les uns aux autres. Tout engagement énonciatif est particulier. Un Parisien en exil et un directeur d'agence de voyages qui,

¹⁷ FOUCAULT Michel (1969) *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 288 p.

tous deux, déclareraient que « *Paris est la plus belle ville du monde* » ne diraient, en fait, pas tout à fait la même chose. La nostalgie de l'un n'est pas équivalente à la stratégie publicitaire de l'autre. Les énoncés s'agencent entre eux pour constituer ce que Michel Foucault appelle des « *formations discursives* » cohérentes ou, plus simplement, des « *discours* »¹⁸. Il en est ainsi de la *médecine*, de l'*économie politique* ou de la *grammaire*. Leur nombre est infini et leurs frontières sont floues et mouvantes. Elles sont des constructions historiques susceptibles de se transformer ou de disparaître.

Mettre en évidence l'existence d'un discours revient à en retracer la généalogie à partir des archives disponibles. En fait, selon Michel Foucault, la classe des énoncés qui le composent doit répondre à quatre critères : des objets communs, des types normatifs d'énonciation, des concepts et des choix thématiques privilégiés. Ainsi, un discours ne dépend pas de l'énonciateur mais de la manière dont il rattache ce qu'il dit à un fonds d'énoncés qui en constitue la référence. Cette notion se rapproche de celle d'« *imaginaire* » développée par Edgar Morin dans *L'Esprit du Temps*¹⁹. L'imaginaire est au discours ce que la représentation est à l'énoncé : il relie le discours à des référents phénoménaux cohérents qui forment un tout par rapport auquel les acteurs vont se positionner pour agir. Je présenterai ultérieurement pourquoi la géographie constitue une formation discursive à part entière. Pour l'instant, il convient de rappeler la place centrale qu'occupe le discours au sein de l'interaction sociale.

1.1.6. Transtextualité et intériorisation de la connaissance

L'analyse des énoncés se présente comme un moyen pour saisir le rapport des acteurs aux phénomènes géographiques qu'ils produisent. Il est même possible d'identifier certains types de discours, de voir comment chacun contribue à l'intégration sociale, d'analyser comment sont élaborées les mises en scène de la cohabitation. Nous avons vu que, selon les locuteurs, des énoncés géographiques identiques peuvent traduire des relations trajectives différentes : la signification résulte de la rencontre entre une forme énonciative et un contexte d'interlocution qui repose sur le respect d'un certain nombre de conventions sociolinguistiques particulières ; la communication fait donc appel à une mémoire collective qui renvoie à l'existence de discours hérités. Les types et les genres de discours contraignent nos manières d'être face aux territoires et les normes culturelles qu'ils véhiculent conditionnent le contenu et la forme de l'énonciation.

¹⁸ FOUCAULT Michel (1970) *L'Ordre du discours*, Gallimard, Paris, 81 p.

¹⁹ MORIN Edgar (1963, rééd. 1998) *L'Esprit du Temps*, Le Livre de poche, Paris, 288 p.

En prenant en compte les règles qui interviennent dans la réalisation de ces actes de langage, il est possible de mesurer les enjeux sociaux qui s'exercent sur les territoires évoqués. Nul ne s'exprime dans le vide et toute prise de parole suppose un interlocuteur, ne serait-ce qu'à l'état virtuel, et à travers lui un cadre communicationnel normatif. Un des enjeux de l'analyse du discours consiste à souligner les forces sociales qui agissent lors de son actualisation. La parole qui préside à l'énonciation des lieux est déjà une action en soi, une manière d'informer le territoire, de le faire entrer dans une grille contraignante d'intelligibilité. La toponymie porte ainsi la trace des efforts que les personnes accomplissent pour objectiver collectivement leur environnement et pour bâtir une identité géographique stabilisée, au moins à titre provisoire, à partir de laquelle ils peuvent se projeter.

Même si les énoncés s'inscrivent dans le contexte particulier de leur énonciation, on n'évoque pour ainsi dire jamais un objet pour la première fois mais on réactive des formes issues de discours antérieurs. De manière consciente ou non, le locuteur intègre la dimension intertextuelle de ce qu'il dit. Les énoncés sont construits en référence à ceux que le locuteur a rencontrés dans son expérience passée et qu'il conserve au creux de sa mémoire, mais aussi à ceux qui l'ont influencé de manière indirecte, ayant transité par des interlocuteurs intermédiaires. Il s'agit là de l'un des ressorts du discours, l'intertextualité désignant l'ensemble des références et des significations que les énoncés actuels portent en eux et qui contraignent les imaginaires collectifs. Elle constitue le vecteur du rattachement de l'action sociale au passé et le fondement de la condition historique des sociétés. Le tourisme est, par exemple, un fait social qui prend forme à travers une double actualisation, pratique et discursive. Les individus ou les groupes identifient leurs actions comme relevant du tourisme uniquement s'ils ont les moyens énonciatifs et les références intellectuelles de les exprimer et de les concevoir comme telles. C'est dans ces conditions que l'intertextualité apparaît comme inhérente à l'intériorisation par l'individu, de manière consciente ou non, de la pratique touristique. Envisagée hors de toute considération sur l'intertextualité, l'expression « *partir en vacances* » relève ainsi de l'absurdité : en effet, ici, un état - l'interruption momentanée d'activité professionnelle - est confondu de manière métonymique avec une action de déplacement. C'est par l'activation de sa mémoire et des énoncés que celle-ci a enregistrés au cours de son expérience antérieure, que l'interlocuteur a compris la signification de l'expression en question, à savoir qu'on peut profiter de son temps de vacance professionnelle pour pratiquer une activité de dépaysement touristique. Il est en outre vraisemblable que peu de personnes effectueraient une telle action s'il n'existait des moments de la vie pour relater ces expériences personnelles et échanger les normes culturelles de comportement contenues dans le discours afférent. C'est

parce que l'entourage social érige les voyages et les vacances en sujets normatifs de discussion et de partage de significations que beaucoup d'individus manifestent le désir mimétique d'en faire l'expérience. Le dialogue sur la pratique stimule ici son actualisation dans le cadre d'une boucle de rétroaction positive qui permet de comprendre comment le tourisme devient en Europe, à partir du XVIII^e siècle, un phénomène social. Insistons donc sur ce point crucial : aucun énoncé ne peut être interprété indépendamment de son contexte social d'expression et des références culturelles que celui-ci véhicule. Le discours peut alors être conçu comme une manière d'échanger, au-delà des signes et des symboles, tout un ensemble de valeurs sociales significatives qui génèrent de l'action, de l'intégration sociale et, au-delà, du pouvoir.

1.1.7. Interdiscursivité et légitimation sociale

Les propositions de Michel Foucault sur l'énonciation sont fondamentales car sa conception du discours permet d'en faire l'étude sous l'angle de l'action et du pouvoir. En ce sens, les énoncés génèrent des savoirs et, à travers eux, toute une organisation sociale. Si l'intertextualité s'applique au niveau des énoncés, c'est pourtant à celui des discours qu'apparaissent les enjeux politiques principaux. En effet, les opinions, les valeurs et les intérêts respectifs des acteurs engagés dans l'interaction sociale donnent aux relations discursives des formes variées, allant du don altruiste à la compétition farouche en passant par la coopération raisonnable. Les énoncés géographiques sont pris dans un jeu social de légitimation : placés en situation de contact, les acteurs sociaux cherchent par des stratégies d'argumentation à justifier les buts qu'ils poursuivent et, ce faisant, l'identité et la position socio-géographique qu'ils occupent. Les territoires peuvent alors faire l'objet d'une recherche collective pour parvenir à la définition d'une identité légitime, opération qui explique à la fois la pluralité des représentations qui les affectent mais aussi l'instabilité des significations communes. Ce déséquilibre se manifeste, par exemple, dans la discordance fréquemment observée entre le discours des syndicats et celui des employeurs concernant l'organisation du travail au sein d'une unité de production localisée (un établissement, une entreprise, une branche) ; si les premiers envisagent la main d'œuvre des pays étrangers à bas salaires comme une menace pour leur emploi, elle peut représenter une opportunité pour les seconds. Il n'est, en conséquence, pas étonnant de les voir diverger sur les stratégies spatiales d'investissement et de régulation à mettre en place et s'engager dans des procédures argumentatives opposées. La signification des énoncés change ainsi en fonction des fluctuations de la distribution du pouvoir au sein des groupes sociaux et des ordres de grandeur mobilisés par les différents interlocuteurs en présence. La gestion collective de la variété des normes que chacun d'eux mo-

bilise suppose un cadre politique adéquat, un ordre discursif qui organise ce que les habitants ont à dire. Cela passe par la poursuite simultanée de trois finalités : communicationnelle, technique et éthique.

1.2. Les finalités du discours

Les discours jouent un rôle fondamental dans la mise en ordre du réel. Un tel constat a des répercussions déterminantes pour la compréhension de la géographie. La socialisation du territoire passe autant par des comportements non verbalisés que par des constructions discursives destinées à améliorer l'emprise que les habitants ont sur leur environnement. L'utilisation des énoncés géographiques engage alors la responsabilité de ceux qui y ont recours : elle conditionne le contenu des projets que les habitants sont prêts à promouvoir et à tenter d'accomplir ensemble.

1.2.1. La finalité communicationnelle

La première qualité d'un discours réside dans sa capacité à être compris, approprié et partagé par les partenaires sociaux. Le développement d'une langue commune constitue l'impératif préalable à toute compréhension intersubjective. Selon la théorie de la grammaire générative, n'importe quelle langue possède la capacité de produire des contenus infinis. En revanche, la manière dont l'émetteur informe le contenu sémantique du message influence toujours la capacité de ce dernier à être compris par son destinataire. Un touriste étranger en visite en France qui n'aurait jamais eu l'occasion de lire les cartes topographiques fournies par l'IGN et qui ne pourrait pas déchiffrer les clés de lecture indiquées dans la légende aurait le plus grand mal à en tirer un quelconque profit. Pour réduire les perturbations liées à la subjectivité et à la contextualité du langage humain, il importe que l'émetteur prenne en compte la personnalité de ceux à qui il s'adresse. Cela suppose qu'il ait, au préalable, développé un lien d'empathie avec eux. Dans le cas du touriste étranger, cela peut consister pour l'IGN à publier des légendes traduites en plusieurs langues et à favoriser leur publication dans les principaux guides de voyages par exemple. La multiplication des cartes à thématique touristique montre d'ailleurs le souci qu'ont les éditeurs d'adapter leurs produits aux attentes de la clientèle. Loin de constituer un ensemble rigide de formes imaginaires, le discours s'intègre donc toujours dans un contexte communicationnel de coopération sociale qui affecte la nature de son contenu sémantique.

La dimension esthétique d'un énoncé joue aussi un grand rôle dans sa capacité à être approprié par les partenaires de la rencontre intersubjective. Les signes et les images ont un pouvoir évocateur variable, qui dépend autant de la plastique que de la complicité qui lie l'émetteur au récepteur. Le poids de la culture est ici déterminant. Dans toute situation

particulière, la symbolique des couleurs et des valeurs qui leur sont associées joue un grand rôle dans l'appréhension de la qualité des objets évoqués. L'utilisation du bleu, du vert et du gris pour figurer l'eau, la végétation et les infrastructures urbaines sur les cartes de l'IGN n'est pas le fruit du hasard : elle correspond à des usages normalisés qui facilitent la lecture. Le respect de ces conventions implicites contribue d'ailleurs à leur consolidation²⁰. Aucune carte n'est réalisée pour elle-même et elle vise toujours à produire un effet rhétorique sur les lecteurs : ce peut être la manipulation idéologique, comme le démontre par exemple Mark Monmonnier²¹, mais aussi, plus modestement, la discussion coopérative. Le premier pouvoir de la carte est de proposer un cadre de référence à partir duquel un usager va imaginer et programmer son action géographique : prévoir une promenade, calculer un temps de parcours, choisir une implantation logistique...

Les supports sémiotiques disponibles sont d'une diversité insondable et tous utilisent des règles d'énonciation plus ou moins explicites. Nombreux sont les géographes à s'être interrogés sur les normes et les raisons qui président à ces formes de construction et d'interprétation du monde que sont les cartes. Jacques Bertin²² ou Roger Brunet²³, dans des voies différentes, sont même allés jusqu'à proposer des systèmes de règles qui permettraient d'atteindre un degré supérieur de formalisation. S'il existe une cartographie pour les spécialistes utilisant des moyens rhétoriques normalisés, la production et

Document 1.3. Exemple de carte qui transgresse la plupart des codes académiques, publiée dans le mensuel *Capital* : « Région par région, les hôpitaux qui vont fermer ou sont menacés »

La carte ne possède ni échelle, ni légende. Les points ne paraissent pas géoréférencés sur la même grille que le cadre qui sert de fond. Celui-ci est rempli par la photographie illustrative d'un bloc opératoire qui perturbe la lecture.



Capital, n° 152, mai 2004.

²⁰ PASTOUREAU Michel (2007) *Le Petit livre des couleurs*, collection Points histoire, Le Seuil, Paris, 121 p.

²¹ MONMONNIER Mark (1993) *Comment faire mentir les cartes, Du mauvais usage de la géographie*, Flammarion, Paris, 234 p.

²² BERTIN Jacques (1967) *Sémiologie graphique : Les diagrammes, les réseaux, les cartes*, Gauthiers-Villars, Mouton & C^{ie}, Paris, 435 p.

²³ BRUNET Roger (1987) *La Carte, mode d'emploi*, Fayard/GIP Reclus, Paris, 269 p.

l'échange d'informations cartographiques concernent pourtant l'ensemble de la société. Les journaux sont remplis de cartes qui transgressent allègrement les codes révéés par la communauté des géographes (document 1.3.). Pour le lecteur ordinaire, indifférent aux usages et aux conventions des professionnels, une telle liberté de représentation n'altère pas la puissance évocatrice des cartes. Celles-ci se multiplient car les outils infographiques sont plus perfectionnés mais aussi parce qu'elles sont devenues agréables et étonnantes : les annonceurs qui les utilisent dans leurs publicités l'ont très bien compris. Dans le même ordre d'idée, l'imagerie verticale issue des observations spatiales et aériennes a échappé aux techniciens : elle a aujourd'hui gagné le grand public qui en fait un usage empreint d'émotions esthétiques, voire de questionnements existentiels individuels ou collectifs comme l'atteste le succès des ouvrages de Yann Artus-Bertrand²⁴. Ce trait n'est pas propre aux documents relatifs au discours géographique, comme l'ont montré Michel Serres et Nayla Farouki à propos des images et des documents produits par les sciences physiques²⁵. À terme, le document échappe toujours à son auteur et la communication reste conditionnée par les manières respectives dont les interlocuteurs se projettent dans l'existence.

1.2.2. La finalité instrumentale

Tous les concepts, modèles et théories que nous utilisons pour décrire la réalité sous la forme d'un savoir collectif résultent de constructions historiques et intentionnelles que nous empruntons à nos prédécesseurs et que nous rediscutons sans cesse. Parce qu'il dépend toujours du contexte dans lequel il est énoncé et négocié, le savoir scientifique peut lui aussi faire l'objet d'une recherche archéologique. Michel Foucault insiste sur la nécessité de l'actualiser pour le rendre socialement efficace et opératoire²⁶. Pour cela, il faut accepter de le faire sortir de sa matrice historique pour lui reconnaître une pertinence dans le présent. Quel que soit le crédit épistémologique que l'on accorde au modèle de Reilly par exemple, vérité essentielle ou modèle probabiliste, son efficacité pour choisir l'implantation d'un nouvel établissement commercial lui confère une valeur pragmatique indéniable. C'est le cas lorsqu'on l'utilise dans le cadre d'un diagnostic évaluant les conditions de rentabilité d'un équipement, la demande locale liée à la zone de chalandise, l'existence de concurrents directs, les possibilités d'accès, d'approvisionnement et d'écoulement. Le savoir prend alors la forme

²⁴ ARTHUS-BERTRAND Yann (2000) *La Terre vue du ciel*, Éditions de La Martinière, Paris, 455 p.

²⁵ FAROUKI Nayla, SERRES Michel (1999) *Paysages de sciences*, Le Pommier, Paris, 200 p.

²⁶ FOUCAULT Michel (1969) *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 288 p.

d'une croyance partagée et formulée comme une espérance, aussi triviale soit-elle, qui conduit les habitants à entreprendre des projets d'action territoriale.

Outre l'intercompréhension, le discours géographique peut avoir pour finalité une amélioration de l'accord pratique que les personnes entretiennent avec leur environnement. Une carte peut servir à planifier un déplacement, établir un zonage, dresser un diagnostic spatial. Ainsi, elle oblige les êtres humains à harmoniser leur territorialité. Elle contribue à construire un monde partagé. Le discours répond alors à des objectifs pragmatiques : une théorie est pertinente si les résultats pratiques auxquels elle conduit correspondent aux attentes de ceux qui l'élaborent et l'utilisent. Par exemple, la rotondité de la Terre devient une idée pertinente à partir du moment où elle offre des opportunités intéressantes à certains acteurs sociaux : ce fut le cas au XV^e siècle des marchands européens qui l'envisagèrent comme un moyen d'accéder directement aux marchés indiens. À l'exception de professionnels qui en ont besoin pour modéliser des phénomènes d'échelle astrale ou de zélotes scientifiques engagés dans l'apologie d'une vérité naturelle, la plupart des gens ont un usage limité de l'idée de rotondité de la Terre, quand ils ne s'en passent pas tout bonnement dans leur vie quotidienne. Toute construction de savoir modifie donc le rapport que ses utilisateurs entretiennent avec leur entourage. Le territoire change au fur et à mesure que la connaissance qui l'instaure est elle-même actualisée dans le couplage de la communication intersubjective et de l'action sociale. Le contenu énonciatif du discours possède alors certaines propriétés performatives, permettant aux interlocuteurs d'agir collectivement pour territorialiser leur environnement. Il devient un instrument de projection pour les habitants et son utilité justifie sa construction : il advient pour dégager des perspectives d'action collective.

Ces moyens d'agir sont conditionnés par les objectifs à atteindre mais aussi par les méthodes et les raisonnements intellectuels privilégiés. Un exposé rationnel ne permet pas d'accomplir les mêmes actes qu'une description affective, ce qui ne retire rien à la complémentarité de ces deux perspectives : si la raison permet un meilleur contrôle instrumental des choses, les émotions peuvent être un moyen de partager des significations et de motiver les partenaires ; le discours a vocation à régler des problèmes techniques comme à répondre à des questions d'ordre culturel. Les cartes peuvent autant servir à exprimer les frustrations sociales provoquées par l'occupation étrangère de territoires irrédents qu'à programmer de façon rationnelle un plan tactique destiné à chasser les intrus. Quelles que soient les formes rhétoriques qu'ils adoptent, les savoirs ne peuvent malgré tout être évalués à

partir du seul critère de leur efficacité pratique. Il est nécessaire qu'ils soient examinés en fonction du régime de légitimation sociale qui a conduit à les formuler et à les justifier.

1.2.3. La finalité éthique

Au-delà de son efficacité technique, c'est-à-dire de sa capacité à faciliter la réalisation d'objectifs finalisés, le discours peut servir à améliorer les procédures sociales de justification éthique qui président à l'action. Chaque groupe social mobilise des argumentaires destinés à légitimer certains comportements sociaux et garantir un type d'ordre social spécifique. Toute théorie est ainsi conditionnée par le système politique dans lequel le savoir produit est reconnu comme légitime au regard des fins qu'il se donne : le profit pour les entrepreneurs capitalistes, l'intérêt général pour les États-nations, la perpétuation du lignage pour les familles.

L'idée que les producteurs de savoirs seraient motivés par la seule efficacité instrumentale pose un problème déontologique au chercheur ou à l'enseignant. Celui-ci se trouve en effet face à un dilemme : ou bien il est irresponsable et remet à d'autres le soin de justifier l'usage du savoir qu'il produit, ou bien il accepte, au moins de manière implicite, les normes régissant le projet qui justifie l'institution au service de laquelle il s'engage²⁷. Cela pose la question de la division sociale du processus de construction du savoir. La figure de l'expert qui affiche la maîtrise d'un savoir-faire sans se positionner lui-même par rapport aux finalités des pratiques dont il permet la réalisation laisse entendre que l'élaboration d'un savoir ne génère aucune responsabilité ou que celle-ci pourrait être déléguée à des autorités spécialisées : il serait ainsi possible d'isoler le discours des utilisations qu'on en fait et des opinions qui les légitiment. Cette conception technoscientifique d'un savoir isolé, qui renoncerait à exercer le pouvoir qu'il sous-tend, ne prémunit malgré tout aucun chercheur contre les jugements d'autres instances sociales, comme l'opinion publique, les pouvoirs institutionnels ou l'autorité judiciaire et contre l'obligation de rendre des comptes *a posteriori* sur les usages des savoirs qu'il a permis de développer. Adoptant le parti pris inverse, l'épistémologie géoéthique défendue ici propose de prendre au sérieux les enjeux politiques propres au discours géographique et les efforts de justification déployés par les interlocuteurs pour circonscrire le domaine légitime d'intervention territoriale de chacun. Elle rejoint donc la

²⁷ J'ai abordé cette question en 2006 dans le cadre de l'École d'été de géographie sociale « L'espace social : méthodes et outils, objets et éthique(s) ». BRENNETOT Arnaud (2006) *Penser la justice territoriale*, UMR 6590 ESO Espaces et Sociétés, Rennes, 6,7 et 8 septembre, 2006.

posture défendue par Bernard Bret. « *Peut-on nier, en effet, que la référence à la justice soit présente dans nombre de termes dont la géographie fait usage couramment (inégalités, disparités, sous-développement...) et dans nombre de ses analyses ? S'agit-il, par exemple, d'étudier les structures agraires (la propriété du sol, les modes de faire-valoir, la taille des exploitations), il apparaîtra admissible, sinon souhaitable, de mettre en lumière les hiérarchies sociales enracinées dans le lien à la terre. Faut-il dans ces conditions se limiter à la description des systèmes de droit d'accès au sol et, dans une terminologie neutre, parler d'égalité, d'inégalité, d'indice de concentration, et rejeter toute appréciation qui irait au-delà ? Ou faut-il s'autoriser à parler de justice une fois constaté que certains ont beaucoup et d'autres presque rien ?* »²⁸.

L'élaboration d'un savoir discursif et pragmatique s'effectue donc dans le cadre de liens intersubjectifs qui mettent en jeu l'identité et la responsabilité des partenaires. En ce sens, comme le fait remarquer Jean-Marc Besse, « *les questions paysagères sont également traversées par des questions idéologiques, politiques, philosophiques, plus globales et différentes seulement en apparence, concernant « la nature », « l'espace », « l'environnement », « la modernité », voire la « mondialisation* »²⁹, c'est-à-dire des notions qui touchent au diagnostic que l'on porte sur l'époque contemporaine en général ». L'agir communicationnel implique l'engagement de ceux qui s'approprient le savoir dans une relation qui dépasse la stricte raison instrumentale et qui exige une reconnaissance réciproque des acteurs. En ce sens, la territorialité reste indissociable de l'intersubjectivité : en même temps qu'il acquiert la maîtrise technique et esthétique du territoire qu'il produit, l'habitant apprend à réguler les relations spécifiques qu'il entretient avec ceux qu'il reconnaît, par transfert, comme ses *alter ego*. Dès lors qu'ils entrent en communication, les êtres humains mettent en jeu la nature de la relation qui les unit. Parce que la vie se déploie toujours dans un contexte de cohabitation sociale, la science ne peut se détourner des questions de régulation politique qui découlent des interférences entre les desseins de chacun. Pour assurer la régulation de ces dernières, il faut tout d'abord que les partenaires sociaux s'accordent sur le cadre et la finalité de la discussion dans laquelle ils s'engagent. Cette condition s'applique dans le cadre d'un système politique : avant toute consécration d'un savoir commun, les habitants d'un même territoire doivent définir de manière consensuelle les limites des actions qu'il leur est possible de concevoir et de reconnaître comme légitimes et réalistes. Cela

²⁸ BRET Bernard (2001) « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. À propos du Nordeste du Brésil », *L'Information géographique*, volume 65, Paris, p. 197

²⁹ BESSE Jean-Marc (2006) « L'espace public : espace politique et paysage familier », *Rencontres de l'espace public*, Lille, p. 13.

revient à formaliser des règles qui permettent de circonscrire le champ des actions possibles et souhaitables afin que chacun puisse s'appropriier le projet en question : ce sont donc les dimensions politique et éthique du savoir qui lui confèrent une force problématique primordiale.

Dans ces conditions, il n'est plus possible de considérer l'analyse du discours comme un élément périphérique de l'approche géographique : les énoncés échangés à propos des lieux constituent une substance sans laquelle il est impossible d'apprécier pleinement la géographicit . Le contenu et la port e du discours demeurent conditionn s par les circonstances de la rencontre intersubjective et par l'organisation du processus de d cision d fini   cette occasion. Aucun des trois modes d'interaction sociale qui viennent d' tre  voqu s pour caract riser les conditions de d veloppement du savoir - la communication intersubjective, la ma trise technique et l'int gration politique et  thique - ne saurait rester dans l'ombre. La nature du r gime politique joue alors un r le fondamental dans la forme prise par le discours   partir duquel s' labore le savoir commun. En cons quence, il para t indispensable d'associer toute analyse de discours au cadre politique dans lequel il se d ploie.

Parce que la r flexion entreprise ici entend placer l'analyse du discours g ographique au sein d'une th orie du pouvoir probante et adapt e au moment historique que nous traversons, int grant dans ses pr misses la possibilit  de l'autonomie, il me semble n cessaire de caract riser ce qui sp cifie le discours g ographique dans les r gimes lib raux. Pour  chapper aux hypoth ses du destin et de la nature, le lib ralisme politique  tablit le savoir comme un moyen d'action, d' mancipation et d'exercice de l'autonomie. L' laboration de ce savoir s'accompagne du droit accord    chacun de le critiquer et de remettre en cause sa communicabilit , son efficacit , son utilit  ou sa l gitimit . Le lib ralisme politique offre un cadre  pist mologique adapt    l'analyse du discours g ographique tel qu'il s'actualise aujourd'hui : dans ce contexte, celui qui s'approprie le savoir, ou le discours, devient le garant de l'autonomie qu'il conf re ; il doit aussi assumer la responsabilit  qu'il induit et accepter le potentiel d'erreur et de sanction sociale qu'il contient. Dans les soci t s lib rales, l'exercice de l'autonomie est   ce prix et la promotion d'une g ographie humaniste  galement.

1.3. Comprendre la démocratie libérale

Le développement du discours recouvre de considérables enjeux de pouvoir : il est toujours à la fois la condition de réalisation d'un ordre politique et le résultat de celui-ci. C'est pourquoi aucune épistémologie ne peut se passer d'une référence intellectuelle à l'ordre politique par rapport auquel elle envisage le savoir qu'elle produit. Les paragraphes qui suivent visent à présenter une épistémologie des sciences humaines, et de la géographie en particulier, compatible avec les conditions de réalisation du libéralisme politique. Dans une perspective fonctionnaliste, ou naturaliste, il aurait été possible d'étudier le discours géographique comme le résultat d'un ordonnancement social sous-jacent, spontanément organisé par la nature uniforme du pouvoir. Les valeurs territoriales auraient alors une essence indépendante des consciences et s'imposeraient selon des logiques exogènes et déterministes. Cette approche holiste suppose l'essence d'une société préalable qui englobe le politique et dans laquelle ce dernier est réduit à l'état de sous-système institutionnel laissant transparaitre la logique d'ensemble du corps social. Cette sociologie politique n'est pas condamnable en soi et correspond à un courant argumentatif qui décrit le politique comme une force physique déterminée par la prééminence homogène d'une nature sociale. Si elle offre l'avantage d'être en accord avec la métaphysique déterministe de la science moderne, elle est pourtant incompatible avec la théorie libérale.

Il est tout à fait possible, au contraire, de dénaturer la société - et la démarche scientifique par la même occasion - en établissant son ontologie comme le résultat de l'engagement éthique de ceux qui l'instaurent en tant que créature discursive et qui l'offrent à l'appréhension critique et politique de leurs interlocuteurs dans le cadre d'une coopération sociale. En d'autres termes, les représentations discursives de la société seraient autant de manières d'actualiser le cadre politique et la formulation de projets communs. Cette seconde posture pose comme principe que l'ordre dans lequel l'habitation se déploie dépend des bases constitutives autour desquelles s'organise la coopération sociale, c'est-à-dire qu'il résulte d'un processus d'auto-institution démocratique qui se réalise lorsque les habitants s'engagent dans la discussion des conditions de leur propre territorialité. Sa substance n'est pas prédéfinie mais dépend des efforts accomplis par ces habitants pour lui donner une forme. Celle-ci est historique et conditionnée par ce que la volonté générale est capable d'exprimer à un moment donné. Cette perspective exige la responsabilité politique de ceux qui, en participant à la discussion publique, défendent des choix épistémologiques, que ces derniers relèvent du naturalisme ou de l'existentialisme. Si la deuxième option est défendue ici, c'est justement

parce que, en objectivant les phénomènes comme des êtres uniformes et transparents, les modèles naturalistes sont inaptes, non seulement à dépasser la résignation tranquillisante des interprétations déterministes, mais surtout à traiter la complexité et la consistance jamais tout à fait limpide des projets et des engagements politiques. Dans cette perspective, tout jugement collectif, tout choix social et toute opinion publique peuvent être envisagés comme une invitation à leur propre critique. Il ne s'agit donc pas d'homogénéiser l'interprétation des phénomènes et d'aboutir à une description véridique de la réalité mais, plutôt, de conserver la polysémie et l'ambivalence des significations afin de mieux embrasser la variété des choix possibles lorsque survient la discussion. C'est pourquoi l'objectivation du débat public ne doit pas éliminer la part d'incertitude et de contradiction qui le traverse mais créer un cadre qui la conserve et qui restitue sa portée problématique. C'est justement ce que la grille d'analyse géoéthique que je détaillerai dans le quatrième chapitre vise à accomplir à propos des valeurs géographiques. Dans ces conditions, le savoir n'aboutit pas à une confiscation du libéralisme politique au nom d'une vérité première mais constitue la condition même de sa projection et de sa réalisation.

C'est donc bien le politique, par le caractère complexe et inachevé des projets qu'il dessine, qui confère leur valeur et leur signification aux situations sociales que nous rencontrons dans la vie quotidienne. Les grands mythes sociaux (la culture, la nature, la cité ou le marché) forment des repères problématiques à partir desquels une discussion publique ouverte peut se construire, dessiner une communauté d'avenir et donner du sens et de la qualité à nos existences. Dans cette conception, le politique irradie l'ensemble des relations sociales : tout comportement social recouvre alors une dimension politique et relève d'une responsabilité sans laquelle la recherche d'autonomie demeure une chimère. C'est ainsi, par exemple, que même les jugements sur les actions entreprises dans la sphère privée renvoient au politique, en l'occurrence le modèle libéral de la séparation entre l'État et la société civile. L'hédonisme que véhicule le marketing commercial, par exemple, ne prend sa pleine signification qu'en référence au cadre libéral dans lequel se développe la société de consommation : celle-ci n'est jamais indépendante du système de légitimation politique qui l'instaure. Les représentations sociales du bien-être territorial font toujours référence à des idéaux de justice politique que la démocratie réinterroge en permanence. La compréhension du rôle politique du discours géographique actuel passe par l'examen des formes d'organisation sociale dans lesquelles il prend forme. J'en distinguerai deux : les cultures, auto-organisées et structurantes, et les institutions, rationnelles et gouvernementales. Rappelons pour commencer comment émergent les premières.

1.3.1. La mémoire collective et l'organisation des systèmes sociaux

Les liaisons intersubjectives actualisées par la communication se déploient à l'intérieur de temporalités complexes. Deux types de contextes relationnels sont possibles : la rencontre et la retrouvaille. La première revient à fonder la relation alors que la seconde consiste à la réactiver en mobilisant une mémoire partagée par les interlocuteurs. Durant un voyage en train, nous n'entretenons pas la même relation avec les personnes qui nous accompagnent et avec le contrôleur de billets. Tout savoir élaboré dans un cadre d'interaction communicationnelle produit des souvenirs chez les sujets qui l'intériorisent et qui, ensemble, forment des communautés imaginaires. La plupart de nos rencontres correspondent à des retrouvailles : pour assurer la reconnaissance réciproque, les partenaires font appel à leur mémoire. En même temps, chaque rencontre remet en jeu le contenu des relations interindividuelles et les identités de chacun. S'ils s'aperçoivent que j'ai essayé de frauder, mes compagnons de voyage pourraient très bien revoir leur opinion à mon endroit. Pour moi, cela peut constituer un frein moral bien plus contraignant que l'éventualité d'acquitter une amende à une autorité anonyme.

Progressivement, avec la réitération des expériences communicationnelles, l'être humain privilégie certaines relations sociales récurrentes qui dessinent des structures sociales ou des organisations³⁰. Tous les jours, nous sommes ainsi amenés à développer des relations avec les personnes de notre entourage. Il nous faut alors respecter des règles sociales de comportement souvent implicites, comme saluer son voisin lorsqu'on sort les poubelles ou simuler l'indifférence lorsqu'on prend l'ascenseur en compagnie d'inconnus. La mémoire sociale nous fait alors entrer inconsciemment dans la « *civilisation des mœurs* »³¹, dans la « *dimension cachée* »³² de la proxémique. La connaissance ethnométhodologique des structures sociales que nous intériorisons au cours de notre vie reste conditionnée par les rencontres que nous faisons avec les autres : nous agissons vis-à-vis d'eux sans forcément être capables de proposer une explication sur la signification de la relation que nous construisons ensemble, ni même éprouver le besoin d'en fournir une. Par exemple, la vie de famille ou la conscience de classe constituent des ambiances sociales qui, au quotidien, ne méritent que

³⁰ Ces deux expressions recouvrent ici une même signification.

³¹ ELIAS Norbert (1973) *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, Paris, 510 p.

³² HALL Edward T. (1978) *La Dimension cachée*, Le Seuil, Paris, 254 p.

rarement des descriptions réfléchies. Les structures sociales dessinent pour chaque être humain un « *monde vécu* »³³ évident et consistant.

On peut considérer que certaines structures sociales se comportent comme des systèmes auto-organisés : elles peuvent émerger, se stabiliser, disparaître ou changer d'état. Les langues, par exemple, s'apparentent à de telles structures en équilibre dynamique. Leur inertie repose sur des connaissances conventionnelles que leurs locuteurs intériorisent pour échanger des informations et agir avec une plus grande efficacité collective. Cette dimension spontanée de la socialisation comprend toutes les structures culturelles qui reposent sur l'intériorisation de normes implicites : les langues, mais aussi les valeurs, les croyances, les goûts et les préférences... Toutes ensemble, elles forment des cultures discursives qui ont la propriété d'élargir et d'enrichir l'horizon social de l'être humain. Elles lui offrent la possibilité de rejoindre des communautés imaginaires et de partager des connaissances avec des personnes qu'il n'a parfois jamais rencontrées directement. Les amateurs de skate-board ne se connaissent pas tous mais, lorsque deux d'entre eux se rencontrent pour la première fois, on peut supposer que les valeurs qu'ils partagent par le biais de cette activité codifiée faciliteront leur compréhension mutuelle. C'est ainsi que se dessinent des communautés culturelles d'interlocuteurs capables de se comprendre. Les conséquences politiques de tels agencements ne sont pas négligeables.

Personne ne détient l'intégralité de l'information mobilisée dans la formation discursive nécessaire au fonctionnement d'une structure sociale : l'auto-organisation repose sur la décentralisation de l'information et sur l'absence de dispositif de pilotage³⁴. L'émergence d'une communauté linguistique ne correspond jamais complètement à un programme réfléchi. Personne ne connaît l'intégralité de la langue française. Lorsqu'elle intervient dans le cadre d'une structure sociale, la personne humaine adapte spontanément ses comportements en fonction de la relation qu'elle entend tisser avec les autres. Que ce soit pour obtenir la reconnaissance de ses pairs dans une occasion solennelle ou simplement pour demander un renseignement à un passant dans la rue, il est toujours préférable d'user de précautions rhétoriques adaptées au protocole implicite d'interaction. La communication exige des interlocuteurs qu'ils acceptent de jouer un certain rôle social et qu'ils intériorisent les

³³ Ce concept est développé par Habermas (1987) mais aussi par P. Berger et T. Luckmann (1966). BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (1966, rééd. 1997) *La Construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris, 296 p.

HABERMAS Jürgen (1987) *Morale et communication*, collection Humanités, Le Cerf, Paris, 216 p.

³⁴ Les théories de l'émergence cherchent justement, au moyen de modèles objectifs, à expliquer et à mettre en évidence des structures d'organisation sociale agissantes dont la révélation permet, à terme, d'espérer la conception de projets émancipateurs.

conventions cognitives de l'organisation en question. Le choix du registre rhétorique, l'obséquiosité ou la familiarité par exemple, constitue un enjeu crucial pour la réussite de tout engagement social : solliciter une faveur auprès d'un supérieur sur un ton déplacé pourrait constituer un motif de refus, quelle que soit la pertinence des motivations et des arguments mis en avant par ailleurs. Tout être humain véhicule avec lui le contenu mémoriel des cultures qu'il s'approprie. À chaque nouvel échange communicationnel, il est susceptible de transmettre une partie de cette mémoire normative propre au discours, ce qui ne l'empêche pas de faire preuve d'autonomie.

1.3.2. La reconnaissance des identités et la culture des individus

Lorsqu'ils intègrent des structures sociales englobantes, les individus intériorisent des règles de comportement, de pensée et de communication dont ils n'ont pas forcément une conscience nette et réfléchie. Cela n'aboutit pourtant pas à leur aliénation. L'habitant qui éprouve un sentiment d'appartenance à l'égard d'une région à l'identité culturelle prégnante pourra très bien se comporter comme un membre respectueux sans devenir pour autant un esclave soumis. Cela concerne aussi bien les héritiers du folklore provincial, les immigrants réfugiés au sein de quartiers ethniques ou même les communautés pratiquant des activités interlopes.

Le fonctionnement des organisations repose sur des codes symboliques d'interaction sociale qui reviennent à faire jouer des rôles aux individus. Un habitant peut par exemple prendre l'habitude de se comporter comme un régionaliste militant prêt à saisir la moindre occasion pour rappeler son appartenance culturelle. La structuration sociale n'est possible que si chacun connaît son rôle et est capable d'identifier ceux avec lesquels il peut jouer. Le régionaliste ne pourra pas s'adresser de la même façon au voisin familial, à l'étranger curieux ou à l'adversaire cosmopolite. Pour que le discours s'actualise et que la structure sociale qu'il sous-tend perdure, ce processus exige une reconnaissance réciproque des acteurs. Les relations que l'habitant fidèle entretient avec les caciques vénérés et avec les disciples de second ordre ne seront pas empreintes de la même composition. Chacun doit être doté d'une identité reconnue par tous : les individus deviennent alors les membres de communautés fondées sur le partage d'une compréhension des différents rôles sociaux. L'habitant est reconnu comme un digne défenseur de son territoire et de sa communauté s'il est capable d'identifier chacun et de distinguer l'autochtone de l'étranger, le sacré du profane... Pour un adepte, l'observance des codes discursifs sur lesquels reposent les cultures est un moyen

d'échapper à la solitude et à l'anonymat, d'acquérir une identité sociale et d'être reconnu comme un être spécifique. C'est en respectant les coutumes de sa communauté que le régionaliste acquiert une identité tandis que les communautés se perpétuent grâce à l'entretien d'un patrimoine d'emblèmes collectifs qui n'ont parfois pas d'autre finalité que le maintien de la cohésion sociale. Ces symboles discursifs peuvent prendre des formes multiples : la pratique d'une langue vernaculaire, le port d'insignes distinctifs, le culte d'une mémoire glorieuse incarnée par des personnages et des hauts-lieux. L'intégration des fidèles passe par leur exposition à ces symboles mythologiques qui véhiculent les normes morales de la communauté et que chacun doit célébrer de manière adéquate. Le régionaliste doit par exemple se plier à l'observance de rites initiatiques qui lui permettent de démontrer sa fidélité et l'authenticité de son engagement envers son groupe d'appartenance. La culture peut alors être décrite comme l'ensemble des représentations emblématiques héritées de la tradition et échangées par les membres de communautés particulières pour perpétuer leur intégration sociale et affirmer leur identité commune. On peut ainsi parler de la culture des Bretons, de la culture des Chinois de la diaspora ou de la culture du milieu corse. Les cultures qui parviennent à subsister sont celles qui stabilisent en patrimoine discursif, oral ou écrit, les formes symboliques et les valeurs qui leur sont associées. Les communautés territoriales peuvent assurer la survivance de leur identité par une éducation fondée sur la célébration des emblèmes hérités de la tradition : drapeaux, fêtes, contes, chansons, costumes, spécialités gastronomiques, honneurs et grades. Pour préserver leur identité culturelle, les membres doivent rester attachés à la protection de ce discours et de cette mémoire collective vécue par eux comme un patrimoine précieux.

Lorsque la communication de certaines représentations se généralise et que se cristallise un discours culturel, la description des territoires produit un savoir : la connaissance entre alors dans le champ de l'interaction sociale. Elle se stabilise autour de contenus énonciatifs homogènes. Par exemple, ceux qui habitent en amont d'une vallée peuvent avoir le sentiment de former un groupe original et ressentir le besoin de se distinguer par une dénomination spécifique ou par le développement d'un patrimoine culturel particulier. Le discours géographique peut contribuer à figer la connaissance sous la pression de forces sociales conservatrices. Malgré le développement des échanges commerciaux avec la partie aval de la vallée et la multiplication des migrations individuelles, les chefs traditionnels de la communauté amont peuvent continuer à imposer un contrôle strict sur la circulation des informations afin de préserver la cohésion culturelle du groupe. Ils peuvent pour cela mettre en place des procédures institutionnelles de contrôle rationnel. Il est donc nécessaire, pour

comprendre la concrétion du discours, de penser la société à travers les cultures qui l'organisent et les institutions qui la régissent.

Cette néguentropie des systèmes sociaux entretenue par la mémoire culturelle n'exclut pas des transformations du patrimoine : l'organisation sociale correspond à un processus dynamique et non à un résultat. L'avènement d'une nouvelle technologie de communication n'est pas forcément vécu par les communautés traditionnelles comme une menace. Il peut même au contraire être envisagé comme un moyen de consolider les liens entre leurs membres et de promouvoir l'identité communautaire. Jean-Pierre Pichard, en créant le *Festival Interceltique de Lorient* en 1971, a ainsi su profiter d'un type d'événement culturel en plein essor pour promouvoir la culture bretonne à travers le monde et pour renouer des liens avec les différentes branches de la culture celtique (Bretagne, Galice, Asturies, Pays de Galles, Cornouailles, Écosse et Irlande)³⁵. Les systèmes sociaux les plus durables sont d'ailleurs ceux qui, loin de s'enfermer dans des cadres communicationnels rigides, intègrent la possibilité de légitimer certaines formes de déviance discursive. La reprise de thèmes musicaux traditionnels avec de nouveaux instruments électroniques peut être interprétée comme une profanation dangereuse ou, au contraire, comme une promesse de renouvellement. Les poètes, en produisant des images inédites, transgressent l'héritage commun mais rendent possible l'enrichissement des significations disponibles et le renouvellement des cadres interprétatifs. À terme, ils proposent des formes inédites que les garants du patrimoine culturel peuvent légitimer et utiliser pour effectuer une régénération du discours habituel. Cette aptitude au changement reste un atout de taille pour les cultures qui doivent s'adapter à leur environnement afin de pérenniser leur identité. Le succès public d'artistes *folk* qui mêlent des éléments de la musique celtique et des thèmes plus modernes atteste d'ailleurs de l'intérêt stratégique que représentent les poètes dans le renouvellement culturel d'une région. L'autorité chargée de la définition du cadre de légitimation des goûts et des rites détient la responsabilité cruciale d'articuler respect de la tradition et ouverture à la modernité. C'est pourquoi les structures sociales auto-organisées sont traversées par des tensions et des jeux de pouvoir importants.

1.3.3. Au-delà de la tradition, le pari de la liberté

Les règles culturelles propres au déploiement du discours géographique s'appuient sur des représentations communes, partagées et incorporées par les acteurs au cours de leur

³⁵ BRENNETOT Arnaud (2004) « Des festivals pour animer des territoires », *Annales de géographie*, n° 635, Armand Colin, Paris, p. 29-50.

socialisation. Les habitants héritent des noms attribués aux lieux baptisés par d'autres avant eux, dans des contextes énonciatifs performatifs dont l'antériorité configure toujours leur actualité. Ils ont même tendance à reprendre à leur compte des toponymes emblématiques en échange de la reconnaissance sociale qu'elle leur confère. Le pouvoir accumulé par les instances culturelles permet ainsi d'imposer de manière durable, presque imperceptible à l'échelle de la vie humaine, la consistance des objets géographiques, nourrissant parfois l'illusion qu'ils auraient une identité naturelle. Ainsi, au paroxysme du nationalisme européen, entre 1870 et 1945, les frontières entre États-nations étaient souvent envisagées comme des réalités naturelles dont la remise en cause était vécue comme une transgression insupportable. Aujourd'hui, de façon assez similaire d'un point de vue épistémologique, la croissance des échanges internationaux est souvent présentée comme un phénomène incontrôlable animé par les forces anonymes et invisibles du marché global. Cela permet à certains gouvernements étatiques de justifier une politique économique passive et soumise aux investisseurs privés en oubliant de rappeler que la réalisation du libre-échange correspond à un processus politique de dérégulation commerciale dans lequel se sont engagés les États occidentaux depuis Bretton Woods. La métaphysique naturaliste qui accompagne le programme platonicien de révélation de la vérité peut alors être utilisée comme outil discursif destiné à assurer la subordination des habitants : ce ne sont plus seulement les toponymes - la France, l'Europe ou le Monde - qui s'imposent alors aux acteurs comme des évidences incontournables mais la manière pour eux de concevoir leurs territoires d'un point de vue politique. Au nom d'un dogme imposé comme une vérité naturelle, ne pas s'engager hier dans la manifestation d'un patriotisme nationaliste et belliqueux pouvait sembler, au regard des valeurs les plus répandues, aussi suspect que promouvoir des politiques économiques régulatrices ou protectionnistes à la fin du XX^e siècle. La légitimation pratique des discours et des savoirs qu'ils contiennent est donc toujours une œuvre collective contraignante. Les grands ensembles territoriaux s'introduisent ainsi dans nos imaginaires et dans nos vies, ils s'imposent à nous par des procédures discursives de contamination : la médiatisation du savoir par les instances sociales nous expose à des territoires et aux problèmes qui les concernent sans que nous ayons la possibilité de leur échapper, y compris lorsque nous n'avons aucun contact direct avec eux. La question du Proche-Orient est emblématique d'une telle situation. Alors que de nombreux conflits restent dans l'ombre de l'actualité médiatique, la mise en scène quasi quotidienne du problème israélo-palestinien contribue à en faire un

enjeu géopolitique de niveau mondial, de telle manière qu'il est presque impossible de l'ignorer³⁶. Ici, l'intrication des grandes religions monothéistes contribue à accentuer le retentissement et l'importance collective, mondiale, du problème en question. Nul ne peut échapper aux ambiances culturelles de son temps, celles à partir desquelles il construit son propre être au monde. Le pacifiste de 1914 et l'altermondialiste d'aujourd'hui, pour s'opposer à l'esprit de leur temps, sont obligés de réfléchir les valeurs collectives s'ils veulent en démonter les mécanismes.

Le développement de vastes corps de références culturelles, les discours à caractère idéologique notamment, ne constitue pourtant pas un obstacle absolu à la pratique de l'autonomie critique. Si le risque d'une aliénation totale à l'égard d'une structure sociale particulière ne disparaît jamais et si, dans certains cas limites, l'individu peut se laisser phagocytter jusqu'à perdre toute autonomie par rapport au discours dominant. La remise en cause personnelle des valeurs les plus profondément ancrées dans l'héritage commun reste possible et représente un effort à consentir et un risque à prendre pour accéder à la liberté. Un tel exercice passe par la prise de conscience que le savoir résulte lui-même d'un processus historique contingent. Il est donc possible de s'en libérer par des programmes de subversion et de création autonome, même si la recherche de modèles alternatifs peut aussi conduire à l'isolement, à la marginalisation, voire à l'exclusion sociale. C'est justement la menace qui pèse sur le poète. Dans tous les cas, la discussion critique de l'ordre commun doit être tempérée par les enjeux qu'il représente pour nos existences. Il serait vain de refuser par principe les rôles sociaux codifiés par les traditions culturelles mais, face au pouvoir de coercition des instances de légitimation du savoir, l'habitant, s'il veut rester libre, doit s'efforcer de parvenir à une certaine autonomie intellectuelle pour conserver une part d'authenticité et pour exister pleinement. Ce travail commence par l'exercice de la critique et par la pratique du jugement. En fait, il n'y a pas de clivage net entre le poète libre et le fidèle soumis mais un jeu subtil et complexe qui consiste pour chacun à arbitrer en permanence entre le respect du patrimoine culturel hérité et un travail de distanciation critique.

1.3.4. La pluralité des rôles sociaux et la construction de la personnalité

Pour l'individu, l'acquisition d'une identité sociale par des jeux de subordination culturelle et de transgression poétique constitue une activité nécessaire à la construction de

³⁶ LÉVY Jacques (2008) *L'Invention du monde, Une Géographie de la mondialisation*, Les Presses de Sciences-Po, Paris, 409 p.

soi. Passer ses vacances dans un camping en bord de mer suppose un certain nombre de comportements standardisés : par exemple, respecter le silence nocturne ou pratiquer le délassement balnéaire. Le changement de cadres de vie à l'occasion des périodes de dépaysement touristique conduit souvent à l'adoption de comportements stéréotypés³⁷. Le changement de cadres de vie à l'occasion des périodes de dépaysement touristique conduit souvent à l'adoption de comportements stéréotypés. Pour intégrer une structure sociale, chaque acteur doit s'appropriier le patrimoine discursif qui la constitue. La communauté des chasseurs ne fonctionne pas selon les mêmes règles implicites que la communauté des amateurs de musique baroque. Malgré tout, la connaissance que cette organisation sociale mobilise est toujours partielle au regard de celle dont chaque être humain fait usage dans le cadre de la totalité de ses expériences cognitives. Le mélomane averti peut très bien développer un art consommé des activités cynégétiques en milieu forestier. Aucun acteur social n'est le produit d'une seule organisation. C'est justement parce qu'il a la capacité de comparer et de discuter le fonctionnement des différentes cultures au sein desquelles il intervient qu'il peut faire le constat d'une contradiction entre elles. Tous les mélomanes et tous les chasseurs ne partagent pas forcément les mêmes valeurs. Un chasseur mélomane attaché à la défense d'un mode de vie rural traditionnel pourrait très bien prendre conscience du caractère particulier d'un tel point de vue lors d'échanges interpersonnels avec des amateurs de musique habitant dans le centre d'une grande ville qui afficheraient ouvertement leur goût pour une nature sauvage entièrement sanctuarisée. Il prendrait ainsi conscience du caractère limité de la connaissance que chaque structure sociale mobilise : à l'exception des régimes totalitaires, l'information de la réalité ne s'arrête jamais au discours élaboré dans le cadre d'un système social unique et, à moins d'être complètement soumis à un ordre sectaire, chaque être humain intègre ainsi plusieurs classes de structures sociales. Il intériorise des normes variées de comportement et devient un « *homme pluriel* »³⁸. Un chasseur ruraliste peut très bien endosser d'autres rôles, comme celui du mélomane averti, du chef d'entreprise

³⁷ À partir d'autres exemples, Bernard Debarbieux confirme le rôle des normes sociales implicites dans les manières d'habiter.

« *Le client d'une station touristique est censé inscrire ses pratiques dans un éventail de pratiques attendues qui vont de l'oisiveté à l'hyperactivité, de la consommation à la sociabilité débridée. On attend de l'utilisateur d'un lieu de culte qu'il se conforme à des normes de comportement (posture et vitesse de mouvement du corps, volume de la voix, attitude envers l'officiant, etc.). De façon comparable, dans un environnement urbain, proclamer que l'on "est d'un quartier" suppose l'adoption d'un ensemble de comportements de sociabilité et de consommation* ».

DEBARBIEUX Bernard, FOURNY Marie-Christine (2004) *L'Effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Publications de la MSH-Alpes, Grenoble, p. 25.

³⁸ LAHIRE Bernard (1999) *L'Homme pluriel et les ressorts de son action*, collection Essais et recherche, Nathan, Paris, 256 p.

paternaliste, du père absent, du catholique non pratiquant ou du conducteur de 4x4. Cependant, la diversité des rôles qu'il joue successivement ne l'empêche pas d'avoir le sentiment de ne faire qu'un, d'être porteur d'un Moi profond qui constitue le noyau dur de son expérience subjective. Dans les systèmes libéraux, l'être humain ne se résume pas à la simple somme des différents rôles qu'il occupe au cours de son existence. D'un point de vue individuel, ce constat rend possible le multiculturalisme et contingente l'aliénation provoquée par les monocultures intégrales. Un opérateur d'origine maghrébine qui travaille sur la chaîne de montage d'une grande usine peut très bien se construire à la fois comme membre de la culture beur et comme représentant de la classe ouvrière. Par ailleurs, ces deux rôles ne l'empêchent aucunement d'être un croyant fidèle, un homosexuel épanoui ou un adepte de l'informatique domestique. Le pluralisme individuel pousse le sujet à s'inventer un Moi par un retour introspectif régulier. Cette personnalité doit pouvoir être articulée avec les identités sociales multiples qu'il revêt au cours de sa vie.

Il ne s'agit pas seulement pour l'habitant de s'engager sincèrement au service de la défense d'une culture particulière ou de causes collectives dans un plaisir mimétique. La soumission et le dévouement sans limite qui sont encouragés au sein de certaines communautés sectaires ne sont possibles qu'à condition d'isoler à l'extrême des individus qui finissent alors par être enfermés dans des identités figées. Si la pratique culturelle est apte à enrichir l'intégration des personnes, elle ne suffit jamais à garantir la plénitude d'un bonheur fondé sur la liberté. Ainsi, dans une société consumériste, l'accumulation de biens matériels devient souvent une manière de manifester sa réussite même si, au fond, elle peut aussi déboucher sur une tyrannie des apparences et conduire à un oubli de soi aussi néfaste que l'aliénation sectaire du zélote. Le bonheur passe par un exil intérieur, un travail intime d'ouverture à soi. La clôture momentanée et régulière aux autres est donc une condition pour l'accomplissement d'une existence sociale authentiquement libérale. Le rêve constitue alors, pour chacun, l'occasion de porter un regard émerveillé sur le monde. En s'enfonçant au fond du jardin pour soigner ses massifs, l'horticulteur amateur se réserve une possibilité d'ouverture à la contemplation. La puissance de la méditation libère l'imagination et ouvre des horizons infinis à la pleine appréhension du monde.

Cette recherche personnelle d'un être au monde authentique n'empêche pas le partage des émotions, ce que le discours rend possible par l'échange des significations et des opinions. L'artiste, par l'expression poétique de formes imaginaires, tente de restituer son expérience phénoménologique dans les œuvres qu'il offre à l'appréciation d'autrui. En 1874, lorsqu'il présente au public le tableau qu'il se résout à intituler « *Impression, soleil levant* »,

Claude Monet offre en fait la possibilité d'un engagement existentiel vis-à-vis du port du Havre. Il s'agit bien de retranscrire une manière d'être au monde, une expérience sensible aux reflets du soleil dans les brumes du port. Dans un registre différent, la monographie qu'Armand Frémont consacre au même port du Havre en 1997 procède d'une démarche voisine³⁹. À travers les portraits successifs des membres de sa famille, il s'agit, pour l'auteur, de peindre une fresque habitée de la ville et de son port au cours du XX^e siècle. Par une écriture précise et délicate, il parvient à restituer les ambiances d'autrefois, à révéler la force et le drame de l'histoire mais surtout à témoigner un attachement aussi émouvant que nuancé à ce territoire singulier.

De façon générale, il convient de distinguer le sentiment esthétique profond ressenti face à l'œuvre d'art du jugement critique effectué par les instances culturelles de légitimation. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler le sort ironique du titre que Claude Monet avait choisi pour son œuvre. C'est en raillant l'absence de qualité figurative des paysages présentés au salon officiel de Nadar et en choisissant de s'attaquer en particulier au tableau de Monet, que Louis Leroy, journaliste au *Charivari*, donne son nom au mouvement « *impressionniste* ». Les critiques effectuent ainsi un travail de réappropriation de l'œuvre pour la faire entrer, ou non, au cœur du patrimoine culturel commun. Dans le cas de l'impressionnisme, le soutien matériel apporté par Nadar et les jugements élogieux d'Émile Zola jouèrent un rôle considérable dans la normalisation de la représentation impressionniste des paysages. Malgré tout, à force de louanges, en l'érigant en code normatif générique, la critique émousse la puissance poétique de l'œuvre. C'est ce qui est arrivé à ce courant lorsqu'à la diatribe initiale a suivi le succès populaire. Les codes de l'impressionnisme sont repris, reproduits et recopiés au point d'être parfois devenus la manifestation d'un nouveau conformisme. Dans une société dominée par le spectacle de masse, la tyrannie des conventions sociales propres au discours peut ainsi détourner les êtres humains de la recherche d'un bonheur personnel et les emprisonner dans la fascination extatique des simulacres et des stéréotypes culturels. Ces derniers constituent cependant un réservoir de traditions que le poète authentique, c'est-à-dire l'artiste mais aussi chacun de nous lorsque nous nous laissons aller à la contemplation, peut s'exercer à transgresser pour inventer sa propre modernité. À l'aube du XX^e siècle, en détournant les conventions des impressionnistes, des peintres comme Seurat, Cézanne ou Matisse lancent des pistes vers l'abstraction picturale et annoncent la dissolution des règles classiques du paysage occidental.

³⁹ FRÉMONT Armand (1997) *La mémoire d'un port, Le Havre*, Arléa, Paris, 255 p.

Ils laissent ainsi le champ libre à l'invention de nouvelles formes paysagères que l'architecture fonctionnaliste explore au cours des années suivantes. Ces quelques remarques sur le rôle des poètes dans le renouvellement de la culture paysagiste s'appliquent plus largement. Dans un système libéral, chacun est amené à construire une intimité propre en même temps qu'une identité sociale codifiée aux facettes multiples. Cela constitue une des tâches les plus difficiles que l'« *homme pluriel* » a à accomplir au cours de sa vie. Il s'agit toujours de rechercher les conditions d'un équilibre instable entre les rôles sociaux que nous sommes prêts à endosser via le discours et les aspirations profondes qui nous poussent à exister en tant qu'êtres autonomes.

Une telle précarité retentit incontestablement sur nos manières d'habiter l'environnement mais aussi, de manière concomitante, sur les jeux de pouvoir qui s'exercent sur les territoires. Le discours géographique constitue ainsi un substrat culturel qui agit autant comme une contrainte sociale que comme une promesse d'accomplissement personnel. Il n'offre malgré tout aucune garantie d'épanouissement. C'est pourquoi, comme je vais maintenant tenter de le montrer, le recours à la rationalisation a des effets ambivalents : d'un côté, il offre une meilleure maîtrise des phénomènes - de l'environnement matériel mais aussi des relations intersubjectives - et de l'autre, il ne fournit aucune réponse au problème des finalités de l'existence de l'habitant.

1.3.5. L'institutionnalisation du territoire

Jusqu'ici, le discours géographique a été envisagé en tant qu'il contribue à l'émergence des communautés culturelles auto-organisées. Il existe pourtant une seconde famille d'instances sociales dont la capacité d'action est déterminante : les institutions. Celles-ci peuvent être définies comme des systèmes pilotés par des dispositifs de gouvernement rationnel. Elles sont un moyen de penser le social à partir de savoirs collectifs réfléchis. Cela concerne les États mais aussi toute forme de regroupement social engagé dans l'accomplissement d'un projet collectif explicite : les Églises, les entreprises, les syndicats, les partis politiques, les groupes de pression, les alliances culturelles et les administrations. Elles sont des systèmes sociaux de pensée et de structuration réfléchie du social.

Pour l'instant, l'intégration sociale a été considérée sous l'angle de l'interactionnisme symbolique : spontanément, la personne intègre les structures culturelles et discursives de manière subjective et intuitive. Son idiosyncrasie lui permet d'adapter ses comportements en fonction de la relation ethnométhodologique qu'elle développe avec la structure en question.

Aussi longtemps qu'aucune théorie réfléchie collectivement n'est disponible pour penser cette structure, chacun reste dans un rapport d'évidence phénoménologique à l'égard de celle-ci. On la connaît de manière intime et intuitive dans le cadre d'un « *monde vécu* » et d'une langue ordinaire. L'enfant, en apprenant à maîtriser les rudiments de sa langue maternelle, les règles de comportement ou les contours de son territoire familial, fait l'expérience de l'intégration culturelle au sein de groupes communautaires évidents pour lui : la famille, le voisinage puis le village ou le quartier.

Dans le cadre du processus communicationnel d'information du territoire, les structures discursives peuvent pourtant entrer dans le domaine de la réflexion et de la rationalisation. La construction de leur intelligibilité passe alors par un travail collectif de description, de dénomination et de formalisation. Ce travail est un moyen d'institutionnaliser la connaissance du social : il offre les structures sociales auto-organisées à l'appréhension critique et ouvre la voie à la définition collective de projets politiques. La rationalisation libère les groupes humains des limites cognitives de leur « *monde vécu* ». Elle leur permet de développer des modèles intellectuels et discursifs d'optimisation contrôlée de la territorialité. En apprenant à lire des cartes écrites dans un langage spécifique et compatible avec sa langue maternelle, l'habitant peut prendre conscience de l'effort toujours surmontable que représente le franchissement des frontières de son habitat quotidien pour planifier des voyages lointains. Cela exige naturellement que des institutions sociales se chargent de la conception, de la publication puis de la diffusion d'un corpus cartographique adéquat. Cela suppose aussi la mise au point d'un système de représentation spatiale, d'un travail de collecte normalisé de données issues du « *monde vécu* » et localisables dans un repère cartographique prédéfini. Il faut pour cela une administration dédiée et financée collectivement. Michel Foucault parle d'« *épistémologisation* » du savoir pour désigner les procédures heuristiques qui permettent aux institutions de s'auto-réfléchir⁴⁰. Celles-ci se manifestent sous la forme de constitutions, de conciles, de chartes, de déclarations inaugurales, de lois, d'ordonnances, de décrets, de rapports, d'audits, d'enquêtes, de comptes-rendus ou de reportages. Une structure sociale devient institutionnalisée à partir du moment où certains acteurs la pensent collectivement sous la forme de « *typifications* »⁴¹, c'est-à-dire de modèles généraux d'intelligibilité. Ils lui reconnaissent une identité spécifique tout en l'évoquant de manière projective. Lorsqu'ils se réunissent en « *Assemblée nationale* » le 17 juin 1789, les députés du tiers-état, renforcés par

⁴⁰ FOUCAULT Michel (1969) *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 288 p.

⁴¹ BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (1966, rééd. 1997) *La Construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris, 296 p.

une poignée de représentants des ordres privilégiés, contestent l'idée d'une sujétion de la Nation à l'autorité monarchique. Ils reconnaissent alors la Nation, résultat d'une histoire multiséculaire d'intégration culturelle - auto-organisée pourrait-on dire *a posteriori* - comme la seule norme légitime capable de justifier le discours et l'action publique de l'État. Dans ce moment inaugural du modèle démocratique libéral, l'administration du territoire français ne s'effectue plus dans le respect de la conservation du régime mais dans la perspective de l'intérêt supérieur du corps politique que constitue désormais le peuple. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir les députés s'engager dans la définition d'un système administratif égalitaire indifférent aux privilèges traditionnels. Toute identification d'une structure sociale auto-organisée effectuée par une institution nourrit ainsi l'espoir d'une action volontariste sur elle. Le discours critique intervient alors comme une promesse de transformation et de libération. Pour pouvoir agir sur et avec les institutions de manière raisonnable et résolue, la personne doit accepter de jouer un rôle social prédéfini. Durant les journées de 1789, mais aussi tout au long du XIX^e siècle, la réussite du projet révolutionnaire est conditionnée par le rapport de force entre ceux qui se reconnaissent comme des citoyens de la Nation et leurs adversaires légitimistes, fidèles à la tradition monarchique. Les institutions sont donc des constructions formelles et collectives qui permettent de définir des projets et de réguler par l'agir communicationnel, de manière volontariste et rationnelle, les relations que les acteurs entretiennent avec les cultures héritées. Le discours géographique revêt alors une dimension supplémentaire, permettant aux habitants d'évaluer la variété des projets institutionnels et de se forger une conscience critique. L'institutionnalisation permet aux acteurs de développer des territorialités réfléchies. Ils ne subissent plus les structures sociales comme des agents déterminés de l'extérieur mais ils sont aussi capables, grâce à un usage public de la raison, de s'organiser de manière collective et de confronter leurs opinions. Les institutions permettent aux sujets de bâtir des projets politiques de territorialisation fondés sur la responsabilisation de leurs promoteurs. En France, la continuation de l'œuvre centralisatrice de l'Ancien Régime par la République s'est par exemple justifiée par la volonté assumée de promouvoir l'idéal égalitaire et universaliste inscrit dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Toute institutionnalisation du discours s'effectue dans un cadre historique qui met à disposition des modèles généraux, ici la soumission de la périphérie au centre. Si la territorialisation connaît de longues phases d'équilibre discursif, elle subit également des soubresauts et des bifurcations événementielles. La révolution territoriale entamée au début des années 1980 avec la décentralisation de la République française constitue une rupture avec le système égalitariste jusqu'ici en vigueur : dans ce nouveau

contexte, les conceptions traditionnelles d'un territoire centralisé, homogène et protégé derrière des frontières hermétiques, ne sont plus jugées opératoires. L'actualisation du projet institutionnel résulte ici du renouvellement des aspirations partagées à un moment donné par les différents partenaires et des modalités heuristiques mobilisées pour décrire et communiquer un tel changement dans l'ordre des priorités. En ce sens, les institutions sont beaucoup moins dépendantes du discours traditionnel que ne peuvent l'être les cultures auto-organisées. Je détaillerai ultérieurement les conséquences d'un tel constat sur les possibilités de définition de la justice territoriale. Pour l'instant, il est nécessaire d'approfondir l'exploration des modalités institutionnelles du discours en détaillant les procédures de régulation politique de la légitimité territoriale.

1.3.6. La régulation institutionnelle interne : dictatures et démocraties

Le fonctionnement d'une institution résulte de l'articulation entre les contraintes externes de son environnement systémique et le projet négocié rationnellement entre les partenaires sociaux qui le constituent. Cet aspect pose la question de la rationalité de l'organisation interne des institutions et de la maîtrise heuristique qu'en ont les différents acteurs impliqués. Notons que toute institution peut elle-même être composée de sous-systèmes institutionnels moins complexes. Les grandes firmes multinationales sont, par exemple, divisées en branches d'activités, en directions nationales, en établissements de production, de recherche-développement ou de commercialisation. Chaque élément, à son propre niveau, est assimilable à une institution. Si la rationalité de la discussion distingue une institution de n'importe quelle autre structure ethnométhodologique, c'est bien parce que son organisation fait l'objet d'une information discursive explicite. Dans une institution, l'administration se charge d'actualiser le savoir par la publication de rapports officiels, d'états des lieux et de règlements. Son fonctionnement est régi par une charte constitutionnelle fixant les compétences et les fonctions de chacun. Par exemple, un établissement industriel doit réunir un directoire qui se charge de fixer les modalités de gestion des différents départements (production, conditionnement, comptabilité, ressources humaines, recherche, sécurité). Il doit rédiger un règlement intérieur permettant de déterminer les personnes dont la présence sur les différents sites est qualifiée, les horaires de travail, les tenues et les cadences. Cette charte est révisable selon des procédures légales préétablies. Cet agencement résulte, en dernière analyse, de la nature du projet recherché.

L'institutionnalisation peut ainsi reposer sur des niveaux variés de hiérarchisation et de spécialisation. Elle est surtout fonction du statut réservé à chaque acteur dans la définition discursive de l'ordre légitime : ou bien celui-ci est réduit à son statut administratif et il doit se soumettre aux procédures de contrôle prévues par le centre de décision, ou bien il est aussi doté d'une autonomie - par l'attribution de droits politiques - qui le rend capable de participer à la discussion du projet d'action. Tout dépend des modalités de désignation des membres du directoire qui siègent au conseil d'administration. Dans un État démocratique comme la République française actuelle, les habitants étrangers non citoyens de l'Union européenne ne sont pas représentés et ne sont pas reconnus comme légitimes pour participer à la décision publique. Leurs représentants, quand ils existent, n'ont qu'un rôle consultatif. L'organisation sociale est justifiée par un arbitrage public et repose sur un constat officiel et légal de l'état du monde à un instant donné. Au sein des entreprises privées, l'appropriation de la politique de développement par les actionnaires constitue le nouveau régime normal de fonctionnement du capitalisme globalisé. Dans ce nouveau modèle économique, la cogestion avec les représentants de la force de travail n'a pas sa place. Pour que la firme fonctionne, il faut que chacun accepte cet ordre, y compris ceux qui n'exercent aucune responsabilité discursive. Ainsi, même si les différents acteurs peuvent se l'approprier de manière particulière, qu'ils soient administrateurs ou administrés, tout discours institutionnalisé revêt une portée générale et devient exécutoire pour chacun. C'est parce que les administrés partagent via leurs échanges communicationnels un avis commun sur l'état d'une partie du monde que les institutions peuvent développer des programmes efficaces de pilotage social. Pour certains, par exemple, le monde est profondément juste et requiert la mise en place de politiques conservatrices alors que pour d'autres, au contraire, des réformes sont indispensables si l'on veut améliorer la situation actuelle. Quels que soient les types de gouvernements, le discours intervient donc comme une modalité nécessaire d'organisation interne et de fonctionnement des institutions. Les formes de territorialisation qui en découlent ne sont pas compréhensibles autrement. De la même façon, la prise en compte des relations politiques, non plus à l'intérieur des institutions, mais entre plusieurs de ces dernières, ne saurait ignorer durablement l'importance de la construction discursive du savoir.

1.3.7. La régulation institutionnelle externe : l'empire et la république

Les relations complexes entre une institution et son environnement peuvent, en effet, être comprises à partir du savoir que ses intervenants mobilisent pour penser ce qui existe au

dehors. Dans le cas où l'institution est envisagée comme un monde total, les relations avec l'extérieur échappent à la compréhension intersubjective. Les mondes institutionnels n'entrent pas en communication. Ils sont agis de manière structurelle - auto-organisée - et non réflexive. Les sujets étrangers ne font l'objet d'aucune identification par les acteurs intégrés dans l'institution en question.

La plupart des institutions intègrent néanmoins, au sein de leurs projets, l'existence d'acteurs, de structures ou d'institutions extérieurs. Les relations sociales ne s'effectuent plus ici à l'intérieur d'une même institution mais directement entre institutions mises en contact par leur environnement : par exemple, entre syndicats et patronat dans une entreprise, entre associations et autorités administratives dans une ville, entre partis politiques et élus dans un État, entre ONG et gouvernements nationaux dans le Monde... Selon les modalités de rencontre des différents projets défendus par les acteurs institutionnels, elles peuvent à leur tour se stabiliser, de manière involontaire, en superstructures auto-organisées. Fernand Braudel désignait sous le terme d'« *économie-monde* » les organisations composées par les entreprises capitalistes qui interagissent entre elles au sein d'un même marché d'échanges auto-organisés, depuis des villages voisins qui troquent quelques marchandises jusqu'aux grands systèmes commerciaux articulés autour de pôles d'accumulation primitive de capital tels que la mondialisation actuelle les laisse entrevoir⁴². La régulation des relations interinstitutionnelles peut s'effectuer selon une organisation fonctionnelle en équilibre instable. Les institutions intégrées au sein de tels systèmes peuvent élaborer des stratégies de contrôle pratique : ce fut le cas lorsque les États modernes ont cherché à exercer un contrôle sur le commerce des produits coloniaux avec la création des grandes compagnies commerciales au XVII^e siècle. Cela peut éventuellement générer des rapports de force. À l'intérieur d'un marché auto-organisé, les entreprises peuvent entrer dans une compétition capitaliste pour accroître leur chiffre d'affaires, leur force de vente ou leur profit. Une firme peut lancer une OPA sur une entreprise complémentaire qui interviendrait dans le même secteur économique afin d'atteindre une masse critique capable de supporter des investissements lourds, tout en présentant un discours rassurant qui permettrait à l'opération d'être présentée comme amicale. Un État peut justifier et consentir une alliance opportune et provisoire avec un voisin dans le seul but de neutraliser un concurrent plus puissant. Cependant, dès lors que les institutions entrent en conflit pour la domination impériale, le

⁴² BRAUDEL Fernand (1979) *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e – XVIII^e siècles, Les Structures du quotidien (tome 1), Le Temps du monde (tome 2) et Les Jeux de l'échange (tome 3)*, Armand Colin, Paris, 1 200 p.

recours à la force, à la violence et à la trahison est inévitable. L'environnement et le discours deviennent des champs d'affrontement entre les institutions et la guerre devient la modalité d'exercice du pouvoir.

Toutefois, comme le suggère la théorie libérale, les institutions ne sont pas condamnées à réguler leurs interactions par la violence mais elles peuvent aussi s'appuyer sur le droit. Grâce à la communication intersubjective et à leur réflexivité, les acteurs ont la possibilité de faire entrer ces relations dans le champ de l'institutionnalisation et de l'appropriation pacifique, par le déploiement de programmes de pilotage rationnels et concertés pris en charge par des institutions publiques d'encadrement spécifique. Pour une association sportive qui souhaite participer à un championnat par exemple, il est indispensable de dépasser le stade de l'affrontement tous azimuts et de prévoir des modalités spécifiques de coopération entre homologues reconnus réciproquement comme légitimes, notamment pour organiser des compétitions régulées. L'intégration au sein d'instances de coopération peut exiger la révision du règlement intérieur de l'association. Cette opération constitue une délégation de souveraineté concernant des compétences particulières auprès d'institutions fédératives distinctes. Les fédérations sportives nationales et internationales correspondent à ce genre d'institutions républicaines fondées sur un principe d'intérêt général, au sein desquelles s'effectuent des jeux de coopération entre institutions de niveaux inférieurs. Il peut arriver qu'une institution spécifique, l'État, soit créée par des sous-systèmes institutionnels lorsque, pour pacifier leurs échanges, ils lui délèguent librement une partie de leur pouvoir afin qu'il maintienne l'ordre et qu'il garantisse la protection de chacun : cela correspond à ce que John Rawls appelle la « *structure de base* » d'un système politique de coopération sociale⁴³. L'État prend alors en charge la régulation du monde social, des institutions et des communautés culturelles, par le biais d'un programme public dont les compétences peuvent être limitées (État libéral) ou infinies (État totalitaire).

1.3.8. Aux origines du débat public en démocratie

Dans la tradition libérale, le partage des compétences entre l'État et la société civile n'est envisageable que s'il existe en retour des moments où ces deux instances peuvent se rencontrer, communiquer et actualiser leurs agendas respectifs. Le vote démocratique constitue la forme la plus connue et la plus emblématique d'une telle réalité. Il en existe une

⁴³ RAWLS John (1987) *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris, 666 p.

autre, non moins fondamentale pour la vie démocratique, qui prend le nom de débat public. Je propose maintenant d'en rappeler les fondements contemporains.

L'incapacité chronique des grands modèles déterministes à saisir avec précision les phénomènes et les mouvements sociaux actuels résulte en partie du contexte d'incertitude structurelle dans lequel les révolutions démocratiques de la fin du XVIII^e siècle ont fait basculer la modernité. Les analyses de Claude Lefort sur l'« *invention démocratique* » sont, à ce titre, particulièrement éclairantes⁴⁴. Selon lui, la stabilité relative de l'organisation sociale durant les périodes médiévale et moderne tenait moins à d'éventuels rapports de production qu'au respect de la figure monarchique comme principe d'instauration politique et de légitimation de la division sociale. En mettant en pratique les idées des Lumières, la Révolution établit un nouveau régime de légitimation du pouvoir en même temps qu'une nouvelle manière d'envisager la société : désormais le corps social trouve sa loi de façon immanente dans les choix contingents et contradictoires qu'il exprime. Hugues Poltier propose de résumer la théorie démocratique de Lefort de la façon suivante. « *La révolution démocratique trouve son origine dans le recul de la croyance en un fondement transcendant de l'ordre social. Avec la Révolution française, ce processus s'accélère soudainement, la décapitation du roi précipitant ce mouvement. Désormais le lieu du pouvoir fait signe vers un foyer vide, indéterminé, infigurable, de sorte que plus personne ne peut incarner les principes de la génération du social. Cette indétermination est la source tant de la mise en forme que de la dynamique démocratique. Elle est à l'origine aussi bien de la constitution de la scène politique, en tant que lieu sur lequel s'affrontent les candidats à l'exercice du pouvoir, que de la division sociale. Elle fait que la société démocratique est le siège d'une aventure immaîtrisable, insaisissable, dont l'avenir n'est écrit nulle part ; elle en fait une société historique par excellence* »⁴⁵. Dans ces conditions, ce n'est pas la fin de l'histoire qui se dessine avec les démocraties libérales mais bien la fin des théories déterministes du social et l'entrée dans un âge démocratique où l'ordre commun tient à l'immanence de l'engagement politique des sujets-citoyens. « *Le pouvoir démocratique comme lieu vide induit un renoncement à la fiction d'une société bonne, à la croyance en l'existence d'un modèle de société parfaitement accomplie, modèle que le bon gouvernant aurait la tâche de réaliser. Radicale, l'indétermination de la société se traduit encore par une effervescence incessante. Parce qu'aucune proposition ou situation politique ne peut plus se prévaloir d'un rapport*

⁴⁴ LEFORT Claude (2001) *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècles*, collection Point, Le Seuil, Paris, 364 p.

⁴⁵ POLTIER Hugues (1997) *Claude Lefort, La découverte du politique*, collection le Bien commun, Michalon, 128 p.

privilegié à la vérité, la démocratie s'avère par principe ouverte à la contestation »⁴⁶. Dans la théorie qu'il développe, Claude Lefort invite à renoncer à l'éventualité d'une définition substantielle et homogène du bien commun pour considérer les propositions exprimées en matière de justice politique sous l'angle de leur irrémédiable imperfection historique. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille renoncer aux théories générales et subséquemment aux classifications déductives mais il suffit seulement de les considérer, non comme des solutions définitives, mais bien comme des modes de repérage, des dispositifs de réflexion, c'est-à-dire plus profondément comme des outils pour représenter les différentes formes de jugements qui traversent l'opinion publique. Il ne s'agit pas d'expliquer comment la société fonctionne dans son essence mais de tenter, à travers des catégories générales, de comprendre la variété des significations politiques que les habitants attribuent concrètement aux lieux qu'ils occupent.

C'est pourquoi les modèles objectifs de la science finissent toujours par être investis comme des images mythiques tournées vers la délibération critique et le renouvellement permanent du jugement. D'ailleurs, comme le souligne Géraldine Muhlmann, « *le rapport au réel, dans la mesure où il relève du spectacle discursif, est toujours mythique ; certes, cela comporte le risque d'une dépolitisation de ce rapport au réel ; mais peut-être tous les mythes ne se valent-ils pas ; peut-être certains spectacles mythiques ont-ils moins que d'autres cette tendance à engoutir chez le spectateur son statut d'acteur pluriel* »⁴⁷. À condition de ne pas succomber à l'argumentation naturaliste, les modèles scientifiques, en vertu de la rationalité qui fonde leur construction, ont cet avantage immense de rester offerts à l'appréciation critique d'autrui. Le discours scientifique facilite ainsi l'établissement de projets pragmatiques et se distingue alors de tous les discours qui prétendent à la vérité indiscutable - la magie, la religion, la métaphysique, la superstition - et se rapproche de ceux qui s'offrent à la discussion rationnelle et à la délibération démocratique, comme le journalisme, la philosophie, la justice pénale ou l'argumentation militante. On retrouve ici l'interprétation kantienne de la rupture focale que constitue le mouvement des Lumières : « *pour propager les Lumières, il n'est rien d'autre que la liberté ; et, à vrai dire, ce qu'il y a de plus inoffensif sous ce nom, à savoir la liberté de faire un usage public de sa raison dans tous les domaines* », c'est-à-dire « *faire usage de sa raison en tant que savant devant le public entier qu'est le monde des lecteurs* »⁴⁸. Pour Kant, la raison doit permettre un dédoublement de l'acteur en spectateur de sa propre condition et s'offrir à l'appréciation de tous. La liberté d'expression et l'échange public

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ MUHLMANN Géraldine (2004) *Du Journalisme en démocratie*, collection Critique de la politique, Éditions Payot et Rivages, Paris, 447 p.

⁴⁸ KANT Emmanuel (1784, rééd. 2003) *Qu'est-ce que les Lumières ?* Hatier, Paris, 96 p.

d'opinions doivent permettre l'émergence d'une sphère communicationnelle qui réfléchit et discute celle des actions, ce que Géraldine Muhlmann résume de la manière suivante : « *cela implique, en un sens, que le « vrai » lieu de la politique pour Kant n'est pas l'agir immédiat, mais l'agir mis en scène. Les acteurs entrent en politique en devenant des acteurs regardés - c'est-à-dire des acteurs au sens cette fois théâtral du terme - et des spectateurs regardant les autres acteurs. Non regardé, non mis en scène, l'agir semble condamné à l'irrationnel ; il est comme prépolitique. La scène la plus importante, c'est celle que constitue le public, car c'est là que se décident les réformes qui seront ensuite appliquées sur la scène des actions* »⁴⁹. Pierre Rosanvallon confirme cette dimension théâtrale du politique : « *l'acteur lui-même a besoin de la fonction réfléchissante d'un spectateur pour exister pleinement. Il n'y a pas d'action s'il n'y a pas de narration qui l'accompagne et qui l'interroge* »⁵⁰. La confiance dans la capacité et la curiosité des acteurs à faire un usage public de la raison, revendiquée aujourd'hui de façon volontariste entre autres par Jürgen Habermas, devient nécessaire pour penser le débat public et à travers lui, la démocratie : cela signifie que la sphère publique de discussion devient le cadre de sa propre connaissance et de sa propre justification. Appréhender ce phénomène sous un angle déterministe reviendrait à chercher la présence d'un principe explicatif extérieur : parvenir à une telle identification conduirait pourtant à l'abandon du concept de sphère publique puisqu'on aurait démontré que la publicité du débat n'est en rien le fruit de la liberté des interlocuteurs. Cette dernière n'est donc pas un fait naturel qu'on démontre avec des théories physiques mais un principe politique que l'on invente et que l'on fait advenir en l'affirmant et en le pratiquant⁵¹. Autrement dit, c'est le cadre d'analyse qui crée sa propre substance : l'étude scientifique de la démocratie et de la contradiction qui la fonde revient à objectiver le sujet en train de construire son propre objet de connaissance.

Cette phénoménologie du politique fidèle aux pensées de Hannah Arendt⁵² et de Claude Lefort⁵³ permet de voir dans l'interprétation kantienne des Lumières une double révolution politique et épistémologique. Un penseur comme Michel Foucault, toujours vigilant à l'égard

⁴⁹ MUHLMANN Géraldine (2004) *Du Journalisme en démocratie*, collection Critique de la politique, Éditions Payot et Rivages, Paris, 447 p.

⁵⁰ ROSANVALLON Pierre (2006) *La Contre-Démocratie, La Politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 351 p.

⁵¹ À ce titre, la désignation par les premiers philosophes libéraux de la liberté comme un « *droit naturel* » prête à confusion. Il faut comprendre cette expression et la justification naturaliste qu'elle sous-tend comme un premier travail de contestation politique de l'ordre divin qui régit la société du XVII^e siècle.

⁵² ARENDT Hannah (1961, rééd. 2002) *La Condition de l'Homme moderne*, collection Agora des classiques, Pocket, Paris, 406 p.

⁵³ LEFORT Claude (2001) *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècles*, collection Point, Le Seuil, Paris, 364 p.

des risques inhérents à la « *gouvernementalité* » du discours, reconnaissait lui aussi dans les propos de Kant une promesse d'émancipation politique par le savoir. « *Il s'agit en somme de transformer la critique exercée dans la forme de la limitation nécessaire en une critique pratique dans la forme du franchissement possible. Ce qui, on le voit, entraîne pour conséquences que la critique va s'exercer non plus dans la recherche des structures formelles qui ont valeur universelle, mais comme enquête historique à travers les événements qui nous ont amenés à nous constituer, à nous reconnaître comme sujets de ce que nous faisons, pensons, disons. En ce sens, cette critique n'est pas transcendante, et n'a pas pour fin de rendre possible une métaphysique - elle est généalogique dans sa finalité et archéologique dans sa méthode. Archéologique - et non pas transcendante - en ce sens qu'elle ne cherchera pas à dégager les structures universelles de toute connaissance ou de toute action morale possible ; mais à traiter les discours qui articulent ce que nous pensons, disons et faisons comme autant d'événements historiques. Et cette critique sera généalogique en ce sens qu'elle ne déduira pas de la forme de ce que nous sommes ce qu'il nous est impossible de faire ou de connaître ; mais elle dégagera de la contingence qui nous a fait être ce que nous sommes la possibilité de ne plus être, faire ou penser ce que nous sommes, faisons ou pensons* »⁵⁴. Toute étude scientifique de la démocratie est donc normative : ou bien elle la naturalise et réfute ses éléments constitutifs ou bien elle reconnaît son existence et accepte ses postulats. Comme il paraît intenable de réunir les deux positions dans une démarche commune, je fais le choix de penser les habitants comme des citoyens⁵⁵ responsables des valeurs géographiques qui les animent et non comme les jouets de structures sociologiques déterministes. Dans ce contexte, le discours scientifique est considéré comme un des moyens que la théorie démocratique peut mobiliser pour favoriser l'actualisation d'une telle autonomie.

Les valeurs géographiques, prises en tant que sources de jugement rationnel sur la qualité territoriale, n'ont donc de sens qu'à l'intérieur d'un débat public instable : elles sont fluctuantes, sans cesse appelées à évoluer au gré des mutations collectives contingentes, à faire l'objet de discussions permanentes, d'arbitrages inédits, de reconnaissances éphémères

⁵⁴ FOUCAULT Michel (1984) *What is Enlightenment? Qu'est-ce que les Lumières ?* in Rabinow Paul, *The Foucault Reader*, Pantheon Books, New York, p. 32-50.

⁵⁵ Cela ne signifie pas que soient sous-estimées les entraves sociales qui nuisent à l'implication des citoyens dans la vie publique. Je considère seulement que ces forces ne sont pas suffisantes pour discréditer la légitimité politique du concept de débat public. La dénonciation des formes d'inhibition de la citoyenneté au nom d'un idéal démocratique bafoué trouve d'ailleurs sa justification dans la reconnaissance de cette dernière. Souligner l'existence de problèmes sociaux peut ainsi servir à justifier une réactualisation du programme politique. Comme il serait absurde de s'interdire de reconnaître la présence du débat public au prétexte qu'il n'est pas parfaitement réalisé, il semble plus sage d'intégrer la notion d'imperfection au cœur même de sa définition.

et, parfois aussi, d'abandons provisoires ou d'oublis. Leur présence variable dans la discussion publique traduit une situation incertaine qui révèle l'équilibre dynamique auquel est parvenue la communauté démocratique dans la formulation de ses préférences à un moment donné de son histoire. Les valeurs géographiques dessinent aussi les scénarios et les horizons à travers lesquels le corps social parvient à entrevoir son avenir. Étudier les valeurs géographiques comme la manifestation politique d'une indétermination consubstantielle à la démocratie revient à les considérer, non pas comme des objets qui auraient leur propre autonomie, mais plutôt comme les vecteurs possibles de projets territoriaux en cours d'élaboration discursive.

La démocratie peut donc être définie comme un régime politique fondé sur la prise de parole et la libre expression, que ce soit par la légitimation de l'élection des gouvernants et du vote de la loi ou par la manifestation populaire d'un engagement commun dans l'organisation sociale. À côté du droit de voter, Rousseau revendiquait aussi le droit de proposer, d'opiner, de diviser et de discuter⁵⁶. Pour être effectif, l'« *usage public de la raison* » dans lequel s'incarne le « *contrat social* » requiert le déploiement d'un cadre de discussion ouvert et pluraliste. Conçue comme la « *mise à l'épreuve de la validité normative d'une communauté et un travail d'élaboration de ses liens constituants* »⁵⁷, l'expression du jugement constitue un acte démocratique par excellence. Ce travail de discussion collective est à la base du concept d'opinion publique, défini comme le résultat de la rencontre de valeurs diverses qui s'expriment au sein d'un débat public contradictoire. L'opinion publique n'est ni figée ni univoque. Elle n'est pas la somme des opinions particulières et ne correspond pas à ce que pensent les gens dans leur for intérieur : en ce sens, elle se distingue du concept d'imaginaire collectif. Sans conclure que l'opinion publique n'existe pas, je rejoins la critique de Pierre Bourdieu sur la prétention des sondages à la représenter, notamment car il y a toujours un aspect artificiel et contraignant à interroger des individus sur des questions qu'ils ne se posent pas spontanément ou sur lesquelles ils n'ont pas forcément un avis arrêté, à partir de cadres de réflexion qu'ils ne choisissent pas et dont ils ne perçoivent pas forcément les biais⁵⁸. L'opinion publique ne prend forme que dans le débat et dans les jugements politiques qu'il contient, qu'ils viennent des pouvoirs publics ou de la société civile. En ce sens, il s'agit d'une abstraction qui réunit l'ensemble des opinions exprimées au nom du public, l'ensemble

⁵⁶ ROUSSEAU (1762, rééd. 2001) *Du Contrat social*, collection Garnier Flammarion, Flammarion, Paris, 256 p.

⁵⁷ ROSANVALLON Pierre (2006) *La Contre-Démocratie, La Politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 351 p.

⁵⁸ BOURDIEU Pierre (1973) « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318, Paris, pp. 1292-1309.

BLONDIAUX Loïc (1998) *La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Le Seuil, Paris, 601 p.

des opinions qui ont une prétention à incarner la volonté générale : cela comprend les sondages éventuellement, mais aussi le suffrage universel, les débats parlementaires, la parole médiatique et les manifestations populaires. La multiplicité des canaux qui la porte rend l'opinion publique jamais totalement saisissable. Elle n'est pas homogène ou stable, mais reste traversée par des courants, des antagonismes. Elle correspond aux jugements, éventuellement contradictoires, qu'un peuple est capable de porter sur lui-même. Elle est donc moins une substance délimitée qu'un principe de fonctionnement. C'est pourquoi elle ne prend forme que dans l'actualisation du débat collectif, dans l'échange et la confrontation publics de points de vue à portée générale exprimés par des porte-parole dépersonnalisés. Elle s'apparente à un système complexe, fluctuant et inappropriable, qui n'a d'existence qu'à travers la discussion commune. Elle est comparable à une mise en scène où les acteurs seraient leurs propres spectateurs, à un spectacle dans lequel se réfléchirait l'image que le public a de lui-même, c'est-à-dire la manière dont le corps politique prend conscience de former un tout marqué par une diversité fondatrice de sa propre identité.

La démocratie n'est donc pas seulement un système institutionnel qui fonctionne selon des règles explicites et formalisées mais elle correspond à un modèle culturel apparu spontanément et progressivement en Occident depuis le XVI^e siècle et qu'on résume habituellement sous le terme de libéralisme. Comprendre la démocratie ne se résume donc pas à l'observation du fonctionnement des institutions mais cela consiste aussi à étudier un mode de vie qui s'actualise dans des formes culturelles contingentes, la nation ou l'humanité par exemple. Mon rejet des explications naturalistes et ma revendication explicite d'une perspective phénoménologique pour appréhender le discours géographique répondent au besoin de favoriser les théories les plus pertinentes pour comprendre la démocratie. Il tient à la volonté d'inscrire ce travail dans un cadre de pensée adapté aux intuitions que nous laissent deviner une première forme d'actualité, celle des grands systèmes politiques que sont les idéologies contemporaines. Le discours géographique véhicule cette diversité et chacun de nous, en fonction de la manière dont il construit son existence, y est plus ou moins sensible. Selon les circonstances, la communication géographique laisse transparaître différemment les enjeux de l'intégration culturelle des communautés auto-organisées et ceux du gouvernement des institutions rationnelles. Pour cette raison, l'approche constructiviste et communicationnelle, en tant qu'elle s'intéresse aux procédures discursives de régulation politique, me paraît être une entrée particulièrement adaptée à l'étude des relations de pouvoir qui interviennent dans la gestion collective de la territorialité des démocraties.

1.4. L'habitation en perspective : les fondements du discours géographique

Concevoir la géographie comme un discours constitue une tâche compliquée par les formes multiples qu'elle peut prendre au gré des circonstances. Elle n'est pas seulement une science académique mais correspond également à une activité de la vie quotidienne. Nous avons vu que le discours, en tant que construction communicationnelle et politique de la connaissance, peut être envisagé comme la substance fondamentale à l'origine de la structuration sociale des démocraties. Il va maintenant, dans ce contexte, être question de définir la géographie comme un discours spécifique, caractérisé par des perspectives originales et des formes énonciatives particulières, contribuant à enrichir la connaissance intersubjective de la territorialité. L'habitation de l'environnement recouvre ainsi plusieurs enjeux qu'il faudra évoquer afin d'asseoir la mise au point d'un programme de recherche reposant sur l'analyse du discours géographique tel qu'il s'incarne dans le débat public.

1.4.1. Le discours géographique et les traditions académiques

En tant que discours, la géographie est assimilable à un savoir historique. Elle n'a pas toujours existé et elle a beaucoup changé depuis son apparition. Elle possède un objet d'étude qui constitue en quelque sorte son noyau dur : l'évocation des territoires en tant qu'ils fixent les relations entre les hommes et leur environnement. Grâce à la carte et à la représentation paysagère, l'énonciation géographique, même si elle n'exclut aucun genre littéraire, privilégie la spatialisation de l'information pour appréhender les lieux. Elle s'appuie aussi sur des concepts qui ne lui sont pas spécifiques mais dont le croisement permet la circonscription d'un champ d'analyse⁵⁹. Enfin, elle s'articule autour de certaines thématiques : l'habitation des lieux et leur localisation dans des mondes communs. Elle existe donc comme discours spécifique. Je propose d'appeler énoncés à référents géographiques tous ceux qui, ayant pour point commun la description de la relation entre les êtres humains et leur environnement, relèvent d'un tel discours.

Pour mener à bien leur travail, les spécialistes de géographie peuvent recourir à deux méthodes : ou bien concevoir des cadres de références objectives destinés à conduire leurs analyses (bases de données statistiques, cartes ou atlas, graphiques, modèles spatiaux et compositions chorématiques, commentaires normalisés de la pratique scientifique) et projeter un regard inédit sur les territoires, ou bien, prendre comme matériau de travail les énoncés issus

⁵⁹ BAILLY Antoine S. (1984) *Les Concepts de la géographie humaine*, Masson, Paris, 263 p.

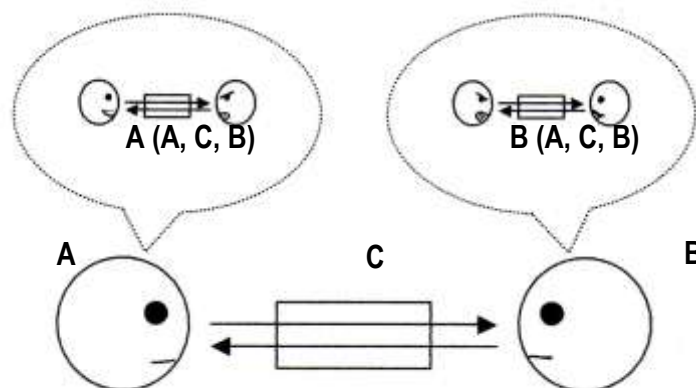
du discours géographique produit par la partie non scientifique de la société (document 1.4.). Cette deuxième solution est minoritaire aujourd'hui, même si les premières tentatives remontent aux années 1970 lorsque certains spécialistes projetèrent d'étudier les « *représentations* » géographiques et la manière dont les acteurs percevaient et vivaient « *l'espace* ». Cette entreprise n'a cessé de se diversifier depuis, de porter son attention vers des sources documentaires nouvelles et de repenser son programme de recherche. Désormais tous les énoncés s'offrent à l'analyse du discours géographique.

Document 1.4. L'analyse des énoncés géographiques

Le schéma représente deux acteurs A et B qui convoitent le même territoire C. A et B sont donc en compétition et le territoire C n'existe que par rapport à cette relation de concurrence.

Une méthode classique d'analyse de la situation est possible : le géographe cherche dans le territoire C, construit et nommé par les acteurs A et B, des traces de cette situation de concurrence. Pour cela, il va mettre en place un protocole spécifique pour recueillir des données. Celles-ci n'existent pas à l'état brut mais résultent d'une construction intellectuelle qu'effectue le chercheur, consistant à produire des formes hypothétiques dont il trouvera ou non la présence dans le territoire C : il peut s'agir de données statistiques ou d'informations paysagères qu'il pourra ensuite cartographier et interpréter.

Une seconde méthode consiste à recueillir les énoncés A(C) et B(C) produits par les acteurs A et B. Ces discours révèlent leur vision de la situation à la fois à l'égard du territoire C mais aussi de leur adversaire. Dans la situation présente, on peut supposer que A et B vont utiliser des arguments opposés pour justifier leur prétention à s'approprier C. Il est aussi possible de mettre en relation ces énoncés avec ceux d'autres acteurs D non figurés sur le schéma, à condition de prendre en compte leurs positions respectives à l'égard de C (inclusion ou exclusion) et de A et B (ami, ennemi, neutre). Le discours scientifique de la méthode citée plus haut peut faire partie de ces énoncés D. Il n'y a donc pas opposition entre les deux méthodes mais au contraire complémentarité.



L'articulation entre le discours des scientifiques et la parole des habitants est cruciale. Sauf à subordonner la recherche à la quête d'une vérité unique, le scientifique n'a pas pour mission d'identifier une réalité transcendante qui serait plus authentique que la connaissance établie dans la vie quotidienne par les habitants eux-mêmes. La pertinence instrumentale de

la production spécifique de données et de représentations inédites a déjà été mentionnée. Les efforts des géographes pour inventer des techniques nouvelles d'observation et d'imagination ne doivent pas occulter la nécessité de reconnaître et de prendre en compte les représentations et les préoccupations géographiques traditionnelles, qu'elles soient ordinaires ou académiques. Lorsqu'elle met en lumière des phénomènes géographiques restés jusque-là inconnus, la science pose la question de leur signification existentielle en tant que projets pour les acteurs sociaux qui voudraient en faire usage. Cartographier un phénomène social comme la consommation d'énergie ou le vote pour les partis écologistes peut faire apparaître des disparités et des corrélations déconcertantes. En l'exprimant, le scientifique transforme et enrichit le champ des possibles : il fait alors œuvre de créateur d'images, c'est-à-dire qu'il produit des formes esthétisées qu'il livre à la critique des usagers. La réflexion développée par les spécialistes de sémiologie graphique révèle d'ailleurs l'importance cruciale de l'esthétique des cartes, révélant parfois un goût accusé pour le respect des conventions établies. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'importance accordée dans les formations universitaires à l'enseignement des normes académiques de la représentation cartographique. Il arrive même qu'elles soient présentées comme des règles universelles de sémiologie. La sophistication contemporaine des techniques de représentation a pu conduire certains à oublier la dimension poétique propre à tout travail scientifique. Les techniques de cartographie informatique fournissent aujourd'hui des images dont la qualité plastique provoque une fascination contemplative qui n'est sans doute pas pour rien dans leur succès médiatique. Les cartes publiées en 2004 par le magazine *Le Monde 2* et commentées par Patrick Poncet dans *EspacesTemps.net* en sont une manifestation saisissante⁶⁰.

Cependant, dans la pratique, nombre d'objets conceptualisés par les scientifiques sont aussi investis et reconnus par les gens ordinaires. C'est d'ailleurs le cas le plus fréquent. Ils n'appartiennent pas alors en propre au chercheur. Le géographe professionnel ne peut ignorer les représentations ordinaires utilisées par le grand public sous peine de s'isoler dans une quête solitaire de la perfection. La pluralité des énonciations révèle la richesse sociale des rapports que les habitants entretiennent avec leur environnement : le chercheur doit rendre compte de l'étendue et la profondeur de ces manières d'exprimer l'intégration géographique des êtres. Pour cela, l'analyse du discours géographique passe par le recueil et l'interprétation des énoncés géographiques. Leur dénombrement exhaustif reste impossible : quantité de phrases, prononcées ou écrites, parce qu'elles actualisent la territorialité des acteurs sociaux,

⁶⁰ PONCET Patrick (2004) « La carte du *Monde 2* », *EspacesTemps.net*, Mensuelles.
<http://espacestems.net/document584.html>

peuvent être considérées comme des énoncés géographiques. Ces derniers comprennent toutes les assertions comportant des noms propres désignant des lieux mais aussi des noms communs, des adverbes, des adjectifs ou des verbes à prédicats géographiques. Ainsi, des phrases comme « *je me suis encore perdu* » ou « *Londres est traversée par la Tamise* » peuvent être considérées comme des énoncés géographiques. Ceux-ci peuvent également s'insérer dans des textes comme l'illustre l'exemple suivant. « *L'intelligence des causes en fait mieux goûter l'ordonnance et l'harmonie. J'ai cherché à faire revivre, dans la partie descriptive de ce travail, une physionomie qui m'est apparue variée, aimable, accueillante* ». Il n'est ici nulle trace d'élément géographique qui indique que nous serions face à un énoncé de ce type. Ces phrases ne constituent pas des énoncés autonomes et, ainsi extraites du corps de leur texte d'origine, elles demeurent incompréhensibles. Elles font partie d'un ensemble duquel elles ne sauraient être complètement extraites, sauf à leur faire perdre une partie de leur sens, en l'occurrence servir ici de transition entre deux paragraphes dans l'avant-propos du *Tableau de la géographie de la France* de Paul Vidal de la Blache⁶¹. Les énoncés géographiques peuvent donc atteindre des volumes importants : la taille d'un livre, voire d'encyclopédies entières telles les *Géographies universelles*, qui, au-delà de leur fractionnement en tomes, conservent chacune une unité énonciative. Les énoncés géographiques ne s'arrêtent pas à une forme plastique ou littéraire unique mais concernent tous les signes sensibles, visuels, olfactifs, sonores ou tactiles, qui véhiculent un message à caractère géographique⁶². En ville, les feux de circulation et les marquages au sol qui ponctuent la voirie sont des énoncés spatiaux fournissant, par le biais de canaux visuels et tactiles, des indications sur les règles de circulation aux usagers de la voie publique. Les traditions culinaires sont d'autres symboles géographiques susceptibles de conduire au partage de significations territoriales.

Cette conception de la géographie comme un discours large, aux contours flous, détaché des grands paradigmes structurant la discipline scolaire et universitaire, permet de dépasser les clivages épistémologiques et d'embrasser dans un même élan la diversité des imaginaires qu'il contient. Le discours géographique tel que je le conçois n'a pas à trancher entre l'analyse spatiale, la tradition idiographique ou l'approche postmoderne car il est tout cela à la fois et même davantage puisqu'il inclut également les savoirs ethnométhodologiques élaborés et discutés par les habitants dans la vie quotidienne. Tout acteur social qui cherche ainsi à communiquer une territorialité avec ses partenaires, à la faire entrer dans le champ de

⁶¹ VIDAL DE LA BLACHE Paul (1903) *Tableau de la géographie de la France*, Hachette, Paris, 351 p.

⁶² CORBIN Alain (1982, rééd. 1988) *Le Miasme et la jonquille*, Champs Flammarion, Paris, 336 p.

CORBIN Alain (2001) *L'Homme dans le paysage*, Textuel, Paris, 190 p.

DULAU Robert, PITTE Jean-Robert (1998) *Géographie des odeurs*, L'Harmattan, Paris, 250 p.

l'appropriation sociale, fait œuvre de géographie. Quels que soient les cadres d'intelligibilité, les modes de représentation et d'expression, tous les énoncés ayant pour objet l'évocation de la trajectivité, c'est-à-dire du lien médial qui unit l'être à son environnement et qui l'instaure comme l'habitant d'un territoire, procède du discours géographique. Ce n'est de façon secondaire que sa forme (paysagère ou cartographique, subjective ou objective, intuitive ou réflexive, textuelle ou iconographique, qualitative ou quantitative, inductive ou déductive, particulière ou générale, réaliste ou idéaliste) intervient dans la caractérisation discursive de la territorialité. Les conventions et les pratiques académiques n'ont pas vocation à déterminer les échelles, les thèmes et les problématiques qui relèvent ou non de la géographie, notamment car l'opinion publique n'ajuste pas ses catégories intellectuelles, ses préoccupations et ses sensibilités en fonction des partages disciplinaires, des classifications savantes ou des programmes éducatifs. C'est pour éviter l'écueil d'une opposition stérile ou d'une hiérarchie infondée entre les différentes formes de géographie que je propose ici une définition volontairement ouverte et protéiforme. Ce choix tranche avec le choix revendiqué par de nombreux spécialistes de définir depuis plusieurs décennies la géographie comme la science de l'espace des sociétés. Il me faut donc détailler ce point.

1.4.2. La géographie et l'espace

Le discours géographique déborde largement la discipline universitaire telle qu'elle s'est constituée depuis le XIX^e siècle. Pour remédier à l'éclectisme empirique de l'École française de géographie régionale qui se contentait d'une définition minimale - la géographie comme « *science de synthèse* » -, les scientifiques ont souvent, depuis une quarantaine d'années, présenté la géographie comme la science qui étudie l'espace des sociétés. Ce point de vue, aussi répandu soit-il, reste contestable, notamment car il a tendance à hypostasier l'espace : selon cette définition, l'espace géographique aurait une substance unitaire qui agirait sur les groupements humains. Faire de l'espace l'objet d'étude de la recherche géographique et non une simple catégorie intellectuelle ou d'entendement présente le risque de conduire au naturalisme physique. Comme le remarque fort justement Hervé Régnauld, « *l'espace est un concept, qui tente de décrire le monde, mais ce n'est pas le monde. Physiquement l'espace n'a pas d'existence et il ne peut donc pas être idéalisé puisqu'il est déjà idée au départ* »⁶³. Les tentatives pour s'accorder autour d'une définition consensuelle de l'« *Espace* » géographique restent d'ailleurs, à ce jour, infructueuses. Cet effort me paraît

⁶³ RÉGNAULD Hervé (1998) *L'espace, une vue de l'esprit ?*, Presses universitaires de Rennes, collection Espace et territoires, Rennes, 126 p.

vain car il n'est, en définitive, pas tenable de revendiquer l'espace, décliné au singulier, comme un objet de recherche à part entière. Tout au plus la spatialisation des phénomènes est-elle un outil parmi d'autres, y compris pour les gens qui ne sont pas reconnus comme des spécialistes de géographie. Les modèles spatiaux ne sont pas géographiques en tant que tels. Il existe bon nombre de représentations spatiales, y compris des cartes, qui ont peu à voir avec nos préoccupations géographiques. Par exemple, les patrons dessinés par les grands couturiers pour confectionner leurs vêtements, les figures de répartition des bactéries qui facilitent la synthèse des nutriments à l'intérieur de l'intestin ou la localisation d'une nouvelle planète dans un système stellaire lointain ne constituent pas des documents géographiques, notamment car ils ne permettent pas directement d'apprécier nos conditions d'habitation en tant qu'êtres humains. Ils sont pourtant éminemment spatiaux. L'analyse spatiale n'est donc pas une fin en soi : elle peut être un outil fort efficace mais, en tant que telle, elle reste inapte à justifier un programme de recherche géographique à part entière. Aucune forme spatiale n'est susceptible de fournir à elle seule des solutions pour améliorer les conditions de vie des habitants. Si, dans certaines circonstances, une structure polycentrique est préférable à une disposition primatale, il ne s'agit en aucun cas d'une qualité générale. Sauf à reconnaître une polysémie au concept d'espace et au risque d'introduire une confusion entre l'objet d'étude et les modalités possibles de sa représentation, il n'y a pas équivalence entre l'espace, qui est une manière de représenter un phénomène - le signifiant -, et le territoire qui, en l'occurrence, reste un phénomène lié à l'habitation de l'environnement par des êtres animés - le signifié. On peut certes représenter la territorialité par des formes spatiales, mais il ne s'agit en aucun cas d'une méthode restrictive ni d'un objectif suffisant. Nous avons déjà vu par exemple que, parmi la variété des formes d'expression géographique existantes, les textes constituent aussi des documents instructifs. Cette impossibilité à faire de l'espace un objet de recherche peut être contournée en déplaçant le problème et en considérant la géographie comme un savoir pragmatique tourné vers l'action, dont la vocation réside dans la construction politique des territoires. L'espace est alors moins un objet substantiel ou une dimension agissante qu'un outil heuristique de grande valeur communicationnelle destiné, dans le cas particulier de la géographie, à représenter, à conceptualiser et à modéliser des phénomènes qui se rapportent à la territorialité. Il s'apparente alors à un moyen développé par les géographes scientifiques, mais aussi par les habitants dans leur monde vécu, pour métaphoriser les lieux. Il n'est pertinent pour appréhender la relation homme-environnement que comme une modalité de représentation intersubjective susceptible d'alimenter le discours géographique. En ce sens,

l'espace devient une manière de dire, d'écrire et de réfléchir collectivement la territorialité et non une dimension spécifique du réel.

En outre, les constructions spatiales que les géographes élaborent pour appréhender la territorialité ne sont ni univoques, ni uniformes. Il n'y a pas un seul Espace géographique, ni une dimension homogène qui, à elle seule, permettrait d'épuiser la géographicit  des soci t s humaines. Les cartes ne peuvent pas tout dire et les distances qu'elles mesurent sont toujours relatives aux ph nom nes qu'elles  voquent. Par exemple, l' loignement qui s pare une  le du continent n'est pas une r alit  uniforme. Il d pend, en effet, des crit res choisis   un moment donn  pour le mesurer : ce peut  tre une distance topographique normalis e, un temps de parcours pour relier les deux entit s g ographiques, des co ts  conomiques de transfert, le volume et la nature des flux mat riels et informationnels, la diff rence culturelle... En fait, la g ographicit  - ou la territorialit  - se d cline   travers une pluralit  de syst mes de repr sentation que l'on peut essayer de rassembler en deux grandes familles d riv es des formes de trajectivit  propos es par Augustin Berque (document 1.5.).

Document 1.5. Chor sie et topicit  : deux modalit s de spatialisation des territoires

« Les lieux r els de l' coum ne combinent en effet logique de l'identit  et logique du pr dicat : les choses y poss dent d'une part une identit  physique (A est A, cette pluie est H2O), strictement localisable dans les limites de leur *topos* ; mais d'autre part elles existent en fonction des pr dicats – c'est- -dire la valeur et le sens – dont l'existence humaine les charge au fil de l'histoire (A est B, cette pluie est un d sastre pour le Sauternes). Ce rapport existentiel ne peut pas se r duire   une pr cipitation de H2O sur un *topos* identifi  comme « Sauternes » par la carte (ce qui est d'ailleurs d j  une pr dication !) ; il engage beaucoup d'autres choses, dans une *ch ra* qui  chappe   la g om trie.

Quel est donc le v ritable lieu de la pluie en question ?   la fois le *topos* d'une pr cipitation, et la *ch ra* d'un d sastre. En outre, si la pr cipitation peut se r duire   une hauteur d'eau dans le « r cipient immobile » qu'est ledit *topos*, le d sastre est un processus dont la *ch ra* n'a pas fini de s' tendre ; par exemple, l'ann e suivante, tel importateur n o-z landais ne renouvellera pas sa commande de Sauternes. C'est donc en fait une *chor sie* (du grec *ch rein*, se d placer), qui se compose pr dicativement   la *topicit * de l'identit  physique des choses. Et cette chor sie est d'autant plus active que Sauternes est un *haut-lieu*, c'est- -dire un lieu plus charg  de pr dicats que ne le sont d'autres lieux ; mais m me les lieux les plus insignifiants ne peuvent se r duire   une pure topicit , laquelle serait absence totale de pr dication. Pour autant qu'il y a monde – c'est- -dire pr dicats, pr dications et pr dicateurs –, il y a chor sie des *topoi* de la plan te ; et c'est ce qui en fait notre  coum ne. Telle est la double nature des lieux de l' coum ne. La g ographie, science des lieux, doit ainsi n cessairement combiner les deux logiques qui les sous-tendent. C'est une t che plus ardue, mais plus riche, que de les r duire illusoirement   l'une ou l'autre ».

BERQUE Augustin, "‘Lieu’ 1.", *EspacesTemps.net*, 19.03.2003
<http://espacestemp.net/document408.html>

Ces deux genres d'appr hension territoriale r sultent de deux aspirations trajectives que ressent la personne humaine au plus profond de son  tre : habiter le territoire ici et profiter du monde qu'il y a ailleurs. Cette dialectique de l'*ici* et de l'*ailleurs* instaure deux mani res

complémentaires mais distinctes de penser la territorialité et de la représenter spatialement⁶⁴. L'articulation entre les différentes perspectives géographiques est donc indispensable pour parvenir à comprendre la pluralité des buts et des formes des différents projets territoriaux que le discours géographique véhicule dans les démocraties contemporaines. Jean-Marc Besse nous invite d'ailleurs à prendre la mesure d'un tel enjeu. « *L'espace, ou plutôt les espaces sont les produits des activités humaines, dans tous les domaines. Et par conséquent nous devons nous habituer à penser et à agir dans une pluralité d'espaces, des espaces qui sont les expressions et les miroirs de pratiques différentes. Des espaces dont les rationalités, les rythmes et les mesures sont de natures et de portées différentes. Il faut apprendre à vivre dans cette pluralité des espaces et des formes d'habitation du monde, et je crois que cela n'est pas sans importance pour une pensée de l'aménagement* »⁶⁵. Définir la géographie, non pas comme la science de l'espace des sociétés, mais bien comme l'étude de la territorialité par le filtre des spatialités, exige, pour commencer, de saisir les modalités par lesquelles les êtres humains s'approprient leur environnement. Celui-ci n'est pas réductible à la nature, comme le suggère trop souvent l'écologie scientifique. À plusieurs reprises, j'ai exprimé une vive méfiance à l'égard du naturalisme. En voici les principales raisons.

1.4.3. L'environnement par-delà la métaphysique naturaliste

Penser la relation des habitants avec leur environnement passe par la compréhension de la variété des engagements possibles de l'être dans le réel et par le rejet de toute réduction naturaliste. La nature désigne de façon habituellement polysémique ce qui échappe à l'action humaine, c'est-à-dire tantôt les déterminations nécessaires qui limitent la condition des hommes et tantôt ce qui relève du sauvage, par opposition à la civilisation. Cette distinction héritée de la période moderne a été mise en évidence par Jean-Marc Besse qui oppose une conception technoscientifique et mécaniste de la nature à une vision plus esthétique et affective⁶⁶.

Dans la première acception de la nature, l'homme est inclus dans un système de causalités qui limite et restreint sa capacité à agir. Parce qu'il cède au culte de la vérité d'un ordre intrinsèque et qu'il refuse d'admettre l'indétermination humaine, c'est-à-dire la capacité

⁶⁴ Cette dichotomie entre différentes formes de trajectivité renvoie aux différents modes de l'expression géographique.

⁶⁵ BESSE Jean-Marc (2006) « L'espace public : espace politique et paysage familier », *Rencontres de l'espace public*, Lille, 18 p.

⁶⁶ BESSE Jean-Marc (1997) *Les Sens de la nature dans les discours philosophiques* in BESSE Jean-Marc et ROUSSEL Isabelle, *Environnement, Représentations et concepts de la nature*, L'Harmattan, Paris, 240 p.

des êtres humains à transformer leur propre condition par les horizons infinis de la technique et de l'imagination⁶⁷, le naturalisme épistémologique conduit au positivisme et aux limites métaphysiques qui lui sont afférentes : en assurant la promotion de l'idée selon laquelle les êtres humains seraient enfermés dans la caverne de leurs illusions, il ouvre la voie à toutes les manipulations et à leur justification au nom des limites même d'une condition indépassable. La dévaluation des apparences nourrit l'idée que la vérité serait ailleurs et que seuls des initiés auxquels il faudrait se soumettre en détiennent les clés. Le naturalisme aboutit ainsi à la neutralisation de la délibération et à la déresponsabilisation politique⁶⁸ : les choix sociaux sont alors censés se plier aux lois de la nature. L'éthique du renoncement à laquelle un tel raisonnement souscrit présente le risque de voir certains acteurs profiter de la passivité de leurs interlocuteurs pour imposer leur propre avis. Le naturalisme n'est alors rien d'autre qu'une manière dissimulée et cynique de légitimer le recours historique à la force et d'imposer le point de vue des puissants.

L'idée de nature sauvage revient quant à elle à exiler l'homme hors de l'environnement : tout ce que celui-ci transforme constituerait une dénaturation des choses. L'artificialisation humaine est ici considérée comme une dégradation de la nature originelle. Le problème d'un tel point de vue est qu'on voit mal quel regard innocent serait apte à saisir l'authenticité de la nature sans la détériorer. Lorsqu'elle cherche à étudier l'environnement sauvage ou l'état climacique, l'écologie scientifique laisse par exemple entendre qu'il serait possible d'accéder directement aux choses en soi, que le regard du scientifique serait intact de toute culture, qu'il n'informerait pas ses sensations - son imprégnation environnementale - avec des images déjà en partie incrustées dans sa mémoire. Cette connaissance de la nature correspond en fait à un projet culturel de valorisation de l'environnement qui ne mérite aucunement l'universalité que beaucoup lui revendiquent. Sa prétention scientifique dérive d'un projet culturel, fortement influencé par les Romantiques européens du XVIII^e siècle et les transendantalistes américains du XIX^e siècle⁶⁹. Ainsi, Henri David Thoreau, lorsqu'il se réfugie au bord de l'étang du *Walden* en 1845 pour faire l'expérience de *la vie dans les bois*⁷⁰, ne tente rien d'autre qu'une actualisation sincère et poétique de cet idéal naturaliste : il n'y a rien de spécialement scientifique. Seul celui qui n'aurait jamais eu aucun contact avec un de ses semblables

⁶⁷ SLOTERDIJK Peter (2000) *Règles pour le parc humain : Une lettre en réponse à la Lettre sur l'humanisme de Heidegger*, Mille et Une Nuits, Paris, 61 p.

⁶⁸ LATOUR Bruno (2004) *Politiques de la nature*, collection Poches sciences, La Découverte, Paris, 382 p.

⁶⁹ CORBIN Alain (2001) *L'Homme dans le paysage*, Textuel, Paris, 190 p.

FOURNET Claude (2003) *Paysages et imageries du sentiment romantique, Un autre monde*, Réunion des Musées nationaux, Paris, 194 p.

⁷⁰ THOREAU Henry David (1864, rééd. 1990) *Walden, ou, La vie dans les bois*, Flammarion, Paris, 332 p.

pourrait être considéré comme sauvage. Ne pouvant comparer sa situation avec celle de quiconque, l'idée d'une nature sauvage lui resterait alors étrangère. Toute pensée du sauvage est elle-même le résultat d'un processus de civilisation, une invention culturelle dont les déclinaisons sont historiques. En fait, le propre de telles considérations consiste à négliger que le partage des phénomènes entre le naturel et l'humain constitue déjà une opération intellectuelle médiatisée par la culture⁷¹. L'idée de pouvoir faire un jour la description d'un environnement sauvage contient une contradiction interne insurmontable : c'est toujours l'homme, par son regard, qui instaure son environnement comme une nature sauvage. Toute pensée naturaliste est donc un refoulement plus ou moins conscient, parfois assumé, de la poétique du territoire, c'est-à-dire de la capacité des hommes à envisager leur environnement avec un regard libre, créatif et personnel. Aucun critère objectif ne permet, par exemple, de considérer que la colonisation végétale d'une friche industrielle serait moins sauvage qu'une forêt spontanée, ancienne, sanctuarisée pour sa valeur patrimoniale. À la différence du naturalisme épistémologique, le naturalisme esthétique reconnaît une responsabilité à l'être humain : la description du rapport forcément créatif de celui-ci à son environnement, par son imagination et par ses gestes, constitue alors le cœur de la territorialisation.

1.4.4. Les enjeux personnels de l'habitation : utilité instrumentale et contemplation esthétique

Toute ontologie de l'environnement est donc liée à une ontologie de l'être humain. Il s'agit là du fondement de la géographie : les territoires sont des créations réelles et discursives que les êtres humains développent pour faire de leur environnement une possibilité d'être au monde. Les différents modes d'intégration sociale - culturels et institutionnels - interviennent alors comme les circonstances historiques à partir desquelles se déploie la condition géographique. Celle-ci résulte des motivations qui poussent chacun à se préoccuper de la qualité de son propre cadre de vie et à accorder de la valeur aux lieux qu'il occupe. Aucune entité géographique ne recèle de valeur intrinsèque. C'est toujours la relation contextuelle que l'habitant noue avec son environnement physique, technique et politique qui finit par lui conférer un sens suffisamment important pour qu'il s'y attache de manière durable. La plupart des régionalistes, par exemple, sont animés d'une affection sincère envers ce qu'ils ressentent

⁷¹ La séparation établie par Jean-Marc Besse entre l'« habitable » et l'« inhabitable » renvoie à un équilibre historique en perpétuel renouvellement : la sanctuarisation du sauvage constitue la réponse contemporaine au sentiment de colonisation du monde par les artefacts humains que suggèrent l'industrialisation et la globalisation. BESSE Jean-Marc (1997) *Les Sens de la nature dans les discours philosophiques* in BESSE Jean-Marc et ROUSSEL Isabelle, *Environnement, Représentations et concepts de la nature*, L'Harmattan, Paris, 240 p.

comme leur terre natale. L'origine de la relation qu'ils entretiennent avec le patrimoine est alors purement contingente. Il n'y a pas de leur part une décision rationnelle et délibérée en faveur de cet héritage mais une lente imprégnation du folklore liée aux conditions de leur éducation. Il se peut fort bien que, placés dans d'autres circonstances, leur territorialité se soit exprimée de façon complètement différente, notamment car celle-ci dépend des circonstances et des liens que chaque personne développe vis-à-vis des lieux et des habitants qui l'environnent. La compréhension de cette relation passe par la prise en compte des significations existentielles que recouvre l'acte d'habiter. Celles-ci peuvent être regroupées en deux catégories fondamentales et complémentaires : le contrôle et l'émotion. En effet, n'importe qui peut tirer profit de son milieu parce qu'il en détient la maîtrise technique mais aussi car celui-ci peut représenter une source de plaisir esthétique.

La territorialisation peut consister à améliorer la puissance de contrôle que nous détenons sur les entités qui nous environnent. L'imagination permet d'anticiper l'avenir, de fixer des objectifs et d'adopter des comportements destinés à faciliter leur avènement. Un paysan peut choisir de laisser certains terrains en jachère afin de se réserver des terres fertiles pour une prochaine saison. La formulation rationnelle de modèles de simulation offre à l'être humain la capacité de construire des territoires programmés en fonction d'objectifs réfléchis. La technique des assolements montre comment les sociétés agraires de l'Occident médiéval sont parvenues à gérer durablement la pénurie de fertilisants. L'environnement est alors considéré comme un instrument, comme une matière brute que des mécanismes adéquats vont élaborer en produits de synthèse - les territoires - conformes aux buts recherchés. En ce sens, les techniques agricoles mises en place en Europe après la Seconde Guerre mondiale ont permis une intensification de la production recherchée par les autorités de l'époque. L'ingénierie a transformé le métier de paysan avec ses savoir-faire traditionnels en une activité rationalisée de façon systématique par des spécialistes aux compétences assurées. L'habitant considère alors l'indétermination de la vie et de son environnement comme un potentiel à utiliser par des procédures adéquates. Le développement des techniques d'artificialisation de la production - élevage hors-sol, fertilisants industriels, OGM - encourage désormais à considérer le terroir comme un horizon infini entièrement dévolu à l'intensification et à l'intégration capitaliste. L'environnement n'est plus une nature mais bien une pâte à façonner, à utiliser et à adapter aux fins qu'on lui donne.

La technique n'empêche toutefois pas les maladresses et les inconséquences. Les machines fabriquées par les hommes peuvent toujours provoquer des dysfonctionnements qu'il n'avait pas anticipés. L'être humain est d'ailleurs tout à fait capable de transformer son envi-

ronnement dans un sens irréversible qui débouche, contrairement à ses intentions, sur une perte de contrôle. C'est justement la crainte de ceux qui refusent aujourd'hui l'utilisation des OGM dans la filière agro-alimentaire et qui en appellent au principe de précaution. En ce sens, les horizons infinis ouverts par la technique n'excluent aucunement le déclenchement de boucles de rétroaction positive incontrôlables. La question des risques industriels globaux liés à la prolifération nucléaire ou au réchauffement climatique se pose d'ailleurs en ces termes. L'enjeu du développement durable ne consiste donc pas à sauver la nature mais plutôt à parvenir à pratiquer un contrôle raisonné de la climatisation terrestre par des techniques adaptées en vertu de principes politiques de justice territoriale. Le risque, inhérent à l'existence, n'empêche pourtant personne de continuer à développer des programmes d'anticipation territoriale.

L'archivage collectif des connaissances et la patrimonialisation documentaire rendent possibles l'amélioration des techniques de contrôle territorial et de perfectionnement des machines d'habitation. Certaines institutions peuvent même faire de cet objectif la base d'un programme politique. C'est le cas des systèmes de notation et de comptabilisation statistiques qui placent leurs compétences au service d'autorités de tutelle ou de clients prêts à acheter des informations stratégiques. Il est en effet souvent très commode de connaître les besoins prévisionnels afin de les anticiper par la mise en place de projets adaptés. Il peut s'agir, par exemple, d'édifier des infrastructures indispensables pour supporter les mutations que laissent supposer les scénarios tendanciels mis en évidence par les indicateurs sociaux : des maisons de retraite et des hôpitaux pour une population vieillissante, des logements d'urgence pour des groupes de réfugiés ou des routes d'approvisionnement logistique pour une armée en campagne. Évidemment, cet effort et les évolutions historiques qui en découlent ne permettent jamais de déduire un quelconque progrès moral. Une compétence logistique en matière d'accueil des personnes âgées ne suffit pas à conférer, sur un plan éthique, une quelconque qualité au vieillissement. Il en est de même pour les réfugiés ou les militaires. C'est pourquoi la valeur instrumentale de nos territoires ne peut acquérir de pertinence sans une réflexion parallèle sur la signification déontologique de leur utilisation. Bien plus, la domestication technologique de l'environnement par la multiplication de machines ne fournit aucune réponse définitive en matière de signification existentielle⁷². Il est tout à fait possible de bénéficier d'un encadrement matériel performant sans pour autant être rassuré sur l'opportunité morale d'un tel fonctionnement. Les contours d'un monde rendu entièrement prévisible par la technique

⁷² En tant que machines rationnelles de régulation sociale, les institutions sont affectées par une telle incapacité. Il en a déjà été question.

pourraient même laisser une impression d'oppression devant l'impossibilité pour l'habitant de construire son propre cheminement existentiel. L'érection de la technoscience territoriale en idéal social et politique est ainsi vouée à l'échec. Au XX^e siècle, le rejet massif de l'urbanisme fonctionnel et de l'architecture Moderne par la plupart des habitants des classes moyennes tient au fait qu'il n'a jamais été approprié comme une forme significative et enrichissante sur le plan culturel, même si souvent il a correspondu à une amélioration de la structure matérielle de l'hébergement. Il est d'ailleurs fréquent que les projets territoriaux, en se focalisant sur l'utile, oublient que les habitants ne sont pas seulement des usagers mais aussi des êtres fascinés par la contemplation esthétique, la recherche du bien et le partage de symboles culturels. Le sentiment de relégation qui affecte certains habitants des quartiers délaissés par les classes moyennes pour leur absurdité architecturale⁷³ a ainsi favorisé l'émergence de *subcultures* de résistance que n'avaient pas anticipées, ou souhaitées, les pouvoirs publics. Leur expression, souvent condamnée par la société extérieure pour leur anormalité, se traduit chez leurs adeptes par une identification territoriale forte et authentique. Écarter la recherche du plaisir de la territorialisation présente le risque de favoriser les frustrations et l'émergence de réactions négatives, voire violentes.

L'existence ne peut donc résider dans le seul fonctionnement de mécanismes maîtrisés. Pour qu'elle s'épanouisse pleinement, il faut que les êtres qui l'animent préservent et cultivent une part d'étonnement, qu'ils s'ouvrent à des sensations incontrôlées. La situation géographique recouvre donc un aspect moral et esthétique fondamental qui accompagne la force mécanique évoquée auparavant pour aboutir à un enchantement de l'environnement sans lequel la vie resterait inepte. La contemplation peut constituer une manière d'éprouver la félicité et d'enrichir l'existence. Par exemple, le plaisir de l'habitation domestique passe souvent par l'investissement esthétique d'infrastructures spécifiques, qu'elles soient publiques ou privées, d'intérieur ou d'extérieur. L'ornementation des logements, leur décoration et leur ameublement expriment et reflètent souvent les efforts accomplis par leurs occupants pour affirmer leurs goûts, leur appartenance culturelle, leur position sociale et leur identité. L'enchantement des territoires exige que l'environnement ne soit plus seulement envisagé comme un moyen mais aussi comme une fin, comme un cadre contingent offert à l'appréciation plastique. L'accomplissement territorial de la personnalité passe alors par la transfiguration phénoménologique des formes que nous percevons en sentiments esthétiques ou moraux. Les couleurs, la lumière, les textures, les odeurs, les météores et les sons que nous percevons des lieux pro-

⁷³ Cette absurdité ne tient pas à l'absence de vision d'ensemble des urbanistes mais à l'impossibilité pour leurs habitants d'y accéder et de se les approprier.

voquent en nous des émotions saisissantes qui guident notre rapport au monde. Le vacarme de la circulation comme la mélodie des jardins printaniers, l'angoisse de la nuit comme le spectacle du firmament sont autant d'occasions de ressentir appréhension ou contentement. Cela exige de l'être humain qu'il ait appris à interpréter les objets qui l'environnent comme un décor fabuleux et qu'il s'engage dans la célébration imaginaire de celui-ci par des actes d'embellissement. Le nettoyage des rues, la taille des végétaux, l'éclairage nocturne ou la qualité du mobilier urbain sont des éléments significatifs que les autorités mobilisent pour faire de la voie publique un lieu agréable et rassurant. L'environnement devient territoire par les atours et les charmes avec lesquels les habitants le parent. Son ornementation vise à reconforter l'habitant en déployant des significations symboliques appréciables pour la qualité de leur puissance suggestive.

Ces décorations symboliques peuvent faire l'objet d'une création pure même si, le plus souvent, nous nous contentons de réactiver des modèles culturels intériorisés subjectivement et parfois inconsciemment. Répandue dans les sociétés occidentales depuis le XVIII^e siècle, la passion pour la nature sauvage à laquelle se mêle le goût pour la pastorale continue aujourd'hui à guider l'appréciation paysagère de nombreux Occidentaux⁷⁴. On peut en déceler les traces dans la vogue du tourisme vert, des résidences secondaires mais aussi à travers la périurbanisation. Ces codes sociaux qui nous rendent capables d'éprouver des émotions esthétiques à l'égard de notre environnement résultent de longs processus d'apprentissage et de mémorisation pris en charge par les instances culturelles. Les figures esthétiques que véhiculent divers champs comme l'art, l'École ou les médias recyclent des thèmes parfois anciens pour créer de la continuité entre les générations mais aussi de l'homogénéité entre les contemporains. L'observance individuelle de codes collectifs, de clichés, permet l'intégration culturelle et donne accès à des réservoirs de significations que chacun doit s'approprier pour en ressentir les bienfaits. La prédilection pour le pittoresque et le sublime qui se manifeste aujourd'hui dans l'appréciation des espaces verts, du jardin à la forêt, du littoral à la montagne, ne s'impose pas de façon évidente : son efficacité et sa perpétuation nécessitent une intériorisation personnelle. Aussi les mythes géographiques contribuent-ils autant à l'intégration sociale qu'à l'épanouissement personnel. Ils constituent les vecteurs du partage social de la qualité géographique.

La plupart du temps, les valeurs agissent comme des repères que chacun apprend à respecter par des rites d'intégration, mais aussi à dépasser par des transgressions légères et des

⁷⁴ BRENNETOT Arnaud (2007) « Faut-il oublier Frank Lloyd Wright ? », *Cybergeo*, E-Topiques, mis en ligne le 05 novembre 2007, URL : <http://www.cybergeo.eu/index12283.html>.

petites subversions qui ouvrent la porte à la création poétique. La réinvention permanente de la modernité n'est possible que parce qu'il existe un patrimoine traditionnel à partir duquel le poète peut rebondir et exprimer son imagination esthétique. En s'inspirant des théories cosmogoniques de la physique moderne, l'architecte et critique Charles Jencks a ainsi conçu un jardin futuriste en Écosse qui réactualise certains codes du jardin classique à la française où la forme abstraite est envisagée comme le reflet métaphorique de l'harmonie universelle. Ce choix esthétique, effectué par l'un des principaux théoriciens de l'architecture postmoderne, peut être lu comme un rapprochement ironique de références diverses invitant le promeneur à s'interroger sur sa propre conception du monde. Ce travail n'est pas réservé à une élite spécialisée qui mériterait une attention particulière, sinon pour imposer un contrôle social sur la création : il est, au contraire, une condition universelle d'accès au plaisir esthétique et à la sensation de bien-être. Malgré les récriminations de certains commissaires du patrimoine, l'emprunt et le mélange de motifs culturels puisés dans des traditions diverses - dont le kitsch ou la world culture sont des manifestations populaires - permettent à l'habitant d'inventer une esthétique territoriale authentique, y compris si le capitalisme s'en mêle. Si les grandes enseignes de pépiniéristes ont, dans une certaine mesure, contribué à la standardisation des jardins privés qui entourent la plupart des résidences pavillonnaires des villes européennes, l'élaboration individuelle du paysage domestique conduit néanmoins, sous l'effet des mélanges que produit l'imagination de chacun, à un renouvellement prodigieux des formes de la culture horticole. Le plaisir authentique s'apprécie toujours dans des moments provisoires d'ouverture à soi. Seul celui qui reste enfermé dans des codes esthétiques construits par le discours collectif se prive de l'émerveillement que procure la construction de sa territorialité la plus intime.

La géographie enrichit l'expérience de la vie par l'utilité et le plaisir qu'elle procure. L'habitation de l'environnement s'effectue donc selon des modalités géographiques différentes mais associées : il n'y a pas de priorité absolue entre l'esthétique et la technique mais seulement des circonstances territoriales particulières dans lesquelles les êtres humains sont plongés et avec lesquelles ils doivent composer. L'environnement acquiert de la valeur au fur et à mesure que sa présence laisse percevoir des qualités pratiques. L'habitation consiste à investir l'environnement par des formes intellectuelles orientées vers l'utilité. Les liens symboliques établis entre les phénomènes sensibles et les images mentales rendent possible le développement du discours, de la connaissance et de l'action géographiques. Si cette élaboration recouvre des enjeux personnels qui mobilisent l'intimité de notre existence, les efforts que nous accomplissons pour améliorer nos propres conditions d'habitation ne sont pourtant ja-

mais isolés. Leur réalisation s'effectue toujours dans un contexte d'interaction qui engage la responsabilité sociale de chacun. Si la construction territoriale est une affaire personnelle qui surgit dans des moments particuliers d'intimité poétique avec l'environnement, le discours géographique intervient pour rendre possible la cohabitation interpersonnelle des territoires. En cela, il nourrit un espoir politique qu'il convient de ne pas négliger et que je détaillerai dans le quatrième chapitre.

Conclusion du premier chapitre

Les informations contenues dans le discours géographique n'ont pas de significations intrinsèques : leur portée dépend du contexte et du régime politique dans lequel ce discours est produit. C'est pourquoi il convient d'insister sur l'existence d'une pluralité de discours géographiques qui varient selon les circonstances historiques de leur développement. Si elle ne prétend pas s'appliquer à tous les types de discours géographiques, l'exploration théorique développée dans ce chapitre a été conçue pour permettre l'interprétation de celui que nous pouvons rencontrer dans les démocraties actuelles. Pour préparer l'analyse des valeurs qu'il contient et qui fera l'objet de chapitres ultérieurs, il m'a semblé important d'exposer un certain nombre de points de vue épistémologiques préalables, compatibles avec la théorie démocratique. Nous les retrouverons aussi au cours des prochains chapitres. Il s'agit, pour résumer, de l'inconsistance de toutes les formes de déterminisme, de la force des contingences propres à l'action humaine, de la prégnance du concept d'autonomie des habitants face aux pouvoirs des cultures et des institutions et du lien pragmatique qui unit la communication et l'action géographique. Le cadre intellectuel élaboré dans ce premier chapitre permet de proposer une approche de la géographie, intégrant différentes dimensions sociales pour la définir comme un discours à dimension politique orienté vers l'intégration territoriale des habitants. Cette territorialisation paraît alors indissociable du contexte intersubjectif qui la configure et qui lui donne une forme communicationnelle. Il a été nécessaire de montrer comment les institutions participent à l'élaboration politique des projets territoriaux discutés collectivement, tout en s'intégrant au cœur d'un tissu de relations sociales complexes, les cultures, ces dernières étant elles-mêmes génératrices de formes spontanées et contraignantes d'organisation sociale. Selon les circonstances, à travers les valeurs territoriales qu'il véhicule, le discours géographique laisse transparaître les enjeux de l'intégration culturelle des communautés auto-organisées et ceux propres au gouvernement des institutions.

L'approche communicationnelle de la géographie, parce qu'elle s'intéresse aux modalités discursives par lesquelles s'effectue la régulation politique des territoires, paraît adaptée à l'étude des valeurs collectives que les habitants sont prêts à promouvoir pour améliorer leur cadre de vie. Cette préoccupation géographique d'essence libérale traverse le débat public de nombreuses démocraties contemporaines, y compris en France. La diversité des opinions exprimées autour de cette question traduit la complexité des attentes, des préférences et des motivations géographiques qui parcourent le corps politique. Dans ce contexte, pour appréhender la manière dont s'organise et se configure le débat public

territorial, différentes sources sont disponibles. Les médias ont été choisis pour analyser cette réalité car ils occupent une position spécifique et stratégique, à la croisée de plusieurs axes de structuration politique, entre le peuple et le pouvoir mais aussi entre les cultures et les institutions. Dans un régime libéral tel que celui que la France connaît aujourd'hui, loin d'être réductibles à un quatrième pouvoir placé en surplomb, les médias favorisent la rencontre entre gouvernés et gouvernants, en permettant la mise en commun des préoccupations, en renouvelant continuellement l'ordre du jour et en proposant à chacun une pluralité d'opinions générales reflétant la diversité et le poids des différents courants idéologiques qui traversent le corps politique. Le prochain chapitre s'attache à préciser comment les médias ont contribué en France à l'émergence d'une sphère publique de discussion qui sert aujourd'hui de socle à la réalisation quotidienne de la démocratie. Le contenu géographique de ce débat public fera l'objet du troisième chapitre.

Chapitre 2. Médias d'opinion et débat public en démocratie

L'exemple de la presse magazine d'information générale en France

MÉDIAS D'OPINION ET DÉBAT PUBLIC EN DÉMOCRATIE

Introduction du deuxième chapitre

Le discours géographique ne se résume pas à la parole des professeurs ou à celle des chercheurs. On le rencontre dans la vie quotidienne à travers les traces que les cultures et les institutions laissent lorsqu'elles prennent en charge la dimension collective de la territorialité. Les sphères religieuses, artistiques, ludiques, économiques, les partis politiques, les syndicats, les associations militantes participent activement à la construction du discours géographique. Partir des médias, en particulier des magazines d'actualité, pour aborder le discours géographique peut sembler de prime abord surprenant et décalé. Cette impression tient au discrédit courant qui touche les médias au sein de la sphère académique¹, voire auprès du grand public lui-même. Comme le suggère Jean-Marie Charon, « *le problème pour les journalistes et les médias, c'est qu'ils se trouvent largement assimilés aux "élites", au pouvoir, à une forme de microcosme, conduisant à ce qu'une large part du public ou du corps social ne fait plus la différence entre le rejet du politique et celui des professionnels de l'information* »². Il n'est pas rare que savants et intellectuels se plaignent de la manière dont les médias présentent l'actualité. On leur reproche alors de céder au sensationnalisme et à la caricature, de glorifier l'immédiateté et de décontextualiser les situations évoquées, de réduire des réalités complexes à des schémas simplistes, de désorienter les citoyens et d'empêcher les spécialistes de traiter les questions collectives avec la mesure, la nuance et le sérieux requis. Ce procès en incompétence et en irresponsabilité à l'encontre des médias s'apparente, me semble-t-il, à un procédé rhétorique d'autolégitimation qui s'accompagne souvent d'un sentiment d'incompréhension face à l'avènement d'une société caractérisée par l'information et le spectacle de masse, échappant à l'emprise rationnelle et technique des experts les mieux informés et à la compétence des élus les plus responsables. Le problème d'un tel point de vue est qu'il évalue la communication médiatique à l'aune des critères d'appréciation du savoir scientifique ou du droit, passant à côté des principaux enjeux qui touchent le discours géographique des médias. Celui-ci n'est pas comparable à celui que l'école ou l'université valorisent. Il n'est pourtant pas sans qualités. L'idée selon laquelle savants et journalistes poursuivraient un même objectif d'information du public est contestable, de même que celle qui prétendrait que les mé-

¹ Cette remarque exclut la plupart des spécialistes qui travaillent dans des laboratoires de recherche sur l'information et sur la communication et en font un objet d'étude à part entière.

² CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, p. 200.

thodes des uns devraient s'appliquer aux autres. Regretter que les médias n'adoptent pas la rigueur des scientifiques et qu'ils privilégient au contraire les représentations spectaculaires ne doit pas conduire à la conclusion qu'ils ne jouent qu'un rôle anecdotique ou négligeable, réductible au divertissement des foules, notamment car ce dernier constitue déjà une forme de gestion politique. Les médias, en favorisant la rencontre entre les différentes entités qui composent le corps politique (citoyens, corps intermédiaires, pouvoirs publics), rendent possible l'émergence d'un débat public, rempli d'images générales qui dépassent les idiosyncrasies des différents interlocuteurs. En démocratie, les politiques publiques ne sont pas définies par des décideurs coupés du reste de la société, éventuellement inspirés par des spécialistes et des conseillers experts. L'agenda politique s'actualise en permanence sous l'effet des interactions entre l'opinion publique et les responsables institutionnels.

Quels que soient les sentiments que les médias nous inspirent en tant que scientifiques ou en tant que citoyens, nul ne saurait nier qu'ils exercent une fonction politique réelle, pour le meilleur ou pour le pire, laquelle mérite d'être étudiée en tant que telle. Si j'ai choisi de porter le regard sur la presse, sur les magazines en l'occurrence, c'est justement parce qu'elle diffère des autres sources documentaires, qu'elle ne s'enferme pas dans un récit factuel et qu'elle laisse transparaître les préférences, les valeurs et les idéologies géographiques qui traversent l'opinion et qui animent le débat public. Insister sur la dimension politique du discours ne signifie pas que ce dernier se pare de sérieux et de gravité en toutes circonstances, ni qu'il adopte l'austérité rhétorique du savant ou l'autorité du responsable institutionnel. Les travaux d'analyse du débat public entrepris jusqu'ici par des géographes ont privilégié l'étude de formes très institutionnalisées, centrées sur les procédures de discussion développées au sein de conseils exécutifs³ ou de structures institutionnelles émanant des pouvoirs publics comme la Commission Nationale du Débat Public⁴. Dans tous les cas, le contenu du débat public territorial se limite à des problèmes locaux, comme la gouvernance d'une agglomération urbaine ou l'implantation d'équipements pouvant infliger des nuisances aux populations riveraines. Il s'agit là d'une conception du débat public fondée sur la primauté des institutions issues de la démocratie représentative, peu sensible au rôle crucial de la société civile mis en évidence par Pierre Rosanvallon dans son analyse de la contre-démocratie⁵. Les médias occupent une telle place dans la structuration politique de la démocratie actuelle - ce que certains

³ LUSSAULT Michel (1993) *Tours : Images de la ville et politique urbaine*, Maison des sciences de la ville, Tours, 416 p.

⁴ SUBRA Philippe (2003) « À quoi et à qui sert le débat public ? » *Hérodote*, n°110, p. 149-170.

⁵ ROSANVALLON Pierre (2006) *La Contre-Démocratie, La Politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 351 p.

observateurs nomment non sans justesse la « *démocratie d'opinion* »⁶ - qu'il me paraît opportun de leur consacrer un travail de recherche exclusif.

Après un rappel épistémologique sur la manière dont les sciences se sont emparées de la question des médias, la première partie de ce chapitre tentera d'identifier les conditions historiques qui ont permis l'autonomisation d'une sphère de discussion publique, en insistant sur le rôle que les médias ont joué dans ce processus. Ensuite seront précisées les possibilités d'investigation que le terrain des médias offre à la recherche en géographie. Dans la seconde partie, l'état des connaissances sur la presse magazine d'information générale sera succinctement rappelé afin de proposer une synthèse qui jusqu'à ce jour manque aux sciences de l'information et de la communication : seront évoquées l'histoire de ce média récent, la structuration des lignes éditoriales, les types de lectorat, les modalités de lecture, la prédilection des Français pour la presse magazine, le rapport aux autres formats de presse, la signification sociopolitique que suggère la lecture d'un journal d'actualité et, pour finir, l'organisation spatiale de la diffusion de la presse magazine au sein du territoire national.

⁶ JULLIARD Jacques (2008) *La Reine du monde : Essai sur la démocratie d'opinion*, collection café Voltaire, Flammarion, Paris, 125 p.

2. 1. Démocratie et massification de l'information

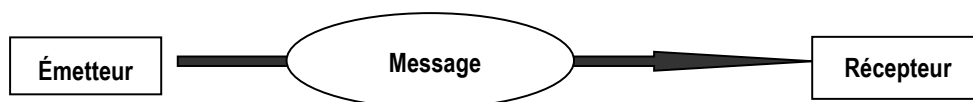
Au cours du XX^e siècle, l'étude des médias s'est imposée comme un thème privilégié d'analyse pour les sciences humaines. Les mutations technologiques concernant la circulation des messages ont remodelé partiellement la manière dont les acteurs représentent le monde qu'ils habitent. Ces transformations ont eu des répercussions sur le fonctionnement politique des sociétés issues de la modernité occidentale, au point d'interroger sous un nouveau jour la signification du pouvoir politique. Beaucoup de travaux ont été entrepris pour actualiser les connaissances portant sur les conséquences politiques de la massification de la communication afin de dégager des cadres d'interprétation aptes à enrichir le contenu du savoir et du débat public.

2.1.1. Les fondements de la recherche sur l'information et la communication

Sciences de l'information et sciences de la communication

L'analyse des médias est intimement liée à celle de la communication (document 2.1.). C'est d'ailleurs la réflexion sur ce thème qui a conduit de nombreux chercheurs à s'intéresser aux médias. Les premiers travaux effectués sur la communication remontent en fait aux années 1940. À cette époque, les mathématiciens Claude Shannon et Warren Weaver mettent au point un modèle de la communication visant à fournir une explication théorique aux problèmes de brouillage de l'information observés lors d'échanges téléphoniques. Celui-ci, baptisé ultérieurement « *seringue hypodermique* » (document 2.2.), vise à modéliser selon un schéma linéaire de causalités les interférences qui peuvent surgir lors d'une communication téléphonique et altérer l'intercompréhension.

Document 2.2. Modèle de la seringue hypodermique appliqué à la communication



Document 2.1. Histoire des études sur la communication

Cette chronologie de l'histoire des médias en France depuis 1953, établie par Bénédicte Delorme-Montini, complète la chronologie de la vie intellectuelle française qu'on peut trouver sur le site de la revue Le Débat sous le titre « L'Aventure des idées » (www.le-debat.gallimard.fr). Une version abrégée est parue dans le n° 139 (mars-avril 2006) de cette revue.

1953

Le mot « média » entre dans la langue française par le biais de l'anglicisme *mass-media* (*Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert).

1961

Communications, n° 1 (Centre d'études des communications de masse, Éditions du Seuil). Georges Friedmann directeur, avec Edgar Morin, Roland Barthes, Jean Cazeneuve, Paul Lazarsfeld... : « Soumettre à l'analyse sociologique l'ensemble des phénomènes que l'on est convenu de grouper, faute de mieux, sous le nom de "communication de masse" [...] »

1963

Colloque de Royaumont : « Les intellectuels et la culture de masse » (Georges Friedmann, Paul Lazarsfeld, Roland Barthes...).

1967

Guy Debord, *La Société du spectacle*, Buchet-Chastel.

1968

Les œuvres de Marshall McLuhan sont traduites en français : *La Galaxie Gutenberg* (Éditions Mame), *Message et massage* (J.-J. Pauvert), *Pour comprendre les médias* (Éditions du Seuil).

1972

Création du Comité des sciences de l'information et de la communication (SFIC) à l'initiative de Robert Escarpit, lors d'une réunion inaugurale de 44 universitaires de disciplines diverses, mais dont les centres d'intérêt se rejoignent. L'objectif commun est d'obtenir la reconnaissance officielle de ces sciences dans l'enseignement supérieur français. Le 20 janvier 1975, un arrêté ministériel créera une nouvelle section au sein du Comité consultatif des universités intitulée « *Sciences de l'information et de la communication* ». Au cours de l'année scolaire 1975- 1976, quelques établissements universitaires sont habilités à délivrer les premiers DEA et doctorats de 3^e cycle dans ces disciplines.

Jean-Louis Servan-Schreiber, *Le Pouvoir d'informer*, Laffont.

Françoise Giroud, *Si je mens... Conversations avec Claude Glayman*, Stock.

1973

Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*. « *Le sondage d'opinion est, dans l'état actuel, un instrument d'action politique, sa fonction la plus importante consiste peut-être à imposer l'illusion qu'il existe une opinion publique* ». En novembre 1972, il avait publié sur le même sujet *Les Doxosophes* (Éditions De Minuit).

Jacques Thibau, *La Télévision, le pouvoir et l'argent*, Calmann-Lévy.

Jean Daniel, *Le Temps qui reste*, Stock.

Éliane Victor, *Les Femmes aussi*, Mercure de France.

Philippe Boegner, *Cette presse malade d'elle-même*, Plon.

1974

Jean Lacouture, *Un sang d'encre : conversations avec Claude Glayman*, Stock.

Hubert Beuve-Méry, *Onze ans de règne, 1958-1969*, Flammarion.

Léon Zitron, *Téléjournaliste*, Laffont.

Marc Paillet, *Le Journalisme. Fonctions et langages du quatrième pouvoir*, Denoël.

1975

Jean-Paul Pigasse, *Vérités sur la presse économique. La difficulté d'informer*, A. Moreau.

1976

Claude Durieux, *La Télécratie*, Tema-éditions.

Robert Escarpit, *Théorie générale de l'information et de la communication*, Hachette.

1977

Nicolas Brimo, *Le Dossier Hersant*, Maspero.

Dominique Pons, *Dossier H... comme Hersant*, A. Moreau.

Jérôme Jaffré (dir.), *L'Opinion française*, Presses de la Fondation de Sciences Politiques.

Roger-Gérard Schwartzberg, *L'État spectacle. Essai sur et contre le star system en politique*, Flammarion.

1978

Denis Périer-Daville, *La liberté de la presse n'est pas à vendre*, Éditions du Seuil.

1979

Jean-Noël Jeanneney et Jacques Juilliard, « *Le Monde* » de Beuve-Méry ou le métier d'Alceste, Éditions du Seuil.

Régis Debray, *Le Pouvoir intellectuel en France, Le champ intellectuel à l'âge médiatique*, Ramsay.

Jean Daniel, *L'Ère des ruptures*, Grasset.

1980

Médias, n° 1, dirigé par Eudes Delafon. La présentation est en anglais : « *Medias, the first magazine about "the other power"* ». Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les Intellocrates. Expédition en haute intelligentsia*, Ramsay.

1983

Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, *La Folle du logis. La télévision dans les sociétés démocratiques*, Gallimard.

Dominique Wolton et Jean-Louis Lepigeon, *L'Information de main. De la presse écrite aux nouveaux médias*, La Documentation française.

1984

Rémy Rieffel, *L'Élite des journalistes. Les hérauts de l'information*, PUF.

1986

Armand Mattelart, *Penser les médias*, La Découverte.

1988

Hermès, n° 1 (Éditions du CNRS).

1990

Olivier Donnat et Denis Cogneau, *Les Pratiques culturelles des Français. Évolution 1973-1989*, La Documentation française / La Découverte.

1991

Régis Debray, *Cours de médiologie générale*, Gallimard. Proposition d'une discipline qui aurait pour objet les « *faits de communication* ».

Monique Dagnaud, « Gouverner sous le feu des médias », *Le Débat*, n° 66.

Jean-Claude Guillebaud, « Crise des médias ou crise de la démocratie ? », *Le Débat*, n° 66.

« Justice et médias », *Médiaspouvoirs*, n° 22.

Daniel Bougnoux, *La Communication par la bande : introduction aux sciences de l'information et de la communication*, La Découverte.

Yves Mamou, *C'est la faute aux médias ! Essai sur la fabrication de l'information*, Payot.

Alain Woodrow, *Information manipulation*, Éditions du Félin.

Andreas Freund, *Journalisme et mésinformation*, La Pensée sauvage.

Marc Martin, *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français, 1950-1990*, Actes du colloque de Nanterre, Albin Michel.

1993

Thomas Ferenczi, *L'Invention du journalisme en France. Naissance du journalisme moderne à la fin du XIX^e siècle*, Plon.

Denis Ruellan, *Le Professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Presses universitaires de Grenoble.

1994

Antoine Garapon, *Justice et médias : une alchimie douteuse*, Note de la Fondation Saint-Simon.

Jean-François Lacan, Michael Palmer, Denis Ruellan, *Les Journalistes. Stars, scribes et scribouillards*, Syros.

1995

Pierre Bourdieu invité à « *Arrêt sur images* » de Daniel Schneidermann sur la Cinquième.

Philippe Breton, *L'Utopie de la communication. Le mythe du village planétaire*, La Découverte.

Jean-François Kahn, *La Pensée unique. Les médias, le libéralisme, la mondialisation : comment se fabrique le consensus*, Fayard.

1996

Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Liber/Raisons d'agir.

Pierre Bourdieu, « Analyse d'un passage à l'antenne », *Le Monde diplomatique*, avril 1996.

Daniel Schneidermann, « La télévision peut-elle critiquer la télévision ? », *Le Monde diplomatique*, mai 1996.

Interview de Pierre Bourdieu dans *Télérama*, « *La misère des médias* » : l'outil télévision « permettrait le contraire absolu de ce qu'on en a fait. Il pourrait être un instrument de démocratie directe et il se transforme en instrument d'oppression symbolique ».

Cahiers de médiologie, n° 1, animés par Régis Debray.

Jean-Noël Jeanneney, *Une histoire des médias des origines à nos jours*, Éditions du Seuil.

Louis Bériot, *Médiocratie française*, Plon.

Alain Woodrow, *Les Médias : 4^e pouvoir ou 5^e colonne ?*, Éditions du Félin.

1997

Marc Martin, *Médias et journalistes de la République*, Odile Jacob.

Henri Pigeat, *Médias et déontologie : règles du jeu ou jeu sans règles*, PUF.

Roland Cayrol, *Médias et démocratie : la dérive*, Presses de Sciences-Po.

Dominique Wolton, *Penser la communication*, Flammarion.

Régis Debray, *Transmettre*, Odile Jacob.

Marc Martin, *Médias et journalistes de la République*, Odile Jacob.

1999

Daniel Schneidermann, *Du journalisme après Bourdieu*, Fayard. Création de l'association Acrimed (Action critique médias).

Dossier à la une du *Nouvel Observateur* : « Ces grands patrons qui tiennent les médias ».

Publication dans *Le Monde* du discours prononcé par Pierre Bourdieu le 1^{er} octobre devant le conseil international du Musée de la télévision et de la radio, « Questions aux vrais maîtres du monde ».

Ignacio Ramonet, *La Tyrannie de la communication*, Galilée.

Daniel Junqua, *La Presse, le citoyen et l'argent*, Le Monde/Folio actuel.

2001

Dossier à la une de *Marianne* consacré aux journalistes : « Qui sont-ils ? » (23-29 avril).

Jean-Marie Charon et Arnaud Mercier, « Les journalistes ont-ils encore le pouvoir ? », *Hermès*, n° 35.

« Propagande et communication politique dans les démocraties européennes (1945-2003) », *Vingtème siècle. Revue d'histoire*, n° 80.

Fabrice d'Almeida, Christian Delporte, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*, Flammarion.

2004

Géraldine Muhlmann, *Une histoire politique du journalisme, XIX-XX^e siècle*, Le Monde/PUF.

Géraldine Muhlmann, *Du journalisme en démocratie*, Payot.

2005

Dominique Wolton, *Il faut sauver la communication*, Flammarion.

Rémy Rieffel, *Que sont les médias ?*, Gallimard.

Thomas Ferenczi, *Le Journalisme*, PUF.

Source : *Le Débat*, http://www.le-debat.gallimard.fr/debat/PDF/le-debat_medias.pdf

Depuis les années 1940, les spécialistes de la communication ne cessent de dénoncer le caractère inadapté de ce modèle systématique et mécaniste lorsqu'il est utilisé pour appréhender le problème que posent les médias aux sociétés contemporaines. Cette insistance tient à la nécessité de différencier le concept d'information et celui de communication ainsi que les théories qui leur sont associées. Dominique Wolton rappelle que cette distinction terminologique est fondamentale, notamment car elle insiste sur la séparation entre ce qui relève de la construction d'un imaginaire personnel et ce qui tient au partage intersubjectif des significations. « *Tel est le point de départ du XXI^e siècle : la rupture entre information et communication, la difficulté de passer de l'une à l'autre. On savait les cultures différentes, mais on pensait que la même information pouvait être plus ou moins acceptée par tous. On s'aperçoit du contraire : un fossé se creuse entre information et communication. (...) L'information est liée au message et elle présuppose que celui-ci sera accepté. La communication, en revanche, met l'accent sur la relation et, partant, questionne les conditions de la réception. C'est en quoi elle est toujours plus compliquée que l'information, comme l'avait déjà analysé, au niveau in-*

terpersonnel, l'école de Palo Alto »¹³¹. Cette distinction fondamentale conduit Dominique Wolton à proposer un programme global de recherche autour des sciences de la communication qu'il résume lui-même en sept secteurs interdisciplinaires différents et complémentaires¹³².

- *la communication intersubjective des êtres humains*
- *la communication de masse (les médias)*
- *l'interculturel ou l'étude des rapports entre l'identité et la communication*
- *l'analyse des effets sociaux des techniques de communication*
- *l'histoire des techniques de communication*
- *la rhétorique et l'argumentation (thème transversal)*
- *le fonctionnement de l'espace public et la communication politique*

Les confusions sur ce que représentent les *médias* sont aujourd'hui telles qu'il semble difficile d'en proposer une définition claire et simple. Tantôt, les médias désignent des supports de transmission de masse et de diffusion d'informations variées comme la télévision, la radiodiffusion, le téléphone ou Internet (mais pas l'écrit ou l'image qui concernent bien d'autres domaines que les médias), tantôt des contenus culturels (des journaux, des fictions, des spectacles), tantôt des fonctions (l'information, le divertissement). À cette incertitude conceptuelle et méthodologique s'ajoutent des divergences doctrinales tournant autour de la place qu'occupent les médias dans la transformation des sociétés contemporaines.

Document 2.3. Le programme de recherche scientifique de Lasswell

	Démarche générale
Qui ?	On s'intéresse aux producteurs d'information et de divertissements, c'est-à-dire les professionnels des médias et à leur manière d'exercer leur profession (journalistes, directeurs de rédaction, producteurs audiovisuels, publicitaires) mais aussi à des intervenants occasionnels (responsables politiques, économiques ou syndicaux, artistes, intellectuels, sportifs). La société civile est aussi mise à contribution en tant qu'invitée (courrier des lecteurs, <i>talk shows</i>) mais aussi en tant que témoin d'un événement (micro-trottoir, reportage).
Dit quoi ?	Cette partie comporte plusieurs interrogations concernant : - l'analyse de contenu : nature des messages véhiculés, faits relatés. - l'analyse formelle et sémiotique : rôle de l'image, présentation du texte, fréquence de parution, volume, style narratif. - les fonctions des médias : instruire (actualités, cultures), divertir (musique, films, jeux) ou les deux (publicité).
Comment ?	Il s'agit d'analyser les supports techniques (écrits, images, sons, compositions formelles) de l'information (presse, télévision, radio) et leurs conséquences sur la communication. C'est le domaine d'intervention de la médiologie proposée par Régis Debray.
À qui ?	Il convient aussi de prendre en compte les destinataires de l'information : leur nombre, leurs situations sociale, économique, politique, culturelle et géographique. Le public est rarement un récepteur passif : il filtre les sources, les contenus et exerce collectivement une pression sur les médias émetteurs à travers la mesure de l'audimat ou des chiffres de vente.
Avec quels effets ?	Cette interrogation est peut-être la plus importante car c'est elle qui pose le problème de l'impact des médias sur la population et de leur place au sein de la société. Certains vont même jusqu'à parler de « <i>contre pouvoir</i> » ou de « <i>quatrième pouvoir</i> ». La question de l'influence des médias suscite le plus grand nombre de travaux de recherche et de postures intellectuelles mais aussi d'affrontements épistémologiques.

¹³¹ WOLTON Dominique (2003) *L'Autre mondialisation*, Flammarion, Paris, p. 19.

¹³² WOLTON Dominique (1997) « Un programme scientifique en cours », *Sciences Humaines*, Hors-Série n° 16, Auxerre, p. 16-17.

Harold Lasswell fut le premier à proposer dans les années 1940 un programme de recherche scientifique portant sur les médias qu'il exprima sous la forme de cinq questions fondamentales (document 2.3.), sans d'ailleurs parvenir à résumer l'ensemble des études sur les médias qui furent menées depuis.

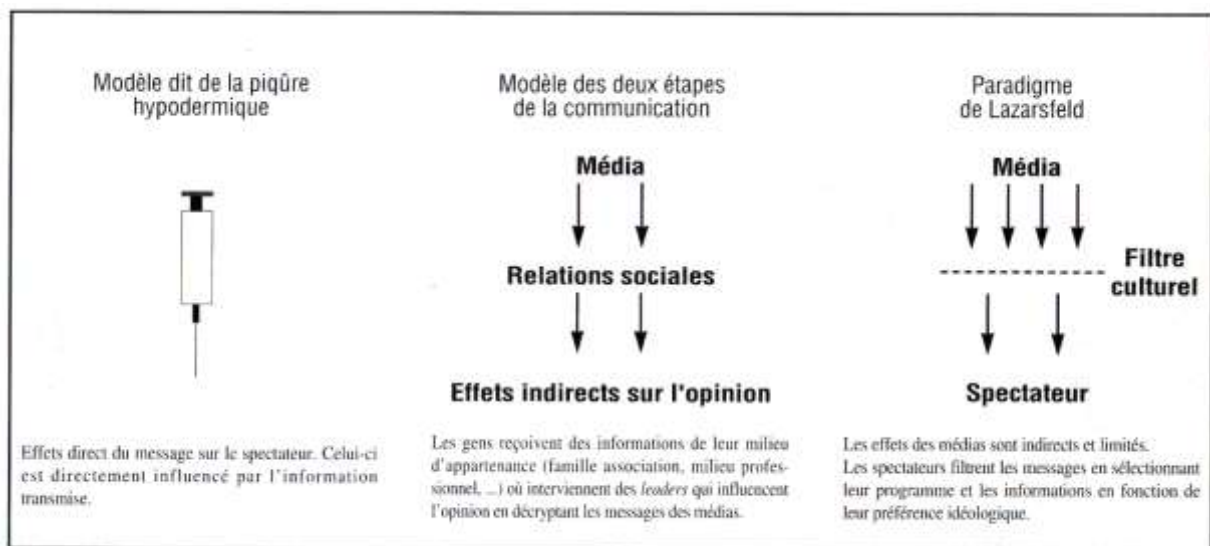
L'approche empirique des médias

Ce programme de recherche est à l'origine d'un courant empiriste qui apparaît à la même époque aux États-Unis sous le nom de *media studies*, au moment où se développent des instruments de communication de masse (presse, radio, cinéma puis télévision). Il naît du besoin de penser les rapports nouveaux qui s'établissent entre le pouvoir politique et ces nouveaux médias. À cette époque, les démocraties représentatives issues des révolutions du XVIII^e siècle, fondées sur la délégation et la persuasion politiques, sont perturbées par l'émergence de nouveaux et puissants médias de masse (affiches en couleurs, cinéma, radiodiffusion). Ceux-ci introduisent de nouveaux modes de représentation collective mais aussi des techniques argumentatives inédites qui donnent à la propagande de masse une allure de plus en plus invasive : la multiplication des allocutions radiodiffusées de dirigeants en direction des foyers en constitue la forme la plus spectaculaire. Ces transformations sont perçues par certains observateurs comme une intromission néfaste du politique dans l'intimité domestique, voire comme une menace pour l'autonomie des citoyens, ce que viendrait confirmer le basculement de plusieurs gouvernements dans une forme particulièrement radicale de régime autoritaire qui entend transformer la société de façon totale. Dans ce contexte de massification du politique par les nouveaux médias et de remise en cause des démocraties traditionnelles par ces nouveaux systèmes politiques à prétention révolutionnaire, sont entreprises toute une série d'enquêtes empiriques sur le pouvoir des médias, fondées pour la plupart sur des méthodes quantitatives (contenus des messages, audiences). La technique des sondages est pour la première fois systématisée¹³³. Ces enquêtes reposent sur l'hypothèse que l'exposition médiatique des citoyens à certains contenus informationnels précis doit permettre d'exercer un contrôle technique de l'opinion publique, notamment à l'occasion des campagnes électorales, comme si les *mass media* pouvaient exercer une influence mécanique sur le grand public. Un des plus importants représentants de ce courant fut Paul Lazarsfeld qui, après avoir quitté l'Allemagne nazie et s'être exilé aux États-Unis, créa le *Bureau of Applied Social Research* à

¹³³ BRETON Philippe, PROULX Serge (2002) *L'Explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*, collection Sciences et sociétés, Éditions de La Découverte, Paris, 390 p.

l'Université de Columbia. Lazarsfeld révolutionna les *medias studies* en insistant sur l'importance que recelait la production de données empiriques. Celles-ci devaient permettre de tester les hypothèses nouvelles concernant les effets de la communication de masse sur la participation politique, notamment dans la formation des opinions et des décisions individuelles. Ces premiers travaux débouchent sur une remise en question du modèle de la « *seringue hypodermique* » de Shannon et Weaver : les médias n'ont pas suffisamment d'influence, à eux seuls, pour modifier les comportements et les opinions des utilisateurs¹³⁴. Les « *leaders d'opinion* » et les contextes socioculturels jouent un rôle fondamental dans la sélection des messages diffusés lesquels n'auraient alors que des effets indirects (document 2.4.).

Document 2.4. Trois modèles de l'audience



Source : MISSIKA Jean-Louis (1991) « L'impact des médias : modèles théoriques », *Sciences Humaines*, n°13, Auxerre, pp. 17-19.

À partir des années 1970, certains chercheurs lancent l'hypothèse d'une fonction d'agenda que rempliraient les médias. Celle-ci consisterait à orienter le regard des récepteurs vers certains thèmes sans modifier massivement leurs opinions initiales. Ils contribueraient à actualiser le calendrier des préoccupations collectives. Il existerait, en outre, des « *communautés invisibles* »¹³⁵ d'auditeurs créées par les médias qui susciteraient du lien social et de la solidarité politique.

L'approche empiriste issue des travaux fondateurs de Lazarsfeld représente un apport considérable à la compréhension des médias. Elle a permis un renouvellement des procédures

¹³⁴ LAZARFELD Paul L., KATZ Elihu (1955, rééd. 2008) *Influence personnelle : Ce que les gens font des médias*, collection Médiacultures, Armand Colin, Paris, 416 p.

¹³⁵ BRETON Philippe, PROULX Serge (2002) *L'Explosion de la communication à l'aube du XXIe siècle*, collection Sciences et sociétés, Éditions de La Découverte, Paris, 390 p.

d'objectivation, tout en élargissant les problématiques au-delà de l'interrogation fondatrice de l'influence mécanique des médias sur l'opinion. On lui reproche pourtant de n'évaluer que des effets attendus à court terme, mis en évidence par des comportements, et non des manières de penser, sur des individus et non sur des groupes. Par ailleurs, la réfutation empirique et presque systématique des hypothèses posées par les *media studies* révèle la fragilité de ce paradigme¹³⁶. Depuis cette époque, si les théories n'ont cessé de s'affiner (document 2.5.), aucun consensus ne put jamais être obtenu concernant une approche générale et intégrée de l'analyse de l'émergence des médias de masse et de leurs implications politiques.

Document 2.5. Enquêtes empiriques 1940-2000 (tableau récapitulatif)

Période	Paradigme dominant	Modèles de l'influence	Objets de recherche
1940 - 1960	Les enquêtes sur les effets	Effets puissants contre effets limités	<ul style="list-style-type: none"> • propagande contre influences personnelles (leaders d'opinion)
1960 - 1970	Des effets aux fonctions	Action sociale des médias (influence à long terme)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ conditions de production de l'information ▪ fonctions de Lasswell : surveillance, intégration, transmission ▪ fonctions latentes et manifestes
1970 - 1980	Des effets aux usages	Publics actifs (sélection, interprétation)	<i>Uses and Gratifications</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ besoins psychologiques et sociaux satisfaits par les usages médiatiques ▪ abandon du médiacentrisme
1980 - 2000	Fragmentation des paradigmes	Réception	<ul style="list-style-type: none"> ▪ interprétation du texte médiatique ▪ contexte d'usage ▪ construction sociale des publics
		Écart des connaissances (<i>Knowledge Gap</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Disparité dans l'acculturation cognitive aux médias
		Construction d'agenda	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des médias à la construction de l'opinion publique
		Incubation culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Intériorisation de contenus idéologiques via l'utilisation intensive de la télévision.

D'après BRETON P., PROULX S. (2002) *L'Explosion de la communication à l'aube du XXIe siècle*, collection Sciences et sociétés, Éditions de La Découverte, Paris, 390 p.

La qualité des enquêtes et des procédures d'objectivation déployées pour leur mise en œuvre n'a pas suffi à assurer la pertinence des hypothèses qui les motivaient. S'il n'est pas rare que la posture objective soit présentée comme une condition suffisante pour assurer la légitimité du travail scientifique, il s'agit pourtant là d'un argument d'autorité que beaucoup de scientifiques et de journalistes n'hésitent pas à invoquer, comme si, du *point de vue de nulle part*, pouvaient découler des jugements évidents et spontanés. Le recours à ce type d'assertion, en contradiction avec une éthique de la discussion publique respectueuse des interlocuteurs, laisse entrevoir les relations compliquées voire antagonistes que le monde de la science et ce-

¹³⁶ *Ibid.*

lui des médias entretiennent quant à leurs motivations ou à leurs sources de légitimité. Il n'est d'ailleurs pas exceptionnel de rencontrer des travaux de recherche reprochant aux journalistes de simplifier la réalité et de proposer un traitement partisan et biaisé de l'actualité qui empêcherait au public d'accéder à une information complète et légitime. Dans une logique similaire, nombreux sont les journalistes à revendiquer une posture objective qui s'imposerait comme un gage de sérieux et d'authenticité. Si la perspective objective en tant que construction heuristique est méritoire, il reste tout de même regrettable que certains acteurs du débat public, quelle que soit leur étiquette socioprofessionnelle, scientifiques ou journalistes, la revendiquent et la détournent pour s'arroger le crédit d'une expertise désincarnée qui échapperait à la critique, tout en discréditant la légitimité de l'engagement politique et idéologique de leurs interlocuteurs potentiels. C'est la raison pour laquelle, au nom même de l'intérêt qu'elle représente pour accorder nos idiosyncrasies lors d'une discussion, l'objectivité ne doit pas être instrumentalisée à d'autres fins que l'animation du débat public. Une telle exigence passe par la responsabilisation des partenaires du débat et par l'acceptation du caractère socialement et politiquement assumé de leur parole. Ainsi, il est tout à fait légitime que l'objectivation momentanée des médias par le chercheur débouche sur une critique intellectuelle du phénomène et sur la formulation d'un jugement, qu'il revendique ce positionnement et qu'il laisse à ses interlocuteurs la possibilité de remettre en cause les choix qui l'ont amené à bâtir son cadre d'interprétation. C'est ce que j'entends accomplir dans les prochains chapitres. L'importance accordée par les *media studies* américaines au travail empirique, aux méthodes et au traitement des données ne les dispensait aucunement d'en reconnaître au moins autant à la recherche de théories adaptées à l'ère du temps et à la formulation de problématiques susceptibles de conduire à des interprétations politiques tournées vers l'action. Il aurait fallu, pour comprendre l'enjeu politique lié à l'émergence des médias de masse, assumer une interprétation critique susceptible d'enrichir le débat public. Cela n'a pas empêché, au cours la même période, le développement séparé d'une réflexion théorique ambitieuse et critique sur les médias, en provenance d'autres horizons intellectuels.

La critique des médias de masse

En simplifiant, les interprétations critiques qui ont été formulées jusqu'ici peuvent être classées en deux courants selon l'angle sous lequel elles abordent la question des médias de masse dans leurs relations au pouvoir. Cette partition reprend la présentation habituelle propo-

sée dans les ouvrages qui s'intéressent à l'histoire des études sur les médias et la communication¹³⁷.

Un premier courant que l'on qualifiera d'optimiste trouve ses racines dans une tradition privilégiant l'étude des mutations techniques de la communication. Il se développe après la Seconde Guerre mondiale avec l'invention de l'informatique et de la cybernétique autour de chercheurs comme Norbert Wiener et John Von Neumann. Avec l'essor des machines de traitement numérique et les possibilités offertes par les nouveaux moyens de télécommunication, l'idée que les mutations techniques conduiraient à une métamorphose globale de la société attire l'attention de penseurs qui imaginent ainsi pouvoir résoudre nombre de problèmes sociaux. Cette tradition débouche sur le concept de « *société de l'information* » qui connaît un succès considérable au tournant des années 1990 lorsque le gouvernement des États-Unis en fait un programme de développement stratégique baptisé « *autoroutes de l'information* ». Comme le remarque Serge Proulx, « *l'argumentation en faveur de la société de l'information (...) est un raisonnement à trois étages. Il postule la poursuite et l'extension d'une révolution technique dans le domaine des techniques de l'information. Il soutient ensuite que des modifications sociales en profondeur en résulteront, pour conclure enfin que ces modifications seront largement bénéfiques pour l'homme* »¹³⁸. Reprenant des thèmes plus ou moins anciens sur l'informatisation de la société¹³⁹, on voit alors fleurir des essais à caractère prophétique¹⁴⁰ annonçant l'avènement d'une nouvelle société fondée sur la communication généralisée, l'ouverture et l'égalité, au sein de laquelle les contraintes de temps ou d'espace seraient abolies. Conjointement à celle portant sur la mondialisation, se met en place une véritable doctrine de l'émancipation par l'information encouragée par certains milieux politiques et économiques. La diffusion massive d'Internet à partir de 1995 accélère le mouvement et provoque un emballement autour d'une hypothétique « *nouvelle économie* » que relaient avec un enthousiasme souvent incontrôlé nombre de médias et d'intellectuels.

¹³⁷ BRETON Philippe, PROULX Serge (2002) *L'Explosion de la communication à l'aube du XXIe siècle*, collection Sciences et sociétés, Éditions de La Découverte, Paris, 390 p.

MATTELART Armand (1995) *Les Théories de la communication*, collection Repères, La Découverte, Paris, 124 p.

MAIGRET Éric (2003) *Sociologie de la communication et des médias*, collection U, Armand Colin, Paris, 288 p.

MAIGRET Éric (2003) *Médias et Communication*, collection Les Notices, La Documentation française, Paris, 128 p.

¹³⁸ BRETON Philippe (2005) La « société de la connaissance » : généalogie d'une double réduction », *Éducation et Sociétés*, n° 15, Paris, p 50.

¹³⁹ NORA Simon, MINC Alain (1978) *L'Informatisation de la société*, La Documentation française, Paris, 161 p.

¹⁴⁰ NEGROPONTE Nicholas (1995) *L'Homme numérique*, Robert Laffont, Paris, 290 p.

GATES Bill (1995) *La Route du futur*, Laffont, Paris, 359 p.

Cette effervescence autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication provoque en retour la réactivation d'un courant pessimiste qui trouve là l'occasion de renouveler son appareil de protestation. De manière parfois tout aussi irrationnelle, on dénonce alors sur un ton catastrophiste l'intrusion dans la sphère individuelle de grands groupes médiatiques et des pouvoirs étatiques ainsi que leur mainmise sur les esprits. Ce courant dystopique fut le premier, à partir des années 1920, à faire l'objet d'une formulation ambitieuse autour des philosophes de Francfort. Il s'agissait pour ces philosophes de penser les mutations culturelles qui affectaient la société contemporaine à partir d'une analyse néo-marxiste de l'industrialisation de l'information et des médias de masse. Face à l'enjeu lié à la compréhension de l'essor de la culture de masse, notamment celle du divertissement et des nouveaux médias (cinéma, bande dessinée, jazz) qui se développe aux États-Unis, pays dans lequel eux aussi immigrèrent majoritairement pour fuir le nazisme, ils proposent une analyse critique, austère, empreinte de pessimisme et de fatalisme. Selon eux, on assiste à la destruction de la culture par l'industrialisation, non seulement des forces matérielles, mais aussi des superstructures idéologiques et spirituelles. La vision de la culture issue des interprétations de l'École de Francfort est alors celle d'une culture classique, parfois élitiste, souvent défavorable aux innovations artistiques et aux nouveaux moyens de communication destinés aux masses. Les médias sont envisagés comme les instruments de cette acculturation. Ce courant connaît un renouveau et même un très large succès à l'occasion des mouvements de contestation des années 1960. Herbert Marcuse, par exemple, annonce dans *L'Homme unidimensionnel* l'aliénation de l'homme par l'abandon de sa capacité à se révolter au profit de la sécurité matérielle et spirituelle que lui offre la société de consommation et des loisirs¹⁴¹. En France, à la suite du mouvement de contestation initié en 1968, le discours critique sur les médias devient dominant. Guy Debord critique *La Société du spectacle*¹⁴² tandis qu'Armand Mattelart s'impose comme une figure emblématique de ce courant au sein des études portant sur les médias. Plus récemment, Pierre Bourdieu fustigeait lui aussi les « *intellectuels médiatiques* » et regrettait les effets du spectacle sur le traitement l'actualité par la télévision, celle-ci détournant les citoyens de l'action politique¹⁴³. Aux États-Unis, dans un registre similaire et de façon toute aussi insistante, Noam Chomsky reproche aux médias une inféodation néfaste vis-à-vis des puissants en tous genres qui contrôlent le fonctionnement des institutions (gouver-

¹⁴¹ MARCUSE Herbert (1968) *L'Homme unidimensionnel : Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, collection Arguments, Editions de Minuit, Paris, 281 p.

¹⁴² DEBORD Guy (1967) *La Société du spectacle*, Gallimard, Paris, 208 p.

¹⁴³ BOURDIEU Pierre (1996) *Sur la télévision, L'emprise du journalisme*, collection Liber, Raisons d'agir, Paris, 95 p.

nements, technocrates, états-majors et marchands)¹⁴⁴. Depuis plusieurs décennies, nombreux sont les universitaires engagés dans une critique radicale de la manipulation des foules par les médias, lesquels se placeraient au service d'élites puissantes, facilitant ainsi la confiscation du pouvoir au détriment d'un peuple dépossédé. En France, dans la mouvance du *Monde diplomatique*, certains journalistes eux-mêmes reprennent les arguments de ce courant radical en dénonçant de manière systématique le caractère décérébrant et manipulateur des médias de masse et « *la tyrannie de la communication* »¹⁴⁵ qui en découlerait¹⁴⁶. En France, au cours des années 2000, plusieurs collectifs comme *Acrimed*¹⁴⁷, *l'Observatoire des médias*¹⁴⁸ ou *Le Plan B*¹⁴⁹ se constituent pour dénoncer avec vigueur la compromission des médias avec les puissants.

Cette mise en parallèle des deux principaux courants d'interprétation des médias de masse vise à permettre la formulation d'une critique de la critique et ainsi la justification d'un positionnement autonome. Le courant optimiste et technophile, en considérant l'amélioration des conditions politiques comme une conséquence de l'élargissement des capacités de transmission des messages (augmentation des volumes, diversification des supports, souplesse des interfaces) fait l'impasse sur un certain nombre d'objections que l'observation des conditions de la vie actuelle ne saurait ignorer. En effet, l'augmentation des moyens techniques ne permet jamais de conclure à un quelconque progrès politique, notamment car l'instauration de certaines capacités en tant que qualités objectives ne va jamais de soi. Rien ne prémunit jamais contre l'utilisation arbitraire et brutale des innovations et seul le droit permet d'éviter la perte de valeur potentielle liée à l'usage de moyens technoscientifiques nouveaux. L'apparition d'innovations mérite toujours un travail collectif de discussion et de formulation des conditions d'exercice de la justice politique et de définition de la loi. En ce sens, saluer les nouvelles formes de communication de masse comme un signe de progrès sans mener en même temps une réflexion sur la signification politique des nouvelles pratiques

¹⁴⁴ CHOMSKY Noam, MACCHESNEY Robert (1992) *Propagande, médias et démocratie*, Écosociété, Paris, 202 p.

CHOMSKY Noam (2003) *La Fabrique de l'opinion publique, La Politique économique des médias américains*, Le Serpent à plumes, Paris, 330 p.

¹⁴⁵ RAMONET Ignacio (1999), *La Tyrannie de la communication*, Galilée, Paris, 202 p.

¹⁴⁶ D'ailleurs, en évoquant la ligne éditoriale adoptée par ce mensuel à propos de la mondialisation, Jacques Lévy signale que « *le MAM [mouvement alter-mondialiste] se rapproche plutôt de la courbure hypercritique de la première école de Francfort qui, avec le texte fondateur d'Adorno et Horkheimer (Dialektik der Aufklärung) affirme la forclusion de ce qu'il pouvait y avoir d'enthousiasme kantien chez Marx. Le MAM ne retient que le versant catastrophiste, il est vrai dominant dans la pratique quotidienne de la politique, du mouvement communiste* » LÉVY Jacques, « Le monde des anti-monde », *EspacesTemps.revues.org*, 1^{er} mai 2002.

¹⁴⁷ <http://www.acrimed.org/>

¹⁴⁸ <http://www.observatoiredesmedias.com/>

¹⁴⁹ <http://www.leplanb.org/>

qu'elles laissent entrevoir relève de la naïveté. Ce courant optimiste exerce toutefois une influence assez superficielle et intermittente. Il n'est jamais parvenu à s'implanter durablement et reste aujourd'hui incapable de répondre à l'inquiétude et à la peur de l'avenir que suscite la fin des grands récits sur laquelle prolifère *a contrario* le courant pessimiste et radical d'interprétation des médias. Dans un monde privé d'ordre transcendant et de logique sous-jacente, il est en effet tentant de voir dans le renouvellement des événements et la mise en spectacle du monde actuel la manifestation d'un chaos incompréhensible orchestré par des pouvoirs occultes que les médias de masse s'appliqueraient à mettre en scène. Dès lors, on comprend comment une présentation kafkaïenne des médias parvient à se développer, insistant sur la connivence des journalistes et des puissants qui s'entendraient pour maintenir la soumission et la manipulation du peuple. Ce reproche d'une trop grande complaisance des médias vis-à-vis d'intérêts particuliers, utilisé pour les discréditer et remettre en cause leur légitimité à représenter la scène politique comme un spectacle polyphonique, comporte pourtant des failles notables. La trahison des médias envers un peuple qui serait uni dans la soumission vis-à-vis d'intérêts particuliers dominants suppose l'incapacité des citoyens à exercer leur autonomie de pensée et d'expression et conduit donc à l'impossibilité de la démocratie. On voit pourtant mal, dans un univers où l'exercice du pouvoir conduirait à l'aveuglement médiatique et à l'oppression, comment des intellectuels tels que Noam Chomsky ou Pierre Bourdieu, aussi érudits soient-ils, parviendraient à échapper à l'emprise des médias et à accéder à un niveau de clairvoyance supérieure si eux-mêmes n'appartenaient pas à une classe dominante forcément conduite à protéger sa propre situation. Lorsqu'il prétend utiliser ses compétences au service d'un peuple qui en serait privé, l'intellectuel radical se place dans une position d'extériorité par rapport à celui-ci tout en s'érigant comme son substitut et le porte-parole de son intérêt. Il lui est alors difficile de proposer des preuves de son immunisation par rapport au discours médiatique avec des arguments démocratiques : en vertu d'une autorité acquise au sein de la sphère académique que vient renforcer le culte de l'objectivité scientifique, certains seraient plus aptes que d'autres à instruire la société, à prendre la parole au nom du peuple pour dénoncer les abus de pouvoir des castes dominantes et pour faire advenir un ordre authentiquement juste. En plus de cette limite théorique portant sur les liens entre le peuple et les élites, la critique radicale achoppe sur une difficulté d'ordre empirique : pour que sa pertinence soit validée, encore faudrait-il apporter la démonstration de l'existence d'une « *pensée unique* » que les médias imposeraient dans le cadre de leur travail de manipulation, une pensée qui garantirait les intérêts particuliers des groupes dominants et qui empêcherait l'expression de points de vue alternatifs. Dans la situation de la

France actuelle, cette hypothèse reste infondée et l'un des principaux objectifs de ce travail consistera à la réfuter par une méthode objective et discutable s'appuyant sur des observations vérifiables. Pour Jean-Marie Charon, « *les journalistes ne sont pas une force unifiée. Ils n'ont aucun projet commun significatif de leur pouvoir* »¹⁵⁰. Les constats qu'il propose concernant la presse magazine nous encouragent à aller dans ce sens. « *Décrocher de l'actualité, c'est en effet se confronter en permanence au défi d'identifier des thèmes, des sujets, des idées, des angles de traitement de la réalité tels qu'ils n'ont pas encore été traités. Pour l'observateur extérieur, l'appréciation est pourtant souvent très différente. Un reproche très répandu consiste à reprocher le conformisme et l'impression de trouver des contenus extrêmement proches d'un magazine à l'autre. C'est ignorer la double contrainte de devoir situer le propos dans la sphère des préoccupations et bien souvent des sujets de divertissement ou de détente des lecteurs et la nécessité de se différencier, de faire preuve de créativité au quotidien, sans bénéficier du ressort dramatique de l'actualité, de la diversité et du caractère inattendu des faits et événements qui la constituent* »¹⁵¹.

Il est alors toujours commode et rassurant d'interpréter la faible représentation de certaines idées ou de certaines valeurs, non comme la manifestation du peu d'intérêt qu'elles suscitent auprès d'un public de lecteurs responsables, mais plutôt comme la marque de la domination supposée de groupes puissants qui imposeraient de façon cachée leur point de vue à l'ensemble de la société. Il n'est pas étonnant de voir se développer, notamment chez ceux qui attendent le plus du contre-pouvoir médiatique, une théorie du complot et une certaine méfiance envers le travail des journalistes, à qui l'on reproche systématiquement de véhiculer une image trompeuse à l'opinion publique au profit d'intérêts dominants. Cette critique des médias en forme de réquisitoire peut être interprétée comme une tendance de nombreux scientifiques et intellectuels à envisager le peuple comme une entité sociale cohérente et déterminée par une nature sous-jacente, celle imposée par la domination et l'oppression. Cette vision ne perçoit pas comment la société pourrait se constituer comme un public varié, réuni autour du spectacle contingent que représente le monde commun, notamment car cette représentation peut laisser transparaître des contradictions, des incohérences voire une incertitude sur la teneur, la substance et la signification des images politiques. Cette indétermination propre à la démocratie s'oppose alors à la tentation de la pureté politique dans laquelle l'idéalisme platonicien a longtemps maintenu le savoir et la pensée occidentale

¹⁵⁰ CHARON Jean-Marie (2007) *Le Journalisme*, Milan, Toulouse, p. 29.

¹⁵¹ CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », *Réseaux* 2001/1, n° 105, p. 53-78.

moderne, en particulier au sein des sciences sociales¹⁵². Dès lors, c'est moins une critique raisonnée des médias de masse qui s'exprimerait dans le courant radical que la frustration de voir la démocratie échapper à la possibilité de la perfection. Cette rhétorique dénonciatrice s'apparente souvent à un moyen pour des chercheurs militants de revendiquer une plus grande intégrité et une authentique légitimité populaire au détriment de leurs interlocuteurs.

2.1.2. Les enjeux politiques de la massification de l'information

La nécessaire relation des médias aux institutions, et notamment à l'État, n'aboutit pas forcément au constat d'une collusion entre médias et pouvoirs institutionnels ou d'une instrumentalisation réciproque. Il importe donc de réfléchir à la possibilité d'une coexistence démocratique des gouvernants et des journalistes. Les différentes théories critiques concernant les médias supposent une mise à l'épreuve empirique appuyée sur des outils d'évaluation. La classification géoéthique prétend, pour ce qui concerne l'analyse des valeurs géographiques, répondre à un tel impératif, ce qui m'oblige à proposer une interprétation personnelle de la place qu'occupent les médias dans la démocratie contemporaine. Pour cela, il convient de commencer par tenter une définition de la communication de masse et des médias, afin d'imaginer ensuite les conditions qui ont permis leur développement sans disqualifier le projet démocratique libéral des sociétés politiques contemporaines. Cette sous-partie propose donc une approche herméneutique du contexte historique dans lequel le débat public que nous connaissons aujourd'hui a pu se développer. Dans le sillage de l'œuvre primordiale de Jürgen Habermas, mon objectif consiste ici à rappeler les circonstances contingentes qui ont permis à cette sphère publique de discussion d'émerger puis de se déployer afin de souligner les caractéristiques qui lui sont spécifiques, notamment la compatibilité avec l'exercice de l'autonomie individuelle et du respect des droits.

La communication de masse et les médias

Les médias peuvent être définis comme l'ensemble des instances sociales diffusant des messages, par le biais de moyens indirects et asymétriques de communication, à un nombre indéterminé de destinataires anonymes. Ces derniers constituent des groupes de spectateurs reliés par la contemplation d'une scène commune de représentation du monde. Bien qu'ils

¹⁵² Hannah Arendt interprète le marxisme comme la dernière forme d'aspiration à la pureté politique héritée de Platon encore à l'œuvre dans la deuxième partie du XX^e siècle.
ARENDRT Hannah (1961) *La Condition de l'Homme moderne*, collection Agora des classiques, Pocket, Paris, 406 p. (édition 2002).

conservent leur individualité, leurs manières de voir et leur capacité critique, ils apparaissent face aux médias comme un public momentanément passif et silencieux, comme une masse globale et indistincte. La communication de masse canalise les échanges d'informations à partir de normes techniques, culturelles et éthiques, contribuant à élargir le monde de la vie quotidienne au-delà de la sphère immédiate et à exposer les habitants à des images d'une altérité problématique consistant à construire un monde commun, politique, reliant et distinguant à la fois le *sujet ici* et ses *alter ego ailleurs*. La communication de masse fonctionne selon un mode asymétrique : un émetteur doté d'une identité reconnue collectivement s'adresse à une multitude de destinataires anonymes qui disposent de très peu de moyens pour lui répondre, limitant d'autant les possibilités de rétroaction de l'information en temps direct¹⁵³. L'enjeu de la communication de masse réside alors dans sa capacité à fournir des images de référence et à faire exister des entités collectives sur le plan politique, qu'il s'agisse d'une nation, d'un département, d'un syndicat, d'un hôpital, d'un ordre monastique, d'un courant artistique, d'une association sportive ou d'une entreprise transnationale. L'influence politique des médias en tant que foyer d'instauration d'un monde commun complexe et contradictoire est donc fondamentale pour comprendre l'enjeu qu'ils représentent pour la société démocratique. Les médias ne réfléchissent pas une société préalable mais réactualisent en permanence les images qui instaurent et cristallisent le monde commun et les entités politiques qui l'habitent. Dans la démocratie libérale, la communauté des citoyens ne prend forme que par l'organisation continue d'un débat public qui mobilise les médias de masse sans la transformer en foule brutale¹⁵⁴.

Il reste alors à préciser les conditions qui permettent au gouvernement démocratique de rester au cœur de l'action publique sans occuper l'intégralité de la scène, condition nécessaire à la préservation de l'autonomie et donc à l'épanouissement de la démocratie libérale. Je pro-

¹⁵³ C'est la raison pour laquelle un droit de réponse figure dans la déontologie du journalisme afin qu'une personne ou une organisation mise en cause dans un article puisse se défendre ou corriger les inexactitudes mentionnées à leur endroit. En outre, la part de réflexivité des médias s'est considérablement accrue afin de permettre l'expression de commentaires sur les messages diffusés : courrier des lecteurs, médiateurs, émissions audiovisuelles sur d'autres émissions. Les médias n'hésitent pas à réagir les uns sur les autres. Dans un contexte de communication de masse décentralisée comme le nôtre, l'information est sans cesse reprise, réutilisée, remaniée dans une logique circulatoire qui permet d'éviter les causalités simples et de rendre prégnant le concept d'« *espace public* » complexe.

¹⁵⁴ Gabriel Tarde insiste sur la distinction entre le public attaché à la constitution d'une opinion pluraliste et la foule qu'il caractérise ainsi : « *on ne peut appartenir qu'à une seule foule à la fois. De là l'intolérance beaucoup plus grande des foules et, par suite, des nations où domine l'esprit des foules, parce que l'être y est pris tout entier, irrésistiblement entraîné par une force sans contrepoids. (...) Il est vrai que d'un public surexcité, comme il arrive souvent, jaillissent parfois des foules fanatiques qui se promènent par les rues en criant vive ou à mort n'importe quoi* ». TARDE Gabriel (1901) *L'Opinion et la foule*, PUF, p. 13.

pose, en m'inspirant des réflexions de Claude Lefort sur l'*Invention démocratique*¹⁵⁵ et de la démarche entreprise par Jürgen Habermas pour identifier l'avènement d'une sphère publique au sein de la société bourgeoise du XIX^e siècle¹⁵⁶, de partir de l'exemple français pour tenter de comprendre comment le développement d'un État centralisé a pu déboucher sur l'émergence au cours du XVIII^e siècle d'une sphère autonome de discussion publique. L'enjeu pour les États modernes consiste alors à réguler l'irruption des masses sur la scène politique, ou bien en divertissant les foules et en les détournant du pouvoir dans les régimes autoritaires classiques, ou bien en les intégrant dans un projet révolutionnaire comme dans les totalitarismes, ou bien encore en favorisant l'émergence et le développement d'une opinion publique libre et indépendante dans les démocraties.

Les fondations : la culture comme mode traditionnel de domination politique

Pour gouverner et contrôler les administrés dont il a la charge, l'État doit s'arroger un certain pouvoir de contrôle et de contrainte, en particulier sur le territoire dont il est responsable. Ce pouvoir sanctionne les infractions aux règles qu'il formule. Pour cela, il lui faut non seulement entretenir une force de surveillance policière mais aussi, en amont, fournir à ses administrés une instruction dissuasive concernant les obligations auxquelles ils sont censés se soumettre. Pour faciliter la transmission des ordres, l'État doit mettre au point un système de médiatisation sociale performant. Par exemple, il peut développer un réseau de communication adapté ou imposer une langue uniforme. Tout au long du Moyen Âge et jusqu'au XVIII^e siècle, le pouvoir monarchique français s'est efforcé d'accomplir un tel programme de gouvernement. Pour cela, il a commencé par mettre en place un système alternatif au clientélisme féodal à partir du gouvernement direct qu'il exerçait sur le territoire restreint du domaine royal. L'intégration de nouveaux fiefs au domaine s'est effectuée de manière progressive, en fonction des capacités effectives de l'administration monarchique à imposer sa puissance de contrôle et d'influence. Ce processus connaît un premier achèvement durant la période classique. Dans un tel système de gouvernement, le pouvoir de contrôle fonctionne sur les principes de la surveillance panoptique, de la généralisation de la peur et de la coercition publique. Cela représente de tels efforts pour la puissance publique que les États qui s'en contentent n'atteignent jamais une masse importante. C'est pourquoi rares sont les

¹⁵⁵ LEFORT Claude (1994) *L'invention démocratique : Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, Paris, 331 p.

¹⁵⁶ HABERMAS Jürgen (1988) *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 324 p.

gouvernements qui n'ont pas mis à profit des relais et des techniques complémentaires d'encadrement, plus efficaces et moins coûteuses que la répression.

Le contrôle de l'information qui circule entre les êtres humains peut être un moyen pour l'État d'exercer un pouvoir étendu de coercition. Il n'est alors pas exclu d'interpréter l'histoire de la communication comme la manifestation d'une logique de domination implacable et tragique. C'est le cas lorsque l'État cherche à exercer un contrôle sur les communautés culturelles qui entrent dans son domaine de juridiction pour profiter des normes patrimoniales qui régissent implicitement le fonctionnement de ces groupes. Au Moyen Âge, les pouvoirs temporels, notamment la monarchie française, se sont ainsi appuyés sur la religion catholique et sur ses structures d'encadrement propres afin d'obtenir la docilité des fidèles. Pour profiter de l'opportunité politique que véhicule l'acculturation, l'État doit prendre la direction des modalités de commémoration du patrimoine. La multiplication des références religieuses dans le cérémonial monarchique constitue, par exemple, un moyen d'y parvenir. Lorsque la culture des administrés est assurée par des communautés intégrales, les individus intériorisent les valeurs patrimoniales au point de se rendre dans l'incapacité intellectuelle d'accomplir une distanciation critique à l'égard des instances culturelles et politiques qui les encadrent. Le discours doit être maîtrisé de telle manière qu'il ne soit pas possible pour les administrés d'imaginer des mondes alternatifs. Il est important que les supports de médiatisation de la communication interpersonnelle confirment les croyances légitimées par l'État. Dans les situations où l'information est rare, il est possible d'en confier la gestion à une caste de serviteurs privilégiés chargés d'assurer l'éradication des interprétations hétérodoxes de la culture. Ce fut le rôle dévolu au clergé tout au long du Moyen Âge et de l'Époque Moderne par les autorités monarchiques en Europe. Chaque État peut alors exercer le contrôle simultané d'une pluralité de communautés culturelles vivant chacune leur subordination politique sur un mode particulier. Cette stratégie exige la complaisance des guides communautaires que le pouvoir peut obtenir par l'octroi de privilèges spécifiques.

La modernité politique face à la massification de l'information : l'émergence des médias

Lorsque la démultiplication des messages expose les acteurs sociaux à des informations massives et contradictoires, le recours à des techniques inquisitoriales devient tellement coûteux qu'il est préférable de faire appel à d'autres procédés de gestion qui sont à l'origine du journalisme actuel. L'invention et la massification de l'utilisation des documents imprimés

constituent un défi nouveau pour les autorités qui voient les risques d'exposition de leurs sujets à des informations potentiellement subversives augmenter de façon inédite. C'est pourquoi, dès 1631, face à la prolifération des libelles et des pamphlets, Richelieu confie à Théophraste Renaudot le soin d'assurer la rédaction et la diffusion de *La Gazette de France*, conçue comme le premier outil de propagande à destination des masses. Puisqu'il ne peut plus empêcher l'accès incontrôlé des administrés aux informations, l'État peut être tenté de saturer les circuits d'information par la diffusion invasive de messages de propagande, ceci dans le but d'étouffer le risque de critique. Cela revient à dépasser les moyens traditionnels d'encadrement culturel par des techniques nouvelles de mobilisation des sujets, consistant à enfermer ces derniers dans la position d'une foule uniforme de spectateurs manipulés. Toutes les entreprises de propagande consistent ainsi à obtenir la sujétion et la maîtrise de vastes communautés de récepteurs endoctrinés autour de projets capables d'emporter l'approbation du plus grand nombre et de limiter, en conséquence, la prolifération d'éléments de contestation et de sédition. À partir des XVIII^e et XIX^e siècles, le dogme chrétien ne suffit plus à justifier la légitimité monarchique et à contenir la multiplication de lecteurs critiques. Les foyers de contestation intellectuelle se multiplient. C'est dans ce contexte de révolution idéologique et de massification de l'information que surgissent de nouvelles croyances téléologiques. Les mythes traditionnels des communautés locales - le village, la contrée, le pays - se doublent alors de grands récits collectifs auquel chacun peut prétendre appartenir et s'identifier. Ceux-ci répondent au besoin d'individus qui ne se contentent plus d'être des sujets passifs mais qui ressentent la force des grandes causes collectives : si le nationalisme et le socialisme sont l'affaire du XIX^e siècle, le communisme et les fascismes s'imposent à leur tour au XX^e siècle. Tous ces mouvements constituent des facteurs de fragilisation pour les pouvoirs traditionnels et contraignent les forces publiques à se transformer, éventuellement en faisant des dynamiques à l'œuvre autant de ressources au service d'un renforcement de la cohésion politique. Il en est ainsi de la thématique nationaliste sous la III^e République en France. Une telle solution présente malgré tout le risque de voir ces masses domestiquées déborder les institutions par un excès de participation et engager l'ensemble du système social dans un processus d'emballage incontrôlable. Le peuple obnubilé et fanatisé par les hallucinations collectives consécutives à la surenchère de la propagande idéologique se présente alors comme une foule monstrueuse que des groupuscules excitent par une rhétorique valorisant le sursaut révolutionnaire. Dans ce cas, ou bien l'État parvient à préserver l'équilibre de ses institutions en contenant les éléments contestataires aux marges, ou bien ces derniers accèdent au pouvoir, provoquant le basculement dans un régime

perfectionniste prêt à systématiser l'invasion des relations interpersonnelles par les institutions - brouillant la séparation entre le public et le privé¹⁵⁷ - au nom de la cause supérieure qui justifie leur action, éventuellement jusqu'à l'avènement d'un État totalitaire dans lequel la communion des foules constitue un spectacle intégral et dément. Les médias de masse occupent donc une place centrale dans les opérations de propagande et d'intoxication idéologiques menées au XX^e siècle par les régimes totalitaires pour faciliter des politiques dont la violence radicale et systématique bouleverse la compréhension classique du pouvoir. Pour cette raison, après 1945, Hannah Arendt entreprend une relecture de la modernité à l'aune de ce que fut l'expérience totalitaire et invite à reconsidérer les conditions d'une gestion pacifique de la culture de masse, à dépasser le simple contrôle des foules par l'éveil d'un public responsable. Ce renouveau de la pensée démocratique, prolongé par les écrits de Claude Lefort en France ou de Jürgen Habermas en Allemagne, inspire la perspective critique que j'adopte ici. Elle repose sur l'intuition que la culture de masse ne conduit pas seulement à la domestication des foules, sauf à s'en remettre à une lecture tragique de la modernité, mais qu'elle peut aussi contribuer à l'animation d'un débat public authentiquement démocratique.

Liberté d'opinion et divertissement social

Dans une situation d'information invasive comme celle que la plupart des États modernes connaissent à partir du XVIII^e siècle, la puissance publique peut échapper à la domination totalitaire et adopter une solution libérale. Pour cela, elle peut déléguer à des instances indépendantes, les médias, le soin de fournir le contenu de l'information culturelle dont le corps social a besoin pour assurer son autoreprésentation. Ces médias sont placés dans une situation de libre coexistence les uns par rapport aux autres mais aussi vis-à-vis de l'État¹⁵⁸. C'est ainsi qu'on a pu assister à l'extension et au renouvellement des supports d'information de masse, générant des modalités nouvelles de communication et de représentation du *monde commun*, depuis la presse bourgeoise étudiée par Jürgen Habermas jusqu'aux technologies multimédias les plus récentes.

L'exposition médiatique des individus s'effectue désormais dans toutes les directions et touche une palette de thèmes en transformation permanente. Il peut alors arriver que l'action des pouvoirs publics soit noyée dans un flot massif d'images divertissantes qui la rende moins

¹⁵⁷ ARENDT Hannah (1951) *Le système totalitaire : Les origines du totalitarisme*, Le Seuil, Paris, 1 031 p.

¹⁵⁸ En France, cette situation devient effective en 1881 avec la loi sur la liberté de l'information.

Voir à ce sujet CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, p. 81.

nette. Dans ce contexte, la massification de la culture de l'*entertainment* multiplie à l'infini les images et les messages disponibles, ce que les philosophes de l'École de Francfort ont déploré au cours des années 1940. La photographie, le cinématographe, la radiodiffusion, la télévision et la technologie numérique n'ont cessé de mettre à disposition un nombre croissant de produits culturels. Les images stupéfiantes qu'ils véhiculent sont autant d'occasions de renouvellement esthétique. Elles mobilisent de plus en plus intensément les communautés de récepteurs autour d'événements éditoriaux, de films, d'émissions, de publicités et de messages en tous genres... Le spectacle du monde et l'autoréflexion sociale deviennent permanents et inévitables. Dans ce flot massif et continu d'informations qui circulent, le traitement de l'action publique n'occupe plus qu'une place relativement réduite, même si elle ne disparaît jamais complètement. Dans une république libérale telle que la conçoit Gabriel Tarde¹⁵⁹, les spectateurs peuvent adopter deux attitudes : la passion débordante de la foule enivrée ou l'engagement lucide du citoyen responsable. Alors que l'attention générale des foules est détournée vers une litanie apaisante de questions insignifiantes ou anecdotiques, le citoyen doit faire un effort de vigilance et d'esprit critique pour sélectionner l'information et appréhender l'action publique là où elle se laisse entrevoir. Les médias qui se spécialisent dans la problématisation sociale de la régulation politique, en adressant des messages auxquels n'importe qui peut avoir accès, contribuent à rendre possible l'exercice de la pensée critique vis-à-vis de l'État. Ils offrent aux agences de communication, aux instances religieuses, aux partis politiques et aux associations militantes la possibilité de faire entendre des voix indépendantes, de proposer des points de vue alternatifs et de contribuer à discuter publiquement l'action de l'État. Par les relations contradictoires qu'ils entretiennent entre eux, les médias facilitent l'émergence d'une sphère publique de discussion affranchie du savoir officiel. Cette sphère protège contre les risques d'une présence monopolistique de l'État tout en garantissant à chacun un potentiel d'autonomie. Comme le soulignent Jean-Marie Charon et Rémy Rieffel à propos de la presse magazine, le divertissement et l'information coexistent pour mieux faciliter l'intégration sociale et culturelle des individus dans la discussion publique. *« L'on sait, depuis les travaux de Gabriel Tarde, que la presse peut être un formidable instrument d'intégration sociale, qu'elle favorise donc dans certaines circonstances l'émergence de formes de sociabilité et la constitution d'un lien social : or, en ce domaine, la richesse de l'offre de presse magazine dans notre pays n'est-elle pas le signe de sa probable influence sur la diversité des opinions qui circulent dans une société telle que*

¹⁵⁹ TARDE Gabriel (1901) *L'Opinion et la foule*, PUF, Paris, 203 p.

la nôtre ? Vecteur de divertissement et de culture, les magazines diffusent des discours, des représentations, des idées qu'il convient de mieux saisir afin d'en évaluer la portée »¹⁶⁰. Dans un tel dispositif communicationnel, l'inertie provoquée par le divertissement culturel permet d'associer les citoyens responsables sans que les risques de perturbations liés au surgissement des foules ne soient aussi considérables que dans les régimes autoritaires classiques. Le système libéral peut renforcer son niveau de stabilité par le développement d'un système participatif d'accès aux charges publiques fondé sur le volontariat et l'engagement personnel : en intégrant les éléments les plus motivés du corps social, l'État fait d'eux les meilleurs garants du système et désamorce le potentiel de sédition qu'ils pourraient constituer autrement. En pratique, le peuple n'est pas divisé entre une catégorie de citoyens actifs et intégrés et d'autres individus qui resteraient dans un état de soumission et d'exclusion. Certains citoyens sont plus actifs que d'autres et l'enjeu pour l'État consiste à gérer cette variété sans remettre en cause la stabilité des institutions et les fondements éthiques de sa constitution. Pour la plupart des habitants de la cité, la vigilance démocratique reste toujours compatible avec des phases de divertissement, d'émerveillement privé et d'ouverture à soi. Chacun est capable de s'étonner des curiosités de la vie quotidienne sans pour autant renoncer à sa capacité d'indignation face au problème que représente la réalisation la justice politique. L'inégale capacité des citoyens à participer à la vie publique mérite pourtant d'être compensée par un dispositif d'accès universel à l'éducation, à l'information et à l'expression.

L'interprétation historique que je propose donne à comprendre comment des démocraties modernes comme la France sont parvenues, non sans difficultés ni errements, à gérer l'industrialisation et la massification des nouvelles techniques d'information en profitant, parmi d'autres moyens, de la culture de divertissement pour neutraliser provisoirement les foules, sans renoncer à stimuler la vigilance civique et l'organisation d'un débat public libre et contradictoire. La liberté d'information représente pour les gouvernements des démocraties un outil efficace de régulation de l'intégration sociale et d'organisation de la discussion publique. Si l'autonomie de la sphère délibérative vis-à-vis des institutions n'exclut pas la participation de ces dernières, elle exige en retour l'implication personnelle des citoyens, encouragés à se forger une opinion, à exprimer des valeurs et à les soumettre au jugement d'autrui. Les médias d'opinion apparaissent alors comme des interfaces sociales nécessaires à l'accomplissement de ce travail de représentation et d'exposition critiques.

¹⁶⁰ CHARON Jean-Marie, RIEFFEL Rémy (2001) « Présentation », *Réseaux* 2001/1, n° 105, p. 9-16.

2.1.3. Surveillance démocratique et médias d'opinion

Représentation et surveillance démocratiques

Dans une démocratie représentative, les valeurs qui motivent la définition provisoire du bien commun n'ont de sens qu'en vertu des arrêtés que prend le législateur et de la légitimité que leur accordent les gouvernés. Les campagnes électorales constituent des moments forts de mobilisation citoyenne autant que des occasions privilégiées d'actualisation des grandes priorités collectives. Cependant, au cours d'une mandature, le législateur ne reste jamais indifférent aux préoccupations nouvelles qui affectent la société civile. Il est même censé adapter son action en conséquence. Pierre Rosanvallon remarque ainsi que *« l'idée de souveraineté du peuple s'est historiquement exprimée de deux façons. Avec le droit de suffrage exercé par les citoyens pour désigner leurs dirigeants, en premier lieu. C'est la dimension la plus évidemment reconnue et consacrée du principe démocratique. Mais la détention de ce pouvoir périodique d'élection et de légitimation s'est presque toujours doublée d'une aspiration à consacrer et à prolonger ses effets par l'action d'un contrôle plus permanent. Le lien électoral est en effet apparu dès l'origine insuffisant pour obliger les représentants à tenir leurs engagements. (...) Au projet d'une "représentation utopique", qui aurait pleinement fait vivre le représenté dans le représentant, s'est superposée la pratique effective d'une contestation permanente, d'une pression sur les élus organisée de façon plus diffuse et plus extérieure »*¹⁶¹. Au-delà de la bénédiction séquentielle que constitue le suffrage universel, gouvernants et gouvernés, institutions et peuple, restent en contact en intervenant au sein d'une sphère de coexistence publique. Rosanvallon parle du travail de « surveillance » pour désigner l'effort continu accompli par la société civile pour contrôler l'action de l'État démocratique et pour maintenir la confiance qui lui est accordée. Ce travail prend trois formes : la « vigilance », la « dénonciation » et la « notation ». La « vigilance » désigne l'ensemble des formes par lesquelles les citoyens se tiennent informés de l'action des pouvoirs publics. Elle joue « un rôle décisif pour déterminer les thèmes autour desquels se cristallisent les débats dans la société » et « contribue par ce biais à modeler le champ des politiques publiques et à établir l'ordre des priorités de l'action gouvernementale. Elle s'avère pour cette raison plus efficace que bien des formes de participation institutionnalisées. Le public agit de cette façon sur le mode d'un thermostat régulateur des décisions

¹⁶¹ ROSANVALLON Pierre (2006) *La contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 345 p.

publiques »¹⁶². La « *dénonciation* » consiste en une prise de parole rédemptrice qui, sur le ton du scandale, invite les institutions à corriger des manquements présentés comme insupportables. Cette pression exerce trois fonctions : celle d' « *agenda* », conçue comme un rôle « *de mise en forme du débat public et de construction des enjeux politiques* », celle d' « *institution* » qui « *sert à renforcer la conscience commune en manifestant avec éclat ce qui contribue à la détruire* » et celle de « *transparence* » « *qui constitue la principale médiation organisatrice de la confiance* »¹⁶³. Enfin, la surveillance par « *notation* » consiste à articuler le débat public autour d'enquêtes globales, documentées et souvent quantifiées : ce travail peut être initié par des organes propres aux pouvoirs publics dans un meilleur souci de contrôle interne mais il peut aussi être pris en charge par des agences indépendantes de contre-expertise issues de la société civile. La notation valorise le recours à une comptabilité publique ainsi qu'aux techniques comparatives de *benchmarking* issues du *New Public Management*.

L'animation du débat public

Le débat public prend ainsi deux formes distinctes et complémentaires : l'une officielle est assurée par les pouvoirs publics, à travers le débat parlementaire mais aussi par l'intermédiaire d'agences publiques chargées de publier des dossiers et des rapports d'enquête et de renseignement, tandis que l'autre, plus spontanée, est disséminée dans l'ensemble du corps politique. Les instances institutionnelles privées qui cherchent à prendre à témoin l'opinion publique pour tenter d'influencer les pouvoirs publics sont nombreuses. À côté de groupes d'intérêts comme les lobbies patronaux, les syndicats ou les associations d'usagers, de riverains, de consommateurs apparaissent aussi des mobilisations citoyennes réunies en groupes de pression (associations, collectifs, mouvements, réseaux) ou en autorités indépendantes (observatoires, *think tanks*) qui cherchent à faire reconnaître une cause d'intérêt général (la protection des droits fondamentaux de minorités injustement discriminées, en particulier des femmes et des minorités, la reconnaissance des identités ethniques et régionales, la protection de l'environnement, la lutte contre la précarité). Les modalités d'intervention de ces différentes instances dans le débat public sont innombrables : pétitions, grèves, sondages, édition de rapports, campagnes d'affichages, publication de bulletins, de sites Internet, de blogs... Dans les démocraties libérales, les formes prises par ces actions militantes semblent faire l'objet d'une systématisation depuis les grands mouvements

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ *Ibid.*

de contestation des années 1960 jusqu'aux formes les plus contemporaines de la démocratie participative et de la gouvernance politique. Il n'y a démocratie et débat public que si les deux formes d'expression - officielle et militante - trouvent des occasions de se rencontrer, d'actualiser leurs agendas respectifs et si des médiateurs assurent leur visibilité réciproque. C'est justement ce rôle de connexion et de figuration mutuelle que jouent les médias d'opinion, ceux qui privilégient une mise en scène idéologique de l'actualité politique en assurant la promotion de certaines valeurs de justice sans renoncer pour autant à prendre une forme attractive et séduisante. Cela concerne aussi bien la presse que la radio ou la télévision à travers les journaux d'actualité, les magazines, les reportages, les entretiens ou les débats qu'ils diffusent.

La construction de l'opinion publique

La multiplicité des formes de jugements politiques exprimés à l'égard de l'action publique souligne l'impossibilité structurelle à saisir l'opinion sous une forme homogène. En cela, la représentation discursive du public rencontre des apories théoriques non moins redoutables que sa représentation par le suffrage universel¹⁶⁴. Les techniques agrégatives utilisées dans le domaine du vote ne sauraient suffire dans le cas de l'appréhension du contre-pouvoir de surveillance exercé par les citoyens lorsqu'ils constituent spontanément une opinion publique : il ne suffit pas d'ajouter arithmétiquement les unes aux autres des opinions particulières pour parvenir à dresser un tableau de la manière dont ce public imagine le bien commun. Aux formes individuelles de jugements (sondages, enquêtes d'opinion) s'ajoutent aussi les corps intermédiaires qui, en s'exprimant à titre collectif, proposent des visions rassembleuses de l'intérêt général. Individus, groupes et médias forment un complexe instable qui intervient en redéfinissant de façon permanente son rapport aux pouvoirs publics, prenant alors la forme de ce que l'on peut appeler un peuple démocratique. En sélectionnant certaines frustrations particulières qu'ils mettent en scène comme des problèmes généraux de justice collective, les médias agissent tels des commutateurs politiques entre les pouvoirs publics qu'ils interpellent et le public des citoyens/lecteurs dont ils attisent la sagacité critique. Dans ce jeu systémique, jamais complètement saisissable, les médias d'opinion occupent une place spécifique et fondamentale : ils relaient, sélectionnent et actualisent en permanence les préoccupations particulières, les doléances des citoyens et des corps constitués pour les ériger en questions de société, c'est-à-dire en problèmes politiques. « *Les médias, pourrait-on dire,*

¹⁶⁴ BADARIOTTI Dominique, BUSSI Michel (2004) *Pour une nouvelle géographie du politique, Territoire – Démocratie – Élections*, collection Villes-Géographie, Anthropos, Paris, 302 p.

constituent la forme routinière et fonctionnelle d'une démocratie de surveillance dont les organisations militantes de la société civile incarnent en quelque sorte le pôle activiste »¹⁶⁵. Ils ont pour effet de maintenir l'opinion publique en éveil et d'assurer une surveillance continue des gouvernants. En même temps, ils fournissent à ces derniers un droit de réponse et interviennent alors comme l'élément central du débat public. Leur spécificité tient à cette compétence distinctive qu'ils développent pour saisir et représenter de façon simultanée les deux composantes du débat public : celle qui provient des institutions publiques (entre majorité et opposition, entre élus et administrateurs) et celle qui émane de l'engagement volontaire des citoyens dans la vie publique. Les médias polarisent, recentrent et massifient les représentations diffractées de la société civile dans un corpus de stéréotypes fédérateurs qu'ils imposent et opposent à l'image symbolique et uniforme que le pouvoir tend à donner de lui-même¹⁶⁶. Cette confrontation est différente de celles que les interventions partisans et militantes génèrent, notamment car le discours médiatique utilise les canaux de la culture de masse pour s'adresser à un interlocuteur anonyme et créer un effet de généralité et de transparence qu'aucune autre instance ne peut prétendre revendiquer. *« C'est ce caractère inappropriable et irrécupérable de généralité qui constitue [l'opinion publique] en pouvoir légitime. (...) Ce sont au fond les médias et les organisations équivalentes qui illustrent véritablement la théorie juridique de la représentation organique : l'opinion n'existe pas en elle-même, elle ne prend consistance que réfléchie par eux, organisée sous les espèces d'un sondage, d'une enquête, d'une action collective ou encore d'un processus d'interpellation. (...) Les médias sont un organe mouvant, imparfait et toujours approché de l'opinion publique »*¹⁶⁷. Avec les instituts de sondage, les médias d'actualité générale produisent des éclairages qui construisent autant qu'ils réfléchissent l'opinion publique. Les biais que la contre-démocratie de surveillance citoyenne met en place ne sont donc pas moins artificiels que les procédures de représentation populaire établies par la démocratie électorale pour le choix des gouvernants.

On comprend alors pourquoi citoyens et groupes militants expriment des exigences fortes à l'égard du travail accompli par les journalistes. Face à l'État, ceux-ci sont censés représenter - aux deux sens du terme - l'opinion publique de façon fidèle en restituant la

¹⁶⁵ ROSANVALLON Pierre (2006) *La contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 345 p.

¹⁶⁶ LEFORT Claude (1994) *L'invention démocratique : Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, Paris, 331 p.

LEFORT Claude (2001) *Essais sur le politique : XIX^e-XX^e siècles*, Le Seuil, Paris, 364 p.

¹⁶⁷ ROSANVALLON Pierre (2006) *La contre-démocratie : La politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, p 120.

contingence des clivages idéologiques qui la traversent. La difficulté pour le journaliste consiste à proposer une image vraisemblable, cohérente et nuancée de l'opinion, tâche délicate qui l'expose en permanence à la critique du spectateur : incompétence technique, compromission partisane, illégitimité politique. C'est pourquoi il est indispensable, si l'on veut préserver un certain crédit au travail collectif effectué par les médias, de garantir une variété des supports, des formats et des points de vue. Cette diversité constitue une condition nécessaire pour faire des médias de masse un organe légitime de représentation du débat public. S'il arrive que le spectateur ait le sentiment d'un décalage entre le discours médiatique et sa propre expérience du réel, qu'il ait l'impression d'être floué par la représentation d'opinions contraires aux siennes, qu'il ressente cette discordance comme un déni de ses propres préoccupations, la consultation des citoyens lors d'élections ou de référendums reste un complément indispensable à l'image quotidienne de l'opinion publique que proposent les médias.

L'aperçu des conditions historiques d'émergence du débat public que nous venons de brosser pour la France souligne certaines spécificités du rapport entre gouvernés et gouvernants propres aux régimes démocratiques : le principe de délégation ne peut avoir de légitimité que si le peuple conserve son autonomie de surveillance à l'égard de l'État. Cela exige le déploiement d'une sphère publique de discussion que seule la liberté d'expression est susceptible de garantir. En pratique, celle-ci doit favoriser la prise de parole des différents acteurs politiques - citoyens, corps intermédiaires, représentants du gouvernement ou des assemblées - mais aussi le développement de médias d'information variés et indépendants, collectivement capables de permettre l'expression d'une opinion publique plurielle, contradictoire et apte à juger le législateur. Ce rôle exercé par les médias leur confère une grande responsabilité qui, en retour, suppose une critique exigeante et vigilante de la part des observateurs politiques. Cette dernière ne saurait toutefois tomber dans les interprétations systématiques et excessives du courant radical déjà mentionné dans les paragraphes antérieurs. Pour cela, l'étude du phénomène médiatique par les sciences politiques requiert la mise au point d'une méthode et la formulation d'un programme de recherche adapté à la théorie de la démocratie défendue ici.

2.1.4. Le discours géographique et les médias d'opinion

L'analyse du discours géographique développé par les médias d'opinion constitue un champ de recherche peu développé. Les études portant sur le contenu géographique des

énoncés médiatiques demeurent peu répandues. La recherche en épistémologie s'est plutôt penchée sur les productions de la sphère éducative ou de la recherche académique tandis que la géographie des représentations s'est plutôt intéressée aux images traditionnelles et à leurs utilisations dans le cadre de politiques d'aménagement des territoires par les responsables locaux et par les acteurs économiques. L'hypothèse d'un débat public territorial structuré par des opinions et des valeurs géographiques variées et antagonistes a été peu explorée de façon systématique.

Les ambiguïtés des rapports entre géographie, journalisme et grand public

Il existe, chez de nombreux géographes, une méfiance à l'égard des médias qui n'est pas sans lien avec le courant radical identifié précédemment. Roger Brunet, dans *Les Mots de la géographie*¹⁶⁸, signale à l'entrée « média » que « les médias sont traditionnellement peu ouverts à la géographie, si ce n'est dans ses aspects " pittoresques ", anecdotiques ou " naturels " ». Concernant la médiatisation, « la science géographique ne l'a pas encore vraiment subie, ou n'en a pas encore vraiment profité ; il n'est pas sûr que ce soit regrettable, eu égard aux dégâts culturels qu'entraîne visiblement la médiatisation. Il est des intérêts qui ne vont pas sans dommages, question de dosage sans doute, et des dépendances qui peuvent être lourdes ». Hervé Gumuchian signale que « la vision d'un journal d'informations télévisées est, à cet égard, très démonstratif : des éclats d'espace jaillissent à haute dose de la petite lucarne (un tremblement de terre en Californie, un conflit armé au Proche-Orient, une épidémie en Afrique Noire, une inondation au Bangladesh...) rendant quasi-impossible un essai de reconstruction de l'espace. Dans ces conditions, il est très difficile pour l'individu d'avoir une conscience spatiale cohérente »¹⁶⁹. Pour Jean-Jacques Bavoux, « la culture cathodique, si importante aujourd'hui, tend de nombreux pièges à ceux qui s'en contentent et la consomment sans modération. Elle crée d'abord une sorte d'abolition des distances : le monde entier peut être contemplé en direct et en quelques minutes peuvent se succéder des séquences situées à des milliers de kilomètres les unes des autres. Ensuite elle est généralement non localisée et très sélective car d'immenses pans du monde y sont absents tandis que quelques lieux sont survalorisés (New York par exemple). Elle apporte au total, dans son flot continu et confus, une représentation de l'espace très déstructurée, parcellisée, stéréotypée et souvent très superficielle. Les séquences anecdotiques, extraites et repassées dans

¹⁶⁸ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THÉRY Hervé (1992) *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La Documentation française, Paris, p. 323.

¹⁶⁹ GUMUCHIAN Hervé (1991) *Représentations et aménagement du territoire*, Anthropos, Paris, 148 p.

des « zappings » et autres émissions spécialisées, sont les mieux ou les seules mémorisées au détriment des messages globaux et sous-jacents »¹⁷⁰. Pour le didacticien Pascal Clerc, « les écrits médiatiques décrivent le monde de manière emphatique, en abusant, on l'a constaté, de métaphores organicistes »¹⁷¹ et « selon Jérôme Monnet, le discours médiatique se caractérise par l'abus d'effets de style destinés à frapper les lecteurs. Ils réduisent le réel, le stéréotypent autour de quelques caractéristiques dominantes, en général les plus spectaculaires »¹⁷². Si cette hostilité n'est pas propre à la discipline et si de nombreux autres chercheurs mettent en garde contre les représentations médiatiques, ces citations traduisent néanmoins une défiance de nombreux géographes universitaires à l'égard des médias. Loin de contribuer à une meilleure compréhension du monde, les médias seraient responsables d'une occultation des enjeux les plus importants, fascinés qu'ils seraient par les images sensationnelles, les caricatures et les représentations simplistes. Ce point de vue est si répandu dans l'écriture universitaire qu'il s'apparente à un procédé rhétorique commode pour valoriser par contraste la rigueur de l'expertise scientifique et pour revendiquer la production d'un savoir de qualité supérieure échappant aux faiblesses du savoir commun mobilisé au quotidien par le journaliste. La plupart du temps ce cliché ne s'appuie pas sur une argumentation approfondie. Il n'empêche d'ailleurs aucunement certains géographes universitaires d'avoir recours aux médias pour valoriser leurs recherches et participer au débat public. Là aussi, les us académiques compliquent l'ouverture, ce que Georges Roques déplore : « le fait pour un géographe de fréquenter les milieux des médias n'est non seulement pas pris en compte pour la carrière mais est même considéré au mieux comme une preuve d'incapacité scientifique, au pire comme une forme évoluée de mégalomanie »¹⁷³. La visibilité médiatique confère pourtant aux travaux de recherche un certain crédit auprès du public éclairé des non-spécialistes qui renvoie à la dimension intellectuelle propre au travail universitaire. Loin de déprécier la recherche, la vulgarisation du savoir scientifique par les médias de masse me semble constituer une manière d'enrichir le débat public dans le sens d'un partage plus démocratique de l'information stratégique. Cette finalité constitue d'ailleurs le substitut ultime à l'impasse que représente la prétention au dévoilement de la vérité dans laquelle s'était enfermée la science positiviste moderne. Les géographes professionnels éprouvent pourtant des difficultés à s'ouvrir au grand public, offrant par là-même à d'autres la possibilité de

¹⁷⁰ BAVOUX Jean-Jacques (2002) *La Géographie*, collection U, Armand Colin, Paris, 240 p.

¹⁷¹ CLERC Pascal (2002) *La culture scolaire en géographie, Le Monde dans la classe*, PUR, Rennes, 240 p.

¹⁷² CLERC Pascal (2002) *La culture scolaire en géographie, Le Monde dans la classe*, PUR, Rennes, p. 119.

¹⁷³ ROQUES Georges (2006) *Décrypter le monde aujourd'hui, La crise de la géographie*, collection Frontières, Autrement, Paris, 210 p.

perpétuer l'idée qu'elle serait toujours cette discipline « *bonasse* » qu'Yves Lacoste dénonçait autrefois¹⁷⁴.

Il faut, pour comprendre l'indifférence réciproque des géographes et du grand public, remonter aux circonstances dans lesquelles la géographie universitaire s'est constituée. Je me suis efforcé dans le premier chapitre de définir la géographie comme un discours politique de gestion collective de la territorialité. En ce sens, elle précède et dépasse le cadre restreint de la géographie scientifique. Cette dernière entretient pourtant des relations compliquées avec la géographie de la vie quotidienne, celle que développent les habitants ordinaires, les médias mais aussi tous les non spécialistes qui composent le grand public. L'écart entre la géographie universitaire française et le grand public tient en partie aux liens privilégiés que la discipline a noué avec les pouvoirs publics depuis sa fondation au XIX^e siècle. Les premières chaires universitaires de géographie ont été instaurées pour former les instituteurs et les professeurs de lycée, pour constituer un cadre normatif adapté à la formation civique souhaitée par les gouvernements successifs de la III^e République : l'apprentissage et la récitation de nomenclatures codifiant les caractéristiques naturelles et les permanences sociales des régions décrites s'effectuent dans le cadre d'une épistémologie nationale et apparemment déconnecté de toute actualité. « *La géographie scolaire héritée de l'approche vidalienne insiste plus sur les permanences ou les lents changements qui laissent des empreintes clairement identifiées dans les paysages que sur le mouvement et les fluctuations rapides. De ces choix découlent des thématiques privilégiées : les formes de relief, les types de paysages agraires, les genres de vie, qui échappent largement à l'actualité. Le présent et l'écume des jours sont tenus à distance* »¹⁷⁵. Pure émanation institutionnelle, la géographie universitaire se détourne dès son origine de l'étude de l'actualité politique, de la critique et de la discussion intellectuelle. Le développement de l'École française de géographie prend les allures d'un projet doctrinal visant à contrôler l'imaginaire géographique national plus qu'à le libérer ou à l'enrichir. Comme s'il s'agissait d'une hérésie, « *on exclut le politique, enjeux, conquêtes, comme on exclut les géographes qui en font (Reclus, Gottmann plus tard)* »¹⁷⁶. Les esprits les plus autonomes s'éloignent de l'université, comme Jean Gottmann, André Siegfried ou Éric Dardel, chacun montrant pourtant comment il était possible de faire vivre une géographie scientifique dotée d'un

¹⁷⁴ LACOSTE Yves (1976) *La Géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Maspero, Paris, 213 p.

JULAUD Jean-Joseph (2006) *La Géographie française pour les Nuls*, Éditions Générales First, Paris, 606 p.

¹⁷⁵ CLERC Pascal (2002) *La culture scolaire en géographie, Le Monde dans la classe*, PUR, p. 116.

¹⁷⁶ ROQUES Georges (2006) *Décrypter le monde aujourd'hui, La crise de la géographie*, collection Frontières, Autrement, Paris, p. 63.

cadre institutionnel sans en faire une géographie officielle au service du pouvoir. Après 1945, l'aménagement du territoire donne l'occasion aux géographes d'intensifier tout en le renouvelant le rapport qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics : il s'agit désormais de concevoir des techniques et des programmes de contrôle du territoire visant l'équilibre et l'équité. Là encore, le public n'est pas consulté, les aménageurs intervenant comme une élite bureaucratique, sûre de son génie et pleine de confiance dans ses modèles. L'ingénierie territoriale et la recherche appliquée interrogent les scientifiques, tout en apportant des crédits et en mobilisant de jeunes chercheurs. Plus tard, la décentralisation confirme cette tendance technoscientifique de la géographie : les administrations des nouvelles collectivités territoriales deviennent une clientèle appréciée des laboratoires de recherche, tandis que la géographie scolaire renouvelle sa demande autour de la compréhension du monde contemporain. Comme le souligne Armand Frémont en 2006 : « *la géographie à l'école et l'aménagement du territoire constituent les deux bras séculiers de la géographie contemporaine* »¹⁷⁷. Dans les deux cas, la géographie se place au service des institutions d'encadrement. Une telle situation permet à Jean-Jacques Bavoux de souligner que les géographes « *n'écrivent guère que pour leurs collègues, leurs étudiants ou leurs commanditaires dans le cadre de contrats. L'obsession de la scientificité a quelque peu refoulé le souci de vulgarisation parce que la volonté opiniâtre des géographes de s'affirmer au sein de la recherche universitaire leur a souvent fait oublier la nécessité d'être présents auprès du grand public* »¹⁷⁸. La discussion démocratique dépasse le cadre étroit des colloques et le savoir géographique ne s'élabore pas seulement dans les bureaux d'études ou au sein des groupes de travaux disciplinaires. Alors que bon nombre de sciences sociales, comme l'histoire, la sociologie ou l'économie, partent à la rencontre du grand public grâce à l'action de vulgarisateurs et d'intellectuels conscients des enjeux que représentent les attentes de la société civile, l'image sociale de la géographie reste attachée à un encyclopédisme sans lien avec les avancées épistémologiques des nouvelles géographies développées depuis quelques décennies¹⁷⁹. Les journalistes se tournent ainsi rarement vers les géographes pour débattre des préoccupations de la population. Les médias de masse qui se développent depuis les années 1960, comme la télévision ou la presse magazine, font appel à des spécialistes d'autres disciplines, voire à des journalistes plus ou moins autodidactes

¹⁷⁷ FRÉMONT Armand (2006) *Aimez-vous la géographie ?*, Flammarion, Paris, p. 332.

¹⁷⁸ BAVOUX Jean-Jacques (2002) *La Géographie*, collection U, Armand Colin, Paris, 240 p.

¹⁷⁹ À ce sujet, voir le sondage « *Les Français et la géographie* » réalisé par l'institut TNS-SOFRES à la demande de l'IGN en 2004.

<http://www.ign.fr/telechargement/P.I/ActusAgenda/Sondage.pdf>

pour répondre aux questions géographiques qui agitent la société : la transformation des villes, les transports, l'écologie ou la mondialisation. La géographie des médias se fait donc sans les géographes. C'est pourquoi « *l'image de la géographie est médiocre dans notre société. Elle est incapable d'apporter seule les réponses que l'on attend des sciences sociales face aux interpellations du moment* »¹⁸⁰.

Depuis les années 1980 cependant, la géographie scolaire tend à franchir la frontière qui la séparait des médias. La compréhension des changements du monde contemporain pousse les enseignants à se recentrer sur l'actualité : les programmes scolaires et l'agenda médiatique ne sont plus si éloignés. D'après Pascal Clerc, « *il faut attendre le début des années 1980 pour voir les documents tirés des médias se multiplier dans les manuels scolaires, les articles de presse en premier lieu* »¹⁸¹. Cette ouverture et ce rapprochement entre géographie scolaire et médias est toujours à l'œuvre, mais les enseignants de collège et de lycée ne peuvent à eux seuls raccommo-der la géographie et le public, d'autant plus qu'ils sont avant tout historiens. On aurait pu attendre des universitaires issus des courants de la nouvelle géographie qu'ils opèrent un tel travail. On constate pourtant que rien n'en a été. En s'investissant dans la rénovation épistémologique pour les uns ou dans la recherche appliquée pour les autres, les géographes semblent pour la plupart avoir abandonné leur rôle d'impulsion vis-à-vis de la géographie scolaire qui, pour un jeune chercheur, donne peu d'opportunités d'investissement. Les demandes éducatives cadrent rarement avec les impératifs de valorisation de la recherche. L'histoire-géographie enseignée dans les collèges et les lycées reste peu sensible aux innovations épistémologiques de la géographie scientifique, sinon avec un décalage injustifié. Par ailleurs, la préparation aux concours de recrutement des enseignants prend aujourd'hui une place secondaire, quand elle ne disparaît pas de l'offre de formation au sein des départements de géographie. En termes de budget, l'Inspection générale n'est pas en mesure de rivaliser avec les collectivités territoriales pour attirer des enseignants-chercheurs autour d'actions ambitieuses de formation continue. Les enseignants de collège et de lycée « *regrettent aussi le peu de présence des géographes dans les débats de société. Parce qu'ils sont confrontés à ces débats dans leurs établissements et devant leurs élèves, ils comparent avec les historiens* »¹⁸². Ils peuvent se rendre compte que les revues de géographie et les ouvrages scientifiques ne leur sont pas destinés :

¹⁸⁰ ROQUES Georges (2006) *Décrypter le monde aujourd'hui, La crise de la géographie*, collection Frontières, Autrement, Paris, p. 16.

¹⁸¹ CLERC Pascal (2002) *La culture scolaire en géographie, Le Monde dans la classe*, PUR, p. 117.

¹⁸² ROQUES Georges (2006) *Décrypter le monde aujourd'hui, La crise de la géographie*, collection Frontières, Autrement, Paris, p. 100.

trop compliquées, abordant des problématiques en décalage avec les programmes qu'ils ont à traiter et avec les questions que leurs élèves leur posent, les publications des géographes restent sur les rayonnages des libraires. C'est aussi pourquoi, après le concours, la plupart des historiens qui enseignent la géographie se tournent vers la presse, où ils peuvent lire des contributions simples et accessibles de vulgarisateurs issus d'autres disciplines. Des publications comme *TDC*, *La Documentation photographique* ou *Historiens & Géographes*, malgré leur grande qualité éditoriale, ne sont pas le lieu d'un débat autour des questions géographiques qui agitent le monde. Elles n'ont pas non plus le même prestige pour un chercheur que les revues à comité de lecture scientifique. Si elles vont dans le bon sens, des initiatives comme le Festival International de Saint-Dié-des-Vosges restent nettement insuffisantes. Songeons qu'en 2008 l'Inspection Générale se félicite d'envoyer « plus de 150 inspecteurs, professeurs de collèges et de lycées de toutes les académies » pour « enseigner une géographie qui fasse sens, actualisée et mobilisatrice »¹⁸³ : nul doute qu'avec de tels effectifs chaque année, moins de 0,005 % des professeurs d'histoire-géographie, l'enseignement dans les classes reste peu en phase avec les avancées de la recherche. L'impact médiatique d'un tel événement ne suffit pas à ébranler l'indifférence générale vis-à-vis de la discipline. Il « réveille à peine la presse écrite ; *Le Monde* est à peu près silencieux (quelques lignes, et encore, pas toutes les années), *Le Figaro* est un peu plus disert. Seule *La Croix* a toujours suivi de près le FIG et lui consacre souvent plusieurs pages. *France Inter*, *France culture*, *France Info* se réveillent un peu également au moment du FIG, puis se rendorment »¹⁸⁴. Les *Cafés géographiques* ou *Le Dessous des Cartes* de Jean-Christophe Victor et, plus récemment, *La GéoGraphie*, premier magazine trimestriel de géographie vendu en kiosque, ou l'émission *Planète Terre* animée sur France Culture par Sylvain Kahn ne parviennent pas non plus à sortir les géographes de la confidentialité et de la faible visibilité médiatique, alors même que chaque jour l'actualité est remplie de questions qui touchent aux territoires. Si certains scientifiques font des efforts individuels pour être présents sur les ondes et dans les kiosques, ils ne sont pas encore parvenus à rendre la géographie aussi indispensable au grand public que l'économie, la sociologie ou les sciences naturelles.

L'ambiguïté des relations nouées avec les pouvoirs institutionnels, l'impensé politique fondateur et l'isolement vis-à-vis du public ont eu pour effet de favoriser chez les

¹⁸³ HAGNERELLE Michel, MELLINA Bruno (2008) « Les parcours pédagogiques », *FigInfos*, n° 2, p. 13.

¹⁸⁴ ROQUES Georges (2006) *Décrypter le monde aujourd'hui, La crise de la géographie*, collection Frontières, Autrement, Paris, p. 117.

géographes, plus que chez tous les autres spécialistes de sciences humaines, une tendance à se prémunir contre la discussion idéologique et à privilégier les théories déterministes, qu'elles relèvent du relief, du marché, des institutions ou de la culture. Encore aujourd'hui, nombre de scientifiques ne peuvent envisager d'étudier l'espace géographique sans y chercher un ordre ou des régularités qui traduiraient la présence de lois ou de forces extérieures à la volonté humaine, comme si la pensée générale supposait nécessairement une cohérence et une logique. Outre qu'elle tend à conduire au réductionnisme et à transformer les modèles heuristiques en normes d'aménagement, cette démarche s'interdit de penser le pluralisme et l'indétermination des sociétés libérales. Si la tradition idiographique, la réflexion prospective et les théories de la complexité viennent tempérer cette tentation d'une géographie totalisante et uniforme, l'idée que l'hétérogénéité de l'espace géographique serait le reflet d'une indétermination des territoires consubstantielle à la conquête de l'autonomie politique, et non le résultat d'un chaos déterministe produit par des permanences anthropologiques obscures, reste marginale, sinon inexistante. Outre l'intérêt stratégique qu'elle représente en termes de notoriété vis-à-vis des autres disciplines, l'ouverture de la géographie au débat d'idées en direction du grand public présente l'avantage épistémologique de l'extirper du naturalisme pour la replacer au cœur des sciences morales et politiques. En ce sens, le projet entrepris par Michel Bussi pour fonder une géographie en prise avec la démocratie constitue, à mes yeux, une immense promesse¹⁸⁵.

Le journalisme comme activité territorialisée

La rhétorique condescendante des spécialistes vis-à-vis de l'information médiatique soulignée dans les paragraphes précédents n'a pas empêché un certain nombre de géographes de s'engager dans l'analyse des médias. Plusieurs démarches ont été entreprises à ce titre pour appréhender le phénomène médiatique. Comme le souligne Lorenza Mondada, les énoncés, qu'ils soient médiatiques ou non, peuvent faire l'objet de deux approches différentes en géographie. « *Il est utile de rapporter la parole à la fois à sa production (énonciation) et à son produit (énoncé). L'analyse des rapports entre eux peut porter sur le processus et sur la production de la parole - en tenant compte notamment de la différenciation des*

¹⁸⁵ BUSSI Michel (2001) « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », *Géocarrefour*, vol 76, n°3, Lyon, p. 265-272.

BADARIOTTI Dominique, BUSSI Michel (2004) *Pour une nouvelle géographie du politique, Territoire – Démocratie – Élections*, collection Villes-Géographie, Anthropos, Paris, 302 p.

BUSSI Michel (2007) « Pour une géographie de la démocratie : la géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? », *L'Espace politique*, n° 1, p. 17-36.

lieux d'énonciation et de leurs caractéristiques sociales pertinentes pour ce qui y est dit, écrit et échangé »¹⁸⁶. La démarche la plus traditionnelle consiste à dresser un tableau géographique des infrastructures de communication. Les médias s'incarnent en effet dans des artefacts matériels qui imprègnent l'environnement et qu'il est possible de cartographier. Cela concerne les pôles d'émission de l'information, les villes où sont rédigés les journaux et réalisées et enregistrées les émissions de radio ou de télévision mais aussi les terrains couverts par les équipes d'enquêteurs, d'envoyés spéciaux, et d'agences de presse. Il peut, à ce titre, être intéressant d'examiner l'influence de l'organisation spatiale de la structure de l'information sur la nature des contenus mêmes de celle-ci. Par exemple, en France, la domination des médias nationaux sur les médias régionaux¹⁸⁷ n'est sans doute pas étrangère au détournement de la campagne des élections régionales de 2004 autour de thèmes et d'enjeux nationaux¹⁸⁸. Dans cette perspective, je propose une analyse géographique de la lecture et de la diffusion de la presse magazine à la fin de ce chapitre. On peut aussi étudier l'échelon et l'aire de diffusion du média, les moyens et les relais de transmission mobilisés et les mettre en relation avec d'autres données localisées, sociales, économiques, culturelles et politiques. Dans cette perspective, le phénomène étudié s'apparente à n'importe quelle autre activité humaine répartie de manière hétérogène dans un territoire de référence¹⁸⁹. Plusieurs travaux ont été entrepris dans cette direction. Michel Bussi s'est ainsi employé à identifier les logiques d'organisation spatiale de la presse régionale afin de mettre en évidence certaines particularités locales liées à des héritages politiques ou culturels¹⁹⁰. Cécile Méadel propose une analyse comparable sur les réseaux radiophoniques en insistant sur les relations entre Paris et les régions de province¹⁹¹. Auparavant, dès 1992, Jacques Barrat avait proposé une *Géographie économique des médias*¹⁹² à l'échelle du monde dans laquelle l'auteur s'efforçait de montrer que les médias (presse, édition, cinéma, radio, télévision) interviennent comme un moyen de renforcer la domination économique, politique et culturelle des pays développés à économie de marché (le « Nord ») à l'égard des pays du

¹⁸⁶ MONDADA Lorenza, "Énoncé" in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (2003) *Dictionnaire de la géographie et des sciences de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1 034 p.

¹⁸⁷ Même si la presse quotidienne régionale est davantage lue, ce n'est pas elle qui impulse l'orientation du débat public en France. La structure centralisée du débat public demeure une caractéristique de la géographie politique de la France.

¹⁸⁸ Voir la partie de l'Annexe 1 consacrée à cette question.

¹⁸⁹ PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, 118 p.

¹⁹⁰ BUSSI Michel, DEBEAURAIN Hélène, FREIRE-DIAZ Sylviano (2001) « Presse locale et organisations territoriales : la presse hebdomadaire régionale », *Les Annales de Géographie*, n° 619, Armand Colin, Paris.

¹⁹¹ MEADEL Cécile (1995) « La radio et ses territoires », *Sciences de la Société*, n° 35, Toulouse, p. 113-122.

¹⁹² BARRAT Jacques (1992) *Géographie économique des médias, Médias et développement*, Litec, Paris, 526 p. Cet ouvrage constitue, à ce jour, la principale tentative pour élaborer une géographie des médias.

« *Sud* », largement sous-équipés et incapables d'endiguer l'afflux d'images et d'information en provenance des puissances influentes de la planète. Cette analyse géopolitique prolonge explicitement les analyses du courant tiers-mondiste lancé par Yves Lacoste autrefois, considérant les inégalités spatiales de capacités, ici la production et la diffusion de contenus informationnels, comme une arme impérialiste déployée par les gouvernements pour promouvoir leur développement dans le cadre d'une lutte internationale pour la puissance. La description de l'organisation géographique des équipements médiatiques débouche alors sur une critique du comportement des acteurs. Outre les questions liées à l'organisation matérielle de la diffusion spatiale des messages médiatiques, l'analyse géographique des médias peut s'intéresser plus largement à la manière dont les moyens de communication structurent et modifient le rapport des habitants aux lieux qu'ils fréquentent.

Les médias vus comme mode spécifique de télécommunication et de territorialisation

Cet axe de recherche part du constat que les infrastructures de transport de l'information conditionnent notre manière de communiquer, de bâtir des liens sociaux et d'imaginer des horizons politiques et territoriaux. Ainsi, la surreprésentation de médias qui interviennent à l'échelle nationale (télévision, organes de presse) contribue à faire de ce cadre un référentiel puissant et incontournable, au point même d'empêcher d'autres niveaux identitaires, locaux (collectivités territoriales, intercommunalités) ou supranationaux (institutions européennes) de s'exprimer avec assez de force pour que de véritables opinions publiques locales ou transnationales se constituent. La circulation quasi instantanée des messages de plus en plus variés et volumineux donne la possibilité de communiquer sans déplacement physique apparent des corps et bouscule la hiérarchie traditionnelle introduite par la distance topographique entre le proche et le lointain. L'hypothèse du « *village global* », qui constitue la face culturelle et prémonitoire de la mondialisation, en est l'illustration la plus évidente : Marshall MacLuhan est d'ailleurs à l'origine d'un courant d'analyse qui vise à montrer comment la nature et les contenus des échanges communicationnels sont liés aux processus techniques qui les supportent. Cette idée se résume dans le slogan lapidaire « *media is the message* ». L'auteur canadien distingue ainsi des médias « *cool* » et des médias « *hot* » qui produiraient des formes différentes de communication. Ainsi, à travers la notion de « *galaxie Gutenberg* », il insiste sur l'idée que la civilisation issue de la Renaissance serait le produit du développement du livre et du considérable

moyen de communication qu'il offre. L'essor des « *mass media* » contribuerait alors à élargir l'horizon géographique des imaginaires culturels. Hier la télévision aurait renforcé l'échelon national au détriment des références locales alors qu'aujourd'hui Internet abolirait toutes les formes de distances pour mettre en contact les habitants de la planète dans une situation comparable à la communauté villageoise d'antan. Certaines hypothèses proposées par MacLuhan ont été réinvesties de façon plus ou moins directe par la recherche scientifique. On en trouve des traces dans les travaux de Régis Debray, notamment dans sa tentative de proposer une formulation générale du concept de « *médiologie* ». Dans son *Cours de médiologie générale*¹⁹³, Debray étudie les conditions matérielles de diffusion des messages et leurs répercussions sur leur audience. Depuis trois décennies, plusieurs géographes et sociologues se sont quant à eux interrogés sur les conséquences des mutations occasionnées par les télécommunications en matière de territorialisation. De nombreux travaux ont montré en effet comment la mise en place de réseaux de télécommunications à l'échelle mondiale contribue, non pas à mettre fin à la géographie, mais au contraire à polariser encore davantage les activités humaines autour des centres de décisions que représentent les grandes métropoles, et parmi elles les villes globales¹⁹⁴. L'étude des conséquences de l'équipement en connexions Internet occupe une place prépondérante dans l'analyse des recompositions géographiques en matière de mobilité et de localisation des activités, des résidences et des équipements¹⁹⁵. On pourrait reprocher à cet axe de recherche de tomber dans un certain matérialisme et de surestimer le poids des infrastructures techniques sur la cons-

¹⁹³ DEBRAY Régis (1991) *Cours de médiologie générale*, collection Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 408 p.

¹⁹⁴ BATTIAU M. (2001) « Les usines à traiter l'information. Un nouvel enjeu pour le développement des territoires », *Hommes et Terres du Nord*, Lille, n° 1, p. 17-22.

BEN HASSINE Adel (2001) « Internet en Tunisie », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, n° 1, Paris, p. 11-16.

JOSEPH-FRANCOIS Didier (2000) « Le territoire de Lille-Métropole sous l'emprise de la médiatisation des projets urbains », *Hommes et Terres du Nord*, n°1, Lille, p. 23-29.

CASTELLS Manuel (2002) *La Galaxie Internet*, Fayard, Paris, 368 p.

DUPUY Gabriel (2002) *Internet : Géographie d'un réseau*, collection Carrefours, Ellipses, Paris, 160 p.

FORTIN Andrée, SANDERSON Duncan (2003) « Sites web et identités en région au Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 47, n° 131, Montréal, p. 263-276.

GRASLAND Loïc (1997) « Internet un réseau et des territoires », *Sciences Humaines hors série n° 16*, "La communication, états des savoirs", Paris, p. 76-78.

LASSERRE Frédéric (2000) « Internet : la fin de la géographie ? », *Cybergeos*, 31 p.

LAUFE-TILLEROT Fanny (1999) « L'impact des nouveaux services de télécommunication sur l'organisation de l'espace breton. Essai d'une géographie d'Internet », *Norois*, Tome 46, n° 182, Rennes, p. 257-273.

MIEGE Bernard (1995) « Réseaux de communication et aménagement territorial », *Sciences de la société*, n° 35, Toulouse, p. 21-30.

MORISSET Bruno (2000) « Espaces ruraux et technologies de l'Information », *Géocarrefour*, volume 75, Lyon, p. 5-6.

¹⁹⁵ Sur cette question, plusieurs publications méritent d'être citées, notamment le numéro spécial des *Annales de Géographie* publié en 2005 et intitulé « Réseaux et frontières, Internet aux marges » (n° 645/5), Paris.

truction des imaginaires et des cultures. C'est justement sur la question du réductionnisme technologique qu'achoppe la géographie des télécommunications et la difficulté consiste pour elle à confronter le facteur technique à d'autres paramètres pour l'intégrer dans un cadre d'interprétation complexe et convaincant. Le numéro spécial de la revue *Sciences de la société* publié sur le thème de « *Territoire, société et communication* » en 1995¹⁹⁶ proposait plusieurs pistes de réflexion stimulantes sans omettre de souligner la fragilité de nombreuses hypothèses concernant l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication : l'abolition des distances, l'homogénéisation du monde, l'intégration croissante des territoires par les réseaux. Cette difficultés méthodologique tient en partie aux confusions épistémologiques entre information et communication que dénonce avec justesse Dominique Wolton¹⁹⁷. Croire que les mutations techniques qui affectent le transport de l'information suffiraient à modifier la nature de la communication revient à supposer que seul le contenant interviendrait dans la transformation globale et que les contenus seraient négligeables pour l'analyse. Or, un message diffusé par une chaîne internationale à la pla-

DUPUY Gabriel (2005) « Réseaux et frontières : Internet aux marges », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 467-470.

SCHERRER Isabelle, (2005) « Internet, un réseau sans frontière ? Le cas de la frontière franco-belge », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 471-495.

DUFÉAL Marina (2005) « L'inscription spatiale de l'insularité : la Corse séparée de la France sur le Web », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 496-509.

LAMBOURDIÈRE Eric (2005) « Globalisation, civilisation des services et Internet : nouvelles perspectives de développement régional pour les départements français d'Amérique », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 510-530.

DUPUY Gabriel (2005) « Réseaux et frontières : le résistible développement des NTIC à Saint-Pierre et Miquelon », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 531-549.

BERNARD Éric (2005) « Internet et ses frontières en Afrique de l'Ouest », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 550-563.

¹⁹⁶ ÉVENO Emmanuel, LEFEBVRE Alain (1995) « Espace, recherche et communication », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 3-14.

BAILLY Antoine S. (1995) « Introduction au débat : perspectives en géographie de l'information et de la communication », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 15-20.

MIEGE Bernard (1995) « Réseaux de communication et aménagement territorial », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 21-30.

CLAVAL Paul (1995) « Les Problématiques géographiques de la communication », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 31-46.

LARAMÉE Alain (1995) « Communication, territoire et identité : un ancien regard sur les nouvelles technologies », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 47-60.

CASSÉ Marie-Claude (1995) « Réseaux de télécommunication et production de territoire », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 61-82.

PAILLIART Isabelle (1995) « Espaces, représentations, identités : quelles problématiques ? », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 83-94.

LAURAIRE Richard (1995) « Entre le trop vide et le trop plein : aménagement du territoire des télécommunications et stratégies territoriales », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 123-140.

LUSSAULT Michel (1995) « L'Usage, la communication et le géographe », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 149-164.

PIOLLE Xavier (1995) « Technologies de communication et reconstruction du lien social territorial », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 181-186.

¹⁹⁷ WOLTON Dominique (2003) *L'Autre mondialisation*, Flammarion, Paris, 211 p.

nète entière ne sera pas perçue de la même façon selon les normes sociales, culturelles et politiques des sociétés qui le reçoivent. Les récepteurs ne sont pas de simples réceptacles : ils interprètent inévitablement le contenu du message en fonction de leurs attentes, de leurs motivations, de leurs intérêts, de leurs opinions et de leur inscription dans des territorialités locales. L'enjeu consiste pour les études géographiques qui envisagent le phénomène d'explosion de la communication à s'interroger sur les conséquences socioculturelles de tels changements sans négliger la capacité de l'information à modifier les références politiques des habitants.

Les médias comme organe du discours géographique

En géographie, une autre démarche consiste à élargir l'étude des médias en passant de l'analyse des contenants à celles des contenus informationnels proprement dits. Sur ce terrain, les études sont assez rares. Les questions épistémologiques sont ici fort différentes, beaucoup plus proches de celles approfondies par les spécialistes de la géographie des représentations. Nous avons abondamment détaillé les implications scientifiques et intellectuelles de la perspective de recherche qui consiste à tenter de percevoir comment le discours et la communication configurent notre rapport personnel et politique au monde et aux territoires qui le composent. Si le domaine spécifique des médias a fait l'objet de peu d'études de géographie¹⁹⁸, il faut toutefois noter une certaine similitude entre l'analyse des médias telle qu'elle est envisagée ici et les travaux entrepris en épistémologie des géographies scolaire et universitaire qui étudient les instances et les modalités de construction du savoir géographique. Ces travaux s'intéressent aux textes produits par les géographes, qu'ils soient chercheurs ou professeurs, étudiants ou élèves, mais aussi habitants ordinaires¹⁹⁹. Une attention particulière est accordée à l'écriture des cartes et à la lecture de paysages, c'est-à-dire aux perspectives de conception et de représentation graphique de la territorialité définies. D'autres s'intéressent à la manière dont se construisent et s'expriment les références idéologiques en matière de politiques d'aménagement des territoires. Pour cela, ils analysent les propos et les écrits des acteurs, en explicitant les valeurs politiques et les normes éthiques qui les motivent mais aussi les procé-

¹⁹⁸ TADONKI Georges (1996) « La Cartographie dans la presse moderne. Situations, perspectives multimedias et Internet », *Méditerranée*, Tome 85, n° 4, Aix-en-Provence, p. 47-50.

¹⁹⁹ LEFORT Isabelle (1999) *La Lettre et l'esprit, Géographie scolaire et géographie savante en France*, Éditions du CNRS, Paris, 257 p.

LE ROUX Anne (2005) *Didactique de la géographie*, PU de Caen, Caen, 262 p.

STASZACK Jean-François (1997) *Les Discours du géographe*, collection Géographie et cultures, L'Harmattan, Paris, 282 p.

KNAFOU Rémy (2000) *L'État de la Géographie, Autoscopie d'une science*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 438 p.

dés argumentatifs utilisés pour les justifier. L'espace urbain est aujourd'hui un objet d'étude privilégié pour ce type d'approche. Michel Lussault a ainsi, selon ses propres termes, « *élaboré une approche sémio-linguistique des politiques territoriales et des relations pratiques des acteurs sociaux à l'espace* »²⁰⁰. Les travaux de Lorenza Mondada sont aussi pionniers en la matière dans la mesure où cette linguiste et géographe s'intéresse à la manière dont le langage participe à la construction des lieux, notamment des villes²⁰¹. On assiste donc à la publication d'un nombre croissant d'études qui privilégient l'analyse des documents exprimant des visions politiques de la territorialité. Ces recherches mettent en évidence les intentions qui président au déploiement du discours géographique. Lorenza Mondada confirme d'ailleurs cette ambition. « *Les objets des sciences humaines émergent et se transforment, notamment à travers la multiplicité des discours que les acteurs construisent à leur propos, ce qui permet ainsi de concevoir ces discours comme des dispositifs de construction sociale de la réalité qui contribuent à la maintenir, à la renforcer, voire à la subvertir. D'autre part, cela consacre le discours comme une voie d'accès primordiale pour le chercheur face à ses objets d'analyse, l'invitant à adopter des méthodologies adéquates, non seulement centrées sur les entretiens mais plus généralement sur le recueil de discours écrits et oraux énoncés par des acteurs différents dans des contextes d'énonciations pluriels. Les discours sociaux deviennent ainsi moins une ressource pour l'enquêteur qui les utiliserait pour nourrir son propre discours ou pour l'opposer à eux, qu'un objet d'analyse sur lequel porte explicitement sa description, dont le but est alors de restituer les pertinences organisationnelles des discours des acteurs* »²⁰². Appliquée aux médias, cette perspective doit permettre de rendre compte de la manière dont le débat public se cristallise autour de certains problèmes territoriaux qui traversent l'actualité. C'est le cas d'Isabelle Garcin-Marrou lorsqu'elle envisage les émeutes urbaines de l'automne 2005 à travers les récits de presse. Selon elle, ces analyses permettent « *de comprendre les normes sociopolitiques définies par les représentations médiatiques et de saisir les logiques de compréhension ou de relégation des jeunes auteurs des violences et des banlieues touchées* »²⁰³. Julien Damon propose dans un esprit similaire de traiter de « *la question SDF au*

²⁰⁰ LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (2003) *Dictionnaire de la géographie et des sciences de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1 033 p.

²⁰¹ MONDADA Lorenza (2000) « *Pratiques discursives et configuration de l'espace urbain* » in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 352 p.

MONDADA Lorenza (2000) *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans le texte et l'interaction*, Anthropos, Paris, 320 p.

²⁰² MONDADA L. (2003) "Énoncé" in LÉVY J., LUSSAULT M. (2003) *Dictionnaire de la géographie et des sciences de la société*, Belin, Paris, 1034 p.

²⁰³ MARROU-GARCIN Isabelle (2007) « Des "jeunes" et des "banlieues" dans la presse de l'automne 2005 : entre compréhension et relégation », *Espaces et sociétés*, n° 128-129 –2007/1-2, p. 23-37.

prisme des médias »²⁰⁴. En 2006, un numéro spécial de la revue *Géographie et cultures* coordonné par Brigitte Dumortier s'interrogeait sur les effets du discours médiatique sur la prédisposition de différents acteurs (résidents, touristes, gouvernements) à s'appropriier des territoires²⁰⁵. Dans le cadre de ce travail, nous proposons de généraliser cette démarche en l'appliquant à l'ensemble des problèmes politiques que rencontrent les citoyens et les institutions pour cohabiter conformément aux valeurs de justice qui les motivent.

La sélection d'un média : la presse

L'enjeu consiste alors à concevoir un protocole d'enquête capable de caractériser le contenu du débat territorial actuel ainsi que les sources discursives qui le supportent. Il ne paraît pas méthodologiquement envisageable de prétendre embrasser l'intégralité des innombrables énoncés qui composent le débat public en France. Il ne semble pas non plus raisonnable de prendre en compte l'ensemble des supports médiatiques disponibles tant leur variété est importante (document 2.6.).

Document 2.6. Sources médiatiques disponibles pour l'appréhension du débat public

Supports spécifiques	Acteurs impliqués	Types de publications
Publications émanant de la sphère publique	Partis politiques (cadres et militants) Administrations publiques (nationales et locales) Agences publiques (nationales et locales)	Compte-rendu de réunion, rapports d'activité, presse institutionnelle et professionnelle, bulletins officiels et publications destinées au grand public Prolongements vers Internet
Publications émanant de la sphère économique	Ingénierie et expertise d'entreprises Conseil et audit indépendants Associations patronales Syndicats Chambres consulaires	Prolongements vers Internet
Publications émanant de la sphère associative	Associations d'animation culturelle Associations de défense d'usagers Associations d'actions citoyenne et militante ONG	Prolongements vers Internet
Supports généralistes	Acteurs impliqués	Types de publications
Presse écrite	Journalistes Groupes de presse Annonceurs et distributeurs/diffuseurs	Presse quotidienne d'actualité (nationale et régionale) Presse magazine d'actualité Prolongements vers Internet
Radio		Journaux d'actualité Émissions de débats Magazines et documentaires Prolongements vers Internet
Télévision		
Édition	Directeurs de revues Éditeurs Intellectuels (spécialistes, experts, chercheurs, penseurs) Instituts de recherche et de réflexion	Revues Colloques Essais et rapports Prolongements vers Internet

²⁰⁴ DAMON Julien (2004) « La question SDF au prisme des médias », *Espaces et sociétés*, n° 116-117 –2004/1-2, p. 93-110.

²⁰⁵ DUMORTIER Brigitte (2006) « Médias et images des territoires », *Géographie et cultures*, n°60, Paris.

C'est pourquoi l'objectif poursuivi ici vise à sélectionner un type de support restreint en volume mais assez général pour prétendre représenter la variété et la complexité de l'opinion publique : les médias généralistes seront donc privilégiés et, parmi eux, la presse magazine d'actualité en particulier. Même s'ils mériteraient des études spécifiques, les autres médias ne seront pas intégrés à l'étude, ceci pour des motifs divers. La radio, en raison même des conditions de sa transmission, exclut la documentation visuelle qui constitue un aspect important de l'information géographique. La télévision, malgré l'intérêt que son impact et son audience représentent, n'a pas été retenue car le volume et la densité de données qu'elle diffuse par document restent inférieurs aux autres médias généralistes. Par ailleurs, la variété et le rythme des nouvelles qu'elle délivre (images animées et éclatantes, bandes sonores qui entremêlent des paroles et de la musique) créent une saturation qui perturbe et altère la concentration du téléspectateur, sans forcément lui laisser le temps d'exercer un retour réflexif sur les opinions auxquelles il est soumis.

Les études menées dans le domaine du marketing montrent d'ailleurs que la capacité de la télévision à retenir l'attention et l'intérêt du public n'est, sur le moyen terme, pas supérieure aux annonces publicitaires diffusées dans la presse magazine²⁰⁶. Le monde de l'édition et du débat intellectuel constitue quant à lui un terrain d'étude prometteur mais son amplitude sociale restreinte et sa position avant-gardiste ne le placent pas en situation de priorité pour la problématique poursuivie ici. Dans d'autres circonstances, il pourrait être fructueux d'étudier les interactions entre la sphère intellectuelle et les autres instances sociales (administratives, économiques, associatives, médiatiques) qui interviennent dans l'animation du débat public. Outre le fait que les recherches entreprises en épistémologie de la géographie ont déjà établi un certain nombre de constats sur ce point, la priorité consiste pour l'instant à dresser un premier bilan de la situation du débat public dans ce qu'il a de plus général avant d'affiner les observations dans des recherches ultérieures. Pour les mêmes raisons de priorité, les publications sur Internet ne seront pas traitées en tant que telles. Il y a pourtant là des pistes considérables. Les transformations en cours occasionnées par la multiplication des sites et des publications en ligne confirment l'hypothèse d'une intelligence complexe²⁰⁷ dont les caractéristiques seraient assez proches d'une opinion publique idéale telle que l'envisage Jürgen Habermas, c'est-à-dire un moyen de rencontre et de confrontation discursive qui place potentiellement chaque acteur en contact avec l'ensemble de ceux qui composent le corps poli-

²⁰⁶ Sur ce point, voir les enquêtes publiées régulièrement par l'APPM (Association pour la Promotion de la Presse Magazine).

<http://www.pressemagazine.com>

²⁰⁷ DE ROSNAY Joël (2000) *L'homme symbiotique*, collection Point, Le Seuil, Paris, 468 p.

tique²⁰⁸. Internet n'est donc pas un média supplémentaire qui occuperait une portion du débat public à côté des autres. Il permet notamment, à terme, la fusion des différents médias au sein d'une arène universelle, une sphère publique globale où chaque interlocuteur peut prendre la parole. L'essor des blogs l'atteste, tout comme le fait que les grands médias ne s'opposent pas à Internet mais l'utilisent en développant des plateformes électroniques en complément de leur support d'expression d'origine : Internet ne constitue pas un média de masse, il ne remplace pas les médias traditionnels mais leur permet des possibilités inédites de prolongement et d'élargissement de l'offre éditoriale. Il est encore difficile d'imaginer les formes que pourraient prendre de tels développements dans un avenir proche.

Par le rôle qu'elle a joué historiquement dans le développement des grands médias modernes, par la densité et la richesse des contenus qu'elle diffuse mais aussi par les orientations politiques et idéologiques contrastées qui caractérisent la ligne éditoriale de chaque titre, la presse s'impose donc comme le média le plus approprié par l'autorité intellectuelle et la stabilité de ses formes d'expression. Dans cette perspective, il aurait pu être tentant de prendre en compte l'ensemble de la presse d'information générale, y compris la presse quotidienne, nationale ou régionale. Il reste alors à justifier le choix de l'exclusivité accordée ici à la presse magazine d'actualité.

²⁰⁸ TRONQUOY Philippe (2007) « Information, médias et Internet », *Cahiers français*, n°338, La Documentation française, Paris, 87 p.

2.2. Les magazines d'actualité générale et l'opinion publique en France

2.2.1. Connaître la presse magazine

Étudier la presse magazine

La volonté initiale de travailler spécifiquement sur la presse magazine d'information générale tenait à une série d'intuitions que plusieurs constats ont permis de confirmer au fur et à mesure de l'avancement de la recherche. En France, une tradition dominante fait de la presse quotidienne nationale une référence pour les autres médias. Les grands quotidiens nationaux sont ainsi fréquemment cités et évoqués pour leur sérieux, leur fiabilité ainsi que pour le talent et le professionnalisme des journalistes qui y œuvrent, lesquels sont souvent présentés comme l'élite du métier. Cette légitimité trouve son origine dans l'autorité morale que l'écrit détient dans la tradition académique, notamment par rapport à la culture de l'image, mais aussi dans la position centrale capitalisée par la presse écrite au sein du débat public depuis le XIX^e siècle au détriment des médias plus récents. Cette hiérarchie implicite a connu une remise en cause progressive avec l'essor du cinéma, de la télévision puis de la micro-informatique qui ont rencontré un succès croissant au gré des générations. La qualité supérieure attribuée classiquement à la presse quotidienne se trouve en décalage par rapport aux pratiques actuelles de suivi de l'actualité qu'expriment de nouvelles catégories de lecteurs. Comme le remarque Olivier Donnat, « *le lecteur régulier de la presse magazine se distingue très nettement de celui de la presse quotidienne : les femmes lisent plus de magazines que les hommes, les habitants de la région parisienne plus que les provinciaux, les bacheliers plus que les non-diplômés ; les catégories socioprofessionnelles supérieures et moyennes arrivent largement en tête, alors que les agriculteurs et les retraités, qui sont les plus gros lecteurs de quotidiens régionaux, arrivent en dernière position* »²⁰⁹. La baisse des ventes et le déclin de la lecture de la presse quotidienne d'information sont la plupart du temps interprétés comme le signe d'un désintérêt grandissant pour les affaires publiques. Ce type de généralisation est d'autant plus courant que la presse quotidienne est fréquemment présentée comme une référence indépassable et indispensable pour le citoyen authentiquement responsable et éclairé. Dans le même temps, rares sont les jugements qui voient dans ce mouvement la marque d'une simple modernisation des comportements et non la progression inquiétante d'un désengagement civique ou d'un repli sur la sphère individuelle. Il se peut que la multiplication des sup-

²⁰⁹ DONNAT Olivier (2001) « La lecture régulière de magazines », *Réseaux*, n° 105/1, p. 191-196.

ports d'information et l'essor des moyens les plus souples et les plus adaptés aux contraintes de la vie contemporaine constituent les principales raisons à l'origine des difficultés structurelles rencontrées par la presse quotidienne aujourd'hui. Les « *flashes* » d'information, les « *alertes* » et les « *dernières minutes* » diffusés avec une grande fréquence sur des terminaux en nombre croissants (postes de télévision et de radio, portails numériques et téléphones portables), ainsi que les services de flux RSS et de *widgets* consultables dans des lieux toujours plus variés (domicile, travail, transports, non-lieux) rendent moins nécessaire la lecture d'un quotidien payant. Le succès des quotidiens gratuits, de radios comme *France Info* et plus récemment de portails d'actualité proposés par les grands moteurs de recherche *Google* ou *Yahoo* montrent que la presse quotidienne est aujourd'hui largement concurrencée sur le terrain de l'information brute et événementielle, sauf si elle s'engage dans la fourniture de services spécifiques et adaptés aux nouvelles techniques d'information (informations à la demande, alertes sur listes de diffusion, accès à des forums restreints ou à des séances de *chats*). Cela exige alors un effort de diversification de l'offre et un investissement important dans les prolongements que permet Internet. Quoi qu'il en soit, la presse quotidienne nationale ne peut plus être considérée ni comme la seule source d'information légitime ni comme une modalité privilégiée d'accès au débat public.

Dans ce contexte nouveau, la presse magazine apparaît par contraste comme un média plus en phase avec les rythmes et les pratiques multimédias d'information des citoyens, notamment car elle permet, selon Jean-Marie Charon, de « *se situer sur un rythme hebdomadaire, à plus forte raison mensuel* ». Cela exige en retour de « *concevoir une information, s'il s'agit d'information, en tout cas un contenu en décrochant du fil conducteur, du guide ou du garde-fou de l'actualité - c'est-à-dire un continuum de faits, scandé par le rythme de la succession des événements, le tout débité à jet continu par les agences d'information, les radios et télévisions d'information en continu, ou les journalistes et correspondants de la rédaction* »²¹⁰. Cette distance par rapport à l'actualité la plus brûlante favorise la prise de recul intellectuel et le développement d'une presse de commentaire, de réflexion et d'opinion, qui dépasse les simples logiques de retour sur investissement des groupes impliqués dans l'industrie de la communication. « *L'information en démocratie ne saurait se réduire à la simple capacité de rendre compte des nouvelles de la vie courante, des événements plus exceptionnels qui affectent la cité, ou de l'échange des idées et points de vue entre différents protagonistes des débats politiques, sociaux, philosophiques, etc. L'information joue d'autant plus son rôle*

²¹⁰ CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », *Réseaux* 2001/1, n° 105, p. 53-78.

qu'elle est capable de dépasser les apparences, ce qui se donne à voir immédiatement, pour identifier questions et problèmes qui agissent significativement en arrière-plan sur la réalité »²¹¹. Le travail de sélection et de mise en perspective éditoriale constitue pour le lecteur la valeur ajoutée des magazines et donne matière à l'analyse des valeurs politiques qui traversent l'opinion publique.

Un thème de travail incomplètement étudié

Les études portant spécifiquement sur la presse magazine sont, à ce jour, peu nombreuses. Si l'on excepte les monographies qui servent souvent à retracer le parcours de quelques journalistes emblématiques²¹², deux initiatives marquantes méritent d'être signalées. L'ouvrage de Jean-Marie Charon sur la presse magazine publié en 1999²¹³ constitue la mise au point générale la plus récente sur le sujet. Le numéro spécial de la revue *Réseaux*, coordonné par le même auteur et Rémy Rieffel en 2001, vient opportunément la compléter²¹⁴. Ces deux spécialistes remarquent à cette occasion que « *les premiers travaux menés en France sur les médias ont porté sur la presse et ont suscité, dès les années 1950, un important courant de recherche portant sur l'histoire de la presse et sur l'analyse de son contenu. Force est de constater que depuis quelques décennies, ce domaine d'études a été quelque peu négligé, en particulier par les chercheurs en information et en communication* »²¹⁵. Ils expliquent un tel désintérêt de la manière suivante : « *face à la montée en puissance des technologies liées à l'audiovisuel et à l'informatique, [c'est] un domaine perçu comme plus traditionnel et donc institutionnellement moins valorisant* » pour reconnaître le domaine de la presse magazine comme « *un secteur quasiment vierge de toute étude d'envergure* » de même que, toujours selon eux, « *l'étude de la réception de la presse et, plus particulièrement, de la*

²¹¹ CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, p. 137.

²¹² HÉDRICH Pierre (2006) *Dans les coulisses du Nouvel Observateur : récit d'un maquettiste au cœur d'un grand hebdomadaire*, L'Harmattan, Paris, 191 p.

BOTHOREL Jean (2005) *Celui qui voulait tout changer : Les années JJSS*, Hors collection, Robert Laffont, Paris, 478 p.

RENOU-NATIVES Corinne (2005) Jean Daniel : 50 ans de journalisme, de "L'Express" au "Nouvel Observateur", Édition du Rocher, Paris, 515 p.

OCKRENT Christine (2003) *Françoise Giroud, une ambition française*, Fayard, Paris, 364 p.

FURET François (1999) *Itinéraire intellectuel : l'historien journaliste, de "France-Observateur" au "Nouvel Observateur", 1958-1997*, collection Liberté de l'esprit, Calmann-Lévy, 617 p.

SAQUET Cathy (1992) *Françoise Giroud à l'Express 1953-1964 : le courage de la liberté*, Mémoire de sciences politiques, dirigé par Bernard Monternole, Saint-Martin-d'Hères, 2 vol. (157 et 100 p.).

²¹³ CHARON Jean-Marie (1999) *La Presse magazine*, collection Repères n°264, La Découverte, Paris, 124 p.

²¹⁴ CHARON Jean-Marie, RIEFFEL Rémy (2001) « La Presse Magazine, Présentation », *Réseaux*, n° 105 – 2001/1, Paris, p. 9-16.

²¹⁵ CHARON Jean-Marie, RIEFFEL Rémy (2001) « La Presse Magazine, Présentation », *Réseaux*, n° 105 – 2001/1, Paris, p. 9-16.

presse magazine, est tout aussi délaissée ». À ces publications s'ajoutent les nombreux travaux récents réalisés au sein de l'Institut Français de Presse de l'Université Panthéon-Assas Paris II portant aussi bien sur des thématiques générales (document 2.7.) que sur des études de cas plus spécifiques (document 2.8.). Ces recherches s'inscrivent dans une tradition pluridisciplinaire qui s'attache à décrire et à interpréter le phénomène médiatique que représente le développement des magazines d'information générale depuis les années 1960. Cela concerne des essais politiques mais aussi des études plus précises, des enquêtes de terrain et des monographies menées au sein de plusieurs laboratoires de recherche des universités ou des Instituts d'Études Politiques (document 2.9.).

Document 2.7. Études transversales sur la presse magazine d'information générale menées au sein de l'Institut Français de Presse

HENNEQUIN Gwenaëlle (2005) *La question yougoslave dans la presse écrite française entre 1991 et 1995, vue par Le Monde, le Figaro et l'Express*, Mémoire de maîtrise d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Jacques Barrat, Paris, 97 p.

LEHIDEUX Bérengère (2005) *La candidature turque à l'union européenne à travers les hebdomadaires Le Point et Le Nouvel Observateur depuis janvier 2004*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Jacques Barrat, Paris, 95 p.

DE MICCO Luana (2004) *L'« hebdomaderisation » de la presse quotidienne en France et en Italie ou quand les quotidiens empruntent aux magazines : Étude comparée de suppléments de quotidiens nationaux*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Christine Leteinturier, Paris, 192 p.

WALBRECQ Karina (2003) *L'invitation au voyage : les rubriques touristiques de la presse généraliste : Analyse à travers : "Le Monde", "Le Nouvel Observateur", "Femme Actuelle"*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Frédéric Lambert, Paris, 99 p.

BAYSER Marie-Ange (2002) *Le séparatisme basque au travers des hebdomadaires, Le Point, L'Express et le Nouvel Observateur de juillet 1997 à juin 2002*, Mémoire de DEA Médias et Multimédias : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Jacques Barrat, Paris, 94 p.

BÉGUIGNOT Julie (2002) *Les magazines contemporains : naissance d'une nouvelle formule de presse*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication, Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Gilles Feyel, Paris, 111 p.

VOISIN Lysiane (2002) *Les journalistes spécialisés dans les magazines de tourisme*, Mémoire de diplôme d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Rémy Rieffel, Paris, 239 p.

JOUBERT Séverine (1998) *Les magazines économiques mensuels depuis le début des années 1980, en France*, Mémoire de maîtrise d'Information et de Communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Gilles Feyel, Paris, 161 p.

Document 2.8. Études monographiques sur la presse magazine d'information générale au sein de l'Institut Français de Presse

CARPENTIER, Julien (2003) *Le Point, monographie d'un news magazine : 1993 – 2001*, Mémoire de maîtrise d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Gilles Feyel, Paris, 98 p.

LOUREIRO Emmanuelle (2003) *Étude sociologique de la rédaction de Valeurs actuelles*, Mémoire de maîtrise d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Jacques Le Bohec, Paris, 124 p.

MOREAU Charlotte (2003) *Mythe et rhétorique du journalisme anticonformiste dans le discours de l'hebdomadaire Marianne*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Frédéric Lambert, Paris, 71 p.

LEBOURCQ Sébastien (2002) *Journalisme d'opinion. Étude sociologique de la rédaction du journal Marianne*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Rémy Rieffel, Paris, 97 p.

GALENE Isabelle (2001) *Courrier International : bilan de dix ans d'existence*, Mémoire pour le diplôme de l'Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Tristan Mattelart, Paris, 149 p.

DADOUCHE Nadia (1999) *Monographie du news magazine Marianne*, Mémoire de maîtrise d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Gilles Feyel, Paris, 136 p.

GALIN Diane (1999) *Pierre Mendès France et l'Express : de la conquête du pouvoir à la chute (16 mai 1953-12 février 1955)*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Thierry Vedel, Paris, 208 p.

KLEINEN Katharina (1999) *L'internationalisation de Géo*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Tristan Mattelart, Paris, 129 p.

FOURNIER Maud (1998) *Le "Nouvel Observateur" et son "Époque" : Étude sociologique de la rubrique Société : "Notre Époque"*, Mémoire de maîtrise d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II sous la dir. de Rémy Rieffel, Paris, 121 p.

ESTEVEZ Véronica (1998) *Figaro Magazine : 20 ans après : Étude sociologique du "Figaro Magazine" et de sa rédaction*, Mémoire de maîtrise d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP) - Université Paris II, sous la dir. de Rémy Rieffel, Paris, 114 p.

KAOROU Lida (1996) *Courrier international : évolution d'un journal et analyse de son contenu*, Mémoire de DEA : Filière Médias, Université Paris II, 125 p.

Document 2.9. Études complémentaires portant sur la presse magazine d'information générale

ALCARAZ Marina (2005) *Réussir sa Une : presse magazine et spécialisée*, Victoires éditions, Paris, 133 p.

BLANCHET Émilie (2005) *L'Express : des origines à la fin de la Quatrième République (1953-1958)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine, Université de Paris XII, Paris, 120 p.

STOUPNIKOVA-KALTANI Ksenia (2003) *L'image de l'élite politique de la Russie post-soviétique : exemple de la presse française (Le Monde, Le Figaro, Libération, L'Express, Le Nouvel Observateur, Marianne)*, Thèse de doctorat, Université de Nancy II, sous la dir. de Louis-Philippe Laprèvote, Nancy, 2 t. (522 p.).

BOURDONCLE Laure (2001) *Les critiques de la politique culturelle de Jack Lang dans la presse de droite de 1981 à 1993 : l'exemple du Figaro Magazine*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Paris I, sous la dir. de Pascale Goetschel et Pascal Ory, Paris, 178 p.

BALLE Catherine (2001) *Les effets des stratégies internes des journalistes sur l'image médiatique de la politique : "L'Express" et les élections municipales des 11 et 18 mars 2001*, Mémoire de DEA, Institut d'études politiques de Paris, sous la dir. d'Élisabeth Dupoirier, Paris, 222 p.

SIMOENS Jean-Claude (2000) *L'Express : l'hebdomadaire de notre histoire*, Plon, Paris, 719 p.

TÉTART Philippe (2000) *Histoire politique et culturelle de France Observateur, 1950-1964 : aux origines du Nouvel Observateur*, L'Harmattan, Paris, 248 p.

DANFLOUS Benoît (1999) *L'utilisation de la presse magazine dans la communication des groupes de luxe*, Mémoire de DESS : Communication politique et sociale, Université Paris I, Paris, 95 p.

ASSERAF Olivier (1997) *L'intégration verticale dans la presse magazine*, Mémoire de DEA : Économie de l'industrie et des services, Université Paris I, Paris, 98 p.

SONNAC Nathalie (1996) *La Presse magazine en France : essai d'analyse économique*, Thèse de Doctorat, Université de Paris I, sous la dir. d'Annie Cot.

LAMKIN Vincent (1993) *Textualité, imaginaire et idéologie : l'exemple du Figaro Magazine*, Mémoire de DEA : Communication, technologies et pouvoir / Université Paris 1, Paris, 80 p.

LOUSTAU Agnès (1993) *Les Directeurs artistiques dans la presse magazine*, Mémoire de diplôme d'études approfondies d'information et de communication : Institut Français de Presse (IFP), Université Paris II, 113 p.

NIKEL Séverine (1993) *Culture, valeurs et art de vivre dans "Le Figaro magazine" : 1978-1984*, Mémoire de DEA d'Histoire du XX^e siècle, Institut d'études politiques, Paris, 134 p.

- BEAUDEUX Sophie (1992) *Analyse stratégique du secteur de la presse magazine*, Mémoire de DEA d'Économie de l'industrie et des services, de la culture et de la communication, Université Paris I, Paris, 156 p.
- CLOAREC Nathalie (1992) *Le thème de la construction européenne dans les news magazines français, décembre 1990-décembre 1991 : L'Express, le Point, le Nouvel Observateur, l'Événement du jeudi*, Mémoire de DEA : Études politiques : Grenoble, sous la dir. de Jean-Louis Quermonne, Saint-Martin-d'Hères, 94 p.
- D'ERM Pascale (1991) *Le rôle de L'Express dans les transformations de la société française à la fin des années 50*, Mémoire de sciences politiques, IEP de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, 119 p.
- ROSSO Flavian (1991) *L'Express face au drame algérien. 1954-1962*, Mémoire de sciences politiques, IEP de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères 198 p.
- VANNI Françoise (1991) *La révolution cubaine dans le Nouvel Observateur : 1959-1980*, Mémoire de sciences politiques, IEP de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, 209 p.
- CAZALET Célia (1990) *Le processus de paix israélo-égyptien 1978-1979 vu par le Nouvel Observateur, L'Express et le Point*, Mémoire de sciences politiques, IEP de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, 151 p.
- VARENNES Stanislas (1990) *L'image de la révolution iranienne à travers le Nouvel Observateur : août 1978-décembre 1982*, Mémoire de sciences politiques, IEP de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, 154 p.
- HOURS Laurence (1989) *L'image de la question palestinienne dans Le Nouvel Observateur*, Mémoire de sciences politiques, IEP de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, 193 p.
- DUFLOS-PRIOT Marie-Thérèse (1987) *L'Apparence et son bon usage dans la vie quotidienne et la presse magazine*, Laboratoire d'études et de recherches sociologiques sur la classe ouvrière, Nantes, 181 p.
- PINTO Louis (1984) *L'Intelligence en action : Le Nouvel Observateur*, Métailié, Paris, 275 p.
- LEBERT Marc (1983) *Le Gouvernement Mendès-France vu par l'organe L'Express*, Mémoire de maîtrise A.E.S., Université Paris X, Non paginé.
- ALMEIDA Fabrice d' (1986) *Vingt ans de publicité dans un hebdomadaire politique : l'exemple de L'Express (1963-1983)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine, Université de Paris XII, sous la dir. d'Henri Lerner, Paris, 152 p.
- ATANGANA Basile (1984) *La Conception des relations internationales et la place du droit international à travers les articles de fond de "L'Express" de 1982*, Mémoire de DEA de Sciences Politiques, IEP de Paris, Paris, 116 p.
- LECLERC Caroline (1984) *L'"Express" dans les années Mendès-France ou la volonté de rajeunir la société française*, IEP de Paris, Paris, 134 p.
- SAGE Michel (1984) *L'Image des États-Unis dans la revue L'Express de sa création à 1976*, Thèse de 3^e cycle, Université d'Aix-Marseille, sous la direction de Jean-Pierre Martin, sans pagination.
- MUCHNIK Nicole (1981) *"Le Nouvel Observateur", témoin de l'histoire*, Belfond, Paris, 473 p.
- JAMET M. (1981), *Les défis de L'Express*, Éditions du Cerf, Paris.
- SIRITZKY Serge, ROTH Françoise (1979) *Le roman de L'Express : 1953-1978*, Atelier Marcel Jullian, Paris, 549 p.
- VIELHOMME Béatrice (1973) *L'image de Grenoble à travers "Le Nouvel Observateur" de 1971 à 1973*, Mémoire de Science politique, IEP de Grenoble, sous la dir. de C. Hirtz et D. Populus, Saint-Martin-d'Hères, 59 p.
- CRITON Jean-Claude (1969) *La presse hebdomadaire pendant les événements de mai 1968 : L'Express et Le Nouvel Observateur*, Mémoire DES de sciences politiques, 1969, 80 p.
- MEJDOUB Nouredine (1962) *La stratégie du mendésisme à travers "L'Express", 6 février-13 mai 1958*, mémoire de thèse d'histoire, sous la dir. d'Alfred Grosser, Fondation nationale des sciences politiques, 390 p.

Il est aussi possible de trouver des informations substantielles au sein des publications professionnelles éditées par les différents secteurs économiques qui interviennent dans le domaine de la presse magazine. Cela concerne les groupes de presse (document 2.10.), les associations professionnelles, les diffuseurs mais aussi les annonceurs.

Document 2.10. Les principaux Groupes de presse en France (2007)²¹⁶

Les éditeurs de magazines	Principaux titres détenus dans le domaine de l'information et de l'actualité
Hachette Filipacchi Media	<i>Paris Match, Le Journal du Dimanche, Groupe Nice-matin, La Provence</i>
Mondadori France	<i>Science et Vie</i>
Prisma Press	<i>Capital, Management, Géo, Ça m'intéresse, National Geographic</i>
Bayard Presse	<i>Pèlerin magazine, La Croix, Terre sauvage</i>
La Vie-Le Monde	<i>Le Monde, Courrier international, Le Monde diplomatique, Manière de voir, Télérama, La Vie, Le Monde des religions, filiale Les Journaux du Midi (Midi Libre, L'Indépendant)</i>
Groupe Express-Expansion (Roularta)	<i>L'Express, L'Expansion, L'Entreprise, Lire, L'Étudiant,</i>
SCOP Alternatives Économiques	<i>Alternatives Économiques, Alternatives Internationales</i>
Groupe Amaury	<i>Le Parisien et sa déclinaison nationale Aujourd'hui en France, L'Écho républicain. Via la société SNC L'Équipe, L'Équipe, France football</i>
Groupe Socpresse	<i>Le Figaro, Le Figaro Magazine, Le Figaro Madame, Le Courrier de l'Ouest, Le Maine libre, Presse-Océan/L'Éclair, Le Progrès, La Voix du Nord</i>
Groupe Pearson	<i>Enjeux-les Échos</i>
Groupe Artemis (Pinault)	<i>Le Point</i>
Groupe Perdriel	<i>Le Nouvel Observateur, Sciences et Avenir, Challenges.</i>
Groupe Marianne Finance	<i>Marianne</i>
Groupe Valmonde	<i>Valeurs Actuelles, Le Spectacle du Monde</i>
Groupe Politis	<i>Politis</i>

L'Association pour la promotion de la presse magazine²¹⁷ (APPM) constitue la principale association de défense et de promotion des intérêts de la presse magazine. Fondée en 1982 par les principaux groupes de presse (les *Éditions Filipacchi*, les *Éditions mondiales*, les groupes *Excelsior Publications*, *Express*, *Femme d'aujourd'hui*, *Média*, et *Presse Hachette*, les *Publications de la société Marie Claire album*) réunissant 36 magazines différents, l'APPM n'a cessé de s'étendre au point de regrouper aujourd'hui 33 groupes de presse représentant 123 titres. Sa mission consiste à assurer la compétitivité des magazines au sein de la sphère médiatique en organisant des manifestations et des campagnes de promotion mais aussi en effectuant des études quantitatives visant à mesurer l'audience sociale de la presse magazine sur les plans économiques, culturels et politiques. Depuis octobre 2004, l'APPM publie la *newsletter Magazines, la lettre d'information de la presse magazine* destinée en priorité aux annonceurs. On peut également citer le Syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion²¹⁸ (SPPMO) créé après la Seconde Guerre mondiale. Il réunit aussi bien des journalistes et des patrons de groupes de presse, d'horizons politiques et économiques variés. Cette

²¹⁶ Cette liste non exhaustive se contente de fournir un aperçu provisoire dans un secteur en recomposition capitalistique permanente.

²¹⁷ <http://www.pressemagazine.com/>

²¹⁸ <http://www.sppmo.org/>

instance intervient comme un interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs économiques pour garantir la spécificité et les intérêts de la profession. Le Syndicat de la Presse Magazine et d'Information²¹⁹ (SPMI) constitue l'autre organisation professionnelle de la presse magazine. Ses objectifs et le contenu de ses activités le rapprochent du SPPMO. Chacun réunit plusieurs centaines de titres dans des domaines extrêmement variés (presse de loisirs, sportive, informatique, décoration etc.) et tous deux adhèrent à la Fédération Nationale de la Presse Française²²⁰ (FNPF). Une dernière association joue un rôle important, l'OJD (Association pour le contrôle de la diffusion des médias²²¹). Son rôle consiste à mesurer la diffusion et la distribution des journaux, périodiques et de tout autre support de publicité, afin de calculer et d'actualiser les tarifs fixés aux annonceurs. Tous les acteurs de la presse magazine y adhèrent de façon paritaire (groupes de presse, annonceurs, diffuseurs). La notoriété de l'OJD est telle que les pouvoirs publics (administrations, tribunaux) s'y réfèrent souvent pour mesurer l'importance d'un titre. Depuis une dizaine d'années, l'OJD s'est lancé dans la mesure de la fréquentation des sites Internet certifiés.

Enfin, les groupes de publicité, pour appuyer leur crédibilité auprès des annonceurs particuliers, font appel à des prestataires indépendants pour évaluer l'influence des différents médias sur le public. « *La palette des études pour les magazines s'est largement développée et le rôle du marketing a pris une importance cruciale au sein des grands groupes de presse. Ces études se destinent uniquement au marché publicitaire, en répondant aussi parfaitement que possible à la demande des annonceurs ; de la sorte, elles contribuent indirectement à les convaincre* »²²². Il peut s'agir d'instituts de sondages comme Ipsos ou TNS-Sofres mais aussi d'éditeurs professionnels. Le groupe *Reed Business Information*²²³ publie ainsi l'hebdomadaire *Stratégies* qui se présente comme « *l'hebdomadaire de référence des professionnels de la communication* »²²⁴. Son principal concurrent, *CB News*, est diffusé chaque semaine depuis 1986. Le créneau éditorial est le même : il s'agit de fournir aux acteurs du marché un « *outil d'aide à la décision* », « *en les informant sur la vie des marques, des agences et des médias, en suivant l'évolution de la création publicitaire et en analysant l'innovation et l'expertise* »²²⁵. Tous ces organismes produisent des études et publient des rapports qui sont susceptibles de fournir des éléments d'interprétation sur la signification et la place qu'occupe

²¹⁹ <http://www.spmi.info/>

²²⁰ <http://www.portail-presse.com/PmedBin/ppresse.dll/HOME>

²²¹ L'acronyme correspond à l'ancien nom de l'association tel qu'il a été fixé après la Seconde Guerre mondiale : Office de Justification de la Diffusion.

²²² SONNAC Nathalie (2001) « L'économie des magazines », *Réseaux*, 2001/1, n° 105, Lavoisier, p. 79-100.

²²³ <http://www.reedbusiness.fr/>

²²⁴ <http://www.strategies.fr/contact/qui.php>

²²⁵ <http://www.cbnews.fr/>

la presse magazine dans l'organisation de l'information de masse en France. Parmi les enquêtes importantes, quatre d'entre elles méritent une mention spécifique (document 2.11.).

Document 2.11. – Les principales Enquêtes sur la lecture de la presse magazine (2005-2007)

Enquête	AEPM 2006	SIMM 2006	IPSOS FCA 2007	IPSOS FHR 2005
Source	APPM	Secodip (TNS-SOFRES)	IPSOS	IPSOS
Objectif de l'étude	Dénombrer les lecteurs de la presse magazine, les qualifier en termes socio-démographiques, en fonction de leur mode de vie, de leur niveau de vie, et de l'équipement de leur foyer.	Connaître la consommation des individus, retrouver l'audience de plusieurs médias et croiser ces données de consommation et la fréquentation média des individus.	Quantifier, qualifier les lecteurs de la presse et apporter des données sur les critères socio-démographiques, l'environnement professionnel, les niveaux et styles de vie, les centres d'intérêt des cadres.	Quantifier, qualifier la lecture de la presse et la radio par la population à Hauts Revenus et apporter des données sur les critères socio-démographiques, les comportements sur les marchés de consommation haut de gamme.
Échantillon	24 000 personnes	10 002 individus, représentatifs des 49 322 000 français âgés de 15 ans et plus	7 005 personnes, représentatives des 6 463 000 cadres actifs en France (IPSOS FCA 2004)	3 310 personnes appartenant à 3 728 000 personnes de plus de 18 ans appartenant à un foyer Hauts Revenus en France métropolitaine)
Magazines étudiés	165 avec 10 nouveaux magazines étudiés, dont 3 gratuits	Plus de 150 magazines, la TV et la radio	80 supports de presse dont : 10 quotidiens, 24 hebdomadaires + 2 quotidiens du 7 ^e jour, 3 bimensuels, 39 mensuels, 2 bimestriels et 11 couplages ou déduplications d'audience	91 supports de presse
Recueil de l'information	Interviews en face à face, sur système CAPI double écran, au domicile des personnes interrogées. Un questionnaire auto-administré est également remis aux interviewés à la fin de l'entretien.	Questionnaires postaux auto-administrés, 5 versions de questionnaire suivant le statut de l'individu dans le foyer (ménagère, chef de ménage...)	Par téléphone sur le lieu de travail, du mardi au vendredi et par questionnaire auto-administré.	Interviews en face à face, sur système CAPI, au domicile des personnes interrogées et questionnaire auto-administré laissé par les enquêteurs.

Source : PrismaPub, 2007.

L'étude AEPM (Audience et Études de Presse Magazine) est réalisée par *Audipresse*, une agence d'étude créée par l'APPM et le CRTM (Centre de recherche tous médias) en 2005, afin de mesurer l'audience des magazines deux fois dans l'année. Elle constitue la principale enquête, que viennent compléter celles menées par des instituts de sondages généralistes (Secodip-TNS et IPSOS). Les données sur la diffusion fournies par l'OJD couvrent quant à elles 1 100 titres de presse payante (99 % des titres français de plus de 100 000 exemplaires ; 85 % de la diffusion de la presse française, 5 milliards d'exemplaires contrôlés par an). Tous les exemplaires vendus ou donnés sont censés être répertoriés, en précisant le mode de diffusion (vente au numéro, abonnement, portage) et le type de destinataire (individus, vente à des tiers...). Toutes ces recherches scientifiques et enquêtes professionnelles permettent de tirer un certain nombre d'enseignements concernant la situation de la presse magazine payante en France.

Si les magazines partagent avec le reste de la presse une grande diversité d'intervenants (journalistes, rédacteurs en chef, directeurs artistiques, reporters photographes, photographes d'art, infographistes et graphistes illustrateurs, secrétaires de rédaction, maquettistes, actionnaires, groupes et patrons de presse, entreprises sous-traitantes chargées du mailing ou de l'impression, annonceurs, agence de publicité, centrales d'achat d'espaces publicitaires, régies de publicité²²⁶, distributeurs comme les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) et les Messageries Lyonnaises de Presse (MLP), détaillants comme les maisons de la presse, les kiosques, les cafés), ils se distinguent néanmoins par leur forme : une place importante, sinon primordiale, réservée à l'image et une fréquence de parution régulière mais relativement distendue (hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle). L'enquête AEPM retient quant à elle plusieurs critères pour définir et distinguer les magazines des autres parutions. « *Par "magazine", on entend toute publication périodique qui répond aux critères spécifiques suivants :*

- *Avoir un caractère d'intérêt général quant à la diffusion de la pensée (instruction, éducation, information, récréation du public), ce qui implique une pluralité et une indépendance d'informations.*
- *En conséquence, ne sont pas visées, les publications dont l'objet serait principalement la promotion d'un ou de plusieurs produits ou services ou de leur marque ou dénomination, fournies par une personne physique ou morale, une entreprise industrielle ou commerciale, un établissement public à caractère industriel et commercial ou une association, cette promotion étant financée directement ou indirectement, en tout ou partie, par les personnes physiques ou morales visées ci-avant, fournisseurs du produit ou du service et/ou titulaires de la marque ou de la dénomination.*
- *Satisfaire aux obligations de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.*
- *Être édité par une entreprise de presse au sens de la loi du 1^{er} août 86, et dont le contenu doit avoir été rédigé par des journalistes titulaires de la carte professionnelle.*
- *Avoir au plus 2/3 de sa surface consacrés à la publicité, aux annonces judiciaires et légales et aux annonces classées sans que ces dernières excèdent la moitié de la surface totale »²²⁷.*

Jean-Marie Charon se veut plus synthétique : « *sera considéré ici comme presse magazine toute publication périodique, s'adressant au grand public, respectant un ratio entre contenu éditorial et publicité, donnant la primeur à l'éditorial, illustrée et imprimée sur un papier de*

²²⁶ Les régies publicitaires jouent un grand rôle dans la promotion de la presse magazine dans la mesure où leur rôle consiste à vendre de l'espace publicitaire aux annonceurs et aux centrales d'achat. Elles correspondent souvent à des filiales de groupes de presse.

²²⁷ <http://www.aepm.fr/>

qualité, vendue en kiosque ou par abonnement »²²⁸. Cette définition ramassée fournit les critères essentiels à la caractérisation de la presse magazine.

La presse magazine, une spécificité française ?

La presse magazine occupe une place importante aujourd'hui : en 2006, 47,9 millions de personnes, soit 97,2 % de la population âgée de 15 ans et plus, déclarent lire au moins un magazine chaque mois. 90 % des acheteurs se rendent sur le point de vente plus d'une fois par semaine. 69,6 % lisent un magazine qu'eux-mêmes, ou un membre du foyer, ont acheté au numéro alors que 49,7 % lisent un magazine auquel ils sont abonnés eux-mêmes ou un membre de leur foyer. Chaque jour, 58,9 % des Français lisent au moins un magazine²²⁹. En tout, chaque année, 2,1 milliards d'exemplaires sont vendus, ce qui représente une moyenne de 100 magazines par foyer ou 42 par personne et par an²³⁰. 3 milliards d'euros sont dépensés annuellement par la population pour l'achat de magazines, ce qui représente 150 euros par ménage et par an pour un prix moyen de 1,9 euro en 2005²³¹.

Avec 866 millions d'exemplaires vendus en 2004 parmi 2 740 titres disponibles, la vente au numéro contribue au caractère massif de la diffusion. Celle-ci tend à s'effectuer à l'avantage des magazines : ces derniers représentent deux tiers des effectifs et de la valeur des ventes (document 2.12.). Olivier Donnat précise que « *la progression spectaculaire de la lecture des magazines ces dernières décennies, sensible à travers la multiplication des titres, fait que cette activité est aujourd'hui plus massivement répandue dans la société française que la lecture de quotidiens, puisque 16 % seulement des Français y échappent contre 21 % dans l'autre cas. Même si on exclut les lecteurs exclusifs de magazines de télévision (16 % de l'ensemble des Français), on constate que 68 % de la population de 15 ans et plus lisent régulièrement - c'est-à-dire au moins un numéro sur deux ou trois - un magazine ou une revue* »²³².

²²⁸ CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 53-78.

²²⁹ <http://www.mondadoripub.fr>

²³⁰ <http://www.interdeco.fr>

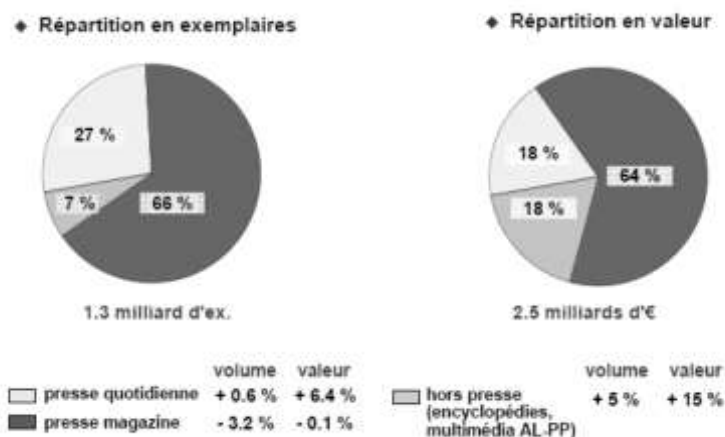
Jusqu'en 2006 Interdeco était une régie publicitaire filiale du groupe Lagardère Active Media qui réunit les activités d'HFM (Hachette Filipacchi Médias, pôle presse magazines) et de Lagardère Active (pôle audiovisuel). En 2007, l'ensemble devient *Lagardère publicité*.

²³¹ SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p.

www.interdeco.fr

²³² DONNAT Olivier (2001) « La lecture régulière de magazines », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 191-196.

Document 2.12. Le poids des magazines dans l'économie de la presse (données 2004)



Document tiré de : Direction des Études sur les marchés, les produits et le réseau - Bilan Presse NMPP – TP vente au numéro métropole 2004 (hors import), avril 2005.

Dans ce groupe, les parutions les plus fréquentes (hebdomadaires et bimensuels, appelés « *quinzomadaires* » depuis quelques années) sont aussi celles qui touchent le plus large public (71 % des ventes) contre 19 % pour les mensuels. Cette prépondérance de la presse magazine est un fait original parmi les États les plus riches. Non que les autres pays soient étrangers au phénomène des newsmagazines, puisqu'eux aussi possèdent des titres de notoriété internationale (document 2.13.), mais nulle part ailleurs qu'en France les magazines d'actualité ne sont aussi nombreux et aussi présents dans le débat public, comme le soulignent Jean-Marie Charon et Rémy Rieffel.

Document 2.13. Les principaux newsmagazines d'Europe et des États-Unis

Titre du magazine	Pays d'origine	Fréquence	Année de création	Diffusion
<i>Time</i>	États-Unis	hebdomadaire	1923	6 000 000
<i>Newsweek</i>	États-Unis	hebdomadaire	1933	4 000 000
<i>Business Week</i>	États-Unis	hebdomadaire	1929	1 000 000
<i>The Economist</i>	Royaume-Uni	hebdomadaire	1843	1 000 000
<i>Stern</i>	Allemagne	hebdomadaire	1948	1 000 000
<i>Der Spiegel</i>	Allemagne	hebdomadaire	1947	1 076 000
<i>Focus</i>	Allemagne	hebdomadaire	1993	750 000
<i>Panorama</i>	Italie	hebdomadaire	1962	600 000

Source : *Courrier International* (<http://www.courrierinternational.com>)

« Faut-il rappeler que nous sommes l'un des pays au monde qui produit le plus grand nombre de titres de presse magazine (on notera d'ailleurs à ce sujet qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de comptabilisation fiable, puisque les chiffres oscillent, selon les sources de référence, entre 1 300 et 4 000 titres) et que les Français sont parmi les plus gros lecteurs de magazines

en Europe (1 354 exemplaires achetés pour 1 000 habitants) »²³³ ? Une étude européenne sur la lecture de la presse magazine économique par les cadres montre que c'est en France que leur lecture est la plus courante et la plus répandue (document 2.14.).

Document 2.14. Le poids des magazines d'information économique dans les élites des principaux pays d'Europe (taux de pénétration en %)

	France	Allemagne	Grande Bretagne	Italie	Espagne
Population cible en 000	1354	1717	1696	1556	925
Presse Quotidienne					
Pénétration en %	Les Echos 27,4 La Tribune 11,9	Financial Times Deutschland 12,6 Frankfurter Allgemeine Zeitung 35,1 Handelsblatt 22,8	Financial Times 16,9	Il Sole 24 Ore 44,0	Expansion 23,7
Total	39,3	70,5	16,9	44,0	23,7
Presse magazine					
Pénétration en %					
Hebdomadaires					
		Wirtschaftswoche 17,2	The Business 1,7 The Economist 8,2	Milano Finanza 11,8	Actualidad Economica 18,6 El Economista 2,0
Total		17,2	9,9	11,8	20,6
Bimensuels					
	Challenges 14,7 Le Nouvel Economiste 9,7	Capital 25,1			
Total	24,4	25,1			
Mensuels					
	Capital 31,5 Ereux Les Echos 20,4 L'Entreprise 9,5 L'Expansion 14,6 Management 11,2	Bild der Wissenschaft 11,6 DM Euro 7,9 Impulse 7,6 Manager Magazin 20,3 Spectrum der Wissenschaft 10,6	Business Age 1,8 Director 5,4 Management Today 9,1	Capital 15,7 Tempo Economico 1,2 Uomini e Business 1,9	Ejecutivos 3,8 Emprendedores 16,2 Nueva Empresa 2,5
Total	87,2	59,0	16,3	18,8	22,5

La France est le pays d'Europe où les magazines économiques ont le taux de pénétration le plus élevé, loin devant les quotidiens économiques. L'édition française de Capital est le magazine le plus puissant sur la cible des décideurs de son pays.

Europe 2004. Etude menée par Ipsos RSL (UK) auprès des 10 millions de "top décideurs" des 16 principaux pays européens (dont 1,354 million en France).

Comme le soulignent les éditions Prisma Presse, « la France est le pays d'Europe où les magazines économiques ont le taux de pénétration le plus élevé, loin devant les quotidiens économiques »²³⁴. Les spécialistes recensent une dizaine de titres généralistes en France contre deux ou trois dans les autres pays développés alors que le pays ne compte par ailleurs aucun grand quotidien populaire (document 2.15.). Jean-Marie Charon signale que « la diffusion du Monde, du Figaro et de Libération s'élève à un peu plus de 900 000 exemplaires (contre 2 200 000 pour les quotidiens de « qualité » en Grande-Bretagne, pour une population comparable), alors que les news magazines représentent une diffusion de l'ordre de 1 500 000 exemplaires, soit un niveau exceptionnel, comparé à nos voisins européens »²³⁵.

²³³ CHARON Jean-Marie, RIEFFEL Rémy (2001) « Présentation », Réseaux 2001/1, n° 105, Paris, p. 9-16.

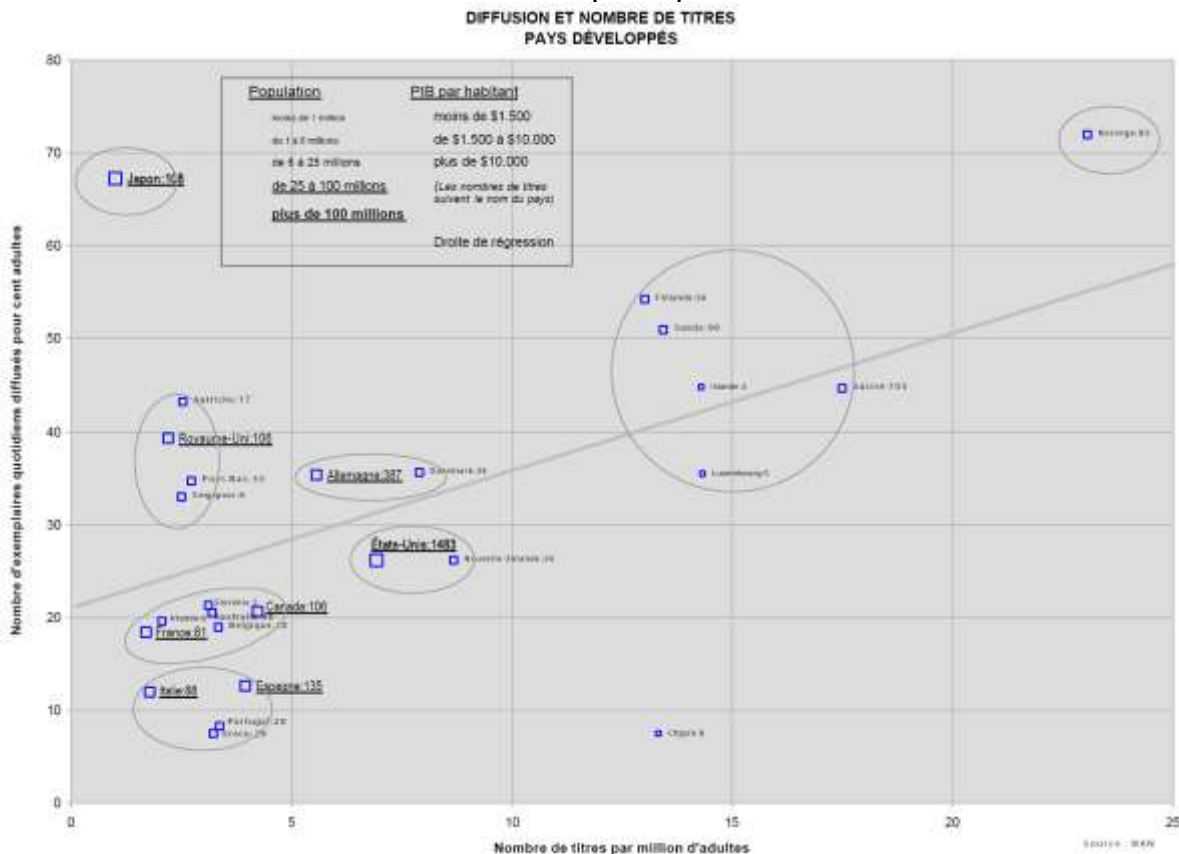
²³⁴ Prisma Presse (2004) Les magazines économiques en France, 35 p.

www.prismapub.com/plain/content/download/390/1839/file/Panorama+presse+eco.pdf -

²³⁵ CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », Réseaux 2001/1, n° 105, Paris, p. 53-78.

Cette tradition nationale distingue la France de ses voisins européens, lesquels présentent d'autres spécificités qui rendent les comparaisons internationales stimulantes mais délicates à conduire.

Document 2.15. La faiblesse de la presse quotidienne en France



Document tiré de : PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, 118 p.

Sylvie Dumartin et Céline Maillard précisent que « la situation est fort différente en Grande-Bretagne, où les quotidiens londoniens contrôlent la plus grosse part du marché. Elle est différente également en Allemagne et en Italie, où au contraire la presse est très régionalisée et où les journaux de référence sont souvent édités hors de la capitale »²³⁶. Comme le remarque Henri Pigeat, il est très difficile de comprendre « pourquoi les Américains, les Anglais et tous ceux qui ont gravité, pour le meilleur et pour le pire dans leur orbite culturelle tels que les Indiens ou les Sud-Africains, sont dévoreurs, par millions d'exemplaires, de journaux du dimanche » alors que « les Français, eux, sont d'exceptionnels lecteurs de ces revues qu'on a fini par appeler les "news magazines", longtemps riches en contenu politique, littéraire ou artistique, aux revues sportives ou spécialisées, etc. Pour la fréquentation de cette catégorie de presse, ils battent des records mondiaux. Or, ce qu'ils lui offrent, c'est

²³⁶ DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

précisément cette synthèse de l'actualité que les Anglais cherchent dans les journaux du dimanche »²³⁷.

Un média politique intégré dans une structure de marché

L'historien Christian Delporte dresse un constat similaire en insistant sur les atouts de la presse magazine : une périodicité adaptée aux rythmes de la vie actuelle alternant semaine et week-ends, l'interpénétration de l'information et du divertissement, de thèmes sur le pouvoir et l'évocation des questions de société. « *La France est là une exception, il n'y a nulle part ailleurs autant de diversité. Certains magazines sont extrêmement précis dans leur contenu et donc dans leur public. Cela induit une forte présence publicitaire car celle-ci est alors sûre de toucher sa cible. Les quotidiens ont compris cela et proposent eux aussi des revues, des cahiers spéciaux ; cependant, quoi qu'il fasse, un quotidien ne pourra jamais satisfaire un lectorat de magazine »²³⁸.*

La presse magazine est donc particulièrement sensible à la publicité et réciproquement. La plupart des grands magazines tirent une partie substantielle de leurs recettes des annonceurs. S'agissant de la presse d'actualité, cela pose la question de la dépendance éditoriale des journalistes vis-à-vis des intérêts des entreprises privées qui y investissent une partie de leur budget consacré au marketing. La même question se pose à l'égard des propriétaires : dans quelle mesure un groupe industriel dont une partie de l'activité porte sur la fabrication d'armes (Dassault, Lagardère) peut-il garantir aux journalistes des groupes de presse qu'il possède la possibilité de remettre publiquement en cause l'engagement éthique de leur patron ? Il en est de même lorsque ce dernier entretient des relations privées (Bolloré, Lagardère) ou partisans (Dassault) avec certains responsables politiques en activité. La pertinence d'une telle inquiétude n'empêche aucun lecteur de chercher à diversifier ses sources d'information dans l'objectif d'échapper à l'empire et à la vision particulière de tel ou tel acteur intéressé. Il est en revanche permis de douter que ce phénomène affecte l'ensemble de la presse française. Nombreux sont les journaux qui n'appartiennent à aucun grand groupe industriel sans d'ailleurs que cela nuise à leur pérennité ou à leur notoriété : *Le Canard Enchaîné*, *Marianne*, *Charlie Hebdo*, *Le Monde diplomatique*, *Le Monde*, *Alternatives économiques* et *Politis* en apportent la preuve régulière. Il n'est donc pas impossible de proposer

²³⁷ PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, p. 10.

²³⁸ DELPORTE Christian (2004) « La presse française en crise ? Le regard de l'historien », 14 décembre 2004, <http://www.cafeshistoriques.com/archives.htm>

une information alternative et indépendante de celle que diffusent les grands groupes de médias et, dans la situation actuelle, rien ne permet de conclure à la domination de l'opinion publique par des groupes particuliers qui imposeraient une pensée unique au lectorat. Reste alors à accepter pour les journalistes indépendants l'influence relative des idées qu'ils défendent, y compris lorsque celles-ci sont minoritaires dans l'opinion²³⁹, sans céder à la tentation de dénoncer un monopole difficile à démontrer.

Si la presse magazine tire profit de la publicité, elle représente en retour une réelle opportunité pour les annonceurs. Non seulement le support se prête particulièrement à la représentation de messages visuels attractifs et séduisants, mais la diffusion massive des magazines et la stabilité de lecture qu'ils offrent par rapport aux images rapides et insaisissables de la télévision constituent un atout fondamental. La presse (34 %) reste ainsi le premier support privilégié par les annonceurs devant la télévision (31 %). « *Il apparaît en effet que la presse magazine occupe une place de choix dans le monde des médias, et participe fortement à sa dynamique : elle concentre près de 40 % du chiffre d'affaires de la presse éditeur, représente 1 255 titres pour 45,2 millions de lecteurs. Avec 10,8 milliards de francs d'investissements publicitaires, la presse magazine n'est précédée au sein des grands médias que par la télévision : 15,9 % des investissements publicitaires vont à la presse magazine contre 34 % pour la télévision. Les principaux organismes qui publient des données sur ce marché de la presse magazine (SJTIC, OJD, AEPM, etc.) distinguent plus d'une dizaine de familles et de sous-familles de presse : la presse de maison et de décoration, la presse pour les jeunes, la presse sportive, la presse masculine, la presse pour enfants, etc. Par ailleurs, la presse magazine se caractérise par une forte croissance, évaluée en termes de titres créés : ainsi près de 500 titres nouveaux sont apparus en 1998* »²⁴⁰. Ce constat permet de supposer que si la presse magazine ne bénéficie pas d'une diffusion aussi étendue que la télévision, son impact sur le lectorat n'est pas négligeable. Cela constitue un motif suffisamment consistant pour attirer les annonceurs, y compris lorsqu'il s'agit de magazines d'information politique (document 2.16.).

²³⁹ Cette situation n'est pas une fatalité et il peut arriver que, malgré des chiffres de diffusion réduits, certains journaux soient assez influents pour modifier les arbitrages publics et bouleverser les équilibres idéologiques. *Le Canard Enchaîné* en fait la preuve à chaque fois qu'il soulève un scandale impliquant des décideurs politiques. Plus significatif encore, le rôle du *Monde Diplomatique* dans le lancement de l'association ATTAC et l'émergence internationale du mouvement altermondialiste permet de conclure à la réelle efficacité à long terme des journalistes indépendants lorsqu'ils sont prêts à assumer leur engagement. S'ils peuvent dénoncer la compromission de certains de leurs confrères vis-à-vis des puissants, leur propre cas montre qu'il ne s'agit pas d'une fatalité et cela doit les empêcher de céder à la généralisation catastrophiste quant à une éventuelle « tyrannie de la communication » (Ignacio Ramonet) ou une quelconque dictature exercée par de « nouveaux chiens de garde » (Serge Halimi).

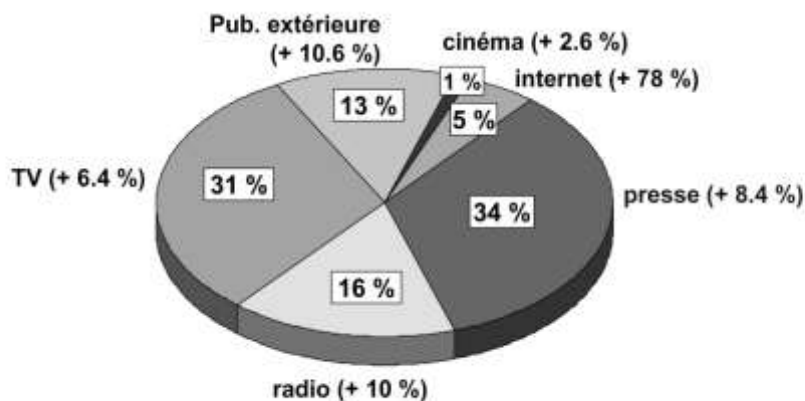
²⁴⁰ SONNAC Nathalie (2001) « L'économie des magazines », *Réseaux*, 2001/1, n° 105, Paris, p. 79-100.

Document 2.16. La répartition médiatique des dépenses de marketing en France en 2004

◆ Support n°1 pour les annonceurs (*)

→ la presse reste le support préféré des annonceurs (34 % des investissements)

6 milliards d'€ d'investissement en presse (+ 8.4 %)



* Source TNS - Média Intelligence

Document tiré de : Direction des Études sur les marchés, les produits et le réseau - Bilan Presse NMPP - TP vente au numéro métropole 2004 (hors import) - avril 2005 -

Au sein des différentes familles de la presse magazine auxquelles le lectorat français a accès, les magazines d'actualité n'occupent qu'une place minoritaire. L'impact médiatique de la presse magazine d'opinion ne doit ainsi pas être surestimé : avec 36 % des ventes, les magazines proposant les programmes de la télévision représentent la première catégorie contre 21 % pour la presse d'actualité. Cette répartition souligne l'influence de la télévision sur les autres médias en termes d'agenda et de contenu. Si les magazines de télévision touchent presque l'ensemble de la population française, le reste de la presse magazine s'adresse, au contraire, à des lectorats beaucoup plus segmentés. « *La presse magazine, confrontée 30 ans auparavant à l'irruption de la télévision, avait très habilement joué de la spécialisation et de la segmentation pour contourner le média télévisuel omniprésent qui lui avait enlevé la puissance. (...) Le magazine qui, il est vrai, est né historiquement avec le développement de la consommation de masse, abandonnait pour partie l'information générale pour se tourner largement vers le consumérisme. La démographie aussi a joué son rôle, ou, par paresse intellectuelle et refus du changement, nous sommes parfois restés trop fidèles aux générations d'origine des magazines, qui, si elles étaient composées de jeunes cadres dans les années 70, se sont retrouvées mathématiquement tournées vers les pré-retraités 30 ans plus*

tard »²⁴¹. Les magazines spécialisés, dont l'essor est structurel, représentent ainsi 26 % des ventes et concernent une très grande variété de titres et de thèmes (sport, jardinage, chasse, cinéma, jeux, jeune public). La faible concurrence qui règne sur ces créneaux étroits autorise les éditeurs à rehausser les prix de vente et le chiffre d'affaires consolidé de cette catégorie (47 %). Ainsi, à l'intérieur même de la presse magazine, plusieurs types d'informations coexistent. Chaque genre s'adresse en fait à un lectorat différent, sans interdire à quiconque d'en consulter plusieurs.

N'importe qui peut en effet être abonné à un magazine de télévision à forte diffusion tout en affectionnant la lecture de parutions spécialisées destinées à un public restreint. Comme le remarque Jean-Marie Charon, « *tout le monde est a priori destinataire de la presse magazine, mais pas d'un magazine en particulier. Chacun est potentiellement lecteur de plusieurs magazines* »²⁴². Cet aspect est fondamental car il invite à envisager le lectorat dans sa complexité et à reconnaître sa capacité à supporter des mouvements contradictoires. Le public reste en permanence traversé par des tendances concomitantes au regroupement et à la fragmentation, ce qu'on peut interpréter comme le résultat de l'aptitude des individus à composer et à développer des pratiques de métissage et d'hybridation culturels, à réinventer continuellement l'assemblage et la coexistence de normes variées²⁴³. Ce constat autorise à relativiser, voire à renoncer à l'hypothèse d'une société clivée en classes - les élites et le peuple par exemple - opposées par des intérêts particuliers inconciliables. La diversité sociale n'est pas nécessairement la marque d'une domination ou d'un rapport de forces historique, particulièrement dans les régimes démocratiques où l'on ne reconnaît pas la consultation fréquentation des médias les plus populaires (TF1, RTL ou Télé 7 jours) comme le signe objectif d'une aliénation²⁴⁴. De tels comportements ne préjugent en rien d'une éventuelle incapacité du public à faire l'expérience d'un épanouissement authentique et personnel.

Inversement, le fait pour des lecteurs ou des spectateurs de consulter des médias spécifiques et peu diffusés ne les autorise pas à s'arroger ou à revendiquer un niveau supérieur de

²⁴¹ "Magazines : retour vers le futur." (2 juin 2005) Extrait de l'intervention de Gérald de Roquemaurel, PDG d'HFM, à l'OJD, *Stratégies* n° 1 372.

²⁴² CHARON Jean-Marie (1999) *La Presse magazine*, collection Repères, La Découverte, Paris, p. 6.

²⁴³ LAHIRE Bernard (2004) *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, La Découverte, Paris, 777 p.

²⁴⁴ Quand bien même Patrick Le Lay, ancien PDG de TF1, déclarait en 2004, « *ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible* », phrase qui visait à rassurer les annonceurs et dont la rhétorique biologique a choqué par son cynisme, aucun argument politique n'autorise à réduire les téléspectateurs de TF1 à l'état d'une foule abruti par la réclame. La prétention naturaliste de M. Le Lay à contrôler l'esprit des téléspectateurs relève ici davantage de l'argumentation commerciale que d'une réflexion politique assez pertinente pour mettre en doute les principes fondamentaux de notre démocratie, notamment le droit de penser et de s'exprimer librement.

liberté. Dans la pratique, chacun est amené à composer son propre usage des médias et à arbitrer d'une façon toujours personnelle entre les préférences qui le poussent à rejoindre tantôt la masse du grand public et tantôt le confinement des communautés initiées. La mise en évidence de corrélations entre l'appartenance à des groupes sociaux et certains comportements distinctifs n'est pas apte à remettre en cause un tel point de vue : la tendance de catégories particulières à exprimer certaines préférences collectives ne revêt aucune valeur objective universelle ni aucune signification politique évidente²⁴⁵. Si la consultation de la presse d'actualité peut être interprétée comme une pratique sociale catégorielle, elle ne donne aucune qualité supplémentaire a priori au lecteur : les informations auxquelles il a accès peuvent l'aider à développer des stratégies intéressées sans lui offrir la garantie d'obtenir une légitimité supérieure à celle qu'offrent les médias plus populaires, et réciproquement. La majorité, lorsqu'elle exprime son opinion, peut toujours faillir mais aucune minorité qui s'imaginerait composer une élite éclairée ne peut prétendre détenir une quelconque légitimité sans soumettre ses propres jugements à l'arbitrage populaire dans des conditions démocratiques : élitisme et démagogie sont donc deux tendances qui contribuent à mettre la démocratie sous tension mais elles ne sauraient à elles seules la résumer complètement. Celle-ci reste sauve aussi longtemps que la liberté et la pluralité des opinions sont garanties. Si la presse quotidienne d'actualité ne détient aucun privilège idéologique intrinsèque sur la presse magazine, celle-ci n'en possède pas plus à l'égard de la radio ou des journaux télévisés. La place originale qu'occupe la presse magazine française au sein des médias tient plutôt à un certain nombre de spécificités historiques qui permettent de comprendre les conditions et les modalités de son déploiement actuel.

2.2.2. La presse magazine des origines à nos jours

Une histoire récente liée à l'industrialisation de l'information

Si le poids de la presse magazine se renforce au cours des Trente Glorieuses, cette forme éditoriale est plus ancienne. La presse d'information illustrée apparaît en fait au XVIII^e

²⁴⁵ Ce point de vue s'oppose à celui de Pierre Bourdieu sur la *Distinction sociale*.

BOURDIEU Pierre (1979) *La Distinction, Critique sociale du jugement*, collection Le Sens Commun, Les Éditions de Minuit, Paris, 670 p.

Cette question renvoie au rapport entre les cultures et les institutions évoqué dans le premier chapitre et à la possibilité pour les individus d'exercer un retour réflexif sur la pluralité des rôles culturels qu'ils endossent dans la vie sociale.

siècle avec la création du *Gentleman's Magazine* en 1731 en Angleterre²⁴⁶. C'est en 1833, un an après la création du *Penny Magazine* en Angleterre, qu'Édouard Charton lance en France le *Magasin pittoresque* suivi de l'hebdomadaire *L'Illustration* en 1843. Il s'agit alors de fournir des informations édifiantes tout en stimulant la curiosité du lecteur. Dès son origine, ce genre de publication se démarque par sa prétention à toucher un public varié : « *le riche, le pauvre, l'artisan, la coquette, le dandy, le cavalier, le poète, le rêveur, le romancier, l'historien, qui encore ? Toute cette foule d'esprits, de mœurs, d'intérêts, de positions, de besoins, ce mélange de gaieté et de tristesse, d'humeurs et d'opinions si opposées, trouvera à se satisfaire, dans ce recueil, dans ce journal, dans ce livre, dans ce magasin, dans cette encyclopédie, dans ce musée, dans ce je-ne-sais-quoi à deux sous. (...) Ainsi c'est un livre pour tous les goûts, pour toutes les positions, pour toutes les fortunes, pour tous les âges* »²⁴⁷. Cette prédisposition à rassembler tient pour partie au rôle fédérateur joué par l'illustration, l'image étant censée être accessible à tout un chacun sans pour autant abolir les distinctions sociales. Les éditions Mondadori n'oublient pas de rappeler ce point : « *la presse magazine a été le premier média visuel de par l'attention portée à l'aspect esthétique du support et à la qualité du papier* »²⁴⁸. L'histoire de la presse magazine peut donc être rattachée à celle de l'ouverture progressive de la presse à l'expression iconographique. Dans les magazines, la « *forme particulière que revêt le récit visuel n'est pas simplement la superposition d'un autre récit en parallèle du texte, elle transforme la relation avec le lecteur, en mettant l'accent sur l'émotion, la séduction et le plaisir* »²⁴⁹. C'est en 1854, à l'occasion de la Guerre de Crimée, que des dessinateurs sont envoyés pour la première fois sur le terrain afin d'en rapporter des images jugées aptes à rendre compte de la réalité des événements. Après plusieurs phases de mutations, « *c'est à l'extrême fin du XIX^e siècle que s'épanouit vraiment la presse magazine, avec le développement de l'illustration photographique en similitravure, retouchée ou non par le dessin, et avec l'épanouissement d'un nouveau journalisme de reportage et d'enquête* »²⁵⁰. Pour d'autres auteurs, « *le magazine, au sens moderne du terme, se développe*

²⁴⁶ Pour un aperçu historique de l'apparition de la presse magazine, voir FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 19-51.

²⁴⁷ Prospectus du *Musée des familles* « *Les magasins anglais* », cité par FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux* 2001/1, n° 105, p. 19-51.

²⁴⁸ http://www.mondadoripub.fr/content.asp?menu=30700&page_id=410#T3

²⁴⁹ CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 58.

²⁵⁰ FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 26.

véritablement à l'extrême fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle »²⁵¹. En 1898, sont ainsi lancées des publications faisant appel à la photographie et à l'impression sur papier couché. Il s'agit principalement de *Lectures pour tous*, un mensuel familial de reportages, de *La Vie au grand air*, un magazine sportif mais aussi de *La Vie illustrée*, un hebdomadaire d'actualité. Dans les années 1910, l'impression en héliogravure améliore la qualité plastique des parutions. Après la Grande Guerre, le développement du journalisme de reportage, favorisé par la téléphotographie, s'accompagne d'une multiplication des titres spécialisés dans des thèmes aussi divers que le cinéma (*Ciné-Miroir*), la presse féminine (édition française de *Vogue* en 1920), la presse à sensation (*Détective* en 1928) mais aussi la presse d'actualité et de reportage avec le lancement de *Vu* (1928) puis du *Miroir du Monde* (1930).

L'explosion de la presse magazine au cours des Trente Glorieuses

Après la Libération, les éditeurs souffrent du manque de papier et des difficultés du secteur de la publicité. Ce n'est qu'au cours des années 1950 et 1960 que les titres lancés après 1945 connaissent un essor significatif. Cette période est l'occasion pour la presse magazine de se développer dans des proportions considérables et inédites. Ce décollage s'explique par la croissance économique et par l'augmentation du pouvoir d'achat auxquelles se combinent de nouvelles techniques de production moins coûteuses et plus séduisantes comme la quadrichromie. « *Les effets de mise en page sont de plus en plus sophistiqués, les photographies de plus en plus informatives et de mieux en mieux liées au texte des articles. Le contenu est toujours très diversifié* »²⁵². Au fur et mesure que les bases de la classe moyenne s'élargissent, une part toujours plus grande de la population se trouve en mesure d'accéder à la consommation et à la lecture de magazines. Parallèlement, la progression de la scolarité et le renouvellement des pratiques culturelles encouragent l'ouverture à de nouveaux supports qui permettent à l'image et à l'écrit de cohabiter au même titre que le divertissement et l'information réfléchie. La modernité s'apparente désormais à la recherche d'une autonomie fondée sur l'hédonisme et le matérialisme. Un tel contexte économique et culturel favorise une diversification de l'offre de parutions et une augmentation des tirages. Le succès colossal de *Paris-Match* lancé en 1949, par Jean Prouvost, dont les tirages atteignent 1,8 million d'exemplaires dans les années 1960, constitue le symbole de la nouvelle culture médiatique alors même que l'arrivée de la télévision dans les foyers fascine les ménages favorisés par l'expansion écono-

²⁵¹ CHARON Jean-Marie, RIEFFEL Rémy (2001) « Présentation », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 9-16.

²⁵² FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 43.

mique. « *La période d'après-guerre a vu l'éclosion d'une quantité considérable de biens nouveaux et diversifiés. Il en est résulté une prolifération spontanée de titres de presse magazine, chacun de ceux-ci visant à spécialiser son contenu rédactionnel en vue de la promotion d'une niche spécifique de produits* »²⁵³. Cette segmentation du marché confirme l'essor de la presse féminine (*Marie-Claire, Elle, Marie France*) mais se manifeste aussi, au cours des années 1960, par l'apparition spectaculaire d'un public jeune, les « ados », prompt à exprimer et à revendiquer sa différence à travers le culte d'idoles modernes que viennent appuyer les médias (*Salut les copains* en 1962, *Rock and Folk* en 1964). « *Très souple, le magazine sait s'adapter à tous les publics et se spécialiser dans tous les contenus, de manière de plus en plus fine. Chacune des activités humaines - autant de travail que de loisir -, chacun des domaines de la connaissance peuvent être couverts. Les effets de mode, les passions du moment trouvent rapidement leur support* »²⁵⁴. En outre, les magazines ont « *su être en phase avec l'évolution récente des modes de vie, de la société des loisirs et proposer des périodiques spécialisés en fonction de l'âge, du sexe, du statut social, etc. C'est en ce sens que la presse magazine peut être qualifiée de presse moderne* »²⁵⁵. Il n'est pas alors surprenant de voir les catégories sociales en plein essor privilégier la lecture des magazines et, parmi elles, les cadres. Ces derniers tirent profit des Trente Glorieuses pour s'affirmer comme les représentants d'un nouveau modèle social en « *col blanc* », celui d'une élite dynamique inspirée par l'*American Way of Life*, formée et qualifiée, confiante dans l'avenir et prête à s'adonner à la civilisation de la consommation et des loisirs tout en manifestant une forte implication dans leur profession et dans la vie de leur entreprise.

Cette catégorie constitue une clientèle privilégiée pour des *newsmagazines* modernes lancés par une génération de pionniers, eux-mêmes influencés par le modèle américain. « *Le lectorat des news réunit des hommes d'affaires, des cadres supérieurs ou moyens, tous gens au pouvoir d'achat important, leaders d'opinion et de consommation, recherchés par les annonceurs* »²⁵⁶. *L'Express* est créé en 1953 et publié en format berlinois sur papier journal par Jean-Jacques Servan-Schreiber et Françoise Giroud avec pour ambition d'offrir une visibilité médiatique au courant social-démocrate qu'incarne Pierre Mendès-France à cette époque. Ce n'est qu'en 1964 que l'hebdomadaire prend l'allure d'un magazine illustré conforme à la maquette des standards américains (*Time, Life, Newsweek*). En trois ans, les tirages passent de

²⁵³ SONNAC Nathalie (2001) « L'économie des magazines », *Réseaux*, 2001/1, n° 105, Paris, p. 87.

²⁵⁴ FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 46.

²⁵⁵ CHARON Jean-Marie, RIEFFEL Rémy (2001) « Présentation », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 12.

²⁵⁶ FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 40.

50 000 à 400 000 exemplaires. La même année, face à l'essoufflement de la lutte anticoloniale consécutive à l'indépendance de l'Algérie, l'hebdomadaire *France Observateur* devient *Le Nouvel Observateur* à l'initiative de l'industriel Claude Perdriel et de l'ancien journaliste de *L'Express* Jean Daniel. Le passage au format *newsmagazine* est ici aussi l'occasion de multiplier rapidement les ventes et d'élargir le lectorat. Dans les années qui suivent, tandis que la ligne éditoriale de *L'Express* se rapproche du centre, comme le confirme l'arrivée de Raymond Aron en 1977, *Le Nouvel Observateur* salue les changements de mœurs qui caractérisent l'époque tout en constituant un lieu de débat pour la « deuxième gauche ». Comme le signale Gilles Feyel, *Le Nouvel Observateur* s'impose comme l'« organe de la nouvelle gauche socialiste, le magazine [qui] lutte pour une gauche unie », comme un « journal de chronique et d'enquête, (...) très ouvert au débat intellectuel : les sociologues, les philosophes, les historiens de la "nouvelle histoire" y confrontent leurs points de vue »²⁵⁷. À la même époque, en 1972, d'anciens journalistes de *L'Express* réunis autour de Claude Imbert lancent *Le Point* (275 000 exemplaires en 1974), voulant faire de ce magazine le porte-voix du renouvellement du débat intellectuel à droite, avant d'être rejoints en 1978 par le *Figaro Magazine* (Louis Pauwels, Robert Hersant).

Il convient aussi de signaler entre-temps l'apparition d'un nouveau type de parution : le magazine économique. C'est en 1967 qu'est lancé, par Jean-Louis Servan-Schreiber et Jean Boissonnat, le mensuel *L'Expansion* destiné en priorité à un public de cadres d'entreprises et de managers. Suivent également *Le Nouvel Économiste* en 1975 puis *Challenges* en 1980. Loin de correspondre à une segmentation simple et neutre, cette spécialisation thématique contribue au renouvellement du débat politique : alors que les revues intellectuelles de gauche et la nouvelle presse satirique (*L'Écho des Savanes*, *Hara-Kiri* puis *Charlie Hebdo*) ferrailent de concert contre l'autorité et le traditionalisme de droite, la presse économique valorise l'esprit d'entreprise, à un moment où le compromis fordiste et le consensus keynésien s'effritent, préparant le terrain à la révolution néolibérale des années 1980. Les magazines économiques contribuent dès leur origine à orienter l'agenda public dans le sens d'une plus grande sensibilité aux intérêts des milieux d'affaires alors que, dans le même temps, les quotidiens spécialisés (*Les Échos*, *La Tribune Desfosses*) se renforcent et que les grands quotidiens généralistes accordent une place croissante à l'actualité économique (pages saumon du *Figaro*, supplément *Argent* du *Monde*). On voit ainsi comment la presse magazine d'actualité participe, aux côtés d'autres supports, à l'enrichissement du débat public, à la structuration

²⁵⁷ FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 40.

des opinions et au positionnement idéologique, que ce soit à propos de l'actualité gouvernementale, des questions de société ou des problèmes économiques. Cette contribution ne s'est pas démentie depuis, contrairement aux fantasmes d'une « *fin des idéologies* » ou du monopole d'une « *pensée unique* » qu'expriment régulièrement nombre d'observateurs pessimistes.

La diversification et la segmentation de la presse magazine à partir des années 1970

Au cours des décennies suivantes, les magazines de télévision s'imposent comme le premier secteur de la presse magazine au fur et à mesure que se consolide la société du spectacle. Cette prépondérance n'empêche pas la segmentation de se poursuivre avec des titres supplémentaires mais aussi des thématiques nouvelles capables de rassembler des lectorats spécifiques : le troisième âge (*Notre Temps* en 1968), la vie familiale (*Enfant magazine* en 1976, *Famille Magazine* en 1988, *Famili* en 1993, *Top Famille* en 1996), la santé (*Santé Magazine* en 1976, *Top Santé* en 1990), le sport, la culture (*Actuel* en 1970, *Métal Hurlant* et *Fluide Glacial* en 1974, *L'Histoire* en 1978, *Le Gai Pied* en 1979, *Les Inrockuptibles* en 1988), les voyages (*Géo* en 1979, *National Geographic* en 1999) et la presse people à partir de 1987 avec le lancement de *Voici*. Nathalie Sonnac interprète cette évolution comme une division fonctionnelle de la presse : « *si la presse quotidienne semble le véhicule privilégié des opinions politiques et citoyennes, la presse magazine sert, elle, de support naturel à l'expression des comportements individuels et sociaux relatifs à la consommation des biens et services* »²⁵⁸. Pourtant, aux côtés des titres pionniers devenus depuis des références, de nouveaux magazines d'actualité ou d'information économique voient aussi le jour : *L'Événement du Jeudi* est lancé en 1984 par Jean-François Kahn dans le but de renouveler le genre. L'année suivante Georges-Marc Benamou inaugure le mensuel politico-culturel *Globe* auquel les détracteurs de François Mitterrand reprochent l'hypocrisie d'une certaine « *gauche caviar* ». En 1988, Bernard Langlois lance *Politis-le Citoyen*, magazine qui préfigure le renouvellement d'une gauche critique, ni communiste ni avare de reproches à l'égard des choix effectués par les gouvernements socialistes. En 1990, l'hebdomadaire *Courrier International* propose quant à lui une initiative originale qui remporte un franc succès : malgré son format berlinois imprimé sur papier journal, la richesse de son iconographie et le recul qu'offre sa revue de presse internationale hebdomadaire le rapprochent des magazines d'actualité. Avec la fin de la Guerre froide, les promesses d'une fin de l'Histoire et la victoire du modèle d'une démocratie libérale pragmatique et efficace pourraient laisser croire venu le temps d'un débat

²⁵⁸ SONNAC Nathalie (2001) « L'économie des magazines », *Réseaux*, 2001/1, n° 105, Paris, p. 87.

public apaisé et consensuel, sans clivages majeurs, où les médias exprimeraient un discours monocorde. La décennie 1990 est au contraire le moment d'un repositionnement idéologique de l'ensemble des partenaires politiques, mouvement auquel la presse magazine participe activement.

Après *Géo*, *Femme actuelle* et *Voici*, le groupe de presse allemand *Prisma* lance en 1991 le mensuel *Capital* dont la maquette attractive, efficace et bon marché séduit un public plus populaire que les autres magazines économiques : les tirages atteignent 200 000 exemplaires dès les premiers numéros avant de doubler par la suite. L'ensemble du secteur de la presse économique est alors contraint de s'adapter : les magazines économiques atteignent des tirages équivalents aux principaux titres généralistes. Cette évolution traduit non seulement la place centrale qu'occupent désormais les problèmes économiques dans le débat public (crise, chômage, libre-échange, délocalisations, désinflation compétitive, politique monétaire, investissements étrangers, concentrations, fusions, acquisitions, mondialisation) mais aussi l'investissement croissant des grandes firmes dans les médias²⁵⁹. Outre les groupes impliqués traditionnellement dans ce secteur comme Hachette et Havas, viennent investir *Vivendi* (ex-*CGE*), *Pinault-Printemps-La Redoute*, *LVMH*, *Rothschild* ou *Dassault (Socpresse)*. Là aussi l'internationalisation des structures capitalistiques s'exprime : alors que des groupes français commencent à investir à l'étranger (*Vivendi*, *Lagardère*), la presse française fait elle aussi l'objet de prises de participation par des firmes européennes (*Prisma*, *Emap*, *Mondadori*, *Roularta*). Il est significatif de constater la concomitance de l'engagement croissant de plusieurs grands groupes industriels dans le secteur des médias et le sursaut d'une presse critique attachée à son indépendance financière et éditoriale. Le mensuel *Le Monde diplomatique* se rapproche de la ligne éditoriale de *Politis* en accentuant sa dénonciation de la révolution néolibérale. Malgré la baisse des ventes consécutive à l'arrivée de la gauche en 1981 et sa disparition en 1983, Philippe Val réunit l'ancienne équipe de *Charlie-Hebdo* et relance l'hebdomadaire satirique en 1992. Tous ces titres constituent une nébuleuse intellectuelle où se cristallise l'appareil idéologique du mouvement altermondialiste des années 2000. La presse magazine ne reste pas à l'écart d'un tel processus. Jean-François Kahn lance l'hebdomadaire *Marianne* en 1997 dans une veine plus républicaine mais tout aussi féroce vis-à-vis d'une construction européenne et d'une mondialisation jugées ultralibérales. Au cours de cette période, un mensuel économique au titre prémonitoire lancé en 1993, *Alternatives économiques*, commence à dépasser le seuil de la confidentialité et parvient à proposer un traitement renouvelé de

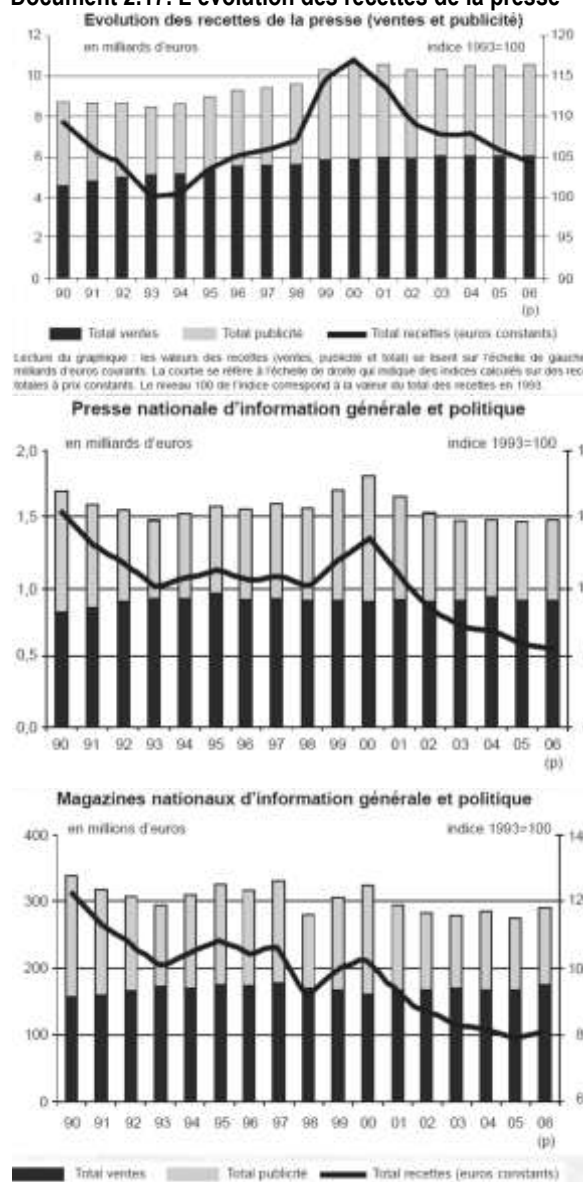
²⁵⁹ JUNQUA Daniel (2002) *La presse, le citoyen et l'argent*, Gallimard, Paris, p. 218.

l'actualité économique. La décennie 1990 est aussi marquée par quelques échecs. Après plusieurs tentatives de nouvelles formules, *L'Événement du Jeudi* disparaît définitivement en 1998. De même, l'hebdomadaire *L'Européen* lancé par Christine Ockrent et Jean-Marie Colombani en 1998 ne parvient pas à trouver un lectorat suffisant pour assurer la pérennité du titre. Cet échec préfigure sans doute l'essoufflement du projet d'Europe libérale que les mouvements centristes relayés par des journalistes, des intellectuels et des responsables politiques présentent comme le seul avenir possible et raisonnable au tournant du siècle. Il traduit peut-être aussi plus simplement les difficultés que traverse la presse à partir de la fin des années 1990.

La stabilisation des ventes : un contexte économique difficile ?

Depuis une dizaine d'années, la presse française connaît d'importantes difficultés économiques. « *La forte tendance baissière amorcée depuis le point haut de l'an 2000 se poursuit. En tenant compte de l'inflation, le chiffre d'affaires de la presse écrite a en réalité baissé de 11 % depuis cette date* »²⁶⁰. Le document 2.17. montre ainsi que la presse quotidienne nationale a vu son chiffre d'affaires baisser à un peu moins de 1,5 milliard d'euros et celui de la presse magazine à moins de 300 millions d'euros. On constate que cette diminution de la valeur des recettes est avant tout imputable à la baisse des commandes publicitaires liée aux récessions répétées des

Document 2.17. L'évolution des recettes de la presse



Document tiré de : FRANCESCHINI Laurence (2007) « La presse écrite en 2006 : La crise perdue », *Info-Médias*, n°13, Direction du développement des médias, Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, Paris, 8 p.

²⁶⁰ FRANCESCHINI Laurence (2007) « La presse écrite en 2006 : La crise perdue », *Info-Médias*, n°13, Direction du développement des médias, Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, Paris, 8 p.

années 2000, alors que le bénéfice des ventes semble rester stable. Ce déclin serait aussi lié à la concurrence des journaux gratuits qui touche en priorité le marché des quotidiens et des supports multimédias (télévision, jeux vidéos, Internet²⁶¹), notamment auprès des jeunes générations moins friandes de lecture classique et tournées davantage vers le divertissement. Selon un rapport dirigé par Bernard Spitz, *« la lecture par les jeunes de la presse quotidienne d'information politique et générale se heurte en France à un triple problème de prix (trop élevé pour une clientèle souvent dépourvue d'autonomie financière), de distribution (éloignée des lieux de passage des jeunes dans leur vie réelle) et de contenu (souvent peu adapté à cette population). C'est sur fond de ces faiblesses structurelles que la presse quotidienne doit affronter la concurrence des magazines mais aussi celle de l'audiovisuel, la montée en puissance de l'Internet et l'avènement de la culture du gratuit »*²⁶². Henri Pigeat constate que *« le prix élevé de la presse française est un facteur de désaffection. Les autres médias populaires sont gratuits comme la radio ou bon marché comme la télévision hertzienne, le câble ou le satellite. L'abonnement moyen à un journal, de l'ordre de 2 000 francs par an, ne se compare pas à la redevance exigée pour la télévision car celle-ci comporte également la fourniture de services et de divertissements hautement appréciés, ce qui est aussi le cas des autres modes de télévision à péage »*²⁶³. Cet auteur fait remonter la concurrence entre presse écrite et médias audiovisuels à plusieurs décennies. *« Le déclin de la presse quotidienne a débuté avec les années 70 qui sont celles de la montée en puissance de la télévision et son entrée en masse dans tous les foyers. Dans une certaine mesure, il est exact qu'une certaine primauté de l'image et de l'émotion s'est instaurée aux dépens de l'écrit et de la réflexion. Toutes les études montrent que cette tendance est particulièrement forte chez les jeunes générations »*²⁶⁴. Aujourd'hui, la presse magazine subit le même phénomène face à Internet. *« Concurrencés par les portails Internet, les magazines ont perdu leur suprématie en matière d'offre thématique. Chaque passion trouve aujourd'hui son fournisseur sur le Web. Les nouvelles technologies permettent non seulement de consulter une offre extrêmement riche mais aussi de produire des contenus interactifs et de les partager avec une communauté*

²⁶¹ « Une récente étude d'une université de Californie établit ainsi, de manière peu surprenante, une relation décroissante entre le temps passé sur l'Internet et la durée de lecture des journaux et, dans une moindre mesure, des magazines ». LANCELOT Alain (2005) *Rapport de la commission chargée d'examiner les problèmes de concentration dans le domaine des médias*, La Documentation française, Paris, 117 p.

²⁶² SPITZ Bernard (2004) *Les jeunes et la lecture de la presse quotidienne d'information politique et générale*, Ministère de la culture et de la communication, La Documentation française, Paris, 19 p.

²⁶³ PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, p. 10.

²⁶⁴ PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, p. 10.

d'internautes »²⁶⁵. Toutefois, le déclin ne s'applique pas de façon indifférenciée à l'ensemble de la presse.

Les difficultés actuelles touchent en priorité les quotidiens nationaux (*L'Humanité, Le Monde, France Soir, Libération*) : ceux-ci ont vu leur lectorat rétrécir au point de menacer l'équilibre financier de l'entreprise, ce qui pousse les directions à faire appel à des fonds extérieurs prêts à soumettre les choix éditoriaux aux impératifs de rentabilité économique. « *Les quotidiens nationaux restent dans la tourmente, certains ayant de grandes difficultés à survivre. Les ventes au numéro de ces quotidiens se sont encore dépréciées de 4,7 % en 2006. Pour le moment, la chute des ventes au numéro des quotidiens nationaux d'information semble difficile à enrayer dans le présent contexte d'une concurrence accrue des journaux gratuits et du succès des sites Internet d'information, pour la plupart liés à ces quotidiens* »²⁶⁶. Ce phénomène n'est pas propre à la France. « *La presse quotidienne d'information générale régresse lentement mais sûrement dans tous les pays développés. Seuls échappent à ce phénomène quelques pays émergents comme le Brésil et l'Inde où l'élévation des niveaux de vie et de culture, jointe à une certaine croissance démographique est évidemment favorable au fort développement d'une presse dont la diffusion partait d'un niveau singulièrement bas* »²⁶⁷. Quoiqu'il en soit, ce déclin ne concerne pas tous les quotidiens nationaux (document 2.18.) : si certains ont vu leur lectorat fondre (*L'Humanité, France Soir*), plusieurs titres généralistes, comme *Le Parisien-Aujourd'hui en France* grâce à une politique de prix attractifs, ou des publications plus spécialisées, comme *Les Échos* ou *L'Équipe*, ont connu des progressions significatives.

Document 2.18. Diffusion des quotidiens nationaux sur 15 ans

	1988	2004	Evolution 1988/2004	Pourcentage
La Croix	104 000	96 600	- 7 400	- 7,1
L'Humanité	109 300	47 000	- 62 300	- 77
Le Figaro	422 200	347 200	- 75 000	- 17,7
Libération	195 500	156 200	- 39 000	- 19,9
Le Monde	387 400	380 000	- 7 400	- 1,9
Parisien+Aujourd'hui	384 500	504 100	+ 119 600	+ 71,1
France Soir (87)	334 000	70 000	- 264 000	- 79
Les Echos	96 200	118 900	+ 22 700	+ 23,6
La Tribune		80 130		
L'Équipe	230 500	358 500	+ 128 000	+ 55,1

Source : Jean-Marie Charon.

Document tiré de : MULLER Michel (2005) *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, Conseil Économique et Social, Paris, 189 p.

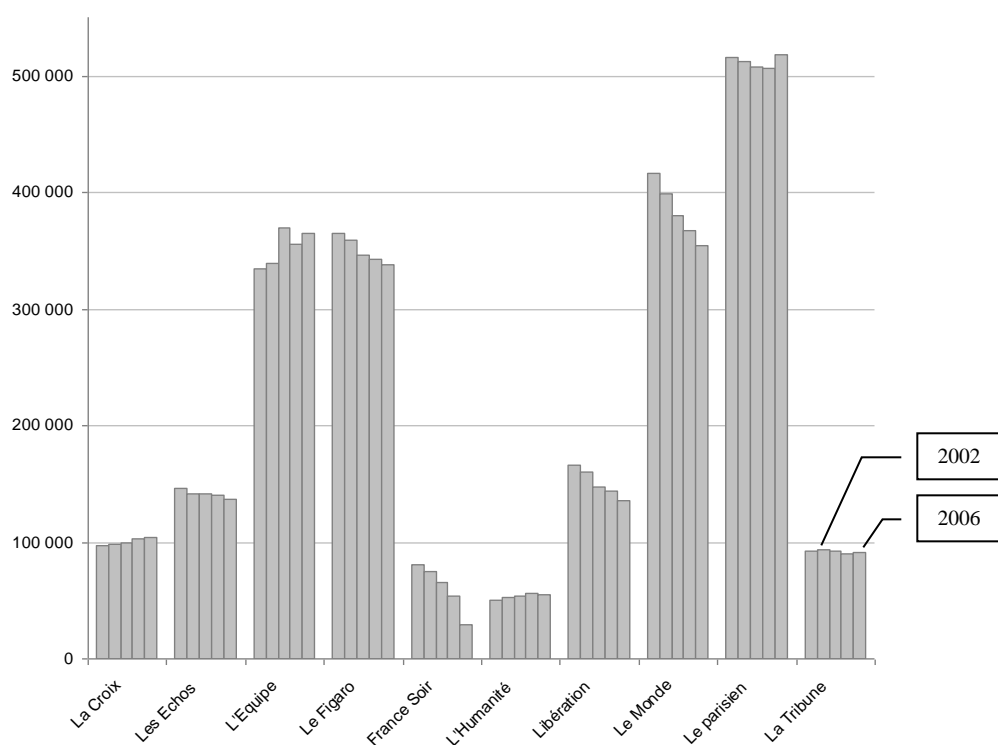
²⁶⁵ www.guide-du-multimedia.com/archives/1456/page_42303/les-chiffres-cles-de-la-presse-en-2006.html.

²⁶⁶ FRANCESCHINI Laurence (2007) « La presse écrite en 2006 : La crise perdure », *Info-Médias*, n°13, Direction du développement des médias, Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, Paris, p. 3.

²⁶⁷ PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, p. 7.

Les données plus récentes fournies par l'OJD confirment ce résultat (document 2.19.). Entre 2002 et 2006, les quotidiens généralistes connaissent l'érosion la plus importante (*Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde* et *France-Soir*), ce dernier étant dans une situation critique. Il semblerait toutefois que le déclin de *L'Humanité* soit aujourd'hui interrompu avec une stabilisation de la diffusion autour de 50 000 exemplaires alors que *Le Parisien-Aujourd'hui en France* confirme sa position de leader, dernier quotidien national à dépasser les 500 000 exemplaires. À côté, les quotidiens plus spécialisés résistent en mobilisant un lectorat restreint mais fidèle, dans des domaines aussi différents que la presse confessionnelle (*La Croix*), la presse sportive (*L'Équipe*) ou la presse économique (*Les Échos*, *La Tribune*). La crise ne concerne donc pas l'ensemble de la presse quotidienne nationale mais plutôt les généralistes qui ne parviennent plus à enrayer la fuite d'une partie de leur lectorat vers d'autres supports d'information.

Document 2.19. –Évolution de la diffusion des principaux titres de la presse quotidienne nationale (2002 – 2006)

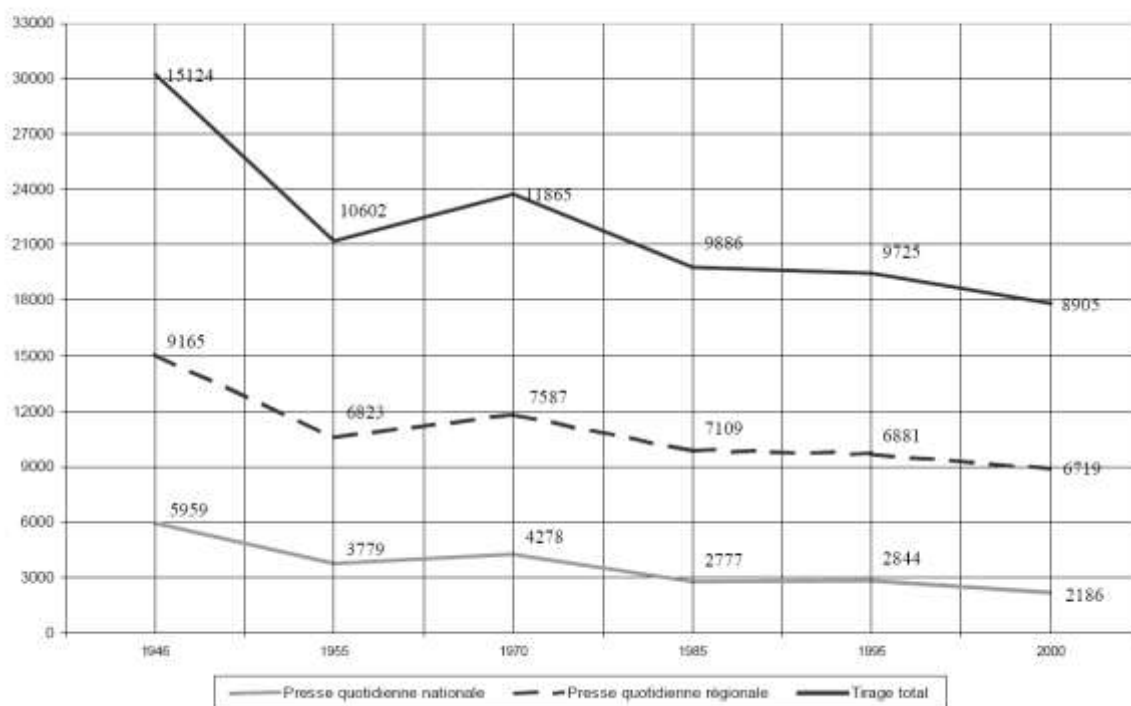


Données : OJD.

La presse quotidienne régionale connaît quant à elle des difficultés similaires liées à la baisse des ventes. Si, depuis 1945, son évolution est comparable à celle de la presse nationale (documents 2.20. et 2.21.), on constate toutefois que la diminution est moins forte pour la presse régionale. Elle a vu en effet ses ventes diminuer de 6,4 % entre 1991 et 2001 contre

une baisse de 15,9 % pour la presse nationale²⁶⁸. Par ailleurs, les recettes de la presse régionale ont mieux résisté à l'érosion des tirages : « *relativement épargnée par la concurrence des journaux gratuits et d'Internet, la presse locale a su capter le marché des petites annonces qui ont déserté les journaux nationaux (+42 % depuis 1990)* »²⁶⁹.

Document 2.20. Évolution du tirage moyen de la presse depuis 1945 (en milliers d'exemplaires)



Document tiré de : MULLER Michel (2005) *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, Conseil Économique et Social, Paris, 189 p.

Document 2.21. Diffusion de quelques régionaux depuis 15 ans

	1988	2003	Evolution 1988/2003	Pourcentage
Le Progrès	303 800	249 500	- 54 300	- 17,8
La Provence (fusion)	243 900	161 200	- 82 800	- 33,9
La Voix du Nord	374 000	304 400	- 69 700	- 18,6
Le Dauphiné Libéré	294 200	250 500	- 43 653	- 14,8
La Dépêche du Midi	241 500	207 800	- 33 700	- 13,9
Ouest France	765 200	773 500	+ 8 354	+ 1,1
Le Télégramme	181 300	187 500	+ 6 218	+ 3,4

Source : Jean-Marie Charon.

Extrait de MULLER Michel (2005) *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, Conseil Économique et Social, Paris, 189 p.

²⁶⁸ MULLER Michel (2005) *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, Conseil Économique et Social, Paris, 189 p.

²⁶⁹ FRANCESCHINI Laurence (2007) « La presse écrite en 2006 : La crise perdue », *Info-Médias*, n°13, Direction du développement des médias, Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, Paris, 8 p.

Par ailleurs, selon les régions, la déprise est variable : alors que les quotidiens des grandes régions métropolisées (*Le Progrès, La Voix du Nord, La Provence*) connaissent les plus fortes baisses, ceux qui sont distribués dans le grand Ouest (*Le Télégramme, Ouest-France*) résistent mieux. La presse magazine, enfin, connaît une situation nettement moins préoccupante. Après une croissance spectaculaire de la diffusion de l'ordre de 60 % au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle²⁷⁰, celle-ci s'est stabilisée durant les années 2000. En 2005 et 2006, la diffusion a même diminué sensiblement. « *Pour 2006, la presse magazine devrait voir sa diffusion baisser de 2 % à 3 % selon les tendances OJD (...). En 2005, le secteur avait déjà reculé de 2,85 %. Les deux plus grandes familles de presse, la télévision et les féminins (respectivement 41 % et 21 %) ont vu leurs ventes chuter d'environ 2,5 % chacune. La presse écrite, qu'elle soit quotidienne ou magazine, n'est pas dans une situation aussi catastrophique que certains le disent, bien au contraire, tempère Patrick Bartement, directeur général de l'OJD. Certaines familles de magazines comme les News, les people ou les titres consacrés à la décoration se portent en effet bien* »²⁷¹. Cette baisse est conjoncturelle (document 2.22.) et n'empêche pas les *newsmagazines* de continuer à bien se vendre car en 2006 « *contrairement aux années précédentes, les magazines d'information ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 3,1 % avec des ventes au numéro en hausse de 6,8%* »²⁷². D'ailleurs, « *seuls les news magazines (+1,3 %), les magazines économiques (+3,5 %), la presse people (+3,3 %) et, dans une moindre mesure, la presse décoration (+0,6 %) ont tiré leur épingle du jeu. Sans compter la presse gratuite dont la mise en distribution a encore progressé de 21,5 % en 2006* »²⁷³. La tendance constatée en 2006 s'est confirmée en 2007. Parmi les hebdomadaires d'information générale, *Politis* reste quant à lui dans une situation de fragilité structurelle liée à l'étroitesse de son lectorat et à l'absence de grands groupes de presse au sein de son capital. Ainsi, malgré une prise de participation du *Monde diplomatique* à hauteur de 34 %, une association de lecteurs, « *Pour Politis* », a été montée en 2006 pour recueillir des fonds destinés à sauver le journal et à éviter un redressement judiciaire. Inversement, l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, dont les tirages sont historiquement équivalents à ceux de *Politis*, connaît une forte progres-

²⁷⁰ Sources : Interdéco Expert, OJD, http://www.interdeco.fr/documents/etudes/presse_mag.pdf

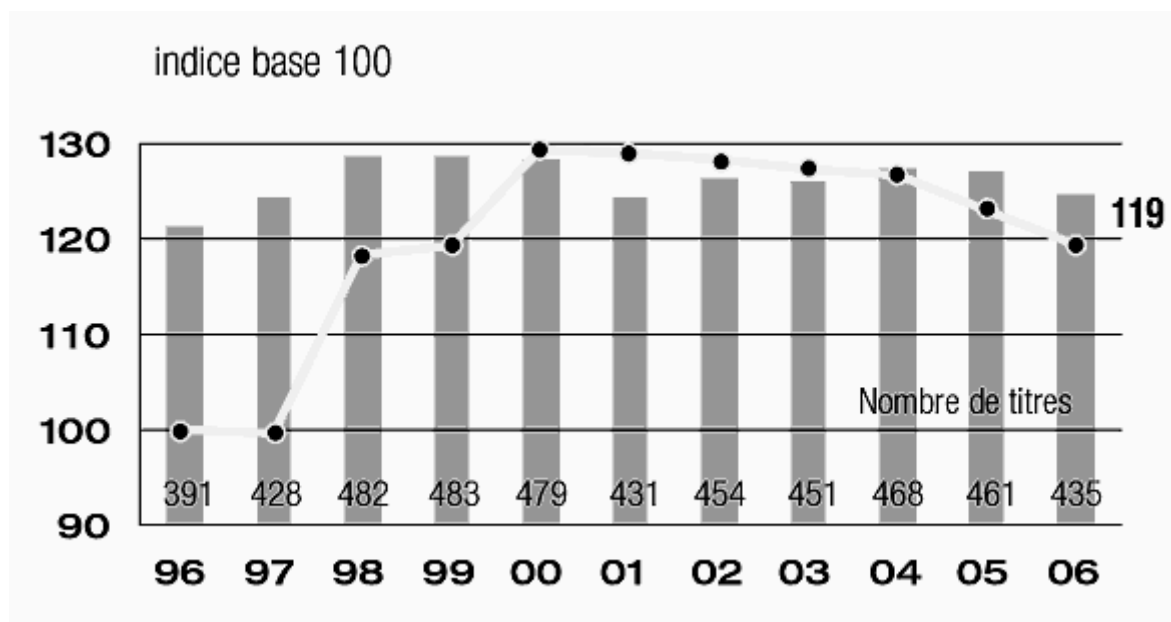
²⁷¹ SANTI Pascale, GIRARD Laurence (2007) « La presse magazine à l'aube de profonds bouleversements », *Le Monde*, 25 avril 2007

²⁷² *Stratégies* (1^{er} mars 2007) « Dossier News magazines. Tout le monde veut être news. Les chiffres clés de la presse en 2006 », n°1 446.

²⁷³ *Stratégies* (1^{er} mars 2007) « Dossier News magazines. Tout le monde veut être news. Les chiffres clés de la presse en 2006 », n°1 446.

sion des ventes au numéro liée à la nouvelle stratégie de la maison d'édition *Valmonde*, filiale du groupe Dassault.

Document 2.22. Évolution annuelle sur 10 ans de la presse magazine - Diffusion France payée par numéro



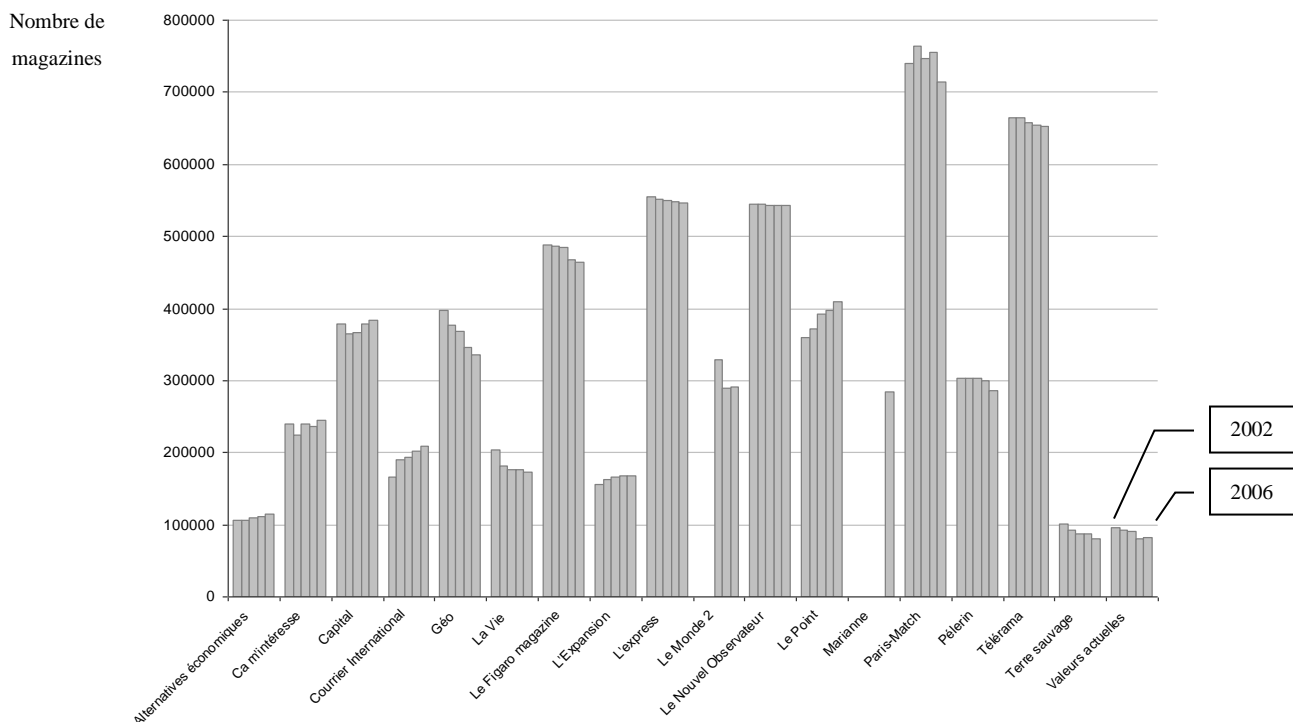
Lecture du graphique : les valeurs des recettes (ventes, publicité et total) se lisent sur l'échelle de gauche, en milliards d'euros courants. La courbe se réfère à l'échelle de droite qui indique des indices calculés sur des recettes totales à prix constants. Le niveau 100 de l'indice correspond à la valeur du total des recettes en 1993.

Document tiré de : Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, juin 2005, n° 10.

Ces analyses conjoncturelles montrent que lecteurs, journalistes et investisseurs composent les trois piliers fondamentaux qui permettent à un titre d'exprimer de façon pérenne un courant de l'opinion. Une analyse plus détaillée des mesures effectuées par l'OJD pour la période 2002-2006 (document 2.23.) permet de souligner la bonne résistance d'ensemble des principaux magazines d'actualité face à la crise actuelle de la presse. Aucun d'entre eux ne subit de véritable effondrement. Seuls les hebdomadaires catholiques (*La Vie*, *Pèlerin*) et les mensuels de découverte de l'environnement et de voyages (*Géo*, *Terre Sauvage*) voient leur tirage diminuer ainsi que, dans une moindre mesure, les hebdomadaires de droite (*Le Figaro Magazine*). Les données pour *Le Monde 2*, lancé en 2004, ou pour *Marianne*, dont l'adhésion à l'OJD remonte à 2006, ne permettent pas d'interprétation tendancielle. Tous les autres magazines connaissent une diffusion constante (*Ça m'intéresse*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Paris Match*, *Télérama*), voire en augmentation (*Courrier International*, *L'Expansion*, *Le Point*). Les magazines économiques (*Capital*, *Alternatives économiques*) bénéficient quant à eux d'une situation particulièrement favorable. « Avec une progression globale de la diffu-

sion de 13,97 %, cette famille fait partie des mieux loties »²⁷⁴. Les résultats pour l'année 2006 diffusés par l'hebdomadaire *Stratégies* confirment cette tendance²⁷⁵.

Document 2.23. Évolution de la diffusion des principaux titres de la presse magazine en France (2002 - 2006)



Données : OJD.

Un secteur en pleine mutation

Cette meilleure résistance des magazines par rapport à la presse quotidienne nationale s'explique selon Henri Pigeat par leur capacité à rencontrer un segment étroit mais fidèle du public. « On le voit en particulier lorsque la segmentation se fait principalement selon un critère géographique : la plupart des quotidiens régionaux français sont en situation de quasi monopole sur leur territoire, monopole qu'ils consolident en multipliant les éditions locales et en adoptant une ligne éditoriale de nature à contenter une large majorité de lecteurs. Il en est de même pour la presse nationale d'opinion, que se partagent en France quelques grands courants politiques »²⁷⁶. Les situations contrastées que connaissent les différents types de presse traduisent l'ampleur et la rapidité des mutations en cours. L'hypothèse d'un simple

²⁷⁴ *Stratégies* (19 octobre 2006) « Dossier Presse magazine », n° 1 430.

²⁷⁵ *Stratégies* (1^{er} mars 2007) « Les chiffres clés de la presse en 2006 », n° 1 446.

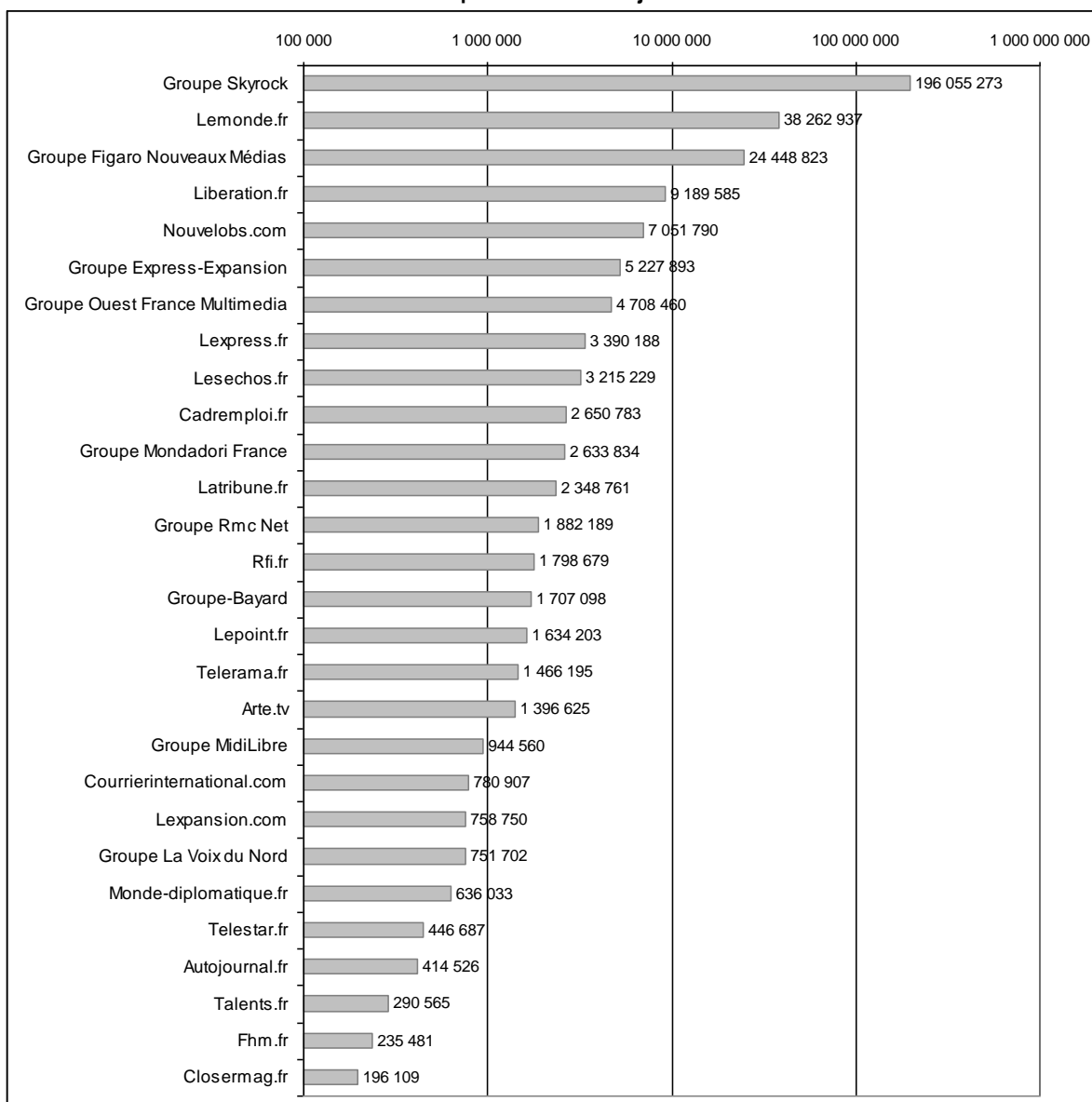
²⁷⁶ PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, p. 77.

basculement du lectorat des quotidiens vers les magazines paraît peu probable car le développement des médias électroniques transforme en profondeur les modalités d'accès aux produits culturels et à l'information politique. Internet et les nouveaux supports multimédias ouvrent de nouvelles pistes pour enrichir l'offre et obligent les équipes de journalistes à innover par la multiplication d'éditions locales, de suppléments papiers (sports, économie, loisirs, féminins, guide TV, immobilier, cahiers régionaux), de suppléments DVD, de hors-séries (culture, loisirs, Paris, grands événements...), de sites Internet offrant des services payants, d'édition de livres et de guides, de nouvelles maquettes attrayantes soignant la présentation et l'infographie. Ces formules tendent à faire des magazines des marques multimédias, comme *Géo*, *Le Nouvel Obs* ou *Le Monde* qui diversifient les offres et les supports tout en conservant et en assurant au client le respect d'une certaine ligne éditoriale et d'un ton qui constituent l'identité et la valeur ajoutée du magazine. En attendant que se confirment les mutations à long terme, les magazines en version papier conservent un atout important par rapport aux écrans électroniques : la lecture de pages mêlant texte et image y est plus agréable et leur utilisation dans des situations variées reste plus commode, sans compter leur impact en matière de marketing. Cet avantage devrait perdurer aussi longtemps que les écrans électroniques resteront peu adaptés à la lecture d'images fixes. On peut donc s'attendre au cours des prochaines années à voir la plupart des magazines maintenir leurs niveaux de ventes et d'audience même si, à terme, seuls ceux qui parviendront à profiter du potentiel que représentent les médias électroniques pour renouveler leur offre seront aptes à subsister, en transformant notamment leur site Internet en véritable plateforme d'accès à une information multimédia. Sur ce point, les équipes qui composent les quotidiens ont autant de marges de manœuvre et d'opportunités que les magazines. Les données fournies par l'OJD concernant les sites Internet les plus consultés montrent que les hiérarchies habituelles sont bouleversées (document 2.24.). Cyril Vart, directeur du développement du groupe EMW, coentreprise Wainadoo-Emap France, considère que, quels que soient les types de presse, « *les sites créent de l'attachement aux titres et, surtout, évitent le détachement* »²⁷⁷ au point que 56 % des internautes visitent des sites de presse²⁷⁸. Ceci est d'autant plus vrai que les sites de presse d'actualité et d'information ont tendance à être plus fréquentés que les autres genres (document 2.25.).

²⁷⁷ *Stratégies* (27 avril 2006) « Magazines : le papier glacé à l'heure des nouvelles technologies », n° 1 411.

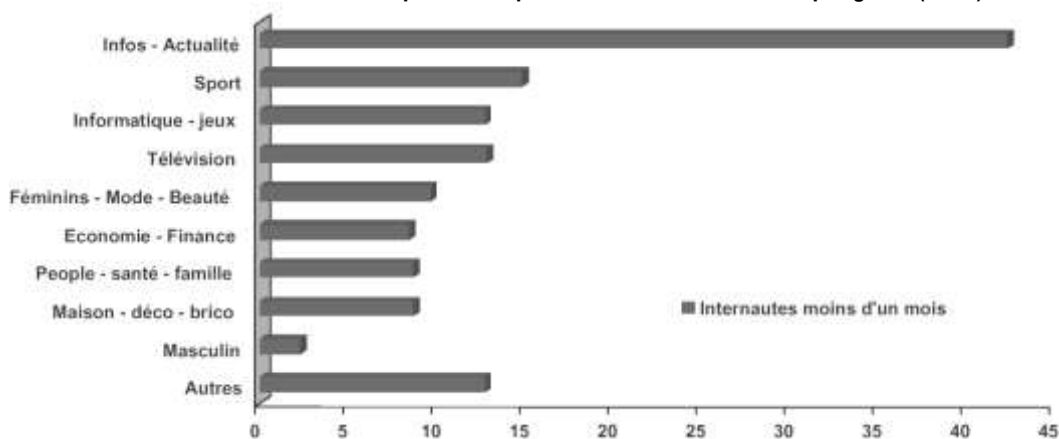
²⁷⁸ InterdécoExpert (2005) *Les atouts des sites de presse magazine dans le paysage Internet Français*, 28 p.

Document 2.24. Les sites Internet les plus consultés en juin 2007 dans le domaine des médias*



* Cette liste ne prend en compte que les sites inscrits à l'OJD. Les grandes chaînes de télévision n'y figurent pas encore, par exemple.

Document 2.25. Les sites de presse les plus visités en 2005 classés par genre (en %)



Document tiré de : InterdécoExpert (2005) *Les atouts des sites de presse magazine dans le paysage Internet Français*, 28 p.

2.2.3. La lecture des magazines, phénomène de masse ou comportement élitiste ?

Quelle audience pour la presse magazine ?

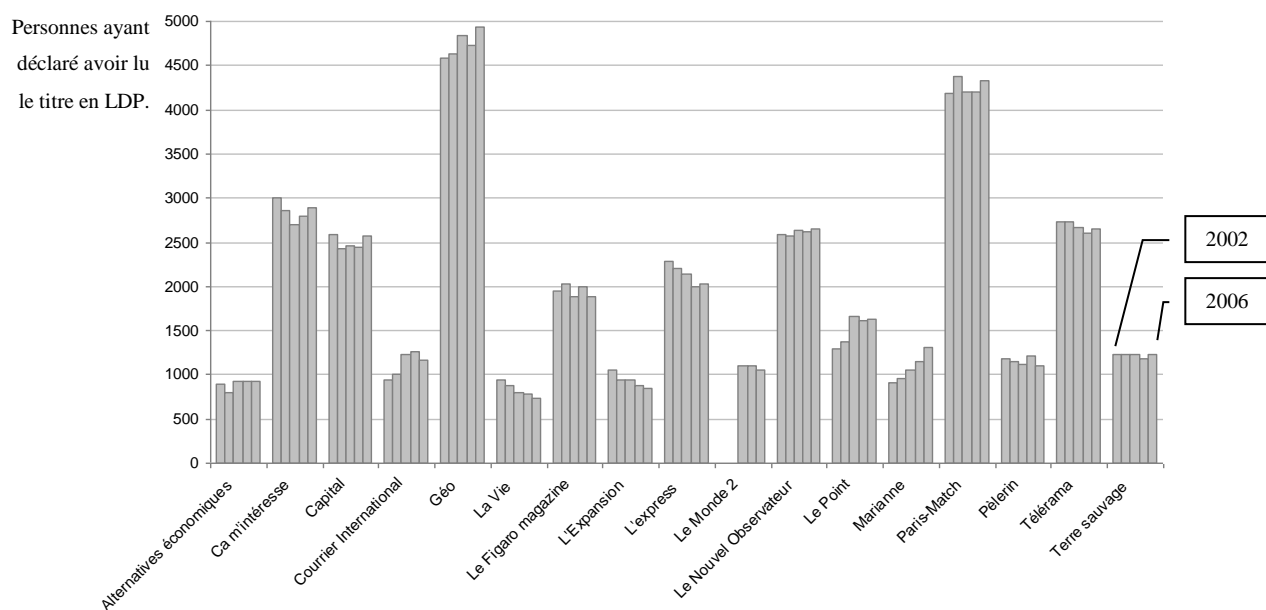
Pour approfondir la mesure de l'évolution de l'impact de la presse magazine d'actualité sur le public, les données fournies par l'enquête AEPM réalisée chaque année peuvent être mises à profit. Cette étude s'appuie sur un sondage réalisé deux fois par un an en face à face sur un panel représentatif de personnes de plus de 15 ans, résidant en France métropolitaine. Elle prétend analyser « *les habitudes de lecture, le mode d'acquisition des magazines, l'attachement des lecteurs à leur magazine mais aussi les caractéristiques socio-démographiques des lecteurs de tous les magazines étudiés, leur mode de vie, leur niveau de vie et l'équipement de leur foyer* »²⁷⁹. L'audience diffère de la simple diffusion : elle a pour objectif de mesurer les comportements du lectorat et ne se contente pas du seul mode d'acquisition (vente au numéro, abonnement). C'est la raison pour laquelle elle est mesurée à partir d'un échantillon et non pas sur l'ensemble du lectorat. Les résultats correspondent donc à des extrapolations dont la crédibilité tient au nombre des personnes interrogées (24 000 en 2006), à la transparence du mode de recueil des données et à la cohérence des résultats. Les différences entre la diffusion et l'audience sont significatives et permettent de souligner une des particularités des magazines : à la différence des quotidiens, les magazines sont rarement lus par une seule personne. On compte en moyenne quatre lecteurs par magazine²⁸⁰. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour éclairer cette spécificité. La presse magazine est davantage lue dans les lieux ouverts aux publics (bibliothèques, centres de documentation, salles d'attente, entreprises). À l'intérieur des ménages, même si l'on excepte ceux qui fournissent les programmes de la télévision, les magazines sont généralement lus par plusieurs membres de la famille et sur une assez longue période. Si le mensuel *Géo* n'est diffusé qu'à 350 000 exemplaires, son audience est plus de dix fois supérieure : outre les achats par les particuliers, on peut penser que ce magazine de découverte bénéficie aussi des abonnements en bibliothèques et en médiathèques publiques qui permettent facilement, à n'importe quel lecteur, de consulter un numéro plusieurs mois voire plusieurs années après sa parution. C'est la raison pour laquelle, en moyenne, les douze numéros annuels de *Géo* touchent un public plus étendu que les hebdomadaires d'actualité les plus diffusés comme *Le Nouvel Observateur* ou *L'Express*. Il est même étonnant de constater que la diffusion du mensuel de découverte géographique di-

²⁷⁹ <http://www.aepm.fr/>

²⁸⁰ GIRARD Laurence (6 mars 2006) « Les titres gratuits ne bousculent pas le lectorat de la presse magazine », *Le Monde*.

minue alors même que son audience tend à croître encore. Cette discordance contraint les annonceurs à adapter leurs stratégies marketing en ne surestimant pas la signification des résultats en termes de diffusion mais bien en prenant aussi en compte les données concernant l'audience. Quoiqu'il en soit, les résultats publiés pour les dernières années confirment la tendance observée pour la diffusion par l'OJD (document 2.26.).

Document 2.26. L'évolution de l'audience des principaux titres de la presse magazine en France (2002 – 2006)



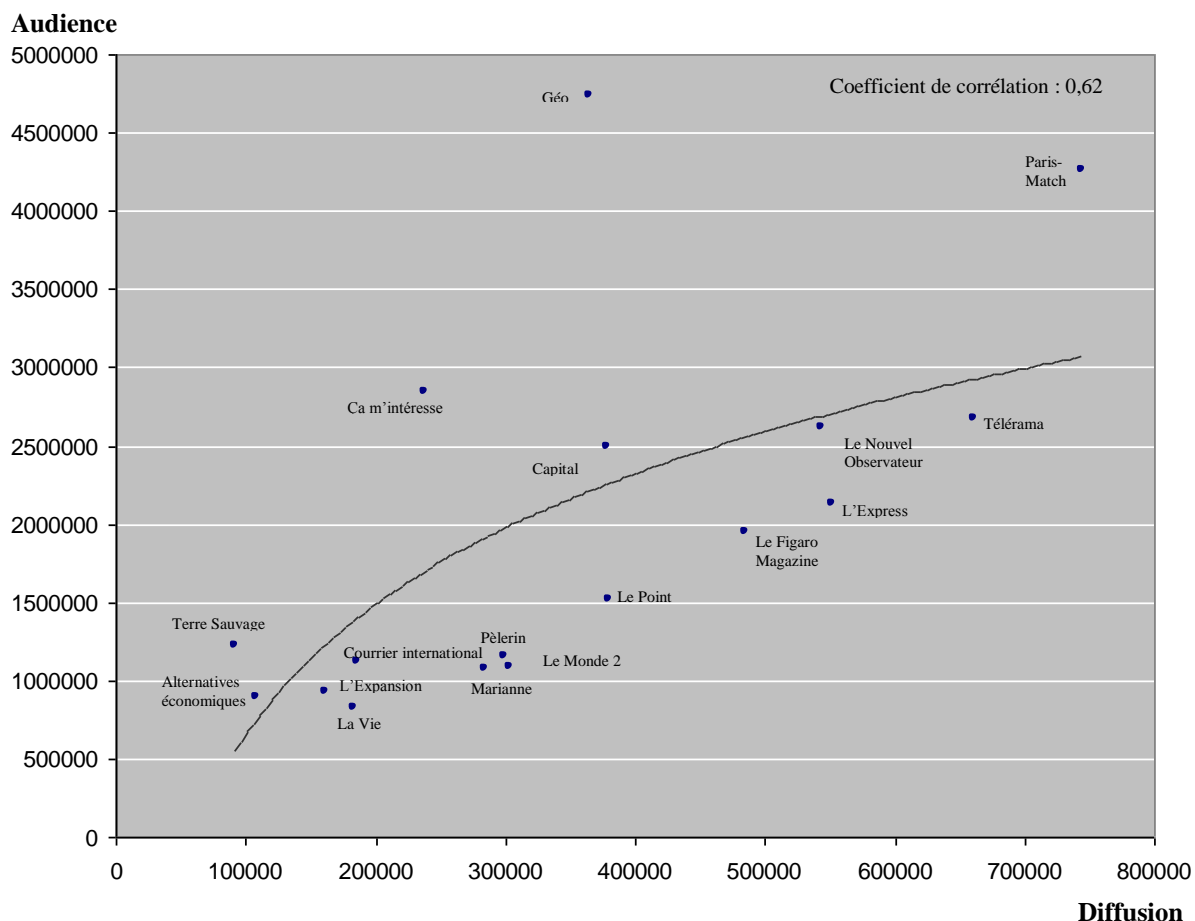
Données : AEPM.

Aucun de ces magazines n'est menacé par une perte d'audience qui mettrait sa pérennité en question. On constate même une stabilité généralisée. À l'exception des hebdomadaires *La Vie* et *L'Express* et du mensuel *L'Expansion*, les autres magazines d'actualité voient leur audience se maintenir, voire augmenter comme celles de *Courrier International*, de *Marianne* et du *Point*. On peut supposer que ce dernier profite du déclin relatif de *L'Express* même si, comme le remarque Nathalie Silbert, « *Le Nouvel Observateur* et *L'Express*, forts d'une audience supérieure à 2 millions de lecteurs devançant nettement *Le Point* »²⁸¹. Outre *Géo* et *Paris Match* qui dépassent de façon régulière les 4 millions de lecteurs, deux hebdomadaires (*Le Nouvel Observateur*, *Télérama*) et deux mensuels (*Ça m'intéresse* et *Capital*) dépassent les 2,5 millions de lecteurs. Sur l'échantillon retenu ici, seuls *La Vie* et *Alternatives économiques* ne dépassent pas le million de lecteurs.

²⁸¹ SILBERT Nathalie (5 mars 2007) « Les Français restent de grands consommateurs de magazines », *Les Échos*.

Dans un deuxième temps, la comparaison entre les résultats de diffusion et d'audience permet de mesurer la corrélation positive assez forte (0,62) entre ces deux variables, ce qui n'a rien d'étonnant (document 2.27).

Document 2.27. La diffusion et l'audience de quelques grands magazines d'actualité entre 2002 et 2006



L'audience correspond aux personnes ayant déclaré avoir lu le titre depuis moins de "3 ou 4 jours" (données AEPM). Les données concernant la diffusion sont fournies par l'OJD.

On peut néanmoins repérer les magazines qui, proportionnellement à leur diffusion, ont une audience relativement élevée (*Alternatives économiques*, *Ça m'intéresse*, *Terre Sauvage*, *Capital*, *Géo* et *Paris Match*) parce qu'ils peuvent être lus assez longtemps après leur parution ou bien car ils sont fortement présents et consultés dans les lieux publics (médiathèques, CDI des établissements scolaires, salles d'attente). C'est ainsi qu'on peut expliquer la présence de *Paris Match* dans cette catégorie. Les autres magazines sont davantage lus par leurs acheteurs et possèdent un niveau de rayonnement moindre. Il s'agit ici plutôt d'une lecture personnelle dans laquelle le lecteur s'attend à trouver une ligne éditoriale adaptée à ses propres opinions. C'est le cas des hebdomadaires catholiques (*La Vie*, *Pèlerin*) mais aussi des grands *news-magazines* (*L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *Le Figaro Magazine* et *Marianne*). Ce-

la ne signifie pas que leur impact soit moindre mais simplement que leur audience est plus discriminante sur le plan idéologique. Si l'on additionne les taux de pénétration de ces cinq hebdomadaires (document 2.28.)²⁸², on s'aperçoit que la consultation régulière d'un *newsmagazine* d'opinion représente approximativement 20 % de la population métropolitaine de plus de quinze ans. Une étude AEPM sur les étapes de la vie publiée en 2005²⁸³ considérait que 26,6 % de cette population avait lu un magazine d'information au cours de la dernière période²⁸⁴. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène marginal réservé à une élite isolée mais bien d'une pratique sociale répandue, devenue une habitude pour beaucoup de Français.

Document 2.28. – La pénétration de la presse magazine d'actualité politique à travers quelques grands titres hebdomadaires

Taux de pénétration en ‰	2003	2005	2006
<i>Le Figaro magazine</i>	42	41	38
<i>L'Express</i>	46	41	41
<i>Le Nouvel Observateur</i>	54	53	54
<i>Le Point</i>	29	33	34
<i>Marianne</i>	20	23	27
<i>Total</i>	191	191	194

Données : AEPM.

La presse magazine, un phénomène de masse

Les comptes-rendus publiés chaque année par la société *Audipresse* dans le cadre de l'enquête AEPM montrent que 95 % de la population lit régulièrement des magazines. En moyenne, les Français ont lu 7,3 magazines en LDP en 2005 contre 6,3 % en 1999²⁸⁵. D'après *Audipresse* (document 2.29.), « *les femmes lisent plus de magazines que les hommes. Elles lisent 7,8 magazines différents en moyenne (pour 6,7 chez les hommes). Les Français les plus jeunes lisent également plus que la moyenne : 8,4, soit 15 % de plus. Les jeunes femmes con-*

²⁸² *Télérama, Courrier International, La Vie, Pèlerin, L'Expansion, Le Monde 2* sont volontairement écartés car ils peuvent être lus de façon régulière en même temps que les grands *newsmagazines* précités. Au contraire, on suppose que peuvent être négligés les rares lecteurs qui consultent régulièrement plusieurs magazines d'actualité aux avis divergents. En effet, il paraît assez improbable que beaucoup d'abonnés du *Figaro Magazine* le soient aussi à *Marianne* ou au *Nouvel Observateur*. On considère donc que la plupart des lecteurs de *newsmagazines* se contentent d'un seul titre qu'ils lisent de façon régulière et auquel ils restent fidèles. Il s'agit donc là d'une fourchette basse de la représentativité consolidée de la presse magazine d'actualité au sein de la population française. Elle correspond moins à une comptabilisation précise qu'à l'ébauche d'une appréciation globale.

²⁸³ Étude AEPM, « *Un nouveau critère d'analyse des audiences : Les Étapes de la Vie, Cumul de Juillet 2004 à Juin 2005* », 8 p.

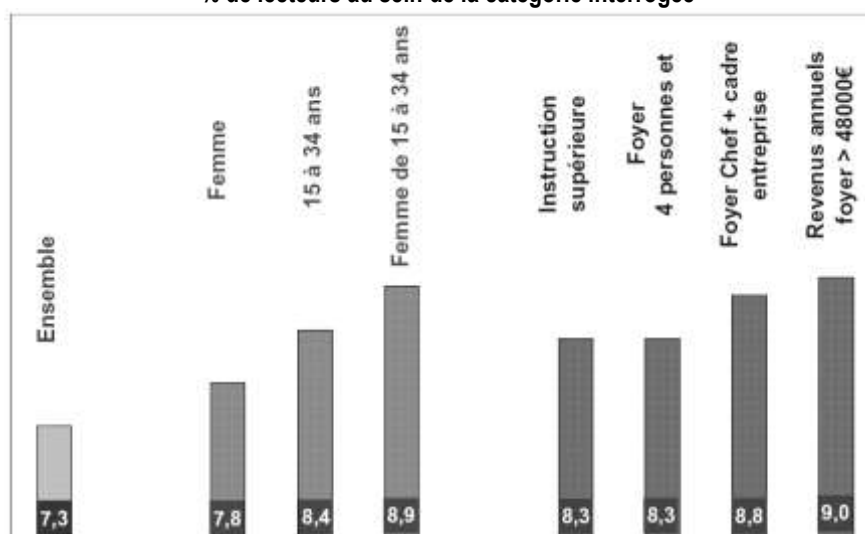
http://www.lombard-media.lu/pdf/FR/AEPM_etapvie_1205.pdf

²⁸⁴ La LDP ou « *lecture dernière période* » correspond au nombre de personnes qui déclarent avoir lu ou feuilleté un support de presse au cours d'une période de référence (la veille pour les quotidiens, la semaine précédente pour les hebdomadaires, les 15 derniers jours pour les bimensuels, le mois antérieur pour les mensuels...).

²⁸⁵ ÉTUDE AEPM (2006) *Cumul de janvier à décembre 2005, Évolutions et tendances de la Presse Magazine*, Audipresse, 14 p.

somment donc, en toute logique, largement plus de magazines que la moyenne nationale (8,9 soit 22 % de plus). Plus il y a de membres dans un foyer, plus on y lit de magazines. Il faut en conclure que les magazines circulent naturellement entre les différents membres d'un foyer, même s'ils concernent prioritairement les centres d'intérêt spécifiques de chacun d'entre eux. C'est dans les foyers de cadres et de chefs d'entreprise et dans les foyers les plus aisés qu'on lit le plus de magazines. Enfin, on constate que plus on est instruit, plus on lit de magazines. La fréquentation de la presse magazine est sans doute liée au niveau de vie. Mais elle l'est aussi certainement au niveau culturel »²⁸⁶.

Document 2.29. Les catégories sociales qui lisent plus de magazines que la moyenne : % de lecteurs au sein de la catégorie interrogée



Document tiré de : ÉTUDE AEPM (2006) Cumul de janvier à Décembre 2005, Évolutions et tendances de la Presse Magazine, Audipresse, 14 p.

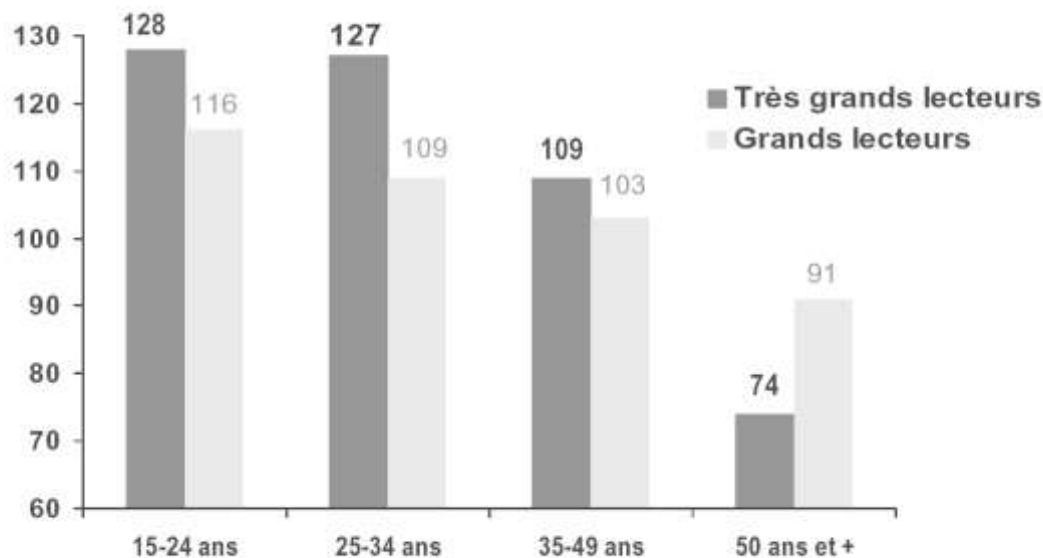
La lecture des magazines fait donc apparaître une surreprésentation des catégories sociales les plus aisées et les plus jeunes (document 2.30.). L'hebdomadaire professionnel *Stratégies* confirme cette tendance. « Sans réelle surprise, ce lectorat est composé de femmes (10,6 % de plus que la moyenne des lecteurs). Plus étonnant pour un public réputé peu lecteur, ce sont aussi des jeunes (+ 20,3 % de 15 à 24 ans et + 18,2 % de 25 à 34 ans), des lycéens (+ 17,6 %) et des actifs de moins de 35 ans, (surreprésentés de plus de 20 %). Les personnes âgées de plus de 65 ans, certainement fidèles à leurs habitudes de lecture, sont au contraire sous représentées de plus d'un tiers. Enfin, ces gros lecteurs de magazines sont également plus instruits que la moyenne »²⁸⁷. Cependant, au-delà de ce tableau d'ensemble, les différents

²⁸⁶ ÉTUDE AEPM (2006) Cumul de janvier à décembre 2005, Évolutions et tendances de la Presse Magazine, Audipresse, 14 p.

²⁸⁷ *Stratégies* (30 septembre 2004), « Audience. Zoom sur les magazinophages », n° 1 339.

types de magazines n'ont pas le même lectorat et il existe des séparations qui recourent en partie certaines caractéristiques sociales et politiques.

Document 2.30. La répartition des grands lecteurs de magazines en fonction des classes d'âge



Un indice 100 indique que la part des grands lecteurs ou des très grands lecteurs dans la classe est égale à la proportion qu'ils représentent dans l'ensemble de la population.

Document tiré de : Données AEPM, citées dans SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p. www.interdeco.fr

Quelques caractéristiques du lectorat de la presse magazine d'actualité









Pour bien comprendre les enjeux qui gravitent autour de la question de la différenciation sociale que fait ressortir la lecture des magazines, l'opposition entre d'une part une presse quotidienne qui s'adresserait à un public large et indifférencié et qui serait en perte de vitesse face à l'essor du multimédia et d'autre part une presse magazine qui bénéficierait d'un plus haut niveau de segmentation lui permettant de capter des publics étroits mais fidèles mérite d'être révisée. Non seulement plusieurs quotidiens profitent de certains segments porteurs mais, à l'intérieur même de la presse magazine, il existe un contraste entre des titres capables d'attirer des lectorats hétérogènes et d'autres parutions beaucoup plus spécialisées. En partant de la composition du lectorat, une étude AEPM sur les étapes de la vie menée en 2005 laisse entrevoir deux catégories de magazines : d'un côté, certains attirent l'attention de créneaux particuliers de la population alors que les autres sont consultés indifféremment par toutes les catégories retenues (document 2.31.)²⁸⁸.

²⁸⁸ ÉTUDE AEPM (2005) *Cumul de juillet 2004 à juin 2005, Un nouveau critère d'analyse des audiences : Les Étapes de la Vie*, Audipresse, 8 p.

Document 2.31. Les étapes de la vie et l'affinité avec les familles de magazines

	Jeunes à la Maison	Jeunes Émancipés	Célibataires	2 Jeunes Sans Enfant	Nouveaux Parents	Parents Confirmés	Maturité Sans Enfant	Retraités	Anciens	Ensemble Population (H + F)
Ensemble = 48 910	5724	1206	1756	2420	6956	10877	6745	4664	4399	% de lecteurs LDP d'au moins 1 titre
Ensemble Magazines	114,3	100,8	100,2	105,7	115,7	113,5	93,5	71,3	55,2	95,60%
Télévision	127	94	90	103	107	106	93	79	70	83,80%
Féminins	89	85	79	77	104	114	107	99	75	46,1%
Maison Jardin Décoration	44	64	108	106	137	136	113	68	31	27,3%
Information	83	111	130	95	87	111	103	94	99	26,6%
Loisirs Seniors	37	25	71	40	66	91	144	185	162	20,9%
Savoir	111	104	118	103	107	131	93	57	45	19,7%
Santé	71	81	108	85	132	135	104	57	31	16,1
Automobile	174	147	136	162	121	110	62	38	15	16,0%
Masculins	266	245	111	240	130	72	22	5	1	15,1
Voyages	75	100	154	118	104	117	117	63	50	14,6%
People	113	93	74	94	114	102	102	77	75	14,2%
Cuisine	49	79	103	85	129	148	120	61	26	13,0%
Économie Patrimoine	78	127	128	110	100	125	121	61	37	13,0%
Parentaux	59	43	39	86	314	128	41	20	6	12,6%
Sport	189	160	129	135	117	105	68	34	17	12,0%
Cinéma Photo	179	260	200	203	101	85	61	23	14	8,9%
Adolescents	445	85	32	71	62	116	14	6	1	8,5%
Loisirs Électroniques	251	178	117	169	103	95	55	17	6	7,4%

Légende : Indice 100 = Ensemble de la population

	= affinité la plus forte avec la famille		= aversion la plus forte avec la famille
	= deuxième affinité		= deuxième aversion
	= troisième affinité		= troisième aversion
	= quatrième affinité		= quatrième aversion

Document réalisé à partir de : ÉTUDE AEPM (2005) *Cumul de juillet 2004 à juin 2005*, Un nouveau critère d'analyse des audiences : Les Étapes de la Vie, 8 p.

Les valeurs du tableau obtenu indiquent l'écart de la part que représente chaque catégorie dans la lecture d'une famille de magazines par rapport à la part qu'elle représente dans la lecture de l'ensemble des magazines. Cela permet de mettre en évidence les affinités et les aversions les plus importantes entre les thématiques abordées par les magazines et les différentes étapes de la vie. Ainsi les magazines pour adolescents sont beaucoup lus par les « *jeunes à la maison* » alors que les magazines parentaux le sont plutôt par les « *nouveaux parents* ». Inversement, rares sont les couples sans enfants à lire les magazines consacrés aux loisirs des *seniors* ; de même, les retraités lisent peu les journaux masculins ou les magazines pour adolescents.

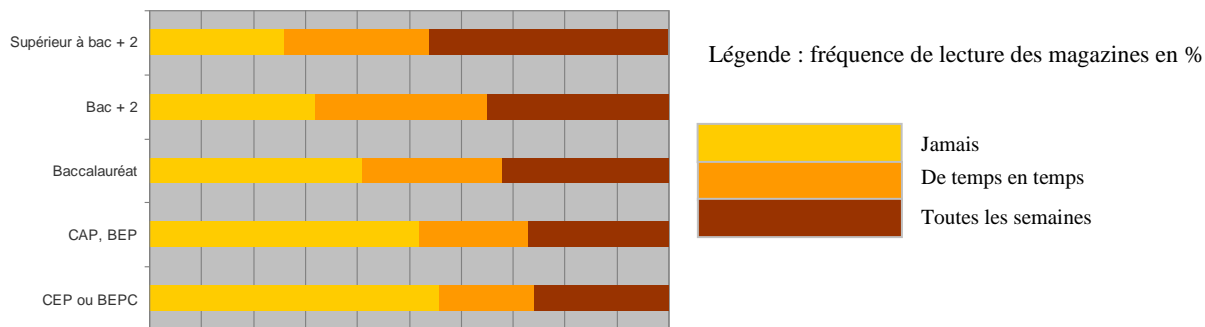
De telles corrélations ne sont pas surprenantes et le principal apport de cette étude réside dans la distinction entre les familles de magazine fortement discriminantes (« *Maison, Jardin, Décoration* », « *Loisirs Seniors* », « *Masculins* », « *Cuisine* », « *Parentaux* », « *Sports* », « *Cinéma Photo* », « *Adolescents* », « *Loisirs électroniques* ») et les familles plus fédératrices et rassembleuses (« *Télévision* », « *Féminin* », « *Information* », « *Savoir* », « *Santé* », « *Automobile* », « *Économie, Patrimoine* »). Il est important de noter que les magazines d'information générale qui nous préoccupent ici appartiennent au second groupe. Leurs indices pour les différentes catégories des étapes de la vie sont compris entre 83 et 130 et leur écart moyen est de 21,02 contre 33,65 pour l'ensemble des magazines, ce qui indique une tendance des magazines d'information à moins subir les effets des structures familiales que les autres types de magazines. Même lorsqu'une affinité (« *retraités* », « *anciens* ») ou une aversion (« *nouveaux parents* ») est notée, celle-ci intervient seulement en deuxième ou en troisième position, dans des valeurs indicelles qui restent proches de 100 (99, 94 et 87). Ces différentes remarques permettent de mettre en évidence une certaine propension de la presse magazine d'actualité à réunir un lectorat hétérogène. Il y aurait donc une cohérence entre le fait de proposer un tableau de l'actualité à un public non ciblé et une capacité réelle à transcender les clivages catégoriels. Pourtant, ce constat repose exclusivement sur les diverses étapes de la vie de famille. Il ne préjuge en rien de la sélectivité des *newsmagazines* face à d'autres variables de distinctions sociales, notamment celles qui ont trait aux revenus et aux différentes formes de capitaux (économiques, sociaux, culturels, spatiaux). Une étude publiée par l'INSEE en 2001 portant sur le lectorat de la presse d'information générale montre que la lecture des *newsmagazines* augmente avec le diplôme²⁸⁹. Si 68 % des personnes sans diplôme

²⁸⁹ DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

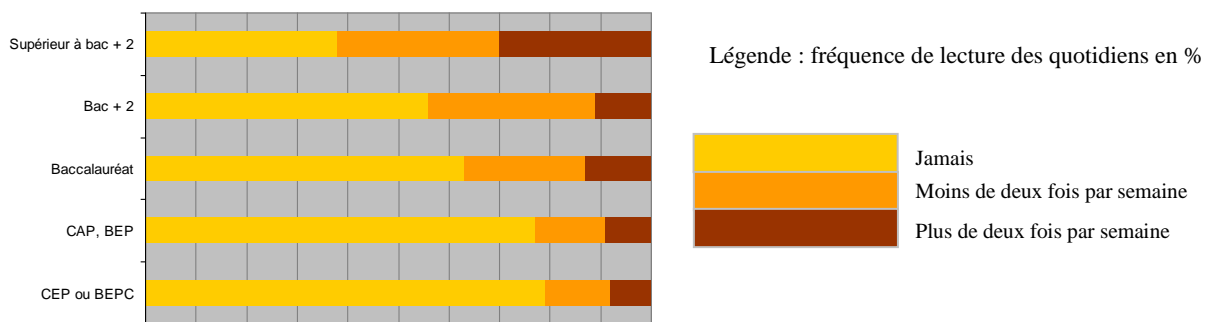
déclarent ne jamais lire de magazines d'actualité, cette donnée tombe à 26 % pour ceux qui détiennent un diplôme supérieur à « bac + 2 » (document 2.32.).

Document 2.32. La lecture de la presse d'information générale, une pratique liée au diplôme

Les Magazines



La Presse quotidienne nationale



Document réalisé à partir de : DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4p.

Si parmi les premiers, 20 % en lisent un toutes les semaines, les seconds sont 46 %. Le même phénomène concerne la presse quotidienne nationale. La lecture de cette dernière n'empêche d'ailleurs pas la consultation de magazines d'information générale. Dans une autre étude (document 2.33), Olivier Donnat montre que les lecteurs de *newsmagazines* ont tendance à moins regarder la télévision que les autres (69 %) mais à davantage écouter la radio (80 %) et lire un quotidien (47 %) ²⁹⁰. Dans une moindre mesure, il en est de même pour les lecteurs des magazines d'information économique (69 % pour la télévision, 42 % pour la radio et 40 % pour la presse quotidienne).

²⁹⁰ DONNAT Olivier (2001) « La lecture régulière de magazines », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 191-196.

Document 2.33. Usage des médias en fonction des magazines lus

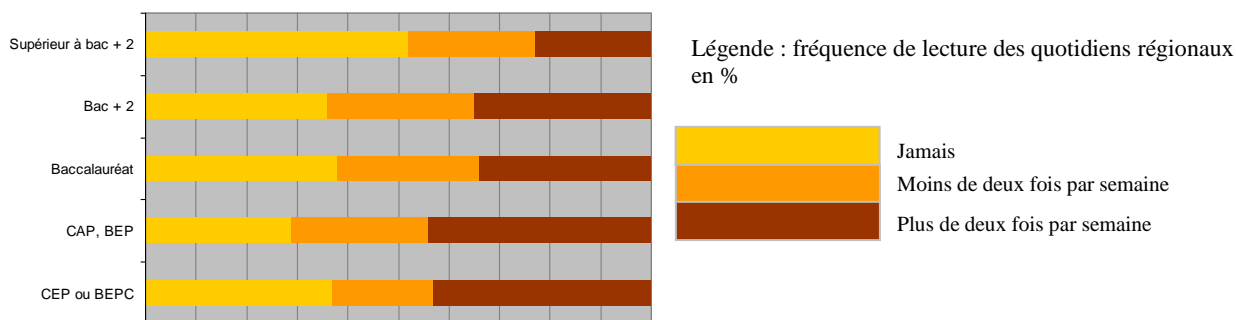
Sur 100 personnes lisant régulièrement	Regardent la télévision tous les jours	Écoutent la radio tous les jours	Lisent un quotidien tous les jours
Magazine d'information (<i>L'Express, Le Point, Le Nouvel Observateur, L'Événement du Jeudi</i>)	69	80	47
Magazine de fin de semaine	78	77	50
Magazine de télévision	82	72	33
Magazine féminin	80	74	39
Magazine de décoration ou de la maison	75	78	40
Magazine ou revue culturelle	63	73	32
Magazine ou revue scientifique ou technique	66	78	34
Magazine ou revue de loisirs	78	76	39
Magazines sur la santé ou les enfants	80	74	33
Magazine économique	69	82	40
Autres	78	70	41

Document tiré de : Donnat Olivier, « La lecture régulière de magazines », *Réseaux* 2001/1, n° 105, p. 191-196.

En revanche, la presse quotidienne régionale est davantage lue par les personnes sans diplôme que par les titulaires d'un diplôme supérieur (document 2.34.). Cette tendance est vraisemblablement corrélée à l'âge, dans la mesure où les personnes âgées sont relativement moins diplômées mais fortement attachées à la presse locale.

Document 2.34. La lecture de la presse quotidienne régionale, une pratique liée au diplôme

La Presse quotidienne régionale



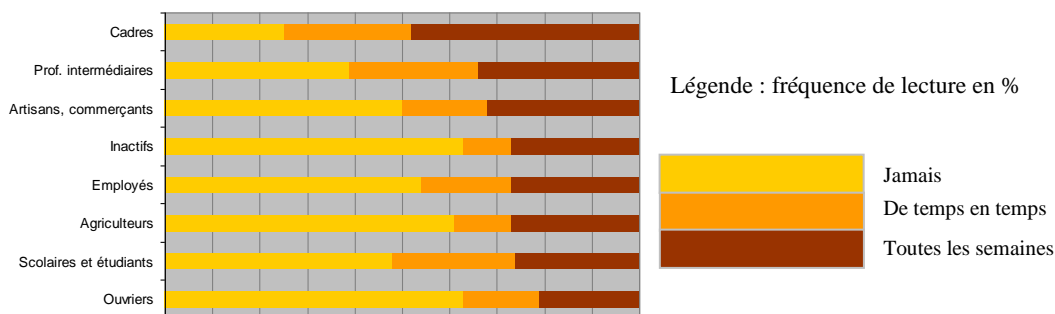
Document réalisé à partir de : DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4p.

La presse magazine d'actualité, un média privilégié par les cadres

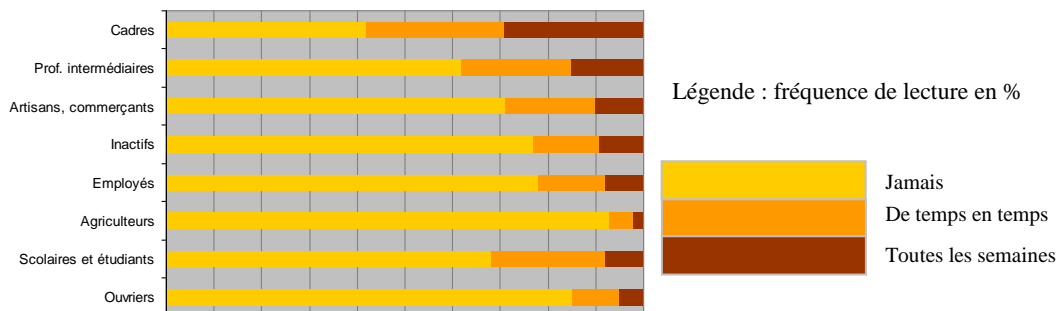
Concernant les catégories socioprofessionnelles, l'étude de l'INSEE déjà évoquée montre que les profils des lecteurs des quotidiens nationaux et des magazines présentent des similitudes (document 2.35.). Alors que 63 % des ouvriers et des inactifs mais aussi 61 % des agriculteurs déclarent ne jamais lire de magazines, ils ne sont que 39 % chez les professions intermédiaires et 25 % chez les cadres. Avec respectivement 48 %, 54 % et 50 %, les étudiants, les employés et le groupe des artisans et commerçants se placent en position intermédiaire. À l'inverse, les lecteurs réguliers de magazines sont 48 % chez les cadres, 34 % dans les professions intermédiaires, 32 % chez les artisans et commerçants, 27 % chez les agriculteurs, les employés et les inactifs, 26 % chez les étudiants et 21 % chez les ouvriers.

Document 2.35. La fréquence de lecture de la presse et les catégories socioprofessionnelles

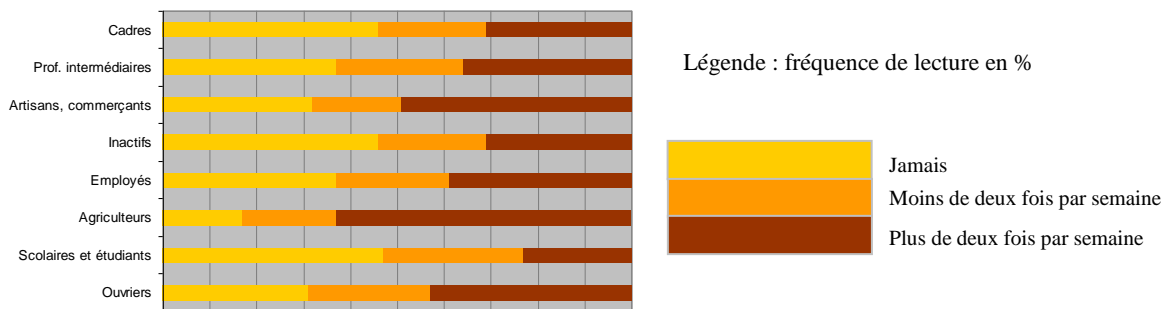
Les catégories socioprofessionnelles et la lecture des magazines



Les catégories socioprofessionnelles et la lecture de la presse quotidienne nationale



Les catégories socioprofessionnelles et la lecture de la presse quotidienne régionale



Document réalisé à partir de : DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4p.

Les contrastes entre CSP sont encore plus marqués lorsqu'il s'agit de la presse quotidienne nationale. Par opposition, des catégories comme les agriculteurs ou les artisans et commerçants qui lisent peu ou modérément les magazines pour s'informer sont aussi celles qui consultent le plus la presse quotidienne régionale : 63 % et 49 % d'entre eux lisent un quotidien local plus de deux fois par semaine ce qui contribue à les éloigner des cadres (31 %), des inactifs (31 %) et des étudiants (23 %). Ces remarques sont confirmées par d'autres données qui figurent dans l'analyse de l'INSEE²⁹¹ (documents 2.36. et 2.37.). Elles indiquent notamment que certaines catégories socioprofessionnelles sont surreprésentées dans les populations qui ne lisent pas les magazines (agriculteurs, ouvriers et inactifs) alors qu'elles sont sous-représentées parmi ceux qui les lisent de façon occasionnelle et régulière. D'autres catégories présentent un profil inverse, les cadres et les professions intermédiaires notamment. Les employés et les artisans/commerçants sont répartis dans les différentes catégories de lecteurs de façon relativement conforme à leur distribution dans l'ensemble de la population de plus de quinze ans.

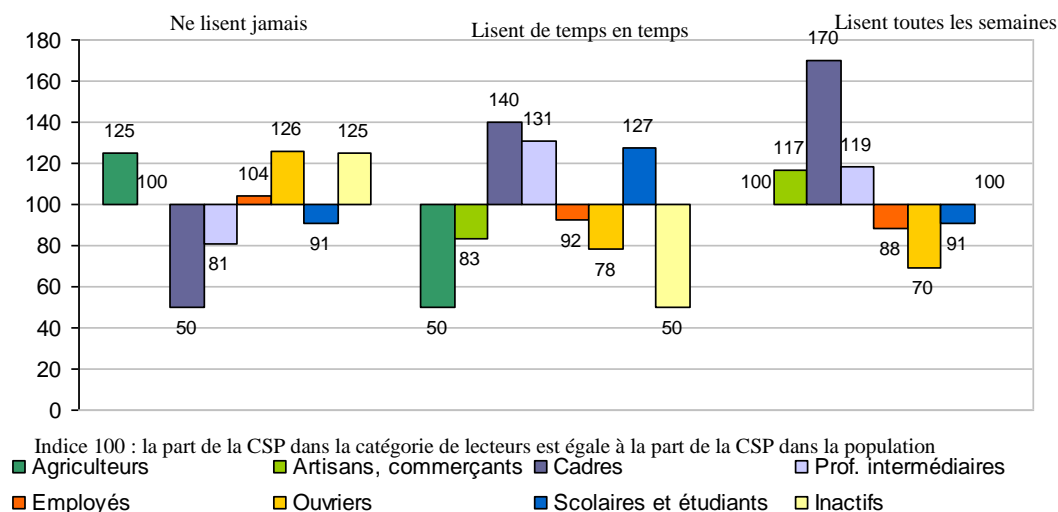
Document 2.36. Pourcentage des CSP dans les différentes catégories de lecteurs de magazines

Fréquence de lecture des magazines d'actualité	Jamais	De temps en temps	Toutes les semaines	Part dans les 15 ans et plus
Agriculteurs	5	2	4	4
Artisans, commerçants	6	5	7	6
Cadres	5	14	17	10
Prof. intermédiaires	13	21	19	16
Employés	27	24	23	26
Ouvriers	29	18	16	23
Scolaires et étudiants	10	14	10	11
Inactifs	5	2	4	4
Ensemble	100	100	100	100

Document réalisé à partir de : DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

²⁹¹ DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

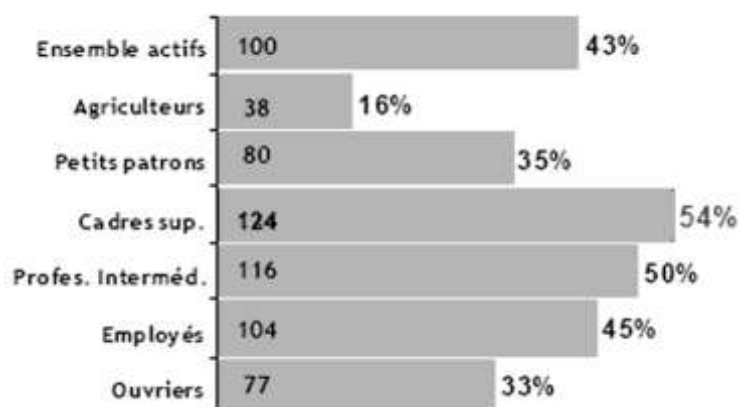
Document 2.37. Écart entre la part que chaque CSP représente dans la population de plus de 15 ans et la part qu'elle représente dans chacune des catégories de lecteurs de magazines d'actualité.



Document réalisé à partir de : DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

Les étudiants sont sous-représentés dans le groupe de ceux qui ne lisent jamais les magazines d'actualité alors qu'ils sont fortement surreprésentés parmi ceux qui lisent de façon occasionnelle et non toutes les semaines : ici, on peut penser que le coût d'acquisition des magazines représente pour une partie d'entre eux un frein qui limite la fréquence de consultation. Une étude publiée par la régie publicitaire du groupe *Prisma* en 2004²⁹² confirme la tendance des cadres et des professions intermédiaires à lire davantage de magazines que les autres catégories de la population (agriculteurs, petits patrons, ouvriers) (document 2.38.).

Document 2.38. Le pourcentage de gros lecteurs de magazines par catégorie socioprofessionnelle

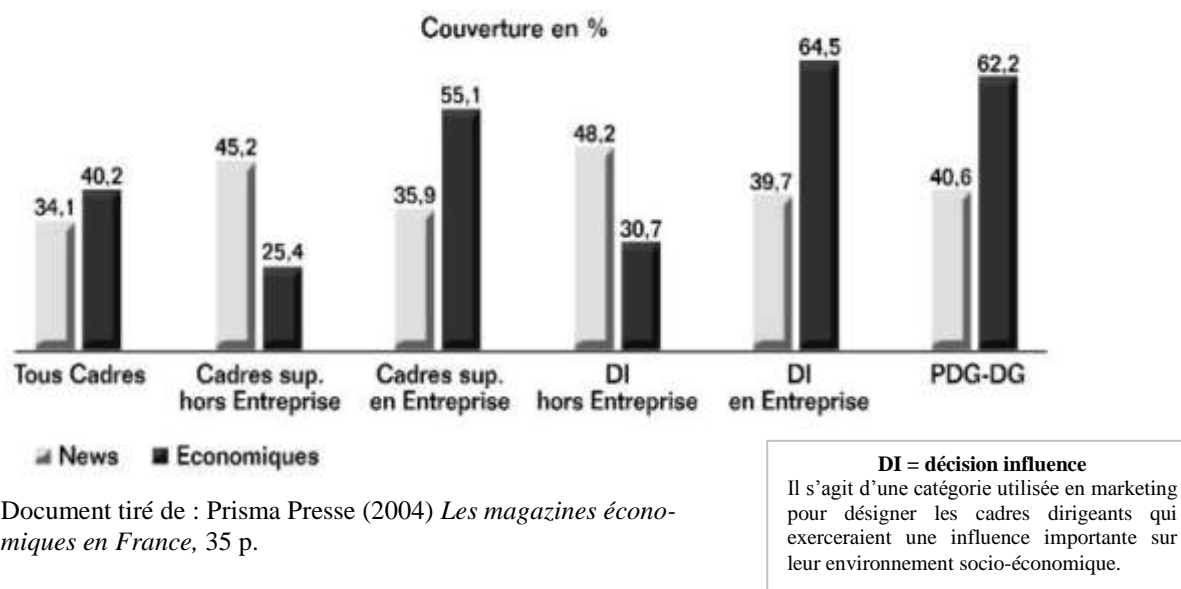


Document tiré de : Prisma Presse – Ipsos média (2004) *Les cadres sup', plus motivés qu'on ne le pense*, Une enquête Prisma Presse - Ipsos Media, 46 p.

²⁹² Ipsos média (2004) « Les cadres sup' plus motivés qu'on ne le pense », Une enquête Prisma Presse - Ipsos Media, 46 p.

Une autre étude réalisée par le groupe *Prisma* indique que seuls « 30 à 50 % des lecteurs des magazines économiques ne sont pas des cadres ». Ces derniers représentent ainsi 49,5 % des lecteurs de *Challenges* et de *Capital*, 58,1 % de *L'Expansion*, 58,4 % d'*Alternatives économiques* et 71,4 % du mensuel *Enjeux-Les Échos*²⁹³. La presse magazine économique semble se polariser plus fortement encore sur les cadres que la presse d'actualité générale, et ce phénomène s'accroît au fur et à mesure que leurs niveaux de décision dans le secteur privé augmente (document 2.39). Alors que les cadres du secteur public lisent davantage des magazines généralistes comme *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point* ou *Marianne* (45,2 % des cadres supérieurs en LDP et 48,2 % des cadres dirigeants²⁹⁴) que la presse économique représentée par des titres comme *Capital*, *Challenges*, *Enjeux-Les Échos*, *L'Entreprise*, *L'Expansion*, *Le Nouvel Économiste* ou *Management*, (25,4 % des cadres supérieurs et 30,7 % des cadres dirigeants), les cadres supérieurs du secteur privé font l'inverse : 35,9 % des cadres supérieurs, 39,7 % des cadres dirigeants et 40,8 % PDG-DG²⁹⁵ lisent des généralistes, leur part s'élève respectivement à 55,1%, 64 % et 62,2% pour les magazines économiques.

Document 2.39. La pénétration comparée des magazines généralistes et des magazines économiques chez les cadres (en LDP)



Document tiré de : Prisma Presse (2004) *Les magazines économiques en France*, 35 p.

D'après les auteurs de cette publication, « plus les responsabilités des cadres sont importantes, et plus ils s'intéressent à l'information économique, autant et même davantage

²⁹³ Prisma Presse (2004) *Les magazines économiques en France*, 35 p.

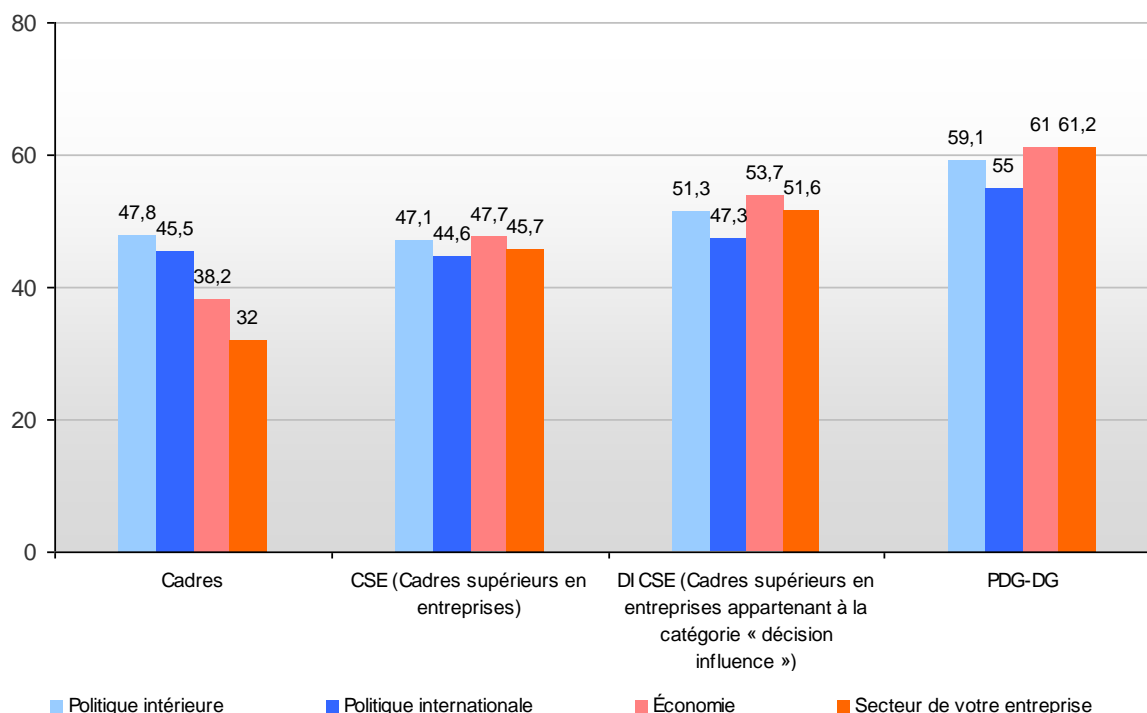
²⁹⁴ Depuis 1998, Ipsos définit une nouvelle catégorie de « cadres décision influence » qui désigne des « individus occupant à la fois des responsabilités managériales et budgétaires » et qui représentent 21% des cadres.

²⁹⁵ Prisma Presse (2004) *Les magazines économiques en France*, 35 p.

qu'à la politique »²⁹⁶, ce qui se vérifie pour les cadres du privé qui détiennent des responsabilités importantes comme les cadres décideurs influents ou les PDG-DG (document 2.40.). L'agence Audipresse souligne elle aussi que « les cadres sont les plus gros lecteurs de la presse d'information et de la presse économique : - 46,8 % des cadres sont lecteurs LDP d'au moins un magazine d'information, news ou picture - 32,7 % sont lecteurs LDP d'au moins un magazine économique ou patrimonial »²⁹⁷.

Document 2.40. Les centres d'intérêt des cadres du secteur privé lorsqu'ils lisent la presse magazine d'actualité

en % des sondés



Document réalisé à partir de : FCA Ipsos 2004.

La presse magazine d'actualité, un média au service des élites ?

Il reste à interpréter cette affection des cadres pour la presse magazine. Beaucoup d'analyses laissent entendre que ce phénomène traduit la prédilection des leaders d'opinion et des décideurs influents pour la presse et pour la presse magazine en particulier, notamment car celle-ci interviendrait comme un outil normatif d'actualisation collective de leurs centres d'intérêt. La régie de publicité *Interdeco* considère que « la presse magazine est le média

²⁹⁶ Prisma Presse (2004) *Les magazines économiques en France*, 35 p.

²⁹⁷ Étude AEPM (2007) « Cumul de janvier à décembre 2006 - Données générales sur l'audience de la Presse Magazine », Audipresse, 11 p.

*privilegié des leaders d'opinion » et n'hésite pas à réduire son lectorat aux seuls cadres en considérant qu'il est « principalement composé d'individus à fortes responsabilités et haut pouvoir d'achat, traditionnellement résumés sous le terme de cadres ». D'après ces spécialistes du marketing, « par goût et par besoin, les cadres s'intéressent à l'actualité et sa mise en perspective. Ainsi, la presse d'actualité reste largement une presse de cadres »²⁹⁸. Sylvie Dumartin et Céline Maillard, analystes à l'INSEE, signalent en outre que « la lecture de la presse régionale et, de façon moins nette, celle des magazines d'information générale, sont liées au comportement lors des élections qu'elles soient locales ou nationales. Près de la moitié des votants lisent quotidiennement des journaux régionaux alors qu'ils ne sont qu'un tiers parmi les non-votants. De même pour les magazines, 33 % des votants en lisent toutes les semaines contre 25 % des non-votants »²⁹⁹. La lecture des magazines s'inscrirait dans un ethos de participation à la vie publique aux côtés du vote, de l'action associative et de l'engagement politique et militant auquel les cadres se livreraient avec plus de force que les autres catégories de la population. Les interprétations de Delphine Le Goff dans l'hebdomadaire *Stratégies*³⁰⁰ vont dans la même direction. D'après elle, « la presse est un média extrêmement puissant auprès des dirigeants. Plus on a de responsabilités, plus on lit les journaux. Telle est la conclusion de l'étude Ipsos La France des cadres actifs (FCA) 2005, qui a mesuré l'audience de 78 titres auprès des décideurs. La presse est un média puissant pour atteindre cette cible : 94 % de la population des cadres ont lu au moins un titre lors de sa dernière période de parution. En moyenne, sur cette période, les dirigeants et les cadres en entreprise lisent 7 titres, contre 5,9 titres pour les cadres hors entreprise et 5,7 titres pour les professions intermédiaires. (...) Si l'audience des titres reste globalement stable auprès des cadres, on remarque l'émergence de nouvelles tendances. Les décideurs sont par exemple de plus en plus friands de magazines à périodicité longue. C'est en effet dans la famille des mensuels que l'on trouve les plus forts taux de pénétration sur la population « décision influence ». Cette dernière se distingue par deux paramètres : ce sont des managers avec un grand nombre de personnes sous leur responsabilité, et qui sont impliqués dans les achats de l'entreprise. Cette cible privilégie des titres comme *Capital* (26,6 %), *Géo* (24 %) ou encore *Enjeux-Les Échos* (20 %). Du fait de leur emploi du temps chargé, les décideurs sont en général clients de mensuels. (...) C'est aussi dans les postes élevés de management que l'on trouve les plus grands lecteurs de presse quotidienne, économique et culturelle, avec des*

²⁹⁸ Groupe Interdeco (2004) *Panoramag'*, Contexte, positionnement, enjeux, fonctions, www.interdeco.fr, 16 p.

²⁹⁹ DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

³⁰⁰ LE GOFF Delphine (2006) « Plus on décide, plus on lit », *Stratégies*, n° 1 411, p. 38.

titres phares comme Les Échos (14,7 %), Le Monde (13,5 %) et Télérama (15,6 %). Les cadres des administrations et des collectivités locales s'intéressent davantage à la presse culturelle ou d'information générale que les cadres en entreprise, qui sont plus en affinité avec la presse économique et informatique. La vedette de la presse pour décideurs demeure le mensuel Capital, qui réalise du reste l'une des plus fortes progressions du classement, avec Paris Match, Microsoft Windows XP et Le Particulier. Traditionnellement, les cadres lisent des magazines de détente le week-end et plutôt professionnels la semaine. Conséquence des 35 heures ? On constate une hausse de l'audience des titres loisirs, notamment parmi les magazines auto (L'Automobile magazine : 16,7 %, Action auto moto : 16 %, L'Auto Journal : 14,7 %) et scientifiques (Science & Vie : 17,8 %, Sciences et Avenir : 12 %, Ça m'intéresse : 11,7 %). Peut-être aussi le désir d'une bouffée d'oxygène dans la vie surchargée des décideurs ».

La possibilité pour la presse magazine d'actualité de représenter la discussion publique de façon pluraliste mérite alors d'être réinterrogée : la faveur des leaders d'opinion pour les magazines ne traduirait-elle pas la mise sous tutelle du débat politique par une élite minoritaire et influente ? N'assiste-t-on pas à travers les magazines à l'expression de l'intérêt catégoriel d'un groupe restreint mais puissant ? Selon cette hypothèse, les magazines agiraient comme les porte-parole d'une classe dominante qui parviendrait par la connivence qu'elle entretient avec les journalistes à imposer ses choix et ses points de vue particuliers à l'ensemble de la population. Le débat public serait hypothéqué par une nouvelle bourgeoisie active qui parviendrait à empêcher au peuple d'accéder aux canaux d'expression médiatique, obérant ainsi toute possibilité pour lui de formuler une version authentiquement universelle du bien commun. Cette interprétation s'appuie sur plusieurs postulats contestables, incompatibles avec le pluralisme tel que le définit Michael Walzer³⁰¹. L'opposition entre la poursuite de l'intérêt particulier auquel se livreraient les élites et la légitimité d'un peuple spontanément animé par la recherche du bien public repose sur une conception méfiante et fataliste du politique, laquelle remonte aux théories classiques du pouvoir : la détention de responsabilités sociales et le pouvoir de décision en matière administrative, économique ou intellectuelle pousseraient de façon structurelle les décideurs à adopter le comportement d'une classe motivée par la protection de ses privilèges, coupée des préoccupations populaires. Aujourd'hui encore, les sciences politiques, dans lesquelles nous rangeons ici la géographie,

³⁰¹ WALZER Michaël (1997) *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, collection « La Couleur des idées », Éditions du Seuil, Paris, 465 p. Le pluralisme des valeurs sera détaillé dans le quatrième chapitre.

subissent fortement la pression naturaliste et antidémocratique d'un certain déterminisme sociologique qui fait du conflit de classes l'horizon indépassable de la condition humaine. L'analyse que proposent Christophe Guilluy et Christophe Noyé dans leur *Atlas des nouvelles fractures sociales en France*³⁰² du rôle géopolitique joué par les cadres fournit une illustration saisissante des conséquences politiques d'une telle interprétation qui, me semble-t-il, mérite de sérieuses réserves. Pour ces auteurs, « *les centres des villes rassemblent les catégories sociales qui votent le plus et participent le plus à la sphère publique : cadres supérieurs, professions intellectuelles et artistiques, salariés du secteur public, diplômés, plus de 40 ans et, enfin, ceux qui ont un emploi stable. Ce sont donc ces populations les mieux intégrées qui s'expriment dans le débat public et influencent les politiques des grands partis de droite et de gauche. Elles constituent le « socle démocratique » le plus actif mais sont déconnectées des aspirations de la majorité des Français. Cette situation s'accroît au rythme de la progression de l'abstention, qui touche surtout les périphéries. Aux élections européennes de 2004, une « élection sans le peuple », les électeurs des centres ont beaucoup plus voté que ceux des périphéries. Cette situation est analysée comme un clivage droite/gauche par les populations les mieux intégrées, un clivage factice qui en fait ne dit rien de la déstructuration sociale* ». Les auteurs en question confirment ensuite, non sans regret, l'influence prépondérante acquise par les cadres dans l'organisation du débat politique : « *l'embourgeoisement des centres ne cesse de renforcer mécaniquement le poids politique et culturel de ces territoires qui regroupent les catégories les plus impliquées dans la sphère publique (partis, syndicats, associations). Ne sont en effet jamais négligées les aspirations économiques et sociales des couches supérieures : l'environnement, la place de l'automobile, la fiscalité, la mixité, le temps libre. La ville se pense prioritairement à partir des « territoires prescripteurs » que sont les centres. Quand elle est évoquée, la question sociale n'est abordée qu'à partir des revendications des catégories moyennes et supérieures du secteur public* ». Ces interprétations me paraissent discutables et inadaptées à la complexité du tissu urbain actuel. Si l'on creuse l'analyse défendue par les auteurs, le peuple, seule autorité légitime, serait alors condamné à subir l'empire d'une minorité oligarchique rendant improbable toute perspective d'un gouvernement réellement démocratique. Toute prise de parole adressée au public par le biais d'instances de représentation collective (institutions, associations, médias) s'apparenterait dès lors à une tentative de manipulation du peuple. Cette conception du pouvoir, parce qu'elle repose sur une conception préalable et substantielle du corps politique,

³⁰² GUILLUY Christophe, NOYÉ Christophe (2005) *Atlas des nouvelles fractures sociales en France, Les Classes moyennes oubliées et précarisées*, Autrement, Paris, 65 p.

me semble inapte à saisir la spécificité de la démocratie. Celle-ci ne reconnaît aucun ordre naturel sous-jacent. Elle exige au contraire l'indétermination des éléments qui la composent : aucun être, à titre individuel ou collectif, ne saurait voir sa légitimité à ériger son opinion en normes de bien public remise en cause au nom de ses particularités sociologiques (religion, origines, langues, goûts, revenus, influence). Au quotidien, c'est-à-dire hors des élections et des référendums, ceux qui acquièrent de l'influence par leur prise de parole - les journalistes, les militants de partis politiques ou d'associations, les intellectuels, les leaders d'opinion ou plus largement les « *cadres* » - ne sont donc pas moins légitimes que n'importe qui d'autre pour représenter l'opinion publique. Le pouvoir politique qu'ils retirent de leur participation à la vie sociale et leur investissement dans la sphère collective ne sauraient discréditer leur légitimité à s'exprimer publiquement et rien n'autorise à penser *a priori* qu'ils arrêtent leurs opinions en fonction de leurs intérêts particuliers plutôt que de l'image qu'ils se font du bien commun³⁰³. Toute invocation d'une « *majorité silencieuse* » plus authentique relève du populisme épistémologique. La démocratie se réalise à travers les efforts individuels et collectifs que les citoyens accomplissent pour participer et s'exprimer, même si tous n'y consentent pas de façon égale. Il en est de même du débat public orchestré par les médias et par la presse magazine en particulier.

Si les inégalités de capacités et d'aptitudes en matière d'influence et de responsabilité politique mais aussi d'accès à l'information et à la parole médiatique ne doivent pas être sous-estimées et si l'on peut nourrir l'ambition d'impliquer un public toujours plus large à la participation à la vie politique, les citoyens les plus actifs ou ceux qui détiennent les moyens d'action les plus avantageux n'ont pas à être soupçonnés *a priori* de développer des stratégies de contournement de la démocratie et de détournement du débat public. Qu'on les regroupe dans la catégorie des cadres, des décideurs ou des leaders d'opinion, aucune raison n'autorise à considérer que leurs préoccupations seraient d'abord et nécessairement alimentées par le souci d'augmenter leur profit particulier au détriment des classes défavorisées et dépourvues de capacités équivalentes.

La situation que la France connaît aujourd'hui contredit d'ailleurs une telle hypothèse, sans compter que l'élévation du domaine de compétences et de formation est un phénomène général qui caractérise une part de plus en plus large de la population. Il en découle un accroissement de la réflexivité, des capacités critiques et des exigences du lectorat. Comme le

³⁰³ Pour la même raison, les électeurs qui s'abstiennent lors d'un scrutin n'ont pas mettre en cause la légitimité des élus prendre en charge le fonctionnement des institutions. Tout au plus peuvent-ils discuter la pertinence du mode de représentation.

signale Jean-Marie Charon, « *enseignants, professions de santé, travailleurs sociaux, chercheurs et ingénieurs de nombre de branches ou disciplines, pratiquants de différents sports, etc., tous peuvent désormais juger du sérieux des articles, de l'importance du travail d'enquête, de la compréhension et surtout inventorier les multiples erreurs qui émaillent les articles* »³⁰⁴. Si l'on ne s'intéresse aux cadres, qui ne constituent pas le lectorat exclusif de la presse magazine, on s'aperçoit qu'ils ne forment pas une catégorie aux intérêts particuliers et convergents et les transformations permanentes qui affectent la société française obligent à prendre la mesure de l'hétérogénéité des leaders d'opinion. Les auteurs de l'enquête publiée par l'INSEE en 2001 sur le lectorat de la presse d'information générale proposent de dresser une typologie en cinq catégories (document 2.41.). Il est intéressant de noter la distinction entre les groupes deux et trois : alors que les lecteurs réguliers de la presse quotidienne nationale donnent l'image d'une élite plus traditionnelle, marquée par la surreprésentation des cadres masculins quinquagénaires vivant en région parisienne, titulaires de diplômes supérieurs et bénéficiaires de hauts revenus, les lecteurs exclusifs de la presse magazine d'actualité présentent le profil d'une classe aisée moins formatée et plus originale : si les cadres et les hauts revenus y sont aussi fréquents que dans le groupe des lecteurs exclusifs de quotidiens, les femmes et les jeunes sont plus nombreux. Cette distinction permet de souligner les transformations et la diversité croissante qui caractérisent les cadres, qu'il s'agisse de leurs revenus, de leur consommation, de leur mode de vie ou de leurs pratiques politiques. Chaque année depuis 1986, l'institut Ipsos publie une enquête d'audience de différents médias (presse, télévision, radio, cinéma) qui s'intéresse aux cadres mais aussi aux professions intermédiaires, les deux catégories socioprofessionnelles qui lisent le plus la presse magazine³⁰⁵. L'objectif consiste à relier les pratiques de consommation de médias aux caractéristiques sociales, économiques et culturelles de ces groupes en insistant sur la variété des situations et les stratifications sociales qui les traversent.

³⁰⁴ CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, p. 159.

³⁰⁵ <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/poll/8251.asp#1>

Document 2.41. Les différents types de lecteurs

Cinq catégories de lecteurs

On peut construire un regroupement en cinq catégories principales des 47,5 millions de personnes de 15 ans et plus selon l'assiduité de leur lecture des trois types de presse d'information générale (tableau).

1. Les personnes qui ne lisent jamais la presse d'information générale sont environ 8 millions. Elles sont très peu diplômées (un tiers d'entre elles n'ont aucun diplôme), et sont relativement plus nombreuses en région parisienne qu'en province (26 % vivent en région parisienne). Les femmes y sont majoritaires (59 %).

2. Les lecteurs, réguliers ou pas, de la presse quotidienne nationale représentent 13 millions de personnes. De façon très caricaturale, on pourrait décrire le lecteur de la presse nationale comme étant un homme (55 %), diplômé de l'enseignement supérieur (36 %), cadre ou profession intermédiaire ou étudiant (respectivement 21 %, 22 % et 13 %), et vivant en région parisienne (34 %). 40 % de ces lecteurs appartiennent au quartile de la population disposant du niveau de vie le plus élevé. Parmi ces personnes, 5 millions sont des lecteurs quasi-quotidiens, et 1,6 million des lecteurs exclusifs de ce type de presse.

3. Les lecteurs exclusifs de magazines d'information générale, soit 4,6 millions de personnes, se caractérisent surtout par une forte féminisation, mais sont aussi plus jeunes que l'ensemble de la population et appartiennent à des catégories plus favorisées : 61 % sont des femmes, 31 % ont moins de 30 ans, 33 % sont cadres ou professions intermédiaires et 35 % font partie du quart des personnes ayant le niveau de vie le plus élevé, 34 % vivent en région parisienne.

Les autres personnes ne lisent pas de quotidiens nationaux, mais forment la majorité (70 %) du lectorat des quotidiens régionaux. On peut distinguer parmi elles deux grandes catégories :

4. Les personnes qui lisent la presse régionale de manière quasi-quotidienne vivent pour leur grande majorité dans les régions de province (2 % d'entre elles seulement vivent en région parisienne). Toutes choses égales par ailleurs, elles sont surtout présentes dans l'est (Alsace, Franche-Comté, Lorraine, 15 %), l'ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, 22 %) et le Nord-Pas-de-Calais (9 %). 39 % de ces personnes ont 60 ans ou plus, pour 15 % seulement dans l'ensemble de la population des 15 ans et plus. En revanche, à sexe, âge, diplôme, catégorie sociale, type de commune, région et niveau de vie équivalents, ces personnes ne se distinguent pas de l'ensemble de la population par leur niveau de vie. Cette catégorie regroupe 13,6 millions de personnes. Parmi elles, 7,3 millions lisent exclusivement la presse régionale quotidienne, et 6,3 millions lisent aussi des magazines.

5. Les personnes qui lisent des journaux régionaux de façon occasionnelle, mais aussi des magazines forment un groupe aux caractéristiques moins affirmées, qui pourrait être qualifié de "groupe intermédiaire" : plus jeune et plus féminin (53 % de moins de 40 ans, 55 % de femmes), les ouvriers y sont relativement nombreux (30 %), ainsi que les provinciaux (5 % seulement sont des habitants de Paris ou de son agglomération). Cette catégorie de lecteurs compte 7,8 millions de personnes. Parmi elles, 4,7 millions ne sont lecteurs que de la presse régionale.

En milliers

	Quotidiens régionaux									Ensemble
	Jamais			Moins de 2 fois par semaine			Au moins 2 fois par semaine			
	Jamais	Moins de 2 fois par semaine	Au moins 2 fois par semaine	Jamais	Moins de 2 fois par semaine	Au moins 2 fois par semaine	Jamais	De temps en temps	Toutes les semaines	
Quotidiens nationaux										
Jamais	8 116 ¹	2 092 ²	2 737 ³	4 723 ³	1 304 ⁴	1 757 ⁴	7 321 ⁴	2 215 ⁴	4 076 ⁴	34 341
Moins de 2 fois par semaine	930 ¹	841 ¹	687 ¹	906 ¹	1 000 ¹	863 ¹	754 ¹	1 042 ²	1 124 ¹	8 147
Au moins 2 fois par semaine	704 ¹	522 ²	889 ²	247 ²	378 ²	624 ²	315 ²	431 ²	923 ²	5 033
Ensemble	9 750	3 455	4 313	5 876	2 682	3 244	8 390	3 688	6 123	47 521

Lecture : les chiffres en exposant dans le tableau renvoient aux catégories de lecteurs décrites dans le texte.
 Champ : personnes de 15 ans et plus
 Source : Enquête Permanente Conditions de Vie, octobre 1999, Insee

Document tiré de : DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

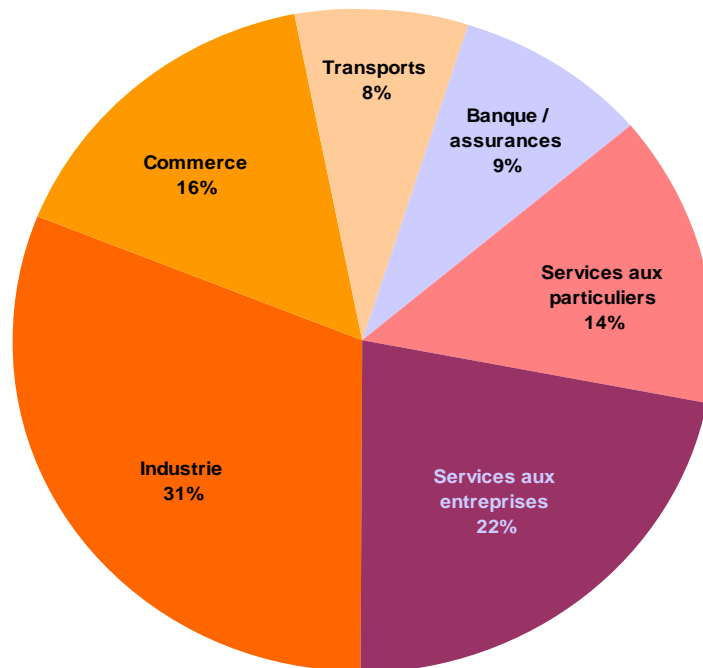
Pour cela, l'institut Ipsos élabore plusieurs catégories de publics. Les 7 005 « cadres » sur lesquels ont porté l'étude en 2006 sont ainsi répartis en 15 publics et 41 sous-publics (5 104 individus appartenant aux catégories « *Dirigeants et cadres* » répartis en 11 publics et 29 sous-publics et 1 901 individus appartenant aux catégories « *Professions intermédiaires* » répartis en 4 publics et 10 sous-publics). Les distinctions sélectionnées sont fondées sur des critères sociaux (âge, sexe) et économiques (cadres en entreprise et hors entreprise, cadres moyens et cadres dirigeants, structures entrepreneuriales). Un intérêt particulier est réservé aux PDG, DG et aux directeurs des grandes entreprises ainsi qu'aux leaders d'opinion définis grâce à la catégorie « *Décision Influence* » (DI) créée en 1998 afin de souligner l'existence de

« la sous-population des cadres actifs les plus décisionnaires ou les plus influents dans leur environnement professionnel » à laquelle les responsables de l'enquête reconnaissent plusieurs qualités : des « responsabilités humaines » liées à « l'encadrement d'une équipe dont l'importance minimum varie avec le statut du cadre » et des « responsabilités financières » qui dépendent des budgets placés sous leur autorité et de leur rôle dans la « participation aux décisions d'investissements ». Par extrapolation des données de référence fournies par l'enquête Emploi de l'INSEE, cette « cible » est estimée à un peu plus de 1 500 000 personnes en France en 2006.

Les résultats de cette enquête font ressortir des clivages permettant de comprendre les pratiques de lecture que les cadres affectionnent. Rassemblant 10 à 15 % de la population selon les estimations, les femmes sont plus nombreuses qu'avant à lire la presse magazine, même si elles restent minoritaires (36 % en 2003). Ce mouvement s'accompagne d'une montée de l'endogamie professionnelle. En 2003, 42 % des conjoints de cadres sont eux-mêmes cadres alors qu'ils n'étaient que 31 % en 1986. En revanche, si la part des diplômés de l'enseignement supérieur augmente et si 39 % d'entre eux sont passés par une grande école, la proportion des titulaires d'un diplôme de premier cycle (DUT, BTS) atteint 52 %, tandis que 55 % exercent des fonctions de direction dont 32 % en entreprise et 23 % hors entreprise (fonction publique). La plupart d'entre eux sont employés dans le secteur des services (53 %) contre 16 % dans le commerce et 31 % dans l'industrie (document 2.42.), ce qui correspond en grande partie à la répartition sectorielle de l'ensemble de la population active employée. En revanche, ils sont plus nombreux (42 %) à travailler dans des grandes et très grandes entreprises, notamment car ce sont dans ces dernières que les fonctions organisationnelles sont les plus compliquées et importantes sur le plan stratégique (document 2.43.). Cela signifie qu'ils sont aussi plus nombreux à faire l'expérience, dans le cadre professionnel, de l'intégration internationale croissante qui affecte les activités économiques, même si de nombreuses PME sont elles aussi concernées par le dynamisme, l'innovation et l'ouverture que suppose la mondialisation. Les cadres réunissent en outre des corps de métiers très variés. Christophe Guilluy et Christophe Noyé dressent d'ailleurs un inventaire révélateur³⁰⁶.

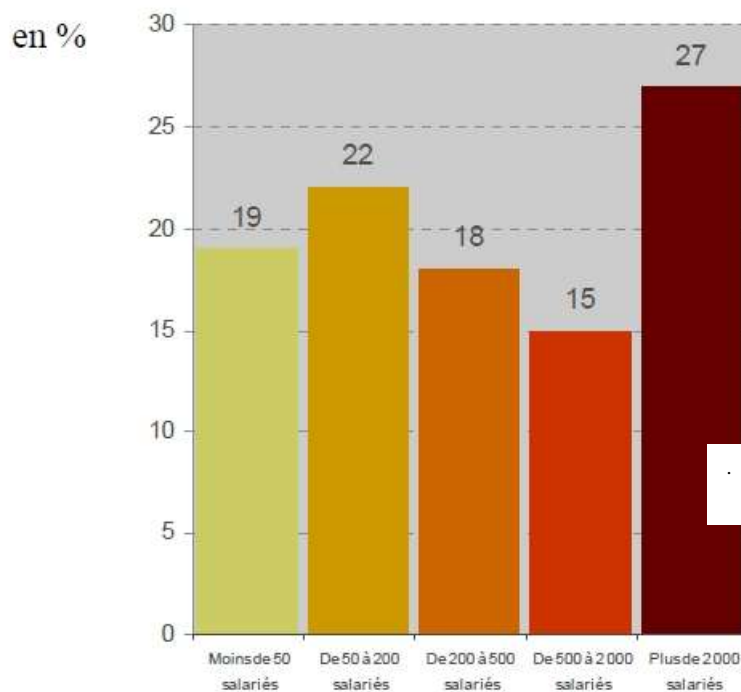
³⁰⁶ GUILLUY Christophe, NOYÉ Christophe (2005) *Atlas des nouvelles fractures sociales en France, Les Classes moyennes oubliées et précarisées*, Autrement, Paris, 65 p.

Document 2.42. Répartition des cadres en fonction des secteurs d'activités économiques



Données : Ipsos, 2006.

Document 2.43. Répartition des cadres en fonction de la taille de l'entreprise



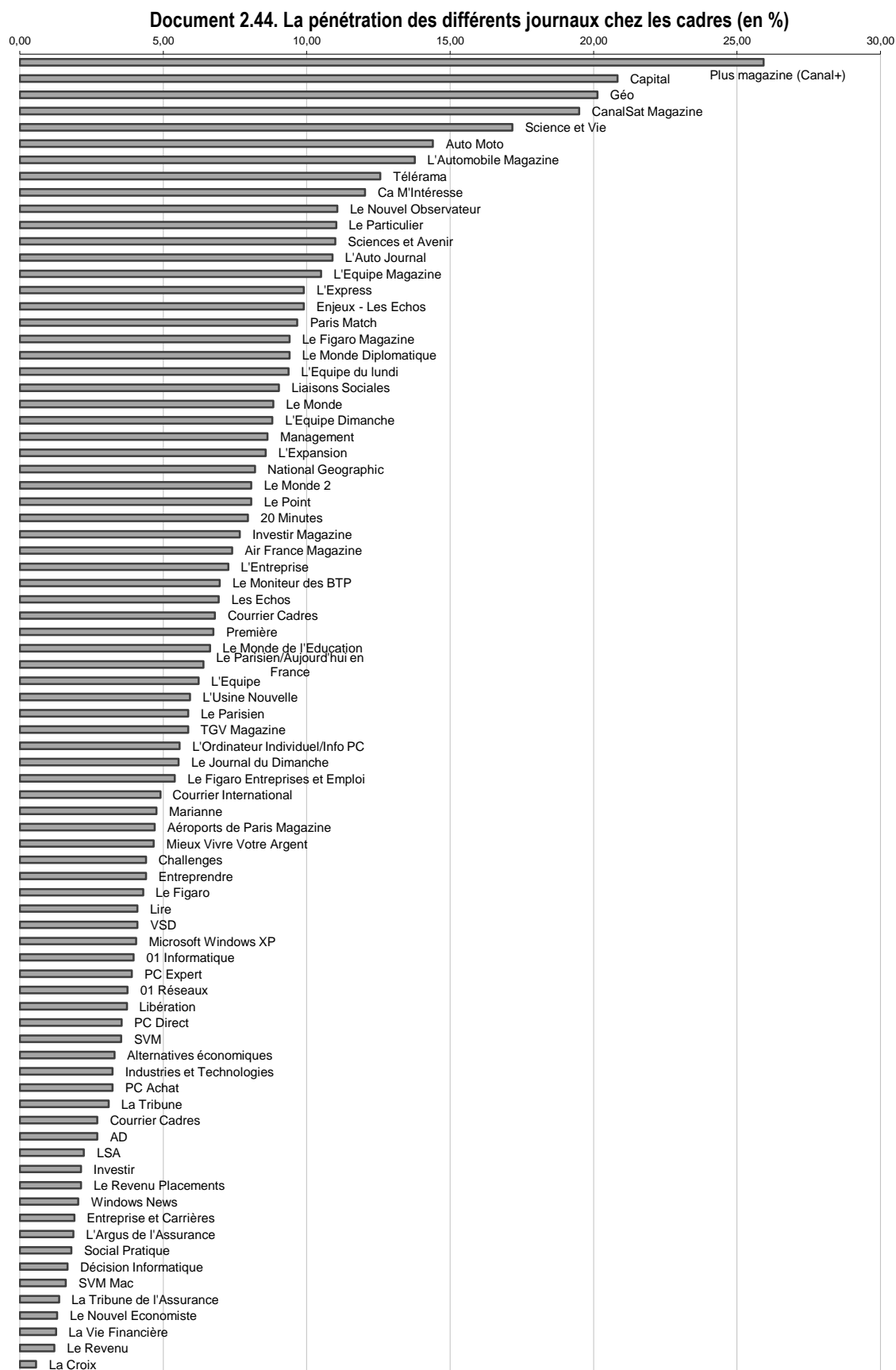
Données : Ipsos, 2006.

On trouve dans le secteur public les ingénieurs et les personnels de direction de l'État et des collectivités locales, les magistrats, les officiers des armées, les personnes exerçant un mandat

politique ou syndical, les professeurs agrégés et certifiés, les chefs d'établissement de l'enseignement secondaire, les enseignants de l'enseignement supérieur, les chercheurs, les médecins hospitaliers, les bibliothécaires, les journalistes, les auteurs, les artistes, les directeurs de journaux et d'édition, les responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles. Le secteur privé regroupe les professions libérales comme les avocats, les médecins, les notaires, les architectes ou les graphistes mais aussi les pharmaciens salariés, les architectes salariés, les cadres des entreprises ou les ingénieurs. Combinés à des revenus supérieurs à la moyenne de la population salariée, ces paramètres retentissent sur le niveau et le mode de vie des cadres. Leur mobilité est plus intense puisque « 50% ont pris l'avion au cours des 12 derniers mois, 21% ont effectué au moins 5 trajets aller-retour en train ». Cette ouverture se traduit aussi en termes de consommation de nouvelles technologies puisqu'ils « sont par exemple 35 % à posséder un lecteur mp3 ». Enfin, pour une majorité, cette souplesse ne signifie pas une soumission à l'entreprise puisque les auteurs de l'enquête Ipsos remarquent chez eux « la volonté de se préserver des moments de détente par rapport à leur vie professionnelle : avec un fractionnement des vacances et des départs en week-end réguliers »³⁰⁷.

Concernant la lecture de la presse, au-delà du constat d'une prédilection particulière des cadres, l'enquête Ipsos permet de souligner une certaine diversité dans les choix de lecture des cadres (document 2.44.). Si le mensuel *Capital* arrive en tête des magazines d'information générale et économique avec un taux de pénétration de 20,8 % sur la période qui court de 2005 à 2007, on constate que les publications dont l'audience moyenne est la plus forte concernent les loisirs et l'information culturelle (*Canal Plus magazine* avec 25,93 %, *Géo* avec 20,13 %, *CanalSat Magazine* avec 19,50 %, *Science et Vie* avec 17,17 %, *Auto Moto* avec 14,40 %, *L'Automobile Magazine* avec 13,77 % ou *Télérama* avec 12,57 %). Les grands *newsmagazines* généralistes n'arrivent que dans un second temps (*Le Nouvel Observateur* à 11,07 %, *L'Express* à 9,9 %, *Paris Match* à 9,67 %, *Le Figaro Magazine* à 9,4 % ou *Le Monde*² et *Le Point* à 8,07%) et les quotidiens dans un troisième (*Le Monde* à 8,83 %, *Le Parisien/Aujourd'hui en France* à 6,4 %, *L'Équipe* à 6,23 %, *Le Figaro* à 4,3 % ou *Libération* à 3,73 %). Avec une pénétration respective de 4,77 % et 4,9 %, *Marianne* et *Courrier International* sont les seuls hebdomadaires généralistes à connaître une audience chez les cadres équivalente aux quotidiens.

³⁰⁷ <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/poll/8251.asp#1>



Données : Ipsos *La France des cadres actifs*. Données moyennes établies pour les années 2005, 2006 et 2007.

L'audience de la presse économique s'échelonne tout au long de la hiérarchie et reste très variable d'un titre à l'autre, depuis *Capital* (20,8 %) jusqu'au *Revenu* (1,20 %) en passant par *Enjeux - Les Échos* (9,90 %), *Management* (8,63 %), *L'Expansion* (8,57 %), *Investir Magazine* (7,67 %), *L'Entreprise* (7,27 %), *Les Échos* (6,93 %), *L'Usine Nouvelle* (5,93 %), *Mieux Vivre Votre Argent* (4,67 %), *Challenges* (4,40 %), *Entreprendre* (4,40 %), *Alternatives économiques* (3,30 %), *La Tribune* (3,10 %), *Courrier Cadres* (2,70 %), *Le Revenu Placements* (2,13 %), *Entreprise et Carrières* (1,90 %), *Le Nouvel Économiste* (1,30 %), *La Vie Financière* (1,27 %). Cette liste témoigne de la variété de l'offre disponible mais aussi de l'existence, au sein même de la presse économique, de parutions généralistes (*Capital*, *L'Expansion*, *Les Échos*) et de titres plus confidentiels qui s'adressent à un lectorat segmenté. Les résultats d'audience obtenus par la presse magazine pour le public des cadres confirment, dans une grande mesure, ceux observés pour l'ensemble du lectorat. Toutefois, l'intérêt principal de l'enquête sur la *France des cadres actifs* réside dans la discrétisation des pratiques de lectures en sous-publics, donnant ainsi la possibilité de mesurer les préférences de ces derniers. C'est ainsi que l'on apprend que si les cadres lisent en moyenne 5,6 titres en LDP, cette valeur s'élève à 6,2 pour les décideurs d'investissements et les cadres qui vivent en Île-de-France, à 6,6 pour les dirigeants et les cadres en entreprise et à 7,6 pour les cadres les plus mobiles. L'institut Ipsos fournit de façon régulière les résultats d'audience pour quatre catégories : les « *Dirigeants et Cadres* », qu'on peut considérer comme des cadres supérieurs, les « *Dirigeants et Cadres en entreprise* », les « *Cadres hors entreprise* » qui travaillent dans la fonction publique, et les « *Cadres classés décision influence* », qu'on peut assimiler aux cadres dirigeants, ceux dont les responsabilités sont les plus fortes (document 2.45.).

Document 2.45. Effectifs des catégories de cadres étudiées dans l'enquête *La France des cadres actifs*

Effectifs en milliers	Ensemble	Dirigeants et Cadres	Dirigeants et Cadres en entreprise	Cadres hors entreprise	Décision Influence
2005	6 577	3 861	2 212	1 649	1 503
2006	7 038	3 890	2 274	1 615	1 555

Données : Ipsos, 2006

Il est alors ensuite possible de mesurer pour les différents titres l'écart entre chaque catégorie et l'ensemble des cadres. On s'aperçoit alors par exemple que la fréquence de lecture de l'hebdomadaire culturel *Télérama* est nettement supérieure à la moyenne pour les cadres de la fonction publique, alors qu'elle est inférieure chez les cadres du privé. Cette opposition est d'ailleurs la plus nette que fasse ressortir l'analyse de la corrélation des écarts à l'ensemble des cadres (document 2.46.). Avec un coefficient de corrélation de -0,77, ces deux sous-

publics - cadres du privé et cadres du public - semblent adopter des choix de lecture en tous points opposés. Ce sont aussi les deux groupes qui présentent l'écart-type des indices les plus élevés, c'est-à-dire ceux qui adoptent les comportements de lecture les plus distinctifs par rapport aux autres cadres.

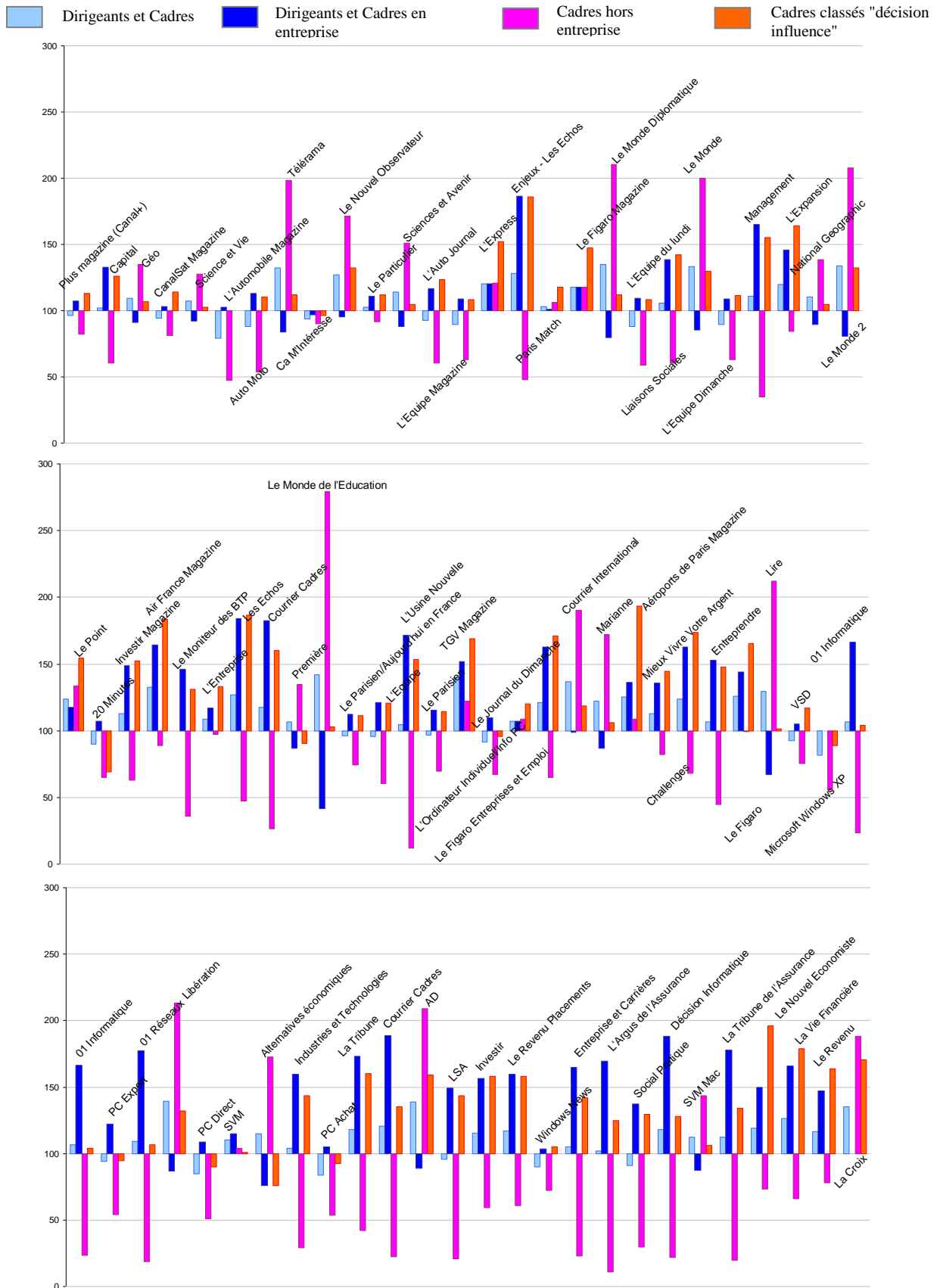
Document 2.46. Table de corrélation des écarts entre chaque catégorie de cadres

	Dirigeants et Cadres	Dirigeants et Cadres en entreprise	Cadres hors entreprise	Cadres décision influence
Écart-type	15,96	33,96	59,68	29,28
Corrélation des écarts entre chaque catégorie de cadres				
Dirigeants et Cadres	-	0,03	0,62	0,52
Dirigeants et Cadres en entreprise		-	-0,77	0,62
Cadres hors entreprise			-	0,07

Données : Ipsos, 2006

Le détail des titres (document 2.47.) fait apparaître que les cadres du secteur public ont tendance à moins lire la presse économique (*Capital, Enjeux - Les Échos, Management, Investir Magazine, Le Courrier des cadres, Les Échos, Challenges, La Tribune, Le Revenu*), la presse sportive (*L'Équipe, L'Équipe dimanche, L'Équipe magazine*) et automobile (*Auto moto, L'Automobile magazine, L'Auto Journal*), la presse du monde de l'entreprise (*Le Moniteur des BTP, Le Courrier des cadres, L'Usine nouvelle, Le Figaro Économie et emploi, Industries et technologies, Entreprises et carrières, L'Argus de l'assurance*) mais aussi la presse informatique (*Microsoft Windows XP, 01 Informatique, PC Expert, 01 Réseaux, PC Achat, Décision Informatique*). Inversement, cette catégorie de cadres privilégie la presse culturelle (*Télérama, Géo, Le Monde 2, Première, Lire, AD*), la presse scientifique (*Science et Vie, Science et Avenir*), la presse d'information (*Le Nouvel Observateur, Le Monde diplomatique, Le Monde, Courrier International, Marianne, Libération, La Croix*) et la presse spécialisée dans l'éducation (*Le Monde de l'éducation*). Si l'on peut raisonnablement supposer que certaines professions comme les enseignants contribuent fortement à de tels choix, aucune enquête empirique plus détaillée sur le lectorat de la presse magazine ne permet d'étayer plus précisément l'analyse. Les cadres des entreprises privées présentent un profil inversé, avec une prédilection notable pour *Les Échos, Management, 01 Informatique, Le Courrier des cadres* et au contraire une plus faible attirance pour *Télérama, Le Monde 2, Lire* et *Le Monde de l'Éducation*. Ces tendances traduisent des centres d'intérêt en partie guidés par l'activité professionnelle et les préoccupations qu'elle induit.

**Document 2.47. Les préférences des différentes catégories de cadres pour les principaux journaux
Écart par rapport à la moyenne des cadres indiqué par l'indice 100**



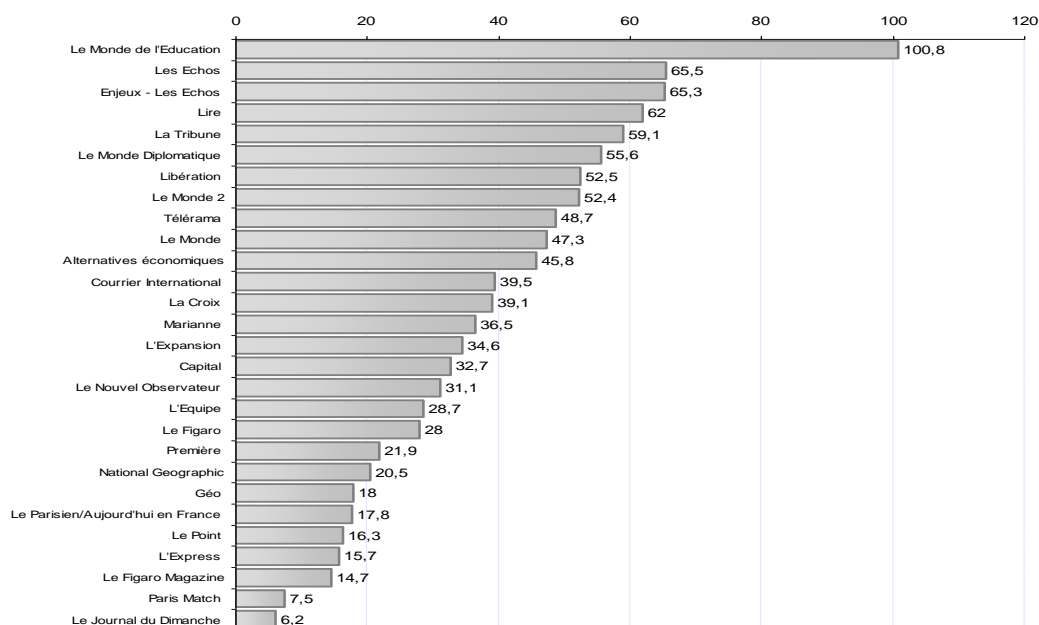
Données : Ipsos La France des cadres actifs. Données moyennes établies pour les années 2005, 2006 et 2007.

On comprend aisément pourquoi les cadres du secteur privé sont proportionnellement plus nombreux à s'intéresser aux journaux spécialisés dans la finance ou l'assurance et pourquoi ceux du secteur public préfèrent en moyenne la presse ayant trait à la culture et à l'éducation. Il n'est pas non plus surprenant de constater que les cadres supérieurs (« *Dirigeants et Cadres* ») et à plus forte raison les cadres dirigeants (« *Cadres classés décision influence* ») sont aussi plus nombreux à consulter des titres diffusés dans les gares (*TGV Magazine*) ou dans les aéroports (*Air France magazine, Aéroport de Paris magazine*) : les fonctions de responsabilité qu'ils occupent dans des entreprises ouvertes sur l'économie internationale les amènent vraisemblablement à se déplacer plus souvent que les cadres de la fonction publique, plus fréquemment attachés à la gestion d'établissements fixes ou de réseaux locaux et régionaux.

Il existe donc une hétérogénéité non négligeable au sein du groupe que forment les cadres, qui invalide l'hypothèse d'une élite aux intérêts uniformes, dominant le peuple en vertu d'une logique de classes. Se pose alors la question de savoir si cette spécialisation thématique liée à l'activité professionnelle ne recoupe pas en partie des clivages idéologiques, des lignes de séparation qui s'imprègnent mutuellement dans le cadre d'un système complexe qui mêle et intègre des composantes socio-économiques aux comportements politiques et culturels. J'envisagerai, au cours des prochains chapitres consacrés à l'analyse de contenu, de démontrer que, face à l'hétérogénéité sociale des décideurs, les magazines, loin de céder à la pensée unique d'une minorité dominante, expriment une réelle diversité idéologique, plaçant les lecteurs, qu'ils soient cadres ou non, face à des opinions contradictoires qui les incitent à réfléchir et à assumer leur propre positionnement idéologique, comme habitants et comme citoyens responsables. La priorité consiste pour l'instant à tenter de décrire comment s'effectuent les choix des cadres en matière de presse magazine d'information. Nous avons déjà constaté une propension des cadres du secteur privé à privilégier la presse économique et ceux du secteur public la presse d'information générale. À ce constat général, peuvent être apportées un certain nombre de nuances. Plusieurs magazines généralistes exercent une attirance chez les cadres dirigeants - tous secteurs confondus - supérieure aux cadres du secteur public. C'est le cas notamment de *L'Express* (avec un indice de 152 pour les décideurs influents contre 121 pour les cadres hors entreprise), du *Figaro Magazine* (147 contre 118) et du *Point* (152 contre 118). Ces publications apparaissent alors comme privilégiées par une élite à haute responsabilité plus encore que par des cadres fonctionnaires. Par contraste, d'autres magazines moins prisés par la catégorie des cadres dirigeants semblent trouver un public spécifique dans le personnel d'encadrement de la fonction publique comme *Le Nouvel*

Observateur, *Courrier International*, *Marianne* ou *Le Monde 2* avec des indices respectifs de 171, 190, 172 et 208 contre 132, 118, 106 et 133 lorsqu'il s'agit des cadres dirigeants. Cette distinction des lectorats entre magazines généralistes reflète l'attraction différentielle que suscite chaque ligne éditoriale auprès des divers courants de l'opinion publique qu'incarnent les groupes de cadres identifiés ici par l'institut Ipsos. La même hypothèse permet de comprendre pourquoi *Alternatives économiques* présente un profil de lectorat atypique au sein de la presse magazine économique. Il est en effet le seul périodique de cette nature à connaître une nette surreprésentation des cadres du secteur public (173) et une sous-représentation simultanée du secteur privé (76) et des cadres dirigeants (76). Son profil est donc beaucoup plus proche des lectorats du *Monde diplomatique*, du *Monde de l'Éducation* et de *Libération*, voire de *Télérama* et du *Monde* que des autres journaux économiques. Cette particularité est sans doute à rapprocher de la ligne éditoriale originale voulue par une équipe de rédaction engagée dans un traitement alternatif de l'actualité économique et résolument hostile au néolibéralisme. Ce choix en fait un des périodiques les plus sélectifs en termes de lectorats avec un écart-type de 46 contre une moyenne de 37 pour l'ensemble des magazines (document 2.48.).

Document 2.48. Le niveau de sélectivité des titres de la presse d'actualité mesuré par l'écart moyen des quatre catégories de cadres retenues par rapport au total des cadres



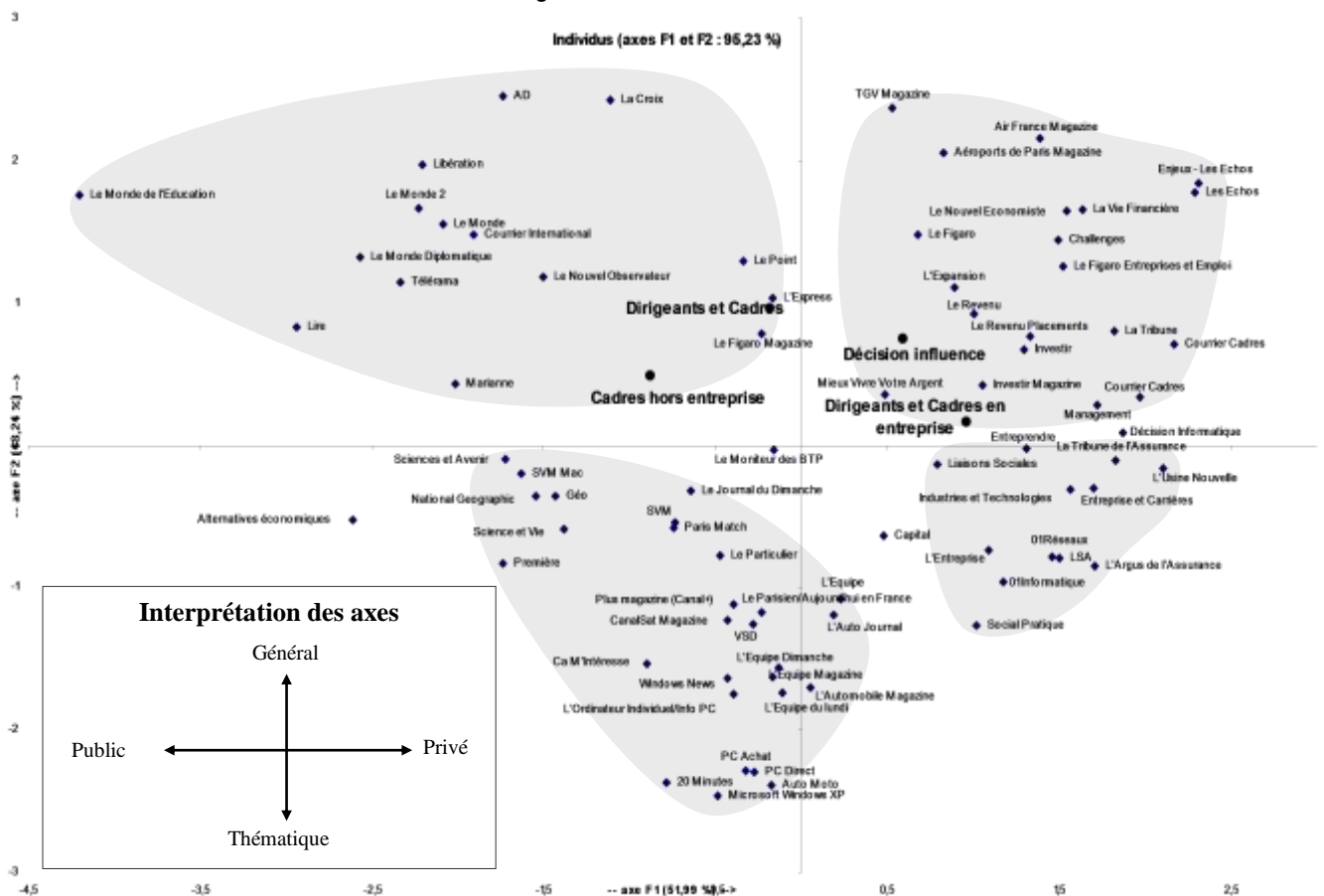
Données : Ipsos *La France des cadres actifs*. Données moyennes établies pour les années 2005, 2006 et 2007.

Inversement, un hebdomadaire comme *Paris-Match* (écart-type de 7,5) ou un quotidien du septième jour comme *Le Journal du Dimanche* (6,2) semblent peu clivants, c'est-à-dire

qu'ils sont capables de recueillir l'attention de tous les cadres, sans différence notable entre catégories. Il en est de même d'hebdomadaires comme *Le Figaro Magazine* (14,7), *Le Point* (14,7) et *L'Express* (15,7) pour lesquels on note une prédilection déjà mentionnée des cadres décideurs influents mais pas de véritable opposition entre secteurs public et privé.

Une analyse en composantes principales des écarts entre les pratiques des cadres dans leur ensemble et chacune des catégories indique une double opposition nette entre d'une part les prédilections de ceux qui appartiennent à la fonction publique et les autres (premier axe factoriel : 52 %) et, d'autre part, entre les cadres dirigeants qui privilégient une presse d'information générale et les autres qui ont tendance à se concentrer sur une presse spécialisée sur des thèmes spécifiques comme les loisirs, le sport ou l'informatique (deuxième axe factoriel à 43 %). La combinaison de ces deux axes dessine un plan factoriel qui couvre 95 % de la variance totale, ce qui permet de situer chaque journal au sein de l'ensemble de la presse avec un grand niveau de représentativité (document 2.49.).

Document 2.49. Plan factoriel de l'analyse en composantes principales des lectures privilégiées par les différentes catégories de cadres



Données : Ipsos *La France des cadres actifs*. Données moyennes établies pour les années 2005, 2006 et 2007.

On peut alors identifier de façon approximative quatre groupes de publications selon les habitudes de lecture des différentes catégories de cadres : une presse d'information générale

qui mobilise en priorité les cadres dirigeants et les cadres du secteur public (quadrant en haut à gauche), une presse économique généraliste destinée aux cadres du secteur privé (quadrant en haut à droite), une presse semi-professionnelle qui s'adresse à des types d'entreprises et des corps de métiers spécifiques (quadrant en bas à droite) et une presse thématique liée aux loisirs et à la vie domestique, capable d'intéresser d'égale façon les différentes catégories de cadres. Les principaux *newsmagazines* appartiennent au premier groupe alors que des titres comme *L'Expansion* ou *Géo* sont intégrés dans le deuxième et le quatrième. Cette analyse factorielle permet de souligner deux cas atypiques qui n'appartiennent à aucun groupe : *Alternatives économiques* et *Capital*. On peut supposer que certaines de leurs caractéristiques - l'engagement altermondialiste du premier et la popularité du second - les démarquent en grande partie des autres titres de la presse économique plus conformes aux attentes des cadres supérieurs du secteur privé. On voit ainsi se dessiner des lignes de convergence entre catégories de cadres et types de lignes éditoriales qui laissent supposer une adéquation complexe entre le contenu de la presse magazine et la composition du lectorat. Au-delà du simple constat, cette relation permet d'enrichir notre compréhension de la signification politique que recouvre la lecture de la presse magazine d'information.

2.2.4. La signification sociale et politique de la lecture de la presse magazine

La presse magazine, un média d'identification sociale

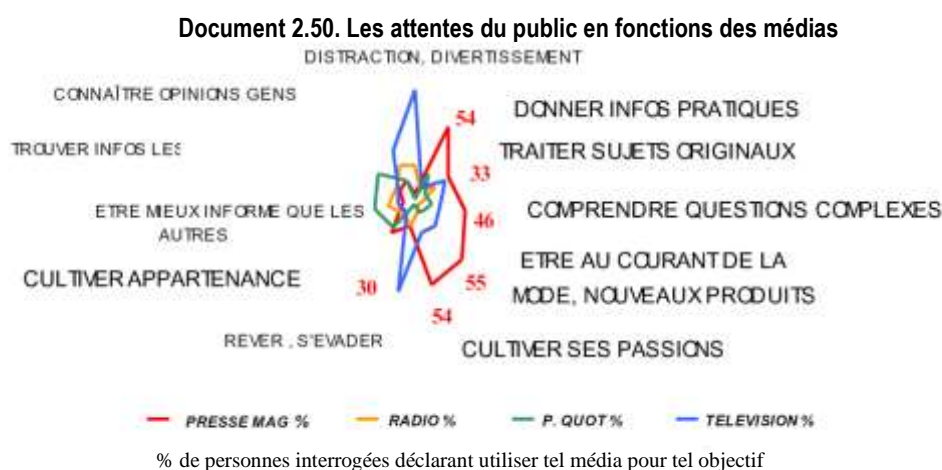
La lecture de la presse magazine est donc une activité adaptée à certaines préférences et reste corrélée à des comportements sociaux distinctifs. Une étude publiée par l'antenne marketing du groupe *Prisma presse* distingue plusieurs modes de lecture : l'implication, la proximité, l'affinité et la durabilité³⁰⁸. Selon cette publication, les magazines présenteraient tous les atouts pour orienter les pratiques de consommation des catégories sociales disposant du plus gros pouvoir d'achat³⁰⁹. En tant que « *seul media qui fasse l'objet d'un acte d'achat volontaire et réitéré* », « *qui se consomme librement, à son rythme* », les magazines entretiendraient avec le lectorat « *une relation fondée sur l'autonomie* », ce qui ne les

³⁰⁸ Prisma Pub (2004) « Les atouts publicitaires de la presse magazine », *Passionnément magazine*, 38 p.

[http://www.prismapub.com/plain/ng/marketing_services/etudes/media/\(0\)/les_atouts_de_la_presse_magazine](http://www.prismapub.com/plain/ng/marketing_services/etudes/media/(0)/les_atouts_de_la_presse_magazine)

³⁰⁹ Ce genre d'enquête doit être pris avec précaution car il ne s'agit en aucun cas d'études indépendantes à prétention sociologique. Les critères sur lesquels repose l'analyse privilégient la dimension du marketing dans le but de convaincre les annonceurs de l'efficacité du support qu'ils défendent. L'argumentaire développé permet néanmoins de souligner les valeurs affichées publiquement pour caractériser le lectorat.

empêcherait pas de se présenter comme un « média de contenu » « utilisé pour se détendre, mais d'abord pour comprendre, découvrir, s'informer, s'enrichir, se cultiver » impliquant « une posture active qui induit une qualité d'attention unique » et dont « la prise en main, position de lecture, de feuilletage nécessitent un effort ». Henri Pigeat confirme l'implication qu'exige la lecture de la presse et le lien particulièrement étroit qui unit le lecteur à son magazine. « L'achat d'un journal reste en France un geste positif, exigeant un certain effort et une certaine volonté. Il faut se déplacer pour l'acquérir plus ou moins facilement. Il n'est présent qu'une fois par jour quand on l'achète, quand la poste le délivre ou quand les sociétés de portage le déposent dans la boîte aux lettres. Télévision et radios, eux, sont omniprésents du chevet à la salle à manger, à la salle de bain, en voiture et au bureau, toujours accessibles, jour et nuit, sans effort »³¹⁰. La presse magazine offrirait en contrepartie des opportunités aux lecteurs en termes d'accomplissement personnel, d'ouverture aux autres mais aussi d'intégration socioculturelle (document 2.50.). Les magazines s'adresseraient ainsi aux personnes disposant de toutes les ressources disponibles pour envisager l'actualité avec confiance. Les éditions Prisma signalent d'ailleurs que « plus le consommateur est réceptif à l'innovation, plus il lit de magazines »³¹¹. Les experts de la régie publicitaire Interdeco considèrent que « les Français les plus consommateurs et les plus sensibles à l'innovation sont d'abord des lecteurs de magazines »³¹².



Document tiré de : PrismaPub.

Sur son site Internet, le groupe Mondadori avance des arguments similaires en affirmant que « la presse magazine est un média proche de ses lecteurs grâce à son approche marketing

³¹⁰ PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, PUF, Paris, 118 p.

³¹¹ Prisma Pub (2004) « Les atouts publicitaires de la presse magazine », *Passionnement magazine*, 38 p. [http://www.prismapub.com/plain/ng/marketing_services/etudes/media/\(0\)/les_atouts_de_la_presse_magazine](http://www.prismapub.com/plain/ng/marketing_services/etudes/media/(0)/les_atouts_de_la_presse_magazine)

³¹² SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p. www.interdeco.fr

avec une segmentation thématique et un ciblage de l'audience, ainsi que son caractère "customer-centric" » mais aussi « un média proche de la société », « accélérateur et un amplificateur des changements sociaux et culturels », « un média créatif qui s'adapte rapidement aux changements socio-culturels »³¹³. Ces considérations issues de la sphère d'interprétation du marketing montrent que l'achat ou la lecture d'un magazine dépasse le niveau de la simple transaction commerciale. Il ne s'agit pas seulement d'acheter le droit d'accès à une information utile mais plus largement d'accomplir un acte personnel qui exprime l'identité socioculturelle et politique du lecteur. La lecture de la presse a ceci d'original qu'elle introduit les questions sociales au sein de la sphère intime tout en facilitant l'intégration sociale du lecteur dans un système de références collectives (cognitives, culturelles, idéologiques). On peut donc y voir trois fonctions complémentaires de divertissement individuel, de construction de la personnalité et de découverte de l'altérité.

La presse magazine, un média de loisirs

La lecture du journal est une activité difficilement classable, le plus souvent effectuée dans la sphère domestique, hors du temps de travail mais aussi hors des tâches domestiques. Elle « se fait essentiellement à domicile (84,7 % des lectures) et occasionnellement chez des parents ou des amis (6,9 %), sur le lieu de travail (3,3 %) ou dans une salle d'attente (2,3 %). 92,4 % des lectures de magazines TV ont lieu à domicile. Les autres magazines sont lus un peu moins souvent chez soi (3 fois sur 4 en moyenne) »³¹⁴. On peut donc la rapprocher des loisirs, réalisée au cours du temps libre, lors d'intermèdes. La lecture effectuée de façon intermittente participe à l'appropriation de l'objet par le lecteur et au plaisir qu'il en retire. Jean-Marie Charon remarque que « le récit auquel parvient ainsi le magazine est celui qui permet au lecteur une approche de type zapping »³¹⁵. Ainsi, « 77 % des Français déclarent lire leurs magazines en plusieurs fois, à différents moments de la semaine et du week-end »³¹⁶ et « les magazines sont repris en main en moyenne 4,6 fois par leurs lecteurs »³¹⁷ ce qui facilite l'imprégnation de leur style, de leur ton et de leur opinion (documents 2.51. et 2.52.). diverses de chacun, lorsque l'occasion se présente. Pourtant, on ne peut pas réduire cette

³¹³ http://www.mondadoripub.fr/content.asp?menu=30700&page_id=410#T3

³¹⁴ Étude AEPM (2007) *Données générales sur l'audience de la presse magazine*, Audipresse.

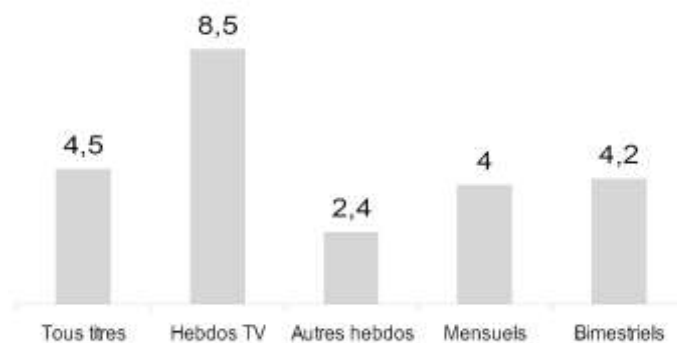
³¹⁵ CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », *Réseaux* 2001/1, n° 105, p. 53-78.

³¹⁶ <http://www.interdeco.fr>

³¹⁷ Étude AEPM (2007) *Données générales sur l'audience de la presse magazine*, Audipresse.

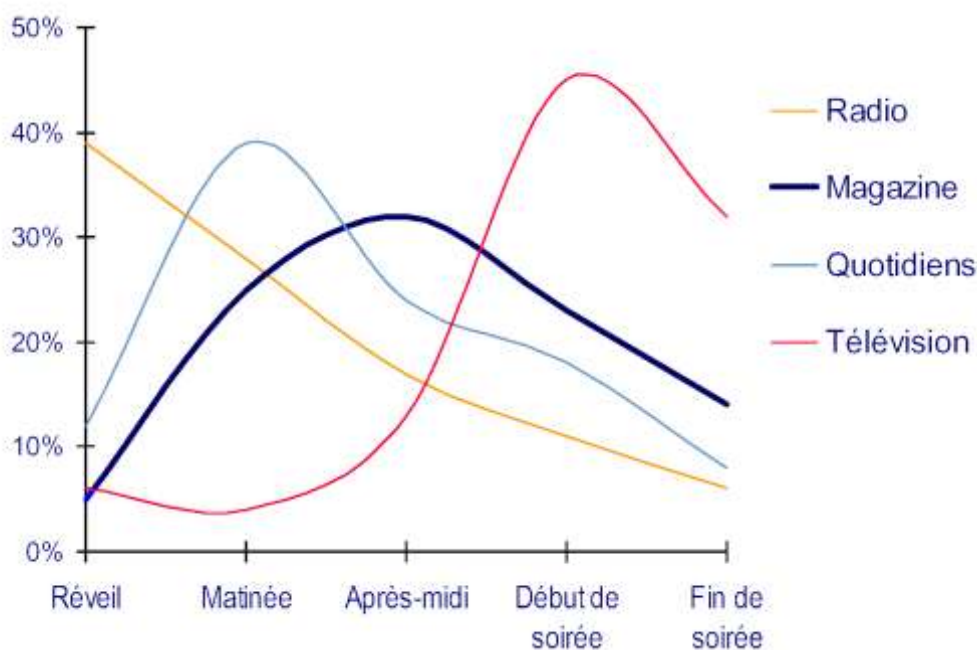
lecture à une activité superficielle de simple délasserement, à un passe-temps gratuit et sans conséquence.

Document 2.51. Le nombre moyen de reprise en main selon la périodicité



Nombre moyen de reprises en main d'un magazine en ldp
Document tiré de : Données AEPM cité dans SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p. www.interdeco.fr

Document 2.52. La consultation des médias au cours de la journée (en % de personnes interrogées)



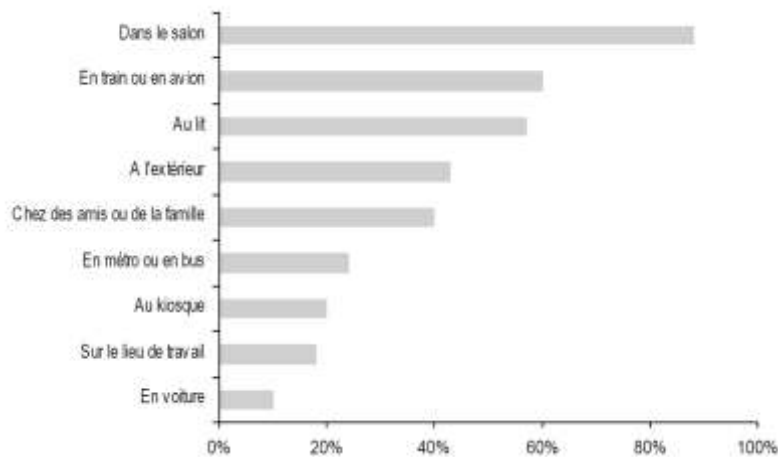
Fréquence de suivi régulier des médias au cours de la journée
Document tiré de : Simm/Scanner cité dans SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p. www.interdeco.fr

Parmi les différents médias, les magazines sont ceux qui sont le plus souvent consultés l'après-midi mais aussi ceux dont la pratique est la plus étalée au cours de la journée, soulignant que leur lecture s'effectue au gré des opportunités

La presse magazine, un média qui favorise l'identification personnelle

La lecture de la presse magazine constitue aussi un vecteur de construction et de valorisation de la personnalité du lecteur. Elle passe par une appropriation intime et suppose une certaine familiarité dans la manipulation du support. Les magazines sont des objets qui suivent les lecteurs dans les lieux publics (transports en commun, lieu de travail) et qui occupent leur espace domestique (document 2.53.). On constate que si le domicile demeure le lieu privilégié du contact avec la presse, celle-ci constitue aussi une sorte de passe-temps dans les transports en commun (trains, avions, métro, bus) grâce à laquelle l'utilisateur crée une bulle d'intimité qui atténue la vacuité du trajet.

Document 2.53. Les lieux où les lecteurs déclarent lire régulièrement leurs magazines



% de lecteurs déclarant consulter les magazines dans chaque catégorie de lieux.
 Document tiré de : Données Ipsos, AEPM cité dans SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p. www.interdeco.fr

L'usage des magazines suppose une certaine convivialité avec l'objet. C'est pourquoi ils exigent une maquette soignée mais aussi une image symbolique valorisante pour soi et pour les autres associée au contenu éditorial. Comme pour les objets de la mode, l'achat d'un magazine revient à répercuter l'image de marque qu'il représente sur le lecteur, permettant à celui-ci d'afficher une certaine personnalité. Le magazine joue le rôle d'un emblème social qui contribue à l'individuation du lecteur. Cela suppose un lien puissant entre celui-ci et son magazine qui passe, comme le remarque Jean-Marie Charon, par une appropriation spécifique et à chaque fois différente. « *La multiplicité des cheminements correspond à autant de lecteurs et de lectures. Le récit visuel introduit ainsi au zapping et à un rapport au lecteur essentiellement individualisé. Dans la double page elle-même, unité de lecture - une fois le magazine ouvert - l'organisation de l'espace et des récits continue par les modes de traitement des photos, des dessins, des infographies, des titres, des encadrés, des balises, etc.,*

à offrir un contenu ouvert à de multiples accès et différentes formes de séquences de lectures »³¹⁸. Face à la concurrence des magazines qui se concentrent sur les programmes de télévision dans une perspective utilitaire et concurrentielle, Bruno Patino, président de l'hebdomadaire *Télérama*, constate que pour un hebdomadaire généraliste et culturel comme celui qu'il dirige, la fidélisation du lectorat doit s'appuyer sur une affinité plus profonde. « *La presse a évolué ces six dernières années entre des titres très marketés, très populaires, qui ont une stratégie de puissance, et d'autres qui ont une stratégie de connivence. Notre position n'est tenable que dans une réaffirmation de l'identité du titre face à un danger majeur : la banalisation. À terme, il y aura soit des titres très identitaires, soit des titres de masse qui joueront sur les prix, avec des recettes marketing très fortes et une tension sur les coûts* »³¹⁹. Dans la durée, ce lien de « *connivence* » prend la forme d'un contrat de lecture implicite, d'un engagement réciproque où le lecteur achète le magazine de façon régulière, en kiosque ou par abonnement, dans l'attente d'un certain retour sur investissement sur le plan social en termes d'expertise, d'autorité, de prestige et d'estime de soi. « *Chaque magazine part des caractéristiques des lecteurs, de leurs préoccupations, de leurs goûts, pour leur faire une proposition de contenu, une offre, à laquelle ceux-ci adhéreront plus ou moins. (...) Pour cela il faut une sensibilité, une capacité à capter les mouvements de fond, à synthétiser des évolutions encore diffuses* »³²⁰. La publication de rubriques consacrées au courrier des lecteurs illustre la force de ce pacte : il n'est pas rare d'y voir les lecteurs fidèles rappeler à l'ordre les journalistes lorsque ces derniers s'écartent trop de la ligne esthétique et idéologique à laquelle ils ont été habitués. Pour instaurer un tel cadre de confiance, les rédacteurs doivent bâtir une identité éditoriale lisible et stable. Pour qu'un magazine acquière cette dimension, il est nécessaire que les opinions qui y sont exprimées conservent un double caractère de particularité et d'inertie. Contrairement à ce que pense Bruno Patino pour qui « *ce qui lie les lecteurs, c'est davantage des valeurs qu'une façon de vivre* »³²¹, il me semble que ces deux dimensions sont intimement liées, sans que l'une d'entre elles prenne le pas sur l'autre. En cohérence avec leur mode de vie, l'attachement des lecteurs aux différents magazines qu'ils consultent de façon occasionnelle ou régulière se manifeste alors de différentes manières : l'attente de la sortie du nouveau numéro, la lecture systématique et intégrale, l'archivage méthodique voire le soutien farouche (document 2.54.).

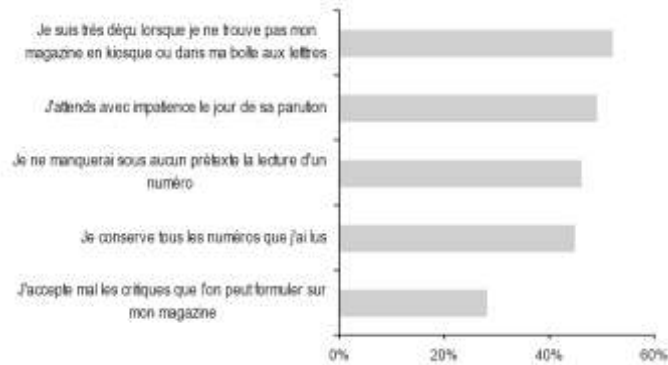
³¹⁸ CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », *Réseaux* 2001/1, Paris, n° 105, p. 53-78.

³¹⁹ *Stratégies* (2006) « Rapprocher Télérama de son image », n° 1 426.

³²⁰ CHARON Jean-Marie (1999) *La Presse magazine*, collection Repères, La Découverte, Paris, p. 5.

³²¹ *Ibid.*

Document 2.54. Les comportements d'affinité des lecteurs vis-à-vis des magazines



Document tiré de : Données Ipsos, AEPM cité dans SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p. www.interdeco.fr

La presse magazine, un média d'extraversion politique

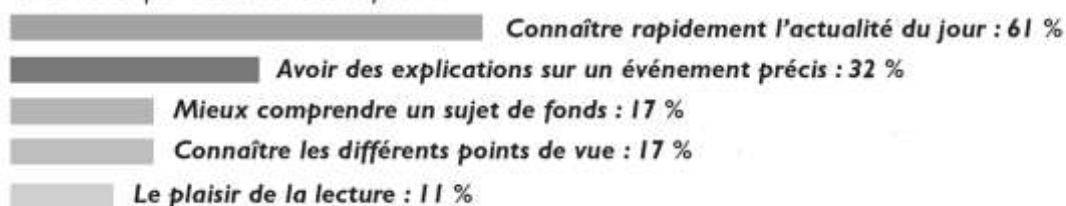
La lecture des magazines s'apparente moins à un repli sur soi hédoniste et égoïste qu'à une pratique intime qui renvoie au collectif, qui suscite du lien social et des formes d'identifications culturelles et politiques. Comme le signale une étude du groupe *Interdeco*³²², les magazines, « *tels des aimants sociaux* », « *rassemblent autour d'eux une communauté d'individus partageant une même vision du monde, une même passion, une même aspiration* ». Leur lecture ne vise pas seulement à « *rendre compte des événements, les analyser, les mettre en perspective* » mais plus largement à « *mettre en rapport avec le monde et la société* », à « *se situer par rapport à elle et partager des points de vue* » afin de « *faire vivre la démocratie, enquêter, alerter l'opinion, débattre, forger une culture citoyenne* ». La lecture du journal ne vise pas seulement à acquérir une information stratégique susceptible de fournir une aide à la décision rationnelle mais aussi à s'ouvrir à des interprétations médiatiques de l'actualité, à s'exposer à des représentations nouvelles du monde commun. Celles-ci ne supposent pas l'assentiment immédiat du lecteur mais au moins une prédisposition de celui-ci à la découverte et à la remise en question de ses propres opinions. On lit moins un magazine pour accumuler des informations supplémentaires et utiles que pour éprouver son opinion et les critères qui fondent son propre jugement au gré des événements et des tableaux du monde que décrivent les médias. L'appréciation des questions qui animent le débat public et qui composent l'ordre du jour constitue bien un acte d'ouverture politique aux autres. Plusieurs enquêtes confirment d'ailleurs la variété et la complexité des motivations qui

³²² Groupe Interdeco (2004) *Panoramag', Contexte, positionnement, enjeux, fonctions*, 16 p. www.interdeco.fr

poussent les lecteurs à consulter des magazines³²³ (documents 2.55. et 2.56.). Dans ces deux sondages, accéder à une mise au point de l'actualité (« *connaître l'actualité du jour* », « *être au courant des nouveautés* ») sont les deux préoccupations qui arrivent en tête, avant la recherche d'approfondissement qu'offrent les reportages (« *comprendre des questions complexes* », « *mieux comprendre un sujet de fond* », « *trouver des informations pratiques* » ou « *être mieux informé que les autres* »). 17 % affirment même vouloir « *connaître les différents points de vue* » et 14 % « *connaître les opinions des gens* ».

Document 2.55. Les motivations qui justifient la lecture de la presse magazine d'information

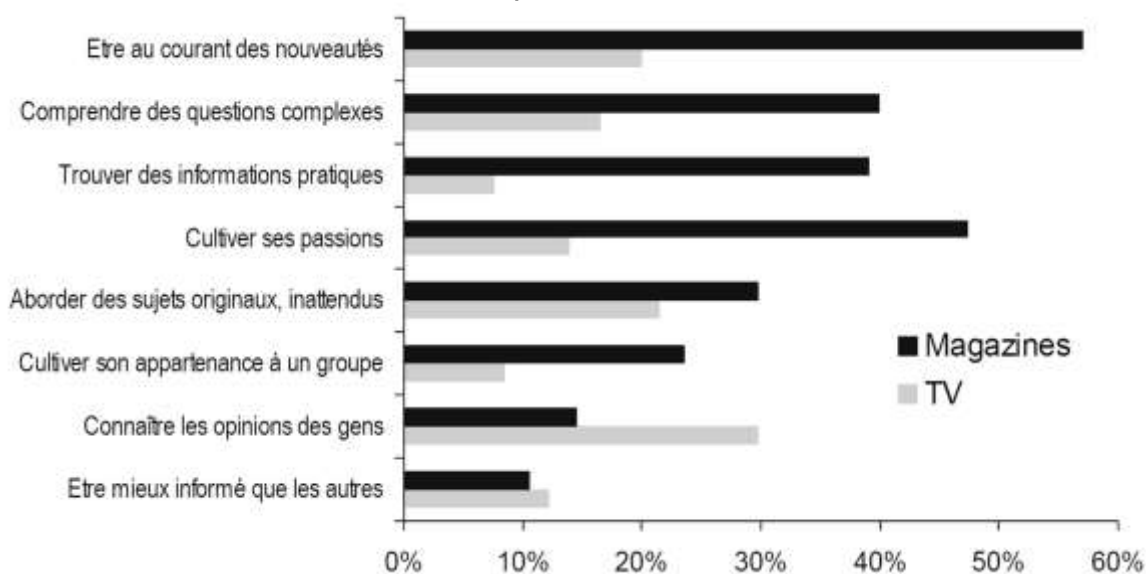
Vous-même, quand vous lisez un quotidien ou un magazine d'information générale ou d'actualités, direz-vous que c'est avant tout pour :



% de personnes interrogées reconnaissant consulter la presse d'information pour chaque catégorie de motif proposé.

Document tiré de : « Les Français et la presse, une confiance stable », 2005, *Magazines, la lettre d'information de la presse magazine*, n° 5.

Document 2.56. Les finalités qui favorisent la consultation des médias



% de personnes interrogées reconnaissant consulter les médias pour chaque catégorie de motif proposé.

Document tiré de : Données Ipsos, AEPM cité dans SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, 62 p. www.interdeco.fr

³²³ La principale enquête est le sondage barométrique annuel « *La confiance des Français dans les médias* » commandé par *La Croix* et *Le Point* à l'Institut TNS-Sofres. La branche « médias » d'Ipsos réalise des études catégorielles sur le rapport des publics vis-à-vis des médias (*La France des cadres actifs*, *La France des hauts revenus*).

Si 11 % seulement mettent en avant « *le plaisir de la lecture* », il n'est pas interdit de penser que les magazines, leur maquette agréable et l'abondance de leur iconographie, attirent autant par leur contenu que par une mise en scène de l'actualité spectaculaire et édifiante. Cela n'empêche pas une interrogation critique du lecteur sur les informations qui lui sont proposées. Il est même contraint de s'y soumettre lorsqu'il doit choisir s'il renouvelle son achat en kiosque ou son abonnement. Les lecteurs habituels d'un même titre forment un public vigilant et exigeant dont l'agrégation est susceptible de dessiner une tendance et de représenter, à terme, un courant de l'opinion, c'est-à-dire une force politique. Il n'est pas impossible que les sites Internet des organes de presse deviennent des enceintes de discussion et d'institutionnalisation de ces courants par la constitution d'associations, de collectifs ou de mouvements de discussion ayant vocation à interpellier les pouvoirs publics³²⁴.

La lecture plus ou moins régulière de magazines d'information générale par certaines catégories de la population française s'apparente donc à un comportement éminemment politique, dont la signification n'est pas réductible à un fonctionnement sociologique déterminé et transparent. Il s'agit d'un acte qui engage la responsabilité civique des lecteurs, notamment lorsqu'ils s'inspirent du contenu et des valeurs qui y sont exprimées pour effectuer des choix et justifier des opinions à l'occasion des autres activités qu'ils sont amenés à pratiquer.

2.2.5. La presse magazine d'actualité, géographie d'un média

Cette analyse sociopolitique de la presse magazine d'information et de son lectorat mérite d'être complétée par une étude des conditions géographiques de sa diffusion. Une telle perspective suppose que l'analyse spatiale est susceptible d'éclairer l'existence d'un système de relations complexes entre les structures matérielles de mise à disposition de la presse et certaines caractéristiques culturelles, politiques et géographiques qui stimulent l'attrait du public pour les magazines. Cela revient à formuler l'hypothèse que l'hétérogénéité des modes d'habitation (résidence, mobilité, production, consommation, action) recoupe en partie les modalités d'engagement politique et d'éveil aux affaires publiques des citoyens, au même titre que certaines de leurs composantes sociales, économiques et culturelles. Les particularités locales ou régionales seraient alors le reflet de phénomènes contingents d'agrégation des

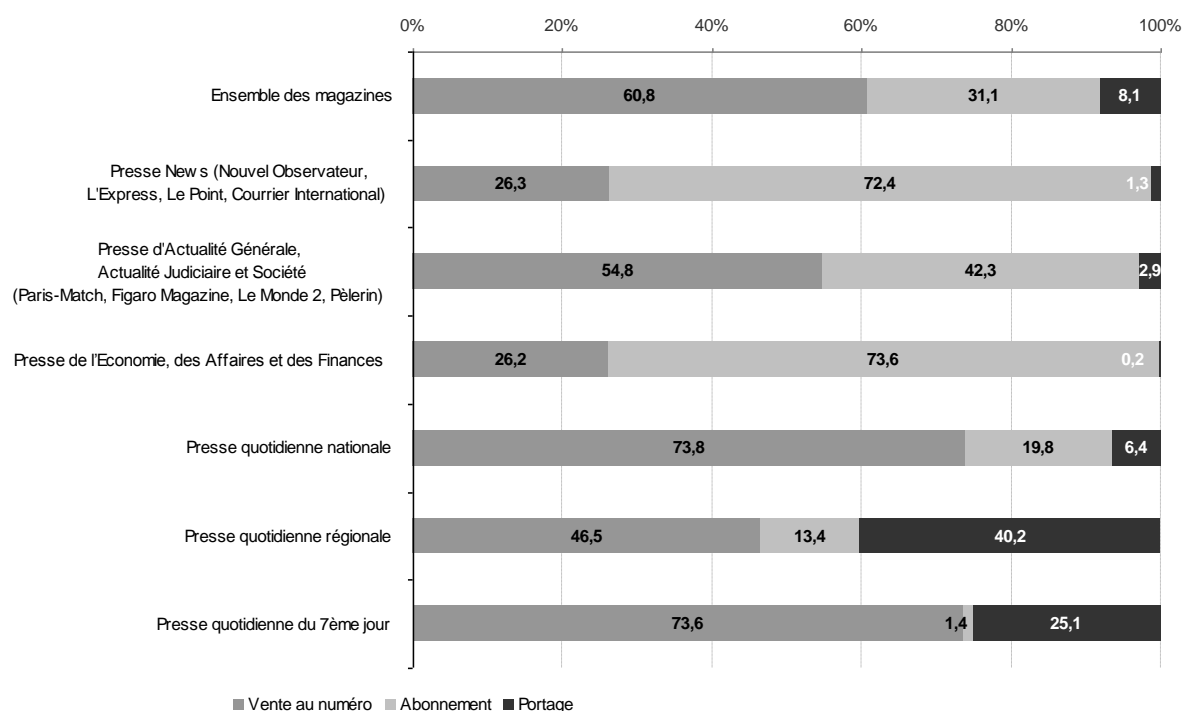
³²⁴ Le site *Rue 89* animé par d'anciens journalistes de *Libération* ou le *blog* de Daniel Schneidermann, ancien journaliste du *Monde* et de France 5, témoignent des transformations profondes qu'Internet permet en matière de personnalisation de la relation entre les journalistes et leur lectorat. Voir <http://www.rue89.com/> et <http://arretsurimages.net/>.

comportements suffisamment significatifs pour appréhender de façon cohérente les enjeux que recouvrent la lecture de la presse magazine. Selon cette approche, il doit être possible d'utiliser les différents échelons du canevas territorial français pour mettre à l'épreuve les hypothèses formulées dans les paragraphes précédents en partant de la mesure des disparités de diffusion de la presse. Pour cela, il convient de commencer par rappeler l'organisation du système de distribution en vigueur en France.

Une couverture homogène pour un service de proximité

Bien que relevant du droit privé, la commercialisation des titres de la presse française dépend d'une réglementation spécifique et contraignante. Les éditeurs disposent de trois modes d'acheminement : la vente au numéro, l'abonnement postal et le portage à domicile. Ce dernier est assez peu développé sinon pour certains titres de presse quotidienne régionale comme *Ouest-France* (document 2.57.).

Document 2.57. Les modes de distribution selon les types de presse en 2005



Document réalisé à partir de : OJD, *Observatoire de la presse 2005, Presse payante Grand public.*

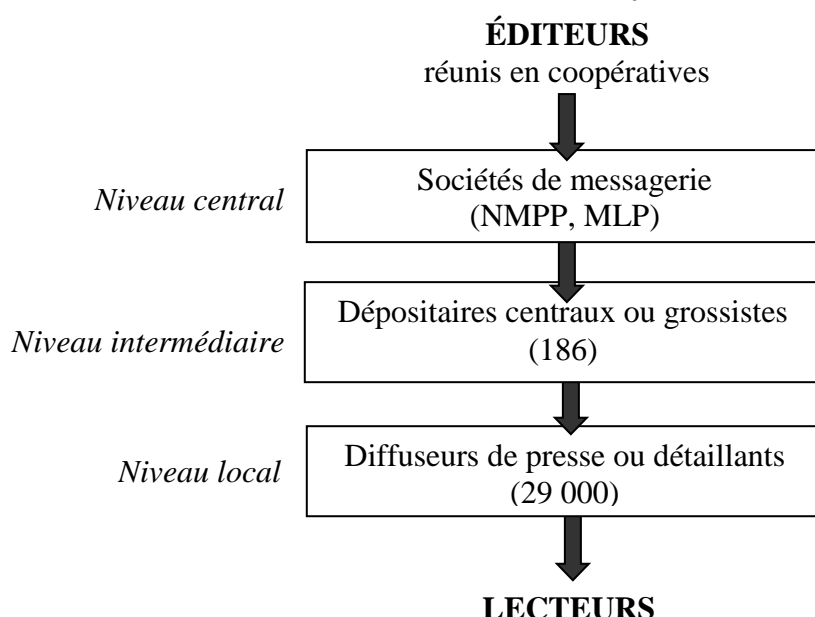
En 2005, la vente au numéro reste la première forme de distribution, aussi bien pour la presse quotidienne nationale (74 %) et pour la presse quotidienne régionale (46,5 %) que pour la moyenne des magazines (61 %). Les magazines d'information générale et d'information économique se distinguent quant à eux par une forte proportion d'abonnements qui atteint 72 %

pour les premiers et 74 % pour les seconds. Cette forme d'acquisition permet aux lecteurs de recevoir à domicile, de façon systématique et pour un coût moyen généralement plus faible, un titre qui leur offre un reflet régulier et cohérent de l'actualité. Cette relation sous-tend une fidélité et un attachement forts entre les lecteurs et leurs *newsmagazines* en raison des contenus qu'ils évoquent et des opinions qu'ils défendent. Le lien étroit qui existe entre la manière dont chaque titre traite l'actualité politique et les préférences du lectorat exige en effet une certaine stabilité de la ligne éditoriale. Le lecteur doit pouvoir trouver de façon régulière la touche originale qui a motivé sa décision au moment de l'abonnement. Cette condition s'impose pour préserver la confiance qu'il accorde à l'équipe de rédaction et pour garantir la reconduction pluriannuelle du contrat de lecture privilégié qui l'unit à son magazine d'actualité. Cela n'empêche pas les responsables éditoriaux de chercher dans le même temps à attirer des lecteurs supplémentaires par des nouvelles formules. Pour cela, la présence dans le circuit de la vente au numéro est nécessaire et rares sont les publications comme *Le Spectacle du Monde*³²⁵ ou, jusqu'à une période récente, *Valeurs actuelles* qui se passent des marchands de journaux. Concernant la vente au numéro, les éditeurs ont la possibilité d'assurer eux-mêmes l'acheminement de leurs journaux. Ils ont néanmoins pris l'habitude de se grouper en coopératives de distributions pour diminuer les coûts. Cette organisation exige en retour, conformément à la loi Bichet datant de 1947, l'égalité des éditeurs face à la distribution et la solidarité entre les éditeurs et les coopératives ou messageries. Un tel règlement signifie notamment que ces dernières ne peuvent pas refuser à un éditeur qui le souhaiterait d'intégrer leur circuit de distribution dans des conditions égales aux éditeurs déjà présents. Les titres dont le lectorat est réduit peuvent ainsi être présents dans les mêmes points de vente que les journaux dont les tirages sont plus importants. Aux économies d'échelle liées au groupage par messageries, la loi Bichet ajoute des opportunités pour l'ensemble de la presse de réaliser de substantielles économies de couverture du territoire. L'ensemble de ce circuit de distribution est organisé en trois niveaux, chacun faisant intervenir des mandataires successifs pour assurer le lien entre les éditeurs et leurs clients finaux : les sociétés de messageries, les dépositaires et les diffuseurs de presse (document 2.58.). Le réseau des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) occupe une place prépondérante. Créées en 1947 avec le concours d'*Hachette*, elles dépendent aujourd'hui à hauteur de 60 % de titres édités par le groupe *Lagardère*. Regroupant plusieurs coopératives dont la *Coopérative de la presse périodique*, la

³²⁵ *Le Spectacle du Monde* est un mensuel d'information générale à la maquette luxueuse qui s'adresse à un lectorat de droite. Comme *Valeurs actuelles*, il est édité par la société *Valmonde*, filiale de la *Socpresse* du groupe *Dassault*.

Coopérative des publications parisiennes, la Coopérative des quotidiens de Paris, la Coopérative des publications hebdomadaires et périodiques et la Coopérative de la distribution de la presse, cette société de messagerie diffuse plusieurs centaines de publications d'éditeurs. En 2006, elle représentait 26 quotidiens nationaux, 70 quotidiens étrangers, 2 700 magazines français et 900 magazines étrangers ainsi que 4 000 parutions de produits « hors presse » (encyclopédies, multimédia). Chaque année 2,3 milliards d'exemplaires sont acheminés aux points de vente permettant de fournir quotidiennement 2,5 millions de clients pour un chiffre d'affaires annuel de 341 millions d'euros occupant plus de 3 000 collaborateurs.

Document 2.58. La structure de distribution de la presse en France



Document réalisé à partir de : <http://www.nmpp.fr/reseau/frameReseau.htm>

Le deuxième réseau est celui des *Messageries de la presse lyonnaise (MLP)* créé en 1945. Celui-ci ne prend pas en charge les quotidiens mais plutôt des titres de parution moins fréquente, notamment 60 % de mensuels et de bimestriels. Les MLP acheminent chaque jour 1,25 million d'exemplaires qui représentent 3 100 titres publiés par 590 éditeurs. L'ensemble de ce travail est assuré par 500 salariés pour un chiffre d'affaires de 62 millions d'euros. À ces deux fédérations de coopératives, on peut également ajouter la *SAEM Transport Presse (Coopé-presse, La périodique et L'hebdomadaire)* ainsi qu'une coopérative régionale *Rhône Alpes Diffusion (RAD)*.

Ces différentes sociétés de messageries mandatent des dépositaires centraux indépendants pour assurer la desserte locale. Le réseau de distribution est ainsi composé de 186 dépositaires qui approvisionnent tous les jours les marchands de journaux avec un intérêt à

la vente. Ils ont donc vocation à encourager les diffuseurs à maximiser leur volume d'affaires par des systèmes d'incitation. Chaque dépositaire dessert en moyenne 160 diffuseurs dans un rayon géographique relativement restreint et régulier. Ce maillage ne suit que très partiellement la trame administrative française des départements et des arrondissements et s'adapte localement aux exigences qu'impose un acheminement rapide et exhaustif du territoire auprès de l'ensemble des diffuseurs de presse. Les variations dépendent de la densité locale de la clientèle et du rayonnement géographique du pôle de diffusion où est situé le dépôt (document 2.59.).

Document 2.59. Le maillage des dépositaires de presse en France



Document tiré de : NMPP.

<http://www.nmpp.fr/reseau/cartesR/cartesreseau.html>

Les mailles ont tendance à être plus larges dans les régions de faibles densités (Alpes du Sud, Massif Central, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Lorraine). Certaines grandes villes rayonnent ainsi sur une étendue supérieure ou égale à celle d'un département moyen (Rennes, Limoges, Clermont-Ferrand, Dijon). Inversement, les régions les plus urbanisées (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et le littoral méditerranéen) présentent des aires beaucoup plus réduites. L'ensemble du dispositif présente une organisation fonctionnelle adaptée à la desserte des milliers de points de vente qui parsèment le territoire. 75 % des dépositaires sont des indépendants regroupés dans le SNDP (Syndicat National des Dépositaires de Presse). On les trouve généralement dans les centres urbains de tailles petite et moyenne. Certains dépôts sont gérés et contrôlés par les NMPP (14 %) ou par les agences de la SAD (Société d'Agence et de Diffusion), filiale directe des NMPP (11 %), plutôt situées dans les grandes agglomérations de province. L'implantation des dépositaires dépend de la *Commission d'organisation de la vente* (COV) laquelle est chargée par le *Conseil Supérieur des Messageries de Presse* d'examiner les candidatures et de délivrer les autorisations lors de mutations de dépositaires ou de rattachements de dépôt à un autre. Le niveau inférieur de la structure de distribution est quant à lui composé par les points de vente estimés par les NMPP à 29 300 répartis sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de commerces indépendants chargés d'assurer la vente des titres qui leur ont été confiés par les dépositaires selon des contraintes prédéfinies (exclusivité d'approvisionnement, horaires d'ouverture, exposition en vitrine, politique commerciale, délai de mise en vente et de retour des invendus). Leur établissement est lui aussi soumis à l'autorisation de la *Commission d'Organisation de la Vente* sur avis des sociétés de messagerie et des dépositaires centraux. Il existe plusieurs types de détaillants (document 2.60.) : les magasins spécialisés, les kiosques, les grandes surfaces qui possèdent des rayons intégrés, les presse-tabacs et les points de vente supplétifs (bars, épiceries, supérettes, stations-service). Certains magasins adhèrent à des enseignes labellisées par des éditeurs (*Hachette*) ou par des sociétés de messagerie (NMPP, MLP).

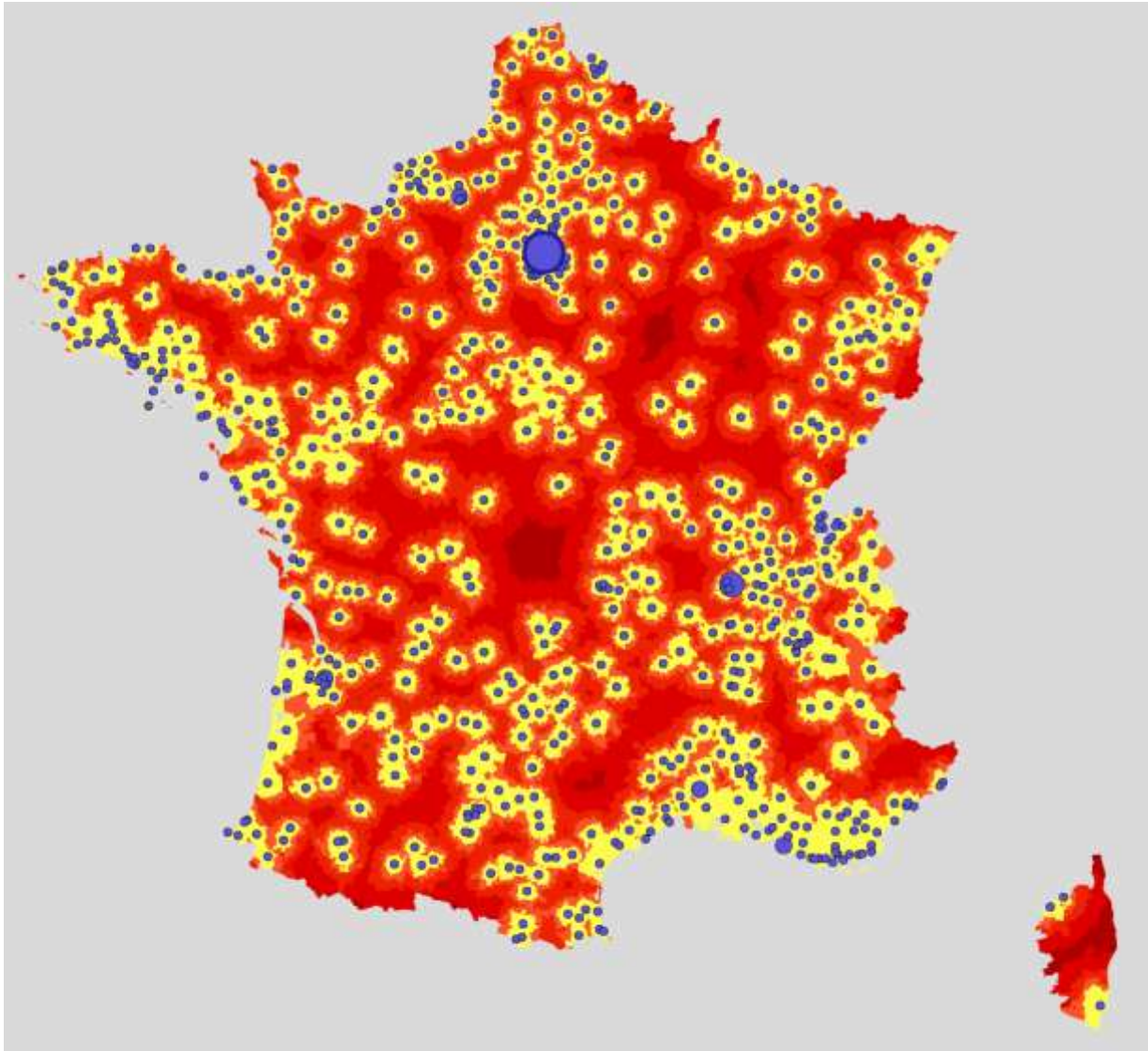
Document 2.60. Les différents types de diffuseurs et leur poids dans les ventes

	Points de vente	Pourcentage des ventes
Magasins spécialisés	8 059	50
Kiosques	573	4
Grandes surfaces	1 632	10
Les presse-tabacs	8 516	25
Points de vente supplétifs	10 494	11
Total	29 274	100

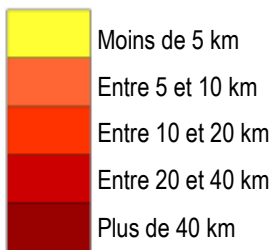
Créée en 1979, la SEDDIF est une filiale des NMPP qui propose aux diffuseurs deux enseignes : *Maison de la presse* et *Mag Presse*. Ces formules fournissent aux détaillants une structure technique et commerciale qui vise à optimiser l'attractivité et la qualité du service autant que la quantité des ventes. L'intégration des diffuseurs dans un réseau de professionnalisation s'effectue par des opérations d'aide à la valorisation de la devanture (logos identifiés, agencement et renouvellement de la vitrine, éclairage), à l'optimisation d'un espace de vente agréable et fonctionnel, à la cohérence du classement et de la signalétique, à l'installation d'un mobilier attractif et efficace, à la mise en place de plans marketing et merchandising, à l'utilisation d'outils informatiques de gestion de la comptabilité et des stocks, et à des plans de formation professionnelle. Ces enseignes se sont généralisées et réunissent aujourd'hui des points de vente performants. Représentant 5,5 % des diffuseurs, leur part de marché s'élève à 13,5 % des ventes nationales. Combinant aussi souvent d'autres fonctions (librairie, papeterie, jeux de grattage), les «*Maisons de la Presse*» constituent les points de vente les plus en pointe en matière d'innovation. Généralement situées en centre-ville, leur surface de vente est comprise en 60 et 400 m². On en compte 637 en 2005, réparties dans la plupart des villes françaises de grande et moyenne tailles (document 2.61.). Si Paris en possède quatre, Lyon trois et Marseille, Bordeaux, Rouen ou Nîmes deux chacune, la plupart des autres villes n'en possèdent qu'une seule qui dessert l'ensemble de l'agglomération. Beaucoup de petites villes ou certaines communes périphériques des grands pôles urbains (Paris, Bordeaux, Toulouse, Nantes) en sont aussi dotées. Les régions les mieux desservies sont aussi les plus densément peuplées et les plus urbanisées, notamment certains couloirs de circulation (Loire, Garonne, Rhône). Les régions touristiques sont aussi fortement dotées, comme certains littoraux (Côte d'Azur, Provence, Languedoc, Aquitaine, Bretagne Sud) ainsi que les vallées des Alpes savoyardes. La couverture est beaucoup plus lâche dans les régions plus faiblement peuplées (bordures orientale et occidentale du Bassin parisien, intérieur de la Bretagne, franges septentrionale et méridionale du Massif Central, Alpes du Sud, Pyrénées et Corse intérieure). On a donc un semis de points de vente relativement régulier mais peu hiérarchisé.

L'enseigne *Mag Presse* concerne la catégorie inférieure avec 957 magasins répartis plutôt dans les villes moyennes (document 2.62.). Leur surface de vente s'échelonne entre 20 et 150 m². Bien que plus nombreuses que les *Maisons de la presse*, les enseignes *Mag Presse* laissent entrevoir une polarisation plus forte et assez originale. Avec 23 et 21 points de vente, Nantes et Marseille arrivent devant Paris (14).

Document 2.61. La localisation de l'enseigne *Maisons de la presse* en France



Distance des communes à la commune équipée en *Maison de la presse* la plus proche



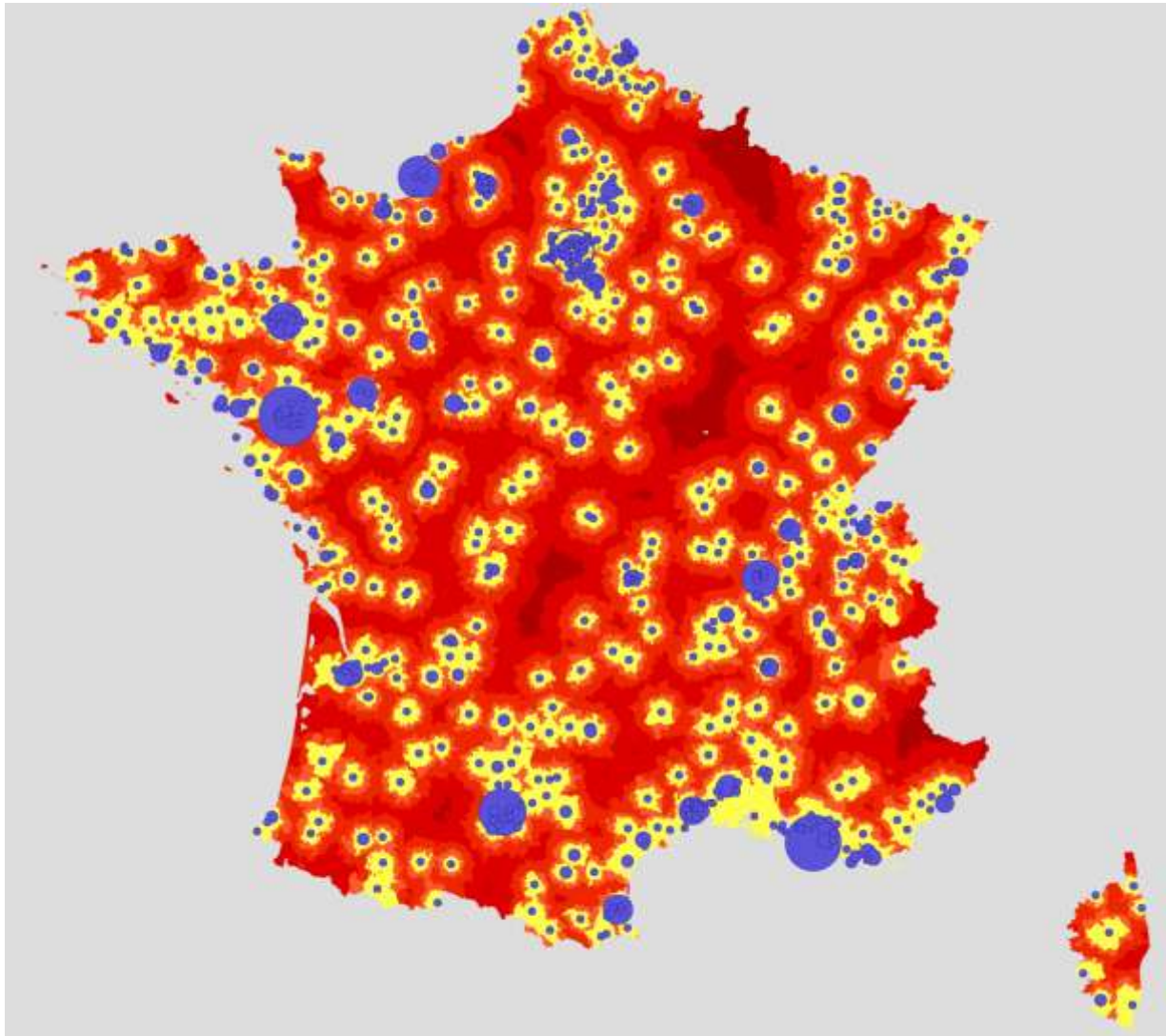
Nombre d'enseignes *Maisons de la presse*



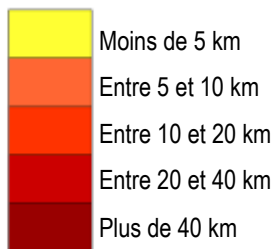
Les communes ont été représentées en fonction de la distance qui les sépare de la commune la plus proche possédant au moins une enseigne *Maison de la presse*. La technique des *buffers* a été utilisée pour calculer la distance à partir des centroïdes des polygones communaux.

Données : <http://www.maisondelapresse.tm.fr/>

Document 2.62. La localisation de l'enseigne *MagPresse* en France



Distance des communes à la commune équipée en *MagPresse* la plus proche



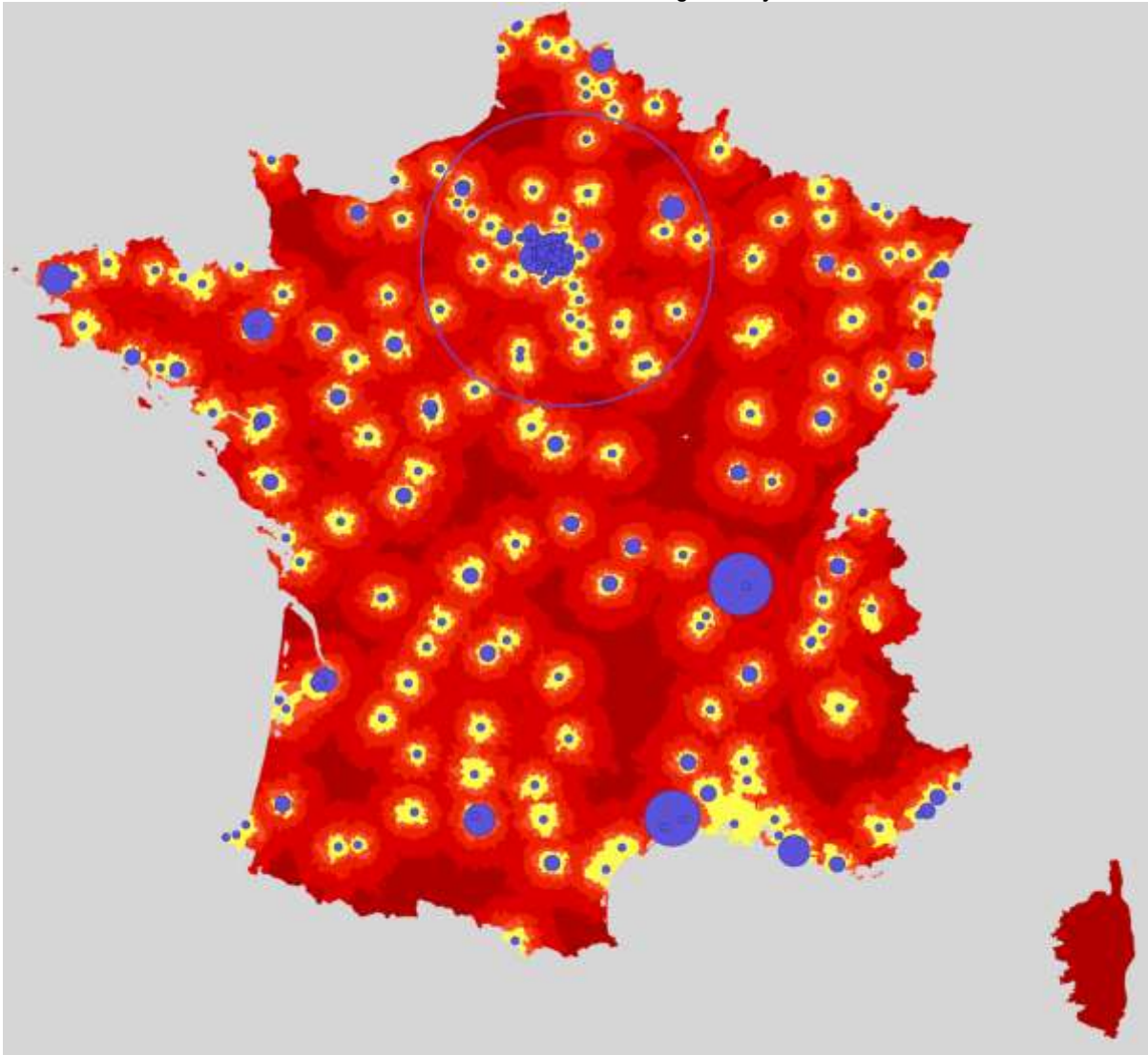
Nombre d'enseignes *MagPresse*



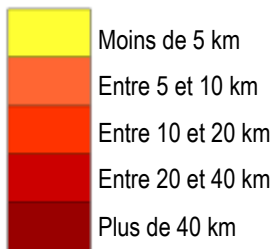
Les communes ont été représentées en fonction de la distance qui les sépare de la commune la plus proche possédant au moins une enseigne *MagPresse*. La technique des *buffers* a été utilisée pour calculer la distance à partir des centroïdes des polygones communaux.

Données : <http://www.magpresse.com/>

Document 2.63. La localisation de l'enseigne *Relay* en France

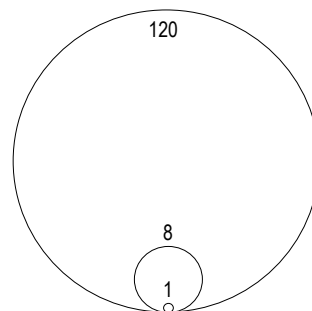


Distance des communes à la commune équipée en points de vente *Relay* le plus proche



Les communes ont été représentées en fonction de la distance qui les sépare de la commune la plus proche possédant au moins une enseigne *Relay*. La technique des *buffers* a été utilisée pour calculer la distance à partir des centroïdes des polygones communaux.

Nombre d'enseignes *Relay*



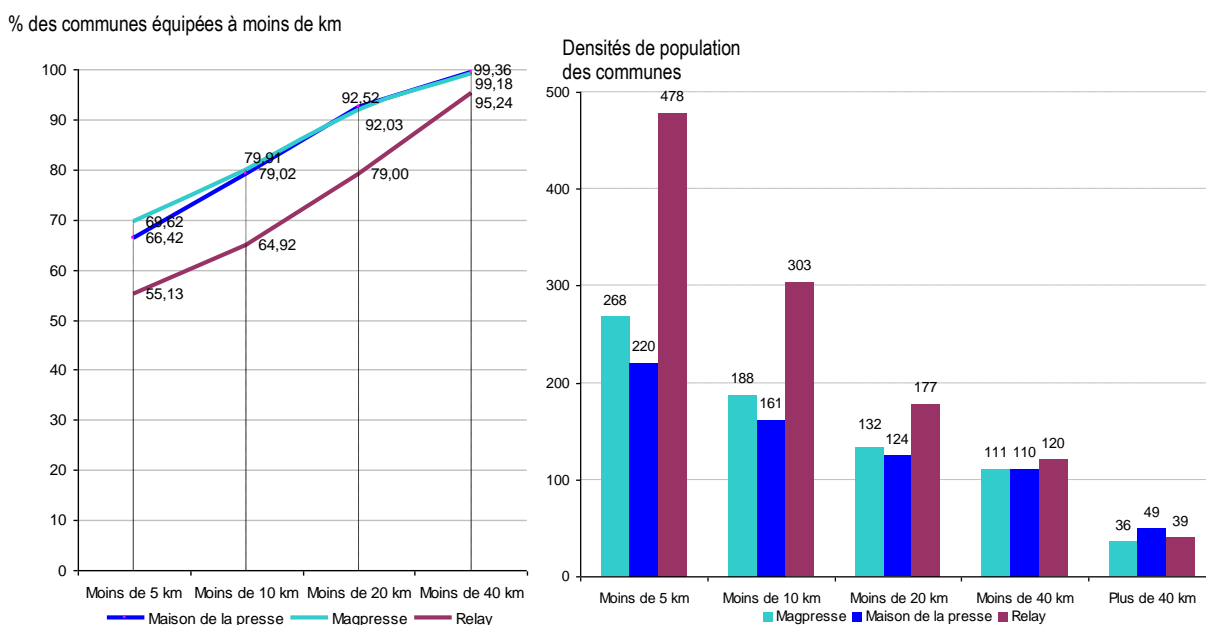
Données : *La Poste*

D'autres grandes agglomérations urbaines sont relativement sous-représentées comme Lyon (11), Lille (1), Bordeaux (6), Nice (6). Au contraire, certaines villes d'importance secondaire cumulent un nombre de diffuseurs relativement plus important : Le Havre (13), Perpignan (8). Au niveau local, on constate que le réseau des *MagPresse* présente une structure semblable à celui des *Maisons de la presse*. On en trouve ainsi beaucoup dans les petites villes ou dans les centres secondaires des grandes agglomérations. En revanche, sauf pour la Corse, les régions mal desservies sont plus étendues, notamment dans la diagonale du vide. Les secteurs touristiques ne paraissent pas aussi avantagés. Il s'agit donc avant tout d'un réseau structuré par les besoins de desserte locale pour les populations qui s'agglomèrent autour des centres de tailles petite et moyenne.

Les magasins *Relay* appartiennent quant à eux à une filiale d'*Hachette Distribution Service* rebaptisée *Lagardère Services* en 2005. On les trouve en concession dans des lieux publics d'accès (gares SNCF, RATP, aéroports, hôpitaux publics, réseaux autoroutiers). Ils sont pris en charge par des gérants salariés qui sont tenus d'appliquer la politique commerciale définie par *Lagardère Services*. Ils fournissent 650 000 clients chaque jour qui effectuent 8,3 % des achats au numéro. Leur chiffre d'affaires annuel s'élève à 781 millions d'euros, tous produits confondus (presse, librairie, tabac, produits alimentaires). On compte environ 760 points de vente localisés dans les grandes villes dotées de grands équipements collectifs. Les points *Relay* situés sur les aires d'autoroute ne peuvent pas être considérés comme d'éventuels points de desserte locale dans la mesure où ils ne sont pas accessibles autrement que par un échangeur : l'effet tunnel les isole de leur environnement topographique proche pour valoriser les flux de transit. En l'absence de données fournies par *Lagardère Services*, un inventaire réalisé à l'adresse à partir des *Pages jaunes* permet de recenser 453 points de vente, ce qui représente 60 % de l'effectif avancé par l'enseigne. La répartition cartographique (document 2.63.) des magasins *Relay* fait apparaître une complémentarité avec le réseau des enseignes de la SEDIFF (*Maisons de la presse*, *MagPresse*). Paris occupe une place prépondérante avec 120 sites *Relay* (26,5 % de l'ensemble national) alors que l'Île-de-France en compte 219 (48 %). Outre cette hypercentralisation sur la capitale, on constate que le réseau des enseignes *Relay* correspond à une logique de métropolisation. Les principaux nœuds de circulation sont ainsi les mieux dotés, en particulier Lyon, Montpellier et Rennes et, dans une moindre mesure, Lille, Marseille, Toulouse ou Bordeaux. Cette disposition reflète en partie la structuration résultant des mobilités entre les grandes métropoles qui relaient le pôle parisien dans le reste du territoire. L'étude des populations couvertes par les différents réseaux montre que les enseignes SEDIFF sont plus nombreuses que les points *Relay*, beaucoup plus sélectifs, même si

cette spécificité s'atténue au fur et à mesure que s'allonge le seuil d'analyse (document 2.64.). Si 55 % de la population française habite à moins de 5 kilomètres d'un diffuseur *Relay* contre 69 % pour les *Magpresse*, ils sont respectivement 95 % et 99 % à vivre à moins de 40 kilomètres. On constate aussi que les densités démographiques des zones équipées en points *Relay* (478 habitants par km² dans un rayon de 5 kilomètres) sont globalement plus fortes que pour les *Magpresse* (268 habitants par km²) et les *Maisons de la presse* (220 habitants par km²). L'écart diminue cependant lorsqu'on élargit le rayon de la mesure à 40 kilomètres (120, 111 et 110 habitants par km²).

Document 2.64. L'inégale couverture du territoire par les différents réseaux d'enseignes de diffusion de la presse



Sources : NMPP, Relay.

Les kiosques dépendent quant à eux de la société *Administration d’Affichage et de Publicité* (AAP), elle aussi filiale des NMPP qui gère la fabrication, les études techniques et les négociations auprès de la COV (Commission des Opérations de Vente) pour l’installation, l’entretien et la commercialisation de l’affichage d’un peu plus de 700 kiosques présents dans 150 villes par concession municipale. La majorité des kiosques sont situés à Paris (478). On les trouve sur les boulevards ou sur les places en centre-ville, dans les galeries marchandes ou les parkings des centres commerciaux en périphérie. Les kiosquiers sont des commerçants indépendants assujettis à des redevances auprès des propriétaires fonciers et de l’AAP. Les diffuseurs sont aussi fortement présents dans les galeries marchandes des centres commerciaux, à l’intérieur des rayons de grandes surfaces et dans les bars-tabacs, notamment car ils sont uti-

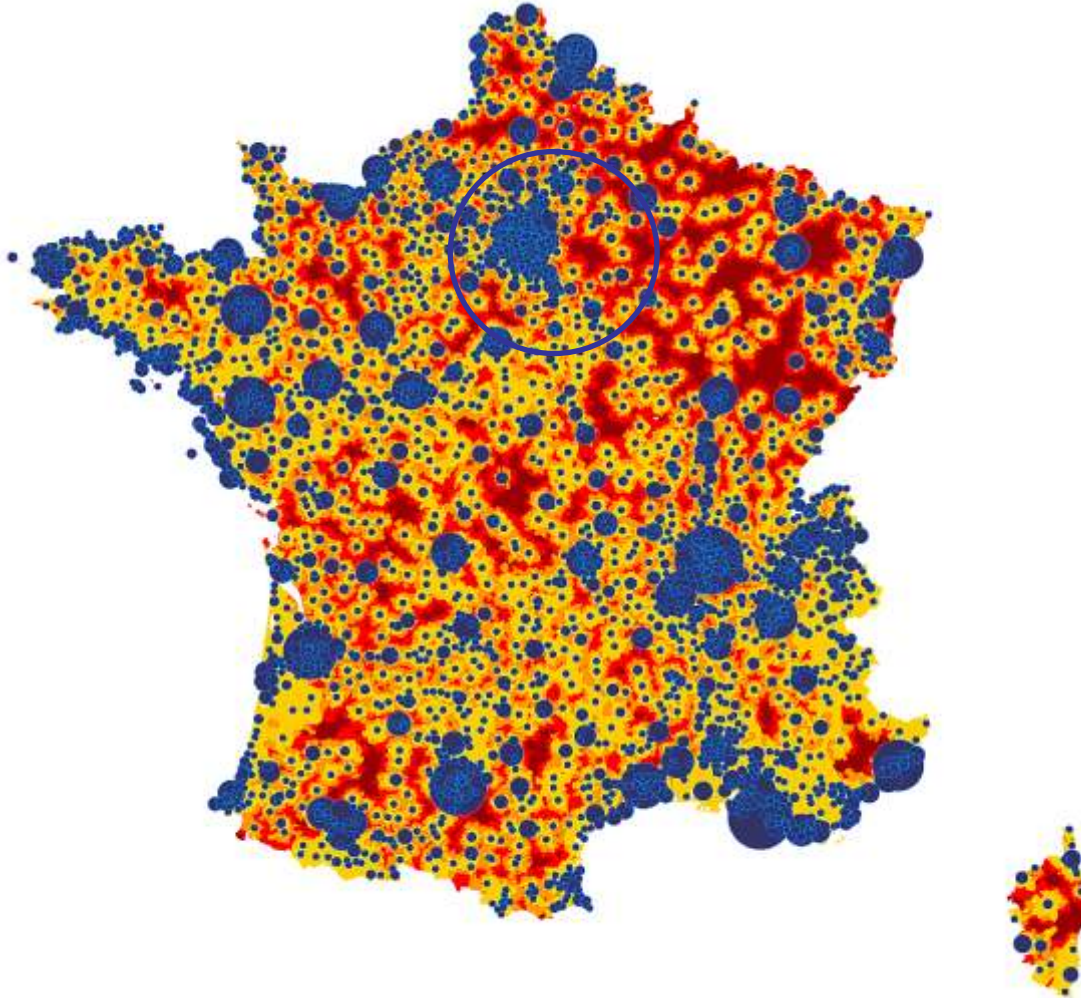
lisés pour générer un afflux de clientèle susceptible de se tourner vers les autres produits commercialisés.

Ce passage en revue des différents modes de vente de la presse fait ressortir une deserte extrêmement fine du territoire français, par de nombreux points de vente répartis de façon plus ou moins homogène ou sélective selon les réseaux de diffusion. La presse constitue un bien parmi les plus accessibles, aux côtés des services les plus élémentaires. Les données partielles à partir desquelles ont été établis ces premiers constats méritent d'être affinés. Face à l'impossibilité d'accéder à l'inventaire des 29 000 points de vente revendiqués par les NMPP et à l'absence de données équivalentes dans l'inventaire communal, le choix a été fait de procéder à la constitution d'une base de données à partir de l'agrégation des informations fournies par différents titres de presse (*La Croix*, *Le Journal du Dimanche* ou *Ciel et Espace*) qui publient les points où il est possible d'acquérir ces journaux. Si la loi Bichet garantit une égalité de traitement aux éditeurs par les messageries, tous les diffuseurs de presse ne proposent pas le même éventail de titres. Ceux qui considèrent la vente de presse comme une activité d'appoint (bars, tabacs, épiceries) ne proposent que les titres dont les tirages sont les plus élevés alors que les détaillants spécialisés (*SEDDIF*, *Relay*) ont la capacité de proposer la plupart des publications éditées. De même, certains éditeurs préfèrent cibler un nombre limité de points de vente afin de réduire les coûts d'impression et de traitements des invendus. Il est à craindre que le mensuel *Ciel et Espace* soit trop spécialisé pour être diffusé dans un nombre assez élevé de marchands de journaux pour affiner les résultats de l'inventaire des points de vente. Inversement, les détaillants qui proposent le *Journal du Dimanche* sont très nombreux, en raison même de l'importance stratégique que représente une couverture exhaustive du territoire pour un quotidien du septième jour qui ne reste disponible qu'un temps restreint en magasin. C'est pourquoi le *JDD* compense cette contrainte temporelle par une couverture spatiale extrêmement fine, depuis les maisons de la presse les plus spécialisées jusqu'aux diffuseurs supplétifs les plus ordinaires. On peut d'ailleurs douter que les magazines d'information générale qui nous intéressent ici soient aussi facilement accessibles que ne l'est le *JDD* le dimanche. C'est la raison pour laquelle les données fournies par le quotidien *La Croix* paraissent les plus aptes à saisir la répartition géographique des points de vente de la presse généraliste d'information³²⁶. C'est ainsi que 7 665 points de vente ont été répertoriés à

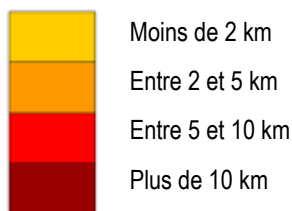
³²⁶ Ce choix a été confirmé après que nous ayons invalidé l'hypothèse d'une éventuelle surreprésentation des régions où la tradition catholique reste la plus forte, ce qui aurait alors pu perturber les résultats. La Bretagne qui représente par exemple 5 % de la population métropolitaine ne compte que 6,8 % des points de vente de *La Croix*, ce qui ne constitue qu'un écart léger et en aucun cas attribuable au seul attachement confessionnel. En

l'adresse permettant de proposer une représentation cartographique de la présence des points de vente de la presse d'information sur le territoire (document 2.65.).

**Document 2.65. Les points de vente de la presse générale
L'exemple du quotidien *La Croix***

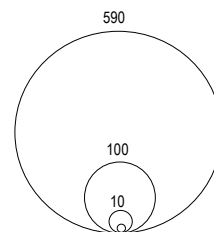


Distance des communes à la commune équipée en points de vente du quotidien *La Croix* le plus proche



Les communes ont été représentées en fonction de la distance qui les sépare de la commune la plus proche possédant au moins un point de vente de *La Croix*. La technique des *buffers* a été utilisée pour calculer la distance à partir des centroïdes des polygones communaux.

Nombre de points de vente de *La Croix*

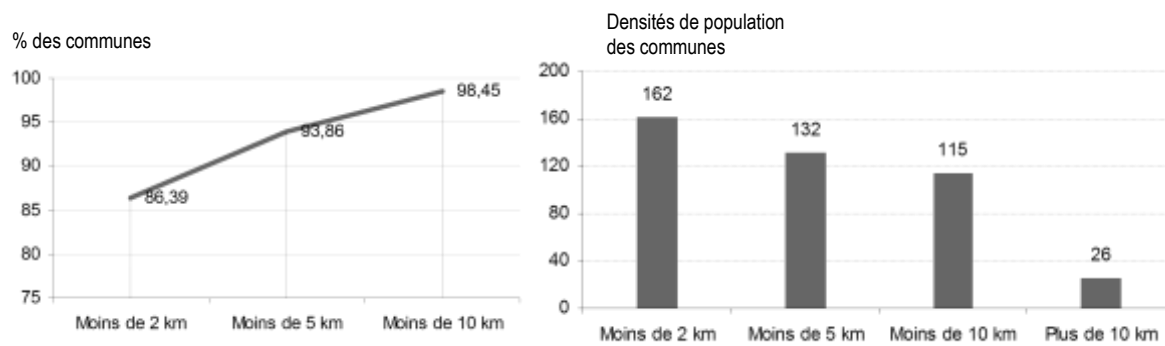


Données : *La Croix*

fait, les comptes établis ici concernent les points de vente et non les exemplaires vendus au numéro ou par abonnement.

Ce traitement permet de dépasser les spécialisations respectives des différents réseaux d'enseignes déjà évoqués pour constater à la fois une extrême finesse du parc de diffuseurs et une organisation très hiérarchisée épousant au plus près la répartition de la population depuis la capitale (589 points de vente) jusqu'aux centres d'approvisionnement local les plus reculés. Seulement 6,5 % des communes sont situées à plus de cinq kilomètres d'une commune qui possède elle-même au moins un marchand de journaux. Ces secteurs sont plus répandus au Nord-Est que dans les régions rurales et montagneuses du Sud de la France. Au contraire, les communes situées à moins de deux kilomètres d'un détaillant accueillent 86,4 % de la population métropolitaine (document 2.66.).

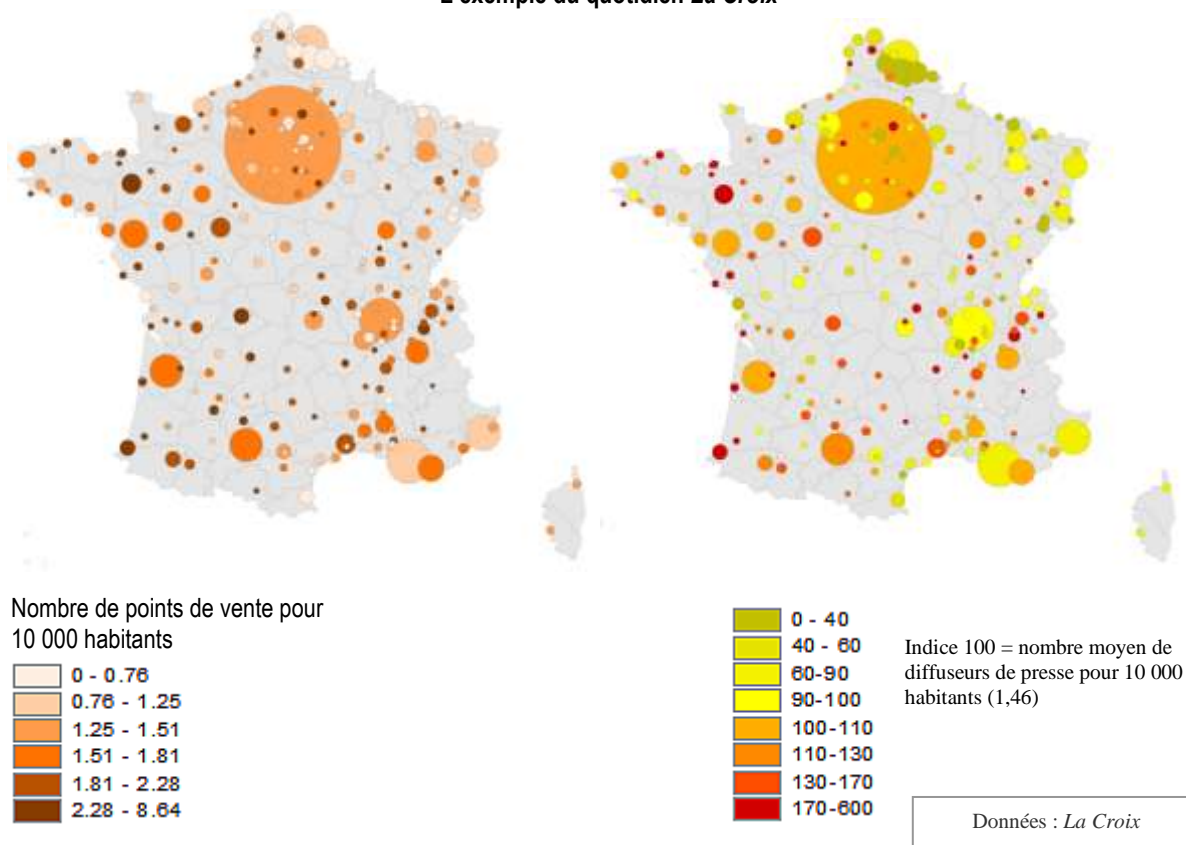
**Document 2.66. La couverture du territoire par les diffuseurs de presse générale
L'exemple du quotidien *La Croix***



Sources : NMPP, Relay.

L'équipement en points de vente concerne en priorité les secteurs les plus densément peuplés (162 habitants par km²) et on constate que cette densité démographique tend à diminuer au fur et à mesure que l'on s'éloigne des centres de distribution. Les diffuseurs ont en effet intérêt à localiser leur commerce de façon à toucher une clientèle maximale tout en évitant de trop superposer leurs aires de chalandise respectives, tâche que la COV est par ailleurs chargée de gérer au mieux, de façon rationnelle et équitable. On constate aussi que la hiérarchie des agglomérations urbaines est respectée dans son ensemble. La corrélation entre la quantité de points de vente et le nombre d'habitants que comptent les unités urbaines de plus de 50 000 habitants dépasse 0,995 et reste supérieure à 0,94 lorsqu'on écarte Paris de la série. La carte des diffuseurs laisse d'ailleurs fort remarquablement transparaître la manière dont la population s'agglomère autour de centres urbains hiérarchisés. Une analyse plus fine fait toutefois apparaître plusieurs écarts significatifs par rapport à cette organisation générale. Si les unités urbaines de plus de 50 000 habitants comptent en moyenne 1,46 point de vente pour 10 000 habitants, on constate qu'un certain nombre d'agglomérations paraissent relativement sous-équipées (document 2.67.).

Document 2.67. Les points de vente de la presse d'information des unités urbaines
L'exemple du quotidien *La Croix*



Le sous-équipement concerne la plupart des agglomérations du Nord-Est, en particulier de celles qui doivent leur essor aux première et deuxième révolutions industrielles (bassin houiller, Lorraine, sud des Vosges et région lyonnaise). Les villes situées autour de Paris (Reims, Troyes, Orléans, Rouen, Le Havre) ainsi que les grandes métropoles de l'est de la France (Lille, Nancy, Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Nice) sont aussi concernées. Seules Paris, Dijon, Grenoble et Toulon tempèrent ces faibles résultats. En revanche, malgré quelques exceptions (La Rochelle, Carcassonne, Perpignan, Béziers et Narbonne), les agglomérations de l'Ouest et du Sud présentent un niveau d'équipement globalement supérieur. Si ce constat s'applique aux métropoles régionales (Nantes, Toulouse, Bordeaux) ainsi qu'à certaines grandes villes (Brest, Angers, Tours, Limoges, Montpellier, Nîmes et Avignon), on constate que, excepté Rennes, ce sont des villes moyennes qui présentent les taux d'équipement les plus élevés (Deauville, Lannion, Saint-Malo, Les-Sables-d'Olonne, Royan, Arcachon et Bayonne), caractéristique qu'elles partagent avec d'autres agglomérations de taille équivalente à l'est (Chambéry, Annecy, Sallanches, Compiègne). Cette liste fait ressortir des villes qui ont soit un profil touristique soit un profil industriel lié aux hautes technologies. Pour les premières, la surfréquentation saisonnière peut expliquer le maintien et la rentabilité d'un parc de diffuseurs plus dense qu'ailleurs alors que pour les secondes la présence d'une

population exerçant des activités nécessitant un niveau de formation supérieure se traduit sans doute par une plus forte proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures qui, comme nous l'avons constaté, ont une consommation moyenne par habitant plus importante.

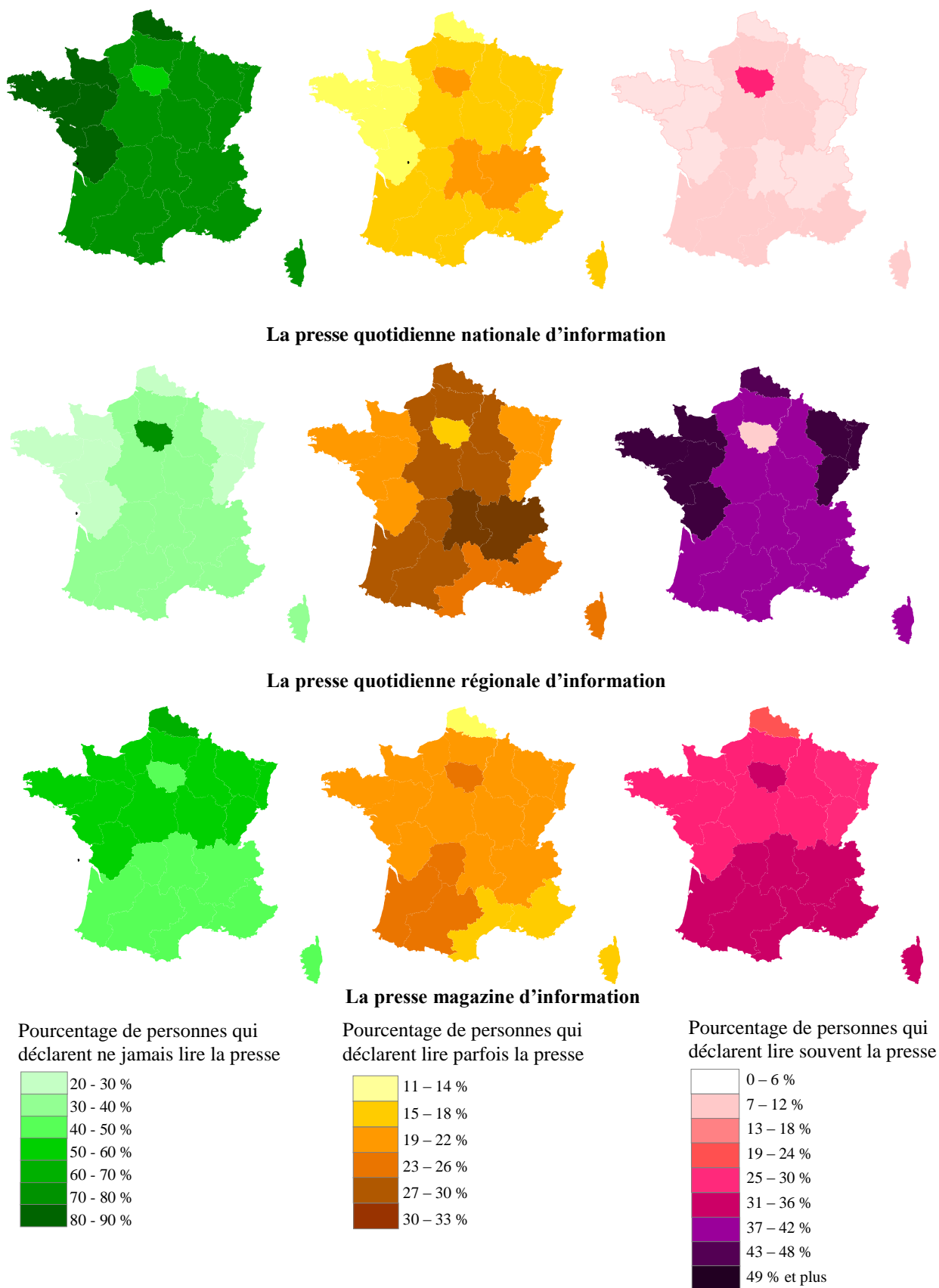
Si l'on écarte ces légères disparités, il ressort de ces différentes analyses que la couverture du territoire par les diffuseurs est relativement homogène et que, dans tous les cas, la presse magazine apparaît comme un service de proximité auquel il est rarement difficile d'accéder, au même titre que les commerces les plus élémentaires (boulangeries, cafés, pharmacies, banques). Hormis quelques exceptions, les journaux ou les magazines sont, pour une écrasante majorité des habitants, des objets banals qui peuvent être consultés facilement depuis les lieux qu'ils fréquentent quotidiennement. Lorsque les disparités géographiques existent, elles peuvent être compensées par l'abonnement, les médiathèques ou par la commande chez n'importe quel détaillant au cours de la période de vente officielle. Les variations géographiques concernant les effectifs vendus que mesure l'OJD chaque année ne tiennent donc pas à un système de distribution inégalitaire ou déficient mais plutôt à certaines composantes sociopolitiques du lectorat français qu'il convient maintenant d'éclaircir. Outre le fait qu'elles actualisent certains thèmes du débat, la présence des affiches de la presse magazine sur les devantures des détaillants ou aux abords des kiosques traduit des logiques différentes selon les lieux : la presse nationale ayant tendance à investir les centres des grandes villes, laissant les petits centres locaux à la presse régionale.

Lire la presse magazine d'actualité, un acte géographique et politique

Les études portant sur la géographie de la lecture de la presse sont rares et peu approfondies, notamment car elles sont souvent réalisées par des spécialistes ou des organismes proches d'autres disciplines qui n'accordent par conséquent qu'une importance secondaire à la dimension territoriale. L'étude de l'INSEE concernant le lectorat de la presse d'information générale³²⁷, déjà mentionnée dans les paragraphes précédents, fournit certaines informations liminaires. On constate ainsi que, dans l'ensemble, la proportion de personnes qui ne lisent jamais la presse est plus importante pour la presse quotidienne nationale et, dans une moindre mesure, pour les magazines que pour la presse quotidienne régionale (document 2.68.).

³²⁷ DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

Document 2.68. Les préférences régionales pour les différentes formes de presse d'information³²⁸

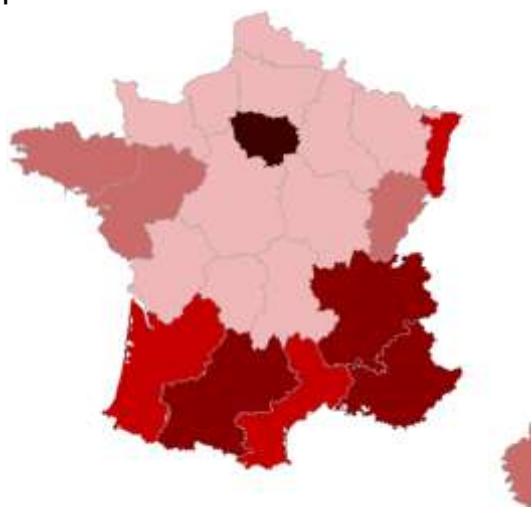
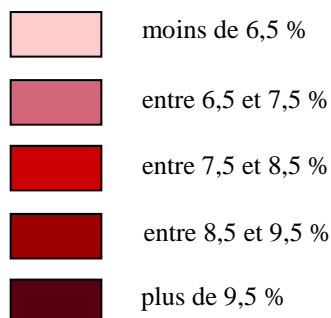


³²⁸ DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

Dans le même temps, les lecteurs réguliers de la presse régionale sont plus fréquents que ceux de la presse magazine et de la presse quotidienne nationale. Par rapport à ce dispositif général, il existe des disparités régionales notables. Ainsi, la région Île-de-France se caractérise par une surreprésentation importante des lecteurs occasionnels et réguliers de quotidiens nationaux et de magazines et une sous-représentation des lecteurs de quotidiens régionaux. Inversement, les régions qui jouxtent le Bassin parisien à l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes), au Nord (Nord-Pas-de-Calais) et à l'Est (Alsace, Franche-Comté) se démarquent par une prédilection relative pour la presse quotidienne régionale, ce qu'on peut associer ici à des particularismes identitaires encore vivaces, et par une proportion plus faible de lecteurs, occasionnels et réguliers, de titres nationaux. Entre ces deux ensembles antagonistes, les régions du Bassin parisien et du Midi présentent un profil intermédiaire. Les contrastes géographiques concernant la presse magazine d'information sont quant à eux moins nets que pour la presse quotidienne. On peut tout de même signaler une opposition entre une France du Nord qui lit relativement moins de magazines que la France du Sud et l'Île-de-France. La région Nord-Pas-de-Calais se singularise par un désintérêt pour les magazines plus accusé encore que pour le reste de la France septentrionale. Ces différences peuvent être rapprochées d'héritages liés à une meilleure réussite scolaire et à un niveau de formation initiale plus avancé dans les régions méridionales, qui peuvent favoriser une consultation plus fréquente de la presse magazine (document 2.69.). La corrélation régionale entre la proportion de lecteurs réguliers de magazines et la fréquence de titulaires de diplômes supérieurs s'établit à 0,47 et s'élève à 0,65 quand l'Île-de-France est écartée. Ce constat est confirmé par une étude publiée en 2005 par les NMPP et réalisée par la Direction des Études sur les marchés pour l'ensemble des titres diffusés par le réseau qui montre que la presse magazine a tendance à être lue davantage en Île-de-France et dans un arc Sud et Sud-Ouest et moins au Nord-Est (Alsace, Lorraine Franche-Comté, Champagne-Ardenne), dans le Nord-Pas-de-Calais et en Bretagne (document 2.70.)³²⁹.

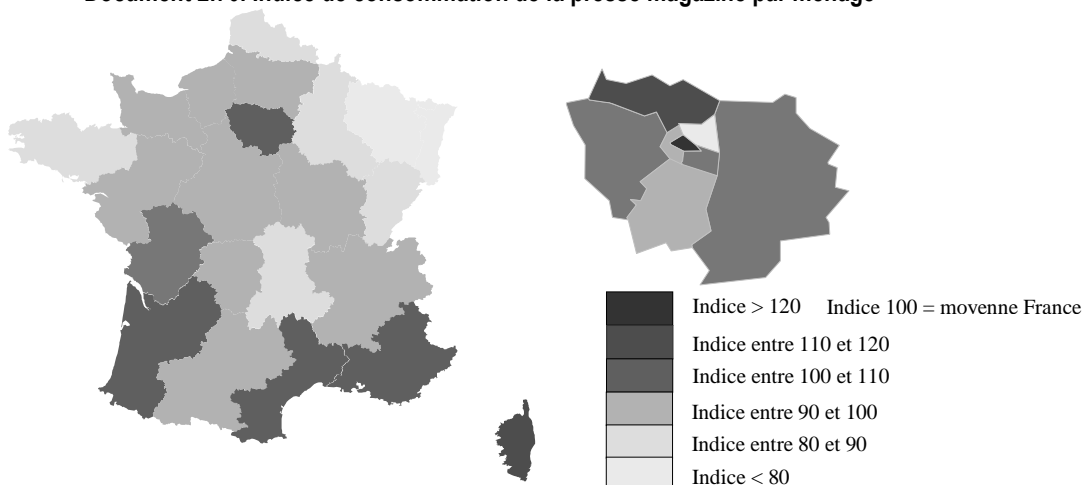
³²⁹ NMPP, Direction des Études sur les marchés, les produits et le réseau (2005) *Bilan de la vente de presse au numéro 2004* (hors import).

Document 2.69. La proportion de titulaires de diplômes de niveau supérieur



Source : INSEE, RGP 1999.

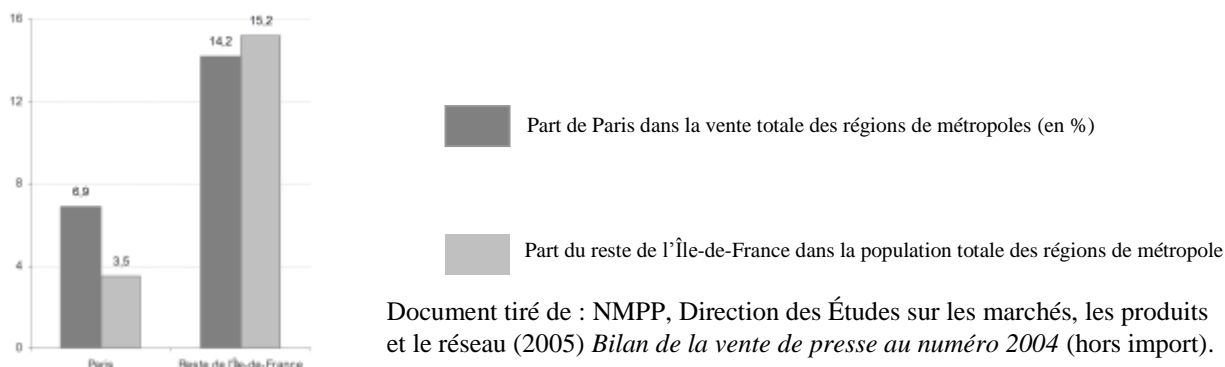
Document 2.70. Indice de consommation de la presse magazine par ménage



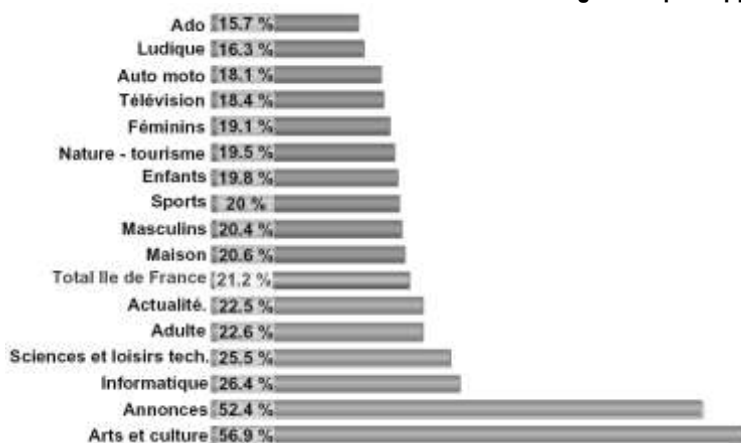
Sources : NMPP, Direction des Études sur les marchés, les produits et le réseau (2005) *Bilan de la vente de presse au numéro 2004* (hors import).

Pour la Bretagne, il semble que la presse régionale reste primordiale, avec des titres comme Ouest-France, diffusé par d'autres circuits que les NMPP. L'étude offre en outre la possibilité de comparer les départements franciliens, ce qui permet de constater une opposition entre Paris *intra-muros* qui se distingue par une très forte proportion de lecteurs et la Seine-Saint-Denis qui présente un profil inverse (Documents 2.71. et 2.72.). Les écarts de revenus ne sont pas les seuls à pouvoir éclairer de tels contrastes, notamment car l'observation de la consommation de presse magazine des première et deuxième couronnes indique que les habitants des Hauts-de-Seine et de l'Essonne lisent moins que ceux du Val-d'Oise et, dans une moindre mesure, ceux des Yvelines, du Val-de-Marne ou de la Seine-et-Marne.

Document 2.71. Le poids de Paris et de l'Île-de-France dans les ventes de presse magazine en France



Document 2.72. La part (en %) de Paris et de l'Île-de-France dans les ventes des différentes familles de magazines par rapport au total national

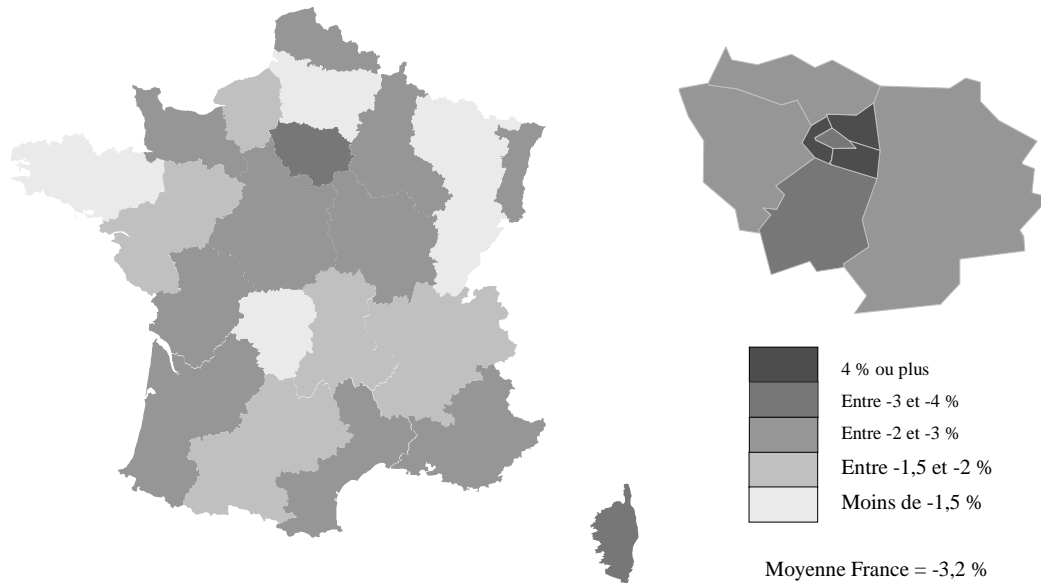


Document tiré de : NMPP, Direction des Études sur les marchés, les produits et le réseau (2005) *Bilan de la vente de presse au numéro 2004* (hors import).

Ici, des phénomènes de perturbations liés à l'importance des mobilités entre départements peuvent intervenir selon que les clients achètent la presse à proximité de leur lieu de résidence ou sur les trajets qu'ils empruntent pour pratiquer leurs activités professionnelles ou leurs loisirs. D'autres données indiquent que dans une conjoncture de baisse générale de la vente au numéro, on constate une érosion plus rapide dans les régions où la fréquence de lecture est plus élevée comme l'Île-de-France, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, PACA ou la Corse (document 2.73). L'absence de données pluriannuelles empêche toutefois d'approfondir l'analyse ou de formuler des hypothèses plus ambitieuses. La même enquête proposée par les NMPP fournit un tableau des préférences régionales pour les différentes familles de magazines (document 2.74.). Là encore les données sont trop lacunaires pour autoriser des interprétations de fond. Pour chaque région, les auteurs n'indiquent que les deux familles situées aux extrêmes, la moins et la plus vendues, sans que l'on connaisse les écarts à la moyenne pour chaque catégorie et pour chaque région ce qui empêche toute analyse de correspondances. On ignore tout des critères retenus pour constituer les familles de presse et les titres

qui les composent. Ces résultats sont cités pour information mais méritent d'être considérés avec circonspection et prudence, aussi bien en raison de leur opacité que de leur pertinence.

Document 2.73. Évolution des ventes en exemplaires 2004/2003

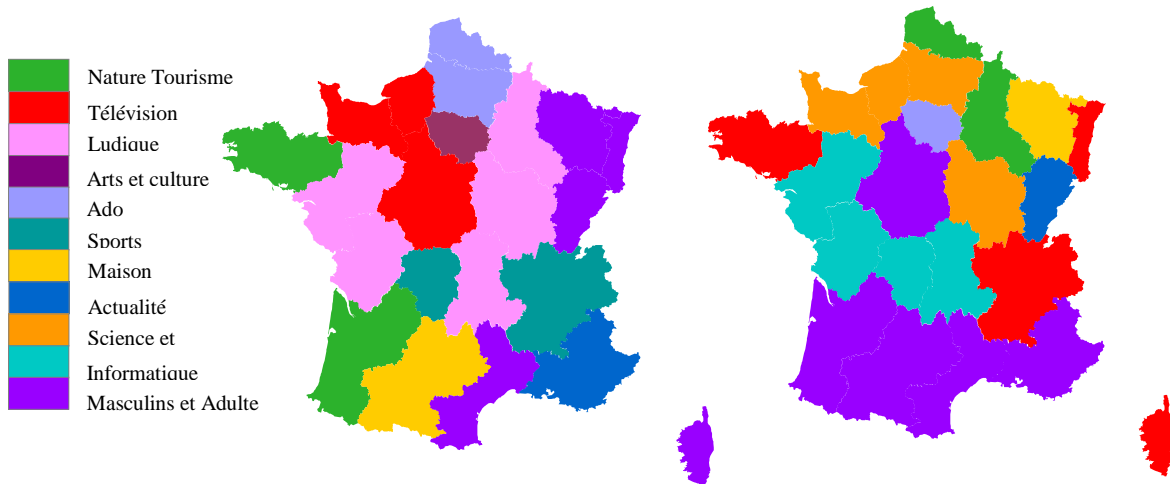


Document tiré de : NMPP, Direction des Études sur les marchés, les produits et le réseau (2005) *Bilan Presse NMPP – TP vente au numéro métropole 2004* (hors import).

Document 2.74. Les préférences régionales pour les différentes familles de magazines

La famille la plus performante pour chaque région

La famille la moins performante pour chaque région










Document tiré de : NMPP, Direction des Études sur les marchés, les produits et le réseau (2005) *Bilan de la vente de presse au numéro 2004* (hors import).

La corrélation entre les ventes (la diffusion) et la lecture (l'audience) n'est pas parfaite mais, en l'absence d'autre source plus détaillée, on peut considérer, pour ce qui nous intéresse, qu'elle reste suffisante pour autoriser une analyse géographique comparative. Les éditeurs ne fournissant pas de données communales ou cantonales, l'échelon départemental est le plus fin que propose l'OJD. Si ce niveau reste un peu large, il permet malgré tout de tenir compte d'un certain nombre de particularités géographiques, notamment les formes et les degrés d'urbanisation des différents départements. Par ailleurs, il offre la possibilité de mettre en relation ces chiffres sur la diffusion avec d'autres sources elles aussi disponibles au niveau départemental.

Pour une première analyse, seuls les départements métropolitains sont pris en compte. Quatorze magazines représentatifs sont retenus dans le but de parvenir à une représentation de la presse magazine d'actualité suffisamment étendue pour prétendre à un certain degré de généralité même si toute prétention à l'exhaustivité a été écartée : *Alternatives économiques*, *Capital*, *Courrier International*, *Géo*, *L'Expansion*, *L'Express*, *Le Figaro Magazine*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Monde 2*, *Le Point*, *Marianne*, *Politis*, *Télérama*, *Terre Sauvage* pour les années 2002, 2003, 2004 et 2005 (document 2.75.)³³⁰. Certains sont plutôt à droite comme *Le Point* ou *Le Figaro Magazine*, d'autres plutôt à gauche comme *Politis*, *Marianne* ou *Alternatives économiques*, séparés par une série de titres plus ou moins centristes, ce qui permet de couvrir un large échantillon d'opinions. Les grands *newsmagazines* français comme *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *Courrier International* ou *Marianne* constituent le noyau dur du corpus. On y a ajouté deux hebdomadaires vendus le week-end en complément d'un quotidien auquel ils sont associés : *Le Figaro Magazine* et *Le Monde 2*. Le corpus a été élargi à des titres qui traitent l'actualité sous un angle thématique tout en conservant un certain niveau de généralité en termes de contenu. Il en est ainsi de magazines économiques comme *Alternatives économiques*, *Capital*, *L'Expansion* ou d'un magazine culturel comme *Télérama*. Nous y avons ajouté *Géo* et *Terre Sauvage*, deux mensuels qui accordent une grande place aux questions environnementales et territoriales. Les magazines régionaux ou locaux ont été écartés dans la mesure où cette première analyse vise à établir un bilan d'ensemble à l'échelle nationale.

³³⁰ Quelques exceptions sont à noter. Le mensuel *Alternatives économiques* n'est référencé par l'OJD que pour l'année 2005, *Le Monde 2* n'existe que depuis janvier 2004 et l'hebdomadaire *Marianne* n'adhère à l'OJD que depuis 2006.

Document 2.75. Présentation des titres composant le corpus d'enquête (1)

	<i>Alternatives économiques</i>	<i>Capital</i>	<i>Courrier International</i>	<i>Géo</i>	<i>L'Expansion</i>	<i>L'Express</i>	<i>Le Figaro Magazine</i>
							
Périodicité	Mensuelle	Mensuelle	Hebdomadaire	Mensuelle	Mensuelle	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Genre	Économique	Économique	Généraliste	Découverte	Économique	Généraliste	Généraliste
Date de création	1980	1991	1990	1976	1967	1953	1978
Propriétaire	SCOP	Prisma Presse	Le Monde SA	Prisma Presse	Groupe Express-Expansion	Groupe Express-Expansion	Socpresse
Diffusion moyenne (2003-2005)	109 307	369 720	195 513	363 490	164 940	549 640	479 788
Ligne éditoriale	Seul magazine économique ouvertement hostile au néolibéralisme économique.	Magazine économique le plus diffusé en France.	Hebdomadaire qui propose une revue de presse internationale.	Premier magazine de voyage pour la longévité et la diffusion.	Le plus ancien des magazines économiques.	Prototype du newsmagazine à la française positionné au centre sur l'échiquier politique.	Magazine de droite, proposé en complément du quotidien.

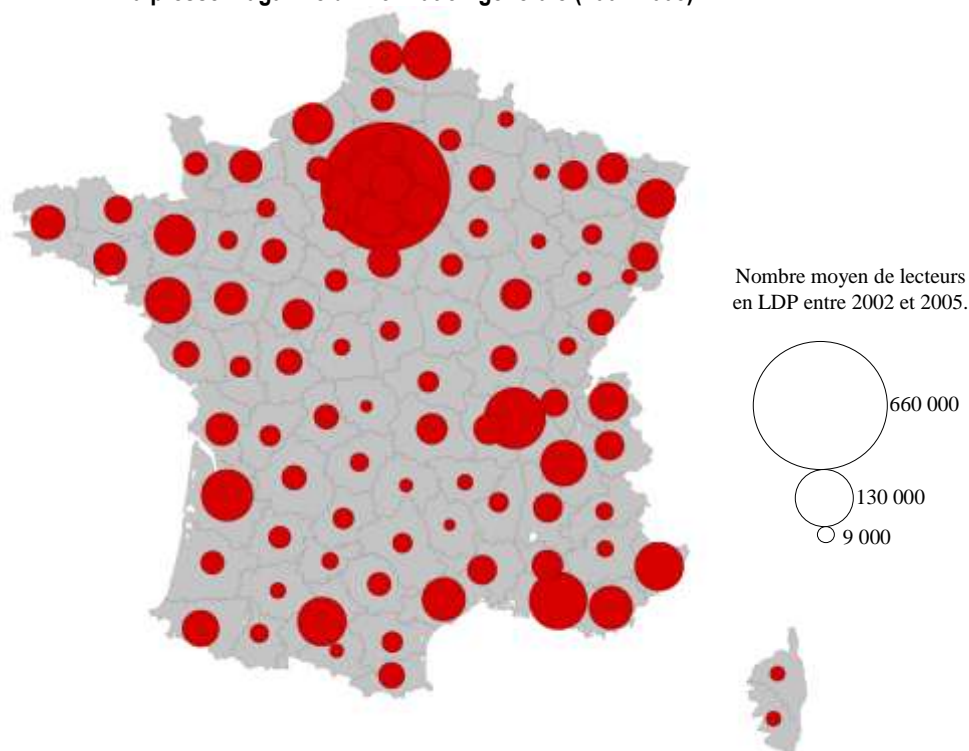
Document 2.75. Présentation des titres composant le corpus d'enquête (2)

	<i>Le Monde 2</i>	<i>Le Nouvel Observateur</i>	<i>Le Point</i>	<i>Marianne</i>	<i>Politis</i>	<i>Télérama</i>	<i>Terre Sauvage</i>
							
Périodicité	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Mensuelle
Genre	Généraliste	Généraliste	Généraliste	Généraliste	Généraliste	Culturel	Environnement
Date de création	2004	1964	1972	1997	1988	1947	
Propriétaire	Le Monde SA	Groupe Perdriel	Artémis (Groupe PPR)	Marianne Finance	Politis	Le Monde SA	Bayard Presse
Diffusion moyenne (2003-2005)	309 305	543 446	386 733	283 999	nc	659066	88756
Ligne éditoriale	Le plus récent magazine, entre actualité et culture.	Magazine de gauche, proche du monde intellectuel.	Magazine de centre droit, en essor constant depuis plusieurs années.	Hebdomadaire de gauche, contestataire, républicain et grand public.	Magazine de la gauche altermondialiste.	Magazine culturel issu du christianisme social devenu une référence incontournable.	Magazine de défense et de promotion de l'environnement.

Malgré une diffusion relativement modeste (moins de 40 000 exemplaires), l'hebdomadaire *Politis* a été intégré en raison de son rôle historique dans le renouveau de la presse de gauche mais aussi de sa capacité à maintenir son existence et sa présence dans les points de vente malgré la fragilité économique de sa base de financement. Au contraire, l'hebdomadaire de droite *Valeurs Actuelles* n'a pas été retenu car il est impossible pour un lecteur occasionnel de se le procurer. En effet, les titres édités par le groupe *Valmonde* (*Valeurs Actuelles*, *Le Spectacle du Monde*) sont avant tout, sinon exclusivement, diffusés par abonnement. Leur rayonnement se limite à un groupe restreint de lecteurs. C'est pourquoi ils font peu l'objet de re-

prises ou de citations dans les revues de presse et dans les autres médias. Aussi, la disponibilité dans les bibliothèques et les médiathèques municipales ou intercommunales a été utilisée comme critère de discrimination entre les titres spécialisés comme *Valeurs Actuelles* et les titres généralistes, capables de susciter l'intérêt d'un public varié de lecteurs. Les quinze titres retenus pour l'étude sont disponibles dans au moins une des bibliothèques du département de la Seine-Maritime³³¹. Ce critère a facilité leur consultation et leur archivage dans une base de données. La cartographie des résultats bruts montre que les départements où sont vendus le plus d'exemplaires sont aussi les plus peuplés et ceux qui possèdent une métropole (document 2.76.). Inversement et logiquement, les journaux vendent moins de numéros dans les départements ruraux peu peuplés. Cela confirme le lien direct déjà entr'aperçu entre le nombre de lecteurs et la structure démographique du peuplement. Les disparités observées ne font donc que refléter les écarts de peuplement entre départements. On peut supprimer ces effets de masse en calculant le nombre moyen de magazines achetés en LDP (document 2.77.).

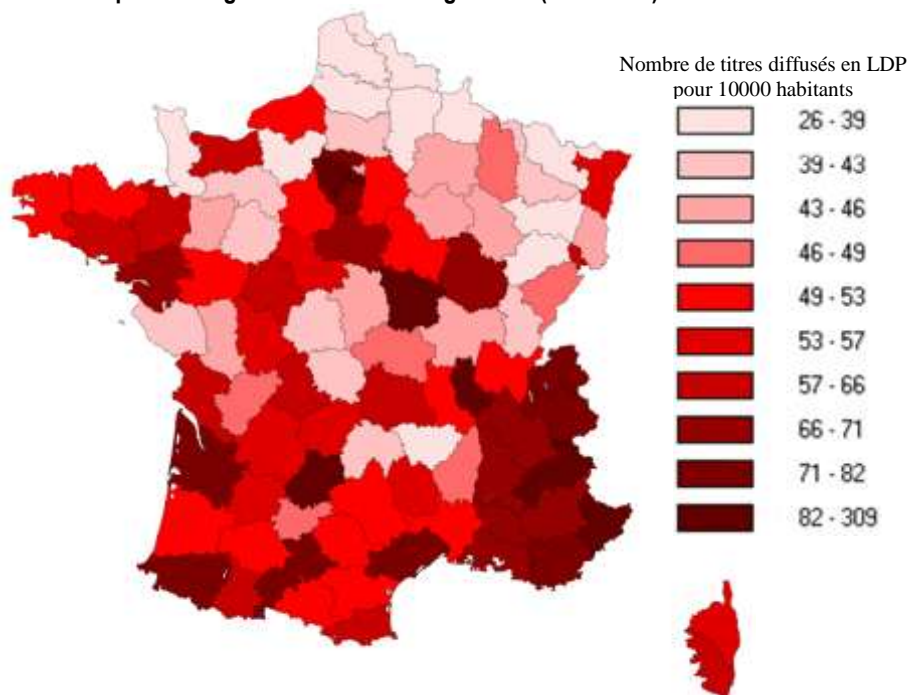
Document 2.76. Les ventes moyennes annuelles de la presse magazine d'information générale (2002-2005)



Données : OJD, Diffusion totale payée moyenne 2002, 2003, 2004 et 2005

³³¹ Outre le fait qu'elle est celle qui propose l'éventail de magazines le plus complet, la bibliothèque Armand Salacrou du Havre mérite d'être mentionnée car elle est la seule en Seine-Maritime à archiver les titres auxquels elle est abonnée sur plusieurs années. Les autres bibliothèques se débarrassent de leurs magazines après une année de conservation. C'est notamment le cas des bibliothèques universitaires qui archivent souvent les quotidiens sur microfilms mais pas les magazines.

Document 2.77. Les ventes moyennes annuelles de la presse magazine d'information générale (2002-2005)



Données : OJD, Diffusion totale payée moyenne 2002, 2003, 2004 et 2005

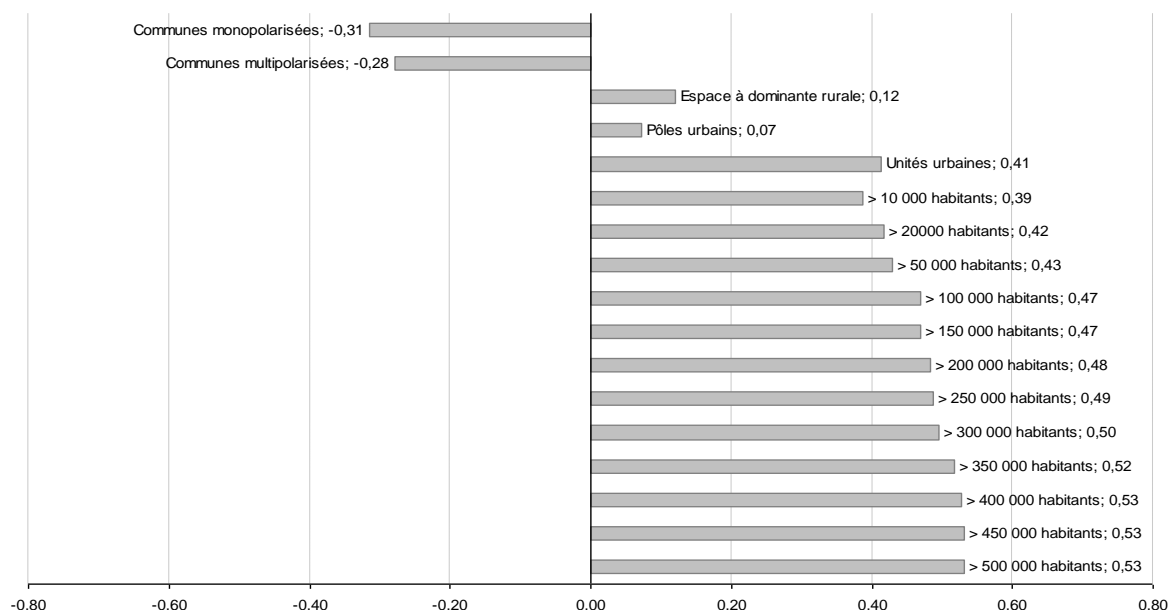
Deux types de différenciation sont alors perceptibles. On constate tout d'abord que le quart Nord-Est du territoire, de la Picardie à la Franche-Comté, est beaucoup moins touché par la vente de magazines que le Sud, notamment le Sud-Est (Rhône-Alpes, PACA).

Dans un second temps, au niveau local, on constate aussi que les départements qui contiennent une métropole ou qui présentent des taux d'urbanisation importants sont plus touchés par la vente de magazines que les départements de leur entourage. C'est vrai de Paris et des départements occidentaux de l'Île-de-France, mais aussi du Bas-Rhin, de la Seine-Maritime, du Calvados, de la Loire-Atlantique, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de la Haute-Garonne, du Rhône, et des Alpes-Maritimes. Si l'on excepte les départements alpins qui expriment une situation exceptionnelle en raison du tourisme et de l'urbanisation, le Lot est le seul département relativement rural à présenter un niveau de vente élevé rapporté au nombre d'habitants. Ces différences peuvent être rattachées à la géographie des cadres et des professions intermédiaires, plus nombreux dans les grandes villes et dans le Sud de la France, mais aussi à celle des retraités et des résidents secondaires. Toutefois, pour consolider l'interprétation, il est possible de procéder au calcul des corrélations départementales entre les ventes de presse magazine et certaines variables significatives. Nous avons pour cela retenu une centaine de variables portant sur des thématiques qui peuvent entrer en résonance avec la

lecture de la presse. Les corrélations obtenues sont irrégulières. Elles dessinent des convergences plus ou moins nettes qui permettent de mieux comprendre les relations entre les modes de vie des habitants et leurs pratiques de lecture de la presse magazine. L'analyse spatiale est ici conçue comme une manière de prendre la mesure la cohérence des comportements individuels en matière d'engagements sociopolitiques sur un plan collectif, sans jamais prétendre parvenir à brosser un tableau parfaitement limpide. Les tendances générales qui ressortent de cette analyse à l'échelle des départements dépendent du résultat contingent que provoque la rencontre des multiples comportements individuels caractérisant traditionnellement la cohabitation politique. Les paragraphes suivants visent donc avant tout à mettre à l'épreuve des probabilités les hypothèses exprimées auparavant concernant la signification politique que recouvre la lecture de la presse.

On constate ainsi une corrélation positive entre la diffusion de la presse magazine et le niveau d'urbanisation. Celle-ci augmente au fur et à mesure que le poids des grandes villes s'élève lui aussi (document 2.78.).

Document 2.78. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et l'urbanisation

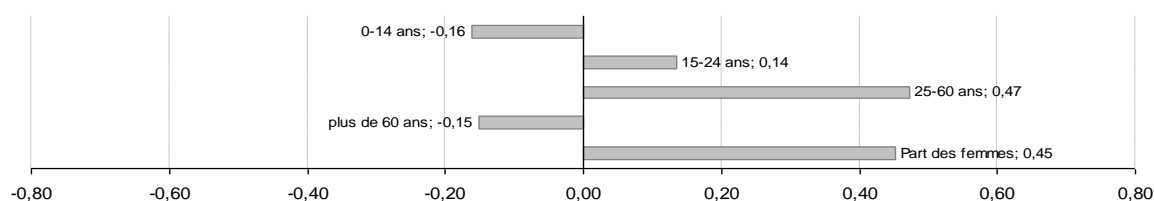


Données : INSEE, RGP 2005.

En revanche, contrairement à toute attente, ce ne sont pas les départements les plus ruraux qui semblent se désintéresser le plus de la presse magazine d'actualité, mais plutôt ceux qui comptent une forte proportion de personnes habitant dans des communes périurbaines monopolarisées ou multipolarisées, comme si ces populations étaient moins marquées qu'ailleurs par les clivages politiques et idéologiques introduits par la presse d'actualité. On sait, par ailleurs, que ces secteurs sont aussi ceux qui manifestent le plus de défiance à l'égard du sys-

tème institutionnel à travers une abstention et un vote protestataire réguliers à l'occasion des élections. L'analyse des corrélations avec les différentes classes d'âge indique qu'il existe une tendance à moins lire la presse dans les départements où la part des personnes de plus de 60 ans et celle des enfants de moins de 15 ans sont élevées. Dans le premier cas, on peut rappeler que les catégories les plus âgées ont tendance à être moins consommatrices de magazines car plus habituées à la presse quotidienne régionale ou nationale. Pour les seconds, le fait pour certains ménages d'avoir à prendre en charge des enfants encore jeunes peut se traduire par une moindre disponibilité pour la lecture de magazines d'information. Il semble donc qu'une proportion d'étudiants et d'actifs élevée aille de pair avec une consommation importante de magazines d'information. On peut aussi noter que ce lien est encore plus fort lorsqu'on prend en compte les départements les plus féminisés (document 2.79.).

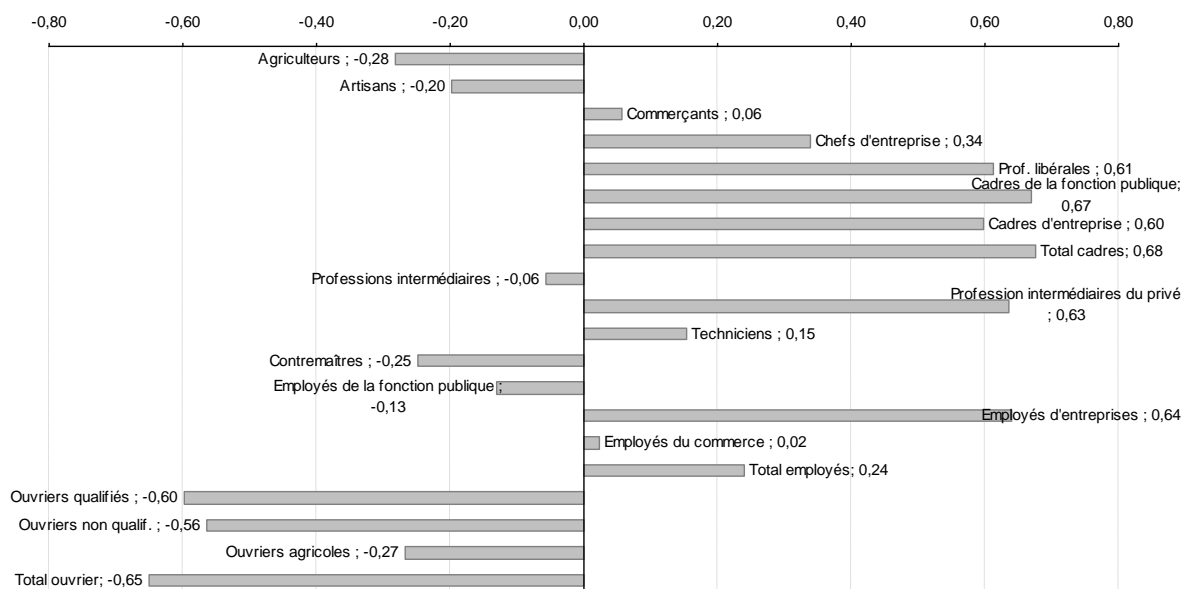
Document 2.79. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et les catégories générationnelles



Données : INSEE, RGP 2005.

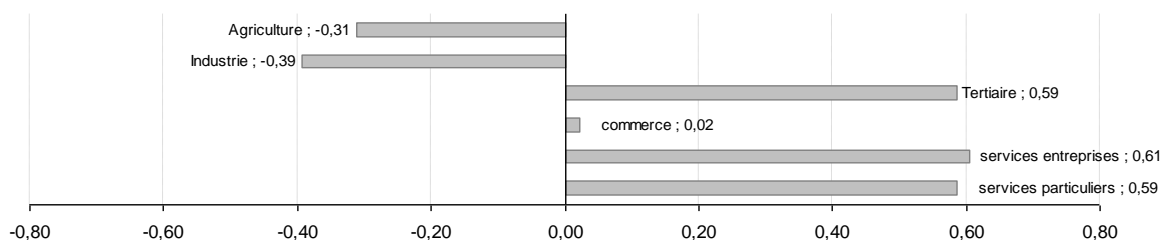
La comparaison de l'attrait pour la presse avec la répartition des différentes catégories socioprofessionnelles corrobore l'hypothèse d'une prédilection des cadres et des fonctions intellectuelles supérieures pour les magazines d'information générale, par opposition aux agriculteurs, aux artisans et aux ouvriers alors que les commerçants, les chefs d'entreprise, les techniciens et les employés se situent en position intermédiaire (document 2.80.). La mesure des correspondances avec les différents secteurs d'activité confirme cette tendance : les départements où les emplois de services sont les plus nombreux, notamment les services aux entreprises, sont aussi ceux où on lit le plus les magazines d'actualité, au contraire des départements plus tournés vers l'agriculture et l'industrie (document 2.81.).

Document 2.80. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et les catégories socioprofessionnelles



Données : INSEE, RGP 2005.

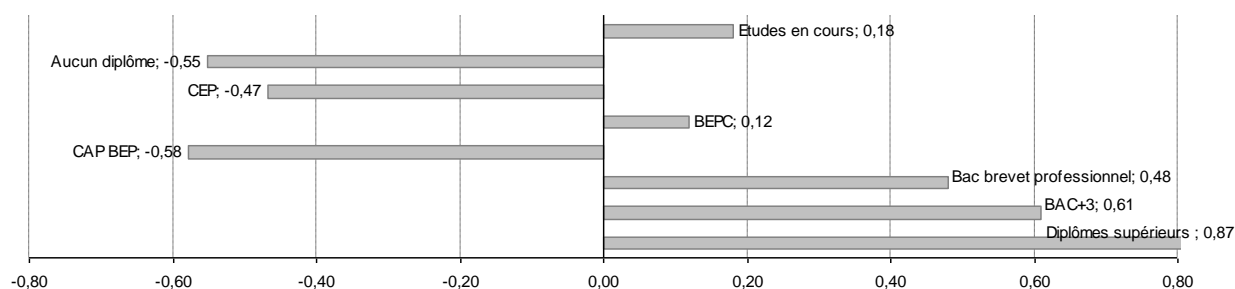
Document 2.81. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et les secteurs d'activité



Données : INSEE, RGP 2005.

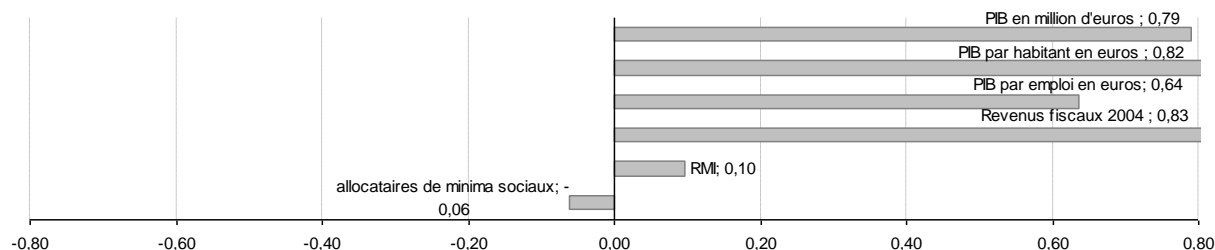
Il n'est donc pas surprenant de constater que ce sont dans les départements où les habitants ont le plus haut niveau de diplômes et où les étudiants sont les plus nombreux, qu'on lit aussi plus fréquemment les magazines d'information (document 2.82.). Cette pratique est encore plus fortement corrélée avec les revenus des ménages (document 2.83.). Le niveau de formation initiale se combine avec le capital économique pour dessiner une géographie préférentielle de l'attrait pour la presse.

Document 2.82. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et le niveau de diplôme



Données : INSEE, RGP 1999.

Document 2.83. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et les revenus

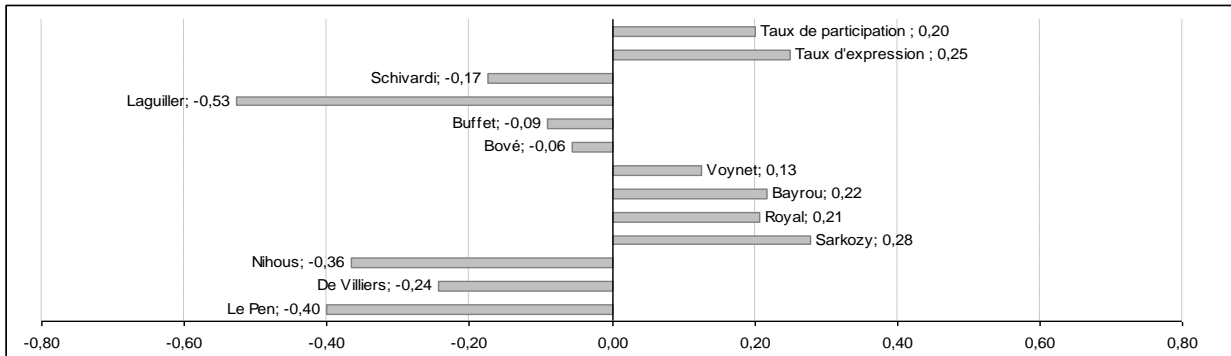


Données : INSEE, RGP 1999.

Il ressort de ces comparaisons un faisceau convergent de corrélations qui autorisent à brosser un portrait théorique du lecteur modèle de magazines d'information générale : il s'agit d'une personne active entre deux âges, qui habite dans une grande agglomération urbaine et qui occupe un emploi à responsabilité qu'elle a pu obtenir grâce à l'acquisition d'un diplôme d'études supérieures, ce qui lui procure des revenus confortables. Par rapport à ce modèle générique, il existe une multitude de résidus locaux qui témoignent de la liberté que chacun conserve de développer un attrait particulier pour l'actualité politique conformément à sa personnalité, à ses opinions et sans que sa condition sociale ne lui impose, à titre individuel, de limite insurmontable. Ce constat invite à poursuivre l'analyse collective amorcée ici en explorant les corrélations spatiales qui se tissent entre la lecture de la presse d'information et des domaines plus spécifiquement politiques.

L'examen des résultats du premier tour des élections présidentielles de 2007 montre que les départements où les magazines d'actualité sont les plus fréquemment lus sont aussi ceux où la participation est la plus forte et ceux où l'on vote le plus pour des candidats favorables au système politique en vigueur, issus de partis de gouvernement et moins pour des candidats contestataires qui adoptent une posture tribunitienne (document 2.84.). Ces résultats sont en opposition avec ceux des élections présidentielles de 2002 (document 2.85.) : à ce moment, il semble que la participation aux élections ait davantage été motivée par la volonté d'exprimer un refus des grands partis de gouvernement.

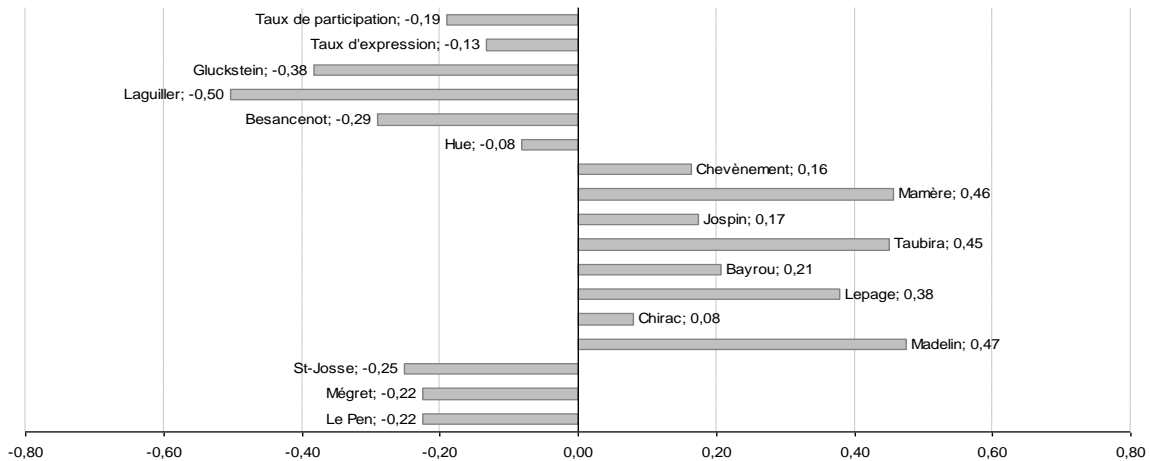
Document 2.84. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et les résultats des élections présidentielles de 2007 (premier tour)



Le taux d'expression correspond aux suffrages exprimés par rapport au nombre d'inscrits sur les listes électorales.

Données : Conseil Constitutionnel.

Document 2.85. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et les résultats des élections présidentielles de 2002 (premier tour)

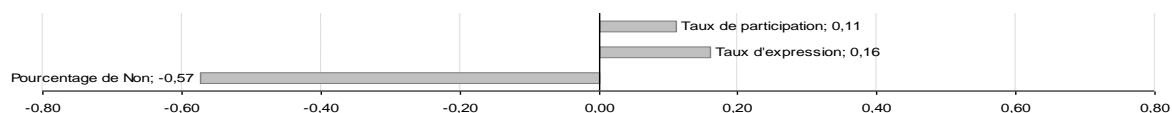


Données : Conseil Constitutionnel.

Dans les deux cas, il existe une corrélation négative entre la répartition du lectorat et le vote extrémiste, ce qui autorise à émettre l'hypothèse d'une tendance probable des lecteurs de magazines retenus à éprouver une satisfaction et une confiance relativement plus importante que le reste de la population envers le système institutionnel traditionnel. Une situation sociale confortable et le sentiment d'avoir accès à une meilleure compréhension peuvent en effet favoriser le développement de rapports moins crispés et plus modérés vis-à-vis de la question politique. Cette propension à la confiance, à la modération et l'attachement au réformisme se retrouve dans la corrélation nettement positive entre la géographie du soutien au projet de Traité constitutionnel lors du référendum de 2005 et celle de la diffusion des magazines d'information (document 2.86.). La faiblesse du lien qui unit cette dernière à la répartition des militants des partis politiques laisse penser en revanche que la presse magazine n'intéresse pas

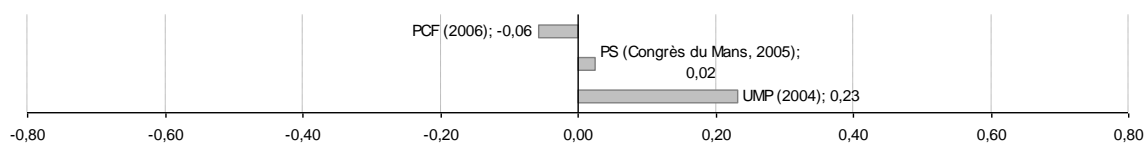
seulement un groupe restreint d'adhérents mais qu'elle touche un public plus large qui exprime son intérêt pour l'actualité politique par des modes d'engagement d'intensité variable (document 2.87.).

Document 2.86. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et les résultats du référendum de 2005 sur le Traité constitutionnel pour l'Europe



Données : Conseil Constitutionnel.

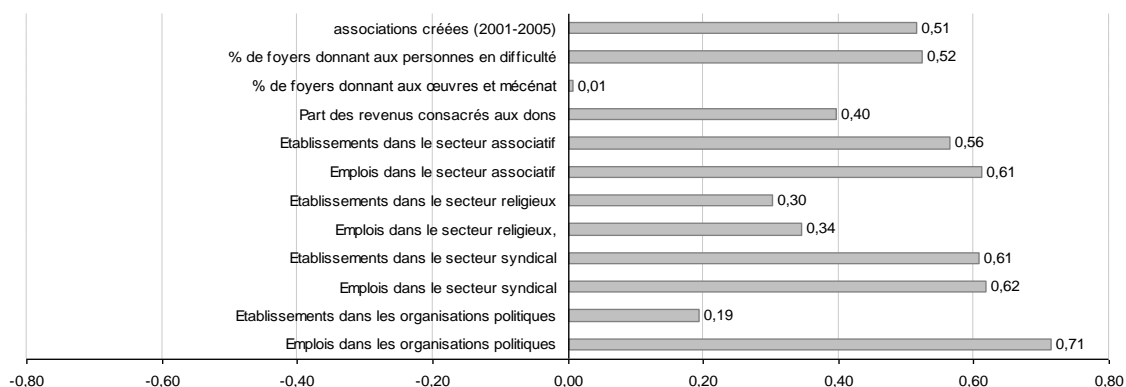
Document 2.87. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et la participation des militants aux congrès des partis politiques



Données : Partis politiques.

Le dynamisme associatif, mesuré par le nombre d'associations créées par département entre 2001 et 2005, se trouve quant à lui positivement corrélé à la fréquence de lecture de la presse (document 2.88.).

Document 2.88. Corrélations géographiques entre les ventes de la presse magazine et la participation à la vie sociale et politique



Données : CNVA, DGI, Unedic.

Il en est de même de l'emploi associatif, de la proportion des ménages qui déclarent aider des personnes en difficulté, des montants qu'ils versent à cette occasion ou du poids relatif que représentent les activités religieuses, syndicales et politiques au sens large. On voit ainsi certains départements se distinguer par un profil où l'intérêt pour l'actualité générale et pour l'information converge avec une forte implication dans la vie sociale et citoyenne. Les constatations qui viennent d'être réalisées amènent à identifier certains espaces comme plus favo-

rables à la lecture de la presse magazine, ceux où on trouve une forte proportion d'habitants bien intégrés au corps politique, bénéficiant d'une position sociale et géographique avantageuse et manifestant en retour un intérêt développé pour leur entourage. Cette tendance générale dissimule toutefois des disparités qui tiennent à l'identité éditoriale des différents titres et au lectorat que chacun d'entre eux parvient à mobiliser en conséquence. Pour mettre en évidence ces particularités, je propose d'effectuer une analyse en composantes principales de la prédilection relative des départements pour chacun des titres retenus dans l'étude. Le niveau de prédilection est égal au rapport calculé entre la part des ventes qu'un département représente pour un magazine et la part qu'il occupe pour l'ensemble des quatorze magazines retenus dans l'analyse. La table des prédilections ainsi obtenue fait ensuite l'objet d'une analyse multifactorielle. Pour éviter toute perturbation liée à la conjoncture, les trois titres dont la diffusion ne correspond pas strictement à la période 2002-2005, en l'occurrence *Alternatives économiques*, *Le Monde 2* et *Marianne*, n'ont pas été intégrés comme variables actives mais seulement en tant que variables supplémentaires figurant sur les plans factoriels à titre indicatif. Avec une contribution respective de 27,9 %, 20,3 % et 12,9 %, les trois premiers axes représentent 61,1 % de la variance départementale totale. Les sept autres axes n'ont pas été retenus pour l'interprétation. Les résultats sont présentés sous forme de deux graphiques sur lesquels figurent les coordonnées des individus et des variables. Le premier combine l'axe 1 et l'axe 2 et le second l'axe 1 et l'axe 3 (documents 2.89. et 2.90.).

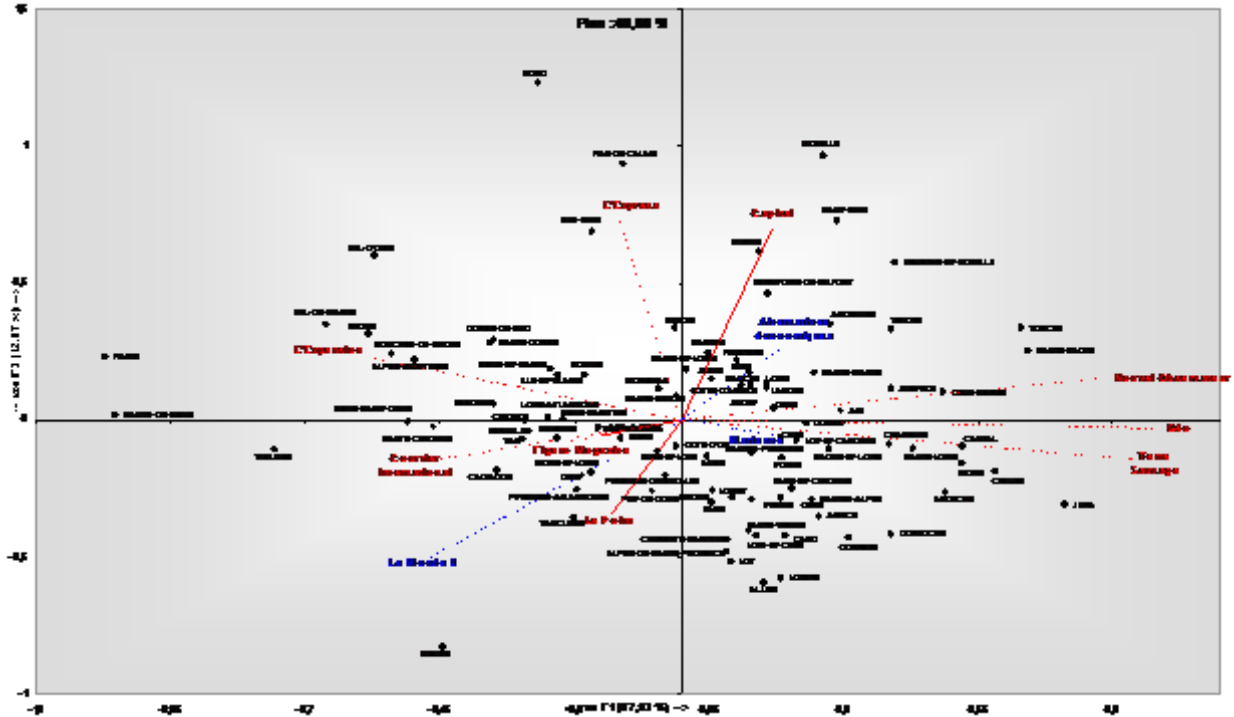
Le premier axe factoriel permet de souligner l'impact de la métropolisation. Il oppose des départements fortement urbanisés comme Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Rhône, le Val-d'Oise, les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, la Haute-Garonne, les Alpes-Maritimes, le Bas-Rhin, le Nord et le Calvados (coordonnées négatives) et des départements à dominante rurale comme le Jura, les Vosges, la Creuse, la Haute-Saône, l'Indre, le Cantal ou l'Ardèche (coordonnées positives). Les prédilections départementales sont fortement corrélées au pourcentage de population urbanisée, en particulier lorsqu'il s'agit des villes de grande taille comme Paris, Lyon, Marseille, Lille et Toulouse (document 2.91.).

Document 2.89. Premier plan factoriel de l'analyse en composantes principales de la prédilection des départements pour la presse magazine d'actualité



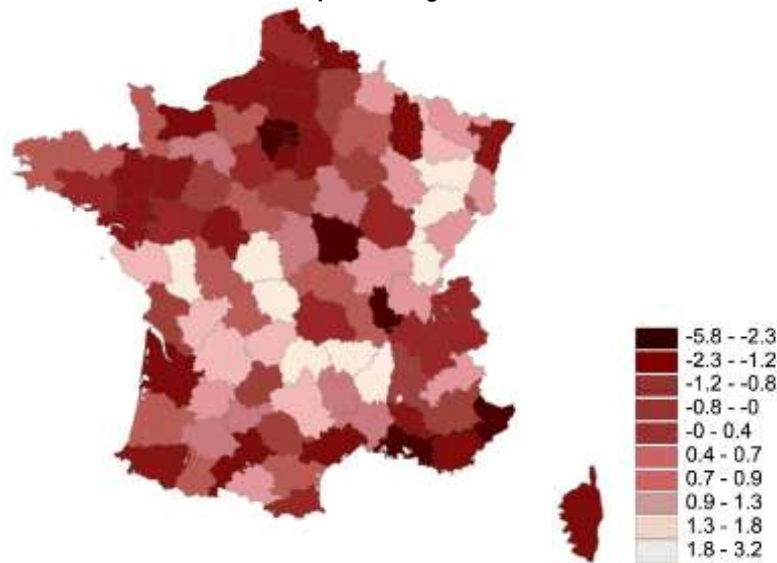
Données 2002-2005 rapportées à la population 2005

Document 2.90. Second plan factoriel de l'analyse en composantes principales de la prédilection des départements pour la presse magazine d'actualité



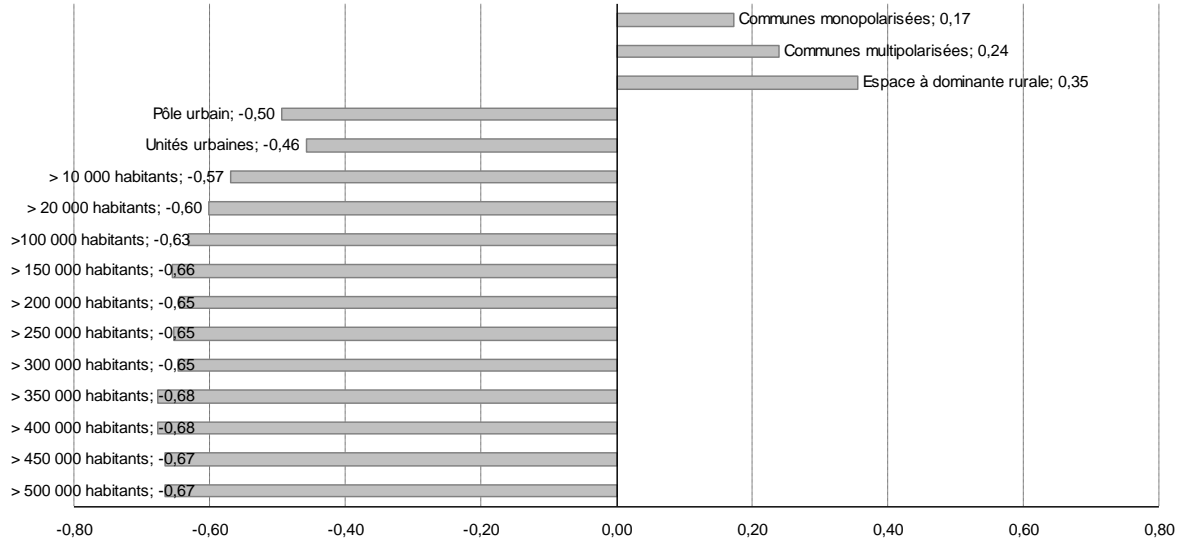
Données 2002-2005 rapportées à la population 2005

Document 2.91. Coordonnées départementales sur le premier axe factoriel de l'ACP sur les préférences pour les titres de la presse magazine d'actualité

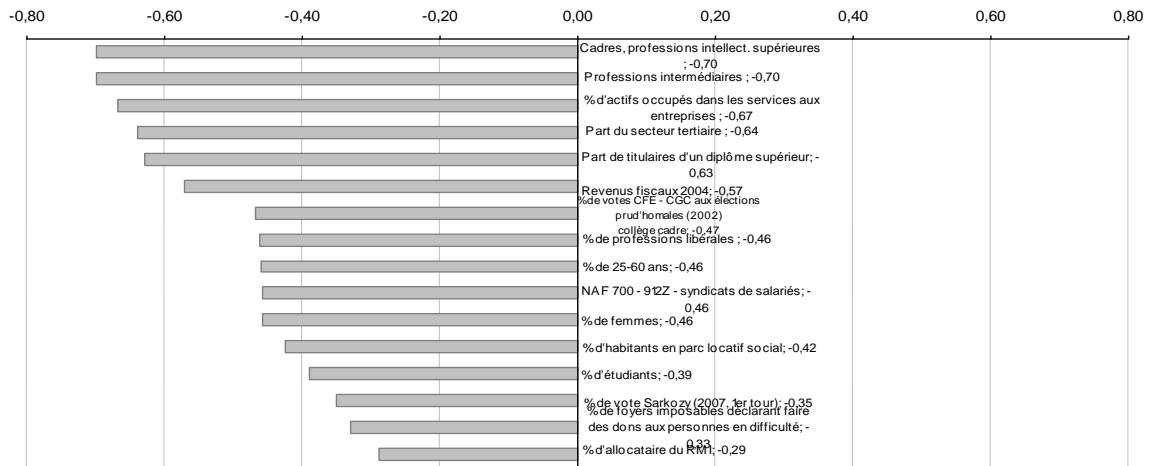


Ce lien à composante géographique s'ajoute à d'autres variables qui rappellent, dans leur majorité, le profil des principaux lecteurs de magazines mentionné dans l'analyse d'ensemble de la presse (documents 2.92., 2.93. et 2.94.). Les départements les plus urbanisés sont aussi ceux où la proportion de cadres, de professions libérales et de professions intermédiaires, d'étudiants et d'actifs titulaires de diplômes supérieurs exerçant dans les services, notamment dans les services aux entreprises, est la plus forte, de même que les revenus moyens les plus élevés. Ce sont aussi des départements où les inégalités économiques sont importantes (résidents en logements sociaux, allocataires du RMI). Les femmes y sont majoritaires et l'aide aux personnes en difficulté y est plus importante. Les habitants de ces départements semblent enfin préférer des magazines comme *L'Expansion*, *Courrier International* ou *Télérama*.

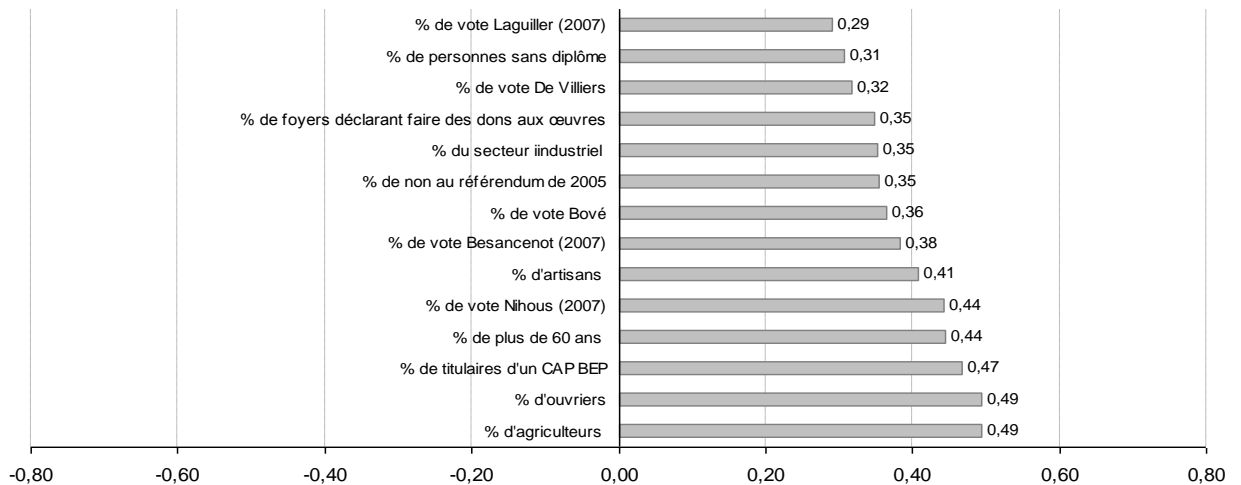
Document 2.92. Corrélations géographiques entre le premier axe factoriel et le pourcentage de personnes urbanisées



Document 2.93. Corrélations négatives entre le premier axe factoriel et diverses variables significatives



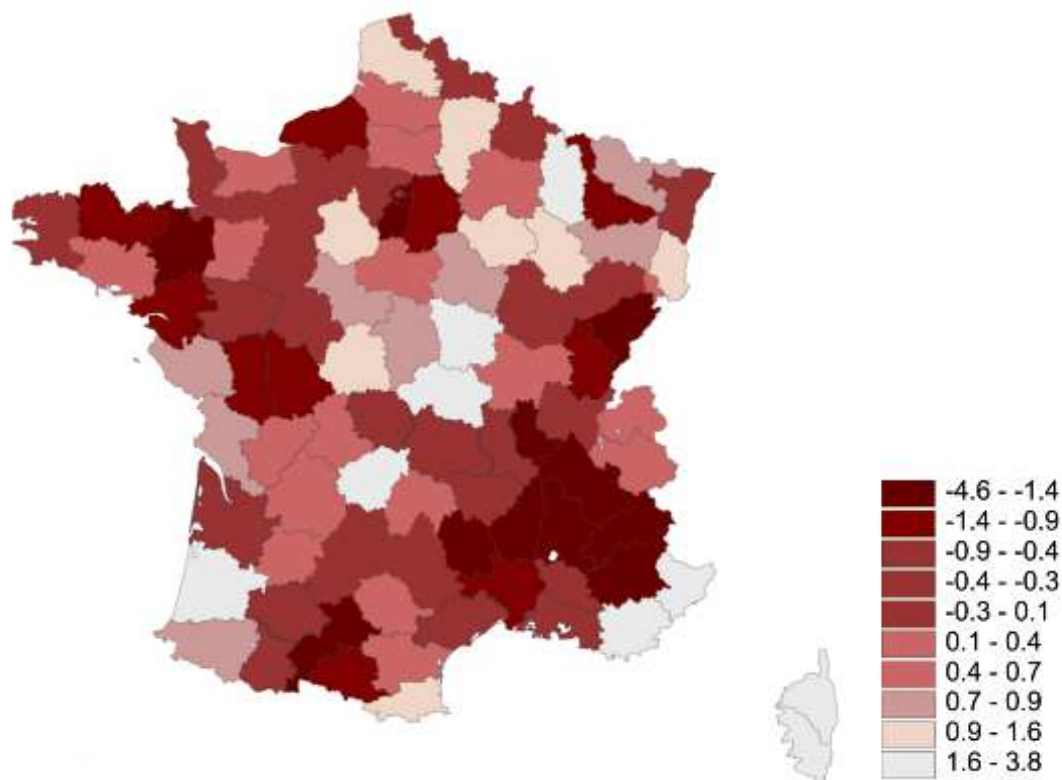
Document 2.94. Corrélations positives entre le premier axe factoriel et diverses variables significatives



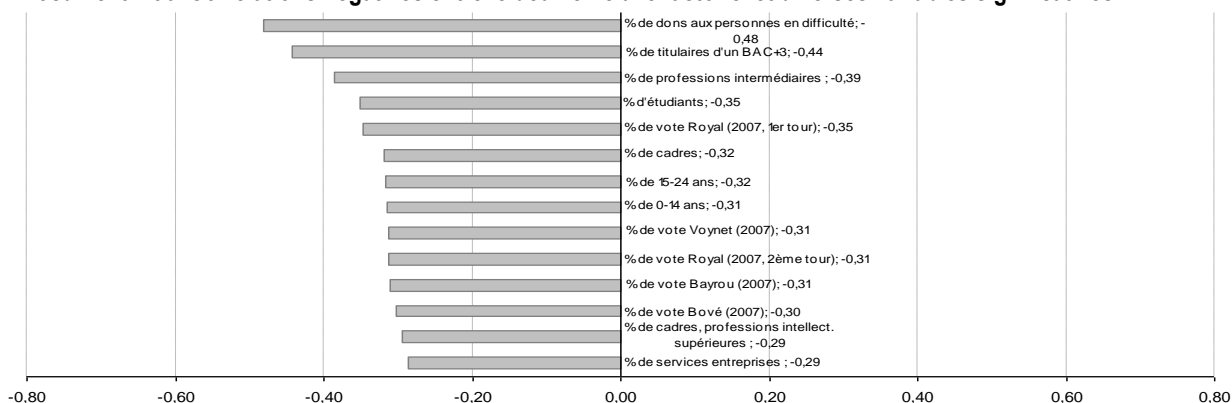
Cette tendance ne signifie pas que *Le Nouvel Observateur* est lu uniquement par des ouvriers ou des agriculteurs mais que les départements où ces catégories socioprofessionnelles sont plus nombreuses sont aussi ceux où les lecteurs de l'hebdomadaire sont plus fréquents.

Le deuxième axe factoriel est plus délicat à interpréter car il semble échapper à toute opposition linéaire simple (document 2.95.). Les variables concernant le niveau d'urbanisation ne semblent pas jouer de rôle significatif. Le vote apparaît comme la composante la mieux corrélée à cet axe (documents 2.96. et 2.97.). Si l'on prend les résultats du premier tour des élections présidentielles de 2007, on a d'un côté (coordonnées négatives) des départements tels que la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, l'Essonne, l'Isère, l'Ardèche, l'Ille-et-Vilaine et les Alpes-de-Haute-Provence, plutôt favorables à des candidats de gauche (Royal, Voynet, Bové) ou des candidats centristes (Bayrou) et, de l'autre (coordonnées positives), des départements comme la Haute-Corse, la Corse-du-Sud, le Var, les Alpes-Maritimes ou la Meuse plus marqués à droite (Sarkozy, Le Pen).

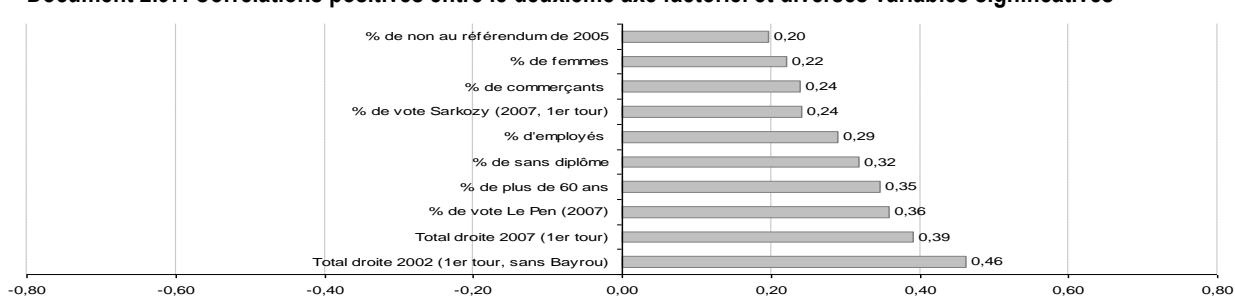
Document 2.95. Coordonnées départementales sur le deuxième axe factoriel de l'ACP sur les préférences pour les titres de la presse magazine d'actualité



Document 2.96. Corrélations négatives entre le deuxième axe factoriel et diverses variables significatives



Document 2.97. Corrélations positives entre le deuxième axe factoriel et diverses variables significatives

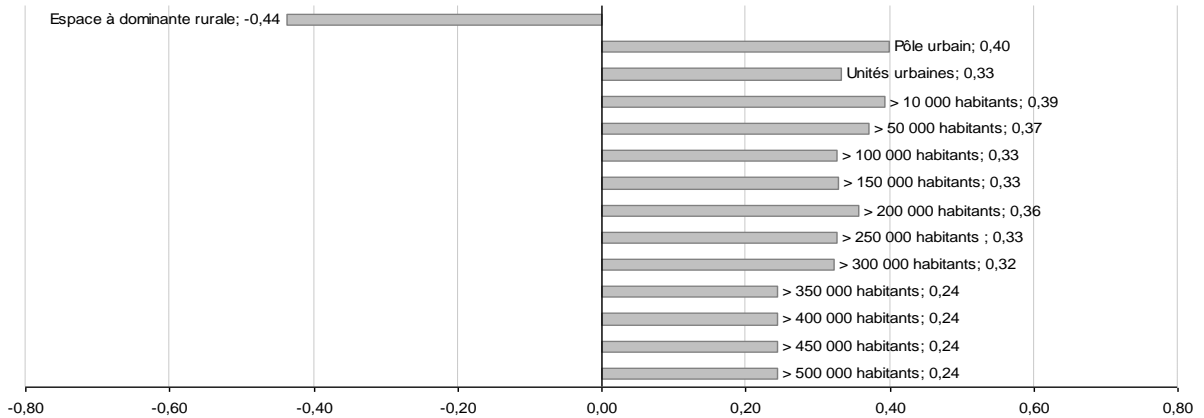


Les résultats des élections présidentielles de 2002 confirment ce clivage et le non au référendum tendrait à rejoindre le pôle de droite. Alors que les départements ayant des coordonnées positives présentent une plus forte proportion de jeunes, de diplômés, de cadres et de professions intellectuelles supérieures et intermédiaires, les départements présentant des coordonnées négatives seraient marqués par un plus fort taux d'employés, de commerçants, de personnes sans diplôme et de personnes âgées. Les coordonnées calculées pour les magazines indiquent alors une opposition entre des titres plus vendus dans des départements ancrés à gauche (*Télérama*, *Courrier International*, *Alternatives économiques* et, dans une moindre mesure, *Le Nouvel Observateur*) et des magazines qui recueillent plus de succès dans les départements de droite (*Le Figaro Magazine*, *Le Point* et, dans une moindre mesure, *Capital* et *L'Expansion*). Il peut sembler curieux de trouver l'hebdomadaire *Marianne*, souvent classé à gauche, de ce côté-ci de l'axe. On peut toutefois attribuer cette anomalie apparente au jacobinisme républicain et aux positions eurosceptiques qu'adopte souvent le journal, notamment une partie de l'équipe de rédaction lors du référendum de 2005 sur le projet de Traité constitutionnel sur l'Europe. *L'Express* occupe une position centrale sur cet axe, ni à gauche, ni à droite, conformément à la ligne éditoriale qu'il défend couramment.

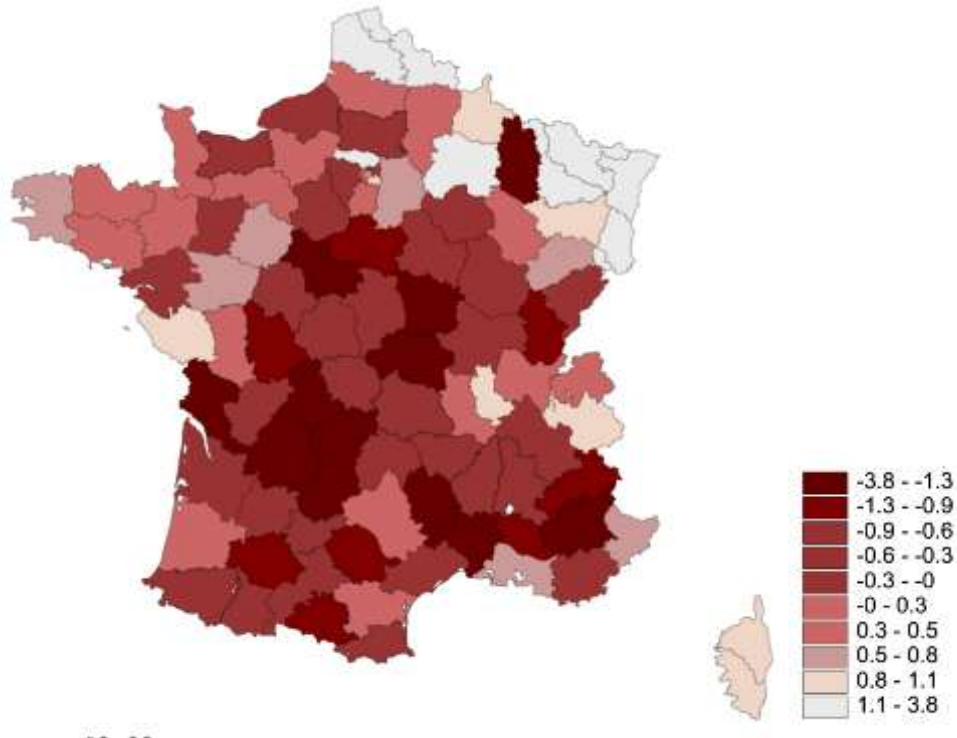
Le troisième et dernier axe factoriel étudié ici, marqué par un niveau élevé d'autocorrélation spatiale, permet d'apporter des nuances aux lignes d'opposition déjà mises

en évidence concernant les deux premiers axes. Sur le plan géographique, les départements aux coordonnées négatives comme la Meuse, l'Allier, la Lozère, le Lot, les Alpes-de-Haute-Provence, la Haute-Vienne ou la Corrèze sont aussi corrélés à une part importante des habitants qui résident dans les communes à dominante rurale (documents 2.98. et 2.99.).

Document 2.98. Corrélations géographiques entre le troisième axe factoriel et le pourcentage de personnes urbanisées



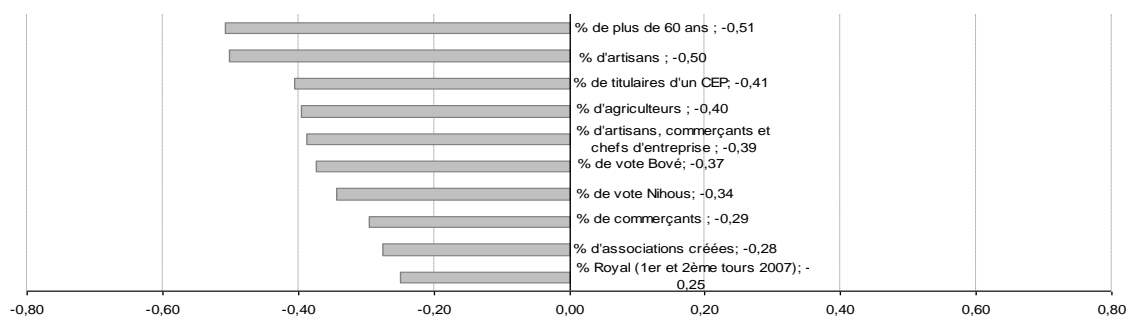
Document 2.99. Coordonnées départementales sur le troisième axe factoriel de l'ACP sur les préférences pour les titres de la presse magazine d'actualité



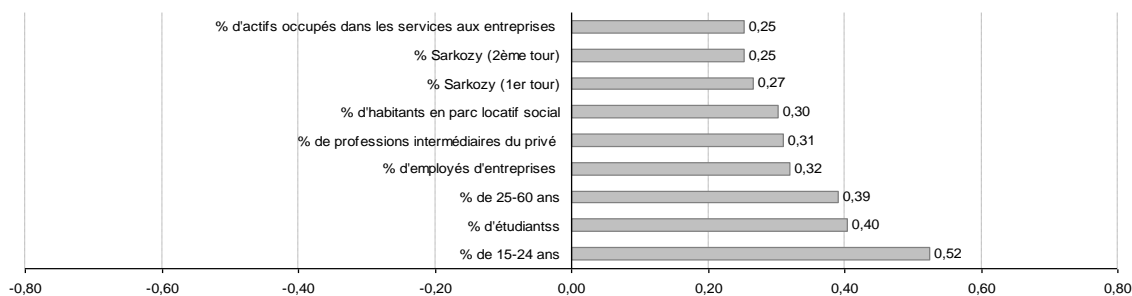
Inversement, les coordonnées positives concernent en priorité des départements du Nord-Est, comme le Nord, le Pas-de-Calais, la Moselle, le Bas-Rhin ou le Haut-Rhin et plus largement tout un arc septentrional des Pays de la Loire jusqu'à l'Alsace en passant par les Normandies, l'Île-de-France, la Picardie, Champagne-Ardenne et la Lorraine, régions auxquelles s'ajoutent

le Nord de Rhône-Alpes, le Sud de PACA et la Corse. Dans cet ensemble, le pourcentage de population résidant dans des pôles urbains est important et les corrélations sont particulièrement fortes lorsque les unités urbaines restent inférieures à 200 000 habitants. Au-delà, on constate une diminution des corrélations. La comparaison avec d'autres variables significatives permet de mettre en évidence le rôle prépondérant de l'âge dans la variance mesurée (documents 2.100. et 2.101.).

Document 2.100. Corrélations négatives entre le troisième axe factoriel et diverses variables significatives



Document 2.101. Corrélations positives entre le troisième axe factoriel et diverses variables significatives



Les coordonnées départementales sont en effet corrélées de façon négative avec la proportion des personnes de plus de 60 ans et de façon positive avec celle des 15-24 ans mais aussi des 25-60 ans. Les départements aux coordonnées négatives sont donc associés à un mode de vie plutôt rural et des populations âgées mais aussi à certaines professions (artisans, agriculteurs, commerçants), à un vote plutôt à gauche (Royal et Bové) et à la défense d'une certaine identité rurale (Bové, Nihous). Au contraire, les départements polarisés à droite du plan factoriel présentent un profil plutôt urbain et jeune, associé à des emplois du secteur privé, de qualification et de rémunération moyennes (professions intermédiaires du privé, employés d'entreprise) mais aussi à une présence importante d'étudiants et de résidents en logements sociaux, tous plutôt attirés par les valeurs de droite (Sarkozy). Ce groupe est relié à une prédilection marquée pour des titres comme *L'Express*, *Capital*, *Alternatives économiques* ou *L'Expansion* alors que les coordonnées de magazines comme *Le Monde 2*, *Le Point*, *Le Figaro Magazine*, *Courrier International* restent faiblement négatives.

Aux contrastes géographiques bien connus entre métropolisation et ruralité d'une part et entre droite et gauche d'autre part que soulignent les deux premiers axes factoriels de cette ACP, le troisième axe permet d'ajouter l'existence d'une opposition complexe entre des départements du Nord et de l'Est où la fréquence de jeunes urbains des classes moyennes, des diplômés actifs dans les entreprises du secteur privé est plus élevée, et où l'expression politique favorise la droite (Sarkozy), et une deuxième catégorie de départements plutôt au Sud et à l'Ouest, âgés et ruraux, où les travailleurs indépendants sont plus fréquents tout comme les électeurs de gauche.

Les constatations de ces paragraphes ne permettent pas de conclure à l'existence de déterminations causales entre le lieu de résidence et la lecture de la presse magazine. Néanmoins, l'analyse spatiale de la diffusion des principaux titres de la presse magazine d'actualité rend crédible l'hypothèse d'un lien entre l'engagement politique des habitants et les efforts qu'ils déploient pour s'informer et forger leurs opinions personnelles. Si cette démarche résulte toujours de choix individuels, la presse magazine semble privilégiée par les habitants des grandes villes, par certaines catégories de publics, notamment les cadres, définis comme les habitants qui disposent des meilleures capacités (diplômes, revenus, professions, références) pour occuper des positions sociales influentes. Contrairement à certaines interprétations sociologiques, il nous paraît difficile de considérer cette situation comme le résultat d'un conflit de classes entre une élite dominante et informée et un peuple réduit au spectacle du divertissement, isolé dans les périphéries. L'hypothèse d'une fracture du corps politique que révéleraient les pratiques de lecture de la presse magazine est invalidée non seulement par la qualité des informations mises à disposition par les autres médias (télévision, radio, Internet, presse quotidienne) mais aussi, comme nous l'avons démontré au cours des paragraphes précédents, en raison d'une hétérogénéité interne du groupe que constituent les cadres et d'une propension de ces derniers à s'orienter vers des titres extrêmement variés. Cette diversité confirme, au contraire, la possibilité pour le public d'une démocratie de composer une assemblée pluraliste, motivée par des valeurs et des préoccupations différentes, tout en restant unie par le cadre que dessinent les institutions.

Conclusion du deuxième chapitre

L'agenda politique des démocraties n'est pas déterminé par la seule action des gouvernants. Il résulte aussi de l'intervention des acteurs de la société civile tandis que les médias assurent leur visibilité réciproque et permettent leur rencontre, jouant un rôle crucial dans l'actualisation du débat public et dans la confrontation des opinions.

Parmi les différents médias qui ont contribué à l'émergence d'une sphère publique d'interlocution, la presse magazine d'actualité occupe en France une position originale qui justifie qu'on lui accorde une attention spécifique. Les titres et les tirages y sont plus nombreux que dans n'importe quel autre pays européen et plusieurs *newsmagazines* comme *Le Nouvel Observateur*, *Marianne* ou *Le Point* s'imposent comme des références dans le débat médiatique au même titre que les quotidiens nationaux les plus prestigieux. Face à la recomposition des pratiques d'accès à l'information consécutive à l'émergence du multimédia, les hebdomadaires et les mensuels résistent mieux que les quotidiens, proposant une mise en scène de l'actualité plus distancée, fondée sur une contextualisation et des commentaires plus approfondis, dans un format facile et agréable à manipuler, attractif et séduisant. Le mélange de textes et d'illustrations, d'information et de divertissement est à l'origine du succès de la presse magazine et correspond aux goûts et aux attentes d'une société où la consommation et les loisirs occupent une place importante, où les trajectoires individuelles ne sont pas réductibles à des logiques de classes et où le divertissement n'est pas incompatible avec l'ouverture sur la société. Le parallélisme entre l'élargissement d'une classe moyenne aux contours de plus en plus flous et la multiplication des titres de la presse magazine témoigne d'une tendance à l'individuation des pratiques d'accès au débat public, ce qui favorise l'autonomisation des processus de cristallisation des opinions. La prédilection des cadres pour les magazines d'actualité par exemple ne doit pas dissimuler une réelle diversité dans les orientations politiques et idéologiques qu'ils affectionnent. En ce sens, la presse magazine d'information générale contribue avec d'autres médias à éveiller les citoyens/lecteurs aux affaires publiques tout en respectant leur autonomie de conscience et d'opinion.

Par ailleurs, en visant l'accessibilité maximale, la structure territoriale de diffusion de la presse magazine conduit à homogénéiser l'espace de l'offre à l'échelle nationale tout en permettant la diversification géographique des pratiques de consommation. Nous aurons l'occasion de voir dans le prochain chapitre qu'une telle organisation spatiale retentit sur le contenu du débat public territorial. Le présent chapitre a d'ailleurs montré que la presse ma-

gazine d'actualité fournit un terrain d'étude privilégié pour l'étude des courants d'opinion qui traversent aujourd'hui le corps politique. Elle se prête en particulier à l'analyse du discours géographique, de sa place dans le débat public et de son contenu.

Chapitre 3. Une géographie de la France

à travers la presse magazine

UNE GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE À TRAVERS LA PRESSE MAGAZINE

Introduction du troisième chapitre

Après avoir défini la géographie comme un discours de régulation politique de la territorialité et la façon dont la presse magazine participe en France à l'élaboration du débat public et à la confrontation collective des opinions, je propose, dans ce chapitre, de montrer, toujours à travers l'exemple de la presse magazine, comment le discours géographique prend forme au sein du débat public, comment il participe à dresser un tableau géographique et médiatique de la France au XXI^e siècle, à brosser le portrait territorial d'une démocratie marquée par la diversité et la complexité. Sur le plan épistémologique, définir la démocratie comme un régime marqué par l'indétermination, conformément au principe d'autogouvernement des citoyens, suppose l'abandon des postulats naturalistes ainsi que des prétentions à la révélation qui ont fondé la science moderne. Séculariser le travail du savant en lui assignant une mission d'accompagnement civique ne doit pas laisser penser qu'il serait acceptable de faire l'économie d'une méthodologie spécifique, adaptée aux exigences de la recherche scientifique. C'est pourquoi la formulation d'un cadre d'interprétation objectif, explicite et discutable s'impose. Pour cela, je propose de procéder à une analyse du contenu de la presse magazine en privilégiant l'étude des territoires français qu'elle met en scène et qu'elle expose au public des lecteurs qui les habitent. Par son contenu agréable et diversifié, composé de récits en images, la presse magazine exerce une « *fonction pédagogique* » mise en évidence par Jean-Marie Charon. « *L'une des tonalités les plus répandues dans les magazines est celle de l'explication. Face à un monde foisonnant et complexe, le lecteur se voit proposer des dossiers, des enquêtes, des reportages, des interviews dont l'objet est d'abord de donner à comprendre* »¹. Derrière les lieux que la presse magazine met sous les projecteurs de l'actualité, il est possible d'appréhender les thématiques et les valeurs géographiques développées par les journalistes et, à travers elles, les structures géoéthiques sous-jacentes qui président à l'organisation du débat public. La finalité d'un tel travail réside dans la mesure objective des principales préoccupations géoéthiques qui traversent le corps politique pour identifier les formes de territorialité auxquelles le public prête intérêt lorsqu'il

¹ CHARON Jean-Marie (1999) *La Presse magazine*, collection Repères, La Découverte, Paris, p. 91.

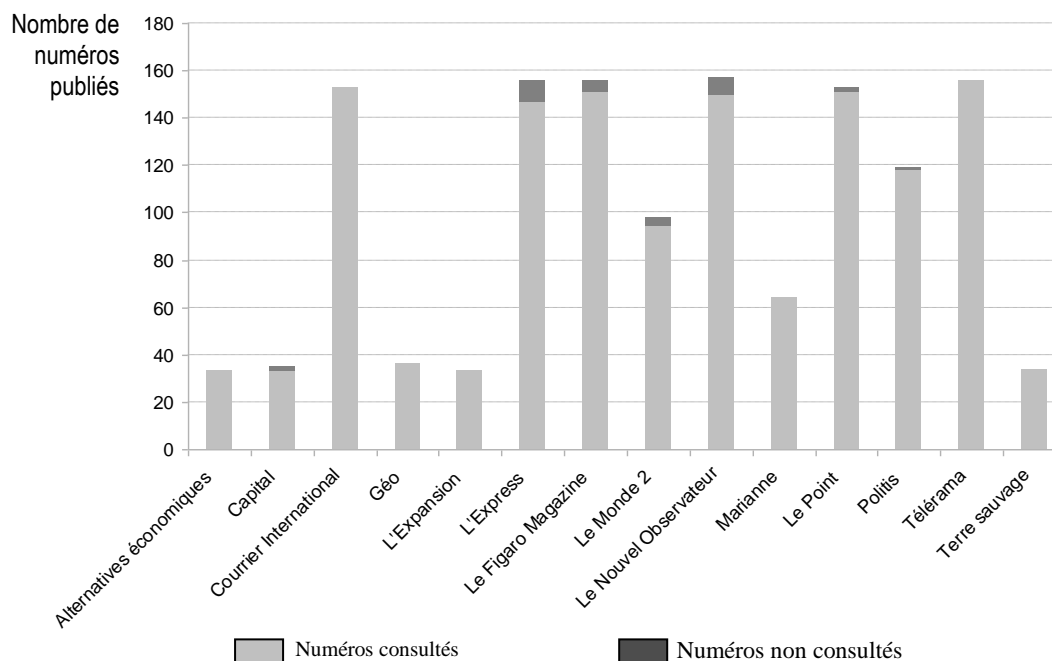
se trouve dans la situation d'imaginer et de formuler des modes de cohabitation conformes à ses valeurs constitutives.

Après avoir défini un cadre méthodologique apte à mesurer la visibilité et le rayonnement médiatique des territoires, l'analyse spatiale de leur notoriété à partir d'une base de données cartographiques permettra d'identifier les formes de représentations géographiques qui structurent le débat public en France. Enfin, une étude fine des thèmes par lesquels la presse magazine aborde les territoires permettra de mettre en évidence les grands axes problématiques qui mobilisent l'opinion publique autour des questions géographiques.

3.1. La constitution d'une base documentaire

Les quatorze titres déjà étudiés dans le précédent chapitre pour l'étude de la diffusion spatiale de la presse magazine d'actualité ont été repris pour l'analyse du contenu de l'information géographique qu'elle publie. Il s'agit pour mémoire d'*Alternatives économiques*, de *Capital*, du *Courrier International*, de *Géo*, de *L'Expansion*, de *L'Express*, du *Figaro Magazine*, du *Nouvel Observateur*, du *Monde 2*, de *Marianne*, du *Point*, de *Politis*, de *Télérama* et de *Terre Sauvage*. La période 2003 à 2005 a servi de base de référence au traitement statistique du corpus. Cette période relativement longue permet d'éviter la surreprésentation de certains événements qui occupent l'actualité de façon massive pendant une période courte, comme les élections régionales de 2004 ou les émeutes urbaines de l'automne 2005, et de lisser les résultats pour faire ressortir les tendances lourdes et les permanences. C'est ainsi que 1 353 numéros ont été consultés sur un total de 1 383 publiés au cours de la période, représentant 97,8 % des exemplaires publiés². Les lacunes concernent quelques numéros de *Capital*, du *Figaro Magazine*, du *Monde 2*, du *Nouvel Observateur*, du *Point* et de *L'Express* (document 3.1.). Tous les autres titres ont été traités de façon exhaustive.

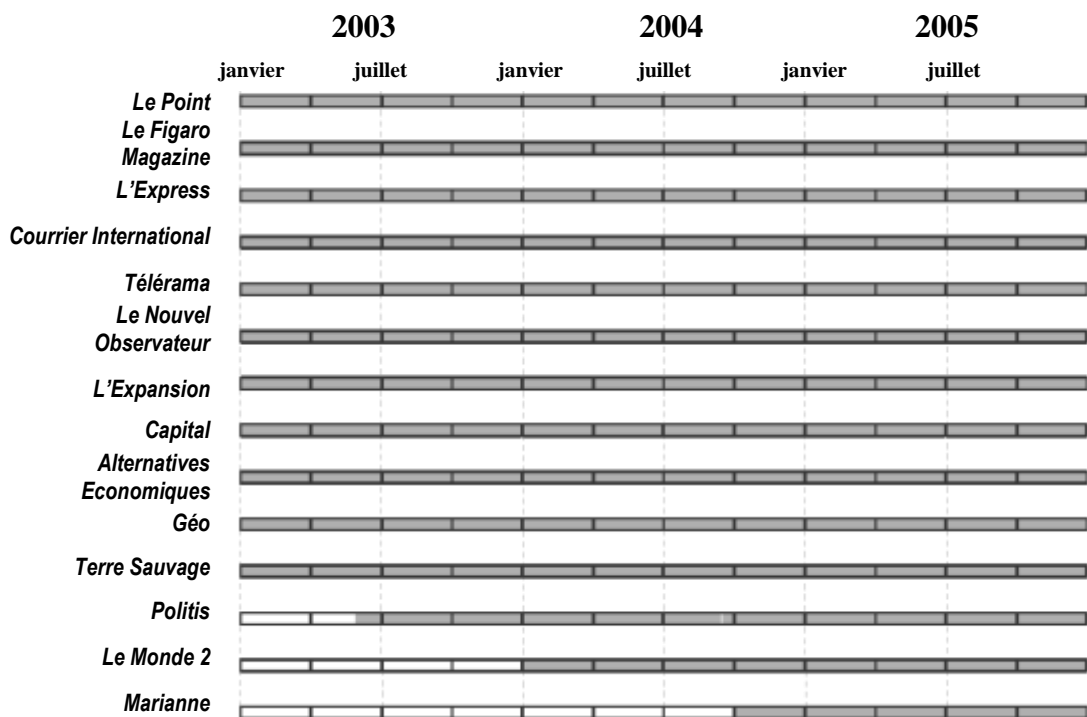
Document 3.1. Les magazines couverts dans l'analyse de contenu de l'information géographique



² Trente numéros n'ont pas pu être consultés en raison de lacunes dans les fonds locaux des bibliothèques, d'emprunts non rendus ou de suppressions trop rapides ou accidentelles des archives. S'ils offrent parfois un accès aux textes des articles individuels, les sites *Internet* des éditeurs ne permettent pas la consultation d'anciens numéros dans leur forme originelle, avec l'iconographie, à l'exception de *Courrier International* depuis le numéro 703 (avril 2004) et du *Nouvel Observateur* qui donne accès aux douze derniers numéros à ses abonnés.

Trois titres n'ont pas pu être analysés sur l'ensemble de la période prise en compte. (document 3.2.). La seconde version du *Monde 2* n'a été lancée, sous une forme hebdomadaire, qu'en janvier 2004. De façon plus regrettable, *Politis* n'a pu être pris en compte qu'à partir du numéro 756 de juin 2003 et *Marianne* à partir du numéro 388 de septembre 2004. Trois bibliothèques sont abonnées à *Marianne* en Seine-Maritime et une seule à *Politis*. Leur archivage correspond ici aux numéros les plus anciens conservés par la bibliothèque Armand Salacrou du Havre. Aucun magazine n'a été étudié sur une période inférieure à une année.

Document 3.2. Périodes d'analyse des différents titres pris en compte dans l'enquête



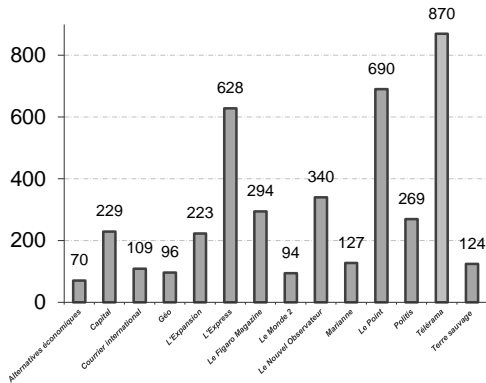
Malgré ces lacunes contrariantes, un corpus relativement important a pu être constitué : 4 162 articles ayant trait à la géographie de la France ou à l'une de ses composantes ont été indexés, représentant 7 922 pages scannées, 5 674 représentations paysagères et 1 771 représentations cartographiques. Les articles géographiques ont été sélectionnés à partir de critères de contenu correspondant à la définition de la géographie que nous avons proposée dans le premier chapitre. Il ne s'agit donc pas seulement d'articles présentant des cartes ou mettant en avant un problème d'analyse spatiale mais aussi tous ceux qui s'intéressent aux questions de cohabitation et de développement territorial, que ce soit en partant d'une perspective cartographique ou paysagère. Un article peut donc être défini comme géographique s'il met en avant une modalité de l'habitation humaine : il peut s'agir de l'étude d'un territoire particulier situé en France (un établissement, un quartier, une ville, une région),

de l'évocation de lieux génériques (les banlieues, les littoraux, les conseils régionaux) mais aussi de problèmes généraux d'aménagement des territoires, privés ou publics, intimes ou collectifs qui se posent à l'échelle de l'ensemble de la France (transports, pollutions, élections...). Les articles où la dimension géographique ne transparait pas directement dans le titre ont été écartés notamment car ce dernier élément structure la problématique et conditionne l'interprétation de la lecture. Ce critère, bien entendu discutable, peut donner lieu à des divergences d'appréciation sur la qualité géographique reconnue ou non de tel ou tel article en particulier. Si, par exemple, certains d'entre eux traitent du port du voile musulman, ils ne sont pas forcément retenus pour l'analyse car seuls sont pris en compte ceux qui font explicitement référence aux lieux publics comme les écoles, les hôpitaux ou les tribunaux dans lesquels les interférences entre sphère religieuse et laïcité posent question. De la même façon, les articles consacrés au Festival de Cannes qui se concentrent sur la présentation des films en compétition sont écartés alors que ceux qui s'intéressent au déroulement des festivités, à l'ambiance ou à l'organisation de l'événement sont intégrés. Pour éviter que ce critère d'occurrence de la dimension géographique dans le titre conduise à réduire le corpus dans une proportion qui aurait pu diminuer la représentativité de l'échantillon, la sélection a été volontairement souple et, dans les cas de doute, une lecture plus approfondie a été effectuée en mobilisant des critères complémentaires (présence de documents cartographiques, de paysages, évocation de la dimension géographique dans un sous-titre, voire dans le corps du texte). La prise en compte d'un nombre important d'articles - plusieurs milliers - permet d'atténuer l'importance relative des cas litigieux dans le calcul des résultats d'ensemble.

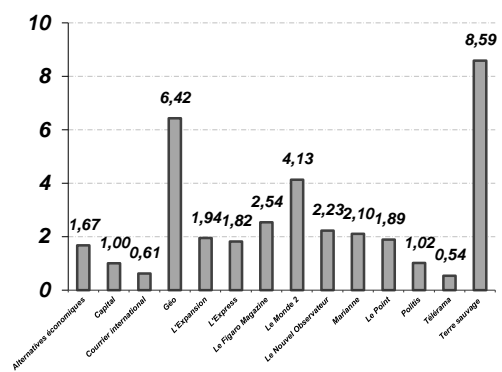
On constate que les hebdomadaires publient en valeur absolue davantage d'articles géographiques que les mensuels en raison d'un rythme de publication plus rapide (document 3.3.). Leur volume a tendance à être moins important (document 3.4.), celui-ci étant inversement proportionnel à la fréquence de parution. Ainsi, *Télérama* arrive en tête pour le nombre d'articles publiés (870 articles), notamment car les pages « *Spectacles* » recommandant entre quatre et huit manifestations culturelles (festivals, créations théâtrales, opéras) par semaine sur une ou deux pages ont été retenues. Les mensuels *Terre Sauvage*, *Géo* et l'hebdomadaire *Le Monde 2* ont un profil inverse, avec peu d'articles mais de taille plus importante, avec respectivement 8,6 ; 6,4 et 4,1 pages par article. Les périodiques évoquent donc les questions géographiques de façon plus ou moins approfondie, tantôt sous forme de brèves d'un quart ou d'une demi-page, tantôt sous forme de dossiers pouvant

atteindre plusieurs dizaines de pages, selon la ligne éditoriale choisie par l'équipe de rédaction pour traiter les différents thèmes de l'actualité géographique.

Document 3.3. Nombre d'articles géographiques publiés (2003-2005)

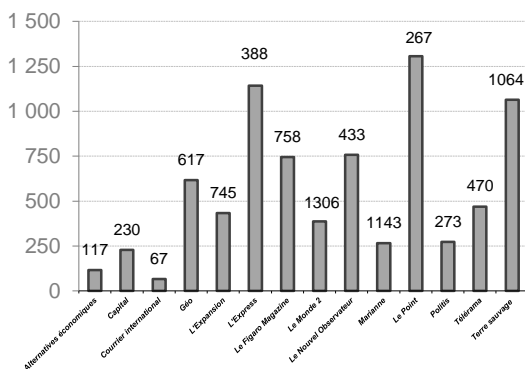


Document 3.4. Nombre de pages par article géographique (2003-2005)

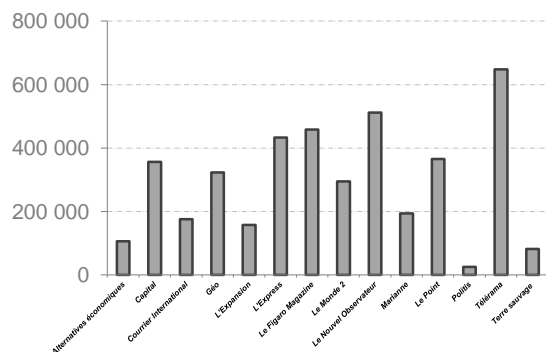


Il n'en reste pas moins que les grands *newsmagazines* généralistes (*Le Point*, *L'Express*, *Le Figaro Magazine* et *Le Nouvel Observateur*) demeurent ceux qui publient le plus de pages consacrées à la géographie française, tous thèmes et toutes formes confondus, ce qui témoigne de la place que ces questions occupent dans l'ensemble du débat public (document 3.5.). *Terre Sauvage* compte aussi parmi les titres qui éditent le plus de pages, en raison de la publication mensuelle d'au moins un dossier d'une vingtaine de pages consacrées à une « région naturelle » telle que la Bretagne (n° 196), le Massif central (n° 195), la Corse (n° 185) ou le Lubéron (n° 193).

Document 3.5. Nombre total de pages publiées



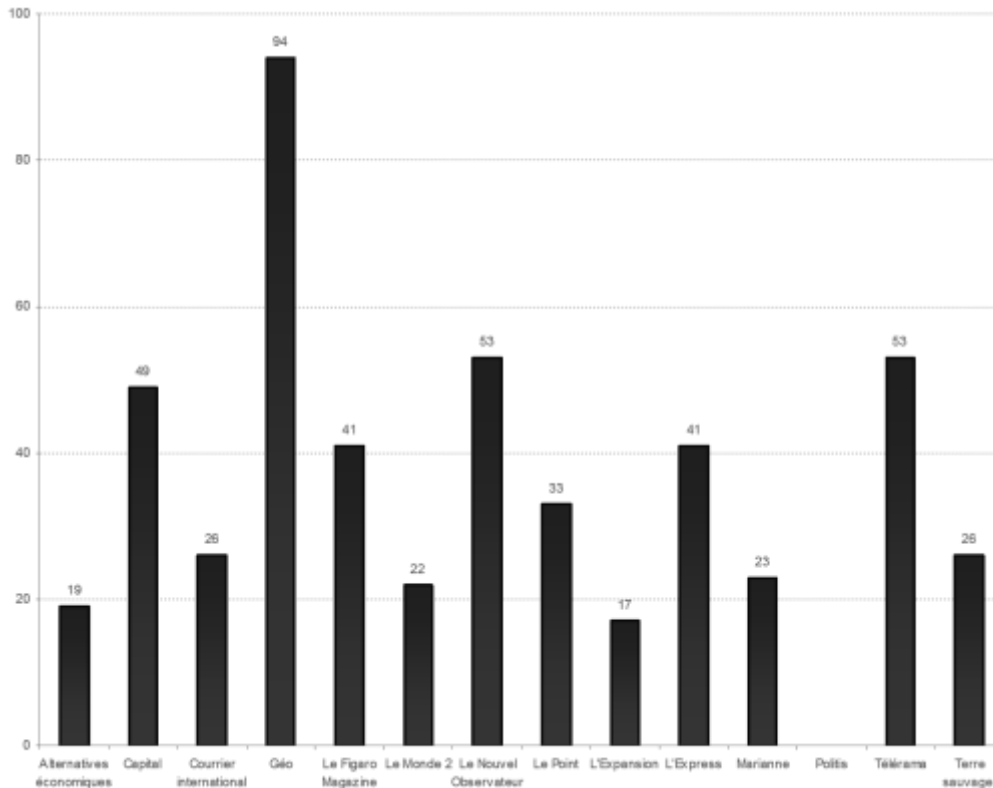
Document 3.6. Nombre d'exemplaires diffusés en moyenne entre 2003 et 2005



Ces choix éditoriaux rencontrent de façon inégale les préoccupations du public comme l'attestent la diffusion et l'audience des titres retenus ici (documents 3.6. et 3.7.). Sans revenir de façon détaillée sur la signification de cette réalité déjà commentée au cours du chapitre 2, il est important de prendre en compte ces écarts dans l'évaluation du rayonnement des contenus

publiés, notamment lors de la mesure de la contribution respective des différents titres à l'élaboration du débat public national.

Document 3.7. La proportion de lecteurs occasionnels dans la population (en %)



Source : AEPM.

Le rayonnement d'un article n'est pas identique s'il est publié dans *Alternatives économiques*, diffusé à 100 000 exemplaires, ou dans *Le Nouvel Observateur* dont le tirage moyen dépasse 500 000 numéros. C'est pourquoi nous avons défini un Indice de Rayonnement Médiatique qui mesure l'influence générale d'un article en fonction de son volume dans le périodique mais aussi de la diffusion et de l'audience moyenne du magazine en question par rapport à l'ensemble de la presse magazine (document 3.8.).

Document 3.8. L'Indice de Rayonnement Médiatique

$$I = 100 \sqrt{\frac{v}{V}} \cdot \frac{\left(\frac{d}{D} + \frac{a}{A}\right)}{2}$$

I = indice de rayonnement médiatique d'un article
 v = nombre de pages de l'article
 d = diffusion moyenne du magazine
 a = audience moyenne du magazine

V = nombre total/de pages publiées au sein du corpus
 D = diffusion de tous les magazines du corpus
 A = audience de tous les magazines du corpus

Cet indice prend simultanément en compte la diffusion (les exemplaires effectivement vendus) et l'audience (estimation approximative du nombre de lecteurs établie par l'AEPM à partir d'un échantillon représentatif de plusieurs milliers de personnes). L'Indice de Rayonnement Médiatique mesure la contribution relative de chaque titre au débat public à partir de sa diffusion et de son audience moyennes. Chaque lecteur est considéré comme ayant un impact équivalent dans la constitution de l'opinion publique. La prise en compte de la racine carrée du volume, et non du volume seul, permet d'atténuer l'impact des dossiers volumineux au profit des articles courts. Ce choix est justifié par le postulat que la visibilité médiatique d'un territoire n'est pas une fonction linéaire du nombre de pages qui lui sont consacrées mais qu'elle dépend aussi de la fréquence de son apparition dans la presse : un lieu touche un public plus large et il est plus visible s'il fait l'objet de vingt articles d'une demi-page dans différents magazines plutôt que s'il est évoqué dans un seul et long article de dix pages. Si quelques rares articles parviennent à obtenir un retentissement tel qu'ils entraînent une modification générale du débat public, la visibilité d'un territoire dépend le plus souvent de la répétition de ses occurrences médiatiques.

L'Indice de Rayonnement Médiatique permet ainsi de comparer l'impact relatif des documents publiés par les différents titres tout en donnant la possibilité d'agrèger les données entre magazines pour identifier des tendances d'ensemble. On peut ainsi identifier le profil éditorial de chaque titre selon une série de critères géographiques variés : les échelles géographiques adoptées pour appréhender les territoires, les types d'articles, les thèmes qu'ils privilégient et les rubriques qu'ils contiennent, les types de lieux, la nature positive ou négative du jugement qui est appliqué aux lieux et les valeurs géographiques mobilisées à cette occasion. Cet indicateur ne s'intéresse pas uniquement à l'offre éditoriale et prend aussi en compte les attentes sélectives du lectorat, en intégrant des données sur la diffusion et sur l'audience des titres. Il permet de montrer que tous les courants d'opinion, incarnés par la ligne éditoriale de tel ou tel magazine, ne pèsent pas le même poids démographique dans le lectorat. Une première analyse permet de distinguer les titres qui, en raison même de leur diffusion, assurent une grande visibilité médiatique aux territoires qu'ils évoquent (document 3.9.). C'est le cas de *Géo*, de *Télérama*, du *Nouvel Observateur* ainsi que, dans une moindre mesure, de *L'Express*, du *Figaro Magazine* ou de *Capital*. À l'inverse, à pagination équivalente, des articles publiés dans *Politis*, *Alternatives économiques*, *Terre Sauvage* ou *L'Expansion* auront un impact plus modéré sur l'opinion publique en raison d'une audience plus restreinte. Certains titres compensent ce faible poids relatif par l'abondance des pages

consacrées à l'actualité géographique française. Il est alors possible de procéder à la mesure de la contribution respective des différents titres de la presse magazine au débat public territorial en France (document 3.9). Les *newsmagazines* généralistes comme *L'Express*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur* et *Le Figaro Magazine* arrivent en tête avec une contribution relative comprise entre 11 et 17 %, rejoints par le mensuel *Géo* (12,66 %). Viennent ensuite des magazines thématiques comme *Télérama* (9,7 %), *Terre Sauvage* (5,9 %) et *Capital* (4,83 %). Les autres titres ont un poids plus réduit, inférieur à 4 %, le minimum étant atteint par *Politis* avec une contribution de 0,54 %. Au-delà de la visibilité médiatique calculée à partir de la diffusion et de l'audience, la manière dont chaque titre met en scène les territoires retentit aussi sur son image générale dans l'opinion publique. C'est pourquoi il convient aussi de procéder à l'analyse des formes de représentation géographique privilégiées par les différents titres de la presse magazine.

Document 3.9. Le rayonnement médiatique comparé des différents titres de la presse magazine

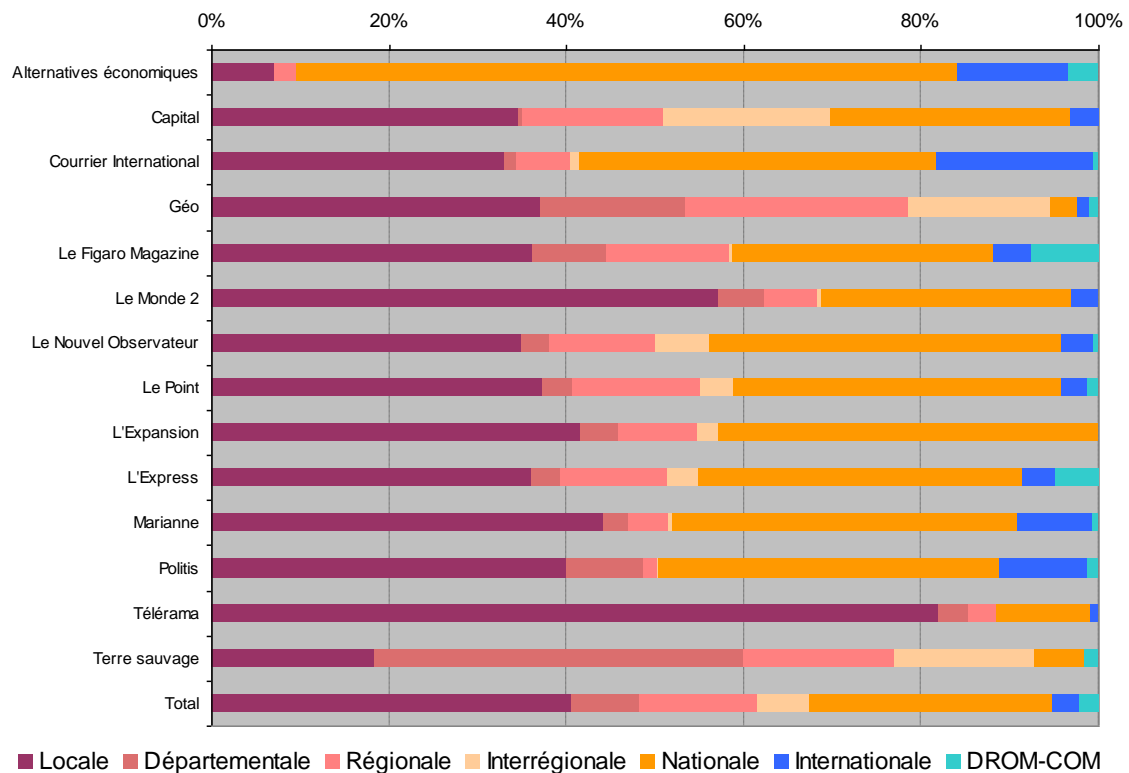
	Rayonnement médiatique comparé d'une page publiée par rapport à l'hebdomadaire <i>L'Express</i> (base 1).	Contribution des différents magazines au débat public territorial (part du rayonnement médiatique total en %)
<i>Alternatives économiques</i>	0,34	0,58
<i>Capital</i>	0,99	4,83
<i>Courrier International</i>	0,50	0,49
<i>Géo</i>	1,42	12,66
<i>Le Figaro Magazine</i>	1,03	11,21
<i>Le Monde 2</i>	0,62	3,52
<i>Le Nouvel Observateur</i>	1,23	13,61
<i>Le Point</i>	0,83	15,84
<i>L'Expansion</i>	0,39	2,47
<i>L'Express</i>	1,00	16,68
<i>Marianne</i>	0,50	1,93
<i>Politis</i>	0,14	0,54
<i>Télérama</i>	1,41	9,69
<i>Terre sauvage</i>	0,38	5,90

3.2. Les formes éditoriales privilégiées par la presse magazine³³⁴

3.2.1. Les échelles géographiques privilégiées par la presse magazine

Parmi les 4 162 articles traitant de la géographie de la France composant le corpus, tous ne s'intéressent pas à l'intégralité du territoire national. Certains traitent de vastes étendues comme le Midi ou le Bassin parisien alors que d'autres ciblent leur attention sur un quartier ou un équipement de faible étendue tel un hôpital ou un lycée. Pour mesurer cette variété, sept catégories d'échelles ont été identifiées dans lesquelles chaque article a été rangé (document 3.10.), ce qui n'empêche pas certains articles d'aborder leur sujet selon une approche multiscalaire. Par exemple, lorsqu'un journaliste effectue une analyse comparative des villes françaises en matière de fiscalité locale, deux échelles sont mobilisées : l'échelle de la ville, celle-ci étant assimilée au lieu d'exercice du pouvoir, et l'échelle nationale du réseau urbain qui sert de cadre à l'évaluation. Dans ce cas, ce n'est pas l'échelon de l'unité spatiale, la ville, qui est retenu mais le niveau d'analyse de l'étude comparative, en l'occurrence l'échelle nationale.

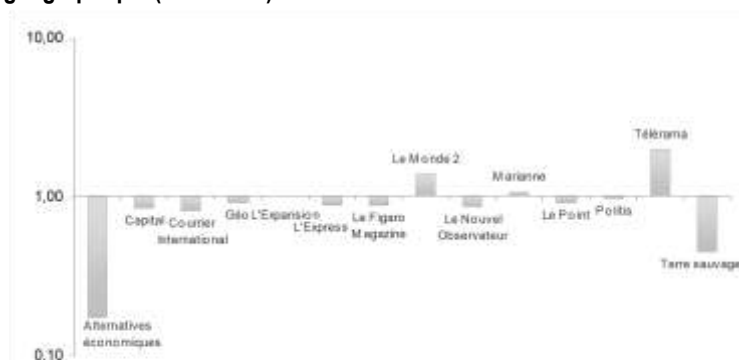
Document 3.10. Les échelles d'analyse des articles géographiques publiés sur la France dans la presse magazine



³³⁴ Les analyses qui suivent concernent exclusivement les articles à caractère géographique portant sur la France et ses territoires.

L'échelle locale réunit tous les articles qui évoquent des territoires de la taille d'une agglomération urbaine ou moins. Il peut s'agir d'équipements urbains comme un tribunal, un hôpital ou un lycée mais aussi de lieux restreints situés en zone rurale comme un village, une station de ski ou un champ planté de variétés génétiquement modifiées. Malgré leur exigüité, les lieux qui sont évoqués dans cette catégorie correspondent à des entités territoriales bénéficiant d'une notoriété et d'une influence suffisantes pour mériter l'attention d'un lecteur vivant n'importe où en France. C'est le cas des grandes villes (Paris, Marseille) ou des principales stations touristiques (Saint-Malo, La Grande-Motte). Il peut aussi s'agir de lieux moins connus choisis par les journalistes car ils sont le siège d'un événement exceptionnel (Outreau, le procès de la pédophilie et les dérives de l'institution judiciaire, Bure et l'enfouissement des déchets nucléaires, Millau et le viaduc aux proportions vertigineuses) ou encore parce qu'ils symbolisent un phénomène géographique plus général (Clichy-sous-Bois et la banlieue, Grenoble et les hautes technologies). Ces monographies locales constituent la catégorie la plus fréquente puisqu'elle rassemble 2 182 articles représentant 40,56 % du rayonnement médiatique total du corpus. Certains magazines comme *Le Monde 2* et *Télérama* semblent se spécialiser dans la publication d'événements locaux comme l'atteste la part de cet échelon dans l'ensemble de l'information géographique qu'ils publient, avec respectivement 57,25 % et 82,01 % (document 3.11.). On peut rappeler que *Télérama* consacre, de façon hebdomadaire, une ou deux pages où sont mentionnés des festivals, des expositions ou des spectacles qui se déroulent dans des lieux précis : un théâtre, une salle de spectacle voire dans toute une ville quand il s'agit d'un festival. La médiatisation nationale de ces événements locaux contribue à accroître leur rayonnement géographique et leur attractivité pour un public extérieur. Inversement, des magazines comme *Alternatives économiques* (7,02 % du volume d'information) ou *Terre Sauvage* (18,38 %) privilégient des échelons plus larges.

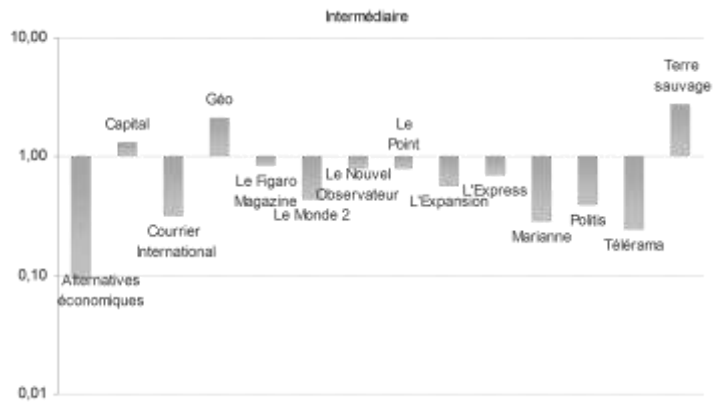
Document 3.11. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique des articles à l'échelle locale et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



J'ai ensuite calculé la fréquence des articles concernant des échelles intermédiaires, qu'elles soient départementale (190 articles pour 7,66 % du rayonnement médiatique total),

régionale (406 articles pour 13,3 % du rayonnement) ou interrégionale (139 articles pour 5,99 % du rayonnement). On constate que ces échelles intermédiaires occupent une place plus modeste avec 26,95 % du rayonnement médiatique total du corpus. Seuls des mensuels comme *Géo* ou *Terre Sauvage* les privilégient de façon significative avec respectivement 57,44 % et 74,35 % des informations géographiques publiées (document 3.12.).

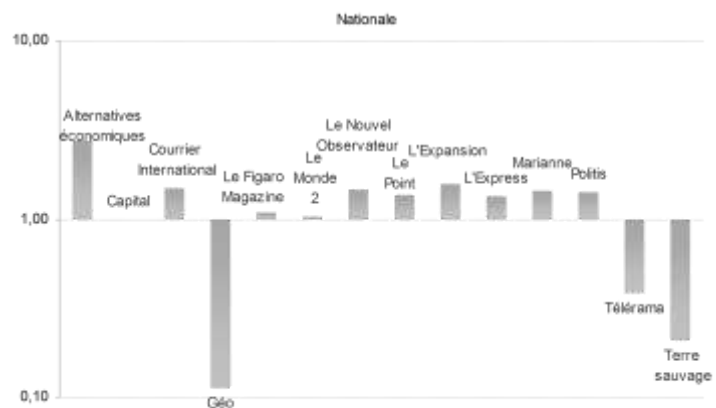
Document 3.12. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique des articles aux échelles intermédiaires et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Il n'est pas rare que ces titres consacrent des dossiers à la découverte d'ensembles géographiques de taille départementale (le Pays basque, le Vercors, la Somme), régionale (la Bretagne, les Vosges, le Jura) ou subnationale (les Alpes, l'Occitanie, la côte atlantique). Notons que le magazine économique *Capital* valorise aussi cette échelle (35,36 % des informations publiées) : il propose en effet des bilans à l'échelle de régions, voire d'ensembles plus vastes, concernant des thèmes comme les prix du parc immobilier ou les habitants les plus fortunés.

Les 1 012 articles qui traitent les questions géographiques à l'échelle nationale représentent 27,34 % du rayonnement médiatique total. Ils sont plus fréquents pour les hebdomadaires d'information générale qui y consacrent entre 28 % et 40 % de leurs pages à caractère géographique. Seul *Alternatives économiques* se distingue en dédiant 74,6 % de son volume rédactionnel aux problèmes géographiques d'échelle nationale (document 3.13.), ce qui recoupe une tendance de ce mensuel à privilégier les analyses d'ensemble bâties sur des données statistiques mesurant les principales

Document 3.13. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique des articles à l'échelle nationale et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

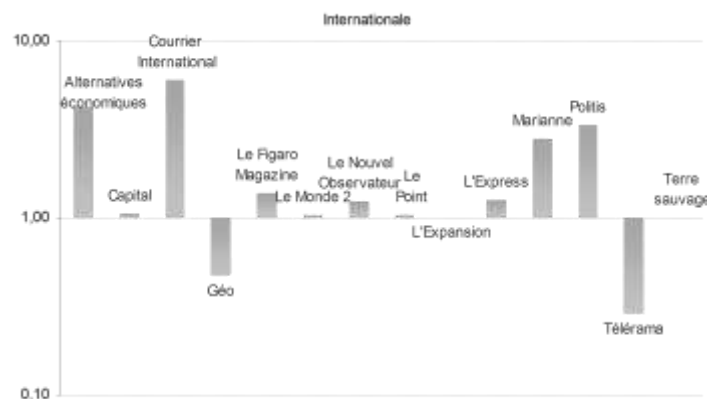


inégalités qui traversent le territoire français. Au contraire, la prédilection de *Géo*, *Terre Sauvage* et *Télérama* pour les études de cas locaux classe ces titres parmi ceux qui sont sous-représentés en matière d'articles à l'échelle nationale.

Au-delà de ces trois niveaux, deux types d'échelle d'analyse ont fait l'objet d'une comptabilisation spécifique : l'échelle internationale et les échelles adaptées à l'Outre-mer. Un certain nombre d'articles évoquent les relations que le territoire français entretient avec l'espace étranger. Je n'ai pas intégré dans le corpus les articles qui concernent l'intégration de la France dans la mondialisation, la politique étrangère de la France ou l'action d'entreprises et d'agences d'origine française à l'étranger car ils sortaient du cadre géographique strict du sujet et ils auraient étendu le corpus d'analyse de façon trop importante. En revanche, il m'a paru nécessaire d'intégrer les articles qui s'intéressent aux conséquences internes des relations géographiques que les Français entretiennent avec l'étranger et la France avec les étrangers, notamment car elles retentissent inévitablement sur l'organisation interne du territoire national. Cela concerne notamment les articles consacrés aux questions d'immigration et d'expatriation qui ne peuvent se comprendre qu'à l'échelle internationale. C'est le cas des articles qui s'interrogent par exemple sur les conséquences de l'arrivée de résidents européens dans certaines régions françaises, sur le bien fondé de la politique d'« *immigration choisie* », du rapatriement des ressortissants français en Côte-d'Ivoire en décembre 2004 ou encore de l'exil fiscal. Cette catégorie rassemble donc 156 articles représentant 2,97 % du rayonnement médiatique total du corpus, ce qui est très peu, même si les sujets que cette échelle permet d'aborder touchent des questions sensibles d'identité et de rapport à l'altérité. Il n'est pas étonnant de constater que l'hebdomadaire *Courrier International* soit le titre le plus enclin à

utiliser cette échelle de traitement des questions géographiques avec 17,69 % du volume éditorial du magazine (document 3.14.). Viennent ensuite *Alternatives économiques* (12,4 %), *Politis* (9,8 %) et *Marianne* (8,4 %). Il n'est peut-être pas anodin que ces magazines plutôt classés à gauche abordent l'actualité ter-

Document 3.14. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique des articles à l'échelle internationale et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

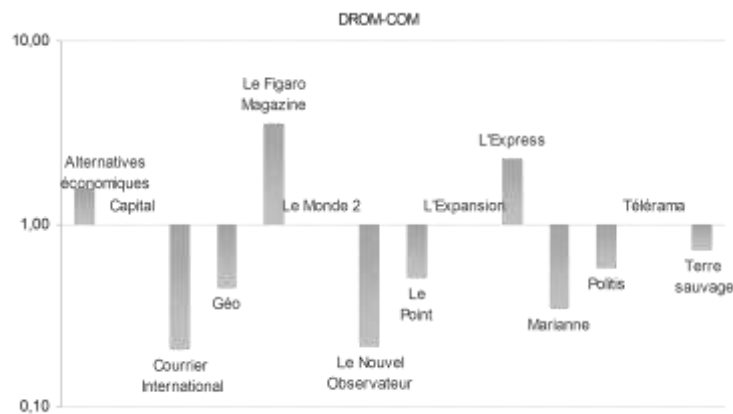


ritoriale à une petite échelle, notamment car cela facilite l'analyse d'ensemble des relations de solidarité que la France entend nouer avec le reste du monde.

Il existe enfin une catégorie d'articles portant sur les territoires de l'Outre-mer français qui supposent des échelles spécifiques. Il peut s'agir d'étudier différents types d'espaces : une île (la Martinique, la Guadeloupe), un archipel (la Polynésie, les Antilles françaises), une terre continentale (la Guyane), un des quatre DROM (Départements et Régions d'Outre-mer), une COM (Collectivité d'Outre-mer) comme Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon, une ville (Nouméa, Saint-Denis-de-la-Réunion), voire l'Outre-mer dans son ensemble. Aucune échelle ne s'impose avec évidence

et une sous-partie de ce chapitre sera consacrée à l'Outre-mer. Signalons que cela concerne 77 articles pour 2,5 % du rayonnement médiatique total et que seuls *Le Figaro Magazine* et *L'Express* offrent une information sur l'Outre-mer relativement plus importante que leurs homologues (document 3.15).

Document 3.15. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique des articles aux échelles de l'Outre-mer et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Les magazines ne privilégient donc pas tous les mêmes échelles géographiques. Si l'échelle locale est dans l'ensemble prédominante, suivie de l'échelle nationale, certains magazines semblent se spécialiser dans l'évocation des questions locales (*Télérama*, *Le Monde 2*) ou régionales (*Géo*, *Terre Sauvage*) alors que d'autres réservent une part importante (*L'Expansion*, *Marianne*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*, *L'Express* et *Politis*), voire très importante (*Alternatives économiques*), aux sujets géographiques d'ampleur nationale ou internationale. L'analyse des types d'articles confirme d'ailleurs ce constat.

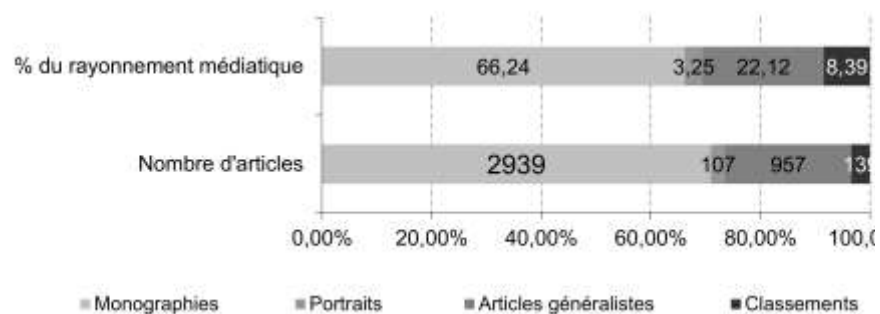
3.2.2. Les types d'articles géographiques privilégiés par la presse magazine

Plusieurs types d'articles géographiques ont été définis pour effectuer la sélection. Certains évoquent un lieu précis, une région, une ville ou n'importe quel territoire inclus en France, dont la situation est jugée suffisamment représentative et intéressante pour mériter une mention dans la presse nationale. Ces monographies constituent la majorité des articles avec 2 939 articles et 66 % du rayonnement médiatique (document 3.16.). Les magazines qui privilégient les échelles locales et régionales sont aussi ceux qui se spécialisent dans les études de cas :

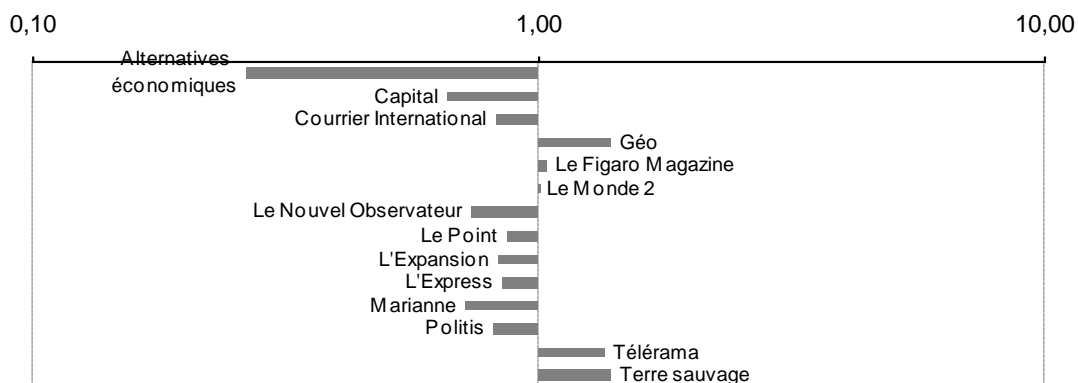
Terre Sauvage,
Télérama, *Géo* et,
dans une moindre
mesure, *Le Figaro*
Magazine

(document 3.17.).

Document 3.16. Les types d'articles géographiques publiés par la presse magazine

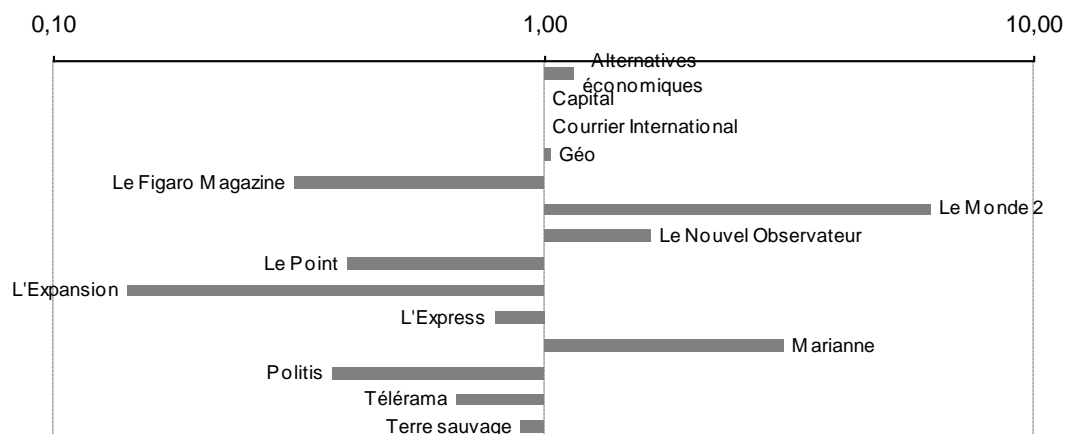


Document 3.17. Rapport entre la contribution des magazines à la publication des monographies et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



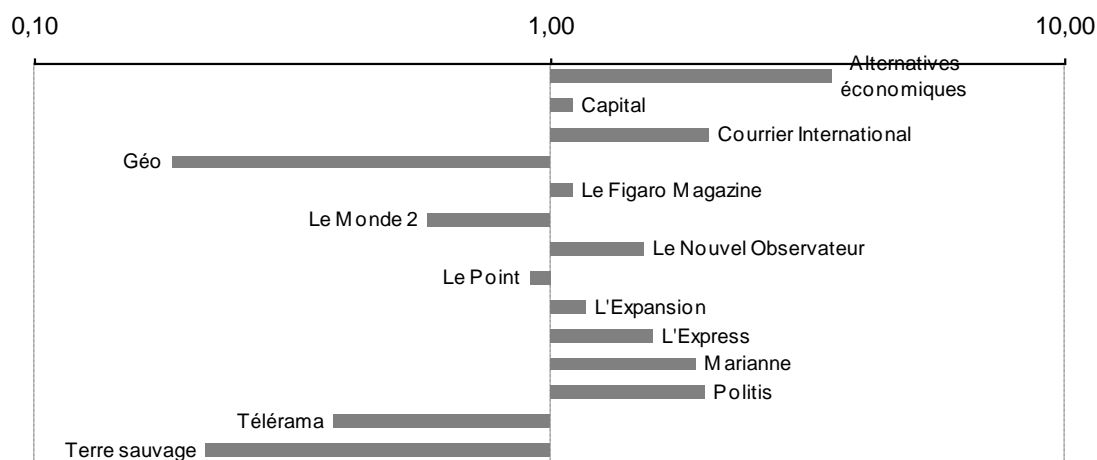
Les portraits désignent quant à eux les articles qui s'attachent à souligner l'identité et le rôle d'une personnalité qui s'est distinguée par un rapport particulier au territoire. Il peut s'agir d'un leader régionaliste, d'un militant écologiste, d'un jeune issu des quartiers difficiles ou du chef d'une PME implantée dans un système productif local. Leur contribution à l'information géographique est relativement modeste puisque les 107 portraits publiés représentent 3,25 % du rayonnement du corpus avec une contribution notable du *Monde 2*, de *Marianne* et du *Nouvel Observateur* (document 3.18.).

Document 3.18. Rapport entre la contribution des magazines à la publication des portraits géographiques et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Les articles généralistes traitent quant à eux de phénomènes géographiques diffus (les délocalisations, la décentralisation, l'immigration) qui se manifestent à des niveaux inférieurs (les littoraux, les villes, les bassins d'emploi, les collectivités territoriales) et dont l'évocation à l'échelle nationale dans la presse magazine produit un effet de généralité censé mobiliser l'attention des lecteurs, quelle que soit la situation géographique de chacun d'eux. Les 957 articles généralistes recensés représentent 22 % de l'information géographique. Les titres privilégiant ces articles sont les mêmes que ceux qui analysent le plus fréquemment les phénomènes géographiques à l'échelle nationale, à savoir les hebdomadaires généralistes comme *Politis*, *Marianne*, *Courrier International*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur* et le mensuel *Alternatives économiques* (document 3.19.).

Document 3.19. Rapport entre la contribution des magazines à la publication des articles généralistes et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Les classements géographiques s'intéressent enfin à la comparaison de plusieurs territoires appartenant à une même catégorie (des régions, des villes ou des stations

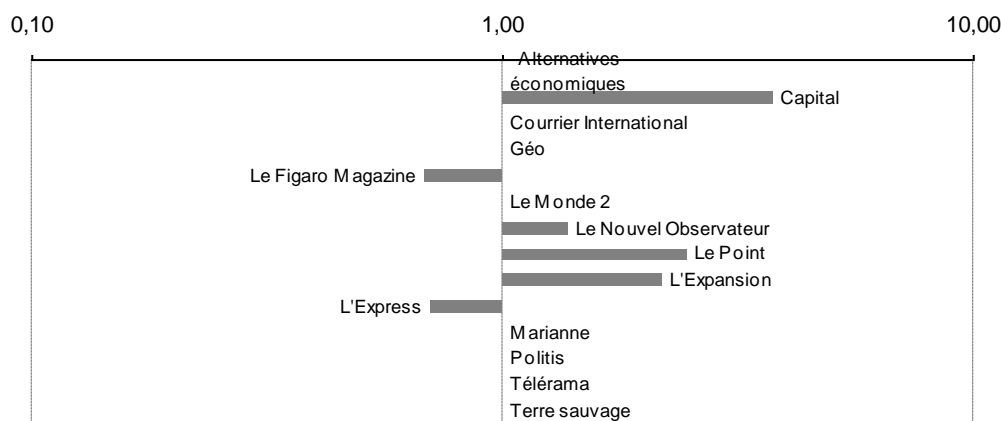
touristiques) à partir de données et de critères objectifs concernant la qualité du cadre de vie, les performances des équipements locaux (lycées, universités, hôpitaux) ou les prix d'accès à la propriété foncière. Ils peuvent donner lieu à des classements et des palmarès. Les 139 dossiers que compte cette catégorie ne représentent que 3,36 % des articles mais 8,39 % du rayonnement médiatique total du corpus, notamment car leur volume dépasse le nombre moyen de pages de l'ensemble des articles : 4,63 pages pour les classements contre 1,91 pour l'ensemble des articles (document 3.20.).

Document 3.20. Types d'articles géographiques et volume moyen d'information

Type d'article	Monographies	Portraits	Articles généralistes	Classements
Nombre moyen de pages par article	1,77	2,51	1,91	4,63

Ces classements sont publiés de façon privilégiée par des mensuels économiques comme *Capital* et *L'Expansion* mais aussi par des généralistes tels que *Le Point* et *Le Nouvel Observateur* (document 3.21).

Document 3.21. Rapport entre la contribution des magazines à la publication des classements et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



3.2.3. Les bases documentaires privilégiées par la presse magazine

Le discours géographique de la presse magazine met en scène les territoires sous des angles éditoriaux différents, mêlant pour la plupart textes et représentations iconographiques dans un récit destiné à interpeler le lecteur. L'ordre de grandeur du corpus interdit une analyse formelle détaillée des procédés rhétoriques et des figures de style utilisés par les journalistes. Néanmoins, il est possible, en partant du constat que la spécificité éditoriale des magazines

s'appuie sur la place importante réservée à l'iconographie, d'analyser les formes documentaires privilégiées par les différents titres. Pour cela, les documents à caractère géographique rencontrés au cours de la lecture ont été comptabilisés en trois catégories : les représentations paysagères, les données géoréférencées présentées sous forme de cartes ou de tables statistiques (documents 3.22. et 3.23.).

Document 3.23. L'extension de Toulouse en perspective subjective



Dans la Ville rose, l'échec du grand ensemble du Mirail a marqué durablement les esprits.

L'Express, n° 2 755, 2004.

Les paysages peuvent être interprétés comme des manières de plonger le lecteur dans la profondeur subjective et culturelle d'un lieu figuré comme une entité particulière et irréductible à la généralité, tandis que les cartes et les tables traduisent un rapport objectif aux territoires qui dépasse les idiosyncrasies pour adopter le point de vue de nulle part, c'est-à-dire un point désincarné et irréel à partir duquel se déploie une fiction rationnelle capable de faire tenir les lieux ensemble. Selon la manière dont les titres de la presse magazine utilisent les différents types de documentation iconographique, il est possible d'identifier des régularités et des prédilections qui contribuent à définir la dimension géographique de la ligne éditoriale propre à chaque journal.

Ont été reconnues comme représentations paysagères toutes les illustrations des lieux présentées en perspective subjective. Il s'agit pour la plupart de photographies, rarement de dessins ou de peintures même si *Terre Sauvage* propose parfois des aquarelles. Certaines occupent un espace éditorial important, en pleine page ou sur deux


**Document 3.22.
L'extension de
Toulouse en
perspective objective
*L'aire urbaine.***

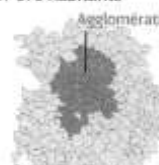

1962 : 2 communes,
329 044 habitants


1968 : 90 communes,
474 209 habitants


1975 : 152 communes,
584 661 habitants


1982 : 195 communes,
644 089 habitants

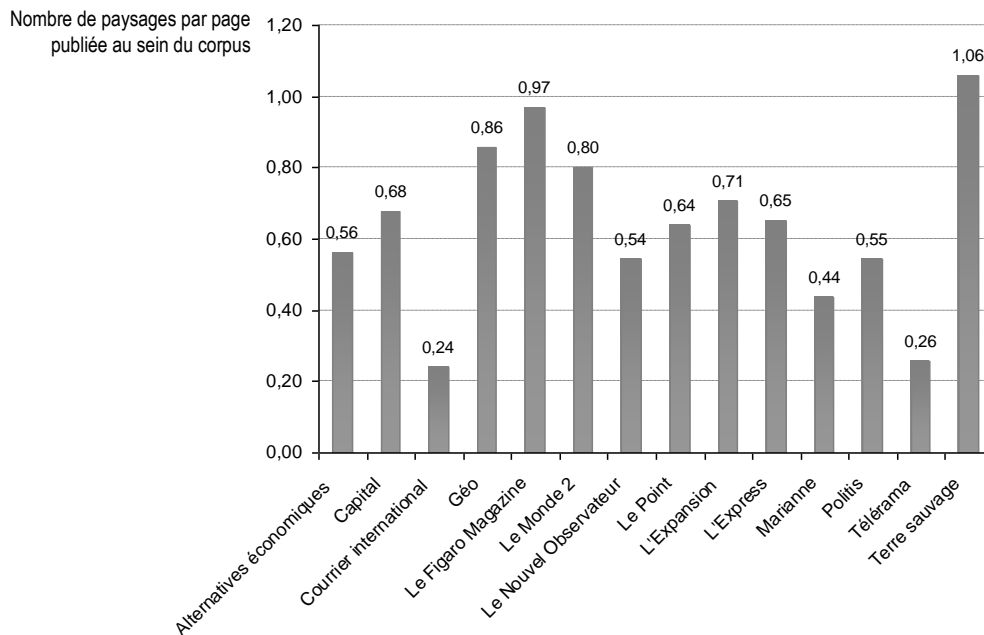

1990 : 255 communes,
797 373 habitants


1999 : 342 communes,
964 797 habitants

L'Express, n° 2 755,
2004.

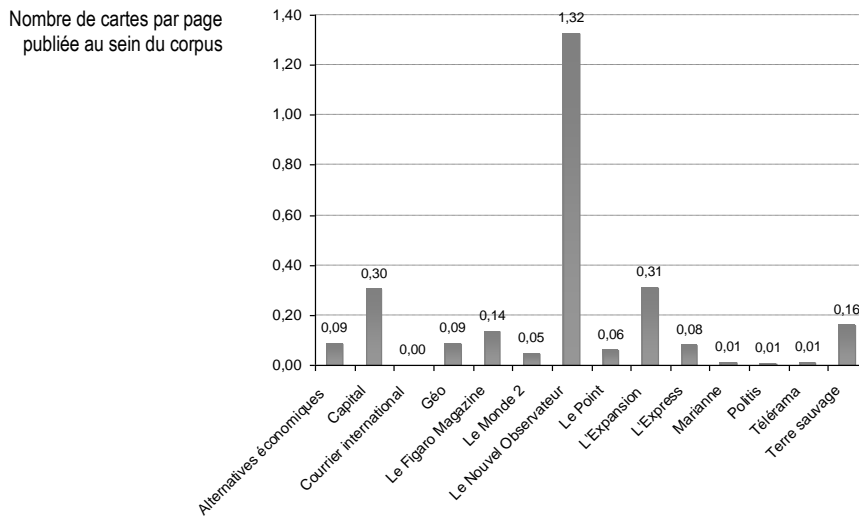
pages, d'autres sont de simples encarts intégrés dans le texte. Il en est qui portent un titre et un sous-titre en surimposition et d'autres qui sont vierges de toute indication. Les habitants occupent parfois une place importante sur l'image, le lieu apparaissant en arrière-plan, voire en toile de fond. Au contraire, certains paysages sont désertiques, en particulier les vues panoramiques appréciées par les magazines de découverte comme *Géo* ou *Terre Sauvage*. Certaines photographies visent à magnifier le territoire représenté et à souligner ses qualités principales alors que d'autres, au contraire, cherchent à mettre en avant ses imperfections. Les lieux représentés sont extrêmement divers : des extérieurs grandioses ou des espaces intérieurs de taille réduite, des lieux publics ou des territoires privés. Il n'a pas été possible de mener une étude systématique sur la forme de ces images de paysages car, en raison du volume d'informations à traiter, une telle tâche aurait mérité un travail de recherche spécifique. Dans l'ensemble, les représentations paysagères remplissent plusieurs fonctions éditoriales. Il peut s'agir d'illustrer de façon symbolique et édifiante un caractère géographique décrit dans le corps de l'article : les traits propres au lieu mis en scène sont alors souvent exagérés. Beaucoup de paysages sont utilisées pour rendre la lecture plus agréable et plus aérée, la transfiguration esthétique du territoire ayant vocation à inviter le lecteur au rêve et à l'évasion. Quoiqu'il en soit, 5 849 représentations paysagères ont été répertoriées au sein du corpus : elles apparaissent comme le type d'illustration privilégié par les magazines pour représenter les territoires, devant les cartes (1 793) et les indicateurs statistiques (2 319), notamment car elles sont la forme la plus accessible et la plus évidente pour le lecteur ordinaire. Avec le titre, elles servent à accrocher le regard et correspondent à ce que les lecteurs observent en premier. Leur composition est donc cruciale pour les maquettistes. Cette importance stratégique est redoublée lorsqu'il s'agit de la couverture du magazine. On constate de la part de titres comme *Terre Sauvage*, *Le Figaro Magazine* ou *Géo* une prédilection notable pour ce genre d'illustrations (document 3.24.). Ces magazines publient approximativement en moyenne un paysage par page, contre 0,6 pour des parutions comme *L'Expansion*, *L'Express*, *Capital* ou *Le Point*. Chaque mois *Terre Sauvage* édite ainsi un dossier sur une « région naturelle » qui compte en moyenne une vingtaine d'illustrations paysagères, voire davantage dans certains cas.

Document 3.24. Les représentations paysagères dans la presse magazine



Les cartes présentées dans la presse magazine sont aussi fort nombreuses. Leur forme ne répond que rarement aux canons de la discipline universitaire, ce qui ne les empêche pas d'être suggestives. Là encore, la diversité est telle que toute analyse formelle approfondie est impossible à conduire dans le cadre restreint de ce paragraphe. Au-delà des échelles de représentation, les cartes proposées peuvent être spectaculaires ou sobres, abstraites ou figuratives, simples ou compliquées, descriptives ou analytiques. *Le Nouvel Observateur* apparaît comme le magazine le plus friand de cartes (document 3.25.) : cette prédilection apparente tient en fait aux nombreuses cartes utilisées pour représenter les prix du foncier résidentiel publiées dans les volumineux dossiers consacrés à l'immobilier. Il n'est pas rare qu'une cinquantaine de cartes, parfois de petite taille, soient ainsi publiées dans un seul numéro. Globalement, les magazines économiques comme *Capital* et *L'Expansion* semblent eux aussi utiliser beaucoup de cartes mais l'indicateur utilisé reste trop rudimentaire pour affiner l'analyse : toutes les cartes sont mises sur le même plan alors qu'elles sont loin d'avoir la même puissance évocatrice et la même finalité rhétorique. La plupart n'ont qu'une fonction de localisation comme celles publiées par *Terre Sauvage* ou *Géo* alors que d'autres, plus rares, soulignent l'existence de formes d'organisation spatiale des territoires et complètent avantageusement les informations contenues dans le texte (document 3.26.).

Document 3.25. Les représentations cartographiques dans la presse magazine



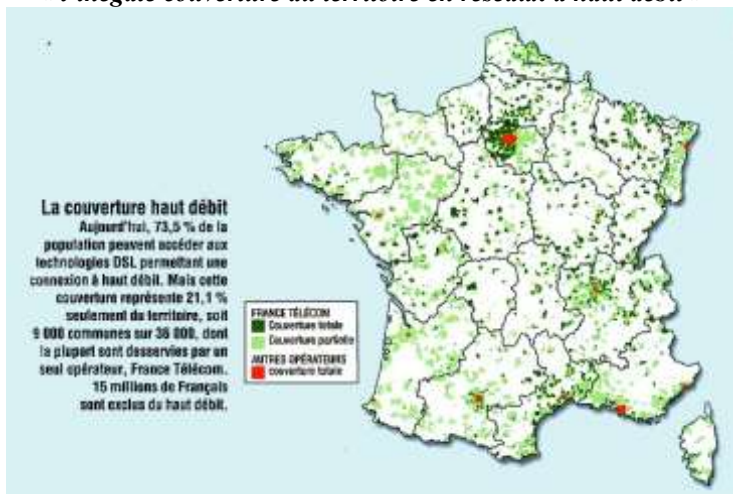
Document 3.26. Typologie des cartes publiées dans la presse magazine

Exemple de carte descriptive : « *Charleville-Mézières, ville oubliée de l'État* »



L'Expansion, n° 703, 2005.

Exemple de carte analytique :
« *L'inégale couverture du territoire en réseaux à haut débit* »



Le Figaro Magazine, n° 18 322, 2003.

Exemple de carte symbolique :
« *L'environnement devient enfin un droit fondamental* »

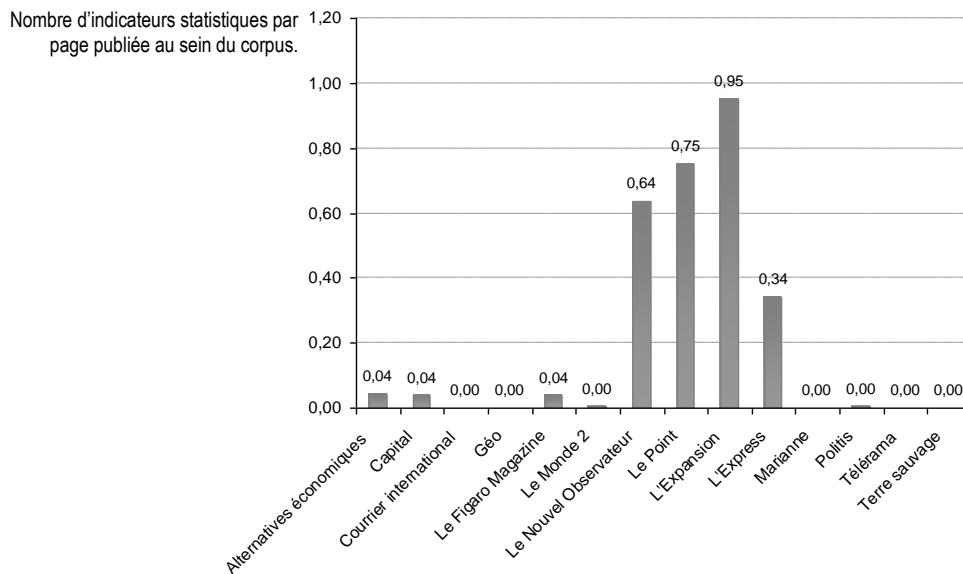


Terre Sauvage, n° 187, 2003.

Les cartes consistent à représenter l'hétérogénéité des territoires à l'intérieur d'un espace de comparaison normé selon des critères objectifs et transposables. À côté des cartes de simple localisation et des cartes interprétatives, on croise parfois des représentations cartographiques reposant sur le détournement symbolique de la représentation comme l'illustre la carte publiée dans *Terre Sauvage* : ici, les feuilles de laurier enlacent le territoire français, sans la Corse, pour saluer un projet de loi favorable à la protection de l'environnement.

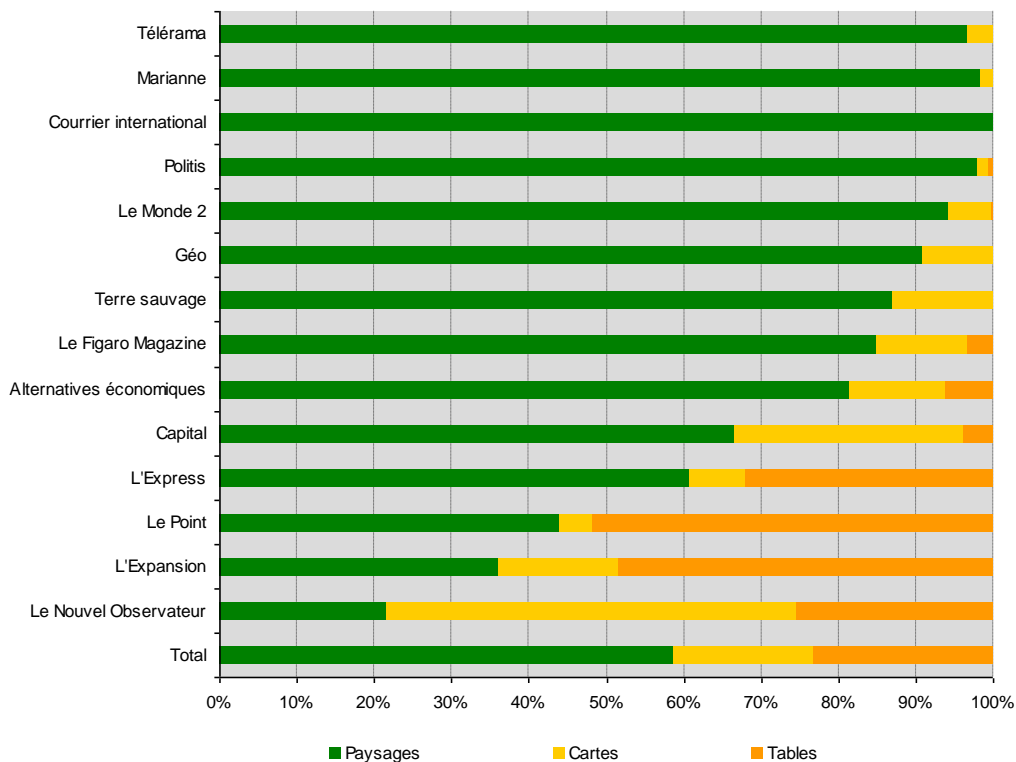
Les données statistiques rangées dans des tables procèdent de la même logique comparative que les cartes analytiques mais les critères de localisation diffèrent. Alors que les cartes entretiennent un rapport analogique avec certaines configurations physiques des lieux qu'elles représentent (le trait de côte, les limites administratives, la position relative des points remarquables et des principaux axes structurants), les tables utilisent d'autres critères de localisation : certains sont arbitraires comme l'ordre alphabétique ou le numéro des départements, d'autres résultent d'un classement ordinal calculé à partir des performances respectives des lieux comparés. *L'Expansion* et les trois principaux magazines généralistes (*Le Point*, *L'Express* et *Le Nouvel Observateur*) réunissent presque la totalité de ce genre d'illustrations à caractère géographique (document 3.27.). En fait, la plupart des indicateurs sont édités à l'occasion de classements et de palmarès fondés sur des analyses multicritères pouvant compter plusieurs dizaines de variables. Les 2 319 indicateurs sont répartis dans 232 articles dont 18 comptent plus de 20 variables. Le palmarès des hôpitaux français publié chaque année par *Le Point* totalise jusqu'à 200 critères afin d'évaluer leurs performances en fonction des différentes pathologies.

Document 3.27. Les tableaux statistiques dans la presse magazine



De façon générale, la répartition des formes d'illustrations géographiques rencontrées dans la presse magazine permet de profiler la ligne éditoriale des différents titres (document 3.28.). Une majorité de magazines privilégient la perspective paysagère, souvent dans le but de rendre la lecture plus agréable et plus divertissante. C'est le cas des magazines de loisirs comme *Télérama*, *Géo*, *Terre Sauvage* ou *Le Monde 2* mais aussi de titres plus spécialisés dans l'information politique qui, sans publier beaucoup de photographies, répugnent à utiliser des cartes ou des tableaux de données (*Marianne*, *Politis*, *Courrier International*), notamment car le récit demeure leur mode d'expression privilégié. *Le Figaro Magazine* et *Alternatives économiques* se présentent comme des journaux plutôt mixtes. Enfin, trois généralistes (*L'Express*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*) et deux magazines économiques (*Capital* et *L'Expansion*) accordent une place significative aux cartes et aux données géoréférencées pour illustrer leur discours géographique.

Document 3.28. Fréquence des trois formes documentaires recensées dans la presse magazine en France (en % des articles)



3.3. Les territoires mis en scène par la presse magazine

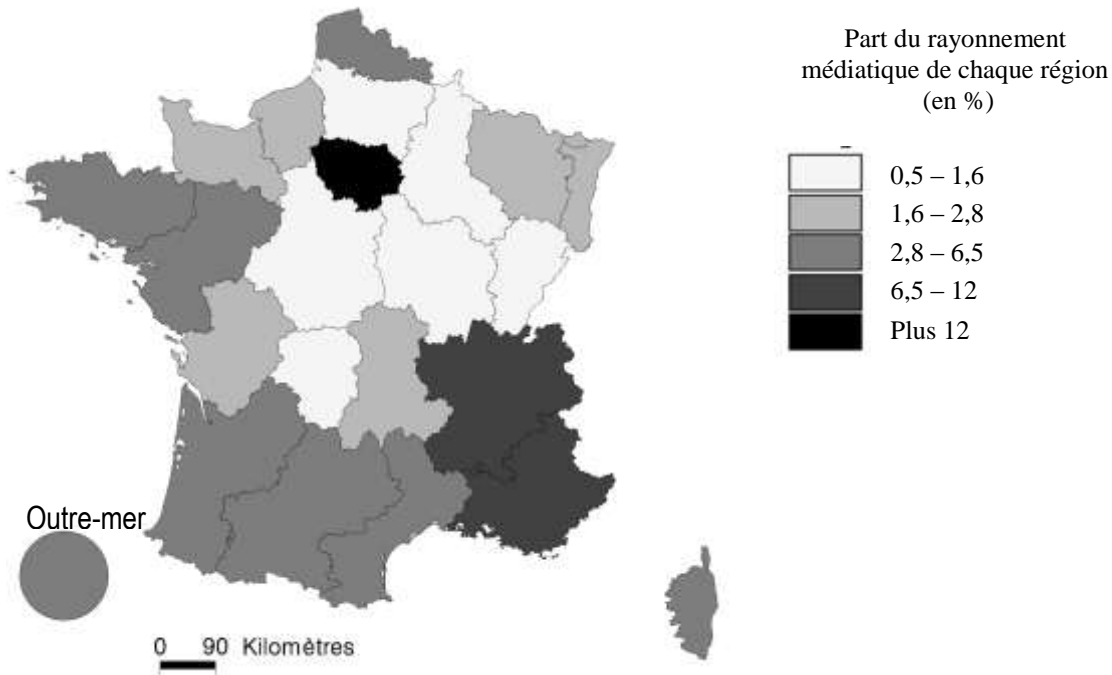
3.3.1. Des régions au rayonnement médiatique inégal

La prépondérance des articles monographiques observée au cours du paragraphe précédent donne la possibilité de procéder à l'analyse spatiale des lieux les plus fréquemment évoqués par la presse magazine en France. Cette question représente une série d'enjeux majeurs pour les habitants et leurs institutions. La notoriété constitue souvent un atout pour les responsables politiques et économiques en matière de développement territorial, de justification politique et de géomarketing. Elle peut aussi être un handicap pour eux lorsque les médias multiplient les reportages rappelant les difficultés et les échecs rencontrés par certains lieux, les enfermant dans des représentations négatives qui suscitent la répulsion ou la réprobation du public. Dans ce jeu pour la conquête de la visibilité et de la reconnaissance médiatiques, certains territoires parviennent à se démarquer comme le montre la mesure du rayonnement médiatique.

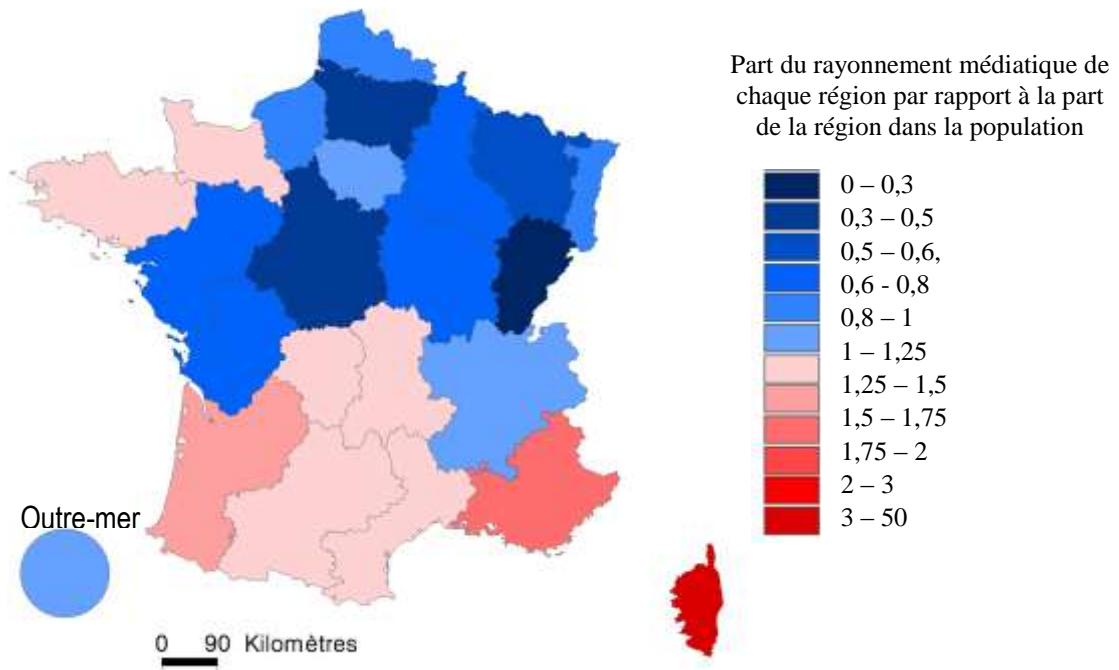
Malgré l'hétérogénéité des territoires médiatisés, depuis une salle de spectacle jusqu'à un bassin hydrographique couvrant plusieurs régions administratives, il est possible d'harmoniser les données en mesurant pour chaque région française la somme du rayonnement médiatique des articles qui la concernent ou qui concernent un lieu situé sur son territoire (une agglomération urbaine, un équipement collectif, un ensemble « *naturel* »). Pour les articles couvrant plusieurs régions, il suffit de rapporter l'Indice de Rayonnement Médiatique au nombre de régions concernées. Les articles publiés dans des éditions locales dans le cadre de dossiers régionaux (immobilier) ou de suppléments (loisirs, gastronomie) ont été exclus de l'analyse car ils ne traduisent pas une visibilité nationale des territoires.

Les résultats bruts obtenus pour l'analyse de la régionalisation du débat public national indiquent qu'il existe une relation forte entre la population d'une région et son rayonnement médiatique (coefficient de corrélation de 0,88) : plus une région compte d'habitants, plus elle a tendance à être médiatique (document 3.29.). L'Île-de-France arrive en tête des régions les plus médiatisées avec 11,9 % de l'information géographique totale, suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,6 %) et de Rhône-Alpes (5,9 %). Inversement, la Franche-Comté (0,3 %), la Picardie (0,7 %), Champagne-Ardenne (0,8 %) et le Limousin (0,9 %), sans être totalement absents du débat public national, attirent peu l'attention du public.

Document 3.29. L'inégal rayonnement médiatique des régions françaises



Document 3.30. L'inégal rayonnement médiatique des régions françaises rapporté à la population



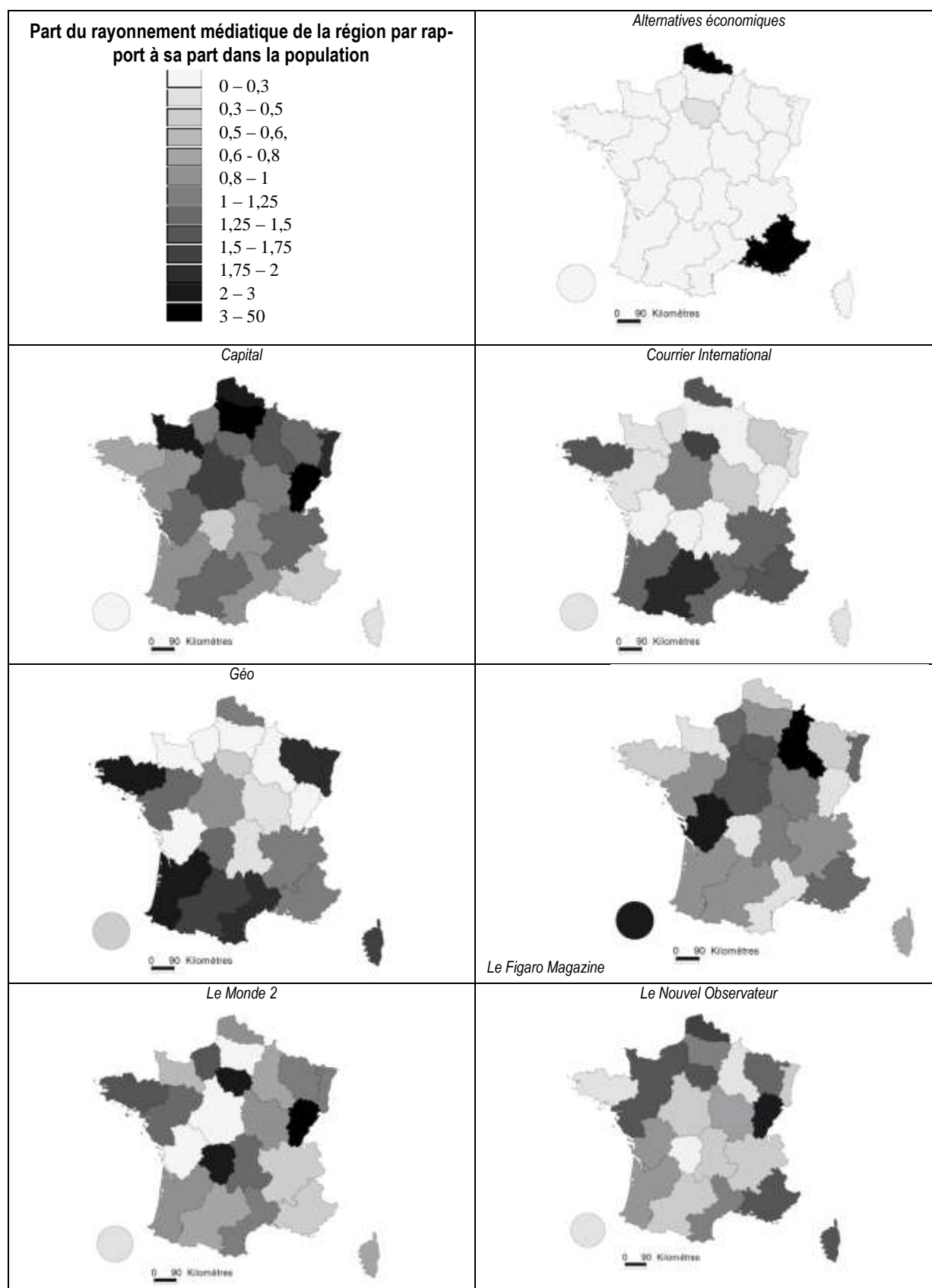
Pour toucher un lectorat plus nombreux et soutenir leur audience, les journalistes peuvent avoir intérêt à évoquer avec une fréquence plus forte les régions qui comptent le plus grand nombre de lecteurs potentiels. On peut aussi supposer que les régions les plus peuplées sont

proportionnellement celles qui présentent le plus grand nombre de situations géographiques intéressantes à évoquer.

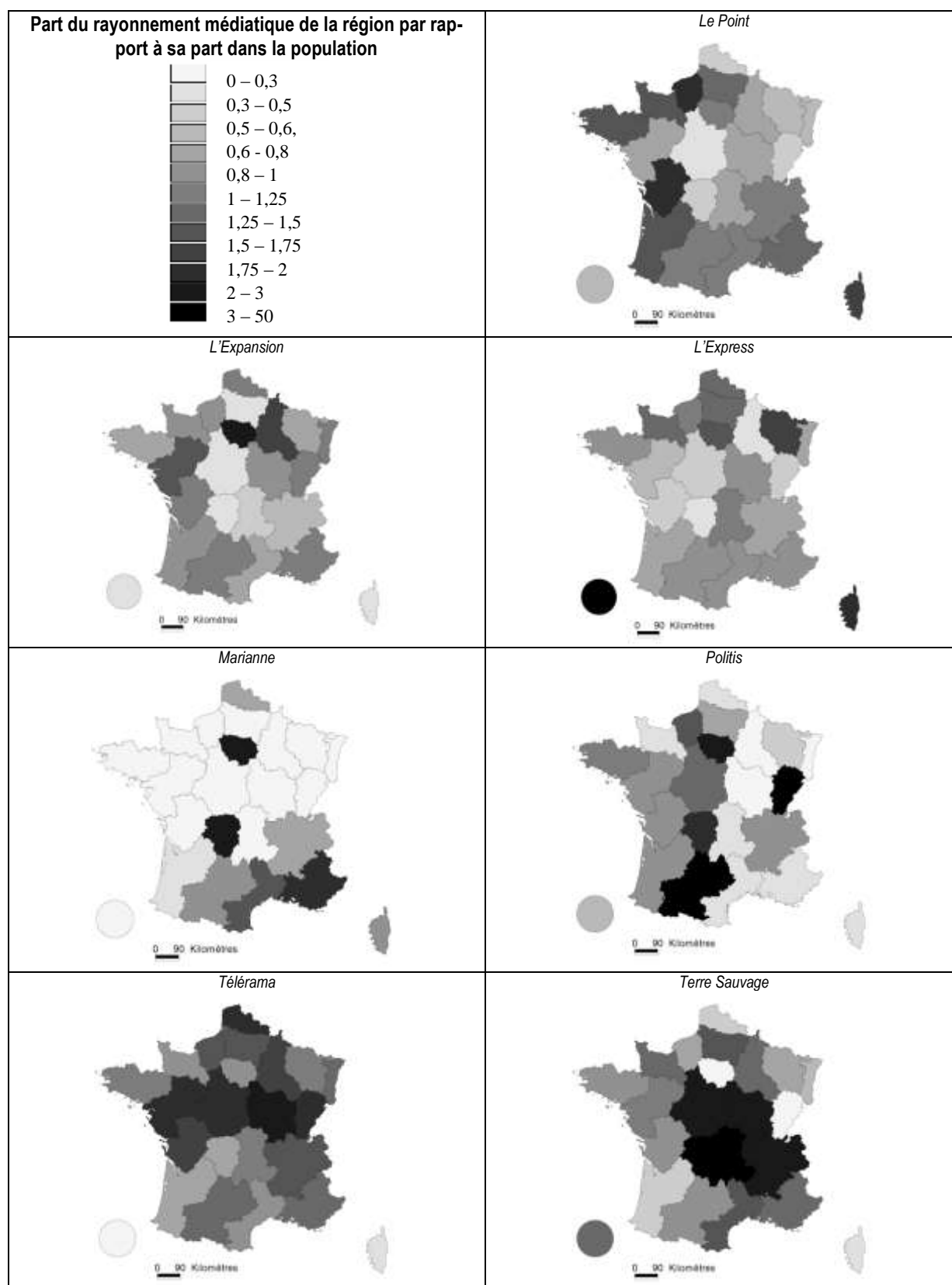
Par rapport à ce schéma général, il existe cependant un certain nombre d'écarts significatifs que l'analyse du rapport entre le rayonnement médiatique et la population permet d'identifier (document 3.30.). À nombre égal d'habitants, on constate que les régions du Sud et de l'Ouest ont tendance à rayonner beaucoup plus que celles qui sont situées au Nord et à l'Est. À l'intérieur de ce clivage géographique d'ensemble, les régions les plus urbanisées (Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA) dépassent les régions plus rurales (Franche-Comté, Centre, Limousin, Auvergne, Basse-Normandie). La Corse constitue un cas spécifique tout à fait remarquable : alors qu'elle est la région la moins peuplée de France métropolitaine, elle est aussi celle qui bénéficie du niveau de rayonnement médiatique par habitant le plus élevé. Chaque habitant y est en moyenne 13,8 fois plus visible qu'un résident moyen de l'ensemble du pays. La Corse apparaît donc comme la région la plus médiatique de France : l'insularité et les particularités politico-institutionnelles mobilisent beaucoup l'attention des journalistes. Notons en revanche que, rapporté au nombre d'habitants, l'Outre-mer a tendance à être moins médiatique que les régions métropolitaines.

Ces données agrégées ne doivent pas masquer des différences notables entre les principaux titres de la presse magazine retenus pour l'enquête. La mesure du rayonnement médiatique des régions françaises rapporté à leur poids démographique pour chacun des quatorze titres étudiés permet de mettre en évidence deux types d'information : la distribution géographique de la visibilité médiatique et le niveau d'hétérogénéité de cette distribution (document 3.31.). Certains magazines comme *Capital*, *Le Point*, *L'Express*, *L'Expansion* ou *Télérama* présentent des contrastes faibles : aucune région n'est complètement ignorée. Au contraire, des magazines comme *Alternatives économiques*, *Géo*, *Marianne*, *Politis* et *Terre Sauvage* se concentrent sur quelques régions seulement. Dans le cas d'*Alternatives économiques*, la surreprésentation du Nord-Pas-de-Calais et de PACA reste peu significative car il s'agit avant tout d'un magazine qui privilégie l'échelon national et qui consacre peu d'articles à des lieux spécifiques. Contrairement au reste du corpus, le mensuel *Capital* privilégie le Nord-Est et moins le Massif central ou la façade méditerranéenne. *Courrier International* privilégie quant à lui les régions qui comptent de grandes agglomérations régionales comme Lille (n° 698), Rennes (n° 706), Bordeaux (n° 725), Marseille (n° 760) ou Montpellier (n° 780), auxquelles l'hebdomadaire consacre un dossier régulier pour montrer comment la presse internationale présente les enjeux de leur développement.

Document 3.31.a. La régionalisation de l'information géographique des principaux titres de la presse magazine en France



Document 3.31.b. La régionalisation de l'information géographique des principaux titres de la presse magazine en France



À raison d'environ deux dossiers par an, sur une période de trois ans, toutes les grandes villes françaises n'ont pas pu être évoquées. C'est pourquoi les Pays de la Loire, la Lorraine, l'Alsace ou Rhône-Alpes ne figurent pas parmi les régions privilégiées par *Courrier International*, résultat qui n'a qu'une valeur momentanée. Le mensuel *Géo* médiatise en priorité les régions situées à la périphérie du territoire national, dotées souvent d'une forte identité historique comme la Bretagne, l'Alsace, la Corse, le Sud-Ouest. Plusieurs magazines présentent une médiatisation régionale peu ordonnée et ciblent des territoires peu ou moins évoqués par les autres titres : Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes et l'Outre-mer pour *Le Figaro Magazine*, le Limousin et la Franche-Comté pour *Le Monde 2*, la Franche-Comté pour *Le Nouvel Observateur*, la Haute-Normandie, Poitou-Charentes et la Corse pour *Le Point*, l'Outre-mer, la Corse et la Lorraine pour *L'Express*. Ces surreprésentations géographiques sont souvent dues à un ou deux articles qui détaillent certaines particularités locales et qui, à eux seuls, contribuent à différencier la part de la région dans l'ensemble national pour le titre en question. C'est le cas de deux articles publiés par *Le Figaro Magazine* sur la région Champagne-Ardenne (« *Ardennes, la magie sans frontière* » dans le n° 18 939 et « *La route du Champagne du sud au nord* » dans le n° 18 460). Il en est de même pour deux articles sur la Franche-Comté proposés lors des campagnes pour les élections régionales et européennes de 2004 alors que les autres titres ont complètement ignoré cette région. Il convient donc de relativiser l'importance de tels écarts. En revanche, on constate que, parmi ces cinq magazines, aucun ne néglige les régions les plus peuplées et les plus urbanisées comme l'Île-de-France, Rhône-Alpes ou PACA. *L'Expansion* présente un profil sensiblement équivalent en privilégiant de façon très nette l'Île-de-France, puis les régions comptant de grandes villes (Nantes, Marseille, Lille, Toulouse, Strasbourg). Champagne-Ardenne est la seule région du Bassin parisien surreprésentée en raison d'un article sur les vins de Champagne (« *La maison Bollinger* », n° 671) et d'un autre sur « *Charleville-Mézières, ville oubliée de l'État* » (n° 703). À l'inverse des titres précédents, la géographie médiatique de *Marianne* et *Politis* est très contrastée : seules quelques régions retiennent l'attention des deux équipes de rédaction. *Marianne* ne s'intéresse qu'aux régions du Midi, à l'Île-de-France et au Nord-Pas-de-Calais. L'hebdomadaire *Politis* exprime une prédilection très forte pour l'Île-de-France et Midi-Pyrénées. Le score relativement élevé de cette seconde région est dû à une série d'articles célébrant la mémoire de la lutte contre l'implantation du camp militaire du Larzac au cours des années 1970, en relation avec la ligne éditoriale proche des milieux écologistes et de la Confédération paysanne. Dans un autre registre, la Corse est abondamment évoquée par *Marianne*

notamment car il s'agit de la région qui cristallise le mieux les tensions liées à l'idéal républicain défendu par Jean-François Kahn et son équipe. Dans ces deux hebdomadaires de gauche, l'agglomération parisienne occupe une place de choix car elle donne l'occasion aux journalistes de souligner les injustices et les dysfonctionnements propres aux très grandes villes (logement des démunis, ségrégation urbaine, dégradations environnementales...). À l'inverse, le mensuel *Terre Sauvage* présente une prédilection pour les régions montagneuses du Massif central et des Alpes et pour les régions plutôt rurales du Centre, de Picardie et de Basse-Normandie. Cette géographie est à rapprocher de la thématique naturaliste privilégiée par l'équipe de rédaction. S'il n'est pas étonnant que l'Île-de-France soit sous-représentée par ce mensuel, il est plus surprenant qu'il en soit de même de la Franche-Comté : cette anomalie est liée au fait qu'aucun numéro n'a proposé de dossier « *Randonnées nature* » sur cette région au cours des 36 mois couverts par l'enquête et ce n'est qu'en septembre 2006 que le Jura a fait l'objet d'un traitement spécifique (n° 220). On voit donc qu'au-delà des tendances d'ensemble, chaque titre présente un contenu géographique qui lui est propre et qui contribue à définir une ligne éditoriale et territoriale originale recoupant des réalités diverses.

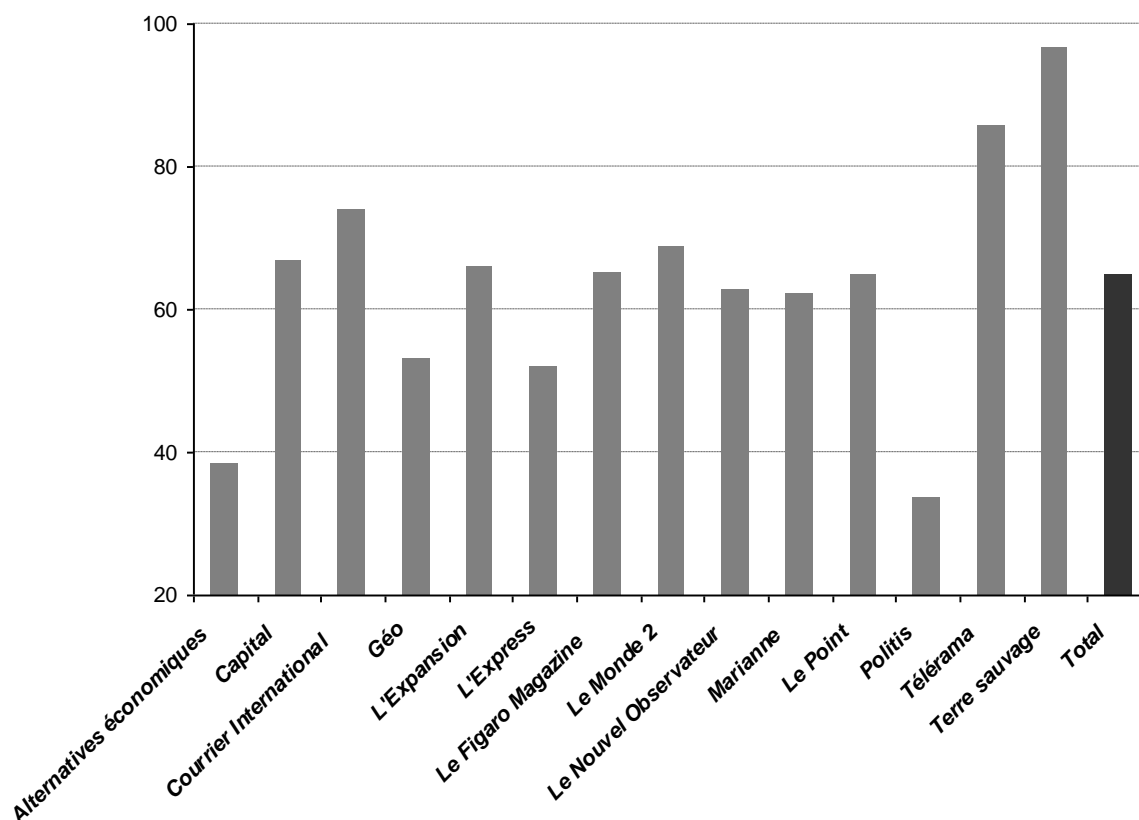
3.3.2. Villes et campagnes dans la presse magazine

Le rayonnement médiatique comparé des villes et des campagnes

Si elle a perdu une partie de sa pertinence fonctionnelle, la différence ville-campagne reste un élément clivant de l'imaginaire médiatique, soutenu par la récurrence de représentations paysagères souvent idéalisées. Pour mesurer la sensibilité des magazines à cette structure géographique, les articles qu'on peut rapprocher, soit du fait urbain, soit du fait rural, ont été réunis et comptabilisés. Pour les lieux particuliers, la localisation ou non dans une unité urbaine de l'INSEE a servi de critère. Les articles qui évoquent des lieux génériques ou des phénomènes généraux qui ne permettent pas une différenciation nette ou qui abordent les phénomènes à une échelle englobant villes et campagnes n'ont pas été retenus.

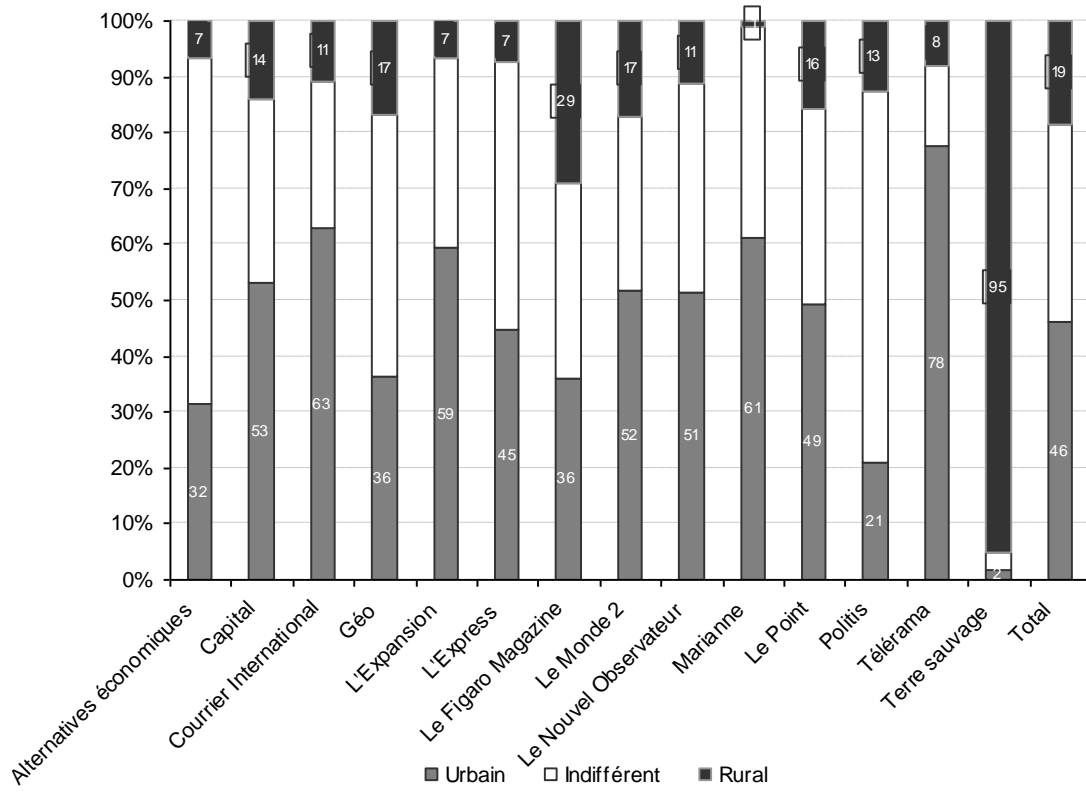
Les villes réunissent ainsi 2 154 articles représentant 46,2 % du rayonnement médiatique total du corpus contre 613 articles pour les campagnes (18,6 % du rayonnement médiatique). 35,2 % de l'information échappent à cette différenciation thématique du territoire national (document 3.32.). Villes et campagnes ne couvrent pas l'ensemble de l'information car de nombreux articles évoquent des phénomènes géographiques à des échelles relativement petites, indépendamment de toute distinction entre urbain et rural.

Document 3.32. Part des informations médiatiques consacrées aux phénomènes urbains et ruraux (en %)

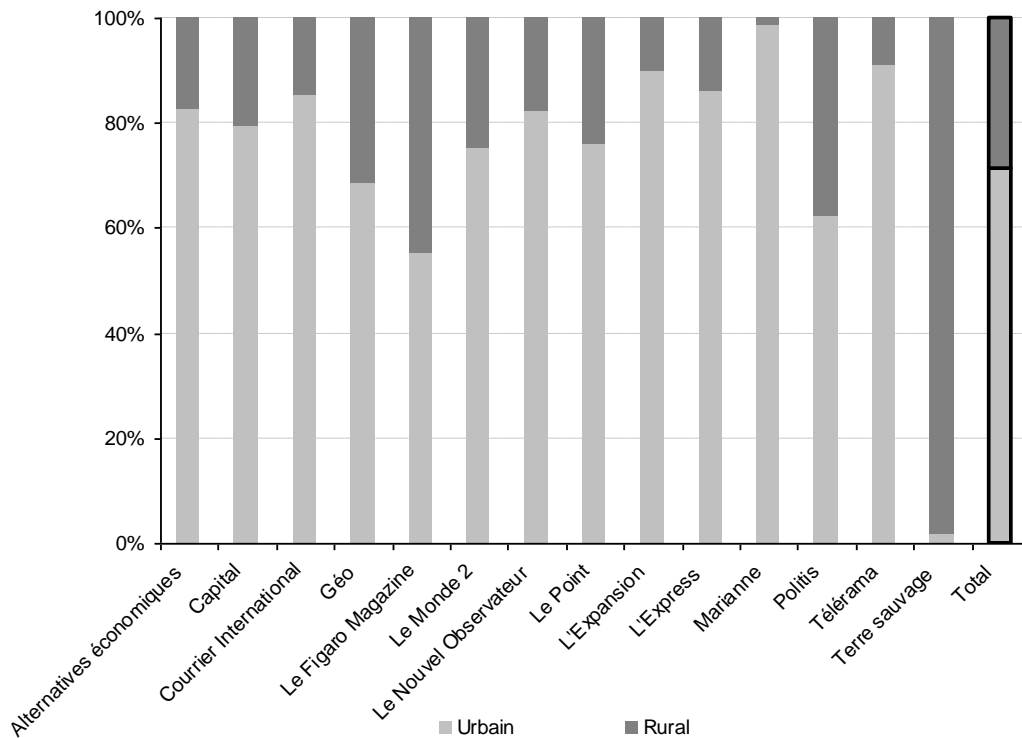


C'est le cas de certains articles consacrés aux transports, à l'immigration, à l'évolution des marchés régionaux de l'immobilier ou aux élections régionales et européennes par exemple. Globalement, les campagnes occupent 2,5 fois moins de visibilité médiatique que les villes, ce qui correspond approximativement au rapport démographique que connaissent ces deux types de territoires au regard des critères retenus par l'INSEE : les campagnes ne sont donc dans l'ensemble ni surreprésentées, ni sous-représentées. On constate que les titres qui ont tendance à privilégier les échelons national (*Alternatives économiques*, *Politis*) et régional (*Géo*) sont aussi les moins sensibles au contraste entre les villes et les campagnes. Parmi les *news-magazines* généralistes, seul *L'Express* se distingue par une faible prédilection pour ces questions, ce qu'on peut rapprocher du fait que cet hebdomadaire a pris l'habitude de proposer des classements de la qualité du cadre de vie à l'échelle du département, échelon d'analyse qui tend à lisser les différences entre urbain et rural. Inversement, *Télérama* et *Terre Sauvage* sont très sensibles au contraste ville-campagne, le premier affichant une nette préférence pour les phénomènes urbains (78 % de l'information géographique qu'il publie) et le second pour la ruralité (95 %, document 3.33.). *Terre Sauvage* est d'ailleurs le seul magazine du corpus à être majoritairement tourné vers les campagnes (document 3.34.).

Document 3.33. La visibilité relative des territoires urbains et ruraux dans la presse magazine en France (2003-2005)



Document 3.34. Le rapport entre la représentation médiatique des villes et des campagnes dans la presse magazine en France (2003-2005)

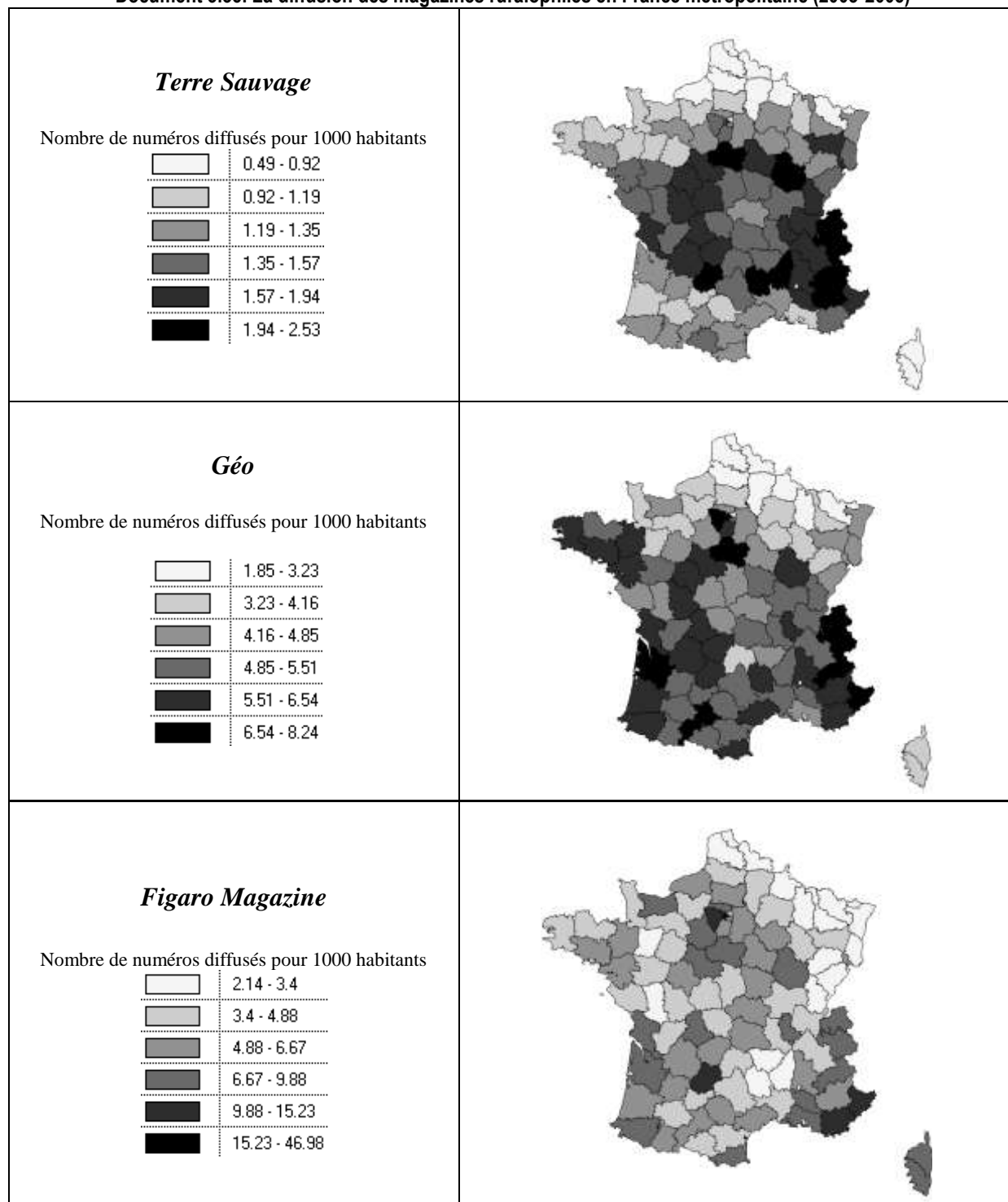


Dans l'ensemble, les villes obtiennent deux fois plus de visibilité médiatique que les campagnes : si la plupart des Français et des lecteurs de la presse magazine en particulier peuvent être considérés comme des urbains, menant une vie organisée autour d'une grande agglomération, les campagnes demeurent pour beaucoup d'entre eux un puissant référent culturel, capable de mobiliser leur attention et leur intérêt, au moment du choix d'une résidence ou d'un lieu de villégiature par exemple. Tous les lectorats ne sont pas également touchés par cette réalité. Malgré leurs divergences idéologiques, *Le Figaro Magazine* (44,6 %) et *Politis* (37,7 %) apparaissent comme les deux titres après *Terre Sauvage* à promouvoir la représentation médiatique des campagnes, suivis dans une moindre mesure de *Géo* (31,4 %), du *Monde 2* (25 %) et du *Point* (24 %). Les titres les plus orientés vers les questions urbaines sont au contraire *Marianne* (98,6 %), *L'Expansion* (89,9 %), *Courrier International* (85,1 %), *L'Express* (86,1 %) et *Le Nouvel Observateur* (82 %).

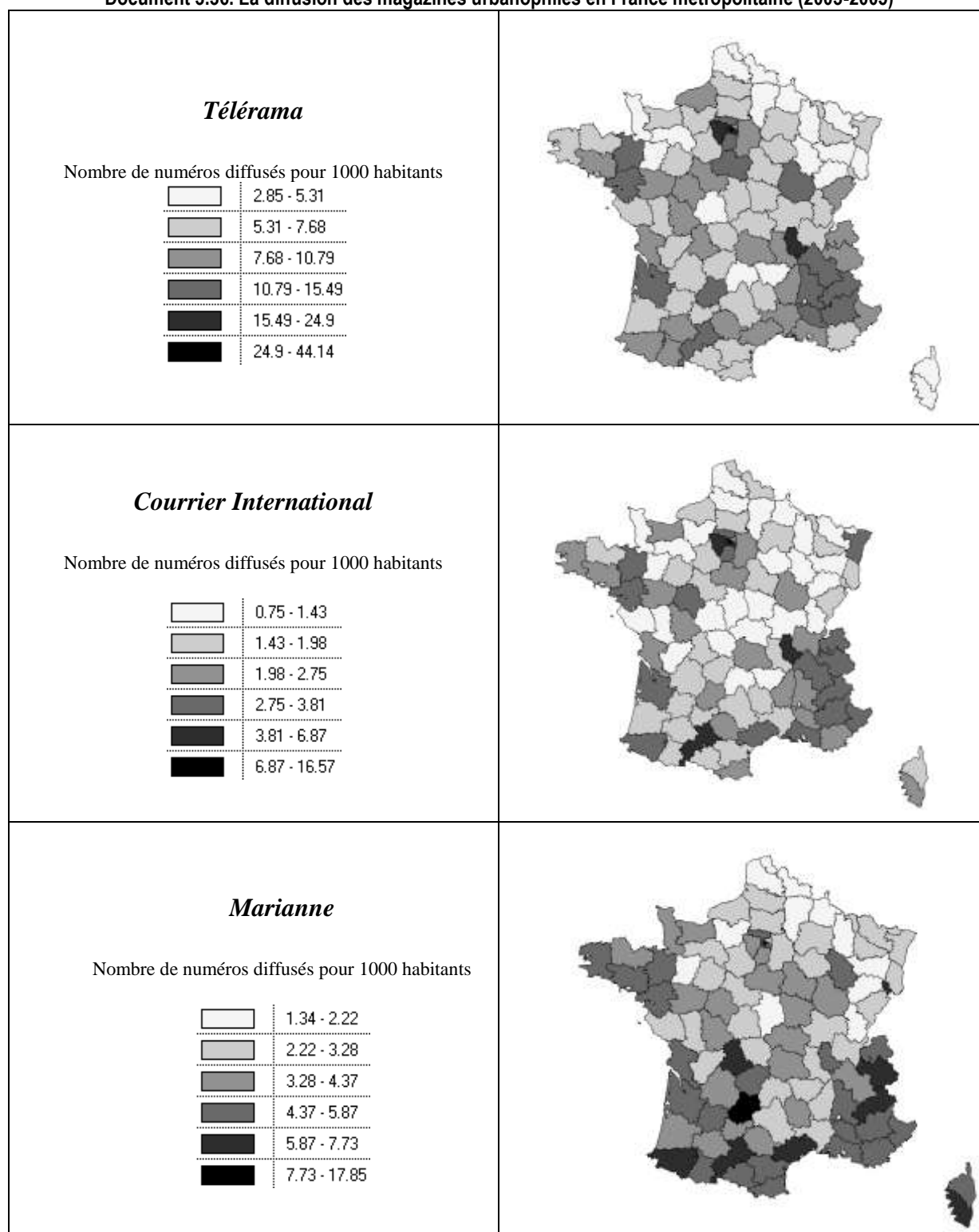
On constate à cette occasion que le discours géographique des magazines est partiellement corrélé à la diffusion spatiale de leur lectorat (documents 3.35. et 3.36.). Les habitants des départements plutôt ruraux du Massif central et de ses abords, des Vosges et des Alpes ont tendance à lire davantage *Terre Sauvage*. De même, ceux de la façade atlantique, du centre de la France et des Alpes semblent privilégier *Géo*. Il n'empêche que *Le Figaro Magazine*, lui aussi ouvert aux questions rurales, reste davantage lu dans l'ouest de l'agglomération parisienne et sur la Côte d'Azur. Inversement, si certains magazines urbanophiles comme *Télérama* ou *Courrier International* sont proportionnellement plus lus par les habitants d'Île-de-France et dans les départements comptant une grande agglomération (Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Bas-Rhin), le magazine *Marianne* est quant à lui aussi bien lu à Paris ou dans le Territoire de Belfort qu'en Haute-Vienne, dans le Lot ou en Corse-du-Sud. Cette discordance géographique et cette instabilité spatiale entre le contenu médiatique et la diffusion de la presse magazine sont liées au fait qu'il s'agit d'un média national qui ne prétend pas fournir une information adaptée à la situation locale d'un public particulier mais plutôt à toucher un public indifférencié de lecteurs, dotés d'une mobilité relativement forte et concernés par la diversité des territoires que compte la France. Un abonné au *Figaro* résidant dans les Hauts-de-Seine peut aussi bien s'intéresser à l'actualité de l'agglomération parisienne (prix de l'immobilier, émeutes urbaines, vie des institutions) qu'à des territoires ruraux plus lointains où il peut projeter de partir en vacances ou d'acquérir une résidence secondaire. Un lecteur résidant dans le Massif central peut quant à lui s'intéresser au cadre de vie offert par les grandes villes françaises dans le but de préparer un déménagement pour raison de santé ou de scolarité

mais aussi par simple curiosité ou par envie d’appréhender une réalité qui échappe à sa vie quotidienne.

Document 3.35. La diffusion des magazines ruralophiles en France métropolitaine (2003-2005)



Document 3.36. La diffusion des magazines urbanophiles en France métropolitaine (2003-2005)



Cette prédisposition tend à s'accroître au fur et à mesure que s'affirme la polytopie des manières d'habiter les territoires³³⁵. Il n'en reste pas moins que, à partir d'un certain niveau

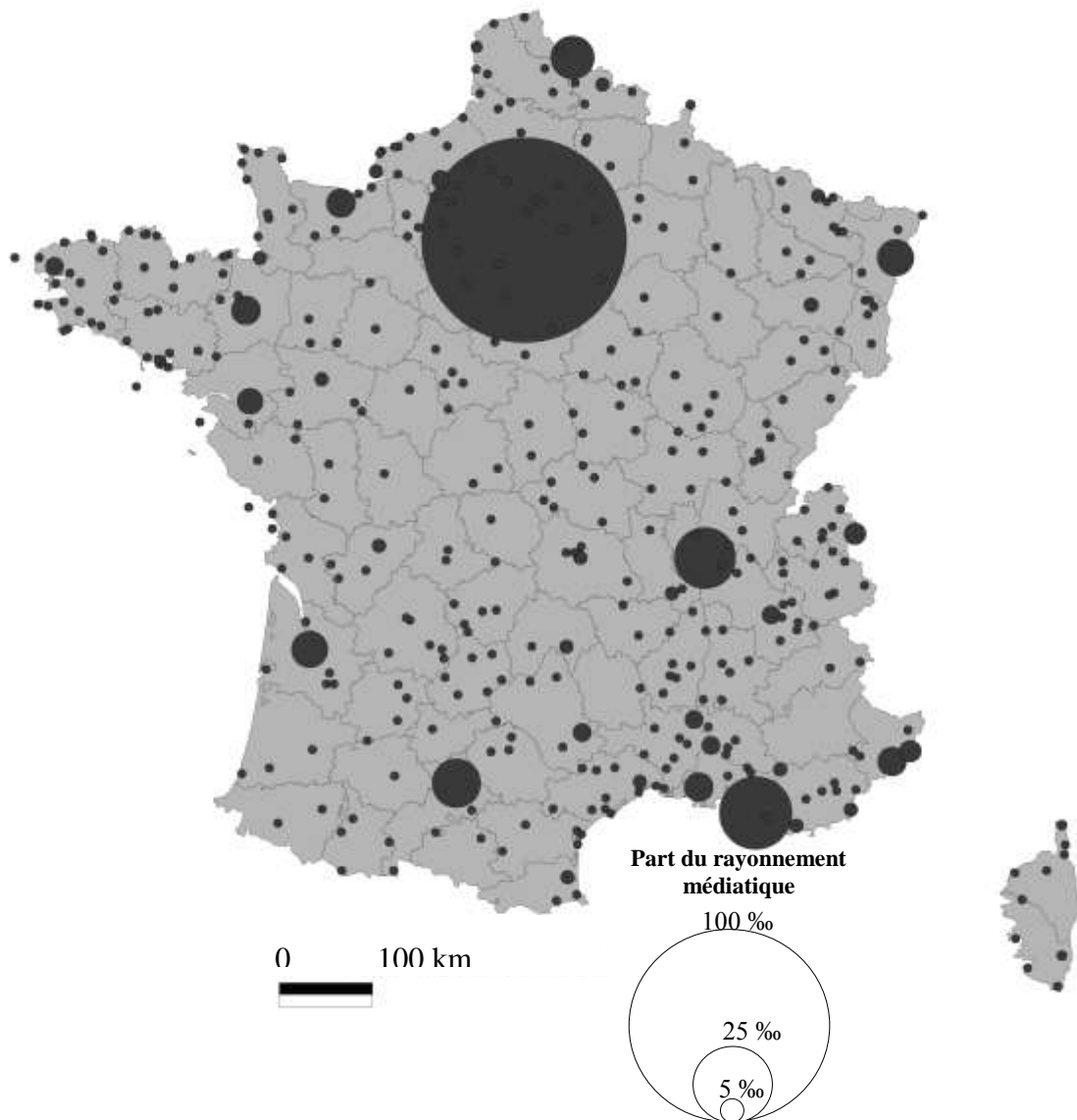
³³⁵ STOCK Mathis (2006) « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *EspacesTemps.net*, Textuel, 26.02.2006. <http://espacestemp.net/document1853.html> (référence)

d'agrégation des données, des tendances lourdes peuvent se dessiner. C'est le cas notamment de la hiérarchie médiatique des territoires.

Le rayonnement médiatique des lieux centraux en France

Nous avons vu que, dans l'ensemble et à l'exception de la Corse, les régions les plus peuplées sont aussi les plus médiatisées. Les chiffres se confirment lorsque nous passons à l'observation des unités urbaines (document 3.37.).

Document 3.37. Part du rayonnement médiatique des unités urbaines et des communes rurales évoquées par la presse magazine en France (en ‰)



L'indice de rayonnement des lieux les plus médiatisés par la presse magazine peut en effet être cartographié afin d'analyser la distribution spatiale de la notoriété en France. On constate ainsi que peu de secteurs sont épargnés par la médiatisation et que le semis des lieux évoqués est assez homogène : les côtes de la Manche, de la Bretagne et du Bassin méditerranéen, la Savoie, le Sud-Ouest, l'axe Saône-Rhône présentent une densité de lieux médiatiques plus élevée mais les contrastes avec le reste du territoire demeurent peu accusés. La hiérarchie de cette distribution n'est en revanche pas régulière et seules les plus grandes agglomérations parviennent à se démarquer. Avec 497 articles et 111 ‰ du rayonnement médiatiques total, l'agglomération parisienne arrive en tête des lieux les plus médiatisés et confirme la situation exceptionnelle occupée par la capitale au sein du débat public national. Sa présence y est 4,8 fois supérieure à la première agglomération de province, Marseille (23,9 ‰), qui, il convient de le noter, devance assez largement Lyon (19,4 ‰) et Lille (11,4 ‰). Viennent ensuite Toulouse, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Nice, Arles et Rennes qui possèdent toutes un indice de rayonnement médiatique compris entre 5 et 20 ‰ du total national. À l'exception d'Arles qui doit ce rang exceptionnel au fait que la Camargue lui a été rattachée dans la comptabilisation, les principales métropoles régionales qui relaient aujourd'hui Paris pour structurer le territoire arrivent en tête. Le rayonnement médiatique suit donc assez fidèlement la hiérarchie des lieux centraux. La médiatisation reflète la métropolisation du réseau urbain autant qu'elle contribue à la renforcer, en offrant aux plus grandes villes une visibilité stratégique capable de capter l'attention et l'intérêt des habitants, qu'ils soient décideurs institutionnels, simples résidents ou usagers. Tout comme les acteurs sociaux, les territoires sont intégrés dans un jeu collectif pour l'accès à la notoriété qui n'est pas sans rappeler le phénomène de starisation étudié par Edgar Morin à la fin des années 1950³³⁶. Les médias ont ainsi tendance à renforcer le rayonnement des territoires les plus connus. Aussi irrationnel soit-il, ce processus de légitimation par la célébrité constitue un moteur et un outil de développement des territoires devenu si crucial que peu de responsables institutionnels l'ignorent³³⁷. Face à cette course à la popularité, l'indice de rayonnement médiatique permet de mesurer, non pas les efforts des collectivités territoriales ni les effets immédiats des campagnes de communication sur les conditions locales d'habitation, mais le poids structurel des lieux au sein du débat public français. La très forte sélectivité de la hiérarchie médiatique

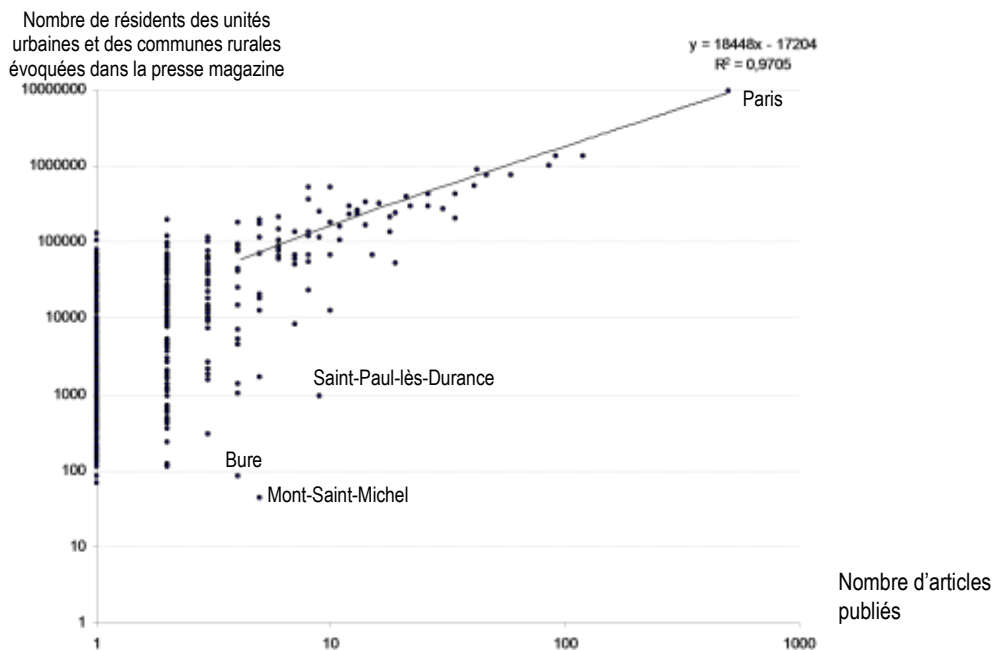
³³⁶ MORIN Edgar (1972) *Les stars*, Point Essais, Le Seuil, Paris, 188 p.

³³⁷ ROSEMBERG-LASOME Muriel (1997) « Marketing urbain et projet de ville : parole et représentations géographiques des acteurs », *Cybergeo*, Aménagement, Urbanisme, article 32. <http://www.cybergeo.eu/index1977.html>

observée grâce à l'analyse cartographique indique d'ailleurs une certaine inertie de l'ensemble du système de notoriété territoriale en France : les lieux les plus médiatiques sont aussi les plus puissants en termes de polarisation territoriale. Ce constat autorise à relativiser les effets supposés des politiques de géomarketing développées par les acteurs locaux, surtout si elles ne ciblent pas certains publics spécifiques et si elles se diluent dans la masse des annonces publicitaires du marché territorial qui se déploie aujourd'hui. Une ville comme Montpellier qui intuitivement peut donner l'impression de bénéficier d'une image forte est devancée par Grenoble et Avignon mais aussi, de façon plus surprenante, par Brest et Rouen.

Au-delà du dixième rang, on constate que la hiérarchie de la médiatisation tend à se dissocier progressivement de celle des lieux centraux (document 3.38.). À côté de grandes villes comme Caen, Nantes, Rennes, Grenoble, Avignon, Rouen ou Montpellier, on voit aussi se démarquer des villes plus petites ou des lieux très connus (Chamonix, Menton, Millau, Oradour-sur-Glane, Saint-Tropez ou le Mont-Saint-Michel). Ces derniers doivent leur rayonnement médiatique et leur prestige à une activité touristique ancienne et intense ou à un statut de haut-lieu mémoriel. Notons que ces écarts par rapport à la hiérarchie résidentielle ont tendance à être moins visibles si l'on mesure la notoriété territoriale, non pas à partir de l'Indice de Rayonnement Médiatique, mais en comptabilisant seulement le nombre d'articles (document 3.39).

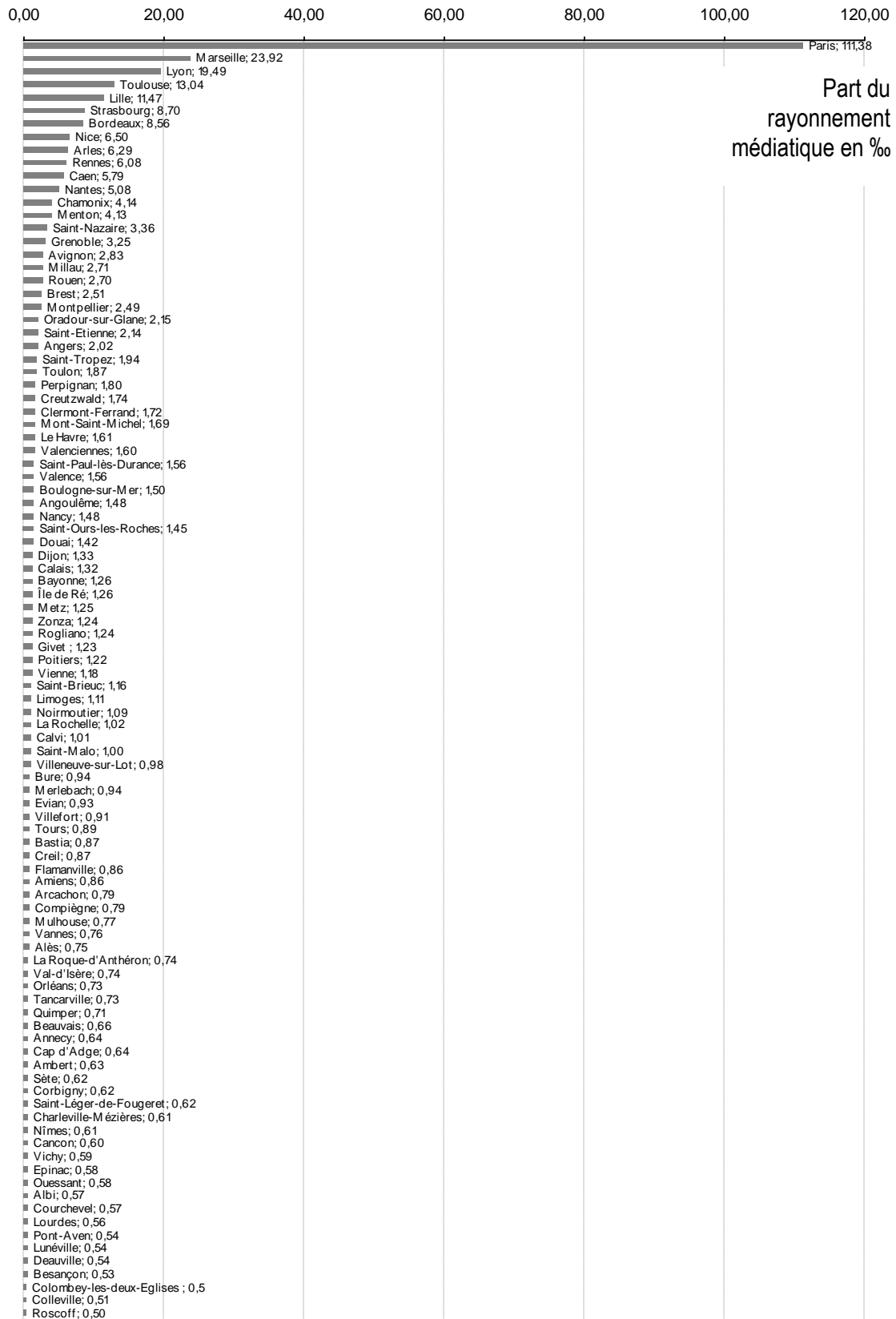
Document 3.39. Relation entre le nombre d'articles et la taille des agglomérations (2003-2005)



Ce constat invite à prendre la mesure de l'influence des biais statistiques choisis sur les résultats obtenus. De façon générale, on constate que plus une ville est petite, plus la

probabilité que le nombre d'articles qui lui sont consacrés ou que son rayonnement médiatique soient liés à son poids démographique est faible (documents 3.40. et 3.41.).

Document 3.38. Les unités urbaines et les communes rurales les plus médiatisées par la presse magazine

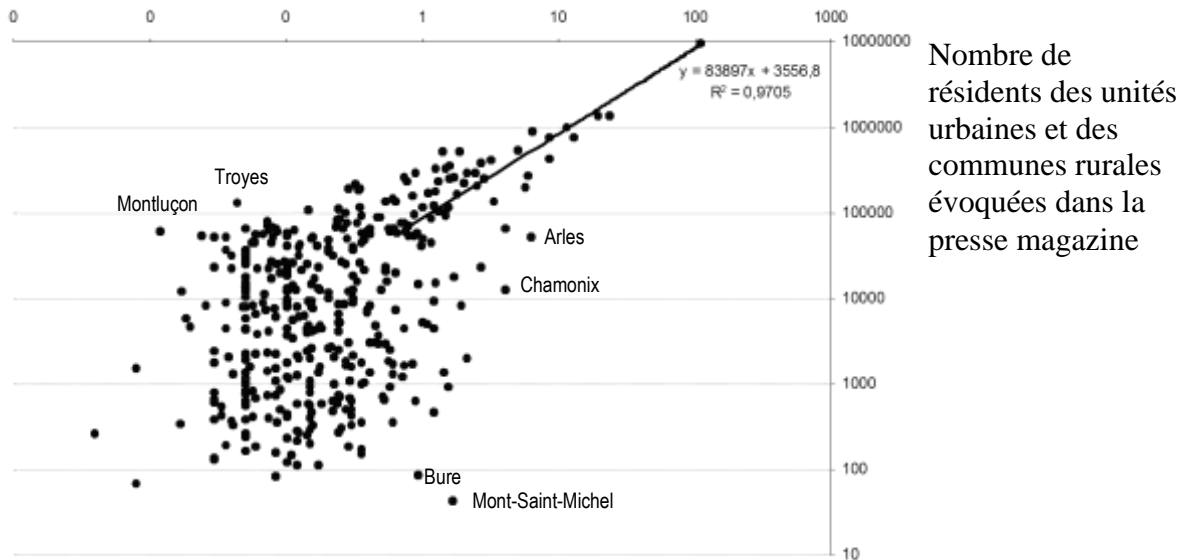


Document 3.40. Les unités urbaines et les communes rurales les plus médiatisées par la presse magazine



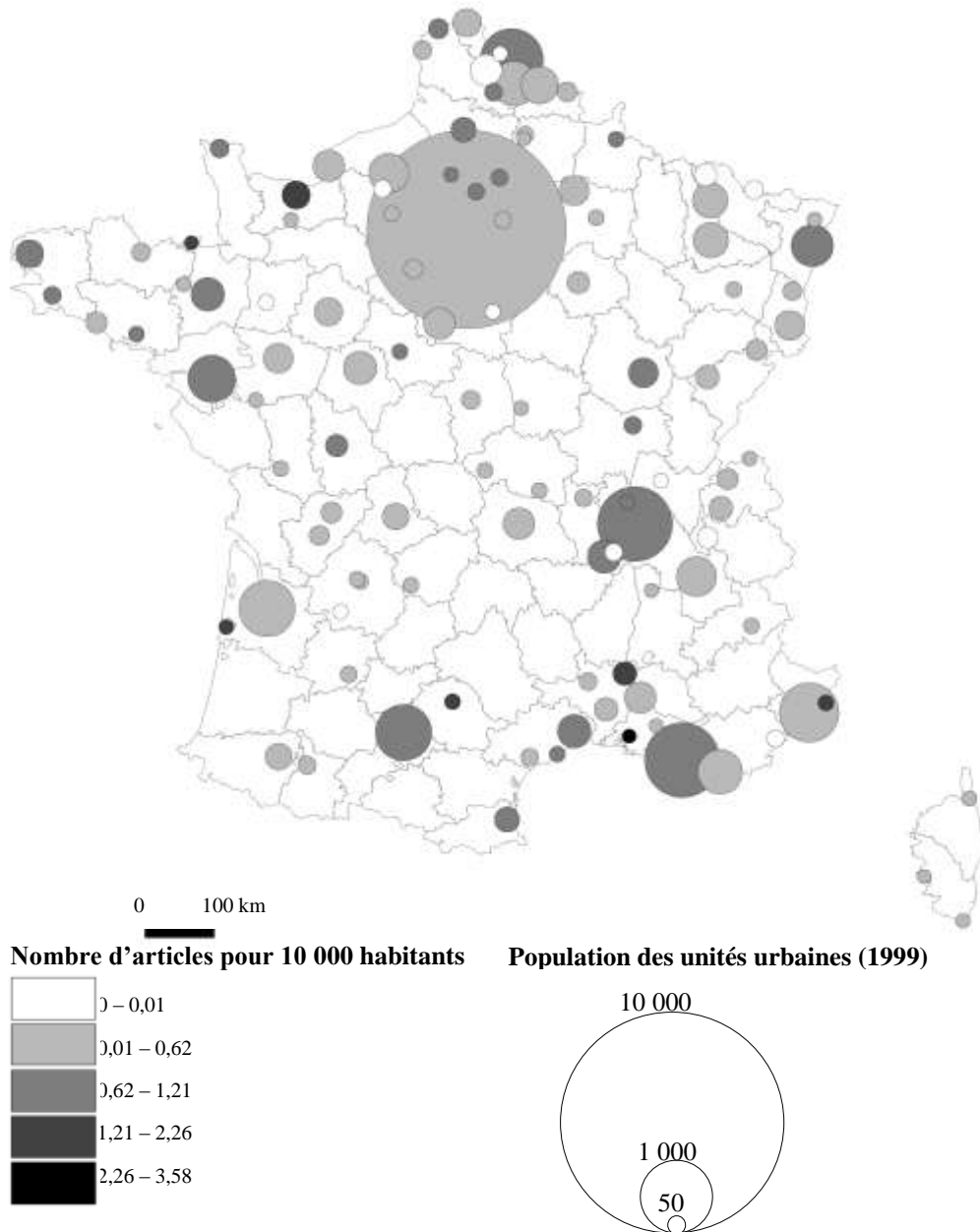
Document 3.41. Relation entre le rayonnement médiatique des agglomérations et leur taille (2003-2005)

Part du rayonnement
médiatique en ‰



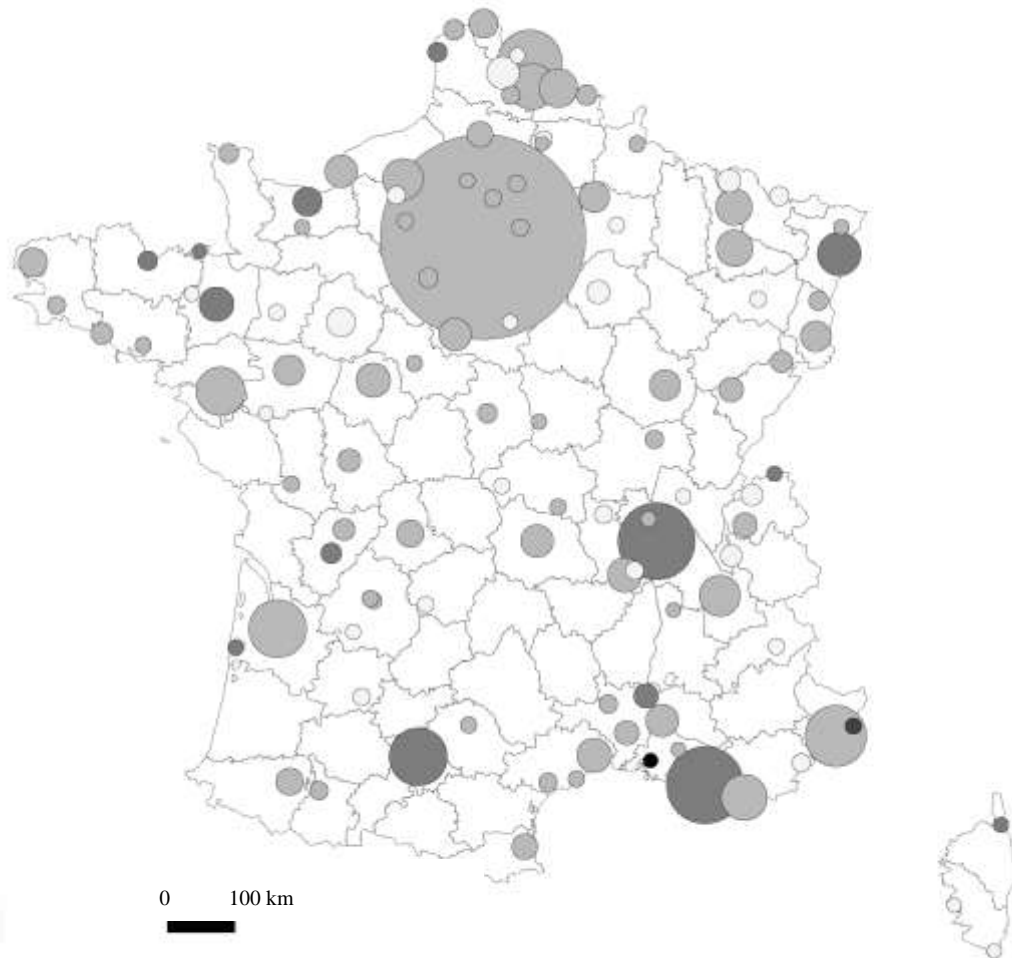
C'est ainsi que certaines d'entre elles parviennent à bousculer la hiérarchie traditionnelle des centres urbains pour s'imposer comme des hauts-lieux du débat public national. Les sites qui détiennent les records de rayonnement médiatique par habitant correspondent d'ailleurs à des communes peu peuplées, souvent des villages minuscules : outre le cas exceptionnel du Mont-Saint-Michel qui demeure un symbole touristique et culturel avant d'être un lieu de résidence permanente, on peut citer Bure, Rogliano, Montignac avec les grottes de Lascaux, Maizicourt, Saint-Paul-lez-Durance avec Cadarache, Chambord ou Saint-Ours-les-Roches avec Vulcania. Ces écarts par rapport à la structure démographique du réseau urbain ne sont pas seulement anecdotiques. Ils s'appliquent aussi aux plus grandes villes comme l'indiquent le nombre d'articles pour 10 000 habitants et la part du rayonnement médiatique pour 10 000 habitants des villes de plus de 50 000 habitants (documents 3.42. et 3.43.). Parmi les grandes villes, à l'exception de Strasbourg, on constate que les villes de l'Ouest et du Sud comme Lyon, Marseille, Toulouse, Caen et Rennes sont proportionnellement plus médiatiques que leurs homologues du Nord, de l'Est et du Centre. Aucune des grandes villes supérieures à 200 000 habitants ne semble toutefois souffrir d'une quelconque sous-représentation médiatique.

Document 3.42. Nombre d'articles des unités urbaines supérieures à 50 000 habitants (2003-2005)

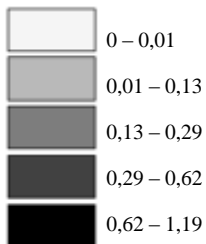


Concernant les villes moyennes comprises entre 50 000 et 200 000 habitants, les écarts ont tendance à s'accroître. Saint-Malo, Saint-Brieuc, Boulogne-sur-Mer, Arcachon, Orange, Menton, Arles, Évian et Bastia semblent globalement bénéficier d'une notoriété supérieure à la moyenne, contrairement à des villes comme Béthune, Armentières, Elbeuf, Évreux, Laval, Bergerac, Montargis, Fréjus, Chambéry, Forbach, Thionville, Troyes ou Épinal qui n'apparaissent à aucun moment de la période test au sein des quatorze titres de la presse magazine retenus pour l'enquête.

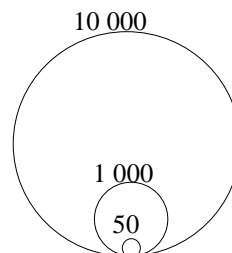
Document 3.43. Le rayonnement médiatique des unités urbaines supérieures à 50 000 habitants rapporté au nombre d'habitants (2003-2005)



Part du rayonnement médiatique (en %) pour 10 000 habitants



Population des unités urbaines (1999)



Sans préjuger du retentissement d'une telle invisibilité médiatique sur les conditions de développement des villes en question, on peut tout de même considérer cette contre-performance statistique comme le reflet d'une incapacité de certains territoires à faire rayonner leur identité au-delà de l'espace local de leurs résidents. À l'exception de Fréjus ou de Troyes, il est significatif de constater que ces villes cumulent par ailleurs un certain nombre de handicaps : peu de fonctions centrales, un taux de chômage élevé, une structure

démographique vieillissante et en déclin. Inversement, le dynamisme semble aller de concert avec la notoriété. Ces trajectoires urbaines contrastées ne doivent pas masquer l'existence de différences de visibilité médiatique à l'intérieur même des espaces urbains.

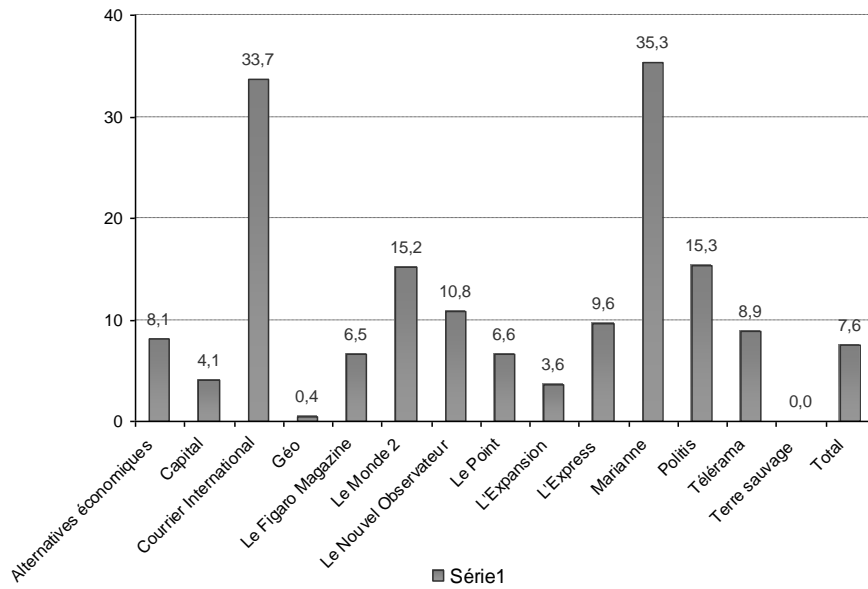
Centres et périphéries urbaines dans le champ médiatique

Les magazines n'envisagent pas les villes comme des entités homogènes et ils sont très sensibles à certaines disparités qui les traversent. Il n'a pas été possible de comptabiliser les articles consacrés aux centres des villes, notamment car la langue ordinaire utilisée par les journalistes, mais aussi par les responsables locaux et les habitants, entretient la confusion entre les communes centrales et les agglomérations urbaines qui les englobent. En fait, le toponyme qui caractérise le centre d'une ville est très souvent utilisé de façon métonymique pour désigner l'ensemble de l'unité urbaine. C'est le cas de Paris mais aussi de la plupart des grandes agglomérations de province. Bien qu'il s'agisse d'événements extérieurs à la période de référence retenue, on peut noter par exemple que, lors des campagnes pour les élections municipales de 2001 et 2008, les médias ont privilégié l'évocation des communes centrales des grandes villes qui risquaient de basculer d'un camp à l'autre (Paris et Lyon en 2001, Marseille et Toulouse en 2008). Cette focalisation récurrente sur une dizaine de communes, représentant parfois moins de 20 % de la population de l'aire urbaine qu'elles polarisent, tend à amplifier le phénomène de starisation territoriale déjà mentionné : les médias négligent souvent l'enjeu que représentent les communes périphériques et les intercommunalités pour la gouvernance intégrée des grandes métropoles. Il en est de même des enquêtes et des classements concernant les prix de l'immobilier et la qualité du cadre de vie : souvent, seule la commune centrale est prise en compte, les journalistes ne précisant pas toujours les conséquences qu'un tel choix méthodologique représente pour l'analyse comparative. Dans son numéro 1 634, l'hebdomadaire *Le Point* propose un palmarès de la qualité du cadre de vie dans les grandes villes françaises en intégrant les données concernant le logement à partir de résultats enregistrés dans la seule commune centrale : le prix du mètre carré dans l'ancien, dans le neuf, le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement, le taux de « 4 pièces et plus », le pourcentage de maisons individuelles, le taux de logements sans baignoire ni douche, sans chauffage central, le taux de logements vacants, le pourcentage de logements sociaux, le pourcentage de logements mis en chantier. Paris, Lyon, Lille, Strasbourg et Nice sont les cinq communes les plus mal classées. Un tel biais statistique désavantage les grandes agglomérations dans la mesure où les conditions de logement dans la commune centrale sont

plus difficiles : les prix y sont plus élevés, la taille des appartements est réduite et la proportion de maisons individuelles particulièrement faible. Nul doute qu'avec de tels critères, il apparaît plus facile de se loger dans la commune de Cholet que dans celle de Paris. Les opportunités offertes par les communes périphériques sont négligées alors qu'elles sont incontestablement plus fournies dans le second cas. Le flou qui entoure la représentation des centres-villes s'accompagne d'un intérêt beaucoup plus net pour une autre catégorie de territoire générique : les banlieues apparaissent en effet comme la forme géographique qui retient le plus l'attention des journalistes et de leur lectorat en raison des tensions graves auxquelles elles sont associées.

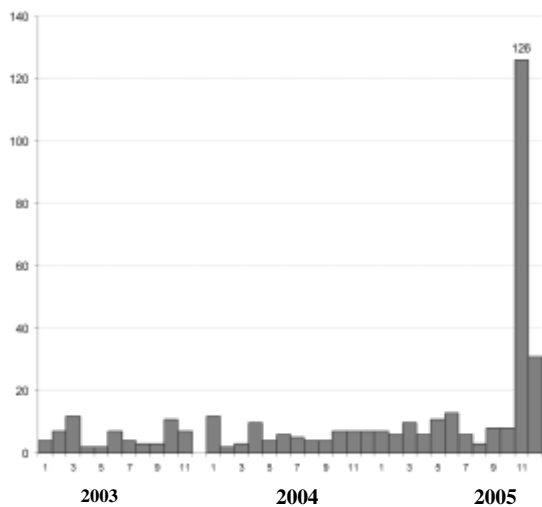
Au-delà de la diversité et de l'instabilité qui caractérisent les périphéries urbaines sur le plan terminologique (les « *grands ensembles* », les « *cités* », les « *quartiers* », les « *ghettos* » ou les « *ZEP* ») et sur le plan morphologique et sociologique (les faubourgs chics, les tours et les barres des populations précarisées, les quartiers pavillonnaires des classes moyennes), les banlieues apparaissent dans les magazines comme les espaces infra-urbains qui concentrent la plus grande part des problèmes sociaux : chômage, isolement, inconfort, mal-être, frustration, violence, trafic, activité clandestine, fondamentalisme religieux, racisme... Dans cette acception, les banlieues se réduisent aux quartiers d'habitat collectif construits au cours des Trente Glorieuses dans lesquels se concentrent aujourd'hui les populations fragilisées par l'entrée dans une économie marchande de faible croissance. Les grands ensembles apparaissent aux yeux des médias comme le symbole d'une crise aiguë, au point d'influencer les pouvoirs publics incités à leur consacrer de façon euphémistique une « *politique de la ville* ». Le corpus réuni ici n'échappe pas à cette tendance à une forte médiatisation des banlieues. Après avoir sélectionné les articles qui touchent l'ensemble des périphéries urbaines, « *banlieues* » et autres quartiers fonctionnels, étant entendu que ces derniers constituent une part non négligeable de l'ensemble, il est possible de mesurer leur rayonnement médiatique total, lequel s'établit à 7,5 % du total de l'information géographique publiée par la presse magazine. Ce résultat est important mais mérite d'être relativisé : les espaces ruraux représentent 19 % du rayonnement médiatique total et les espaces touristiques 25 %. Il n'y a donc pas une focalisation exclusive des médias, des magazines en particulier, sur la question des banlieues. Sur l'ensemble des 2 154 articles consacrés aux villes françaises, 369 traitent spécifiquement du problème des banlieues, soit 17,1 % du rayonnement urbain. Certains magazines semblent même ignorer cette réalité, comme les magazines *Capital* et *L'Expansion* mais aussi *Géo* et *Terre Sauvage* (document 3.44.).

Document 3.44. Pourcentage du rayonnement médiatique consacré aux banlieues et aux communes périphériques des agglomérations urbaines (2003-2005)

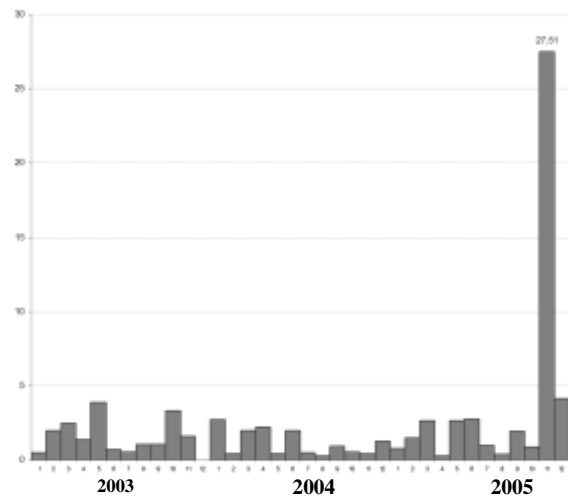


A contrario, certains titres accordent un grand intérêt aux banlieues, *Courrier International* ou *Marianne* par exemple ainsi que, dans une moindre mesure, *Politis* et *Le Monde 2*. En fait, la représentation médiatique des banlieues a été perturbée au cours de la période retenue par l'épisode des émeutes survenu au cours de l'automne 2005 après la mort de deux jeunes gens à Clichy-sous-Bois. Au cours de cette période, on assiste à une inflation considérable du nombre d'articles consacrés aux banlieues (documents 3.45. et 3.46.).

Document 3.45. Nombre d'articles publiés sur les banlieues et sur les communes périphériques des agglomérations urbaines entre 2003 et 2005



Document 3.46. Part du rayonnement médiatique consacré aux banlieues et aux communes périphériques des agglomérations urbaines entre 2003 et 2005 en %



Tous les magazines d'actualité, y compris parfois des titres étrangers, réservent alors leur couverture aux émeutes. Bien que l'on dénombre en moyenne mensuelle entre 5 et 15 articles

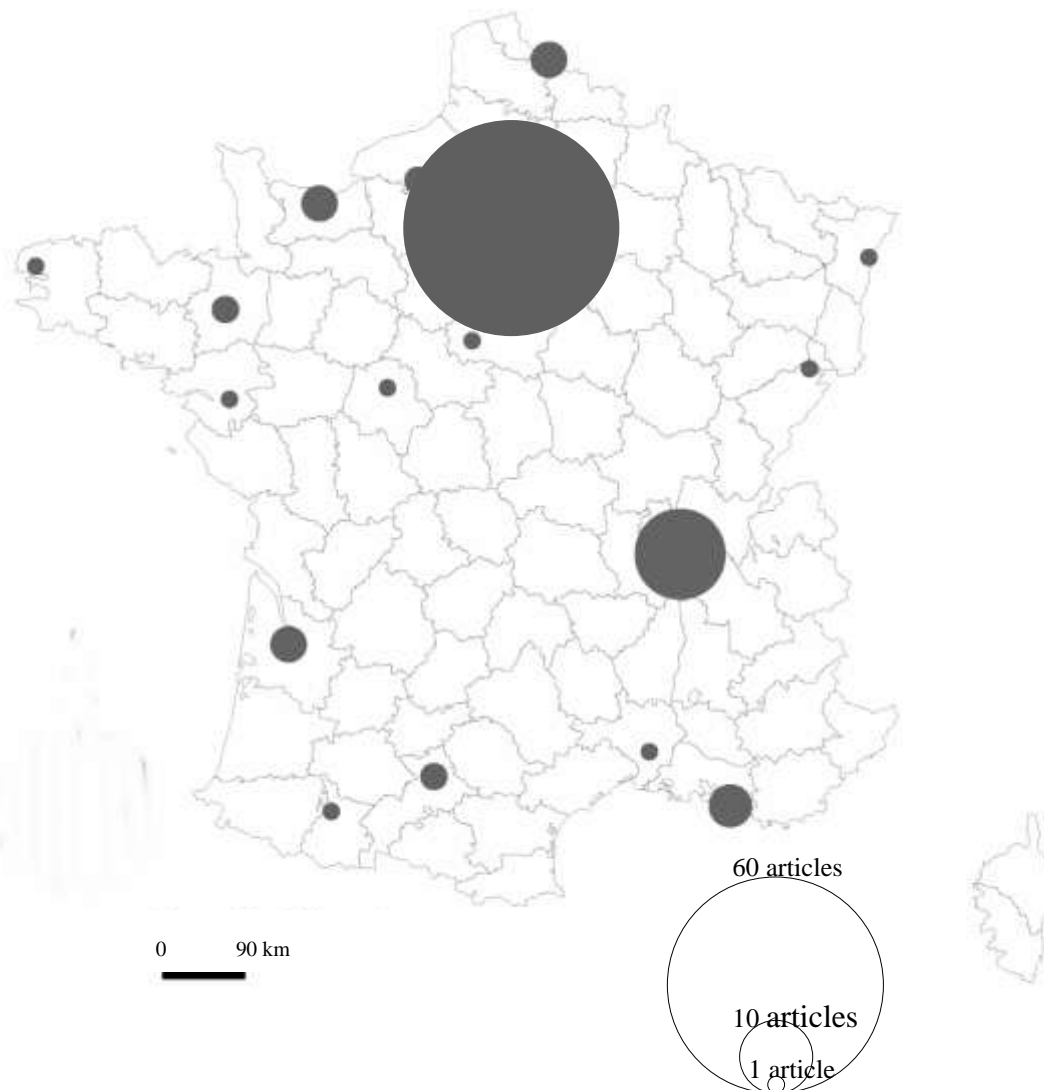
consacrés aux banlieues, cette valeur s'élève à plus de 120 au cours de mois de novembre 2005. Certains observateurs ont pu reprocher aux journalistes, notamment à ceux qui travaillent pour la télévision et pour la presse quotidienne, de provoquer un emballement contre-productif, encourageant les émeutiers à la surenchère en établissant le compte journalier des automobiles brûlées³³⁸.

S'il est indubitable que les médias ont joué un rôle important dans cet événement où, pour la première fois, les quartiers précarisés de la plupart des grandes villes de France ont connu simultanément de telles manifestations de colère, de violence et de désespoir, il serait excessif de faire porter la seule responsabilité à la sphère journalistique, notamment car cet accident du système démocratique résulte avant tout de la convergence de problèmes structurels dont les médias ne sont qu'une des composantes. C'est justement le caractère incontrôlable de la catastrophe, dans laquelle les acteurs impliqués perdent tout contrôle, qui permet de définir ces émeutes comme un événement politique majeur, comme un moment révélateur de la fragilité d'une société. On peut noter que cette crise a eu un effet médiatique considérable à l'échelle internationale, au point de convaincre l'équipe de rédaction de *Courrier International*, contrairement à la ligne éditoriale habituelle, de consacrer un supplément exclusif à la manière dont les journaux du monde entier ont évoqué ces émeutes qui ont affecté l'image de la France à l'étranger (n° 784). De façon générale, si la représentation médiatique des banlieues se concentre fortement sur le cas parisien (documents 3.47. et 3.48.), un certain nombre de banlieues d'autres agglomérations font l'objet d'un traitement spécifique (Lyon, Lille et Marseille mais aussi Caen, Bordeaux, Toulouse ou Strasbourg).

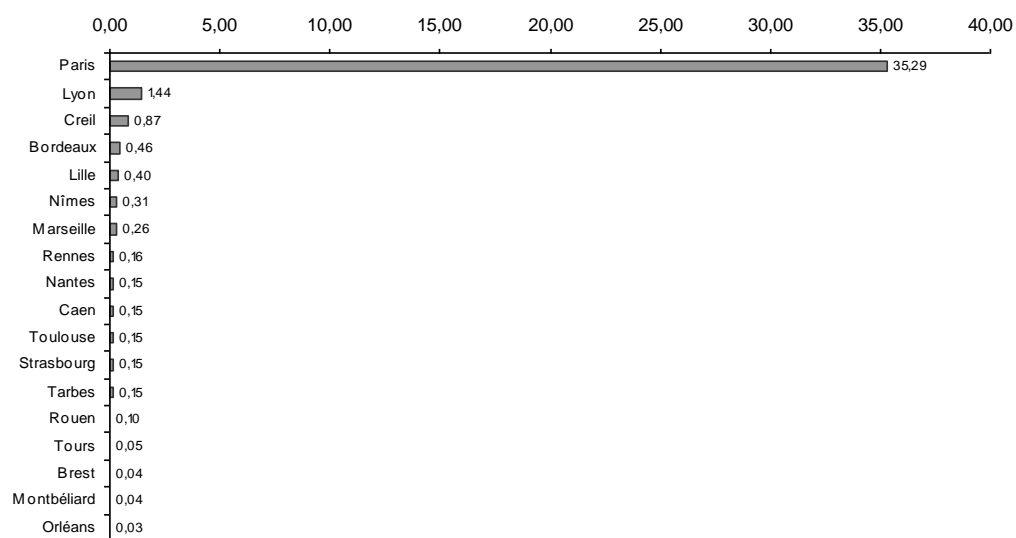
Les articles ne sont pas forcément négatifs puisque ceux qui évoquent la banlieue rouennaise, par exemple, concernent la commune de Sotteville-lès-Rouen pour le festival *Viva Cité* (*Télérama*, n° 2 893) et la commune de Grand-Quevilly, fief électoral de Laurent Fabius (*L'Express*, n° 2 835). À l'intérieur de la métropole parisienne, toutes les communes périphériques ne bénéficient pas du même traitement médiatique (document 3.49.). Les communes de la petite couronne sont beaucoup plus médiatiques que les autres, notamment que les villes nouvelles dont seule Marne-la-Vallée ressort nettement. On constate, sans surprise, que le Nord-Est de Paris, notamment le département de la Seine-Saint-Denis, est celui qui attire le plus l'attention de la presse magazine.

³³⁸ Voir le chapitre consacré aux banlieues dans : CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, 250 p.

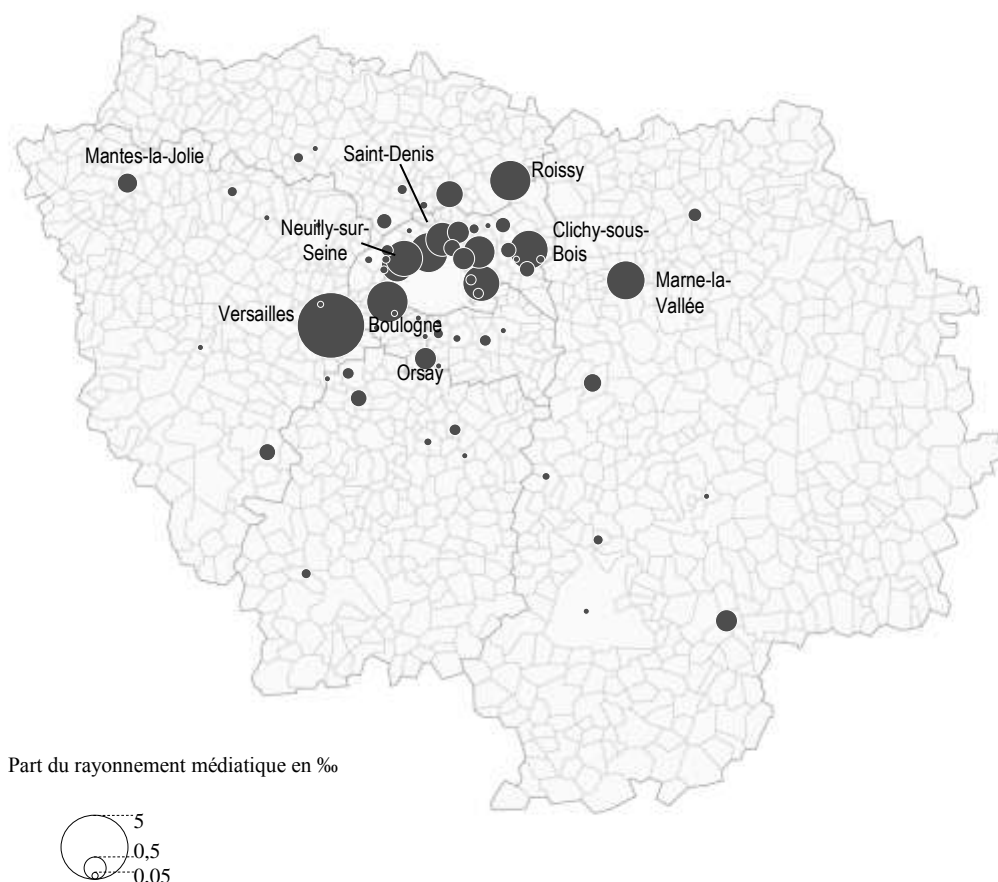
Document 3.47. Nombre d'articles consacrés aux banlieues dans les villes françaises (2003-2005)



Document 3.48. Le rayonnement médiatique des banlieues des villes françaises (en %, 2003-2005)



Document 3.49. Les communes de la banlieue parisienne les plus médiatisées



Document 3.50. La représentation médiatique de Montreuil

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article	Rayonnement médiatique (en ‰)	Nombre de pages
<i>Capital</i>	171	2005	« Immobilier - Région parisienne - Les délais de relocation ne cessent de s'allonger – Montreuil »	0,04	0,3
<i>Le Nouvel Observateur</i>	1998	2003	« Maliens de France : l'impossible retour »	0,36	2
<i>Le Point</i>	1613	2003	« Culture - Montreuil - L'Art passe par le périph' »	0,60	5
<i>Politis</i>	799	2004	Entretien Jean-Pierre Brard "On a été trahis"	0,04	0,5
<i>Politis</i>	854	2005	« Exclusion - Du squat à la rue »	0,00	0,25
<i>Politis</i>	835	2005	« Logement - Rester à la maison »	0,01	0,4
<i>Politis</i>	855	2005	« Chanson - Leur temps des cerises »	0,00	0,25
<i>Politis</i>	873	2005	« Environnement - La chaleur (écolo) du foyer »	0,04	2
<i>Télérama</i>	2774	2003	« À Montreuil, des cours œcuméniques ouverts à tous les citoyens »	0,31	1,5
<i>Télérama</i>	2864	2004	« Bons baisers de Montreuil »	0,08	0,4

Les communes les plus médiatiques du département sont Saint-Denis, Montreuil, Bobigny, Saint-Ouen, La Courneuve, Sarcelles mais aussi Clichy-sous-Bois, devenue le symbole médiatique du malaise des grands ensembles au cours de émeutes de novembre 2005. La plu-

part des articles insistent sur les difficultés déjà mentionnées, sans sombrer dans un catastrophisme souvent reproché aux journalistes. L'exemple de Montreuil montre que les 11 articles qui concernent la commune sont très divers : plusieurs développent les problèmes du logement mais aussi la diversité et la richesse de la vie culturelle, l'identité d'une vieille banlieue ouvrière rattrapée par l'immigration et l'inflation des prix du foncier (document 3.50.).

Il est d'ailleurs significatif de constater que deux articles de *Politis* publiés en 2004 dans le n° 799 dénoncent une affaire de reportage télévisé dramatisant à outrance les tensions communautaires et religieuses dans un lycée de Montreuil. Les journalistes en profitent pour donner la parole au maire Jean-Pierre Brard, invité à s'exprimer sur les effets de la médiatisation : « *les gens sont outrés, humiliés dans la mesure où ils savent très bien ce qui se passe et ce qui est fait à Montreuil : nous avons par exemple la chance qu'un dialogue interreligieux très actif puisse se développer à Montreuil, grâce au centre civique d'études religieuses* ». Cet exemple montre à quel point le discours des médias n'est pas exempt de réflexivité, les journalistes étant très sensibles aux enjeux de la critique de la médiatisation. La commune de Saint-Denis constitue un autre exemple de la complexité de la représentation médiatique des banlieues offert par la presse magazine (document 3.51.) : sur les huit articles, trois mentionnent explicitement les problèmes de violence urbaine et les affrontements entre certains groupes de jeunes et les forces de l'ordre, les autres privilégiant l'actualité culturelle et religieuse. Rien n'est dit sur la vie politique locale, les nouvelles implantations d'activités économiques ou sur la présence de grands équipements, religieux ou sportifs. En ce sens, c'est moins la commune de Saint-Denis à elle seule que le département du « 93 » qui cristallise le débat autour des banlieues.

Document 3.51. La représentation médiatique de Saint-Denis

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article	Rayonnement médiatique (en ‰)	Nombre de pages
<i>Courrier International</i>	754	2005	« Toutes les religions se retrouvent à Saint-Denis »	0,02	0,3
<i>Le Figaro Magazine</i>	19017	2005	« Police - Du riffi au commissariat de Saint-Denis »	0,30	2
<i>Le Figaro Magazine</i>	19059	2005	« Violence - Le face-à-face banlieue-police »	0,75	5
<i>Marianne</i>	447	2005	« L'embrassement dans les cités - Saint-Denis - Quand Krivine lutte pour son immeuble »	0,04	0,5
<i>Politis</i>	827	2004	« Entretien Barbara Nkombe "Corriger les croyances erronées" »	0,01	0,7
<i>Politis</i>	827	2004	« Santé - Elles font corps avec le Sida »	0,03	1,3
<i>Télérama</i>	2887	2005	« Saint-Denis - Festival de Saint-Denis »	0,05	0,25
<i>Télérama</i>	2837	2004	« Saint-Denis - Festival de Saint-Denis »	0,05	0,25

La représentation médiatique des périphéries urbaines ne se réduit pas aux quartiers en difficulté. En effet, avec 19 articles, Versailles demeure la commune la plus médiatique d'Île-de-France après Paris (document 3.49.) : tous les articles qui la concernent gravitent autour du château (histoire, travaux de rénovation, visites du monument et des jardins, festivals, résidence du Premier ministre). D'autres grands équipements périphériques mobilisent l'attention des journalistes comme l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle (12 articles), le parc Disneyland Resort Paris (6 articles, dont un consacré au projet urbain de Val-d'Europe) ou les installations universitaires d'Orsay (2 articles). Certaines communes résidentielles aisées bénéficient aussi d'un rayonnement médiatique important : c'est le cas de Boulogne-Billancourt (7 articles), de Levallois-Perret (6 articles) ou de Neuilly-sur-Seine (4 articles). On y évoque la vie institutionnelle locale (la démocratie participative à Boulogne, le « système Balkany » à Levallois), la fiscalité locale et la présence d'équipements collectifs (lycées), l'évolution des prix de l'immobilier, l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain ou les projets de développement urbain, l'aménagement de l'Île Séguin notamment (4 articles).

En revanche, on peut s'étonner que, ni pour Paris, ni pour aucune autre grande ville française, la question de l'émergence de l'espace périurbain n'apparaisse de façon claire, comme si cette catégorie abondamment utilisée par les spécialistes n'avait pas pénétré dans le discours géographique des médias. À l'intérieur du corpus, aucun article n'utilise le terme de « périurbanisation » dans son titre et un seul celui de « rurbain » : « Aujourd'hui, le Français moyen est un rurbain »³³⁹. Cet article publié dans *Courrier International* est en fait la version traduite d'un texte publié dans *l'International Herald Tribune*. Un autre article publié par *Capital*, intitulé « déclin puis la renaissance de nos campagnes »³⁴⁰, associe la « rurbanisation » au « rural profond », en l'appliquant à des villages comme Fourcès dans le

Document 3.52. « Des maisons individuelles de plus en plus loin des villes »



Le Nouvel Observateur, n° 2 077, 2004.

³³⁹ *Courrier International*, n° 721, 2008.

³⁴⁰ *Capital*, n° 167, 2005.

Gers, et non aux périphéries des grandes villes : « *cette rurbanisation de nos campagnes a commencé dans les années 1980. En Provence, d'abord, lorsque les Parisiens, suivant le tracé du TGV, ont envahi la basse vallée du Rhône. Sur la façade ouest, ensuite, quand le tunnel sous la Manche a déversé ses cohortes d'Anglais en Normandie, en Bretagne, puis dans le Périgord et maintenant le Gers* ». Le développement des nouvelles formes d'urbanisme aux marges des villes apparaît parfois sous forme de paysages (document 3.52.). La prise de conscience de l'émergence d'un tiers espace mêlant les attributs respectifs de l'urbanité et de la ruralité se heurte à l'inertie des catégories intellectuelles traditionnelles de la ville et de la campagne et provoque donc des malentendus. Ces confusions et ces approximations traduisent une certaine incapacité du public, des journalistes et des lecteurs, à saisir la nature des changements liés à l'étalement urbain et à l'apparition d'un continuum urbain-rural autour des grandes métropoles. Le terme d'« *aire urbaine* » n'est d'ailleurs pas plus utilisé que celui de périurbanisation. Alors que certains journalistes s'intéressent, parfois de façon anecdotique, au télétravail et aux possibilités pour certains cadres de pratiquer la double résidence, à Paris et en province, en ville et à la campagne (2 articles), trois autres articles de *L'Express* traitent véritablement de la question de la périurbanisation (document 3.53.).

Document 3.53. Quand *L'Express* évoque l'urbanisation des campagnes

Numéro	Année	Titre de l'article
2 722	2003	« Territoire - La campagne gagne des habitants »
2 755	2004	Interview Douste-Blazy : "Il faut densifier Toulouse"
2 796	2004	« Aménagement - La revanche de la campagne »

L'un d'eux mentionne même les effets pervers d'une telle transformation sur l'organisation des territoires (document 3.54.) : les principaux risques sociaux et environnementaux mis en évidence par les géographes professionnels depuis plusieurs années sont ici résumés en quelques phrases efficaces et concises mais qui, à elles seules, ne suffisent pas à compenser le silence général sur cette importante question. Les enjeux liés aux disparités résidentielles, à la mixité sociale, à la gouvernance locale ou à la gestion des flux et à l'organisation de la vie quotidienne sont très rarement posés à l'échelle des métropoles comme ce fut le cas pour Toulouse dans un article publié dans le numéro 2 755 de *L'Express*. Le contraste avec l'abondance des travaux et des débats animés par les géographes est d'ailleurs particulièrement frappant. Tout se passe comme si les efforts entrepris par les spécialistes pour rendre compte de problèmes multiples qui se posent avec le développement et l'étalement des péri-

Document 3.54. Un cas unique d'article problématisé sur la question de la périurbanisation

TERRITOIRE

La campagne gagne des habitants

Le milieu rural est en plein renouveau. Mais, si l'on n'y prend garde, ce ne sera pas forcément une bonne nouvelle

Et si la campagne était l'avenir de la France ? On n'en a pas toujours conscience, mais on assiste, depuis trente ans, à un retournement de tendance. Non seulement l'exode rural a pris fin, mais, désormais, les campagnes françaises gagnent des habitants. Mieux : ce mouvement va s'amplifier. Un quart des urbains déclarent vouloir habiter à la campagne dans un proche avenir. S'ils transformaient leur rêve en réalité, la population rurale doublerait ! C'est l'une des conclusions, surprenantes, d'un rapport que la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) devait rendre public le 3 septembre, le jour même de l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi sur la ruralité. Cadre de vie, sécurité, aspiration à la maison individuelle : cet engouement pour la vie au vert s'explique d'autant mieux que l'image du « trou perdu », associée souvent à la campagne, est devenue pour l'essentiel obsolète. Non seulement le niveau d'équipement y est bon, mais les fantastiques progrès de la mobilité permettent d'habiter en milieu rural et de se rendre en ville pour son

travail, ses courses ou ses loisirs. Pourtant, cette bonne nouvelle mérite d'être nuancée, prévient la Datar. Pour trois raisons. D'abord, ce dynamisme n'est pas général. Si les campagnes autour des villes sont en plein boom, tout comme les littoraux méditerranéen et atlantique, d'autres territoires (le Massif central, le centre de la Bretagne, etc.) souffrent, d'autres encore sont en transition. Ensuite, un tel scénario n'est écologiquement pas tenable. Vivre à la campagne tout en travaillant en ville menace en effet l'environnement : par le gaspillage de l'espace et par la pollution de l'air liée au règne du tout-voiture. Enfin, les conflits entre les nouveaux habitants – qui aspirent à un cadre de vie préservé – et les anciens, soucieux avant tout de développement économique, risquent de se multiplier. Aussi la Datar multiplie-t-elle les propositions et offre-t-elle au gouvernement un choix simple. Ou laisser les campagnes se réduire à de simples annexes des villes. Ou engager une action volontariste, pour donner à la France rurale les moyens d'un développement autonome. On croit deviner sa préférence. ●

Michel Feltin

L'Express, n° 2 722, 2003.

phéries urbaines ne parvenaient pas à retenir l'attention d'un public resté attaché aux catégories traditionnelles³⁴¹.

Malgré des lacunes et certaines simplifications contestables, la représentation médiatique des périphéries urbaines est donc plus nuancée qu'on ne le dit parfois et cette discordance entre le discours géographique tenu par les journalistes révèle l'inégale sensibilité de l'opinion publique aux lieux et aux thèmes qui sont abordés dans la presse : aussi connus et populaires soient-ils, des lieux comme Versailles ou le Mont-Saint-Michel n'ont pas la même portée problématique que Clichy-sous-Bois ou Flamanville. Même s'ils occupent un volume éditorial important, les premiers retiennent moins l'attention. Les quartiers difficiles ou les équipements nucléaires mettent le lecteur face à des contradictions politiques beaucoup plus vives que la célébration du patrimoine monumental hérité du Moyen-âge ou du XVII^e siècle. Si les « banlieues » sont parmi les lieux génériques qui préoccupent le plus, il en est d'autres qui mobilisent l'opinion publique d'une façon non moins significative.

³⁴¹ Il semblerait que l'élévation des prix des carburants observée en 2008 modifie cette situation dans la mesure où l'étalement urbain commence à être présenté comme un facteur de difficulté pour les ménages concernés. Plusieurs magazines notent une baisse des prix du foncier résidentiel dans les périphéries des grandes agglomérations. Dans son numéro 2 286 d'août 2008, *Le Nouvel Observateur* signale que « le principe du plus loin égale moins cher a pris un sérieux coup dans l'aile avec la crise du pétrole ». La semaine suivante, dans son numéro 2 983, *L'Express* se demande si « l'envolée des prix du carburant » pourrait conduire à un « retour vers les centres-villes ».

3.3.3. Littoraux, montagnes et outre-mers : des lieux au rayonnement géographique contrasté

La représentation médiatique des littoraux français dans la presse magazine

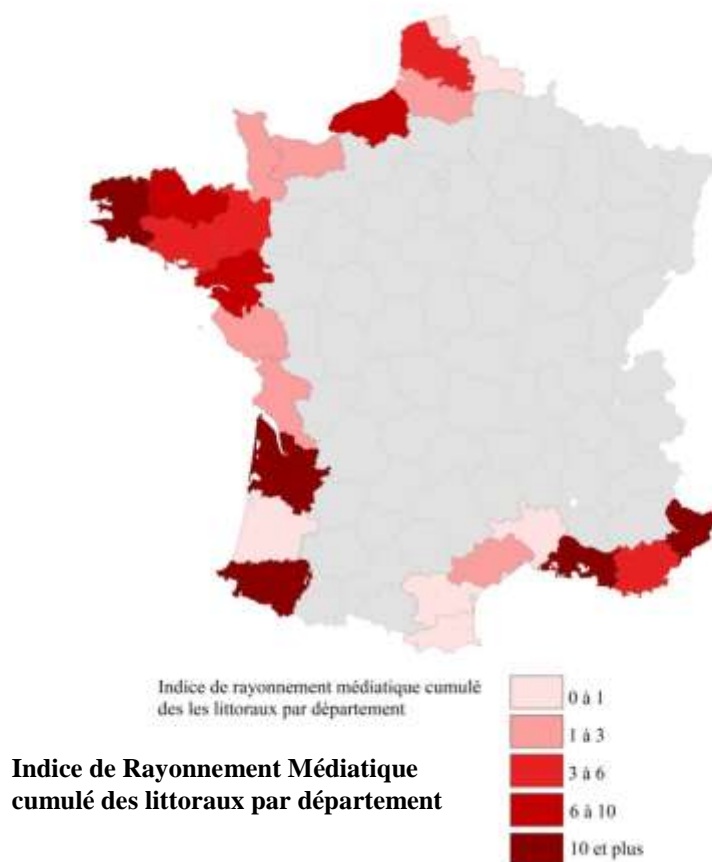
Les territoires littoraux de métropole occupent une place importante dans le débat public. Même s'ils ne bénéficient pas d'un statut strict qui permettrait d'identifier de façon précise et systématique les articles les évoquant, il reste tout de même possible d'effectuer une sélection à partir d'un critère objectif : seront considérées comme liées spécifiquement aux littoraux les unités territoriales inférieures à la taille d'un département qui bordent un rivage marin. Il peut s'agir d'une station balnéaire, d'un port, d'une centrale nucléaire ou d'un casino. Cela comprend aussi tous les équipements ou événements situés dans une unité urbaine ouverte sur le littoral. Ainsi, par exemple, un article sans lien direct avec la mer, qui évoque la vie politique locale ou le projet Euroméditerranée à Marseille par exemple, sera sélectionné au même titre qu'un article consacré au charme des calanques ou à l'activité portuaire. Par ailleurs, si des villages situés à une dizaine de kilomètres de la côte n'ont pas été intégrés, les grands ports historiques situés en fond d'estuaire comme Rouen, Nantes ou Bordeaux ont été retenus. Ainsi, les littoraux français de métropole comptent 696 articles représentant 16 % du rayonnement médiatique total. Certains magazines sont plus spécialisés que d'autres dans ce type de milieu (document 3.55.). C'est le cas de *Géo*, de *Terre sauvage*, du *Point*, de *L'Expansion* mais aussi plus étonnement du magazine culturel *Télérama*. *Politis*, *Le Nouvel Observateur*, *Capital* ou *L'Express* paraissent au contraire s'en désintéresser relativement.

Document 3.55. Les magazines et les littoraux français

	Nombre d'articles publiés sur les littoraux français	Rayonnement médiatique des littoraux français dans les différents magazines (en %)	Rapport entre la contribution du magazine pour la représentation médiatique des littoraux et sa contribution à l'ensemble de l'information géographique.
<i>Alternatives économiques</i>	4	0,81	0,87
<i>Capital</i>	29	2,98	0,38
<i>Courrier International</i>	14	0,50	0,64
<i>Géo</i>	42	36,87	1,82
<i>Le Figaro Magazine</i>	37	15,30	0,85
<i>Le Monde 2</i>	12	5,44	0,96
<i>Le Nouvel Observateur</i>	40	10,69	0,49
<i>Le Point</i>	133	30,06	1,18
<i>L'Expansion</i>	62	4,76	1,20
<i>L'Express</i>	70	14,58	0,55
<i>Marianne</i>	11	1,90	0,61
<i>Politis</i>	17	0,34	0,39
<i>Télérama</i>	190	18,48	1,19
<i>Terre sauvage</i>	35	17,58	1,86

L'agrégation du rayonnement médiatique des littoraux à l'échelle des départements permet de distinguer les secteurs côtiers qui, au sein du discours médiatique, bénéficient d'une plus grande visibilité (document 3.56.)³⁴². C'est le cas des côtes de Bretagne, de Provence et de la Côte d'Azur. Les côtes du Languedoc et du Roussillon sont les moins médiatiques, notamment car les principales agglomérations sont situées en retrait du littoral et parce que les stations balnéaires qui s'y sont développées ne bénéficient pas de la même notoriété que leurs homologues de la Côte d'Azur. En Corse, on observe une nette différence entre la Haute-Corse relativement médiatique et la Corse-du-Sud plus effacée. De même, la côte du Golfe de Gascogne est très contrastée : la côte des Landes est très peu médiatisée car les principales stations balnéaires sont situées administrativement dans les départements de la Gironde et des Pyrénées Atlantiques. Les côtes de Charente, de Vendée et de la Manche apparaissent en situation intermédiaire. Seuls les départements possédant des ports importants comme la Seine-Maritime (Le Havre, Rouen) ou le Pas-de-Calais (Calais, Boulogne-sur-Mer) se démarquent positivement.

Document 3.56. Le rayonnement médiatique des littoraux de métropole à l'échelle des départements



³⁴² Les données cartographiées correspondent aux articles évoquant les littoraux et non l'ensemble des articles concernant les départements littoraux.

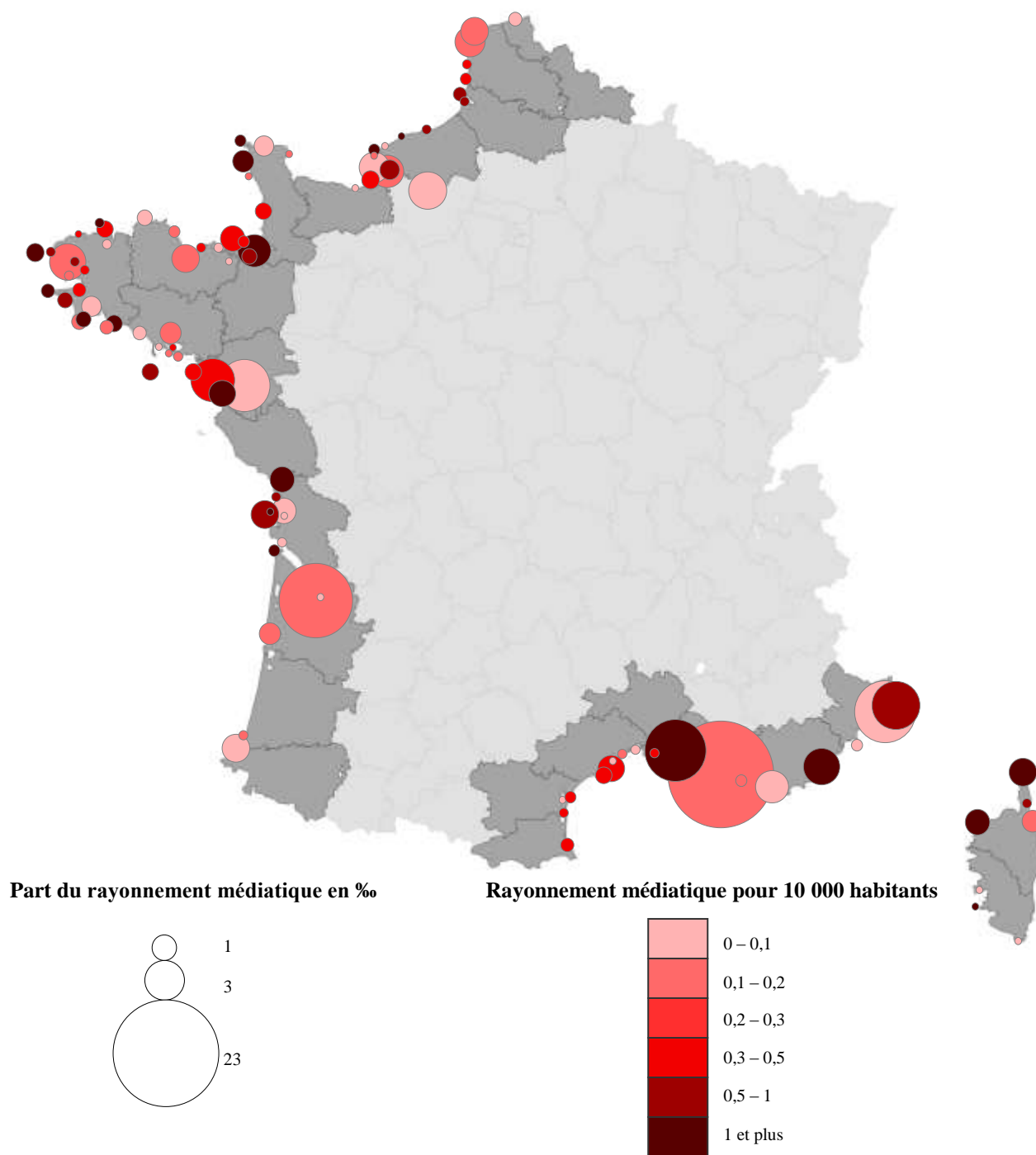
Les départements du Nord, malgré la présence de Dunkerque et de la plaine de Flandre, et du Gard, en dépit de la station du Grau-du-Roi/Port-Camargue ou des Saintes-Maries-de-la-Mer, sont peu touchés par la médiatisation du littoral car la configuration spatiale de leur territoire leur donne une ouverture côtière extrêmement étroite. À l'échelle départementale, la géographie du rayonnement médiatique des littoraux semble donc liée à l'activité touristique : beaucoup de magazines proposent en effet des reportages qui se présentent comme des invitations à la découverte et au voyage. On y vante de façon souvent prescriptive la splendeur des paysages, la richesse du patrimoine, l'art de vivre et la gastronomie ou la qualité des équipements de divertissement (plages, parcs de loisirs, équipements sportifs). *Géo* et *Terre Sauvage* sont les deux titres les plus impliqués dans ce genre de représentation médiatique des territoires mais certains *newsmagazines* comme *Le Figaro Magazine*, *Le Point* ou *L'Express* lui ouvrent aussi leurs pages. Les littoraux ne sont cependant pas réduits à de simples espaces récréatifs.

L'analyse du rayonnement médiatique des littoraux à l'échelle des unités urbaines et des communes rurales permet de nuancer les observations précédentes (document 3.57.). Globalement, la visibilité médiatique suit la hiérarchie des lieux centraux : les plus grandes agglomérations littorales sont aussi les plus médiatiques (Marseille, Bordeaux, Nice, Nantes, Rouen, Le Havre). Cette prépondérance est rarement liée à la mer : elle résulte souvent de l'existence de fonctions urbaines propres à toutes grande ville (transports, gouvernance, urbanisme, immobilier, vie culturelle). Par exemple, l'agglomération du Havre qui fait l'objet de 9 articles n'en compte que 4 liés aux enjeux de l'activité portuaire et à la tradition maritime, ce qui représente seulement 32 % de l'information publiée à son propos (document 3.58.).

Document 3.58. La représentation médiatique du Havre dans la presse magazine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article	Rayonnement médiatique (en ‰)	Nombre de pages
<i>Le Figaro Magazine</i>	19029	2005	« Ports français - Après les défis, le grand gâchis » (Marseille et Le Havre)	0,30	2
<i>Le Point</i>	1714	2005	« Le Havre - La revanche de l'Histoire »	0,05	0,4
<i>L'Expansion</i>	688	2004	« Mer - Lieux de mémoire - Le Havre »	0,02	0,4
<i>L'Express</i>	2817	2005	« Trente grands projets qui vont changer la France - Port 2000 (Le Havre) »	0,04	0,3
<i>L'Express</i>	2817	2005	« 26 grands projets qui vont changer la France - La tour de Jean Nouvel (Le Havre) »	0,15	1
<i>Télérama</i>	2839	2004	« Le Havre - Le Volcan - 7e Rencontres Internationales - Cinéma et enfance »	0,05	0,25
<i>Télérama</i>	2855	2004	« Le Havre veut être classé au Patrimoine de l'humanité - Béton désarmant »	0,12	0,6
<i>Télérama</i>	2835	2004	« Vagues, écume et tempêtes au Havre - Tout sur la mer »	0,21	1
<i>Télérama</i>	2909	2005	« Architecture - Le Havre, une mémoire en béton »	0,82	4

Document 3.57. Le rayonnement médiatique des littoraux de métropole à l'échelle des unités urbaines et des communes rurales



Les autres articles sont consacrés à l'actualité culturelle (programmation théâtrale, classement au Patrimoine mondial de l'Unesco, projet de tour Jean Nouvel dans le quartier de l'Eure). Les six articles consacrés à Cherbourg mentionnent uniquement les prix de l'immobilier et l'actualité culturelle, sans référence à l'existence du port et à la présence de la

mer. Il convient donc de relativiser le poids des villes dans la représentation médiatique des littoraux français. Il est cependant impossible de distinguer les articles qui évoquent de façon spécifique le rôle de la mer dans l'identité des lieux, d'articles plus généraux où la dimension littorale n'est pas mise en avant. C'est pourquoi il peut être opportun de rapporter le rayonnement médiatique au nombre d'habitants, notamment car cette information permet d'identifier un certain nombre d'entités territoriales qui doivent une partie significative de leur notoriété au rapport particulier qu'ils entretiennent avec la mer (document 3.57.). C'est le cas des îles : de l'île de Ré et de Noirmoutier, de Tatihou, des Îles Chausey et des îles bretonnes (Belle-Île, Ouessant, Île de Batz, Île aux Moines et Île de Berder dans le Golfe du Morbihan, Île Miliou au large du Tregor), des îles de Méditerranée (Île du Levant, Porquerolles), mais moins de la Corse qui constitue un cas spécifique par sa taille, son éloignement et sa situation institutionnelle. Certains marais littoraux (le Marais poitevin, le Pays de Dol, le Marais Vernier, le Marquenterre et la Baie de Somme, la Camargue) et plusieurs ports de pêche anciens et actuels (Pont-Aven, Honfleur, Concarneau, Dinan, Roscoff, Le Guilvinec, Cancale, Boulogne-sur-Mer, La Rochelle, Saint-Jean-de-Luz) bénéficient aussi d'une notoriété significative. Cette médiatisation traduit un basculement de l'image collective de lieux qui n'ont pas toujours été attractifs. Si certains comme les ports du Guilvinec, d'Audierne ou de Douarnez restent presque exclusivement tournés vers les activités halieutiques, d'autres ont bénéficié du passage de plusieurs générations d'artistes et de commerçants pour se reconvertir vers un tourisme littoral, plus culturel que balnéaire (Pont-Aven, Honfleur). Le numéro 317 de *Géo* daté de juillet 2005 consacré aux « *plus beaux ports de France* » traduit bien ce processus de mise en forme touristique du paysage littoral. Ce processus touche aujourd'hui des espaces longtemps restés répulsifs comme les marais maritimes. Les magazines ne sont toutefois pas réductibles à des plaquettes publicitaires et beaucoup insistent sur la fragilité de ces écotones, justifiant parfois leur classement et leur protection (le Marquenterre, la Mer d'Iroise, le Sillon du Talbert, l'Île-du-Levant, les Maures, le lido de l'Étang de Thau). Plusieurs articles mentionnent ainsi l'action menée par le Conservatoire du littoral.

La notoriété des stations balnéaires reste quant à elle emblématique d'un mode de développement fondé sur le tourisme, en relation avec une image favorable acquise et renouvelée depuis de nombreuses décennies. La géographie de la médiatisation des espaces côtiers traduit bien cette réalité : Le-Touquet-Paris-Plage, Étretat, Trouville-Deauville, Cabourg, Saint-Malo, Dinard, La Baule, Les Sables-d'Olonne, Arcachon, Hossegor, Capbreton, Biarritz, Gruissan, le Cap-d'Agde, la Grande-Motte, Saint-Tropez, Antibes-Juan-les-Pins, Cannes,

Menton-Monaco jouissent d'une visibilité médiatique qui contribue à entretenir et à reproduire l'image favorable à partir de laquelle ces territoires se sont développés. Cependant, au-delà d'un certain seuil, les stations balnéaires développent aussi des fonctions urbaines qui échappent à la vocation maritime originelle : l'histoire de Nice et des villes de la Côte d'Azur est caractéristique d'une telle montée en complexité. La représentation médiatique de Cannes, par exemple, montre comment la Croisette et la fonction balnéaire ont servi de terrain de départ à la diversification progressive vers des activités culturelles et touristiques complémentaires (festivals, casinos) qui constituent aujourd'hui le principal moteur de l'activité locale : ici, la plage et le front de mer servent de supports identitaires à des activités qui n'entretiennent pas de rapport direct avec le littoral (document 3.59.).

Document 3.59. La représentation médiatique de Cannes dans la presse magazine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article	Rayonnement médiatique (en %)	Nombre de pages
<i>Le Figaro Magazine</i>	19017	2005	« Régates royales - L'autre festival de Cannes »	0,60	4
<i>Le monde 2</i>	67	2005	« Une face cachée du festival du film - Cannes : devine qui vient dîner ? »	0,36	4
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2061	2004	« Avis de tempête sur la Croisette »	0,72	4
<i>Le Point</i>	1593	2003	« Casinos - Cannes - Le jackpot cannois »	0,08	0,7
<i>L'Express</i>	2691	2003	« Cannes – Palme d'or de la fiscalité »	0,15	1
<i>Télérama</i>	2910	2005	Cannes – « Made in Cannes »	0,05	0,25
<i>Télérama</i>	2784	2003	Cannes - Festival « Performances d'Acteurs »	0,10	0,5
<i>Télérama</i>	2838	2004	Cannes – « Performance d'Acteurs »	0,10	0,5
<i>Télérama</i>	2833	2004	Cannes – « Talents Cannes 2004 »	0,10	0,5
<i>Télérama</i>	2766	2003	Cannes - 7ème « Talents Classiques de l'ADAMI »	0,10	0,5
<i>Télérama</i>	2766	2003	Cannes « Les victoires du Jazz 2003 »	0,10	0,5

Enfin, la presse magazine ne néglige pas la dimension industrielle des espaces littoraux en lui consacrant plusieurs articles, qu'il s'agisse d'évoquer les enjeux concernant l'intégration mondiale des principales plateformes industrialo-portuaires (Le Havre, Marseille, Dunkerque, Nantes-Saint-Nazaire), la gestion du parc nucléaire littoral (Paluel, La Hague, Flamanville) ou l'activité du dernier grand chantier naval français de Saint-Nazaire.

La représentation médiatique des montagnes françaises dans la presse magazine

Comme pour les littoraux, il n'existe pas dans le cas des montagnes de nomenclature officielle susceptible de faciliter le travail de classification. L'altitude ne saurait être un critère suffisant, notamment car nombre de villes de fond de vallées doivent leur développement aux relations que leurs habitants ont su tisser avec les massifs qui les encadrent. Par ailleurs, s'ajoute une difficulté cartographique liée à la taille des ensembles évoqués : à l'échelle de la France, certains peuvent être assimilés à des éléments ponctuels (une ville, une station de ski) mais d'autres atteignent une taille relativement importante pour lesquels aucune limite conventionnelle n'est utilisée de façon universelle (le Forez, le Beaufortin, le Queyras). Il est rare par exemple que les magazines fassent référence aux limites des parcs naturels nationaux ou régionaux lorsqu'ils prétendent présenter aux lecteurs les Écrins, le Vercors ou la Vanoise. Quand bien même le feraient-ils, il conviendrait encore de préciser s'il s'agit de la zone centrale ou de la totalité du parc comprenant aussi la zone périphérique. Par ailleurs, les toponymes ont tendance à s'appliquer aux lignes de plus hautes et de plus basses altitudes mais rarement aux versants, de telle manière qu'il est impossible de distinguer dans un espace cartographique les lieux qui relèvent strictement de la Tarentaise et ceux qui dépendent de la Vanoise, ceux qui appartiennent au Grésivaudan, à la Chartreuse et à Belledonne. Il existe aussi des sous-ensembles physiques qui s'emboîtent sans se recouper exactement : il est presque impossible d'effectuer des rangements satisfaisants entre des territoires comme les Écrins, l'Oisans, les Alpes du Nord, les massifs centraux internes. Enfin, s'ajoute la limite, jamais clairement distincte, entre hautes et moyennes montagnes. La spatialisation cartographique des montagnes se heurte donc au flou qui entoure ces territoires considérés avant tout, dans le discours commun, comme des références paysagères marquées par les différences d'altitude et par les pentes. Cette difficulté conceptuelle et méthodologique est propre à n'importe quelle représentation territoriale issue de la culture commune mais, dans le cas des montagnes, elle devient presque insurmontable. C'est pourquoi, pour mesurer le rayonnement médiatique d'ensemble des montagnes, je me contenterai d'une sélection approximative des articles à partir des six grands ensembles de massifs de la tradition scolaire (Vosges, Jura, Massif central, Alpes, Pyrénées et Corse). Pour la Corse, seuls les sites littoraux et la plaine d'Aléria ont été exclus. Si la bordure orientale et méridionale du Massif central, du Morvan à la Montagne Noire, ne pose pas de difficulté, l'ensemble du Limousin, les Causses du Quercy et du Rouergue n'ont pas été retenus en raison de leurs paysages plutôt associés à la catégorie des plateaux. En tout, 346 articles ont été réunis, représentant 10,8 % du rayonnement médiatique

total, ce qui est nettement inférieur à celui des littoraux (696 articles et 16 % du rayonnement). Ce contraste est lié au fait que peu de villes françaises appartiennent à l'espace des montagnes (Grenoble, Clermont-Ferrand, Annecy), ceci à la différence de nombreuses côtes.

Les magazines qui contribuent le plus à la représentation médiatique des montagnes sont, comme pour les littoraux, *Terre Sauvage* et *Géo*, en raison d'une sensibilité éditoriale affirmée pour les photographies et les paysages spectaculaires (document 3.60.). *Politis* et *Le Figaro Magazine* présentent aussi une prédilection pour le milieu montagnard, le premier en raison d'une série d'articles sur le Larzac et le second car il propose un dossier annuel de conseils et d'invitation à la découverte des stations de sports d'hiver. Inversement, plusieurs titres comme *Alternatives économiques*, *Marianne*, *L'Expansion* ou *Courrier International* négligent ce type de territoires.

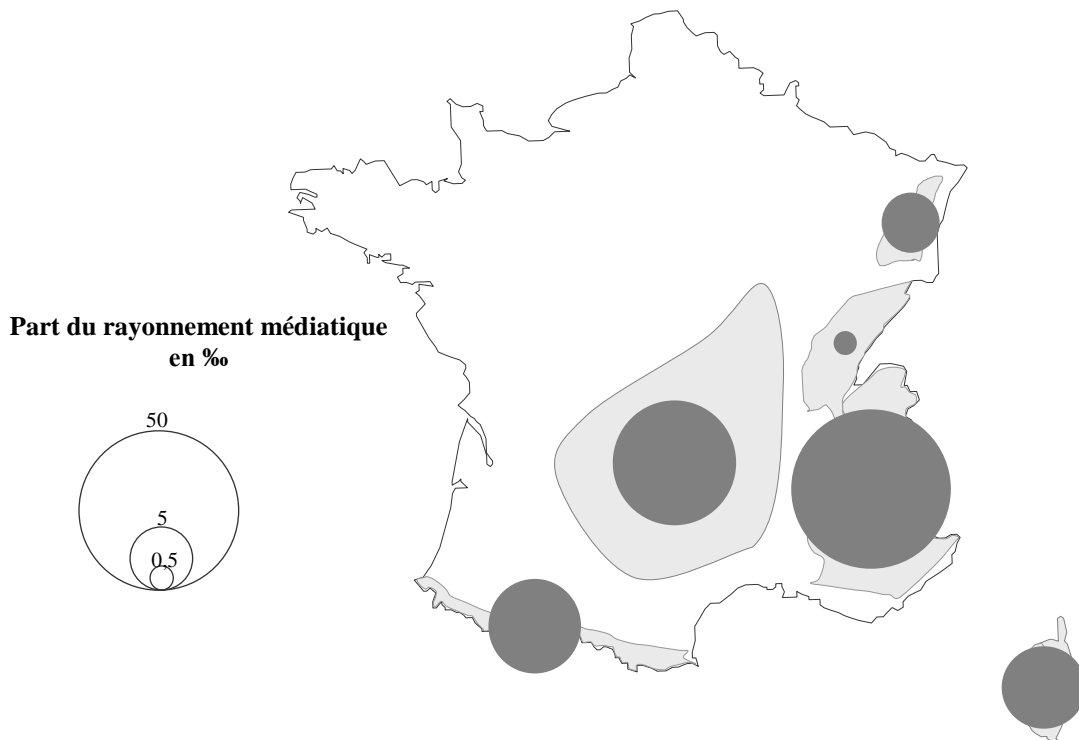
Document 3.60. Les magazines et les montagnes françaises

	Nombre d'articles publiés sur les montagnes françaises	Rayonnement médiatique des montagnes françaises dans les différents magazines (en %)	Rapport entre la contribution du magazine pour la représentation médiatique des montagnes et sa contribution à l'ensemble de l'information géographique.
<i>Alternatives économiques</i>	0	0,00	0,00
<i>Capital</i>	16	3,02	0,58
<i>Courrier International</i>	4	0,11	0,21
<i>Géo</i>	21	30,99	2,26
<i>Le Figaro Magazine</i>	26	12,49	1,03
<i>Le Monde 2</i>	6	3,17	0,83
<i>Le Nouvel Observateur</i>	18	4,20	0,29
<i>Le Point</i>	60	11,51	0,67
<i>L'Expansion</i>	10	0,73	0,27
<i>L'Express</i>	32	7,48	0,41
<i>Marianne</i>	1	0,29	0,14
<i>Politis</i>	31	0,70	1,20
<i>Télérama</i>	79	7,23	0,69
<i>Terre sauvage</i>	42	26,41	4,13

L'analyse cartographique de la représentation médiatique des montagnes par grands massifs fait apparaître de fortes disparités, depuis le Jura qui représente à peine 0,5 % du total jusqu'aux Alpes qui atteignent presque 50 % (document 3.61.). La visibilité médiatique de ces dernières attestent qu'elles demeurent la montagne de référence dans l'imaginaire collectif et qu'elles conservent une certaine prépondérance de notoriété³⁴³. Le Massif central et la Corse apparaissent en situation intermédiaire, devant les Pyrénées et les Vosges. Chacun de ces massifs présente une structure médiatique spécifique.

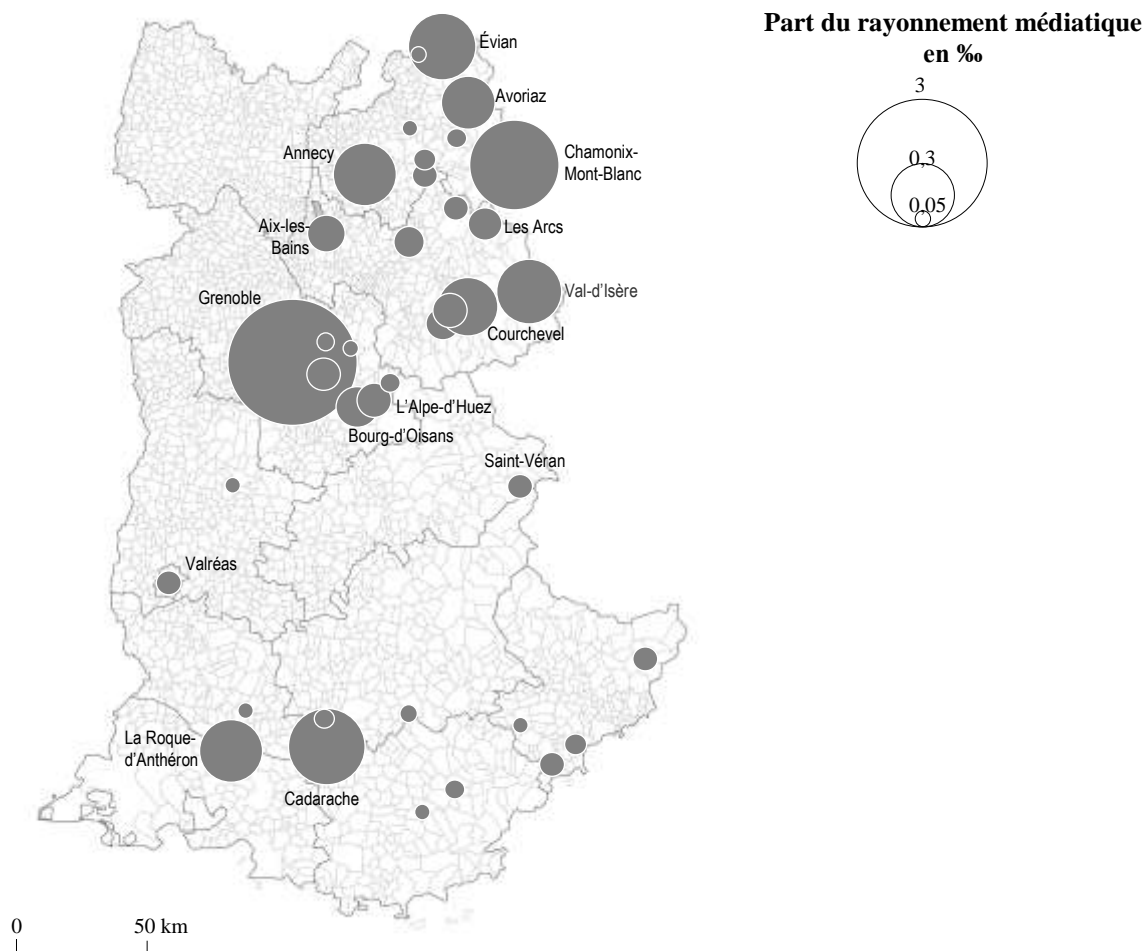
³⁴³ DEBARBIEUX Bernard (2001) « Les montagnes : représentations et constructions culturelles » in Y. VEYRET (dir.), *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, Paris, SEDES, 140 p.

Document 3.61. Le rayonnement médiatique des massifs montagneux de métropole

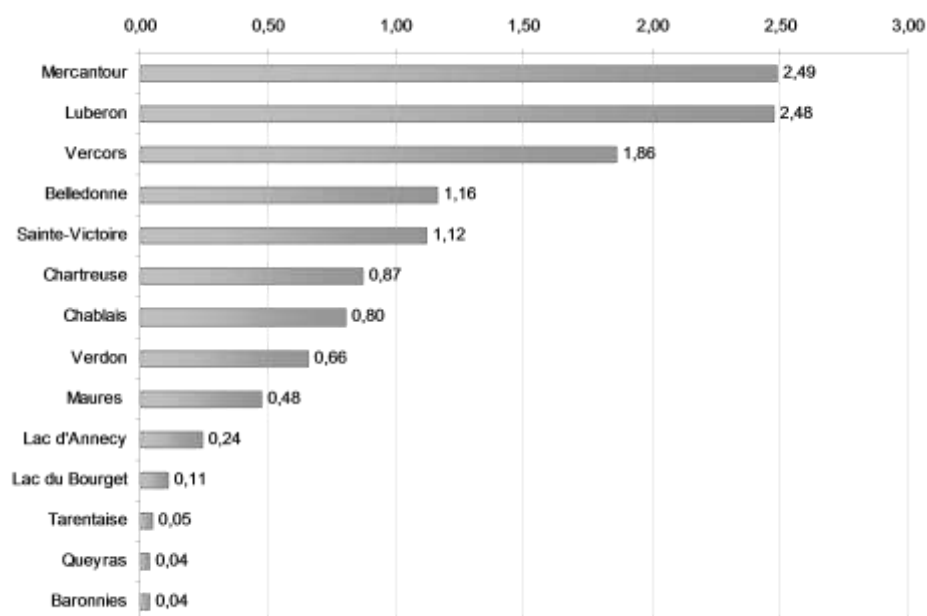


Les Alpes réunissent 160 articles dont 8 seulement abordent le massif dans son ensemble. Les principaux sites médiatisés par la presse magazine peuvent être classés en deux catégories : les pôles (villes, stations de sport et de villégiature, villages) et les sous-ensembles physiques (massifs, vallées, lacs). Si le lac d'Annecy ou la montagne Sainte-Victoire ont été rangés dans la seconde catégorie, le tunnel du mont Blanc a été associé à la ville-station de Chamonix en raison de leur proximité. La carte des lieux les plus médiatiques donne à voir une opposition très nette entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, celles-ci étant nettement moins médiatisées (document 3.62.). Seuls deux sites retiennent l'attention de la presse magazine : le centre de recherche nucléaire de Cadarache situé sur la commune de Saint-Paul-lès-Durance (8 articles) et La Roque-d'Anthéron pour son festival international de piano (3 articles). Les départements de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence sont presque complètement ignorés : seuls Die et le village de Saint-Véran bénéficient d'une mention spécifique. Les Alpes du Nord présentent un profil inverse avec de nombreux lieux jouissant d'une notoriété importante. C'est le cas de Grenoble qui s'impose comme le principal pôle médiatique du massif (26 articles), donnée qu'il faut relativiser car, à l'instar de bon nombre de villes littorales, le chef-lieu de l'Isère est parvenu à développer des caractéristiques intéressantes pour les journalistes mais qui ont parfois peu à voir avec la montagne. C'est le cas de l'actualité politique et culturelle, de l'évolution du marché immobilier local ou du développement des nanotechnologies.

Document 3.62. La représentation médiatique des Alpes dans la presse magazine



Les sous-ensembles physiques les plus médiatisés des Alpes



Peu d'autres villes parviennent à s'imposer : Annecy totalise 8 articles mais Chambéry est ignorée. En fait, les stations de tourisme s'imposent comme les lieux les plus médiatiques des Alpes, ce qui explique en partie la plus forte visibilité des Alpes du Nord. Chamonix réunit 8 articles dont 3 consacrés au tunnel du mont Blanc, les autres ayant trait à l'offre touristique (alpinisme, ski, randonnée, hôtellerie). Viennent ensuite des stations d'altitude de réputation internationale comme Val-d'Isère, Courchevel, L'Alpe-d'Huez, Les Arcs, Avoriaz, Méribel, Les Ménuires, La Clusaz. Il s'agit pour les journalistes de vanter les plaisirs du ski et de rappeler les qualités de chacune : conditions d'accueil, altitude, enneigement, étendue du domaine skiable, équipement en remontées mécaniques, prix. *Le Point* et *Le Figaro Magazine* sont les deux titres qui privilégient de façon exclusive ce genre d'articles, le second proposant même un palmarès des meilleures stations de ski. Quelques stations thermales comme Aix-les-Bains se démarquent aussi. Évian doit son rayonnement élevé à l'accueil du Sommet du G8 en 2003 (2 articles). À l'échelle des massifs, les Alpes du Sud profitent d'une meilleure visibilité : le Mercantour (6 articles) et le Luberon (6 articles) arrivent en tête, devant le Vercors (3 articles) et quelques autres massifs plus septentrionaux (Chartreuse, Belledonne, Chablais). La plupart de ces articles fournissent moins un constat informatif qu'ils ne célèbrent les qualités touristiques offertes aux randonneurs (paysages, faune, flore, patrimoine, tradition, hébergement, gastronomie).

Par ailleurs, 97 articles concernent le Massif central, score qui place cet ensemble en seconde position derrière les Alpes en termes de fréquence d'apparition médiatique. Les villes sont les lieux les plus visibles du massif : après Clermont-Ferrand qui réunit 12 articles, viennent une série de villes moins rayonnantes (document 3.63.). Quelques villages sont mentionnés en raison de la présence d'un équipement notable comme Saint-Ours-les-Roches et le parc Vulcania ou la Chaise-Dieu et son festival de musique. Plusieurs articles présentent les principaux aspects physiques et touristiques du Massif central : l'Auvergne (3 articles), les Cévennes (3), l'Aveyron (2), la Lozère (2), l'Aigoual (1), le Grand Causse (1), le Forez (1) ou les gorges du Tarn (1). Devenu l'emblème d'une gauche rurale et altermondialiste, le Larzac, avec 20 articles et 2,2 % du rayonnement mé-

Document 3.63. Villes du Massif central mentionnées dans la presse magazine

Nom de la ville ou du village	Nombre d'articles publiés
Millau	9
Le Chambon-sur-Lignon	3
Le-Puy-en-Velay	2
Annonay	2
Saint-Affrique	2
Saint-Céré	2
Ambert	1
Aurillac	1
Aubenas	1
Privas	1
Saint-Yorre	1

diatique total, reste un cas spécifique.

Les Pyrénées font l'objet de 42 articles dont une part importante traite du massif dans son ensemble (13 articles) pour présenter les caractéristiques et les beautés du milieu, les projets d'aménagement (ligne THT, tunnel du Somport) ou le maintien de la présence des ours (5 articles). Les principales villes pyrénéennes mentionnées sont Lourdes (2 articles), Saint-Bertrand-de-Comminges (2 articles), Pau et Luchon à côté de quelques sites remarquables comme Gavarnie (2 articles). 16 articles sont consacrés au seul Pays basque (8,8 % du rayonnement) pour rappeler l'histoire et le patrimoine particulier mais aussi les problèmes politiques liés à l'action de l'ETA (3 articles).

Douze articles évoquent la montagne corse sous l'angle de villages comme Evisa Ota, Erbalunga ou Rogliano : leur situation intermédiaire entre le maquis et la côte, entre abandon et enracinement constitue le principal angle d'approche. Les Vosges font l'objet de sept articles dont deux sur l'activité économique d'Épinal et cinq sur le milieu montagnard (faune, flore, risques). Cinq articles seulement concernent le Jura dont un sur l'entreprise Smoby quand les autres présentent le massif sous un angle touristique (gastronomie, architecture, randonnées).

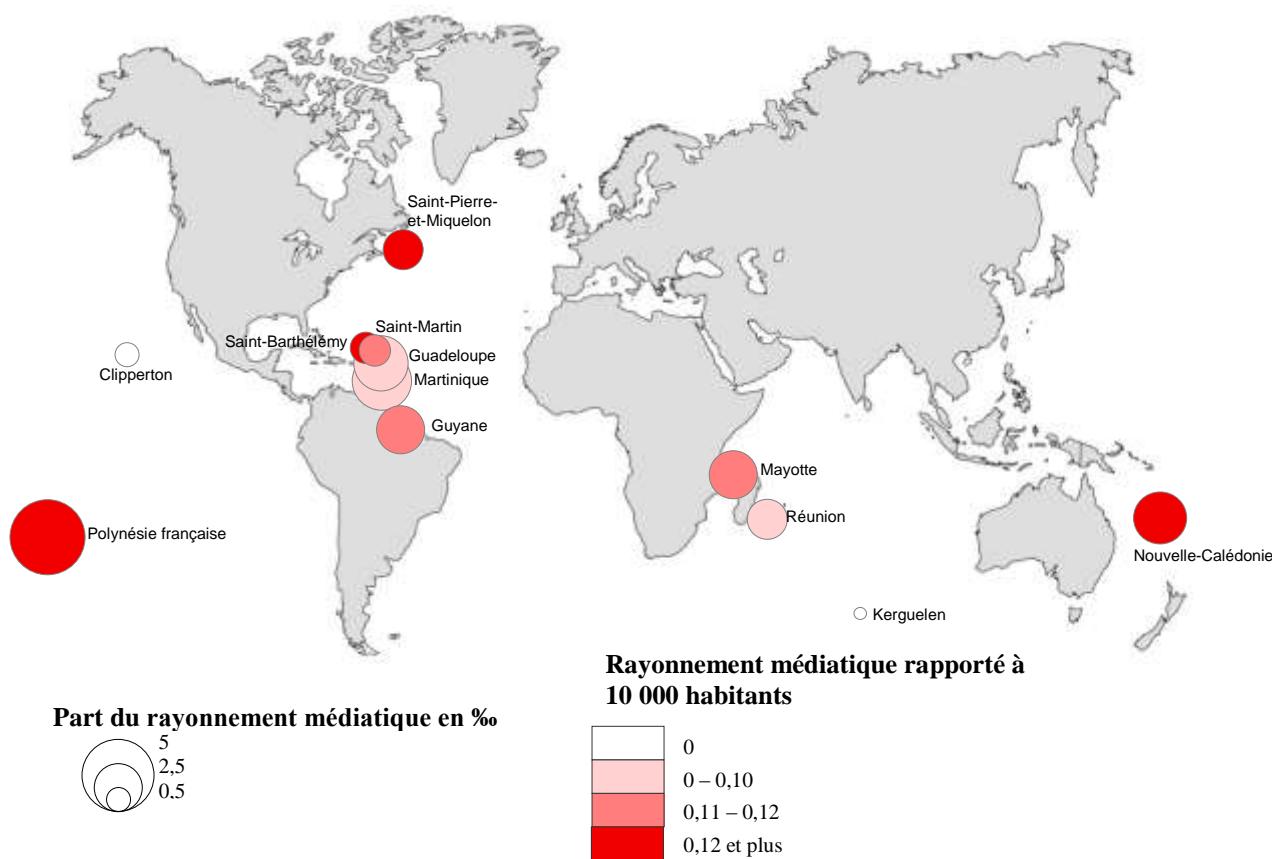
Les territoires français d'Outre-mer dans la presse magazine

Les magazines ne se concentrent pas de façon exclusive sur l'actualité géographique des territoires métropolitains. Certains d'entre eux s'intéressent aussi, dans des proportions variables, aux territoires français d'Outre-mer (DROM, COM, collectivités *sui generis*, territoires à statut particulier). 86 articles ont été recensés, représentant un rayonnement médiatique cumulé de 2,5 % du total national, ce qui correspond approximativement au rayonnement d'une ville comme Marseille. Certains titres sont plus impliqués que d'autres dans l'évocation des territoires d'Outre-mer (document 3.64.). C'est le cas du *Figaro Magazine*, de *L'Express* mais aussi d'*Alternatives économiques*, voire de *Politis* et de *Terre Sauvage*. Si ces résultats sont peu significatifs quand ils portent sur un ou deux articles, il est en revanche notable de constater les écarts entre les principaux *newsmagazines*, certains étant indifférents à la situation des territoires d'Outre-mer comme *Le Nouvel Observateur* quand d'autres leur consacrent une vingtaine ou une trentaine d'articles au cours de la période étudiée. Les articles qui concernent l'ensemble des Antilles françaises ont été répartis à part égale entre Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. La distribution géographique de la visibilité médiatique de l'Outre-mer français n'est pas homogène.

Document 3.64. Les magazines et les territoires d’Outre-mer

	Nombre d’articles publiés sur l’Outre-mer français	Rayonnement médiatique de l’Outre-mer français dans les différents magazines (en %)	Rapport entre la contribution du magazine pour la représentation médiatique de l’Outre-mer et sa contribution à l’ensemble de l’information géographique
<i>Alternatives économiques</i>	1	0,20	1,38
<i>Capital</i>	0	0,00	0,00
<i>Courrier International</i>	1	0,02	0,18
<i>Géo</i>	2	1,66	0,52
<i>Le Figaro Magazine</i>	16	8,61	3,07
<i>Le Monde 2</i>	1	0,27	0,31
<i>Le Nouvel Observateur</i>	1	0,63	0,18
<i>Le Point</i>	18	1,86	0,47
<i>L’Expansion</i>	1	0,07	0,12
<i>L’Express</i>	35	9,59	2,30
<i>Marianne</i>	2	0,18	0,38
<i>Politis</i>	5	0,07	0,50
<i>Télérama</i>	0	0,00	0,00
<i>Terre sauvage</i>	4	2,57	1,74

Le rayonnement médiatique de l’Outre-mer français



On constate que les collectivités d’Outre-mer (COM) ne sont pas moins évoquées que les quatre départements et régions d’Outre-mer (DROM). Rapporté au nombre d’habitant, le rayonnement médiatique de ces derniers est même inférieur à ceux de territoires comme Saint-Barthélemy, Mayotte ou la Polynésie française. Certains résultats paraissent surpre-

nants : ainsi, la Réunion connaît un rayonnement médiatique plutôt faible par rapport à la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, alors qu'elle est pourtant la plus peuplée des quatre. Cette tendance structurelle aurait été atténuée si l'on avait pris une autre période de référence : il n'est pas invraisemblable qu'en 2006 la Réunion se soit retrouvée en tête en raison de la forte médiatisation de l'épidémie de chikungunya qui a mobilisé l'opinion publique pendant plusieurs semaines. Un tel exemple rappelle la complexité et l'instabilité de la médiatisation territoriale et l'importance des facteurs conjoncturels liés à la dimension politique du débat public. Une maladie qui touche soudainement 20 % de la population dans un département d'Outre-mer s'apparente à un problème de santé publique qui dépasse le cadre local et qui interroge la responsabilité des pouvoirs publics nationaux : en accordant brutalement une visibilité importante à un territoire particulier, les médias contribuent à éveiller l'opinion publique mais aussi à interpellier les autorités responsables tout en leur donnant la possibilité de justifier l'action qu'elles entreprennent pour répondre au problème en question. Une telle médiatisation peut, à moyen terme, avoir des effets contrastés : si elle peut faire pression sur les pouvoirs publics pour la mise en œuvre de moyens destinés à enrayer l'épidémie, elle peut aussi écorner l'image de l'île paradisiaque et affecter la fréquentation touristique. Dans le même ordre d'idée, la crise politique ouverte en octobre 2004 pour le contrôle de l'Assemblée territoriale de Polynésie et la désignation du Président de la Polynésie française disputée entre Oscar Temaru et Gaston Flosse explique la surmédiatisation provisoire de l'archipel, lequel a fait l'objet d'une douzaine d'articles sur ce thème entre octobre 2004 et février 2005. Les autres articles concernant la Polynésie française vantent les paysages splendides et paradisiaques, réactivant les clichés véhiculés habituellement à propos de ce territoire, ceci dans le cadre d'un régime de médiatisation tourné vers la valorisation identitaire et touristique des Outre-mers français.

Les problèmes d'immigration en provenance d'États voisins plus pauvres (12 articles), la célébration touristique (21 articles) et l'évocation de la vie politique locale (décentralisation, autonomie, élections locales, 38 articles) sont les principaux thèmes qui justifient la présence des territoires d'Outre-mer français dans la presse magazine nationale. Un territoire comme Mayotte, par exemple, doit en bonne partie sa surreprésentation médiatique à l'intérêt suscité par l'afflux d'immigrés clandestins originaires des Comores (3 articles). Enfin, si certains territoires comme Saint-Pierre-et-Miquelon, Kerguelen ou Clipperton ne sont présents qu'à travers un seul article, il en est d'autres qui sont complètement ignorés comme l'archipel de Wallis-et-Futuna.

Conclusion à propos de la médiatisation des territoires français

Au terme de l'analyse du cas français, on constate que la distribution spatiale de la visibilité médiatique des territoires générée par la presse magazine présente certaines régularités. Elle avantage les lieux centraux, notamment les plus grandes agglomérations urbaines, qui bénéficient d'un effet cumulatif lié à un processus de « *starisation* »³⁴⁴ qui touche aujourd'hui les territoires : les lieux les plus célèbres jouissent de la meilleure visibilité médiatique, ce qui tend en retour à accroître leur notoriété et leur importance dans l'opinion publique. C'est aussi le cas de territoires qui occupent des niches éditoriales comme les stations touristiques, le long du littoral ou au cœur des montagnes, mais aussi de hauts-lieux de la mémoire collective comme Versailles ou le Mont-Saint-Michel. Cet ordonnancement général reste toutefois soumis à une très forte instabilité, en raison de l'extrême complexité qui affecte le processus de cristallisation du débat public. Il arrive ainsi que des bifurcations médiatiques surgissent dans l'actualité pour faire de certains territoires les héros provisoires d'un drame collectif. Ce fut le cas des banlieues qui, tout en apparaissant comme un territoire générique déjà récurrent par ailleurs, ont fait l'objet d'une mise en scène médiatique exceptionnelle lors des émeutes de l'automne 2005, moment au cours duquel les différents acteurs ont pu contempler dans le spectacle fusionnel orchestré par les journalistes le reflet public de leur propre implication territoriale et de leur incapacité collective à maîtriser le cours provisoire de leur condition politique et territoriale. Cette instabilité du système de représentation médiatique des territoires tient pour l'essentiel à la diversité des préoccupations géographiques qui traversent l'opinion publique, caractéristique fondamentale qu'une analyse de la thématization du débat public territorial permet de mettre en évidence et de mesurer.

³⁴⁴ L'utilisation du néologisme est utilisée comme un pis-aller afin de qualifier la notoriété que certains territoires sont parvenus à acquérir grâce aux médias de masse.

3.4. La thématisation du débat public territorial : aspects et diversité

3.4.1. Les thèmes géographiques privilégiés par la presse magazine d'information générale

Dans un premier temps, je propose de répartir les articles géographiques sélectionnés en fonction de six grandes thématiques : la géographie des questions culturelles, sociales, économiques, politiques ou institutionnelles, environnementales et la géographie des transports. Cette classification reprend les grandes catégories de la discipline universitaire (document 3.65.). Elle présente les mêmes problèmes méthodologiques, notamment la tendance à faire de la géographie des questions de société une catégorie hétérogène dans laquelle sont rangés des problèmes très divers.

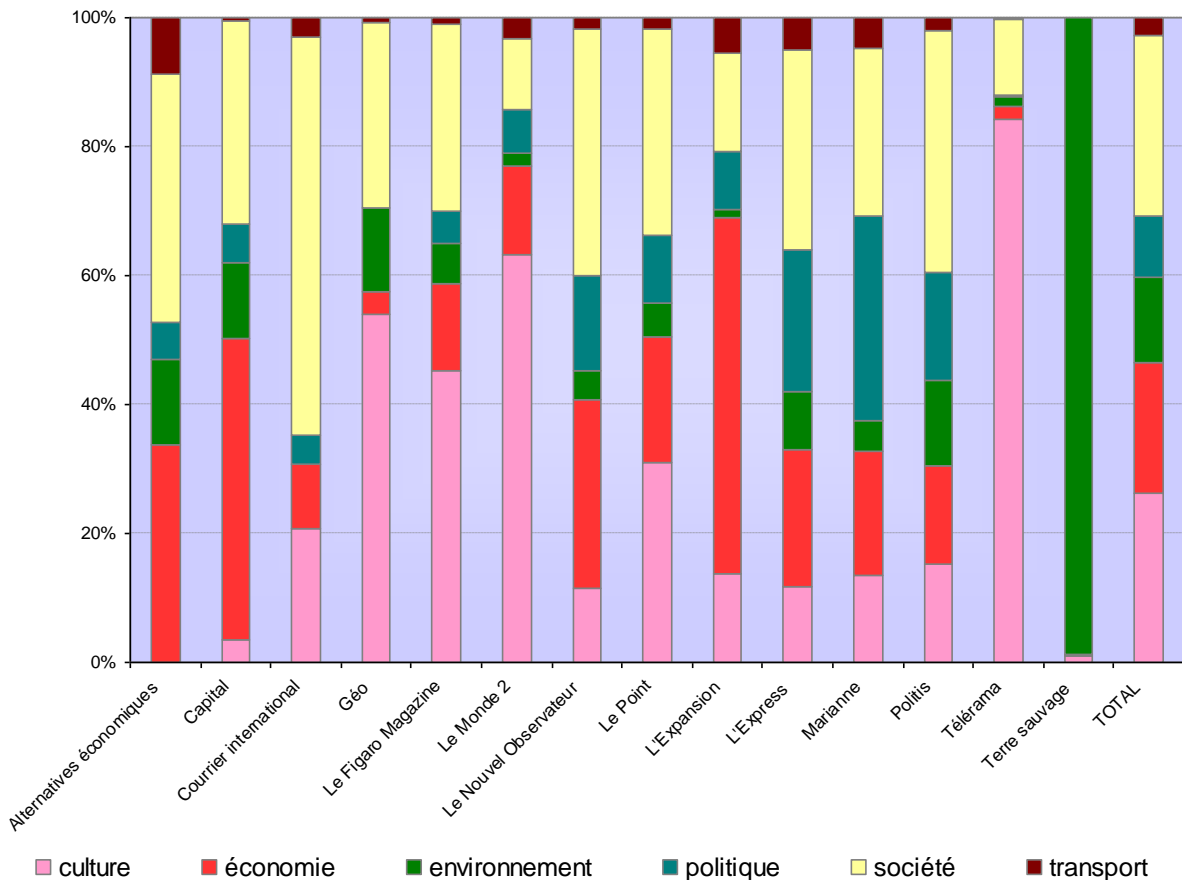
Document 3.65. Exemples de titres d'articles figurant dans les six grands thèmes géographiques

Thème de géographie...	Magazines	Numéro	Exemples d'articles
...culturelle	<i>L'Express</i>	2 770	« Débats - Patrimoine historique - Faut-il en limiter l'accès »
...sociale	<i>Alternatives économiques</i>	217	« Ségrégation - L'apartheid urbain »
...économique	<i>L'Expansion</i>	700	« Les villes où la vie est moins chère »
...politique	<i>Le Point</i>	1 651	« Européennes - Un découpage à la hache »
...de l'environnement	<i>Le Figaro Magazine</i>	18 460	« Inondations - La carte des risques »
...des transports	<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 135	« La fin des bouchons ? Lyon invente le vélo-boulot-dodo »

La mesure de l'Indice de Rayonnement Médiatique appliqué à la presse magazine indique que les questions de géographie sociale occupent 26,3 % des articles à caractère géographique, celles de géographie culturelle 28 % et celles de géographie économique 20,2 % (document 3.66.). Les problèmes d'environnement, de géographie politique et de transports représentent quant à eux 13,19 %, 9,48 % et 2,74 % du total. Le poids des questions culturelles est en partie imputable à *Télérama* qui se spécialise sur ce sujet dans une proportion de 84,19 % du volume d'informations géographiques éditées tout en bénéficiant d'une diffusion et d'une audience supérieures aux autres titres, ce qui a pour effet d'accroître le rayonnement des articles culturels. Si l'évocation de la dimension géographique passe par des thématiques très variées, chaque titre présente un profil différent. *Le Monde 2* et *Géo* se rapprochent ainsi de *Télérama* par l'importance accordée à la question culturelle (63,3 % et 53,9 %). *Géo* accorde plus d'intérêt aux problèmes sociaux (28,9 %) qu'aux phénomènes économiques (3,6 %). *Terre Sauvage* se présente comme un magazine atypique, presque intégralement consacré à

l'environnement (98,7 %). Deux mensuels, *L'Expansion* et *Capital*, choisissent au contraire d'ouvrir leurs pages aux affaires économiques à hauteur de 55,4 % et 46,7 %. Les seules différences entre ces deux titres portent sur l'intérêt plus fort accordé par *Capital* aux questions de société (31,4 % contre 15,25 %) alors que *L'Expansion* privilégie les questions politiques (9,1 % contre 6 %) et culturelles (13,7 % contre 3,6 %). Même s'il se présente comme un magazine économique, le mensuel *Alternatives économiques* paraît plus ouvert que ses homologues. Les questions sociales y prédominent avec 38,4 % de l'information géographique éditée contre 33,8 % pour l'économie ce qui témoigne d'un traitement plus politique et social que strictement marchand des enjeux que représentent la production et l'allocation des ressources territoriales. Les problèmes d'environnement s'y élèvent à 13,3 %. L'hebdomadaire *Courrier International* présente quant à lui un profil original avec une nette prédominance des questions de société (61,7 %). Seule l'actualité culturelle (20,7 %) et l'actualité économique (10 %) bénéficient d'un traitement non négligeable. À ces titres plutôt spécialisés s'ajoutent six hebdomadaires généralistes.

Document 3.66. Les thèmes géographiques privilégiés par la presse magazine



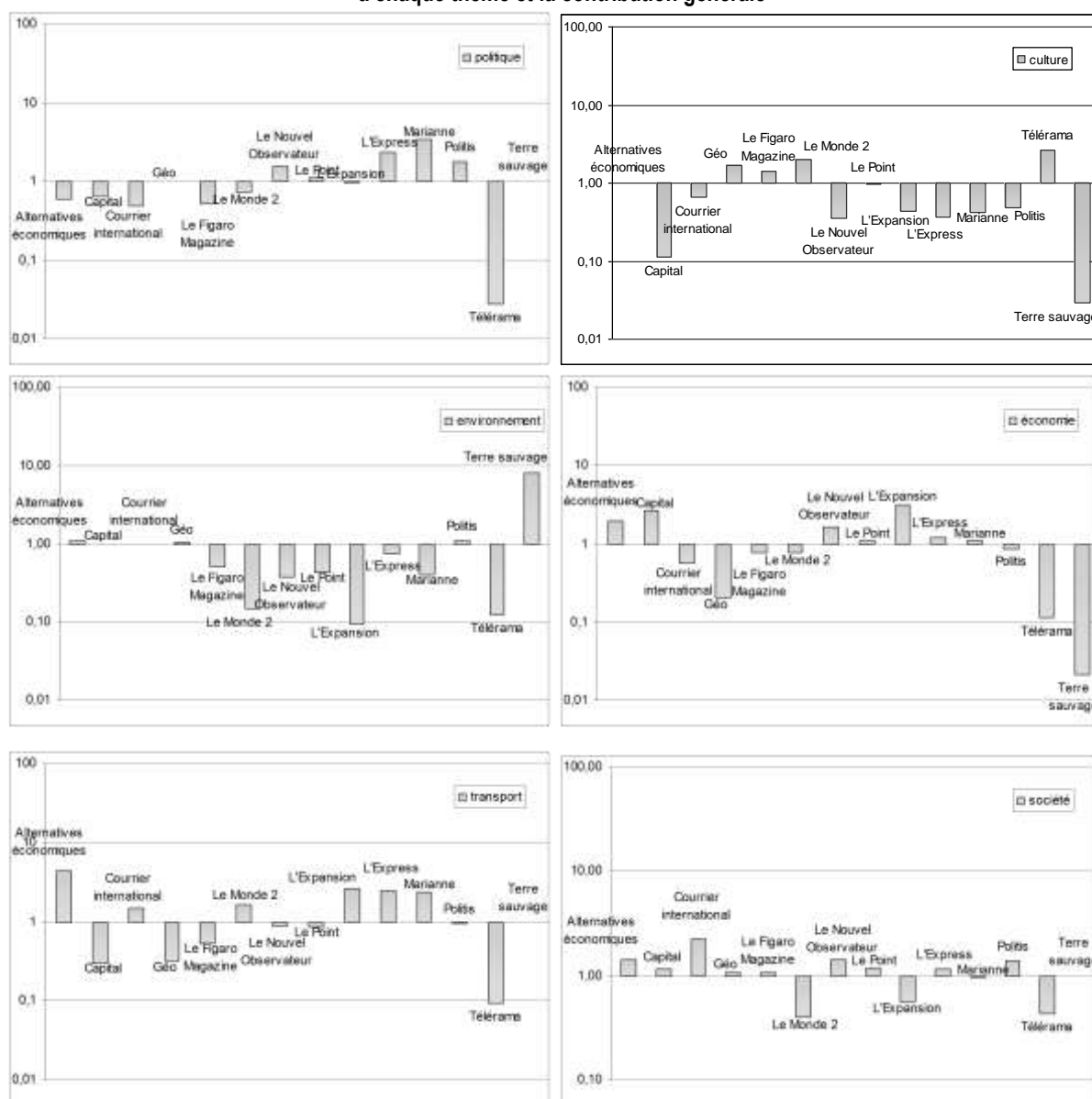
La comparaison de l'écart-type entre les différents thèmes traités par chaque magazine permet de mesurer le niveau de spécialisation de chaque titre (document 3.67.).

Document 3.67. La répartition thématique de l'information géographique des différents titres de la presse magazine (en % de pages à caractère géographique publiées entre 2003 et 2005)

Thèmes	Total	<i>L'Expansion</i>	<i>Capital</i>	<i>Alternatives économiques</i>	<i>Politis</i>	<i>Marianne</i>	<i>Courrier International</i>	<i>Le Nouvel Observateur</i>	<i>L'Express</i>	<i>Le Point</i>	<i>Le Figaro Magazine</i>	<i>Géo</i>	<i>Le Monde 2</i>	<i>Télérama</i>	<i>Terre sauvage</i>
culture	26,3	13,7	3,6	0,00	15,3	13,4	20,7	11,4	11,7	31,1	45,1	53,9	63,3	84,2	0,9
économie	20,3	55,4	46,7	33,76	15,1	19,3	10,0	29,3	21,2	19,4	13,7	3,6	13,8	2,0	0,4
environnement	13,2	1,2	11,8	13,32	13,4	4,8	0,0	4,6	9,2	5,3	6,1	13,0	1,8	1,5	98,7
politique	9,5	9,1	6,0	5,72	16,7	31,6	4,6	14,6	21,9	10,4	5,0	0,0	7,0	0,3	0,0
société	28,0	15,2	31,3	38,41	37,6	26,1	61,7	38,3	31,1	32,1	29,0	28,9	10,8	11,9	0,0
transport	2,7	5,4	0,6	8,79	1,9	4,8	3,0	1,8	5,0	1,7	1,1	0,7	3,3	0,2	0,0
Écart-type	9,9	19,7	18,3	23,25	11,6	11,1	23,2	14,3	9,7	13,0	17,1	21,2	23,3	33,4	40,2

On constate que les mensuels présentent des écarts-types plutôt élevés. Au contraire, les magazines d'information générale présentent une actualité territoriale plus variée, attestée par des écarts-types plus faibles entre les différents thèmes, inférieurs à 15 sauf pour *Le Figaro Magazine* (17,1). *L'Express* serait ainsi le plus généraliste. À l'exception de *Politis* et du *Nouvel Observateur* qui consacrent 37,6 % et 38,3 % de leurs pages à caractère géographique aux phénomènes de société, aucun thème n'occupe plus de 35 % du volume d'information publiée. L'actualité institutionnelle et politique est davantage traitée par *Marianne*. L'actualité économique trouve une place plus importante dans *L'Expansion*, *Capital*, *Alternatives économiques* ainsi que, de façon moins prévisible, dans *Le Nouvel Observateur*. *Le Point* et *Le Figaro Magazine*, tous deux classés à droite, semblent plus sensibles à l'actualité culturelle. Une grande variété de profils caractérise donc la presse magazine, qu'elle soit d'information générale ou plus thématique, avec des manières toujours très différentes d'aborder les questions géographiques. L'analyse comparative des contributions relatives de chaque titre dans la représentation des différents thèmes par rapport à l'ensemble du corpus permet de dresser un certain nombre de constats (document 3.68.). L'analyse de ces six grands thèmes permet de souligner l'existence d'un premier niveau de diversité dans le traitement de l'actualité géographique par la presse magazine, certains titres étant plus spécialisés que d'autres. Au-delà, il convient de souligner la très grande diversité des entrées choisies par les journalistes pour traiter des questions territoriales.

Document 3.68. Rapport entre la contribution relative des différents titres à chaque thème et la contribution générale



3.4.2. Les rubriques géographiques de la presse magazine

Pour affiner l'analyse, je propose de dresser un répertoire de rubriques plus précises établies à partir des questions géographiques abordées dans la presse magazine. Sans réaliser une table disjonctive des sous-thèmes, notamment car la plupart des articles en recouperaient plusieurs, j'ai tout de même identifié de façon inductive 50 rubriques à partir desquelles l'actualité géographique a pu être résumée : le développement économique des territoires, la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et des écosystèmes ou la vie politique au sein des collectivités territoriales par exemple (document 3.69.). L'ensemble résume

l'hétérogénéité de l'information géographique publiée par les magazines. Il aurait sans doute été possible d'ajouter d'autres rubriques mais il me semble que celles retenues couvrent l'essentiel du débat public tout en recoupant en grande partie les principales catégories de la géographie universitaire. Certaines rubriques sont larges et peuvent en englober d'autres. Par exemple, le développement économique contient la rubrique des délocalisations de même que la localisation des équipements publics inclut, entre autres, celle des prisons, des établissements scolaires et universitaires, des centres de recherche ou des hôpitaux. Il est alors intéressant, en partant du nombre d'articles publiés, et plus encore du rayonnement médiatique, de chacun d'entre eux, de procéder à la mesure de la visibilité relative des différentes rubriques (documents 3.70. et 3.71.). Celles qui suscitent le plus de commentaires et de curiosité concernent l'identité et la mémoire des territoires (33,11 % du rayonnement avec 712 articles), la découverte des territoires, le dépaysement et le tourisme (24,52 % du rayonnement avec 426 articles), l'environnement (15,64 % du rayonnement avec 512 articles), le logement et l'immobilier (13,1 % du rayonnement avec 599 articles), les manifestations artistiques (spectacles, expositions festivals pour 10,57 % du rayonnement avec 931 articles), le développement économique (10,5 % du rayonnement avec 456 articles). Toutes les autres rubriques comptent pour moins de 10 % du rayonnement total. Ces données permettent

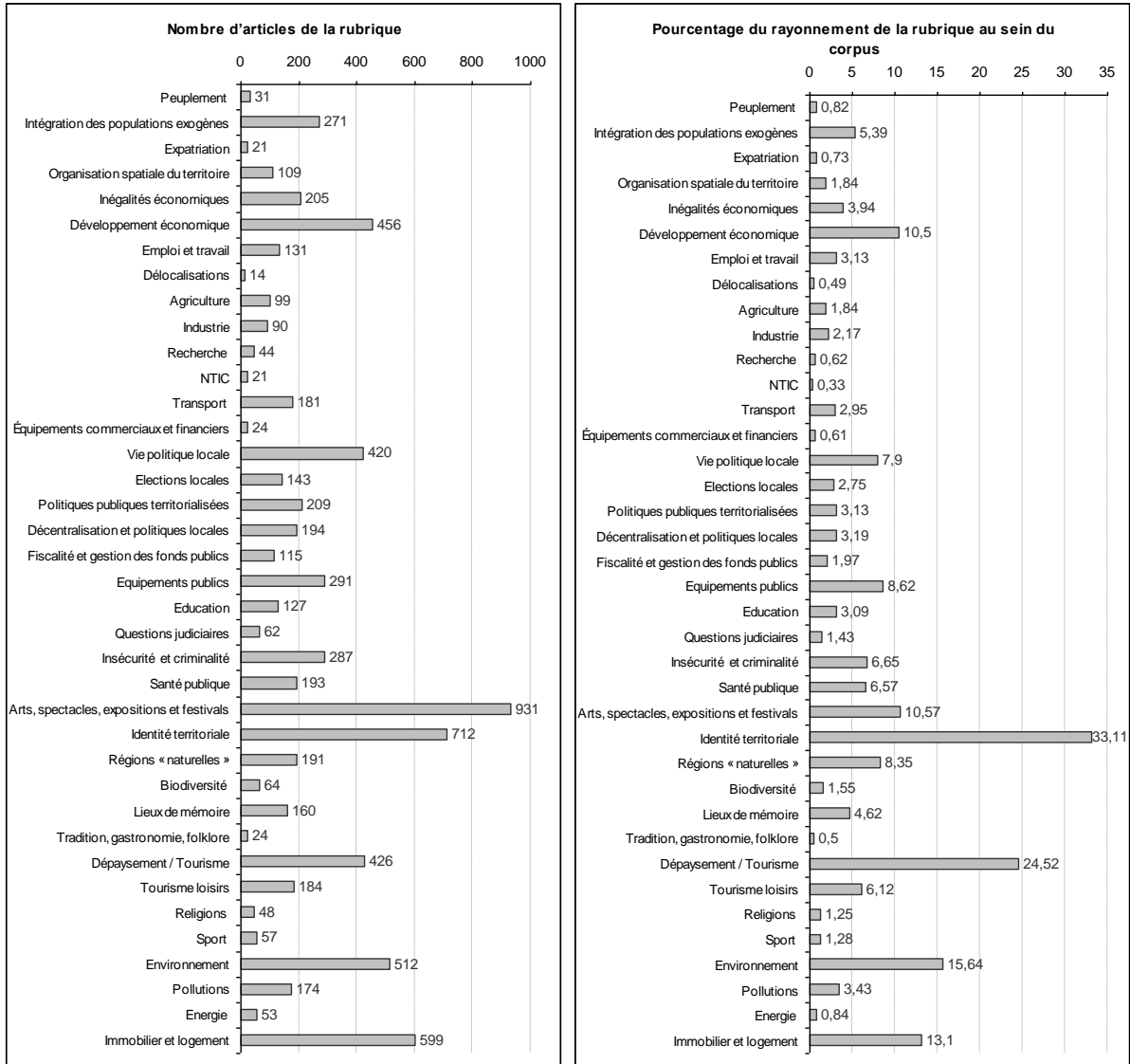
de dresser un certain nombre de constats. Les bases de la représentation médiatique des territoires sont traversées par des logiques hétérogènes : l'identité, la mémoire, la culture et

Document 3.69. La contribution des différentes rubriques au débat public territorial

Rubriques	Pourcentage du rayonnement de la rubrique au sein du corpus	Nombre d'articles de la rubrique
Peuplement	0,82	31
Intégration des populations exogènes	5,39	271
Expatriation	0,73	21
Organisation spatiale du territoire	1,84	109
Inégalités économiques	3,94	205
Développement économique	10,50	456
Emploi et travail	3,13	131
Délocalisations	0,49	14
Agriculture	1,84	99
Industrie	2,17	90
Recherche	0,62	44
NTIC	0,33	21
Transport	2,95	181
Équipements commerciaux et financiers	0,61	24
Vie politique locale	7,90	420
Élections locales	2,75	143
Politiques publiques territorialisées	3,13	209
Décentralisation et politiques locales	3,19	194
Fiscalité et gestion des fonds publics	1,97	115
Équipements publics	8,62	291
Éducation	3,09	127
Questions judiciaires	1,43	62
Insécurité et criminalité	6,65	287
Santé publique	6,57	193
Arts, spectacles, expositions et festivals	10,57	931
Identité territoriale	33,11	712
Régions « naturelles »	8,35	191
Biodiversité	1,55	64
Lieux de mémoire	4,62	160
Tradition, gastronomie, folklore	0,50	24
Dépaysement / Tourisme	24,52	426
Loisirs et divertissements	6,12	184
Religions	1,25	48
Sport	1,28	57
Environnement	15,64	512
Pollutions	3,43	174
Énergie	0,84	53
Immobilier et logement	13,1	599

l'écologie comptent parfois plus que l'activité économique ou la régulation politique, ce qui souligne le poids notable des particularismes au sein du discours géographique qui structure le débat public.

Document 3.70. Le poids relatif des différentes rubriques géographiques au sein de la presse magazine



Document 3.71.a. La contribution des titres de la presse magazine au rayonnement médiatique des rubriques géographiques en % (2003-2005)

Pourcentage de la contribution de chaque magazine au rayonnement médiatique des différentes rubriques	<i>Alternatives économiques</i>	<i>Capital</i>	<i>Courrier International</i>	<i>Géo</i>	<i>Le Figaro Magazine</i>	<i>Le Monde 2</i>	<i>Le Nouvel Observateur</i>	<i>Le Point</i>
Peuplement	0,86	6,98	1,62	7,59	1,84	2,21	0,44	13,29
Intégration des populations exogènes	1,92	3,35	2,17	7,14	9,18	5,38	17,92	14,63
Expatriation	0,00	1,97	0,55	0,00	30,88	0,00	8,83	27,37
Organisation spatiale du territoire	2,18	17,25	0,88	1,13	17,38	3,45	5,86	7,95
Inégalités économiques	3,79	17,87	0,54	0	1,15	4,14	22,79	18,66
Développement économique	1,39	14,52	0,60	0,39	17,24	2,68	10,28	20,36
Emploi et travail	1,79	12,93	0,49	0,00	6,99	0,58	14,74	15,07
Délocalisations	0,25	26,54	0,00	0,00	18,46	0,00	19,42	0,00
Agriculture	1,87	9,44	1,78	0,56	18,88	10,85	14,18	11,80
Industrie	1,16	24,66	0,11	16,89	4,75	5,04	14,65	8,67
Recherche	0,00	25,78	0,48	0,00	22,01	0,00	8,45	11,75
NTIC	0,00	0,00	0,90	0,00	26,40	0,00	1,66	16,69
Transport	1,86	5,88	0,50	2,81	6,75	3,99	10,28	18,05
Équipements commerciaux et financiers	4,91	8,28	0,90	0,00	39,49	0,45	11,76	6,92
Vie politique locale	0,21	0,37	0,39	0,00	7,04	2,41	22,93	20,13
Élections locales	0,13	0,00	0,08	0,00	8,79	3,63	27,73	21,99
Politiques publiques territorialisées	4,92	2,63	0,80	0,00	3,47	1,74	17,06	9,35
Décentralisation et politiques locales	3,38	2,59	0,24	0,00	2,37	0,00	20,31	21,05
Fiscalité et gestion des fonds publics	0,38	19,16	0,00	0,00	2,07	0,00	1,28	28,24
Équipements publics	0,03	3,22	0,11	0,96	10,91	1,78	24,42	34,03
Éducation	0,16	0,00	0,50	0,00	7,29	2,04	33,03	26,36
Questions judiciaires	0,19	0,00	0,00	0,00	10,15	2,71	47,48	8,94
Insécurité et criminalité	0,47	0,43	1,91	0,00	11,83	0,95	18,77	21,26
Santé publique	0,38	10,29	0,00	0,39	11,83	0,69	14,42	37,92
Arts, spectacles, expositions et festivals	0,00	0,82	0,23	3,62	4,85	9,07	4,03	4,39
Identité territoriale	0,14	0,87	0,32	31,96	15,68	3,00	3,46	15,07
Région naturelle	0,00	0,00	0,04	9,62	8,45	0,00	0,77	8,72
Biodiversité	0,00	0,00	0,00	0,86	9,90	4,66	6,47	11,81
Lieux de mémoire	0,21	1,53	0,54	44,97	11,76	5,09	4,31	12,01
Tradition, gastronomie, folklore	0,00	0,00	2,27	57,60	3,00	28,40	0,00	0,00
Dépaysement - Tourisme	0,08	1,40	0,32	33,84	16,70	1,08	5,27	14,04
Loisirs et divertissements	0,33	6,14	0,17	0,00	15,97	0,59	5,58	5,91
Religions	0,00	0,00	3,03	0,00	22,60	15,97	21,87	7,64
Sport	0,00	3,39	1,61	0,00	17,98	7,08	12,21	9,58
Environnement	0,76	3,65	0,02	13,27	10,60	1,27	5,05	11,90
Pollutions	0,91	10,21	0,00	9,46	12,99	2,56	13,54	15,52
Énergie	0,00	3,43	0,00	0,00	8,95	2,15	31,96	12,32
Immobilier et logement	0,95	13,98	0,12	1,09	4,26	0,96	32,82	16,97

Document 3.71.b. La contribution en % des titres de la presse magazine au rayonnement médiatique des rubriques géographiques (2003-2005)

Pourcentage de la contribution de chaque magazine au rayonnement médiatique des différentes rubriques	<i>L'Expansion</i>	<i>L'Express</i>	<i>Marianne</i>	<i>Politis</i>	<i>Télérama</i>	<i>Terre sauvage</i>	% du rayonnement de la rubrique au sein du corpus
Peuplement	1,39	62,01	1,77	0,00	0,00	0,00	0,82
Intégration des populations exogènes	1,13	20,85	6,08	1,90	8,34	0,00	5,39
Expatriation	1,55	26,87	1,98	0,00	0,00	0,00	0,73
Organisation spatiale du territoire	5,26	35,44	1,97	0,71	0,56	0,00	1,84
Inégalités économiques	0,18	10,38	14,21	2,63	3,64	0,00	3,54
Développement économique	6,80	22,03	2,66	0,41	0,64	0,00	10,50
Emploi et travail	3,16	32,58	5,03	1,08	0,00	5,57	3,13
Délocalisations	3,14	6,54	0,00	0,53	25,11	0,00	0,49
Agriculture	2,79	19,21	0,36	2,10	3,46	2,71	1,84
Industrie	5,79	15,46	0,46	0,16	2,21	0,00	2,70
Recherche	8,31	20,09	0,00	0,00	1,33	1,80	0,62
NTIC	6,12	8,96	1,47	0,00	37,79	0,00	0,33
Transport	5,97	34,68	4,78	0,40	0,97	3,09	2,95
Équipements commerciaux et financiers	5,59	15,51	2,37	1,47	2,35	0,00	0,61
Vie politique locale	1,59	40,75	2,92	0,93	0,32	0,00	7,90
Élections locales	0,62	35,30	0,95	0,78	0,00	0,00	2,75
Politiques publiques territorialisées	5,29	41,68	3,53	1,96	4,72	2,85	3,13
Décentralisation et politiques locales	5,59	38,67	1,81	0,45	3,54	0,00	3,18
Fiscalité et gestion des fonds publics	12,23	30,69	5,78	0,11	0,00	0,00	1,82
Équipements publics	3,49	14,59	1,36	0,58	4,51	0,00	8,64
Éducation	3,35	14,45	2,50	1,69	8,13	0,00	3,09
Questions judiciaires	1,28	21,59	1,63	1,12	4,91	0,00	1,34
Insécurité et criminalité	0,45	29,26	9,24	0,59	4,84	0,00	6,69
Santé publique	2,64	18,03	1,68	0,42	1,06	0,24	6,57
Arts, spectacles, expositions et festivals	0,60	1,31	0,60	0,23	69,82	0,42	10,57
Identité territoriale	0,70	7,73	0,58	0,29	2,76	17,43	33,11
Région naturelle	0,00	3,51	0,00	0,20	0,27	68,42	8,35
Biodiversité	0,00	12,47	0,00	1,09	0,00	52,74	1,55
Lieux de mémoire	1,12	12,47	1,03	0,36	4,30	0,31	18,83
Tradition, gastronomie, folklore	0,34	6,38	0,00	0,79	1,22	0,00	0,50
Dépaysement - Tourisme	1,09	5,16	0,22	0,12	0,33	20,36	26,84
Loisirs et divertissements	3,71	12,35	0,95	0,33	0,00	47,97	6,12
Religions	1,37	12,26	1,74	0,37	13,14	0,00	1,25
Sport	5,18	35,10	6,23	0,83	0,80	0,00	1,28
Environnement	0,25	13,38	0,80	0,64	1,19	37,19	15,64
Pollutions	0,43	21,73	1,67	0,80	0,31	9,87	5,31
Énergie	2,50	26,64	0,00	3,06	9,00	0,00	0,84
Immobilier et logement	5,60	18,82	1,85	0,73	1,85	0,00	13,28

L'évocation des régions dites « *naturelles* » (8,35 % du rayonnement total) devance celle de l'insécurité et de la criminalité (6,65 %) ; les loisirs et les divertissements (6,12 %) dépassent des rubriques comme la santé publique (6,57 %), l'immigration (l'intégration des populations exogènes étant à 5,39 %). De la même façon, la mise en valeur des lieux de mémoire (4,62 %) devance les inégalités économiques (3,94 %), les différentes formes de pollution (3,43 %), la géographie de l'emploi (3,13 %) ou de l'éducation (3,09 %). Les équipements religieux (1,25 %) et les lieux du sport (1,28 %) occupent quant à eux une place plus importante que les sources d'approvisionnement énergétique (0,84 %) ou les délocalisations de l'emploi (0,49 %). Cette prédilection pour des rubriques culturelles (le tourisme, le patrimoine, la religion, le sport) ne traduit pas une indifférence du public pour les questions géographiques les plus dramatiques (les inégalités économiques, les délocalisations, les banlieues, les dégradations environnementales) ou les plus sérieuses (l'éducation, l'emploi) mais une capacité réelle à s'ouvrir à différents registres d'actualité. L'analyse détaillée de chacune des rubriques laisse entrevoir un certain nombre de différences entre les magazines concernant le traitement de l'actualité territoriale. Pour en prendre la mesure sans sombrer dans une litanie fastidieuse, les différentes rubriques sont décrites dans l'annexe 1 en fonction de leur profil éditorial et de leur contenu géographique par grandes unités thématiques³⁴⁵ :

- le peuplement et l'organisation spatiale du territoire ;
- le développement économique des territoires ;
- les transports et les échelles de la circulation ;
- les territoires de l'action publique ;
- les territoires et la santé publique ;
- la culture et l'identité des territoires ;
- le dépaysement et le divertissement territorial ;
- la protection de l'environnement et le développement durable des territoires ;
- le logement et le cadre de vie.

L'ordre de présentation ne préjuge en rien de leur importance respective aux yeux de l'opinion publique.

³⁴⁵ Ces ensembles ont été construits de façon inductive à partir des différentes rubriques. Ils résultent de l'assemblage des sujets les plus fréquemment traités par la presse magazine et ne correspondent pas exactement au découpage thématique proposé dans la sous partie 3.4.1., établi de façon arbitraire.

Conclusion du troisième chapitre

L'information géographique contenue dans les médias n'est pas marquée par l'érudition, ni par le souci de la rigueur méthodologique. Elle ne répond pas à un souci de vulgarisation des savoirs scientifiques. Il ne faudrait pas voir en elle une version dégradée de la géographie scientifique, notamment car elle possède ses propres ressorts discursifs : destinée au grand public et produite par des non spécialistes, sa richesse thématique est avant tout orientée vers le traitement des questions de sociétés. Dans un système politique où l'opinion constitue la principale source de légitimation de l'action publique, son importance est même primordiale.

L'examen des modalités de développement du discours médiatique témoigne d'une diversité formelle remarquable. Au terme du passage en revue des lieux et des thématiques géographiques utilisés par les journalistes pour mettre en forme l'actualité territoriale, le constat de la très grande variété des choix effectués, des sujets évoqués, des préoccupations mises en avant s'impose comme une réalité forte. Chaque titre de la presse magazine privilégie certains angles éditoriaux qui définissent sa propre identité. À un niveau collectif, le calcul minutieux du poids relatif que représentent ces différents aspects permet de prendre la mesure des principaux sujets qui mobilisent l'opinion publique. En fait, le discours géographique des médias met en œuvre un système de sélection et de mise en valeur des questions territoriales. À travers l'analyse du débat public territorial et des choix de lecture les plus fréquents, il devient possible d'identifier les attentes du public en matière de développement des territoires.

Tous les lieux ne bénéficient pas de la même visibilité ni du même traitement. Au-delà des logiques de masse liées aux grands équilibres démographiques et à la hiérarchie des lieux centraux, on voit certains ensembles géographiques ou certains types d'habitants faire l'objet d'une surmédiatisation et s'imposer comme les figures emblématiques de phénomènes géographiques plus généraux qui interpellent le lectorat : les Alpes et la montagne sublime, Clichy-sous-Bois et la banlieue sensible, le bassin d'emploi sinistré et les délocalisations ou l'immigré clandestin et la misère du Monde. Les lecteurs sont ainsi amenés à identifier les questions pour lesquelles ils se sentent concernés et à choisir les sources d'information qui correspondent le mieux à leurs centres d'intérêt et à leur sensibilité géographique.

On observe alors que, au sein du débat public territorial, aucun thème ne s'impose de façon majoritaire, comme si l'opinion publique se trouvait dans l'incapacité de se rassembler et de se fixer spontanément une ligne directrice commune. La succession désordonnée des événements géographiques orchestrée par les médias et l'hétérogénéité éditoriale qui caracté-

rise la presse magazine ne traduisent pas simplement une superficialité des journalistes et des lecteurs, une tendance de l'opinion publique à se laisser séduire par les sirènes du divertissement. L'impression de *zapping* que suggère l'analyse du contenu géographique de la presse magazine développée dans l'annexe 1 ne doit pas laisser penser que la culture de la distraction l'a emporté sur l'information rigoureuse, que le spectacle a anéanti toute responsabilité ou toute vigilance du public. Le procès récurrent instruit par l'idéologie technoscientifique contre l'incompétence du peuple présent dans une telle hypothèse est d'ailleurs infirmée par le puissant mouvement d'autonomisation qui touche les sociétés civiles depuis les Lumières. Selon moi, la diversité thématique des préoccupations géographiques qui animent le lectorat de la presse magazine et l'absence d'ordre apparent qui en résulte renvoie plutôt aux modalités structurelles de l'organisation du débat public en démocratie : en effet, le public peut conserver son autonomie par rapport aux pouvoirs institutionnels à condition que la formulation du bien commun s'effectue dans un cadre pluraliste où la diversité des valeurs et la discussion des opinions sont garanties et réalisées. L'éclatement du discours géographique des médias observé dans ce chapitre traduit justement un premier niveau de pluralité à l'œuvre au sein du débat public territorial. Cependant, l'appréhension du phénomène demeure encore assez grossière. Derrière les thématiques territoriales privilégiées par la presse magazine, se cachent des valeurs et des jugements, souvent implicites et apparemment sans rapport les uns avec les autres, que les journalistes érigent en normes d'évaluation collective et qu'ils offrent momentanément à l'appréciation du public. Le débat territorial serait ainsi structuré par des courants d'opinion qui dépasseraient l'idiosyncrasie des interlocuteurs et les stratégies de communication des journalistes, permettant à chaque citoyen-spectateur d'accéder à différentes formes d'intelligibilité du politique entre lesquelles il pourrait choisir pour forger ses propres convictions. L'hypothèse qu'un tel système fonctionne sous nos yeux ne saurait être validée sans un cadre d'analyse objectif, discutable et apte à rendre compte des modalités d'application d'une telle organisation, spécifique aux démocraties. Pour prolonger l'analyse, je propose dans le prochain chapitre de détailler les fondements de l'analyse géoéthique du discours et des valeurs géographiques qui traversent le débat public. Cette méthode doit permettre de restituer la pluralité des opinions et de mettre en évidence les principales contradictions qui traversent le corps politique.

Chapitre 4 – Pour la géoéthique
Éléments pour une critique du jugement
géographique

POUR LA GÉOÉTHIQUE. ÉLÉMENTS POUR UNE CRITIQUE DU JUGEMENT GÉOGRAPHIQUE

Introduction du quatrième chapitre

Je propose de consacrer les trois prochains chapitres de ce travail à l'analyse des valeurs géographiques diffusées et promues par les médias à travers l'exemple des articles publiés par la presse magazine d'actualité en France. Il s'agira d'analyser comment les courants d'idées qui structurent l'opinion publique en France imprègnent l'interprétation sociale de l'actualité territoriale. En conséquence, je propose une méthode, que je nomme géoéthique consistant à identifier les valeurs sous-jacentes que les médias mobilisent pour justifier certaines formes de territorialisation. Pour faire face à leur diversité des opinions et à l'éparpillement thématique qui les accompagne, il est nécessaire de mettre au point un cadre d'analyse objectif et général. Partant du postulat que toutes les opinions renvoient à un nombre limité de structures axiologiques, ce chapitre vise modéliser les qualités génériques que les habitants peuvent prêter aux territoires qu'ils occupent afin de comprendre leur articulation. Un tel objectif suppose un détour épistémologique en direction des théories de la justice politique : en comparant chacune d'entre elles, il devient possible d'élaborer une grille générale applicable aux aspirations exprimées par les médias en matière de territorialité. Quatre conceptions de la justice territoriale seront définies à partir d'arguments déductifs : le culturalisme, le libertarisme, le constitutionnalisme et le perfectionnisme¹. La manière dont ces ordres de grandeur géoéthique s'incarnent et transparaissent dans le discours fera l'objet des cinquième et sixième chapitres.

En France, la question des valeurs géographiques n'a pas fait l'objet d'un travail général de formalisation. C'est pourquoi il me paraît indispensable d'y consacrer un chapitre entier. L'École française de géopolitique réunie autour d'Yves Lacoste, en faisant de l'intérêt le principal moteur de l'action politique, a tendance à enfermer les projets et, ce faisant, les représentations qui les incarnent, dans des logiques strictement instrumentales. Dans la

¹ Cette présentation de la géoéthique introduit une rupture dans l'analyse du corpus d'articles commencée au troisième chapitre. Cette solution a été jugée préférable à la distinction conventionnelle entre chapitres théoriques et chapitres empiriques : elle permet en effet de mieux souligner la distinction entre l'analyse descriptive et thématique du discours médiatique et les paragraphes consacrés à l'interprétation des jugements géoéthiques que les journalistes mobilisent dans leurs articles.

perspective géopolitique, les représentations qui accompagnent le discours géographique sont réduites à des outils de communication que les acteurs emploient pour parvenir à leurs fins, protéger leur intérêt et pour satisfaire leurs passions (l'influence, l'avidité, la gloire). Cette critique converge avec celle, inspirée de Michel Foucault, proposée par Brian Harley à propos des cartes : le discours contraint le peuple à subir l'ordre imposé par les groupes dominants². Dans un tel système, la guerre demeure le mode exclusif de régulation de la diversité. Cette conception d'un pouvoir réduit à la domination présente le défaut irrémédiable de négliger les possibilités d'autonomisation introduites par la tradition libérale. Si l'on comprend comment elle peut être utilisée pour dénoncer les abus de pouvoir auxquels se livrent certaines institutions et certaines cultures, la géopolitique ne saurait prétendre embrasser l'intégralité de la condition politique des démocraties. Pour répondre aux insuffisances épistémologiques qu'elle présente, je propose de la compléter par l'analyse géoéthique.

La démocratie contemporaine est une forme d'organisation politique construite en référence au principe de gouvernement de soi, idée qui préside au libéralisme. Son fonctionnement dépend des modalités pratiques d'expression de la volonté générale et des limites qu'elle se fixe pour garantir le respect de l'autonomie de chacun. Cela suppose que la sphère publique restreigne son champ d'intervention. En retour, pour participer à la vie publique, l'habitant de la cité doit accepter que le bien commun ne soit pas établi en fonction de son propre intérêt mais en vertu de principes universels de justice. À moins de considérer qu'un tel modèle est inapplicable, comme le suggèrent différentes traditions politiques, réaliste ou marxiste par exemple, il faut alors convenir que les citoyens sont capables d'exprimer des jugements à prétention générale qui dépassent leur propre subjectivité. On peut les nommer convictions ou opinions. La géoéthique considère que ces opinions émergent lorsque les citoyens discutent de la forme que peut prendre, dans un contexte donné, le bien commun, donnant lieu à l'émergence d'un débat public. Elle ne conclut pas à l'inanité des intérêts particuliers mais ceux-ci ne peuvent être validés que si leurs défenseurs parviennent à les exprimer sous forme d'opinions à prétention universelle, c'est-à-dire de valeurs publiques. La qualité de la vie démocratique dépend alors de la capacité des interlocuteurs à débattre publiquement, à écarter les prétextes et à dévoiler les intérêts travestis en valeurs éthiques pour ne retenir que les arguments capables de conduire à l'expression d'une forme objective de volonté générale. La géoéthique s'intéresse donc, non pas à la conscience ou aux passions

² HARLEY Brian (1995) *Le Pouvoir des cartes*, Économica, Paris, 120 p.

des habitants, mais à la manière dont ils tentent de faire prévaloir publiquement leurs opinions géographiques ainsi qu'aux modalités de régulation des contradictions que leurs rencontres occasionnent. Pour la géoéthique, la géographie est donc un discours destiné à faciliter la réalisation des aspirations territoriales des citoyens et à assurer la régulation démocratique de leur pluralité. Sa pertinence dépend de sa capacité à optimiser les conditions de réussite des projets d'habitation poursuivis par chacun sans remettre en cause les bases de la coopération sociale. Au-delà des obstacles matériels et des limites techniques, se posent alors deux questions. Comment gérer les interférences sociales liées à l'hétérogénéité des aspirations territoriales ? Quelles procédures peuvent permettre de contourner la conflictualité que des divergences pourraient spontanément générer ? S'il veut échapper à la logique géopolitique de l'affrontement, le géographe doit s'engager en faveur de la constitution d'un tel cadre de discussion, ouvert, prévenant et responsable.

Pour cela, l'approche géoéthique de la géographie cherche à mettre en évidence la réflexivité des acteurs, leurs savoirs, les valeurs qui les motivent ainsi que les moyens discursifs qu'ils mettent en œuvre pour justifier leurs postures et tenter de parvenir à des accords pratiques. Dans les projets qu'ils formulent, les habitants laissent transparaître des normes d'évaluation géographiques qui reviennent à assimiler les territoires à des qualités spécifiques. La compréhension d'un tel phénomène passe par la constitution d'une grille d'analyse des valeurs que les habitants peuvent prêter aux lieux. Le présent chapitre vise à proposer un cadre formel inspiré par le débat entrepris depuis quatre décennies autour des théories de la justice sociale. Dans les deux derniers chapitres, j'exposerai comment il peut être appliqué au débat public territorial en France à partir de l'exemple de la presse magazine afin d'identifier l'organisation du système axiologique qui structure l'imaginaire politique du lectorat, et à travers lui, d'une partie significative de l'opinion des citoyens préoccupés par les affaires de cohabitation.

4.1 La géoéthique : une approche pluraliste des valeurs géographiques

4.1.1. La géographie, ça sert d'abord à cohabiter

Par la communication, l'être humain développe avec ses congénères des relations spécifiques, différentes de celles qu'il noue avec le reste de son environnement. Cette dimension intersubjective qui caractérise l'acte d'habiter est fondamentale car elle ouvre la voie à la sympathie, à la reconnaissance mutuelle et à la construction sociale des significations. Elle permet aux êtres humains de tisser des relations spécifiques, d'une puissance affective à nulle autre comparable, fondées sur une réciprocité qu'on ne rencontre avec aucun autre élément constitutif de l'univers empirique. Les êtres qui nous entourent ne peuvent pas être envisagés seulement comme des moyens objectifs de réaliser des buts personnels, guidés strictement par la logique instrumentale de l'intérêt, notamment car l'intentionnalité des individus ne se fixe que dans le rapport qu'ils nouent avec les autres, dans le cadre de systèmes de co-existence où chacun se voit doté d'une identité définie collectivement. La force de la parole humaine réside justement dans cet échange de formes symboliques qui composent le discours : celui-ci ne se résume jamais à l'échange d'informations entre appareils techniques. La relation de face-à-face qui fonde la cohabitation humaine est d'une telle profondeur existentielle qu'elle échappe à toute modélisation logique. Cet aspect permet de comprendre à la fois la pauvreté heuristique du modèle de la communication de Shannon et Weaver³ lorsqu'il est appliqué aux relations humaines mais aussi les limites des grandes prophéties sur les télécommunications et l'informatisation de la société⁴.

Les autres font donc nécessairement partie des territoires que nous habitons. Nous les prenons en compte au sein de notre environnement comme des sujets, tantôt individuels, tantôt collectifs, selon ce que, dans telle ou telle circonstance, nous cherchons à vivre. Les territoires de la cohabitation ne sont jamais prédéterminés et il revient à chacun d'en assurer en permanence la réactualisation pratique. Dans les systèmes libéraux, cette épreuve s'effectue parfois dans l'intimité mais aussi, le plus souvent, dans le cadre d'échanges intersubjectifs pris en charge par des cultures et des institutions dont chacun a appris à maîtriser les modes de fonctionnement. La socialisation territoriale mobilise le discours géographique comme une modalité de médiation de la double relation, trajective et intersubjective, que l'être humain

³ Voir chapitre 2.

⁴ NORA Simon, MINC Alain (1978) *L'Informatisation de la société*, La Documentation française, Paris, 161 p.

développe à l'égard de son environnement. Les énoncés géographiques constituent la substance utilisée pour réguler cette territorialité. Leur validité dépend des projets pour lesquels les partenaires sont prêts à s'engager. L'évocation géographique du territoire peut ainsi avoir pour finalité la description des frontières d'un territoire, de sa position dans l'environnement, des régions qu'il contient et de leurs relations réciproques ou des usages que les habitants peuvent des ressources qu'il recèle.

La plupart des territoires sont de petite taille. Ils réunissent quelques personnes pour des durées brèves et mobilisent des moyens de communication relativement modestes. Il peut s'agir d'occuper un ascenseur, d'organiser une file d'attente, de se répartir sur une plage au soleil ou de signaler un itinéraire de déviation. Les difficultés techniques rencontrées pour promouvoir une géographie opératoire augmentent au fur et à mesure que les projets territoriaux sont plus amples et plus complexes. La cohabitation dans des territoires acceptables, aptes à pérenniser le principe de base de la coopération sociale, constitue alors un enjeu politique de premier ordre.

4.1.2. La cohabitation problématique des grands ensembles

Le passage à des territoires plus vastes exige, pour conserver une emprise sur les modalités de la cohabitation, une régulation réfléchie. Nos décisions ont forcément des répercussions sur les conditions de vie de ceux qui nous entourent. Dans de nombreuses circonstances, les aspirations et les comportements individuels ne prennent sens que par rapport à l'attention que nous portons aux autres. Les qualités techniques, esthétiques et éthiques que nous prêtons aux lieux reflètent toujours, au moins en partie, les configurations sociales qui interviennent dans l'élaboration de notre être-au-monde. Réciproquement, les actes et les comportements que nos propres valeurs et aspirations nous inspirent retentissent, même de façon infime, sur les grandes orientations collectives. La recherche du bien-être est donc aussi une affaire politique. Dans un système libéral, la justice territoriale⁵ consiste alors à mettre en œuvre des dispositifs collectifs qui favorisent le respect des aspirations de chacun tout en évitant les formes de frustration liées à la domination géopolitique.

⁵ Certains diraient « *justice socio-spatiale* ». J'ai déjà émis des réserves sur la synonymie entre « *spatial* » et « *géographique* » en raison des confusions qu'elle occasionne. Pour moi, le *territoire* est le concept le plus approprié pour désigner les problèmes que traite la géographie et *l'espace* n'est qu'un moyen parmi d'autres pour le rendre intelligible. Comme tout problème de justice relève du politique, l'ajout de l'épithète « *social* » me paraît redondant.

Cependant, le discours géographique déployé dans la vie quotidienne ne prémunit jamais contre les méprises ou les divergences d'opinion. Le débat public territorial constitue une promesse mais il ne fournit en aucun cas une garantie d'entente. Un même toponyme peut par exemple recouvrir une pluralité de significations sociales contradictoires, responsable, dans certains cas, de désaccords difficiles à surmonter. Les discussions sur l'identité et les limites de l'Europe offrent, par exemple, une illustration saisissante de la difficulté à s'accorder sur le contenu territorial d'un tel toponyme. Faut-il concevoir l'Europe comme un héritage culturel intangible, comme un projet de coopération démocratique ou comme un club de pays développés ? La contiguïté topographique est-elle un critère pertinent ? Dans quelle mesure est-il légitime de considérer le Bosphore comme une limite et pas le détroit de Messine ou celui du Pas-de-Calais ? Et alors, quel sort réserver aux îles et aux territoires correspondant aux régions ultra-périphériques où certaines règles des institutions européennes s'appliquent ? Si le problème de cohabitation concernant l'Europe est bien connu, cette difficulté touche tous les territoires et au premier chef les grands ensembles : villes, régions, peuples, États et continents mobilisent le plus l'opinion publique. La toponymie procède ainsi d'associations symboliques dont le potentiel de variété est globalement proportionnel à la complexité des systèmes sociaux. La quantité d'attributs qu'il est possible d'associer aux grands ensembles territoriaux peut constituer une source de mésentente entre les habitants. Nous venons de le rappeler pour l'Europe mais il en est de même pour des territoires de plus petite taille. Les revendications basques et béarnaises pour une partition du département des Pyrénées atlantiques traduisent un réel besoin de reconnaissance culturelle. À l'échelle locale, les débats occasionnés en France par la signature des contrats de pays et d'agglomération donnent à voir la variété des discussions possibles concernant la légitimité et la cohérence des périmètres arrêtés. Plus un territoire mobilise de formes d'habitations variées, plus les efforts démocratiques employés pour ajuster la manière dont leurs occupants agissent et se représentent ce territoire sont longs et difficiles à mettre en œuvre. La légitimation des formes et des contenus discursifs à partir desquels les territoires prennent sens contient un potentiel de divergences qui érige la territorialisation en question politique. Cette variété de l'opinion à l'égard des lieux dépend de plusieurs facteurs. En plus des contraintes énonciatives qui supposent un savoir commun, les cohabitants doivent aussi s'accorder sur les finalités instrumentales et éthiques des systèmes d'action dans lesquels ils sont intégrés. Deux occupants peuvent ainsi se disputer la légitimité

d'un territoire, parce qu'ils n'ont pas la même langue, parce qu'ils n'utilisent pas les mêmes appareils ou parce qu'ils ne poursuivent pas les mêmes buts⁶.

Cette régulation territoriale est éminemment problématique car elle suppose la mise au point d'un cadre consensuel de discussion compatible avec les idiosyncrasies des habitants. Cela exige l'apprentissage d'une langue commune mais aussi de développer un cadre intellectuel à partir duquel les interlocuteurs pourront tenter de surmonter leurs désaccords et exprimer une volonté générale. La régulation sociale de la description géographique des territoires peut prendre alors deux formes. L'épistémologie laïque défendue par Michael Walzer⁷ considère qu'il est possible de développer une appréhension pluraliste et pacifique des territoires. Une telle approche exige un effort de modélisation des choix sociaux possibles et la mise en place d'un cadre théorique adéquat pour comprendre les valeurs que les habitants peuvent prêter à un territoire. Au contraire, la définition unitaire suppose qu'il est possible d'attribuer une et une seule identité à chaque territoire : Bernard Debarbieux parle de « *triangle magique culture-identité-territoire* » pour désigner ce complexe essentialiste⁸. Cette dernière conception est revendiquée par tous ceux qui justifient la construction du savoir par la recherche d'une vérité naturelle. Les acteurs sociaux peuvent alors s'engager dans une lutte infinie pour imposer leurs propres conceptions territoriales. Le choix entre ces deux possibilités n'a rien d'évident et reste soumis au jugement critique. C'est justement le point de départ de la réflexion géoéthique.

4.1.3. L'établissement social de la grandeur territoriale : valeurs morales et conventions éthiques

Au cours de leurs interactions sociales, les habitants échangent des significations sur le caractère des lieux qu'ils habitent et dessinent, sans forcément le vouloir, ce que Michael Walzer appelle des « *sphères de justice* ». Il s'agit là de constructions historiques et provisoires qui stabilisent les opinions autour d'ordres de grandeur que les acteurs sociaux apprennent à interpréter intuitivement. Il en est ainsi de la foi religieuse, du sentiment national, des goûts artistiques, des préférences commerciales ou des positions partisans. La qualité d'un

⁶ Ces trois aspects renvoient aux finalités du discours évoquées dans le premier chapitre, le dernier point constituant le cœur de la démarche géoéthique.

⁷ WALZER Michael (1997) *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, collection La Couleur des idées, Le Seuil, Paris, 465 p.

⁸ DEBARBIEUX Bernard (2006) « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographique », *L'Espace géographique*, tome 35, n° 4, Paris, p. 347.

lieu tient alors à la position qu'il occupe à l'intérieur du référentiel normatif constitué par la sphère de justice utilisée. Lorsqu'il est pris en charge par les cultures, le processus de socialisation du jugement géographique peut prendre la forme spontanée de doctrines ou de morales traditionnelles : le système de valeurs inhérent à telle ou telle sphère de justice paraît alors évident aux membres qui l'ont intériorisé pour intégrer la communauté. L'habitant n'a pas besoin de réfléchir ces sphères pour en faire usage mais peut se contenter d'un rapport d'évidence ethnométhodologique avec elles. Le territoire national, par exemple, recouvre une dimension sacrée pour le patriote zélé : toute violation exige le rétablissement de son intégrité et justifie éventuellement un engagement personnel. Les valeurs que la sphère nationaliste déploie fournissent des limites à l'étendue des possibilités en même temps que des indications rassurantes sur la consistance du monde. Elles instaurent un cadre intellectuel de significations partagées. Le rappel régulier de ces conventions communautaires, notamment lors de la commémoration du patrimoine symbolique, conforte les membres sur le bien-fondé de leurs actions. En considérant les entités géographiques comme des objets de jugement, les morales permettent d'exprimer des niveaux de satisfaction, de formuler des règles prescriptives et d'apprécier la conformité des objets géographiques vis-à-vis de l'ordre moral légitime. Une telle organisation suppose que les normes qui fondent ce dernier ne sont pas elles-mêmes soumises à évaluation critique. Le discours éthique se limite alors à la perpétuation des traditions. Beaucoup de nos comportements géographiques véhiculent ainsi, de façon implicite, les valeurs morales des cultures dans lesquelles baignent nos vies quotidiennes. Sans tomber dans l'intolérance nationaliste de certains xénophobes, très peu de citoyens attachés aux valeurs universelles de la République remettent en cause la pertinence de l'entretien des emblèmes nationaux. De la même façon, il n'est pas indispensable d'être un écologiste extrémiste pour négliger spontanément les coûts sociaux qu'entraînent les mesures de protection de la nature sauvage inspirées par la tradition romantique ou pour regretter la prolifération des paysages industrialo-urbains : ces valeurs culturelles sont ancrées si profondément dans l'imaginaire occidental qu'il est nécessaire pour beaucoup d'entre nous de fournir un effort intellectuel non négligeable pour nous en extirper.

Émanciper la valeur que nous prêtons aux territoires des contraintes de la morale revient à objectiver les sphères de justice en les exprimant sous la forme rationnelle de conventions éthiques générales, explicites et discutables. Dans ce contexte, les acteurs sociaux définissent leur environnement comme un ensemble de qualités formelles et mesurables, qui combinent

des classes d'objets et des classes de valeurs. La première étape de l'évaluation consiste alors à sélectionner les objets pertinents au regard des objectifs poursuivis et à leur attribuer une valeur d'action. Par exemple, des amateurs de course à pied qui cherchent à renouveler le parcours qu'ils empruntent habituellement doivent identifier les chaussées à éviter et sélectionner celles qui offrent les meilleures opportunités. Ils peuvent ensuite, s'ils le souhaitent, procéder à une objectivation encore plus poussée en formulant des critères hiérarchisés, additionnés ou non, pour parvenir au terme de l'analyse à une estimation chiffrée des avantages comparatifs que représente chaque itinéraire possible. En fonction des enjeux, l'évaluation collective peut toujours passer par une formalisation objective de règles de comptabilisation de la grandeur qui permet de comparer plusieurs situations et d'interpréter les variations observées comme une manifestation de leur valeur relative. Il faut alors faire appel à des métriques qui associent de façon symbolique des classes de performance pratique à des données mesurées sur des échelles de qualité. Il existe une série de techniques mathématiques de comptabilisation parmi lesquelles choisir pour parvenir à une évaluation conforme à la grandeur privilégiée⁹.

La transfiguration des valeurs morales intuitives en conceptions éthiques, rationnelles et explicites permet une distanciation critique : dans ces conditions, chaque utilisateur peut assumer librement son adhésion à n'importe quelle sphère de justice ou, au contraire, la rejeter. La traduction des valeurs géographiques en conventions rationnelles permet de conserver une certaine autonomie et, au-delà, de faire appel à une pluralité de normes éthiques pour choisir, en fonction du contexte, celle qui leur paraît la mieux adaptée. Une maison peut, par exemple, faire l'objet d'une évaluation géoéthique plurielle, renvoyant à des systèmes de valeurs indépendants les uns des autres : l'habitant peut l'envisager comme un bien foncier à l'intérieur d'un marché libre et lui reconnaître une valeur commerciale chiffrée ; il peut tout aussi bien préférer la considérer comme un patrimoine familial incommensurable qu'il convient de conserver à l'intérieur du lignage et lui reconnaître une valeur sentimentale inaliénable. Les valeurs géographiques, doctrines morales et conventions éthiques, sont utilisées pour contrôler les relations sociales et délimiter le champ politique des actions possibles en matière de territorialisation. Lorsque plusieurs acteurs poursuivent des objectifs similaires, il leur est possible de définir la valeur des biens selon des échelles de mesure partagées et reconnues comme des sphères de justice communes. Un acheteur et un client peuvent très bien s'accorder sur le prix d'une maison dans le but d'effectuer une transaction commerciale. Selon les contextes, cer-

⁹ Voir à ce propos l'annexe 2 en fin de mémoire.

tains ordres de grandeur seront préférés à d'autres, conformément aux normes d'évaluation et aux conceptions de la justice que partagent les interlocuteurs.

La coopération n'est toutefois jamais évidente et la définition sociale des priorités peut occasionner des désaccords sur le contenu des projets géographiques. Les deux systèmes d'évaluation évoqués dans l'exemple précédent - le marché immobilier et l'attachement dynastique - ne sont pas forcément incompatibles mais lorsqu'une mésentente survient, le travail géographique consiste à établir des choix conformes à la hiérarchie des priorités que les habitants sont prêts à assumer collectivement. On ne peut pas raisonnablement attendre du libéralisme politique qu'il produise spontanément du consensus social. D'un point de vue logique, le paradoxe de Condorcet interdit d'ailleurs de supposer l'existence d'une fonction de satisfaction sociale qui dériverait de la conjugaison naturelle des préférences individuelles (document 4.1.). Si certaines oppositions concernant l'évaluation territoriale restent liées à des méthodes de comptabilisation différentes¹⁰, les principaux désaccords tiennent à des divergences d'opinion concernant la valeur pratique des lieux et l'harmonisation politique des préférences. La régulation politique des normes territoriales constitue alors pour le géographe un enjeu épistémologique fondamental.

La compréhension des désaccords sociaux en matière d'évaluation territoriale constitue l'élément problématique central qui motive le développement du discours géographique. Il ne suffit pas de généraliser certaines conceptions particulières du bien pour déduire des principes universels de justice sociale. Ce constat est contre-intuitif car, dans nos vies quotidiennes, nous agissons avec l'impression évidente de ne pas accomplir le mal. Pourtant, aucune conception morale ne s'impose spontanément : dans un système démocratique, toute définition substantielle de la justice est sujette à critique et à contestation. Il serait alors vain de chercher un dispositif spatial totalement juste et applicable en toute circonstance. Il n'y a pas d'évidence éthique ni une manière unique d'envisager la valeur des lieux. À ce jour, aucune formule générale n'est parvenue à recueillir un assentiment général tel qu'il soit permis de discerner une fin de l'histoire. Il ne s'agit d'ailleurs pas de l'intérêt premier qui motive ici la transposition de la discussion éthique à l'analyse du discours géographique. Par conséquent, il semble préférable de renoncer à la possibilité d'une solution absolue au profit d'une posture plus modeste qui consiste à intégrer l'historicité et la diversité des préférences dans la description du problème de la justice territoriale, conformément à la tradition libérale.

¹⁰ Voir à ce propos l'annexe 3 en fin de mémoire.

Il convient, pour cela, d’imaginer un cadre de réflexion apte à penser la variété des aspirations géographiques.

Document 4.1. Le paradoxe de Condorcet d’après ARNSPERGER C. et VAN PARIJS P. (2000)¹¹

« Appelons rationnel un individu ou un groupe dont les préférences sont transitives : s’il préfère x à y et y à z , alors il préfère aussi x à z . Le paradoxe, initialement mis en évidence par le marquis de Condorcet (1785), consiste en ceci : il est possible à un groupe constitué d’individus parfaitement rationnels d’être irrationnel. Définissons la préférence du groupe par les préférences d’une majorité en son sein. On peut observer le paradoxe à l’œuvre dans l’exemple suivant, où le groupe doit choisir entre trois options et est constitué de trois individus, dont les préférences (transitives) sont décrites par les ordonnancements suivants :

	Individu 1	Individu 2	Individu 3
Premier choix	A	B	C
Deuxième choix	B	C	A
Dernier choix	C	A	B

Il y a donc une majorité pour préférer A à B (1 et 3), une majorité pour préférer B à C (1 et 2), et encore une majorité pour préférer C à A (2 et 3). La règle de vote majoritaire engendre ainsi un cycle, et le groupe est irrationnel. Il ne parvient pas à opérer un choix collectif entre les trois options : quelle que soit l’option qu’il choisira, il y en a toujours une qu’il lui préfère ».

Le théorème d’impossibilité formulé par Kenneth Arrow en 1951 généralise le paradoxe soulevé par Condorcet. Son apport à la théorie politique est fondamental car il fait de l’idée d’optimum collectif - ou d’équilibre général du marché - une conséquence contingente de l’auto-organisation. Il remet en cause le principe de base de la théorie néoclassique en économie selon laquelle le libre marché serait le système le plus efficace pour maximiser la richesse produite.

En géographie, il permet de comprendre l’instabilité structurelle - le chaos - des territoires qui fonctionnent de manière spontanée comme des systèmes complexes, qu’il s’agisse de l’équilibre instable des relations géopolitiques internationales, des soubresauts de la marchandisation globale des territoires ou même de la mobilité dans les agglomérations urbaines. La compréhension des phénomènes géographiques auto-organisés peut ainsi permettre aux instances publiques d’adapter au mieux les enjeux techniques de leurs décisions mais certainement pas d’en déduire des justifications concernant le contenu idéologique de leur action. Les arguments selon lesquels le libre marché et tous les systèmes auto-organisés qui s’y apparentent seraient, pour des raisons purement techniques, structurellement - ou naturellement - plus efficaces ou plus justes constituent une hypothèque du débat public et une menace contre le pluralisme. Ils correspondent à la transposition du dogme utilitariste au sein de l’analyse politique. Dans les systèmes démocratiques, l’organisation d’élections régulières montre à l’inverse la nécessité d’actualiser l’ordre social des priorités en fonction du contexte et de conférer une légitimité renouvelée aux institutions responsables du pouvoir d’arbitrage.

¹¹ ARNSPERGER Christian, VAN PARIJS (2000) *Éthique économique et sociale*, collection Repères, n° 300, La Découverte, Paris, 128 p.

4.1.4. La géoéthique ou la recherche du pluralisme

L'articulation sociale entre plusieurs sphères de justice peut s'effectuer à l'intérieur de systèmes complexes de socialisation de la valeur : dans le cas où, à l'intérieur d'une sphère de justice donnée, la valeur d'un objet évolue en fonction de la valeur qu'il prend dans une autre sphère, on peut dire de ces deux sphères de justice qu'elles sont interdépendantes. C'est par exemple ce qui se produit lorsque le montant des taxes prélevées par une autorité publique est indexé sur la superficie des terrains qu'occupent les habitants. Les acteurs peuvent ainsi utiliser la valeur d'un lieu à l'intérieur d'une sphère de justice pour optimiser leur satisfaction dans une autre sphère qui dépend de la première. Celui qui veut payer moins d'impôts a plusieurs possibilités : il peut très bien choisir d'occuper des locaux plus restreints en conservant le régime fiscal actuel ou bien préférer une relocalisation dans un système territorial où le niveau de prélèvement foncier plus faible lui permet de s'installer dans des locaux aussi vastes.

Lorsque toutes les institutions intègrent la même sphère de justice, l'ensemble des valeurs qu'elles attribuent aux choses peut être réduit à l'intérieur d'une grille uniforme de mesures qui dépend, en dernière instance, de préoccupations communes. On parle de monétarisation pour désigner l'opération statistique qui consiste à composer un indice synthétique à partir de variables hétérogènes. Cette technique offre l'avantage de rendre comparables des ordres de grandeur *a priori* éloignés et de mettre en lumière les rapports qu'ils entretiennent. Elle est, par exemple, utilisée pour évaluer le coût des externalités sociales provoquées par des comportements individuels en matière de gestion écologique afin de justifier l'imposition du principe « *pollueur-payeur* » et d'exiger, en retour, l'intégration de ces dépenses dans le calcul de la contribution fiscale demandée aux dégradeurs.

Le risque de la monétarisation statistique est de standardiser l'ensemble des valeurs collectives sur une échelle unique et de réduire la variété des aspirations à un ordre uniforme. Il arrive parfois que ceux qui contrôlent les charges publiques parviennent à instrumentaliser certaines normes pour imposer leur propre système métrique en vidant les autres sphères de justice de leur substance : c'est précisément le domaine qu'étudie la géopolitique. La proposition qui consiste à rendre possible le rachat de droits à polluer aux pays pauvres, comme le proposent quelques gouvernements peu enclins à respecter le protocole de Kyoto mais soucieux de leur respectabilité internationale, correspond à ce type de détournement. Michael Walzer parle de « *tyrannie* » pour désigner les relations de dépendance qui peuvent

s'instaurer entre différentes sphères de justice. Cela se produit, par exemple, lorsqu'on considère l'argent comme la seule mesure universelle de la valeur des biens tels que la vie, l'amour parental, l'art, les diplômes ou le climat que nous livrons aux générations futures... La critique d'inspiration marxienne interprète ces relations tyranniques comme un des moteurs sociaux de l'histoire : il y aurait, selon les âges, des normes dominantes qui parviendraient à s'imposer dans la régulation politique de la territorialité. La géopolitique prolonge ce cadre d'analyse en envisageant l'évaluation territoriale sous l'angle des rapports de force établis entre acteurs motivés par la réalisation de leur intérêt. Elle fait du discours un outil de domination que les puissants utilisent pour encourager les démunis à intérioriser passivement des normes aliénantes. La démarche qui consiste à dénoncer les relations impériales établies entre acteurs géographiques ne va pourtant pas de soi. Le chercheur ne peut se contenter de constater les rapports de forces entre les différents systèmes de valeurs en compétition pour, finalement, choisir son camp, notamment car le partisan s'expose toujours à la tentation du cynisme et de la manipulation. Une telle attitude reviendrait par ailleurs à admettre que la domination constitue la seule modalité de gestion politique de la diversité territoriale.

Inversement, l'expert relativiste qui revendique sa neutralité face aux désaccords géographiques et qui sous-estime les logiques de pouvoir prend le risque d'être utilisé par certains acteurs pour imposer leur propre volonté aux classes dominées. Dans *De la justification*¹², Luc Boltanski et Laurent Thévenot proposent une typologie relativiste des conventions sociales qu'utilisent les acteurs en interaction pour justifier leurs postures idéologiques. Les normes qui fondent chaque *cité* sont indépendantes les unes des autres et rappellent, dans une certaine mesure, les travaux antérieurs de Michael Walzer. Les auteurs bâtissent cette typologie descriptive en partant d'exemples tirés de la tradition philosophique occidentale mais aussi d'ouvrages contemporains dans le domaine du management. Ces cités ne correspondent pas à des discours ou à des sphères sociales particulières. Elles ne s'excluent pas forcément mais peuvent se combiner en complexes de légitimité. Chaque activité sociale est ainsi parcourue par divers ordres de grandeur. Le financier qui cherche à investir son capital dans des fonds spéculatifs adopte une norme d'évaluation incompatible avec le supporter qui souhaite la victoire de son équipe favorite. Comme toutes les classifications inductives fondées sur l'identification de grands courants historiques, la simple juxtaposition de ces différentes cités ne permettent ni de discuter publiquement leur hiérarchisation, ni de formuler un arbitrage

¹² BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent (1991) *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 493 p.

collectif. L'incommensurabilité des ordres de grandeur empêche toute problématisation commune. Admettre la légitimité d'un tel relativisme revient à considérer que chacun doit pouvoir déterminer la valeur propre des objets qu'il possède à l'intérieur de sphères hermétiques. Ce choix se distingue du modèle défendu par Michael Walzer car il ne fournit aucune réponse au problème de la gestion publique des antagonismes pratiques liés à la coexistence hétérogène des ordres de grandeur. Contre le recours à la violence et à la domination, la gestion de la diversité des normes peut aussi être assurée par la discussion critique. Cela suppose une perspective constructiviste, pragmatique et communicationnelle du bien commun telle que la décrit Bernard Perret. « *Les points de vue individuels interfèrent et se construisent les uns par les autres. La capacité de comprendre et de juger d'une situation sociale n'est pas donnée d'emblée aux individus : elle résulte de l'expérience concrète de leurs interdépendances au sein de la société. Dans cette perspective, le débat public est essentiel pour la formation des préférences individuelles : « Dans ce contexte, il faut attribuer une importance particulière au rôle joué par la discussion et l'interaction publiques dans l'émergence des valeurs partagées et des engagements » (Sen, 2000, p. 253). Il reste à préciser ce que peut être la tâche du chercheur en sciences sociales dans cette conception « constructiviste » de l'évaluation du bien-être social. Renonçant à l'ambition démesurée de découvrir une vérité sur le bien-être ignorée du simple citoyen, il lui reste à expliciter et à clarifier les jugements du sens commun pour les rendre plus cohérents. Telle est d'ailleurs la posture de Michael Walzer lorsqu'il se réclame d'une « manière de faire de la philosophie » qui « consiste à interpréter pour ses concitoyens le monde des significations que nous avons en commun »¹³. Avec le « pluralisme égalitaire », Michael Walzer propose une alternative à la « tyrannie » et imagine une situation dans laquelle chacun détient la possibilité d'accorder une valeur spécifique aux choses sans que la capacité des autres à procéder d'une façon différente pour ces mêmes choses soit entamée. La théorie de Walzer se fonde sur l'idée laïque qu'un même objet peut être approprié simultanément de plusieurs façons sans que cela n'affecte la liberté de chacun. Par exemple, les responsables de la sécurité d'un équipement collectif peuvent très bien exiger le respect de normes de précaution qui n'empêchent pas les usagers de profiter de la finalité première de l'infrastructure, qu'il s'agisse d'un hôpital, d'un stade, d'un établissement industriel ou d'un lieu de culte. La justice consiste alors à attribuer aux objets des valeurs compatibles dans plusieurs sphères de justice. L'autonomie des « sphères de justice » garantit leur préservation.*

¹³ PERRET Bernard (2003) « Indicateurs sociaux et théorie sociale, L'introuvable fondement théorique de l'évaluation du bien-être social », *Revue du MAUSS*, n° 21, Paris, p. 261-275.

Cette solution est distincte du relativisme, qui considère que chacun doit pouvoir déterminer la valeur propre des objets qu'il possède à l'intérieur de sphères hermétiques et incommensurables. Dans le cas où certaines normes sont incompatibles, les partenaires sociaux doivent déterminer des priorités et éliminer les options qui dérogent au principe d'« *égalité complexe* » tel que le décrit Walzer pour les faire évoluer vers des systèmes de valeurs compatibles, notamment pour que la coexistence des sphères de justice soit conforme à la volonté générale. Par exemple, l'utilisation de produits toxiques dans une usine ou un hôpital peut très bien conduire les décideurs à prévoir des systèmes d'évacuation en cas de fuite accidentelle : la sphère de la sécurité publique prime sur celle de la production matérielle ou du traitement médical. Pour procéder à une telle opération, il est nécessaire que soit mis au point un cadre d'évaluation de la compatibilité des sphères de justice. Le travail en faveur de la justice sociale consiste alors à réaliser des consensus provisoires pour que les systèmes normatifs cohabitent sans s'exclure. Le projet le plus juste est celui qui permet à la plus grande variété normative de s'exprimer de manière complexe et transparente¹⁴.

Le pluralisme de Walzer ne fournit aucune garantie de réussite : certains acteurs peuvent renoncer de façon unilatérale au principe de laïcité au nom d'un intérêt supérieur qui les pousse à préférer le recours à la domination. On peut imaginer qu'une autorité choisisse de dissimuler un risque éventuel afin de ne pas avoir à supporter le coût que provoquerait la mise en place de dispositifs de prévention : ici, le responsable externalise la menace. Néanmoins, rien ne condamne jamais les êtres humains à s'en remettre à l'usage de la force et à la logique de l'intérêt particulier. La géopolitique a ainsi tendance à négliger les efforts sincères que les habitants d'une démocratie libérale peuvent effectuer pour mener des négociations pacifiques motivées par la recherche du bien commun. Parce que le pouvoir peut être une source d'émancipation autant que d'aliénation, il est fondamental d'élargir le champ de la géopolitique classique pour adopter celui de la « *géo-cratie* » défendue par Michel Bussi afin d'adapter le paradigme de la géographie politique au domaine de la démocratie libérale¹⁵. Parce qu'il serait réducteur de renoncer à l'éventualité d'une discussion paisible et

¹⁴ On retrouve ici des points de vue défendus par des géographes américains comme Harold Sack et Yi-Fu Tuan. SACK Robert D. (1997) *Homo Geographicus: A Framework for Action, Awareness, and Moral Concern*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.

SACK Robert D. (1999) "A Sketch of a Geographic Theory of Morality", *Annals of the Association of American Geographers*, Blackwell, Oxford, p. 26-44.

TUAN Yi-FU (1989) *Morality and Imagination, Paradoxes of Progress*, Press of Wisconsin, Madison, 211 p.

¹⁵ BUSSI Michel (2001) *Démocratie électorale et développement local*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Rouen, 687 p.

respectueuse, capable de prendre en charge la diversité des préférences, je propose d'approfondir la réflexion autour d'une approche géoéthique du discours géographique. Celle-ci considère non seulement que les désaccords géographiques peuvent être surmontés par l'échange pacifique de points de vue contradictoires mais aussi qu'il s'agit d'un objectif déontologique pour le géographe. La géoéthique requiert donc que les interlocuteurs adhèrent sincèrement à une éthique pluraliste de la discussion et le géographe républicain, soucieux du respect de la laïcité, ne peut s'enrôler dans l'accompagnement de projets géographiques que si les acteurs en présence acceptent de s'engager en faveur du bien commun¹⁶.

Le respect de la diversité des aspirations géographiques constitue ainsi le socle de la géoéthique. Cet engagement en faveur d'une laïcisation du discours géographique s'inspire directement des considérations de Kant sur le public et de Jürgen Habermas sur l'éthique de la discussion¹⁷. Les enjeux politiques liés au développement du discours géographique ne s'arrêtent jamais à la manipulation rhétorique. À condition de se dérouler dans un cadre délibératif où chacun peut offrir à la critique collective sa propre conception du bien, le débat est aussi un moyen de conduire à une entente respectueuse. La prise en compte de l'ensemble des préoccupations géographiques qui mobilisent les acteurs sociaux a pourtant peu de chances de s'effectuer de façon spontanée à partir des catégories implicites. L'écueil du moralisme, c'est-à-dire la généralisation arbitraire de traditions particulières d'évaluation de la qualité, incite à préférer une approche formelle et objective des valeurs qui traversent le discours géographique¹⁸.

Si la définition de la valeur des lieux peut susciter des désaccords et nourrir des conflits violents, elle peut aussi être discutée rationnellement dans une perspective communicationnelle visant l'accord et la reconnaissance intersubjective. Une fois la discussion admise comme fondement légitime de la régulation politico-territoriale, il devient nécessaire d'accepter la relativité des principes de justice défendus à l'intérieur de la sphère délibérative. Celle-ci doit intégrer les significations axiologiques dont nous faisons usage dans la vie quoti-

¹⁶ Plutôt que d'attendre qu'une telle situation advienne spontanément, ce principe peut même, de façon paradoxale, exiger un recours provisoire à la violence, notamment lorsqu'un ou plusieurs acteurs ne contiennent plus leurs aspirations unilatérales au désir de puissance impériale.

WALZER Michael (1977, rééd. 1999) *Guerres justes et injustes*, Belin, Paris, 488 p.

¹⁷ KANT Emmanuel (1784, rééd. 2003) *Qu'est-ce que les Lumières ?* Hatier, Paris, 96 p.

HABERMAS Jürgen (2003) *L'Éthique de la discussion et la question de la vérité*, Grasset, collection Nouveau collège de philosophie, Paris, 93 p.

¹⁸ Cette méthode est préconisée par John Rawls pour faciliter la formulation d'un « *consensus par recoupement* ».

RAWLS John (1987) *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris, 666 p.

dienne pour parvenir à les classer dans un cadre normatif général. La difficulté consiste à concevoir un dispositif de mutualisation de la discussion qui n'obère pas *de facto* la liberté de chacun à exprimer des opinions variées et à préserver les valeurs personnelles qui motivent ses propres engagements existentiels. La quantité infinie des façons d'envisager la valeur des lieux exige un détour épistémologique par les théories de la justice sociale.

4.2. Penser la justice sociale

Les paragraphes qui suivent visent à rappeler la diversité et le contenu des théories abordant le problème de la justice sociale. En France, les rares travaux de géographie qui s'intéressent à cette question privilégient l'approche de la justice comme équité défendue par John Rawls¹⁹. Il en existe en fait bien d'autres qui ne sont pas moins en phase avec les courants idéologiques qui traversent et animent l'opinion publique.

4.2.1. La justice, un problème de philosophie politique

La philosophie politique fournit des outils de réflexion particulièrement adaptés au traitement des problèmes abordés par la géoéthique. Si, la plupart du temps, nous pouvons nous reconforter avec un arsenal de principes moraux patinés par la tradition, il est beaucoup plus délicat de gérer des situations dans lesquelles plusieurs opinions ou plusieurs conceptions contradictoires du bien interfèrent. C'est pourquoi le recours à la théorie politique n'est ni fortuit ni anodin : la démocratie se présente comme un régime où l'organisation du pouvoir est indissociable d'une réflexion simultanée sur la société et sur les principes qui fondent son organisation. Alain Renaut remarque ainsi que « *la question spécifique de la philosophie politique, au moins d'Aristote à Rousseau, a été celle du meilleur régime, entendue comme consistant à se demander à qui il est juste que le pouvoir revienne. C'était là, au sens strict, une question de justice, plus précisément, de justice politique : dans les termes qui ont traversé toute la philosophie antique et moderne, il s'agissait ainsi de déterminer comment répartir le pouvoir au sein de la cité, et donc d'établir qui a le meilleur droit à exercer la souveraineté. (...) La conception de la démocratie comme meilleur régime s'est bien imposée de façon durable, il est vrai à quelques extrémismes près, qui ont correspondu à certaines des plus grandes catastrophes que les hommes se sont infligés au nom de leurs idéaux. Néanmoins, elle a elle-même ouvert de nouveaux espaces d'interrogation, requérant de nouveaux efforts de fondation* »²⁰. La question de l'organisation institutionnelle du pouvoir ne

¹⁹ Les discussions développées lors du colloque « *Justices et injustices spatiales* » fournissent une illustration de l'importance accordée aux relations entre inégalités et équité en géographie. « *Justices et injustices spatiales* », Colloque International, Université Paris X- Nanterre, 12, 13 et 14 mars 2008. À cette occasion, Bernard Bret a pu rappeler par exemple l'apport que représentait la transposition de la théorie rawlsienne à la compréhension des problèmes géographiques.

²⁰ RENAUT Alain (2004) *Qu'est-ce qu'une politique juste ? Essai sur la question du meilleur régime*, Grasset, Paris, 284 p.

suffit pas à épuiser l'analyse de la démocratie. Celle-ci suppose un contrôle des gouvernants par les gouvernés, une limitation du pouvoir qui ne dépend pas des institutions mais qui s'organise de façon autonome, sous la forme d'instances d'évaluation informelle des efforts consentis par les pouvoirs publics pour promouvoir l'intérêt général. « À supposer en effet que le souverain soit légitime, c'est-à-dire que l'État soit démocratique, reste à se demander quelles doivent être et comment doivent se pratiquer les relations entre l'État démocratique, chargé d'exprimer et de défendre l'intérêt général, et la société, c'est-à-dire l'ensemble des individus et des groupes d'individus qui poursuivent la réalisation de leurs intérêts particuliers ». Les propos d'Alain Renaut montrent comment l'étude de la démocratie ne peut se concentrer sur la seule question de l'organisation interne du régime politique - c'est-à-dire la répartition des pouvoirs au sein des institutions publiques - mais qu'elle doit aussi prendre en compte le rapport que les autorités entretiennent avec le peuple souverain. Toute géographie politique de la démocratie doit en même temps s'accompagner d'un effort pour penser ce que Pierre Rosanvallon appelle la « contre-démocratie », c'est-à-dire les procédures de mise en question et de discussion du pouvoir légitime par la société. « Une telle défiance démocratique s'exprime et s'organise de multiples façons. J'en distinguerai trois modalités principales : les pouvoirs de surveillance, les formes d'empêchement, les mises à l'épreuve d'un jugement. À l'ombre de la démocratie électorale-représentative, ces trois contre-pouvoirs dessinent les contours de ce que je propose d'appeler une contre-démocratie. Cette contre-démocratie n'est pas le contraire de la démocratie ; c'est plutôt la forme de démocratie qui contrarie l'autre, la démocratie des pouvoirs indirects disséminés dans le corps social, la démocratie de la défiance organisée face à la démocratie de la légitimité électorale. Cette contre-démocratie fait de la sorte système avec les institutions démocratiques légales. Elle vise à en prolonger et à en étendre les effets ; elle en constitue le contrefort. Elle doit pour cela être comprise et analysée comme une véritable forme politique »²¹. Étendre l'étude de la démocratie au-delà des phénomènes institutionnels et se préoccuper de la question des formes de discussion des normes légitimes d'évaluation sociale conduit à renouveler la réflexion autour des théories de la justice. Pour Alain Renaut, « la publication par John Rawls, en 1971, de sa *Théorie de la justice* apparut même à beaucoup correspondre à la fin de ce type d'interrogation sur les modalités du meilleur régime, sous la

²¹ ROSANVALLON Pierre (2006) *La Contre-Démocratie, La Politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 351 p.

forme d'une refondation philosophiquement définitive du libéralisme politique. En intégrant partiellement aux valeurs du libéralisme les exigences de justice sociale que le socialisme, puis le marxisme, après qu'il eut pulvérisé les autres versions du socialisme, avaient opposées aux valeurs de la démocratie libérale, la Théorie de la justice sembla à nouveau stabiliser l'interrogation qu'avait relancée, après la première stabilisation rousseauiste, la querelle de la Révolution française ». Ce résumé des enjeux posés par la démocratie libérale permet de reconnaître les problèmes de justice territoriale comme d'éminentes questions de géographie politique : celle-ci ne saurait s'arrêter à l'étude de la répartition institutionnelle du pouvoir au sein des territoires. Elle doit aussi intégrer les enjeux géographiques en matière de développement et de bien-être social. En ce sens, la géographie est forcément politique. Les problèmes d'aménagement du territoire, de développement économique et social des populations, de mise en valeur de l'environnement, de circulation, d'urbanisme, d'organisation résidentielle méritent d'être appréhendés comme des questions géoéthiques relevant d'idéologies politiques, au même titre que des thèmes plus classiques de la géographie politique comme les relations internationales, les formes territoriales d'organisation institutionnelle, la situation géographique des minorités, la gestion des ressources, le déploiement de la puissance et la régulation des conflits. Parce qu'il met en contact des acteurs aux préoccupations et aux intérêts parfois divergents, tout problème géographique qui ne se cantonne pas à de pures questions techniques de mesure ou d'écriture peut ainsi être analysé sous l'angle de la géoéthique : celle-ci est conçue comme une démarche générale destinée à réfléchir les problématiques de la géographie sous un angle idéologique. Pour approfondir la compréhension de son étendue, de ses composantes, de ses implications et des principaux enjeux qui la constituent, le rappel des grandes théories de la justice sociale me paraît indispensable.

4.2.2. La Théorie de la justice de John Rawls

La publication en 1971 de la *Théorie de la Justice* de John Rawls a ravivé le débat théorique autour de la définition de la justice sociale, aux États-Unis d'abord puis dans la plupart des démocraties. Au cours des dernières décennies, l'essoufflement des « *grands récits* » a favorisé le renouvellement concomitant des questions portant sur la définition du modèle démocratique et a accru l'intérêt porté à ces réflexions générales. Rappelons-en les principales caractéristiques.

L'objectif de Rawls consiste à proposer une théorie alternative à l'utilitarisme dominant à l'époque²² et à tenter de parvenir à formuler une solution objective et universelle au problème de la justice sociale. Pour cela, il imagine une situation théorique, la *position originelle*, dans laquelle chaque décideur ignore les intérêts sociaux de ceux qu'il représente. Cette position réflexive est censée permettre la déduction de principes généraux de justice sociale. Dans le cas où des individus rationnels seraient placés sous ce « *voile d'ignorance* » quant à leur situation réelle en termes de revenus ou de position sociale par exemple, les choix sociaux ne sont pas infinis. Ne connaissant pas la part des ressources qu'il détiendrait, chaque individu rationnel serait amené à choisir la solution collective dans laquelle le plus démuné est le moins mal traité. Cela revient à considérer que, sous voile d'ignorance, personne n'est prêt à privilégier un avantage éventuel s'il risque en même temps, au cas il se retrouverait en bas de l'échelle sociale, de perdre toute forme de liberté. Ce raisonnement n'est pas évident et il exige un effort de rationalisation contredit par de nombreuses décisions empiriques²³. Il semble par ailleurs ignorer le problème du « *paradoxe de Condorcet* » et les conclusions auxquelles conduit le « *théorème d'impossibilité* » formulé par Kenneth Arrow : tous deux montrent qu'il est impossible de déduire des choix collectifs systématiques à partir de la généralisation rationnelle des préférences individuelles.

C'est pourquoi Rawls restreint sa théorie de la justice à certains types de biens sociaux - les « *biens premiers* » - indispensables au fonctionnement démocratique des institutions et laisse le reste des aspirations humaines au dehors. Le contenu de la justice s'arrête, selon lui,

²² Rawls reproche principalement à la doctrine utilitariste de négliger le sort des individus en se focalisant uniquement sur la maximisation de la satisfaction moyenne. Amartya Sen adresse le même genre de reproche à ceux qui se contentent d'une mesure globale comme le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour appréhender la richesse. La promotion de l'indice de développement humain par Sen et ses disciples peut ainsi être interprétée comme un prolongement de la critique rawlsienne de l'utilitarisme dominant. Comme le résume Bernard Bret de façon lapidaire, pour ce courant de pensée, « *le développement, c'est la croissance plus la justice* ».

BRET Bernard (2001) « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. À propos du Nordeste du Brésil », *L'Information géographique*, volume 65, Paris, p. 204.

La pensée utilitariste est présentée succinctement dans le paragraphe suivant.

²³ D'un point de vue pratique, cette déduction objective conçue dans un cadre de réflexion rationnelle s'oppose au comportement empirique de millions de personnes qui se livrent aux jeux de hasard : ils préfèrent consentir une perte minimale dans l'espoir d'un gain éventuel considérable. Rawls se débarrasse du problème en considérant que toute réflexion générale autour du problème de la justice sociale requiert des arguments rationnels. Ce n'est qu'une fois cette première étape franchie que peut se poser de manière forcément particulière la question de la gestion sociale des comportements irrationnels. En philosophe libéral, Rawls considère qu'il n'y a pas de solution générale à la question des passions humaines et qu'il s'agit là d'un enjeu strictement privé. Enfin, Rawls néglige la possibilité pour certains partenaires sociaux de choisir rationnellement de prendre le risque de se retrouver en situation inférieure si la probabilité d'obtenir un gain maximal est non nulle.

aux ressources nécessaires dont les individus doivent disposer pour exercer leur responsabilité politique (document 4.2.).

Document 4.2. Les « biens premiers » selon John Rawls

« Nous distinguons cinq sortes de biens primaires :

- (i) *Les droits et libertés de base : la liberté de pensée, la liberté de conscience et les autres. Ces droits et libertés sont des conditions institutionnelles essentielles requises pour le développement adéquat et l'exercice plein et informé des deux capacités morales*.*
- (ii) *La liberté de mouvement et de libre choix d'une occupation dans un contexte social offrant des possibilités diverses, possibilités permettant de chercher à réaliser une variété de fins et de mettre en œuvre les décisions de révision et de modification de ces fins.*
- (iii) *Les pouvoirs et les prérogatives attachés aux fonctions et aux positions d'autorité et de responsabilité.*
- (iv) *Le revenu et la richesse, considérés comme des moyens polyvalents (dotés d'une valeur d'échange) dont on a généralement besoin pour réaliser une vaste gamme de fins, quelle que soit la nature de ces fins.*
- (v) *Les bases sociales du respect de soi-même, comprises comme des aspects des institutions de base normalement essentiels pour que les citoyens aient un sens aigu de leur valeur en tant que personnes, et qu'ils soient capables de progresser dans leur fins avec confiance.*

* Les deux qualités morales évoquées par Rawls sont les conditions pour établir la base d'une théorie politique libérale et contractualiste :

- (i) *L'une de ces facultés morales est la capacité d'un sens de la justice : celle de comprendre, d'appliquer et d'agir selon (et non pas seulement en conformité avec) les principes de la justice politique qui spécifient les termes équitables de la coopération sociale.*
- (ii) *L'autre faculté morale est la capacité d'une conception du bien : celle d'avoir, de réviser et de chercher à réaliser rationnellement une conception du bien. Il s'agit d'une famille ordonnée de fins ultimes et d'objectifs qui définissent la conception qu'une personne a de ce qui fait la valeur de la vie humaine, ou de ce qui est considéré comme une vie totalement digne d'être vécue. Les éléments d'une telle conception prennent normalement place au sein de certaines doctrines englobantes de nature religieuse, philosophique, ou morale, à la lumière desquelles les divers fins et objectifs sont ordonnés et compris ».*

RAWLS John (2003) *La Justice comme équité, Une reformulation de Théorie de la justice*, La Découverte, Paris, p. 89.

Toute autre considération constitue une affaire personnelle qui ne regarde pas la puissance publique. Les *biens premiers sociaux* comprennent les droits et les libertés fondamentales, la liberté de mouvement et le libre choix d'une position dans un contexte d'égalité des chances, les pouvoirs et les prérogatives attachés aux différentes fonctions et positions dans les institutions politiques et économiques de la société, les revenus monétaires et la richesse et, pour finir, les bases sociales du respect de soi. Ainsi, à partir du moment où le droit d'en tirer profit leur est garanti, l'État n'a pas à se préoccuper des moyens que les individus mettent en œuvre pour parvenir à satisfaire leurs aspirations personnelles. Cependant, il peut exiger un prélèvement sur les moyens dont certains bénéficient afin de garantir une équité d'accès aux biens premiers. En distinguant les biens premiers censés satisfaire les besoins fondamentaux des ressources d'ordre secondaire, c'est-à-dire ce qui relève de l'accessoire, Rawls établit une dis-

inction décisive qui non seulement justifie la mutualisation et la solidarité mais légitime de surcroît la redistribution publique des richesses au sein d'une société libérale. Lorsque surviennent des disparités géographiques liées à la chance ou à des mérites qui ne concernent pas des biens premiers, la situation ne peut pas être qualifiée en termes d'injustice. Il en est ainsi lorsque certaines régions littorales parviennent à développer des activités spécifiques (tourisme, industrie) qui augmentent l'écart économique avec leur arrière-pays ou lorsque des centres urbains parviennent, grâce à l'accumulation de biens secondaires (services rares et prestigieux, rayonnement intellectuel et politique, opulence matérielle), à s'imposer comme des métropoles internationales dans la mondialisation. Alain Reynaud raisonne selon cette logique d'équité lorsqu'il préconise, non pas l'égalisation des centres et les périphéries, mais plutôt l'établissement de relations éthiques entre ces différentes catégories socio-spatiales²⁴. Réinterprétant le modèle centre/périphérie, Bernard Bret souligne qu'il « *faut ici se prémunir contre le jugement a priori qui verrait dans toute périphérie un territoire nécessairement victime d'une injustice de la part du centre. (...) Force est de constater que le développement est partout inégal : penser la justice dans l'inégalité est alors la démarche adéquate, mais en suivant le principe rawlsien d'optimisation des inégalités et de recherche du maximin* »²⁵. Cependant, lorsque le fonctionnement d'une libre économie dans l'ordre des biens secondaires affecte l'organisation géographique des biens premiers, l'intervention correctrice de la puissance publique s'impose. Par exemple, le développement des régions littorales ou la métropolisation se traduisent souvent par une élévation notable des prix immobiliers qui, à son tour, rend plus difficile l'accès au logement pour les plus démunis. Comme il s'agit là d'un équipement qu'on peut considérer comme un bien premier, une telle situation exige que ceux qui bénéficient de cette situation contribuent de façon proportionnée à la réalisation d'une politique équitable de logement social. Rawls fournit, trente ans après ses premières applications, une assise théorique générale et objective à l'État providence. Pour réguler l'accès à ces biens premiers, il formule deux principes devenus célèbres : le *principe d'égale liberté* et le *principe de différence* (document 4.3.).

²⁴ REYNAUD Alain (1981) *Société, espace et justice*, PUF, Paris, 263 p.

²⁵ BRET Bernard (2001) « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. À propos du Nordeste du Brésil », *L'Information géographique*, volume 65, Paris, p. 212.

Document 4.3. Les deux principes de justice qui fondent la structure de base des institutions politiques selon John Rawls

« En premier lieu : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres.

En second lieu : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, (a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et (b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous. »²⁶

Le premier principe prime sur le second, ce qui signifie que l'application du *principe de différence* ne saurait justifier une quelconque dérogation au *principe d'égalité de liberté*. Celui-ci s'applique aux biens dont la quantité n'intervient pas sur les modalités de répartition entre les bénéficiaires : quelle que soit la quantité de biens considérée, pour être appliqué, il suppose que l'accès de chacun n'interfère pas avec la capacité des autres à y accéder selon leurs propres préférences. Cela concerne aussi bien le vote, la fréquentation des lieux publics que la procréation familiale ou la consommation d'oxygène atmosphérique. Si un pays décide d'accorder le droit de vote à une partie de la population qui était jusque là réduite au rang de minorité, les citoyens qui votaient déjà ne subissent pas une réduction de leur capacité à participer à la décision. Seul leur poids relatif dans le résultat total diminue, nullement leur droit de vote. On peut ainsi augmenter la quantité de bénéficiaires sans que la nature de la liberté individuelle en question soit affectée. Cependant, quand il s'agit d'attribuer un bien premier universel conformément au principe d'égalité de liberté, c'est-à-dire en quantité strictement égale, notamment si le bénéfice en question n'est ni cumulable ni interchangeable (on ne peut pas prendre à l'un pour donner à l'autre), de sérieuses difficultés théoriques se posent car il demeure impossible de permettre un égal accès par une simple politique d'équipement. Le semis le plus dense qui soit n'aboutit jamais à une homogénéisation absolue de l'espace géographique considéré. Sauf à nourrir le rêve irréaliste de doter chacun d'un accès direct au bénéfice envisagé, il reste toujours une distance, même infinitésimale, à franchir. L'enjeu consiste alors à déterminer le seuil empirique à partir duquel l'effort requis pour le déplacement peut être considéré comme négligeable au regard du service rendu. La mise en application d'une liberté universelle et ubiquiste comme le droit de vote, qui s'effectue selon une règle de stricte égalité, exige que les bureaux de vote soient suffisamment proches de chaque électeur pour que personne n'en soit privé. C'est pourquoi toute commune en France en possède au moins un et beaucoup de municipalités situées dans des secteurs

²⁶ RAWLS John (1971) *Théorie de la justice*, Le Seuil, collection Points Essais, Paris, p. 91.

densément peuplés en mettent à disposition plusieurs selon des capacités d'accueil qui varient en fonction du volume d'électeurs desservis. Néanmoins, il reste toujours une proportion de citoyens qui, pour des raisons géographiques variées (invalidité, éloignement temporaire), ne peuvent s'y rendre. Ainsi, la mise en place d'un système de justice correctrice, ou réparatrice, comme le vote par procuration, aussi imparfait soit-il, reste souvent nécessaire. Il en est de même des dispositifs de ramassage scolaire et des internats qui permettent à l'institution éducative de compenser le fait de ne pas pouvoir édifier une école adaptée au voisinage immédiat de chaque élève. Dans la pratique, la distance maximale à ne pas dépasser pour que la justice soit sauve tend à s'élever au fur et à mesure que la fréquence de déplacement ou que le nombre d'usagers diminuent. Dans une société plus mobile, disposant d'infrastructures de circulation permettant un accès rapide aux principaux centres administratifs, la suppression de certains équipements publics (tribunaux, hôpitaux, écoles) dans les villes moyennes par exemple n'est justifiée que si tous les usagers peuvent utiliser les modes de déplacement pris en compte pour redessiner la carte des établissements en question.

Le *principe de différence* concerne quant à lui les biens dont la rareté est telle qu'il n'est pas possible de permettre à chacun une jouissance égale, notamment car le bénéfice des uns affecte de façon nécessaire celui des autres. Si on autorise chaque famille à avoir autant d'enfants qu'elle veut en vertu du principe d'égalité, cela signifie que les couples qui n'en veulent pas peuvent le faire justement parce que les décisions des autres n'interfèrent pas juridiquement avec leur propre choix. Dans certaines circonstances, ce principe du droit à la procréation peut être contredit par des arguments d'ordre pratique selon lesquels la multiplication des individus pourrait affecter la liberté de chacun à accéder aux ressources alimentaires disponibles et nécessaires à la sauvegarde biophysique de chacun. Dans un pays où les quantités alimentaires sont strictement limitées, il serait dangereux de privilégier l'égalité à procréer au détriment du droit de se nourrir en quantité suffisante. C'est pourquoi, dans ces conditions, Rawls propose de remplacer le *principe d'égalité* par le *principe de différence*. Ce dernier a joué un grand rôle dans la notoriété de la réponse que Rawls a fourni au problème de la justice sociale. Dans sa forme originelle, la composante (b) du principe de différence, autrement dit *l'égalité des chances*, prime sur sa composante (a), c'est-à-dire sur *le traitement des inégalités*.

Dans une situation où la quantité de bénéfices est insuffisante pour satisfaire les besoins de tout le monde, il faut d'abord prévoir un système dans lequel chacun dispose d'un droit

égal d'accès à ce bénéfice. Par exemple, si un pays vient à manquer de nourriture et que le gouvernement décide de mettre en place un programme de rationnement alimentaire, il convient de prévoir un système universel non discriminatoire intégrant le droit d'obtenir des tickets d'approvisionnement : il serait injuste d'exclure une minorité de la population du droit d'accès aux tickets d'approvisionnement au prétexte que cela permettrait à la majorité de conserver la quantité de nourriture dont elle disposait avant la pénurie. Une fois garantie l'égale liberté des chances de continuer à vivre, le gouvernement doit se charger de gérer le manque de ressources alimentaires en les distribuant de telle manière que les moins bien servis souffrent le moins possible : c'est le critère de *maximin*, selon lequel la justice consiste à rechercher la distribution inégalitaire la plus favorable à ceux qui détiennent le moins. Dans un espace inégalement doté en biens premiers, la justice distributive consiste à appliquer un principe de réparation consistant à prélever les ressources nécessaires parmi les habitants les plus aisés afin de fournir aux citoyens les plus pauvres les moyens de surmonter les difficultés fondamentales qui les handicapent pour être pleinement autonomes. Des politiques préférentielles dessinant des zones d'action positive comme les ZEP ou les régions éligibles au FEDER correspondent à un tel principe de *maximin* qui permet de distinguer égalité en droits et égalitarisme. Attribuer une quantité égale de lait et de viande à chaque individu ne conduit pas à une satisfaction égale des besoins métaboliques : une telle solution se ferait au détriment des nourrissons qui ne disposeraient pas de lait en quantité suffisante tout en ne pouvant tirer aucun avantage de la viande qui leur serait octroyée. Il arrive ainsi très souvent qu'une distribution inégalitaire se fasse à l'avantage de tous et soit finalement plus juste du point de vue de l'équité qu'une égalité arithmétique. Si le lait est affecté en priorité à l'alimentation des nouveau-nés, toutes les protéines qui ne leur seront pas distribuées sous forme de viande pourront être réaffectées aux adultes qui en ont besoin pour survivre. Rawls fait ainsi entrer la question des besoins, traditionnellement revendiquée par la philosophie marxiste, au cœur de la théorie libérale. Selon cette théorie de la justice, un traitement différencié, donc inégalitaire, est censé corriger les effets d'une situation dans laquelle une inégalité initiale est considérée comme imméritée. La justice réside, non dans la réalisation d'une égalité substantielle, mais plutôt dans le passage d'une inégalité injuste à une inégalité équitable, en vertu du droit de chacun à être traité comme un égal dans le respect des différences de situation et de besoin. Comme le souligne Bernard Bret dans sa présentation de la théorie rawlsienne, « *parce que la diversité et l'inégalité dans la dotation des biens*

premiers naturels que sont la santé et les talents fait de l'égalitarisme un projet de société peu crédible, il est plus utile de penser la justice dans l'inégalité en déterminant des règles d'accès équitables aux biens premiers sociaux, c'est-à-dire aux biens premiers qui résultent de la coopération sociale »²⁷. Dans un espace continu administré par une institution publique, un optimum rawlsien est réalisé lorsque la distribution des ressources non ubiquistes respecte le critère de *maximin*, c'est-à-dire lorsque l'habitant le plus éloigné est le mieux desservi.

La force de la solution rawlsienne tient dans la modestie de son contenu : elle ne fournit pas de réponse universelle au problème de la répartition économique de tous les biens existants mais se contente du traitement des « *biens premiers sociaux* ». C'est justement parce qu'elle tient compte des limites matérielles auxquelles sont confrontés les acteurs sociaux lorsqu'ils cherchent des solutions justes à leurs problèmes et qu'elle départage les biens premiers des préférences de second ordre (le luxe, le prestige, les loisirs, l'honneur) que la théorie de Rawls est si convaincante. Si elle ne pouvait être appliquée que dans des situations d'abondance, elle aurait effectivement peu d'impact sur nos préoccupations. Comme, au contraire, elle intègre un principe de rareté des ressources dans la théorie de la distribution, elle offre des perspectives pratiques tout à fait pertinentes pour une analyse géoéthique de la justice territoriale.

La théorie de Rawls n'a pourtant pas mis un terme à la discussion. Depuis trente-huit ans, sa notoriété tient avant tout aux réponses qu'elle a suscitées et au renouvellement critique qu'elle a provoqué dans le domaine de la philosophie politique anglo-saxonne. Parmi toutes les réactions, il est possible de dessiner des courants idéologiques convergents. Cette présentation résume le travail irremplaçable de classification accompli par Will Kymlicka²⁸ pour rendre compte de la polarisation du débat philosophique chez les penseurs qui ont réagi aux propositions de Rawls.

On peut tout d'abord citer les intellectuels qui se sont inscrits dans le sillage de Rawls tout en approfondissant ou en nuancant certains aspects initiaux de sa théorie. Les réflexions de Jürgen Habermas²⁹, Amartya Sen³⁰, Martha Nussbaum³¹ et plus récemment de Nancy

²⁷ BRET Bernard (2001) « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. À propos du Nordeste du Brésil », *L'Information géographique*, volume 65, Paris, p. 198.

²⁸ KYMLICKA Will (1999) *Les Théories de la justice, Une introduction*, La Découverte, Paris, 365 p.

²⁹ HABERMAS Jürgen, RAWLS John (1993) *Débats sur la justice politique*, collection Humanités, Le Cerf, Paris, 187 p.

³⁰ SEN Amartya (2000) *Repenser l'inégalité*, Le Seuil, Paris, 280 p.

SEN Amartya (2005) *La démocratie des autres, Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Payot, Paris, 89 p.

Fraser³² ont contribué à enrichir le courant à l'amont duquel se situe la pensée rawlsienne. Sans détailler les divergences sur lesquelles s'est penché tel ou tel, il paraît cependant nécessaire de souligner la principale réserve exprimée par Amartya Sen. S'il souscrit à l'essentiel des propositions de Rawls, Sen lui reproche de s'être concentré exclusivement sur les biens premiers et considère que la théorie de Rawls est trop formaliste. Pour lui, il ne suffit pas simplement de distribuer des libertés formelles mais il faut aussi se soucier des capacités pratiques (« *capabilities* ») qui permettent à leurs détenteurs d'en profiter réellement. « *Les êtres humains témoignent en général d'une réelle diversité dans leurs caractéristiques personnelles et dans les traits de leur environnement. (...) Si l'on considère que l'hétérogénéité des personnes et des environnements représente une donnée dont la pertinence est générale, notre dessein de comparer les libertés dont les personnes disposent effectivement ne se trouvera guère servi par une pareille focalisation sur les biens premiers (même si celle-ci convient assez bien aux objectifs que Rawls poursuit) (...). Au lieu donc de se focaliser sur les biens premiers ou sur les ressources dont les individus disposent, on peut centrer l'analyse sur les vies réelles que des individus peuvent choisir de vivre, vies qui représentent différents modes de fonctionnement humain (...). La liberté de mener différentes sortes de vies correspond exactement à l'ensemble formé par différentes combinaisons de fonctionnements humains, ensemble en lequel une personne est à même de choisir sa vie. C'est ce que l'on peut appeler la « capacité » de la personne* »³³. L'allocation universelle de « *biens premiers* » identiques ne garantit pas que tout le monde possède une capacité égale d'en faire un usage effectif pour parvenir à l'accomplissement de son bien-être. La critique du principe de différence exprimée par Amartya Sen consiste à dénoncer l'insuffisance des politiques d'action positive qui se contentent de redistribuer des revenus, notamment car l'attribution de droits formels comme l'absence d'interdiction ou l'allocation de capital économique ne procurent aucune forme évidente de bien-être. Il ne suffit pas de verser plus de subventions aux habitants d'un territoire pour que leurs conditions de vie s'améliorent automatiquement, notamment car tous ne maîtrisent pas forcément les modes de fonctionnement qui leur permettraient de convertir ces sommes en bien-être. Sen distingue ainsi les libertés, les ressources et les fonctionnements (« *functionings* »). « *Les fonctionnements sont les modes de vie et pratiques sociales qui déterminent l'usage des biens*

³¹ NUSSBAUM Martha, SEN Amartya (1993) *The Quality of life*, Clarendon Press, Oxford, 435 p.

³² FRASER Nancy (2005) *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, collection Textes à l'appui, Paris, 180 p.

³³ SEN Amartya (1999) *L'Économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 128 p.

et leur confèrent une plus ou moins grande utilité. Par exemple, une bicyclette peut être, suivant le degré de développement économique, un accessoire de loisir ou un mode de transport absolument vital. Les capacités représentent la capacité réelle qu'ont les individus d'atteindre les buts qu'ils se fixent »³⁴. Les libertés sont des droits politiques qui prémunissent leurs détenteurs contre l'arbitraire. Les ressources sont des capacités qui permettent à leurs bénéficiaires de convertir des libertés en fonctionnements. Parmi les ressources, Sen sépare les « *biens premiers* » tels que Rawls les définit (richesses, revenus, allocations diverses) des *capacités* ou « *capabilities* » (la sécurité, les connaissances, la confiance en soi), c'est-à-dire les moyens réels dont disposent les gens pour transformer les *biens premiers* auxquels ils ont accès en accomplissements de leurs propres fins. Par exemple, il ne suffit pas qu'une ville possède un réseau de transports en commun dense et étendu pour que tout le monde en profite. Il faut en effet prévoir de garantir des moyens d'accès qui tiennent compte des capacités de chacun : des tarifs réduits pour les familles nombreuses ou des ascenseurs dans le métro pour les personnes qui se déplacent en fauteuils roulants. Les fonctionnements, enfin, désignent les réalisations concrètes auxquelles peuvent prétendre les habitants. La santé dans un pays pourra être considérée satisfaisante parce que le taux de mortalité y est faible. Il s'agit là d'un jugement sur les fonctionnements. Un observateur qui serait davantage sensible aux ressources pourrait signaler qu'une telle performance statistique est en fait due à une proportion de jeunes particulièrement élevée et regretter, par ailleurs, que les équipements sanitaires soient insuffisants pour prendre convenablement en charge la minorité de personnes souffrant de pathologies liées à la vieillesse. La prise en compte par Sen des moyens réels - les « *capacités* » - dont les gens disposent pour vivre dans l'évaluation du bien-être social est fondamentale. Ses souvenirs d'enfance l'illustrent de façon remarquable (document 4.4.).

Document 4.4. L'économie, comme science morale selon Amartya Sen

« J'avais environ huit ans, je crois. Je me trouvais à ce moment-là à Dacca, qui était alors la deuxième plus grande ville du Bengale, maintenant la capitale du Bangladesh. Il y eut une explosion soudaine d'affrontements violents entre hindous et musulmans, avec des meurtres insensés perpétrés par des voyous de chacune des deux communautés contre les membres de l'autre communauté. Même si dans la ville les deux communautés étaient mélangées, on trouvait, dans certains quartiers, une concentration de musulmans et dans d'autres une concentration d'Hindous. Ma famille était d'origine hindoue, et nous vivions dans un quartier de Dacca essentiellement peuplé d'hindous de la moyenne bourgeoisie.

Un après-midi, un homme passa notre portail ; il hurlait de façon pitoyable et saignait abondamment. Il avait été poignardé dans le dos.

³⁴ PERRET Bernard (2003) « Indicateurs sociaux et théorie sociale, L'introuvable fondement théorique de l'évaluation du bien-être social », *Revue du MAUSS*, n° 21, Paris, p. 261-275.

C'était un musulman, un travailleur journalier, et son nom, disait-il, était Kader Mian. Il était venu faire une livraison de bois dans une maison voisine - pour une maigre rétribution. Tandis que mon père l'emmenait à l'hôpital, il ne cessait de répéter que sa femme l'avait prié de ne pas se rendre dans un quartier hostile tant que duraient les émeutes entre communautés. Mais il avait dû sortir et aller à la recherche d'un travail, parce que sa famille n'avait rien à manger. La sanction de cette non-liberté économique se révéla être la mort ; il mourut un peu plus tard à l'hôpital ».

SEN Amartya (1999) *L'économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 127 p.

Cet exemple montre l'apport de la théorie éthique à la compréhension des enjeux couverts par l'économie politique : en effectuant des allers et retours permanents entre des principes théoriques et généraux de justice et des problèmes concrets, Sen parvient à extirper le libéralisme économique du cadre marchand à l'intérieur duquel la théorie classique dominante - l'utilitarisme - l'avait enfermé depuis deux cents ans. Il approfondit d'une manière considérable notre compréhension de la pauvreté, du bien-être, du développement et plus largement des finalités de l'action collective et de la coopération sociale. La pertinence des arguments de Sen réside dans leur capacité à éclairer des situations vécues tout en résistant aux arguments les plus généraux et les plus abstraits. C'est là un des apports les plus remarquables de cet économiste majeur à la discussion sur la justice : les théories ne valent que si elles sont capables d'accompagner de façon responsable la réalisation concrète des projets politiques. Sur le plan épistémologique, cette approche permet de justifier la recherche formelle de théories nouvelles sans pour autant renoncer au pragmatisme et à l'interprétation phénoménologique du politique. Dans le cadre d'une collaboration avec Amartya Sen, Martha Nussbaum a ainsi pu proposer de compléter la liste des *biens premiers* définis par Rawls par un catalogue complet des capacités (ou *capabilities*) effectivement nécessaires à l'accomplissement de soi (document 4.5.). L'examen de telles listes, « *biens premiers* » de Rawls ou « *capacités* » de Sen et Nussbaum, pose pourtant un problème : aussi généraux et objectifs que soient les droits réels susceptibles de conduire à la justice sociale, leur distinction de biens secondaires qui relèveraient de préoccupations personnelles ne peut être justifiée par des arguments déductifs universels. C'est justement sur ce point essentiel que vont se porter les critiques les plus vives de la théorie de la justice de Rawls. Will Kymlicka identifie ainsi un certain nombre de courants idéologiques qui ont cherché à mettre en évidence les limites de la formule rawlsienne pour proposer à leur tour des solutions alternatives³⁵. L'auteur évoque ainsi l'utilitarisme, le marxisme, le libertarisme, le

³⁵ Les paragraphes qui suivent reprennent certains éléments de l'ouvrage fondamental écrit par Will Kymlicka, dans lequel l'auteur propose une synthèse des principales critiques apportées à la théorie de Rawls et à l'occasion duquel il ouvre la voie au développement d'une méthode d'objectivation des valeurs politiques. Cette piste a été explorée par le géographe anglais David M. Smith. Comme très peu de publications francophones font référence

communautarisme et le féminisme. À cette occasion, il dresse une typologie générale regroupant dans une même catégorie des réponses et des réactions dessinant des arguments convergents.

Document 4.5. Les capacités fondamentales selon Martha Nussbaum

- « 1. Pouvoir vivre, autant que possible, une vie humaine complète jusqu'à la fin ; éviter une mort prématurée, ou pouvoir mourir avant que notre vie soit diminuée au point de ne plus valoir la peine d'être vécue.
2. Pouvoir jouir d'une bonne santé, d'une alimentation adéquate, d'un foyer décent ; avoir des opportunités de satisfaction sexuelle ; pouvoir se déplacer d'un endroit à un autre.
3. Pouvoir éviter toute douleur inutile et connaître l'expérience du plaisir.
4. Pouvoir utiliser nos cinq sens ; pouvoir imaginer, penser et raisonner.
5. Pouvoir éprouver un attachement pour des personnes et des réalités extérieures à nous-mêmes ; pouvoir aimer ceux qui nous aiment et se soucient de notre sort, pouvoir pleurer leur absence ; en général, pouvoir aimer et éprouver douleur, désir et gratitude.
6. Pouvoir se former une conception du bien et s'engager dans une réflexion critique sur la planification de notre propre vie.
7. Pouvoir vivre pour et vers les autres êtres humains, leur manifester notre capacité de reconnaissance et d'attention, nous consacrer à diverses formes d'interaction sociale et familiale.
8. Pouvoir vivre dans le souci de et en relation avec les animaux, les plantes, le monde de la nature.
9. Pouvoir rire, jouer et nous adonner à des activités récréatives.
10. Pouvoir vivre notre propre vie, et pas celle de quelqu'un d'autre.

10a. Pouvoir vivre notre propre vie dans un environnement et un contexte de notre choix. »

NUSSBAUM Martha C. (1990) « Aristotelian Social Democracy », in Gerald M. MARA, *Liberalism and the Good*, Routledge, Londres, 240 p.

4.2.3. Les utilitaristes

L'utilitarisme constitue la théorie que Rawls a choisi de critiquer pour asseoir sa propre solution au problème de la justice. Selon lui, ce courant a occupé une position dominante au sein des philosophies politiques occidentales pendant tout le XIX^e siècle et une bonne partie du XX^e, particulièrement aux États-Unis. La réflexion autour du thème de la justice sociale s'est développée, cela a déjà été mentionné, à partir du moment où la question du meilleur régime a cessé de monopoliser l'attention des philosophes, c'est-à-dire à partir de la fin du XVIII^e siècle, lorsque les théories contractualistes de la démocratie proposées par Rousseau et

à ces travaux, il paraît utile, si l'on veut approfondir la réflexion, de reprendre chacun des points importants développés par ces deux auteurs.

KYMLICKA Will (1999) *Les Théories de la justice, Une introduction*, collection Poche, Paris, La Découverte, 365 p.

SMITH David M. (1994) *Geography and Social Justice*, Blackwell, Oxford, 325 p.

Kant commencent à s'imposer³⁶. Dès le début du XIX^e siècle, la question du gouvernement idéal, sans être réglée de manière définitive, devient moins préoccupante et peut, dans ces conditions, laisser plus d'espace à la réflexion théorique concernant le contenu des politiques publiques à adopter pour promouvoir le bien-être des populations. C'est ainsi qu'émerge une série de propositions générales qui seront réunies par la suite sous le nom d'utilitarisme et qui serviront de références idéologiques tacites aux gouvernements qui revendiquent leur attachement aux principes de la démocratie libérale. Dans sa formulation initiale, l'utilitarisme prétendait proposer une critique radicale et progressiste de la société traditionnelle. Le contexte d'industrialisation semblait alors dessiner les contours d'un bouleversement susceptible de conduire au développement historique des sociétés les plus avancées sur la route du progrès. Cent cinquante ans plus tard, l'utilitarisme apparaît pourtant comme un ensemble de références idéologiques attachées à la conservation des principes de l'économie de marché. L'importance accordée au taux de croissance économique - en l'occurrence, l'évolution du Produit Intérieur Brut, c'est-à-dire de l'agrégation de la valeur ajoutée marchande - est un signe révélateur de l'empreinte profonde laissée par la pensée utilitariste dans l'imaginaire politique contemporain. En fait, cette domination théorique de la pensée utilitariste a perduré jusqu'à ce que John Rawls en fasse la principale cible de sa théorie.

Pour Jeremy Bentham, l'initiateur de la pensée utilitariste, la justice réside dans le principe « *du plus grand bonheur pour le plus grand nombre* » : est utile ce qui contribue au bien-être d'une population et ce qui amoindrit sa peine. Profondément libéral, l'utilitarisme se distingue donc de toutes les doctrines moralistes qui l'ont précédé. Il mesure l'utilité en fonction des résultats des décisions individuelles et collectives en matière de bien-être réellement vécu et reste indifférent vis-à-vis des conceptions traditionalistes du bien, notamment celles défendues par les grands mouvements spirituels et religieux qui dominaient les sociétés prélibérales. Par opposition aux doctrines déontologiques comme l'universalisme de Kant ou le libéral-égalitarisme de Rawls, l'utilitarisme est souvent présenté comme une philosophie conséquentialiste : peu important les intentions, seules comptent les résultats effectifs. Il ne suppose, en effet, aucune conception particulière de la vie bonne mais dépend toujours, selon Jeremy Bentham, de l'utilité et du plaisir ressenti réellement par la population. Cette conception hédoniste de la justice est parfois rejetée car elle condamne le travail et

³⁶ RENAUT Alain (2004) *Qu'est-ce qu'une politique juste ? Essai sur la question du meilleur régime*, Grasset, Paris, 284 p.

néglige le rôle très souvent crucial que les contraintes jouent dans l'expérience de la plénitude : il est en effet quantité d'expériences de l'effort qui peuvent conduire à la félicité, comme la création artistique ou la pratique sportive par exemple. Inversement, la consommation de produits psychotropes peut conférer provisoirement des états mentaux qui se rapprochent du plaisir mais qui se révèlent parfois décevants *a posteriori*³⁷.

C'est pourquoi d'autres utilitaristes assimilent le bien-être, non à une série d'états mentaux, mais plutôt à la satisfaction des préférences informées : une chose possède une valeur si au moins une personne en retire un bien-être avéré et cette valeur devient plus grande si de nombreuses personnes souhaitent en bénéficier. L'utilitariste souhaite alors accroître l'étendue sociale de l'utilité ou de la satisfaction. Le problème se pose lorsque le contentement de certains se traduit par des désagréments pour les autres. Dans ce cas, les utilitaristes répondent que les préférences particulières qui entrent en conflit avec la maximisation de l'utilité générale sont illégitimes. Cela revient à admettre que nos propres aspirations ne sont pas plus dignes que celles de n'importe qui. Seule la comparaison de leur effet sur le niveau de satisfaction générale permet d'évaluer leur légitimité, en sacrifiant celles qui provoquent plus de contrariétés collectives que de bien-être. Les utilitaristes sont donc indifférents au sort des individus³⁸ ou au respect de l'autonomie des personnes et des groupes particuliers.

Les penseurs hostiles à l'utilitarisme ont reproché à ce courant d'accepter les discriminations à l'encontre des minorités impopulaires : si un groupe de personnes ne convient pas à la majorité de la population en raison de sa couleur de peau, de sa religion ou de ses pratiques sexuelles, il est légitime qu'il se soumette aux désirs de la majorité³⁹. Certains utilitaristes répondent que, d'un point de vue pratique, de telles discriminations tendent à disparaître car elles sont contre-productives : adopter collectivement une démarche ségrégative aurait des conséquences néfastes pour l'ensemble des individus car chacun est, à un moment ou un autre de sa vie, susceptible de souffrir de discriminations, pour soi ou pour

³⁷ Il s'agit d'un argument développé de façon théorique par Robert Nozick dans *Anarchie, État et Utopie* pour défendre un libéralisme non utilitariste. NOZICK Robert (2008) *Anarchie, État et utopie*, collection Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 442 p.

³⁸ C'est pourquoi certaines théories ultralibérales rejettent l'utilitarisme.

³⁹ La démocratie par référendum fonctionne en vertu de ce principe : elle fait de la justice une conséquence de l'opinion arithmétiquement majoritaire. Seules les limites que le pouvoir s'impose permettent de garantir le respect des minorités et la préservation d'un pluralisme significatif : dans la mesure où elle empêche les représentants d'appliquer de façon tyrannique le pouvoir pour lequel ils ont été élus, la contre-démocratie joue ainsi un rôle fondamental.

un proche. Selon eux, la préservation des droits des minorités s'effectue de manière spontanée par la maximisation des utilités. Il s'agit d'un raisonnement similaire à celui que Kant utilise pour faire du respect des promesses un impératif catégorique. Outre l'optimisme démesuré d'un tel argument, il est contredit empiriquement par le caractère récurrent des discriminations dont souffrent certaines catégories de la population. En fait, pour des utilitaristes plus lucides, il faut distinguer les préférences personnelles et les préférences externes. Celles-ci désignent les ressources auxquelles une personne souhaite que les autres accèdent : mon bien-être ne peut être satisfait que si les autres ne bénéficient pas d'une utilité qui me paraît injustifiée. Une telle conception pose un sérieux problème car il légitime les préjugés : ce dont nous pouvons bénéficier dépend de ce que les autres pensent de nous. Si quelqu'un appartient à une minorité que la majorité souhaite spolier de certains biens, il faudrait alors que cette personne considère non seulement les discriminations dont elle souffre comme acceptables pour elle mais aussi justes d'un point de vue universel. Pour sortir d'une telle contradiction, d'autres utilitaristes proposent de n'inclure dans la maximisation de l'utilité que la sommation des préférences personnelles ou égoïstes. Les adeptes de l'économie de marché défendent ce point de vue : le libre-échange leur apparaît comme le système le plus efficace pour produire de l'utilité sociale - la « *main invisible* » d'Adam Smith - mais de surcroît, c'est aussi celui qui préserve le mieux les libertés des acteurs sociaux. Tout au long du XIX^e siècle, le libre-échange et l'économie de marché sont conçus par les responsables politiques placés à la tête des régimes libéraux comme les moyens les plus sûrs pour favoriser l'avènement d'un état de satisfaction maximale, ce que la théorie néoclassique nomme un « *équilibre général* », conformément aux postulats retenus par les premiers économistes libéraux. L'efficacité supposée d'un tel modèle, qui assimile le bonheur à la richesse et le développement à la croissance inspire la plupart des politiques de développement territorial de l'époque. La réalisation de l'intérêt général consiste alors à multiplier les dispositifs techniques susceptibles de maximiser la valeur ajoutée marchande. L'équipement du territoire en infrastructures a pour finalité l'accroissement des échanges. Dans un espace continu où les individus sont équivalents, seule l'accumulation d'équipements bénéfiques compte. Les inégalités d'accès des habitants à ces équipements sont ignorées. Le choix est donc fait d'intervenir prioritairement, non sur la localisation des activités, mais plutôt sur les moyens de transports afin d'augmenter les opportunités de rencontre entre agents économiques. C'est ainsi que peuvent être interprétées les politiques d'équipement en

matière de transport ferroviaire mises en place tout au long de la Révolution industrielle. L'exploitation de nouveaux gisements, l'accumulation d'unités de production et la réduction des temps moyens de parcours deviennent les principaux indicateurs du progrès territorial.

L'utilitarisme s'applique en outre à tous les domaines de la vie sociale : la religion, l'économie, l'art, l'éducation ou l'administration. La mesure du bien-être suppose qu'il est possible d'agréger ces différentes formes d'utilité. Le bien-être lié au fait de pouvoir manger à sa faim peut être comptabilisé sur une même échelle que celui tiré du fait de jouer au tennis ou de partir en vacances. La division rawlsienne entre biens premiers et ressources secondaires n'est pas identifiée. La valeur de la nourriture dépend autant du besoin que chacun a de s'alimenter que de sa disponibilité à un moment donné. L'évaluation de l'utilité agrégée doit alors faire l'objet d'une procédure de calcul synthétique. Deux solutions sont envisageables. Dans la première, la monétarisation, on porte une égale considération à chacun : toutes les préférences individuelles ont la même valeur. La maximisation de l'utilité dérive alors de l'agrégation des préoccupations individualistes satisfaites. Cette doctrine considère l'utilité globale comme une fin en soi et privilégie un calcul impersonnel et objectif, strictement conséquentialiste, de maximisation du bien-être. Elle n'accorde aucune considération aux relations inter-individuelles : une solution inégalitaire serait donc d'autant plus légitime qu'elle permettrait une augmentation du bien-être agrégé.

Se pose toujours la question des critères qu'il est légitime de faire entrer dans le calcul de la qualité de vie. On constate qu'un certain nombre de travaux récents de géographie portant sur le bien-être s'arrêtent souvent aux problèmes de santé, en réservant parfois une importance spécifique à l'alimentation, comme si toutes les autres satisfactions étaient superficielles et négligeables⁴⁰. Rien n'empêche, pourtant, d'intégrer dans le bien-être territorial les conditions d'accès à l'éducation, au logement, aux loisirs ou à la mobilité, voire à d'autres services. En fait, il faut se souvenir que l'utilitarisme ne suppose aucune conception substantielle du bien. Il n'y a ainsi aucune raison de privilégier la santé au détriment des autres satisfactions que sont susceptibles de ressentir effectivement les habitants. Seule l'agrégation de toutes les formes de bien-être territorial est un objectif juste. La valeur d'un lieu dépend alors des procédures d'évaluation choisies. Comme la restriction au seul domaine de la santé paraît injustifiable aux yeux des utilitaristes, ils ont tendance à privilégier les indices synthétiques pour appréhender la qualité du cadre de vie, c'est-à-dire ceux qui

⁴⁰ FLEURET Sébastien (2006) *Espace, qualité de vie et bien-être*, Actes du colloque EQBE, Presses Universitaires d'Angers / SODIS, Angers, 318 p.

prennent en considération et qui agrègent de nombreux paramètres. Parmi ces derniers, le plus connu est sans doute le *Produit Intérieur Brut (PIB)* qui calcule la somme des valeurs ajoutées marchandes échangées par les entreprises dans un pays en une année. Toute objectivation théorique du bien-être dépend, en définitive, des conditions sociales et historiques dans laquelle elle est proposée et des problèmes réels que ses utilisateurs ont à régler. Toutes ces formules privilégient des aspects et en négligent d'autres. Elles résultent toujours de choix particuliers, qui, dans certaines circonstances, peuvent être justifiés d'un point de vue moral mais qui ne sauraient être généralisés de manière universelle. Par exemple, les palmarès sur la qualité du cadre de vie et les performances des établissements publics localisés (hôpitaux, écoles, collectivités territoriales) publiés par les agences de notation nationales ou internationales, que les médias relaient voire réalisent eux-mêmes relèvent d'une logique similaire : un tel système d'évaluation assimile l'espace géographique à un marché concurrentiel et place l'habitant dans une relation consumériste vis-à-vis des équipements qu'il fréquente. Celui-ci est considéré comme un usager ou un client, soucieux de sa propre satisfaction avant d'être reconnu comme un citoyen motivé par l'accomplissement du bien commun. En 1981, Antoine S. Bailly⁴¹ faisait déjà le constat de l'impossibilité de parvenir à formuler un indice synthétique du bien-être géographique vraiment satisfaisant en partant des préférences individuelles. La situation n'a évidemment pas changé et tout diagnostic territorial inspiré par l'utilitarisme mérite d'être examiné avec précaution, notamment si les critères retenus sont supposés s'appliquer indifféremment à n'importe quel groupe d'habitants. Les critiques adressées à l'utilitarisme sont, en fait, largement antérieures à l'analyse rawlsienne et remontent plus vraisemblablement aux fondations historiques de la pensée sociale du premier XIX^e siècle.

4.2.4. Les marxistes

Le début du XIX^e siècle est marqué par le foisonnement de théories politiques nouvelles regroupées par Friedrich Engels sous l'étiquette de « *socialisme utopique* ». Cette période est marquée, pour beaucoup d'intellectuels, par la nécessité de trouver des réponses aux problèmes sociaux provoqués par l'industrialisation. Parallèlement au renouvellement des réflexions politiques sur le sens de l'Histoire, on assiste à la multiplication de propositions philanthropiques destinées à corriger de manière pragmatique les principaux

⁴¹ BAILLY Antoine S. (1981) *La Géographie du bien-être*, collection Espace et liberté, PUF, Paris, 240 p.

dysfonctionnements sociaux observés. Souvent, ces formules se distinguent plus par leur souci du détail que par le soin apporté à la justification des principes formels qui les motivent. C'est dans ce contexte que Marx opère une synthèse, développe une critique radicale de la société capitaliste et propose une philosophie matérialiste de l'Histoire. La théorie marxiste formule un modèle politique déductif qui définit le rôle et la fonction de l'État en vertu de principes généraux. En ce sens, elle est à la fois une critique des doctrines traditionalistes et un dépassement de l'utilitarisme moderne. Cent cinquante ans plus tard, la chute des régimes se réclamant du communisme et la mémoire du totalitarisme n'ont pas fait disparaître la philosophie d'inspiration marxienne, que ce soit au sein de la philosophie anglo-saxonne ou des sociologies de la domination. Les travaux d'Henri Lefebvre, de Pierre Bourdieu, de David Harvey ou de Mike Davis l'attestent avec force. Pour cette raison, Will Kymlicka consacre un chapitre entier de son *Introduction aux théories de la justice* à la contribution de ce courant au renouvellement de la réflexion générale.

L'auteur constate que le marxisme considère la justice comme un pis aller dont la vocation est de corriger à la marge certains problèmes sociaux que le communisme prétend quant à lui dépasser. Celui-ci n'a pas pour finalité de parvenir à la justice sociale. Toute réflexion en matière de justice distributive est vouée à l'échec car, même dans le cas d'une redistribution strictement égalitaire des revenus, le travailleur dépendra toujours du propriétaire pour la gestion de son temps et de ses activités. Pour Marx, le principe selon lequel les prolétaires ont droit au produit de leur travail n'est pas opératoire car il ne résout pas la question de la maîtrise du capital et, par ailleurs, il fait l'impasse sur les besoins effectifs. Ces derniers, en raison de circonstances particulières, ne peuvent pas tous apporter une force de travail suffisante pour subvenir à leurs besoins. Dans la société communiste, l'abondance de la production est telle que chacun voit ses besoins satisfaits et les conflits entre personnes ne découlent aucunement des conditions sociales. Dans l'acception marxiste, les besoins désignent en fait une série de biens assez large, les ressources matérielles mais aussi les désirs et les aspirations, c'est-à-dire tout ce qui peut conduire au bien-être. Les marxistes interprètent les besoins comme le résultat des circonstances matérielles ou culturelles : ils ne dépendent pas d'aspirations individuelles mais des forces holistes qui structurent l'existence. Ce marxisme radical n'est pas soluble dans la démocratie libérale et suppose un gouvernement de type communiste que les expériences du XX^e siècle ont rendu historiquement dissuasif.

Une interprétation plus modérée de la pensée marxiste contemporaine reconnaît une valeur à l'idée de justice et la définit par opposition à la propriété privée du capital. Selon les thuriféraires d'une telle interprétation. Le capitalisme aliène le travailleur en le plaçant sous la dépendance du propriétaire, il l'empêche de s'épanouir pleinement dans et par le travail, considéré comme l'activité centrale de la vie sociale. Cette explication plus anthropologique que politique de la justice sociale justifie une conception substantielle du bien : celui-ci est le résultat des rapports de force entre le capital et le travail. Les courants altermondialistes qui critiquent les méfaits de la transnationalisation des marchés économiques, consécutive aux politiques de libre-échange entreprises dans la seconde moitié du XX^e siècle, puisent souvent dans l'argumentaire marxiste pour dénoncer les excès du capitalisme financier qui s'impose aux masses populaires et à leurs écosystèmes territoriaux⁴². Dans sa formule orthodoxe, toute considération étrangère à la critique de l'appropriation privée du capital - sur la culture, la religion, les loisirs, la vie de famille - est assimilable à une préoccupation révélant l'appartenance à un groupe privilégié - la nouvelle bourgeoisie - qui détourne les classes laborieuses des vrais enjeux de leur condition. Qu'elle soit maximaliste ou plus restrictive comme ici, la pensée marxiste fait de l'exploitation le principal obstacle au développement du bien. Même si tout semble les opposer par ailleurs, cette hostilité à l'égard de l'aliénation la rapproche du libertarisme.

4.2.5. Les libertariens

Les libertariens reprochent à Rawls l'étendue des biens pris en charge par la puissance publique. Pour eux, l'intervention de l'État doit s'arrêter au contrôle du respect des contrats commerciaux et à la proscription de l'aliénation de soi. Les principaux animateurs de la pensée libertarienne, notamment Isaiah Berlin, Robert Nozick⁴³, Friedrich Hayek⁴⁴, Arthur Laffer ou David Friedman, défendent deux principes prioritaires : l'inviolabilité de la propriété de soi et la liberté d'usage des biens légitimement acquis. Au cours du dernier quart du XX^e siècle, ce courant idéologique a bénéficié de la bienveillance et du soutien des milieux dirigeants de la plupart des pays à économie de marché. Il a notamment inspiré les politiques

⁴² GEORGE Susan, WOLF Martin (2002) *La Mondialisation libérale*, collection Pour & Contre, Grasset, Paris, 184 p.

⁴³ NOZICK Robert (2008) *Anarchie, État et utopie*, collection Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 442 p.

⁴⁴ HAYEK Friedrich (2007) *Droit, législation et liberté : Une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique*, collection Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 947 p.

économiques dites « *néolibérales* » qui visaient à restreindre l'emprise de la puissance publique sur les échanges de biens et de services au profit d'une autorégulation par le marché. Ce dernier était censé encourager la responsabilisation individuelle et l'esprit d'initiative mais devait aussi contribuer avec plus d'efficacité au soutien de la croissance globale du système économique. Après vingt-cinq ans d'exercice et de mises en pratique inégales dans la plupart des instances politiques du monde capitaliste, le libertarisme devient à partir des années 2000 la cible privilégiée du mouvement altermondialiste avant d'être plus largement remis en cause avec l'éclatement de la crise mondiale des marchés financiers en 2007. Au-delà de quelques divergences internes, il est intéressant de détailler le contenu de la théorie libertarienne à partir des propositions de Robert Nozick, notamment car elles répondent directement aux thèses de Rawls.

Héraut d'un libéralisme radical, Nozick considère que chaque individu mérite d'avoir la liberté de mener sa vie comme il l'entend, c'est-à-dire de façon autonome. Ce principe exige que chaque être humain soit considéré comme une fin en soi et non comme un moyen qu'on pourrait sacrifier au nom d'une cause supérieure ou qui pourrait être utilisé comme une ressource. On retrouve ici une parenté avec l'éthique humaniste de Kant. Cette théorie suppose qu'on traite chacun à égalité et, pour cela, il faut reconnaître la propriété des individus sur leur propre personne. En vertu de ce principe, chacun doit pouvoir jouir à sa guise de ce qu'il possède légitimement, sans risquer d'avoir à subir une quelconque spoliation. Le droit de propriété est absolu : la possession de soi inclut les aptitudes et tous les bénéfices qu'on peut en tirer. Même si les capacités que les personnes possèdent sont inégales et si parfois elles ne peuvent être attribuées à des choix personnels mais à des circonstances contingentes, il est de toute façon plus important de garantir à chacun la protection de sa propriété privée plutôt que de venir en aide aux démunis. En fait, l'égalité en termes de droit à profiter pleinement de ses propres aptitudes prime sur les inégalités concernant la quantité de moyens que chacun détient pour développer son autonomie. Le libertarisme aboutit au refus de toute forme de fiscalité redistributive, comprise comme une spoliation injuste du droit des personnes à profiter librement de leurs biens acquis, même s'il s'agit d'empêcher certains pauvres ou handicapés de subvenir à leurs besoins élémentaires. Les libertariens mettent en doute l'idée d'intérêt général, l'invocation de principes de solidarité et de justice sociale et dénoncent dans le *Welfare State* l'oppression d'une bureaucratie responsable d'une tendance à l'assistanat aussi inconséquente que dispendieuse. Ils regrettent que les aides apportées aux

démunis s'effectuent sur des critères d'état et non d'attitude, c'est-à-dire sans que des conditions soient imposées sur les bénéficiaires qu'ils en retirent. La désresponsabilisation à laquelle conduit une telle logique les apparente, à leurs yeux, davantage à des privilèges qu'à de réelles libertés. Toute intervention de l'État, même minime, est interprétée comme la porte ouverte à un interventionnisme croissant. Cet argument permet aux libertariens de rejeter les propositions de Rawls sur le *principe de différence* qu'ils assimilent à un paternalisme d'État.

Parmi les droits dont disposent les personnes sur les biens légitimement acquis, les libertariens insistent particulièrement sur le libre-échange. Les transferts de richesse doivent être librement consentis. Il s'agit là d'un contractualisme fondé sur l'avantage mutuel : le contrat est juste si chacun, quelles que soient ses aspirations et la nature respective des buts qu'il recherche, a un intérêt à coopérer. On retrouve ici un raisonnement développé dans la théorie des jeux. Pour être juste, la régulation entre l'offre (les capitaux) et la demande (les besoins) doit s'effectuer de manière auto-organisée par le marché. Les transactions commerciales relèvent de la sphère privée. Elles ne regardent pas la puissance publique et ne peuvent pas être posées en termes d'intérêt général. Les inégalités de ressources ne constituent pas des iniquités et le libre marché est la seule instance légitime pour organiser les transferts de propriété individuelle. L'État n'a pas à interférer avec ces mécanismes. Ainsi, une distribution est juste, non par son contenu, mais uniquement en vertu du caractère libéral des procédures de transfert qui ont conduit à son établissement. Sur un plan purement géographique, un optimum libertarien est réalisé lorsque l'espace géographique fonctionne comme un marché à l'intérieur duquel chaque habitant peut librement choisir d'occuper les lieux auxquels sa fortune lui donne accès, ce qui rend cette théorie de la justice compatible, dans la plupart des cas, avec le modèle utilitariste. Les équipements touristiques fonctionnent selon ce régime : l'accès aux équipements d'hébergement dépend des préférences individuelles et de la solvabilité de chacun. La confiscation d'une partie de la richesse par la puissance publique dans le but de réaliser les missions qu'elle s'est fixée est considérée comme une violation du droit individuel à la propriété. À terme, tout l'univers a vocation à faire l'objet d'une appropriation privée.

Remarquons que, pour lui donner plus de force, des arguments utilitaristes sont adjoints à la doctrine libertarienne par certains intellectuels « *ultra-libéraux* » : la reprise des hypothèses d'Adam Smith sur la « *main invisible* » a permis à de nombreux décideurs publics de justifier une plus grande efficacité collective du marché auto-organisé par rapport à l'État.

Outre le fait qu'un tel modèle n'a jamais été logiquement démontré et qu'il reste empiriquement contestable, un libertarien orthodoxe comme Robert Nozick reste indifférent aux phénomènes d'agrégation collective consécutifs au respect du principe d'intangibilité de la propriété privée. Pour lui, ce n'est pas parce qu'il est plus efficace que le libre marché mérite d'être promu mais bien car il est plus respectueux des libertés individuelles.

4.2.6. Les communautariens

Dans son ouvrage sur les grandes théories de la justice, Will Kymlicka consacre tout un chapitre aux *communautariens* dont les principales figures contemporaines sont Charles Taylor⁴⁵, Michael Sandel⁴⁶ ou Axel Honneth⁴⁷. Les communautariens reprochent aux autres théories d'être coupées des ambiances de la vie quotidienne. Ils partent du principe que l'identité personnelle est toujours située dans un contexte social duquel elle ne saurait être complètement détachée. Ils critiquent les libéraux pour leur conception atomiste des individus, dépourvus d'intuitions et réduits à l'état d'abstractions artificielles et isolées. À cet objectivisme abstrait, ils opposent le constat empirique de la puissance identitaire du lien culturel : nous avons tous besoin des autres pour bâtir des existences significatives. Le principe d'autodétermination ne vaut que s'il est situé socialement. Ce sont les valeurs communes qui imprègnent l'identité de la personne et qui lui permettent de construire sa propre vie affective. Le Moi se réalise dans l'interprétation des différents rôles sociaux que nous occupons spontanément au cours de notre vie pour construire notre propre personnalité.

Pour les communautariens, on ne peut pas réduire la liberté à la quantité de choix rationnels qu'il est possible d'effectuer parmi une liste de possibilités, contrairement à ce que supposent les libéraux. La justice tient plutôt à la capacité, à partir de circonstances contingentes, de vivre une existence enrichissante, digne et accomplie. Selon eux, les libéraux n'apportent aucune réponse consistante sur ce point. Les communautariens défendent donc une conception substantielle de la justice : tout ce qui est culturel mérite la protection du politique, par opposition aux libéraux qui distinguent puissance publique et société civile, « *structure de base* » et « *doctrines englobantes* » pour reprendre la terminologie proposée par

⁴⁵ TAYLOR Charles (1994) *Multiculturalisme, Différence et démocratie*, Aubier, Paris, 160 p.

⁴⁶ SANDEL Michael (1999) *Le libéralisme et les limites de la justice*, La couleur des idées, Le Seuil, Paris, 330 p.

⁴⁷ HONNETH Axel (2000) *La lutte pour la reconnaissance*, Éditions du Cerf, Paris, 233 p.

John Rawls⁴⁸. On peut cependant distinguer deux catégories de communautariens : les communautaristes et les multiculturalistes.

Les premiers considèrent que les habitants appartiennent à des groupes culturels qui leur confèrent une identité spécifique. La justice sociale réside dans la reconnaissance par les instances publiques des particularismes communautaires et dans le respect des valeurs patrimoniales qui fondent l'intégration culturelle de ces groupes. Pour l'État, la priorité serait d'assurer la préservation des communautés qui se chargent de fournir aux individus des cadres culturels concrets, significatifs et nécessaires à l'épanouissement de leur existence. La difficulté réside dans la régulation politique des relations qui s'établissent entre les communautés. Si la paix peut se développer spontanément, il arrive aussi que certains groupes fondent leur identification réciproque sur un rapport d'hostilité et exigent de leurs membres qu'ils manifestent leur appartenance et leur fidélité par des comportements impérialistes et agressifs. Le rôle de l'État vise alors l'imposition d'une même norme culturelle à tout le monde, celle de la communauté la plus influente qui exerce alors un impérialisme institutionnel sur ses homologues⁴⁹. Cette conception géopolitique des relations culturelles ne peut conduire qu'à la guerre entre les communautés pour parvenir au contrôle de l'État. À l'échelle du monde, la stabilité peut être atteinte si des États-Nations culturellement homogènes parviennent à maintenir l'intangibilité des frontières qui les séparent. Les administrés doivent partager plus que des intérêts individuels convergents : ils doivent avoir l'impression d'accomplir une vie commune, de former un ensemble homogène et distinct du reste du monde.

Les multiculturalistes, plus proches des libéraux, considèrent au contraire que la valeur de l'appartenance communautaire est une affaire personnelle. L'intervention de la puissance publique doit s'arrêter au respect mutuel des différentes communautés et à la reconnaissance du bien qu'il y a à s'enraciner au sein de cultures spécifiques, sans exprimer de jugement public sur le contenu de celles-ci. Le bien commun repose alors sur trois idées. La première se fonde sur la nécessité œcuménique de préserver la variété des emblèmes culturels, qu'il s'agisse des lieux de culte, des célébrations traditionnelles ou du folklore. On ne peut confier une telle tâche au libre marché dont la structure concurrentielle revient à utiliser le capital transactionnel comme modalité de gestion des rapports entre communautés et, à terme, à

⁴⁸ RAWLS John (1987) *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris, 666 p.

⁴⁹ Il s'agit par exemple de la vision défendue par le courant néoconservateur aux États-Unis auquel se rattache Samuel Huntington.

HUNTINGTON Samuel P. (1999) *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 402 p.

appauvrir la diversité culturelle au profit des groupes les plus riches. Il faut donc faire appel à la puissance publique et, éventuellement, à condition de les encadrer, aux associations si l'on veut entretenir cette diversité. La deuxième mission de l'État consiste à développer une sphère publique neutre d'évaluation des options sociales au sein de laquelle les valeurs communautaires n'entrent pas en ligne de compte. C'est ce que l'on appelle le principe de laïcité déjà évoqué avec le « *pluralisme égalitaire* » de Michael Walzer⁵⁰. Le multiculturalisme est double. En même temps qu'il promeut la diversité des cultures, il considère aussi que chaque personne peut appartenir simultanément à plusieurs groupes culturels. Selon lui, rien n'empêche de développer une identité régionale, linguistique ou ethnique tout en manifestant un vif attachement à sa communauté nationale. Cette multi-appartenance est même un moyen pour favoriser l'échange syncrétique, le renouvellement postmoderne des significations culturelles et le respect mutuel entre les groupes sociaux.

4.2.7. Les féministes

Will Kymlicka consacre un dernier chapitre de son *Introduction aux théories de la justice* aux courants féministes. Il commence par constater la très grande variété des conceptions théoriques qui cherchent à définir les justes conditions sociales qu'il est possible de réserver au genre féminin. On s'aperçoit alors que ces points de vue reprennent en partie les clivages déjà évoqués entre les différentes théories générales (utilitaristes, rawlsiens, libertariens, marxistes et communautariens). En fait, la question de la place des femmes constitue un domaine particulier d'application des théories générales de la justice discutées auparavant et non un courant homogène et distinct des autres conceptions. Kymlicka aurait très bien pu choisir un autre type de problème : le statut des minorités ethniques ou celui des pauvres, la mise en valeur du patrimoine, le développement de la richesse, la mise en valeur de l'environnement ou la circulation des personnes par exemple.

Cette première présentation des réflexions de Will Kymlicka permet de faire le constat de l'absence d'unanimité et de la très grande variété des conceptions de la justice sociale qui entrent en compétition au sein du débat intellectuel. Le passage en revue de ces grandes théories témoigne de la vigueur des discussions entreprises en philosophie politique depuis une quarantaine d'années. On voit que, pour défendre ces théories, les philosophes font appel

⁵⁰ Contrairement à ce qu'affirment certains commentateurs qui classent la pensée de Michael Walzer au sein du courant multiculturaliste, il apparaît que le domaine d'application de sa théorie des sphères de justice dépasse largement le cadre restrictif des biens culturels.

à des modèles heuristiques à l'intérieur desquels ils pensent les relations sociales pour justifier des systèmes de valeurs. Certains insistent sur la liberté, d'autres sur la construction de la personnalité, sur le marché, sur la lutte des classes ou encore sur l'action publique. À chaque fois, les modèles heuristiques sont utilisés, non pas pour leur vérité intrinsèque, mais bien parce qu'ils permettent de justifier une conception normative du bien public. En ce sens, ils s'apparentent moins à des vérités factuelles qu'à des opinions et à des idéologies susceptibles de rencontrer des soutiens au sein de la société civile. Cette hétérogénéité des ordres de grandeur mobilisés à l'intérieur du débat théorique autour du problème de la justice fournit un cadre d'analyse propice à l'étude du fonctionnement du pluralisme axiologique qui se développe dans les régimes démocratiques, ce que l'étude du débat public vise à mettre en évidence.

4.3. La géographie face au renouveau de la justice sociale

4.3.1. Les géographes et la justice sociale

La Théorie de la justice de John Rawls est parfois présentée comme l'ouvrage de philosophie politique le plus commenté au XX^e siècle⁵¹. À quelques notables exceptions, les géographes francophones n'ont cependant contribué que de manière très marginale à la réalisation d'une telle performance éditoriale. Peu d'entre eux se sont penchés de manière spécifique sur le problème de la justice. En effet, beaucoup de spécialistes ont préféré s'engager dans la recherche d'hypothétiques lois d'organisation de l'espace géographique et placer leurs travaux sous l'autorité des épistémologies naturalistes. Pour eux, il n'était pas pertinent d'envisager les motivations des projets territoriaux autrement que comme des occurrences particulières d'un fonctionnement général et déterministe. Ce paradigme dominant, dont l'apogée correspond à la publication de la quatrième *Géographie Universelle* au cours des années 1990, a depuis fait l'objet de critiques nombreuses même si, aujourd'hui encore, il reste pour beaucoup une référence implicite.

La situation est différente dans les pays anglo-saxons où les géographes ont pu assister directement, sans frein linguistique ou culturel, au déploiement du débat autour de la justice sociale dans un contexte où l'analyse spatiale, dans sa version naturaliste, n'a jamais été aussi dominante qu'en France. C'est ainsi que David Harvey, dès 1973, quatre ans après avoir publié *Explanation in Geography*⁵², rompt avec la nouvelle géographie quantitative pour s'engager dans la réflexion des problèmes de géographie urbaine à partir de la perspective éthique. En réponse aux travaux de Rawls, il opte pour une analyse néo-marxiste⁵³, point de vue auquel il reste fidèle par la suite, puisque vingt ans plus tard, face à la montée des interprétations communautariennes du post-modernisme, il propose et défend une interprétation marxiste de ce courant intellectuel, notamment à propos des questions d'inégalités en matière d'environnement⁵⁴. L'œuvre pionnière de Harvey a été prolongée par tout un courant radical très vivace encore aujourd'hui.

⁵¹ RENAUT Alain (1999) « Le Renouveau de la philosophie politique », *Le Magazine littéraire*, n° 380, p. 20-25.

⁵² HARVEY David (1969) *Explanation in Geography*, Hodder & Stoughton, London, 521 p.

⁵³ HARVEY David (1973) *Social Justice and the City*, Arnold, London, 336 p.

⁵⁴ HARVEY David (1996) *Justice, Nature & the Geography of Difference*, Blackwell Publishing, London, 470 p.

Parallèlement, d'autres recherches ont été mises en chantier pour tenter d'appliquer certaines théories de la justice aux problèmes géographiques. Plusieurs revues parmi lesquelles *The Annals of the Association of American Geographers* mais aussi *Progress in Human Geography*, *Environment and Planning* et plus récemment *Ethics, Place and Environment*⁵⁵ se sont ainsi progressivement ouvertes aux questions posées par le problème de la justice territoriale. De nombreux géographes ont été amenés à formuler leurs problématiques en termes de justice sociale : citons par exemple Bae-Gyoon Park⁵⁶, Paul Cloke⁵⁷, Malcolm P. Cutchin⁵⁸, Brendan Gleeson⁵⁹, Jon Goss⁶⁰, Gilian Hart⁶¹, Hilda E. Kurtz⁶², David Matless⁶³, John Mohan⁶⁴, Jamie Peck⁶⁵, Susan Smith, Gill Valentine⁶⁶ ou Jane Wills⁶⁷. La plupart des thèmes contemporains de la géographie ont pu être relus sous l'angle

⁵⁵ STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice (2001) *Géographies anglo-saxonnes, Tendances contemporaines*, Mappemonde-Belin, Paris, 315 p.

⁵⁶ PARK Bae-Gyoon (2005) « Spatially selective liberalization and graduated sovereignty: Politics of neo-liberalism and “special economic zones” in South Korea », *Political Geography*, Volume 24, Issue 7, p. 850-873.

⁵⁷ CLOKE Paul (2002) « Deliver us from evil? Prospects for living ethically and acting politically in human geography », *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 587-604.

⁵⁸ CUTCHIN Malcom P. (2002) « Ethics and geography: continuity and emerging syntheses », *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 656-664.

⁵⁹ GLEESON Brendan (1997) « Community care and disability: the limits to justice », *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 199-224.

⁶⁰ GOSS Jon (2004) « Geography of consumption », *Progress in Human Geography*, Volume 28, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 369-380.

⁶¹ HART Gilian (2002) « *Geography and development: development/s beyond neoliberalism? Power, culture, political economy* », *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 6, Hodder Arnolds Journals, p. 812-822.

⁶² KURTZ Hilda E. (2003) « Scale frames and counter-scale frames: constructing the problem of environmental injustice », *Political Geography*, Volume 22, n° 8, p. 887-916.

⁶³ MATLESS David (1997) « Moral geographies of landscape », *Landscape Research*, Volume 22, n° 2, p. 141-155

⁶⁴ MOHAN John (2000) « Geographies of welfare and social exclusion », *Progress in Human Geography*, Volume 24, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 291-300.

MOHAN John (2002) « Placing social capital », *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 191-210.

MOHAN John (2003) « Geography and social policy: spatial divisions of welfare », *Progress in Human Geography*, Volume 27, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 363-374.

⁶⁵ PECK Jamie (2001) « Neoliberalizing states: thin policies/hard outcomes », *Progress in Human Geography*, Volume 25, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 445-455.

⁶⁶ VALENTINE Gill (2003) « Geography and ethics: in pursuit of social justice – ethics and emotions in geographies of health and disability research », *Progress in Human Geography*, Volume 27, n° 3, Hodder Arnold Journals, p. 375-380.

VALENTINE Gill (2004) « Geography and ethics: questions of considerability and activism in environmental ethics », *Progress in Human geography*, volume 28, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 258-263.

VALENTINE Gill (2005) « Geography and ethics: moral geographies ? Ethical commitment in research and teaching », *Progress in Human Geography*, volume 29, n° 4, Hodder Arnold Journals, p. 483-487.

⁶⁷ WILLS Jane (1999) « Political economy I: global crisis, learning and labour », *Progress in Human Geography*, Volume 23, n° 3, p. 443-451.

WILLS Jane (2000) « Progress reports, Political economy II: the politics and geography of capitalism », *Progress in Human Geography*, Volume 24, n° 4, Hodder Arnolds Journals, Hodder Arnold Journals, p. 641-652.

de la justice : l'aménagement du territoire, le développement des régions pauvres, la reconnaissance des identités minoritaires, la qualité du cadre de vie et la santé des habitants, la préservation de l'environnement et des paysages mais aussi les enjeux de la cohabitation en milieu urbain. De manière plus générale, c'est l'ensemble des politiques publiques engagées dans l'amélioration territoriale des conditions de vie qui ont bénéficié d'un nouvel examen. Si elle s'est concentrée sur la critique des politiques néo-libérales et communautariennes, la géographie anglo-saxonne en a aussi profité pour s'affirmer comme une science politique impliquée dans la compréhension et l'animation du débat public, dans ce que je propose de nommer une approche géoéthique. Parmi tous les efforts entrepris pour faire entrer la perspective éthique dans l'analyse des problèmes géographiques, il convient de réserver une place particulière aux travaux de David M. Smith.

Smith est un géographe anglais qui, hormis de nombreux séjours à l'étranger, a effectué l'essentiel de sa carrière à l'Université de Londres. À l'instar de quelques géographes, plus nombreux dans les universités anglo-saxonnes (Harvey, Sack, Tuan, Valentine) que dans les universités francophones (Bailly, Reynaud), David Smith a perçu, dès les années 1970, les possibilités offertes par le renouveau de la réflexion sur la justice sociale amorcé par la *Théorie de la justice* de Rawls. Il est d'ailleurs le seul géographe à avoir consacré l'essentiel de ses travaux à la question de la justice sociale et à être resté fidèle à ce thème de recherche tout au long de sa carrière. Son principal apport, me semble-t-il, est d'avoir fait de la réflexion sur les théories de la justice une méthode d'investigation scientifique. Son ouvrage majeur, *Geography and Social Justice*⁶⁸ (1994), est composé comme suit : la première partie constitue une transposition au domaine géographique du tableau des différentes doctrines de la philosophie politique proposé par Will Kymlicka dans *Introduction à la justice sociale* (1989) ; la seconde partie passe en revue un certain nombre de problèmes spécifiques (les inégalités dans les villes des États-Unis, dans les villes d'Europe de l'Est, les problèmes de l'Afrique du Sud après l'Apartheid et l'appropriation territoriale des communautés israélo-palestiniennes) et tente une analyse comparative des réponses qu'y apportent les différentes conceptions de la justice territoriale définies auparavant. L'originalité et la richesse des travaux de David Smith méritent d'être soulignées : la perspective géoéthique que je propose

WILLS Jane (2002) « Political economy III: neoliberal chickens, Seattle and geography », *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 1, Hodder Arnolds Journals, p. 90-100.

⁶⁸ SMITH David M. (1994) *Geography and Social Justice*, Blackwell, Oxford, 325 p.

On consultera également les ouvrages et articles référencés dans la bibliographie générale.

représente une tentative pour les saluer et en tirer des enseignements pour comprendre la structuration des opinions géographiques.

En France, l'intérêt pour les théories de la justice est plus récent et encore assez restreint. Les travaux fondateurs d'Antoine Bailly sur la géographie du bien-être⁶⁹ et d'Alain Reynaud sur la justice socio-spatiale⁷⁰ n'ont pas été approfondis par le reste de la communauté géographique même si, en 1988, un numéro spécial de *L'Espace géographique* coordonné par Antoine Bailly et Jean-Bernard Racine posait à nouveau la question de la géographie du bien-être et des inégalités⁷¹. Les propositions de Bernard Bret à la fin des années 1990 introduisent une rupture dans la mesure où ils constituent les premières analyses géographiques mentionnant explicitement les nouvelles théories de la justice sociale avec des applications destinées à évaluer la politique de développement régional au Brésil⁷². Depuis, la géographie française a commencé à s'ouvrir aux relations entre géographie et justice. En 2008, par exemple, la justice spatiale a fait l'objet d'un colloque international organisé à l'Université Paris-X Nanterre donnant l'occasion de mener une réflexion autour d'un renouvellement de la théorie critique en géographie⁷³. De nombreuses contributions ont permis de montrer la diversité des situations géographiques pouvant correspondre à des inégalités injustes. Au cours de la même année, la 17^e Biennale de Géographie d'Avignon - Géopoint intitulée « *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales* » s'est demandée, dans un des quatre axes développés, comment « *l'optimisation conduit-elle au*

⁶⁹ BAILLY Antoine S. (1981) *La Géographie du bien-être*, collection Espace et liberté, PUF, Paris, 240 p.

⁷⁰ REYNAUD Alain (1981) *Société, espace et justice*, PUF, Paris, 263 p.

⁷¹ BAILLY Antoine S., RACINE Jean-Bernard (1988) « Qualité de la vie, bien-être et indicateurs sociaux et disparités territoriales », *L'Espace Géographique*, tome 17, n° 3, p. 161-240.

⁷² BRET Bernard (1996) « Les inégalités : une question de géographie politique », *L'Information géographique*, volume 60, Paris, p. 10-19.

BRET Bernard (2000) *Justice et Territoire, essai d'interprétation du Nordeste du Brésil*, thèse d'État, Université Paris I, 2 t., 683 p.

BRET Bernard (2001) « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. À propos du Nordeste du Brésil », *L'Information géographique*, volume 65, Paris, p. 193-218.

BRET Bernard (2002) « Justice et territoire, Une réflexion à partir du cas brésilien », *Strates*, Numéro Hors-série.

BRET Bernard (2008) « Équité territoriale », *Hypergeo*, <http://www.hypergeo.eu>.

⁷³ « *Justices et injustices spatiales* », Colloque International, Université Paris X-Nanterre, 12, 13 et 14 mars 2008.

Ce colloque m'a donné l'opportunité de proposer un poster scientifique dont une partie a été intégrée dans le cinquième chapitre de ce mémoire.

BRENNETOT Arnaud (2008) « *L'apport des théories de la justice à l'interprétation des valeurs géographiques - L'exemple de la presse magazine en France* », « *Justices et injustices spatiales* », Colloque International, Université Paris X-Nanterre.

juste et au beau »⁷⁴. L'intérêt croissant des géographes pour la « *justice spatiale* » révèle l'importance que les valeurs éthiques et morales occupent désormais dans l'analyse des territoires. Dans son éditorial publié dans *Cybergeo* en janvier 2009, Denise Pumain utilise même le terme « *géoéthique* » pour désigner une perspective que la discipline pourrait emprunter à l'avenir⁷⁵.

4.3.2. La transposition des théories de la justice à la géographie

La variété des questions et des thématiques - la culture, l'économie, la politique, les transports, le tourisme, les « *milieux naturels* » - qui traversent le discours géographique et qui structurent le débat public territorial ne s'impose pas en vertu de principes déterministes et indépendants de l'engagement des habitants dans la réalisation de leur propre existence. Tous sont responsables des problèmes qu'ils choisissent de traiter lorsqu'ils interviennent à titre individuel ou au nom d'instances collectives. S'intéresser aux questions de reconnaissance identitaire comme la caractérisation du sentiment national, le statut des minorités, la promotion des traditions et la préservation du patrimoine historique, revient à privilégier des questions qui relèvent de l'intégration culturelle des personnes et, en conséquence, à reléguer à l'arrière-plan certaines questions que d'autres acteurs considèrent pourtant comme des priorités absolues : la lutte contre l'exploitation capitaliste, la croissance de la valeur ajoutée marchande (le PIB), la lutte contre le poids des prélèvements obligatoires, l'amélioration de la salubrité des cadres de vie les plus dégradés. La pertinence d'un problème géographique ne va jamais de soi : c'est pourquoi elle exige toujours une justification. Les motivations qui poussent certains à porter leur attention sur les questions de ségrégation urbaine plutôt que sur la lutte contre la pollution et les risques industriels, la protection des frontières, la péréquation interrégionale ou la gouvernance territoriale méritent d'être explicitées et assumées, notamment pour éviter à leurs promoteurs de recourir, faute de mieux, à l'argumentaire naturaliste. L'intérêt accordé à n'importe quel problème géographique résulte toujours d'un arbitrage entre des enjeux techniques et certaines aspirations à la justice. C'est la raison pour

⁷⁴ Colloque Géopoint 2008, 17^{ème} Biennale de Géographie d'Avignon, « *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales* », Université d'Avignon, 5 et 6 juin 2008, Actes à paraître. J'ai également contribué à ce colloque :

BRENNETOT Arnaud (2008) « Optimum territorial et théories de la justice », Colloque Géopoint 2008, 17^{ème} Biennale de Géographie d'Avignon, « *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales* », Université d'Avignon, 8 p.

⁷⁵ Denise Pumain, « Géoadvertainment et géoéthique », *Cybergeo*, Editoriaux, mis en ligne le 14 janvier 2009. <http://www.cybergeo.eu/index21733.html>.

laquelle les théories de la justice sont particulièrement aptes à rendre compte du pluralisme qui affecte les aspirations des habitants d'un territoire organisé selon les principes démocratiques. Elles permettent en effet de formaliser la diversité de nos préoccupations et de les comparer à l'intérieur d'un cadre de référence commun. Les divergences théoriques en matière de justice sociale, tels que Will Kymlicka les a exprimés, fournissent alors un cadre d'analyse pertinent pour appréhender la diversité des valeurs géographiques qui animent le débat public territorial.

4.3.3. « Faut-il ouvrir les frontières ? » : un exemple de traitement géoéthique

La géoéthique est conçue comme une méthode destinée à favoriser la compréhension de la pluralité des points de vue exprimés en matière d'évaluation des problèmes géographiques que nous sommes susceptibles de rencontrer dans la vie quotidienne. Elle ne cherche pas à identifier quelle doctrine pourrait fournir dans l'absolu la meilleure solution à tous les problèmes mais à montrer que les désaccords pratiques entre acteurs sociaux peuvent être formalisés en termes de théories de la justice. Elle doit permettre aux interlocuteurs de mieux se comprendre, de prendre conscience de la relativité des valeurs géographiques qui les motivent et, éventuellement, d'imaginer des solutions publiques dans lesquelles la hiérarchie des priorités serait établie de façon provisoirement consensuelle.

Dans leur ouvrage *Éthique économique et sociale*, Christian Arnsperger et Philippe Van Parijs⁷⁶, après avoir eux aussi présenté une typologie des grandes théories de la justice sociale qui, par de nombreux aspects, rappelle celle de Will Kymlicka, consacrent deux chapitres à des exemples d'application pratique. L'un d'entre eux traite notamment des déplacements et des politiques publiques qu'il est légitime d'entreprendre en matière de gestion des flux migratoires. Ce travail est remarquable car, outre son originalité épistémologique, il ouvre une perspective nouvelle en matière de caractérisation des problèmes géographiques⁷⁷ : il ne s'agit plus de définir le contenu des actions publiques à partir d'une conception unique de la justice

⁷⁶ ARNSPERGER Christian, VAN PARIJS (2000) *Éthique économique et sociale*, La Découverte, coll. Repères, n° 300, Paris, 128 p.

Philippe Van Parijs, professeur à l'Université Catholique de Louvain, est un philosophe francophone dont la réflexion politique sur les théories de la justice compte parmi les plus importantes. Il est notamment l'auteur de *Qu'est-ce qu'une politique juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique* (1991), ouvrage dans lequel il dresse, lui aussi, une classification générale des différentes théories de la justice. À ce titre, son apport n'est pas inférieur à celui de Will Kymlicka. Christian Arnsperger est aussi professeur à l'UCL et se consacre, de son côté, à l'application des théories de la justice sociale aux problèmes économiques.

⁷⁷ Je signale que la lecture de ce texte m'a encouragé à penser qu'il était possible et même pertinent de transposer les grandes théories de la justice sociale au débat public territorial.

territoriale mais de formaliser la comparaison des différentes solutions proposées, de clarifier le débat et, enfin, d'améliorer la compréhension mutuelle des partenaires sociaux. Ces ambitions correspondent aux buts de la géoéthique.

Selon les deux auteurs, la réponse utilitariste à la question de la libre circulation des populations migrantes est ambiguë.

« Si l'on adopte comme population de référence l'ensemble de l'humanité, l'utilitarisme fonde une forte présomption en faveur de la libre circulation des personnes. En effet, si une famille décide de migrer, que ce soit au sein d'un pays ou au-delà de ses frontières, ce ne peut être que parce qu'elle escompte ainsi améliorer son sort, contribuant par là même (toutes choses restant égales par ailleurs) à un accroissement du bien-être agrégé. (...) Ce sont les migrants (potentiels) qui sont le mieux à même de juger si leur niveau de bien-être se verrait accru par l'effet de la migration envisagée. La liberté de migrer peut dès lors être présumée justifiée par le souci de maximiser le bien-être agrégé ».

Cette hypothèse liminaire, bienveillante à l'égard de la libre circulation, peut être tempérée par d'autres arguments qui relèvent tout autant d'un idéal utilitariste.

« Pour contester le caractère optimal de l'exode rural et de l'urbanisation galopante du tiers-monde, on peut faire l'hypothèse suivante : bien souvent, ce qui est le meilleur choix du point de vue de la femme et/ou des enfants, et en dépit du revenu global accru, le bien-être global des ménages pourrait bien être en moyenne détérioré par rapport à la situation d'insertion rurale initiale. (...) Rien n'exclut qu'en servant mieux les intérêts des femmes et des enfants, des entraves à la migration puissent permettre d'atteindre un niveau plus élevé de bien-être agrégé ».

Ce constat reste valable aussi longtemps que l'on se contente de mesurer le bien-être des migrants. Les effets sur les populations sédentaires ne sauraient pourtant être ignorés.

« La migration d'un ménage est en effet susceptible de créer de fortes externalités négatives (c'est-à-dire des coûts collectifs qui ne sont pas répercutés dans les coûts et bénéfices de ceux qui prennent la décision, en l'occurrence ici les membres du ménage concerné). Une migration peut certes alléger, au profit de ceux qui restent, la pression sur les ressources rares dont dispose la société d'origine ; celle-ci peut en outre tirer profit des rentrées financières qu'elle reçoit, directement ou indirectement, de cette diaspora ; de plus, la migration en question peut enrichir la diversité de la société d'accueil et renforcer les ressources humaines mises à la disposition de son économie. Mais elle peut aussi, simultanément, soustraire définitivement à la société d'origine un certain nombre de ses membres les plus dynamiques et les mieux formés, et disloquer les sociétés d'accueil par l'afflux d'arrivants qui, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure de s'y intégrer aisément. Si ces externalités négatives prévalent nettement sur les externalités positives, de nombreux ménages peuvent encore avoir fortement intérêt à migrer. Mais rien ne garantit plus que cette migration, même parfaitement informée, contribuera à maximiser le bien-être agrégé, et il se peut donc bien que l'utilitariste avisé se doive d'entraver, fût-ce sélectivement, les mouvements migratoires ».

L'intérêt accordé par les utilitaristes aux conséquences sociales des décisions individuelles les incite à s'interroger sur l'effet des politiques publiques menées par les différents États dans le cas où les mouvements migratoires sont libres.

« Il se peut que les externalités positives de la migration au profit du pays d'origine (moindre pression sur les ressources, haut rendement de la diaspora) soient telles que les pays à forte émigration soient incités à adopter, au cas où l'on ouvrirait les frontières, une politique démographique beaucoup plus nataliste que celle qu'ils adopteraient avec des frontières fermées. Ce faisant, ce sont les pouvoirs publics de ces pays qui ne prennent pas en compte les externalités négatives de la croissance rapide de la population mondiale à laquelle ils contribuent ».

La réponse utilitariste est donc pleine de contradictions et débouche sur l'évocation de la seconde théorie développée par Arnsperger et Van Parijs, le libertarisme. En insistant sur la priorité du principe de propriété de soi, les libertariens placent la libre circulation sous la responsabilité des personnes individuelles. Aucune institution publique n'a de légitimité à entraver la jouissance d'un tel droit.

« Pas question pour un État d'exiger des visas d'entrée, encore moins d'imposer des visas de sortie. Pas question non plus d'instaurer des quotas, ni d'exiger des immigrants potentiels une profession de foi idéologique ou une compétence linguistique minimale. Les immigrants ne peuvent bien entendu prétendre à aucune prestation sociale autre que ce à quoi leur donneraient droit les cotisations éventuellement payées dans le cadre d'un contrat d'assurance. Cependant, personne ne peut les empêcher d'accepter un emploi qu'un employeur est disposé à leur offrir, ni d'occuper un logement que son propriétaire est disposé à leur vendre ou à leur louer ».

Cette liberté de circulation au niveau des institutions ne signifie pas que la quantité de déplacements augmente nécessairement : les individus ont en effet le droit de limiter l'accès aux territoires dont ils sont propriétaires.

« Si vous avez pour patrimoine privé un vaste territoire, c'est à vous de décider qui peut le traverser, s'y installer, y travailler, s'y exprimer. S'il vous chante de n'y admettre que des francophones, ou des hommes roux, ou des diplômées en informatique, tant pis pour les autres. »

Le marxisme, d'après les auteurs, semble quant à lui de prime abord plutôt hostile à la libre circulation des personnes, notamment car elle paraît encourager l'internationalisation de l'exploitation du travail.

« D'une part, parce que l'apport d'une main-d'oeuvre étrangère avide de travailler ne peut que gonfler la masse des travailleurs potentiels parmi lesquels les capitalistes ont la faculté de sélectionner leur force de travail. D'autre part, parce que (comme Marx et Engels le notaient dans le cas de l'immigration irlandaise en Angleterre) la présence de travailleurs étrangers a pour effet, en tout cas à court terme, de diviser la classe ouvrière et ainsi d'entraver ses efforts d'organisation collective en vue d'obtenir des augmentations salariales et des améliorations des conditions de travail. (...) Tant pis donc, de ce point de vue, pour les travailleurs étrangers qui frappent à la porte. Ils devront attendre, pour pouvoir circuler librement, qu'une internationale des pays socialistes ait pu s'instaurer ».

L'internationalisation de l'économie de marché est alors assimilée à une globalisation de la lutte des classes. Les auteurs remarquent qu'une telle interprétation semble paradoxalement légitimer les inégalités internationales par le maintien du *statu quo ante* au détriment des régions déjà les plus défavorisées.

« L'ouverture universelle des frontières à l'immigration, sans restriction aucune quant aux droits des immigrés, constitue sans doute la manière la plus radicale d'éroder ces privilèges, mais ce n'est pas la seule. La libre circulation du capital, par exemple, accroît certes l'exploitation capitaliste, mais ne peut que réduire l'exploitation nationale ».

Le marxisme, lui non plus, ne fournit aucune réponse tranchée quant à l'opportunité d'autoriser la libre circulation des personnes. Il semble bien que chacune des solutions possibles entraîne son lot d'avantages et d'inconvénients.

Les partisans de l'égalitarisme libéral - Rawls et les partisans de la justice comme équité - n'échappent pas à une telle incertitude. Arnsperger et Van Parijs notent d'ailleurs que Rawls a donné une réponse précise à cette question des migrations internationales.

« Chaque société conserve ainsi le droit de protéger sa population et sa culture contre cette « invasion pacifique » qu'est l'immigration, et le principe d'État-nation souscrivant à l'égalitarisme libéral. Les principes du « droit des gens » incluent certes un devoir d'assistance en cas de situation économique désastreuse. Il est cependant clair que des pressions migratoires considérables demeureront, auxquelles la conception rawlsienne de la justice internationale ne fournirait aucune raison de céder ».

La réponse fournie par Rawls privilégie l'intérêt des Nations au détriment de celui des personnes. Pourtant, si l'on considère que les principes libéraux-égalitaires doivent s'appliquer en priorité aux aspirations de l'ensemble des habitants du monde, la réponse varie sensiblement.

« Si cette conception de la justice accorde un statut prioritaire à un principe d'égalité stricte des chances à talents égaux, il est clair que toute limitation des migrations doit être considérée comme une discrimination inacceptable en fonction du lieu de naissance ou de la citoyenneté. Mais même en l'absence d'un tel principe, le principe de différence à lui seul fonde une présomption dans le même sens, en tout cas lorsqu'il est interprété dans sa version lexicale (« si le sort des plus défavorisés n'est pas affecté, c'est celui de la catégorie située juste au-dessus d'eux qui est décisif, et ainsi de suite »). On peut en effet supposer que la liberté de migrer permettra globalement à des ressortissants de pays pauvres d'aller partager les richesses aujourd'hui concentrées dans les pays riches. »

À nouveau, les auteurs soulignent la possibilité d'un argument contraire qui serait pourtant fidèle à la pensée rawlsienne : une ouverture des frontières pourrait très bien produire des effets contre-productifs au regard des principes défendus par le libéralisme-égalitaire.

« Pour assurer durablement autant de ressources que possible à ceux qui en ont le moins, l'action redistributive des pouvoirs publics est essentielle. Or, plus les possibilités réelles de migrer sont élargies par l'effet de l'ouverture des frontières, plus la capacité redistributive des États se voit contrainte par la menace crédible d'émigration émanant de leurs résidents les plus productifs, détenteurs du capital humain le plus rentable, et dont le principe de différence exige que le rendement soit ponctionné de manière à améliorer durablement la situation des moins bien dotés. Ces résidents les plus productifs peuvent profiter d'une mobilité accrue pour aller vivre dans un pays où ils seront moins taxés - et où, détenteurs de ressources humaines alléchantes, ils seront plus que probablement les bienvenus. Par conséquent, plus la liberté de migrer est totale, plus les pays pauvres et riches sont soumis à une concurrence fiscale qui les empêchera de redistribuer une part aussi importante de leur produit national qu'ils ne pourraient le faire dans un monde plus clos, plus compartimenté. Il se peut dès lors qu'en dépit du partage des richesses qu'implique une migration accrue des pays pauvres vers les pays riches, les richesses se retrouvent en fin de compte moins largement partagées en raison de l'affaiblissement de la capacité redistributive des pouvoirs publics tant dans les pays les plus pauvres que dans les pays les plus riches »

Un raisonnement similaire est tenu par ceux qui reprochent au libre-échange de provoquer un *dumping* fiscal généralisé au détriment des plus défavorisés.

La comparaison des différentes réponses apportées au problème des migrations de personnes permet d'illustrer la contradiction et la complexité des enjeux éthiques qui gravitent autour des questions géographiques. Il n'y a jamais de solution idéale qui s'imposerait de manière évidente en vertu de principes déductifs universels. Toute décision constitue un engagement qui exige la responsabilisation des acteurs sociaux. Elle requiert une prise de risque et aussi, très souvent, des mesures compensatoires destinées à corriger des conséquences néfastes éventuellement provoquées par telle ou telle réforme réglementaire. Le recours aux théories de la justice n'intervient que pour permettre à chacun de mieux comprendre la variété des préoccupations qui motivent les interlocuteurs et pour tenter de trouver des solutions avec eux : elle ne fournit aucune réponse préétablie.

Centrer la discussion sur la seule dimension technique constituerait une imposture politique car dans les arguments en faveur de n'importe quelle action publique à caractère territorial s'immiscent toujours des valeurs éthiques. Celles-ci ne s'imposent jamais de façon naturelle et leur mise en évidence au moyen d'une grille d'interprétation, comme celle que proposent Arnsperger et Van Parijs, est un moyen pour chacun d'accéder à la compréhension de ce qu'elles impliquent pour les autres. Cette réflexion doit permettre de s'engager dans la discussion collective avec plus d'assurance. Sans garantir le consensus, elle offre malgré tout une alternative à la manipulation rhétorique et à l'endoctrinement. L'objectif est que la justice ne puisse plus être invoquée de manière vague et allusive sous la forme d'avis ponctuels capables de générer des contradictions insurmontables mais qu'elle soit s'intégrée dans un raisonnement général et cohérent. Si la pluralité des valeurs est un horizon indépassable, il ne doit plus être possible de promouvoir des solutions éclectiques qui entremêlent des principes éthiques contradictoires et non hiérarchisés. En facilitant l'intercompréhension des interlocuteurs lorsqu'ils définissent leurs projets territoriaux, la géoéthique cherche à permettre à chacun d'exprimer, de réfléchir et de défendre ses opinions sous l'angle de la justice politique.

4.4. Propositions pour une classification géoéthique générale

Les entités géographiques que nous habitons n'entrent pas forcément dans le champ de la régulation géoéthique. S'il arrive que certaines circonstances exigent une reconnaissance sociale de l'attachement que nous éprouvons vis-à-vis d'un lieu particulier, le partage entre les valeurs strictement personnelles et celles qui relèvent de choix collectifs n'est pourtant jamais aisé. Tout dépend des finalités qui motivent le contexte de jugement et des relations entre les préférences individuelles et les normes sociales.

L'évaluation du degré de compatibilité entre des normes différentes passe par la formulation d'un cadre global à l'intérieur duquel elles peuvent être rangées relativement les unes aux autres, dans le respect de leur autonomie réciproque, conformément au pluralisme égalitaire de Michael Walzer. Pour accomplir ce travail, il est nécessaire de proposer une modélisation théorique des formes éthiques que prennent les valeurs géographiques utilisées dans la vie quotidienne afin de mettre en évidence les postures relatives qui peuvent être adoptées par les habitants d'un même territoire. Les théories de la justice que nous avons détaillées au début de ce chapitre peuvent maintenant nous livrer des pistes, même si aucun courant n'est apte, précisément en raison des modalités historiques de leur développement, à rendre compte de la polarisation logique de l'ensemble des valeurs géographiques qui traversent le débat public. L'évaluation du degré de compatibilité ou d'inadéquation entre les différentes priorités axiologiques présentes au sein du débat public impose alors la construction d'un modèle général et déductif des valeurs géographiques.

En fait, les choix sociaux qui permettent d'attribuer des qualités à un lieu ne sont pas infinis et il demeure possible d'en dresser un rapide aperçu. Chaque territoire peut ainsi être envisagé comme un ensemble de qualités dont la valeur dépend de logiques variables. Les paragraphes qui suivent visent à construire une classification des valeurs géographiques en partant de principes de différenciation logique qui permettront d'isoler des ordres de grandeur éthique abstraits et généraux. Pour point de départ, il peut être utile de rappeler que tout jugement consiste, d'une part, à établir le contenu d'une valeur légitime à partir de la source qui la produit, et d'autre part, à choisir les modalités de son attribution au sein d'une population de bénéficiaires potentiels.

4.4.1. L'établissement de la valeur territoriale

Un premier axe de différenciation des valeurs éthiques distingue les conceptions substantielles des conceptions procédurales de la justice. Dans le cas où les individus ont la possibilité de contribuer eux-mêmes à la définition collective de la valeur d'un territoire, en partant de leurs propres préférences, chaque attribut utilisé pour le qualifier n'est pas préalable à l'évaluation mais résulte des conditions sociales dans lesquelles se construit l'opinion. La légitimité du choix normatif tient alors à la procédure de décision et non à son contenu final. Peu importe que le lieu soit considéré collectivement comme utile, riche, laid, développé ou l'inverse puisque sa valeur a été établie selon une juste règle d'autonomie des partenaires. Les choix sociaux d'évaluation ne sont légitimes que s'ils correspondent aux aspirations réelles que nourrissent les gens dans leur vie quotidienne. Cette conception procédurale des normes économiques coïncide avec une éthique libérale. Elle suppose que les acteurs sociaux sont détenteurs d'un libre arbitre, c'est-à-dire d'une volonté autonome dont ils peuvent faire usage pour parvenir à la définition de ce qui constitue à leurs yeux la valeur d'un lieu. Cela implique aussi qu'ils soient responsables des implications morales et politiques que supposent leurs comportements. Un axe de transport ne tire pas sa valeur de qualités fixes - la quantité de flux, la capacité de charge, le temps de parcours, l'argent dépensé, l'énergie consommée ou la pollution provoquée - mais de l'attachement que lui portent, à un moment donné, un groupe d'individus en interaction. Cette valeur est donc instable et seule la possibilité de faire reconnaître publiquement des opinions, éventuellement variées, est essentielle au processus de détermination de la norme publique. Pour la philosophie libérale, chacun doit pouvoir mener sa vie comme il l'entend. Cette théorie condamne toutes les pratiques territoriales autoritaires qui empêchent les habitants de profiter de leurs droits politiques, qu'il s'agisse de l'enfermement arbitraire ou de l'interdiction de se déplacer, de l'accès à la citoyenneté ou de la représentation politique, de la pratique d'une langue régionale ou de la protection diplomatique. Il existe un grand nombre de situations où ces droits sont bafoués pour des raisons qui ont trait à l'organisation territoriale de l'État. Là où les droits humains ne sont pas respectés, il est toujours tentant pour les gouvernants, au nom de leur propre intérêt, d'utiliser le pouvoir qu'ils détiennent pour contrôler telle ou telle portion stratégique du territoire, exercer une mainmise sur elle et, éventuellement, pratiquer des discriminations plus ou moins directes contre tout ou partie des populations qui y résident. Il arrive assez fréquemment qu'une minorité ethnique soit stigmatisée de manière

systematique par les responsables politiques afin d'exercer une influence encore plus étroite sur le reste de la population. Ce genre de discrimination peut conduire à l'isolement géographique, à la déportation dans des conditions plus ou moins supportables, à la colonisation par des éléments allochtones, voire, dans les cas les plus extrêmes, à l'épuration ethnique et au génocide. Il ne s'agit là que de quelques-uns des nombreux abus de pouvoir que l'État peut infliger à ceux qui occupent son territoire. La philosophie libérale condamne avec force de telles violations. L'évaluation de la grandeur des lieux doit rester un exercice associé au libre arbitre de chacun. En géographie, cela conduit à envisager l'environnement comme un moyen d'accomplir des projets variés d'aménagement territorial. Les lieux n'ont de valeur qu'en fonction de la liberté qu'ont leurs habitants de formuler des jugements à leur égard. La difficulté principale consiste à trouver des solutions pratiques qui permettent à différentes volontés autonomes de coexister. Le modèle libéral offre plusieurs systèmes de régulation - le marché ou la régulation publique - dont la pertinence dépend à la fois du type de liberté mais aussi de l'identité des bénéficiaires : les transports, par exemple, concernent les pouvoirs publics, les équipementiers, les employés, les contribuables, les personnes menacées par l'effet de serre additionnel lié aux pollutions atmosphériques et les usagers, depuis les étudiants sans ressources jusqu'aux familles nombreuses en passant par les personnes en fauteuils roulants ou les cyclistes.

Il est fondamental de conserver à l'esprit l'importance que revêt la diversité des formes d'appréciation de la liberté dans le contenu de l'évaluation, lesquelles sont susceptibles de conduire à des contradictions : pour reprendre la terminologie d'Isaiah Berlin⁷⁸, les conséquences ne sont pas les mêmes si l'on est sensible aux seules « *libertés négatives* », c'est-à-dire à l'absence de rétorsion politique, ou si l'on intègre aussi les « *libertés positives* » nécessaires au fonctionnement pratique du lieu dans le calcul de sa valeur. Le droit de circuler à bord des transports en commun est une liberté plus restrictive que celle qui consiste à donner la capacité effective d'accomplir des déplacements : le fait qu'une personne soit autorisée à prendre le train ou l'avion n'a pas de lien avec les capacités fondamentales qu'elle détient (revenus, habileté corporelle, connaissances, dignité sociale) pour effectuer réellement un déplacement de ce genre. Pour être bref, on retrouve le clivage entre les libertariens d'un côté et Rawls ou Sen de l'autre. D'un point de vue géoéthique, l'enjeu du libéralisme réside dans le partage social entre les lieux dont la valeur d'autonomie se limite aux droits comme

⁷⁸ Cette terminologie est rappelée par Amartya Sen.
SEN Amartya (1999) *L'Économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 128 p.

absence d'interdiction (« *libertés négatives* ») de ceux pour lesquels il est légitime d'intégrer les capacités réelles que possèdent leurs occupants (« *libertés positives* »). L'histoire du processus de normalisation sociale de la qualité ne se limite pourtant pas à cette alternative.

Certaines théories économiques considèrent que le contexte social dans lequel se déroule l'évaluation porte en lui une mémoire de la valeur qui contraint le contenu des significations possibles auxquelles les partenaires peuvent se rattacher. Contrairement à ce que prétendent les libéraux, l'étendue des choix normatifs serait limitée par des facteurs qui ne relèvent pas de l'autonomie des acteurs mais d'un contexte extérieur qui transcenderait les décisions individuelles. Méconnaître cet aspect constituerait au mieux une erreur éthique et au pire une faute morale. À ce titre, la légitimité d'une norme tient moins aux procédures internes qui conduisent à sa formulation qu'à sa conformité vis-à-vis d'un ordre préalable, indépendant des volontés personnelles. Il s'agit là, selon la terminologie kantienne, d'une conception « *hétéronome* » de l'éthique : le contenu de la valeur est antérieur à toute prise de décision ; il l'encadre, l'impulse et la conditionne. Le bien est alors attaché à des contenus informatifs préalables qui servent de règles auxquelles les acteurs sont censés se conformer et envers lesquelles ils doivent être loyaux. Les territoires auraient une identité substantielle immuable que leurs habitants ne pourraient ignorer sous peine de rompre le lien authentique qui les unit et de s'aventurer dans le culte d'une définition artificielle et désincarnée de la qualité. Selon les ordres de justification disponibles, l'origine de cette identité peut prendre deux formes : la nature et la culture.

Dans la première, l'essence des lieux serait liée à un principe de nécessité qui trouverait son fondement dans une force créatrice indépendante de l'existence humaine. En postulant une volonté transcendante et en reconnaissant la légitimité du caractère ésotérique de l'interprétation, la plupart des croyances fondamentalistes reposent sur un tel raisonnement. Les grandes philosophies téléologiques dérivées de la pensée platonicienne appartiennent aussi à cette métaphysique déterministe. Il en est de même des théories naturalistes et scientistes, c'est-à-dire non pragmatiques, de la science moderne qui considèrent l'expérience de la vie comme la manifestation d'un ordre inévitable prenant la forme de faits évidents et indiscutables : le climat, le relief, la végétation, la race, le capital ou le genre par exemple. En géographie, cela conduit par exemple à la naturalisation des territoires et de leurs frontières. L'hypothèse Gaïa selon laquelle la Terre serait un ensemble vivant, auto-régulé et orienté

dans le but de sa propre conservation relève d'un tel système d'interprétation⁷⁹. Le discours géographique est alors conçu comme un instrument prescriptif qui doit servir de guide pour définir l'action territoriale légitime : les acteurs géographiques ne sont pas responsables de l'objectif à atteindre mais uniquement des moyens qu'ils mettent en œuvre pour faire advenir cet ordre exogène et téléologique.

La seconde conception substantielle de la norme fait du patrimoine culturel la source de tout jugement. Elle se fonde sur l'influence des ambiances culturelles à l'égard des opinions et des valeurs que les partenaires sociaux développent. Les significations personnelles auxquelles tiennent les individus ne sont pas de pures créations mais résultent d'une éducation et des normes sociales acquises - coutumes, habitudes et jurisprudences - qu'ils ont intériorisées plus ou moins consciemment à cette occasion. Chaque être humain serait ainsi prêt à reconnaître et à défendre les valeurs qui constituent le cadre ethnométhodologique de sa vie quotidienne. Le poids des traditions entraînerait une certaine inertie des structures d'évaluation. Selon cette conception de la justice, exiger des acteurs sociaux qu'ils renoncent à leurs racines culturelles constitue un déni d'identité qui présente le risque de conduire à des formules de développement artificielles et repoussantes, voire au mépris des héritages. Tout projet doit donc reconnaître les différentes appartenances culturelles et s'efforcer d'assurer leur coexistence dans un cadre normatif intégrateur. Celui-ci peut être égalitaire comme le courant multiculturaliste le préconise mais il existe aussi de nombreuses situations dans lesquelles l'inégale légitimité sociale des différentes traditions d'évaluation et de détermination de l'honneur est considérée comme juste.

En définitive, il est possible de dessiner un premier axe qui oppose les théories libérales de la justice sociale, fondées sur le respect de l'autonomie individuelle dans la procédure d'évaluation, et les conceptions hétéronomes qui justifient les choix sociaux en fonction de leur conformité vis-à-vis d'ordres prédéfinis. Les marges d'interprétation propres à chacun de ces deux pôles - libertés négatives / libertés positives d'une part et nature / cultures d'autre part - dépendent des relations discursives que tissent entre eux les différents interlocuteurs (document 4.6.).

⁷⁹ LOVELOCK James (1999) *La Terre est un être vivant, L'hypothèse Gaïa*, collection Champs, Flammarion, Paris, 183 p.

Document 4.6. Axe de différenciation des sources de production des valeurs géographiques



4.4.2. L'attribution de la valeur territoriale

Outre l'identification de sources de production de valeurs, tout choix social exige la mise en place d'un système normatif d'attribution. Qu'elle soit substantielle ou procédurale, la valeur des lieux dépend aussi d'un critère d'allocation. Deux systèmes économiques d'attribution de la qualité sont alors possibles : ou bien la valeur s'applique de façon publique et générale, ou bien chaque bénéficiaire conserve la possibilité d'en jouir selon ses propres fins.

La grandeur peut tout d'abord être définie comme une propriété générale qui s'applique indépendamment des positions sociales ou des conditions historiques. Les habitants forment alors un système cohérent qui les dépasse et duquel ils ne peuvent être dissociés. Les satisfactions ne peuvent être accomplies qu'à l'intérieur d'un cadre universel d'intérêt commun. Ce qui arrive aux autres concerne chacun car un ordre supérieur fédère la société dans un ensemble homogène : selon cette norme éthique les habitants des grandes métropoles ne peuvent se détourner du sort réservé aux populations rurales, notamment car une solidarité transcendante les réunirait pour le partage des ressources (alimentaires, énergétiques, ludiques, infrastructurelles, symboliques). Cette conception républicaine de l'éthique passe par une standardisation sociale de la valeur et se caractérise par la généralité de son domaine d'application. Dans ces conditions, la jouissance que les personnes peuvent retirer dépend d'une forme commune et prédéterminée : à chaque type d'utilité correspond un seul bénéfice possible. Les attributaires sont envisagés en fonction de classes sociales homogènes définies objectivement. La fiscalité redistributive dont peut jouir, par exemple, une région rurale résulte d'un arbitrage public entre une classe de caractéristiques objectives - la faible densité, l'éloignement - et une classe de besoins afférents - les équipements de services publics, la préservation d'un environnement fragile. Les avantages associés aux différents statuts sont définis de façon réglementaire et n'autorisent aucune dérogation.

À condition que cela concerne les fonctions et non les individualités, ce système normatif peut autoriser une répartition hétérogène de la valeur entre groupes homogènes. La

question des inégalités devient alors l'affaire de tous. Selon les finalités poursuivies, différents modes de répartition de la qualité peuvent être mobilisés. La situation la plus courante consiste à promouvoir une égalité stricte entre les différents bénéficiaires. Cette solution n'est pourtant jamais évidente car tout dépend de la raison qui motive le projet. Selon que les biens disponibles sont en quantité finie ou non, différentes modalités de répartition idéale peuvent être recherchées⁸⁰. Dans les sphères où la quantité de biens est limitée, les autorités républicaines doivent trouver un mode de gestion de l'inégalité juste au regard de l'ordre commun. Il convient aussi de préciser les bienfaits méritant de faire l'objet d'une appropriation publique et de laisser à l'écart ceux qui peuvent être gérés par des systèmes privés de régulation sociale. Il arrive que la définition de la classe des biens publics résulte d'une négociation libérale entre des acteurs autonomes engagés dans un processus contractualiste de soumission volontaire à un ordre commun. Dans cette situation, il est légitime que la règle soit révisée au gré des fluctuations de priorités et que la participation à l'édition de la règle publique s'effectue de façon démocratique, c'est-à-dire que les partenaires soient considérés comme des citoyens. La loi découle alors d'une discussion contradictoire préalable qui exige la répartition adéquate de certains types de biens nécessaires à la pratique de la démocratie, renvoyant par exemple à la liste des « *biens premiers* » de Rawls ou des « *capacités fondamentales* » de Martha Nussbaum.

Dans le cas des systèmes républicains où le régime normatif repose au contraire sur l'hétéronomie des qualités, le contenu des biens ne peut donner lieu à aucune révision. Leur répartition, quelle qu'elle soit, reste justifiée de façon extérieure par un principe naturel indiscutable. La valeur territoriale tient moins à la forme des procédés employés pour assurer son développement qu'à leur efficacité finale au regard d'une vérité substantielle et prédéfinie.

La seconde règle possible de distribution de la valeur consiste à privilégier des normes sociales qui laissent à chaque bénéficiaire le soin de tirer un profit singulier des qualités collectives qui lui sont reconnues. Par exemple, un groupe d'amis souhaitant partir en voyage ensemble pourrait choisir le pays qui offre à chacun les opportunités qui correspondent le mieux à ses attentes personnelles, qu'il s'agisse d'admirer des paysages grandioses, de profiter de la clémence du climat, de découvrir les charmes de la culture locale ou de se livrer à des activités sportives. La normalisation intersubjective n'intervient que pour permettre à

⁸⁰ Sur ce point, voir l'annexe 3 en fin de mémoire.

chaque partenaire de faire valoir ses propres significations et seuls ceux qui s'engagent dans leur légitimation sociale peuvent prétendre s'approprier une partie de la grandeur collective qu'ils contribuent à établir. Celui qui ne veut pas partir en voyage avec le reste du groupe parce qu'il déteste le tourisme et celui qui refuse de participer aux préparatifs en raison d'un emploi du temps trop chargé n'ont pas à exprimer un quelconque jugement sur le choix arrêté⁸¹. La valeur collective d'un bien dépend de la garantie qu'ont ses possesseurs de faire reconnaître la valeur privée et personnelle qu'ils lui accordent, sans possibilité pour une autorité extérieure d'intervenir sur la jouissance qu'ils peuvent en retirer. Pour être mise en pratique, tous les propriétaires doivent respecter cette règle de non immixtion dans la sphère d'autrui. Il s'agit là d'une conception particulariste de la justice : il n'y a pas de hiérarchie entre les choix des individus ou des groupes. L'inégale répartition de la valeur entre les bénéficiaires ne peut pas être interprétée comme une injustice sociale puisque la sphère privée reste le seul niveau légitime d'évaluation de la qualité. Les inégalités témoignent même d'un certain respect social de la variété. Il existe alors deux manières de réguler la diversité des préférences particulières.

La première consiste à promouvoir un cadre strictement relativiste dans lequel les systèmes d'évaluation privée sont protégés les uns des autres par des frontières hermétiques. Le travail de normalisation collective se limite à éviter que les ordres de grandeur n'interfèrent les uns sur les autres et à laisser à chaque participant le soin de définir ses propres priorités pour en tirer des avantages qui lui conviennent. Si un groupe de coreligionnaires considère qu'il est crucial pour son salut d'accomplir un pèlerinage vers un lieu de culte ancestral, la valeur accordée à l'itinéraire et à ses différentes étapes n'entretient aucune relation avec le crédit que telle autre communauté cénobitique accorde à la réclusion méditative. Cette configuration se contente de préserver l'indépendance des différents modes particuliers d'établissement de la qualité. Les valeurs que différents propriétaires prêtent à un bien ne sont pas permutable, ni transactionnelles. Un amateur d'art lyrique ne verra pas sa frustration diminuer si des cinéphiles s'organisent pour créer une nouvelle salle de projection.

Au contraire, la seconde formule se fonde sur la possibilité de dériver les ordres de grandeur les uns des autres pour effectuer des transactions entre biens privées, sans qu'aucune norme publique ne s'impose de façon universelle. Cela signifie qu'un groupe de propriétaires peut s'engager dans l'évaluation collective d'un bien en fonction des intérêts particuliers

⁸¹ BRUNEL Sylvie (2006) *La Planète disneylandisée : Chronique d'un tour du monde*, Sciences humaines, Paris, 275 p.

qu'ils éprouvent à son égard. Plusieurs entreprises aux tailles et aux activités diverses peuvent porter un crédit équivalent à l'avantage que représente la location de bureaux dans un même immeuble d'affaires situé à un emplacement stratégique, au cœur d'une métropole de rang mondial par exemple. L'accord provisoire qui pourrait être trouvé pour occuper les lieux n'est aucunement contraignant car il n'empêche personne de renoncer à ses valeurs personnelles, de se retirer de la négociation s'il le souhaite ou même de ne pas y participer du tout. Ce type d'évaluation correspond à une situation de marché au sein de laquelle les valeurs privées sont homogénéisées par le prix qui résulte d'un accord entre les partenaires d'un échange libre. Il se peut que les firmes les plus puissantes soient capables de mobiliser des fonds plus importants que les PME et parviennent à supplanter ces dernières si la place vient à manquer. Ce modèle se distingue de la république libérale, définie au paragraphe précédent, dans la mesure où les partenaires n'ont pas à observer de norme commune pour procéder à l'évaluation. L'intérêt particulier, peut-être crucial, que revêt un ensemble de bureaux bien situé pour le développement d'une petite entreprise émergente n'influe pas sur la légitimité de la transaction : seul le pouvoir d'achat des différents locataires potentiels intervient dans l'établissement social de la valeur, y compris si cela aboutit à l'élimination ou au départ des entreprises les plus fragiles. Aucun bien public dépassant le strict respect des contrats n'est nécessaire pour assurer le fonctionnement du système. Par ailleurs, plusieurs marchés peuvent coexister sans que la liberté d'établir des prix différents pour des biens identiques soit entamée. C'est la raison pour laquelle deux bureaux aux caractéristiques sensiblement identiques pourraient être loués, dans des circonstances similaires, à des prix notablement différents, notamment si l'information des acquéreurs et des vendeurs n'est pas rigoureusement identique⁸². Il n'y a là aucune injustice. La monétarisation statistique par les prix devient un outil de régulation des intérêts particuliers. La compétition entre ces derniers n'est pas dépassée ou limitée par un intérêt général, comme le préconiserait la théorie républicaine, mais est tout simplement médiatisée et légitimée par un système de transaction symbolique. Ces différentes modalités d'établissement de la valeur permettent de dessiner un second axe éthique entre des systèmes d'attribution publique de la valeur et des dispositifs qui reposent sur sa privatisation (document 4.7.).

⁸² Cette conception du marché n'est pas conforme à la théorie néoclassique de l'équilibre général. En situation de concurrence imparfaite, c'est-à-dire dans la plupart des conditions réelles de marché, il n'y a aucune raison de supposer un quelconque équilibre général. C'est la raison pour laquelle, dans un marché libre, la tendance moyenne des prix ne cesse de fluctuer de façon chaotique.

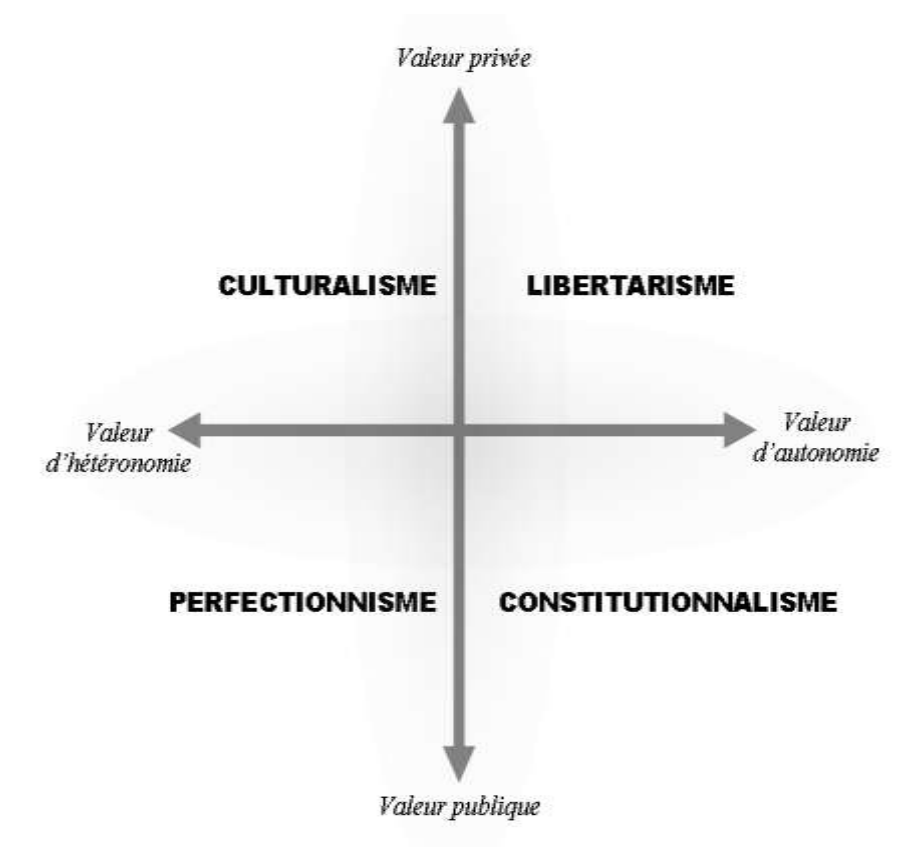
Document 4.7. Axe de différenciation de l'attribution des valeurs géographiques



4.4.3. Les conceptions de la justice territoriale

Les valeurs peuvent donc être rangées selon qu'elles sont hétéronomes (substantielles) ou autonomes (procédurales) d'une part, privées (particulières) ou publiques (générales) d'autre part. À partir de cette double différenciation logique, il est possible de combiner quatre classes distinctes de valeurs à prétention éthique, applicables à n'importe quelle situation géographique (document 4.8.).

Document 4.8. Grille d'analyse de la géoéthique



- Un bien possède une **valeur d'autonomie** lorsque celle-ci est fixée par son propriétaire.
- Un bien possède une **valeur d'hétéronomie** lorsque celle-ci est fixée par une autorité extérieure.
- Les biens ont une **valeur privée** lorsqu'ils sont destinés à un individu ou à un groupe particulier.
- Les biens ont une **valeur publique** lorsqu'ils s'appliquent de manière générale.

Les noms donnés à chaque quadrant reprennent des termes parfois existants mais leur signification se restreint ici au contenu éthique tel qu'il a été défini dans les paragraphes précédents. Il ne s'agit pas de doctrines historiques incarnées par des courants militants mais bien de classes théoriques et déductives, qui entretiennent des relations logiques entre elles. Après un passage en revue de chacune d'elles, un tableau des liens axiologiques qu'elles entretiennent sera proposé.

4.4.4. Le constitutionnalisme territorial

Le constitutionnalisme réunit toutes les normes conformes au républicanisme libéral tel que le définit le philosophe irlandais Philip Pettit⁸³, associant une conception procédurale de la définition de la valeur à une théorie publique de sa distribution. Sans préjuger ni d'un quelconque contenu préalable ni de la validité universelle d'une conception particulière de la vie bonne, l'éthique constitutionnaliste résulte de l'accord public auquel parviennent librement des acteurs réunis autour d'un projet commun dans le cadre contractuel d'une discussion. Les contractants doivent à la fois être en possession d'un libre arbitre qui garantit leur autonomie mais aussi être animés par le souci de dépasser leur simple condition d'individu pour défendre une conception impersonnelle de l'intérêt général. Le contrat constitutionnaliste se distingue donc du contrat libertarien dans la mesure où les contractants ne cherchent pas à optimiser leur satisfaction privée - comme dans la géopolitique ou dans la théorie des jeux par exemple - mais à formuler une version consensuelle du bien commun. Le contrat juste n'est pas nécessairement celui qui maximise les gains individuels. Dans le contrat républicain, un individu peut se prononcer en faveur d'une solution qui affecterait de manière négative son propre bien-être à condition qu'elle permette de préserver l'intérêt général : cela revient à promouvoir le libre renoncement aux aspirations égoïstes et à encourager la dimension publique de la justice sociale.

Cette hiérarchie des critères de satisfaction ne conduit pourtant pas à un sacrifice de l'autonomie comme peuvent le défendre des doctrines perfectionnistes. En effet, l'individu doit toujours rester en mesure d'exprimer un point de vue critique et être reconnu comme légitime lorsqu'il intervient dans le débat public pour défendre ses opinions. La souveraineté du sujet - celui qui observe l'ordre public en toute volonté - doit rester inviolée. La loi doit

⁸³ PETTIT Philip (2004) *Républicanisme : Une théorie de la liberté et du gouvernement*, collection nrf Essais, Gallimard, Paris, 444 p.

donc respecter son autonomie en vertu du « *principe de non domination* » décrit par Philip Pettit. S'il y a un prix à payer, nul ne peut en faire les frais sans avoir au préalable manifesté son accord dans des circonstances qui garantissent sa liberté. Chacun doit être en possession de toutes ses facultés intellectuelles, physiques et morales, et ne pas être manipulé par un pouvoir autoritaire. Cela suppose que soient reconnus aux différents partenaires un certain nombre de droits politiques fondamentaux. Ce respect de l'autonomie constitue un préalable que doit prendre en compte n'importe quel projet inspiré par le républicanisme libéral. La difficulté consiste à déterminer l'étendue des droits universels nécessaires à la préservation de libertés individuelles compatibles avec le fonctionnement effectif d'une institution constitutionnaliste.

Certains philosophes ont cherché à définir un socle de règles préalables sans lesquelles l'autonomie de ceux qui participent au débat public, en l'occurrence les citoyens, n'est plus garantie. On appelle « *impératif catégorique* » le principe universel censé garantir l'autonomie des citoyens. C'est lui qui fournit les bases d'une règle commune à laquelle devrait se plier tout projet institutionnel. Même si certains exégètes reconnaissent dans la tradition chrétienne une expression archaïque d'un tel principe, il a été formulé explicitement par Kant au XVIII^e siècle. Pour lui, « *l'impératif universel du devoir pourrait encore être énoncé en ces termes : Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en loi universelle de la nature* »⁸⁴. Ainsi formulé, il reste encore insuffisant aux yeux de philosophes comme Jürgen Habermas ou John Rawls. Assez récemment, le projet kantien a donc fait l'objet d'une réactualisation sous la plume d'Habermas : « *Au lieu d'imposer à tous les autres une maxime dont je veux qu'elle soit une loi universelle, je dois soumettre ma maxime à tous les autres afin d'examiner par la discussion sa prétention à l'universalité. Ainsi s'opère un glissement : le centre de gravité ne réside plus dans ce que chacun souhaite faire valoir, sans être contredit, comme étant une loi universelle, mais dans ce que tous peuvent unanimement reconnaître comme une norme universelle* »⁸⁵. Habermas est parti des exigences liées à la communication intersubjective pour justifier des normes rationnelles de reconnaissance politique universelles. Pour entrer en communication avec l'autre, quelle que soit son identité, y compris quand il s'agit d'un interlocuteur avec qui on est en désaccord idéologique, il est nécessaire de s'accorder sur un certain nombre de principes de base, même

⁸⁴ KANT Emmanuel (1785, rééd. 1993) *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Livre de poche, Paris, 252 p.

⁸⁵ HABERMAS Jürgen (1983, rééd. 1999) *Morale et Communication*, collection Champs, Flammarion, Paris, 212 p.

implicites : la nature du langage choisi, les règles de prise de parole, les procédures argumentatives autorisées. Rawls, quant à lui, s'engage avec plus de vigueur dans la recherche approfondie d'un système politique conforme aux ambitions du républicanisme libéral. « *Notre exercice du pouvoir politique n'est complètement correct que lorsqu'il s'accorde avec une Constitution dont on peut raisonnablement espérer que les citoyens libres et égaux souscriront à ses exigences essentielles, à la lumière de principes et d'idéaux que leur raison humaine commune peut accepter* »⁸⁶. Rawls imagine donc un protocole fictif - le « *voile d'ignorance* » - capable de dégager de manière rationnelle et impartiale des règles universelles susceptibles d'assurer le respect des droits individuels dans un cadre républicain. Il en déduit des priorités que chacun serait prêt à revendiquer et à supporter sans connaître à l'avance la place qu'il occuperait dans le corps politique qui procéderait de telles décisions. La question des « *biens premiers* » et des « *capacités fondamentales* » a déjà été abordée. Sauf à prendre le risque d'imposer un ordre perfectionniste et arbitraire, tous les biens qui échappent à la logique de l'impératif catégorique méritent d'être pris en charge par des systèmes privés de gestion sociale. Il est malgré tout possible, dans des situations de consensus où les intérêts privés convergent, de confier la gestion de certains biens secondaires à la puissance publique. Il n'est ainsi pas illégitime qu'une municipalité consacre une partie des taxes qu'elle prélève sur ses habitants pour financer la construction d'infrastructures de loisirs comme une salle de sport ou un théâtre si les habitants s'accordent unanimement sur la légitimité d'un tel investissement à caractère culturel.

D'un point de vue géographique, le constitutionnaliste envisage la territorialité comme un instrument nécessaire à l'exercice universel de la citoyenneté. L'enjeu consiste à déterminer quel type de qualité territoriale mérite de faire l'objet d'une distribution rawlsienne. Le point de vue que défend Michel Bussi dans son article publié en 2004 dans *Libération* sur les élections des conseillers généraux s'apparente à un argumentaire constitutionnaliste lorsqu'il dénonce les inégalités en termes de représentation démocratique que recèle le scrutin cantonal⁸⁷. Celui-ci tend en effet à favoriser les électeurs des mailles rurales car, non seulement chaque voix rurale compte relativement plus pour l'élection d'un conseiller général, mais en plus les électeurs des cantons ruraux pèsent proportionnellement plus au regard de leur masse démographique dans la composition du Sénat. En fait, toute l'argumentation repose sur le principe que, dans un système républicain unitaire - non

⁸⁶ RAWLS John (1993) *Libéralisme politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 450 p.

⁸⁷ BUSSI Michel (22 mars 2004) « Cantonales : un scrutin masqué », *Libération*.

fédéral - l'unité de base pour la comptabilisation des votes doit rester le citoyen et non la circonscription. Chaque citoyen doit avoir un égal accès à la représentation démocratique. Dans ce cas, le principe de différence ne doit pas primer sur le principe d'égalité : les cantons ruraux ne doivent pas bénéficier d'avantages en matière de représentation politique. Il est d'autres situations, notamment lorsque la ressource n'est pas illimitée, où la norme constitutionnaliste repose sur un traitement équitable de l'inégalité. Les différences en matière de prélèvement fiscal ou en matière de subventions publiques doivent alors profiter aux plus démunis. On retrouve ici la distinction établie par Isaiah Berlin entre les « *libertés négatives* », conçues comme l'absence d'interdictions, et les « *libertés positives* » définies comme les possibilités d'accomplir quelque chose. Garantir à chacun des libertés négatives en quantité égale constitue une priorité et non une difficulté pour un État démocratique, notamment car leur disponibilité n'est pas limitée par les conditions matérielles de l'environnement. Si l'État décide d'accorder le droit de vote à une partie de la population exclue jusqu'ici, les coûts occasionnés pour la mise en application du nouveau dispositif électoral sont négligeables au regard de l'objectif poursuivi. Le problème devient plus sérieux lorsque les droits en question reposent sur des ressources en quantité limitée. C'est souvent le cas pour la mise en place des libertés positives comme les « *biens premiers* » tels que Rawls les envisage ou les « *capacités fondamentales* » de Martha Nussbaum. Si, comme elle, on considère qu'il revient à l'État de permettre à chaque habitant de « *pouvoir jouir d'une bonne santé, d'une alimentation adéquate, d'un foyer décent* », de « *pouvoir se déplacer d'un endroit à un autre* », il ne suffit pas de ne pas entraver la liberté des gens lorsqu'ils cherchent à se soigner, à s'alimenter ou à se déplacer mais il faut en plus se préoccuper des moyens effectifs dont ils disposent pour satisfaire de tels besoins. Le coût public occasionné par la responsabilité d'une telle charge est évidemment très lourd. Il suppose un prélèvement fiscal sur les plus fortunés afin de supporter le financement des services publics nécessaires à la réalisation de l'accès à ces biens premiers. C'est pourquoi, contrairement aux préconisations utilitaristes, il n'est pas juste de répondre à tous les désirs. Pour Rawls, il ne revient pas à l'État de fournir aux passionnés de tennis les moyens de s'adonner à leur sport favori ou d'offrir aux amateurs de premiers crus de Bourgogne la possibilité d'en déguster occasionnellement. Seuls les biens premiers, c'est-à-dire les libertés positives auxquelles n'importe qui souscrirait rationnellement et universellement sous « *voile d'ignorance* », sont concernés par les principes de justice de Rawls. Celui-ci insiste sur le fait que, lorsque

l'environnement le permet, l'égal accès aux biens premiers doit être garanti (*principe d'égalité*) et, quand ce n'est pas possible pour des raisons circonstanciées liées à la rareté, leur distribution inégale doit être favorable aux plus démunis (*principe de différence*) dans le respect de l'égalité des chances. Dans la théorie rawlsienne, l'environnement est donc un moyen dont l'État dispose pour améliorer les conditions universelles d'exercice de la citoyenneté. L'appropriation territoriale passe par un partage entre les environnements privés dont chaque propriétaire, à titre individuel ou collectif, peut profiter à sa guise - les automobiles, les logements, les jardins, les piscines particulières, les routes privées et les quartiers fermés, les équipements productifs et commerciaux - et les parties communes qui sont à la charge de l'État, avec l'idée sous-jacente que « *l'espace public ne peut être approprié par une personne ou par un groupe* »⁸⁸. Celui-ci doit s'efforcer d'investir de la manière la plus juste possible dans les infrastructures nécessaires au développement des biens premiers (écoles, hôpitaux, routes, équipements de sécurité, locaux administratifs) sans ponctionner les personnes individuelles de manière inique, c'est-à-dire au-delà d'une limite qui rendrait la vie privée rationnellement insupportable, ce qui pourrait se produire, si, par exemple, tout enrichissement personnel se traduisait par un prélèvement fiscal intégral. La légitimité de l'action publique territoriale réside dans le développement des biens premiers nécessaires à l'épanouissement géographique de chacun et, en priorité, des plus démunis, sans empêcher la libre propriété des biens d'ordre secondaire dont la valeur dépend de la sphère privée. Ainsi, il ne s'agit pas de lutter contre les inégalités territoriales de façon automatique mais de cibler les domaines dans lesquels une telle hétérogénéité peut être considérée comme une injustice. Il serait absurde de conduire une politique publique de lutte contre les écarts géographiques en matière de parcours de golf, notamment car un tel équipement peut difficilement être considéré comme un moyen de permettre aux plus pauvres un meilleur accès à des conditions de vie vraiment satisfaisantes. Il est revanche crucial que chaque partie du territoire soit desservie par des services publics d'égalité. L'enjeu pour les pouvoirs publics consiste à trouver des solutions techniques au problème de l'inégale répartition géographique des besoins (santé, éducation, logement) et des capacités (mobilité, cognition, estime de soi) : toute décision constitutionnaliste revient à établir un arbitrage entre la densité des équipements publics et les conditions d'accès effectif des administrés à ces derniers. Le but est que le rayonnement géographique de l'équipement n'influe pas sur la qualité du

⁸⁸ BESSE Jean-Marc (2006) « L'espace public : espace politique et paysage familial », *Rencontres de l'espace public*, Lille, p.3.

service rendu mais uniquement sur le poids du prélèvement imposé au contribuable. Il peut même être opportun, dans certains cas, d'introduire des traitements inégalitaires d'action positive en faveur de personnes qui auraient à souffrir de handicaps gênant leur accès aux biens premiers. C'est le cas des zonages réservés, qu'il s'agisse des zones d'éducation prioritaires définies en France par le Ministère de l'éducation nationale ou des places de stationnement prévues pour les personnes à mobilité réduite dans les lieux publics. Cet aspect est fondamental pour bien comprendre que les politiques de discrimination positive ne sont pas réductibles au culturalisme : si le programme d'*affirmative action*, lancé aux États-Unis dans les années 1960 à la suite du mouvement pour les droits civiques, constitue un exemple de politique communautarienne de discrimination positive fondée sur un principe de quotas ethniques, il n'y a là aucun caractère nécessaire et rien ne justifie l'amalgame souvent commis en France entre discrimination positive et communautarisme. Certains traitements distinctifs peuvent venir en aide à ceux qui ont des besoins particuliers, non pas en vertu de leurs caractéristiques culturelles, mais en fonction de difficultés objectives d'accès aux biens premiers, mesurées par les indicateurs sociaux de la comptabilité publique. Parce qu'elles se fondent sur le revenu moyen des ménages d'un même secteur de la carte scolaire, la politique des ZEP en est une illustration. Les découpages territoriaux de discrimination positive sont des exemples d'application du principe de différence de John Rawls. La politique de la ville entreprise en France par les gouvernements de droite à partir de 1995 repose également sur l'idée d'accompagner les quartiers en difficulté par des mesures d'aides fiscales au développement économique : zones franches urbaines, zones urbaines sensibles. Par ailleurs, le débat à propos du maintien des services publics locaux en milieu rural constitue une bonne illustration des questions que posent des conceptions constitutionnalistes de la justice territoriale.

4.4.5. Le libetarisme territorial

Le nom « *libetarisme* » donné à cette conception de la justice territoriale s'inspire directement des théories de Robert Nozick et reprend en grande partie des éléments déjà évoqués au cours de ce chapitre. Elle conjugue normes privées et normes procédurales et considère les individus comme les seules autorités légitimes pour attribuer une valeur aux lieux qui les environnent. Il ne s'agit pas seulement de personnes singulières mais aussi d'agrégats sociaux plus larges, dont les membres partagent suffisamment d'ambitions

communes pour être considérés comme une entité homogène (un groupe d'actionnaires, une Nation, un *lobby*). Selon les circonstances, les valeurs libertariennes peuvent donc s'appliquer à différentes échelles de propriété privée : l'être humain, l'entreprise, l'État...

Les libertariens sont en accord avec les constitutionnalistes pour considérer que la puissance publique doit s'efforcer de garantir la liberté des individus et que les valeurs géographiques ne sont pas inscrites dans la nature mais qu'elles dépendent de la volonté des habitants. Cependant, alors que les seconds étendent ces droits aux « *libertés positives* » telles que les définit Isaiah Berlin, les premiers y sont hostiles. Pour eux, l'autonomie consiste à ne subir aucune coercition de la part de la puissance publique. La valorisation des biens passe par leur appropriation dans un cadre privé. Le propriétaire doit pouvoir en user à sa guise, y compris pour le détruire ou pour le vendre sur un marché libre. Tout objet possède potentiellement une valeur d'échange, c'est-à-dire un prix. La propriété à laquelle quiconque a droit comprend le corps mais aussi les objets acquis sur un marché ou élaborés par transformation d'un patrimoine initial (un terrain, un équipement, un accès). Le propriétaire peut établir des contrats coopératifs à la seule condition que ces derniers n'exercent pas de contraintes aliénantes sur lui. Le libetarisme exclut donc l'éventualité de vendre une personne comme esclave, non en vertu d'un quelconque impératif catégorique, mais car, à terme, cela remettrait en cause les conditions de réalisation d'un marché libre et ouvert. Chaque propriétaire doit rester entièrement souverain et ce qui l'entrave est considéré comme une source d'injustice. Le libetarisme condamne le recours à la morale, à la raison d'État et à la *realpolitik* car cela constituerait une violation des libertés individuelles. L'action publique n'est légitime que si elle se restreint à garantir la légalité et à faire respecter les contrats privés.

La justice émane de l'ajustement réciproque des volontés individuelles. Chaque subdivision sociale est responsable du niveau de solvabilité qu'elle détient, c'est-à-dire du capital qu'elle a accumulé et de la manière qu'elle a de le valoriser et de lui conférer une valeur sur les marchés de transactions. La pensée libertarienne considère que les seules inégalités injustes sont les discriminations arbitraires dont souffrent les personnes victimes de l'interventionnisme public : cela concerne les inégalités entre les personnes qui vivent sous des régimes politiques différents (démocratie libérale et dictatures autoritaires) mais aussi les différences de traitement dont jouissent les habitants à l'intérieur d'un même pays. Ainsi, les discriminations exercées par l'État contre les minorités sont considérées comme une atteinte

insupportable à la liberté des personnes, qu'il s'agisse des procédures de contraintes sociales exercées envers les groupes confessionnels, les milieux militants ou les personnes les plus riches. Il est aussi logiquement injuste d'opprimer les communautés religieuses, d'enfermer les membres des partis d'opposition que de taxer ceux qui ont des revenus élevés. Les inégalités n'ont quant à elles pas de signification collective. Leur interprétation reste liée à la recherche du bonheur individuel et il serait injuste de priver quiconque de son droit à posséder sous prétexte de venir en aide aux pauvres qui possèdent, comme n'importe qui, leur entière liberté et leur entière responsabilité pour assumer leurs décisions et pour supporter la condition à laquelle ces dernières les conduisent.

Traduit en termes géographiques, le libéralisme envisage les lieux comme des capitaux privés dont un propriétaire peut tirer profit sur un marché d'échange. Les arguments libéraux consistent à dénoncer les immixtions de l'État dans la vie privée des habitants. Ils peuvent lui reprocher, par exemple, de procéder à des expropriations foncières ou fiscales arbitraires destinées à financer et à construire ses propres équipements (routes, écoles, salles de divertissement). Les réactions *nimbistes* qui se multiplient face aux décisions publiques, aux États-Unis mais aussi dans la plupart des démocraties libérales, peuvent être assimilées à une défense libérale de l'appropriation privée du territoire. Par exemple, selon une telle logique, les lignes TGV pourraient être construites n'importe où à condition que cela ne viole la propriété de quiconque. L'action publique est interprétée par les associations de propriétaires comme une entrave à la jouissance privée. L'importance accordée à la sphère domestique revient à remettre en cause la pertinence de l'idée d'intérêt général.

Le libéralisme n'est pas valable uniquement à l'échelle des personnes individuelles ou des familles. Il s'applique aussi à n'importe quelle institution sociale qui se comporte comme un propriétaire, c'est-à-dire sans égard impartial pour les autres. Toutes les situations de concurrence territoriale régulées par un système marchand ont ainsi vocation à utiliser des normes libérales. C'est le cas lorsque, pour accroître ses avantages compétitifs, une firme privée externalise ses dépenses en matière de traitement des déchets, d'intégration logistique ou de gestion des ressources humaines. Certaines institutions publiques locales peuvent elles aussi promouvoir des projets libéraux de développement territorial. Quand, au sein d'une agglomération urbaine, des communes fortement dotées en taxe professionnelle refusent d'adopter une procédure d'unification, la fiscalité est valorisée comme une ressource privée à l'échelle de la ville toute entière. La même démarche anime certains courants d'opinion qui

défendent l'indépendance des régions riches abondamment ponctionnées pour alimenter en subsides les régions en retard ou les États qui recourent à la domination impériale pour accroître leurs ressources et leur puissance. En l'absence de droit international contraignant, le système des États-Nations westphaliens procède d'un tel fonctionnement géoéthique, ce qui revient à dire que le Monde actuel est régi selon un mode de régulation libertarienne, entre firmes mais aussi entre Nations.

La défiance du libéralisme à l'égard de l'emprise républicaine s'accompagne parallèlement d'un vif attachement au libre marché, considéré comme le résultat collectif de la variété des préférences individuelles non contraintes. Les transactions commerciales sont, pour les défenseurs d'une telle géoéthique, une des manifestations encourageantes de la liberté dont les individus peuvent profiter. Plus les clients et les vendeurs accomplissent de transactions commerciales librement consenties, plus leur situation se rapproche d'un état optimal de satisfaction. Cela ne signifie pas que la logique du marché mérite d'occuper l'intégralité de la vie sociale ni qu'elle oblige les gens à envisager leur vie sous cette seule perspective. Ceux qui interviennent sur le marché sont libres de le faire. Rien ne doit les empêcher de préserver ce qui leur est personnel, ce qui revêt pour eux une valeur intime, non marchande, en dehors de la sphère commerciale. Celui qui veut vendre son domicile pour effectuer une opération immobilière profitable n'oblige pas celui qui envisage son logement comme le siège de souvenirs attachants à renoncer à une telle perspective. Il n'en reste pas moins que l'effectivité du libre marché, sous tous ses aspects, peut être considérée par les libéraux comme un signe encourageant de la bonne application de la justice sociale. Les différences et les inégalités dans les comportements et les accomplissements traduisent la variété des situations et des implications individuelles. Les régions ou les Nations les plus riches du point de vue de la production marchande manifestent une plus grande capacité des habitants à profiter librement des opportunités qu'ils rencontrent. Les inégalités sont envisagées comme un signe de l'efficacité du marché, une performance collective et un potentiel dont chacun peut profiter à sa guise pour parvenir à ses fins. Certains peuvent être tentés d'investir ce qu'ils possèdent dans des pays pauvres afin de profiter des conditions de vie des autochtones comme une ressource rentable. C'est le cas de l'entrepreneur qui choisit d'y localiser un équipement productif afin de tirer avantage des faibles coûts salariaux requis par payer la main d'œuvre. Cette logique motive aussi le philanthrope que la misère insupporte : sa compassion le pousse à favoriser les opérations humanitaires situées dans les

régions où les conditions de vie sont les plus dramatiquement catastrophiques. La libre localisation, en encourageant la rentabilité de l'action, produit de l'hétérogénéité territoriale légitime au regard des critères libertariens. Il n'est évidemment pas absurde d'aider par charité à mieux nourrir les populations qui habitent dans les territoires les plus touchés par la malnutrition ou la famine, au même titre qu'il n'est pas anormal de voir les firmes transnationales profiter des avantages compétitifs des différents marchés locaux de main-d'œuvre. Pour un libertarien, le territoire est une affaire privée et la justice sociale réside dans la limitation de l'interventionnisme public. En contrepartie, la valorisation marchande des territoires est une liberté non contraignante qui place chacun devant la possibilité de traduire ou non ce qu'il possède en biens commerciaux ou en satisfactions personnelles : le fonctionnement d'un tel système est une manifestation tangible de la liberté des gens. Pour appuyer leur argumentation, les libertariens peuvent même, dans certaines circonstances, s'associer à des culturalistes motivés par la protection d'un patrimoine emblématique.

4.4.6. Le culturalisme territorial

Cette conception de la justice territoriale est à la fois substantielle et privée. L'unité de référence n'est pas l'individu mais le groupe culturel : ses membres - individus, groupes sociaux, institutions - cherchent à mettre en valeur un patrimoine identitaire qui les distingue de l'étranger. D'un point de vue collectif, tout ce qui favorise l'intégration communautaire est envisagé comme un moyen positif de réduire l'atomisme et l'anomie. Le culturalisme considère que l'être humain a besoin d'un contexte culturel intégrateur et valorisant pour vivre sa vie. Cette ambiance enrichissante et structurante lui confère une identité grâce à laquelle il peut construire une personnalité équilibrée. Elle génère une reconnaissance réciproque qui exige l'observance de codes hérités et de traditions dont le respect confère des gratifications. Pour favoriser cette incubation sociale, il est nécessaire de promouvoir des symboles fédérateurs et mobilisateurs, capables de transmettre de la signification et de communiquer de la reconnaissance. Le partage de ces représentations identitaires repose sur l'échange de mythes et de rites, vécus comme un patrimoine à sauvegarder et à glorifier.

Cette cohésion interne n'est possible que si elle s'accompagne d'une protection vis-à-vis de l'extérieur. Le contenu de la culture en question - sa substance - ne doit pas être remis en cause par des règles publiques. L'action publique n'est légitime que si elle est compatible avec la tradition et si elle ne perturbe pas la reconnaissance identitaire. Le culturalisme est

donc présent dans la plupart des courants communautariens qui réclament le respect des particularismes culturels par l'État et l'abandon des mesures publiques contraignantes qui pourraient empêcher certains membres d'exprimer leur appartenance et leur fidélité vis-à-vis de leur communauté. Les relations avec les autres communautés ne peuvent être pacifiées qu'à l'intérieur d'un cadre œcuménique fondé sur le principe multiculturel de non ingérence des traditions. Dans un univers fait de différences et de particularités, cette théorie éthique considère avec bienveillance toutes les formes d'expression.

La norme culturaliste envisage le territoire comme un symbole patrimonial de reconnaissance entre les membres d'une communauté particulière pour assurer son intégration culturelle. L'environnement véhicule et transmet de l'identité culturelle et de la convivialité. La géographie est alors traversée par des significations collectives stimulantes, esthétiques et techniques, auxquelles chacun doit avoir accès selon la place qu'il occupe dans l'ordre de la tradition pour s'épanouir de façon authentique. En conséquence, il apparaît légitime de prévoir des cadres sociaux d'expression positive du patrimoine culturel. L'attachement intime d'une personne à un territoire passe alors par un travail d'identification culturelle, partagé avec d'autres habitants qui, ensemble, communient dans ce qu'ils reconnaissent comme leur patrimoine et leur identité : la langue, les traditions, les croyances, les goûts ou les fêtes. Les territoires sont ainsi dotés de valeurs affectives que les habitants doivent respecter pour être heureux. Cela concerne les paysages, la forme des équipements, la protection des frontières, les droits de passage et les comportements tolérables au sein de ce territoire. Pour un communautaire, il est réconfortant de voir les habitants d'un territoire entretenir collectivement des relations esthétiques fortes avec lui, déployer des efforts pour l'embellir au moyen d'emblèmes merveilleux et commémorer sa richesse. Cela passe par l'appropriation et la valorisation paysagère des symboles matériels que constituent les « *hauts-lieux* » de la mémoire partagée comme les processions rituelles - le pèlerinage à La Mecque, la fête du Nouvel An Chinois, le Marathon de New York ou les *manifs* de la gauche « *altermondialiste* » mais aussi les commémorations monumentales comme les pratiques liturgiques, les fêtes du Patrimoine ou les spectacles pyrotechniques. Le territoire devient le vecteur de pratiques rituelles qui touchent au sacré et qui pouvant déboucher sur une sanctuarisation⁸⁹.

⁸⁹ DI MÉO Guy (2002) *Géographies en fêtes*, Ophrys, Paris, 270 p.

L'État doit par ailleurs s'efforcer d'accompagner et de faciliter la réalisation des aspirations territoriales des différents groupes culturels attachés à des traditions particulières. Il doit pour cela garantir la liberté des rites et des pratiques culturelles mais aussi prévoir des infrastructures destinées à leur bon déroulement. Il n'a en revanche aucune vocation à intervenir dans la définition normative de telle ou telle culture. Il peut toutefois arriver qu'une culture spécifique parvienne à légitimer l'action de l'État et à prendre en charge la gestion publique de la coexistence multiculturelle. Ce fut le cas des États-Nations européens : la Nation est alors conçue comme une communauté qui inspire l'action de l'État. Libre à elle d'autoriser ou d'étouffer l'expression d'attaches culturelles locales ou régionales. L'émergence d'un discours politique justifié par la tradition nationale, depuis les Temps Modernes jusqu'aux chocs ultimes du XX^e siècle, a été l'occasion de développer un rapport culturaliste à l'État : la sacralisation des frontières et la vision organique de l'agencement territorial en furent deux des manifestations récurrentes. Les adeptes du culturalisme ont tendance à promouvoir une conception conservatrice de la justice territoriale et à considérer que les symboles géographiques de médiatisation culturelle méritent d'être préservés, protégés et, à la limite, sacrifiés. La patrimonialisation symbolique des infrastructures ne concerne pas seulement les monuments classiques de la culture distinguée mais s'étend potentiellement à tous les éléments populaires que la mémoire collective sanctifie à travers des opérations de reconnaissance et de mise en valeur. La sanctuarisation des vestiges s'apparente à une promotion dès lors qu'elle permet aux habitants de cristalliser leur appartenance culturelle et de célébrer leur identité commune. Les communautariens voient donc d'un œil inquiet les rationalistes qui leur promettent les bénéfices du libre marché ou les bienfaits de la citoyenneté républicaine, notamment si cela risque de fragiliser le patrimoine acquis et construit péniblement au fil des générations.

L'essor de l'appropriation libertarienne des périphéries urbaines par de nouveaux résidents, l'accaparement des hauts lieux du tourisme par des firmes privées, la colonisation des campagnes par le modèle utilitariste et productiviste sont ainsi souvent mal vécues et dénoncées par ceux qui s'érigent en gardiens du patrimoine⁹⁰. De manière générale, les étrangers ne doivent pas menacer la célébration du patrimoine par leurs pratiques. Lorsque la coexistence multiculturelle est rendue impossible, il arrive que le culturalisme s'exacerbe au point de réduire l'expression de l'identité culturelle à la condamnation systématique de

⁹⁰ CARLE Christian (2002) *Libéralisme et paysage, Réflexions sur l'état des paysages français*, La Passion, Paris, 79 p.

l'étrange et de l'étranger. Un tel radicalisme conduit au « *choc des civilisations* »⁹¹ et à l'exercice d'une violence symbolique à l'encontre des plus faibles, contraints d'intérioriser les normes dominantes. Il relève alors davantage d'une norme perfectionniste.

4.4.7. Le perfectionnisme territorial

Le perfectionnisme défend une conception substantielle et républicaniste de la justice territoriale : les biens sont des choses publiques qui s'imposent à tous les individus. Ils ne dépendent pas de la libre volonté de quelque entité particulière, individus autonomes ou groupes solidaires. La valeur tient à un ordre primordial auquel il convient de se conformer. Le perfectionnisme repose sur un raisonnement téléologique : l'histoire a une fin nécessaire dont il est préférable d'accompagner l'avènement plutôt que de lui opposer une vaine résistance. La valeur résulte d'un ordre ésotérique, indépendant des consciences individuelles, qui fonde la norme sur un dogme total et absolu. Seule l'harmonie universelle est apte à fonder la légitimité de l'action collective. Tout comportement hétérodoxe peut être interprété comme une subversion exigeant une rétorsion adéquate. Aucun ordre alternatif ne saurait être toléré.

Les normes perfectionnistes réunissent dans un même ensemble toutes les doctrines issues des interprétations fondamentalistes du monothéisme mais aussi les grandes religions séculières issues de la philosophie de l'histoire. C'est ainsi que des théories métaphysiques comme l'idéalisme, le matérialisme ou le naturalisme ont imprégné les sciences sociales par des valeurs fort diverses. Toutes ces doctrines ont contribué à la formulation de programmes variés d'action politique tels, entre autres, que le communisme ou le nazisme. La substance normative de toutes ces doctrines est extrêmement variée. Chacune définit la valeur des territoires dans des formes très différentes et il serait impossible d'en dresser un tableau exhaustif dans le cadre de ce travail.

Aujourd'hui, à l'intérieur des démocraties libérales, l'éclatement de la critique et la multilatéralité du débat public rendent d'ailleurs plus difficile le développement d'arguments perfectionnistes. Ceux-ci sont, en raison de leur caractère insoluble, incompatibles avec le pluralisme des opinions. Il est en effet impossible de faire entrer dans la discussion des théories normatives qui, par définition, sont indiscutables et qui reposent sur le respect de lois

⁹¹ HUNTINGTON Samuel P. (1999) *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 402 p.

naturelles. L'accomplissement d'une diversité géoéthique exige, à terme, la condamnation et l'abandon des normes perfectionnistes. Leur reconnaître une légitimité revient à enterrer le débat et à livrer le savoir à la brutalité géopolitique. Il serait toutefois naïf de croire à la disparition spontanée de tous les dogmatismes. À côté des doctrines anciennes qui connaissent des regains d'influence sporadiques (racisme, fondamentalisme), de nouveaux courants véhiculant des normes perfectionnistes apparaissent toujours et sont parfois capables d'occuper une place significative au sein du débat public. Certains défenseurs de l'écologisme radical, par exemple, n'hésitent pas à faire appel à une nécessité naturelle pour appuyer leur argumentation et, ainsi, à justifier des programmes politiques incompatibles avec le respect des libertés.

L'antihumanisme écologique

Outre le fait qu'elle recouvre une dimension géographique forte, la montée des préoccupations écologiques consécutives aux dégradations du productivisme industriel, après avoir concerné des régions et des secteurs spécifiques, prend aujourd'hui une dimension globale. C'est ainsi qu'un nouveau modèle de développement respectueux des rythmes écologiques a été énoncé et qu'un nouveau projet censé s'appliquer à tous les territoires de la planète - le consensus de Rio - est venu concurrencer le consensus de Washington sur la compétition marchande. La résistance de ce dernier est telle et l'inertie des pouvoirs publics à mettre en place des politiques volontaristes de développement durable est si grande que la rhétorique de la catastrophe écologique occupe une place toujours plus importante à l'intérieur du débat public. Si cet alarmisme peut déboucher sur une prise de conscience politique de grande ampleur, il pourrait très bien, en cas de blocage durable, donner du crédit aux courants les plus radicaux du mouvement écologiste regroupés dans la catégorie de la *deep ecology*⁹². C'est ainsi que le débat sur la question environnementale mêle dans la plus grande confusion les références aux principes du *sustainable development* définis dans le rapport de la Commission Brundtland et dans l'*Agenda 21*, lesquels correspondent à une interprétation des objectifs environnementaux conforme à l'idéal contractualiste propre au constitutionnalisme, et les fantasmes de la nature sauvage issus du romantisme : pour les écologistes romantiques, la préservation de la beauté de l'environnement primerait sur le

⁹² BERQUE Augustin (1990) *Médiance, de milieux en paysages*, RECLUS-Belin, collection Géographiques, Paris, 160 p.
FERRY Luc (2002) *Le Nouvel ordre écologique, L'arbre, l'animal et l'homme*, Le Livre de poche, Paris, 220 p.

développement des conditions de vie des habitants et il ne serait pas aberrant d'édicter un système juridique protégeant la « *nature* ». Face à l'incapacité des régimes démocratiques à mettre en place des politiques convaincantes, le risque n'est pas négligeable de voir se renforcer les partisans de solutions radicales, prêts à préconiser des mesures antihumanistes au nom d'une nature souveraine⁹³. La perfection ultime consisterait alors à entreprendre un retour à la vie sauvage et à abandonner les artifices de la modernité.

Le perfectionnisme se différencie des autres classes normatives (constitutionnalisme, libéralisme et culturalisme) par ses prétentions à occuper l'intégralité de la sphère du jugement politique et à fournir des réponses uniformes à la diversité des problèmes rencontrés dans la vie quotidienne. Certains gouvernements inaptes à supporter la variété et le pluralisme peuvent être tentés d'encourager le monopole de certaines de ces doctrines perfectionnistes. À l'inverse, en faisant de la pluralité le principal moteur de l'intégration institutionnelle et en exposant le pouvoir à la contestation publique, les régimes démocratiques se caractérisent par un travail collectif et permanent de redéfinition de l'équilibre provisoire des valeurs : les normes perfectionnistes ne parviennent jamais à s'y imposer durablement, sauf à transformer les fondements du régime. Dans un mouvement dialogique complexe, la discussion démocratique organise ainsi une tension continue entre le rassemblement provisoire autour de valeurs communes capables d'incarner la volonté générale et leur remise en cause par la critique d'opposition à l'accent souvent plus radical. Dans une démocratie, toute norme instituée par les pouvoirs publics est donc, tôt ou tard, amenée à connaître des critiques et des transformations substantielles au gré des mouvements de préférence qui agitent l'opinion publique. La compréhension de ces mutations passe par une modélisation des possibilités de coexistence pluraliste des ordres de grandeur.

4.4.8. La coexistence pluraliste des ordres de grandeur

D'un point de vue théorique, il est possible de modéliser les rapports que les classes de normes géoéthiques peuvent entretenir les unes avec les autres. Celles-ci sont de trois types : la compatibilité, le rapprochement et l'antagonisme. Un exercice de formalisation permet de dessiner des pistes exploratoires en direction d'une meilleure compréhension des liens

⁹³ ROGER Alain (1997) *Court traité du paysage*, Gallimard, Paris, 199 p.

SERRES Michel (1999) *Le Contrat naturel*, Gallimard, Paris, 191 p.

PACCALET Yves (2006) *L'Humanité disparaîtra, bon débarras !*, Arthaud, Paris, 198 p.

logiques qui articulent les différentes sphères de justice. Chaque couple de conceptions de la justice peut être décrit comme appartenant à une série de catégories englobantes (document 4.9.).

Document 4.9. Les valeurs partagées entre différentes conceptions de la justice

Par le ... avec le...	Libertarisme	Constitutionnalisme	Culturalisme	Perfectionnisme
Libertarisme	-	Libéralisme	Particularisme	Absolutisme
Constitutionnalisme	Libéralisme	-	Pragmatisme	Légalisme
Culturalisme	Relativisme	Pragmatisme	-	Conformisme
Perfectionnisme	Absolutisme	Légalisme	Conformisme	-

- Le **libéralisme** peut être défini comme un système sensible à la **liberté qu'ont les habitants de rester maîtres** de leurs choix en matière de développement territorial.
- Le **particularisme** peut être défini comme un système fondé sur l'**absence de contraintes publiques** dans le choix des habitants en matière de développement territorial.
- L'**absolutisme** peut être défini comme un système fondé sur la reconnaissance des **efforts accomplis pour réaliser le respect de l'orthodoxie** en matière de développement territorial.
- Le **pragmatisme** peut être défini comme un système fondé sur la reconnaissance des **circonstances historiques contingentes qui fournissent un contenu substantiel** au développement territorial.
- Le **légalisme** peut être défini comme un système fondé sur le **respect de la règle définie par l'État** en matière de développement territorial.
- Le **conformisme** peut être défini comme un système fondé sur le **respect par les habitants des normes établies** en matière de développement territorial.

Le contenu des définitions proposées est ici contraint par la logique de l'exercice consistant à construire des liens entre classes de valeurs. Les termes utilisés pour désigner les croisements possibles renvoient à des concepts dont la signification habituelle dépasse le sens étroit qui leur est ici donné.

Dans un système démocratique soucieux de la préservation du pluralisme, il n'est pas déraisonnable d'exiger des gouvernants qu'ils veillent au respect des aspirations de chacun et qu'ils imaginent des modalités pratiques pour assurer la concomitance des valeurs géoéthiques. Toutefois, les incompatibilités techniques qui se posent souvent font que ce travail ne suffit pas. Il arrive que certaines décisions collectives, en privilégiant des normes spécifiques, aboutissent à l'empêchement d'autres préoccupations jugées secondaires. Dès lors, leur bien-fondé ne tient pas au contenu de l'arbitrage mais à la procédure qui a conduit à leur expression. Dans les démocraties représentatives, l'opération de légitimation tient à l'élection des gouvernants par le corps politique ainsi que par la discussion publique et pluraliste des arbitrages possibles. Pour éviter la multiplication des frustrations particulières, le législateur peut encourager les partenaires sociaux à préférer des formules de mutualisation

et de partage du mécontentement. Cela consiste à engager une négociation sociale qui invite chacun à reconsidérer ses priorités et à imaginer des solutions collectives dans lesquelles la peine de chacun serait amoindrie. Les préférences sont réévaluées sous l'angle de normes publiques nouvelles mieux à même d'assurer leur coexistence. Les valeurs peuvent alors faire l'objet d'un transfert d'une classe à l'autre (document 4.10.).

Document 4.10. Les glissements possibles des biens entre classes normatives

Du... au...	Libertarisme	Constitutionnalisme	Culturalisme	Perfectionnisme
Libertarisme	-	Privatisation	Individualisation	Capitalisation
Constitutionnalisme	Collectivisation	-	Institutionnalisation	Libéralisation
Culturalisme	Patrimonialisation	Relativisation	-	Historicisation
Perfectionnisme	Sacralisation	Naturalisation	Canonisation	-

- Un bien peut passer d'une norme **libertarienne** à une norme **constitutionnaliste** lorsqu'il est **collectivisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à un usage public.
- Un bien peut passer d'une norme **libertarienne** à une norme **culturaliste** lorsqu'il est **patrimonialisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché au respect d'une tradition.
- Un bien peut passer d'une norme **libertarienne** à une norme **perfectionniste** lorsqu'il est **sacralisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à l'observance d'un ordre intangible.
- Un bien peut passer d'une norme **constitutionnaliste** à une norme **libertarienne** lorsqu'il est **privatisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à un profit individuel.
- Un bien peut passer d'une norme **constitutionnaliste** à une norme **culturaliste** lorsqu'il est **relativisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché au respect d'une particularité.
- Un bien peut passer d'une norme **constitutionnaliste** à une norme **perfectionniste** lorsqu'il est **naturalisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à l'observance d'un ordre intangible.
- Un bien peut passer d'une norme **culturaliste** à une norme **libertarienne** lorsqu'il est **individualisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à un profit individuel.
- Un bien peut passer d'une norme **culturaliste** à une norme **constitutionnaliste** lorsqu'il est **institutionnalisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à un usage public.
- Un bien peut passer d'une norme **culturaliste** à une norme **perfectionniste** lorsqu'il est **canonisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à l'observance d'un ordre intangible.
- Un bien peut passer d'une norme **perfectionniste** à une norme **libertarienne** lorsqu'il est **capitalisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à un profit individuel.
- Un bien peut passer d'une norme **perfectionniste** à une norme **constitutionnaliste** lorsqu'il est **libéralisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché à un usage public.
- Un bien peut passer d'une norme **perfectionniste** à une norme **culturaliste** lorsqu'il est **historicisé**, c'est-à-dire quand son bénéfice est attaché au respect d'une tradition.

Le contenu des définitions proposées est ici contraint par la logique de l'exercice consistant à construire des liens entre classes de valeurs. Les termes utilisés pour désigner les transferts possibles renvoient à des concepts dont la signification habituelle dépasse le sens étroit qui leur est ici donné.

Dans chacun des cas, les biens ne perdent pas leur valeur mais le système de mesure adopté n'est plus celui que chacun aurait choisi en situation de monopole ou de consensus. Il peut, dans un système pluraliste, être jugé préférable de recourir à ces formules pragmatiques qui assument leur imperfection politique et leur caractère provisoire plutôt que d'invoquer de façon systématique des solutions substantielles qui auraient une valeur absolue.

La délibération publique ne prémunit malgré tout jamais contre le maintien de contradictions entre les différents courants géoéthiques. Il peut arriver, dans certaines circonstances, que les arbitrages effectués soient considérés comme insupportables et que la loi qui les soutient soit vécue comme une injustice. Les administrés qui s'en pensent victimes peuvent, si l'on se reste à l'intérieur d'un système pluraliste, solliciter un réexamen régulier des normes publiques et fournir des justifications pour mettre en évidence le caractère inique de leur souffrance. Il est alors possible, en croisant à nouveau les classes de normes, de dresser une liste des postures critiques que chacun peut adopter au sein du débat public (document 4.11.).

Ce bilan des correspondances, des transferts et des antagonismes théoriques entre classes de valeurs géoéthiques introduit une dimension dynamique dans l'analyse des opinions géographiques, c'est-à-dire qu'il permet non seulement de saisir la variété des points de vue, mais aussi d'entrevoir les diverses déclinaisons politiques de leur coexistence. Par son caractère formel, la démarche géoéthique consiste non seulement à caractériser la signification politique de n'importe quel jugement particulier exprimé en situation de monopole discursif mais aussi, en raison des modalités pluralistes de sa construction, à restituer la complexité des clivages axiologiques que recouvrent les situations de débat contradictoire et d'hétérogénéité démocratique. Il s'agit alors d'utiliser la grille d'analyse géoéthique comme un opérateur de réflexivité destiné à interpréter le débat public dans une perspective compatible avec les postulats de la pensée démocratique.

Document 4.11. Les formes de la critique géoéthique

Par le... au...	Libertarisme	Constitutionnalisme	Culturalisme	Perfectionnisme
Libertarisme	-	Individualisme	Atomisme	Sécularisme
Constitutionnalisme	Dirigisme	-	Ethnocentrisme	Indéterminisme
Culturalisme	Traditionalisme	Relativisme	-	Conservatisme
Perfectionnisme	Autoritarisme	Totalitarisme	Absolutisme	-

- Le **libertarisme** reproche aux règlements **constitutionnalistes** leur **dirigisme**, c'est-à-dire leur tendance à intervenir dans la sphère individuelle.
- Le **libertarisme** reproche aux règlements **culturalistes** leur **traditionalisme**, c'est-à-dire leur tendance à négliger la créativité de l'individu.
- Le **libertarisme** reproche aux règlements **perfectionnistes** leur **autoritarisme**, c'est-à-dire leur tendance à déposséder l'individu de son autonomie.
- Le **constitutionnalisme** reproche aux règlements **libertariens** leur **individualisme**, c'est-à-dire leur tendance à négliger les inégalités politiques.
- Le **constitutionnalisme** reproche aux règlements **culturalistes** leur **relativisme**, c'est-à-dire leur tendance à tolérer les traditions asservissantes.
- Le **constitutionnalisme** reproche aux règlements **perfectionnistes** leur **totalitarisme**, c'est-à-dire leur tendance à formater les citoyens.
- Le **culturalisme** reproche aux règlements **libertariens** leur **atomisme**, c'est-à-dire leur tendance à priver les individus de significations collectives.
- Le **culturalisme** reproche aux règlements **constitutionnalistes** leur **ethnocentrisme**, c'est-à-dire leur tendance à négliger la diversité des traditions.
- Le **culturalisme** reproche aux règlements **perfectionnistes** leur **absolutisme**, c'est-à-dire leur tendance à imposer des traditions particulières.
- Le **perfectionnisme** reproche aux règlements **libertariens** leur **sécularisme**, c'est-à-dire leur tendance à favoriser la trivialité.
- Le **perfectionnisme** reproche aux règlements **constitutionnalistes** leur **indéterminisme**, c'est-à-dire leur tendance à favoriser les compromissions.
- Le **perfectionnisme** reproche aux règlements **culturalistes** leur **conservatisme**, c'est-à-dire leur tendance à favoriser les obstructions.

Le contenu des définitions proposées est ici contraint par la logique de l'exercice consistant à construire des liens entre classes de valeurs. Les termes utilisés pour désigner les oppositions possibles renvoient à des concepts plus généraux et souvent plus larges que le sens étroit qui leur est ici donné.

Conclusion du quatrième chapitre

La grille des valeurs géoéthiques construite au cours des paragraphes précédents constitue un outil de compréhension et de classification des opinions géographiques développées par les différents interlocuteurs lorsque, au sein d'un débat public, ils sont amenés à justifier des points de vue ou à défendre des convictions. Elle offre l'avantage de mettre en lumière les soubassements éthiques qui motivent les jugements à caractère géographiques et de les positionner les uns par rapport aux autres selon un double axe de différenciation logique, dessinant quatre classes de normes : le libéralisme, le constitutionnalisme, le culturalisme et le perfectionnisme. On peut les regrouper en quatre valeurs géographiques fondamentales : la propriété, l'équité, la tradition et la nature. Elles sont autant de modèles prescriptifs en compétition que les différents acteurs de la démocratie mobilisent pour ajuster leurs préférences et définir l'intérêt général en matière de gestion politique des territoires. Elles n'ont pas pour seule finalité de dessiner des programmes d'action mais doivent aussi servir à caractériser de façon objective la diversité des opinions qu'il est possible d'exprimer dans une discussion libre et pluraliste. La géoéthique n'est pas une réponse théorique au problème de la justice sociale. Elle ne vise pas à fournir des réponses substantielles aux problèmes géographiques que nous rencontrons mais plutôt à proposer un outil pratique d'aide à l'interprétation. Elle doit permettre à chacun de situer ses propres préférences par rapport aux opinions des autres, afin d'identifier leurs proximités, leurs convergences mais aussi leurs contradictions. Il s'agit avant tout d'un outil heuristique dont la pertinence est fonction de sa capacité à éclairer des situations concrètes, c'est-à-dire à mettre en évidence les courants d'opinion qui animent la démocratie et qui se confrontent au cœur du débat public. Il faut, pour cela, prendre au sérieux le discours des différents interlocuteurs lorsqu'ils prennent publiquement la parole, sans les soupçonner par avance de dissimuler des intérêts particuliers : l'idée de volonté générale exige que les opinions exprimées et les valeurs mobilisées soient considérées avec respect, dans le cadre d'une interprétation critique et pluraliste des problèmes de justice.

Chapitre 5. Géoéthique du débat public

L'Exemple de la presse magazine en France

GÉOÉTHIQUE DU DÉBAT PUBLIC. L'EXEMPLE DE LA PRESSE MAGAZINE EN FRANCE.

Introduction du cinquième chapitre

Pour mettre à l'épreuve la méthode géoéthique détaillée au cours du chapitre précédent, je propose de revenir au débat public territorial français en reprenant l'analyse du contenu de la presse magazine. L'étude des thématiques géographiques de la presse effectuée lors du troisième chapitre ne serait pas complète si l'analyse du contenu et des rapports entre les différents courants d'opinion qui traversent le débat public n'était menée à son terme. Pour cela, il est possible de partir de l'hypothèse selon laquelle, derrière les thématiques abordées dans la presse magazine, il existe une structure discursive pluraliste et contradictoire : celle-ci s'appuie sur des valeurs géoéthiques entre lesquelles l'opinion publique cherche en permanence à définir ses propres priorités.

Sur le plan méthodologique, il convient donc de passer le corpus constitué par les 4 162 articles retenus dans les premiers chapitres au crible de la grille des valeurs géoéthiques construite précédemment. Cela revient à identifier le type de valeur géographique auquel se rattache chacun des articles pris en compte. Il ne s'agit pas de prétendre extraire le sens profond de chaque texte mais d'imaginer un dispositif méthodologique capable de mettre en évidence les jeux de correspondance et les échos qui unissent les uns aux autres afin de voir comment les différents courants idéologiques qui structurent l'opinion publique informent le débat.

Après un premier aperçu général, un examen détaillé du discours de la presse magazine sera réalisé en partant de deux des quatre catégories géoéthiques définies dans le chapitre précédent : le culturalisme et le libertarisme. Il sera ainsi question de voir successivement comment la culture et le marché sont invoqués comme autant de modes légitimes de régulation de la territorialité. Un dernier chapitre sera exclusivement consacré aux articles défendant des valeurs constitutionnalistes en s'appuyant sur une conception de la justice territoriale comme équité.

5.1. Géoéthique d'un média pluraliste

5.1.1. Mises au point méthodologiques

Document 5.1. Cadrage et rappels sur les choix méthodologiques effectués pour conduire l'analyse géoéthique du débat public territorial

La constitution du corpus et la sélection des articles

Le corpus est établi à partir de la sélection des articles géographiques concernant la France et les territoires publiés par quatorze magazines d'actualité.

Sont considérés comme géographiques les articles qui mettent en avant une modalité de l'habitation humaine dans le titre : il peut s'agir de l'évocation d'un territoire particulier situé en France (un établissement, un quartier, une ville, une région), de l'évocation de lieux génériques (les banlieues, les littoraux, les conseils régionaux) mais aussi de problèmes généraux d'aménagement des territoires, privés ou publics, intimes ou collectifs qui se posent à l'échelle de l'ensemble de la France (transports, pollutions, élections...). Cette définition volontairement large permet de couvrir l'ensemble des thèmes habituellement abordés par la géographie académique.

Les paramètres entrant dans le calcul du rayonnement médiatique

- le nombre de pages de l'article
- la diffusion moyenne du magazine
- l'audience moyenne du magazine

Les articles ne sont pas considérés comme des entités autonomes mais comme les éléments d'un débat public général qu'ils contribuent à enrichir.

L'étude géoéthique du corpus repose sur trois types d'analyses :

- **une analyse quantitative et comparative des jugements médiatiques exprimés à propos des territoires en France (chapitre 5) ;**

- **une présentation synthétique des articles géographiques inspirés par les conceptions culturalistes et libertariennes de la justice territoriale (chapitre 5) ;**

Les documents cités ou reproduits sont utilisés pour montrer comment les valeurs culturalistes et libertariennes imprègnent et structurent le débat public territorial en France.

- **une analyse systématique des articles fondés sur une argumentation constitutionnaliste (chapitre 6).**

Cette partie de l'étude offre une lecture à plusieurs niveaux. Les exemples cités sont intégrés de façon à montrer les nuances et la diversité des manières de problématiser et de spécifier l'équité territoriale au sein de grands thèmes généraux (les flux migratoires, la sécurisation du cadre de vie, la protection de l'environnement, la régulation de l'accès aux opportunités territoriales). Chacune de ces sous-parties est précédée d'une introduction interrogeant le lien entre le thème évoqué et l'équité territoriale. Elle est également suivie d'une synthèse reprenant les conclusions les plus importantes concernant le traitement géoéthique du thème. Les paragraphes intermédiaires comportant les documents ont pour finalité de rendre compte de la réalité du corpus étudié.

L'analyse géoéthique de l'ensemble du corpus retenu pose des difficultés méthodologiques importantes (document 5.1.). Si l'on peut assez commodément interpréter les opinions géoéthiques exprimées au sein d'un énoncé simple, la tâche devient plus compliquée lorsque l'on se trouve devant des milliers d'articles de presse. C'est pourquoi il convient de mettre au point un protocole d'analyse capable de réduire le matériau disponible aux traits essentiels qui le caractérisent. Il est toujours délicat de simplifier la signification d'un énoncé à un ou deux traits dominants, notamment car chaque lecteur possède sa propre compréhension des articles que la presse lui soumet. Pour procéder à une interprétation qui dépasse le cadre des idiosyncrasies individuelles, la nécessité de concevoir un cadre herméneutique objectif paraît nécessaire. L'analyse des valeurs géographiques contenues dans la presse magazine à l'échelle de l'ensemble du corpus sera réalisée à l'aide de deux critères qui seront appliqués à chaque article, selon que l'opinion exprimée dans l'article est péjorative ou méliorative d'une part, et selon qu'elle se rattache à l'un des quatre types de valeurs géoéthiques identifiées précédemment d'autre part. Il faut pour cela supposer que tout article est structuré par une opinion dominante, c'est-à-dire qu'il comprend un jugement structurant et identifiable, et qu'aucun d'eux ne se rattache à plusieurs classes de valeurs. Ce postulat mérite d'être éclairci.

Dans de nombreux cas, les journalistes laissent transparaître une opinion explicite qui fait appel à des critères de jugement aisément identifiables. Lorsque *L'Expansion* évoque « *le drame de la fuite des entreprises* » (n° 679, 2003), on comprend que l'auteur de l'article déplore les délocalisations, la perte de compétitivité du territoire décrit et les conséquences subies par les habitants et les collectivités locales (chômage, précarité, baisse du potentiel fiscal). L'interprétation est donc facilitée. Dans d'autres cas, il peut être plus délicat de formuler une interprétation tranchée, notamment si l'article est très descriptif. Par exemple, quand *Le Point* intitule un article « *Poitou-Charentes La Tornade Ségolène* » (n° 1 645, 2005) après la victoire de la liste dirigée par Ségolène Royal aux élections régionales en 2004, il est difficile de déterminer, à partir du seul titre, si le journaliste se réjouit ou non, s'il exprime une opinion positive ou négative. Pour surmonter cette difficulté, on peut considérer que ce dernier fait tout de même le choix d'évoquer une question plutôt qu'une autre, de souligner au lectorat que le sujet qu'il traite mérite son attention : il sélectionne dans l'ensemble des données susceptibles de composer un tableau de l'actualité certains thèmes qu'il met en avant

et auxquels il donne une visibilité médiatique générale. En ce sens, toute représentation médiatique de l'actualité s'apparente à une prise de position politique.

Pour l'analyse de la nature des jugements géographiques présents dans les articles, j'ai distingué ceux qui évoquent les phénomènes géographiques sous un angle péjoratif et ceux, au contraire, qui adoptent une perspective méliorative. L'association de certains territoires et de phénomènes comme la pauvreté, l'insécurité ou les pollutions contribue à véhiculer une représentation négative du lieu alors que la qualité du cadre de vie, la richesse, l'identité et la cohésion culturelles de ses habitants lui confèrent une image positive. Aucun article n'a été défini comme neutre car j'ai considéré que le fait pour un territoire d'être décrit, dans un magazine au rayonnement national, sans qu'aucun avis négatif ne soit exprimé à son encontre, suffisait à renforcer de façon positive son rayonnement, sa notoriété et son importance auprès du grand public. Par exemple, l'évocation d'une échéance électorale concernant une collectivité territoriale particulière (une commune, un département ou une région) qui dresserait le bilan des candidats et des forces politiques en présence, s'appuyant sur des sondages d'opinion ou sur une connaissance directe du terrain, sans parti pris ou sans que soit déplorée la division d'un des camps en compétition, ne constitue pas, malgré les apparences, une description détachée du territoire en question. En effet, souligner l'existence d'un processus démocratique local, exempt de dysfonctionnement notable, conforme aux règles constitutionnelles, représente une information que le journaliste choisit de mettre en évidence et qui peut être considérée comme réconfortante pour les lecteurs : cette mise en lumière du territoire n'est pas neutre et contribue implicitement et indirectement à améliorer son image auprès du lectorat. Tous les articles qui n'émettent pas un avis explicitement négatif sont donc considérés comme positifs, sans considération sur le niveau d'enthousiasme que suggère le ton utilisé par les journalistes (descriptif, laudatif, élogieux, dithyrambique).

Le deuxième critère utilisé pour caractériser l'opinion contenue dans les articles consiste à associer chacun d'eux à l'une des quatre classes de valeurs géoéthiques identifiées dans le quatrième chapitre. Rappelons-en brièvement les contenus : le culturalisme rassemble les opinions qui privilégient la reconnaissance et le respect de l'identité territoriale de groupes particuliers et la valorisation du patrimoine qui les unit ; le libertarisme reconnaît aux habitants le droit de tirer un avantage individuel du territoire dont ils sont propriétaires ; le perfectionnisme établit des déterminations naturelles comme autant de principes d'action politique susceptibles de conduire à l'harmonie ; le constitutionnalisme privilégie l'équité territoriale en matière d'accès aux droits publics fondamentaux. Pour effectuer cette

caractérisation géoéthique des articles, un double critère de spécification des articles peut être utilisé en prenant la substance de la valeur géographique et la manière de concevoir les espaces géographiques dans lesquels elle se déploie (document 5.2.).

Document 5.2. Critère d'identification de la valeur géographique

Un article est considéré comme...	...le bien géographique évoqué est assimilé àl'espace géographique est envisagé comme ...
libertarien si...	... un capital privé à valoriser sur un marché non contraint	... un marché d'échange
constitutionnaliste si...	... un instrument d'exercice de la responsabilité politique	... un cadre territorial de contractualisation publique
culturaliste si...	... un symbole de reconnaissance et d'épanouissement culturel	... un vecteur d'expression identitaire
perfectionniste une propriété déterminée par une force naturelle	... un ordre inéluctable et harmonieux

Malgré les efforts méthodologiques entrepris pour encadrer l'interprétation, cette étape est assez délicate car il n'existe aucun moyen de garantir que tout lecteur arriverait exactement aux mêmes résultats : ponctuellement, il peut toujours advenir que deux lecteurs divergent sur le type principal de valeur géographique mobilisé par l'auteur dans l'analyse particulière de tel ou tel article. Dans l'ensemble, on peut espérer que les cas plus litigieux restent limités à un nombre d'articles suffisamment réduit pour que les données obtenues ne perdent pas toute représentativité. Quelques exemples permettent de nous en convaincre.

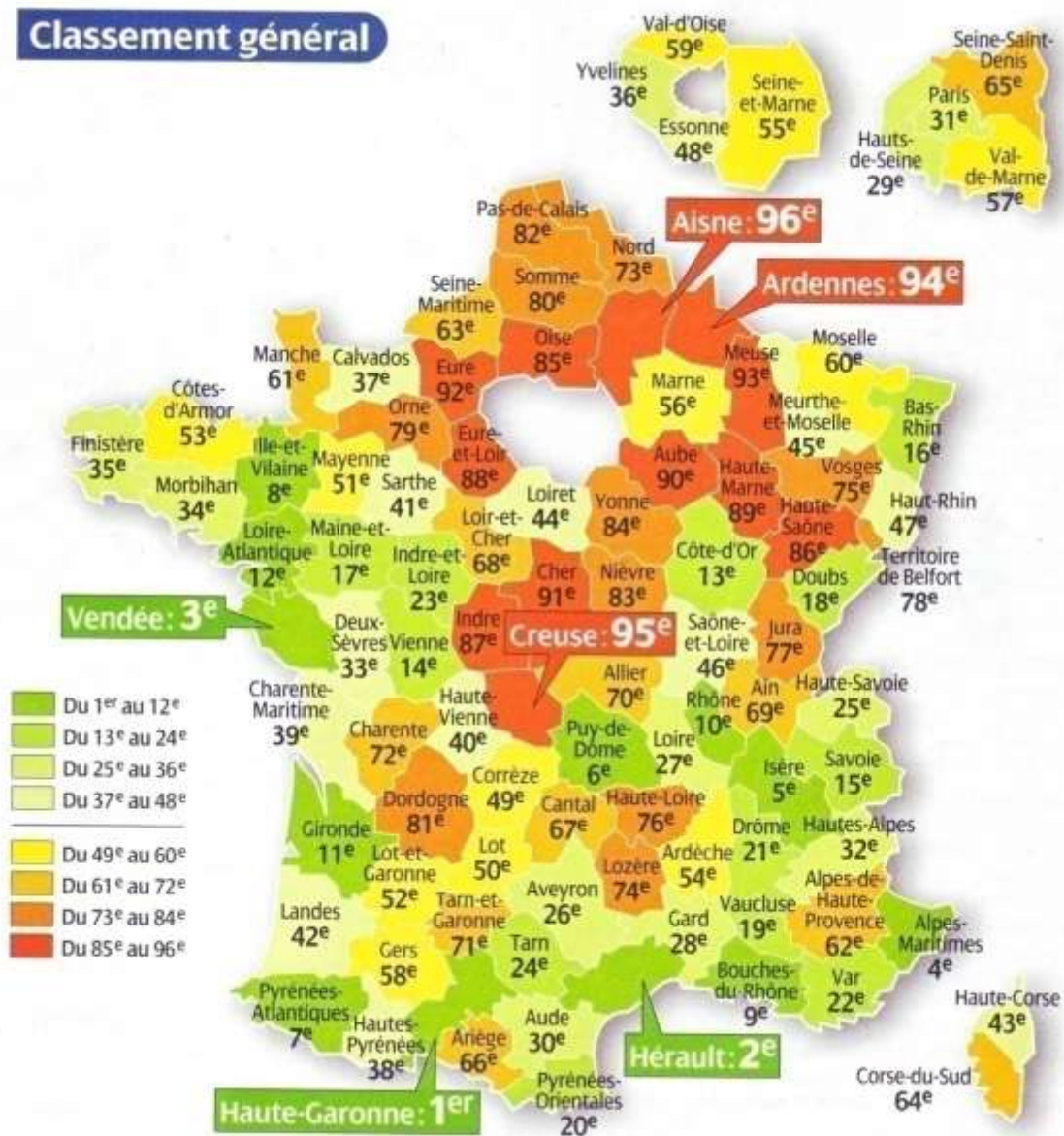
5.1.2. Propositions pour une lecture géoéthique de la presse magazine

Tout lieu peut être appréhendé sous l'un des quatre angles géoéthiques définis préalablement. L'analyse de cartes utilisées par la presse magazine pour représenter l'organisation spatiale de l'espace français permet d'en rendre compte. Certaines représentations, par exemple, renvoient au libéralisme dans la mesure où les différents sous-ensembles géographiques qu'elles intègrent sont mis en concurrence dans le cadre d'un usage privé (document 5.3.)⁴³⁹. Ici, les journalistes dressent un palmarès des départements où il fait bon vivre. À partir de critères censés correspondre aux préférences de leurs lecteurs, ils laissent le soin à ces derniers de comparer leur situation individuelle à la qualité de vie qu'ils pourraient espérer

⁴³⁹ Les documents présentés dans ce paragraphe ont été utilisés dans le cadre d'un poster scientifique réalisé pour le colloque international « *Justices et injustices spatiales* », Université Paris X-Nanterre, 12, 13 et 14 mars 2008.

obtenir s'ils vivaient ailleurs. Cette représentation envisage l'hétérogénéité spatiale, non comme une situation inégalitaire injuste, mais comme une ressource qu'il convient de mettre à profit dans le cadre d'une compétition stimulante entre territoires.

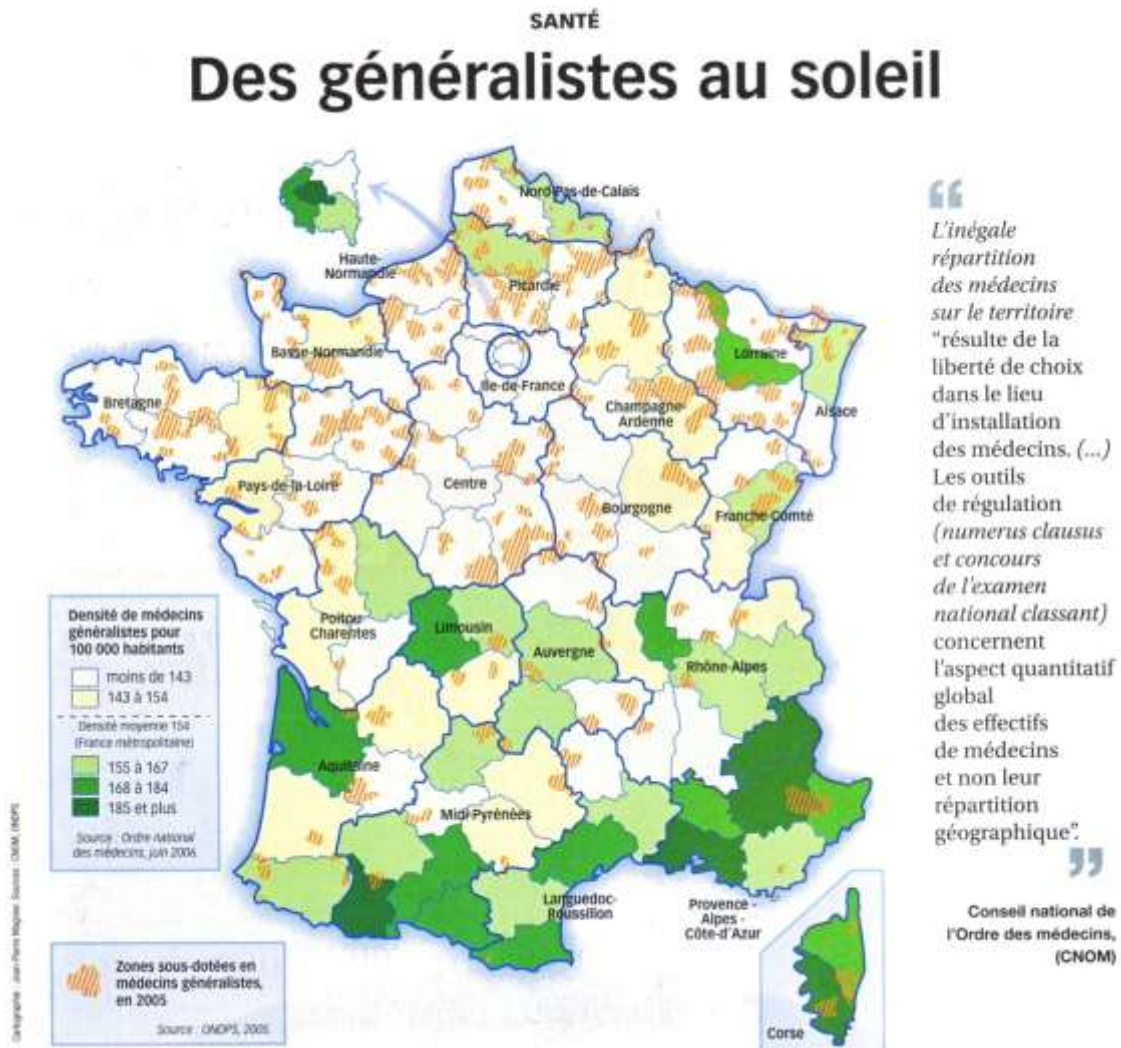
Document 5.3. L'espace français apprécié selon une géoéthique libertarienne
« Le palmarès où il fait bon vivre »



L'Express, n° 2 758, 2004.

Il arrive aussi que les journalistes de la presse magazine utilisent la représentation cartographique dans un cadre constitutionnaliste pour dénoncer une injustice concernant l'accès à un bien public : dans le document 5.4., il s'agit des soins. Dans un système comme celui qui régit l'établissement de la médecine générale, il n'est pas nécessaire de respecter une distribution strictement égalitaire à l'intérieur du territoire. Un problème se pose néanmoins lorsque ces différences s'effectuent à l'encontre des patients les plus défavorisés, comme c'est le cas pour ceux résidant dans les secteurs en hachures orange sur la carte. Sans mentionner de façon explicite le « *principe de différence* » de Rawls, les journalistes posent la question de l'équité du dispositif de santé publique: en France, la liberté d'établissement des praticiens semble en effet aller à l'encontre de l'égal accès des malades à la médecine générale.

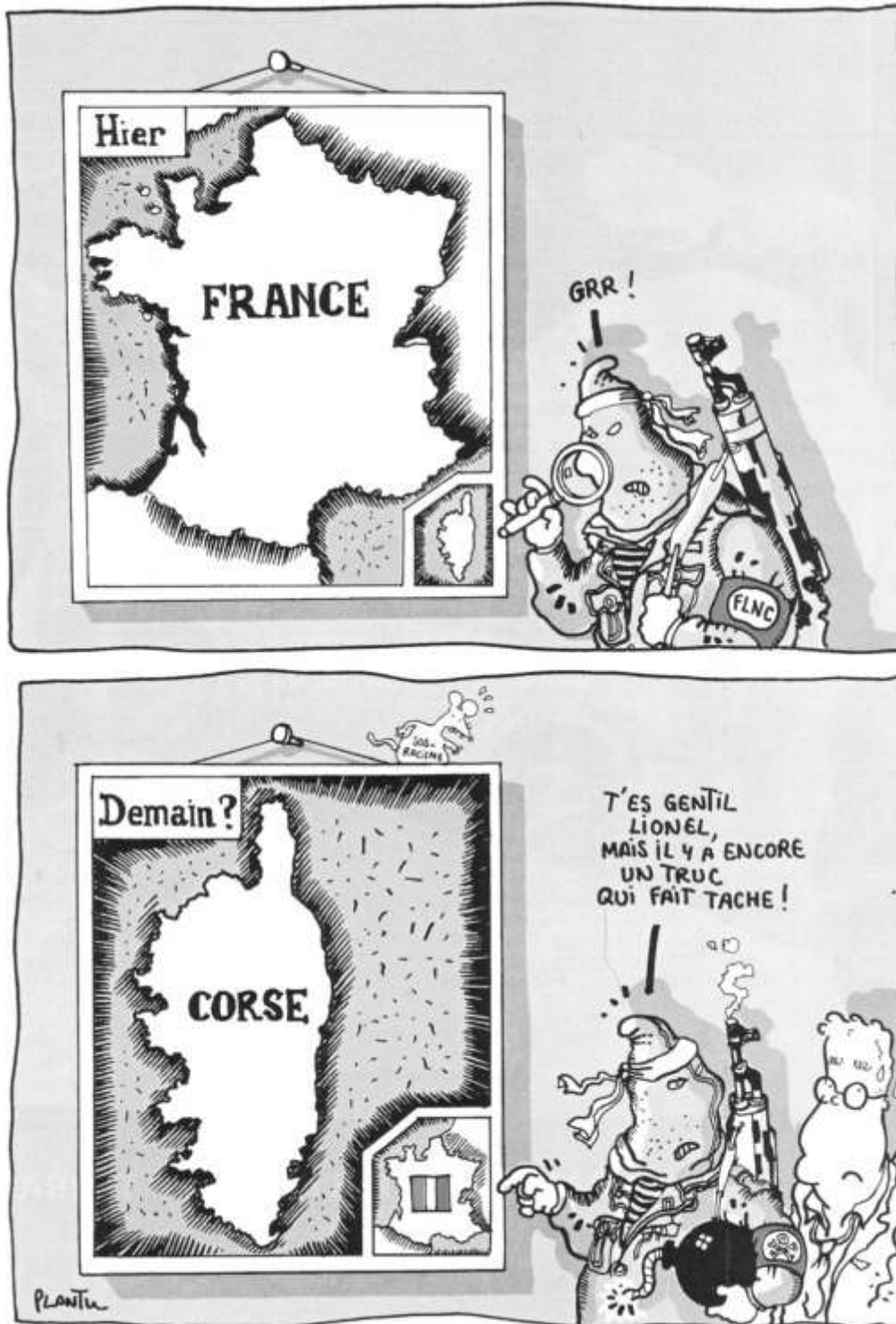
Document 5.4. Une lecture constitutionnaliste des inégalités en matière de médecine générale



Alternatives économiques, n° 257, 2007.

D'autres articles privilégient au contraire une lecture culturaliste de l'espace géographique national (document 5.5.).

Document 5.5. Caricatures de représentations culturalistes du territoire national



L'Express, 2000.

Dans la caricature reproduite, Plantu rend compte de la frustration que certains groupes indépendantistes corses ressentent face à ce qu'ils interprètent comme un déni de leur identité vis-à-vis du continent. Dans le second dessin, il utilise l'inversion des conventions cartographiques pour reprocher à ces derniers un certain communautarisme qui confine parfois à l'ethnocentrisme. En fait, la critique suggérée par Plantu permet au lecteur de prendre une certaine distance par rapport à la dramatisation des questions identitaires, notamment lorsqu'elles sont réifiées par la cartographie.

Au contraire, il est des circonstances où les journalistes, en adoptant un point de vue radical, se rapprochent d'une lecture perfectionniste (document 5.6.).

Document 5.6. Une dénonciation perfectionniste de la politique de protection des écosystèmes remarquables en France



**En vert, les sept parcs nationaux français :
Cévennes, Écrins, Guadeloupe, Mercantour,
Port-Cros, Pyrénées et Vanoise.**

Terre Sauvage, n° 205, 2004.

En plaçant le titre du document au centre de la carte et en omettant de cartographier la zone périphérique des parcs nationaux, les journalistes de *Terre Sauvage* suggèrent ici que les zones de protection de l'environnement en France sont honteusement minuscules. En ne retenant que les secteurs de protection intégrale, en ne faisant aucun cas d'autres mesures de protection (parcs naturels régionaux, zones Natura 2000...), ils expriment un point de vue radical consistant à opposer la sauvegarde d'une nature sauvage à toute forme d'occupation ou de mise en valeur humaines, comme si les deux étaient nécessairement incompatibles. Cette carte extraite d'un article « *Zones protégées, les parcs nationaux en panne* » (n° 205, 2005) constitue un cas de maximalisme géoéthique exceptionnel dans la presse magazine : il est en effet rare qu'on établisse une incompatibilité entre « *la protection de la nature* » et le « *développement durable* », celui-ci étant assimilé à une forme hypocrite d'exploitation du patrimoine naturel. L'article suggère également une certaine méfiance à l'encontre des élus locaux présentés comme incapables de prendre des mesures courageuses alors que les écologistes et les scientifiques apparaissent comme les seules autorités légitimes pour déterminer les lignes d'une politique de protection responsable. En fait, l'idéalisation de la nature à laquelle se livrent les auteurs de l'article se rapproche plutôt d'une perspective culturaliste fondée sur le culte de la nature sauvage dans la tradition du romantisme occidental. Pour qu'un article entier soit considéré comme réellement perfectionniste, il faudrait que les journalistes renvoient à une idéologie radicale identifiable. Si certains articles se caractérisent par un niveau d'exigence plus élevé que la moyenne comme c'est le cas ici, il demeure rare que cela prenne la forme d'un dogmatisme qui empêcherait toute discussion. De façon générale, les quatorze titres retenus pour la constitution du corpus adoptent un ton généralement assez modéré. S'adressant au grand public, ils ne sont aucunement assimilables à des publications sectaires produites par des groupuscules extrémistes faisant l'apologie de tel ou tel totalitarisme. C'est pourquoi, au-delà des nuances de ton observées entre magazines, le choix a été fait d'écarter l'éventualité d'associer certains articles au perfectionnisme géoéthique. En effet, ce courant suppose, à terme, l'élimination de toutes les autres perspectives et il n'est pas soluble dans le pluralisme des opinions qui caractérise le débat démocratique. Cela ne signifie pas que, en dehors de la presse magazine, il n'existe pas ici ou là des organes plus confidentiels qui se livrent à des argumentaires perfectionnistes mais, s'agissant du corpus réuni pour ce travail, la tonalité adoptée dans les articles n'a jamais été jugée assez radicale pour qu'il soit nécessaire de rattacher l'opinion défendue à une géoéthique perfectionniste.

Au-delà du cas du territoire national, les lieux moins étendus comme les régions, les villes, les quartiers, peuvent eux aussi faire l'objet d'évocations géoéthiques complexes. Dans les trois documents 5.7, 5.8. et 5.9., la Bretagne est associée successivement à des valeurs qui appartiennent aux différents ordres de grandeur retenus (culturalisme, constitutionnalisme, libertarisme).

Document 5.7. Une représentation culturaliste de la Bretagne



Le Point, n° 1 659, 2004.

Dans le premier cas, sont mis en avant les caractères qui font de la Bretagne une terre unique, marquée par la rencontre entre une nature et un passé multiséculaire dont l'assortiment est capable de charmer le résident ou le visiteur occasionnel ; dans le deuxième cas, la Bretagne est assimilée à une région où les ressources en eau font l'objet d'usages différents et contradictoires (agriculture et élevage intensifs, résidence et tourisme), avec l'idée sous-jacente que l'eau est une ressource publique et que sa qualité prime sur l'intérêt particulier d'une catégorie professionnelle ; dans le dernier cas, la Bretagne est assimilée à un espace foncier équipé d'infrastructures immobilières privées dont l'appropriation est légitimement régulée par un système de marché. À travers le regard que les journalistes

portent sur un même territoire, il est donc possible de mettre en évidence la pluralité des valeurs géographiques qui traversent le débat public dans une démocratie.

Document 5.8. Une représentation constitutionnaliste de la Bretagne

NOTRE EPOQUE

Les sanctions financières vont pleuvoir

La Bretagne en eaux troubles

Incapable de fournir aux Bretons une eau potable de qualité, la France s'attire les foudres de Bruxelles

Cet été, la Commission européenne a adressé une petite note sèche au gouvernement français. Vous avez deux mois, disait l'avis, pour appliquer les décisions prises par la Cour de Justice européenne et fournir aux habitants des départements bretons une eau potable qui contienne moins de 50 mg de nitrates par litre.

Deux mois, c'est bien court quand on connaît la situation bretonne. Cultures et éle-



Ramassage d'algues vertes en baie de Lannion

vage intensifs ont depuis longtemps pollué les cours d'eau. Les marées d'algues vertes ou bleues envahissent le littoral breton de la Manche, nourries par les nitrates des déjections des élevages de porcs ou de poulets de l'arrière-pays de Saint-Brieuc ou de Lannion, par les engrais qu'utilisent les producteurs d'artichauts ou de choux-fleurs du Léon, dans le Nord-Finistère. Et ces nitrates sont charriés par les rivières dans lesquelles on puise l'eau du robinet. Il y a trente ans, en 1975, la France avait approuvé la directive européenne prévoyant que cette eau potable ne devait pas contenir plus de 50 mg de nitrates par litre. Mais lors des deux décennies qui ont suivi, la pollution par nitrates a été multipliée par 5 en Bretagne. La moyenne s'élève aujourd'hui à 35 mg/l. Mais il y a des rivières où les taux atteignent 80 mg/l. On comprend que la Commission européenne manifeste un certain agacement.

La Cour de Justice européenne, à la suite d'une plainte déposée en 1992 par une associa-

tion, Eau & Rivières de Bretagne, a déjà condamné la France en 2001. Mais, bonne fille, elle nous a laissé du temps pour nous mettre en conformité avec nos engagements. Quatre ans plus tard, une délégation venue de Bruxelles et chargée d'examiner la situation constate que rien n'est réglé, ni en voie de l'être. Cette fois, les sanctions financières risquent de pleuvoir. D'autant plus que le monde agricole n'a pas donné de signes évidents de bonne volonté. Les pouvoirs publics ont certes dépensé de l'argent, 310 millions d'euros sur une période de dix ans, mais sans grand succès. Le taux de nitrates dans l'eau a été à peu près stabilisé. Mais il n'a pas baissé. On estime que pour que les marées vertes disparaissent du littoral de la Manche il faudrait descendre en dessous de 20 mg/l. Mais ce sera long. Il a fallu trente ans d'agriculture et d'élevage intensifs pour atteindre les taux de pollution qu'on constate aujourd'hui. Il faudra bien le même temps pour ramener les rivières, les lacs, les étangs et les nappes souterraines à un

état normal.

Le veut-on vraiment ? Les gouvernements français prennent parfois d'étranges décisions. Comme ce décret interministériel publié quelques heures avant sa démission par Jean-Pierre Raffarin qui autorise désormais les éleveurs à répandre leur lisier jusqu'à 10 mètres de la berge d'une rivière. Personne, et notamment aucun fonctionnaire européen, ne peut penser que ce type de mesure va améliorer l'état des eaux de Bretagne !

Et pourtant, sans même parler de se mettre en conformité avec les jugements de la Cour de Justice européenne, il serait urgent de se bouger. La France a adopté en octobre 2000 une autre directive européenne sur l'eau aux termes de laquelle nous devrions atteindre en 2015 un « bon état écologique » de nos rivières, de nos lacs et de nos eaux littorales. Or on sait déjà qu'au rythme actuel 46% des rivières bretonnes et 59% des plans d'eau ne rempliront pas les critères demandés...

GÉRARD PETITJEAN

Le Nouvel Observateur, n° 2 133, 2005.

Document 5.9. Une représentation libertarienne de la Bretagne

BRETAGNE NORD

Tout le pouvoir aux vendeurs

Sur les côtes, l'écart entre offre et demande atteint des sommets.

Des murs gris de la citadelle de Saint-Malo à la côte de Granit rose, la pierre n'a plus qu'une couleur : celle de l'or. « C'est simple : il n'y a plus de marché. Seuls les vendeurs fixent leurs prix. Un pavillon s'est vendu en quelques semaines 260 000 euros alors qu'il n'en valait que 200 000 », confie Anthony Houot, de l'agence Alet Immobilier, à Saint-Malo. Dans ce marché composé avant tout de maisons, les rares appartements se négocient autour de 4 500 euros le mètre carré. Et pas moins de 7 500 euros pour qui souhaite apercevoir la mer de chez lui. Pour une maison, 250 000 euros semblent être la mise de départ. Et à ce prix-là, le jardin n'est pas garanti. Quant aux villas de famille, elles se négocient dans la plus grande discrétion tant les prix sont irrationnels. « Une maison du XIX^e siècle est partie cet hiver à 2 millions d'euros, raconte Jean-Philippe Caquard, de l'agence Héry Immobilier. Du jamais-vu par ici ! »

Certains professionnels craignent même une nouvelle frénésie avec l'arrivée prochaine



La fourchette des prix de Brest au mont Saint-Michel

Prix en euros	Studio (25 m ²)		2/3 pièces (50 m ²)		Maison (120 m ²)		Villa (200 m ² et plus)	
	Sur mer*	Autre	Sur mer*	Autre	Sur mer*	Autre	Sur mer*	Autre
Ploumoustel	NS	31 000	NS	120 000	257 000	192 000	442 000	266 000
Le Conquet	72 000	56 000	132 000	100 000	384 000	276 000	476 000	390 000
Roscoff	76 900	NS	153 000	68 000	383 000	154 000	590 000	NS
Carantec	68 000	52 000	137 000	110 000	243 000	200 000	670 000	290 000
Perros-Guirec	66 000	53 000	151 000	127 000	462 000	307 000	650 000	310 000
Paimpol	61 000	53 000	128 000	86 000	262 000	135 000	415 000	186 000
Baie de Saint-Brieuc	56 000	41 000	154 000	126 000	372 000	126 000	612 000	246 000
Dinard	90 000	60 000	225 000	150 000	NS	400 000	2 000 000	500 000
Saint-Malo	120 000	74 000	195 000	120 000	NS	300 000	1 500 000	850 000
Cancale	70 000	NS	225 000	NS	480 000	280 000	1 200 000	900 000

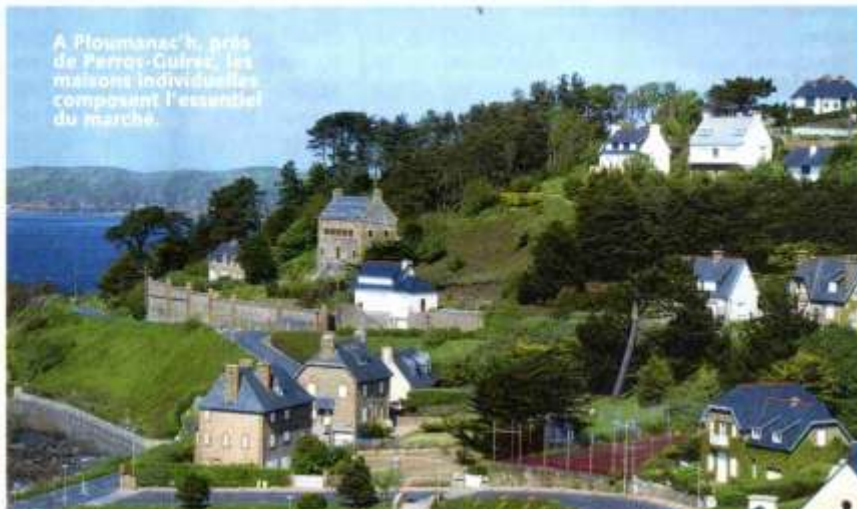
* Bord de mer, quartier coté ou lieu d'exception. NS : non significatif. Sources : agents immobiliers et notaires.

du TGV. Pour trouver des biens à des prix plus raisonnables, il n'y aura bientôt plus d'autre solution que de renoncer au front de mer. Une maison dans un quartier en

dehors du centre-ville peut se négocier encore 200 000 euros. Et ceux que les travaux n'effraient pas pourront encore acquérir à une demi-heure des remparts de la cité malouine

une belle longère à rénover pour 320 000 euros. A condition de faire vite.

Les professionnels perçoivent toutefois depuis le début de l'année une retombée de l'euphorie. « Les acquéreurs reviennent peu à peu sur terre. Les prix ont atteint de tels sommets que nos clients recommencent à négocier », constate Yves de Sagaizan, de l'agence Patrimoine-famille-immobilier, à Dinard. Mais il ne faut pas pour autant espérer un retournement du marché, tant la demande reste abondante et l'offre pauvre. « A Paimpol, nous enregistrons encore quinze demandes pour une seule offre », constate Thomas Guilhaud, de l'agence immobilière Le Marchand. **D.O.-L.**



A Ploumanac'h, près de Perros-Guirec, les maisons individuelles composent l'essentiel du marché.

juin 2005 / numéro 698

Parfois, il peut arriver que la caractérisation géoéthique des articles soit difficile à établir de façon sûre. En 2004, dans son numéro 18 556 d'avril, *Le Figaro Magazine* a publié un dossier proposant « douze balades en France, parmi les villages perchés ». Ici le critère de sélection est fondé sur un élément paysager : un village traditionnel perché à flanc de montagne ou installé sur une butte est valorisé en raison d'une situation géographique qui offre des panoramas grandioses aux promeneurs. Les lieux ne sont pas présentés en compétition mais sont tous mis en valeur pour leurs particularités. Les caractéristiques qui permettent de qualifier les douze villages évoqués méritent l'attention du lecteur mais elles ne priment pas *a priori* sur les traits propres à d'autres lieux emblématiques (les ports pittoresques, les forêts anciennes, les îles exotiques). Il n'y a pas de hiérarchie implicite ni de concurrence entre les villages perchés et les autres territoires. Ils offrent simplement quelque chose de spécifique au promeneur, qualité que l'article cherche à mettre en lumière : le perchement a donc ici une valeur identitaire qui permet de rattacher l'article à une géoéthique culturaliste. Au contraire, dans son numéro 1 651 de mai 2004, *Le Point* a publié un « guide des villages chics » où quinze villages sont présentés, non pas en vertu de caractéristiques propres, mais par rapport à un critère ordinal de qualité fondé sur leur réputation et leur notoriété : les villages chics détiennent quelque chose de plus que les autres. Les lecteurs sont invités à s'intéresser à l'aspect de chaque village dans la mesure où sa fréquentation traduit un certain standing social. Le village est alors placé dans un espace économique où la valeur géographique résulte d'un critère de sélection sociale fondé sur le prestige. La qualité du lieu n'est pas intrinsèque mais elle dépend de l'intérêt qu'y porte une clientèle de visiteurs suffisamment dotés en capitaux (marchand, culturel, territorial) pour y avoir accès. Seuls les lecteurs qui détiennent les ressources suffisantes peuvent en profiter à leur guise. L'article peut donc être rattaché à la catégorie des articles libertariens. Si les thèmes des deux dossiers sont très proches, la manière d'évaluer la qualité des lieux répond à des logiques différentes. Il est de nombreuses situations où les critères utilisés sont plus clairs, voire explicites. C'est le cas lorsque *Le Figaro Magazine* utilise le label des « plus beaux villages de France » proposé par l'association éponyme qui établit chaque année un classement à partir d'indicateurs objectifs (fleurissement, circulation automobile, plan d'occupation des sols). Le village est assimilé ici à un produit qui s'inscrit dans une stratégie de développement touristique. Cette labellisation peut même aller jusqu'à provoquer des réactions de rejet identitaire : « il arrive que certains habitants manifestent leurs désaccords, notamment en Corse ou au Pays basque où les panneaux signalétiques voient le mot France largement barré » (*Le Figaro Magazine*,

n° 18 902, 2005). Dans cet article, la « *beauté* » s'apparente à une qualité libertarienne, objectivable et transposable, susceptible de déboucher sur une appropriation commerciale par les acteurs du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie et des loisirs. De la même façon, lorsque *Le Figaro Magazine* ou *Le Point* proposent des sélections de centres de thalassothérapie ou de stations de sports d'hiver, les articles sont classés comme libertariens car, même s'il n'y a pas de hiérarchie entre les équipements d'une même catégorie, la dimension consumériste suggère un rapport marchand au territoire. Ces articles sont d'ailleurs souvent fondés sur une évaluation du rapport entre la qualité des services proposés et les prix requis.

Il arrive aussi que des articles légitiment certains types de valeurs géographiques tout en dénonçant des acteurs qui en utilisent d'autres. C'est le cas par exemple lorsque des journalistes reprochent à des responsables institutionnels de détourner un patrimoine historique ou naturel au profit de stratégies de marketing commercial. Dans un numéro de juin 2005, le magazine *Télérama* s'en prend ainsi à la municipalité de Dinan qui a utilisé la figure d'une héroïne de jeux vidéos dans une campagne de publicité pour vanter les charmes du patrimoine médiéval : ici, l'artifice qui consiste à associer deux horizons culturels différents pour séduire un public plus large est jugé complètement déplacé par les auteurs de l'article : « *Lara Croft ambassadrice de Dinan - Bienvenue à Bimboland* » (*Télérama*, n° 2 890, 2005). Selon les journalistes, au nom de valeurs qu'on peut qualifier de culturalistes, l'identité d'un territoire ne saurait faire l'objet d'une appropriation privée dans le cadre d'une opération de type commercial. À l'inverse, en mars 2005, le mensuel *Capital* dénonce les dépenses élevées effectuées par de nombreuses institutions pour l'entretien de musées (musée national des prisons, musée des douanes, musée présidentiel de Sarran) : « *La manie des musées, un coûteux folklore* » (*Capital*, n° 162, 2005). Au nom du respect des libertés individuelles, ces coûts sont présentés comme une atteinte à la bonne gestion des fonds publics.

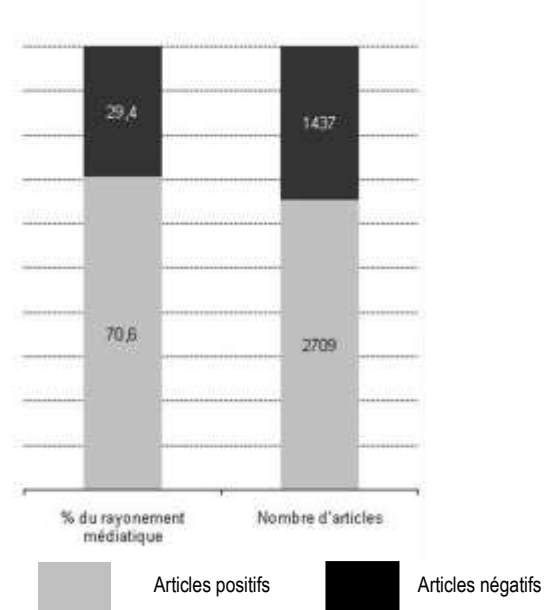
Pour chaque article du corpus, outre la caractérisation péjoratif/mélioratif, il a donc fallu déterminer le système de valeur géoéthique qui correspond à l'opinion géographique émise par le journaliste. Ce travail d'interprétation s'appuyant sur une méthode dont la fiabilité n'est pas *a priori* avérée a été vérifié plusieurs fois pour l'ensemble du corpus, avec plusieurs mois d'écart entre chaque phase. À chaque nouvelle opération, les techniques de reconnaissance se sont affinées et des corrections ont été effectuées de ma part lorsque certains articles apparaissaient mal classés, à cause d'erreurs de raisonnement axiologique ou en raison d'une lecture initiale hâtive ou superficielle de l'article. Lorsqu'un article présente un argumentaire

hétérogène, seule la tendance dominante qui transparaît dans le titre et dans le sous-titre est retenue. Le résultat final ne prétend pas à la perfection mais il paraît suffisamment stable pour donner lieu à une analyse d'ensemble et permet d'avancer un certain nombre de constats.

5.1.3. La presse magazine : média optimiste ou pessimiste ?

Contrairement à certaines idées abondamment répétées, les médias ne dépeignent pas l'actualité sous un angle systématiquement catastrophiste. La majorité des articles à caractère géographique publiés par la presse magazine présente même l'actualité territoriale sous un angle positif : les articles qui dénoncent des dysfonctionnements représentent moins d'un tiers du rayonnement médiatique total et une proportion équivalente si l'on retient le nombre d'articles (document 5.10.). Dans l'ensemble, le discours médiatique n'est pas pessimiste. Dans la plupart des cas, il pousse

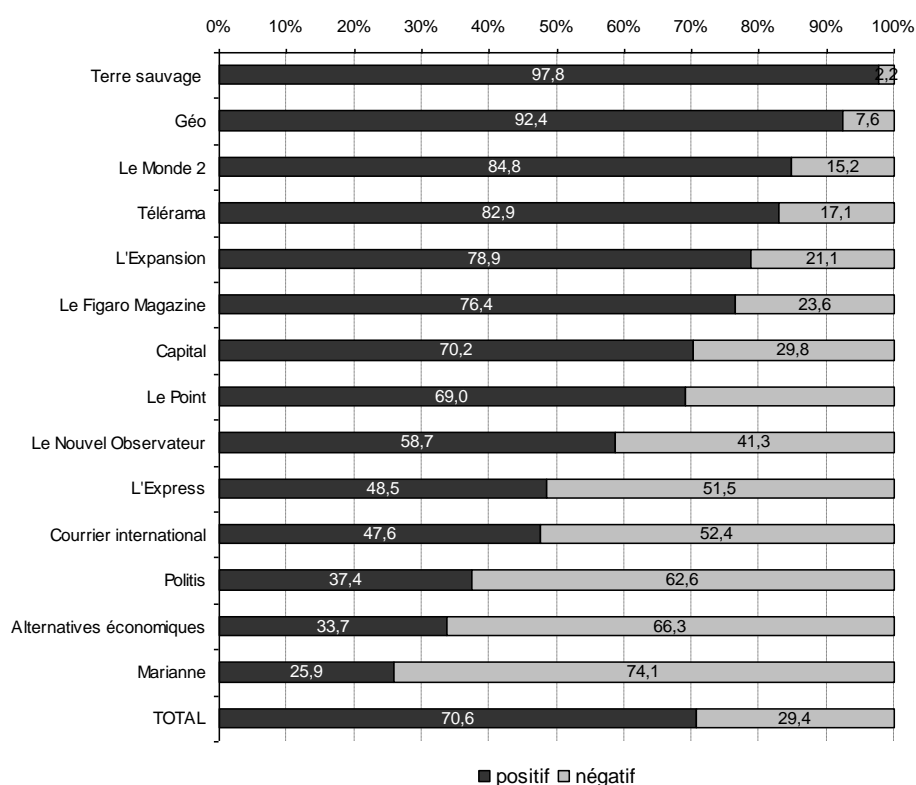
Document 5.10. Polarisation des jugements géo-ethiques exprimés par la presse magazine



le lectorat à se réjouir des situations géographiques qu'on lui soumet. En ce sens, il fait même preuve d'un certain conservatisme : en dressant un tableau de l'actualité rempli d'événements et de phénomènes encourageants, il n'incite ni au changement, ni à la réforme. Il convient cependant de se prémunir contre les confusions : le discours globalement positif de la presse magazine ne traduit pas une attirance incontrôlée pour le divertissement, transformant n'importe quel sujet en motif d'amusement. L'optimisme ne nuit pas forcément à l'information. Ce constat pose la question de la responsabilité et de la déontologie du journalisme, partagé entre une fonction d'information du public et des contraintes économiques liées à l'audience le poussant au conformisme. Cette tension suppose, pour chaque titre, la définition d'une ligne éditoriale à partir de laquelle un contrat de lecture implicite peut s'établir avec le public. Rien ne dit alors que la dramatisation de l'actualité soit le choix de mise en scène qui serve le mieux l'information et l'intelligence collective du public. La dénonciation systématique peut en effet, dans certains cas, nourrir une esthétique

de la radicalité susceptible d'enfermer le lecteur dans un pessimisme complaisant qui l'empêche d'appréhender l'actualité avec mesure, distance et nuance. Inversement, un optimisme excessif peut favoriser la désinvolture, voire l'indifférence vis-à-vis des problèmes que rencontrent d'autres habitants. Le fait d'avoir à sa disposition des médias variés, chacun développant une ligne éditoriale originale, permet d'éviter ces deux dérives. On constate en effet que les titres retenus dans le corpus effectuent des choix très différents (document 5.11.). Certains présentent l'actualité des territoires sous un angle globalement très optimiste : c'est le cas de magazines culturels comme *Terre sauvage*, *Géo*, *Le Monde 2* ou *Télérama* mais aussi de magazines économiques comme *L'Expansion* ou *Capital* et de généralistes de droite comme *Le Figaro Magazine* ou *Le Point*. Les journalistes insistent alors sur les performances des territoires qu'ils évoquent.

Document 5.11. Polarisation des jugements géoéthiques exprimés par la presse magazine (en % du rayonnement médiatique total)



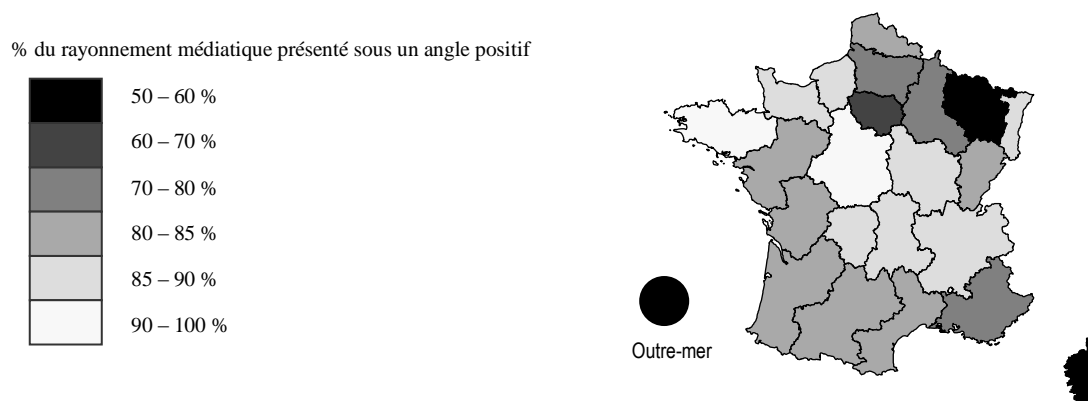
Inversement, les titres plutôt classés à gauche comme *Marianne*, *Alternatives économiques* ou *Politis* choisissent des sujets plus graves où les dysfonctionnements géographiques sont mis en avant : il ne s'agit pas seulement de critiquer la dimension territoriale des politiques entreprises par les gouvernements de droite, Raffarin et Villepin à l'époque de l'enquête, mais aussi de dénoncer les injustices sociales dont souffrent les habitants les plus fragiles (les sans-papiers, les immigrés légaux, les mal logés, les chômeurs). Il y aurait ainsi une géoéthique de

droite globalement satisfaite et une géoéthique d'opposition, plus exigeante et plus critique, réunie autour de la presse de gauche. Trois hebdomadaires généralistes, *Le Nouvel Observateur*, *Courrier International* et *L'Express*, présentent un profil moins tranché et plus nuancé, publiant à part égale articles positifs et négatifs. Tout lecteur soucieux de suivre l'actualité a donc le choix entre différentes catégories de magazines : certains adoptent un ton résolument optimiste quand d'autres sont plus nuancés, voire nettement pessimistes.

5.1.4. Géographie du prestige médiatique

L'agrégation de la polarisation des articles monographiques à l'échelle régionale fait apparaître des contrastes géographiques significatifs. La carte obtenue indique que les régions les plus en difficulté sont plutôt situées au nord-est, l'Alsace exceptée et au sud-est (document 5.12.).

Document 5.12. Polarisation régionale des jugements géoéthiques exprimés par la presse magazine (en % du rayonnement médiatique total)

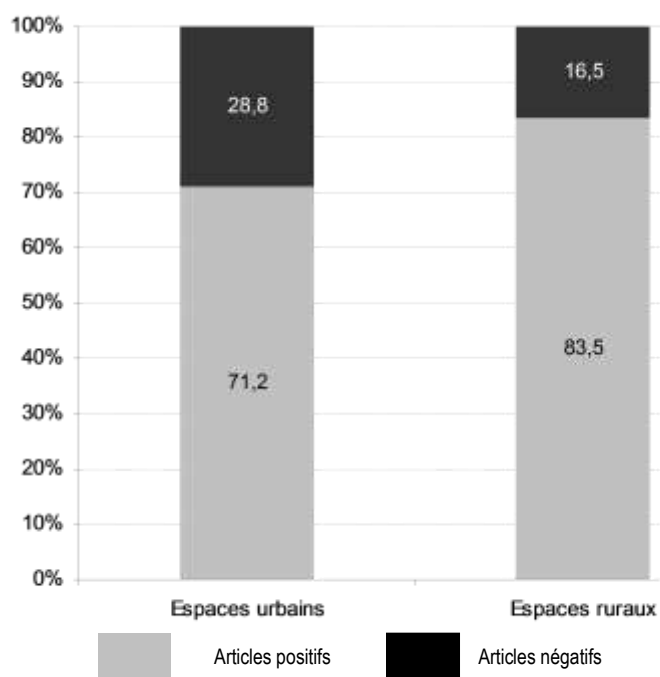


La Lorraine, la Corse, les régions d'Outre-mer et l'Île-de-France sont les régions qui, proportionnellement à leur rayonnement médiatique, semblent rencontrer le plus de problèmes. S'agissant de la Lorraine, ces résultats s'expliquent par la médiatisation de questions liées à l'industrie et à l'énergie (mines, nucléaire) dans une région qui compte relativement peu d'éléments favorables. Malgré le succès de ses paysages dans les pages consacrées au tourisme, la Corse reste quant à elle marquée par les problèmes politiques liés au particularisme régional et aux différentes manières dont les populations locales expriment leur aspiration à la reconnaissance identitaire (terrorisme, action politique légale en faveur de l'autonomie ou, au contraire, d'un unitarisme républicain). Les territoires de l'Outre-mer français souffrent d'une image relativement négative en raison de problèmes divers : fonctionnement des institutions locales, immigration clandestine, dégradations

environnementales. Enfin, l'Île-de-France, malgré beaucoup d'articles favorables, compte une proportion assez élevée d'articles insistant sur une série de problèmes qui ont trait aux grandes villes et qui sont ici plus accentués qu'ailleurs (banlieues, transport, pauvreté, logement). Au contraire, des régions comme la Bretagne, le Centre, l'Alsace, Rhône-Alpes et le Massif central ou la Normandie paraissent rencontrer moins de problèmes. Cela peut s'expliquer pour les régions qui bénéficient d'une forte identité et d'une image favorable valorisée par le tourisme (Bretagne, Alsace) ou pour des régions peu médiatisées et dont les difficultés retiennent peu l'attention des journalistes (Centre, Limousin). Le nord du Bassin parisien, le Sud-Ouest et le Midi apparaissent en situation intermédiaire.

Ces clivages régionaux tiennent en partie aux différences de traitement médiatique qui caractérisent les villes et les campagnes, ces dernières étant plus fréquemment présentées sous un jour mélioratif (document 5.13.). Les villes, au contraire, apparaissent comme des espaces qui concentrent davantage de problèmes. Dès lors, il n'est pas étonnant que les régions plutôt rurales ou dépourvues de grandes agglomérations bénéficient d'une image globalement meilleure que les régions plus urbanisées.

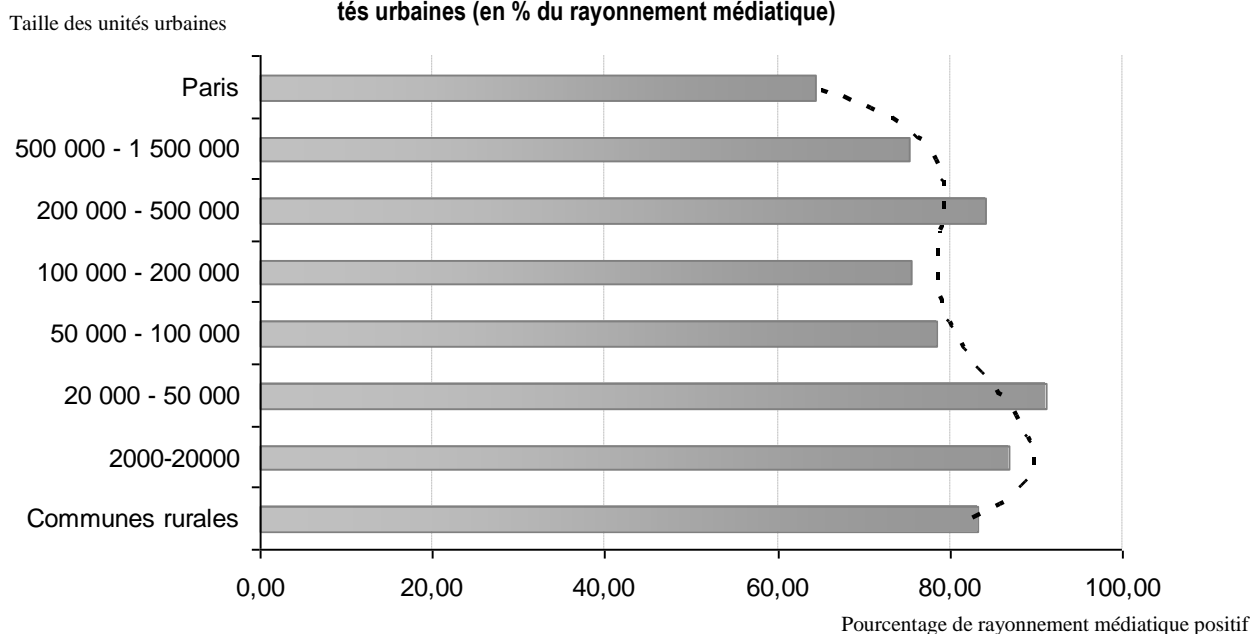
Document 5.13. Polarisation des jugements géoéthiques exprimés par la presse magazine à propos des villes et des campagnes (en % du rayonnement médiatique)



L'Alsace et Rhône-Alpes échappent à cette logique dans la mesure où la présence de la montagne, de terroirs réputés ou d'une grande ville très dynamique comme Grenoble vient tempérer les articles relatifs aux difficultés que peuvent rencontrer Lyon et Strasbourg. De façon générale, on constate que les grandes villes ont tendance à souffrir d'une image relativement moins favorable que les villes moyennes ou petites (document 5.14.). Avec un rayonnement médiatique à 35 % négatif, Paris concentre apparemment plus de difficultés que les grandes agglomérations de province comprises entre 500 000 et 1 500 000 habitants. Les unités urbaines les plus favorisées, d'après la presse magazine, sont les petites villes

comprises entre 20 000 et 50 000 habitants : en dessous, la proportion d'articles positifs tend à diminuer. C'est notamment le cas pour les communes rurales. Les grandes villes comprises entre 200 000 et 500 000 habitants voient la part de leur rayonnement médiatique favorable atteindre un pic de 85 %.

Document 5.14. Pourcentage d'opinions positives exprimées par la presse magazine en fonction de la taille des unités urbaines (en % du rayonnement médiatique)

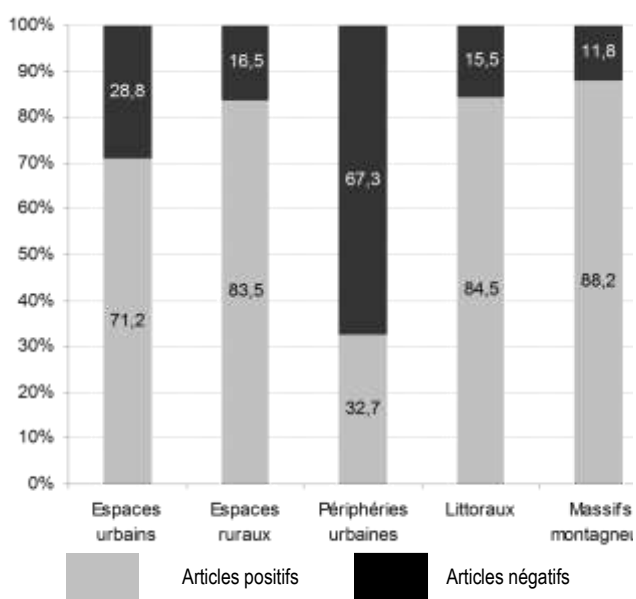


Au-delà, le discrédit relatif dont souffrent les plus grandes villes s'explique en partie par la plus grande visibilité médiatique des problèmes que leurs habitants rencontrent. Il n'est pas improbable que les obstacles auxquels se heurtent les habitants des campagnes ou des petites villes restent sous-estimés ou ignorés des journalistes et du grand public car ils n'apparaissent pas comme des questions de société aussi sensibles et spectaculaires que la crise sociale dans les quartiers de grands ensembles ou que le mal logement dans les centres des grandes villes. En outre, la majorité de la population étant désormais urbaine ou résidant dans l'orbite d'une grande agglomération, il n'est pas impossible que la presse privilégie une représentation des espaces ruraux qui réponde en priorité aux attentes des populations urbaines, en particulier de celles qui jouissent d'une mobilité leur permettant de s'y rendre de façon épisodique (résidence secondaire, tourisme vert, loisirs et pratiques sportives), au détriment des préoccupations de ceux, moins nombreux, qui y vivent de façon permanente. Ainsi, dans la presse magazine, les villes seraient davantage associées aux problèmes quotidiens du cadre de vie (logement, transport, travail) et les campagnes à des espaces récréatifs, marqués par la survivance de traditions culturelles et par la pratique des loisirs. Un examen des espaces génériques

et des principales rubriques mobilisés par la presse magazine permet d'étayer une telle hypothèse.

On constate que les périphéries urbaines, dans lesquelles se mêlent les quartiers résidentiels et les banlieues sensibles, sont les seuls espaces génériques à être majoritairement présentés sous un angle péjoratif, les émeutes de novembre 2005 étant en grande partie responsables d'un tel résultat (document 5.15.). Au contraire, les littoraux et les massifs montagneux, réunissant espaces urbains et espaces ruraux, grandes agglomérations et petites villes, sont évalués de façon très positive. Le débat public territorial peut donc être très sensible aux difficultés rencontrées par certains types d'espaces et, inversement, ignorer celles que les habitants d'autres territoires peuvent subir. Cette mise en scène ne préjuge en rien des problèmes vécus par les uns et par les autres, l'opinion publique hiérarchisant l'importance qu'elle accorde aux différents types de souffrances et de frustrations selon des logiques qui lui sont propres.

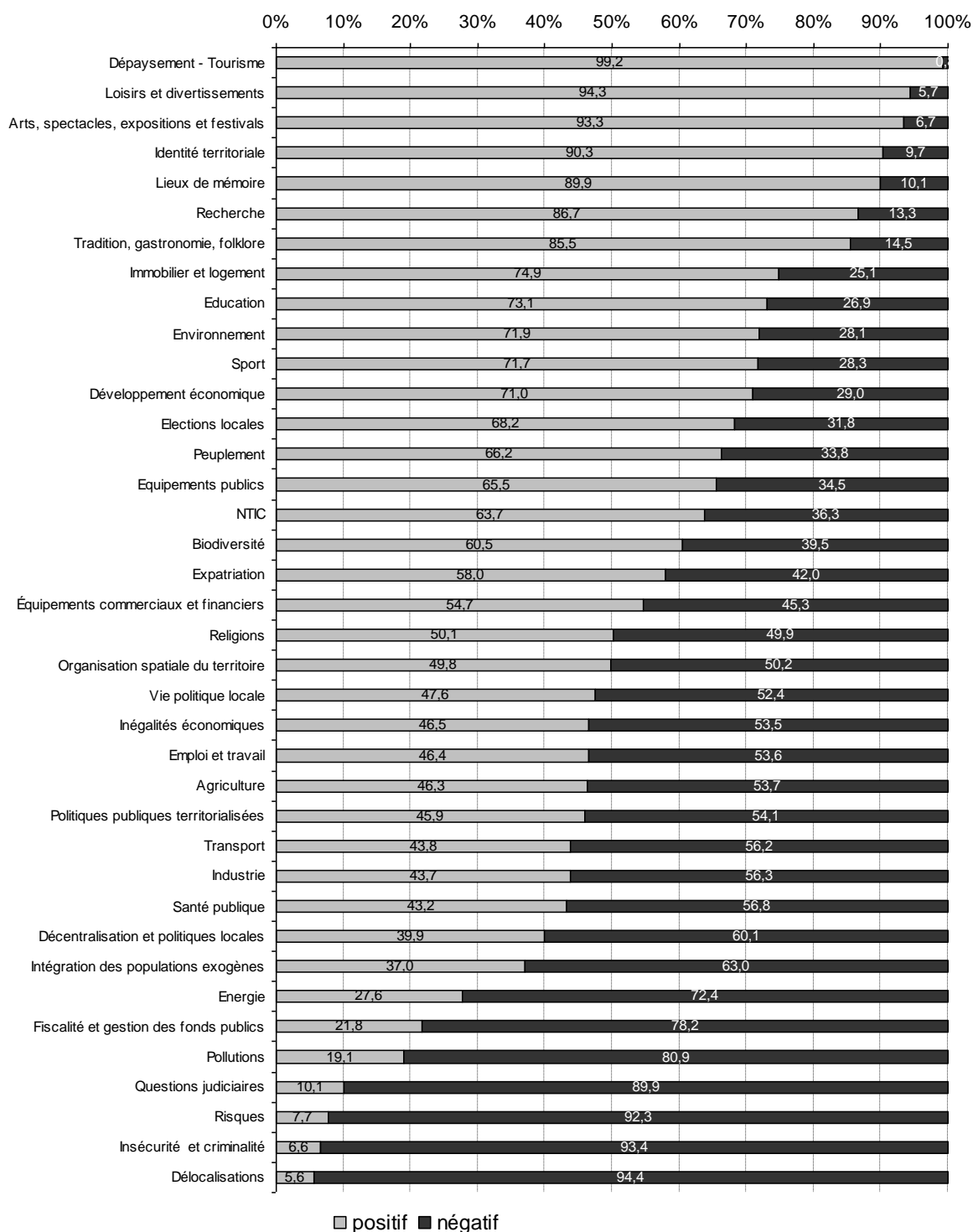
Document 5.15. La polarisation des différentes rubriques géographiques présentes dans la presse magazine
(en % du rayonnement médiatique de la catégorie)



5.1.5. La thématisation des jugements géoéthiques

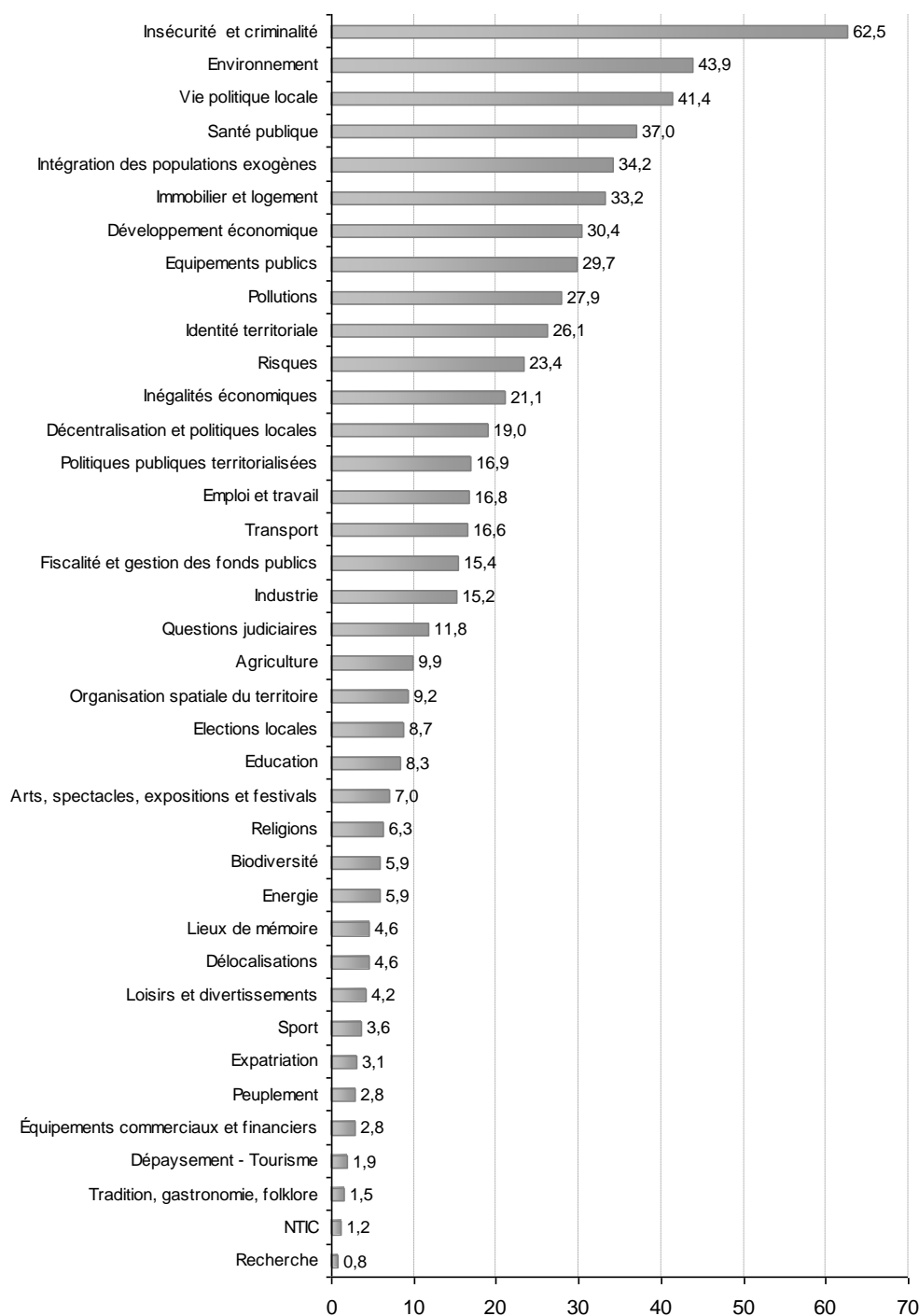
L'analyse des différentes rubriques permet par ailleurs d'identifier la manière, positive ou négative, dont les différents sujets évoqués sont traités par la presse magazine. Certaines rubriques très positives sont à rapprocher de l'image favorable des espaces ruraux (document 5.16.) : c'est le cas du tourisme, des loisirs, des événements culturels (spectacles, festivals, expositions), de la mise en scène de l'identité territoriale, des lieux de mémoire ou des traditions. Inversement, d'autres questions sont évoquées sur un ton beaucoup plus grave : c'est le cas des délocalisations, de l'insécurité et de la criminalité, des risques et de la pollution, de la fiscalité, de l'énergie ou de l'intégration des populations d'origine étrangère et, dans une moindre mesure, de la décentralisation, de la santé publique, de l'industrie et des transports.

Document 5.16. La polarisation des différentes rubriques géographiques présentes dans la presse magazine⁴⁴⁰



⁴⁴⁰ Cette classification renvoie à la définition des rubriques donnée dans le chapitre 3.

Document 5.17. Le rayonnement médiatique des articles négatifs dans les différentes rubriques géographiques (en % du total du corpus)



Avec 14 articles les délocalisations ne pèsent pas du même poids que les 287 articles relatant les problèmes d'insécurité et de criminalité. La comptabilisation par rubriques de la contribution des différents articles péjoratifs montre d'ailleurs que les problèmes les plus médiatiques sont ceux qui ont tendance à caractériser les villes (document 5.17.). En effet, à l'exception de l'environnement qui touche aussi bien les villes que les campagnes, les ru-

briques qui génèrent le plus d'articles négatifs concernent en priorité les espaces urbains (insécurité, santé publique, vie politique locale, populations immigrées, logement).

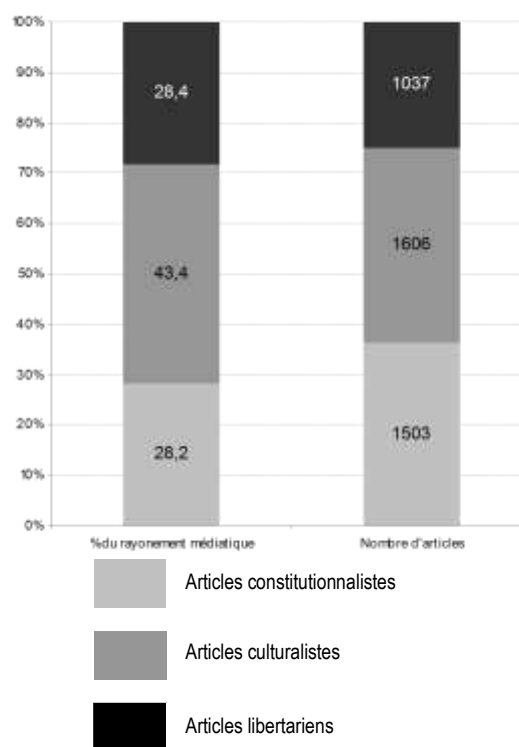
5.1.6. La presse magazine, un média pluraliste

L'examen des résultats pour les trois grandes catégories géoéthiques retenues indique que le culturalisme (43 %) occupe une place globalement plus importante que le constitutionnalisme et le libéralisme (28 % chacun). Cela signifie que la presse magazine ne renvoie pas au lectorat une image uniforme des territoires mais qu'elle mobilise différents systèmes d'évaluation (document 5.18.). En aucun cas, il n'est possible de conclure à l'existence d'une pensée unique ou à l'éventuel monopole d'une idéologie donnée : contrairement au discours défendu par la critique radicale des médias, le « *néolibéralisme* », qui correspond globalement

aux valeurs libérales, ne détient aucune prépondérance et il partage le débat public avec d'autres courants idéologiques tout aussi puissants (culturalisme, constitutionnalisme). Malgré ce que sa base capitaliste pourrait suggérer, la presse magazine ne cède aucunement à une apologie consensuelle du marché. Ce point est fondamental car il démontre l'inadaptation à la réalité de la critique antilibérale des médias et prouve au contraire la pertinence du modèle pluraliste.

Rappelons que les différents titres de la presse magazine n'adoptent pas tous le même ton : les titres classés à gauche ont tendance à être plus pessimistes que la presse de droite ou que la presse thématique, culturelle et économique. On constate des différences similaires pour ce qui concerne la répartition géoéthique des différents titres (document 5.19.). Plusieurs magazines contribuent à faire du culturalisme le premier mode d'évaluation géographique :

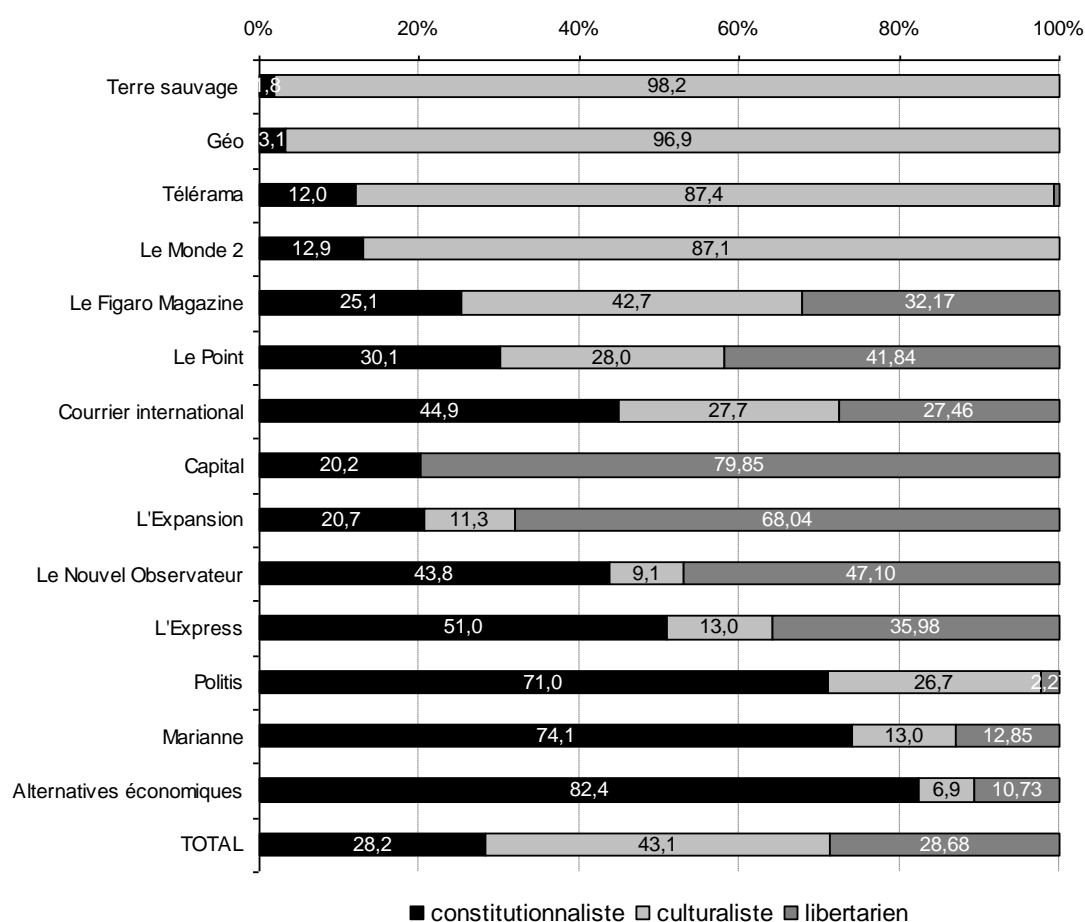
Document 5.18. Répartition des jugements géoéthiques exprimés par la presse magazine entre les trois catégories de base



c'est le cas de *Géo*, de *Terre sauvage*, de *Télérama* et du *Monde 2*. Les mensuels économiques *Capital* et *L'Expansion* mettent en avant le marché (régulation libertarienne) tandis que *Politis*, *Marianne* et *Alternatives économiques* accordent un plus grand rôle aux pouvoirs publics (régulation constitutionnaliste). Le cas des hebdomadaires généralistes est intéressant car tous mélangent les trois modes de régulation dans des proportions variables.

Document 5.19. Le profil géoéthique de la presse magazine

Part de chaque mode d'évaluation dans le rayonnement médiatique du magazine

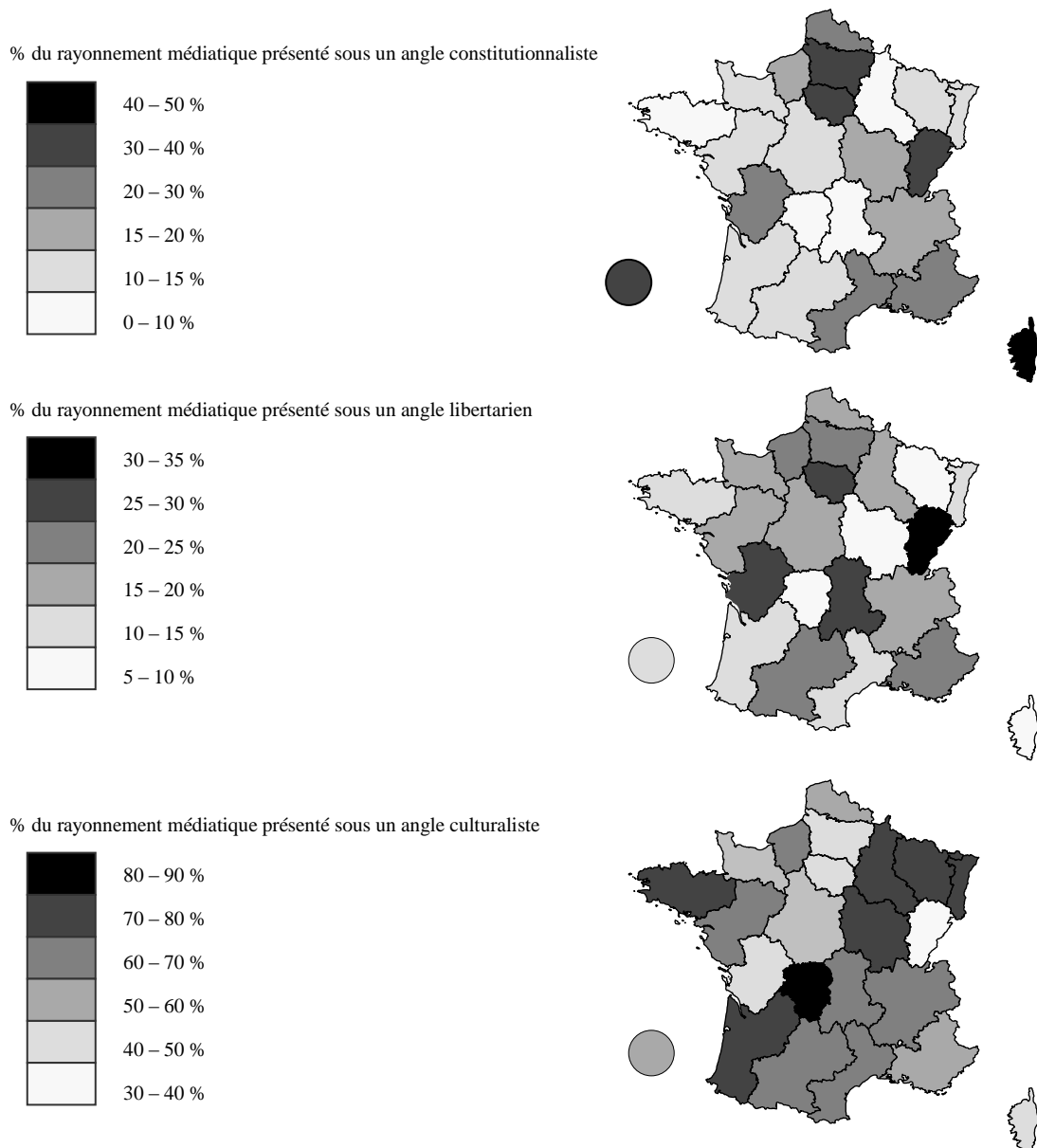


Alors que tous les hebdomadaires généralistes accordent une importance sensiblement équivalente au libéralisme (entre 30 et 50 %), les titres de droite (*Le Point* et *Le Figaro Magazine*) s'ouvrent davantage aux articles culturalistes. Ceux de gauche et du centre (*Le Nouvel Observateur* et *L'Express*) sont plus sensibles au constitutionnalisme. Les *newsmagazines* se distinguent donc moins par la place qu'ils réservent au marché qu'aux rôles qu'ils accordent respectivement aux pouvoirs publics et aux traditions culturelles. Avec un profil géoéthique conforme à la moyenne de la presse magazine, *Courrier International* serait le seul titre véritablement centriste et indifférencié du corpus.

5.1.7. Géographie des valeurs éthiques mobilisées par la presse magazine

Au-delà du rayonnement médiatique brut, toutes les régions ne bénéficient pas du même traitement géoéthique. Le constitutionnalisme est globalement surreprésenté en Corse, dans les régions d'Outre-mer, en Île-de-France, en Picardie et en Franche-Comté (document 5.20.).

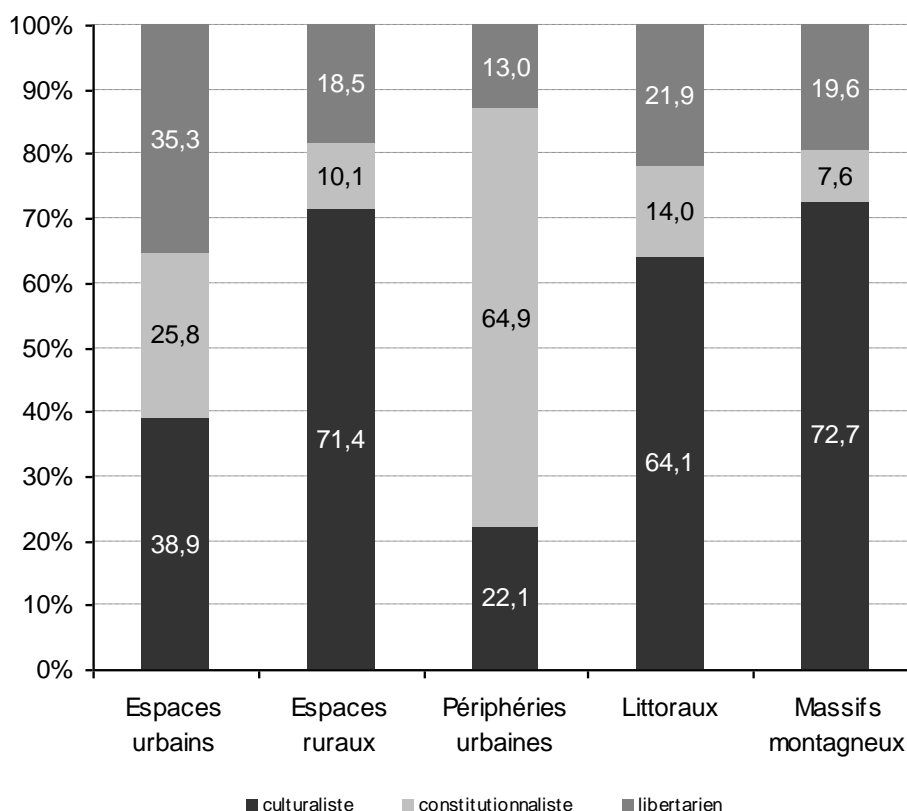
Document 5.20. Le profil géoéthique des régions dans la presse magazine



Il est en revanche plus faible en Bretagne, dans le Massif central, en Champagne-Ardenne et, globalement, dans tout le Grand Ouest. Outre le cas spécifique de la Franche-Comté qui est

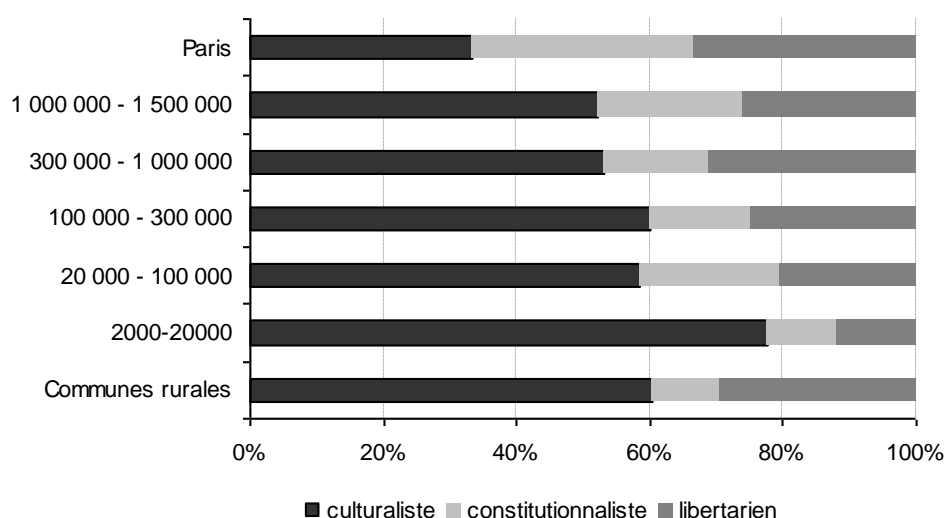
une des régions les moins médiatiques, le libertarisme est proportionnellement plus développé en Île-de-France, en Auvergne et en Poitou-Charentes. La répartition géoéthique est très hétérogène et peu ordonnée : ce résultat s'explique par le fait que le constitutionnalisme (44,3 % des articles) et, dans une moindre mesure, le libertarisme (30,1 % des articles) privilégient les articles généralistes formulés pour l'ensemble du territoire national. Le culturalisme, au contraire, mobilise beaucoup de monographies locales (90,4 % des articles), ce qui rend l'analyse de sa distribution cartographique plus significative. Les régions où ce dernier est proportionnellement plus fort correspondent à la diagonale du vide ainsi qu'à la Bretagne et à l'Alsace, c'est-à-dire des régions à forte identité où la ruralité est proportionnellement plus affirmée. Notons que rares sont les régions qui ont un profil géoéthique aussi clair que la Corse ou l'Outre-mer. Ces contrastes régionaux masquent en partie le poids des villes dans la caractérisation géoéthique des lieux évoqués par la presse magazine (documents 5.21. et 5.22.).

Document 5.21. La répartition géoéthique en fonction des différents types d'espaces génériques
(en % du rayonnement médiatique de la catégorie)



Document 5.22. La répartition géoéthique en fonction de la taille des unités urbaines

(en % du rayonnement médiatique de la catégorie)

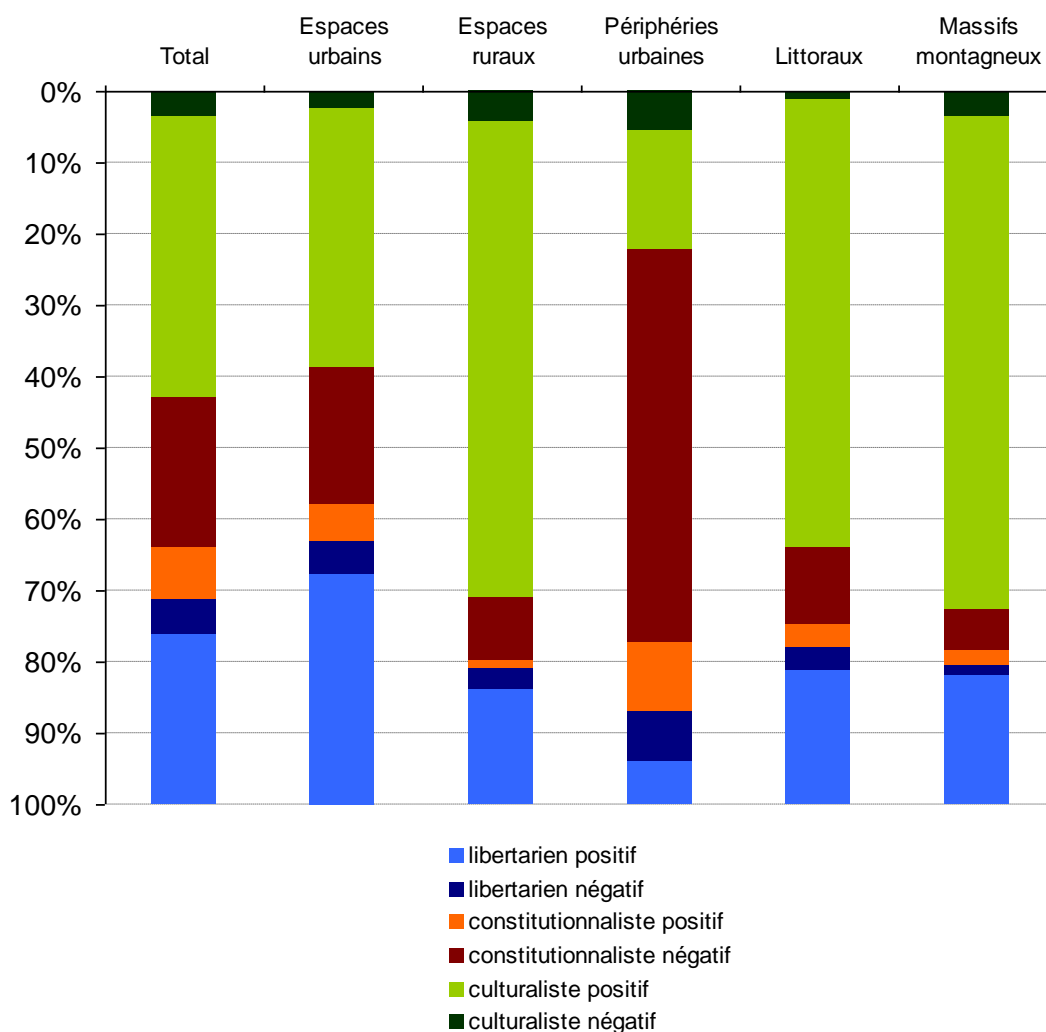


On constate ainsi que les valeurs culturalistes sont proportionnellement plus utilisées pour décrire les espaces ruraux, les petites villes, les espaces littoraux et montagnards. Au contraire, les valeurs constitutionnalistes et libertariennes sont plus fréquentes lorsqu'il s'agit d'évoquer les espaces urbains, et leur proportion tend à croître avec la taille des villes : Paris et les grandes agglomérations de province concentrent une grande partie des opinions relevant de ces deux catégories. On peut noter que les périphéries urbaines sont la seule catégorie où les valeurs constitutionnalistes sont nettement majoritaires, comme si le rôle régulateur de la puissance publique posait ici plus de questions qu'ailleurs.

Le croisement du rayonnement médiatique des trois catégories géoéthiques (constitutionnalisme, culturalisme et libertarisme) et de la polarisation (positive ou négative) des jugements confirme cette hypothèse (document 5.23.). Contrairement au culturalisme et au libertarisme, plutôt orientés vers l'expression de situations géographiques satisfaisantes, les valeurs constitutionnalistes sont fréquemment utilisées pour souligner l'existence de dysfonctionnements qui interrogent la responsabilité des pouvoirs publics : si tous les types d'espaces sont concernés par cette tendance, les banlieues apparaissent comme les territoires les plus problématiques. Dans l'ensemble, la représentation médiatique des espaces régulés par le marché et par la culture laisse transparaître un niveau de contentement assez élevé alors que l'insatisfaction prédomine dans les articles développant une géoéthique constitutionnaliste : l'intérêt structurel des journalistes, mais aussi du lectorat, pour les questions relevant de la responsabilité des institutions publiques témoigne de l'enjeu qu'un développement équitable

des territoires représente pour les populations, que ce soit en termes de sécurité ou de liberté. Ce constat souligne la complexité du débat public territorial : le divertissement y occupe une place importante tout en laissant suffisamment de place à la critique et à la dénonciation des injustices pour que différents courants d'opinion, parfois en contradiction les uns avec les autres, puissent s'y exprimer.

Document 5.23. Répartition géoéthique et polarisation des jugements (positif / négatif) en fonction des différents types d'espaces génériques
(en % du rayonnement médiatique de la catégorie)



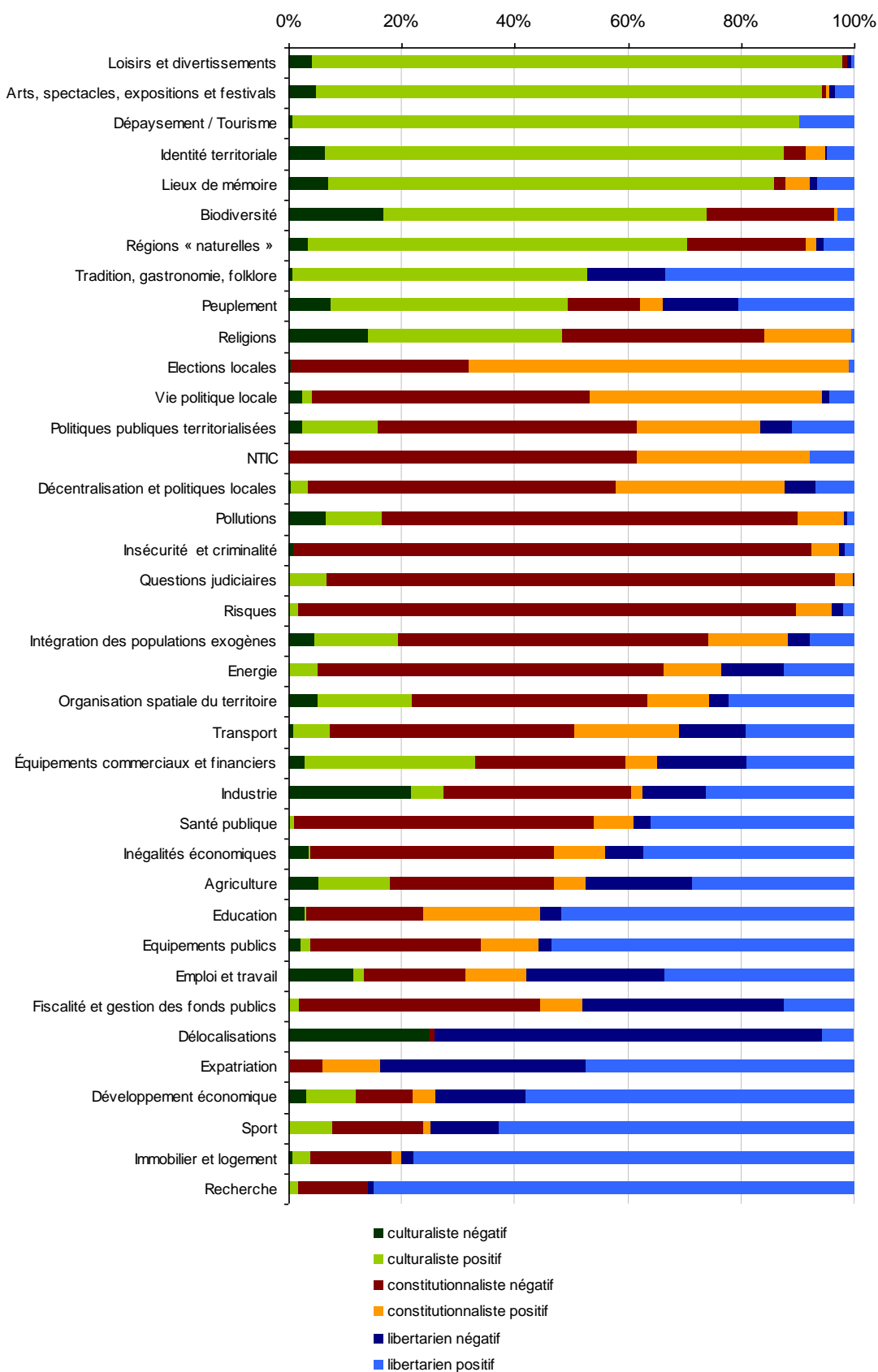
5.1.8. Géoéthique des rubriques territoriales évoquées par la presse magazine

L'examen du traitement géoéthique des différentes rubriques géographiques montre que les sujets majoritairement traités sous un angle culturaliste adoptent plutôt un ton positif : c'est le cas des loisirs et du divertissement, de l'actualité du spectacle (festivals, expositions), du dépaysement et de la découverte touristique, de l'identité territoriale et des lieux de mé-

moire, des traditions, de la gastronomie et du folklore mais aussi de la biodiversité et des « *régions naturelles* » (document 5.24.). Pour ces deux dernières rubriques, une part non négligeable de l'information médiatisée correspond à des opinions constitutionnalistes négatives (atteintes à la biodiversité et dégradation des ressources biophysiques). Les rubriques présentant une forte composante libertarienne adoptent elles aussi un ton plutôt positif (recherche, sport, immobilier, développement économique). À l'exception des élections et, dans une moindre mesure, de la vie politique locale, des politiques publiques territorialisées, des NTIC et de la décentralisation, les rubriques marquées par des évaluations majoritairement constitutionnalistes développent au contraire une tendance à exprimer des jugements négatifs : cela concerne les questions judiciaires, l'insécurité et la criminalité, l'intégration des populations d'origine exogène, les risques, la pollution de l'environnement ou les enjeux énergétiques. La plupart des rubriques qui font intervenir différents modes d'évaluation (la culture, le marché et le droit) correspondent à des questions controversées, pour lesquelles les journalistes font appel à des valeurs géographiques variées et parfois antagonistes. Un dernier groupe de rubriques donne ainsi l'impression d'une plus grande hétérogénéité (santé publique, religion, peuplement, éducation, agriculture, industrie, emploi et travail), situation éditoriale que l'on peut interpréter comme la manifestation d'antagonismes géoéthiques entre différents magazines. De telles contradictions traduisent les principales hésitations éthiques qui traversent l'opinion publique. Pour en prendre la mesure, il convient maintenant de détailler la manière dont chaque forme d'évaluation géoéthique participe à la mise sous tension du débat public territorial. L'examen des titres choisis pour les articles permet notamment de saisir, dans des formules ramassées et édifiantes, la dimension axiologique et dialogique des jugements exprimés dans les médias. La fin de ce chapitre sera consacrée à l'analyse des opinions culturalistes et libertariennes exprimées par la presse magazine concernant l'actualité des territoires en France. Parce qu'elle se distingue par un pessimisme beaucoup plus affirmé, la géoéthique constitutionnaliste sera traitée de façon spécifique et exclusive dans un chapitre où seront détaillées les divergences éditoriales à l'origine de la définition de l'équité territoriale.

Document 5.24. Le traitement géoéthique des grandes rubriques du débat public territorial

(en % du rayonnement médiatique de la rubrique)

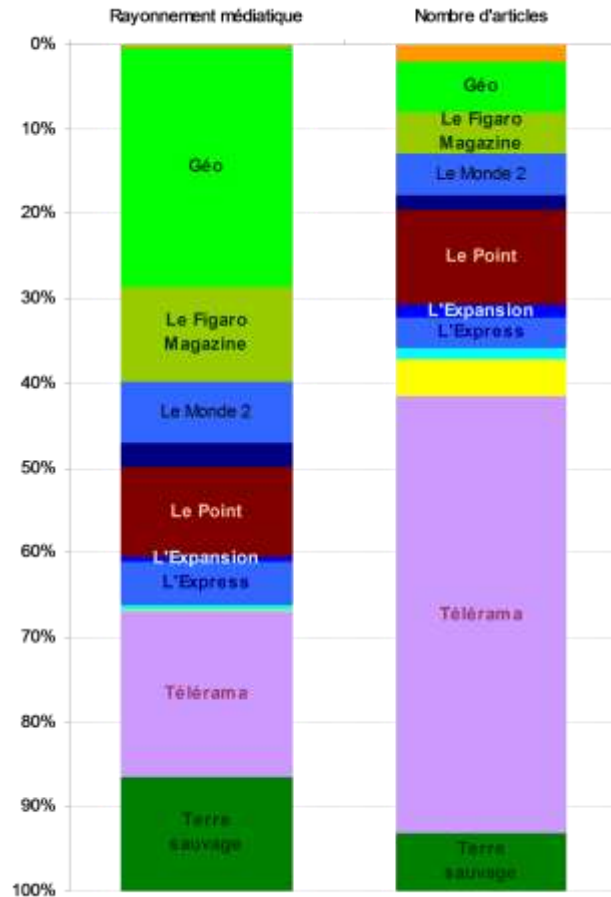


5.2. Géoéthique de la presse culturaliste

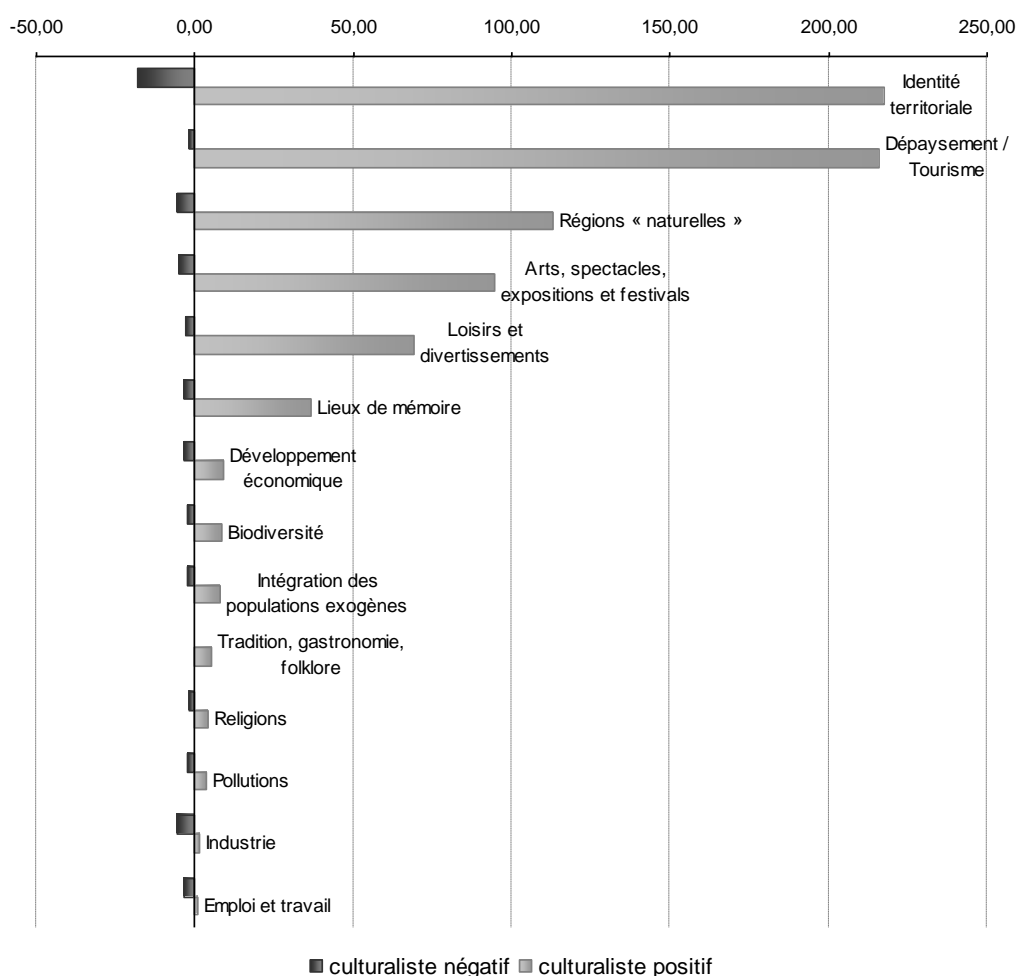
5.2.1. Observations générales

La prééminence de la presse culturaliste, avec 44 % du rayonnement médiatique du corpus, mérite d'être relativisée, notamment car quatre des quatorze titres du corpus présentent une forte prédilection pour ce courant géoéthique (*Géo*, *Le Monde 2*, *Télérama*, *Terre Sauvage*) : 93 % de leurs pages développent ces valeurs, contre 20 % pour le reste du corpus. Ces deux mensuels et ces deux hebdomadaires ne sont pas les seuls à exprimer une attraction notable pour ces valeurs : *Le Figaro Magazine* et *Le Point* représentent respectivement 11,2 % et 10,6 % du rayonnement des opinions culturalistes (document 5.25.). Peut-être l'intégration d'autres magazines plus en phase avec l'actualité politique, sociale et économique comme *Courrier Cadres*, *L'Humanité dimanche* ou *Valeurs actuelles* aurait-elle atténué le poids global du culturalisme. Les rubriques les plus marquées par ce courant géoéthique gravitent autour de la célébration identitaire, de la découverte, du dépaysement, de la diversité des « régions naturelles », de l'actualité des spectacles et des fêtes, des loisirs et du divertissement ou de la commémoration des lieux de mémoire (document 5.26.).

Document 5.25. La contribution des différents titres de la presse magazine au rayonnement médiatique du culturalisme (en % du total)




Document 5.26. Les rubriques de la presse magazine les plus sensibles au culturalisme



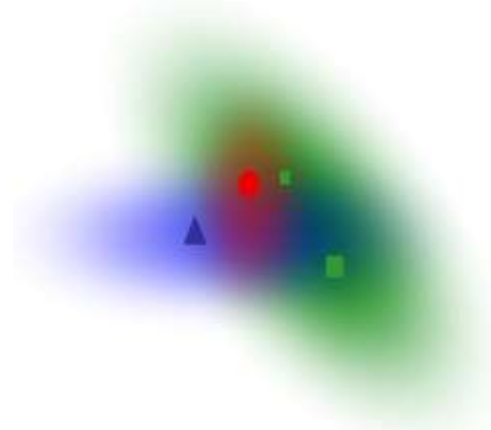
Le culturalisme se fonde sur l'idée que la justice territoriale se réalise lorsque la valeur d'un lieu résulte des caractéristiques formelles que ses habitants utilisent pour s'identifier à lui et pour se reconnaître comme les membres d'une même tradition. Cette capacité d'identification suppose une initiation qui passe par un travail d'apprentissage et d'appropriation de symboles distinctifs. Elle repose sur un imaginaire propre, composé de représentations référentielles et codifiées que l'habitant doit pouvoir retrouver dans le paysage pour ressentir la présence du lien qui l'unit à sa communauté. La presse magazine véhicule ce genre de valeurs à chaque fois qu'elle publie un article où un territoire est mis en valeur selon un principe de reconnaissance identitaire. La promotion des valeurs culturalistes suppose la stabilisation et la protection des hauts-lieux du patrimoine contre les dérangements de la modernité. En ce sens, la presse culturaliste a tendance à véhiculer un certain passéisme, voire une forme assumée de conservatisme territorial. Cet attachement à la tradition dépasse toutefois le cadre des communautés locales ou régionales et s'inscrit plus largement dans un con-

texte national de célébration de la diversité géographique. En effet, dans les articles culturalistes, les journalistes s'adressent autant à un lecteur indifférencié, dépositaire d'un savoir commun et ordinaire qu'aux résidents permanents des territoires évoqués. L'identité territoriale de la France se présente alors sous la forme d'une collection de lieux originaux assemblés de façon harmonieuse, réactivant ainsi les fondements de la tradition vidalienne. Les échelles d'appartenance s'imbriquent de façon complémentaire pour faire des habitants les représentants locaux de formes d'art de vivre édifiantes et dont la compilation compose un tableau ethnogéographique aussi riche que varié : les identités territoriales ne se gênent pas mais elles se juxtaposent en s'enrichissant mutuellement. Le lecteur attaché à sa ville ou à sa région est ainsi invité à découvrir les autres formes d'appartenance territoriale et à goûter leur charmes dans le cadre d'un système multiculturel apaisé et hédoniste. Objectivement, l'espace s'apparente alors à une collection de hauts-lieux qui rayonnent autour de territoires d'appartenance aux contours flous pouvant coexister et se superposer dans le cadre d'une « *égalité complexe* » telle que l'imagine Michael Walzer (document 5.27.). Une telle représentation médiatique du culturalisme fondée sur la laïcité et le multiculturalisme, c'est-à-dire sur le respect mutuel des différentes traditions territoriales, offre de surcroît des possibilités de coexistence avec les autres dimensions géoéthiques présentes dans la presse magazine.

Document 5.27. Modèle d'un espace inspiré par le pluralisme walzerien

 Exemple de haut-lieu rayonnant sur un territoire dans lequel les habitants d'une communauté se reconnaissent

L'égalité complexe repose sur un principe de coexistence laïque qui permet à chaque communauté de pratiquer ses propres coutumes sans altérer la capacité des autres à faire selon ses propres traditions territoriales : chacune d'elle peut s'épanouir au sein d'un espace multiculturel où la proximité n'empêche pas le respect des identités. Dans un espace walzerien, chaque point peut être approprié simultanément selon des modalités différentes par plusieurs communautés, un habitant pouvant lui-même appartenir à plusieurs d'entre elles.



Cette célébration de l'unité dans la diversité renvoie au développement de la société des loisirs et des vacances : avec le développement de la mobilité et des nouvelles pratiques de tourisme culturel, les territoires sont entrés dans un processus de promotion identitaire fondé

sur la célébration de la particularité et de l'originalité⁴⁴¹. La presse magazine ne contribue pas seulement à encourager la fréquentation touristique de lieux génériques (la plage, la station de sports d'hiver, la campagne ou le parc naturel comme le suggère le document 5.28.) mais elle valorise également les traits distinctifs attachés de façon traditionnelle à tel ou tel territoire (la Loire, Lyon, la Bourgogne) afin de rendre incomparable le séjour de ceux qui s'y rendent.

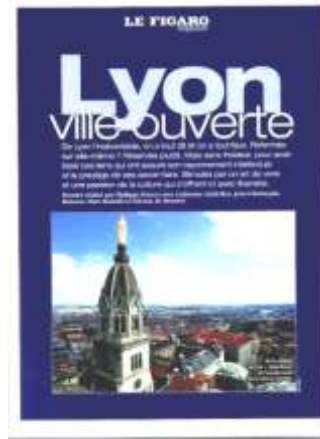
Document 5.28. Le culturalisme ou la valorisation des particularismes géographiques



Terre Sauvage, n° 202, 2005.



Géo, n° 315, 2005.



Le Figaro Magazine, n° 18 310, 2003.



Le Figaro Magazine, n° 19 059, 2005.



Terre Sauvage, n° 202, 2005.



Le Figaro Magazine, n° 18 639, 2004.



Terre Sauvage, n° 187, 2003.



Le Figaro Magazine, n° 18 460, 2003.



Géo, n° 317, 2005.

⁴⁴¹ VIOLIER Philippe (2007) « Tourisme et médias : regards d'un géographe », *Le Temps des médias*, volume 8, n° 1, Paris, p. 159-170.

La géoéthique culturaliste à l'origine de ces articles rencontre les intérêts locaux des responsables du marketing territorial et touristique (document 5. 29.).

Document 5.29. La mise en scène des territoires ou l'invitation au voyage



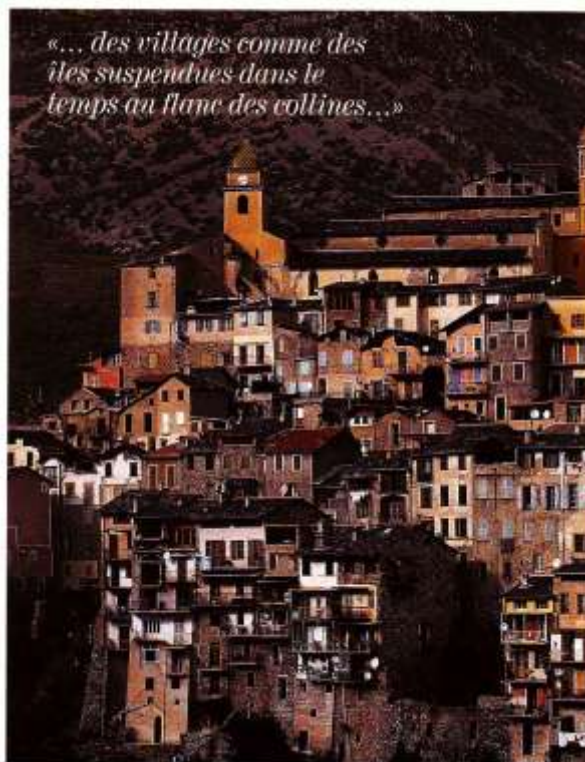
Le Figaro Magazine, n° 18 657, 2004.

Ce travail de mise en valeur reste néanmoins indépendant. Il ne se réduit pas à un message publicitaire qui enfermerait le lecteur dans un simple consumérisme territorial, notamment car la commémoration patrimoniale se fonde avant tout sur la glorification et le respect des identités. Sur le plan de l'organisation éditoriale, le culturalisme se manifeste essentiellement sous la forme de séries monographiques qui se succèdent sans ordre ni régularité. Ce dispositif permet de susciter la surprise à chaque nouvelle parution, de renouveler l'attention du lecteur et de nourrir sa curiosité. Les lieux évoqués ne sont jamais hiérarchisés les uns par rapport aux autres mais chacun constitue une entité incommensurable et irréductible à des critères généraux de comparaison statistique. Les articles adoptent souvent une perspective subjective destinée à plonger le lecteur au cœur des éléments particuliers qui constituent l'identité du territoire représenté. C'est pourquoi on y trouve de nombreux paysages sous forme de photographies, souvent en pleine page, mais aussi des témoignages d'habitants qui dévoilent, à l'occasion de la publication, les charmes cachés de la contrée qu'ils affectionnent. Il peut s'agir d'inconnus mais aussi d'écrivains de grand renom comme Jean-Marie Gustave Le Clézio qui, dans le numéro 316 de *Géo*, décrit un panorama intime du haut-pays niçois et de ses villages perchés en puisant dans ses souvenirs d'enfance. L'auteur y raconte ses impressions et son attachement à la terre qui l'a vu naître et vis-à-vis de laquelle il laisse deviner un lien indéfectible fondé sur la présence de caractères éternels (document 5.30.).

Document 5.30. Le Haut-pays niçois vu par J.-M. G. Le Clézio

« Je n'aime pas le nom d'arrière-pays, je ne l'ai jamais aimé. L'arrière de quel autre pays qui, lui, serait devant ? Arrière, comme celui qui reste en arrière, qui échappe à la modernité, l'esprit, la vie ? Je préfère penser à un autre pays, qui serait différent de la zone côtière, de Nice et de ses palmiers, des plages et des calanques, de la douceur des orangers et des mimosas. Un haut pays qui serait pur et sincère, orgueilleux de sa dureté, humain dans sa vie de village, un pays de tradition et de religion, le pays presque imaginaire dont parlait Jean Giono dans ses romans, tout entier à l'intérieur des terres, et dont les frontières vont de la vallée de la Durance à l'ouest jusqu'à la vallée de la Stura à l'est, des confins des hautes Alpes jusqu'aux balcons sur la Méditerranée au sud. Un pays pour les bergers, pour les métayers, pour les artisans et les jardiniers, un pays pour les moissons de blé et pour les chasseurs de sangliers, un pays pour les poètes et les philosophes ».

Le village de Saorge



Géo, n° 316, 2005.

Dans les articles qui se rattachent au culturalisme, les journalistes cherchent souvent à mettre en valeur le point de vue des autochtones, en insistant sur les liens intimes qu'ils tissent avec leur environnement. Ils s'efforcent de montrer ce qui fait l'attrait d'un lieu, offrant au lecteur la possibilité de ressentir des émotions par procuration. Ils puisent pour cela dans un réservoir de formes esthétiques structurantes et reconnaissables. Le vocabulaire est révélateur : on y parle de « beauté », de « charmes », de « secret », de « sentiments », d'« exception », d'« absolu », de « vertiges », de « chez nous » et du « paradis ». On prétend révéler et cultiver le « goût du vrai » et de l'« authenticité ». Ce genre d'articles entièrement dédiés à la présentation avantageuse des caractères particuliers d'un espace vécu, à la manière dont certains lieux permettent l'accomplissement d'existences collectives, se rencontre dans la presse magazine dite de « voyage », comme *Géo* ou *Terre Sauvage*, mais aussi dans la presse généraliste qui présente, souvent en fin de numéro, un lieu particulier à découvrir lors d'une villégiature ou d'un déplacement. C'est notamment le cas du *Point* et du *Figaro Magazine* et, dans une moindre mesure, de *L'Express*.

Les articles impliquant des valeurs culturalistes mobilisent différents registres identitaires qu'on peut réunir en deux grandes familles de formes symboliques : la nature et la mé-

moire. La première renvoie à une tradition qui trouve ses racines dans le romantisme occidental et qui prend la forme d'un culte de la nature sauvage⁴⁴².

5.2.2. Géoéthique de la nature sauvage

L'exaltation du rapport romantique à la nature

Loin d'avoir déperî, le romantisme a bénéficié, avec l'industrialisation, d'une amplification et d'une popularisation croissantes liées au développement des nouvelles techniques de reproduction iconographique (photographie, cinéma, images numériques). À partir des années 1960, les magazines contribuent à leur tour à la survivance et au renouvellement du paysage romantique. Cela se traduit dans les pages des journaux par la mise en valeur d'éléments remarquables, présentés généralement en vues panoramiques comme si le territoire devenait la scène d'un spectacle où la nature se donnerait à voir au lecteur (document 5.31.). La sélection par l'équipe de rédaction, souvent effectuée en collaboration avec des reporters photographes, de figures paysagères emblématiques et stéréotypées est conçue de manière à favoriser la sublimation de l'environnement. Il

Document 5.31. Paysage panoramique rappelant *Le Voyageur contemplant une mer de nuages* de Caspar David Friedrich : le spectateur est lui-même mis en abîme dans un paysage sublime

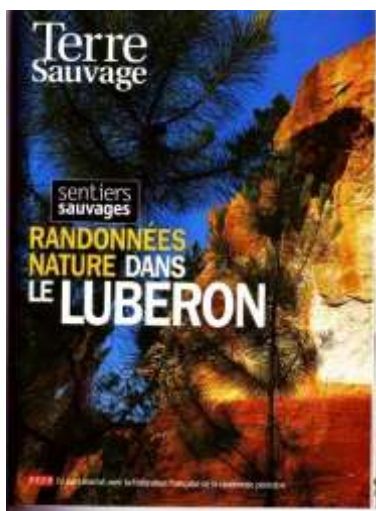


Le Figaro magazine, n° 18 556, 2004.

en résulte une glorification de la nature et des forces qui l'animent. Concernant la France, plusieurs types de paysages apparaissent de façon récurrente (document 5.32.).

⁴⁴² CORBIN Alain (2001) *L'Homme dans le paysage*, Textuel, Paris, 190 p.
ROGER Alain (1997) *Court traité du paysage*, Gallimard, Paris, 199 p.

Document 5.32. *Terre Sauvage* ou la glorification des paysages naturels



Terre Sauvage, n° 193, 2004.



Terre Sauvage, n° 210, 2005.



Terre Sauvage, n° 195, 2004.



Terre Sauvage, n° 204, 2005.



Terre Sauvage, n° 201, 2004.



Terre Sauvage, n° 199, 2004.



Terre Sauvage, n° 200, 2004.



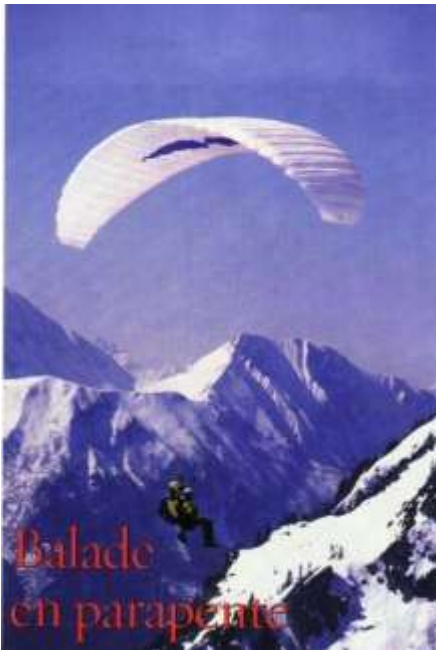
Terre Sauvage, n° 203, 2005.



Terre Sauvage, n° 212, 2005.

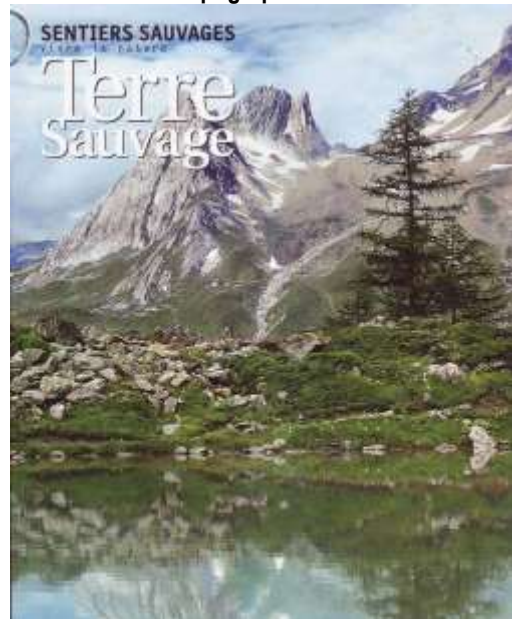
C'est ainsi que, comme le montre le document 5.32., la montagne est fréquemment représentée. Elle n'a rien perdu de sa puissance magistrale depuis la révolution esthétique du XVIII^e siècle⁴⁴³. Viennent ensuite les vallées (la Loire, la Charente, l'Orne), les zones humides (la Dombes ou la Camargue), les côtes, les îles ou les forêts. Tous ces ensembles géographiques présentés comme naturels demeurent pourtant le fruit de regards et de processus intellectuels collectifs qui ont une histoire : leur identification tient souvent à la reconnaissance de formes visuelles traditionnelles que les magazines réinvestissent et esthétisent sur papier glacé. Le cadre grandiose des Alpes offre ainsi à l'habitant la possibilité de mettre ses sens à l'épreuve de la puissance sublime du paysage : la verticalité des parois, l'ondulation de la ligne de crête, la profondeur vertigineuse des vallées demeurent des traits physiques appréciés (documents 5.33. et 5.34.).

Document 5.33. L'homme à l'épreuve des éléments



Le Point, n° 1 664, 2004.

Document 5.34. Paysage alpin emblématique où le calme du lac répond aux lignes tourmentées de la topographie



Terre Sauvage, n° 186, 2003.

Les principaux éléments d'identification restent les formes du relief qui permettent de distinguer les hautes et les moyennes montagnes, les plateaux et les vallées, les plaines et les marais. Les éminences et les hauteurs sont des sites privilégiés qui transfigurent la nature en dé-

⁴⁴³ DEBARBIEUX Bernard (2001) Les montagnes : représentations et constructions culturelles, in Y. VEYRET (dir.), 2001, *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, SEDES, Paris, 140 p.

cor : Tourrettes-sur-Loup s'apparente ainsi à « *un balcon de soleil* » (*Le Figaro Magazine*, n° 18 556). Cette représentation romantique de l'environnement imprègne bon nombre d'articles culturalistes. Elle fait dépendre la qualité des territoires du caractère sauvage et intact des éléments perceptibles que révèlent des vues grandioses et spectaculaires (document 5.35.).

Document 5.35. Exemples d'articles exaltant les paysages grandioses

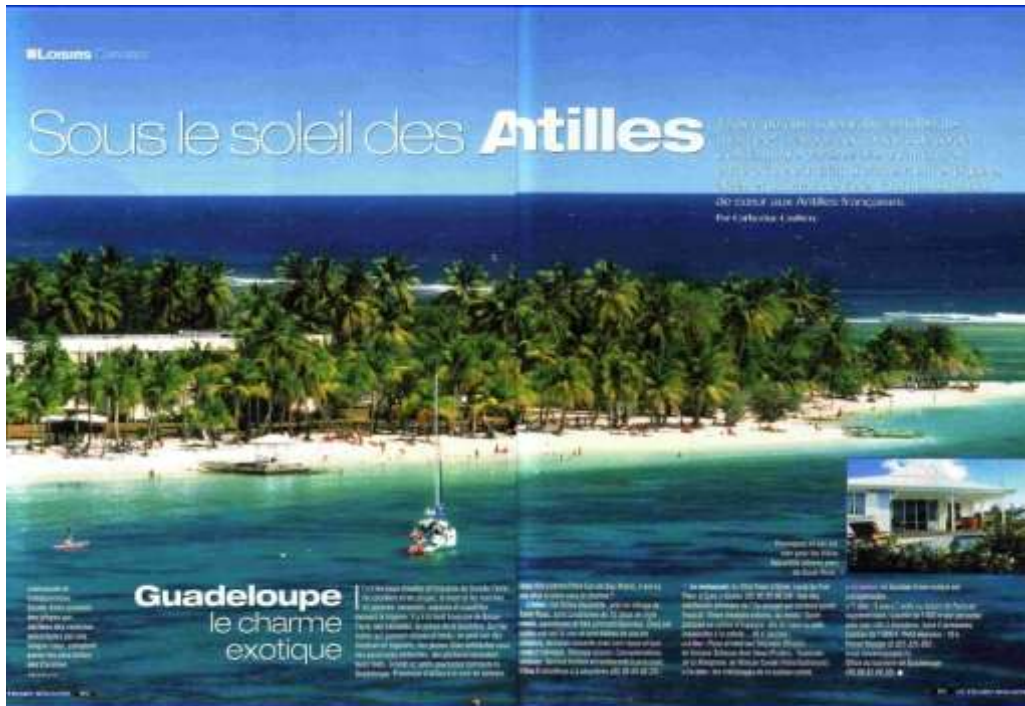
Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 556	2004	« <i>Périgord - Domme - Douce acropole</i> »
<i>Le Monde 2</i>	13	2004	« <i>Le Nord, plat pays hors catégorie</i> »
<i>Le Point</i>	1 696	2005	« <i>Bretagne grandeur nature</i> »
<i>Le Point</i>	1 698	2005	« <i>Clipperton, l'île absolue</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	182	2003	« <i>Camargue - Le Pays des grands horizons</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	202	2005	« <i>La Réunion - Une île aux beautés fatales</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	207	2005	« <i>Verdon, Ardèche, Magie des gorges</i> »

La survivance romantique qui imprègne la culture française au XXI^e siècle se manifeste donc par un goût accusé pour une nature pure et magnifique qui, dans le cas des Outre-mers, s'accompagne en plus d'une fascination pour l'exotisme renvoyant elle aussi à l'imaginaire naturaliste issu des Lumières. L'attrance pour une beauté encore innocente perpétue l'image d'un paradis terrestre où la douceur exotique se mêle à la puissance de la tropicalité (documents 5.36. et 5.37.). Le soleil étincelant, les palmiers, les plages de sable blanc et l'eau transparente des lagons constituent les éléments indispensables du tableau enchanteur attendu par tout un chacun. Le plaisir ne réside pas dans le renouvellement des éléments figurés mais uniquement dans la forme particulière de mise en scène choisie par les journalistes, la représentation consistant à proposer une variation sur le thème éculé de l'île tropicale.

Document 5.36. Exemples d'articles actualisant le mythe de l'île tropicale

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 816	2005	« <i>Îles Marquises - Le Paradis retrouvé</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 466	2003	« <i>Sous le soleil des Antilles - Martinique - Un décor flamboyant</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 466	2005	« <i>Sous le soleil des Antilles - Guadeloupe - Le charme exotique</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 466	2003	« <i>Sous le soleil des Antilles - Saint-Martin Paradis tropical</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 561	2004	« <i>Nouvelle-Calédonie - Une terre à grand spectacle</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 801	2005	« <i>Le grand air des petites Antilles</i> »
<i>Le Monde 2</i>	72	2005	« <i>Sous les alizés de Nouvelle-Calédonie - Ouvéa aux portes du paradis</i> »

Document 5.37. Le mythe du paradis tropical appliqué à la Guadeloupe



Le Figaro Magazine, n° 18 466, 2003.

Ces évocations mobilisant des lieux communs conduisent paradoxalement à dresser le portrait d'une « France secrète » (*Le Point*, n° 1 598, 2005) ouverte au dépaysement, composée de mille lieux exceptionnels que les magazines prétendent dévoiler. Le charme du paysage tient au caractère indompté des éléments qui le composent comme le suggère cette représentation des gorges du Verdon où aucun artefact humain ne vient perturber le plaisir du spectateur et où la nature a pu donner libre cours à sa puissance sauvage (document 5.38.).

Document 5.38. Les gorges du Verdon ou la puissance sauvage de la nature



Terre Sauvage, n° 207, 2005.

Les plaines ont le charme plus subtil et plus calme des grands horizons. Les éléments du climat (le vent, le froid, la pluie) apparaissent comme autant de sources complémentaires d'impressions et d'émotions appréciées par les journalistes, héritiers d'une lecture des paysages mêlant scientificité et esthétisme. Dans bien des cas, les lieux trouvent leur puissance dans la proximité qu'ils offrent avec les éléments physiques qui s'enlacent pour suggérer un plaisir accompli (documents 5.39. et 5.40.). Sur cette illustration des Vosges, la brume se mêle au feuillage des sapins et suggère une impression de volupté, le tout étant nimbé d'une lumière chaleureuse et apaisante qui invite à rêver à des promenades bienfaites. La transfiguration du milieu en un paysage magnifié s'offre à l'appréciation esthétique des lecteurs. Les formations végétales (la garrigue, la pelouse) contribuent également à enrichir la représentation du milieu. Cela concerne aussi les arbres majestueux comme les mauvaises herbes réhabilitées et célébrées au festival de Chaumont-sur-Loire en 2003 (*Terre Sauvage*, n° 184, 2003).

Document 5.39. Quand les Vosges deviennent « sauvages »



Terre Sauvage, n° 198, 2004.

Document 5.40. Exemples d'articles exaltant le mélange des éléments physiques

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 327	2003	« Chamonix - Un Grand bol d'air »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 340	2003	« La Vendée sous le vent »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 556	2004	« Parmi les villages perchés - Provence - Venasque - Entre ciel et eau »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 645	2004	« Pays savoyard - Des montagnes d'eau »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 668	2004	« Les Charentes - Un romantisme à fleur d'eau »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 951	2005	« La Corse entre ciel et maquis »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 987	2005	« Hautes-Alpes, terres de lumière »
<i>Le Point</i>	1 598	2003	« Notre France secrète - Entre terre et mer, les marais de Dol »
<i>Terre Sauvage</i>	185	2003	« Corse - L'île Montagne »
<i>Terre Sauvage</i>	198	2004	« A Gruissan, le vent les portera »

L'investissement naturaliste et sentimental de l'environnement physique qui inspire ces articles exalte, voire sacralise, la nature (document 5.41.). Il en ressort une glorification d'une nature sauvage et immaculée que la civilisation n'aurait pas encore atteinte et abîmée.

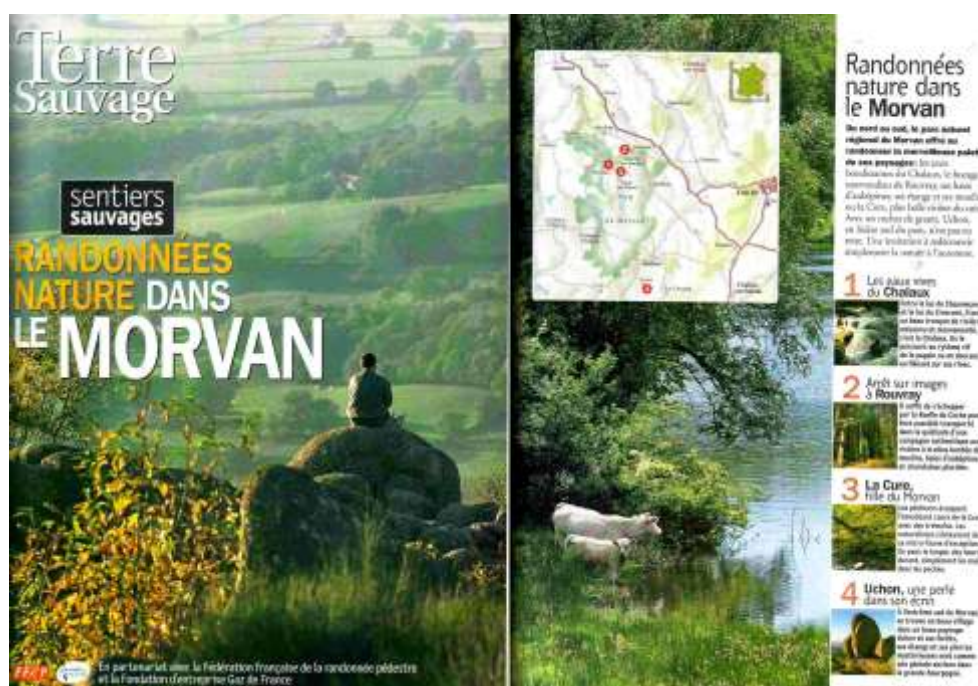
Document 5.41. Exemples d'articles sacralisant la « nature »

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Terre Sauvage</i>	180	2003	« Sensations nature en Martinique »
<i>Terre Sauvage</i>	196	2004	« La Bretagne - Une sacrée nature »
<i>Terre Sauvage</i>	199	2004	« Randonnées nature dans le Morvan »
<i>Terre Sauvage</i>	199	2004	« Des Forêts plus vraies que nature »

Le respect et la protection de la nature sauvage

Ces représentations véhiculent une éthique fondée sur le respect et l'humilité vis-à-vis de l'environnement. La seule appropriation légitime réside alors dans le « *tourisme durable* » (*Terre Sauvage*, n° 195, 2004), c'est-à-dire le plus souvent dans la randonnée et la promenade, ce que suggère chaque mois *Terre Sauvage* en réactivant le vieux rêve rousseausiste. La présence des touristes doit être discrète (document 5.42. et 5.43.).

Document 5.42. La Randonnée ou la défense d'un tourisme respectueux de la nature



Terre Sauvage, n° 199, 2004.

Document 5.43. Exemples d'articles faisant la promotion d'un tourisme respectueux de la nature

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Géo</i>	291	2003	« La France des voies vertes »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 939	2005	« Ardennes - La magie verte sans frontière »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 969	2005	« La Haute Auvergne, terre de silence »
<i>Terre Sauvage</i>	195	2004	« Fabuleux Massif Central »
<i>Terre Sauvage</i>	197	2004	« Littoral méditerranéen, Il y a une autre vie après le tourisme ! »

Comme le suggère l'illustration, l'habitant peut accéder aux délices du paysage à condition de ne pas perturber l'harmonie naturelle des contrées qu'il a la chance de découvrir et dont il peut admirer les vertus. Ce respect donne accès à des qualités primitives, parfois mystérieuses et magiques, et confine à la religiosité. Il ne s'agit aucunement d'analyser la marque imprimée par l'homme, de mettre en évidence le rôle des structures bocagères ou l'adaptation au relief et aux conditions de ruissellement mais plutôt de saisir les occasions exceptionnelles où la nature se donne à voir telle un précieux trésor. Le spectacle émouvant des vaches au bord de la rivière se présente ainsi comme la réminiscence bucolique d'un équilibre spontané et authentique. À l'image de ce que suggère la carte publiée dans le numéro 291 de *Géo* (document 5.44.), la richesse du territoire français se révèle alors dans le réseau des chemins de grande randonnée et des « *voies vertes* » grâce auquel le promeneur peut accéder à une nature préservée. Il lui faut alors adopter un mode de transport doux, non polluant, requérant souvent un effort physique qui combine hygiénisme et plaisir de la découverte.

Document 5.44. Itinéraires pour partir à la découverte de la France des voies vertes



Géo, n° 291, 2003.

Document 5.45. Le retour à la nature : une nouvelle forme d'authenticité



Terre Sauvage, n° 195, 2004.

Cet idéal romantique s'accompagne d'un imaginaire préconisant un « *retour aux sources* » (*Terre Sauvage*, n° 195, 2004, document 5.45.) et invitant le lecteur à « *vivre au rythme de la nature* » (*Terre Sauvage*, n° 186, 2003). Pour imaginer leur propos, les journalistes n'hésitent pas alors à personnifier cette nature dont ils entendent dévoiler les charmes sauvages, en recourant paradoxalement à des métaphores anthropiques (document 5.46.).

Document 5.46. Exemples d'articles mobilisant des métaphores anthropiques

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Géo	293	2003	« Corse - Le chant de la terre »
Géo	305	2004	« Caractères bien trempés de la terre d'oc »
Terre Sauvage	187	2003	« Pyrénées colossales et farouches »
Terre Sauvage	188	2003	« Loire - Fleuve libre ! Les blessures d'une grande dame »
Terre Sauvage	206	2005	« Pyrénées - La montagne aux deux visages »

Ces figures sont plus que des clichés rebattus et des métaphores sans conséquences. Elles permettent en effet de justifier la mise en place de systèmes de protection, l'idéal étant que la présence humaine soit la plus modeste possible, afin de ne pas troubler l'ordre spontané de la vie naturelle. Tout est gâché lorsque l'homme transgresse cet équilibre. *Terre Sauvage* donne ainsi la parole à un présentateur de télévision pour qui « *la destruction des paysages est flagrante* » (document 5.47.).

Document 5.47. Le néoruralisme ou la quête de l'identité territoriale

« La Terre est pour moi un écrin extraordinaire. On ne sait pas la chance que l'on a d'y vivre et on la massacre allègrement. La destruction des paysages, vue de mon hélico, est flagrante. Les villes grignotent les campagnes à vitesse grand V. On construit des lotissements

n'importe où, de manière anarchique. En survolant la France ou l'Europe, dans le cadre de l'émission ou d'expéditions, on s'est parfois interdit de filmer des endroits, tellement le paysage est gangrené ».

Terre Sauvage, n° 207, 2005.

L'Express appelle à protéger les « *collines sacrées* » de la « *Provence de Pagnol* » pour sauver les paysages des méfaits de l'urbanisation et du mitage (*L'Express*, n° 2 766, 2004). D'autres préconisent de faire « *attention à nos montagnes* » (documents 5.48. et 5.49.).

Document 5.48. Exemples d'articles appelant à la protection d'une nature immaculée

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Courier International</i>	664	2003	« Le viaduc de Millau ou la fin d'un paradis mythique »
Géo	290	2004	« Gironde - Un littoral d'exception à préserver »
Géo	313	2005	« Attention à nos montagnes »
<i>L'Express</i>	2 718	2003	« Nature - Au chevet de la Sainte-Victoire »
<i>L'Express</i>	2 766	2004	« Patrimoine - Collines sacrées »
<i>L'Express</i>	2 767	2004	« Faut-il limiter l'accès au Mont-Blanc ? »
<i>Terre Sauvage</i>	189	2003	« Au secours de la Dombes... »
<i>Terre Sauvage</i>	195	2004	« Nouvelle-Calédonie - La bataille du Corail »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Camargue - Marais poitevin - Des zones humides asséchées »
<i>Terre Sauvage</i>	207	2005	« Entretien Sylvain Augier "La destruction des paysages est flagrante" »

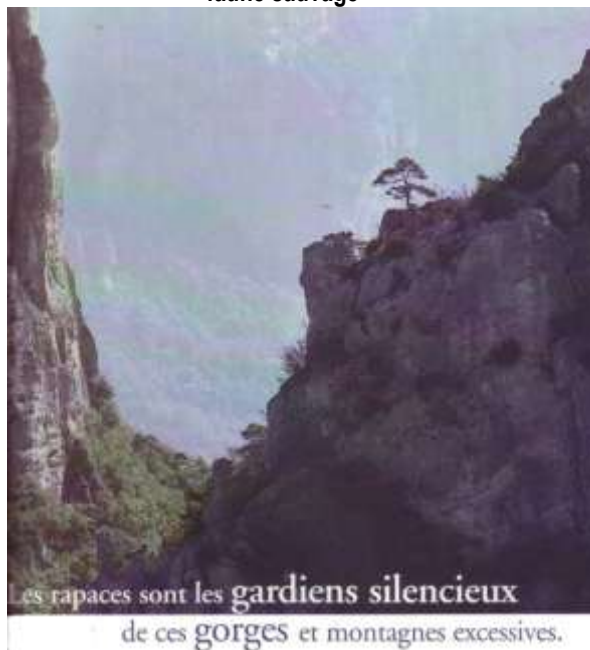
Document 5.49. Deux modes d'occupation de la montagne inégalement valorisés par Géo



Géo, n° 313, 2005.

À côté des paysages, du relief ou de la flore, la faune peut elle aussi faire l'objet d'un fétichisme encourageant à rechercher un accès direct à la vie sauvage (document 5.50.) : *Le Figaro Magazine* (n° 18 879, 2005) a, par exemple, proposé « 12 randonnées à la rencontre de la faune sauvage de nos régions » (document 5.51.) où les animaux servent de guides au promeneur : on y trouve essentiellement de grands mammifères et des rapaces (le dauphin, le loup, le faucon pèlerin, le bouquetin, les bisons, l'ours, l'isard, le lynx, le vautour et l'aigle royal).

Document 5.50. La transfiguration symbolique de la faune sauvage



Terre Sauvage, n° 186, 2003.

Document 5.51. La promenade comme moyen de partir à « la rencontre de la faune sauvage de nos régions »



Le Figaro Magazine, n° 18 879, 2005.

La biodiversité se limite à des espèces remarquables porteuses de fantasmes esthétiques auxquels sont souvent associées des qualités nobles (intelligence, force, adresse, grâce). Ces espèces emblématiques sont assimilées à des « *gardiens de la nature* ». Plusieurs journaux posent alors la question de leur sauvegarde (document 5.52.). La présence de l'ours dans les Pyrénées est souvent évoquée pour interroger la possibilité d'une coexistence avec les activités pastorales.

Document 5.52. Articles évoquant les menaces pesant sur la faune sauvage

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 743	2004	« <i>Qui veut la peau du lynx ?</i> »
<i>L'Express</i>	2 764	2004	« <i>Faut-il tuer les loups ?</i> »
<i>Le Point</i>	1 678	2004	« <i>Cannelle – Plus utile morte que vivante</i> »
<i>Politis</i>	825	2004	« <i>Écologie - La peau de l'ours</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	180	2003	« <i>Protéger le loup, défendre les bergers</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	182	2003	« <i>Aider les bergers et... les loups</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	202	2005	« <i>La peau de l'ourse</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« <i>Grands prédateurs – L'ours et le loup en péril</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	208	2005	« <i>Pyrénées : l'ours bientôt de retour ?</i> »

Les chasseurs sont parfois stigmatisés, en particulier dans *Terre Sauvage* (n° 193, 2004 et 205, 2005). Certains magazines saluent des initiatives comme « *l'arche des éclopés* », refuge pour animaux situé en Mayenne (*Terre Sauvage*, n° 193, 2004), mais regrettent les menaces qui pèsent sur les « *voies de la nature* » (*Terre Sauvage*, n° 203, 2005) que constituent les corridors écologiques.

La gestion des parcs naturels, régionaux ou nationaux, nourrit aussi des attentes pouvant conduire à la dénonciation du manque de volonté des pouvoirs publics (document 5.53.).

Document 5.53. Articles insistant sur la valeur irremplaçable des parcs naturels

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 769	2004	« <i>Mer d'Iroise : Polémique sur un parc</i> »
<i>L'Express</i>	2 818	2005	« <i>Va-t-on dénaturer les parcs nationaux ?</i> »
<i>Télérama</i>	2 893	2005	« <i>Une loi contestée pour relancer les parcs nationaux - Anemic Park</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	192	2004	« <i>Deux nouveaux parcs naturels régionaux</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	202	2005	« <i>La Réunion - Une île aux beautés fatales – Enfin un parc national</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« <i>Zones protégées – Les parcs nationaux en panne</i> »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« <i>Natura 2000 – La France, mauvais élève de l'Europe</i> »

Cette célébration peut aller jusqu'à prendre la forme d'un contrat avec la nature : « *il faut déclarer les droits de la mer* » déclare ainsi Christian Buchet, historien de la mer au CNRS et membre de l'Académie de marine, dans le numéro 186 de *Terre Sauvage* : « *ce n'est pas une*

personne, certes, mais elle doit être considérée. Vous savez, le mystère de nos origines se trouve peut-être au fond des océans. (...) Cette mer, et c'est très évocateur dans la langue française, c'est aussi la mère, mater. Et nous nous attaquons à elle ! ». La métaphore anthropique est encore une fois mobilisée au nom d'une sacralisation politique de la nature.

Conclusion à propos de la géoéthique de la nature sauvage

Par son caractère sublime, la vie sauvage que nous donne à contempler le jeu des forces naturelles revêt une dimension universelle qui, tout en interpellant le lecteur, rend ces lieux inappropriables : aucun groupe ne peut revendiquer les Alpes ou la Camargue, à l'inverse de la Savoie ou de la Bretagne qui renvoient à une réalité historique. Les régions naturelles ne forment pas ce qu'on appelait autrefois des « *pays* » et il y a là une différence profonde entre elles et les régions historiques marquées du sceau de l'identité culturelle. Malgré tout, dans une centaine d'articles environ, les journalistes entretiennent une confusion quant aux catégories qu'ils mobilisent de façon implicite, n'hésitant pas à mettre en avant des particularités environnementales pour décrire des unités historiques et inversement. Ainsi, plusieurs articles présentent la Vendée sous l'angle des éléments physiques qui caractérisent ses paysages (« *duo en vert et bleu* » *Géo*, n° 306, 2004, « *la Vendée sous le vent* », *Le Figaro Magazine*, n° 18 340) alors qu'on s'attendrait avant tout au rappel d'héritages culturels. Il en est de même du Pays basque décrit comme un « *pays de ciel, de terre et d'écume* » (*Géo*, n° 294, 2003).

En fait, ces descriptions naturalistes complètent les attributs historiques et culturels reconnus habituellement au territoire en question. Ce mélange des paramètres descriptifs hétérogènes, physiques et culturels, accentue le processus d'essentialisation et de réification des territoires, ce qui renforce leur prégnance et l'évidence de leur identité auprès du grand public. La sacralisation romantique de la nature sauvage n'est donc pas incompatible avec la glorification des lieux de mémoire.

5.2.3. Géoéthique des lieux de mémoire

La commémoration des lieux de mémoire

La mémoire constitue la seconde grande famille de références que les journalistes mobilisent pour véhiculer une géoéthique culturaliste. Les articles correspondant à cette catégorie

valorisent presque systématiquement la manière dont une communauté s'est construite par le biais du territoire qui lui sert de support identitaire. Les magazines procèdent ainsi à l'exhumation du passé grâce à des lieux de mémoire présentés comme autant de hauts-lieux d'un imaginaire commun. La plus fréquente de ces appartenances culturelles reste la nation. Les monuments qui constellent les différentes contrées rappellent les divers épisodes d'un parcours au long duquel s'est peu à peu cristallisée une conscience nationale plurielle. Cependant, la presse magazine propose moins une géohistoire réfléchie et ordonnée de la France qu'un tableau composite et sentimental des territoires ayant participé à la construction d'un héritage marqué par la diversité. À une époque où l'articulation entre l'identité nationale et les particularités locales a perdu une grande partie de sa charge problématique, la remémoration des souvenirs et des traditions géographiques se présente sous la forme d'un récit national, nostalgique et émouvant. La valeur du territoire se révèle alors à travers des édifices emblématiques que le lecteur peut redécouvrir pour remonter aux racines de l'histoire, comme une invitation au pèlerinage. Cette célébration œcuménique ne s'oppose pas aux traditions locales ou régionales mais s'inscrit dans un récit rassembleur où chaque lieu porte un fragment de la mémoire collective. Les lieux de mémoire que compte la France forment un ensemble de souvenirs dans lequel les lecteurs sont invités à puiser pour réactualiser l'image du pays qu'ils habitent. L'identité nationale s'incarne alors dans la perpétuation des héritages locaux et régionaux, traduisant la complémentarité entre les échelles d'appartenance. Chaque époque et chaque région recèle ainsi son cortège de vestiges impressionnants, depuis les grottes de Lascaux jusqu'au Marché de Rungis (document 5.54). Le territoire national est réinventé, comme l'illustre la rétrospective proposée par *Le Point* (n° 1 684, 2004) à propos d'une « *France au Moyen Âge* » décrite avec les contours du territoire actuel : la carte des villes évoquées ressemble davantage à celle des capitales régionales d'aujourd'hui qu'au réseau médiéval (document 5.55.), intégrant notamment des villes situées hors du royaume comme Lille ou Strasbourg. La reconstitution en perspectives des espaces urbanisés à partir de dessins figuratifs représentant les bâtiments, les monuments et le labyrinthe des ruelles crée un effet de réel et met en valeur les centres historiques, incitant le lecteur à mesurer les changements survenus dans la ou les villes qu'il connaît le mieux (documents 5.56.). Dans cette commémoration pointilliste, Paris occupe une place éminente. Les héritages urbanistiques des différentes époques qui ont construit Paris sont régulièrement rappelés (document 5.57.). Les monuments qu'elle possède font l'objet d'évocations admiratives : c'est le cas du Grand Palais (document 5.58.) ou de La Concorde, présentée par *L'Express* comme une des « *plus belles places du monde* »

(*L'Express*, n° 2 819, 2004). Le château de Versailles par ailleurs s'impose comme le monument le plus médiatique de France (documents 5.59.).

Document 5.54. Articles évoquant différents lieux de mémoire

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Courrier International</i>	773	2005	« Société - Les cathares ont repris leur bâton de pèlerin »
<i>Géo</i>	308	2004	« Dans le ventre du Grand Palais »
<i>Géo</i>	315	2005	« La Loire - Dans la splendeur d'un fleuve royal »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Le Grand Palais »
<i>L'Expansion</i>	697	2005	« La Comédie Française »
<i>L'Express</i>	2 757	2004	« Guyane - C'était le baigne »
<i>L'Express</i>	2 819	2004	« Les plus belles places du monde : La Concorde »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 448	2003	« Le Collège de France - École libre depuis 1530 »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 987	2005	« Attitudes de l'été - Le Palais royal »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 035	2005	« Willy Ronis, Son Paris inédit »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 077	2005	« Petit Palais - Visite en avant-première »
<i>Le Monde 2</i>	40	2004	« La Marque Napoléon à Paris »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 023	2003	« Spécial Normandie secrète »
<i>Le Monde 2</i>	65	2005	« Dans le secret des haras »
<i>Le Point</i>	1 593	2003	« Lascaux en péril »
<i>Le Point</i>	1 651	2004	« Le guide des villages chics - Minerve (Hérault) La Cathare »
<i>Le Point</i>	1 661	2004	« En bateau sur le canal du Midi »
<i>Le Point</i>	1 680	2004	« Alésia - Le Siège sans fin »
<i>Le Point</i>	1 684	2004	« La France au Moyen Âge »
<i>Politis</i>	881	2005	« Un ventre à portée de Paris »

Document 5.55. Les villes de « la France au Moyen Âge », d'après *Le Point*.



Carte réalisée à partir de la liste établie par *Le Point*, n° 1 684, 2004.

Document 5.56. La France au Moyen Âge vue à travers la reconstitution des villes à l'époque



Le Point, n° 1 684, 2004.

Document 5.57. Ce que Paris doit à Napoléon : géographie de la geste impériale



Le Monde 2, n° 40, 2004.

Document 5.58. Paris monumental



Géo, n° 308, 2004.

Document 5.59. Versailles, trésor national

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	143	2003	« 10 000 morts sur le chantier de Versailles »
<i>Capital</i>	165	2005	« Versailles - Les Bonnes affaires du Roi-Soleil »
<i>L'Expansion</i>	703	2005	« Les magiciens de Versailles »
<i>L'Express</i>	2 717	2003	« Interview Henri Astier : "Comment j'ai réveillé Versailles" »
<i>L'Express</i>	2 755	2004	« Tourisme - Versailles chantier »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 209	2003	« La résurrection des Écuries royales »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 993	2005	« Promenade avec Marie-Antoinette à Trianon »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 059	2005	« Si Versailles nous était compté... »
<i>Le monde 2</i>	46	2004	« Pendant les travaux, la galerie des Glaces continue »
<i>Le Point</i>	1 616	2003	« Forêt - Le Chêne est mort ce soir »
<i>Le Point</i>	1 658	2004	« Versailles secret »
<i>Le Point</i>	1 658	2004	« Raffarin à la lanterne »
<i>Le Point</i>	1 709	2005	« Versailles - C'est la vie de château ! »
<i>Télérama</i>	2 860	2004	« Versailles - "Automne Musical du Château de Versailles" »
<i>Télérama</i>	2 887	2005	« Versailles - "Les grandes Eaux Musicales de Versailles" »

Document 5.60. Exemples d'articles proposant un regard exclusif sur des lieux de mémoire

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Géo</i>	296	2003	« Paris jamais vu »
<i>Géo</i>	296	2003	« Les trésors cachés du Jardin des plantes »
<i>Géo</i>	305	2004	« Occitanie - Au cœur du Grand Sud »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 035	2005	« Paris buissonnier »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 035	2005	« Willy Ronis, Son Paris inédit »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 077	2005	« Petit palais - Visite en avant-première »
<i>Le Monde 2</i>	65	2005	« Dans le secret des haras »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 023	2003	« Spécial Normandie secrète »

Il s'agit souvent de faire découvrir les trésors cachés (document 5.60.) et de pénétrer au cœur du territoire à l'aide de différentes formes documentaires (récits, panoramas, cartes). Cette exclusivité offerte au lecteur est un moyen de resserrer ses liens avec le magazine et de pérenniser l'attachement qu'il lui accorde.

La mise en valeur et la protection des lieux de mémoire

Si la plupart des articles se contentent d'une évocation commémorative des lieux, certains soulignent les enjeux liés à la sauvegarde du patrimoine et s'intéressent aux dommages provoqués sur les monuments par la vétusté ou par des accidents. D'autres insistent sur les travaux entrepris pour les restaurer (document 5.61.).

Document 5.61. Comment sauvegarder le patrimoine monumental ?

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Expansion</i>	702	2005	« Lieu de mémoire - La Samaritaine »
<i>L'Express</i>	2 761	2004	« Il faut sauver les plages du D-Day »
<i>L'Express</i>	2 770	2004	« Patrimoine historique - Faut-il en limiter l'accès ? »
<i>L'Express</i>	2 814	2005	« Saint-Michel repart en mer »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 175	2003	« Sauvez le Versailles lorrain ! »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 209	2003	« Versailles - La résurrection des Écuries royales »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 980	2005	« La France sauve ses châteaux »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 005	2005	« À Paris, résurrection du musée Cernuschi »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 011	2005	« La titanesque restauration du Grand Palais »
<i>Géo</i>	311	2004	« Rennes - Le Parlement de Bretagne renaît de ses cendres »
<i>Le Monde 2</i>	39	2004	« Urgence pour les jardins d'Argences »
<i>Le Monde 2</i>	46	2005	« Pendant les travaux, la galerie des Glaces continue »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 008	2003	« Après l'incendie de Lunéville - Il faut sauver le Versailles lorrain ! »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 076	2004	« À Belle-Île-en-Mer - Ils ont restauré la forteresse Vauban »
<i>Le Point</i>	1592	1592	« Carnac - Des menhirs enfin sereins »
<i>Le Point</i>	1 709	2005	« Immobilier - On liquide tout à la Samaritaine »
<i>Politis</i>	859	2005	« Histoire - Quitter la maison des "métallo"s dans le XI ^e arrondissement de Paris »
<i>Politis</i>	862	2005	« Respecter le lieu et son histoire », à propos de la maison des "métallos" ans le XI ^e arrondissement de Paris »
<i>Politis</i>	867	2005	« Patrimoine - Monuments de discorde »
<i>Télérama</i>	2 838	2005	« La difficile conservation d'Oradour »
<i>Télérama</i>	2 894	2005	« Le Pont du Gard sauvé du pire »

Le Figaro Magazine a même publié un sondage montrant le souci des Français de préserver le patrimoine et d'assurer « la nouvelle jeunesse des vieilles pierres » (n° 18 699, 2004) : en invoquant et en convoquant l'opinion publique, les journalistes érigent la protection du patrimoine en norme d'action publique et justifient la mise en place de dispositifs de

sauvegarde (document 5.62.). La plupart des titres de la presse magazine enjoignent de façon plus ou moins insistante les pouvoirs publics à s'engager de façon volontaire dans la protection et dans la mise en valeur des hauts-lieux de la mémoire collective, préconisant parfois un renforcement des dispositifs réglementaires afin de mieux préserver les vestiges, ou d'investir davantage dans l'entretien et dans la restauration des monuments du passé. Face à la fréquentation abusive de certains sites, plusieurs articles s'interrogent sur une éventuelle limitation de leur accès au grand public. Au contraire, plusieurs articles évoquent l'intérêt que représente le tourisme pour sauver le patrimoine : l'ouverture de musées de la mine à Lewarde ou à Carmaux (*Le Monde* 2, n° 7, 2004), le classement au patrimoine de l'UNESCO du centre-ville du Havre (*Le Figaro Magazine*, n° 19 059, 2005) ou des beffrois du Nord-Pas-de-Calais (*Le Point*, n° 1 638, 2005). La mise en valeur et l'intégration du patrimoine dans le tissu urbain donne parfois lieu à des jugements sévères. Le projet de rénovation des Halles à Paris est qualifié de « *crime contre l'urbanisme* » (*Courrier International*, n° 708, 2004). Plusieurs journaux déplorent le « *fasco* » de l'Île Séguin à Boulogne-Billancourt aboutissant à l'abandon du projet d'accueil de la collection Pinault (*Le Nouvel Observateur*, n° 2 115, 2005, *L'Express*, n° 2 811, 2003, *Marianne*, n° 421, 2005). Il peut s'agir aussi de dénoncer des associations saugrenues dégradant l'identité originelle de certains lieux en y ajoutant des éléments étrangers, comme la récupération de l'île de Tatihou par la BNP « *pour vendre une assurance-vie* » dénoncée par *Télérama* (n° 2 865, 2004).

Document 5.62. Quand l'opinion est convoquée pour justifier une géoéthique culturaliste

Le "patrimoine culturel" ? D'abord les grands monuments					
Quand vous pensez au patrimoine culturel français, cela vous évoque d'abord... ?	Sexe			Age	
	Ensemble	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans
Des grands monuments	28	32	25	35	25
Des musées	17	15	20	12	20
Des châteaux	16	15	17	15	17
Des villages, des édifices traditionnels	15	17	13	15	14
Les paysages de la campagne	13	13	13	14	12
Des villes	6	5	7	7	6

La différence avec 100 correspond aux sans-opinions.

Pas de réelles inquiétudes, mais...					
Personnellement, avez-vous le sentiment que le patrimoine culturel français est aujourd'hui très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout menacé ?	Sexe			Age	
	Ensemble	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	Plus de 35 ans
Très menacé	7	8	6	6	7
Plutôt menacé	33	32	34	35	32
Total menacé	40	40	40	41	39
Plutôt pas menacé	37	37	36	37	37
Pas du tout menacé	19	19	18	18	19
Total pas menacé	56	56	54	55	56

Le Figaro Magazine, n° 18 699, 2004.

Il arrive que des articles s'interrogent en outre sur le processus d'identification culturelle qui affecte certains bâtiments et certains quartiers relativement récents, posant la question de la légitimité de leur reconnaissance en tant que symbole mémoriel et, subséquemment, de leur éventuelle protection. *Télérama* a ainsi proposé au cours de l'été 2003 une série d'articles sur des monuments marquants de l'architecture du XX^e siècle en France (document 5.63.).

Document 5.63. Exemples d'articles de *Télérama* proposant un regard exclusif sur des lieux de mémoire

Numéro	Titre de l'article
2 793	La « cité radieuse » de Pessac
2 794	Le Carré d'Art proposé par Norman Foster à Nîmes
2 795	La station balnéaire de La Grande-Motte
2 797	Le centre-ville de Royan

Pour certains journalistes, la question de l'« *architecture des années 60* » se pose en des termes plus simples : « *faut-il tout raser ?* » se demande *Marianne* dans le numéro 449. Pour *Le Monde 2*, la « *postérité contestée des villes radieuses* » mérite d'être questionnée tant elles apparaissent comme des « *cités désenchantées* » (*Le Monde 2*, n° 98, 2005). D'autres articles montrent que des équipements contemporains, en raison de leurs dimensions et de leur présence massive dans le paysage, acquièrent dès leur inauguration un caractère de monumentalité qui les rattache aux hauts-lieux de la conscience collective nationale : c'est le cas du parc *Eurodisney*, de la BNF ou, plus récemment, du Viaduc de Millau (7 articles).

Cet attachement aux figures monumentales du récit national intervient comme un contrepoids à l'uniformisation des paysages, comme une preuve de la préservation de la diversité et de la richesse du territoire. Il donne une assurance contre les craintes, avérées ou non, d'une standardisation culturelle liée à la mondialisation. C'est ainsi que l'on peut aussi comprendre l'intérêt des journalistes pour les folklores régionaux et les paysages pittoresques.

5.2.4. Géoéthique des genres de vies

Géographies pittoresques du XXI^e siècle en France

Beaucoup d'articles sont l'occasion pour les journalistes de la presse magazine comme pour leurs lecteurs de réinterroger les associations stéréotypées héritées de la tradition entre certains lieux et des attributs caractéristiques : le journalisme confine alors à la commémoration territoriale, les articles publiés consistant à saluer les particularités locales à l'origine des différenciations régionales.

Il s'agit de faire revivre « *les siècles du passé* » (*Courrier International*, n° 760, 2003) en mettant en avant les toitures traditionnelles (document 5.64.), la gastronomie locale (fromages, charcuterie, vins de terroirs), les pratiques folkloriques comme les accents, les chants,

les littératures locales, les fêtes, les métiers d'autrefois ou les coutumes vestimentaires ou (document 5.65.).

Document 5.64. La France des couvertures, une géographie édifiante



Géo, n° 314, 2005.

Document 5.65. « Quand les bretonnes reprennent la coiffe »



« On met en avant notre identité, notre façon d'être et de penser. Le costume est très beau, il met la femme en valeur » Marion Le Pouëchet

Le Monde 2, n° 77, 2005.

Une telle géographie sensible aux singularités, aux traditions et aux arts de vivre dans les multiples lieux qui composent le territoire national, n'est pas sans rappeler celle des genres de vie du paradigme vidalien (document 5.66.).

Document 5.66. Nostalgie et glorification des patrimoines géographiques

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
L'Express	2 706	2003	« Paris - C'était hier »
Le Figaro Magazine	18 556	2004	« Douze balades en France - Parmi les villages perchés »
Le Figaro Magazine	18 639	2004	« La Bourgogne d'écluse en lavoir »
Le Figaro Magazine	18 963	2005	« La Bretagne, de manoirs en calvaires »
Le Figaro Magazine	18 980	2005	« Sur les chemins du Rouergue et du Quercy »
Le Figaro Magazine	19 094	2005	« Reportage - Les phares sentinelles de la mer »
Géo	317	2005	« Bretagne - Les plus beaux ports »
Le Monde 2	30	2004	« Kimura dans le Paris des fifties - Les couleurs de Paname »
Le Monde 2	35	2004	« Rencontre avec les aventuriers des sous-sols parisiens »
Le Monde 2	40	2004	« L'arpenteur de l'héritage paysan »
Le Monde 2	88	2005	« Dans la zone, d'hier à aujourd'hui - Lumières de vie en banlieue »
Le Point	1 659	2004	« La Bretagne, entre cairns, dolmens et menhirs »
Le Point	1 659	2004	« Les petites cités de caractère »
Terre Sauvage	196	2004	« Guérande - Les chevaliers du sel »

Ce discours traditionaliste concerne de vastes régions marquées par une forte identité territoriale comme la Bretagne (dolmens, menhirs, calvaires, phares). Tout un patrimoine pittoresque et vernaculaire fait l'objet d'une réappropriation collective : les écluses, les lavoirs, les routes de pèlerinage et les chemins paysans, les villages *traditionnels*, les « *petites cités de caractère* » (*Le Point*, n° 1 689, 2005). Le terroir devient le siège précieux de pratiques ancestrales qui donnent aux lieux une saveur incomparable. Les paludiers de Guérande font ainsi « *revivre les marais salants* » (document 5.67.). Le goût pour le paysage pittoresque traduit également un certain attachement, parfois revendiqué, pour la nostalgie comme l'illustre cette vue du petit port de Crazanne en Charente (document 5.68.). Les villes comme Paris sont également concernées (les petits commerçants, les catacombes). On y montre le paysage urbain dans les années 1950 vu par l'œil de grands photographes comme Willy Ronis (*L'Express*, n° 2 706, 2003, document 5.69.). Les périphéries plus récentes sont elles aussi porteuses d'une mémoire, celle de « *la zone* » où se laissent deviner les « *lumières de la vie en banlieue* » (*Le Monde* 2, n° 88, 2005).

Document 5.67. L'héroïsation des traditions, des savoir-faire et des métiers d'autrefois



Terre Sauvage, n° 196, 2004.

Document 5.68. Romantisme et passion pour les paysages pittoresques



Le Figaro Magazine, n° 18 668, 2004.

Document 5.69. Paris dans les années 1950 vue par Willy Ronis



Le Figaro Magazine, n° 19 035, 2005.

La représentation territoriale des héritages économiques et politiques

On constate également un attachement marqué pour les héritages de la période industrielle. Plusieurs articles retracent l'histoire des territoires symbolisant différentes phases de l'industrialisation (document 5.70.). Cette mémoire des lieux productifs est en particulier alimentée par le mensuel *L'Expansion* qui propose de façon régulière des documents portant sur un des nombreux monuments qui incarnent un épisode de l'histoire économique nationale : la poudrerie de Pont-de-Buis (n° 684, 2004), le siège du Crédit Lyonnais (n° 687, 2004), la gare du Nord (n° 690, 2004), la Place Vendôme (n° 692, 2004), la Manufacture d'armes de Saint-Etienne (n° 701, 2005) ou la Samaritaine (n° 702, 2005). La fermeture des deux dernières mines de France, en 2003 à Merlebach et en 2004 à La Houve en Lorraine, a donné lieu à une série d'articles publiés dans plusieurs magazines empreints d'admiration et de nostalgie pour

la figure tutélaire du mineur. Cette étape de l'histoire industrielle est représentée comme la manifestation d'un monde dont la disparition suscite en retour un sentiment de nostalgie. La mémoire économique s'incruste dans le paysage à travers des éléments emblématiques (terrils, hauts-fourneaux) et s'accroche à une géographie disparue (document 5.71.).

Document 5.70. Articles publiés sur les deux dernières mines de Lorraine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Expansion</i>	685	2004	« La mine de la Houve »
<i>L'Express</i>	2 725	2003	« Merlebach - L'adieu à la mine »
<i>L'Express</i>	2 755	2004	« Charbon - La dernière descente »
<i>Géo</i>	292	2003	« Lorraine - L'adieu au charbon »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 055	2004	« Industrie – Mines : la dernière descente »
<i>Le Monde 2</i>	7	2004	« Mines : l'ultime descente - La Saga du charbon »
<i>Le Monde 2</i>	7	2004	« De Zola au regain du paysage minier - Au terril de Germinal »
<i>Le Point</i>	1 618	2003	« Charbon - L'Adieu aux gueules noires »

Document 5.71. Paysages hérités et cartographie d'une disparition : la fermeture des mines



Le Monde 2, n° 7, 2004.

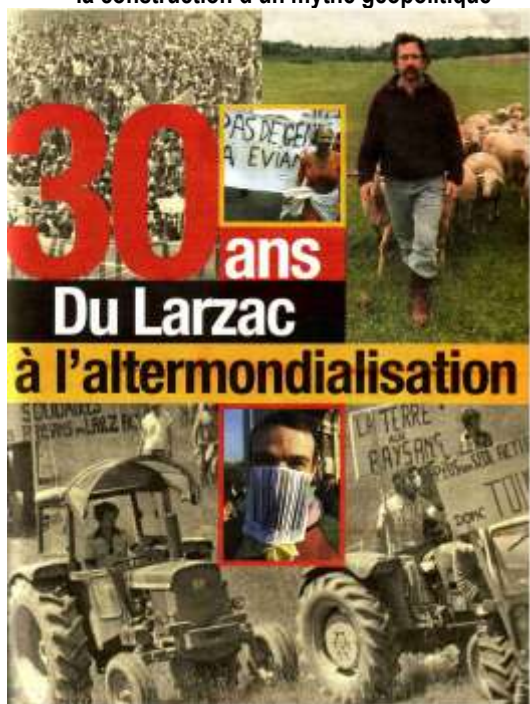
Sur le plan politique et militaire, il existe aussi une géographie mémorielle. Les deux guerres mondiales sont associées à différents lieux symboliques marqués par le souvenir des drames et des actions héroïques (document 5.72.). D'autres articles évoquent des lieux restés attachés aux souvenirs de luttes politiques passées.

Document 5.72. Lieux de mémoires des deux guerres mondiales

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Le Figaro Magazine	18 430	2003	« Chemin des Dames - Les moissons de fer »
Le Monde 2	91	2005	« Sépultures insolites des cimetières militaires de la grande Guerre - Histoire d'Outre-Tombe »
Politis	797	2004	« Mémoire - Prisonnières oubliées », à propos du camp de Rieucros en Lozère qui reçut des réfugiés antifascistes européens à la fin des années 1930
Le Figaro Magazine	19 053	2005	« Arrêt sur image - Le Camp du Struthof »
Le Monde 2	22	2004	« Georges Guingouin, libérateur de Limoges - Le Fou des Bois »

C'est le cas du plateau du Larzac qui a fait l'objet de plusieurs articles publiés lors de la grande réunion altermondialiste organisée en août 2003 pour les trente ans de l'occupation du camp militaire. Certains titres de gauche parlent ainsi des « *Trente Glorieuses* » de la lutte des militants favorables à un nouveau modèle paysan, rejoints au début du XXI^e siècle par ceux que les journalistes du *Nouvel Observateur* nomment « *les pèlerins de l'autre Monde* » (n° 2 022, 2003). *Politis* décrit cette histoire comme une « *fabuleuse épopée* » dans un dossier spécial (*Politis*, n° 761, document 5.73.) tandis que *Le Figaro Magazine* fustige au contraire « *les archéos du plateau* » (n° 18 352, 2003). Plus rares sont les articles qui évoquent les pratiques culturelles d'un lieu en utilisant un ton ironique, pour souligner un décalage par rapport à leur environnement.

Document 5.73. De l'utopie locale à la lutte globale : la construction d'un mythe géopolitique



Politis, n° 761, 2003.

Document 5.74. Neuilly, l'anti-Larzac



Le Monde 2, n° 64, 2005.

C'est le cas de la commune de Neuilly décrite dans un article du *Monde* 2 comme la « capitale de la bourgeoisie », la « ville qui vote à 83 % pour Sarkozy » et « où l'on goûte fort le mode de vie (très) aisé et (très) entre soi qu'autorise ce havre verdoyant, si près, et pourtant si loin de Paris » (n° 64, 2005). Ici, l'identité attachée au territoire est moquée afin de dénoncer de pratiques distinctives jugées inappropriées par les journalistes (document 5.74.).

5.2.5. Géoéthique de l'identité : entre tradition et modernité

L'identité territoriale et le culte du passé

Les qualités géographiques héritées des civilisations traditionnelles plus ou moins anciennes sont régulièrement réinvesties par les magazines et transfigurées en paysages merveilleux capables de susciter des sentiments d'appartenance. À travers la commémoration, il s'agit souvent de raviver l'identité originelle des lieux, d'accéder « au goût du vrai » (*Le Point*, n° 1 661, 2004), à une authenticité débarrassée des standards de la modernité et des fards de l'actualité. De nombreux articles proposent de redécouvrir l'identité des lieux, laissant deviner comment leur diversité dessine une France harmonieuse. Ce cliché de l'unité dans la diversité, fidèle à l'héritage vidalien, conserve une prégnance forte dans les médias actuels et les nouvelles géographies sont loin d'être parvenues à l'estomper dans l'opinion publique. Ainsi, *Le Figaro Magazine* vante-t-il « une certaine idée de la campagne » que peut se faire un intellectuel conservateur comme Paul-Marie Coûteaux, mélancolique devant la disparition d'un monde rural magnifié (*Le Figaro Magazine*, n° 18 388, 2003) : « ce goût bucolique traduit toujours un souci politique : “Je ne peux démêler, confesse-t-il, ce qui, dans mon choix, ressort de l'attrance personnelle et de la conviction que ses territoires, comme l'on disait autrefois sa terre, constituent l'un des plus précieux des trésors de la France, quand bien même le laisse-t-elle aujourd'hui en friche” ». Les transformations de la modernité sont ici montrées comme une contrainte. De nombreux articles insistent également sur l'importance que la mémoire représente pour la cohésion identitaire des lieux (document 5.75.). Dans son article intitulé « Guyane - Un territoire convoité » (n° 764, 2003), *Politis* évoque le risque de « déculturation » qui touche les Amérindiens de Guyane en raison du tourisme et de l'orpaillage. Face à la crainte d'une disparition du patrimoine, certains articles invitent à la résistance contre la destruction, comme l'y invite la couverture du numéro 6 500 du magazine

Pèlerin (document 5.76.⁴⁴⁴), tandis que les rédacteurs de *Politis* encouragent les lecteurs à soutenir la « dernière ferme » de Paris sise dans le XIV^e arrondissement et présentée comme « une exception dans le paysage parisien » (document 5.77.).

Document 5.75. Articles exaltant l'identité traditionnelle des territoires

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Géo	287	2003	« Nord-Pas-de-Calais - L'esprit pionnier »
Géo	289	2003	« Pays de Savoie - Une terre d'échanges »
Géo	294	2003	« Les secrets de l'âme basque »
Géo	305	2004	« Occitanie – Caractères bien trempés de la terre d'oc »
Géo	307	2004	« La France éternelle de la mob... »
Géo	293	2003	« L'adieu aux villages ? »
Géo	293	2003	« Vivre ici, par amour de la montagne »
Géo	293	2003	« Corse - Huit villages qui veulent revivre »
Géo	305	2004	« Arles - L'Âme intacte »
Géo	297	2003	« Lyon retrouve son fleuve »
Géo	309	2004	« Entre la Charente et la Haute-Vienne, ils revendiquent leur isolement total - Manouches jusqu'au bout »
<i>Le Point</i>	1 733	2005	« Marseillais et fiers de l'être »
<i>L'Expansion</i>	688	2004	« À la redécouverte de nos saveurs marines »
<i>Courrier International</i>	706	2004	« La nostalgie du crachin breton »
<i>Courrier International</i>	723	2004	« Barbès perd-il son accent africain ? »
<i>Courrier International</i>	760	2005	« Spécial Marseille - Vu d'Allemagne - La cité des histoires courtes »
<i>Terre Sauvage</i>	203	2005	« Quand les Basques chassaient la baleine »
<i>L'Express</i>	2 806	2005	« Le vrai visage des Français »
<i>L'Express</i>	2 688	2003	« L'Alsace, éternelle incomprise »
<i>L'Express</i>	2 711	2003	« Tauromachie - La corrida reprend ses droits »

Document 5.76. La patrimonialisation des paysages agrestes



Pèlerin, n° 6 500, 2007.

Document 5.77. Paysage bucolique au cœur de Paris : le dernier vestige d'un monde disparu



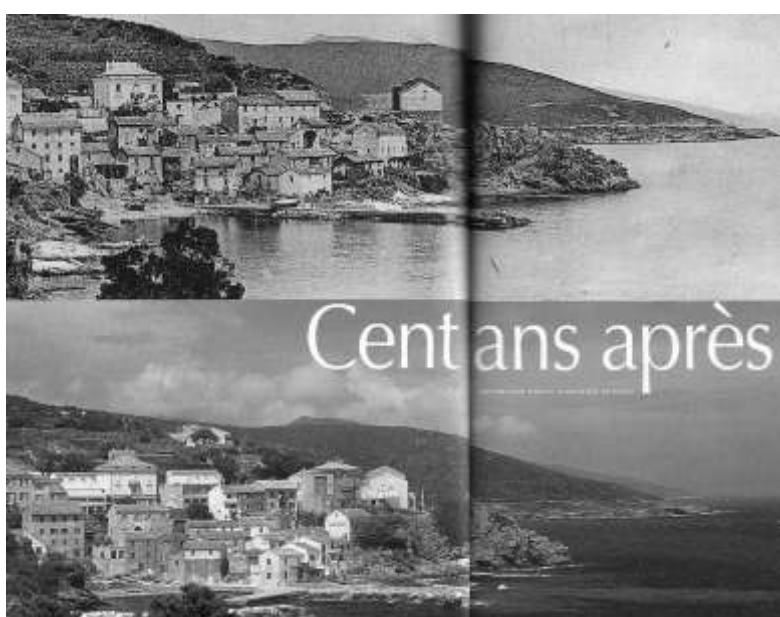
Les bâtiments de la Ferme de Montsouris ont été murés après l'expulsion de leurs occupants.

Politis, n° 823, 2004

⁴⁴⁴ Même si le magazine ne fait pas partie du corpus, la une a été intégrée ici pour son appel clair en faveur de la protection des paysages.

À partir de clichés anciens, *Géo* montre parfois ce que sont devenus les paysages « *cent ans après* », invitant le lecteur à prendre la mesure des changements survenus au cours du XX^e siècle, comme en Corse (n° 293, 2003) ou en Bretagne (n° 317, 2005), et à porter un regard nostalgique sur les paysages d'autrefois. Dans les journaux de droite comme dans ceux de gauche, face à l'homogénéisation supposée des modes de vie, les revendications identitaires sont présentées comme la manifestation d'un sursaut salutaire, garant de la diversité et de la richesse du territoire national. De façon générale, ces articles développent une géoéthique conservatrice, tournée vers le passé et peu encline aux changements (document 5.78.).

Document 5.78. La Corse cent ans avant



Géo, n° 293, 2003.

L'identité territoriale face à l'impératif culturel

Le territoire idéal se présente alors comme une collection de vestiges protégés et vénérés. Poussée à l'extrême, cette logique aboutirait à la fossilisation des territoires. Est-ce à dire que la géoéthique culturaliste véhiculée par la presse magazine conduit forcément à la nostalgie ou qu'elle défend des valeurs réactionnaires ? Rien n'est moins sûr, notamment car face à la tentation de la sanctuarisation des territoires justifiée par le devoir de mémoire, quelques articles insistent sur des lieux où le poids des souvenirs devient un handicap. Un article publié dans le numéro 1 585 du *Point* présente Vichy comme une « *ville qui veut oublier Pétain* » : les journalistes insistent sur les effets négatifs et absolument immérités dont souffrent les ha-

bitants et les autorités municipales actuels pour promouvoir l'image et l'attractivité de leur ville, dans un cadre de forte compétition entre agglomérations pour capter des emplois et des revenus. Le lecteur perçoit ainsi comment la mémoire et l'identité territoriales peuvent, lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un travail de réflexion adaptée, exercer une tyrannie insidieuse. De façon moins grave,

Document 5.79. Une publicité anti-ch'ti critiquée par les journalistes de *L'Express*



L'Express, n° 2 761, 2004.

certaines articles dénoncent les mythologies et les clichés véhiculés à propos de certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais (document 5.79.). Les journalistes de *L'Express* concluent devant les procédés rhétoriques utilisés dans cette campagne de publicité pour l'Eurostar qu'il n'est « *pas facile de changer l'image de la région* » et que « *le Nord a perdu la bataille de l'image* ». Ils déplorent l'usage de stéréotypes qu'eux ou leurs collègues utilisent aussi parfois. Dans le même ordre d'idées, en 2004, Alain Cluzet, président du Conseil français des urbanistes, toujours dans un article de *L'Express* (n° 2 741, 2004), mettait en garde contre le risque de « *transformer les centres-villes en musées* », dénonçant les abus de la patrimonialisation du cadre de vie et soulignant la nécessité pour chaque génération d'imprimer sa marque dans le tissu urbain, d'assurer et d'assumer son propre travail de rénovation, y compris « *en rasant certains îlots* ». D'autres articles prolongent la réflexion, se demandant s'il faut construire des tours à Paris (*L'Express*, n° 2743, 2004), raser les grands ensembles de banlieues des années 1960 (*Marianne*, n° 449, 2005) ou une partie de la « *Manu* » à Saint-Étienne pour bâtir la future cité du design (*L'Express*, n° 2 769, 2004). Ces articles soulignent le besoin pour certains habitants d'entretenir un rapport moins passionnel et moins dramatique au passé des lieux qu'ils occupent, démontrant la nécessité, au cours du travail de construction identitaire des cultures, d'articuler la part qui revient à la mémoire et celle qui relève du deuil. Un article de *Géo* invite ainsi à découvrir l'« *architecture pour la paix* » déployée pour le Musée Tjibaou sur la culture kanak (n° 319, 2005).

Contre la muséification des territoires et la vitrification des paysages, il existe donc tout un courant culturaliste ouvert sur la modernité, la nouveauté, la création poétique et l'innovation artistique. Il est notamment incarné par tous les articles qui évoquent l'actualité culturelle des arts, des spectacles et des festivals, montrant comment les habitants de tel ou tel territoire, une ville ou une région par exemple, renouvellent les traditions. Plusieurs centaines d'articles permettent de découvrir le dynamisme des activités culturelles dans les différents espaces de vie que compte la France, depuis de petits villages qui organisent des festivals confidentiels jusqu'aux grandes métropoles qui accueillent les scènes nationales de théâtre et les grandes saisons lyriques. *Télérama* s'impose comme la référence éditoriale incontournable pour ce genre d'informations sur l'actualité de la culture. Les journalistes se contentent souvent de présenter le programme des manifestations et des spectacles, sans considérations sur les enjeux liés à l'organisation (direction, logistique, retombées). Quelques articles déplorent cependant l'organisation et l'engorgement de certains festivals comme celui d'Avignon (*Politis*, n° 758, 2003), le manque de soutien des pouvoirs publics aux artistes locaux (*Politis* n° 810, 2004, et 842, 2005) ou aux salles de spectacle (*L'Express*, n° 2 726, 2003). *Politis* s'inquiète également des menaces qui pèsent sur les « *droits de place* » dont les arts forains sont censés bénéficier en ville (*Politis*, n° 834, 2005).

Géoéthique de loisirs respectueux des identités territoriales

Une autre catégorie de publications associe la représentation identitaire des territoires aux plaisirs de la découverte touristique, de la villégiature et des loisirs. Contrairement à bon nombre d'articles évoqués à propos des genres de vie et de la tradition, celles-ci ne présentent pas toujours la modernisation comme le signe d'une perte d'identité. Ainsi *Le Point* décrit régulièrement à travers des monographies, des stations balnéaires et des stations de sports d'hiver qui parviennent à conserver leur charme tout en tirant profit de leurs équipements pour accueillir des touristes en grand nombre, ce que *Le Point* détaille régulièrement à travers des monographies. Ce rapport aux territoires, plus hédoniste que consumériste, encourage l'habitant à cultiver des passions ordinaires (document 5.80.). L'épanouissement culturel peut donc favoriser l'enrichissement du lien que les habitants construisent avec les lieux qu'ils occupent : c'est le cas du football pour « *les filles des cités* » (*Le Monde 2*, n° 56, 2005) ou pour les jeunes. Certains articles se réjouissent que l'art et les pratiques non encadrées se développent dans les banlieues, notamment car ils favorisent l'affirmation et la cohésion territoriale (document 5.81.).

Document 5.80. Territoires et passions ordinaires

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Le Figaro Magazine	18 544	2004	« Jardins - Une passion très française »
Politis	845	2005	« Dossier Vacances - L'art de prendre son temps »
Politis	845	2005	« Dossier Vacances - Entretien Pierre Sansot "Cultiver le désir des plaisirs" »
Politis	845	2005	« Dossier Vacances - Baigner dans le bien-être »
Politis	845	2005	« Dossier Vacances - Découvrir un lieu inconnu »

Document 5.81. Banlieues : des territoires privilégiés pour les pratiques culturelles spontanées

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Le Nouvel Observateur	2 115	2005	« La tchatche des cités »
Le Monde 2	23	2004	« Graffitis en liberté très surveillée - Tags - Cache-cache avec la loi »
Le Monde 2	56	2005	« Quand les filles de la cité se mettent au foot »
Le Point	1 613	2003	« Montreuil - L'Art passe par le périph' »
Politis	784	2004	« Banlieue - Les jeunes font leur cinéma »

Ainsi, la culture locale peut être un moyen d'ouverture et de création de nouvelles tendances, en lien avec un goût pour le métissage et l'improvisation. Plusieurs articles mentionnent des événements qui reposent sur le mélange des cultures et sur le rapprochement des traditions territorialisées (documents 5. 82. et 5.83.).

Document 5.82. L'interterritorialité ou l'art du métissage culturel

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
L'Express	2 750	2004	« Coutume - Saint-Patrick à la française »
L'Express	2 809	2005	« Saint-Malo di Brasil »
Le Figaro Magazine	18 352	2004	« Guyane - Bleu, blanc, rouge Brésil »
Politis	803	2004	« Toulouse - République de Babel »

Document 5.83. L'importation des fêtes étrangères ou l'expérimentation de nouvelles formes de convivialité

COUTUME
Saint-Patrick à la française

Après les citrouilles de Halloween et les dragons du Nouvel An chinois, voici la Saint-Patrick et ses flots de bière. Au palmarès des réjouissances étrangères adoptées en France, la fête nationale irlandaise (le 17 mars) a la cote. Le succès de l'événement, dédié à celui qui, au 19^e siècle, évangélisa l'île, ravit les pubs irlandais qui l'ont importé. A Paris, on compte déjà une cinquantaine de ces tavernes, deux fois plus qu'il y a dix ans. Au Murphy's House, la consommation de bière, ce soir-là, bat des records. Elle passe de 80 à 600 litres. « Nos clients sont friands de jeux de fléchettes, de discussions sur le rugby et d'accents irlandais au bar », explique le patron, Olivier Amiot.

La Saint-Patrick prospère sur le renouveau de la culture celte. Chaque été, le Festival interceltique attire 600 000 personnes à Lorient. Le 20 mars, le Stade de France accueillera son troisième fest-noz géant. Encouragée par cet accueil, l'Irlande a choisi d'ouvrir son premier centre culturel en France, rue des Irlandais, à Paris. Pour y transposer la Fête de la chèvre de Kerry ou celle de l'histoire de Galway, peut-être ? ● **Virginie Leray**



Cette fête nationale étrangère la plus célébrée en France.

L'Express, n° 2 750, 2004.

Pour plusieurs magazines, la promotion de l'identité territoriale réside, non dans l'admiration obséquieuse du passé, mais plutôt dans la célébration de l'innovation et des nouvelles formes de pratiques culturelles. L'urbanité propre aux grandes villes est ainsi propice au renouvellement et au dynamisme comme l'indiquent plusieurs titres d'articles (document 5.84.). Celui publié par *Courrier International* à propos de l'impact de l'inauguration du tramway sur le renouvellement identitaire de la capitale régionale présente ce nouvel équipement comme un rapprochement symbolique entre le centre et les périphéries mais aussi entre le passé et l'avenir, comme si la promotion du patrimoine historique constituait un élément favorable à la rénovation urbaine (document 5.85.).

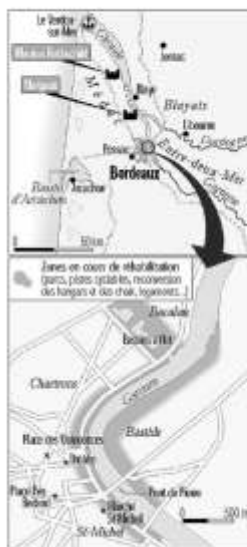
Document 5.84. Les grandes villes de province et la construction d'une image liée au dynamisme culturel

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Courrier International</i>	725	2004	« Bordeaux la bourgeoise prête pour le futur »
<i>Géo</i>	313	2005	« Bordeaux - Le renouveau »
<i>Géo</i>	320	2005	« Toulouse, regards croisés sur une ville singulière »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2121	2005	« Montpellier, la ville que la danse a réveillée »

Document 5.85. Bordeaux, entre tradition et modernité

Bordeaux la bourgeoise prête pour le futur

Symbolisée par le tracé du tramway futuriste, la rénovation urbaine de la capitale de l'Aquitaine a donné un nouveau souffle à la ville.



COUBRIER INTERNATIONAL
Paris

Bordeaux est à elle seule un petit condensé de la France. Demandez aux Bordelais ce qu'ils trouvent de plus formidable dans leur ville. La culture, les arts, la programmation musicale, les hautes technologies ? Que non !... Tous vous parleront invariablement de leur tramway. Certes, la ville n'avait pas de métro. Mais de là à s'enticher des transports publics.

Et pourtant, force est de constater qu'ils ont raison. Le tramway ne représente pas simplement une belle balade serpentant dans le passé bourgeois de la cité portuaire. Il est la preuve, au fil des stations, qu'une ville réputée pour son caractère immuable a un avenir. C'étaient silencieusement et gracieusement sur des rails coupant tantôt les vieux pavés tantôt les terre-pleins de gazon, le tram fait défiler sous les yeux de ses passagers les façades rénovées des joyaux d'architecture de la ville, puis traverse le port



■ L'auteur
Eric Papp, 35 ans, est correspondant à Paris de *Newsweek* depuis 2003. Il a travaillé en Asie, en Afrique et en Europe pour différents titres : *Los Angeles Times*, *LA Weekly The Independent on Sunday*, *Salem* et le *Phoenix Post*.

de Pierre. A bord de ces wagons aux formes résolument modernes fendant la circulation, il est évident qu'une page est en train de se tourner sur les façades lépreuses et les rues affubliées de poteaux télégraphiques du Bordeaux d'hier.

L'ère nouvelle qui s'annonce est une ère de paradoxes. La capitale du vin, marquée dans la tradition, s'est largement ouverte à des brassages exhalant des saveurs inédites, destinées aux papilles des amateurs du monde entier. Les campagnes recueillies de cette région à demi insulaire, qui jadis s'étiolaient, attirent désormais de plus en plus de Britanniques à la retraite. A la suite du scandale de corruption dans lequel il est impliqué, le maire, Alain Juppé, se retire enfin de la vie politique nationale, et les Bordelais ont applaudi des deux mains lorsqu'il a clairement fait savoir qu'il s'accrocherait aussi longtemps qu'il le pourrait à sa bonne ville de Bordeaux. Selon un récent sondage IFOP, 94 % de ses administrés disent avoir confiance en leur ville.

Lorsqu'une ville se paupérise, explique l'urbaniste Jean-Pierre Fortin, son centre historique se dégrade, et avec lui la valeur de son patrimoine. Or Bordeaux est aujourd'hui en train de se réapproprier son vieux centre, en réhabilitant son théâtre et ses principaux monuments, et en engageant une ambitieuse reconversion des docks de son port fluvial, qui redeviendront bientôt dans ce qui sera devenu un quartier commerçant qui devrait attirer les touristes. En suivant les nouvelles pistes cyclables qui longent la Garonne, on constate les nombreux changements, et un petit détour permet une plongée dans le quartier agrémenté des clubs de strip-tease et des bars du Bordeaux interlope d'antan. « Quoi que l'on puisse dire de Juppé, il a réussi à faire avancer ces choses », affirme Fortin.

Mais c'est sans doute le tramway qui a eu le plus fort impact psychologique. Car il ne se borne pas à relier les quartiers excentrés au centre-ville, il démontre que, dans une ville marquée socialement conservatrice, le changement est possible. **Eric Papp**

Courrier International, n° 725, 2004.

Conclusion concernant le culturalisme géoéthique

L'examen des articles géographiques impliquant des valeurs culturalistes révèle une conception de la justice territoriale fondée sur le respect du droit à la différence. Les bases épistémologiques de cette dernière renvoient à la tradition idiographique de la géographie classique. Qu'elle s'intéresse aux ensembles naturels, aux lieux de mémoire ou aux genres de vie traditionnels, la presse magazine se plaît en effet à collectionner les monographies stéréotypées dans une forme souvent distrayante ou émouvante, mettant en valeur les particularités et l'originalité des territoires composant le patrimoine commun de la nation. Cette célébration des identités territoriales n'a pas pour seul effet d'encourager les lecteurs à la rêverie et à l'évasion ou à développer un rapport simplement hédoniste aux territoires. Elle traduit également un discours conservateur légitimant la sanctuarisation des paysages, la mise en défens des espaces les plus appréciés et les plus fragiles ainsi que le respect du patrimoine. Si elle contribue à la cohésion identitaire, au rayonnement et à la notoriété des territoires, l'exaltation romantique de la nature et la commémoration du passé ne sombrent pourtant pas dans un chauvinisme réactionnaire. Leur invocation s'apparente plutôt à une manière de distraire le lectorat et se présente sous la forme d'une réappropriation postmoderne du patrimoine dans laquelle n'importe qui peut puiser pour enrichir son imaginaire géographique. En fait, la plupart des articles se rapprochent davantage du modèle multiculturaliste que du communautarisme : les qualités territoriales mises en avant sont célébrées selon une manière qui n'exclut pas l'étranger mais, au contraire, qui cherche à intégrer n'importe quel lecteur ; ces évocations constituent avant tout une invitation à la découverte et au respect du patrimoine et des identités territoriales. Le lecteur régulier d'un magazine comme *Géo* n'est ainsi pas enfermé dans la commémoration d'une tradition locale unique. Il est au contraire amené à connaître ou à redécouvrir de nouvelles contrées à chaque parution et à profiter de leur richesse respective dans le cadre d'une pérégrination esthétique. La presse culturaliste favorise ainsi la juxtaposition œcuménique des cultures dans le cadre d'un pluralisme fondé sur la tolérance, le goût de l'altérité et la complémentarité des échelles d'appartenance.

5.3. Géoéthique de la presse libertarienne

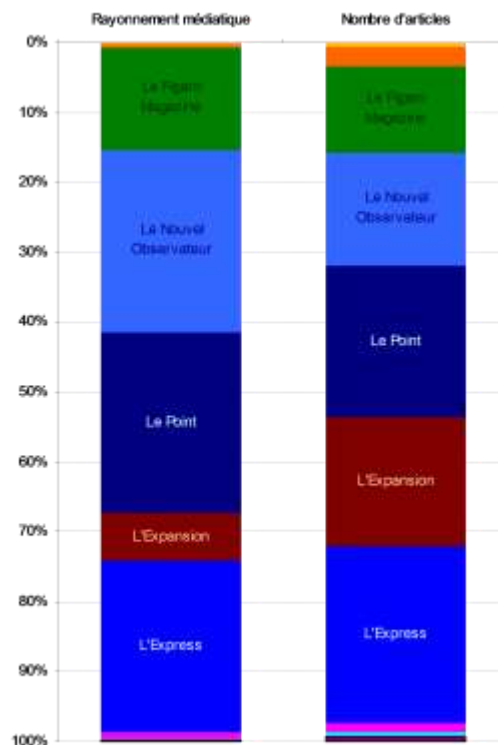
5.3.1. La place du libtarisme dans la presse magazine

Les articles faisant appel à une géoéthique libertarienne reposent sur l'idée que les lieux évoqués constituent des ressources à valoriser dans le cadre d'un usage privé. La justice territoriale se réalisant hors de tout système de contrôle autoritaire, les individus demeurent les seuls arbitres légitimes pour spécifier la qualité qu'ils reconnaissent ou attribuent aux territoires dont ils peuvent juridiquement revendiquer la propriété ou l'usage. Sur un plan collectif, les territoires en question peuvent faire l'objet de transactions marchandes et leur valeur tient alors aux performances qu'ils offrent à leurs détenteurs par rapport à d'autres lieux disponibles et librement accessibles. La comparaison des opportunités offertes par chacun d'eux favorise leur mise en concurrence dans le cadre d'un marché spatial compétitif. Ils peuvent ainsi être considérés par leurs possesseurs ou par de possibles acquéreurs comme des investissements à valoriser ou des entités à conquérir pour satisfaire un intérêt individuel qui résulte au bout du compte d'un choix libre et personnel (l'utilité, la valeur ajoutée, le profit, le prestige) : plus un lieu présente de caractéristiques avantageuses pour d'éventuels clients (entrepreneurs, touristes, usagers, électeurs, candidats), plus sa valeur sur le marché tend à croître. Il appartient à chacun de profiter librement des conditions que lui offre ce marché. Dans un espace géographique organisé selon cette logique, la seule contrainte qui pèse sur les habitants est celle du rapport entre l'avantage et le prix d'acquisition auquel s'ajoute éventuellement le prix d'accès si les déplacements sont comptabilisés dans le calcul des dépenses. En postulant, conformément à la théorie néoclassique de l'utilité, que l'habitant moyen cherche à maximiser son bien-être tout en réduisant ses coûts, la plupart des modèles d'analyse spatiale sont construits autour d'une telle logique libertarienne : les centres sont réduits à des marchés et les surfaces qui les environnent à des facteurs de production ou de rente.

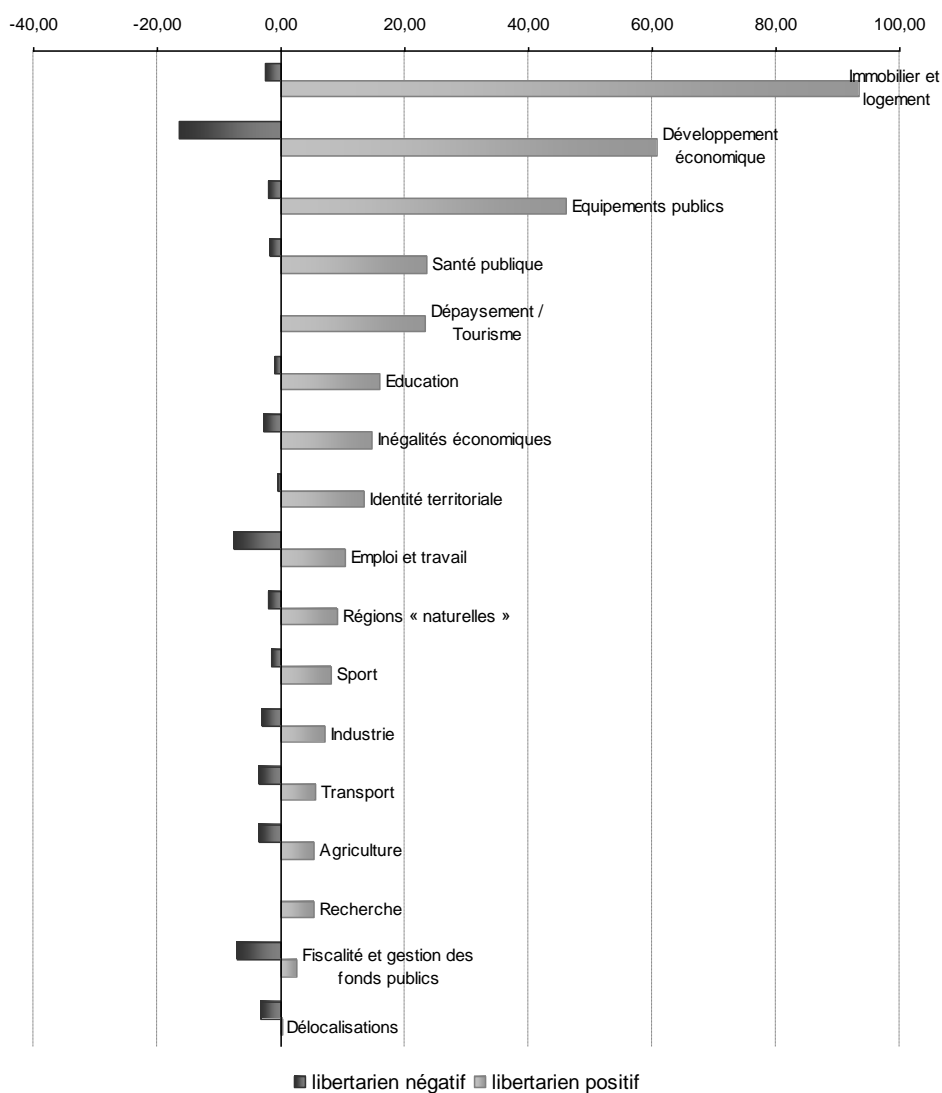
La presse magazine contribue elle aussi à la promotion des valeurs géoéthiques libertariennes même si aucun titre étudié au sein du corpus ne publie exclusivement des articles à caractère libertarien. Ceux qui en sont le plus proches (*Capital*, *L'Expansion*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Figaro Magazine*, *L'Express*) ne lui sont pas d'une fidélité absolue (document 5.86.). Il n'empêche qu'en rassemblant un peu moins de 30 % du rayonnement médiatique et un peu plus de 1 000 articles, ce courant constitue un axe structurant du débat public territorial. Les rubriques géographiques les plus marquées par les raisonnements li-

bertariens concernent des secteurs régulés traditionnellement par le marché (l'immobilier, le développement économique, le tourisme, l'emploi, les transports, l'industrie ou l'agriculture) mais aussi des domaines plus inattendus comme les équipements publics (la santé, l'éducation), l'identité territoriale, les milieux naturels, le sport ou la recherche (document 5.87). Plusieurs problématiques contribuent de façon récurrente à faire de la presse magazine un vecteur géoéthique pour les valeurs libertariennes : c'est le cas de l'implantation des activités productives intégrées à l'économie de marché, de la régulation du parc résidentiel dans les grandes villes françaises mais aussi d'une tendance plus générale à évaluer la qualité des territoires sous la forme de classements hiérarchiques.

Document 5.86. La Contribution des différents titres de la presse magazine au rayonnement médiatique du libertarisme
(en % du total)



Document 5.87 Les rubriques de la presse magazine les plus sensibles au libéralisme



5.3.2. Géoéthique des activités économiques

Dans un système régi selon une géoéthique libertarienne, le marché d'échanges de biens et de services apparaît comme un critère déterminant de la réussite d'un territoire, notamment car il conditionne la quantité d'emplois et de revenus disponibles, l'idée sous-jacente étant que la satisfaction des habitants dépend du volume agrégé des transactions librement effectuées. La valeur d'un lieu résulte alors de sa capacité à mettre en relation vendeurs et acquéreurs, marché local et marchés extérieurs, dans le cadre d'une compétition territoriale pour l'attraction de pourvoyeurs et de producteurs de capitaux (résidents, investisseurs, entrepreneurs, contribuables). L'habitant est censé choisir les lieux qui correspondent le mieux à la satisfaction de ses besoins et de ses passions (résidence, activité salariale, investissement, consommation finale). Dans ces conditions, la régulation des préférences individuelles dessine une organisation spatiale collective résultant de l'ajustement spontané des avantages comparatifs offerts par les différents lieux : certains parviennent à cumuler les facteurs de production de valeurs et s'imposent comme des pôles plus ou moins puissants où se concentrent l'offre la plus étendue et la demande la plus solvable. Dans une version utilitariste du libéralisme, la mesure des performances territoriales peut s'effectuer selon un critère d'agrégation des satisfactions, la liberté étant la plus élevée là où la quantité d'opportunités est la plus grande. De façon générale, plusieurs paramètres sont mis en avant pour expliquer la réussite ou, au contraire, la faillite de tel ou tel territoire : le revenu des résidents, le capital marchand accumulé, la capacité de crédit et d'investissement, le dynamisme du tissu d'entrepreneurs locaux, la spécialisation sectorielle, la présence sur place de fournisseurs de biens et de services (conseil, formation, recherche, énergie, logistique, matières premières et produits intermédiaires), le soutien des pouvoirs publics ou l'ouverture sur des marchés extérieurs capables de suppléer aux carences locales.

La presse magazine aborde ces questions sous des angles complémentaires. Elle s'interroge ainsi sur l'attractivité de la France dans le marché mondial des nations, sur la polarisation et la division spatiale de l'économie (lieux centraux et campagnes), sur la marchandisation touristique des territoires.

L'attractivité de la France dans le marché mondial des nations

Les magazines expriment de façon régulière une inquiétude générale face à une perte d'attractivité du territoire national dans la compétition économique mondiale, la répulsivité se manifestant à travers une reprise observée des délocalisations (document 5.88.).

Document 5.88. Les délocalisations vues par la presse magazine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	147	2004	« Délocalisations : où partent nos emplois ? »
<i>Capital</i>	167	2005	« Délocalisations - Votre emploi est-il menacé ? »
<i>L'Expansion</i>	679	2003	« Le drame de la fuite des entreprises »
<i>L'Expansion</i>	702	2005	« Couacs sur l'attractivité de la France »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 591	2004	« Économie - Le grand défi des délocalisations »

Cette situation préoccupante s'expliquerait par une « chute » de la compétitivité et par une inadaptation structurelle de l'appareil productif français : pour *Le Nouvel Observateur*, « au-delà du trou d'air conjoncturel qui accentue l'hémorragie, la France subit l'inexorable désindustrialisation d'un pays à fort coût de main-d'œuvre. Sans pour autant arriver à attirer les nouveaux emplois, plus volatils »⁴⁴⁵. Parmi les différents secteurs d'activité, l'industrie serait la plus touchée. *Le Figaro Magazine* parle de « désindustrialisation »⁴⁴⁶ tandis que *Le Nouvel Observateur* agite le spectre d'une « France sans usines »⁴⁴⁷. Le mensuel *L'Expansion* propose quant à lui « la carte des 11 093 emplois délocalisés en un an » après avoir expliqué à travers le cas de Roubaix les problèmes qui se posent lorsque « nos machines déménagent », comme si l'allocation de capital fixe devait subitement dépendre des intérêts de la main-d'œuvre⁴⁴⁸ : l'idée d'intérêt national ou de patriotisme économique apparaît comme une réponse aux défis posés par la mondialisation néolibérale. Les inquiétudes en matière d'inégalités d'activité ne sauraient toutefois justifier la remise en cause d'un système de libre marché laissant à chacun, individu ou association de propriétaires, le soin de profiter des avantages comparatifs que sa situation géographique lui offre (la possession de capacités de financement, de matières premières, de main-d'œuvre et l'accès aux ressources extérieures indisponibles sur place) et ceci quelle que soit l'échelle d'observation adoptée. Pour un hebdomadaire de droite comme *Le Figaro Magazine* (n° 18 526, 2004), « plus qu'une menace, les délocalisations sont un défi lancé à l'économie française qui, une bonne fois pour toutes, doit se mettre en phase avec le monde pour survivre à la compétition. La tendance,

⁴⁴⁵ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 009, 2003.

⁴⁴⁶ *Le Figaro Magazine*, n° 18 526, 2004.

⁴⁴⁷ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 009, 2003.

⁴⁴⁸ *L'Expansion*, n° 691, 2004 et n° 686, 2004.

dans les pays modernes, n'est ni à la répression ni à l'augmentation des impôts ; empêcher nos entrepreneurs de produire là où bon leur semble serait les condamner à étouffer derrière nos archaïsmes. Une telle perspective ôterait toute envie aux investisseurs étrangers de venir dans l'Hexagone ». Selon ce point de vue, si elle veut faire face à la concurrence inhérente au marché mondial des capitaux, la puissance publique nationale doit chercher à attirer les investisseurs en dérégulant le marché des activités productives sur son propre territoire et en favorisant les initiatives locales. Lorsqu'ils installent un nouvel établissement au sein d'un bassin d'emplois, les responsables d'entreprises sont alors accueillis comme s'ils apportaient un bienfait général à la communauté, justifiant la bénédiction des pouvoirs publics locaux (document 5.89.).

Document 5.89. Les « dividendes » de la liberté de localisation

« À Sayat, ancien village vigneron de 2 300 habitants, au cœur du Parc régional des volcans d'Auvergne. Dans cette nature accueillante, une usine ultradesign en bois de 4 000 mètres carrés vient tout juste de sortir de terre. (...) D'ici trois à cinq ans, l'usine de Sayat devrait employer 150 personnes. Le lycée professionnel Marie-Laurencin de Riom (Puy-de-Dôme), proche de l'usine, propose à ses élèves une formation haute couture unique en

France. La commune n'aura plus alors qu'à tirer les dividendes des nouvelles installations, dont la facture approche 5 millions d'euros. En plus des 50 000 euros attendus de la taxe professionnelle, d'emplois, de nouveaux habitants, le maire espère surtout qu'Hermès fera venir du monde entier ses meilleurs clients pour faire connaître les charmes du village et le "made in Sayat" ».

Le Point, n° 1 656, 2004.

À l'échelle nationale, les inégalités régionales observées en matière de création de richesses marchandes confirment la capacité de certains acteurs locaux à mieux tirer profit que d'autres des conditions offertes par l'organisation marchande des territoires, sans que le principe général de libre concurrence ne soit remis en cause. Dans son numéro 679, en comparant les 22 régions métropolitaines, *L'Expansion* cherche ainsi à voir à travers différents critères (l'emploi, la vitalité des entreprises et la recherche) comment s'organise l'inégale vitalité économique du territoire national : le Sud et l'Ouest semblent ainsi bénéficier d'une dynamique particulièrement favorable, à l'inverse du Nord et de l'Est. Le rôle des métropoles n'est pas évoqué dans l'article et les écarts entre régions sont interprétés comme la manifestation d'une inégalité légitime entre territoires amenés à tirer un profit individuel de la compétition économique (document 5.90). Dans une perspective tout aussi libertarienne, plusieurs magazines mettent en avant des bassins d'emplois parvenus à développer un savoir-faire et des spécialités dans l'informatique, le textile, la verrerie ou les produits de la pêche, leur permettant de supporter la concurrence des industries issues des pays émergents (document 5.91.). Le modèle invoqué ici est celui du district industriel mis en évidence par la nouvelle économie géographique. D'autres articles mettent en avant le cas d'entreprises locales considérées comme des réussites exemplaires en raison de leur capacité à écouler leur

production sur les marchés national et mondial (document 5.92.). Les facteurs invoqués pour expliquer la réussite de tel ou tel secteur géographique sont variés : la « *qualité de la main d'œuvre* »⁴⁴⁹, la « *créativité* »⁴⁵⁰ mais aussi la présence d'investisseurs.

Document 5.90. L'inégale « *vitalité* » économique de l'espace français vue par *L'Expansion*



L'Expansion, n° 679, 2003.

Document 5.91 Des systèmes productifs locaux compétitifs

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« À Morez, la lunetterie souffre : "Seule la créativité peut nous sauver" »
<i>L'Expansion</i>	686	2004	« À Eu, le succès des verrières : "Ici, la main d'œuvre fait la différence" »
<i>L'Expansion</i>	687	2004	« Mer - Boulogne : 24 heures sur la planète pêche »
<i>L'Express</i>	2 752	2004	« Internet - Retour à Republic Alley »
<i>Le Point</i>	1 593	2003	« Chartres - Parfumerie - La Cosmetic Valley »
<i>Le Point</i>	1 670	2004	« Castres dans le droit fil »

⁴⁴⁹ *L'Expansion*, n° 686, 2004.

⁴⁵⁰ *L'Expansion*, n° 683, 2004.

Document 5.92.a Des PME/PMI au rayonnement national ou international

Magazine	Numéro	Ville	Entreprise	Titre de l'article
<i>Capital</i>	145	Furiani	Pietra	« <i>Pietra, le Corse qui nargue Coca-Cola</i> »
<i>Capital</i>	161	Lavans-lès-Saint-Claude	Smoby	« <i>Smoby, le Jurassien qui résiste aux jouets chinois</i> »
<i>Le Point</i>	1 617	Castres	Laboratoire Fabre	« <i>Le petit géant du Tarn</i> »
<i>Capital</i>	162	Munster	Geyer	« <i>Geyer, le Lorrain qui a réinventé la limonade</i> »
<i>Capital</i>	165	Guilherand-Granges	Montagut	« <i>Montagut, le polo ardéchois qui triomphe en Chine</i> »
<i>Le Point</i>	1 709			« <i>Il vend du textile aux Chinois</i> »
<i>Le Point</i>	1 643	Épinal	Royal Cola	« <i>Le cola d'Épinal</i> »
<i>Le Monde 2</i>	56	Arles	Actes Sud	« <i>L'Arlésienne s'est fait un nom</i> »
<i>Le Monde 2</i>	69	Quimper	Armor-Lux	« <i>Armor Lux, la fibre bretonne</i> »
<i>Le Point</i>	1 674			« <i>Armor Lux habille La Poste</i> »
<i>Le Point</i>	1 673			« <i>Charal à Cholet</i> »
<i>Le Point</i>	1 698	Rennes	Samsic	« <i>Le Monsieur Propre de Rennes</i> »

C'est pourquoi *Capital* insiste sur le rôle des fortunes locales qui tiennent et dynamisent les économies régionales⁴⁵¹. De façon similaire, *L'Expansion* répertorie les « *meilleurs réseaux* » d'entrepreneurs dans les différentes régions, considérant qu'ils représentent un potentiel stratégique pour les habitants intéressés par la création d'activités, d'emplois et de revenus⁴⁵². Il en est de même lorsque ces derniers sont extérieurs au bassin d'emplois, comme Toyota qui produit « *une Yaris à la minute* » à Valenciennes selon *Le Figaro Magazine*. Le même journal insiste sur le rappel des facteurs de localisation pris en compte par la firme japonaise : « *choisi grâce à son maillage autoroutier, son important réseau d'équipements et la forte tradition industrielle de la région offrant un réservoir de main-d'œuvre suffisant, le site de Valenciennes est déjà une réussite* » (*Le Figaro Magazine*, n° 18 274, 2003). Il s'agit pour les journalistes qui écrivent ces articles de mettre en avant les atouts dont disposent certains centres de production dans l'espace globalisé de la création de valeurs marchandes, de montrer que des entreprises françaises peuvent localement être compétitives et apporter la preuve que la désindustrialisation et les délocalisations ne sont pas une fatalité.

Géoéthique des lieux centraux

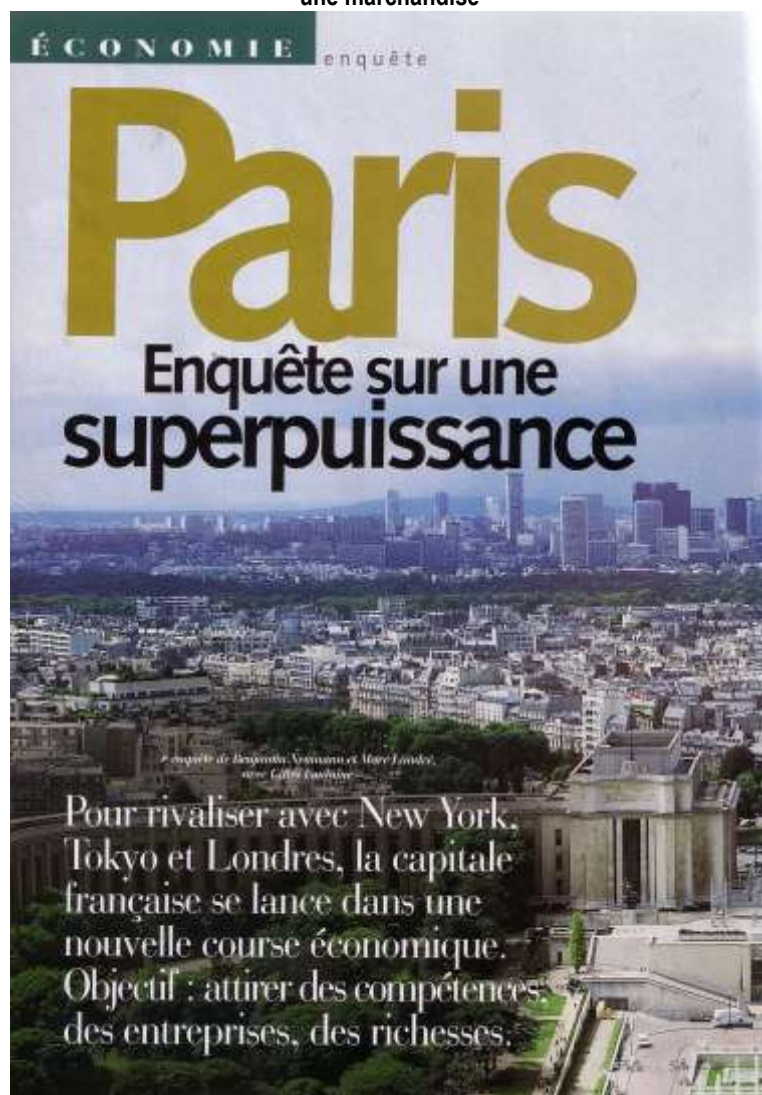
Au-delà de la capacité de certains bassins d'emplois à se concentrer sur des niches d'activités spécialisées pour faire face à la concurrence territoriale, les villes apparaissent de façon récurrente comme des commutateurs spatiaux incontournables et comme les principaux opérateurs d'intégration de l'économie française dans la mondialisation néolibérale. Dans cette économie spatiale de marché désormais globalisée, les métropoles se présentent comme les lieux centraux où se réalisent les échanges les plus fructueux et où s'opère l'articulation entre les différents niveaux d'organisation de la production de valeurs marchandes. C'est ainsi

⁴⁵¹ *Capital*, n° 153, 2004.

⁴⁵² *L'Expansion*, n° 693, 2005.

que *L'Expansion* évoque dans son numéro 697 « les villes qui font bouger la France » à partir de différents critères de sélection : la capacité à attirer de nouveaux habitants, le taux de chômage, la vigueur des créations d'entreprises et le montant des dépenses publiques locales orientées vers le soutien des entrepreneurs. En proposant de telles analyses, les journalistes mettent les villes en concurrence et contribuent à standardiser leur image de marque auprès des détenteurs de capitaux. Dans un article publié dans son numéro 1 691, *Le Point* s'intéresse au rôle du pouvoir d'achat sur l'attractivité économique des territoires, constatant des disparités importantes dans les salaires versés aux populations selon les villes françaises : outre des ajustements liés aux différences de coûts entre villes que les employeurs pourraient intégrer dans le calcul des grilles salariales, les journalistes rappellent que « les agglomérations les plus denses en emplois attirent les personnes les plus productives et donc les mieux rémunérées. À qualification identique, on a pu mesurer que, lorsque la taille d'une agglomération double, la productivité augmente de 3 % et les salaires suivent la même pente »⁴⁵³. La hiérarchie des lieux centraux serait ainsi la principale conséquence de l'organisation d'un marché spatial fondé sur la libre concurrence, retrouvant là les principes géoéconomiques du modèle christallerien. Les magazines mettent également en avant le rôle stratégique des métropoles dans la compétition pour la capitalisation de richesses, Paris s'imposant

Document 5.92.b Quand la valeur d'un territoire devient une marchandise



L'Expansion, n° 681, 2003.

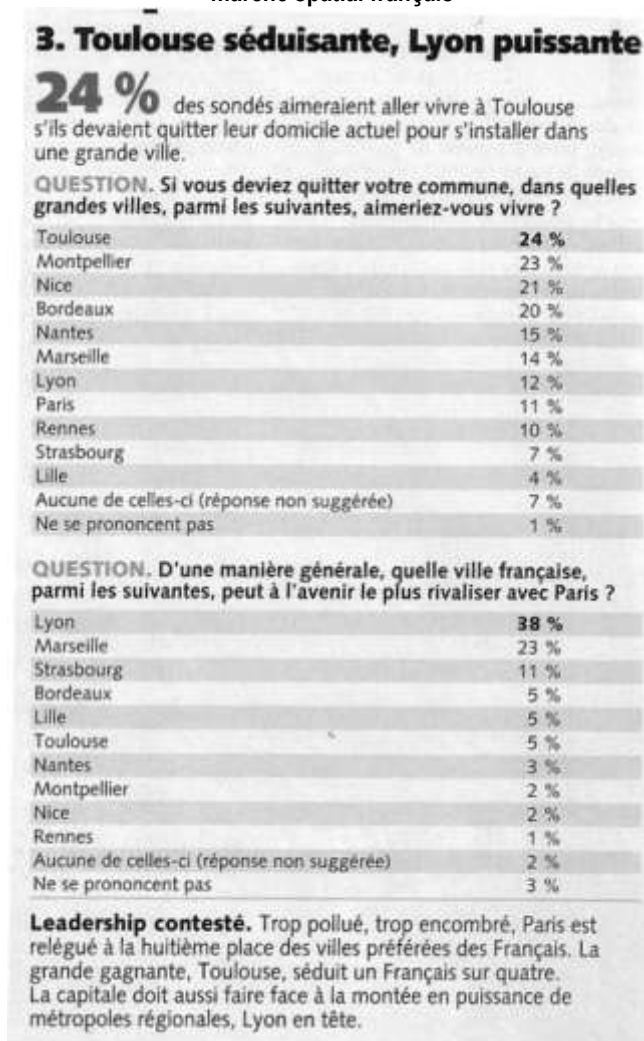
⁴⁵³ *Le Point*, n° 1 691, 2005.

selon les termes de *L'Expansion* comme une « *superpuissance* » engagée dans « *une course économique* » avec les grandes capitales du monde (document 5.93.)⁴⁵⁴ : d'après ce mensuel, la ville « *cumule tous les atouts* » au nombre desquels figurent « *les sièges des grands groupes* », de « *l'argent du monde entier* », des « *institutions financières* », des « *géants des médias et de la com* », « *les commerces de la mode et du luxe* », « *les foules touristiques* », des « *sites culturels* » et « *les centres du pouvoir politique* ». On aurait pu en rajouter d'autres mais la liste est suffisamment édifiante pour suggérer l'avantage que Paris représente pour l'économie nationale.

Cette prépondérance ne signifie pas l'atonie du reste du territoire. Les journalistes suggèrent au contraire qu'il existe une concurrence entre les autres agglomérations pour exploiter l'avantage que constitue la proximité et les synergies avec Paris. C'est ainsi que, dans le même numéro de *L'Expansion*, ils décrivent « *l'offensive des capitales régionales* » pour l'attraction d'investisseurs⁴⁵⁵. Ils contribuent même à la réalisation de cette mise en concurrence en éditant un sondage sur l'intérêt inégal que chacune d'elles suscite auprès du grand public (document 5.94.). On se rend compte que si Paris occupe une position de suprématie sur le marché des transactions de biens et de services, elle n'est pas forcément bien placée sur le marché de la résidence, les personnes interrogées préférant apparemment des métropoles dynamiques mais plus petites, situées dans le Sud et dans l'Ouest du pays, renforçant les écarts déjà observés en matière de vitalité et de notoriété économiques.

Les villes sont régulièrement présentées comme des territoires dynamiques du fait de leur forte spécialisation sur les services marchands (document 5.95).

Document 5.94. Les villes françaises dans l'économie du marché spatial français



L'Expansion, n° 681, 2003.

⁴⁵⁴ *L'Expansion*, n° 681, 2003.

⁴⁵⁵ *L'Expansion*, n° 681, 2003.

Document 5.95. Les villes, centres de services marchands

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	157	2004	« Niort, capitale des mutuelles d'assurance »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 399	2003	« Pucés de Saint-Ouen - Le mondial de l'Antiquité »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 933	2005	« Salon du Bourget - Haute voltige »
<i>Le Monde 2</i>	76	2005	« À Paris, soixante créateurs misent sur les Halles - L'élégance du forum »
<i>Le Point</i>	1 590	2003	« Le Havre - Banco sur les cargos »
<i>Le Point</i>	1 603	2003	« Aéroport - Air France dope Roissy »
<i>Le Point</i>	1 637	2004	« Emploi - La Recette d'Arras »
<i>Le Point</i>	1 677	2004	« Beauvais - Polémique dans l'air »

Plusieurs articles déplorent toutefois que certaines d'entre elles ne parviennent pas à s'adapter à l'évolution du marché, pointant les ports de commerce français exposés à une perte de compétitivité inquiétante (document 5.96.).

Plusieurs articles visent particulièrement le port de Marseille pénalisé par d'importants problèmes d'organisation sociale (document 5.97.). D'après les points de vue exprimés, ces difficultés et ces blocages locaux, aussi regrettables soient-ils pour les acteurs concernés, ne sauraient justifier la rupture avec le principe de libre marché : si les détenteurs de capitaux regroupés dans un même territoire sont incapables d'en tirer un avantage

mutuel, il n'appartient qu'à eux d'en assumer la responsabilité en modifiant leurs relations ou en délocalisant leur activité, la puissance publique n'ayant pas vocation à les remplacer pour gérer leurs carences.

Document 5.96. Les ports français à la traîne de l'Europe (1)

En 25 ans, Anvers et Hambourg ont dépassé le port de Marseille.

Les ports Français à l'épreuve de la concurrence

	Classement européen		Trafic en millions de tonnes
	1980	2004	
Rotterdam (Hollande)	1	1	354,2
Anvers (Belgique)	3	2	152,3
Hambourg (Allemagne)	5	3	114,48
Marseille (France)	2	4	94,1
Le Havre (France)	4	5	76,2

AOC

Le Figaro Magazine, n° 19 029, 2005.

Document 5.97. Les ports français à la traîne de l'Europe (2)

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 029	2005	« Ports français - Après les défis, le grand gâchis »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 059	2005	« Marseille - Le coût des grèves »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 137	2005	« Marseille : l'illusion gauchiste »
<i>Marianne</i>	443	2005	« Le Désolant Naufrage du navire Marseille »
<i>Marianne</i>	450	2005	« Marseille après la crise... Les questions qui fâchent »
<i>Le Point</i>	1593	2003	« Marseille - Remous dans le port »
<i>Le Point</i>	1605	2003	« Marseille - Les rebelles sont fatigués »
<i>Le Point</i>	1730	2005	« Syndicats - Lune de fiel à Marseille »

Les campagnes dans la concurrence économique des territoires

Les villes n'ont pas l'exclusivité du dynamisme et plusieurs magazines se plaisent à souligner « *le déclin puis la renaissance de nos campagnes* »⁴⁵⁶ sans toujours insister sur la diversité des situations ni préciser quel type de ruralité cela concerne. *Le Figaro Magazine*, dans son numéro 18 741 publié en 2004, propose, par exemple, un article sur « *la Vendée qui gagne* » grâce à « *l'énergie discrète mais efficace déployée par tout le pays vendéen, tous secteurs confondus* » (tourisme, PMI variées et nombreuses). Deux types d'activités apparaissent cruciales pour l'intégration des espaces ruraux dans le système productif mondial : l'agriculture et le tourisme.

Les médias sont particulièrement sensibles à l'inégale capacité des différentes zones de production à s'adapter aux fluctuations et aux soubresauts du marché international. Les journalistes discutent par exemple les conséquences des négociations multilatérales entreprises au sein de l'OMC ou des réformes de la PAC consécutives à l'élargissement de l'Union européenne, situation que *Le Nouvel Observateur* résume dans un titre définitif : le « *dernier combat de l'agriculture française* »⁴⁵⁷. La fin de la protection de l'agriculture française contre la concurrence étrangère est présentée comme un facteur de déstabilisation locale exigeant le plus souvent, non pas un soutien de l'État, mais plutôt une adaptation des terroirs et le développement de productions capables de profiter des nouvelles opportunités du marché. C'est ainsi qu'un article de *L'Express* se réjouit que « *la Chine achète [du lin] normand* »⁴⁵⁸. L'essor des biocarburants⁴⁵⁹ ou l'orientation vers une « *autre agriculture* » plus respectueuse des rythmes écologiques⁴⁶⁰ apparaissent comme d'éventuelles pistes à exploiter. Dans un certain nombre d'articles, la situation des vignobles français est présentée comme préoccupante (document 5.98.).

Document 5.98. Les terroirs viticoles, une marchandise en compétition

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	146	2003	« <i>Zizanie dans le Médoc</i> »
<i>Capital</i>	153	2004	« <i>Champagne-Ardenne - Le célèbre breuvage reste un fabuleux filon</i> »
<i>L'Expansion</i>	677	2003	« <i>La cote des terroirs</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 460	2003	« <i>La route du Champagne du sud au nord</i> »

⁴⁵⁶ *Capital*, n° 167, 2005.

⁴⁵⁷ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 144, 2005.

⁴⁵⁸ *L'Express*, n° 2 830, 2005.

⁴⁵⁹ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 066, 2004.

⁴⁶⁰ *L'Express*, n° 2 763, 2004 et *Le Point*, n° 1 679, 2004.

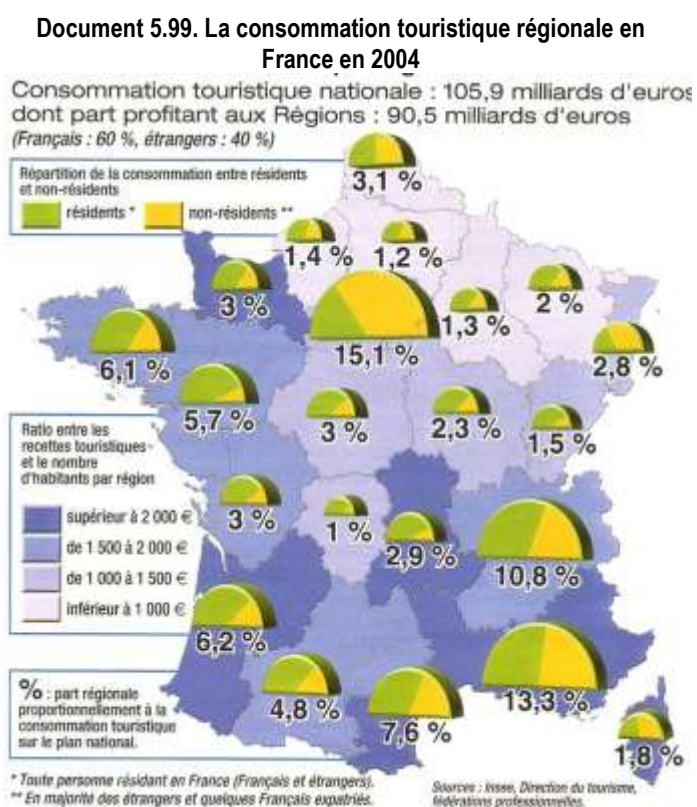
<i>Le Monde 2</i>	82	2005	« De la comparaison abusive à l'éloge de la différence - Bordeaux-bourgogne - Un duel d'esprit »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 077	2004	« Vin - Bordeaux blues »
<i>Le Point</i>	1 585	2003	« La vengeance du beaujolais »
<i>Le Point</i>	1 589	2003	« Les Charentes tremblent pour leur cognac »
<i>Le Point</i>	1 621	2003	« Du rifici chez les bourgeois »
<i>Le Point</i>	1 637	2005	« Bordeaux - Vendanges amères »

La marchandisation touristique des territoires

Outre les enjeux déjà évoqués par les articles culturalistes sur les effets de la fréquentation des sites, l'activité touristique est également présentée par la presse magazine sous un angle libertarien comme un double enjeu économique dans la compétition territoriale. À l'échelle de la nation, grâce à l'afflux de dizaines de millions de visiteurs étrangers chaque année, la consommation touristique est considérée comme un atout car elle permet d'équilibrer la balance des paiements, ce que souligne *Le Figaro Magazine* (document 5.99.).

Aux échelles régionale et locale, le tourisme donne la possibilité à des territoires ruraux de développer des activités et de diversifier leurs sources de revenus sans dépendre uniquement du rayonnement économique d'une métropole régionale. L'attraction des touristes dépend alors des qualités que les lieux peuvent offrir : le prestige et la notoriété, les loisirs proposés, les conditions d'accueil et le soutien des pouvoirs locaux. C'est ainsi qu'Yvon Bonnot, maire de Perros-Guirec, peut écrire dans *L'Express* : « toute ma ville

s'adapte pour recevoir les touristes » (n° 2 769, 2003). La labellisation des eaux de baignade constitue une illustration significative du besoin qu'ont les territoires touristiques de valider la qualité de l'offre qu'ils proposent dans le cadre d'une compétition pour l'attractivité (*L'Express*, n° 2 771, 2003). Les coûts d'accès sont un autre paramètre important car, comme



Le Figaro Magazine, n° 18 969, 2005.

le suggère *Le Figaro Magazine* dans son numéro 19 005, les touristes « en veulent pour leur argent ». Parmi eux, les visiteurs étrangers représentent une manne importante, ce que différents articles mentionnent sur le ton de la dérision sans masquer pour autant les intérêts en jeu (document 5.100.).

Document 5.100. Les touristes étrangers vus par la presse magazine : une source de profit

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	160	2003	« Les Chinois débarquent en masse à Paris »
<i>Courrier International</i>	650	2003	« Mais si, les Rosbifs sont les bienvenus en France »
<i>Courrier International</i>	721	2004	« Ces Néerlandais qui adorent nos hypes »

Les magazines n'hésitent pas à relayer l'intérêt économique de certains territoires impliqués dans le développement de l'économie touristique en assurant parfois une véritable campagne de promotion en leur faveur : c'est le cas de la plupart des articles culturalistes évoqués précédemment qui peuvent, au-delà du discours explicite en faveur d'une célébration des identités locales et des particularismes régionaux, donner lieu à des interprétations intéressées de la part des acteurs du tourisme. Ceux-ci peuvent voir dans la description du territoire proposée par le magazine, non seulement la révélation respectueuse de l'identité du lieu qu'ils habitent, mais un moyen de renforcer sa notoriété et son attractivité touristique auprès de clients potentiels. Ce deuxième niveau de lecture apparaît de façon évidente lorsqu'à la fin d'un article, les journalistes proposent des conseils pratiques pour un éventuel voyage : moyens d'accès, adresses pour l'hôtellerie et la restauration, équipements de loisirs et de découverte mis à disposition des touristes

Document 5.101. Quand *Le Figaro magazine* propose un « carnet de route » pour découvrir le Luberon

Carnet de route

Utile
Comité départemental de tourisme des Bouches-du-Rhône (04.91.13.94.13 ; www.vcp Provence.com). Comité départemental du tourisme du Vaucluse (04.90.80.47.00 ; www.provencequid.com). Parc naturel régional du Luberon (04.90.04.42.00 ; www.parcdu Luberon.com).

Où dormir ?
Les Allées de l'Image, à Saint-Rémy-de-Provence (04.90.92.57.50). Dirigé par un ancien photographe, cet hôtel étonnant et charmant dispose de plus d'un hectare de jardin et de deux piscines, en plein cœur du vieux village de Saint-Rémy !
Le Mas du Girou, à Eyragues (04.90.94.94.46). Située à cinq minutes de Saint-Rémy, cette élégante maison d'1700es est aussi un harem. Trois chambres seulement, mais un lavoir de tranquillité et de bon goût.
Le domaine des Arabales, à Saint-Saturnin-lès-Apt (04.90.75.50.63). Lieu bébé en stable, l'hôtel contemporain de Patrick et Olivier Massart prend son envol en intégrant le Groupe Alain Ducasse et la chaîne des Châteaux & Hôtels de France. Neuf maisons, 46 hectares, une vue sublime et un nouveau chef (Laurent Poillet), ancien du Louis XV à Monaco : l'adresse à suivre est 466.
La Fenêtre, à Lourmarin (04.90.68.11.79 ; www.maisonamut.com). Huit chambres et un appartement décorés avec raffinement de goût au sein d'un mas provençal très chic, dessiné pour la famille.
Chambres supplémentaires (très demandées !) aménagées dans les roulettes du parc... Sans oublier la merveilleuse cuisine de Régine Saminat, qui médonne avec grâce et sans chichis le « fin du frais ». Le meilleur de la Provence.
Le Mas des Herbes Blanches, à Jouxas (04.90.05.78.79). Un relais & Châteaux composé de pittoresques maisons de pierre sèche

intriquées les unes dans les autres. Atmosphère paisible au cœur de la garrigue et jolis jardins suspendus.
L'Oustas de Baumanière, aux Baux-de-Provence (04.90.54.33.07). « Baumanière n'est pas une Adonis, c'est une rétrospective », a écrit Frédéric Bard. Tout est dit, et Jean-André Charial reste le grand enchanteur de ce Relais & Châteaux magique des Alpilles.

Pour se régaler
Le litas Tourteron, à Gardès (04.90.72.90.16). La table idéale du Luberon médiéval. Vase gentillesse, carte courte et équilibrée, excellent service et jolis petits vins de la région pas trop chers ; le bonheur.
Le Jardin du Daui, à l'Île-sur-la-Sorgue (04.90.20.14.99). Une maison accueillante et sincère qui privilégie les produits du marché au naturel, servie par le talent de Daniel Hébert.
Le Petit Bra, à Eygalières (04.90.95.98.89). L'adresse en plus simple mais tout aussi attachante du grand restaurant Chez Bra.

Découvrir
Les balades nature dans les Alpilles. De nombreuses randonnées, accompagnées ou non, sont proposées tout au long de l'année par l'Agence publique du massif des Alpilles à Mazaune (04.90.54.24.10).
Le Conservatoire des ocres et pigments appliqués, à Roussillon (04.90.05.66.69). L'ancienne usine d'ocres Mathieu est aménagée en conservatoire. Sa visite permet de découvrir tous les

Journal de marche à Eygalières.



Lire
Oltre Giene et Gaudet, signorini René Char, nati de l'île-sur-la-Sorgue, qui a souvent parcouru la chaîne du Luberon, notamment avec Paul Eluard (Fouvor et Mystère, Gallimard). Et Casanova qui en 1760 regagne l'Italie par la vallée du Rhône et explore la région, car « un Italien qui a le goût de l'olive Pétrarque doit être curieux de connaître les lieux qu'il a rendus célèbres par son amour de la belle Laore de Sade » (Mémoires, tome II, Gallimard). Guides : Provence Guides Bleus rachetés. Vaucluse et Bouches-du-Rhône, Encyclopédies du voyage Gallimard. Enfin une mise au point sienne François Nourissier : « On prononce Luberon, comme "l'oumron de l'arène" et non "libéress Cuckooon !" » ■ Anne-Marie Guez

matériaux (pigments et colorants) de la couleur, leur exploitation, leur commercialisation. L'association Olima y organise des stages de peinture.

Un aperçu des rues Renaissance des Baux-de-Provence.



Le Figaro Magazine, n° 18945, 2005.

(document 5.101.). Notons que les enjeux libertariens sous-jacents restent toujours secondaires : les journalistes ne présentent pas tel ou tel lieu car le tourisme représente pour lui une manne de profits indispensables pour les résidents permanents ou même parce que l'hôtellerie y serait bon marché mais bien en raison de ses qualités culturelles et patrimoniales propres. L'aspect touristique n'est qu'un complément au reportage géographique et non sa finalité directe. Cette polysémie des articles et la complexité des messages qu'ils contiennent n'empêchent pas qu'ils conservent un sens premier, celui fixé par le journaliste en direction d'un lecteur indifférencié, qu'il soit résident permanent, visiteur de passage ou simple curieux. C'est à partir de celui-ci que j'ai bâti l'analyse géoéthique du corpus.

En outre, il existe une catégorie d'articles privilégiant une approche purement touristique des territoires, la valeur de ces derniers dépendant de leur capacité à attirer certaines catégories de vacanciers. C'est ainsi que *Le Point* propose de partir à la découverte de la « *chic attitude dans le Luberon* » ou de la « *côte chic : de Carantec à Dinard* »⁴⁶¹. À la starisation des territoires observée dans le troisième chapitre de ce travail, s'ajoute un phénomène de « *peoplisation* » des lieux qui, loin d'être anecdotique, participe à l'économie du prestige géographique : apparu historiquement à Cannes avec le festival de cinéma, il affecte aujourd'hui, outre la Côte d'Azur, des littoraux variés (la Corse⁴⁶², Saint-Barthélemy⁴⁶³). L'intérêt pour les lieux de villégiature des élites se manifeste aussi lorsque, derrière un vernis sociologique, les journalistes font le répertoire des « *vacances les plus tendance* ». Différentes stations ont par exemple été mises en lumière par *Le Nouvel Observateur* sous l'angle des aménités qu'elles offrent à plusieurs types de clientèles : « *avant, il partait à la mer ou à la montagne. Aujourd'hui, le nouveau vacancier rejoint sa tribu : le familial va à Noirmoutier, l'intello à l'île de Ré, l'écolo sur les étangs de Gironde, le british en Dordogne, le jet-setteur à Monaco, le riche à Saint-Tropez, le gay à Aigues-Mortes et le libertin à Cap-d'Agde* » (n° 2 072, 2004). Notons qu'en insistant sur le fait que certains lieux seraient fréquentés par tel ou tel type de touriste, les magazines contribuent à renforcer certains poncifs géographiques auprès du grand public, à enfermer ces territoires dans des représentations figées : le marketing produirait de l'identité territoriale. Au-delà de l'image de marque associée aux lieux les plus touristiques, différents articles publiés par la presse économique et la presse de droite et du centre évoquent les efforts locaux parfois consentis pour dynamiser l'offre et accroître l'attractivité des stations les plus importantes (document

⁴⁶¹ *Le Point*, n° 1 713, 2005 et n° 1 717, 2005.

⁴⁶² *Le Point*, n° 1 716, 2005.

⁴⁶³ *Le Point*, n° 1 592, 2003.

5.102.). De façon tout aussi prosaïque, quelques articles s'intéressent à la manière dont l'industrie du tourisme investit les littoraux et les montagnes pour dégager des bénéfices économiques. À chaque fois, il s'agit d'évaluer comment les particularités locales favorisent ou non la création de valeurs marchandes pour les habitants, qu'ils soient investisseurs ou salariés.

Document 5.102. Des territoires pour les vacances

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	139	2003	« À Lourdes, le business coule de source »
<i>L'Expansion</i>	681	2003	« Le match - Paradiski contre espace Killy - Le duel des stations géantes »
<i>L'Expansion</i>	699	2005	« Compostelle, le pèlerinage qui marche »
<i>L'Express</i>	2 716	2003	« Les Cévennes, el dorado bobo »
<i>L'Express</i>	2 746	2004	« Tourisme - Martinique : l'effet Queen Mary 2 »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 855	2005	« Bien-être thalassos et spas - La Baule - Une Côte d'Amour »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 855	2005	« Bien-être thalassos et spas - Port Crouesty - Croisière aux couleurs du Sud »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 855	2005	« Bien-être thalassos et spas - Saint-Malo - Le sillage des corsaires »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 855	2005	« Bien-être thalassos et spas - Belle-Île-en-Mer - Une parenthèse océane »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 855	2005	« Bien-être des thermes pour défier le temps - Monte-Carlo »
<i>Le Point</i>	1 593	2003	« Casinos - Cannes - Le jackpot cannois »
<i>Le Point</i>	1 608	2003	« Tourisme en Guadeloupe - L'effet Accor »
<i>Le Point</i>	1 635	2005	« Luxe - Le phénix de Nice »
<i>Le Point</i>	1 658	2004	« Scènes de cure à Vichy »
<i>Le Point</i>	1 662	2004	« L'Alpe d'Huez maillot jaune »
<i>Le Point</i>	1683	2004	« Chamonix redore son blason »

La rationalisation des structures d'activités apparaît comme un enjeu de plus en plus important : dans les articles qui abordent la montagne sous un tel angle, le dépaysement et le divertissement n'ont de significations que s'ils sont convertibles en richesse marchande. Dans cette perspective, la transformation et l'adaptation du territoire d'accueil, de ses paysages et de ses infrastructures, pour en faire une station touristique exigent des dépenses proportionnées à sa capacité d'attraction, l'objectif final consistant à optimiser la rentabilité des investissements. Dans un article intitulé des « montagnes en or massif », *Le Point* constate dans son numéro 1 632 que « c'est une véritable course au luxe que se livrent Méribel, Courchevel et Val-d'Isère (...) à coups de millions d'euros pour attirer étrangers et jet-setters » tandis que *L'Express* s'interroge sur les effets d'une telle intensification sur le long terme : l'artificialisation des paysages et le tourisme de masse pourraient conduire à rebuter une partie de la clientèle et à altérer l'attractivité des grandes stations intégrées comme Méribel (document 5.103). La compétition entre les grandes stations pour l'accueil de la clientèle est donc interprétée comme un moteur crucial de leur réussite, jeu auquel la presse

magazine participe indirectement. Dans son numéro 681, *L'Expansion* oppose ainsi les deux principaux domaines skiables de la Tarentaise (document 5.104.). La localisation des stations au sein des massifs semble jouer un rôle secondaire même si seules les grandes stations savoyardes retiennent l'attention des journalistes, comme si les

autres étaient *de facto* déclassées. Le rayonnement national et international de chacune d'elles reste apprécié à l'aune des caractéristiques locales : étendue du domaine skiable, altitude, structures d'hébergement adaptées aux préférences de la clientèle. Cette exploitation touristique introduit un rapport rationnel et marchand aux territoires. Elle se manifeste aussi à travers les activités liées à la culture et aux divertissements. C'est le cas des parcs de loisirs (document 5.105.).

Document 5.103. Méribel : « Un parc de loisirs en libre-service »



L'Express, n° 2 709, 2003

« Rentabilité à tout crin et exploitation industrielle vont tuer la poule aux œufs d'or. »

Document 5.104. « Le duel des stations géantes »

Paradiski
contre **Killy**
espace **Killy**

Le duel des stations géantes

D'un côté le nouveau domaine Les Arcs-La Plagne, de l'autre le classique Tignes-Val d'Isère. Les fondus de ski devront choisir.

Paradiski	Espace Killy
Les Arcs-La Plagne/ Peisey-Vallandry	Val d'Isère/Tignes
420 km de pistes	300 km de pistes
141 remontées mécaniques	97 remontées mécaniques
90 000 lits	60 000 lits
Forfait 6 jours : 220 euros	Forfait 6 jours : 180 euros

D'un côté le nouveau domaine Les Arcs-La Plagne, de l'autre le classique Tignes-Val d'Isère. Les fondus de ski devront choisir. Comment s'appelle la nouvelle grande station de ski française ? Skiadora ? Altissima ? Alpège ? Espace Diamant ? Paradiski ? Si ces noms ne vous disent rien, c'est normal. Ils sortent tout droit des cerveaux des créatifs des agences Nomen et Demoniak. Ils ont planché plusieurs mois pour trouver un nom de baptême à la nouvelle mégastation née du raccordement des Arcs à La Plagne. C'est finalement le nom Paradiski qui a été retenu. En unissant leurs forces sous la même bannière, les deux stations suivent la voie ouverte par l'espace Killy, qui, en 1984, a fusionné les domaines de Val-d'Isère et de Tignes pour offrir aux skieurs 300 kilomètres de pistes. La stratégie des grandes stations est claire : proposer des domaines skiables de plus en plus grands. Match au sommet entre les deux mégastations de la Tarentaise.

L'Expansion, n° 681, 2003.

Document 5.105. Des parcs d'attractions peu attractifs

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Le Point</i>	1 689	2005	« Eurodisney - Un parc qui manque d'attraction »
<i>Capital</i>	152	2004	« La géode perd la boule »
<i>Capital</i>	166	2005	« Eurodisney - Mickey change encore de tête »
<i>Capital</i>	167	2005	« Parc Vulcania : le rêve de Giscard part en fumée »
<i>L'Express</i>	2 694	2003	« Vulcania : un filon à creuser »
<i>L'Express</i>	2 732	2003	« Eurodisney - Le Royaume désenchanté »
<i>L'Express</i>	2 831	2005	« Aménagement - Cap'Découverte au bord du gouffre »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 024	2003	« Tourisme - Vulcania explose enfin »

Même s'ils bénéficient d'une bonne accessibilité, les parcs les plus médiatiques semblent souvent rencontrer des difficultés à générer les retours sur investissements attendus. Ils sont cependant présentés comme autant de moyens pour une ville de valoriser son image et son dynamisme : c'est pourquoi leur réussite économique constitue un enjeu important sur lequel insistent plusieurs magazines. Là encore, l'équipement en infrastructures culturelles peut donner lieu à une compétition entre villes de même niveau, ce que *L'Expansion* suggère dans un article intitulé « *le match Beaubourg contre la Tate Modern* » (n° 687, 2004) et consacré aux avantages comparatifs de ces deux musées d'art moderne pour les métropoles qui les accueillent : le financement, la puissance d'acquisition, la fréquentation, les collections et les expositions ou l'aide à la création sont considérés comme autant de critères de hiérarchisation. L'organisation d'un événement culturel comme un spectacle historique ou un festival est parfois montrée comme une manière de redynamiser l'activité locale (document 5.106.).

Document 5.106. Des festivals rentables pour les territoires qui les organisent

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Expansion</i>	699	2005	« Le Sage Succès du Puy-du-Fou »
<i>L'Expansion</i>	699	2005	« La Roque : concerto pour piano et village »
<i>L'Expansion</i>	699	2005	« Quand la ville joue l'atout loisirs - Angoulême - Le festival permanent des images »
<i>Le Point</i>	1 609	2003	« Les Vieilles Charrues résistent »

Angoulême est ainsi décrite comme une agglomération ayant su sortir de l'anonymat et s'extirper d'une relative léthargie économique en s'imposant comme une des capitales de la bande dessinée, en misant sur les retombées du festival et en investissant dans les activités connexes (formation, réalisation) (document 5.107.).

Document 5.107. Angoulême, capitale mondiale de la BD ?

« Éloignée de la mer, délaissée par le réseau autoroutier, fragilisée par le déclin de l'industrie traditionnelle, la tranquille préfecture charentaise a fait un pari osé pour réussir sa renaissance : celui de la culture, en misant sur le succès de sa pas-

sion pour la bande dessinée. Une stratégie risquée mais payante. Angoulême est aujourd'hui mondialement reconnue pour son festival de la BD et la qualité de son industrie de l'image. « La ville consacre environ 10 % de son budget à la

culture », confie Christine Bussac, responsable du service culturel de la mairie. Une part qui ne cesse d'augmenter. (...) Cette vitrine festivalière exceptionnelle coûte cher : 1 million d'euros chaque année uniquement pour le Festival international de la bande dessinée. Mais l'image de la ville en est transfigurée, et les retombées économiques sont importantes : « Pour 1 euro investi par la ville, l'économie locale capte 10 euros en moyenne ! » affirme Samuel Cazenave, conseiller municipal chargé de la politique de communication et des festivals. Grâce à la richesse de son programme, la ville étend son rayonnement. Aujourd'hui, Angoulême est devenue une référence pour la BD et l'organisation de manifestations culturelles. Son savoir-faire s'exporte jusqu'en Asie !

Mieux, sur le terreau de la BD, Angoulême est parvenue à développer une véritable industrie de l'image. Créé en 1997 en partenariat avec la chambre de commerce et le conseil général, le pôle Magelis est aujourd'hui le deuxième centre de production d'images animées en France, juste derrière Paris. Une centaine d'entreprises ou d'associations y travaillent, avec de belles réalisations à leur actif : *Kirikou et les bêtes sauvages*, *Corto Maltese* ou encore *Les Triplettes de Belleville*. Ce succès, le pôle image le doit en partie à l'implantation de cinq grandes écoles formant aux métiers de l'animation, des jeux vidéo et des médias interactifs, et dans lesquelles les entreprises locales recrutent ».

L'Expansion, n° 699, 2005.

Dans le même ordre d'idées, *L'Express* affirme que l'obtention en 2004 du titre de capitale européenne de la culture constitue une opportunité économique importante pour Lille, l'objectif étant bien à l'époque de « *changer l'image de la capitale des Flandres pour attirer les investisseurs* »⁴⁶⁴. Pour un monument ou pour une ville, obtenir l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO peut également représenter un « *label en or* », même si, comme pour les littoraux ou les montagnes, « *le tourisme de masse met en danger la préservation des sites* » : pour *L'Express*, il y a donc potentiellement une opposition entre l'exploitation économique des sites et la préservation de leur identité⁴⁶⁵.

Le sport constitue un autre mode de compétition territoriale que la presse magazine met en lumière. Outre les enjeux identitaires autour de l'attachement des supporters à un club, la possession d'une équipe en vue peut contribuer, à l'instar des activités culturelles liées aux beaux-arts, à générer des bénéfices et à améliorer l'image d'une ville dans la compétition pour la notoriété. C'est le cas par exemple pour Lyon⁴⁶⁶ ou Saint-Étienne⁴⁶⁷. Inversement, lorsque les résultats sont décevants ou que des événements négatifs surviennent en marge des manifestations sportives, l'effet médiatique peut être contre-productif comme *Le Point* le suggère à propos du PSG⁴⁶⁸. Le déroulement d'un événement sportif de renommée internationale dans une ville est aussi très souvent présenté comme une manière d'avantager l'activité locale (document 5.108). Concernant la sélection de la ville organisatrice des Jeux Olympiques de 2012, 19 articles ont été publiés dont 4 seulement considéraient que la sélection de Paris aurait généré plus de désagréments que d'opportunités, essentiellement pour des raisons écologiques et sociales. Tous les autres se sont engagés dans une « *mobilisation générale* »⁴⁶⁹ en faveur de Paris, argumentant que l'image internationale de la capitale serait

⁴⁶⁴ *L'Express*, n° 2 757, 2004.

⁴⁶⁵ *L'Express*, n° 2 765, 2004.

⁴⁶⁶ *L'Express*, n° 2 708, 2003.

⁴⁶⁷ *L'Express*, n° 2 761, 2004.

⁴⁶⁸ *Le Point*, n° 1 671, 2004.

⁴⁶⁹ *Télérama*, n° 2 856, 2004.

rehaussée et que les Jeux seraient l'occasion d'un vaste programme de rénovation urbaine qui faciliterait l'attractivité ultérieure de l'agglomération. Le mensuel *L'Expansion* est même allé jusqu'à publier une carte de l'intégration spatiale des Jeux au sein de l'agglomération parisienne telle qu'elle avait été proposée au Comité International Olympique par le comité de candidature (document 5.109.).

Document 5.108. La course aux événements sportifs

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 719	2003	« Mondiaux d'athlétisme - L'exploit de Paris »
<i>L'Express</i>	2 841	2005	« Aménagement - Les Hautes Alpes se piquent aux Jeux »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 388	2003	« America's Cup - Marseille dans la bataille »
<i>Le Point</i>	1 627	2003	« Voile - Marseille retient son souffle »

Document 5.109. Paris rêvée, Paris anticipée, pari perdu...



L'Expansion, n° 689, 2004.

Conclusion à propos de la géoéthique des activités économiques

Une grande partie de la presse magazine, notamment la presse de droite (*Le Point*, *Le Figaro Magazine*) et la presse économique (*L'Expansion*, *Capital*), envisage la géographie des activités économiques sous un angle libertarien : le libre établissement des activités marchandes constitue une condition qui, lorsqu'elle se concrétise localement par le développement des emplois et la création de richesses, atteste du bon fonctionnement général du système. Sur un plan géographique, la presse libertarienne diffuse l'idée que le développement des flux et la compétition territoriale sont aujourd'hui si intenses que les habitants engagés dans la recherche de la croissance de valeur marchande doivent spécialiser leurs activités sur les créneaux où ils sont les plus concurrentiels. Cette représentation marchande de l'organisation spatiale des territoires est couramment utilisée pour caractériser les effets de la mondialisation économique, celle-ci retentissant sur les formes d'activités de tous les échelons inférieurs : les économies nationales mais aussi les espaces productifs régionaux et locaux. Dans une perspective strictement libertarienne, quelle que soit l'échelle d'analyse choisie, la situation des régions pauvres en activités peut être considérée comme regrettable, notamment si les acteurs locaux ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins à partir des différents capitaux qu'ils possèdent, mais, en aucun cas, elle n'exprime une forme d'injustice. Cette interprétation peut alors être contestée par certains journalistes qui considèrent les inégalités produites par la distribution géographique des activités comme un problème éthique regardant les pouvoirs publics. Ce point de vue constitutionnaliste sur la juste répartition spatiale des emplois repose toutefois sur une ambiguïté qui génère des confusions avec les engagements géoéthiques qui viennent d'être analysés en faveur du libéralisme⁴⁷⁰.

⁴⁷⁰ Sur ce point, voir l'annexe 4 en fin de mémoire.

5.3.3. Géoéthique du marché immobilier

Les territoires du marché immobilier

Beaucoup d'articles portant sur l'immobilier résidentiel abordent la question sous un angle marchand, notamment dans les magazines économiques (*Capital*, *L'Expansion*) et des généralistes comme *L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point* et *Le Figaro Magazine*. 38 dossiers consacrés au marché de l'immobilier résidentiel ont été publiés par les six magazines mentionnés au cours de la période 2003 à 2005 (documents 5.110 et 5.111.). Ils se présentent en général sous la forme de plusieurs articles successifs : le premier dresse un bilan général de la situation du marché en plusieurs pages ; suivent quelques autres abordant des thématiques plus précises (l'évolution du marché locatif, l'évolution des taux d'intérêt, les différences d'opportunités entre les centres-villes et les périphéries) ; un aperçu de la situation à Paris est proposé, éventuellement avec le détail quartier par quartier (arrondissements, communes de banlieue), puis viennent les plus grandes villes de province (document 5.112.). Pour étayer leurs diagnostics, les journalistes font parfois appel aux témoignages d'experts (agents immobiliers, banquiers, notaires), voire à de simples acheteurs invités à faire partager les raisons de leurs propres choix (localisation, type d'acquisition, mode de financement). Si le prix au mètre carré et le prix par pièce s'imposent comme les indicateurs de base, des critères secondaires sont parfois mis en avant : le type de bien immobilier (appartement, pavillon, ancien, neuf ou à rénover), le nombre de pièces, la situation par rapport au centre-ville, l'accessibilité, le prestige du quartier et la réputation du voisinage, les possibilités de déplacements (parkings, transports en commun). Certains dossiers proposent un véritable « *argus* » des prix sous forme de tableaux statistiques volumineux, concernant parfois plus d'une centaine de villes (*Le Nouvel Observateur*, *L'Expansion*) tandis que d'autres privilégient des encarts régionaux (*Capital*, *L'Express*) (document 5.113.).

La place prépondérante accordée aux plus grandes villes correspond à une logique de masse : les journalistes ont en effet intérêt à leur accorder plus d'importance car ce sont elles qui touchent le plus grand nombre de lecteurs. Ce faisant, ils entérinent le processus de métropolisation qui affecte l'organisation du territoire français tout en le renforçant, résumant l'espace national à une douzaine d'aires urbaines principales : celles-ci semblent générer leur propre dynamique foncière et constituer des entités autonomes détachées de leur environnement régional, comme l'atteste la quasi-absence de cartes à cette échelle.

Document 5.110. Les dossiers consacrés au marché de l'immobilier résidentiel publiés dans la presse magazine entre 2003 et 2005

Magazine	Numéro	Année	Titre du dossier	Nombre de pages
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	2003	<i>Spécial Immobilier 2003 - Ni bulle ni krach</i>	23
<i>L'Expansion</i>	673	2003	<i>Immobilier - La Folie des prix</i>	4,3
<i>Le Point</i>	1 598	2003	<i>Société - Maisons de campagne - La Nouvelle Folie</i>	8
<i>Le Point</i>	1 602	2003	<i>Immobilier - Pourquoi les Français achètent à tout prix</i>	21
<i>L'Express</i>	2 710	2003	<i>Immobilier - Location - Profitez de l'accalmie</i>	11
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 022	2003	<i>Maisons de campagne - Des maisons et des prix</i>	10
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 025	2003	<i>Immobilier - France, la hausse continue...</i>	22
<i>Capital</i>	144	2003	<i>Spécial Immobilier - Où acheter sans se ruiner ?</i>	27,5
<i>L'Express</i>	2 722	2003	<i>Spécial Immobilier - Comment profiter du marché - Acheter pour louer - Les pièges à éviter</i>	19
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 412	2003	<i>Immobilier - Est-il trop tard pour investir dans la pierre ?</i>	3
<i>Le Point</i>	1 626	2003	<i>Immobilier - La Cote d'alerte</i>	13
<i>L'Express</i>	2 733	2003	<i>Spécial Immobilier - Rouen - La pénurie</i>	6
<i>L'Expansion</i>	683	2004	<i>Spécial Immobilier - Le retour des bonnes affaires</i>	36
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 054	2004	<i>Spécial Immobilier - Jusqu'où la hausse ?</i>	28
<i>Le Point</i>	1 650	2004	<i>Immobilier - La Folie du neuf</i>	13
<i>L'Expansion</i>	685	2004	<i>Immobilier : la loi Robien au scanner - J'investis dans la pierre grâce au fisc</i>	3
<i>L'Express</i>	2 754	2004	<i>Résidences secondaires - Face à la flambée, où acheter</i>	10,8
<i>L'Expansion</i>	686	2004	<i>J'investis dans un havre de paix</i>	2
<i>L'Expansion</i>	688	2004	<i>Mer - Immobilier - La cote des côtes</i>	18
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 075	2004	<i>Maisons de campagne - La Chasse au rêve</i>	15,7
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 077	2004	<i>Spécial Immobilier - L'immobilier en France - Pas loin du sommet</i>	29,5
<i>Capital</i>	156	2004	<i>Spécial immobilier - Où peut-on encore acheter ?</i>	27,5
<i>Le Point</i>	1 676	2004	<i>Spécial Immobilier</i>	12
<i>L'Expansion</i>	694	2005	<i>Immobilier - Vous pouvez encore acheter en 2005</i>	36,5
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 107	2005	<i>L'immobilier en France - Toujours en plein boom</i>	28,2
<i>Le Point</i>	1698	2005	<i>Spécial - Immobilier - La Folle Ascension</i>	14,5
<i>Capital</i>	163	2005	<i>Immobilier - Il y a encore de bonnes affaires</i>	26,5
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 867	2005	<i>Investir - La bulle immobilière peut-elle exploser en douceur ?</i>	4
<i>L'Expansion</i>	698	2005	<i>Immobilier - La cote des côtes</i>	10
<i>Capital</i>	166	2005	<i>Résidences secondaires - Le charme à moins de 200 000 euros</i>	16
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2129	2005	<i>Spécial Immobilier - La Folie, c'est fini</i>	28
<i>L'Express</i>	2827	2005	<i>Spécial Immobilier - Profitez de la pause</i>	32
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	2005	<i>Spécial Immobilier - ISF - Chers propriétaires</i>	20
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 041	2005	<i>Dossier Placements - La Pierre s'impose...</i>	3,5
<i>L'Expansion</i>	701	2005	<i>Logement - Pourquoi la crise empire</i>	5
<i>Le Point</i>	1729	2005	<i>Immobilier - Retour à la raison ?</i>	12,5
<i>Capital</i>	171	2005	<i>Immobilier - La baisse des loyers a commencé</i>	23

Document 5.111. Exemples de « unes » de magazines portant sur le marché immobilier



L'Express, n° 2 827, 2005.



Le Figaro Magazine, n° 19 023, 2005.



Le Nouvel Observateur, n° 2 054, 2004.



Le Point, n° 1 650, 2004.



Le Nouvel Observateur, n° 2 107, 2005.



L'Express, n° 2 785, 2004.



L'Expansion, n° 705, 2006.



Le Nouvel Observateur, n° 2 022, 2003.



Le Nouvel Observateur, n° 2 075, 2004.

Document 5.112. La structure d'un dossier consacré à l'immobilier



SPÉCIAL IMMOBILIER

Des crédits très attractifs et des prix encore inférieurs à ceux de nos voisins européens vont dynamiser le marché. Ville par ville, « L'Expansion » vous guide dans les quartiers à fort potentiel.

Vous pouvez encore acheter en 2005 !

SOMMAIRE

- 102 Paris centre** Le Jardin des Plantes encore « abordable »
- 104 Paris ouest** Logements familiaux à saisir dans le sud XVI^e
- 106 Paris nord-est** Le XIX^e, dernier havre de prix raisonnables
- 108 Paris sud-est** Achetez sous la ligne Convention-Tolbiac
- 112 Banlieue ouest** Encore des perles rares à 50 kilomètres de Paris
- 113 Banlieue nord** De belles occasions à Saint-Denis
- 114 Banlieue est** A saisir, maisons proches du RER
- 116 Banlieue sud** Un pavillon, mais loin de la capitale
- 118 Marseille** Les quartiers nord sur le devant de la scène
- 120 Lyon** Charlemagne, le quartier qui monte
- 122 Lille** Wazemmes et Moulins décollent
- 124 Toulouse** A Bonnefoy, des maisons à bon prix
- 126 Bordeaux** Profitez du potentiel de Bacalan
- 128 Strasbourg** De bonnes affaires autour de la gare
- 130 Rennes** La deuxième couronne promet
- 131 Montpellier** Saint-Roch, quartier à suivre
- 132 Nantes** Cap sur les rues de l'est et du sud-ouest
- 134 Nice** Des opportunités côté nord et ouest
- 136** La cote de 150 autres villes

> Dossier coordonné par Jean-Jacques Monceau et réalisé par Hugo Delam, Virginie Jacob, Béatrice Mathieu, Marc Michaux, Danièle Oliveau-Léon et Grégoire Sanchez. Graphisme : Christophe Meulien

Place des Victoires, au cœur de Paris, à deux pas du Louvre et du Forum des Halles, une douzaine d'appartements de grand standing ont été vendus cet automne en moins de deux mois à près de 12 000 euros le mètre carré. « C'était un pari fou qu'on ne pensait pas gagner si facilement, surtout dans des délais aussi courts », reconnaît Jean-Pascal Gabagnou, le directeur du département logement de la Sorif, le promoteur de cette opération de réhabilitation d'exception. La clientèle de cette pierre transformée en pépite ? Ni des rois du pétrole ni des milliardaires américains, mais bien des acquéreurs français qui ont craqué pour les 4,5 mètres sous plafond et fait fi du prix. Un exemple parmi d'autres de

96 L'Expansion / février 2005 / numéro 694

L'Expansion, n° 694, 2005.

Document 5.113. L'argus des prix immobiliers d'après *Le Point* en mars 2005

VENTES					
2005 : PRIX DES MAISONS DANS 94 VILLES FRANÇAISES					
Prix moyen des maisons au m ² au 3 ^e trimestre 2005 et leur évolution en rythme annualisé.					
VILLE	2005	2004/2005	VILLE	2005	2004/2005
AGEN	1 543 €	23,9 % ▲	MÈZE	2 363 €	5,1 % ▲
ALENÇON	1 286 €	13,8 % ▲	MONTAUBAN	1 571 €	16,4 % ▲
AMIENS	1 853 €	17,9 % ▲	MONT-DE-MARSAN	1 486 €	5,7 % ▲
ANCENIS	1 527 €	11,3 % ▲	MONTÉLIMAR	1 904 €	10,7 % ▲
ANGERS	2 017 €	14,3 % ▲	MONTFERMEIL	2 316 €	6,6 % ▲
ANGLET	2 933 €	7,5 % ▲	MONTPELLIER	2 630 €	14 % ▲
ARLES	2 070 €	7,1 % ▲	NANTES	2 400 €	18,2 % ▲
AUBAGNE	3 087 €	6,1 % ▲	NARBONNE	1 837 €	5 % ▲
AVIGNON	2 292 €	14,4 % ▲	NÎMES	2 289 €	10,7 % ▲
BAILLY-ROMAINVILLIERS	2 727 €	11,2 % ▲	NIORT	1 508 €	16,2 % ▲
BÉZIERS	1 776 €	10,1 % ▲	NOISY-LE-GRAND	3 194 €	20,1 % ▲
BISCARROSSE	2 130 €	6,9 % ▲	ORLÉANS	1 939 €	14,7 % ▲
BOMPAS	2 012 €	16,8 % ▲	ORVAULT	2 334 €	12,1 % ▲
BORDEAUX	2 263 €	10,9 % ▲	PAU	1 932 €	20,2 % ▲
BOUGUENAIS	2 127 €	17,7 % ▲	PERPIGNAN	1 905 €	5,9 % ▲
BREST	1 588 €	22,8 % ▲	POITIERS	1 569 €	19 % ▲
BRUNOY	2 902 €	13,8 % ▲	PONT-SUR-YONNE	1 463 €	14 % ▲
CANET-EN-ROUSSILLON	2 625 €	14,4 % ▲	QUIMPER	1 712 €	10 % ▲
CARCASSONNE	1 599 €	15,5 % ▲	RENNES	2 409 €	12,8 % ▲
CASTELNAUDARY	1 488 €	12,5 % ▲	REZÉ	2 199 €	15,6 % ▲
CAUSSADE	1 489 €	10,6 % ▲	ROCHE-SUR-YON (LA)	1 609 €	16,1 % ▲
CHÂTEAURoux	1 143 €	8,6 % ▲	ROYAN	2 187 €	16,8 % ▲
CHÂTEAU-THIERRY	1 499 €	10,6 % ▲	SABLES-D'OLONNE (LES)	2 413 €	21,2 % ▲
CHELLES	2 564 €	13,9 % ▲	SAINT-BRIEUC	1 471 €	10,6 % ▲
CLERMONT-FERRAND	1 858 €	17,7 % ▲	SAINT-HERBLAIN	2 214 €	15,4 % ▲
COGNAC	1 284 €	17,7 % ▲	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	2 251 €	16,8 % ▲
COMBS-LA-VILLE	2 400 €	19,2 % ▲	SAINT-JEAN-DE-MONTS	2 231 €	16,3 % ▲
COUÉRON	2 156 €	15,9 % ▲	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	4 160 €	7,4 % ▲
COULOMMIERS	2 138 €	14,8 % ▲	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	2 210 €	18,4 % ▲
CRÉCY-LA-CHAPELLE	2 145 €	12,3 % ▲	SALON-DE-PROVENCE	2 800 €	4,9 % ▲
DIJON	1 962 €	10,5 % ▲	SANARY-SUR-MER	3 943 €	10,4 % ▲
DRAVEIL	2 877 €	13,4 % ▲	SAUMUR	1 585 €	12,4 % ▲
ÉPERNAY	1 557 €	12,2 % ▲	SAVIGNY-SUR-ORGE	2 731 €	11,8 % ▲
FRONTIGNAN	2 511 €	12,2 % ▲	SENS	1 473 €	7,5 % ▲
GAGNY	2 639 €	10,6 % ▲	SERVIAN	1 949 €	21,5 % ▲
GALLARDON	1 853 €	4,6 % ▲	SEVRAN	2 494 €	12,9 % ▲
GIF-SUR-YVETTE	3 209 €	12,5 % ▲	SEYNE-SUR-MER (LA)	3 006 €	-2,5 % ▼
ISLE-SUR-LA-SORGUE (L')	2 507 €	9,1 % ▲	SIX-FOURS-LES-PLAGES	3 448 €	2,8 % ▲
LANNION	1 595 €	21 % ▲	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	3 049 €	18 % ▲
LILLE	1 611 €	10 % ▲	TONNEINS	1 166 €	0,9 % ▲
LIMOGES	1 486 €	4,6 % ▲	TOULON	3 105 €	10,5 % ▲
LIMOUX	1 752 €	21,4 % ▲	TOULOUSE	2 257 €	17 % ▲
LORGUES	3 146 €	-0,3 % ▼	TROYES	1 542 €	7,2 % ▲
LORIENT	1 752 €	21,6 % ▲	VALENCE	1 712 €	7,6 % ▲
MANS (LE)	1 670 €	13,6 % ▲	VILLENEUVE-D'ASCQ	2 001 €	12,8 % ▲
MARMANDE	1 341 €	11,1 % ▲	VILLENEUVE-LA-GUYARD	1 435 €	9,9 % ▲
MARSEILLE	3 117 €	5,5 % ▲	VILLENEUVE-SUR-LOT	1 417 €	8,7 % ▲

Le Point, n° 1 729, 2005.

Le fait de privilégier les plus grandes villes laisse entendre que le marché de l'immobilier se déploie à l'intérieur d'un espace discontinu concentré sur quelques points isolés. Le reste du territoire, quand il n'est pas tout simplement ignoré, est présenté comme un marché complémentaire constitué de résidences secondaires et de biens immobiliers situés en bord de mer ou à la montagne⁴⁷¹ que ceux qui sont déjà propriétaires d'une résidence principale dans le premier marché, c'est-à-dire les plus fortunés, peuvent investir pour leur détente et leur profit. Dans ces articles, un logement, une rue, un quartier ou une ville toute entière sont présentés comme des biens appropriables et dotés d'un prix d'acquisition fixé par le marché. Celui-ci correspond au montant moyen par mètre carré des transactions effectuées au cours d'une période de référence, les six derniers mois ou l'année précédente le plus souvent. Pour établir ces données, les journalistes s'appuient sur les fichiers des notaires. Ce savoir expert développé par les journalistes de la presse magazine est critiquable sur le plan méthodologique mais aussi sur le plan géoéthique.

Une approche prescriptive de l'actualité territoriale

Au-delà de la question de la fiabilité et de l'artificialité des résultats, les auteurs de ces articles laissent, en agrégeant les données et en réduisant l'ensemble des transactions réalisées à la valeur moyenne, entendre au lectorat que le secteur de l'immobilier correspondrait à un marché en concurrence parfaite, où l'information serait transparente et où le choix des acteurs serait déterminé par la recherche rationnelle de l'utilité maximale. Les journalistes se réservent alors le rôle d'agents de notation, ou de commissaires-priseurs pour reprendre la terminologie de la théorie néoclassique, censés informer les différents intervenants (acquéreurs, vendeurs, notaires, agents immobiliers, promoteurs) sur la conjoncture du marché en publiant des cotes qui, sans avoir rien d'officiel, prennent l'allure de données crédibles et limpides. C'est ainsi que, à l'instar du *Figaro Magazine*, plusieurs articles proposent au lecteur de savoir « *combien vaut votre appartement* » (n° 18 412, 2003), sous-entendant que cette information serait fiable. Le même hebdomadaire précise tout de même qu'il s'agit de la « *vérité si personne ne ment* » (n° 19 023, 2005), révélant que la connaissance du marché n'est peut-être pas réellement parfaite. On peut ainsi apprendre que, en fonction de la localisation, différents types de logements sont évalués à des prix moyens supposés guider la stratégie des acteurs (document 5.114.).

⁴⁷¹ Dans son numéro 704 de janvier 2006, *L'Expansion* a publié un dossier de neuf pages consacré à « *la cote des cimes* » où les prix d'acquisition des appartements et des chalets dans 71 des principales stations de haute montagne sont détaillés.

Document 5.114. Exemples d'articles de *Capital* suggérant des prix d'acquisition pour l'immobilier de résidence

Magazine	Numéro	Localisation	Titre de l'article
Évaluation par logement			
<i>Capital</i>	144	Saint-Quentin	« Une petite maison typique à partir de 70 000 euros »
	156	Alençon	« Des maisons de ville à partir de 100 000 euros »
	144	Amiens	« Entre 75 000 et 160 000 euros pour une amiénoise »
	156	Lens	« Au moins 115 000 euros pour s'offrir une maison typique en brique »
	156	Arras	« Au moins 122 000 euros la maison mitoyenne »
	156	Laon	« De 122 000 à 152 000 euros pour une maison en ville »
	144	Arras	« 150 000 euros la maison de ville avec jardin »
	156	Dieppe	« 104 mètres carrés et une vue sur la mer à 300 000 euros »
156	Senlis	« 442 000 euros pour une villa de 170 m ² »	
Évaluation par unité de surface			
<i>Capital</i>	156	Amiens	« 1 500 euros le mètre carré à rénover dans le centre »
	156	Lille	« Difficile de se loger à moins de 1 500 euros le mètre carré »
	156	Beauvais	« Jusqu'à 1 800 euros le mètre carré pour un appartement récent du centre »
	156	Rouen	« Le prix moyen du mètre carré s'est hissé à 1 800 euros »
	163	Grenoble	« Des bons plans entre 1 700 et 1 900 euros le mètre carré si l'on s'éloigne un peu de l'hypercentre »
	163	Nantes	« De nombreux programmes neufs à partir de 2 000 euros »
	156	Le Havre	« Le Havre Jusqu'à 3 500 euros le mètre carré avec vue sur la mer »
	156	Le Touquet	« Le front de mer à partir de 4 500 euros le mètre carré »

Document 5.115. Confiance et inquiétudes autour de la conjoncture du marché immobilier

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 025	2003	« Immobilier - France, la hausse continue... »
<i>Capital</i>	163	2005	« Mulhouse - Des plus-values de 15 % au centre en deux ans »
<i>Capital</i>	156	2004	« Cherbourg - Encore 15 % d'augmentation depuis l'été dernier »
<i>Capital</i>	144	2003	« Hausse à Trouville, explosion à Deauville »
<i>Capital</i>	156	2004	« Caen - Aucun logement bien situé n'échappe à la surenchère »
<i>L'Expansion</i>	690	2004	« Immobilier : toujours la frénésie »
<i>Le Point</i>	1 698	2005	« Immobilier - La Folle Ascension »
<i>L'Expansion</i>	673	2003	« Immobilier - La Folie des prix »
<i>Capital</i>	144	2003	« Évreux - La fièvre continue, sauf en haut de gamme »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	2005	« Rennes - Pas de baisse à l'horizon »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 077	2004	« Caen - La Dynamique se poursuit »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 107	2005	« L'immobilier en France - Toujours en plein boom »
<i>Le Point</i>	1 676	2004	« Immobilier - Paris - Toujours plus haut ! »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Immobilier - Le retour des bonnes affaires »
<i>Capital</i>	156	2004	« Le rythme de hausse n'a pas décéléré »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 054	2004	« Spécial Immobilier - Jusqu'où la hausse ? »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 077	2004	« L'immobilier en France - Pas loin du sommet »
<i>Le Point</i>	1 626	2003	« Immobilier - La Cote d'alerte »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 077	2004	« Krach : la grande peur de 2005 »
<i>Capital</i>	156	2004	« Le prix du mètre carré ne bouge plus depuis trois ans »
<i>Capital</i>	144	2003	« Les prix ne grimpent plus, sauf pour les maisons »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 129	2005	« La folie, c'est fini »
<i>L'Expansion</i>	698	2005	« Quelques signes de retour à plus de raison »
<i>Capital</i>	171	2005	« La baisse des loyers a commencé »

Les dossiers adoptent souvent un ton prescriptif, les journalistes s'improvisant alors agents de conseil, balançant entre l'enthousiasme et la prudence pour décrire la conjoncture, parfois plus soucieux de la phrase choc que du diagnostic mesuré (document 5.115.). Derrière un discours rationnel fondé sur une rhétorique experte, certains de ces articles cèdent à l'exaltation et stimulent les réflexes moutonniers, incitant les différents acteurs à élever la valeur d'enchère des biens qu'ils possèdent ou qu'ils convoitent lorsque la tendance est déjà haussière : en ce sens, les prophéties médiatiques peuvent avoir un effet autoréalisateur qui contribue à une certaine frénésie du marché dans une période fortement inflationniste. L'interprétation de cette évolution est différemment appréciée par les journalistes. Certains y voient le signe d'un dynamisme encourageant alors que d'autres, publiant dans les mêmes journaux, semblent pourtant plus circonspects, manifestant une sensibilité vis-à-vis des contraintes qu'une telle situation fait peser sur les acquéreurs potentiels (document 5.116.).

Document 5.116. L'interprétation de l'augmentation des prix de l'immobilier dans les grandes villes françaises

Magazine	Numéro	Villes	Titre de l'article
Quand la hausse est interprétée de façon positive			
<i>L'Expansion</i>	673	Bordeaux	« Le spectaculaire réveil de la belle endormie »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	Caen	« Ça bouge »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 054	Caen	« Caen a le vent en poupe »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	Grenoble	« La hausse toujours »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 054	Le Havre	« Le Havre sort de sa léthargie »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Lyon	« Discrètement, mais sûrement »
<i>L'Expansion</i>	673	Lyon	« Le record de la capitale des Gaules »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Marseille	« Jolie victime de la mode »
<i>L'Express</i>	2 710	Marseille	« La grimpe »
<i>L'Expansion</i>	683	Marseille	« La capitale du Sud a rattrapé ses rivales »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	Nancy	« Une Hausse moderato »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Nantes	« Un monde presque parfait »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	Nice	« Pour une place au soleil »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	Rouen	« C'est le printemps ! »
<i>L'Express</i>	2 710	Strasbourg	« Strasbourg la convoitée »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Toulouse	« Toulouse - Des projets en rose »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	Tours	« Jours tranquilles »
Quand la hausse est interprétée de façon négative			
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Aix-en-Provence	« La rançon du succès est de plus en plus chère »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Bordeaux	« Bonnes adresses, mais à prix d'or »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Lille	« Un casse-tête qui va durer »
<i>L'Express</i>	2 710	Lille	« Lille, chère pénurie »
<i>L'Express</i>	2 710	Lyon	« Ne rêvez pas »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 002	Montpellier	« La Rançon du succès »
<i>L'Express</i>	2 710	Nantes	« Nantes flambe »
<i>L'Expansion</i>	673	Paris	« Quand la capitale flambe »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Paris	« La capitale redoute de perdre ses lauriers »
<i>Le Point</i>	1 626	Paris	« Paris, hors de prix »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	Paris	« Paris est-il surcoté ? »
<i>L'Express</i>	2 710	Toulouse	« Toulouse - La ville rosse »

D'après les journalistes, l'augmentation des prix ne serait pas homogène et les explications apportées pour éclairer les fluctuations observées sont diverses (document 5.117). À l'échelle

nationale, plusieurs facteurs interviennent sur la régionalisation des fluctuations. La pression extérieure semble jouer un rôle important. Les acheteurs subiraient aussi un « *irrésistible attrait du littoral* » (*L'Expansion*, n° 688, 2004), *Le Nouvel Observateur* évoquant même un « *raz-de-marée sur les côtes* » (n° 2 129, 2005). Les infrastructures de relation jouent également un rôle en faveur de l'inflation, notamment car elles permettent une meilleure interconnexion des territoires. La desserte par le TGV et la connexion avec de puissantes métropoles comme Paris favoriseraient l'implantation à proximité des gares de résidents disposant de revenus élevés en liaison avec une activité professionnelle qui exige d'eux des déplacements fréquents.

Document 5.117. Les facteurs d'explication de la hausse des prix immobiliers

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
La structure locale de l'offre			
<i>Capital</i>	144	2003	« Alençon - Un manque réel de maisons et d'appartements anciens »
<i>Capital</i>	156	2004	« Saint-Quentin - Les maisons de ville sont de plus en plus rares »
<i>Capital</i>	144	2003	« Lens - Pénurie de logements de standing »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Lille - Pénurie de biens dans le centre-ville »
<i>Capital</i>	144	2003	« Cherbourg - Pénurie de biens, sauf pour les petites surfaces »
<i>Capital</i>	144	2003	« Rouen - La pénurie entretient la hausse des prix sur la rive droite »
Les effets des projets de modernisation urbaine			
<i>L'Expansion</i>	673	2003	« Marseille - +14,75 % sur un an - Le TGV booste la cité phocéenne »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	2005	« Reims - La ville qui dit merci au TGV »
<i>L'Expansion</i>	783	2004	« Strasbourg - Marché sage en attendant le TGV »
<i>Capital</i>	163	2004	« Millau - Le viaduc donne de la valeur aux maisons de campagne »
Une demande interne soutenue			
<i>Capital</i>	144	2003	« Le Touquet - Les villas sont toujours très demandées »
<i>L'Expansion</i>	673	2003	« Lille - +3,90 % sur un an - Les maisons de ville ont la cote »
<i>L'Expansion</i>	673	2003	« Nantes - +7 % sur un an - Une ville prisonnière de son succès »
Une forte demande étrangère			
<i>Capital</i>	144	2003	« Saint-Lô - Les acquéreurs étrangers dictent les prix »
<i>L'Expansion</i>	698	2005	« La cote des côtes - Languedoc-Roussillon - Les étrangers tirent le marché »
<i>Le Point</i>	1 729	2005	« Immobilier - Douce France - Les étrangers cassent la baraque »
<i>L'Expansion</i>	673	2003	« Nice - +10,63 % sur un an - Tombée aux mains des clients étrangers »
<i>Le Point</i>	1 676	2004	« Immobilier - Flambée des prix - La Faute aux étrangers ? »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	2005	« Spécial Immobilier - Acheteurs venus d'ailleurs »
<i>L'Expansion</i>	698	2005	« La cote des côtes - Cotentin et Basse-Normandie - Sous l'influence de Londres et Paris »
<i>Le Point</i>	1625	2003	« Immobilier de montagne - Flambée importée »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 023	2005	« Spécial Immobilier - Montagne - L'offensive anglaise »

Les disparités spatiales qui structurent les aires urbaines sont par ailleurs représentées comme des opportunités que le marché exploiterait. La hausse des prix est décrite comme une onde

qui se diffuse du centre vers la périphérie. C'est pourquoi les espaces péricentraux sont présentés comme les plus attractifs et les plus convoités (document 5.118.). Ce faisant, les magazines participent à la légitimation sociale de l'étalement urbain, en précisant rarement les implications individuelles et collectives que de tels choix occasionnent dans les ensembles urbains (organisation radioconcentrique, flux alternants).

Document 5.118. Quand le marché est présenté comme un facteur d'étalement urbain

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Valenciennes - La périphérie nord, moins chère, commence à attirer les acquéreurs »
<i>L'Expansion</i>	673	2003	« Toulouse - +6 % sur un an - Le centre-ville, trop cher, pousse à l'exil »
<i>Capital</i>	156	2004	« Roubaix, Tourcoing - Les recalés de Lille font grimper la facture »
<i>Capital</i>	144	2003	« Valenciennes - Le mètre carré bientôt aussi cher qu'à Lille »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Banlieue est - Ambiance village aux portes de Paris »

Au-delà des simples diagnostics, il arrive que l'expertise journalistique se transforme en pronostic et donne lieu à des conseils stratégiques à l'adresse des lecteurs. Le contenu de l'information dépend de la manière dont les rédacteurs envisagent l'avenir : certains journalistes inquiets se demandent s'il est « *trop tard pour investir dans la pierre* » (*Le Figaro Magazine*, n° 18 412, 2003) et si « *la bulle immobilière peut exploser en douceur* » (*Le Figaro Magazine*, n° 18 867, 2005). La plupart sont néanmoins plus optimistes (document 5.119.). C'est ainsi que l'on recommande d'acheter, de ne plus attendre, que l'on prédit la poursuite de l'inflation ou, au contraire, l'imminence de l'éclatement d'une bulle spéculative. Il est significatif de constater que tous les messages formulés s'adressent à des acquéreurs et non à des vendeurs, alimentant la tendance haussière, le temps étant plus favorable aux seconds qu'aux premiers. Les conseils peuvent prendre deux formes selon les finalités mises en avant : le logement pour des ménages qui recherchent une résidence principale et l'investissement pour les propriétaires en quête de plus-value. Il y a donc là une confusion entretenue sur les finalités associées à l'acquisition d'un bien immobilier. Au-delà des enjeux de la résidence dans les espaces métropolitains, les magazines décrivent également la « *nouvelle folie* » (*Le Point*, n° 1 598, 2003) et « *la passion pour les maisons de campagne* » (*Le Nouvel Observateur*, n° 2 022, 2003), la « *chasse au rêve* » (*Le Nouvel Observateur*, n° 2 075, 2004) d'un « *paradis vert* » (*Le Point*, n° 1 705, 2005) accessible grâce à une résidence secondaire (*L'Express*, n° 2 754, 2004, *Capital*, n° 166, 2005). Malgré l'idéalisation bucolique du cadre champêtre, les magazines n'oublient pas de rappeler qu'il existe ici aussi des logiques géographiques de marché qui affectent les conditions d'acquisition. Le mensuel *Capital*

explique ainsi que les meilleures opportunités demeurent là où la demande est la plus faible (document 5.120.).

Document 5.119. La pression inflationniste exercée sur le marché immobilier par la presse magazine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Quelle stratégie d'acquisition ?			
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2077	2004	« Où acheter selon votre budget »
<i>Capital</i>	144	2003	« Où acheter sans se ruiner »
<i>Capital</i>	156	2004	« Où peut-on encore acheter »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2129	2005	« Spécial Immobilier - Acheter sans s'étrangler »
Les acquéreurs modestes encouragés à s'orienter vers les périphéries			
<i>Capital</i>	144	2003	« Laon - Prospectez la ville basse, bien plus abordable »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Rennes - Mise sur la périphérie »
<i>Capital</i>	144	2003	« Compiègne - Osez la périphérie avec ses prix plus attractifs »
<i>Capital</i>	144	2003	« Caen - L'inflation très forte incite à prospecter la Folie-Couvrechef et Vaucelles »
<i>Capital</i>	163	2005	« Paris, il ne faut plus hésiter à prospecter du côté des portes »
<i>Capital</i>	163	2005	« Région parisienne - Les projets prometteurs fleurissent tout autour de la capitale, dans des secteurs abordables »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Banlieue Est - À saisir, maisons proches du RER »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Paris Sud - Explorez les pourtours des quartiers familiaux »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Banlieue Sud - Un pavillon, mais loin de la capitale »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Banlieue Ouest - A 50 kilomètres de Paris, encore des perles rares »
Comment anticiper et profiter du marché immobilier ?			
<i>L'Express</i>	2 827	2005	« Spécial Immobilier - Profitez de la pause »
<i>L'Expansion</i>	680	2004	« Immobilier : la loi Robien au scanner - J'investis dans la pierre grâce au fisc »
<i>L'Express</i>	2 722	2003	« Spécial Immobilier - Comment profiter du marché - Acheter pour louer - Les pièges à éviter »
<i>Le Point</i>	1 729	2005	« Paris - L'Avenir se joue à l'Est »
<i>Capital</i>	163	2005	« Rennes - Trois quartiers dont la cote va rattraper celle du centre-ville »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Immobilier - Rennes - La deuxième couronne promet »
<i>Capital</i>	163	2005	« Toulouse - Beaucoup d'opportunités à saisir sur les boulevards... avant la hausse des prix »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Strasbourg - De bonnes affaires autour de la gare »
<i>Capital</i>	163	2005	« Metz - La cote du neuf et de l'ancien va monter au centre-gare »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Nice - De belles opportunités côté nord et ouest »
<i>Capital</i>	163	2005	« Marseille - Les travaux ouvrent de belles opportunités »
<i>Capital</i>	163	2005	« Nice - Hausses en vue le long des nouvelles lignes de tramway »
<i>Capital</i>	163	2005	« Lyon - Profitez du tram et des programmes de réhabilitation »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Toulouse - Pariez sur les quartiers dopés par le métro »
<i>Capital</i>	163	2005	« La Seyne-sur-Mer - Achetez avant l'achèvement du port de plaisance »
<i>Capital</i>	163	2005	« Granville - L'extension du port de plaisance va tirer les prix dans la vieille ville »
<i>Capital</i>	163	2005	« Reims - Prospectez le quartier juste derrière la future gare TGV »
<i>Capital</i>	163	2005	« Annecy - Avec l'A41, la banlieue nord sera à dix minutes de Genève »
<i>Capital</i>	163	2005	« Des biens locatifs sûrs et rentables grâce à l'autoroute en 2009 »

Document 5.120. Le marché des résidences secondaires vu par Capital

« Nord-Ouest - Le bocage normand et le Cotentin restent abordables »
« Sud-Ouest - Les Anglais ont fait flamber les prix, mais pas partout... »
« Grand-Est - Maisons de caractère et paysages variés »
« Grand-Ouest - Prospectez le nord, l'Indre, le Maine-et-Loire »
« Sud-Méditerranée - Des maisons dans les terres pour le prix d'un studio sur la côte d'Azur »
« Rhône-Alpes - Auvergne - Bons plans dans le Massif central et les Cévennes »
« À moins de deux heures de Paris - Au choix, maison en craie, torchis, brique ou grès »

Capital, n° 166, 2005.

Dans son numéro 1 598, *Le Point* propose des analyses objectives portant sur la répartition géographique de l'offre et de la demande à travers des cartes tout en diffusant des images valorisantes des résidences secondaires, présentées comme une source d'harmonie et de bonheur familial (document 5.121.).

Document 5.121. Quand l'évocation de la vogue des maisons de campagnes s'apparente à une légitimation



Le Point, n° 1 598, 2003.

Une deuxième catégorie d'articles vise les investisseurs en quête de profit. Les conseils s'orientent vers les secteurs géographiques pour lesquels on envisage la plus forte augmentation à terme. Le discours consiste à justifier que la « *pierre s'impose* » par rapport à d'autres types de placements (*Le Figaro Magazine*, n° 19 041, 2005) et que la conjoncture est favorable. Les journalistes proposent de véritables guides remplis de suggestions disparates. Certains conseillent d'investir le « *marché de l'étudiant* » (*Le Point*, n° 1 650, 2004) ou « *le front de mer [qui] demeure une valeur sûre* » (*Capital*, n° 144, 2003), d'autres de miser « *sur la vieille pierre* » en Corse (*L'Expansion*, n° 698, 2005), d'« *investir intelligemment* » dans les « *villes moyennes* » (*Le Nouvel Observateur*, n° 2 025, 2003). Une partie des recommandations repose sur l'idée que l'espace urbain est sujet à des fluctuations différentielles, spontanées et mouvantes dont l'acheteur peut profiter s'il sait anticiper et entrevoir les meilleures opportunités. Au-delà de la dynamique interne propre aux marchés locaux, plusieurs articles insistent sur les effets de telle ou telle modification introduite dans le tissu urbain, notamment l'implantation d'un accès aux transports en commun ou la réhabilitation d'un quartier bien situé. Un changement dans la situation géographique de la ville lié à la création d'une desserte à grande vitesse peut constituer un facteur d'opportunités.

Des marronniers géographiques révélateurs de l'individualisme de l'opinion publique

De façon générale, il reste difficile d'évaluer avec précision l'impact de telles publications sur le lectorat. Il peut être tentant d'assimiler ces dossiers, parfois volumineux, à des marronniers, c'est-à-dire à des articles insignifiants que les journalistes utilisent de façon récurrente lorsque l'actualité manque d'événements importants : le baccalauréat, le salaire des Français, les tribus, les francs-maçons, les corporations comme les fonctionnaires ou les cadres. Leur parution est souvent programmée à l'avance et ne correspond pas à un événement d'actualité. Ces marronniers font souvent l'objet de vives critiques de la part des observateurs de la vie médiatique, notamment car ils correspondraient à une forme dégradée du journalisme. Comme le confirme Jean-Marie Charon, « *les choix des "unes" de quotidiens ou des couvertures des magazines, les fameux « salaires des cadres » ou dossiers sur « le mal de dos » font par exemple l'objet de sarcasmes, d'autant plus qu'ils donnent lieu à une large exposition publicitaire* »⁴⁷². Cependant, ces articles sont aussi une manière d'instaurer une rupture avec le rythme frénétique des dépêches, d'introduire un souffle dans la construction de

⁴⁷² CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, p. 35.

l'agenda médiatique et d'actualiser l'existence de temporalités collectives plus amples, une façon de marquer le passage des saisons et des grandes étapes de l'année par exemple (vacances estivales, rentrée, fêtes de fin d'année). Plus encore, à travers des questions de société apparemment anodines sont véhiculées, souvent réaffirmées, des valeurs et des opinions qui ne participent pas moins à la structuration de l'imaginaire politique que le récit des faits quotidiens. Comme l'indique leur place en couverture, certains de ces marronniers peuvent être un moyen pour les magazines d'augmenter le nombre d'exemplaires vendus, notamment si la conjoncture est jugée favorable par les annonceurs publicitaires. Malgré leur aspect répétitif, certains dossiers, comme ceux consacrés aux prix de l'immobilier servent de produits d'appel, traduisant l'intérêt que le lectorat de la presse magazine prête à l'évaluation marchande du logement et aux implications géoéthiques qu'un tel système d'appréhension véhicule. En rupture avec une tradition éditoriale qui privilégie une présentation visuelle agréable et adaptée à une lecture globale et rapide, le fait de publier des tableaux de données, parfois sur plusieurs pages successives, n'a de sens que si les lecteurs prennent le soin d'y porter un regard attentif, ne serait-ce que pour examiner quelques résultats qui concernent leur propre situation géographique. On peut déplorer, sur le plan éthique, que de telles questions et de tels jugements occupent une place aussi considérable dans le débat public territorial mais on ne saurait contester qu'ils témoignent des principaux centres d'intérêt du lectorat. Il n'est pas absurde de penser que les normes libertariennes incluses dans ces articles reflètent autant qu'elles véhiculent des valeurs et des tendances comportementales à l'œuvre dans la société civile.

Conclusion à propos de la géoéthique du marché immobilier

Si tous les lecteurs n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété ou de s'offrir une résidence secondaire, le fait d'être exposé à ce genre de publication dans le cadre d'une démarche volontaire comme la lecture d'un journal, éventuellement d'y prêter attention, peut finir par conditionner et standardiser les manières de définir ce qui correspond à une situation normale ou juste, de configurer les limites de ce qu'il convient d'admettre collectivement comme possible ou acceptable. En ce sens, ce sont moins les comportements qui sont directement influencés par les médias que les manières de penser et d'envisager le champ des horizons possibles. Le fait d'accumuler les articles où l'on présente l'immobilier résidentiel, et à travers lui les logements, comme autant d'espaces régulés par le marché tend à transformer cette norme en évidence : ce qui est sous-entendu initialement comme un choix rationnel s'apparente alors

à un automatisme intellectuel impensé. Considérée comme un investissement assurantiel ou spéculatif, la propriété individuelle devient alors le mode normal d'accès au logement et la location un pis aller. La marchandisation de la résidence place chaque habitant devant ses propres responsabilités, les magazines encourageant à développer des stratégies de rentabilisation pour ce qui apparaît désormais comme un capital à valoriser. Ce mode d'appréhension territoriale est également largement diffusé lorsque les journalistes utilisent une grille de lecture libertarienne pour évaluer la qualité des équipements publics ou celle du cadre de vie.

5.3.4. Les palmarès sur le cadre de vie, une géoéthique de l'excellence territoriale

Le benchmarking au service de l'évaluation territoriale

Il est devenu fréquent que les magazines aient recours à des techniques de *benchmarking* importées du secteur du management pour construire des enquêtes sur différents types de territoires. Ce phénomène éditorial n'est pas nouveau puisqu'Antoine S. Bailly mentionnait déjà son existence au début des années 1980⁴⁷³. Il s'est en revanche considérablement amplifié et diversifié⁴⁷⁴. Ainsi, à côté des tableaux publiés sur le marché de l'immobilier, nombreux sont les magazines qui proposent des classements et des palmarès sur des phénomènes territorialisés. Au cours des trois années de référence, 50 palmarès géographiques ont été publiés sur des sujets aussi divers que la qualité du cadre de vie, les performances de certains équipements publics (hôpitaux, universités, grandes écoles, lycées), la gestion des collectivités territoriales, les maisons de retraites, les cliniques, les banques, les clubs de football ou les stations de ski. Notons que ce genre d'enquête se concentre seulement sur quelques titres : *Capital*, *Le Figaro Magazine*, *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *L'Expansion* et *Le Point*. En dehors du corpus retenu, il arrive aussi que d'autres magazines publient leurs propres palmarès à l'image de *Courrier des cadres* ou de *Ça m'intéresse* (document 5.122).

L'Express, *Le Point* et *Le Nouvel Observateur* publient de façon régulière des enquêtes sur ce sujet, sous la forme spectaculaire de palmarès destinés à susciter la curiosité des lecteurs.

⁴⁷³ BAILLY Antoine S. (1981) *La Géographie du bien-être*, PUF, coll. Espace et liberté, Paris, 240 p.

⁴⁷⁴ BRENNETOT Arnaud (2004) *Palmarès et territoires. Pour une approche communicationnelle de la géographie*, Mémoire de DEA sous la direction de Michel BUSSI, Université de Rouen, 150 p.

Document 5.122. Les palmarès géographiques, un phénomène éditorial répandu



« Palmarès des villes », *Les Échos, L'Atlas des Régions*, tome 2, Hors-série, 2002.



« 20 villes promises à un bel avenir », *Ça m'intéresse*, n° 307, 2006.



« Le meilleur environnement pour entreprendre, Palmarès des villes 2007 », *L'Entreprise*, n° 260, 2007.



« Recrutement - Ces villes qui aiment les cadres », *Courrier cadres*, n° 1 533, 2004.

Malgré le désintérêt, sinon la condescendance d'une partie des scientifiques à l'égard des méthodes employées⁴⁷⁵ (document 5.123), la mesure globale de la qualité du cadre de vie constitue une préoccupation durable et récurrente des principaux magazines généralistes (document 5.124.). Ces classements géographiques recouvrent un double enjeu, méthodologique et déontologique. Ils consistent souvent à proposer des tableaux hiérarchiques où les unités spatialisées sont classées en fonction de variables considérées comme pertinentes. L'espace français constitue le cadre de référence commun à tous ces palmarès. En présentant une hiérarchisation fondée sur les performances individuelles des territoires, ils favorisent leur mise en compétition au détriment des logiques de solidarité.

Document 5.123. Quand les géographes jugent la méthode des palmarès géographiques

« Au mois de novembre 2006, l'hebdomadaire français *Le Nouvel Observateur* publiait un numéro consacré au "Palmarès des villes dans lesquelles il fait bon vivre", un dossier parmi ceux qui inlassablement classent et déclas-

sent les villes. D'emblée, la couverture incite à sourire, jouant en toute bonne stratégie marketing sur le caractère invérifiable parce qu'imprécis des "qualités urbaines" des villes comparées ».

Document 5.124. Les classements géographiques du cadre de vie publiés entre 2003 et 2005

Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de pages
<i>Le Point</i>	1 634	2004	« Où vit-on le mieux en France ? Cent villes au banc d'essai »	25
<i>L'Express</i>	2 758	2004	« Où vit-on le mieux en France ? 100 villes testées - Le palmarès »	14
<i>Le Point</i>	1 689	2005	« Où vit-on le mieux en France ? »	20

L'évaluation multicritère ne vise pas à dénoncer l'existence d'injustices liées à la répartition des biens mais plutôt à inciter le lecteur à profiter des opportunités offertes par les inégalités entre territoires. Les journalistes appliquent ainsi les logiques comptables propres au libéralisme à des territoires qui *a priori* ne sont pas régulés selon des normes marchandes : des villes, des départements, des hôpitaux. Ils véhiculent une idéologie proche du néolibéralisme fondée sur la rentabilisation des pratiques territoriales et réduisant l'habitation à un usage consumériste et utilitaire des lieux. En fait, la plupart des classements s'intéressent aux grandes aires urbaines et négligent le reste du territoire. Les journalistes précisent rarement si les données qu'ils utilisent concernent exclusivement les communes centrales ou l'ensemble de l'agglomération, ce qui peut poser des problèmes méthodologiques au moment de l'interprétation des résultats. Il est en effet parfois difficile d'obtenir de façon exhaustive et

⁴⁷⁵ MORISET Bruno (1999) « Palmarès et classements de villes dans la presse hebdomadaire française », *Géographie et Cultures*, n°. 29, Paris.

LÉVY Jacques (dir.) (2008) *L'Invention du Monde. Une géographie de la mondialisation*. Presses de Sciences Po, Paris, p. 144.

normalisée des données pour cinquante ou cent indicateurs à l'échelle des unités urbaines. Néanmoins, si les données recueillies pour la commune centrale peuvent souvent suffire à appréhender une caractéristique comme la richesse du patrimoine historique par exemple, cela devient beaucoup plus délicat lorsqu'on souhaite mesurer l'insécurité sociale ou les risques sanitaires, la présence d'usines classées Seveso dans une commune périphérique méritant sans doute d'être intégrée. Il existe par ailleurs des différences notables entre les agglomérations, selon le poids relatif que la commune centrale représente au sein de l'unité urbaine (superficie, population). Pour cette raison, certains magazines préfèrent proposer des palmarès concernant des mailles harmonisées et contiguës comme ceux publiés de façon biennale par *L'Express* (2000, 2002, 2006 et 2008, l'année 2004 faisant exception) sur les départements.

La détermination de l'échelon géographique à partir duquel la qualité de la vie est analysée n'est jamais présentée comme problématique alors qu'il s'agit d'une question théorique extrêmement compliquée, notamment car les capacités de déplacement sont aujourd'hui si différentes d'un habitant, ou d'une catégorie d'habitants, à l'autre que l'horizon géographique dans lequel s'inscrit le cadre de vie de chacun est difficilement objectivable sur un plan social. Les cadres et la qualité de l'espace vécu varient en effet selon les individus : leur inégale mobilité détermine l'extension des lieux qu'ils peuvent fréquenter et, ce faisant, leur capacité à profiter de la diversité fonctionnelle des territoires. Alors que certains subissent une condition géographique qui les enferme dans un nombre réduit de possibilités, d'autres multiplient les déplacements et l'accès à des aménités nombreuses et variées. Dès lors, toute évaluation géolocalisée de la qualité du cadre de vie à une échelle donnée prend le risque de négliger la diversité sociale des situations individuelles et le rôle des capacités dans l'évaluation des effets de la distance : l'absence d'un équipement à l'intérieur d'un territoire n'a pas la même signification pour une personne âgée dépendante et peu mobile que pour un cadre supérieur en pleine possession de capitaux divers lui donnant accès à un éventail étendu de lieux. Ainsi, plus l'hétérogénéité des mailles évaluées (la commune, l'agglomération, le département) est élevée, moins la signification des performances moyennes mesurées est significative. Ce problème méthodologique n'est pas propre aux palmarès géographiques mais concerne toutes les évaluations fondées sur la théorie des choix rationnels et sur le recours aux moyennes utilitaristes. Il tend à s'élever avec l'accroissement des inégalités interindividuelles. La tentation peut alors être d'élargir les mailles d'observation, en passant des unités urbaines aux départements par exemple, sans empêcher qu'une partie croissante de la population étende son rayon d'action au-delà. Pour surmonter cette difficulté méthodologique, seule la substitution des

fréquences aux moyennes semble opératoire : dans un contexte de mobilité croissante, le taux de personnes vivant sous un seuil de pauvreté ou n'ayant pas accès à tel ou tel service constitue un critère de comparabilité plus adapté que le revenu moyen ou le nombre d'équipements présents à l'intérieur du territoire évalué.

Quoi qu'il en soit, les palmarès publiés par la presse magazine peuvent atteindre plusieurs dizaines de pages et si, comme n'importe quel article, ils mêlent du texte et de l'image, ils se distinguent néanmoins par l'importance qu'y occupent les données statistiques. Les résultats sont souvent présentés sous la forme de tableaux chiffrés qui classent les territoires en fonction de leurs performances individuelles. Si la méthodologie est toujours précisée dans un encart, le ton adopté par les auteurs est souvent dépourvu de perspective auto-critique et l'objectivité est présentée comme un gage de sérieux et de fiabilité. Par exemple, les journalistes du *Point*, dans leur palmarès de janvier 2004⁴⁷⁶, soulignent que « *pendant trois mois, 85 indicateurs objectifs émanant de sources officielles ou du questionnaire que nous avons envoyé aux municipalités ont été rassemblés et ordonnés* » sans interroger la pertinence d'une telle démarche. Les journalistes ne jugent presque jamais opportun de préciser les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans l'élaboration du palmarès. Dans leur classement des « *villes vertes* », les journalistes de *L'Express* (n° 2 728, 2003) font exception et réservent un encart aux problèmes méthodologiques qu'ils ont dû affronter pour appréhender un phénomène aussi complexe. La plupart des journalistes ne rendent que rarement compte de la manière dont les choix effectués agissent sur les résultats publiés. De façon générale, l'approche quantitative confère un aspect scientifique à l'enquête et les journalistes profitent de la confusion ordinaire entre objectivité, neutralité et vérité pour crédibiliser la pertinence des résultats qu'ils publient. Ce procédé rhétorique est d'autant plus commode que les données sont recueillies à partir de sources institutionnelles : ministères, agences publiques nationales, fédérations professionnelles, associations (document 5.125.). Les auteurs de palmarès n'hésitent pas à compléter ces sources extérieures par des données spécifiques. Par exemple, *Le Point* envoie régulièrement un questionnaire aux mairies des agglomérations qu'ils auscultent afin d'obtenir des informations qui ne sont pas enregistrées dans des fichiers nationaux, notamment concernant les plans de déplacement urbain et les politiques de transport en commun. Très rares sont les collectivités à refuser de répondre car les palmarès fournissent une notoriété supplémentaire aux villes et la plupart des élus se prêtent au jeu de la mise en compétition. La fiabilité des informations fournies peut être discutée si les données n'offrent aucun moyen simple de vérifi-

⁴⁷⁶ « Où vit-on le mieux en France ? Cent villes au banc d'essai », *Le Point*, n° 1 634, 2004.

cation. Ce genre d'enquêtes déclaratives reste donc soumis aux limites de confiance que l'on peut attribuer à telle ou telle institution sollicitée.

Document 5.125. Les sources institutionnelles utilisées dans quelques palmarès

« Où vit-on le mieux en France ? Cent villes au banc d'essai », <i>Le Point</i> , n° 1 582, 2003.	Mairies, ANPE, INSEE, Unedic, Direction générale des Impôts (DGI), Observatoire de la Sécurité routière, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, Drees, Direction Générale des Collectivités locales, Groupement des autorités responsables des transports (GART), FNAIM, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Culture et le CNC, Cartes Michelin et Guide Rouge, Météo France, SNCF,
« Où vit-on le mieux en France ? Cent villes au banc d'essai », <i>Le Point</i> , n° 1 634, 2004.	INSEE, ANPE, UNEDIC, DGI, Ministère de l'Intérieur et Casier judiciaire national, Observatoire de la Sécurité routière, Ministère de l'Écologie, SNCF, Ucega, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, VNF, Moci, Association Française pour les Investissements Internationaux, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de la Culture et le CNC, Guide Dexia des musées de France, Guides Vert et Rouge Michelin, Météo France.
« Où fait-il bon vivre en France ? », <i>Ça m'intéresse</i> , n° 264, 2004.	Mairies, Réseaux de surveillance de la qualité de l'air, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), DDASS, GART, Régies de transport des villes, SNCF, INSEE, DGI, CREDES (Centre de recherche d'étude et de documentation en économie de la santé), Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, CNC.

Le recours à la cartographie synthétique des résultats peut être choisi lorsqu'il y a contiguïté entre les unités spatiales classées. *L'Express* propose ainsi dans son palmarès 2002 un véritable petit atlas des départements où la qualité de la vie est la meilleure. Malgré tout, force est d'admettre que les classements de villes donnent très rarement lieu à des traitements cartographiques (document 5.126.).

L'identification de logiques spatiales n'est pas pour autant ignorée, mais elle passe alors par le texte qui accompagne et qui structure le palmarès. Présenté sous forme de tableaux ou de cartes, tout palmarès consiste à proposer une analyse comparative des lieux afin de souligner l'existence de hiérarchies (document 5.127.). Dans le cas des palmarès sur la qualité du cadre de vie, l'établissement d'un indice synthétique passe par la standardisation de données hétérogènes impliquant des thématiques variées et ubiquistes, comme l'activité économique, les équipements collectifs disponibles (éducation, santé), les possibilités de logement, les transports, l'activité culturelle et les loisirs, la sécurité, les risques environnementaux, voire le climat (document 5.128.).

Document 5.126. Des palmarès qui se présentent sous des formes plus ou moins académiques : tableaux et cartes

LE TABLEAU D'HONNEUR DES CENT			PLUS GRANDES VILLES DE FRANCE		
RANG	VILLE	POPULATION	RANG	VILLE	POPULATION
1 ^{er}	Nantes	297 000	1 ^{er}	Paris	2 100 000
2 ^e	Reims	200 000	2 ^e	Lyonnais	1 500 000
3 ^e	Bordeaux	190 000	3 ^e	Marseille-Provence	1 400 000
4 ^e	Toulouse	180 000	4 ^e	Strasbourg	1 300 000
5 ^e	Le Havre	170 000	5 ^e	Montpellier	1 200 000
6 ^e	Caen	160 000	6 ^e	Nice	1 100 000
7 ^e	Limoges	150 000	7 ^e	Angers	1 000 000
8 ^e	Amiens	140 000	8 ^e	Orléans	900 000
9 ^e	Metz	130 000	9 ^e	St-Etienne	800 000
10 ^e	Montpellier	120 000	10 ^e	Le Mans	700 000

Le Point, n° 1 689, janvier 2005.



L'Expansion, n° 697, 2005.

Document 5.128. Les sous-classements du palmarès « Où vit-on le mieux en France ? »

« 100 villes testées - Le palmarès »	« Météo - Le Sud évidemment »
« Commerce - Affaires de villes moyennes »	« Puissance - Plus peuplé, plus fort »
« Tourisme - Atouts mer et montagne »	« Entretien - Denise Pumain : "Les villes touristiques sont avantagées" »
« Absence de risques - À chaque région ses dangers »	« Éducation - Les bons points de Toulouse »
« Culture - Paris et... les autres »	« Transports urbains - "PLM" en tête »
« Sécurité - Les surprises de la délinquance »	« Dynamisme économique - "PLM" à la traîne »
« Accessibilité - Dans l'orbite de la capitale »	« Les Jeunes - Nantes Première de la classe »
« Offre de soin - Les médecins préfèrent le soleil »	« Les Familles - Clermont-Ferrand - La ville et la campagne »
« Logement - Trop chères grandes villes »	« Les Retraités - Carcassonne - Le Bonheur tranquille »

L'Express, n° 2 758, 2004

Document 5.127. Un palmarès des villes où il fait bon vivre



Le Nouvel Observateur, n° 2 193, 2005.

Outre son caractère édifiant, le palmarès offre un avantage méthodologique apprécié par les journalistes dans la mesure où il suppose des techniques d'homogénéisation faciles à mettre en œuvre et simples à comprendre pour le lecteur. La transformation des données en valeurs ordinales permet de standardiser les valeurs sur une échelle unique pour aboutir à un indicateur global calculé à partir de la moyenne des rangs obtenus. Les variances propres à chaque variable sont réduites à des logiques de rang, aussi simplificatrices qu'efficaces. Pour nuancer les résultats bruts, les journalistes passent souvent par des classements thématiques intermédiaires. C'est pourquoi après une présentation des résultats d'ensemble, les palmarès procèdent à une analyse plus détaillée en reprenant chacun des grands thèmes et en commentant les différents sous-classements (document 5.129.).

Document 5.129. Un sous-classement des villes où il fait bon vivre

Document	Agglomérations	Santé	Criminalité	Musées	Fréquentation des cinémas	Enseignement	Qualité de l'air	Circulation	Liaison ferroviaire avec Paris								
	Aire urbaine au sens de l'Insee	Nombre de médecins pour 1 000 habitants	Nombre de crimes et délits pour 1 000 habitants (2005)	Nombre de musées de France (recenseurs par l'Etat)	Nombre d'entrées par habitant en 2005	Association annuelle moyenne entre 1991 et 2000 (en heures)	Air de Paris en 2005 ou les indices Aéro indiquent une qualité d'air moyenne ou mauvaise*	Cntat des embouteillages en 2005 (heures km)	Temps de parcours								
1	Dijon	4,6	9	76,26	6	7	8	5,26	10	1788	12	89	13	157	2	1h39 (TGV)	9
2	Nancy	5,2	2	81,06	10	4	18	5,64	4	1638	16	58	10	916	8	1h30 (TGV en juin 2007)	8
3	Tours	4,6	9	81,14	11	5	12	4,58	15	1799	11	57	8	424	4	1h10 (TGV)	5
4	Rouen	4	20	74,8	4	8	8	4,92	14	1518	25	50	4	92	1	1h06	3
5	Angers	4,4	12	79,01	7	4	15	5,5	5	1690	14	72	15	702	7	1h30 (TGV)	6
6	Caen	4,1	18	80,07	9	6	10	6,78	1	1624	20	38	2	3257	13	1h47	10
7	Strasbourg	4,8	8	106,82	17	9	5	5	13	1633	17	68	12	1223	10	2h20 (TGV en juin 2007)	15
8	Saint-Etienne	4,5	11	71,96	2	4	14	3,08	23	2007	7	95	18	431	5	2h41 (TGV)	16
9	Clermont-Ferrand	4,4	12	69,34	1	3	18	5,24	11	1898	10	111	19	481	8	3h18	20
10	Paris	4,3	14	119,38	22	54	1	5,32	9	1630	18	55	7	24299	25		1
11	Toulouse	4,9	4	113,65	21	8	7	5,7	3	2010	6	84	16	11312	19	5h22 (TGV)	23
12	Montpellier	6,1	1	126,23	24	5	13	6,79	1	2618	4	130	22	3638	14	3h18 (TGV)	21
13	Grenoble	4,9	4	99,98	15	6	11	5,36	8	2020	5	111	19	20995	22	2h55 (TGV)	17
14	Marseille-Aix-en-Provence	5,2	2	122,69 ⁽¹⁾	23	21	2	4,13	16	2801	1	168	23	17567	21	3h00 (TGV)	19
15	Orléans	3,2	22	87,23	13	3	20	4,07	19	1710	13	63	11	1558	11	1h03	2
16	Bordeaux	4,8	6	110,25	19	7	9	5,2	12	1992	8	92	17	29368	23	2h59 (TGV)	18
17	Douai-Lens	2,5	25	73,22 ⁽²⁾	3	1	23	2,58	24	1617	22	48	3	1129	9	1h08 (TGV)	4
18	Nantes	4	20	100,73	18	4	17	5,43	7	1690	15	58	9	5414	17	2h01 (TGV)	13
19	Valenciennes	2,7	24	75,67	5	1	24	1,95	25	1617	23	38	1	256	3	1h48 (TGV)	11
20	Rennes	4,3	14	86,5	12	3	19	4,04	20	1626	19	60	8	3766	15	2h03 (TGV)	14
21	Lyon	4,2	16	107,53	18	12	3	4,41	16	1932	9	113	21	53631	24	1h55 (TGV)	12
22	Metz	3,2	22	89,18	14	1	25	5,46	6	1805	24	88	13	2740	12	1h30 (TGV en juin 2007)	6
23	Lille	4,2	16	112,57	20	3	21	4,35	17	1617	21	52	6	13894	20	1h59 (TGV)	2
24	Nice	4,8	6	128,84	25	12	4	3,38	22	2968	3	182	24	8227	18	5h38 (TGV)	24
25	Toulon	4,1	18	79,38	8	2	22	3,85	21	2793	2	206	25	4801	16	3h52 (TGV)	22

(*) Une comparaison rigoureuse nécessiterait l'insertion d'une période plus longue car l'usage a été souvent le cause des plus mauvais indices en 2005, et ce pourrait être très dépendant de la rétrologique et de l'urbanisme.

(1) A Marseille.

(2) A Lens.

Source: IREPS, Ministère de l'Intérieur, Direction des Musées de France, CNC, Météo France, Adenac, Centre national d'Information routière, SNCF

Le Nouvel Observateur, n° 2 193, 2005.

De la comparaison à la compétition territoriale

Les matrices obtenues dans le cadre des palmarès ne constituent pas des entités informationnelles autonomes. Elle s'insèrent dans un environnement documentaire qui vise à commenter les classements et à en tirer des conclusions pratiques : « où faire ses études » ; « où sortir » ; « où se loger ». L'extraction de renseignements qualitatifs à partir d'informations quantitatives constitue un moment crucial dans l'élaboration des palmarès. La démarche inductive qui est toujours adoptée dans ces enquêtes ne doit pas laisser penser que la signification des matrices est transparente. Les manières par lesquelles les journalistes les

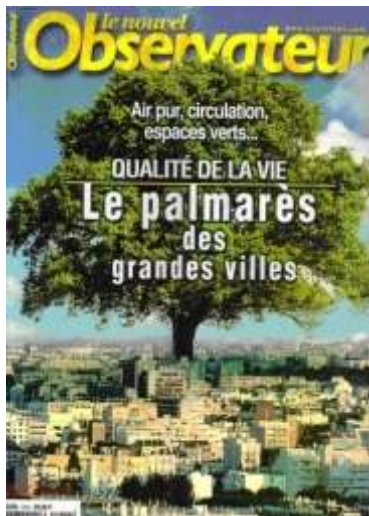
appréhendent résultent de choix antérieurs reposant sur des priorités axiologiques intégrées dans des logiques d'argumentation et de justification spécifiques. Celles-ci peuvent d'ailleurs varier selon la tendance idéologique du journal. Les données et leur commentaire forment un système de justification interdépendant. Les variables retenues servent le discours journalistique, lequel révèle et légitime en retour la signification des données obtenues. Tout classement publié dans les grands hebdomadaires français comporte donc une part de texte de taille variable, indispensable à la mise en perspective des bases de données obtenues. Elle permet d'identifier les valeurs sous-jacentes qui motivent la publication de tels dossiers. Les différents énoncés remplissent alors plusieurs fonctions (document 5.130.).

Document 5.130. Le commentaire textuel des palmarès

Fonctions	Paramètres
Rendre le palmarès lisible en légendant les conditions de sa réalisation	Les unités spatiales et les variables choisies, les sources, la méthodologie et l'objectif de la procédure sont explicités.
Décrire les résultats obtenus sous la forme d'un commentaire	Le commentaire peut être synthétique et ne s'intéresser qu'aux informations finales ou alors développer une approche analytique en commentant de manière détaillée comment les unités spatiales se comportent face à différents critères.
Fournir une explication légitimant la publication de ce palmarès et en tirer un enseignement	Cette fonction est plus ou moins explicite mais est toujours présente car elle justifie l'intérêt de la démarche et invite à prendre davantage connaissance du contenu du palmarès. Il est fréquent que plusieurs niveaux d'explications coexistent au sein d'un même palmarès de manière à répondre à la curiosité d'un lectorat varié.
Relier la connaissance produite grâce au palmarès à d'autres formes de connaissances	Cette dimension replace le palmarès dans un corps de connaissances plus large qui vient appuyer son propos. Très souvent, les journalistes convoquent des intervenants extérieurs (experts, responsables institutionnels, acteurs ordinaires) afin qu'ils s'expriment sur leurs lectures des résultats du classement.

À côté de ces documents, les auteurs de palmarès insèrent des photographies qui sont aussi des éléments stratégiques du classement, notamment car ce sont souvent elles qui attirent l'attention du lecteur. En complément des titres et sous-titres, elles doivent pouvoir fournir un résumé synthétique de l'article ou d'une de ses composantes. Elles servent à la fois d'accroche et d'illustration. En même temps, comme le suggèrent certaines couvertures, elles doivent pouvoir évoquer des impressions aux lecteurs, correspondant à la fois au contenu informationnel mais aussi à la teneur idéologique qui le motive (document 5.131.).

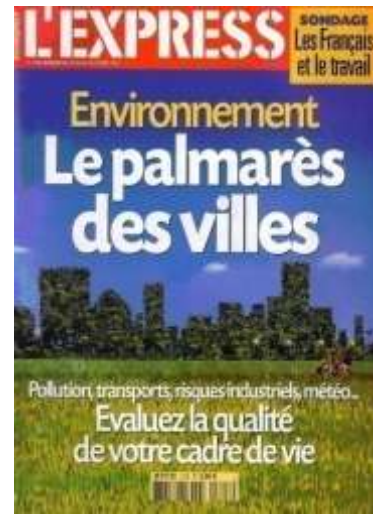
Document 5.131. : Couvertures de palmarès : quand la géographie du bien-être est associée à la nature, à la famille et à l'amitié



Le Nouvel Observateur, n° 1 912, 2003.



L'Express, n° 2 535, 2000.



L'Express, n° 2728, 2003.



Le Point, n° 1689, 2005



Le Nouvel Observateur, n° 2193, 2006.



Le Point, n° 1530, 2002.

L'image prédispose ainsi le lecteur à adopter un point de vue normatif sur ce qu'il va découvrir dans la publication. Les documents présents dans les palmarès constituent à la fois des supports informationnels et des vecteurs d'idées visant à recueillir l'assentiment du lecteur. Leur construction répond aux règles d'une argumentation journalistique adaptée au contrat de lecture implicite qui définit la ligne éditoriale du magazine.

Les palmarès ne correspondent pas à une mode superficielle ou insignifiante mais ils révèlent une partie des attentes collectives en matière d'habitation. Leur multiplication traduit en fait une progression des valeurs libertariennes dans l'opinion publique (document 5.132). Par les modalités même de leur construction ces analyses comparatives favorisent les raisonnements individualistes, quel que soit l'échelon considéré (une ville, un département). La pré-

sentation sous forme de tableaux statistiques hiérarchisés suggère une lecture analytique qui rend possible la mise en concurrence des territoires.

Document 5.132. Les palmarès géographiques : un phénomène social et politique

Les magazines ne sont pas les seuls à promouvoir un tel système d'évaluation libertarienne. Le *benchmarking* territorial est devenu un mode d'évaluation extrêmement répandu, y compris dans la sphère publique à l'échelle mondiale. Le succès médiatique des classements internationaux atteste du poids des logiques marchandes hors des limites classiques du capitalisme. Cela concerne les palmarès sur la qualité du cadre de vie dans les grandes villes du monde ou dans les différents pays, publiés par des agences privées de notation internationale comme *Mercer Human Resources Consulting* ou *Economist Intelligence Unit*. De plus en plus d'agences intergouvernementales utilisent ces techniques pour diffuser les enquêtes qu'elles mènent. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) piloté par l'OCDE n'aurait pas un impact aussi important s'il n'avait pas la forme d'un palmarès classant et hiérarchisant les différents systèmes éducatifs des pays les plus riches. Il en est de même du classement académique des universités mondiales proposé depuis 2003 par l'université Jiao-Tong de Shanghai. Dans tous ces palmarès, les difficultés qu'un territoire peut rencontrer (un État, une université), notamment l'incapacité d'une partie de la population qui le fréquente à accéder aux bénéfices évalués, sont ignorées tandis que les écarts entre territoires sont mis en évidence pour souligner l'existence d'avantages comparatifs que les habitants, réduits à l'état d'agents économiques, peuvent mettre à profit pour élever leur niveau de satisfaction. Par exemple, les six critères pris en compte par le classement de Shanghai valorisent les établissements qui accumulent les publications et les titres honorifiques, sans aucune considération pour les missions d'enseignement confiées aux universités, pour les moyens dont elles disposent pour s'acquitter de cette tâche ou pour l'origine et les caractéristiques des enseignants et des étudiants qu'elles accueillent. Il en est de même lorsqu'un responsable institutionnel conclut au mauvais fonctionnement du système national d'enseignement si celui-ci n'est pas bien classé par le PISA afin de justifier un projet de réforme devant l'opinion publique, sans considération sur la pertinence des critères ni sur les spécificités nationales (populations scolarisées, structures de financement, organisation logistique, programmes scolaires). Un tel système d'évaluation assimile l'espace géographique à un marché concurrentiel et place l'habitant dans une relation consumériste vis-à-vis des équipements qu'il fréquente. Celui-ci est considéré comme un usager ou un client, soucieux de sa propre satisfaction avant d'être reconnu comme un citoyen motivé par l'accomplissement d'un bien commun supérieur.

La valeur d'un lieu ne tient pas à des qualités intrinsèques comme dans les évaluations culturalistes mais à la position relative qu'il occupe par rapport aux autres à l'intérieur d'une grille de référence construite à partir de variables objectives normalisées. Le territoire a perdu toute identité propre et il n'est plus défini que par l'écart qui le sépare de ses homologues. Le classement fait de cette distanciation réciproque une performance individuelle dont les habitants sont responsables. La qualité d'un lieu est appréhendée à travers le rang qu'il occupe dans le groupe, l'idéal étant d'avoir un résultat qui surclasse les autres. Le culte de la performance présent dans ces articles établit les lieux les mieux classés comme des leaders et comme des exemples à suivre : on utilise à leur égard une terminologie méritocratique issue de la sphère

sportive ou de la sphère scolaire avec des expressions comme « *maillot jaune* », « *médaille d'or* », « *haut du panier* », « *palme* », « *lauriers* », « *tableau d'honneur* », « *excellence* », « *meilleur endroit où vivre* ». Les palmarès introduisent ainsi une logique de compétition territoriale qui transparaît dans le vocabulaire utilisé. On parle de « *concours* », de « *match* », de « *duel* », de « *guerre* », de « *bataille* » ou d'« *offensive* » pour caractériser les relations entre les territoires, mais aussi de « *hit-parade* ». Les lieux sont mis en concurrence et montrés comme des modèles de réussite ou d'échec. Les inégalités mesurées par les palmarès ne sont pas directement interprétées comme le signe d'une injustice collective impliquant la responsabilité des individus ou comme le résultat d'un mode inéquitable de distribution des qualités, des libertés, des droits ou des capacités. Les palmarès stimulent l'opportunisme et découragent la prise de responsabilité collective. Les lieux sont assimilés à des biens inégalement répartis vis-à-vis desquels chaque habitant peut tirer profit. C'est pourquoi on parle de « *prix* », de « *cote* », de « *bonnes affaires* », de « *bons plans* ». Cette perspective libertarienne tend à faire du cadre de vie une ressource objective dont l'inégale valeur peut susciter des processus de capitalisation. Les habitants sont encouragés à développer un rapport consumériste au territoire qu'ils habitent : ils sont censés attendre de lui des avantages comparatifs qui, s'ils se révélaient insuffisants, pourraient les conduire à en changer au profit d'un endroit plus amène, c'est-à-dire plus performant. La responsabilité de chacun se limite au choix de la localisation optimale par rapport à ses préférences et ses capacités personnelles. Les inégalités interindividuelles concernant les moyens d'accès et les possibilités de déménagement sont négligées. Les lieux sont considérés comme des produits interchangeables tandis que les migrations sont présentées comme des actes transactionnels réalisables à l'intérieur d'un marché spatial d'échelle nationale. L'accès aux lieux devrait être régulé par les fluctuations de l'offre et de la demande.

Cette interprétation générale des palmarès géographiques sur la qualité du cadre de vie diffusés par la presse magazine en France mérite néanmoins d'être nuancée. Les valeurs géographiques promues par les journalistes dépendent très largement du choix des critères retenus dans l'évaluation ainsi que de la méthode d'homogénéisation des données. À l'intérieur d'un même classement, les variables sélectionnées peuvent être relativement nombreuses (document 5.133.) et recouvrir des réalités diverses.

Document 5.133. Nombre de variables utilisées dans différents palmarès géographiques

Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de variables
<i>L'Express</i>	2 758	2004	<i>Où vit-on le mieux en France ? 100 villes testées - Le palmarès</i>	61
<i>Le Point</i>	1 634	2004	<i>Où vit-on le mieux en France ?</i>	91
<i>Le Point</i>	1 689	2005	<i>Où vit-on le mieux en France ?</i>	87

L'exemple reproduit au document 5.134. montre la très grande hétérogénéité des critères pris en compte dans les palmarès. Pour les homogénéiser, la méthode adoptée ici consiste à convertir les variables collectées en données ordinales (et à négliger les écarts de variance entre indicateurs) à l'intérieur d'un sous-thème (« *ma ville est-elle active ?* », « *ma ville est-elle agréable ?* ») : chaque ville obtient alors un rang moyen pour le sous-thème. Le classement général correspond quant à lui à la moyenne des rangs obtenus dans les douze sous-thèmes élaborés. Les variables ont donc un poids différent selon le sous-thème auquel elles appartiennent : le taux de chômage (intégré dans la rubrique « *où trouver un emploi* » composé de 9 variables) compte environ deux fois moins dans les résultats finaux que le budget consacré aux espaces verts (intégré dans la rubrique « *combien ma ville dépense pour être belle* », qui comprend 4 variables). En revanche, à l'intérieur d'un même sous-thème, les variables ont un poids identique : la présence d'un métro ou d'un tramway pèse autant que le nombre de jours de pluie dans la rubrique « *ma ville est-elle agréable* » (document 5.135.). Pour éviter de donner l'impression de mélanger des préoccupations et des grandeurs incohérentes, il arrive, dans d'autres palmarès, qu'un système de pondération soit utilisé pour affiner le poids respectif des critères. Dans le cas présent, seule une prime, au montant non précisé, a été accordée aux villes classées par Patricia Cicille et Céline Rozenblat dans leur *Atlas des villes européennes*⁴⁷⁷, montrant ainsi comment les recherches scientifiques peuvent dans certaines circonstances rencontrer les préoccupations médiatiques.

⁴⁷⁷ CICILLE Patricia, ROZENBLAT Céline (2003) *Les Villes européennes, Analyse comparative*, La Documentation française (DATAR), Paris, 94 p.

Document 5.134. Les critères du palmarès « Où vit-on le mieux en France ? » (Le Point, n° 1 689, 2005).

Titres des variables	Méthodologie	Traduction géoéthique Une ville est d'autant mieux classée...
Démographie		
Population en 2004 de la commune centrale	Population dans la commune centrale Source : INSEE	... qu'elle compte beaucoup d'habitants
Évolution 1999/2004		... que sa population augmente
Ma ville est-elle active ?		
TGV	Présence ou non d'une gare TGV	... qu'elle possède une gare TGV
Voyageurs rail	Trafic national annuel de voyageurs en 2003 Source : SNCF	... que de nombreuses personnes transitent par elle
Passagers aéroports	Trafic de passagers en 2003 dans les aéroports de France métropolitaine ayant enregistré plus de 1 000 passagers locaux Source : non précisée	
Passagers maritimes	Trafic de passagers dans les ports en 2003	
Fret aérien	Trafic de fret 2003 dans les aéroports de France métropolitaine ayant enregistré plus de 10 tonnes Source : Ucega	
Fret portuaire et fluvial	Trafic de fret maritime et fluvial en 2003 Source : Ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement	... que de nombreuses marchandises transitent par elle
Fret routier	Trafic de fret routier pour l'année 2002 Source : Ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement	
Foire et salons	Nombre de foires et salons en 2004 Source : Moci	... que s'y tiennent des foires et des salons
Emplois qualifiés	Part des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans la commune Source : INSEE	... que la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures y est grande
Budget ville	Dépense prévisionnelle 2004 par habitant consacrée par la ville au développement économique Source : Téréko	... que la commune investit dans le développement économique
PIB régional	PIB régional en 2002 Source : INSEE	... que la valeur ajoutée locale est élevée
Emploi / Investissement	Pourcentage d'emplois par région financés par des investissements étrangers par rapport à l'ensemble des emplois de la région Source : AFII	... que les emplois locaux sont fortement financés par des investissements étrangers
Où trouver un emploi ?		
Demandeurs d'emploi	Pourcentage de demandeurs d'emploi en septembre 2004 par rapport à la population active totale de la commune Source : ANPE, INSEE	... que la part de personnes sans emploi est faible
Évolution 2001/2003	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre juin 2003 et septembre 2004 Source : ANPE	... que le taux de personnes sans emploi diminue
Chômage des jeunes	Pourcentage de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	... que le taux de jeunes sans emploi est faible
Chômeurs de plus de 50 ans	Pourcentage de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans	... que le taux d'actifs de plus de 50 ans sans emploi est faible
Chômage de longue durée	Pourcentage de demandeurs d'emploi depuis plus d'un an en septembre 2004	... que le taux de chômeurs de longue durée est faible
Évolution des emplois créés	Évolution des emplois salariés créés dans la commune entre fin 2002 et fin 2003 Source : UNEDIC	... que le nombre d'emplois créés est en augmentation
Activité	Pourcentage de la population active par rapport à la population totale de l'agglomération	... que la part des actifs est élevée
Emplois féminins	Pourcentage d'emplois détenus par des femmes sur le total des emplois	... que le poids des femmes dans la population active est élevé
Emplois sur la commune	Part des actifs dont l'emploi se situe dans la commune de résidence par rapport au total de la population active de la commune Source : INSEE	... que la part des résidents exerçant un emploi dans la commune est élevé

Titres des variables	Méthodologie	Traduction géoéthique
		Une ville est d'autant mieux classée...
Où trouver un emploi ? (suite)		
Défaillance d'entreprises	Taux de défaillance d'entreprises par rapport aux créations (2003) Source : INSEE	... que les entreprises créées échappent à la faillite
Revenu imposable moyen	Revenu imposable moyen en euros en 2002 Source : Direction générale des impôts	... que le revenu moyen est élevé
Précarité	Pourcentage d'emplois précaires : CDD, intérimaires, stagiaires en 1999	... que la part des emplois précaires est faible
Ma ville est-elle riche ?		
Contribuables imposables sur le revenu	Pourcentages de contribuables de la ville imposés sur le revenu en 2002 Source : Direction générale des impôts	... que la part des contribuables sur le revenu est élevée
Impôt moyen sur le revenu	Montant annuel moyen de l'impôt sur le revenu acquitté	... que le potentiel fiscal est élevé
Contribuables imposables sur la fortune	Pourcentage de contribuables de la ville imposés sur la fortune en 2002	... que la part des contribuables à l'ISF est élevée
Impôt moyen sur la fortune	Montant annuel moyen de l'impôt sur la fortune acquitté	... que le potentiel fiscal est élevé
Où se loger		
Prix m ² ancien	Prix du mètre carré dans l'ancien Source : Ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement	... que le prix du foncier est élevé
Propriétaires	Pourcentage de ménages propriétaires de leurs logements dans la commune	... que la part des propriétaires est élevée
4 pièces et plus	Taux de 4 pièces et plus parmi tous les logements de la commune	... que la part des logements spacieux est élevée
Maisons individuelles	Pourcentage de maisons individuelles par rapport à l'ensemble des logements	... que la part des maisons indépendantes est forte
Logements sans confort	Taux de logements sans confort (sans chauffage central)	... que la part des logements sans confort est faible
Logements insalubres	Taux de logements insalubres (sans baignoire ni douche)	... que la part des logements insalubres est faible
Logements vacants	Taux de logements vacants par rapport à l'ensemble des logements	... que la part des logements vacants est faible
Logements sociaux	Pourcentage de logements sociaux par rapport à l'ensemble des logements	... que la part des logements sociaux est faible
Logements en construction	Pourcentage de logements en construction par rapport à l'ensemble des logements	... que la part des logements en construction est forte
Ma ville est-elle dangereuse ?		
Criminalité	Taux des crimes et délits par circonscription de sécurité publique	... que le nombre relatif (rapporté à la population) de crimes et délits est faible
Évolution des crimes 2001/2003	Évolution du nombre de crimes et délits entre 2001 et 2003	... que le nombre de crimes et délits diminue
Condamnations	Nombre total de condamnations prononcées par les tribunaux	... que le nombre relatif de condamnations est faible
Vols contre des femmes	Taux de vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique	... que la part des vols contre les femmes est faible
Cambriolages	Taux de cambriolages de résidences principales	... que le taux de cambriolages est faible
Vols de voitures	Taux de vols d'automobiles	... que le taux de vols de voitures est faible
Le palmarès de la sécurité		
Accidents	Nombre d'accidents de la route sur la commune pour 1 000 habitants Source : Observatoire de la sécurité routière	... que le nombre relatif d'accidents est faible
Évolution accidents 2001/2003	Évolution du nombre d'accidents entre 2001 et 2003	... que le nombre relatif d'accidents diminue
Conduite en état d'ivresse	Nombre de condamnations pour conduite en état d'ivresse	... que le nombre de condamnations pour conduite en état d'ivresse et de tués et blessés est faible
Tués et blessés	Nombre de tués et blessés dus à des accidents (en ‰)	
Jeunes	Nombre de jeunes de moins de 25 ans tués et blessés (en ‰)	
Piétons	Nombre de piétons tués et blessés (en ‰)	
Cyclistes	Nombre de cyclistes tués et blessés (en ‰)	
Motards	Nombre de motards tués et blessés (en ‰)	... que le nombre relatif de jeunes, de piétons, de cyclistes et de motards tués et blessés sur la route est faible

Titres des variables	Méthodologie	Traduction géoéthique
		Une ville est d'autant mieux classée...
Où faire ses études ?		
Retard en 6 ^{ème}	Pourcentage d'élèves ayant deux ans et plus de retard en 6 ^{ème} en 2003/2004 Source : MEN	... que la part des élèves en retard scolaire est faible
Retard en 3 ^{ème}	Pourcentage d'élèves ayant deux ans et plus de retard en 3 ^{ème} en 2003/2004	
Réussite au bac	Taux de réussite au baccalauréat en 2003	... que la part des lauréats du bac est élevée
Classes préparatoires aux grandes écoles	Nombre de lycées publics et privés de la ville comportant des CPGE	... que le nombre de CPGE est élevé
Université	Présence ou non d'une université	... que la ville possède une université
Combien ma ville dépense pour être belle ?		
Budget total	Dépenses totales prévisionnelles pour la propreté, les espaces verts et l'environnement en 2004 par habitant	... que le montant des dépenses prévisionnelles pour la propreté, les espaces verts et l'environnement est élevé
Propreté urbaine	Dépenses prévisionnelles consacrées à la propreté urbaine en 2004	
Espaces verts	Dépenses prévisionnelles consacrées aux espaces verts en 2004	
Environnement	Dépenses prévisionnelles consacrées à l'environnement en 2004	
Ma ville est-elle agréable ?		
Mer	Présence à moins de deux heures d'automobile de la mer	... qu'elle est proche de la mer
Ski	Présence à moins de deux heures d'automobile d'une station de ski	... qu'elle est proche des pistes de ski
Soleil	Durée annuelle d'ensoleillement Source : Météo-France	... qu'elle bénéficie d'un fort ensoleillement
Température	Températures moyennes en degrés	... que la température moyenne est élevée
Pluie	Nombre de jours dans l'année avec des précipitations supérieures à 1 mm	... que le nombre de jours de pluie est faible
Densité urbaine	Nombre d'habitants par km ²	... que la densité de population est faible
Marche à pied	Pourcentage des actifs occupés se rendant à leur travail à pied Source : INSEE	... que le nombre des actifs occupés se rendant à leur travail à pied est élevé
Transports en commun	Nombre moyen de voyages en transports en commun par habitant Source : DTT/Certu/GART/UTP	... que la part des déplacements en transports en commun est élevée
Méτρο-tram	Existence d'un méτρο, d'un tramway ou d'un val	... que la ville dispose d'équipements rapides
Canotage	Existence d'un plan d'eau aménagé pour la pratique de l'aviron Source : Fédération française d'aviron	... que la ville dispose de plans d'eau pour les loisirs
Villes fleuries	Palmarès du 44 ^{ème} concours des villes et villages fleuris	... qu'elle bénéficie d'un fleurissement de qualité
Où sortir ?		
Entrées cinéma	Nombre d'entrées de cinéma par habitant en 2003 Source : CNC	... que les habitants vont au cinéma
Nombre écrans	Nombre d'écrans	... que les écrans de cinéma sont nombreux
Art et essai	Nombre de salles art et essai (par unité urbaine)	... que le nombre de salles art et essai est élevé
Clubs sportifs	Nombre de clubs de football de Ligue 1, de rugby du top 16 et de basket-ball de Pro A	... que les clubs de sports de haut niveau sont nombreux
Centres chorégraphiques	Présence d'un centre chorégraphique national Source : Ministère de la Culture	... que la ville possède un centre chorégraphique et un opéra
Opéra	Présence d'une scène lyrique	
Bibliothèque	Pourcentage d'habitants inscrits dans une bibliothèque municipale	... que la part des inscrits en bibliothèque est forte
Orchestres	Nombre d'orchestres permanents	... que le nombre d'orchestres, de théâtre, de festivals et de musées, de monuments historiques et de restaurants étoilés est élevé
Théâtres	Nombre de théâtres publics et privés	
Festivals	Nombre de festivals répertoriés de l'été 2004 au printemps 2005	
Musées	Nombre de musées Source : Dexia et Ministère de la culture	
Monuments historiques	Nombre de monuments historiques classés en 2004	
Restaurants étoilés	Nombre de restaurants étoilés situés à trente minutes ou moins autour de la commune d'après le Guide Rouge Michelin	
Intérêt touristique	Intérêt touristique d'après le Guide Vert Michelin	... que son intérêt touristique est reconnu
Étudiants	Pourcentage d'étudiants dans la commune par rapport à la population totale	... que la part des étudiants est élevée

Document 5.135. Extrait du palmarès du *Point* : « Ma ville est-elle agréable ? »

Société
Où vit-on le mieux ?

Ma ville est-elle agréable ?

Malgré les nuisances du chantier du tramway, qui circulera en 2008, Nice garde sa douceur de vivre.

La Saint-Sylvestre par 20° au soleil! Quand le reste de la France grelotte, Nice joue les belles extraverties sous son ciel pur, face à la Méditerranée avec vue sur les neiges des Alpes du Sud. On flâne dans les rues de la vieille ville, on pavoise aux terrasses du cours Saleya. Quelques courageux ont étalé leur serviette sur les gâlets de la promenade des Anglais alors qu'une poignée de



© Conception: PHILIPPE BOUQUET

RANG	VILLE (DEPARTAMENT)	MÉT	MÉT	JOUBS	TEMPÉRATURE	PUISS	OPÉRATEUR URBAIN	MARQUE ET PVD	TRANSPORTS EN COMMUN	MÉTRO TRAM	CANOTAGE	PLAISIR	PLAISIR
1 ^{er}	Cannes (06)	●	<2h	2 693	15,6°	63	3 430	16%	61	●	●	●●●●	
2 ^e	Fréjus (83)	●	<2h	2 710	14,7°	66	458	11%	nc	●	●	●●●	
3 ^e	Sète (34)	●	>2h	2 610	14,7°	60	1 633	16%	75	●	●	●	
4 ^e	Nice (06)	●	<2h	2 693	15,6°	63	4 766	13%	78	●	●	●●●●	
5 ^e	Marseille (13)	●	>2h	2 801	15,1°	56	3 318	10%	101	●	●	●	●
6 ^e	Valence (26)	●	<2h	2 354	13,3°	80	1 751	12%	60	●	●	●●●●	
7 ^e	Béziers (34)	●	>2h	2 610	14,7°	60	724	13%	59	●	●	●	●
8 ^e	Perpignan (66)	●	<2h	2 392	15,4°	56	1 544	13%	35	●	●	●	●
9 ^e	Montpellier (34)	●	>2h	2 618	14,7°	60	3 963	12%	111	●	●	●	●
10 ^e	Antibes (06)	●	<2h	2 693	15,6°	63	2 735	10%	32	●	●	●●●●●	
11 ^e	Toulon (83)	●	>2h	2 786	16,2°	61	3 750	12%	50	●	●	●●●	
12 ^e	Narbonne (11)	●	<2h	2 106	13,8°	92	269	12%	12	●	●	●	●
13 ^e	Saint-Etienne (42)	●	>2h	2 087	10,9°	98	2 253	14%	101	●	●	●●●	
14 ^e	Toulouse (31)	●	<2h	2 818	13,3°	99	3 300	9%	106	●	●	●●●	
15 ^e	Avignon (84)	●	>2h	2 759	13,9°	69	1 327	11%	46	●	●	●	●
16 ^e	Nîmes (30)	●	<2h	2 588	14,8°	68	824	15%	61	●	●	●	●
17 ^e	Arles (13)	●	>2h	2 801	15,1°	56	67	11%	42	●	●	●●	
18 ^e	Lyon (69)	●	>2h	1 932	11,9°	107	9 305	13%	228	●	●	●●	
19 ^e	Grenoble (38)	●	>2h	2 020	10,8°	110	8 457	13%	168	●	●	●●●●	
20 ^e	Aix-en-Provence (13)	●	<2h	2 801	15,1°	56	721	11%	25	●	●	●●●	
21 ^e	Carcassonne (11)	●	<2h	2 106	13,8°	92	675	13%	23	●	●	●	●
22 ^e	La Rochelle (17)	●	>2h	2 056	13°	116	2 694	10%	75	●	●	●	●
23 ^e	Bastia (2B)	●	<2h	2 533	15,0°	68	1 955	15%	65	●	●	●	●
24 ^e	Angoulême (16)	●	<2h	1 943	12,9°	120	1 976	12%	87	●	●	●	●
25 ^e	Chambéry (73)	●	>2h	1 834	11,1°	122	2 658	16%	87	●	●	●●●	
26 ^e	Ajaccio (2A)	●	<2h	2 726	15,1°	72	645	13%	29	●	●	●	●
27 ^e	Agen (47)	●	<2h	1 957	13°	112	2 626	17%	11	●	●	●	●
28 ^e	Anancy (74)	●	>2h	1 834	11,1°	122	3 688	17%	84	●	●	●●●●●	
29 ^e	Gap (05)	●	>2h	2 488	10,3°	85	328	17%	29	●	●	●●●	
30 ^e	Colmar (68)	●	<2h	1 721	10,6°	104	978	12%	61	●	●	●	●
30 ^e	Albi (81)	●	>2h	2 077	13,1°	106	1 046	10%	28	●	●	●●●●	
32 ^e	Cholet (49)	●	<2h	1 944	11,9°	111	620	7%	36	●	●	●	●
33 ^e	Angers (49)	●	<2h	1 944	11,9°	111	3 543	9%	95	●	●	●	●
34 ^e	Saint-Nazaire (44)	●	>2h	1 826	12,1°	113	1 488	7%	49	●	●	●	●
34 ^e	Clermont-Ferrand (63)	●	>2h	1 898	11,2°	90	3 214	16%	92	●	●	●●	
36 ^e	Cherbourg (50)	●	>2h	1 700	11,6°	123	3 671	21%	60	●	●	●	●
37 ^e	Bordeaux (33)	●	<2h	1 992	13,3°	128	4 363	12%	82	●	●	●	●
38 ^e	Montauban (82)	●	>2h	2 029	13,7°	105	384	10%	17	●	●	●	●
39 ^e	La Roche-sur-Yon (85)	●	<2h	1 756	12°	120	563	9%	68	●	●	●	●
40 ^e	Laval (53)	●	<2h	1 622	11,7°	117	1 489	11%	73	●	●	●	●
41 ^e	Besançon (25)	●	>2h	1 797	10,6°	140	1 810	13%	134	●	●	●	●
42 ^e	Strasbourg (67)	●	<2h	1 633	10,5°	112	3 375	12%	175	●	●	●	●
43 ^e	Rennes (35)	●	<2h	1 626	11,8°	116	4 093	11%	136	●	●	●	●
43 ^e	Bayonne (64)	●	<2h	1 877	14°	144	1 849	10%	34	●	●	●	●
45 ^e	Castres (81)	●	<2h	2 077	13,1°	106	443	10%	22	●	●	●●	
46 ^e	Thonon-les-Bains (74)	●	>2h	1 834	11,1°	122	1 785	14%	29	●	●	●	●
47 ^e	Vichy (03)	●	>2h	1 857	10,9°	118	4 535	18%	23	●	●	●●●●●	
48 ^e	Bourges (18)	●	>2h	1 787	11,3°	119	1 054	10%	91	●	●	●	●
49 ^e	Rodez (12)	●	>2h	2 121	10,5°	101	2 120	21%	14	●	●	●●●	
50 ^e	Tours (37)	●	>2h	1 802	11,4°	113	3 866	13%	90	●	●	●	●

70 | 27 janvier 2005 | **Le Point** 1689

À l'échelle régionale, il arrive que les grandes villes fassent aussi l'objet de classements concurrentiels (document 5.136.).

Document 5.136. Exemples de palmarès régionaux publiés en encarts



Le Nouvel Observateur, n° 2 031, 2003.



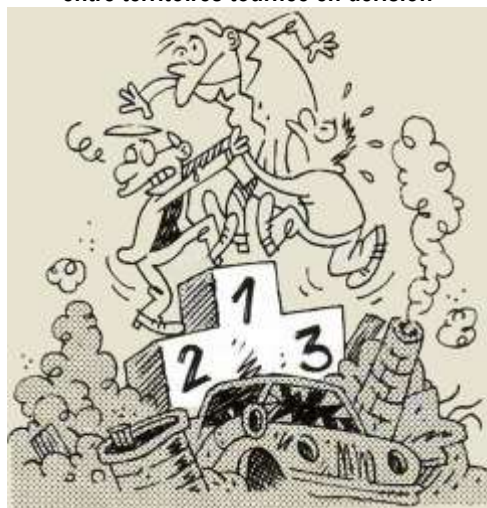
L'Express, n° 2 730, 2003.

Au-delà des enjeux de cohérence thématique entre les critères sélectionnés, se pose également la question de la pertinence géoéthique des variables. Si les palmarès, par leur présentation hiérarchique, véhiculent un idéal libertarien de compétition territoriale, il arrive que le choix des variables trahisse une sensibilité à l'égard d'autres systèmes de valeurs. Le fait de valoriser l'ensoleillement, la proximité de la mer, la résidence en maison individuelle, la présence de restaurants étoilés au guide Michelin ou de certains équipements liés aux beaux-arts (opéra, théâtre, danse) revient à généraliser certains goûts particuliers et à supposer que l'ensemble de la population serait sensible à ce genre de qualités : ces indicateurs renvoient en fait à une conception culturaliste du cadre de vie correspondant aux attentes éclectiques de la majorité du lectorat, opposée aux logiques d'individuation qui affectent pourtant une part croissante de la population. Il est en effet impossible de justifier avec des arguments objectifs la non pertinence de critères comme la présence de forêts domaniales à proximité de la ville, de casinos, de skateparks ou de grandes surfaces spécialisées dans l'ameublement exotique. Parallèlement, des variables comme le taux de chômage, le pourcentage d'emplois précaires, de logements insalubres ou d'élèves en retard scolaire s'apparentent davantage à des critères d'équité constitutionnaliste : on cherche ici à mesurer la part de la population privée de l'accès à des accomplissements fondamentaux, c'est-à-dire à ce que Rawls pourrait considérer

comme des biens premiers. Conformément à un critère de *leximin*, la ville idéale est alors celle où la part des habitants démunis est la plus faible. Cette sensibilité aux inégalités de base s'oppose aux évaluations utilitaristes / libertariennes fondées sur le recours aux moyennes (le revenu moyen dans la commune ou le PIB régional) : dans ce cas, les inégalités de distribution ne sont pas prises en compte. Seul le niveau moyen de satisfaction est reconnu comme pertinent, l'idée sous-jacente étant que plus la quantité de valeur mesurée est élevée (le revenu, la valeur ajoutée marchande) plus la satisfaction générale de la population le sera aussi. Les données construites sur la mesure de simples occurrences (présence d'université, de CPGE...) renvoient elles aussi à une lecture libertarienne des performances territoriales : rien n'est dit concernant les possibilités réelles qu'ont les différents habitants de la ville d'en faire un usage bénéfique. Les palmarès géographiques intègrent donc des critères géoéthiques extrêmement hétérogènes (culturalistes, constitutionnalistes et libertariens). Cependant, le fait de convertir toutes les données en variables ordinales revient à généraliser la compétition à l'ensemble des qualités auxquelles les villes sont associées par les journalistes, l'idéal étant d'être en première position à tous les niveaux (la culture, l'équité et le marché).

Il peut arriver, dans de rares cas, que la logique de compétition inhérente aux palmarès soit dénoncée par les journalistes car ces classements enfermeraient les responsables politiques dans une logique de concurrence les éloignant des finalités correspondant à une représentation jugée authentique du bien commun. Dans une caricature accompagnant un article de *Terre Sauvage* consacré au classement mondial de l'environnement publié par les universités de Yale et de Columbia, le dessinateur suggère que la compétition économique entre les États, représentés chacun par un personnage, est absurde si elle s'accompagne d'un développement insoutenable et prédateur à l'égard des ressources écologiques de la Terre (document 5. 137.).

Document 5.137. La compétition économique entre territoires tournée en dérision



Terre Sauvage, n° 204, 2005.

Le cadre de vie, une ressource stratégique dans la compétition territoriale

Dans ce contexte de généralisation des logiques de classement hiérarchique, le cadre de vie apparaît de plus en plus comme une ressource que les collectivités territoriales peuvent mettre en avant pour attirer résidents et investisseurs. C'est pourquoi, outre des efforts de marketing, elles mettent en place des politiques de développement censées répondre à leurs demandes. Les palmarès sur la qualité du cadre de vie relaient et encouragent de telles stratégies. Il existe aussi nombre d'articles monographiques qui mettent en avant les efforts entrepris localement et les avantages disponibles pour des candidats à la relocalisation. Les journalistes ont des points de vue très divers. Par exemple, *L'Express* présente dans des articles publiés de façon régulière comment « *travailler et vivre* » dans une grande métropole régionale. (document 5.138.).

Document 5.138. Quand les métropoles régionales reçoivent le soutien de *L'Express*

Numéro	Année de parution	Titre de l'article
2 694	2003	« <i>Travailler et vivre à Lille - Demain L'Europe !</i> »
2 708	2003	« <i>Vivre à Paris ? Non, merci !</i> »
2 724	2003	« <i>Travailler et vivre à Rennes - La Dynamique de l'Ouest</i> »
2 780	2004	« <i>Travailler et vivre à Marseille - Le grand réveil ?</i> »

Les magazines entretiennent l'idée que « *la sacro-sainte qualité de vie* » (*L'Express*, n° 2 708, 2003) recherchée par les cadres serait généralement meilleure en province, particulièrement à la « *campagne* » comme l'illustrent plusieurs articles sur ce sujet (document 5.139.).

Document 5.139. Quand le marché est présenté comme un facteur d'étalement urbain

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	141	2003	« <i>Cadre à la campagne, la belle vie</i> »
<i>L'Expansion</i>	671	2003	« <i>Cadre la semaine, paysan le week-end</i> »
<i>L'Express</i>	2 740	2004	« <i>Paris-province, ces cadres qui ont deux vies</i> »

On peut d'ailleurs rapprocher ces articles de ceux qui font la promotion des « *maisons de campagne* ». Cette valorisation de la double résidence traduit l'attachement simultané d'une partie de l'opinion publique aux avantages fonctionnels de la ville (emplois, revenus, services) et aux qualités de la campagne (logement, charme). Présente dans les magazines, cette double attirance explique aussi, même s'il est peu médiatisé, le phénomène de périurbanisation. La résidence en milieu urbain apparaît le plus souvent comme une accumulation de contraintes (promiscuité, insécurité, coûts) et même les initiatives privées qui tentent d'y ré-

pondre en proposant des bulles résidentielles ne font pas l'unanimité dans la presse : leur caractère artificiel rebute et angoisse certains magazines restés attachés à d'autres systèmes de valorisation géoéthique comme *Le Monde 2* qui s'interroge sur « *le boom des résidences closes* », où les habitants se réfugient « *à l'abri derrière les grilles* », ou *Télérama* qui décrit *Val-d'Europe* comme « *la première cité privée* » construite selon les normes artificielles d'une « *ville enchantée* » entièrement imaginée par Disney (document 5.140.).

Document 5.140. Quand les journalistes dénoncent la privatisation de la ville



Avec Val-d'Europe, Euro Disney bâtit la première cité privée
La ville enchantée

Télérama, n° 2 773, 2003.



À L'ABRI DERRIÈRE LES GRILLES
Le Monde 2, n° 93, 2005.

La frustration que l'habitation urbaine est ce responsables locaux à se surpasser pour améliorer l'offre résidentielle et à s'engager dans une politique d'optimisation du cadre de vie que la presse magazine encourage à sa manière. *Marianne* constate ainsi dans un article consacré à « *la course folle des villes françaises au "contemporain"* » que « *les métropoles régionales se lancent à corps perdu dans l'aventure architecturale pour faire revivre leurs friches industrielles et donner une impulsion nouvelle à leurs quartiers sinistrés* »⁴⁷⁸. *L'Express* s'intéresse quant à lui à la multiplication de golfs urbains municipaux⁴⁷⁹. Outre les palmarès synthétiques, les journalistes peuvent aussi dresser des bilans thématiques sur « *les villes où la vie est moins chère* »⁴⁸⁰, « *les meilleures banques près de chez vous* »⁴⁸¹ ou, concernant les impôts locaux, « *les villes qui vous en donnent pour votre argent* »⁴⁸². Tous ces articles supposent qu'un habitant ne choisit pas son lieu de résidence en fonction d'un attachement identitaire ou de contraintes externes mais plutôt après

⁴⁷⁸ *Marianne*, n° 422, 2005.

⁴⁷⁹ *L'Express*, n° 2 753, 2004.

⁴⁸⁰ *L'Expansion*, n° 700, 2005.

⁴⁸¹ *L'Expansion*, n° 684, 2004.

⁴⁸² *L'Expansion*, n° 690, 2004.

un calcul rationnel de type rapport qualité / prix. Dans un dossier intitulé « *Impôts locaux - où va votre argent ?* », les journalistes de *L'Express* dressent ainsi une liste des villes et des départements où aucun contribuable raisonnable n'a intérêt à aller habiter, comme Ivry-sur-Seine ou Cannes, à l'inverse d'autres lieux comme l'Outre-mer où il existerait des « *avantages en vue* »⁴⁸³. Des magazines comme *L'Express* ou *L'Expansion* décrivent également les choix locaux effectués par les municipalités pour améliorer le cadre de vie des habitants, justifiant ainsi des stratégies mêlant enjeux électoraux, développement urbain et attractivité résidentielle (document 5.141.).

Document 5.141. Quand l'action publique locale se place au service de la compétitivité

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Expansion</i>	675	2003	« <i>Orléans et Caen investissent dans la qualité de vie</i> »
<i>L'Expansion</i>	676	2003	« <i>Périgueux, à l'avant-garde des arts et du patrimoine</i> »
<i>L'Expansion</i>	676	2003	« <i>Rennes, médaille d'or de l'animation sportive</i> »
<i>L'Express</i>	2 755	2004	« <i>Interview de Philippe Douste-Blazy : "Il faut densifier Toulouse"</i> »
<i>L'Express</i>	2 763	2004	« <i>Politique culturelle : Aix et Marseille partagent l'affiche</i> »
<i>L'Express</i>	2 821	2005	« <i>Foot, ces maires qui occupent le terrain</i> »

On s'aperçoit qu'il existe en fait plusieurs marchés spatiaux mettant les lieux en concurrence selon le type d'avantage recherché par les différents acquéreurs intéressés : le foncier, la main-d'œuvre, la chalandise, le cadre de vie ou la fiscalité. Chacun dessine un espace qui possède sa propre organisation. Certains classements synthétiques prennent en compte le problème de l'impossibilité de parvenir avec des méthodes automatiques à des choix collectifs satisfaisants en partant de préférences individuelles. Conformément au paradoxe de Condorcet et au théorème d'impossibilité d'Arrow, tous les types d'acquéreurs n'ordonnent pas leurs préférences de la même façon, y compris lorsqu'ils se contentent de raisonner en termes de choix rationnels. Certains titres proposent alors des palmarès profilés en pondérant le poids des variables en fonction de types sociaux établis par les journalistes : chacun d'eux correspond à une catégorie de la population (« *jeunes* », « *familles* », « *seniors* »). Dans son « *palmarès des départements heureux* », *L'Express* ajoute ainsi des classements catégoriels aux classements thématiques habituels (document 5.142.).

⁴⁸³ *L'Express*, n° 2 691, 2003.

Document 5.142. Les départements où il fait bon vivre selon les catégories d'habitants



L'Express, n° 2 862, 2006.

Pour le palmarès des départements qui conviennent le mieux aux jeunes, les journalistes ont renforcé le poids de l'enseignement supérieur, de l'offre Internet, du dynamisme et de la puissance économiques, le coût du logement et, à un degré moindre, la culture, la météo et l'environnement. Pour les seniors, ils ont privilégié la météo, la sécurité, l'environnement, l'offre de soin, l'état de santé et, à un degré moindre, la situation sociale et la culture. Aussi rudimentaire soit-elle, cette technique permet d'intégrer la question de la pluralité des opinions au sein de la géoéthique libertarienne. Se fondant sur la même base logique, plusieurs articles dressent des portraits de grandes villes, soulignant les avantages que chacune d'elles est susceptible d'apporter aux différents habitants (document 5.143.).

Document 5.143. Quelques villes françaises mises en avant pour leur dynamisme et leur attractivité

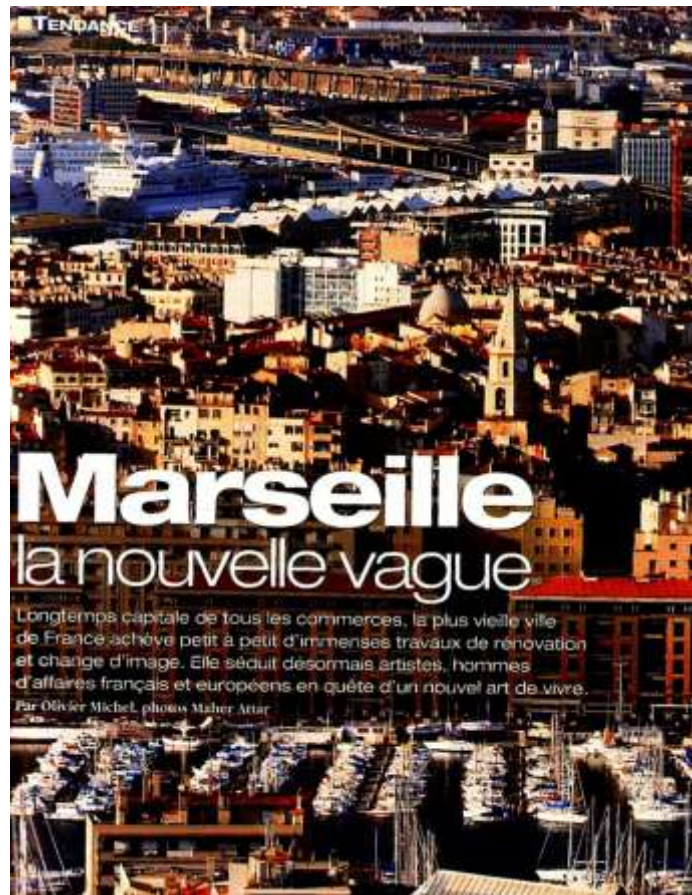
Magazine	Numéro	Localisation	Titre de l'article
<i>Courrier International</i>	698	Lille	« La renaissance de Lille la flamande »
<i>Courrier International</i>	706	Rennes	« L'honneur d'une ville »
<i>Courrier International</i>	728	Toulouse	« Toulouse avec plaisir ! »
<i>Courrier International</i>	742	Lyon	« Lyon ou la culture d'exception »
<i>L'Expansion</i>	679	Bordeaux Lille	« Bordeaux Juppé contre Lille Aubry - Le duel des grands maires »
<i>L'Expansion</i>	697	Marseille	« La métropole qui a su se réinventer »
<i>L'Expansion</i>	697	La Rochelle	« Tournée vers l'océan été comme hiver »
<i>L'Expansion</i>	697	Nantes	« Au confluent de tous les réseaux »
<i>L'Express</i>	2 806	Toulouse	« A 380 : un décollage historique »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 239	Marseille	« La Nouvelle vague »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 256	Rouen	« Rouen dans l'air du temps »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 310	Lyon	« Ville ouverte »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 687	Marseille	« Les Nouveaux défis marseillais : projets architecturaux, industriels, culturels, touristiques, sportifs »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 687	Marseille	« Entretien Jean-Claude Gaudin "Marseille a changé d'image" »
<i>Le Point</i>	1 596	Marseille	« Et vogue la croisière »
<i>Le Point</i>	1 714	Le Havre	« La revanche de l'Histoire »

Il ne s'agit plus avec ces articles d'une évaluation objective et quantifiée comparable aux méthodes employées dans les palmarès mais bien souvent de simples monographies qui font la promotion du lieu évoqué. Ces études de cas ne relèvent pas d'un particularisme

culturaliste : il n'est pas question de dévoiler l'identité d'un territoire mais bien de révéler les opportunités qu'il offre à un lecteur anonyme, à un habitant moyen, intéressé par des qualités qui ne tiennent pas au patrimoine ou à la tradition mais plutôt à des usages génériques comme l'emploi, les conditions de logement, la densité du réseau de transport ou la présence d'équipements de services.

Marseille apparaît comme la métropole la plus fréquemment évoquée au sein de ces articles, notamment grâce à la contribution du *Figaro Magazine* qui salue à plusieurs reprises les chantiers entrepris dans l'agglomération autour du projet Euroméditerranée, dans le but probable d'apporter un soutien au travail réalisé par l'équipe municipale réunie autour de Jean-Claude Gaudin (document 5.144.). Cet exemple montre comment la ligne éditoriale d'un magazine peut converger avec des intérêts partisans : il ne s'agit pas seulement d'assurer la promotion de l'image d'une ville quelconque mais bien de souligner l'excellence du travail accompli par une équipe municipale avec laquelle les journalistes de la rédaction partagent des affinités politiques et idéologiques.

Document 5.144. Marseille - La Nouvelle vague



5.3.5. Les palmarès d'équipements collectifs : l'extension du domaine de la concurrence

Les palmarès géographiques d'équipements privés régulés par le marché

La presse magazine française étend parfois la logique des palmarès à des thèmes plus spécialisés construits pour la plupart sur un modèle identique aux palmarès généralistes : un bilan synthétique assorti d'un diagnostic d'ensemble est alors suivi d'analyses thématiques. C'est le cas de neuf dossiers publiés sur certains aspects : l'insécurité, l'environnement et la pollution, le coût de la vie quotidienne ou le dynamisme économique (document 5.145.). Beaucoup de classements s'intéressent aux performances d'équipements de taille réduite, généralement situés à l'intérieur d'une grande agglomération. C'est le cas d'établissements privés dont l'accessibilité est légalement régulée par le marché (document 5.146.).

Document 5.145. Palmarès thématiques sur le cadre de vie

Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de pages
<i>L'Express</i>	2 688	2003	« Insécurité - L'effet Sarkozy »	4
<i>L'Express</i>	2 699	2003	« Le palmarès des villes européennes »	2
<i>Capital</i>	142	2003	« Villes, villages, vallées, plages... Les 200 sites les plus pollués de France »	31
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 031	2003	« Spécial - Le match Rouen-Le Havre »	13
<i>L'Express</i>	2 728	2003	« Le palmarès des villes vertes »	10
<i>L'Express</i>	2 730	2003	« Dossier - Caen-Le Havre-Rouen »	17
<i>Capital</i>	153	2004	« Dossier Spécial riches »	46,75
<i>L'Expansion</i>	697	2005	« Les villes qui font bouger la France »	6
<i>L'Expansion</i>	700	2005	« Les villes où la vie est moins chère »	4

Document 5.146. Les classements d'équipements privés publiés par la presse magazine entre 2003 et 2005

Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de pages
<i>Le Point</i>	1 625	2003	« Société - Cliniques - Le Palmarès 2003 »	20
<i>L'Expansion</i>	684	2004	« Les meilleures banques près de chez vous »	4
<i>Le Point</i>	1 681	2004	« Cliniques - Le palmarès 2004 »	19
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Les clubs de foot les mieux gérés et les autres »	4

Depuis 2000, *Le Point* publie ainsi selon une fréquence approximativement annuelle un classement des meilleures cliniques en France. C'est le cas aussi des banques. À chaque fois, il s'agit d'évaluer la qualité du service offert à partir de critères objectifs censés correspondre aux attentes des usagers : la qualité des soins, l'accueil et les conseils fournis, le niveau d'activité ou l'attractivité (mesuré par le nombre de clients extérieurs au département par exemple). Notons que le palmarès des cliniques ne fournit aucune indication sur les coûts et les modalités de prise en charge des soins. Le palmarès des clubs de foot les mieux gérés établit un indice de performance qui rapporte les résultats obtenus aux dépenses effectuées par la

direction grâce à un outil de mesure commercialisé par deux cabinets de conseil, Advent et BFS. La logique comptable qui fonde l'analyse est avant tout destinée à informer les sponsors. Elle prend à contre-pied la compétition strictement sportive en mettant en évidence que, à coût égal, les clubs les plus palmés ne sont pas forcément ceux qui offrent le meilleur retour sur investissement en termes de résultats. C'est oublier que la notoriété et le prestige d'un club de football ne dépendent pas uniquement de ses résultats mais aussi de traditions et d'attachements locaux à un héritage.

On peut, en outre, signaler l'existence de palmarès concernant des équipements de loisirs comme les stations de sports d'hiver : sont alors pris en compte l'étendue du domaine skiable, le prix des forfaits, les capacités des remontées mécaniques, les dispositifs d'accueil des enfants, la qualité du parc hôtelier et la place réservée aux automobiles (document 5.147). On peut toujours discuter la pertinence et le caractère généralisable ou non des critères retenus, mais la logique de concurrence qui sous-tend l'évaluation de tels équipements ne paraît pas inappropriée dans la mesure où l'information s'adresse à une clientèle. De façon moins évidente, il existe aussi toute une série de palmarès qui appliquent une logique libertarienne d'évaluation à des équipements relevant de la puissance publique. C'est le cas des hôpitaux mais aussi de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur comme les universités ou les grandes écoles.

Document 5.147. Les classements de stations de ski publiés par la presse magazine entre 2003 et 2005

Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de pages
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 175	2003	« Notre palmarès 2003 des stations de sports d'hiver - Le meilleur de la neige »	11
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 460	2003	« Le palmarès des 100 stations de ski »	5,3
<i>Capital</i>	161	2005	« Le match Courchevel-Val d'Isère »	3

Les palmarès géographiques d'équipements publics gérés par l'État

Comme pour les cliniques, *Le Point* propose un palmarès des hôpitaux fondé sur les performances médicales (accueil, qualité des soins, durée du séjour, attractivité, technicité des opérations) en différenciant les résultats selon les pathologies (document 5.148).

Document 5.148. Les classements d'hôpitaux publiés par la presse magazine entre 2003 et 2005

Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de pages
<i>Le Point</i>	1 603	2003	« Hôpitaux – Le palmarès 2003 »	33
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 026	2003	« 150 hôpitaux au banc d'essai - Urgences - Le palmarès des hôpitaux »	8
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 496	2004	« Hôpitaux - Les palmes de la vertu »	10
<i>Le Point</i>	1 652	2004	« Hôpitaux – Le palmarès 2004 »	36
<i>Le Point</i>	1 719	2005	« Hôpitaux - Le palmarès 2005 »	36
<i>L'Expansion</i>	703	2005	« Les hôpitaux malades du déficit »	6
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 110	2005	« Les 300 meilleures maisons de retraite »	16

Suite à la canicule de l'été 2003, *Le Nouvel Observateur* propose quant à lui un bilan pour les services d'urgence et pour la filière hospitalo-gériatrique en mesurant les effectifs en personnel, les durées d'attente, l'accueil et l'orientation, la présence d'unités pour les personnes âgées. *Le Figaro Magazine* s'intéresse quant à lui aux différents efforts entrepris par les établissements pour lutter contre le risque d'infections nosocomiales. Dans son classement du numéro 703, *L'Expansion* adopte une perspective strictement budgétaire et ne prend en compte que les données financières : dépenses (fonctionnement et investissement), part de l'investissement financé par l'emprunt, déficit prévisionnel, poids et composition du personnel.

Même s'il mélange établissements publics et privés, signalons également le classement proposé par *Le Nouvel Observateur* (n° 2 110, 2005) concernant les meilleures maisons de retraite en France (document 5.149.). Ce dossier détachable est conçu comme un guide d'aide à la décision à destination des familles concernées par le vieillissement. Le principe du classement consiste à orienter les lecteurs intéressés vers les meilleurs établissements privés ou publics. Pour cela, un « comité scientifique » réunissant différents évaluateurs (gérontologue, aides-soignants, patients, infirmières, journalistes) s'est chargé de mener une enquête par questionnaire auprès de 6 500 maisons de retraite. 1 500 d'entre elles se sont prêtées à l'examen. Plusieurs critères ont été retenus comme le prix par jour, le cadre de vie, la vie sociale, la sécurité, l'accueil de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou l'accueil de jour. Le numéro de téléphone de chaque maison de retraite et le nombre de patients accueillis sont également mis à la disposition des lecteurs. Les données sont publiées sous forme de tableaux hiérarchiques, par grande région. La taille des mailles (l'Ouest réunit par exemple la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie) paraît très large et dépasse vraisemblablement l'étendue de la zone de recherche de bien des lecteurs.

Document 5.149. Le classement des maisons de retraite du *Nouvel Observateur*

QUEST : Bretagne, Normandie, Pays de la Loire



Classement	Établissement public Établissement privé	Nom	Adresse	Téléphone	Étoiles	Prix (€/mois)	Cuisine de nuit	Autres services	Accueil de jour	Transport	Services	Description		
													1	2
1	Public	Fondation Asile de Marie	72,74, rue de Cordé 14220 Thury-Hannart	02 31 79 70 05	**	85	34	3	10	1	1	1	+	Logement de 22 appartements récents - Nourriture artisanale Maison de retraite au plus ancienne
2	Public	Le Chêne d'or	2, impasse du Rabotin 53960 Bonchamp-Les-Laval	02 43 90 94 48	**	80	30	7	8	1	1	1	+	Logement - F1 et F2 avec terrasse Un seul repas proposé le midi
3	Public	La Maison Saint-Joseph	1, rue Fontaine 85770 Vie	02 51 00 40 32	**	67	35	3	9	7	1	1	+	Chambres individuelles - Ambiance familiale sympathique - Activités diverses - Horticulture active Apprentissage en cours
4	Public	Maison de retraite de l'hôpital	1, rue du Docteur-Pouliquen 29600 Landreau	02 98 21 80 50	*	290	35	3	10	7	1	1	+	Maison-méridionale Locaux bien équipés - Manque d'intimité
5	Public	Résidence La Jardiène	23, rue du Val-de-Sèvre 44190 Bouay	02 40 06 81 12	**	75	30	3	10	3	1	1	+	Ambiance maison bourgeoise - Grand parc arboré - Salles de bains bien équipées - Programme d'activités Pas de personnel médical la nuit - Pas de salle d'attente
6	Public	Maison de retraite	23, rue Georges-Bachelot 49520 Noyant-la-Grégoise	02 41 61 51 32	*	52	32	3	9	4	1	1	+	Un bâtiment neuf très ouvert Locaux adaptés vieillards et handicapés
7	Public	Maison de retraite du centre hospitalier	2, rue de Clèves 78200 Eu	02 27 28 23 13	**	81	40	3	10	1	1	1	+	Suivi médical exceptionnel - Piscine + hydrothérapie - efficace Établissement au plus haut - Pas d'activités proposées
8	Public	Saint-Frambault	Route de Javron 53110 Laisy-les-Châteaux	02 43 04 72 45	**	108	35	3	9	8	1	1	+	Beaux bâtiments d'une conception récente Cantier moderne - Pas d'animation
9	Public	Kersaudy	82, rue du Port-Neuf 28250 Saint-Pol-de-Léon	02 98 49 12 25	**	111	37	3	9	1	1	1	+	Appartements jolis et grand jardin - Établissement très moderne Manque de calme et de convivialité
10	Public	Maison de retraite	17, rue de Brost 29290 Saint-Péran	02 98 32 33 33	**	144	39	3	10	1	1	1	+	Deux résidences - Grandes chambres - Locaux récemment rénovés - Spectacles et nombreuses activités Pas de salle d'attente
11	Public	La Tanière	4, rue François-Marchain 44400 Fene	02 40 75 44 78	**	68	35	3	9	7	1	1	+	Chambres individuelles confortables - Activités quotidiennes Pas de salle d'attente
12	Public	Maison de retraite Regina-Mundi	1, rue Beau-Cast 49150 La Salle-d'Épieds	02 41 49 03 30	*	100	34	3	7	5	1	1	+	Maison au sein de lycée fermé Pas de surveillance nocturne
13	Public	La Vallée de Penarrop	Kerennach 29930 Port-Aven	02 98 06 18 88	**	70	40	3	9	7	1	1	+	Grandes chambres - Ambiance conviviale - Lectures de l'actualité chaque matin - Sorties régulières Pas de salle d'attente
14	Public	Résidence Simon-Bingeard	26, rue du Clos-Grille 44640 Le Pellerin	02 40 04 64 62	**	76	38	3	10	7	1	1	+	Maison très agréable, calme et propre - Personnel à l'écoute - Chambres individuelles Pas de salle d'attente
15	Public	Lantouchen	43, rue Clemenceau 29400 Lantoué	02 98 68 06 55	**	134	37	3	8	1	1	1	+	Résidence moderne, chaleureuse et confortable - Activités avec l'école maternelle voisine 48 chambres doubles - Pas de salle d'attente
16	Public	La Providence	2, rue des Prés 61290 Longny-au-Perche	02 33 73 63 02	**	115	34	7	9	7	1	1	+	Bâtiment du 19 ^{ème} siècle - Bassin extérieur - Personnel dévoué Locaux au plus récents - Chambres mixtes
17	Public	Résidence La Bloussais	85, route de Nantes 49610 Mars-Écrou	02 41 79 74 80	**	81	38	3	10	7	1	1	+	Établissement très récent dont l'entretien impeccable est justifié Pas de salle d'attente
18	Public	La Sainte-Famille	83, rue du Haut-Bourg 44440 Telle	02 40 57 23 17	**	80	39	3	9	7	1	1	+	Locaux lumineux et propres - Personnel sympathique - Deux personnes en permanence la nuit Séjournement 68 chambres individuelles - Pas de salle d'attente
19	Public	Sainte-Anne-de-Nantilly	150, rue Guézic-du-Loup 49400 Sionaux	02 41 67 21 88	*	44	39	3	8	1	1	1	+	Maison récente familiale Décor chaleureux - Ménage qui veille à mieux - Personnel motivé
20	Public	Maison de retraite de Carrogas	15, rue du Docteur-Tremblin 51320 Carrogas	02 33 81 75 60	*	85	42	3	10	1	1	1	+	Grande propriété - Personnel attentif Cantier très ancien - Chambres en rénovation

XVI • LE NOUVEL OBSERVATEUR

Le Nouvel Observateur, n° 2 110, 2005.

Il s'agit en fait de mettre en valeur les établissements les mieux classés afin de leur conférer une notoriété supplémentaire susceptible de guider au mieux les lecteurs dans l'attente d'informations stratégiques. Si les établissements publics obtiennent des résultats comparables à leurs homologues du secteur privé, il n'est pas question de réfléchir à un dispositif permettant de prendre en charge les personnes âgées dépendantes selon des critères d'équité sociale et territoriale mais plutôt de fournir à chacun, quel que soit le niveau de ses différents capitaux (solvabilité, mobilité), les données nécessaires à la détermination d'un

choix rationnel correspondant à ses intérêts et l'arbitrage entre les différentes options qui se présentent à lui. Encore une fois, les journalistes jouent le rôle d'agents de notation mettant en relation l'offre et la demande à l'intérieur de ce qui s'apparente à un système marchand où la localisation intervient comme un des critères de décision. Les villes les mieux classées en matière d'équipement et d'accueil des personnes âgées sont souvent de taille petite ou moyenne, l'Île-de-France étant complètement exclue de l'enquête : le prix d'accès intervient sans doute comme un facteur de déclassement pour la plupart des grandes agglomérations.

Les classements portant sur les établissements éducatifs privilégient quant à eux l'enseignement supérieur, les universités et les grandes écoles (document 5.150).

Document 5.150. Les classements d'établissements d'enseignement publiés par la presse magazine entre 2003 et 2005

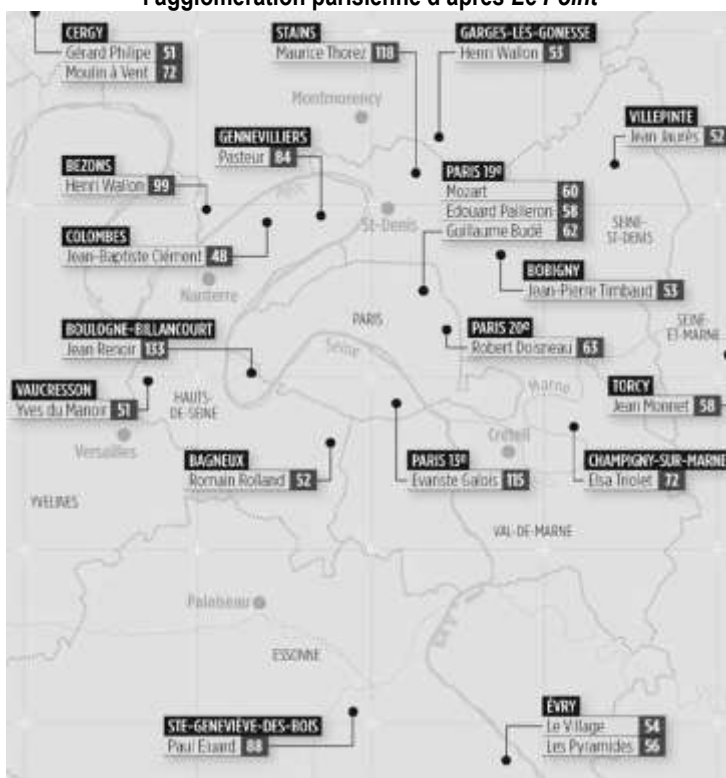
Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de pages
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 001	2003	« Universités - Le Palmarès 2003 »	24
<i>Le Point</i>	1 628	2003	« Le Palmarès 2003 des écoles de commerce »	10,5
<i>Le Point</i>	1 581	2003	« Le palmarès des grandes écoles de demain »	16
<i>L'Expansion</i>	689	2004	« Lycées privés - Le Vrai Coût des études »	7
<i>Le Point</i>	1 680	2004	« Le classement 2004 des écoles de commerce »	12
<i>Le Point</i>	1 692	2005	« Classement 2005 des écoles d'ingénieurs - L'heure du big bang »	4
<i>L'Expansion</i>	700	2005	« Lycées privés - Leurs astuces pour tenir leurs prix »	7
<i>L'Express</i>	2 835	2005	« Palmarès 2005 des écoles de commerce - Les 8 défis de l'excellence »	9,75

Les universités classées par *Le Nouvel Observateur* sont différenciées grâce à 45 critères réunis en neuf rubriques (pédagogie, réussite, recherche, international, vie étudiante, insertion, moyens, dynamisme, formations adultes). Les autres palmarès consacrés aux grandes écoles sont établis sur des critères sensiblement identiques, certains privilégiant la qualité pédagogique, d'autres les capacités de professionnalisation, l'ouverture internationale ou les modalités de financement. Le palmarès des lycées privés publié par *L'Expansion* se concentre quant à lui sur les frais de scolarisation et de restauration. Si l'on peut discuter du caractère public, privé ou semi-public de ces lycées, en raison de la complexité de leur financement et des règles de fonctionnement auxquelles ils sont publiquement assujettis, on ne peut que constater l'extension des logiques libertariennes d'évaluation à l'enseignement secondaire. Depuis 2006, *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* proposent d'ailleurs un volumineux classement annuel des meilleurs lycées, privés et publics. Ces enquêtes qui contribuent à animer le débat public ne sont pas sans retentissement sur le fonctionnement des institutions qu'ils mettent en lumière : suite à la publication en 2006 du premier palmarès des lycées et des collèges « les

plus dangereux » par *Le Point* (document 5.151.)⁴⁸⁴, le SNPDEN (Syndicat National des personnels de Direction de l'Éducation Nationale) a appelé ses membres à ne plus participer à la base de données du logiciel Signa mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale pour recenser les actes de violence commis dans les établissements et que les journalistes ont utilisé pour bâtir leur classement. Si les palmarès sont parfois relayés par d'autres médias au moment de leur publication (radios, journaux télévisés ou sites Internet d'information en ligne), ce palmarès du *Point*, notamment parce qu'il aborde la question sensible et délicate de l'inégalité scolaire, a provoqué une véritable bulle médiatique au moment de la rentrée scolaire 2006, suscitant des réactions et des critiques innombrables en provenance de tous les acteurs concernés : des journalistes et des intellectuels mais aussi des représentants des élèves, des enseignants, du personnel d'encadrement, des parents d'élèves, de l'administration centrale, des élus locaux et des responsables politiques nationaux, y compris du ministre lui-même. La plupart des analyses en sont restées au stade de la critique méthodologique en insistant sur le caractère discutable des conditions d'accès aux données, évoquant un recours juridique devant la Commission d'accès aux documents administratifs. D'autres commentateurs se sont déclarés choqués par l'enquête, la raison tient davantage aux valeurs sous-jacentes qu'elle implique. Que ce soit pour évaluer des équipements sanitaires ou des établissements scolaires, ces

palmarès partent en effet du constat de l'échec de l'administration à fournir un service public égalitaire et uniforme et présentent les écarts observés comme des opportunités à valoriser :

Document 5.151. Carte des lycées les plus dangereux dans l'agglomération parisienne d'après *Le Point*



Le Point, n° 1 772, 2006.

⁴⁸⁴ *Le Point*, n° 1 772, 2006.

les inégalités de performances entre établissements ne sont pas perçues en termes d'injustice sociale et il revient à chacun de choisir librement ceux qui répondent le mieux à leurs attentes. Le lecteur n'est pas considéré comme un contribuable soucieux des efforts accomplis pour assurer un traitement égalitaire à l'ensemble de ses concitoyens mais il est réduit au rang d'utilisateur, étudiant ou patient, motivé par son intérêt individuel et supposé prêt à déployer des stratégies pour maximiser son niveau de satisfaction. Une telle perspective légitime la concurrence entre équipements publics et tend à faire de l'excellence un critère de définition de la qualité.

5.3.6. Libertarisme et démocratie locale

Pour clore cette sous-partie consacrée aux classements géographiques libertariens, il convient de mentionner l'existence de palmarès portant sur l'action des collectivités territoriales. Deux angles sont privilégiés alors par les magazines : le contenu des politiques publiques et la gestion fiscale et financière des collectivités (document 5.152.). Plusieurs classements s'intéressent aux impôts prélevés par les collectivités territoriales (grandes villes, départements et régions), notamment aux taxes qui pèsent sur les ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti), négligeant ou ignorant le plus souvent la taxe professionnelle. Cette sensibilité sélective montre que la priorité est accordée, non pas à l'activité économique, mais à la manière dont les pouvoirs publics s'immiscent dans les affaires domestiques du contribuable, attestant de la valeur libertarienne accordée au territoire.

Document 5.152. Les palmarès de collectivités territoriales publiés par la presse magazine entre 2003 et 2005

Magazine	Numéro	Année	Titres du palmarès	Nombre de pages
<i>L'Express</i>	2691	2003	« Fiscalité - Le hit-parade des régions, des départements et des villes »	4,5
<i>Le Point</i>	1585	2003	« Classement - Le Bastion des fonctionnaires »	2,8
<i>L'Expansion</i>	676	2003	« Combien votre ville dépense pour vous »	3,3
<i>Capital</i>	145	2003	« Ville par ville, le palmarès de la pression fiscale »	7
<i>Le Point</i>	1620	2003	« Impôts locaux - La Flambée »	3,5
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Les régions les mieux gérées »	4,5
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2053	2004	« Région par région - Les élus qui tiennent leurs promesses et les autres »	9
<i>L'Expansion</i>	690	2004	« Impôts locaux - Les villes qui vous en donnent pour votre argent »	7
<i>L'Expansion</i>	695	2005	« Sécu - La liste noire des caisses qui creusent le déficit »	6
<i>L'Expansion</i>	702	2005	« Impôts locaux - Les villes qui vous en donnent pour votre argent »	5

Les collectivités sont classées en fonction du poids des taxes et en fonction de la tendance observée sur plusieurs années. Dans plusieurs articles⁴⁸⁵, les prélèvements ne sont pas mis en

⁴⁸⁵ *L'Express*, n° 2 691, 2003, *Le Point*, n° 1 620, 2003 et *Capital*, n° 145, 2003.

face des dépenses engagées (fonctionnement, investissement) : la collectivité idéale est celle qui prélève le moins d'impôts. Il s'agit ici d'un raisonnement strictement libertarien qui réduit la justice politique à la réduction de la contribution publique. Ces articles se plaisent à stigmatiser les collectivités les plus oppressantes, renversant l'ordre du palmarès pour mettre en avant les territoires les moins vertueux. D'autres articles sont plus nuancés : ils privilégient l'équilibre budgétaire et s'intéressent aussi à la ventilation des dépenses. C'est notamment le cas des articles publiés par *L'Expansion*⁴⁸⁶. Dans les numéros 690 et 702, dans deux dossiers réalisés en partenariat avec le cabinet de conseil Tereko, les journalistes du mensuel économique rangent les arbitrages budgétaires effectués par les 60 plus grandes villes françaises et les impôts locaux payés effectivement par leurs habitants dans cinq secteurs supposés correspondre aux « *attentes des citoyens* » : la sécurité, l'éducation, le social, l'environnement et l'urbanisme, et les loisirs. Dans le n° 676 (2003), la méthode était similaire mais huit critères étaient retenus : la sécurité, la petite enfance, le sport, les écoles, l'économie, le social, l'environnement et la culture. Les journalistes restent malgré tout dans une logique libertarienne de l'intérêt individuel : ils présentent au lecteur ce qu'on dépense « *pour lui* ». Une politique publique n'apparaît alors valable que si le lecteur en a « *pour son argent* », c'est-à-dire s'il peut espérer récupérer un bénéfique équivalent à ce qu'il octroie aux pouvoirs locaux, renvoyant à la vieille logique de la coopération thatcherienne vis-à-vis des institutions européennes (« *I want my money back* »).

Répondant aux carences de la presse d'information locale et au manque d'indépendance des publications éditées par les collectivités elles-mêmes, nombreux sont les magazines à proposer des bilans au moment des campagnes électorales. À la veille des élections régionales de 2004, *L'Expansion* a ainsi dressé un bilan de l'action des conseils régionaux de métropole « *selon la performance de leur gestion* » en intégrant diverses variables (n° 683, 2004) : le montant de la fiscalité, la part des dépenses de fonctionnement, le niveau d'endettement, le montant des sommes investies par habitant et l'effort octroyé en matière de formation. Le rang final de chaque région correspond à la moyenne des rangs obtenus pour les différentes variables, ce qui donne l'occasion à deux économistes invités de pronostiquer les résultats des élections en postulant que le choix des électeurs s'effectue à partir des critères retenus : *a posteriori*, l'écart entre la carte publiée et la vague rose observée à l'issue du second tour dispense de toute critique quant à la pertinence de la méthode. Un dossier constitué par *Le Nouvel Observateur* dans son numéro 2 053 est plus ambitieux encore

⁴⁸⁶ *L'Expansion*, n° 676, 2003, n° 683, 2004, n° 690, 2004 et n° 700, 2005.

: il s'agit, au terme du mandat, d'évaluer en examinant les budgets des exécutifs régionaux si les élus ont respecté leurs promesses électorales ou non. À l'exception de la Lorraine, constatons que six des sept régions les mieux classées ont vu l'équipe dirigeante reconduite à son poste. Il s'agit d'évaluer si les promesses ont été plutôt « *bien tenues* », « *assez bien tenues* », « *peu tenues* » ou « *pas tenues* » pour cinq postes mis en avant dans chaque région parmi les suivants : économie et emploi, formation, environnement, transports, culture, bonne gestion, lycées, agriculture et emploi, recherche, social. Ensuite, pour chacun de ces secteurs, les journalistes dressent un sous-classement thématique en fonction des choix budgétaires effectivement réalisés au cours de la mandature. Certaines qualités attendues des collectivités territoriales correspondent à des biens premiers (éducation, qualité de l'environnement). Pourtant, à nouveau, la logique du classement contraint la lecture et favorise la mise en compétition : il ne s'agit pas de savoir si les pouvoirs publics assurent leur mission de façon satisfaisante mais s'ils font mieux que leurs homologues. L'objectif des politiques publiques n'est plus d'assurer l'équité mais bien l'excellence territoriale.

Conclusion à propos des palmarès géographiques

Les méthodes de *benchmarking* utilisées dans les classements géographiques suggèrent un rapport instrumental et consumériste aux territoires. Ils reviennent à réduire les qualités d'un lieu à une série d'attributs standardisés qui favorisent les jugements mimétiques et la compétition. En proposant des palmarès quantitatifs, les journalistes effectuent un travail de notation statistique qui hiérarchise les territoires en fonction de leur inégale capacité à satisfaire une demande incarnée par le lectorat. Pour répondre aux attentes supposées et plus ou moins homogènes de ce dernier, les magazines sélectionnent des critères objectifs censés mesurer les performances relatives de chaque territoire. Les bases géoéthiques d'une telle perspective consistent à envisager les lieux examinés (villes, départements, équipements) comme des ressources dont il appartiendrait à chacun de profiter, les choix de localisation des activités (résidence, profession, loisirs) étant conditionnés par le souci que tout lecteur rationnel aurait de maximiser son bien-être géographique. L'ordre géographique s'apparente alors à un système de marché dans lequel l'offre s'adapte en permanence aux fluctuations de la demande. Ce phénomène généralisé met aujourd'hui une pression croissante sur les responsables publics des territoires en les plaçant en position de concurrence mutuelle : à terme, les lecteurs, qui sont aussi des habitants, des usagers, des électeurs et des contribuables, peuvent être amenés à préférer un territoire où l'action menée par les pouvoirs

locaux est plus favorable à leur intérêt, et non à l'opinion qu'ils se font de la justice politique. Ils sont considérés comme des clients qui cherchent à maximiser leur satisfaction, ce qui, à l'extrême, pourrait les conduire à modifier la localisation de leur résidence ou de leurs activités au profit de lieux jugés plus performants. Les pouvoirs publics sont alors incités par les journalistes qui réalisent des palmarès à corriger leur politique pour augmenter l'avantage comparatif qu'ils offrent à leurs clients/électeurs, perspective correspondant à une version minimaliste de la démocratie mais en tous points conforme à l'idéologie libertarienne.

5.3.7. L'action publique, un facteur de compétitivité territoriale ?

Face à une éventuelle perte d'attractivité et de compétitivité liée à la mondialisation menaçant les capacités nationales d'accumulation de richesse marchande, nombreux sont les articles qui attendent des pouvoirs publics des efforts spécifiques en matière de soutien à l'activité des résidents. Cela passe par plusieurs formes d'action : l'implantation et l'entretien d'infrastructures de circulation, une gestion rigoureuse des équipements publics, un partenariat efficace avec les responsables d'entreprises et un soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation.

L'implication des pouvoirs publics dans la réalisation d'un réseau de circulation performant apparaît comme une manière d'accroître les possibilités d'échanges et d'étendre les choix offerts à l'ensemble des habitants : plus un lieu est accessible, plus il a de chances d'offrir des opportunités à tous. Cette interprétation utilitariste du rôle des transports publics conserve un caractère libertarien si le coût de financement des infrastructures demeure à la charge des usagers et non des contribuables ; en fait, dans le cas de la France, il s'agit plutôt d'un système mixte. Dans son numéro 2 736 de 2003, *L'Express* fournit une illustration du rôle qu'un État libertarien peut jouer dans un espace où les villes sont en concurrence : les journalistes proposent en effet une carte des « *villes bien reliées* » par voies routières et autoroutières montrant que celles situées directement au sud de Paris bénéficient du meilleur potentiel. Le maire UMP d'Orléans est d'ailleurs à invité à préciser l'avantage que sa ville en retire : « *l'important est que nous ayons su utiliser notre position géographique pour en faire un levier de développement économique* », et les journalistes d'ajouter qu'« *Orléans s'est désormais imposée en France comme l'une des principales plates-formes multimodales de transport* ».

La figure de l'État maître d'œuvre des grands travaux, équipementier et développeur des territoires, imprègne encore fortement l'imaginaire géoéthique de la presse magazine, sans

pour autant que l'idéal d'un marché non contraint soit abandonné. Plusieurs articles évoquent ainsi les grandes infrastructures publiques qui contribuent à l'essor des activités et à la compétitivité des territoires. *Capital* propose, par exemple, un dossier consacré aux « équipements qui ont remodelé le territoire » depuis la fin de la Reconstruction (document 5.153.). *Le Figaro Magazine* fait la liste de « 50 projets d'Hercule » (document 5.154.). *L'Express* répertorie « trente grands projets qui vont changer la France » (document 5.155) et *L'Expansion* s'intéresse aux « sept chantiers qui redessinent la France » (document 5.156.).

Document 5.153. Les équipements qui ont remodelé le territoire d'après *Capital*

Date de réalisation	Équipement
1952	Barrage de Donzère-Mondragon
1958	La Défense
1960	Autoroute du Sud
1964	Tunnel du Mont-Blanc
1964	Centrale nucléaire de Chinon
1969	Première ligne de RER
1973	Le périphérique parisien
1974	Roissy-Charles-de-Gaulle
1977	Le Centre Pompidou
1981	Premier TGV
1989	Le Grand Louvre
1994	Tunnel sous la Manche
1998	Stade de France
2004	Viaduc de Millau

Capital, n° 167, 2004.

Document 5.154. Les 50 projets d'Hercule d'après *Le Figaro Magazine* : le réseau routier



Le Figaro Magazine, n° 18 472, 2003.

Document 5.155. Les grands projets qui vont changer la France d'après *L'Express*

« Les éoliennes du littoral »	« Le laser Mégajoule (Gironde) »
« Le TGV Est »	« Seine-Arche (Nanterre) »
« La ligne THT des Pyrénées »	« Paris Rive gauche »
« Le sauvetage du Mont-Saint-Michel »	« Le quartier Transition (Boulogne-sur-Mer) »
« Le réacteur nucléaire EPR (Flamanville) »	« Seine Ouest (Rouen) »
« Le Centre Pompidou de Metz »	« L'île de Nantes »
« La Cité du design (Saint-Étienne) »	« Aménagement des bords de Loire »
« Port 2000 (Le Havre) »	« Le musée des Arts et Civilisations (Paris) »
« L'autoroute A28 (Rouen-Alençon) »	« Le réacteur expérimental ITER (Cadarache) »
« Canal Seine-Nord Europe »	« Le Confluent (Lyon) »
« Le TGV Lyon – Turin »	« Les quais de la Garonne (Bordeaux) »
« L'A89 (Bordeaux-Lyon) »	« Les autres TGV en projet »
« Le Charles-de-Gaulle Express (Paris-Roissy) »	« Euraille 2 (Lille) »
« L'autoroute A86 (Île-de-France) »	« Euroméditerranée (Marseille) »
« Le village olympique des Batignolles (Paris) »	

L'Express, n° 2 817, 2005.

Document 5.156. Les sept chantiers qui redessinent la France d'après L'Expansion

« Les champs d'éoliennes »
« Le réacteur EPR - Le mégaprojet qui transforme le Cotentin en Atomland »
« Le TGV Est - La trouée héroïque »
« Airbus City - Une cathédrale industrielle »
« Les nouvelles Halles - Un cœur pour Paris »
« Le viaduc de Millau - Le Massif central enfin dompté »
« Marseille 2012 - Les métamorphoses d'une cité »

L'Expansion, n° 693, 2005.

La plupart de ces travaux correspondent à des infrastructures de transport : transport à grande vitesse (autoroutes, TGV, aéroports), transport urbain (rocales urbaines, métro), nœuds de circulation (gares, ports), transport dans un environnement contraignant (ponts, tunnels, canaux). Il s'agit secondairement de quartiers d'affaires dans les principales agglomérations françaises (La Défense, Euroméditerranée, Lyon Confluence), d'équipements de loisirs (musées, stades), d'unités de production d'énergie (centrales nucléaires, éoliennes). La dimension colossale des projets magnifie l'action prométhéenne et volontariste de l'État, que ce soit pour le TGV Est (document 5.157.) ou pour le viaduc de Millau, « le pont le plus haut du monde » pour *Capital* (n° 145, 2003, 2004), « un pont hors normes » pour *L'Express* (n° 2 772, 2003). Cette interprétation de la geste étatique contribue à placer ces articles à la limite du cadre géoéthique défini pour le libetarisme.

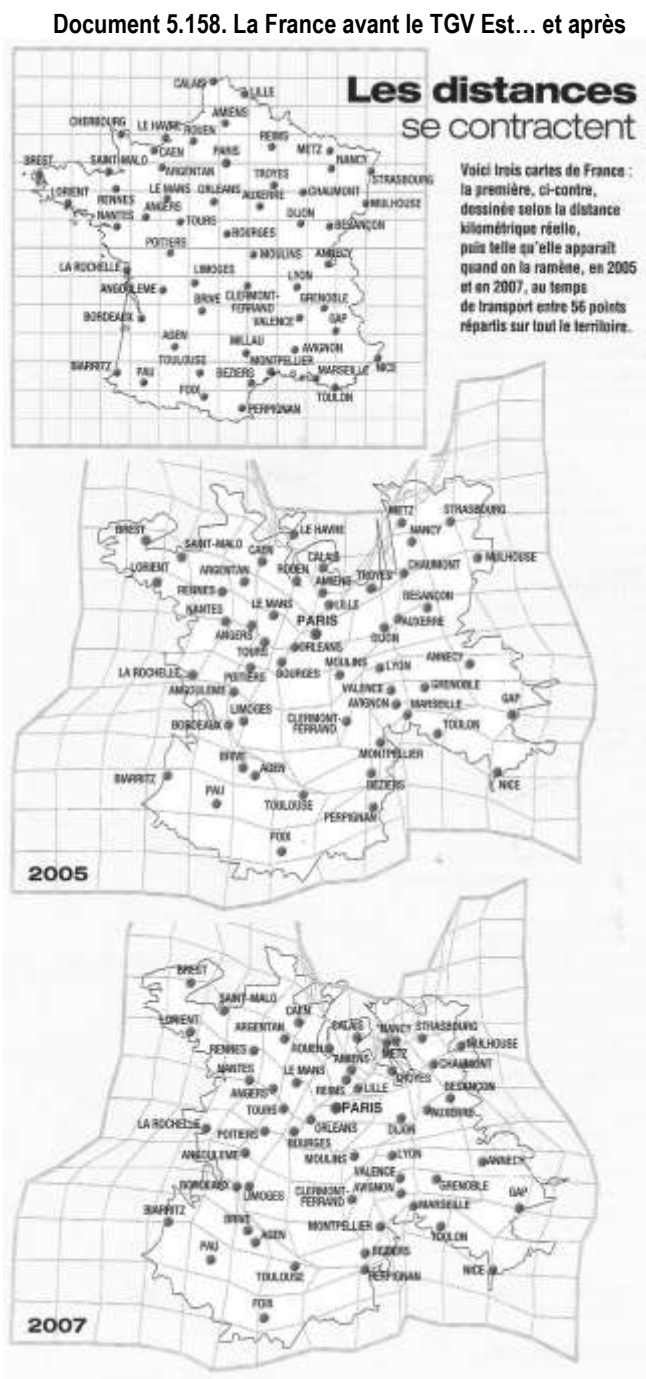
Document 5.157. Le chantier de la ligne à grande vitesse Paris-Strasbourg

« Vers Pont-à-Mousson, en plein cœur de la Lorraine. Les travaux colossaux, qui ont commencé en 2003, s'achèveront en 2007 ».



L'Expansion, n° 693, 2005.

On peut même y voir la manifestation d'une puissance publique souveraine qui façonne l'espace à sa guise, dans la continuité d'une tradition pluri-séculaire avantageant les vieilles capitales. C'est ainsi que *L'Expansion* re-place la construction de la première ligne de TGV entre Paris et Lyon dans le contexte historique d'un pays centralisé (n° 696, 2004). La dimension culturaliste que l'équipement peut revêtir aux yeux de certains lecteurs n'est cependant qu'une conséquence secondaire du principe de libre-échange qui préside à sa réalisation : la règle de non intervention de la puissance publique dans les affaires privées n'est pas enfreinte. Derrière les travaux entrepris par l'État, se dissimule l'idée que les équipements, comme le nouveau TGV, « *redessinent la France* » dans le sens d'un optimum de Pareto, ce que les cartogrammes publiés par *Le Figaro Magazine* montrent de façon exemplaire (document 5.158.) : les transformations du réseau de transport réalisées ne prennent de signification que dans la perspective d'une réduction des distances qui séparent les lieux ; or, aucune ville n'est, à l'issue de l'opération, plus éloignée de n'importe quelle autre que dans la situation de départ. Il ne s'agit pas pour l'État d'approcher une forme idéale au nom d'une perfection historique, un hexagone ou un cercle par exemple, mais d'accroître, de façon pragmatique et selon un critère utilitariste de maximisation agrégée des bénéfiques, les opportunités de rencontre entre les habitants depuis les différents points qui



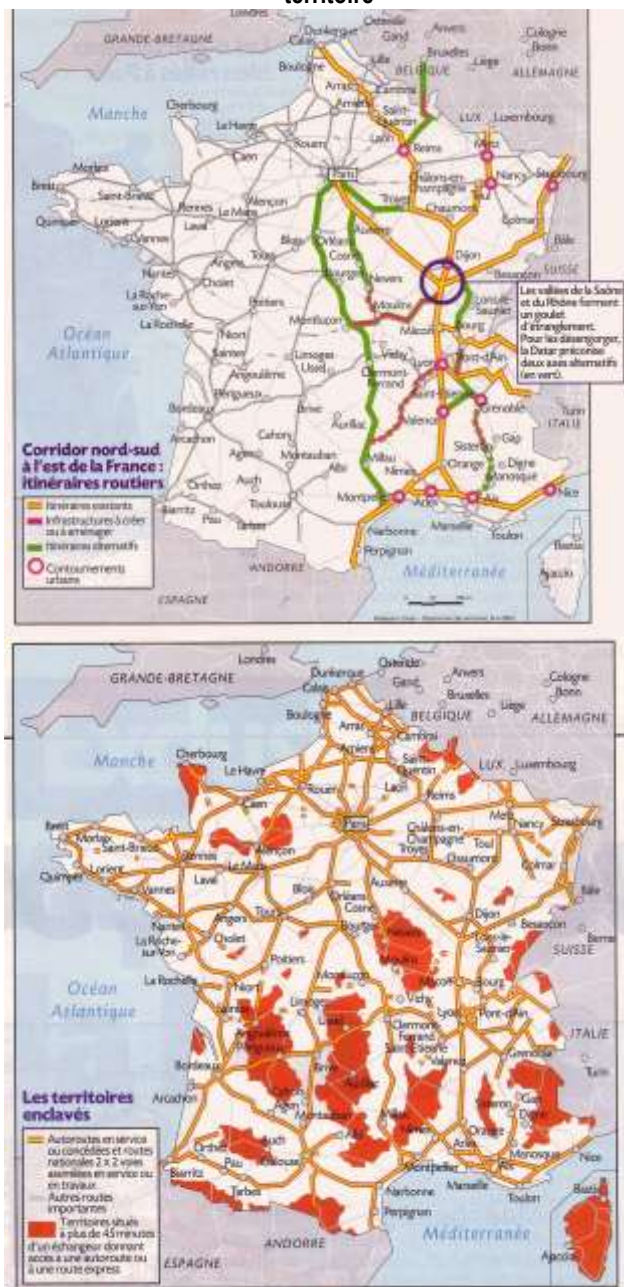
Le Figaro Magazine, n° 18 819, 2005.

composent le territoire. La seule organisation spatiale authentiquement achevée serait alors le point : l'effet de la distance serait annulé et seuls joueraient les avantages comparatifs liés à l'offre, dans le cadre d'un marché en concurrence parfaite. Dans la réalité, l'État se présente moins comme un démiurge que comme l'arbitre des intérêts particuliers. Son intervention n'est légitime que dans la mesure où elle avantage le plus grand nombre sans dégrader de façon absolue la situation géographique d'aucun lieu, conformément à une règle de pareto-optimalité, ce que *Le Figaro Magazine* résume de la façon suivante : « *contenter les uns sans décevoir les autres* » (n° 18 472, 2003).

À côté de ces critères d'évaluation utilitaristes, l'investissement public dans les infrastructures de circulation peut également faire l'objet d'interprétations constitutionnalistes soucieuses d'équité territoriale. Dans ce cas, les moyens de transport sont conçus comme une manière d'accroître les opportunités individuelles en matière d'accès (à l'emploi, à la résidence, aux loisirs, à la formation ou à la culture). L'enjeu consiste à permettre un accès équitable, c'est-à-dire à relier les différents lieux composant le territoire selon une règle de *maximin* favorisant les plus démunis. Cet objectif peut prendre différentes formes selon les échelles et les modes de transport pris en compte. La desserte des régions les moins densément peuplées et le désenclavement des zones les plus isolées constituent ainsi un des objectifs récurrents des politiques d'aménagement du territoire. *L'Express* se félicite alors que la DATAR souhaite faire « *bouger la France* » de façon durable, publiant pour l'occasion des documents d'aménagement destinés à faire comprendre les différents enjeux liés à l'enclavement, à l'engorgement et à la multimodalité (document 5.159.). Conformément au principe de différence de Rawls, les zones figurées en rouge sur la seconde carte apparaissent comme les plus défavorisées par le réseau routier à grande vitesse : des mesures compensatoires seraient alors justifiées (défiscalisation, investissements publics prioritaires). La mise en place du TGV Est en 2008 s'inscrit dans la même logique de légitimation : après avoir desservi le Sud, l'Ouest puis le Nord, il paraissait désormais équitable de désenclaver les régions orientales. Pourtant, la réflexion sur une politique authentiquement équitable en matière de transport ne saurait se limiter à l'implantation des nœuds et des infrastructures de circulation : il lui faudrait également prendre en compte les autres composantes responsables de l'inégalité des conditions individuelles d'accès à la mobilité. En effet, tous les habitants d'une ville dotée d'une gare TGV ne disposent pas de possibilités égales pour en faire un usage bénéfique. Par la mise en place de tarifs préférentiels intégrant les inégalités de capacités, les transports en commun apparaissent comme un mode de transport plus juste que les transports individuels,

beaucoup plus discriminants d'un point de vue social. Toute comptabilité fondée exclusivement sur un critère d'accessibilité moyenne des lieux entre eux (modes de transport, temps de parcours moyen), sans considération des coûts supportés par les usagers, ne saurait fournir d'indications satisfaisantes pour évaluer une situation à l'aune de l'équité territoriale. La réalisation d'une telle politique reste toutefois compliquée par la compétition organisée entre les

Document 5.159. Les transports, un enjeu d'aménagement du territoire



L'Express, n° 2 703, 2003.

différents territoires au sein de l'espace national, logique qui incite leurs responsables à faire pression sur les niveaux supérieurs de la chaîne de décision pour obtenir les arbitrages qui les avantagent le plus.

Cette concurrence est particulièrement visible pour les aéroports : les villes les utilisent comme un moyen pour accroître leur accessibilité et pour court-circuiter leurs rivales, stratégie que *L'Expansion* décrit par exemple pour Lyon vis-à-vis de Paris⁴⁸⁷ et qui pousse *Aéroport de Paris* à une « mue forcée » pour passer du statut de « rentier » à celui d'entreprise compétitive⁴⁸⁸. *L'Express* constate que « l'appétit des petits » n'est pas moindre et que « les villes de province ont des ambitions aéroportuaires » parfois démesurées par rapport à leurs capacités de transit, ce qui peut représenter « un pari coûteux »⁴⁸⁹, voire un « grand gaspillage » collectif, notamment pour des

⁴⁸⁷ *L'Expansion*, n° 681, 2003.

⁴⁸⁸ *L'Expansion*, n° 682, 2004.

⁴⁸⁹ *L'Express*, n° 2 700, 2003.

agglomérations situées dans l'orbite de grandes métropoles comme Rouen qui compte « *peu d'avions et 2 millions d'euros de pertes* »⁴⁹⁰. C'est pourquoi la maîtrise des investissements publics constitue une préoccupation récurrente de la géoéthique libertarienne.

La bonne gestion des équipements publics selon des critères libertariens et le contrôle des dépenses peuvent prendre plusieurs formes. Pour certains, cela peut consister à empêcher l'État de thésauriser et à l'inciter à vendre au secteur privé le patrimoine qu'il a accumulé, lequel est censé en faire un usage plus rationnel et plus intensif⁴⁹¹. Une autre solution peut consister à optimiser la gérance des établissements publics, qu'il s'agisse des hôpitaux⁴⁹² ou des caisses régionales de la Sécurité sociale⁴⁹³. C'est ainsi que *L'Expansion* se réjouit qu'en 2004 « *une patronne du privé redresse les Hôpitaux de Paris* » (n° 684, 2003). L'absence d'entrave à la libre entreprise constitue une autre préoccupation de la presse libertarienne qui se traduit souvent par la dénonciation du poids des prélèvements obligatoires et par la demande d'une diminution des charges. C'est ainsi que *Le Point* propose la liste des « *gagnants et perdants* », ville par ville, de la fiscalité locale⁴⁹⁴. La dénonciation des dépenses somptuaires et du gaspillage des fonds publics concerne aussi « *la manie des musées* » décrite par le mensuel *Capital* comme « *un coûteux folklore* »⁴⁹⁵. L'interprétation des politiques de soutien aux activités locales donne lieu à des jugements contrastés (document 5.160).

Document 5.160. Les dépenses publiques et l'intérêt des collectivités locales

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	213	2003	« <i>La nouvelle PAC est annoncée</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 221	2003	« <i>Argent public - Du ménage dans les subventions</i> »
<i>Marianne</i>	430	2005	« <i>Comment Eurodisney a rançonné le contribuable</i> »
<i>L'Expansion</i>	672	2003	« <i>Corse : Les Gagnants de l'exception fiscale</i> »
<i>Capital</i>	139	2003	« <i>Chasse aux subventions - À Toulouse, Storage Tek prend les millions et ne tient pas ses promesses</i> »

D'un point de vue libertarien, l'action de la puissance publique peut également être justifiée lorsqu'elle cherche à donner plus de moyens aux habitants pour faire face à la compétition qui les attend : c'est le cas de la formation et de la recherche d'innovations. L'investissement dans des établissements d'enseignement d'excellence est souvent présenté

⁴⁹⁰ *L'Expansion*, n° 672, 2003.

⁴⁹¹ *L'Express*, n° 2 698, 2003 et *Alternatives économiques*, n° 222, 2004.

⁴⁹² *Le Point*, n° 1 700.

⁴⁹³ *L'Expansion*, n° 695.

⁴⁹⁴ *Le Point*, n° 1 620, 2003.

⁴⁹⁵ *Capital*, n° 162, 2005.

comme un facteur d'optimisation : il facilite l'intégration et la formation des futures élites chargées d'encadrer l'appareil de production de valeurs marchandes et d'assurer le maintien de la compétitivité nationale dans le concert de la mondialisation. Le rôle stratégique des classes préparatoires et des grandes écoles est régulièrement souligné par les magazines (document 5.161.).

Document 5.161. Les grandes écoles : un atout dans la compétition entre villes

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Le Point</i>	1 699	2005	« Henri IV, le lycée des premiers de la classe »
<i>L'Express</i>	2 716	2003	« Dauphine : fac ou grande école ? »
<i>L'Express</i>	2 760	2004	« L'ESC Rennes en haut du panier »
<i>L'Express</i>	2 810	2005	« L'IEP d'Aix-en-Provence décroche la palme d'or »
<i>L'Express</i>	2 710	2003	« École - La Fuite vers le privé »
<i>L'Expansion</i>	689	2004	« Lycées privés - Le Vrai Coût des études »

L'action des pouvoirs publics est aussi appréciée lorsqu'elle consiste à favoriser les innovations et qu'elle fournit des moyens aux entreprises pour optimiser les effets de leurs dépenses de recherche et de développement. Les formes de synergies entre public et privé qui améliorent la compétitivité des entreprises sont saluées par des titres comme *Capital*, qui dresse la liste des « 100 pôles de compétence qui dynamisent nos régions », des « centres de recherche qui préparent notre avenir », ou qui détaille « trois exemples de Silicon Valley à la française » comme « l'Optic-valley [qui] rassemble 12 000 ingénieurs » à Saclay⁴⁹⁶ (n° 155, 2004). *Alternatives économiques* est plus dubitatif face à ces « pôles [de compétitivité qui] poussent comme des champignons » (n° 239, 2005) et que *L'Express* considère comme un « label bradé » provoquant une dilution des moyens octroyés (n° 2 820, 2005). *A contrario*, par son implication ancienne et renouvelée dans la recherche et l'innovation, la ville de Grenoble semble faire l'unanimité dans la presse magazine : on la décrit tantôt comme « la petite Californie française »⁴⁹⁷, tantôt comme « la capitale des puces »⁴⁹⁸ ou encore comme la ville qui voit « plus grand grâce à l'infiniment petit »⁴⁹⁹. *L'Expansion* considère qu'à Crolles, « la recherche fait pousser l'industrie », transformant la commune du Grésivaudan en « nid à jobs »⁵⁰⁰, situation que *Capital* rapproche d'une logique de « cluster » dans laquelle les interdépendances locales favorisent l'émergence de créativité (document 5.162.)⁵⁰¹.

⁴⁹⁶ *Capital*, n° 155, 2004.

⁴⁹⁷ *Capital*, n° 160, 2005.

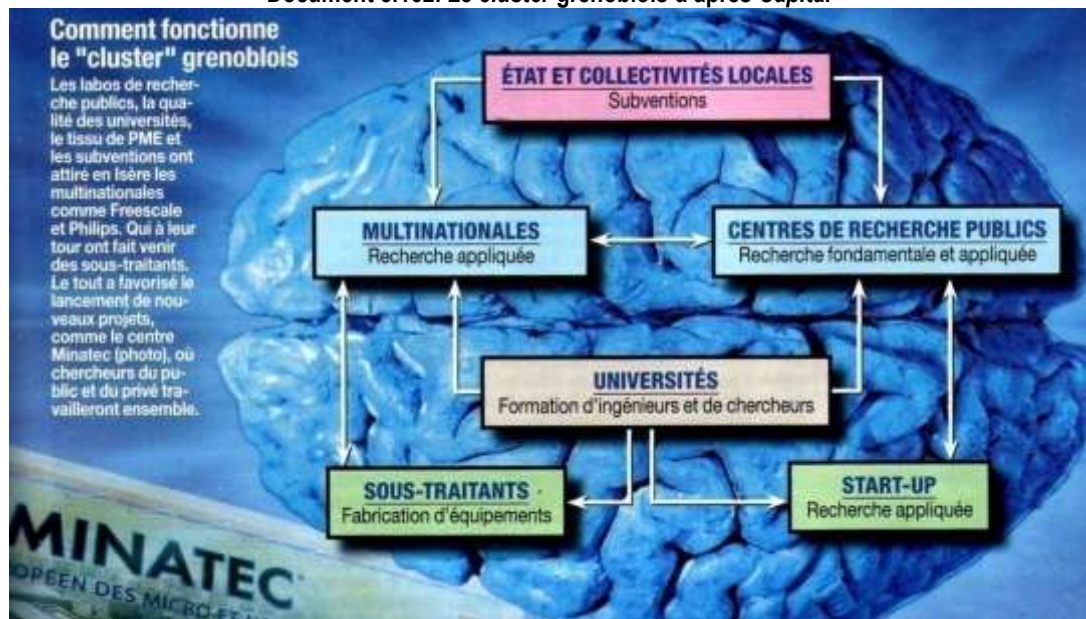
⁴⁹⁸ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 098, 2005.

⁴⁹⁹ *Courrier International*, n° 753, 2005.

⁵⁰⁰ *L'Expansion*, n° 686, 2004.

⁵⁰¹ *Capital*, n° 160, 2005.

Document 5.162. Le cluster grenoblois d'après *Capital*



Capital, n° 160, 2005.

Le Nouvel Observateur regrette pourtant que Grenoble doive payer « le coût de l'excellence » en raison de la multiplication des pôles de compétitivité labellisés par l'État car, dans ces conditions, « la ville n'est pas du tout sûre d'obtenir des financements aussi importants que si l'État avait choisi de tout miser sur quelques champions »⁵⁰². Dans une politique visant à promouvoir la compétitivité du territoire national, il paraît effectivement contradictoire de ne pas concentrer les moyens disponibles sur les territoires les plus performants et même de les diluer pour satisfaire les intérêts locaux d'un plus grand nombre de villes au nom d'un principe d'équité inapproprié : la poursuite de deux objectifs simultanés (la compétitivité internationale et la cohésion interne du territoire national) altère l'efficacité des investissements. Selon cette vision, la hiérarchisation des priorités impose de faire un choix entre la concentration spatiale des facteurs d'innovation et leur diffusion équilibrée à l'intérieur de l'espace national.

Toulouse apparaît comme un autre centre très dynamique dans le domaine de l'innovation grâce à des centres comme l'Institut d'Économie Industrielle⁵⁰³ ou le Canceropôle⁵⁰⁴. D'autres pôles de recherche, associant public et privé, retiennent l'attention des médias car ils apparaissent comme des possibilités pour positionner avantageusement la France dans la concurrence internationale : le Génopole d'Évry⁵⁰⁵, le CERN⁵⁰⁶ ou ITER⁵⁰⁷.

⁵⁰² *Le Nouvel Observateur*, n° 2 125, 2005.

⁵⁰³ *L'Expansion*, n° 698, 2005.

⁵⁰⁴ *Le Figaro Magazine*, n° 18 597, 2004.

⁵⁰⁵ *L'Express*, n° 2 744, 2004.

On peut noter qu'un article de *L'Expansion* publié en 2003, avant la fusion Sanofi-Aventis, s'inquiète de « *la débâcle de la recherche française* » en matière de pharmacie, cette contre-performance résultant de l'éparpillement et du manque de connexions entre les différents centres de R&D, laissant à la concurrence internationale, notamment à des groupes comme Pfizer, le soin de déposer les brevets les plus rémunérateurs (document 5.163.)⁵⁰⁸.

Document 5.163. L'éparpillement de la recherche pharmaceutique déploré par *L'Expansion*



L'Expansion, n° 681, 2003.

L'attractivité du territoire peut enfin être accrue par des efforts en matière de marketing, le rayonnement d'un territoire étant considéré comme un atout pour son développement économique. *Télérama* évoque ainsi une campagne de promotion lancée par le Comité départemental du tourisme de Vendée qui a créé en 2004 une adresse Internet pour séduire les touristes chinois⁵⁰⁹ tandis que *L'Expansion* présente les « *publicités collectives* » diffusées par les syndicats professionnels du vin pour transformer « *nos bonnes vieilles appellations en marques mondialisées* » (document 5.164.)⁵¹⁰.

⁵⁰⁶ *L'Express*, n° 2 781, 2004.

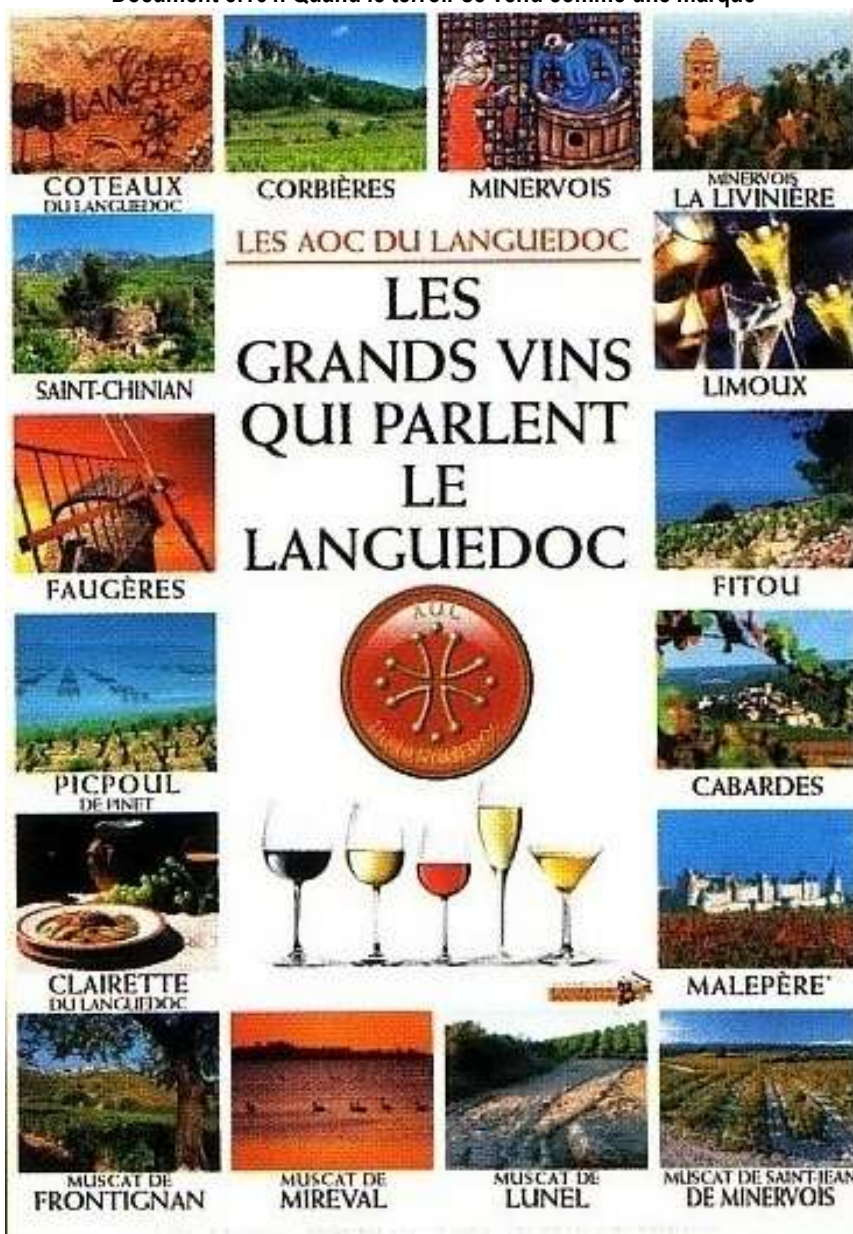
⁵⁰⁷ *Le Figaro Magazine*, n° 18 460, 2003 et n° 18 927, 2005, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 089, 2004, *Le Point*, n° 1 711, 2005, *L'Express*, n° 2 737, 2003, n° 2 785, 2004 et n° 2 810, 2005.

⁵⁰⁸ *L'Expansion*, n° 681, 2003.

⁵⁰⁹ *Télérama*, n° 2 860, 2004.

⁵¹⁰ *L'Expansion*, n° 677, 2003.

Document 5.164. Quand le terroir se vend comme une marque



L'Expansion, n° 677, 2003

Au-delà, les collectivités territoriales peuvent soutenir les entreprises, relayer leurs intérêts au loin et valoriser l'image des produits locaux dans le reste du monde. C'est ainsi que *L'Express* salue l'action des « *maisons des régions* »⁵¹¹ et précise comment les régions « *se vendent* » plus ou moins, la présidente de l'Agence française pour les investissements internationaux précisant que, de façon générale, un « *investisseur est attiré par une métropole qui bouge, pas par une sous-préfecture qui somnole* »⁵¹².

⁵¹¹ *L'Express*, n° 2 821, 2005.

⁵¹² *L'Express*, n° 2 798, 2005.

Conclusion à propos du libetarisme territorial

La représentation médiatique de la compétition territoriale touche des domaines très divers, depuis l'accès au parc immobilier jusqu'à la gestion des collectivités territoriales, en passant par le cadre de vie, les équipements collectifs et l'activité économique. Fruit d'une adhésion répandue aux principes libertariens, c'est-à-dire au respect de la propriété de soi, des biens et des capacités librement acquis, ce courant géoéthique tend à intégrer les territoires dans des spatialités marchandes organisées autour de centres hiérarchisés : leur valeur dépend alors des opportunités relatives qu'ils offrent aux habitants, ces derniers étant vecteurs d'aspirations différentes et détenteurs de fortunes inégales. La justice territoriale réside dans le fonctionnement non contraint de ces différents marchés spatiaux régulant l'accès à la résidence, à l'emploi, aux activités productives, à la consommation de biens et de services, y compris ceux fournis par des établissements publics.

Il en résulte une mise en concurrence des territoires qui apparaît comme une manière efficace et juste, c'est-à-dire éthiquement acceptable, d'accroître le niveau général de satisfaction des habitants et d'approcher une géographie du bien-être dans laquelle chacun pourrait jouir et profiter du cadre de vie qu'il est librement parvenu à s'approprier. Une telle solution bute néanmoins sur le problème de l'inégalité des conditions et des droits réels dont bénéficient les habitants pour réaliser leur propre conception du bonheur. C'est pourquoi, dans le même temps, et non sans contradiction, l'opinion publique s'en remet aussi souvent à une géoéthique constitutionnaliste fondée sur l'action régulatrice de la puissance publique. Le sixième et dernier chapitre s'attachera à détailler les attentes nombreuses et les frustrations exprimées dans la presse magazine en matière d'équité territoriale. Les problèmes d'articulation axiologique entre les différents systèmes géoéthiques en présence feront l'objet d'une conclusion développée.

Chapitre 6. Géoéthique de la presse constitutionnaliste en France

La quête d'un territoire équitable

GÉOÉTHIQUE DE LA PRESSE CONSTITUTIONNALISTE. LA QUÊTE D'UN TERRITOIRE ÉQUITABLE.

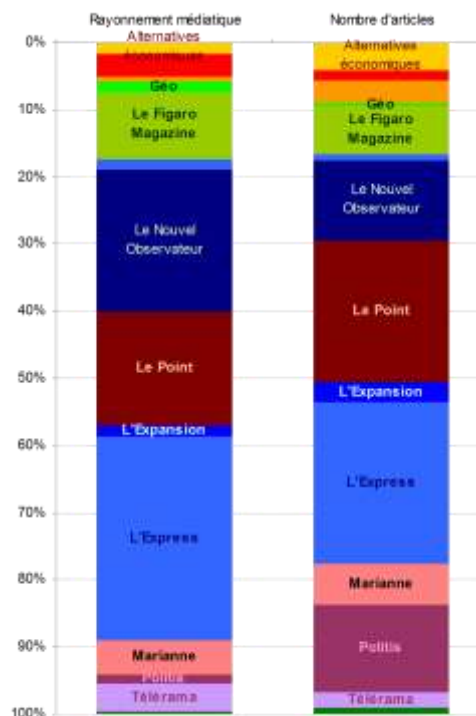
Introduction du sixième chapitre

Les principes de base du constitutionnalisme reposent sur l'idée que la justice réside dans la réalisation d'un ordre équitable. Parmi les différentes conceptions de la justice identifiées au cours des chapitres précédents, le constitutionnalisme est la plus difficile à mettre en œuvre car il suppose un volontarisme ambitieux et exige la mise en œuvre de règlements adaptés à la réalisation d'un intérêt général que les citoyens auxquels ils s'appliquent choisissent librement. Les désaccords à son propos peuvent porter sur les principes devant régir la structure de base de la coopération sociale mais aussi sur les modalités de leur application. Face à l'inégalité des conditions dans lesquelles sont placés les citoyens, le constitutionnalisme exige la mise en place de politiques de promotion de l'équité visant à développer des libertés égales pour tous, c'est-à-dire les libertés de base (liberté de conscience, d'opinion, d'expression, de déplacement...) mais aussi l'égalité des chances de vivre une existence autonome, raisonnable, propice à la réalisation du pluralisme. Selon Bernard Bret, l'équité territoriale « désigne une configuration géographique qui assurerait à tous les mêmes conditions d'accès aux services publics, à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société »⁵¹³. Elle consiste en outre à assurer la répartition optimale des biens premiers nécessaires à la stabilisation des bases démocratiques. La recherche d'un système favorisant le développement de libertés égales suppose la formulation de choix concernant leur étendue, celle-ci pouvant varier selon les approches (les droits formels, les « libertés négatives » de Berlin, les « biens premiers » de Rawls ou les « capacités » de Sen). De la même façon que la liberté d'expression reste inconsistante en l'absence de tout système éducatif, la liberté de déplacement ne devient réelle que si des infrastructures de circulation sont mises à disposition des habitants.

⁵¹³ BRET Bernard (2008) « Équité territoriale », *Hypergeo*.

Assuré par une grande variété de titres, notamment par les trois grands généralistes (*L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*), le rayonnement médiatique des valeurs constitutionnalistes est sensiblement équivalent à celui du libertarisme. Des titres comme *Alternatives économiques*, *Marianne* ou *Politis*, peu impliqués dans la promotion des valeurs culturelles et libertariennes, semblent beaucoup plus présents lorsqu'il s'agit d'assurer la défense du constitutionnalisme (document 6.1.). Contrairement aux autres catégories géoéthiques, le constitutionnalisme se distingue par une nette prédominance des jugements négatifs, orientés vers la dénonciation des dysfonctionnements institutionnels en matière de développement public des territoires. Ces difficultés concernent, dans l'ordre de leur visibilité médiatique, l'insécurité et la criminalité, les milieux écologiques, la santé publique, l'intégration des populations exogènes, les équipements publics, les pollutions et les risques, l'immobilier et le logement, la décentralisation et les politiques locales, les inégalités économiques, les transports et les questions judiciaires (document 6.2.). Seules les élections et la vie politique locale donnent lieu à des articles positifs, les journalistes se contentant souvent de saluer le fonctionnement de la démocratie représentative locale, faisant le compte des forces et des rivalités partisanes en présence.

Document 6.1. La contribution des différents titres de la presse magazine au rayonnement médiatique du constitutionnalisme



Les articles constitutionnalistes mobilisent souvent un argumentaire fondé sur la mise en accusation et sur le dévoilement d'une « vérité » cachée : ils proposent des « décryptages »⁵¹⁴, ils dénoncent les « idées reçues »⁵¹⁵ et le « flou » qui entourent certaines réalités⁵¹⁶, ils prétendent donner les « vrais chiffres »⁵¹⁷, offrir de l'« exclusivité »⁵¹⁸, révéler des « scan-

⁵¹⁴ *Le Figaro Magazine*, n° 18 334, 2003 et n° 18 460, 2003.

⁵¹⁵ *Alternatives économiques*, n° 224, 2004.

⁵¹⁶ *Le Figaro Magazine*, n° 18 584, 2004 et 18 825, 2005.

⁵¹⁷ *Le Point*, n° 1 678, 2004 *L'Express*, n° 2 711, 2003 et n° 2 734, 2003.

⁵¹⁸ *L'Expansion*, n° 684, 2004, *L'Express*, n° 2 703, 2003.

dales »⁵¹⁹ et tout ce « *dont on ne parle jamais* »⁵²⁰, mais aussi mettre en lumière les « *vrais enjeux* »⁵²¹ et « *tout ce qu'on n'a jamais osé dire* »⁵²², mener des « *contre-enquêtes* »⁵²³ et présenter des « *rapports qui accusent* »⁵²⁴, qui « *décapent* »⁵²⁵ ou qui « *dérangent* »⁵²⁶.

**Document 6.2. Les rubriques de la presse magazine les plus sensibles au constitutionnalisme
(en % du rayonnement de la rubrique)**

⁵¹⁹ *L'Express*, n° 2 798, 2003 et n° 2 802, 2005, *Marianne*, n° 409, 2005, n° 432, 2005, n° 437, 2005 et n° 443, 2005, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 022, 2003, *Le Point*, n° 1 639, 2005 et 1 709, 2005.

⁵²⁰ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 124, 2005.

⁵²¹ *Le Figaro Magazine*, n° 18 526, 2004, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 037, 2003.

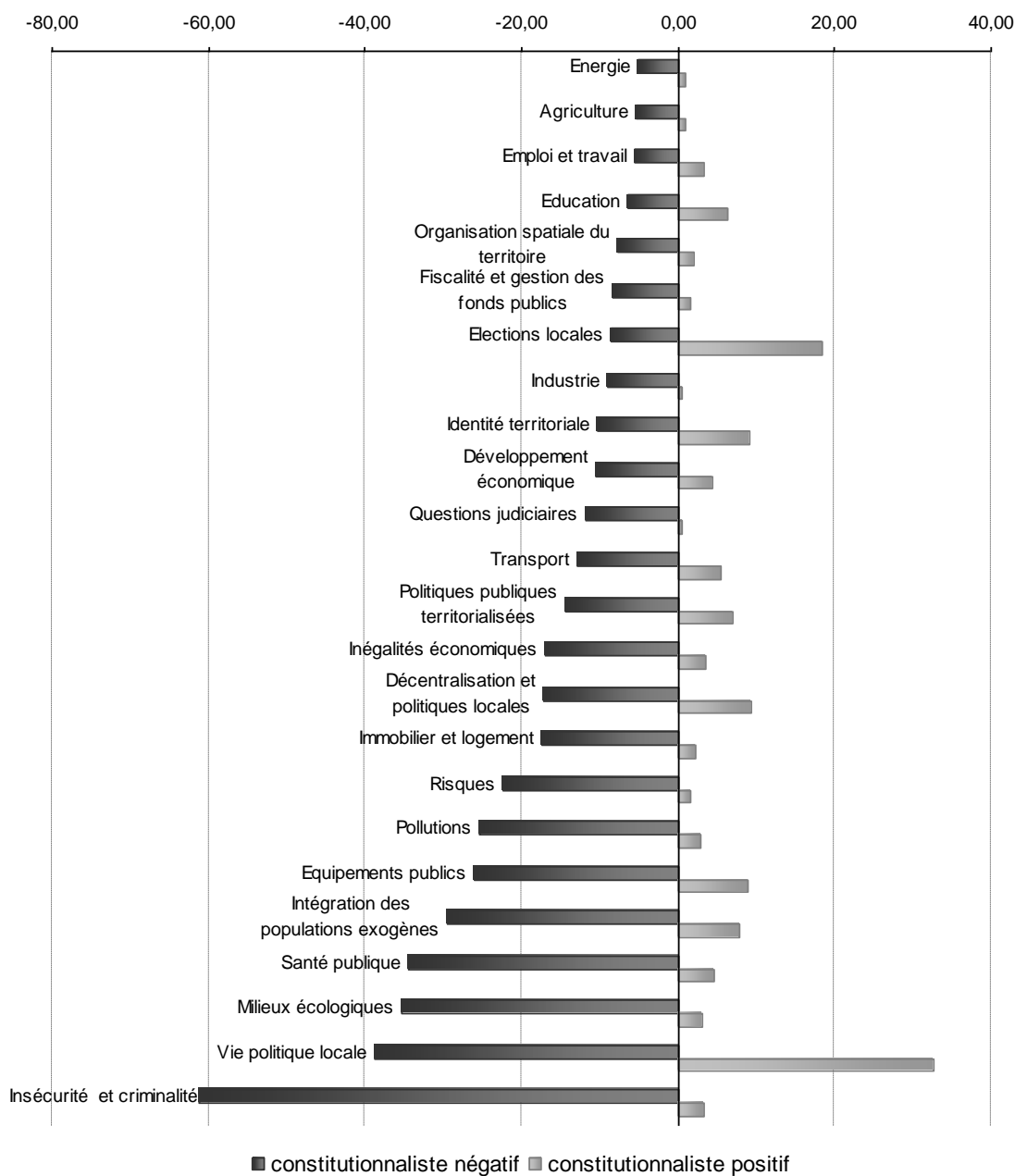
⁵²² *Marianne*, n° 404, 2005.

⁵²³ *Terre Sauvage*, n° 180, 2003.

⁵²⁴ *Le Point*, n° 1 714, 2005 et n° 1 736, 2005.

⁵²⁵ *Le Point*, n° 1 634, 2004.

⁵²⁶ *Le Point*, n° 1 586, 2003.



Certains s'interrogent même sur le rôle des médias, accusés de mettre de « *l'huile sur le feu* »⁵²⁷. Il n'est pas rare que des acteurs impliqués dans la promotion d'un territoire, des élus, des intellectuels, des militants ou des représentants d'associations par exemple, soient interrogés pour défendre l'équité territoriale et justifier la mise en place de dispositifs correcteurs. Nous sommes ici davantage face à un journalisme critique, dénonçant et proférant des anathèmes, qu'à une presse rassembleuse, instauratrice d'unité et de cohésion. La rupture de ton avec la presse culturaliste ou libertarienne est nette et justifie, pour cette raison, un chapitre particulier.

⁵²⁷ *Marianne*, n° 396, 2004.

La présence d'arguments constitutionnalistes au sein du discours médiatique se manifeste donc par une rhétorique de dénonciation : il ne s'agit plus de divertir ou de fournir des informations utiles comme dans les articles à connotation culturaliste ou libertarienne mais bien d'alerter les lecteurs sur des problèmes politiques, d'exercer une mission d'information civique visant à favoriser la prise de conscience des enjeux représentés par tel ou tel problème de cohabitation. Cela revient à montrer, dans le contexte de la France actuelle, que les valeurs culturalistes et libertariennes représentent un enjeu géoéthique moins fort et moins problématique que le constitutionnalisme, ce qu'attestent les écarts en matière de fréquences de jugements négatifs : alors que le traitement médiatique de la promotion culturelle des territoires ou de leur valorisation marchande suggère souvent un optimisme divertissant, la prépondérance d'articles faisant appel aux valeurs constitutionnalistes pour dénoncer des situations d'injustice territoriale invite à considérer les questions abordées comme des problèmes politiques de première importance. Dans la mesure où le constitutionnalisme apparaît comme la conception de la justice la plus problématique pour l'opinion publique française, celle pour laquelle la description de l'actualité suscite le plus de désapprobations et d'inquiétudes, il me semble nécessaire de lui réserver un traitement spécifique, adapté aux enjeux considérables que représente la coopération politique dans une société libre. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de consacrer plus de place à l'analyse de la partie constitutionnaliste du corpus qu'au culturalisme et au libéralisme, moins porteurs d'angoisses et de contradictions⁵²⁸. Pour cela, je propose de conduire une étude minutieuse et systématique des motifs d'insatisfaction et d'inquiétude exprimés dans la presse magazine vis-à-vis des attentes de l'opinion publique en matière d'équité. À la différence du précédent chapitre, l'étude est ici plus détaillée et se fonde sur l'analyse des extraits d'articles qui comportent des jugements constitutionnalistes. La progression suit une logique thématique établie à partir des priorités retenues collectivement par les journalistes de la presse magazine pour évaluer la dimension géoéthique de l'action publique⁵²⁹. La lecture peut s'effectuer à plusieurs niveaux : les introductions et les conclusions, distinguées par un système d'encadrés gris, contiennent les interprétations d'ensemble tandis que les passages plus strictement analytiques sont destinés à rendre compte

⁵²⁸ Dans d'autres contextes d'observation, on peut imaginer que le respect des identités culturelles ou la croissance des valeurs marchandes constituent des préoccupations de premier plan, primant sur la réalisation d'une constitution sociale et politique équitable. C'est le cas de la mondialisation, par exemple, plus souvent appréhendée, dans les médias ou à l'École par exemple, sous un angle économique et culturel que fondamentalement politique.

⁵²⁹ Pour effectuer ce travail, l'analyse du corpus en thèmes et en rubriques élaborée dans le chapitre 3 et détaillée dans l'annexe 1 sert de base pour compiler et réunir les articles en unités géoéthiques cohérentes.

de la réalité du corpus. À chaque fois, les images et les textes comportant les opinions constitutionnalistes les plus significatives ont été reproduits et agencés de façon à faire ressortir les principales résonances géoéthiques, les idées récurrentes sur lesquelles les journalistes s'appuient pour construire leur argumentation mais aussi les clivages et les antagonismes qui les opposent.

L'insatisfaction caractérisant les articles constitutionnalistes porte non seulement sur la définition théorique du champ d'intervention des pouvoirs publics mais aussi sur l'écart entre le fonctionnement réel des équipements publics et les ambitions déclarées dans les textes à caractère constitutionnel. Le travail critique effectué par les journalistes n'est cependant pas uniforme : les magazines ne dressent pas tous les mêmes constats et ils ne hiérarchisent pas leurs attentes à l'égard des pouvoirs publics de la même façon. Ces différences dépendent de courants d'opinion divergents et de l'importance que chacun d'entre eux accorde aux décalages observés par rapport à l'image implicite qu'ils se font d'une situation correspondant à la justice comme équité. Ces désapprobations contribuent à rediscuter la pertinence des modalités de l'action publique : si l'absence de régulation institutionnelle permet parfois le développement spontané d'organisations justes, grâce au marché ou à la culture par exemple, il arrive souvent que l'intervention de la puissance publique soit présentée comme nécessaire, que ce soit pour empêcher les comportements incompatibles avec l'équité ou pour redistribuer les ressources injustement réparties du fait de l'organisation sociale.

D'un point de vue géographique, le constitutionnalisme suppose la définition d'un cadre territorial adapté à la réalisation de la justice. Pour des commodités formelles et peut-être aussi par habitude, on considère souvent que la dimension géoéthique du libéralisme politique prend forme dans un monde d'États-nations⁵³⁰. Le gouvernement est alors censé travailler à la

⁵³⁰ Ce choix est conforme aux préconisations de John Rawls qui excluait le Monde du domaine d'intervention de la justice comme équité. Il paraît cohérent avec le cadre d'analyse choisi ici : la presse nationale a spontanément plutôt tendance à envisager le bien commun à l'échelle de la France. Il diverge, malgré tout, des conceptions cosmopolitiques issues de l'universalisme kantien défendues en Allemagne par Jürgen Habermas ou Ulrich Beck et en France par Jacques Lévy. Nous verrons d'ailleurs que certains articles renvoient à une éthique cosmopolitique par opposition à l'intérêt général des États-nations. L'avènement du Monde me pousse personnellement à considérer qu'il n'est plus possible de concevoir une géoéthique constitutionnaliste à l'échelle des nations sans en même temps réfléchir aux possibilités d'un élargissement de la justice comme équité à l'horizon mondial, ne serait-ce qu'en raison de l'enchevêtrement international des enjeux qui mobilisent aujourd'hui les politiques publiques menées par les États.

Le problème théorique de l'articulation éthique des échelles mériterait sans doute d'être formalisé de façon approfondie. Bernard Bret a proposé un début de réponse qui me paraît stimulant. « *Il y a (...) à s'interroger sur ce qui se passe lorsque deux formations socio-spatiales de structures différentes, l'une très inégalitaire et l'autre plus égalitaire, entrent en relation. La question consiste dans ceci : la justice apparente qui existe dans l'une des deux formations est-elle rendue possible par l'injustice qui sévit dans l'autre. À l'échelle mondiale, cette question renvoie au débat ancien, mais toujours actuel car il n'a jamais reçu de*

réalisation d'un cadre public de territorialisation capable de placer les habitants dans une situation géographique équitable. Il peut, pour cela, mettre en place des infrastructures et des dispositifs publics prenant en compte les différences de conditions afin de développer un système de libertés égales pour tous. Nous avons déjà examiné comment il pouvait intervenir sur la répartition des infrastructures de circulation et sur l'aide à l'emploi dans une économie de marché⁵³¹. Tout État libéral doit en outre organiser le territoire dont il a hérité de la période westphalienne dans le but de protéger le cadre de vie des habitants tout en limitant la contribution des citoyens aux moyens nécessaires à la réalisation de la justice. Cela signifie qu'il doit s'efforcer de garantir l'autonomie de gestion des espaces privés, individuels ou collectifs, ceux occupés par les ménages, les entreprises et toutes les formes d'associations, et qu'il assure en même temps la sûreté et le développement des espaces publics que les citoyens fréquentent pour accéder aux biens premiers qu'ils ne peuvent se procurer autrement (santé, éducation, justice pénale). Il doit notamment empêcher certaines catégories d'habitants de nuire aux territoires d'autrui ou de s'emparer de l'espace public pour le détourner à leur propre profit.

La presse magazine s'intéresse à différents aspects liés à ce devoir de protection : la sauvegarde du territoire vis-à-vis de l'extérieur et le maintien de l'ordre public à l'intérieur des frontières renvoient aux fonctions régaliennes classiques tandis que la protection contre les risques environnementaux, l'aménagement des infrastructures nécessaires à la garantie d'un accès équitable aux services fondamentaux (éducation, santé, logement) et la correction des injustices territoriales liées à l'organisation sociale apparaissent comme des enjeux politiques non moins importants. Ces questions seront examinées successivement et indépendamment les unes des autres de manière à faire ressortir la façon dont les différents titres de la presse magazine les envisagent : il s'agira ainsi de souligner comment les valeurs constitutionnalistes sont mobilisées par les journalistes pour interpréter l'actualité territoriale, l'objectif étant de montrer la variété des opinions, les clivages idéologiques mais aussi les éventuels points de convergence qui structurent le débat géographique en France. Les articles consacrés à l'immigration, à la sécurisation du cadre de vie, à la protection de

réponse définitive, de l'échange inégal [à condition de négliger la justification utilitariste donnée par David Ricardo]. *Par divers mécanismes, dont le niveau des prix n'est qu'un parmi d'autres et renvoie au niveau de rémunération du travail, y a-t-il transfert de valeur d'une formation socio-spatiale à l'autre, permettant à cette dernière de réaliser une large distribution du revenu, l'apparente justice qui y règne à l'échelle locale ou régionale étant financée par l'injustice observable à une échelle internationale* ».

BRET Bernard (2002) « Justice et territoire une réflexion à partir du cas brésilien », *Strates*, n° Hors-série.

⁵³¹ Voir l'annexe 1.

l'environnement ou à l'accès aux opportunités urbaines comportent-ils les mêmes formes d'indignation ? Celles-ci sont-elles unanimement partagées ? Sur quels thèmes observe-t-on des points de friction et des désaccords entre journalistes ? Comment les jugements géoéthiques exprimés au nom de l'équité recourent-ils des courants d'opinion déjà structurés par ailleurs (droite/gauche, différentialisme/universalisme...) ? Comment l'aspiration à la réalisation de l'équité territoriale s'articule-t-elle avec les autres formes de jugements évoqués au cours du cinquième chapitre (culturalisme et libertarisme) ? Les titres de la presse magazine dégagent-ils tous une vision cohérente de la justice territoriale ou, au contraire, certains d'entre eux sont-ils traversés par des contradictions internes ? Au-delà de la pertinence théorique des arguments rawlsiens, il conviendra d'évaluer la possibilité d'aboutir à la définition d'une politique d'équité territoriale par recoupement des jugements constitutionnalistes rencontrés dans la presse magazine. Le débat public dessine-t-il une ligne directrice à partir de laquelle les pouvoirs publics pourraient envisager une action publique conforme à la volonté générale et compatible avec la réalisation de l'égalité des droits ? L'examen des points de vue géoéthiques permet de mettre en évidence l'existence de désaccords sous-jacents concernant l'étendue des réglementations à mettre en place. Les divergences portent aussi sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement d'un cadre de vie où les habitants ont accès au bien-être.

6.1. Contradictions scalaires autour d'une géoéthique de l'immigration

6.1.1. Le territoire national : un cadre de protection des libertés locales dans un monde incertain

Tout État constitutionnaliste se déploie dans un cadre géographique spécifique. Dans le modèle de l'État-nation, le territoire prend la forme d'une aire, continue ou non, isolée par des frontières et conçue comme une enveloppe défensive permettant aux habitants d'accéder aux libertés de base afin de s'épanouir dans un cadre de vie familial, associatif et professionnel protégé. Le monde extérieur, s'il ne constitue pas forcément une menace ou un facteur de risques, reste étranger aux règles constitutives qui fondent la communauté nationale. C'est pourquoi l'État doit s'efforcer de gérer les interactions entre l'espace public dont il a la charge et le monde qui l'entourne, dans l'intérêt général de la nation au service de laquelle il se place. Il peut, pour cela, utiliser la force si elle s'avère indispensable⁵³² ou, plus opportunément, grâce à des accords diplomatiques, nouer des relations avec ses homologues afin d'établir une reconnaissance réciproque (identité du gouvernement, étendue de la souveraineté), gérer les flux entre leurs territoires respectifs (transport de marchandises, circulation d'informations, déplacements de personnes et gestion des ressortissants) ou mettre en place des politiques de coopération à l'échelle internationale (défense mutuelle, lutte contre les réseaux clandestins, protection de l'environnement, recherche technologique). Les engagements internationaux de la France sont aujourd'hui trop nombreux pour avoir été intégrés dans le corpus. Les flux résidentiels de personnes ont par contre été retenus car les entrées et les sorties de migrants retentissent directement sur la composition interne du peuplement et sur la manière, équitable ou non, dont les habitants accèdent aux ressources disponibles sur le territoire. Ces mouvements supposent des réglementations spécifiques, que ce soit pour l'encadrement des ressortissants installés à l'étranger ou pour le contrôle des immigrants établis en France.

⁵³² Dans un État fondé sur des principes constitutionnalistes, privilégiant l'équité sur toute autre considération, le recours à la guerre est juste s'il s'inscrit dans le cadre de la défense contre un ou plusieurs agresseurs impérialistes menaçant l'équilibre international forgé par les puissances pacifiques. La guerre impérialiste ne peut pas être l'objectif d'une nation fondée sur la justice comme équité, notamment car les coûts occasionnés par l'entretien d'une armée d'invasion sont incompatibles avec la préservation des libertés de base des citoyens. Pour une approche éthique de la guerre, voir WALZER Michael (1977, rééd. 2006) *Guerres justes et injustes*, Gallimard, Paris, 677 p.

L'examen du discours de la presse révèle que l'immigration apparaît dans bon nombre d'articles comme un problème constitutionnaliste majeur opposant des courants d'opinion antagonistes : certains se crispent sur le droit des citoyens composant la nation alors que d'autres invoquent l'universalisme des droits de l'homme pour justifier des mesures publiques vis-à-vis des immigrants originaires des pays pauvres. Dans le même temps, et de façon complètement indépendante, on constate que les flux concernant les pays riches (Français expatriés ou Européens installés en France) font l'objet de jugements libertariens⁵³³.

6.1.2. L'immigration vécue comme une menace contre le territoire

Des étrangers inégalement appréciés

Pour certains magazines, l'arrivée en France d'étrangers, surtout s'ils sont pauvres ou d'origine extra-occidentale, constitue une menace contre la cohésion de la communauté nationale. L'immigration en provenance d'Afrique ou d'Asie est ainsi associée à des difficultés d'intégration et à des phénomènes de déstabilisation alors que les immigrants originaires d'Europe de l'Ouest ou d'Amérique du Nord sont accueillis avec plus de bienveillance (documents 6.3. et 6.4.).

Document 6.3. L'immigration en provenance d'Afrique et d'Asie et ses conséquences vues par la presse magazine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	165	2005	« Les Chinois débarquent en masse à Paris »
<i>Courrier International</i>	756	2005	« Intégration - Ne pas confondre beur et bédard ! »
<i>Courrier International</i>	764	2005	« Société - À quand un beur spécialiste de littérature polonaise ? »
<i>Courrier International</i>	784	2005	« Échec de l'intégration »
<i>Courrier International</i>	784	2005	« Les Maghrébins boucs émissaires de la République »
<i>L'Express</i>	2 695	2003	« Les affaires secrètes des Chinois de France »
<i>L'Express</i>	2 733	2003	« Intégration - Vingt ans après la marche des beurs »
<i>L'Express</i>	2 741	2004	« Élections - Des beurs très courtoisés »
<i>L'Express</i>	2 788	2004	« Paris - La vague chinoise »
<i>L'Express</i>	2 793	2005	« La cité perdue des français d'Indochine »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« Recrutement - Blacks, Blancs, Beurs à la même enseigne »
<i>Le Monde 2</i>	40	2004	« Nos stars beurs - Les Tirailleurs de l'écran »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2039	2003	« La Trop longue marche des beurs »

⁵³³ Ces articles libertariens sur les flux migratoires entre pays riches a été placé dans cette partie car leur nombre peu élevé au regard des articles constitutionnalistes ne justifiait pas un traitement spécifique dans le cinquième chapitre.

<i>Le Point</i>	1 641	2005	« Régionales - Les Beurs quittent les listes »
<i>Le Point</i>	1 701	2005	« Black-Beurs - La montée des minorités »
<i>Le Point</i>	1 736	2005	« Voyage en "bourgeoisie" »
<i>Marianne</i>	389	2004	« Dis-moi d'où tu viens... je te dirais quel métier tu fais en France - Le nouveau sentier chinois »
<i>Marianne</i>	445	2005	« Ne les appelez plus "Beurs" »
<i>Télérama</i>	2 865	2004	« 20 ^{ème} Anniversaire de la Marche des Beurs - Vingt ans de marche arrière »

**Document 6.4. L'immigration en provenance d'Europe et d'Amérique du Nord
vue par la presse magazine**

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Courrier International</i>	650	2003	« Mais si, les Rosbifs sont les bienvenus en France »
<i>Courrier International</i>	691	2004	« Avalanche d'Anglais à Chamonix »
<i>Courrier International</i>	736	2004	« Société - Les Anglais s'installent à Calais »
<i>Courrier International</i>	765	2005	« Dans le Nord, on dit "ja" au néerlandais »
<i>L'Express</i>	2 750	2004	« Coutume - Saint-Patrick à la française »
<i>L'Express</i>	2 754	2004	« Résidences secondaires - Normandie - La reconquête britannique »
<i>L'Express</i>	2 760	2004	« Européennes - Des étrangers trop discrets »
<i>L'Express</i>	2 816	2005	« Récits - Assiette anglaise »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 209	2003	« Infirmières - L'Aubaine espagnole »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 633	2004	« Américains à Paris »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 024	2003	« Nos villages à l'heure anglaise »
<i>Le Point</i>	1 598	2003	« Périgord - Le paradis des Européens »
<i>Le Point</i>	1 626	2003	« Immobilier de montagne - Flambée importée »
<i>Le Point</i>	1 659	2004	« Gourin, village américain »
<i>Le Point</i>	1 663	2004	« La France : banlieue de Londres »
<i>Le Point</i>	1 676	2004	« Immobilier - Flambée des prix - La Faute aux étrangers ? »
<i>Le Point</i>	1 729	2005	« Immobilier - Douce France - Les étrangers cassent la baraque »
<i>Marianne</i>	389	2004	« Dis-moi d'où tu viens... je te dirais quel métier tu fais en France - Existe-t-il un lobby des concierges portugaises ? »

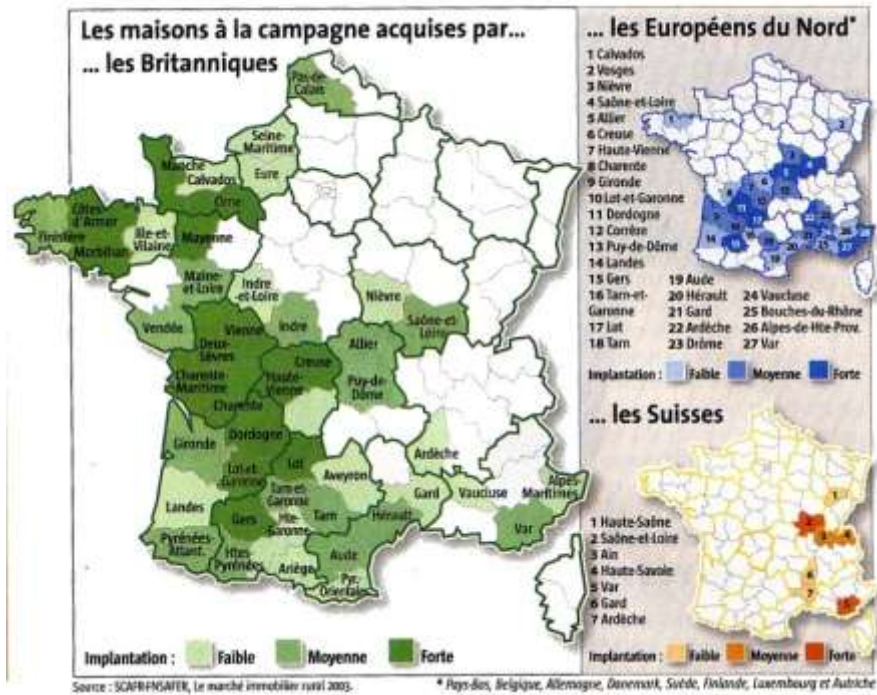
Cette différence de traitement ne tient pas aux effectifs mais plutôt aux caractéristiques des populations concernées : alors que les premiers ne disposeraient pas des moyens économiques et des qualités culturelles pour trouver leur juste place en France, les seconds posséderaient suffisamment de ressources pour faciliter leur installation.

Un regard bienveillant sur les immigrés arrivant avec des capitaux

Plusieurs articles se réjouissent même que, grâce à la réputation de son art de vivre, la France devienne un « *nouvel eldorado* » pour des immigrés disposant de revenus élevés et originaires d'Europe ou d'Amérique du Nord. *Le Point* dresse l'inventaire des raisons à l'origine d'un tel succès : « *les logements bon marché, les vieilles pierres, la bonne chère,*

l'essor des moyens de communication »⁵³⁴. La France serait ainsi devenue la « *banlieue de Londres* » en raison de l'attraction qu'elle exerce sur « *ces nouveaux "envahisseurs" qui chamboulent nos campagnes* » : alors que les Britanniques s'installeraient plus volontiers dans l'Ouest et les Néerlandais dans le Sud-Ouest, les Suisses privilégieraient l'axe séquano-rhodanien (document 6.5.)⁵³⁵.

Document 6.5. Un regard bienveillant sur les « *nouveaux envahisseurs* » venus avec des capitaux



Le Point, n° 1 663, 2004.

Dans une perspective identique, *Le Figaro Magazine* invite ses lecteurs à une « *immersion dans la communauté des expatriés* » américains venus en France chercher « *un art de vivre apprécié* »⁵³⁶. Malgré un ton globalement accueillant, certains articles déplorent les effets pervers d'une telle

Document 6.6. Quand le Nord-Pas-de-Calais profite de l'extension de la Sun Belt anglaise

« Allez donc vivre en France ! »

Pragmatiques, les Britanniques. Après avoir décidé de nous confier leurs malades – près de 300 patients ont été opérés de la hanche en France en 2003 –, ils pensent nous expédier 10 000 de leurs concitoyens. En avril, le conseil du comté du Kent, région du Sud-Est devenue la grande banlieue de Londres, a lancé une campagne d'information : « *Allez donc vivre en France ! Vous trouverez dans le Nord une très bonne qualité de vie.* » Il espère ainsi désengorger un peu la région, qui doit construire, d'ici à cinq ans, plus de 100 000 logements et 120 écoles sous peine d'exploser. La nouvelle, très médiatisée outre-Manche, est passée étrangement inaperçue en France. Pourtant, elle a été imaginée avec la région Nord-Pas-de-Calais et la

compagnie Eurotunnel. « *L'idée de faire venir des Anglais en France n'est qu'un volet d'un projet plus global de création d'un espace communautaire étalé sur cinq à dix ans* », explique Pascal Sainson, directeur de la division business service d'Eurotunnel. « *Nous œuvrons aussi au développement du travail transfrontalier et à la mise en place d'une université transmanche, avec un cycle commun à Canterbury, Lille et la Côte d'Opale (Calais, Dunkerque, Saint-Omer).* » Celle-ci a des arguments à faire valoir aux Anglais, pas tant le climat que le prix des maisons, cinq fois moins élevé que dans le Kent, et la qualité des cliniques et des hôpitaux. En 2007, avec l'achèvement de la ligne à grande vitesse, il faudra seulement 55 minutes pour rejoindre Calais-Frethun depuis Londres. Les propriétaires calaisiens peuvent déjà se frotter les mains. ■

S. des D.

Le Nouvel Observateur, n° 2 024, 2003.

⁵³⁴ *Le Point*, n° 1 663, 2004.

⁵³⁵ *Le Point*, n° 1 663, 2004.

⁵³⁶ *Le Figaro Magazine*, n° 18 633, 2004

situation : « *la cohabitation n'est pas toujours idyllique. Car cette ruée vers les vieilles pierres tend le marché immobilier. (...) Au-delà de ces tensions, l'intégration ne fonctionne pas toujours. On reste entre soi* ». Les Français interrogés et les journalistes « *reconnaissent aussi qu'en rachetant des ruines dont personne ne voulait, [ces étrangers] redonnent vie à de nombreux villages* »⁵³⁷. L'accueil de résidents européens offrirait même des opportunités de développement et de coopération entre territoires, entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais par exemple (document 6.6.) : la saturation spatiale dans le Sud de l'Angleterre serait devenue telle que Britanniques comme Français auraient intérêt à développer les connexions avec le Nord-Pas-de-Calais pour user de cet espace en déclin comme une réserve foncière dont l'exploitation présente des avantages mutuels.

Conclusion à propos de l'immigration en provenance des pays riches

Tous ces articles intègrent des arguments libertariens : l'essentiel pour les journalistes réside dans les opportunités individuelles offertes aux immigrés. En s'installant en France, ces ressortissants européens apportent des capitaux susceptibles de redynamiser l'économie résidentielle de certains territoires en difficulté (France du vide, Nord-Pas-de-Calais), laissant aux autochtones le soin de profiter de cette manne nouvelle (commerçants, agents immobiliers, propriétaires fonciers, élus locaux). Il se crée même une forme de concurrence entre les zones d'accueil pour l'attraction des ces néo-ruraux richement pourvus : loin de constituer une menace contre l'intégrité nationale, ils peuvent donc être considérés comme une ressource capable de redynamiser le tissu économique d'espaces en déshérence.

Une géoéthique assimilationniste et unitaire

L'immigration en provenance d'Afrique ou d'Asie est perçue différemment : les arguments constitutionnalistes y prédominent. Dans la plupart des cas, l'arrivée de ces étrangers est présentée comme problématique, opposant une conception géoéthique de droite privilégiant la préservation de l'intérêt national à une vision de gauche favorable à la défense cosmopolitique du droit des immigrés à être traités avec respect et dignité.

⁵³⁷ *Le Point*, n° 1 663, 2004.

Dans un dossier de 12 pages consacré à ce thème, *Le Figaro Magazine* s'inquiète du flou statistique empêchant tout contrôle efficace. Les journalistes donnent la parole à un haut fonctionnaire resté anonyme. D'après lui, le nombre de migrants illégaux s'installant chaque année sur le territoire français conduit à une remise en cause de l'équilibre actuel (document 6.7.).

Document 6.7. L'immigration, une menace contre le peuplement national

« La France accueille chaque année au total 300 000 migrants (hypothèse basse). Or nous savons que le nombre des naissances annuel est d'environ 750 000 dans notre pays (...). Cela signifie qu'à l'échéance d'une cinquantaine d'années, en 2050, sur la moitié de la po-

pulation de la France qui se sera renouvelée dans l'intervalle, un tiers sera constitué des migrants actuels et de leurs descendants. Le phénomène qui s'esquisse aujourd'hui est celui d'une modification profonde du peuplement de la France sans équivalent dans l'histoire ».

Le Figaro Magazine, n° 18 584, 2004.

Les auteurs de l'article n'utilisent pas d'arguments culturalistes exaltant la défense de la tradition nationale et se gardent de reprendre le discours nationaliste de l'extrême-droite et « *les dérives fantasmagoriques des populistes de toutes obédiences, qui ont tôt fait d'accabler de tous les maux ce qu'ils dénoncent comme une "colonisation à rebours"* ». Sans mettre en doute la sincérité de telles prises de position, on peut remarquer que 7 des 8 photos de cet article montrent des immigrés à la peau colorée, la dernière figurant une famille bulgare. L'immigration est alors associée à la pauvreté et à la vie dans les

Document 6.8. La banlieue : terre d'immigration ?



Le Figaro Magazine, n° 18 584, 2004.

grands ensembles (document 6.8.). Par ailleurs un encart intitulé « *une maladie (re)venue d'ailleurs* » accuse les immigrés venus d'Extrême-Orient, d'Afrique subsaharienne et de Russie d'avoir réintroduit la tuberculose dans les villes françaises : « *principalement urbaine, cette résurgence affecte surtout l'Île-de-France, en particulier Paris et certains départements de la périphérie (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise). Hôtels bon marché et foyers sont autant de lieux où la promiscuité favorise la propagation de la maladie* ». Les journalistes ne font pas d'amalgames explicites entre l'immigration et un éventuel danger sanitaire mais ils laissent à leurs lecteurs le soin d'interpréter ces allusions comme ils l'entendent. Par

ailleurs, au nom d'une conception unitaire de la République, les auteurs s'en prennent en fait au discours d'une gauche multiculturaliste ouverte à l'implantation par les immigrés de pratiques culturelles incompatibles avec les valeurs fondatrices du contrat social hérité de la Révolution française (document 6.9.).

Document 6.9. L'immigration, une menace contre l'intégrité nationale

« Les accusations de néocolonialisme, franchouillardise ou lepénisme avéré seraient immédiatement proférées contre les déviants de l'orthodoxie dite "multiculturelle" : loin de croire en l'égalité de toutes les cultures, postulat qui ne va pas de soi, les propagandistes du métissage obligatoire sont convaincus que plus un apport extérieur est étranger à l'histoire de ce pays "moisi", meilleur il est. (...) Il faut réparer l'injustice : la France doit s'adapter à

sa population immigrée et non demander à celle-ci de s'adapter à sa conception du vivre-ensemble. (...) Le mot "République" ne génère pas magiquement de lien social. Certains pensent que la seule issue est de partager le territoire - physique et symbolique - entre les différents groupes dont la juxtaposition raisonnée composera "la France pluriculturelle de demain" ».

Le Figaro Magazine, n° 18 584, 2004.

L'immigration débridée et le laxisme culturaliste encouragés par les partis de gauche saperaient les bases constitutives de la République et conduiraient la France à ne plus être qu'une somme de particularismes, de communautés repliées sur elles-mêmes (document 6.10.).

Document 6.10. L'immigration, une menace contre les valeurs et les lois de la République

Après le regroupement familial décidé en 1976, « l'ouverture des vannes qui s'est ensuivie a balayé, en trente ans, la tradition si française de l'assimilation qui avait permis à des générations de Polonais, d'Italiens, d'Espagnols ou de Portugais de devenir des citoyens à part entière. Jeté aux orties au motif qu'il charriait des re-lents supposés de néocolonialisme, ce modèle assimi-

lationaliste a glissé progressivement vers la simple intégration, puis la maigre insertion, pour aboutir à la situation présente : la revendication communautariste de plus en plus exacerbée du droit à la différence pour des minorités, quand bien même leurs pratiques culturelles ou religieuses contreviennent à la loi française ».

Le Figaro Magazine, n° 18 584, 2004.

L'application uniforme de la loi serait remise en cause par l'organisation de régimes de faveur avantageant les immigrés, l'autochtone étant contraint de supporter sur son sol et dans son voisinage une situation de discrimination négative à son encontre. Dans cette conception du constitutionnalisme, ancrée à droite, les immigrés devraient conquérir leur droit à rejoindre la communauté des citoyens par des efforts attestant d'un dépouillement de leur identité originelle et se fondre de façon anonyme dans le modèle républicain. L'implantation dans le territoire de la République devrait conduire les immigrés à construire un cadre de vie privée déconnecté de leur origine géographique. La dénonciation de l'abandon du modèle assimilationniste au nom d'un antipatriotisme marqué du sceau de la repentance est repris, toujours dans *Le Figaro Magazine*, par Michèle Tribalat qui se demande comment « s'identifier à un pays que l'on défigure en le présentant comme une collection de salauds » : la crainte d'un bouleversement est telle que la démographe annonce la fin du « modèle d'intégration à la française », les multiculturalistes étant parvenus à développer des micro-enclaves insolubles au sein du territoire national (n° 19 065, 2005).

Contre cette vision stigmatisant les immigrés, le mensuel économique *Capital* considère que l'échec de l'assimilation serait moins dû à leurs particularités culturelles qu'aux conditions économiques de leur réception et aux possibilités données à leurs enfants de trouver une place dans la société française, rappelant les obligations de la puissance publique à l'égard des populations qu'elle accueille sur son territoire : « *grandies sur ce terreau économique désastreux, massées dans des cités au climat épouvantable, guettées par la violence et les trafics, diabolisées par le Front national, les deuxième et troisième générations ont eu, et ont toujours les pires difficultés à s'en sortir* » (*Capital*, n° 167, 2005). Cette question sera plus amplement étudiée à propos de la ghettoïsation supposée de la société française à la fin de ce chapitre. Jean-François Kahn, dans *Marianne*, accuse même le patronat d'avoir favorisé la dérégulation de l'immigration pour saper le modèle social républicain (document 6.11.).

Document 6.11. L'immigration ou l'importation du *dumping* social

« La décision du patronat le plus régressif de recourir massivement à l'importation de main-d'œuvre étrangère, y compris illégale, pour faire pression sur les salaires et refouler les acquis sociaux a débouché, le regroupement

familial aidant, sur une immigration non régulée de masse, camouflée par le processus de naturalisation automatique ».

Marianne, n° 448, 2005.

Conclusion à propos du modèle assimilationniste

La presse de droite, en particulier *Le Figaro Magazine*, développe un discours anxigène à l'égard de l'immigration en provenance des régions les plus pauvres de la planète. Les immigrés sont indirectement accusés de constituer une menace contre l'identité nationale et les droits des citoyens à profiter librement des ressources de leur territoire, sans avoir à subir de ponction d'origine étrangère. À l'opposé, certains articles insistent sur la responsabilité de la communauté nationale en matière d'intégration vis-à-vis du reste du monde.

6.1.3. La France à l'épreuve de la misère du Monde

L'opinion face à l'immigration clandestine en France

Les réticences d'une partie de l'opinion publique, plutôt à droite, à accepter sur son territoire des populations pauvres ou culturellement différentes s'accompagnent d'une inquié-

tude exacerbée à l'encontre de l'immigration clandestine⁵³⁸. Les principales zones de transit comme les aéroports apparaissent comme les plus exposées au risque d'infiltration.

La plateforme de Roissy-Charles-de-Gaulle est qualifiée de « *première frontière de France* » par Nicolas Sarkozy dans *Le Point* et, par les journalistes, de « *porte des clandestins* », de « *plaie* » et de « *dernière frontière souveraine dans un espace Schengen de libre circulation* »⁵³⁹ : les candidats à l'immigration clandestine profiteraient de la mondialisation économique et de l'essor des déplacements internationaux de courte durée (travail, tourisme) pour s'immiscer discrètement et se mélanger au flot des voyageurs réguliers. Les territoires d'Outre-mer constituent un autre point de pénétration privilégié, mis en lumière par *L'Express* et *Le Figaro Magazine* (document 6.12.).

Document 6.12. L'Outre-mer, point faible du dispositif de protection du territoire national

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 754	2004	« <i>Mayotte - La clandestine</i> »
<i>L'Express</i>	2 828	2005	« <i>Outre-mer - Antilles : le problème haïtien</i> »
<i>L'Express</i>	2 839	2005	« <i>Outre-mer - La bombe migratoire</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 945	2005	« <i>Immigration - La porte des Antilles</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 029	2005	« <i>Mayotte - Les berceaux de la discorde</i> »

Les écarts de niveau de vie seraient responsables de l'attractivité des collectivités françaises décrites par *L'Express* comme des « *îlots de prospérité dans des environnements plus que sinistrés. Ainsi de l'île de Mayotte, confetti de 374 kilomètres carrés perdu dans l'océan Indien - la Réunion est à 1 500 kilomètres ! - mais toute proche de ses "sœurs" de l'Union des Comores, l'un des États les plus pauvres de la planète* »⁵⁴⁰. Les phénomènes migratoires sont décrits comme des processus osmotiques exerçant une pression accrue aux frontières, les immigrants profitant de la moindre faille pour s'engouffrer. Les territoires d'Outre-mer seraient d'autant plus attractifs qu'ils sont proches des pays pauvres, principaux pourvoyeurs de clandestins, tandis que l'éloignement de la métropole compliquerait le contrôle des frontières, les autorités locales n'ayant pas les moyens d'exercer une surveillance adaptée. À Mayotte, « *chaque année, ils sont des milliers à risquer leur vie pour rallier le "confetti" français des Comores, son Smic et ses dispensaires gratuits... Appréciés dans l'économie souterraine, les immigrés clandestins sont de moins en moins tolérés par la population* »⁵⁴¹. L'immigration

⁵³⁸ L'instrumentalisation politico-médiatique de cette question par le Ministre de l'Intérieur, à l'époque Nicolas Sarkozy, a contribué à la placer au cœur du débat public durant de la période observée.

⁵³⁹ *Le Point*, n° 1 621, 2003.

⁵⁴⁰ *L'Express*, n° 2 839, 2004.

⁵⁴¹ *L'Express*, n° 2 754, 2003.

clandestine dans les territoires d’Outre-mer s’apparenterait à une invasion spontanée qui déstabiliserait l’organisation locale des résidents, des services publics exposés à un afflux de demandes de prise en charge mais aussi du système productif, concurrencé par les activités informelles et les trafics gravitant autour des réseaux de passeurs. À la Martinique et à la Guadeloupe, « les demandeurs d’asile ont droit à une allocation insertion de 290 euros par mois. Surtout, ils trouvent sans mal un emploi non déclaré chez les petits planteurs, dans le BTP ou même en tant que jardiniers chez des particuliers peu scrupuleux. Nombre d’entre eux gagnent aussi leur pitance en vendant à la sauvette des galettes de manioc ou du jus de canne dans les rues de Pointe-à-Pitre. Sur une île où le taux de chômage frôle 25 %, c’est un euphémisme de dire que cette main-d’œuvre peu onéreuse et très malléable est mal vue », sans compter le coût des reconduites à la frontière qui grèvent les finances locales⁵⁴². *Le Figaro Magazine* parle de « catastrophe pour les Mahorais » et de « menace pour la métropole » : d’après Mansour Kamardine, député UMP de Mayotte, l’île compterait « 50 000 clandestins au minimum, sur une population de 160 000 habitants, c’est comme si vous en aviez 24 millions en métropole. C’est ahurissant, inacceptable, d’autant que l’île est petite. Le droit du sol, c’est très bien... mais encore faut-il qu’il y ait du sol pour tout le monde, ce qui ne sera bientôt plus le cas ici ! »⁵⁴³. Face à ce qui est décrit comme une situation d’urgence, les journalistes dénoncent pêle-mêle : la détermination des clandestins et les risques qu’ils sont prêts à prendre, la violence et la délinquance qui gravitent autour des circuits, des filières et des réseaux d’infiltration, les régularisations au fil de l’eau permettant aux clandestins d’acquérir la nationalité française au bout de dix à quinze ans. Les journalistes accusent aussi les clandestins d’exercer « un vrai chantage au malheur » dont les autorités françaises seraient victimes⁵⁴⁴. *L’Express* pointe « les défaillances de l’État en matière d’aménagement du territoire et de lutte contre les occupations illégales, tout en s’inquiétant d’une Guyane “en voie de palestinalisation” - en clair, des communautés vivant séparées sur un même territoire » (document 6.13.)⁵⁴⁵.

Document 6.13. Le mitage du territoire national par des enclaves étrangères

⁵⁴² *Le Figaro Magazine*, n° 18 945, 2005.

⁵⁴³ *Le Figaro Magazine*, n° 19 029, 2005.

⁵⁴⁴ *Le Point*, n° 1 621, 2003.

⁵⁴⁵ *L’Express*, n° 2 839, 2004.



En Guyane, un hélicoptère de la gendarmerie survolant un village d'orpailleurs clandestins.

L'Express, n° 2 839, 2005.

À nouveau le spectre de la colonisation de l'espace public par des communautés étrangères est mis en avant. Cependant, certains journalistes n'hésitent pas à dénoncer les contradictions d'une partie des populations résidentes, qui expriment leurs craintes face à l'afflux de clandestins tout en tirant avantage de l'irrégularité de cette situation : « *ici, comme partout, règne une bonne dose d'hypocrisie. On crie à l'invasion et on emploie, au noir et pour 30 euros par jour, une main-d'œuvre malléable à souhait* »⁵⁴⁶.

De façon générale, d'après la presse magazine de droite et du centre, la France serait assiégée par des flots de clandestins fuyant la pauvreté et des dangers multiples dans leur pays d'origine. Dans ces articles, l'immigration clandestine alimentée par une misère globale est décrite comme un facteur de déstabilisation pour la Nation. L'éventualité d'une responsabilité de la communauté nationale devant de telles inégalités internationales de conditions est systématiquement évacuée ou occultée. Les politiques de coopération et d'aide au développement ne sont jamais évaluées en vis-à-vis. La seule réponse évoquée réside dans un bouclage du territoire afin d'imperméabiliser les intérêts nationaux contre un fléau exogène présenté comme inévitable. L'idéal serait que les pouvoirs publics parviennent à établir une clôture hermétique afin de préserver les intérêts nationaux et un contrôle intégral des flux pour mieux repousser la marée des immigrants illégaux (document 6.14.).

Document 6.14. Le bouclage du territoire ou le rêve d'un contrôle panoptique

⁵⁴⁶ *L'Express*, n° 2 839, 2004.



Le Point, n° 1 621, 2003.

Les journalistes les plus préoccupés par cette question, en l'occurrence ceux du *Figaro Magazine*, sont aussi ceux qui préconisent l'intervention la plus forte pour agir « *contre les clandestins* », considérant qu'il n'y a pas d'alternative : « *toujours plus inquiets de leur sécurité et soucieux du bon équilibre de leur marché de l'emploi, les principaux pays industrialisés ont tous adopté des mesures protectrices* ». Les auteurs de l'article suggèrent ainsi que la France aurait légitimité à faire de même⁵⁴⁷.

L'intérêt national à l'épreuve de l'humanisme cosmopolitique

L'immigration est présentée par la presse de droite et du centre comme un phénomène menaçant l'ensemble des pays riches, invités à « *choisir* » les immigrés et à les sélectionner en fonction de leur propre intérêt (document 6.15.).

Document 6.15. La presse magazine divisée face à l'immigration choisie

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	234	2005	« <i>La France tentée par l'immigration choisie</i> »
<i>L'Express</i>	2 784	2004	« <i>Marché du travail - Vers l'immigration sélective</i> »
<i>L'Express</i>	2 794	2005	« <i>La France doit-elle choisir ses immigrés ?</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 584	2004	« <i>Immigration - Comment les pays riches choisissent</i> »
<i>Le Point</i>	1 621	2003	« <i>Questions à Malek Boutih "Je suis favorable à une politique des quotas par nationalités"</i> »
<i>Politis</i>	756	2003	« <i>Choisir, mais comment ? - Immigration - La trouvaille de Sarkozy</i> »

L'Express résume la logique du dispositif de façon explicite : « *si l'on embauchait des travailleurs étrangers pour faire d'une pierre trois coups - boucher les trous sur le marché de*

⁵⁴⁷ *Le Figaro Magazine*, n° 18 584, 2004.

*l'emploi, remplir le réservoir national de compétences et donner un coup de jeune à une population vieillissante ? Mais attention : loin d'ouvrir toutes grandes ses frontières, la France choisirait les postulants en fonction de ses besoins »⁵⁴⁸. Plus libérale sur cette question, la presse de gauche dénonce une « *trouvaille* » électoraliste et un « *mythe* » justifié par des « *nécessités économiques* »⁵⁴⁹. *Politis* s'interroge sur les critères de sélection : « *quotas établis par nationalités, selon les origines ethniques ? Tant d'Ukrainiens, de Mauritanien, de Philippins ? Outre le côté choquant, potentiellement raciste, les critères d'acceptation restent bien confus* »⁵⁵⁰. Malek Boutih, secrétaire national du PS, répondant au *Point*, donne sa position sur les conditions d'une sélection juste : « *les quotas par métiers pillent les réserves de qualification des pays en voie de développement. Ils utilisent la main-d'œuvre immigrée à des fins égoïstes et unilatérales. Les quotas par pays permettraient de mettre en place un partenariat actif avec les pays d'émigration* »⁵⁵¹. Cette conception cosmopolitique de la gestion des flux migratoires, intégrant l'intérêt des autres pays, s'oppose au constitutionnalisme national défendu par Rawls : il revient à interpréter la défense de l'intérêt national comme la manifestation d'un égoïsme de la part des puissances les plus riches à l'égard de ceux que la mondialisation laisse de côté. *Le Nouvel Observateur* montre comment les enjeux liés à la protection du territoire français dépassent pourtant le cadre national (document 6.16.).*

**Document 6.16. Géopolitique des migrations internationales :
revenus de transferts contre immigration choisie**

« Les fonds envoyés au Mali par la diaspora représenteraient trois fois le budget de l'État. Inutile de dire que la France agace prodigieusement le gouvernement malien lorsqu'elle lui demande de l'aider à rapatrier ses mi-

grants. L'immense manne financière qu'ils représentent n'assure pas seulement la survie de quelques villages enclavés dans ce territoire grand comme trois fois la France et comptant à peine 10 millions d'habitants ».

Le Nouvel Observateur, n° 1 998, 2003.

Outre les relations entre les États, l'association de la volonté générale et de l'intérêt national pose la question des échelles géographiques auxquelles sont censés s'appliquer les principes de base d'un régime constitutionnaliste équitable. Les droits de l'homme se limitent-ils aux citoyens composant la nation ou ne prennent-ils leur sens que dans un rapport universel à l'humanité ? Pour *Politis*, les valeurs républicaines ne sauraient conserver leur force éthique qu'en répondant affirmativement à la seconde proposition (document 6.17.).

Document 6.17. Géoéthique du devoir d'accueil

« La France est le premier pays d'accueil pour les demandeurs d'asile en Europe, selon le Haut Commissariat

droit d'asile. Inutile de rêver : avec ces résultats, le champion fait figure de mauvais élève dans une Europe qui cherche, depuis 1999, à harmoniser ses lois et ses pratiques d'asile en défendant une politique de "contrôle des flux", axée sur les restrictions et la dissuasion ».

⁵⁴⁸ *L'Express*, n° 2 794, 2003.

⁵⁴⁹ *Politis*, n° 865, 2005.

⁵⁵⁰ *Politis*, n° 756, 2005.

⁵⁵¹ *Le Point*, n° 1 621, 2003.

aux réfugiés (HCR). C'est aussi le pays industrialisé où les demandeurs d'asile ont été le plus nombreux en 2004, avec plus de 61 000 candidatures, quand le nombre global de demandes baisse depuis 2003. Le " pays des droits de l'homme " pourrait s'enorgueillir d'honorer ainsi le

Politis, n° 847, 2005.

La justification de la défense de l'intérêt national au nom des droits de l'homme invoquée par les gouvernements de droite reposerait sur une imposture consistant à occulter le fait que les territoires instaurés par les États ne sont de fait jamais étanches. Cette situation résulte d'un compromis historique que rappelle l'historien Gérard Noiriel (document 6.18.).

Document 6.18. La solidarité nationale ou le bouclage territorial des droits

« Nous vivons dans un monde dont les règles fondamentales ont été inventées à la fin du XIX^{ème} siècle, lorsque les États-nations ont adopté des législations nationales protectionnistes dont nous dépendons aujourd'hui encore. En France, c'est la III^{ème} République qui a géré ces bouleversements. Pour intégrer les classes populaires dans la nation, le nouveau régime leur a donné des

droits sociaux qu'il a fallu immédiatement protéger en faisant en sorte que les non-nationaux ne puissent pas en bénéficier. Du coup, le clivage entre Français et étrangers est devenu un enjeu fondamental de la vie économique, sociale et politique ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 006, 2003.

En vertu de cet héritage, la solidarité entre habitants s'exprimerait aujourd'hui à l'échelle de la nation et s'effectuerait contre le reste du monde, au prix d'une indifférence décomplexée à l'égard des étrangers.

Le débat géoéthique portant sur l'interprétation des flux migratoires s'articule autour de la validité supposée d'un intérêt général national, modèle encensé par la presse de droite mais que la gauche tend à considérer comme périmé.

Le cosmopolitisme et le droit des États

Pour la presse de gauche, la politique de l'intérêt national fait preuve d'un manque d'humanisme contraire aux valeurs morales d'empathie et de responsabilité sur lesquelles repose le libéralisme politique, exigence qu'un Premier ministre socialiste avait autrefois résumée dans une formule aux allures de principe constitutionnel : « *la France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part* »⁵⁵². Dans cette acception, l'espace national ne peut prétendre servir de cadre à l'exercice de la justice que si l'État qui en a la responsabilité s'intègre dans son environnement international selon des règles cohérentes avec sa propre organisation interne : on ne peut s'employer à défendre les

⁵⁵² Phrase prononcée par le Premier ministre Michel Rocard en 1989 devant la Cimade, une des principales associations françaises d'aide aux immigrés.

droits des citoyens au nom d'une commune humanité à l'intérieur d'un territoire sans chercher à faire respecter les droits de l'homme au dehors. L'enjeu consiste alors à déterminer le seuil d'implication à partir duquel la fidélité aux valeurs humanistes peut être considérée comme raisonnablement respectée.

Concernant le droit d'asile, Gérard Noiriel constate qu'il existe des tensions internes à la démocratie française opposant certaines fractions de la société civile et les autorités (document 6.19.).

Document 6.19. Oppositions scalaires, oppositions géoéthiques devant l'immigration

« Les décisions politiques résultent des luttes entre des tendances opposées : les gouvernants, qui cherchent à maîtriser les flux migratoires au nom de "l'intérêt national", et les associations de défense des droits de l'homme (soutenues par les partis de gauche quand ils sont dans l'opposition), qui prônent une politique plus ouverte.

Lorsque le rapport de force est favorable aux organisations progressistes, comme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le droit d'asile est généralement mieux respecté. Dans les périodes de crise, c'est l'inverse ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 006, 2003.

Dans le contexte étudié, entre les années 2003 et 2005, l'État est régulièrement accusé par la presse magazine de gauche de bafouer les droits des candidats à l'immigration en tant qu'êtres humains, de sous-investir dans les infrastructures d'accueil pour limiter hypocritement le nombre de régularisations au mépris des conventions internationales qu'il s'est engagé à respecter, notamment la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (document 6.20.).

Document 6.20. La presse magazine de gauche opposée à la politique de lutte contre l'immigration

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	241	2005	« Immigration - La France s'acharne »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Intégration - Immigration : double tour de vis »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	1998	2003	« Maliens de France : l'impossible retour »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 006	2003	« Sarkozy et les étrangers - Droit d'asile : le tour de vis »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 022	2003	« Ces étranges tribunaux pour sans-papiers - En quatrième vitesse »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 022	2003	« Le Scandale des centres de rétention »
<i>Politis</i>	760	2003	« Loi Sarkozy - Porte close »
<i>Politis</i>	768	2003	« Briser la dépendance »
<i>Politis</i>	787	2003	« Exilés - Condamnés à l'errance »
<i>Politis</i>	828	2004	« Immigration - Indésirables »
<i>Politis</i>	831	2004	« Immigration - Un contrat sur la tête des étrangers »
<i>Politis</i>	831	2004	« Entretien Emmanuel Terray "Une épée de Damoclès" »
<i>Politis</i>	839	2005	« Immigration - Une zone de non-droit »
<i>Politis</i>	847	2005	« Immigration - La France tire le verrou »
<i>Politis</i>	858	2005	« Immigration - Nettoyage, dit-il... »

<i>Politis</i>	860	2005	« Immigration - Terre d'accueil »
<i>Politis</i>	861	2005	« Immigration - Enfants en danger »

L'Express invoque quant à lui la Constitution de 1946 pour dénoncer le durcissement des conditions d'exercice du regroupement familial, incompatible avec le respect du « *droit qu'a toute personne, quelle que soit sa nationalité, de mener une vie familiale normale* » (n° 2 838, 2005). Le manque de moyens est dénoncé comme une manière de décourager les clandestins demandant le droit d'asile. Ainsi, de façon encore plus répétée, l'hebdomadaire *Politis* s'en prend à ce qui apparaît comme une politique injuste au regard du constitutionnalisme cosmopolitique (document 6.21.).

Document 6.21. L'engorgement administratif : un moyen arbitraire pour limiter la régularisation d'immigrés (1)

« Le centre des étrangers de la rue d'Aubervilliers [à Paris], qui centralise les demandes d'asile conventionnel ou territorial, est complètement saturé depuis plusieurs mois (Paris concentre 45 % des quelque 50 000 demandes d'asile annuelles en France). Et pour faire face à cette af-

fluence, l'antenne préfectorale a choisi de limiter le nombre d'entrées quotidiennes (en général, 30 personnes), laissant ainsi sur le trottoir des centaines de demandeurs d'asile ».

Politis, n° 787, 2004.

La concentration sur l'agglomération parisienne des équipements de traitement des dossiers de demande d'asile aboutit à l'allongement des procédures, laissant quantité de personnes sans papiers, dans l'attente d'une réponse administrative. La distorsion entre le nombre de demandes et l'offre institutionnelle locale donne l'impression de décisions arbitraires, prises dans l'urgence, sans explication (document 6.22.).

Document 6.22. L'engorgement administratif : un moyen arbitraire pour limiter la régularisation d'immigrés (2)

« Inégal accompagnement dans un parcours qui réclame hébergement, assistance d'un interprète, d'un avocat. Inégal examen des dossiers par l'Ofpra, l'instance qui traite les demandes... (...) "L'asile en France est une lo-

terie, un système inégal qui élimine les candidats au terme d'un parcours long et difficile", s'insurge Claire Roder du Groupe d'information et de soutien aux immigrés (Gisti) ».

Politis, n° 847, 2005.

Selon *Politis*, un régime constitutionnaliste devrait supporter le coût d'un traitement équitable des candidats et non utiliser la pénurie de moyens comme une manière de dissuasion.

Ce même journal s'attaque aussi à la politique de contrôle et d'endiguement des flux. Il dénonce en particulier le protectionnisme migratoire et les limites imposées par la France et par l'Union européenne au libre déplacement des personnes, droit présenté implicitement comme évident et universel (documents 6.23., 6.24. et 6.25.).

Document 6.25. Les camps d'étrangers en Europe

La carte suggère un quadrillage sécuritaire de l'espace qui assimile la zone Schengen à une forteresse.



Politis, n° 819, 2004.

Document 6.23. La critique de la répression à l'encontre des réfugiés

Les « camps d'étrangers » qui quadrillent l'espace européen font « apparaître de façon évidente les conséquences des politiques répressives adoptées par les pays d'Europe envers les migrants. À quelques exceptions près, et selon les périodes, ces politiques peuvent

se résumer ainsi : répression de plus en plus forte envers les nouveaux arrivants jugés indésirables, et laxisme vis-à-vis des employeurs qui les utilisent au mépris des droits élémentaires ».

Politis, n° 819, 2004.

Document 6.24. L'espace européen : la démesure du bouclage territorial

La « consolidation de la politique des visas, sanction aux transporteurs, lutte contre l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers, fichage des demandeurs d'asile via le système commun d'empreintes digitales Eurodac... L'Europe se construit comme une forteresse. Son orientation en ma-

tière d'asile ? Refouler les demandes aux frontières, empêcher les demandeurs d'entrer, trouver un moyen de renvoyer ceux qui y sont parvenus, et ne garder au final, que ceux ayant décroché le statut de réfugié ».

Politis, n° 847, 2005.

Contrairement aux représentations défendues par les magazines de droite (*Le Figaro Magazine*, *Le Point*), le territoire idéal n'est plus bouclé et replié sur lui-même, isolé du reste du monde par des frontières infranchissables, mais ouvert aux flux individuels et à la libre circulation des migrants. Cette figure d'un espace de libertés illimitées, débarrassé des entraves des États, mêle deux types d'argumentaires : la critique libérale des régimes autoritaires, refusant la liberté de mouvement à leur population, et l'antiétatisme assimilant tout contrôle des frontières à un empiètement sur les libertés individuelles. Poussée à la limite, cette seconde interprétation s'éloigne du constitutionnalisme et se rapproche de la géoéthique libertarienne : la protection des frontières ne ferait que traduire l'emprise des égoïsmes nationaux, empêchant les individus d'exprimer leurs potentialités librement, de prendre des initiatives et de réaliser des projets dans le pays qui leur paraît le plus adapté à leurs choix d'existence. Rappelons que si, dans certains cas, le libéralisme reste compatible avec l'utilitarisme, il existe aussi un courant anarcho-libertarien qui se définit par la condamnation systématique de toute forme d'action publique, quelle que soit l'échelle retenue pour l'évaluation. Dans cette perspective, seuls les individus et les associations sont aptes à mener des coopérations internationales justes. Le cosmopolitisme et l'universalisme des valeurs qui le sous-tend balancent ainsi entre deux options, l'une considérant les États comme des acteurs indispensables à l'édification d'une gouvernance globale des migrations humaines, l'autre reconnaissant aux seuls individus la légitimité et la responsabilité de construire le monde à leur convenance. On retrouve ici certaines des oppositions géoéthiques évoquées par Arnsperger et Van Parijs⁵⁵³ et reprises dans le chapitre 4 à propos des migrations internationales

⁵⁵³ ARNSPERGER Christian, VAN PARIJS (2000) *Éthique économique et sociale*, collection Repères, n° 300, La Découverte, Paris, 128 p.
Voir chapitre 4, page 371 et suivantes.

La sensibilité aux manifestations locales de la misère globale

Beaucoup d'articles s'offusquent par ailleurs des conditions dans lesquelles survivent les immigrés sans papiers sur le territoire national, pris en tenaille entre l'attente d'une régularisation et la crainte d'une expulsion. La précarité administrative est complétée par une insécurité matérielle qui rend difficile la satisfaction des besoins élémentaires des sans-papiers (document 6.26.). Outre les efforts déployés pour empêcher les clandestins d'infiltrer le territoire, les magazines de gauche reprochent aux gouvernements de droite la politique d'expulsion menée contre les immigrés sans papiers, les obligeant à transiter pendant des semaines dans des centres de rétention présentés comme des espaces où règnerait l'arbitraire d'une administration toute puissante, tenant à sa merci des réfugiés sans ressources et sans protection (document 6.27., 6.28. et 6.29.).

Document 6.26. La presse magazine de gauche déplore les difficultés rencontrées par les clandestins

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 704	2003	« Immigration - Enfants seuls venus d'ailleurs »
<i>L'Express</i>	2 764	2004	« Immigration - Des ados aux frontières »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Vécu Sœur Cécile : "Les réfugiés continuent d'arriver à Calais" »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 001	2003	« Sangatte et après... Calais : l'errance des passagers du vent »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 058	2004	« Logement social - Le retour des Thénardier »
<i>Le Point</i>	1 703	2005	« Hôtel Paris-Opéra – Sinistre dispute »
<i>Politis</i>	756	2003	« À la rue - Immigration - Des familles expulsées à Aubervilliers sont toujours sans toit »
<i>Politis</i>	797	2004	« Condamnés à l'errance »
<i>Politis</i>	802	2004	« Intégration à facettes »
<i>Politis</i>	810	2004	« Exclusion - Une fuite sans fin »
<i>Politis</i>	816	2004	« Immigration - Enfants en danger »
<i>Politis</i>	827	2004	« Santé - Elles font corps avec le Sida »
<i>Politis</i>	850	2005	« Logement - Sans toit ni droit »
<i>Politis</i>	866	2005	« Logement - L'art d'expulser les problèmes »
<i>Politis</i>	880	2005	« Exclusion - La révolte des mal-logés »

Document 6.27. Les centres de rétention : des « zones de non-droit »

« Pointant "l'objectif sécuritaire et de contrôle des frontières au détriment du respect des droits de la personne", l'Anafé [Association nationale d'assistance aux frontières pour

l'étranger] constate que "les allégations de violences physiques et d'intimidation" n'ont pas disparu au sein de cette "zone de non-droit" ».

Politis, n° 839, 2005.

Document 6.28. La dénonciation des maltraitements infligés aux clandestins (1)

« De grandes disparités existent entre les centres de rétention. Certains, comme celui du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), respectent presque à la ligne l'arrêté pris en 2001 qui définit pour la première fois les critères d'aménagement des locaux, mais d'autres ne les appliquent que très partiellement. Selon tous les témoignages, le centre de Bobigny est l'un des pires. Installé en sous-sol, dans les lieux réservés à la garde à vue du commissariat, le centre peut recevoir jusqu'à 31

personnes. Les sanitaires sont dans un état lamentable et les eaux usées refoulent régulièrement. Certaines fenêtres ne s'ouvrent pas alors que d'autres ne ferment plus. Les murs sont couverts de graffitis. (...) "On est entassé. Il fait tellement chaud dans les sous-sols qu'on est obligé de se promener à moitié nu. Il n'y a qu'une seule chose à faire : demander à voir un médecin pour obtenir des cachets pour dormir", raconte Dieudonné ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 022, 2003.

Document 6.29. La dénonciation des maltraitements infligés aux clandestins (2)

« Outre que la France n'est pas le destinataire principal des flux migratoires, l'exode de populations maltraitées

dans leur pays ne saurait justifier une répression accrue sur des populations présentes ici ».

Politix, n° 760, 2004.

Très peu d'immigrés illégaux ont la possibilité d'avoir un cadre de vie digne, capable de faciliter leur intégration quelque part, en France ou ailleurs. Plusieurs articles évoquent en particulier les conséquences de la fermeture en 2003 du camp de Sangatte dans la région de Calais et la stratégie développée par l'État pour décourager les migrants en transit vers la Grande-Bretagne de se regrouper à Calais (document 6.30. et 6.31.).

Document 6.30. La fermeture du centre de Sangatte n'a pas fait disparaître les réfugiés

« La ville est parsemée de lieux de rendez-vous où les réfugiés vont en rangs serrés. Pas un camp, mais plusieurs micro-centres, précaires, à l'écart, sans confort. Les associations du collectif de soutien prêchent pour

l'ouverture d'un lieu unique d'accueil de jour. Mais toute organisation, fût-elle la plus petite, est susceptible d'attirer des migrants, répond l'État ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 001, 2003.

Document 6.31. Des clandestins soumis à la dispersion forcée

« Qui est intéressé par la demande d'asile n'obtient le dossier et surtout un sauf-conduit ou une autorisation provisoire de séjour que s'il accepte de monter dans le bus qui l'attend là, à côté. Direction ? Un centre d'hébergement quelque part en France. Si possible loin.

L'objectif affiché, et mis en œuvre par l'action parfois brutale de près de 500 policiers et gendarmes, est de dissuader les candidats à l'exil, et de désengorger le Calais ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 001, 2003.

Face à cette technique de dispersion et à l'indifférence des autorités, les journalistes mettent en avant le rôle salutaire des associations et la mobilisation des volontaires, certains allant jusqu'à pratiquer la désobéissance civile au nom d'une humanité globale indifférente aux frontières (document 6.32.).

Document 6.32. Quand l'espace domestique devient le lieu de la désobéissance civile

« Du mieux que rien, du bricolage avec les bonnes volontés des uns, la générosité des autres (plus de 13 000 euros de dons sont parvenus au collectif ces derniers mois). Du pain, des vêtements, de la chorba. Mais la nuit ? Le vent est froid d'humidité par ici. Où vont dormir ceux qui ne tenteront pas de passer en Angleterre ? Tous les blockhaus du coin ont été murés et la police patrouille. Alors il faudra ruser, se cacher dans les zones industrielles ou portuaires, débusquer le bosquet tranquille, s'emmitoufler et gagner quelques heures sur la fa-

tigue. Ou alors avoir la chance de monter dans une voiture et d'être hébergé chez un bénévole. Une trentaine de familles se sont ainsi portées volontaires pour accueillir des réfugiés chez elles. Et tant pis si la loi punit "l'aide au séjour irrégulier". (...) Pierre, un retraité, dit avoir eu le déclic en voyant des gens jouer au polo juste à côté du camp de Sangatte. "Quand l'État ne prend pas ses responsabilités, c'est aux citoyens de le faire. On ne peut pas laisser les gens dans la détresse" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 001, 2003.

Une partie de la presse souligne la répression exercée par les forces de l'ordre à l'encontre de ces citoyens qui viennent en aide aux immigrés sans papiers, mis en examen pour « *aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière* » ou accusés de coopérer avec les trafiquants et les passeurs. Dans le même ordre d'idées, certains journalistes félicitent aussi les habitants qui protègent des élèves sans-papiers menacés d'expulsion « *parce qu'ils considèrent que "les droits des enfants priment sur l'illégalité de la situation"* »⁵⁵⁴, justification que conteste le préfet de l'Eure interrogé par *Le Monde 2* en 2005 (document 6.33.).

Document 6.33. L'administration territoriale à l'épreuve du légalisme

« Ils s'agit de réfugiés économiques. Ils sont le reflet de l'immigration clandestine internationale et la législation

me dit d'y mettre fin. Si je les régularise et que, demain 150 autres cas arrivent ici, je n'aurai pas fait mon travail ».

Le Monde 2, n° 72, 2005.

Deux logiques géoéthiques s'affrontent ici : celle d'habitants qui légitiment leur action au nom d'une équité locale qu'ils jugent prioritaire au regard de la situation concrète dans laquelle les clandestins sont plongés et celle de l'administration chargée de faire appliquer la loi de façon uniforme sur le territoire national. La proximité vécue par les résidents et les sans-papiers suscite parfois des réactions de solidarité si fortes que la raison légale peine à les subjuguer. Les territoires locaux de la vie quotidienne, comme les écoles, les collèges et les lycées, deviennent ainsi des lieux d'exacerbation des tensions entre la nation et le Monde, entre l'État et l'humanité : les parents d'élèves, les enseignants, les habitants du quartier qui se mobilisent pour lutter contre le processus d'expulsion d'enfants scolarisés dans leur voisinage font alors l'expérience des contradictions auxquelles sont habituellement confrontés les gouvernants (document 6.34.). Les journalistes mettent ainsi en scène des espaces où se joue la rencontre compliquée entre le territoire administratif de la démocratie représentative et l'espace vécu de la contre-démocratie participative.

Document 6.34. Quand les sans-papiers sont aussi des camarades d'école

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 836	2005	« Sans-papiers - Des cas d'école »
<i>Le Monde 2</i>	72	2005	« Les profs se mobilisent pour leurs élèves sans-papiers - Cas d'école à Évreux »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2014	2003	« Les risques de la solidarité - Sangatte : haro sur les militants »
<i>Politis</i>	800	2004	« Réfugiés - Parents d'élèves en colère - Entretien Antoine Decourcelle : la mobilisation plus efficace que le droit »
<i>Politis</i>	806	2004	« Portraits - Trois mères en colère »
<i>Politis</i>	809	2004	« Immigration - Écoliers sans-papiers »

⁵⁵⁴ *Le Monde 2*, n° 72, 2005.

<i>Politis</i>	855	2005	« Éducation - Non-francophones indésirables »
----------------	-----	------	---

Les journalistes sont particulièrement sensibles au cas des enfants et des adolescents. Ils dénoncent par exemple le manque de moyens humanitaires mis à la disposition des associations qui cherchent à venir en aide aux enfants réfugiés et clandestins (document 6.35).

Document 6.35. Des enfants malmenés par la mondialisation

« Plus de la moitié échouent dans la région Île-de-France. En 2002, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Paris a été sollicitée pour 847 cas, soit quatre fois plus

qu'en 1999. Ils seraient 3 000, si l'on ajoute les demandeurs d'asile et les enfants récupérés par les filières mafieuses ».

L'Express, n° 2 764, 2004.

L'Aide Sociale à l'Enfance et les centres d'hébergement ne pourraient accueillir tous les adolescents errants dans l'agglomération parisienne, les plaçant dans une situation indigne (document 6.36.).

Document 6.36. L'insuffisance des structures d'accueil

D'après un associatif, « le plus gros problème qui se pose aujourd'hui est celui du nombre d'enfants que le centre peut prendre en charge. En région parisienne, il y a trop peu de lits pour les jeunes immigrés isolés. Il n'y a

quasiment que nous. Ici, on ne peut traiter que 300 dossiers par an, pour environ 3 000 cas de mineurs isolés recensés à Paris ».

Politis, n° 816, 2004.

Là encore l'argument avancé par les autorités selon lequel toute aide complémentaire générerait en retour un surcroît d'immigrants clandestins est rejeté par les journalistes de *Politis* (document 6.37.).

Document 6.37. Des devoirs inhérents à l'attractivité internationale ?

« Le problème est que, depuis quelques années, on entend de plus en plus un discours qui dit qu'il vaudrait mieux ne pas s'occuper de ces enfants, comme ça ils ne viendraient pas en France. C'est faux. Qu'il y ait des structures d'accueil ou non, ils viendront". D'autant que la France, en tant que signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant, se doit d'accorder l'asile à tout enfant se réfugiant sur son territoire. En effet, ce texte stipule que, "dès lors qu'un mineur étranger se présente seul, une situation de danger doit être présumée. Aucun

mineur isolé ne peut être placé en zone d'attente". Or, aujourd'hui, la priorité du gouvernement est au contraire d'organiser systématiquement "le retour du mineur dans son pays d'origine". Ainsi, entre le 1^{er} et le 15 juillet 2004, 40 mineurs isolés de plus de 13 ans ont été placés en zone d'attente et renvoyés. (...) En violant sans scrupule la Convention des droits de l'enfant, la France prend le risque de voir les mineurs étrangers isolés choisir la clandestinité et, avec elle, son lot de trafic et de prostitution ».

Politis, n° 816, 2004.

La politique de défense de l'intérêt national prendrait alors le risque de faire porter à ces enfants errants le poids d'une inconséquence collective consistant à nier les résultats des inégalités du Monde. La dignité des conditions d'accueil des candidats à l'immigration est présentée comme un impératif sans lequel la communauté nationale renierait les valeurs fondamentales qui la constituent.

L'indignité ou la relégation territoriale des immigrés sans papiers

Les magazines de gauche déplorent le sort réservé par les autorités aux demandeurs d'asile en attente de réponse administrative, soumis à des employeurs peu scrupuleux et à des conditions de logement difficiles, marquées par l'insalubrité et le risque d'incendie (document 6.38.). *Politis* multiplie ainsi les attaques contre l'expulsion de personnes en transit installées dans des camps de fortune ou des squats, qu'il s'agisse des Roms ou de sans-papiers en attente de réponse administrative (document 6.39.).

Document 6.38. Des clandestins plongés dans un *no man's land* urbain

« Le Samu social loge des familles de sans-papiers dans 133 hôtels de la capitale. Sur les 7 000 familles hébergées en ce moment, 2 123 bénéficient de cette aide, financée par la Ddass pour un budget annuel d'à peu près 50 millions d'euros. Un semblant d'aide par endroits. "La demande est supérieure à l'offre, explique Xavier Emma-

nuelli, président du Samu social. Nous gérons le flux d'immigrants dans l'urgence en attendant que des solutions soient trouvées par les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Mais le plus souvent, c'est l'engorgement dans un *no man's land* où les gens ne sont ni expulsables ni intégrables" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 058, 2004.

Document 6.39. La précarité infligée aux Roms dans un espace public exclusif

« Environ 6 000 personnes sont dans la même situation en France, dont 2 500 en Île-de-France. Fuyant la Roumanie, les Roms subissent des discriminations très dures (pas d'accès à l'emploi, ni aux soins, ni à l'école pour les

enfants), et sont de nouveau victimes d'exclusion en France, expulsés de leurs abris de fortune, et parfois du territoire ».

Politis, n° 810, 2004.

Les journalistes de *Politis* invoquent les principes de la République pour justifier la protection à l'égard de populations fragilisées, incapables de supporter une expulsion ou un retour dans un pays qu'ils ont quittés parfois depuis plusieurs années et où leur existence peut être menacée. Cette indifférence dénoncée par les journalistes concerne également les immigrés régularisés comme le cas de cette femme, décrite par *Politis*, logée dans un hôtel de basse catégorie du XIX^e arrondissement de Paris (document 6.40).

Document 6.40. Des immigrés condamnés à l'habitat indigne

« Yamina, 40 ans, mère de quatre filles, dont un nourrisson, poursuit la discussion. Elle aussi a été hébergée ici par le Samu social, il y a cinq ans. Mais, faute de chambre, elle et sa famille ont eu droit... à la cave. Aujourd'hui régularisée, elle doit payer de sa poche un loyer mensuel de 1 600 euros ! La visite de son "chez elle" est édifiante. L'atmosphère est oppressante, saturée par la chaleur. À gauche, un salon soigneusement décoré, à droite une cuisine (l'ancienne cuisine de l'hôtel) et au fond la chambre des enfants. L'électricité pour tout éclairage.

Yamina explique qu'elle confie son bébé à Nassera dans la journée pour l'habituer à la lumière du jour... À l'autre extrémité, trois chaudières tournent à plein régime. En face, sous une planche, les eaux usées de l'immeuble stagnent. "Je dois surveiller mes enfants en permanence, ils pourraient appuyer sur les boutons de la chaudière, mettre à la bouche la laine de verre qui entoure ces tuyaux ou tomber dans cette fosse". Les yeux cernés, Yamina avoue "suffoquer". "Il n'y a pas de lumière, pas d'aération, c'est une tombe" ».

Politis, n° 850, 2005.

Derrière cette situation particulière, le fonctionnement général de tout un système inique consistant à décourager les immigrants de venir, mais aussi de rester, est dévoilé et dénoncé par les journalistes. Les difficultés rencontrées par les immigrés pour accéder à un espace domestique digne, pour se faire une place dans le tissu urbain du quartier sont décrites comme autant de moyens pour les empêcher de s'intégrer dans le territoire national, pour reproduire locale-

ment l'état d'errance et d'instabilité dans lequel ils se trouvent officiellement vis-à-vis des autorités nationales, parfois même après leur régularisation. Les autorités locales relaieraient les intérêts nationaux en empêchant les sans-papiers de se fixer quelque part (document 6.41.).

Document 6.41. Quand la préfecture organise la déstabilisation géographique des immigrés

« Échaudée par les incendies meurtriers du printemps dans des hôtels au profil similaire, la préfecture fait la chasse aux logements insalubres. Initiative salubre si elle n'entraînait pas des conséquences catastrophiques pour les populations logées dans ces meublés vétustes.

(...) Les familles se remémorent avec douleur les précédents relogements, les changements de quartier ou de ville incessants, le quotidien impossible à construire, les enfants déstabilisés ».

Politis, n° 880, 2005.

Dès lors, l'échec de l'intégration s'expliquerait moins par une incapacité des immigrés à s'intégrer à la communauté nationale que par une politique publique injuste, soucieuse d'isoler les immigrés et de compliquer leur existence. Là encore la lutte de la société civile contre les politiques d'immigration est mise en avant et montrée comme un exemple salutaire de sursaut civique (document 6.42.).

Document 6.42. Le sursaut de la société civile salué par *Politis*

« Rappelant que la majorité des familles touchées par les incendies récents sont soit françaises, soit en situation régulière, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) met par ailleurs en garde contre "toute instrumentalisation de ces drames par le ministre de l'Intérieur afin de légitimer l'organisation de rafles et servir sa cruelle politique d'expulsion massive d'immigrés". Sos-Racisme dénonce aussi cette opération coup de force organisée par le ministre de l'Intérieur, qui

"sous-entend que les drames sont le résultat d'une politique d'immigration trop laxiste et trop généreuse" et feint d'ignorer qu'ils "n'auraient sans doute jamais eu lieu si la France construisait suffisamment de logements sociaux". Mouloud Aouni, secrétaire général du Mrap, a par ailleurs réaffirmé la nécessité de mettre en place une vraie politique publique en faveur du logement des populations défavorisées et particulièrement des immigrés, "victimes de discriminations tant sociales qu'ethniques" ».

Politis, n° 866, 2005.

Cette discrimination organisée à l'encontre des immigrés atteint un paroxysme à propos de travailleurs tunisiens installés depuis trente ans dans un bidonville près de Cassis et dont *Le Nouvel Observateur* traite le cas, démontrant comment, à travers l'indifférence générale, l'échec supposé de l'intégration n'est pas imputable aux seuls immigrés : la vie quotidienne de ces étrangers se déroule dans le cadre d'une exclusion territoriale durable qui les renvoie en permanence à l'extériorité de leur appartenance géographique (document 6.43.). Il y a là un désaccord géoéthique majeur entre la presse de gauche et celle de droite.

Conclusion à propos des rapports entre nationalisme et cosmopolitisme

De façon générale, l'opposition de la presse de gauche aux efforts menés par les pouvoirs publics pour lutter contre l'immigration clandestine suscite de nombreux articles et une indignation récurrente. Ce clivage géoéthique oppose deux visions : l'une légitime la défense de l'intérêt de la communauté nationale au mépris du reste du Monde tandis que

l'autre privilège le droit des individus au nom d'une appartenance à une humanité universelle. Plus largement, ce débat renvoie à la question du droit des étrangers à être traités dans des conditions compatibles avec le respect des valeurs constitutives de la démocratie.

Document 6.43. « Une si longue attente - Les oubliés de Cassis »



Depuis trente ans, les Tunisiens de Fontblanche espèrent sortir de leur bidonville. On ne leur offre encore que des promesses.

« Nous les avons rencontrés en décembre 2001 (1). Les Tunisiens de Cassis, une petite centaine d'hommes originaires de Mareth, près de Djerba, qui vivent depuis plus de trente ans au bidonville de Fontblanche, à quelques kilomètres des célèbres calanques. Trente ans dans de minuscules cabanons, planqués au fond d'une carrière, à côté d'un dépôt de carburants.

Tout le monde savait, les Cassidiens, si contents de faire appel aux Tunisiens pour construire une piscine ou organiser un méchoui dans leurs belles villas, la mairie, la préfecture, les services sociaux... Et tout le monde s'en foutait : ces Arabes, que l'on croisait parfois sur le port, étaient toujours propres, toujours bien habillés. Ils ne dérangent pas, ne demandaient rien à personne, simplement de pouvoir envoyer chaque mois un peu d'argent au pays...

Un jour de l'an 2000, la presse s'est soudain intéressée à leur sort. Les télévisions se sont pressées au bidonville. Tarek, Ali, Hassen, Sala... ont posé, pieds nus, dans leurs misérables cabanes. Alors le préfet a dit que la carrière devait être déclarée « zone insalubre » pour être immédiatement résorbée. Le maire, élu divers droite en 1995, a juré de « mettre fin à l'hypocrisie collective » qui règne depuis tant d'années. Le secrétaire d'État au Logement de l'époque a serré la main des Tunisiens : « Mes amis, vous ne passerez pas l'hiver 2001 dans le froid. Vous aurez bientôt de beaux logements sociaux ». Hier soir, ils dormaient encore roulés dans de vieilles couvertures, à côté des bonbonnes de gaz. « Rien n'a changé », explique calmement le chef du village, Mohammed, ancien ouvrier de La Ciotat. Quelques copains sont rentrés au pays, le grand maigre qui habitait à l'entrée

de la carrière est mort. L'un des plus jeunes, Ali, 45 ans, père de cinq enfants à Mareth, a perdu son boulot. Il espère en retrouver un dans le parc de loisirs qui se construit au-dessus du bidonville... La même vie, la toilette à l'eau glacée, la journée à travailler comme peintre, ouvrier, maçon... ou, pour les plus usés, à ne rien faire, la prière du soir dans la petite mosquée improvisée au milieu des cabanes, le couscous à la bougie, la nuit sur un matelas gelé. « Non, rien n'a vraiment changé. On ne sait rien. On attend. Inch'Allah ».

« Ils savent bien que je ne les oublie pas. La volonté politique est là », assure le maire, Jean-Pierre Teisseire. À l'entendre, le budget, environ 30 millions de francs, financé en grande partie par l'État, est bouclé, le terrain, disponible. C'est le projet de résidence sociale, réservée aux populations à très bas revenus, qui l'inquiète : « Que se passera-t-il après le départ ou le décès des Tunisiens ? Je ne veux pas que Cassis devienne un centre de transit pour immigrés, un mini-Sangatte bis ». Il voudrait, en clair, que ces logements profitent à terme à des pauvres mais pas trop pauvres, et de préférence français. Les pourparlers continuent. La préfecture et le ministère de la Ville se disent attentifs à l'avancée rapide du projet. Le maire de Cassis parle maintenant d'un relogement des Tunisiens au printemps 2005. « Je sais, il faudra qu'ils soient encore un peu patients. Mais après tout ça fait trente ans que ça dure. Ils tiendront bien encore deux ans ».

Sophie des Déserts

(1) Voir *Le Nouvel Observateur* n° 1936 du 13 décembre 2001.

Le Nouvel Observateur, n° 1 998, 2003.

La contestation de l'échec du modèle assimilationniste

Pour convaincre de la nécessité de mener une politique plus souple, plus tolérante et plus équitable sur un plan cosmopolitique, certains articles valorisent le rôle des étrangers et montrent, à partir d'exemples concrets, comment ils s'intègrent dans leur environnement local afin de dédramatiser le coût de l'immigration et, éventuellement, de souligner l'apport positif que les étrangers peuvent représenter pour la communauté nationale (document 6.44.).

Document 6.44. Quand la presse magazine met en valeur les immigrés

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Géo	302	2004	« En France, ces Indiens si tranquilles »
L'Express	2 751	2004	« Immigration - Papiers contre bonne note »
Le Monde 2	87	2005	« Ces migrants qui ont fait la France »
Le Point	1 581	2003	« Immigration - Ces élèves modèles »

L'École est ainsi souvent présentée comme un facteur d'intégration efficace, justifiant la régularisation des familles qui profitent des moyens mis à disposition des enfants pour leur permettre d'en tirer bénéfice, même si « *les étrangers n'ont pas tous la chance d'avoir un enfant et, en plus, premier de la classe* »⁵⁵⁵. *L'Expansion* propose par exemple, sur le ton de l'enquête sans concession, de mettre en lumière « *ces vérités qui dérangent* » à propos de l'immigration, en montrant les avantages économiques que la population française en retire⁵⁵⁶. Le mensuel économique évalue dans ce dossier les coûts et les bénéfices de l'immigration pour l'économie française : il ne s'agit pas de préciser comment l'afflux d'étrangers affecte les conditions de l'intégration et la citoyenneté mais de montrer les avantages qu'un tel phénomène représente pour les résidents nationaux, à titre individuel ou collectif (document 6.45.).

Document 6.45. L'immigration, une source de profit pour la France ?

Immigration « Ces vérités qui dérangent »	
Question abordée	Réponse du journal
La France accueille-t-elle toujours des immigrés ?	Oui, mais peu
Les immigrés prennent-ils le travail des Français ?	Non
Les immigrés coûtent-ils cher aux finances publiques ?	Non, au contraire
L'immigration génère-t-elle de la croissance ?	Oui, sous condition
La France attire-t-elle des cerveaux ?	Oui, mais pas assez
Tous les secteurs ont-ils besoin d'immigrés ?	De plus en plus
L'immigration résout-elle le problème du vieillissement ?	À la marge seulement
La France a-t-elle réussi à intégrer les immigrés ?	Pas vraiment
L'immigration clandestine coûte-t-elle cher à la France ?	Pas encore

Pour chaque réponse, les journalistes s'appuient sur des données statistiques non reproduites ici.

L'Expansion, n° 687, 2004.

⁵⁵⁵ *L'Express*, n° 2 751, 2004.

⁵⁵⁶ *L'Expansion*, n° 687, 2004.

En conséquence, les effets positifs de l’immigration exigent le respect des droits des étrangers installés sur le sol national. Plus largement, il y aurait selon cette vision un marché transnational de la résidence dans lequel chaque nation serait envisagée comme le lieu d’une offre de rencontre entre cohabitants, amenés à profiter les uns des autres dans l’environnement offert par le pays d’accueil. Il s’agit là d’une lecture libertarienne des migrations internationales qui inspire également les articles traitant de l’expatriation française.

6.1.4. L’expatriation ou la perte de compétitivité résidentielle du territoire national auprès des élites

La question des migrations internationales n’est pas traitée par la presse magazine d’une façon exclusivement constitutionnaliste et il arrive que des jugements libertariens soient avancés pour évoquer l’expatriation : cette fois-ci, le territoire national aurait à perdre du fait du départ des ses habitants les plus compétitifs. L’essor du nombre de Français installés à l’étranger observé depuis plusieurs années donne lieu à une série d’articles à connotation libertarienne publiés dans la presse de droite et du centre, notamment car nombre de journalistes interprètent ce phénomène comme le signe d’une perte de compétitivité du territoire national (document 6.46.).

Document 6.46. Avis partagés sur l’expatriation

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l’article
<i>Articles qui envisagent l’expatriation sous un jour positif</i>			
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 939	2005	« Nouveaux eldorados - Les Français à la conquête du monde - Le boom discret des Français à l’étranger »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 939	2005	« Ces pays qui font rêver les Français »
<i>L’Express</i>	2 781	2004	« Expatriation - Un petit goût d’aventure »
<i>Articles qui envisagent l’expatriation sous un jour négatif</i>			
<i>Courrier International</i>	732	2004	« La Belgique, terre d’exil doré »
<i>L’Expansion</i>	687	2004	« Les as français de la City »
<i>L’Express</i>	2 742	2004	« Ces Français qui ne veulent plus rentrer »
<i>L’Express</i>	2 778	2004	« Ces Frenchies de la City »
<i>Le Point</i>	1605	2003	« Évasion - L’étrange tribu des Français de Suisse »
<i>Le Point</i>	1 673	2004	« Les Frenchies de Hollywood »
<i>Le Point</i>	1 720	2005	« Ces riches qui quittent la France »
<i>Le Point</i>	1 729	2005	« Impôts - L’Exode des patrons »

Dans le marché international de la résidence des élites, la France serait aujourd’hui concurrencée par des pays plus attractifs. Chacun aurait ses propres avantages. La Belgique et la Suisse, comme lieux de destination pour les Français candidats à l’expatriation, cumulent la

proximité, un faible niveau de fiscalité et des services nombreux et de qualité⁵⁵⁷. *L'Expansion* considère que « pour ceux qui aiment les risques, Londres est l'endroit idéal »⁵⁵⁸. Pour *Le Figaro Magazine*, « la qualité de l'environnement général - éducatif, sanitaire, climatique - et le différentiel de niveau de vie constituent d'autres critères essentiels » qui favorisent des pays à économie émergente (documents 6.47. et 6.48.)⁵⁵⁹. Certains journalistes s'interrogent sur la tendance de certains expatriés à couper tout lien administratif avec la France une fois qu'ils sont installés sur place (document 6.49.).

Document 6.47. L'inversion du mythe de l'eldorado : les destinations appréciées par les expatriés français

Les nouveaux eldorados				
LE TOP 10	Indice d'attractivité pour les Français (1)	Hausse du nombre d'expatriés en 2004 (en %)	Evolution 2000-2004 du nombre d'expatriés	Population estimée des Français expatriés
1 Chine	2,9	16,2	6,4	16 054
2 Irlande	2,17	7,5	9,8	21 097
3 Thaïlande	1,8	13	8,6	7 092
4 Russie	1,17	8,4	7,5	3 872
5 Brésil	1,09	6,1	4,7	3 755
6 E. A. U. (2)	1,08	3,8	5,3	25 321
7 Vietnam	0,94	6,8	8,4	7 955
8 Japon	0,91	5	5,1	7 591
9 Mexique	0,87	4,5	6,4	28 681
10 Norvège	0,63	7,7	6,7	4 276

(1) L'indice d'attractivité est défini par le nombre de demandes faites à la Maison des Français à l'étranger (11 467), corrigée aux plus fortes croissances des populations expatriées de l'année 2004 (populations s'inscrivant dans les consulats étrangers), ainsi qu'à celles des quatre dernières années. (2) Emirats arabes unis.
Source : MFE/2004, hors les 10 pays traditionnels d'expatriation et l'Algérie et populations inférieures à 3 000 inscrits.

Le Figaro Magazine, n° 18 939, 2005

Document 6.48. L'expatriation, chance ou menace ?



Le Figaro Magazine, n° 18 939, 2005

⁵⁵⁷ *Courrier International*, n° 732, 2004, *Le Point*, n° 1 605, 2003.

⁵⁵⁸ *L'Expansion*, n° 687, 2004.

⁵⁵⁹ *Le Figaro Magazine*, n° 18 939, 2005.

Document 6.49. La France : un territoire à valeur nostalgique pour des élites favorisées par la mondialisation

« Pourquoi ces Français-là restent-ils dans leur nouveau pays ? Pourquoi ne rentrent-ils plus ? Pourquoi l'herbe est-elle plus verte ailleurs ? Ce n'est pas qu'ils ne chérissent plus la France, bien au contraire. Pour la plupart, ils lui vouent une passion viscérale et vantent la beauté de ses paysages, la finesse de sa gastronomie, la richesse de son patrimoine artistique et culturel. Ils louent

ses écoles, dont ils sont les heureux rejetons, ses médecins, ses hôpitaux et son système de protection sociale. Surtout quand ils vivent dans les pays anglo-saxons. Autant de bonnes raisons pour ne pas quitter ce pays, peut-être. Mais pas pour y prendre racine une fois parti. Au petit jeu du pour et du contre, les avantages de leur nouvelle vie l'emportent sur les inconvénients ».

L'Express, n° 2 742, 2004.

La liste des inconvénients liés à la résidence sur le sol français est longue : l'absence de perspectives professionnelles, des salaires trop faibles, l'inertie des structures hiérarchiques et le conservatisme d'une société manquant de fluidité et de souplesse, incapable de donner sa chance à chacun, les tracasseries administratives, le poids de la fiscalité, la peur du chômage. Pour un restaurateur désormais installé à Tokyo, « *la France est fantastique pour y passer des vacances, pas pour y travailler* » (*L'Express*, n° 2 742, 2004). Pour une partie de ses propres ressortissants, la France serait devenue un terrain de jeux et de divertissements attachant et agréable pour des usages ponctuels mais elle ne serait aucunement apte à fournir les conditions de développement d'un cadre de vie épanouissant. Certains journalistes en profitent pour dénoncer de façon ironique les embarras dont souffre la population résidant en France, obligée de subir un carcan administratif dont seul l'exil permettrait de se libérer : « *quelle mouche pique nos compatriotes qui quittent fromages et baguettes, avantages sociaux et 35 heures, ce "french way of life" réputé inégalable ?* » (*Le Figaro Magazine*, n° 18 939, 2005). L'impôt de solidarité sur la fortune est alors décrit par *Le Point* comme une « *machine à exiler* » (document 6.50.).

Document 6.50. La France : un territoire en proie à l'inquisition fiscale

« La France est en effet un des seuls pays d'Europe où le patrimoine subit autant de coups de rabot successifs. Ah ! l'ISF... À en croire les expatriés fiscaux, qui entre eux le nomment "Incitation à Sortir de France", cet impôt serait la cause de tous les maux. "Dernier étage d'une fusée qui en comprend une bonne demi-douzaine, l'ISF

exaspère la grande bourgeoisie française", observe l'avocat parisien Alexandre Carnelutti. A ce sentiment d'être surtaxé s'ajoute celui d'être soupçonné en permanence par une administration qui a tout d'une véritable inquisition ».

Le Point, n° 1 720, 2005.

Beaucoup d'articles soulignent les opportunités professionnelles plus grandes à l'étranger, particulièrement pour les plus diplômés. Pour Pierre-Gilles de Gennes, interviewé par *Capital*, « *la France souffre d'une fuite de cerveaux sans précédent* » (n° 147). D'après *Le Nouvel Observateur*, le départ de ces chercheurs serait préjudiciable à la compétitivité économique de l'appareil productif installé sur le territoire national (document 6.51.).

Document 6.51. Une France menacée par le *brain drain*

« La mission scientifique de l'ambassade de France à Washington estime le flux annuel d'arrivants à près de 600 personnes. Une véritable hémorragie, rapporté au petit millier de docteurs formés chaque année en France.

(...) L'affaire est d'autant plus ennuyeuse que ces jeunes doctorants sont précieux pour leur pays. Motivés et avides de découvertes, ce sont eux qui le plus souvent font avancer la recherche ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 054, 2004.

D'après *Le Figaro Magazine*, « un HEC sur trois quitte la France » (n° 18 939). Le territoire français ferait fuir ses habitants les plus audacieux et les plus entreprenants, séduits par les facilités et les opportunités que leur laisse entrevoir l'expatriation. De tels comportements ne sont pas dénoncés comme la manifestation d'un manque de patriotisme de la part de ces exilés volontaires à l'égard de la République mais comme la défaillance du système institutionnel d'accompagnement des résidents, incapable de retenir les meilleurs des éléments vivant sur son territoire. Cette opinion géoéthique respecte les habitants qui choisissent le pays dans lequel ils résident en fonction de leur propre utilité, les plus fortunés étant censés choisir le pays le plus offrant. Une politique nationale juste devrait alors limiter les entraves à l'installation afin de faire face à la compétitivité internationale.

Conclusion à propos de la géoéthique des migrations internationales

Le traitement médiatique des migrations internationales donne lieu à des jugements contrastés. On s'aperçoit, en définitive, que les flux concernant les migrants les plus riches donnent lieu à des interprétations libertariennes : la France serait ainsi engagée dans une course internationale pour l'attraction de résidents dotés de forts capitaux (argent, savoirs, mobilité). Dans ce marché, ses atouts reposent sur un art de vivre apprécié par certains étrangers européens. Malgré tout, les contraintes sociales et institutionnelles y sont telles que les habitants en quête d'aventure et les plus fortunés sont incités à quitter le territoire pour s'implanter dans des pays où la prise de risque et la réussite individuelles sont mieux valorisées.

Tout autre est le traitement géoéthique de l'immigration en provenance des pays pauvres et culturellement différents : les jugements constitutionnalistes dominant, opposant une géoéthique de droite protectionniste, crispée sur l'échelon national et soucieuse de la maîtrise des flux et une géoéthique de gauche, libérale et plutôt internationaliste, engagée dans la défense des droits des immigrés au nom d'une commune humanité. On observe donc une opposition entre des opinions de droite sensibles aux enjeux de la sécurisation du cadre de vie et une vision de gauche plus favorable à la défense du droit des individus à s'émanciper du cadre

réglementaire et territorial imposé par l'État. Cet antagonisme géoéthique concerne également la représentation médiatique des territoires de la délinquance et de la criminalité.

6.2. Géoéthique de l'ordre public : isolement contre intégration

6.2.1. Délinquance et inégalités géographiques

La géographie des activités délictueuses et des actes criminels constitue un motif d'intervention des pouvoirs publics mis en avant par la presse magazine, la sécurité du cadre de vie étant présentée comme un droit universel dont la responsabilité revient aux forces de l'ordre. La coopération territoriale sur laquelle se fonde un État constitutionnaliste ne prémunit jamais contre l'apparition locale de la violence, qu'elle soit provoquée par un conflit entre acteurs occupant des espaces privés ou qu'elle survienne sur la voie publique. Les forces de police sont ainsi appelées à prévenir et à réprimer les actes illégaux qui nuisent à la sauvegarde des intérêts privés et au respect des droits politiques fondamentaux, ceci quel que soit l'endroit où ils se produisent à l'intérieur du territoire national. En retour, pour assurer l'homogénéité spatiale de la sécurité, la justice pénale peut être amenée à prononcer des sanctions à l'encontre des individus ou des groupes les plus gênants et restreindre leur liberté de déplacement, que ce soit sous la forme d'une liberté surveillée ou d'une incarcération à proprement parler. Dans un État constitutionnaliste, le sentiment de justice ne peut être réalisé que si l'opinion prend conscience des efforts politiques menés pour assurer la prévention et la répression de la violence.

D'un point de vue géographique, le traitement médiatique de la délinquance et de la criminalité montre que cet objectif n'est pas également satisfait : certains territoires plus exposés que d'autres ne bénéficieraient pas d'une surveillance suffisante pour permettre à leurs habitants d'espérer vivre en toute sécurité.

Dans un article consacré à l'évaluation de la politique volontariste du ministre de l'Intérieur, *Marianne* propose par exemple une carte montrant que les résultats obtenus en matière de baisse de la délinquance à l'échelle nationale sont contrebalancés par des inégalités résiduelles regrettables entre départements (document 6.52.a) : s'il est dommage que les journalistes ne commentent pas le document, ils laissent tout de même entendre que la baisse générale observée à l'échelle nationale ne saurait masquer des différences notables entre départe-

tements, 20 % d'entre eux connaissant même une hausse substantielle⁵⁶⁰. Les inégalités entre territoires sont ainsi révélatrices des résultats « *mitigés* » d'une politique publique entreprise par l'État pour améliorer la sécurité du cadre de vie de tous les habitants, sans distinction d'appartenance à tel ou tel territoire.

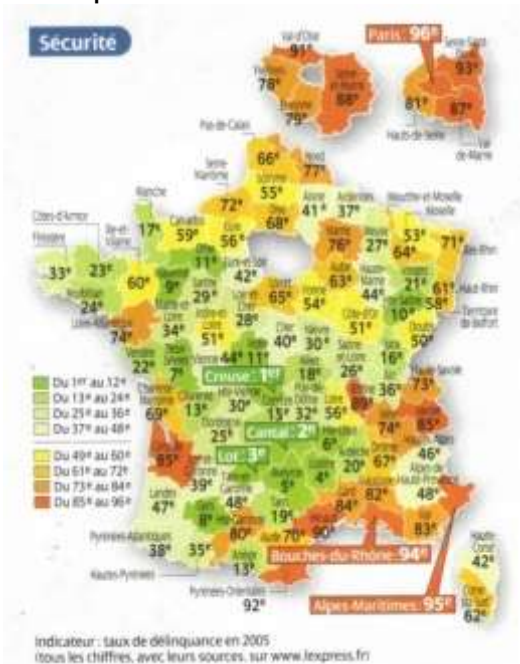
⁵⁶⁰ *Marianne*, n° 458, 2005.

Document 6.52.a Les inégalités départementales en matière d'insécurité comme moyen de relativiser la réussite d'une politique publique nationale



Marianne, n° 458, 2005

Document 6.52.b Les inégalités départementales en matière d'insécurité : un paramètre à prendre en compte dans la recherche du cadre de vie idéal



L'Express, n° 2 862, 2004

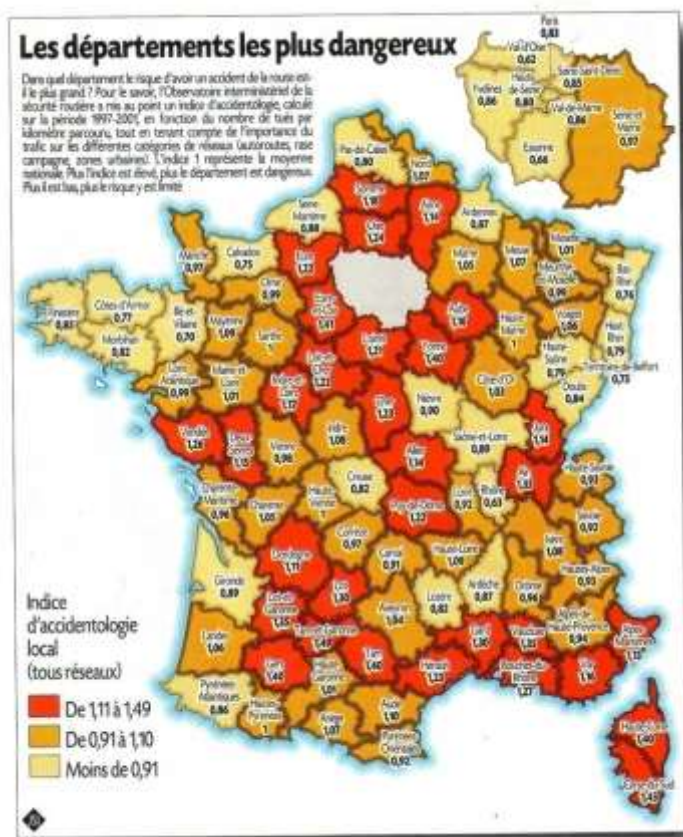
Cette représentation cartographique des inégalités départementales en matière de délinquance se démarque du discours libertarien selon lequel l'insécurité est un phénomène inévitable et pour lequel il n'y aurait d'autre solution que le choix, individuel ou familial, d'un lieu de résidence situé dans un des départements les moins exposés (document 6.52.b) : dans une telle perspective, l'objectif n'est pas de réduire l'insécurité de façon équitable d'un point de vue géographique mais de permettre à chacun de développer des stratégies résidentielles individuelles et adaptées à ses préférences, en faisant des inégalités spatiales une ressource à valoriser. La mesure des inégalités territoriales en matière d'insécurité renvoie donc à différents régimes géoéthiques d'évaluation, l'équité étant une des modalités privilégiées par la presse magazine.

De façon générale, on constate que la plupart des articles portant sur la sécurité adoptent un point de vue constitutionnaliste, considérant comme une évidence le fait que la protection des habitants contre la violence relève de la puissance publique. Plusieurs articles traitent ainsi de l'insécurité routière et se réjouissent que le nombre de victimes amorce une diminution à l'échelle nationale⁵⁶¹. Dans son numéro 2 711, *L'Express* propose pourtant une carte figurant les inégalités départementales face aux accidents de la route, suggérant que les moyens déployés par les forces de l'ordre méritent d'être corrigés à l'aune de cette situation présentée

⁵⁶¹ *Le Figaro Magazine*, n° 18 203, 2003, n° 18 274, 2003, *L'Express*, n° 2 711, 2003, n° 2 725, 2003.

comme inéquitable : certains territoires comme les départements entourant l'Île-de-France ou le Midi paraissent plus exposés que d'autres (document 6.53.). Ici, les inégalités ne sont pas présentées comme une ressource à valoriser individuellement mais bien comme la manifestation d'une situation inéquitable. La prise en compte de l'influence du type de réseaux permet de souligner les facteurs inhérents à l'organisation des flux et aux modes de circulation des populations. Les journalistes ne vont pas jusqu'à proposer des dispositifs correcteurs (surveillance, répression, réorganisation des réseaux).

Document 6.53. La carte de l'accidentologie du réseau routier français



L'Express, n° 2 711, 2003.

À une échelle plus locale, certains territoires apparaissent plus concernés que d'autres par les phénomènes d'insécurité, les villes cristallisant ainsi une part significative de l'inquiétude collective. La Corse, dont le cas est détaillé dans l'annexe 5, est quant à elle la région la plus souvent associée par les journalistes à l'insécurité.

6.2.2. La sécurisation des territoires

Les villes, des territoires anxieux

À l'échelle nationale, Paris et les grandes villes apparaissent comme les lieux qui concentrent le plus d'anxiété : les cybercafés des Halles⁵⁶², le racket dans le Sentier⁵⁶³, le trafic de drogue⁵⁶⁴, la prostitution sur les boulevards des grandes villes⁵⁶⁵ et même, le terrorisme international⁵⁶⁶. Ces articles utilisent le registre de la peur pour éveiller l'attention du public : si on peut parfois reprocher aux journalistes d'exacerber les pulsions anxieuses⁵⁶⁷, la

Document 6.54. Scénario catastrophe en plein cœur de Paris : quand la presse attise les angoisses du lectorat



Le Monde 2, n° 57, 2005.

représentation médiatique des risques constitue aussi une manière d'entretenir la vigilance et d'interroger la responsabilité des pouvoirs politiques. *Le Monde* 2 invite, par exemple, ses lecteurs à imaginer ce qu'il adviendrait « si une bombe atomique explosait à Paris » (document 6.54.)⁵⁶⁸. Plusieurs articles évoquent par ailleurs les violences racistes provoquées dans certaines villes comme Perpignan, marquée par des tensions communautaires exacerbées par la densité et la proximité⁵⁶⁹. Les journalistes sont aussi très sensibles aux brutalités commises dans les lieux publics, notamment dans les écoles, où les enfants et les adolescents confiés par leurs familles à l'institution éducative sont censés rester en sécurité (documents 6.55. et 6.56.).

Document 6.55. Quand la presse magazine s'inquiète de la sécurité des jeunes dans les lieux publics

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
----------	--------	-------------------	--------------------

⁵⁶² *Le Point*, n° 1 586, 2003.

⁵⁶³ *Le Point*, n° 1 587, 2003.

⁵⁶⁴ *L'Express*, n° 2 762, 2004.

⁵⁶⁵ *Le Nouvel Observateur*, n° 1 994, 2003 et n° 2 125, 2005.

⁵⁶⁶ *Le Figaro Magazine*, n° 18 544, 2004.

⁵⁶⁷ MOLÉNAT Xavier (2008) « Les médias nous trompent-ils », *Sciences humaines*, n° 197, p. 48-49.

⁵⁶⁸ *Le Monde* 2, n° 57, 2005.

⁵⁶⁹ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 118, 2005, *Le Point*, n° 1 707, 2005 et n° 1 708, 2005, *Marianne*, n° 425, 2005.

<i>L'Express</i>	2 723	2003	« <i>Ordre public - Sarkozy poursuit ses raves</i> »
<i>L'Express</i>	2 746	2004	« <i>Roanne - Le skateboard hors-la-loi</i> »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 860	2005	« <i>Violences scolaires</i> »
<i>Le Point</i>	1 637	2004	« <i>Sécurité – La police au collège ?</i> »
<i>Le Point</i>	1 674	2004	« <i>Sécurité – Un vigile à l'école</i> »

Document 6.56. Quand la presse magazine s'inquiète de la sécurité des jeunes au collège

« Trente-six conseils de discipline l'an dernier ; triste record pour ce collège situé en Seine-Saint-Denis, au cœur d'une cité qui n'abrite plus un seul commerce encore ouvert. Le bâtiment principal est surplombé de tous côtés par des immeubles. Surplombé, et menacé : quand le conseil général l'a fait rénover et nettoyer de ses tags il y a quelques mois, les ouvriers ont trouvé plusieurs impacts de balles sur sa façade arrière, au ras des fenêtres des classes. Quand elle ne les vise pas avec des pierres, propulsées à l'aide de frondes : trois élèves blessés dans la cour l'an dernier. (...) Le collège n'a rien d'un sanctuaire ni d'un espace où la justice et le droit priment sur la loi du plus fort. Un parfait terreau pour tous les types de violence.

De la plus insidieuse, qui s'exerce au quotidien contre les élèves, à la plus médiatique, quand les adultes ou les bâtiments sont visés. N'importe quoi, à n'importe quel moment, peut se produire ici. Augmenter encore le nombre de surveillants n'y changerait rien. La vérité crue, c'est qu'aucun élu ni aucun professeur, quelle que soit sa sensibilité politique, n'accepterait qu'un de ses enfants soit scolarisé ici. On ghettoïse en toute connaissance de cause, et on verse beaucoup d'argent, pour oublier que le problème est ailleurs ; dans le refus de protéger ceux qui veulent travailler de ceux qui leur interdisent. Dans une idéologie égalitariste qui n'a fait, depuis trente ans, qu'aggraver les inégalités ».

Le Figaro Magazine, n° 18 860, 2005.

Selon cette interprétation, les équipements publics auraient, entre autres missions, la mise en sécurité des usagers, ce qui dans le cas de ce collège de banlieue ne serait pas appliqué : l'espace scolaire serait exposé à des actes de violence et de vandalisme exogènes, incompatibles avec l'accès à un service éducatif permettant aux enfants de préparer leur avenir dans des conditions profitables. D'après les journalistes du *Figaro Magazine*, cette insécurité permanente toucherait certains quartiers, abandonnés à leur sort par une République enfermée dans un égalitarisme hypocrite, incapable de neutraliser les éléments perturbateurs. Selon cette vision, la justice territoriale résiderait dans une sécurisation des équipements publics et des espaces environnants par une politique répressive volontariste et exigeante. Là aussi, presse de droite et presse de gauche s'opposent, adoptant des positions géoéthiques antagonistes, la première privilégiant la répression alors que la seconde dénonce les effets aggravants de politiques sécuritaires jugées inefficaces.

La territorialisation de la répression vue par la presse magazine

Document 6.57. Quand la presse magazine juge la politique de sécurité

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Articles favorables à la politique de sécurité			
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 239	2003	« Prisons - Un plan anti-évasion »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 795	2005	« Criminalité - "Tolérance zéro" sur les Champs-Élysées »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 975	2005	« Souriez, vous êtes filmés »
Articles défavorables à la politique de sécurité			
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Insécurité : pas de vrais changements »
<i>Courrier International</i>	785	2005	« Banlieues - État social ou état pénal »
<i>L'Expansion</i>	703	2005	« Les prisons, lieux en souffrance »
<i>L'Express</i>	2 725	2003	« Centres fermés : la solution ? »
<i>L'Express</i>	2 731	2003	« Prisons - Le Cri d'alarme des juges »
<i>L'Express</i>	2 735	2003	« Prison - Le Procès du tri ethnique »
<i>L'Express</i>	2 744	2004	« Ordre public - Citoyens délateurs »
<i>L'Express</i>	2 841	2005	« Sécurité - Caïds : délocalisés, pas neutralisés »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	1 993	2003	« Lois Sarkozy-Perben - Ces machines à remplir les prisons »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 016	2003	« Centres fermés : le syndrome de Sainte-Eulalie »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2036	2003	« Lyon - Retour à la case prison »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 051	2004	« Creil : l'erreur de casting de Sarkozy »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 054	2004	« Nantes : La révolte des matons »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 068	2004	« Une honte pour la France - Prisons - Alerte rouge »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 135	2005	« Bientôt des caméras partout ? Quand Sarkozy veut surveiller la France »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 139	2005	« Prisons - Une cause nationale »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 140	2005	« Une police de proximité aurait permis de limiter les violences urbaines »
<i>Marianne</i>	389	2004	« Derrière les barreaux de la Santé, les ghettos existent aussi »
<i>Marianne</i>	406	2005	« Reportage dans les commissariats de Seine-Saint-Denis... "S'il faut que ça baisse, on coupe le robinet" »
<i>Marianne</i>	431	2005	« 14 juillet à La Courmeuve - Les Kärcher sont arrivés trop tard... »
<i>Marianne</i>	451	2005	« Révélations - Comment on truque les chiffres de la délinquance - La preuve par l'Hérault »
<i>Politis</i>	794	2004	« Sécurité - Des flics dans les amphis »
<i>Politis</i>	808	2004	« Dossier - Des traitements inhumains »
<i>Politis</i>	808	2004	« Dossier - La Peine de mort lente »
<i>Politis</i>	820	2004	« Reportage "La France entière devient une zone à risque" »
<i>Politis</i>	820	2004	« L'œil est dans la ville »

Des magazines de droite comme *Le Figaro Magazine* se réjouissent du renforcement de la surveillance sur la voie publique encouragé par le gouvernement dans le cadre d'une poli-

tique de sécurité et de lutte volontariste contre la délinquance. Les Champs-Élysées apparaissent ainsi comme un exemple de réussite en matière de politique de tolérance zéro inspirée du modèle américain (documents 6.58. et 6.59.).

Document 6.58. Tolérance zéro et sécurité maximale sur les Champs Élysées

« À ma connaissance, cette avenue est le seul endroit de France où l'État applique la "tolérance zéro". Ici, il est même impossible à un jeune de se promener en écoutant de la musique sans casque audio. On intervient immédiatement". Des gamins de banlieue qui déambulent sur l'avenue confirment le constat du policier : "On vient sur les Champs parce qu'on est tranquille, on drague, on va au McDo. Même pour un regard de travers, tu ne te fais pas planter, ce n'est pas comme à la Défense !", note ce jeune habitant de la cité des Indes, à Sartrouville. D'ailleurs, François Lebel, maire UMP du VIII^e arrondissement, ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme que les Champs-Élysées sont "un des lieux les plus sûrs de France !" Selon la préfecture de police de Paris, la délin-

quance de rue diminue chaque année de près de 10 % depuis quatre ans. C'est l'effet "tolérance zéro", selon les forces de l'ordre. Une politique qui s'inspire de l'expérience new-yorkaise où tout acte de délinquance, du tag à l'agression physique, en passant par le bris de vitre, est réprimé. Un dispositif censé en finir avec les incivilités qui empoisonnent le quotidien des résidents, des commerçants et des touristes. L'idée est simple : plus question de subir la loi de la rue. Des moyens techniques considérables, comme la vidéosurveillance, sont mis à la disposition de la police ».

Le Figaro Magazine, n° 18 795, 2005.

Le territoire idéal apparaît alors comme celui où les passants bien intentionnés peuvent circuler en toute sécurité, sans avoir à subir les incivilités d'individus ou de groupes asociaux dangereux et perturbateurs que seules la répression et la surveillance peuvent empêcher de nuire. Ainsi, la généralisation des caméras sur la voie publique est pré-

Document 6.59. Les Champs-Élysées, une terre de risques et de violence



iciens, policiers de la BAC, à pied, en voiture ou à moto, sillonnent l'avenue des Champs-Élysées sept jours sur sept. Ils appliquent la tolérance zéro.

Le Figaro Magazine, n° 18 795, 2005.

sentée comme une avancée, « même si ces installations n'empêchent pas le pire » (*Le Figaro Magazine*, n° 18 975), l'individu qui n'a rien à se reprocher n'ayant pas à craindre la présence de tels dispositifs de surveillance. À l'inverse, de nombreux articles publiés dans la presse de gauche soulignent classiquement les limites d'une politique portant exclusivement sur la répression, considérant que la répartition géographique des actes de délinquance relève en partie de causes sociales

La remise en cause de la sécurisation de l'espace public

Certains magazines, pour la plupart ancrés à gauche, expriment des reproches à l'encontre de la politique sécuritaire (document 6.57.). Plusieurs articles dénoncent les effets pervers de la généralisation de la vidéosurveillance ainsi que les risques pesant sur les libertés individuelles consécutifs au contrôle panoptique de l'espace public urbain (documents 6.60. et 6.61.).

Document 6.60. La prolifération des caméras de surveillance dans l'espace public

« Symbole du tout-sécuritaire, l'usage des caméras s'étend et se banalise. Aujourd'hui, elles sont partout. Dans les rues, les places, les jardins publics, les gares, les aéroports, les magasins, les galeries commerciales, les musées, les banques, les parkings... On en installe plus de 1 500 chaque année. À Paris, on en compte 20 500, dont 18 500 dans des lieux publics ou ouverts au public et environ 2 000 dans les rues de la capitale, destinées entre autres à assurer la surveillance des bâtiments sensibles. Avec ses 5 000 caméras, la RATP surveille la quasi-totalité des voies, quais et couloirs et détecte 80 % des incidents. Depuis 2003, 230 gares ont été équipées, dont 130 en Île-de-France, soit 2 700 caméras pour la région. Les 4 000 bus parisiens seront tous vidéosurveillés d'ici à la fin de l'année, ce qui représente 18 000 caméras. Toujours en 2005, 2 900 caméras supplémentaires seront mises en place dans les aéroports parisiens, l'intention étant de monter jusqu'à 6 000. Bref, les moindres faits et gestes de tous ceux qui parcourent ces lieux sont observés à distance par des policiers ou des agents de sécurité, à partir de leur PC. Ceux-ci peu-

vent zoomer sur l'image, et même lire les prix tapés par une caissière. Ils lisent une plaque minéralogique à 300 mètres, déplacent leurs caméras à tourelle et peuvent à tout moment prévenir par radio l'une des brigades qui parcourent en permanence la ville à pied, à moto ou en voiture. (...) "On profite de l'émotion légitime provoquée par les attentats de Londres pour renforcer les moyens de contrôle des citoyens, estime M^e Alain Weber de la Ligue des Droits de l'Homme. Tout pouvoir politique a besoin de faire du sensationnel, au mépris des libertés individuelles". (...) "Vu le contexte actuel, malheureusement les Français sont prêts à tout accepter, affirme, résigné, Jean-Pierre Petit, fondateur de Souriez, vous êtes filmés. Mais une société où nos faits et gestes sont surveillés est-elle encore une société libre et démocratique ? "Les Français ont une relation compliquée avec les caméras de surveillance, estime Alain Bauer, président de l'Observatoire national de la Délinquance. Il y a des débats dans chaque ville. Ils n'en veulent pas au départ, mais dès qu'un quartier en a, tous les autres quartiers en veulent" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 135, 2005.

Document 6.61. *Big brother is watching you... for your well-being*



Le Nouvel Observateur, n° 2 135, 2005.

Politis dénonce l'inefficacité du système et les dérives auxquelles il peut donner lieu, donnant la parole à des élus et à des associations d'opposants (document 6.62.).

Document 6.62. La vidéosurveillance, un outil liberticide ?

« C'est un peu pour faire comme tout le monde », répond franchement Bernard Moscodier, adjoint au maire chargé des questions de sécurité, Mantes était en retard par rapport à d'autres villes. Conscient des limites d'un tel système, l'adjoint estime que les caméras serviront surtout « à donner un sentiment de sécurité ». Pour Jean-Pierre Petit, il y a bien un effet de mode : « les caméras représentent une plus-value pour les municipalités, ça fait ville moderne ! », s'énerve-t-il. Pourtant, en 1989, quand les Berlinoises découvraient la salle de contrôle et le système de vidéosurveillance de la Stasi (police secrète de l'ex-RDA) déployé dans toute la ville, tous

s'accordaient à demander une mise hors service rapide du système... (...) « Le problème avec la vidéosurveillance, c'est que la criminalité se déplace dans des zones non surveillées », note la coordination [régionale contre la vidéosurveillance en Île-de-France]. (...) « Il n'y a aucun contrôle démocratique sur ces engins. Que ferions-nous de tels systèmes de vidéosurveillance si la France sombrerait dans un régime autoritaire ? » vitupère Jean-Pierre Petit, rappelant que la « ville d'Orange, administrée par le Front national, a choisi, elle aussi, de se doter de caméras ». »

Politis, n° 820, 2004.

Marianne dénonce par ailleurs les inégalités d'encadrement entre les centres des grandes villes et les communes de banlieue, suggérant que les centres-villes ne méritent aucun traitement préférentiel (document 6.63.).

Document 6.63. Police et discriminations territoriales à l'intérieur de la ville

« La différence entre Paris et la Seine-Saint-Denis ? Le nombre de policiers au mètre carré. Dans la capitale, vous en voyez un derrière chaque feu rouge, ou presque. Passé le périphérique, dans une ville aussi peuplée que Montreuil, à la même heure, le commissaire a tout juste les effectifs suffisants pour équiper un véhicule, sachant

qu'il serait de sa part illusoire d'espérer y installer un gradé : pas assez nombreux. On exagère ? À peine. Pourtant, le travail n'y manque pas : après Paris, le Nord et les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis est le quatrième département le plus criminogène (135 304 crimes et délits en 2004, selon le ministère de l'Intérieur) ».

Marianne, n° 406, 2005.

Les banlieues souffriraient d'un sous-encadrement policier expliquant la prolifération de la délinquance au détriment des populations résidentes. Il arrive que les journalistes déplorent aussi les interventions ponctuelles d'entités extérieures comme le RAID ou les CRS, vécues par les populations locales comme des actions punitives. La critique de la politique du ministre de l'Intérieur s'accompagne d'un appel en faveur d'un retour à une police de proximité capable, grâce à une présence quotidienne, d'assurer une action mieux acceptée et plus efficace auprès de la population tout en (documents 6.64. et 6.65.).

Document 6.64. Police nationale et police de proximité

« Peu de Courneuvien osent parler. Peur des représailles... Dans la cité chaude, la seule loi qui vaille, c'est celle du silence. La semaine qui a suivi la mort de Sid, on a vu arriver les hommes du Raid, des CRS et des policiers en civils. Mais, très vite, seuls les officiers sont restés. Ils étaient nombreux à inspecter au pied des tours ou dans les escaliers, raconte un commerçant, après promesse formelle d'anonymat, les yeux rivés sur l'entrée de son magasin. Mais ça ne passait pas bien avec les jeunes. Ils leur jetaient des projectiles, depuis leur fe-

nêtre. Alors, les CRS sont revenus... (...) Entre les jeunes et les représentants de la police, le rapport de force est permanent. Une situation qui ne manque pas d'agacer Karim, travailleur social à La Courneuve : « Il n'y a jamais eu de dialogue possible entre la police et les jeunes. Les flics ne les impressionnent pas ! » « Ce n'est pas quelques cars de CRS une fois tous les six mois qui vont faire changer les choses en profondeur, renchérit le socialiste Stéphane Troussel, conseiller général et adjoint au maire. Ce qu'il faut, c'est le rétablissement d'une

police de proximité, qui connaisse la situation et qui soit capable de trouver les mots pour renouer avec les jeunes. Or, celle-ci a disparu depuis 2002, avec la con-

damnation du contrat local de sécurité". À cette date, le ministre de l'Intérieur, chargé de la réforme de la police, c'était... Nicolas Sarkozy ! »

Marianne, n° 431, 2005.

Document 6.65. La répression territoriale pour unique politique (1)

« Formidable logique : parce que, sans doute, avoir quasiment supprimé la police de proximité, avoir vidé les commissariats des cités, diminué de façon drastique les adjoints de sécurité, démaillé le tissu social, culturel et associatif, en particulier en abolissant les emplois-jeunes,

avoir remplacé le tout par des brigades de CRS et, en prime, avoir fait un magnifique cadeau aux voyous en qualifiant globalement les jeunes des cités de "racaille" parce qu'ils avaient osé siffler Nicolas Sarkozy, tout cela n'est donc pour rien dans l'incendie actuel ».

Marianne, n° 447, 2005.

Avec le gouvernement de droite, la politique publique en faveur des banlieues, reposant sur le rapport de forces, s'apparenterait à une sécurisation systématique par la contrainte et serait à l'origine d'une montée des tensions aussi inefficace qu'injuste. *Alternatives économiques* reproche également au gouvernement la polarisation sur la répression des quartiers de banlieue (document 6.66.).

Document 6.66. La répression territoriale pour unique politique (2)

« Le ministre de l'Intérieur a réaffirmé le rôle répressif de la police. Il présente ces jours-ci un projet de loi sur la prévention, annoncé depuis deux ans et demi, qui fera la part belle... à la répression : contrôles accrus, détection des comportements violents "dès le plus jeune âge",

suspension des allocations familiales, internats... Le maintien de l'ordre est nécessaire, mais jusqu'où ira-t-on dans la surenchère ? Les violences des quartiers démontrent que la manière forte choisie depuis trois ans ne règle pas le problème ».

Alternatives économiques, n° 242, 2005.

Contre ce modèle voué à l'échec selon les commentateurs de gauche, plusieurs journaux insistent sur la nécessité d'instaurer un ordre juste en valorisant la proximité des forces de police et des habitants, la cohabitation étant présentée comme la meilleure manière de susciter une confiance et une reconnaissance mutuelles, par opposition à la force brutale et aveugle des opérateurs extérieurs (documents 6.67. et 6.68.).

Document 6.67. Préconisation pour un retour à la police de proximité

« Les tenants de la police de proximité estiment que l'autorité de la police n'est pas fondée sur la seule force. Que pour être efficace, la police doit également être légitime et inspirer confiance. Cela suppose que les mêmes

policiers soient présents aux mêmes heures dans le même quartier pour que puisse se tisser un lien humain entre la police et les citoyens ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.

Document 6.68. Les milices urbaines : quand l'ordre moral se substitue à l'ordre public

« La délation serait-elle devenue un sport national ? À Douai (Nord), le commissaire divisionnaire veut créer des "citoyens relais" pour seconder la police nationale. Bénévoles, ils sont une soixantaine à s'être portés volontaires pour signaler les problèmes de leurs quartiers. (...) Dans cette petite ville tranquille aux allures bourgeoises, la polémique enfle depuis que le conseil municipal a voté à l'unanimité contre le projet. "Nous ne voulons pas de petits shérifs", s'alarme le maire, Jacques Vernier (UMP), inquiet de l'image de sa commune. Une crainte partagée par Laurent Mucchielli, du Centre de recherche sociologique sur le droit des institutions pénales (Cesdip) "De-

mander à des citoyens de se transformer en concierges revient à institutionnaliser une logique de règlement de comptes, car les conflits de voisinage sont souvent à l'origine des actes d'incivilité". Luc Frémot, procureur de la République de Douai, s'est également opposé à la création de "supercitoyens", incompatibles selon lui avec le principe d'égalité devant la loi. Il estime que ces derniers n'ont aucune légitimité : "on ne sait rien des critères de sélection, de leurs motivations, explique-t-il. Auront-ils des intentions louables ? Seront-ils à la recherche d'une certaine forme de reconnaissance ? Pour moi, les seuls citoyens relais légitimes sont les élus". Pour les uns,

Douai est devenue une ville aux relents vichystes ; pour d'autres, elle expérimente une nouvelle forme de ci-

toyenneté active ».

L'Express, n° 2 744, 2004.

Dans un registre sensiblement différent mais tout aussi hostile à la surveillance policière, un article publié dans *Politis* concernant la mise en place d'un plan de sécurité du campus de Nanterre dénonce sur un ton libertaire les atteintes contre le droit des usagers de l'université à étudier et travailler dans un environnement dépourvu de dispositifs angoissants comme des murs, des caméras ou des vigiles (document 6.69.).

Document 6.69. Nanterre : un territoire ultrasécurisé ?

« Pour la plupart non-syndiqués ou appartenant à la mouvance autonome ou libertaire, ils voient dans les murs construits sur le campus de Nanterre le symbole d'une orientation ultrasécuritaire, mise en place avec la création du Contrat local de sécurité, qui, comme le dénonce une étudiante affiliée à la CNT, "permet l'ouverture des espaces publics aux investisseurs privés". (...) Avec ces nouveaux contrats mis en place depuis deux ans, c'est tout une vision de l'espace fac qui s'écroule. Pour l'un d'entre eux, "cette logique carcérale [mise en place de caméras de vidéosurveillance, avec 8 caméras intérieures, 4 extérieures et un centre de contrôle ; présence policière et construction de murs visant à segmenter le campus] fait de la fac un lieu de délinquance, duquel il

faut éliminer les éléments les plus dangereux. L'image de l'université comme lieu de savoir et de culture est alors pervertie". En effet, la franchise qui interdisait (depuis le XV^e siècle !) la présence policière sur les campus a été abolie ».

Les journalistes donnent la parole ensuite à deux étudiantes : « nous refusons une telle discrimination, qui a pour motif la volonté de faire de Nanterre une université de prestige, un espace pour privilégiés, qui puisse s'insérer dans le grand projet "Seine-Arche" visant à étendre le pôle d'excellence de la Défense jusqu'à Nanterre ».

Politis, n° 794, 2004.

Cette normalisation du territoire est présentée comme une atteinte à la tradition démocratique de l'université, désormais menacée par le capitalisme, incarné ici par le quartier de la Défense.

Conclusion à propos de la surveillance de l'espace public

La surveillance de la voie publique oppose deux modèles géoéthiques antagonistes : l'un, revendiqué par la presse de gauche, renvoie à une conception libérale sensible au respect des libertés individuelles tandis que l'autre, à droite, promeut une vision plus autoritaire prête à s'attaquer aux éléments perturbateurs et nocifs qui menacent la société. Ce conflit idéologique se retrouve également dans le traitement médiatique de la justice pénale.

6.2.3. Sur la gestion des espaces carcéraux

Un État constitutionnaliste fondé sur le respect des droits politiques ne peut s'appuyer uniquement sur la bonne volonté des citoyens. Il doit s'accompagner d'un système pénal destiné à empêcher les troubles à l'ordre public et à limiter les menaces pesant sur la sécurité ci-

vile. Parmi les différentes libertés de base (expression, opinion, santé), la suppression de la liberté de déplacement est devenue dans la plupart des régimes démocratiques le socle du système de sanction, notamment car il est le plus commode à réaliser, et le moins attentatoire à la dignité humaine, mais aussi car il permet un contrôle étroit des condamnés les plus dangereux, empêchant ces derniers de continuer à menacer directement leurs concitoyens. En ce sens, il existe une confusion originelle sur les fondements géoéthiques de l'enfermement, responsable aujourd'hui des divergences d'opinion sur la finalité des prisons. L'accentuation de la répression policière entreprise par les gouvernements de droite au cours de la période étudiée dans cette enquête s'est accompagnée d'une élévation du nombre de personnes incarcérées. Cette situation a suscité des réactions contradictoires chez les journalistes, lesquels ont abordé la question sous des angles différents.

La presse de droite s'est par exemple concentrée sur le manque de sécurité dans les prisons, déplorant leur porosité et la possibilité qu'ont certains détenus d'y faire entrer des produits interdits (documents 6.70. et 6.71.).

Document 6.70. La porosité des espaces carcéraux (1)

« Les syndicats pénitentiaires expliquent surtout la porosité des prisons par le manque d'effectifs. "Dans un grand centre comme Fresnes ou Fleury-Mérogis, les cellules ne peuvent être fouillées en moyenne que tous les deux mois", précise Céline Verzeletti. Et les syndicats montrent du doigt familles, avocats et visiteurs de prison, qui peuvent, via le parloir, faire passer aux détenus téléphones portables, alcool ou drogue. Le prisonnier est

fouillé à l'entrée et à la sortie du parloir, mais pas les visiteurs. (...) Autre faille dénoncée par les gardiens : la hauteur insuffisante des murs d'enceinte. Il arrive que des complices jettent par-dessus les clôtures au moment des promenades toutes sortes d'objets emballés dans des couches-culottes, des balles de tennis ou des bouteilles de yaourt à boire ».

Le Point, n° 1 592, 2003.

Document 6.71. La porosité des espaces carcéraux (2)

« Le premier "ratissage" a été organisé aux Baumettes, à Marseille, où, la semaine dernière, une journée entière a été consacrée à l'inspection des 1 500 cellules de la

troisième plus grande prison de France. Résultat des recherches : neuf téléphones portables, de la drogue et des ciseaux affûtés ».

Le Figaro Magazine, n° 18 239, 2003.

La presse de gauche et du centre pointe d'autres dysfonctionnements empêchant l'administration pénitentiaire de réussir pleinement sa mission. Parmi les problèmes évoqués, la surpopulation apparaît comme le plus dommageable. Donnant la parole à Dominique Barel-la, président de l'Union syndicale des magistrats, *L'Express* pointe le décalage entre la multiplication des arrestations et le manque de place pour accueillir les personnes incarcérées (document 6.72.).

Document 6.72. La saturation des prisons

« 60 000 détenus s'entassent dans les établissements pénitentiaires français, qui ne comptent que 50 000 places. (...) La politique sécuritaire menée par Nicolas Sarkozy, qui met l'accent sur le combat contre la délin-

quance de voie publique, concourt à cette situation. L'activité policière qui en découle – la multiplication des arrestations, des gardes à vue et du nombre de personnes déférées devant les parquets – est, en effet, une

grande pourvoyeuse de prisonniers potentiels. (...) En cherchant à "faire du chiffre" sur la petite et moyenne dé-

linquance, il est évident qu'on renforce la surpopulation carcérale" ».

L'Express, n° 2 731, 2003.

Interrogeant un gardien, *Le Nouvel Observateur* explique comment cette situation dégrade les conditions d'incarcération des prisonniers, favorisant les débordements et les dérapages dans un environnement par définition soumis à une forte pression sociale (document 6.73.).

Document 6.73. La dégradation de l'environnement carcéral

« Il y a des détenus qui n'ont rien à faire ici, poursuit Pascal : les sans-papiers, les toxicomanes, les gens qui devraient être dans des hôpitaux psychiatriques. Le petit voyou, il faut le mettre ailleurs, sinon il reviendra". Résultat : la prison est surpeuplée, il y a 500 détenus de trop. Et depuis six mois ça ne fait qu'augmenter. "On n'a plus le temps de parler aux prisonniers, ajoute Pascal. Et quand on leur parle, c'est souvent pour leur dire non. Ici, à l'étage, il n'y a que deux douches sur trois qui marchent. C'est dur de refuser une douche à un détenu ! C'est par là qu'elle passe, la réinsertion !" (...) Entre le début de la campagne pour la présidence de la République, en janvier, essentiellement axée sur la sécurité,

jusqu'à juillet, avant la grâce présidentielle, 1 000 détenus sont venus remplir chaque mois les cellules françaises. Une première ! 56 000 prisonniers en juillet, contre 48 000 en janvier. Alors que les prisons peuvent accueillir 47 000 détenus, gardés par près de 28 000 surveillants. Commentaire de Christian Carlier, responsable cégétiste, historien des prisons : "La surpopulation est un facteur de dérèglements incroyables. Quand vous avez quatre détenus par cellule, trois dans la journée, et un autre le soir qui dort par terre sur un matelas, ça change tout pour le prisonnier. La surpopulation, c'est la cause majeure de toutes les conneries". »

Le Nouvel Observateur, n° 1 993, 2003.

Dans le même article, les journalistes dénoncent la gestion hasardeuse des équipements disponibles, faute d'intérêt apparent de la part de l'administration pour l'optimisation de l'offre en matière d'infrastructures d'accueil : cette inconséquence serait responsable d'inégalités injustes entre prisonniers (document 6.74.).

Document 6.74. Des peines plus ou moins pénibles selon les lieux d'emprisonnement

« Pourtant officiellement souhaitées par le ministre de la Justice, les peines alternatives à l'incarcération sont en chute libre et les maisons d'arrêt explosent. Les prisons de Lyon datent du XIX^e siècle et sont parmi les plus surpeuplées de France. Fin octobre, 880 détenus plus 4 bébés avec leurs mères s'y entassaient dans un espace prévu pour 400 personnes. Dans la même ville, le centre de semi-liberté où des détenus purgent de courtes

peines tout en continuant à travailler et sans perdre le lien avec leurs familles est une réussite de la politique d'alternative à la prison. Depuis sa création, en 1996, il avait toujours fonctionné à plein. Plus depuis cette année. Fin octobre, il n'abritait que 39 pensionnaires. Pour 90 places disponibles ! A Lyon, depuis deux ans, la politique d'application des peines s'est totalement dégradée ».

Le Nouvel Observateur, n° 1 993, 2003.

Le fait que le Garde des Sceaux de l'époque, Dominique Perben, brigua la mairie de Lyon peut expliquer pourquoi *Le Nouvel Observateur*, hostile à la politique sécuritaire du gouvernement, s'en prenne à l'inefficacité des mesures prises par le ministre. Néanmoins, cette accusation contre une politique d'enfermement considérée comme injuste dépasse le cas lyonnais dans la mesure où, quelques mois plus tard, le même hebdomadaire dénonçait à nouveau les inégalités entre prisonniers ainsi qu'une surpopulation générale des établissements pénitentiaires en France (document 6.75.).

Document 6.75. Promiscuité carcérale et justice sociale

« Désormais les détenus cohabitent souvent à six ou sept dans une même cellule de 15 mètres carrés. Il faut imaginer ce que c'est. Des lits superposés, sans échelle (pour

des raisons de sécurité), sur lesquels les détenus âgés doivent être hissés par leurs compagnons de cellule, quand ils sont de bonne composition. Des hommes qui dorment sur

des matelas à même le sol. L'impossibilité de se tenir debout en même temps. Des armoires qu'il faut partager. "Quand on ouvre la porte le matin, on ne sait jamais ce que l'on va trouver. Ils étouffent. La confrontation est per-

manente", dit Jean-Luc Lefranc. Tout peut déclencher un incident: un bout de pain tombé par terre, un détenu qui n'a pas tiré la chasse après avoir utilisé les toilettes, l'odeur insupportable dans une promiscuité poisseuse ».



Le Nouvel Observateur, n° 2 068, 2004.

Outre le caractère discutable des choix cartographiques effectués, représentant le relief au détriment de points proportionnels par exemple, le document a l'avantage de permettre au lecteur de prendre la mesure du remplissage excessif des prisons, celui-ci étant à l'origine d'un accroissement de la violence et des tensions entre détenus mais aussi des difficultés rencontrées par le personnel pénitentiaire. Les journalistes du *Nouvel Observateur* et de *Politis* considèrent qu'un tel entassement contrevient aux droits des personnes emprisonnées et hypo-

thèque leurs chances de réinsertion en les enfermant dans un environnement dégradant (documents 6.76. et 6.77.).

Document 6.76. La démagogie répressive : un obstacle à l'état de droit et à la sécurité ? (1)

« Le personnel pénitentiaire, tenu à un devoir de réserve, a du mal à cacher son exaspération. En matière de soins, là encore, on frôle la catastrophe si l'on en croit de nombreux médecins. Il est impossible d'évaluer le nombre de détenus malades à cause de l'opacité de l'administration centrale. Parce que la lutte contre

l'insécurité est populaire auprès de l'opinion, ces incarcérations massives, qui compromettent pourtant les chances de réinsertion des détenus, ne provoquent guère de vagues. Or moins la réinsertion est assurée, plus l'insécurité augmente ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 068, 2004.

Document 6.77. La démagogie répressive : un obstacle à l'état de droit et à la sécurité ? (2)

La « loi qui prévoit "d'assurer aux détenus une qualité et une continuité de soins équivalents à ceux offerts à l'ensemble de la population" peine à réaliser pleinement ses objectifs, en raison évidemment de la surpopulation et d'un important manque de moyens. "Les moyens médicaux mis en oeuvre en prison restent dimensionnés selon des effectifs et des besoins théoriques et non des effectifs pléthoriques et des besoins spécifiques", explique Frédéric Médioni, de la Ligue des droits de l'homme

(LDH). Or, avec un taux d'occupation de plus de 125 % (62 902 détenus au 1er mai 2004 pour 48 572 places), il est impossible de répondre aux attentes des détenus. (...) Au problème majeur de la surpopulation s'ajoute celui des conditions de détention. "La prison dégrade la santé", déplore François Bès, de l'OIP. Vétusté, manque d'hygiène, promiscuité, l'OIP n'a de cesse de dénoncer les conditions de détention des plus indignes ».

Politis, n° 808, 2004.

Le Nouvel Observateur ouvre ses colonnes à un collectif de personnes illustres parmi lesquelles Robert Badinter, qui en profite pour dénoncer la « honte » que lui inspire la situation des prisons françaises (document 6.78.).

Document 6.78. L' « archipel noir » de la République

« Des trois fonctions assignées à la prison depuis la Révolution : enfermer, punir et amender, depuis deux siècles seules les deux premières ont été remplies. Les prisons demeurent, après un siècle et demi de République, des lieux indignes, un archipel noir où, malgré les efforts de personnes dévouées, règnent encore l'entas-

sement des détenus en maison d'arrêt, la détérioration mentale et physique de prisonniers, la violence et le taux de suicides le plus élevé d'Europe, le manque de préparation et d'accompagnement à la libération. La prison républicaine porte en elle son échec toujours renouvelé et toujours accepté ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 139, 2005.

La prison est devenue un lieu où, en plus des peines prévues, les détenus ont à subir une violation de certains droits élémentaires comme la santé et la prise en charge médicale. Cette atteinte aux valeurs de la République dénoncée par l'ancien Garde des Sceaux se traduit dans certains cas par le renoncement au principe de laïcité, ce que *L'Express* regrette, l'administration pénitentiaire étant parfois contrainte, faute de moyens adaptés, d'organiser la séparation ethnique des détenus afin de réduire les tensions à l'intérieur de l'espace carcéral (document 6.79.).

Document 6.79. Les prisons : des lieux de ségrégation ethnique

« Bloc A pour les "Occidentaux", bloc B pour les "Africains", bloc C pour les "Maghrébins" et bloc D pour "le reste du monde". C'est ainsi que fonctionne la répartition des détenus à la prison de la Santé, à Paris. (...) ». Pour Michel Dreyfus-Schmidt (PS), qui a posé une question écrite au Garde des Sceaux sur ce sujet : "Il est constitu-

tionnellement inacceptable que ce système de tri soit reconnu officiellement". Selon les autorités pénitentiaires, cette distribution des prisonniers n'aurait rien de systématique et permettrait, en outre, d'améliorer les conditions de détention ».

L'Express, n° 2 735, 2003.

Pour remédier à de tels dysfonctionnements, les journalistes de la presse magazine ne sont pas sans imagination : les aménagements de peine apparaissent comme un moyen de pallier le manque d'infrastructures mais aussi de faciliter la réinsertion par un passage moins brutal de l'enfermement à la pleine liberté. Pour *Le Point* (n° 1 605, 2003), les « prisons sans barreaux » apparaissent comme des solutions prometteuses, à l'image du Centre pour Peines Aménagées de Metz, « l'objectif étant de préparer [les détenus] au plus vite à une mesure "alternative" telle que la semi-liberté, le placement en chantier extérieur ou la libération conditionnelle » (n° 1 586, 2003), laissant le choix entre « murs ou bracelets » qui « permet à un condamné à une peine inférieure à un an de prison de la purger à domicile et, le cas échéant, de préserver son activité professionnelle » (n° 1 605, 2003). Les centres éducatifs fermés (CEF) sont en revanche remis en cause par *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* en raison de leur caractère démagogique et de leur inefficacité supposée (documents 6.80. et 6.81.).

Document 6.80. Doutes autour des centres fermés (1)

« Les CEF sont censés accueillir des mineurs multirécidivistes placés par le juge "en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve". En cas de fugue ou de manquement grave au règlement, le mineur peut être incarcéré. Le CEF, "c'est la dernière chance avant la prison", martèle-t-on à ces jeunes. Mais toute l'ambiguïté est là : est-ce une alternative à la prison

ou aux structures éducatives ? Est-ce une solution préventive, pour éviter la contagion carcérale, ou répressive, pour rassurer symboliquement un électorat inquiet ? Question subsidiaire : si ces centres sont dits "fermés", pourquoi y a-t-on déploré huit fugues pour moins d'une trentaine de mineurs en tout ».

L'Express, n° 2 725, 2003.

Document 6.81. Doutes autour des centres fermés (2)

Le Nouvel Observateur a un point de vue similaire : « dispositif vedette de la politique de sécurité à l'égard

des jeunes, les "CEF", à peine nés, montrent déjà leur limites. Et leurs ambiguïtés ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 016, 2003.

Conclusion à propos d'une géoéthique de l'incarcération

En définitive, le traitement médiatique de l'incarcération suscite davantage de réprobations que de louanges, l'investissement public en faveur de l'accompagnement des condamnés apparaissant insuffisant pour permettre une réinsertion dans l'espace public profitable à tous. L'emprisonnement est présenté comme un moyen de répondre aux angoisses sécuritaires de la population mais il paraît inadapté à la réalisation d'une justice équitable pour les détenus.

Conclusion concernant la géoéthique de l'ordre public

La protection équitable du cadre de vie des habitants passe, selon la presse magazine, par une sécurisation du territoire national contre les éléments perturbateurs qui agissent en son sein : les inégalités territoriales en matière de crimes et de délits apparaissent alors comme le signe de dysfonctionnements sociaux inacceptables, certains citoyens étant surexposés au risque de violation de leurs droits. Comme pour la caractérisation géoéthique des migrations internationales, on constate une opposition entre une ligne éditoriale de droite, soucieuse de réprimer les auteurs d'actes illégaux, prête à généraliser la surveillance de l'espace public et à accentuer l'enfermement pénal, et une presse de gauche sensible aux conditions sociales et territoriales à l'origine du déclenchement de la délinquance, mais aussi à la nécessité de développer une justice pénale favorable à la réinsertion des détenus et à la prévention de la violence par une politique d'intégration sociale et politique à la hauteur des besoins. Les cas particuliers des banlieues et de la Corse, examinés dans les annexes 5 et 6 confirment ce clivage.

Un État engagé dans la promotion du constitutionnalisme doit se préoccuper des désagréments provoqués par les actes délibérés de la population mais aussi des nuisances et des risques consécutifs à l'organisation sociale du cadre de vie et à l'intégration spatiale des différentes activités (production, circulation, résidence...).

6.3. Géoéthique de la sécurité environnementale

6.3.1. La lutte contre les risques environnementaux

La sécurité environnementale constitue un autre motif d'intervention des pouvoirs publics. À la différence de la protection du territoire national contre les menaces extérieures ou du maintien de l'ordre dans l'espace public intérieur, cette question paraît plus consensuelle, tous les journaux appelant, chacun à sa façon, à une meilleure préservation du cadre de vie contre les risques environnementaux indésirables. Si elle ne peut empêcher tous les accidents, la puissance publique est censée mettre en place des dispositifs destinés à réduire les dangers qui pèsent sur le cadre de vie des habitants, dans les parties communes comme dans les espaces domestiques.

En termes géographiques, le problème consiste à permettre aux différentes activités humaines de coexister sans qu'elles interfèrent les unes avec les autres d'une façon qui pourrait altérer la capacité de chacun à jouir des libertés fondamentales auxquelles il peut légitimement prétendre. Cela revient à organiser une séparation fonctionnelle d'activités dont la co-présence est jugée incompatible. Or, les sociétés constitutionnalistes sont confrontées à l'impossibilité physique d'imperméabiliser de façon absolue les territoires, ou même de contenir les produits dangereux qu'ils renferment dans des enceintes parfaitement hermétiques. En ce sens, l'idéal d'un espace parfaitement compartimenté où aucun habitant ne serait menacé par le contact avec des substances nocives, liquides ou gazeuses, ou des phénomènes ondulatoires perturbants paraît illusoire, sauf à vouloir réduire à néant la liberté au nom d'un impératif prioritaire de sécurité généralisée.

Dès lors, la justice consiste plutôt à imaginer des plans de sécurité compatibles avec l'exercice des libertés individuelles et collectives et à déterminer la distance à observer entre les différents lieux pour maintenir un niveau d'assurance publique équitable. Outre le caractère plus ou moins démocratique des décisions adoptées (transparence des diagnostics, légitimité des objectifs), se posent deux problèmes : celui de la répartition géographique de tous les facteurs pouvant générer des perturbations et celui de la répartition économique des coûts inhérents à la sécurisation des territoires contre les risques de contamination. En effet, les coûts et les risques ne peuvent pas être partagés de façon égale par l'ensemble des habitants : certains détiendront toujours une capacité de protection supérieure aux autres ; de la même façon, on ne peut tenir tous les habitants à un éloignement égal des infrastructures dangereuses ou

occasionnant des nuisances, ne serait-ce que parce que la répartition de la population est hétérogène et qu'il n'existe aucun désert absolu, la Terre Adélie étant proscrite en vertu d'accords internationaux. La présence d'un équipement collectif potentiellement dangereux pour les territoires avoisinants établit une distinction entre les riverains exposés et le reste de la population, étant entendu que l'intensité de la menace diminue souvent en fonction de l'éloignement. L'équité territoriale consiste alors à proposer des mesures compensatoires, souvent onéreuses, visant à offrir des systèmes de sécurité à la hauteur des risques encourus par les populations les plus directement menacées, une transparence dans la gestion des équipements et la conduite des évaluations indépendantes, mais aussi un principe d'assurance en cas d'accident, destiné à indemniser dignement les victimes.

Nous examinerons successivement comment la presse magazine évoque un certain nombre de questions ayant trait à la sécurisation du cadre de vie contre les risques environnementaux : de la protection contre les aléas physiques (atmosphère, lithosphère, hydrosphère) à l'aménagement public des territoires, en passant par les risques provoqués par les pollutions d'origine anthropique, ainsi que les enjeux du développement durable des territoires, de la circulation.

6.3.2. Protéger le cadre de vie contre les aléas physiques

La description et le commentaire des événements physiques les plus spectaculaires constituent un thème récurrent dans la presse magazine, particulièrement s'ils s'accompagnent de catastrophes matérielles ou de drames humains. C'est ainsi que les sécheresses, les incendies, les inondations et les crues occupent, dans le cas de la France, une place non négligeable au sein du corpus (document 6.82.).

Document 6.82. Les catastrophes « naturelles » vues par la presse magazine : sécheresses, incendies et inondations

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	137	2003	« Le coût des inondations en France devient astronomique »
<i>L'Express</i>	2 689	2003	« Inondations : la méthode douce »
<i>L'Express</i>	2 695	2003	« Inondations du Gard - Les leçons d'une catastrophe »
<i>L'Express</i>	2 710	2003	« Histoires de crues »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 460	2003	« Inondations - La Carte des risques »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 963	2005	« Incendies en France - Les communes à risques »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 029	2005	« Climat - En France, le risque d'inondations menace une commune sur trois »

<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 023	2003	« Quand la Garonne est à sec - Alerte aux basses eaux »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 030	2003	« Canicule. - La Carte de la catastrophe »
<i>Le Point</i>	1 581	2003	« Si la Seine envahit Paris... »
<i>Le Point</i>	1 591	2003	« Inondé par nature »
<i>Le Point</i>	1 630	2003	« Inondations - Le cauchemar... »
<i>Marianne</i>	404	2005	« Un séisme sur la Côte d'Azur, c'est possible »
<i>Terre Sauvage</i>	188	2003	« Incendies et sécheresses : un premier bilan »

Document 6.83. L'homme à l'épreuve des éléments : scénario catastrophe et héroïsme hollywoodien

L'information concernant les risques environnementaux prend souvent une forme spectaculaire et alarmiste (document 6.83.). On parle ainsi de « menaces », de « catastrophes », d'« alertes rouges » et de « SOS »⁵⁷⁰. À la suite du tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien, *Marianne* affirme par exemple qu'« un séisme sur la Côte d'Azur, c'est possible » (n° 404, 2005) : dans cet article, les journalistes décrivent une catastrophe fictive, dans un style renvoyant au cinéma hollywoodien ou au marketing des parcs d'attractions à sensation. On y raconte, dans une forme hyperréaliste, les conséquences qu'aurait un séisme de magnitude 8 le long de la faille de Gênes. Au-delà d'un certain goût



Le Figaro Magazine, n° 18 963, 2005.

⁵⁷⁰ *L'Express*, n° 2 756, n° 2 783, 2004.

pour le sensationnalisme et le voyeurisme, ces articles dénotent aussi un souci partagé de protection contre les phénomènes physiques les plus violents, considérant que n'importe quel habitant, quelle que soit sa condition géographique, mérite de vivre dans un cadre où l'intégrité des personnes et des biens n'est pas menacée.

Réagir face aux excès de chaleur : incendies et sécheresses

Qu'il s'agisse du manque ou de l'excès d'eau, les régions du Midi paraissent les plus touchées. Dans un article d'août 2003 intitulé « *Quand la Garonne est à sec - Alerte aux basses eaux* », *Le Nouvel Observateur* insiste par exemple sur les répercussions de la sécheresse observée (document 6.84.).

Document 6.84. Gestion des pénuries locales et hiérarchisation des priorités communes

« Dans de nombreux cours d'eau, on vient de dépasser ce que les techniciens appellent le débit objectif d'étiage (DOE). Au-dessus du DOE, les besoins des usagers sont assurés sans que soit portée atteinte au bon fonctionnement du milieu aquatique. Les mesures de restriction de prélèvement prises quand on a franchi le DOE servent à éviter d'aller jusqu'au débit de crise (DCR), une situation dans laquelle l'alimentation en eau potable n'est plus assurée et la survie des espèces du milieu devient en danger. Dans certaines parties de la

Dordogne, on en est déjà au débit de crise. Département par département, les préfetures du Sud-Ouest ont commencé à prendre des mesures de restriction. L'arrosage des jardins et des espaces verts, le remplissage des piscines, le lavage des voitures sont interdits depuis une semaine dans les Pyrénées-Atlantiques, le Gers, le Lot-et-Garonne et la Charente, départements dans lesquels l'irrigation agricole est limitée ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 023, 2003.

Face à la pénurie d'eau, les autorités sont contraintes d'organiser le partage de la ressource entre les différentes fonctions et d'établir une hiérarchie des usages dépendante des priorités publiques : des restrictions contre certains agréments domestiques sont décidées, puis ensuite contre les activités économiques fortement consommatrices comme la céréaliculture irriguée, les deux objectifs fondamentaux restant l'alimentation en eau potable des populations résidentes et la préservation de la biodiversité aquatique. Cette gestion administrative de la rareté introduit une inégalité entre les usagers sans laquelle le bien commun ne peut être sauvegardé. Elle renvoie à une conception républicaine de la gestion du milieu, par opposition à une logique marchande. Cette sécheresse précède de quelques semaines la canicule survenue au mois d'août de la même année, à l'issue de laquelle *Le Nouvel Observateur* propose une carte de la catastrophe, constatant que la géographie de la surmortalité ne dépend pas seulement de l'extension spatiale des principaux excès thermiques (document 6.85.).

Document 6.85. « Canicule. La carte de la catastrophe »

« Synchrones avec la météo, la catastrophe est un phénomène urbain : la moitié des décès se répartissent dans les villes de plus de 200 000 habitants, 33 % dans les autres villes et 17 % dans les zones rurales. À elle

seule, l'Île-de-France totalise un tiers des victimes. On atteint la moitié de l'effectif en cumulant les décès survenus dans seulement trois des vingt-deux régions métropolitaines : Île-de-France, Centre et Rhône-Alpes.

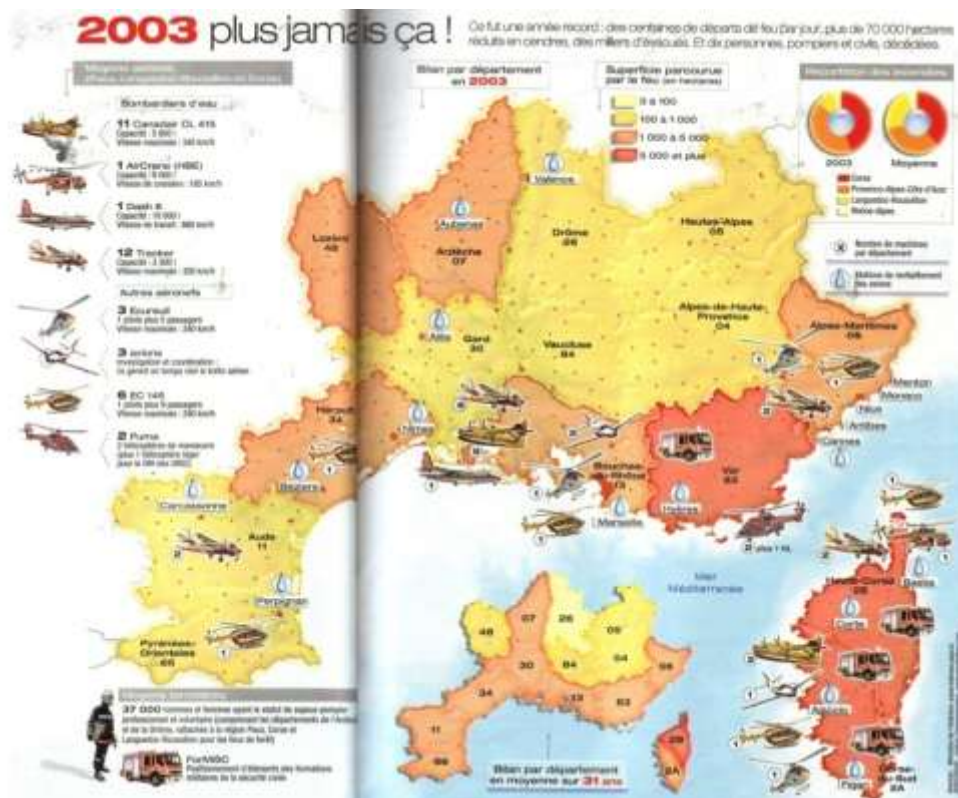
À l'inverse, les régions les moins touchées sont la Basse-Normandie, la Bretagne et le Nord-Pas-de-Calais. Au sud - Corse, Languedoc-Roussillon, Paca -, la surmortalité

est restée modérée, bien que les températures soient restées élevées sur l'ensemble du mois d'août ».

Le Nouvel Observateur, n° 2030, 2003.

Plusieurs facteurs apparaissent en filigrane de la description. Outre les caractères climatiques protégeant mieux les régions océaniques du Nord-Ouest, les modes d'habitation paraissent jouer un rôle significatif : cela concerne les villes mais aussi les régions peu habituées aux excès de chaleur. Il est alors dommage que les auteurs de l'article n'aient pas poussé plus loin leur raisonnement pour proposer une interprétation géoéthique explicite. Cet enchevêtrement de facteurs physiques et humains se retrouve également dans le traitement médiatique des risques d'incendies et d'inondations. Dans un article publié au cours de l'été 2003, *Le Figaro Magazine* propose deux cartes qui, malgré des choix de représentation un peu désuets et infantilisants, mettent en relation la fréquence géographique des départs de feu et la localisation des équipements et des matériels terrestres et aériens destinés à lutter contre leur diffusion : la concentration géographique des moyens sur la Corse, le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes ne paraît pas alors injuste (document 6.86.).

Document 6.86. La cartographie ludique du risque d'incendies dans le Midi



Le Figaro Magazine, n° 18 963, 2005.

Les inégalités d'équipements traduisent ici la disparité spatiale des besoins. Par ailleurs, dans le même numéro, les journalistes passent en revue un certain nombre d'agglomérations

urbaines, précisant à chaque fois l'exposition à l'aléa que constituent les incendies et les dispositifs publics mis en place pour prévenir le risque (règlements en faveur du débroussaillage, limitation des feux pastoraux, contrôle de l'urbanisation, moyens de sécurité civile en réseau de surveillance aérienne et terrestre, plan de prévention des risques). Le lecteur peut ainsi se rendre compte que le risque n'est pas une fatalité et que n'importe quel citoyen peut attendre des autorités qui le représentent qu'elles prennent des mesures préventives équitablement adaptées en matière de maîtrise du foncier urbain, d'occupation des espaces ruraux et d'équipement en matériels d'intervention.

Réagir face aux excès d'eau

Concernant les inondations, plusieurs magazines, toutes tendances confondues, proposent une évaluation des risques, cédant parfois aussi à un certain catastrophisme (document 6.87.).

Document 6.87. La ville inondée ou la mise en scène du désastre

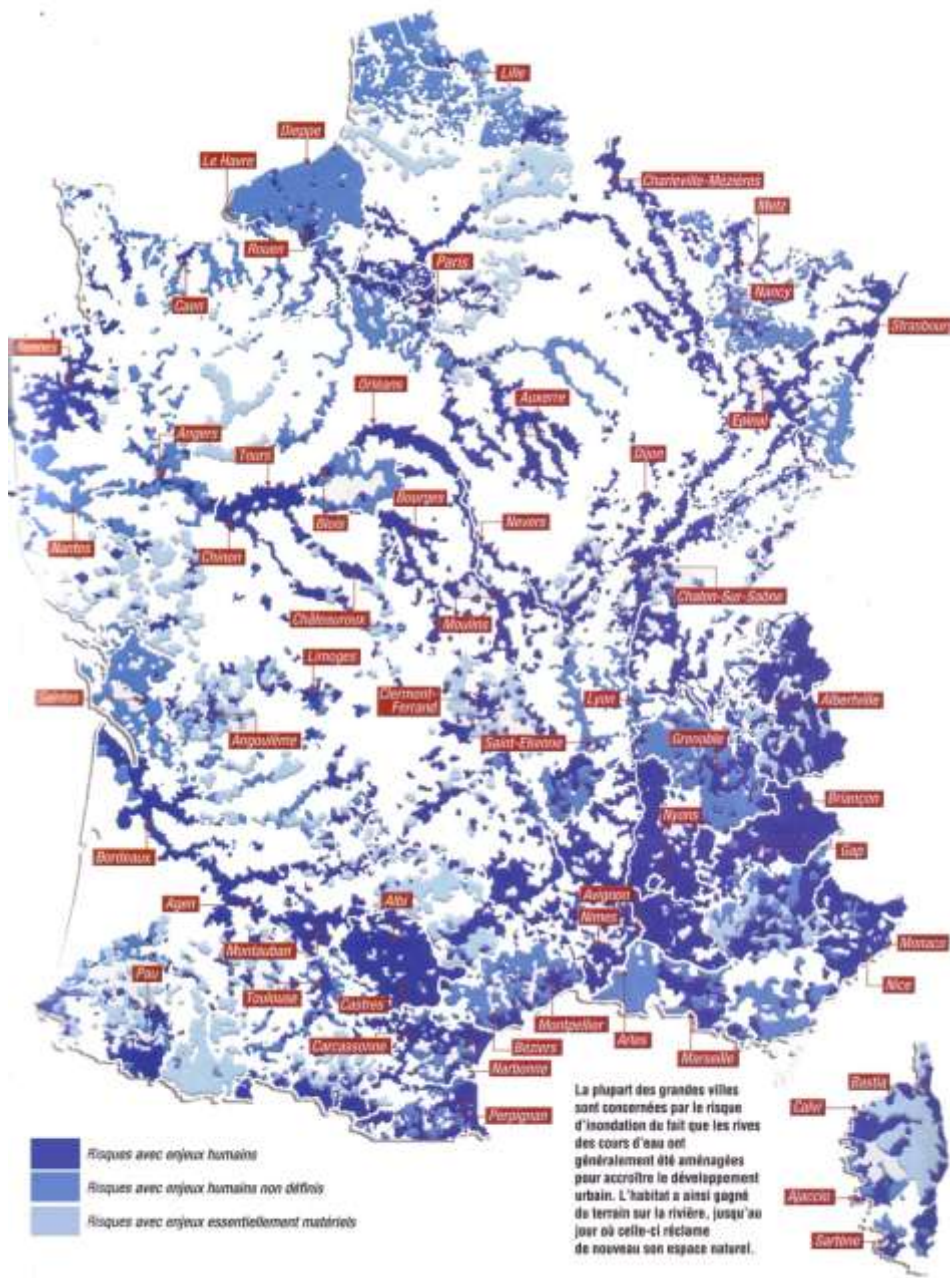


En décembre 2003, « le Tarn a débordé. L'Aveyron a débordé. Le Lot a débordé. L'Aude a débordé. Même le Rhône a débordé. Et de quelle manière ! Jamais encore le fleuve roi n'avait autant grondé de colère : 13 000 mètres cubes à la seconde à la station de Tarascon, le 4 décembre. Du jamais-observé depuis plus d'un siècle. Si la plupart des digues ont résisté, il n'aurait pas fallu une goutte de pluie supplémentaire. Tarascon, Boulbon, Saint-Étienne-du-Grès, Marseille, Montpellier ont été à deux doigts de boire la coupe jusqu'à la lie. À Montauban, Capdenac (Aveyron), Villefranche-de-Rouergue, Laguëpie (Tarn-et-Garonne), Beaucaire, Fourques (petite Camargue), Aramon (Gard) et surtout Arles, où les quartiers nord ont été totalement submergés, des centaines d'habitants hagards ont dû abandonner leur habitation ».

Le Point, n° 1 630, 2003.

Cependant, rares sont les articles qui restent au simple constat descriptif, beaucoup interrogent la responsabilité des pouvoirs publics. Un examen détaillé du traitement médiatique des inondations permet de montrer que la presse magazine est en fait loin d'enfermer le lecteur dans une compréhension superficielle des enjeux géoéthiques. Le mélange entre images spectaculaires et information politique rigoureuse est fondamental pour comprendre comment s'effectuent les processus d'alerte de l'opinion publique (document 6.88.).

Document 6.88. La cartographie au service de la représentation des risques



Le Figaro Magazine, n° 18 460, 2003.

Le texte qui accompagne la carte souligne ici les effets contre-productifs d'un urbanisme moderne, confiant dans les techniques de contrôle des flux mais incapable d'encadrer l'étalement social des surfaces bâties. À côté de ces arguments relevant d'une expertise technique, d'autres journalistes mettent en cause certains choix du passé en matière d'urbanisme, les autorités locales de l'époque ayant préféré satisfaire les attentes immédiates des habitants au détriment de leur sécurité à long terme. Six mois après les inondations survenues dans le Gard au cours de l'automne 2002, *L'Express* revient sur les raisons de la catastrophe en évoquant le village de Collias, dont 213 habitants ont dû être relogés sans pouvoir reprendre possession de leur habitation originelle : l'irresponsabilité des équipes municipales successives laisse le maire actuel dans une position délicate, obligé d'empêcher certains habitants d'accéder à leur logement afin d'assurer leur sécurité (document 6.89.).

Document 6.89. L'inconséquence foncière et la prévention des risques

« Trois décennies de laisser-faire encombrent Eliette Galzy, maire de Collias depuis 1995. Elle observe que les anciens avaient la mémoire des caprices du Gardon. Ils savaient y échapper : construit sur un promontoire, le vieux village est depuis toujours épargné par les inondations. Tout a changé à partir des années 1960. De plus en plus d'"étrangers" venus de Paris, d'Avignon, mais aussi de Suisse et d'Allemagne, séduits par le charme du site, choisissent alors d'y implanter leur résidence secondaire. Le village s'étend près de l'eau. Une bonne affaire

pour les villageois qui vendent, parfois à prix d'or, leurs jardins, masets et terrains le long du Gardon. Pas de POS : l'Équipement délivre les permis quasi les yeux fermés, dans l'euphorie de la croissance. Pourtant, à la sortie des gorges du Gardon et au confluent d'une autre rivière, l'Alzon, le lieu est très sensible. La forte crue de 1958 aurait dû inciter les autorités à la vigilance mais, comme par hasard, le souvenir s'en était évaporé. Collias attendra 1991 pour se doter d'un POS et 1998 pour voir son plan de prévention des risques adopté ».

L'Express, n° 2 695, 2003.

La solution d'urgence consistant à reloger les habitants provisoirement ne peut tenir lieu de politique responsable. La justice exige en effet un principe d'assurance équitable dont les formes sont diverses (indemnisations financières, facilités administratives...). Cela suppose que les pouvoirs publics coordonnent leur action dans le sens d'une distribution équitable des aides. Concernant les crues dans la Somme survenues en 2001, *Le Point* évoque ce problème de justice distributive à propos de la répartition géographique des sommes octroyées par un fonds départemental alimenté par les municipalités (document 6.90.).

Document 6.90. La dérive foncière et la prévention des risques

« La capitale picarde vient en effet de recevoir un chèque de 366 000 euros en provenance de l'Association des maires de la Somme, qui avait centralisé tous les dons faits au moment de la catastrophe. Plus de 3 millions d'euros avaient alors été récoltés. À l'issue de nombreuses discussions, une clé de répartition de cette

somme a été fixée à 4 000 euros par commune complétés de 2,15 euros par habitant. Ce choix a fait bondir la Fédération des associations de sinistrés de la Somme (FASS). "Des petites communes, proportionnellement beaucoup plus touchées qu'Amiens sont lésées", s'indigne Jean-Marie Parmentier ».

Le Point, n° 1 591, 2003.

Le désaccord évoqué dans cet article concernant la clé de répartition des aides renvoie à un problème de justice distributive : faute d'évaluation précise des dommages, chaque habitant

peut faire valoir le principe qui l'avantage le plus. Le choix effectué est d'autant plus contestable que ce n'est pas le nombre de sinistrés qui est pris en compte ici mais celui des résidents. Ainsi, une commune comptant une faible proportion de sinistrés a la possibilité d'apporter une aide individuelle supérieure à celle des communes les plus massivement touchées, remettant en cause le principe d'égalité de traitement des citoyens. Reste alors à déterminer comment est justifiée la somme forfaitaire de 4 000 euros allouée à toute commune : s'agit-il de les affecter à la réparation de la voie publique, et dans ce cas, le système du forfait est lui aussi discutable, ou de les distribuer aux habitants, ce qui favoriserait les petites communes ? L'article ne détaille pas suffisamment les tenants du problème pour pousser plus loin l'analyse mais il est significatif de voir comment l'équité est invoquée comme forme de légitimation de l'action publique, la difficulté consistant à imaginer un mode d'allocation prenant en compte la diversité des situations sans renoncer au principe d'égalité.

Le cas de Collias dans le Gard évoqué précédemment (*L'Express*, n° 2 695) permet de voir comment la réalisation de l'équité territoriale suppose par ailleurs que le droit de résidence soit conditionné à un certain nombre de critères de sécurité publique, parmi lesquels figure la viabilité des édifices. Seule une évaluation précise des risques peut alors aider les autorités municipales à décider et à justifier une occupation optimale des sols, l'objectif étant de laisser le choix maximal de résidence se déployer à l'intérieur de l'espace que la collectivité est capable de protéger techniquement. Après avoir insisté sur la distinction entre l'aléa et la vulnérabilité, les journalistes du *Figaro Magazine* et d'*Alternatives économiques* mettent en évidence l'importance d'établir une connaissance partagée des risques (documents 6.91. et 6.92.).

Document 6.91. De la mémoire locale des catastrophes...

« Depuis la Seconde Guerre mondiale, la majeure partie des nouvelles constructions a été réalisée sur ces plans inondables, du fait de la perte de la mémoire collective. Pour permettre aux maires de renouer avec elle, le Cemagref (Recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) a réédité l'ouvrage d'un érudit du XIX^e siècle, Maurice Champion, sur les inondations en France

du VI^e siècle à nos jours... Au-delà du registre scientifique et technique, ce livre de 3 000 pages, consultable sur CD-ROM, est important car il pointe du doigt un problème dramatique qui se pose à chaque inondation, l'entêtement des hommes à oublier que les cours d'eau sont vivants ».

Le Figaro Magazine, n° 18 460, 2003.

Document 6.92. ...à la culture générale du risque

« L'objectif est d'éviter les dérives car le problème ne se situe pas seulement au niveau de l'évaluation des risques : c'est une véritable "culture du risque" qui manque en France. Malgré les interdictions, il est par

exemple fréquent que les pouvoirs publics autorisent par dérogation la construction d'habitations dans le périmètre en danger, cédant à la pression des promoteurs et des propriétaires fonciers ».

Alternatives économiques, n° 214, 2003

De la même façon, le mensuel *Capital* met en garde contre la réitération des erreurs du passé et le risque d'occultation de la menace au nom d'un primat des préoccupations quotidiennes sur les enjeux de moyen et long termes (document 6.93 et 6.94.).

Document 6.93. Comment réintroduire les risques à long terme dans les préoccupations quotidiennes ?

« En vingt ans, à cause d'un urbanisme galopant, les crues à répétition ont fait 10 milliards d'euros de dégâts.

Le réchauffement du climat et une crue de la Seine corseraient l'addition ».

Capital, n° 137, 2003.

Document 6.94. Échelles et évaluation des risques



Capital, n° 137, 2003.

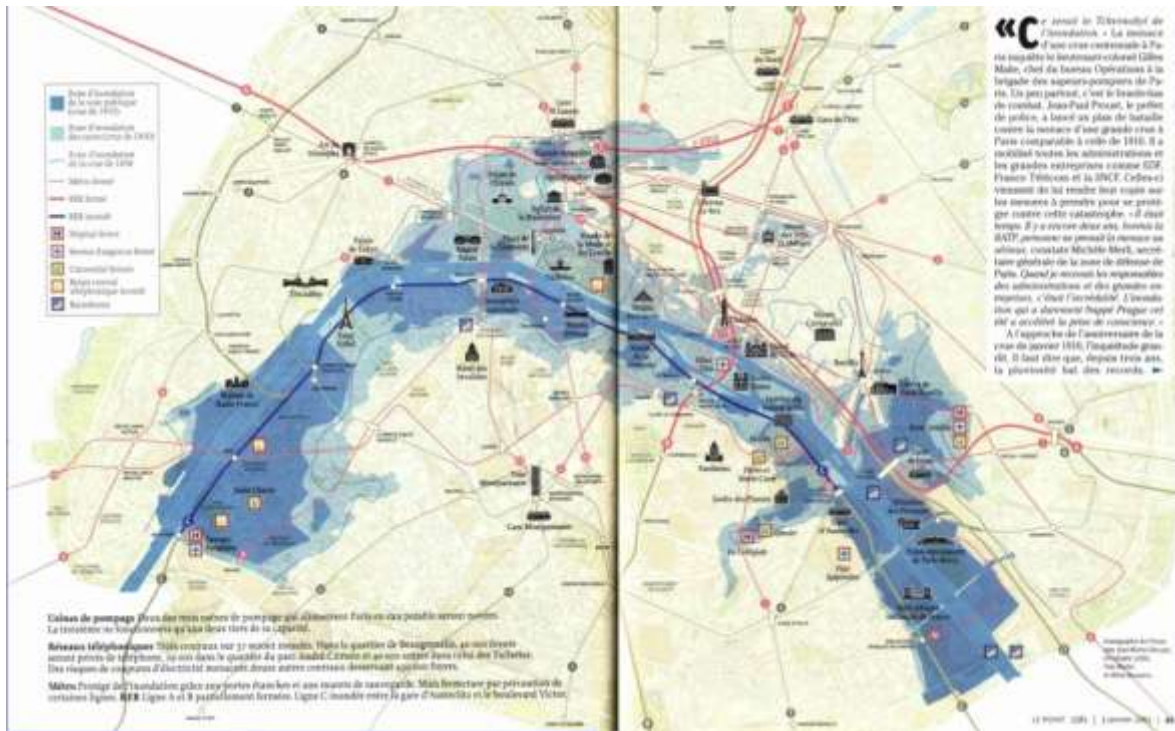
La double représentation cartographique reproduite ici donne au lecteur la possibilité de prendre conscience, au moins de façon vague, des problèmes méthodologiques liés à l'évaluation des aléas, en distinguant le passé et le possible : alors que Paris et les trois départements de la petite couronne sont parmi les moins touchés par les inondations au cours des vingt dernières années, la seconde carte montre que le risque n'est pourtant pas nul et qu'une crue à Paris, à l'image des événements de 1910, concernerait de vastes zones dans l'agglomération. Interrogé par *Le Point*, Jean-Paul Proust, préfet de Paris, rappelle alors la nature des dangers, précisant qu'aucune vie humaine n'est en jeu et que seules les infrastructures (hôpitaux, universités) et certaines activités pourraient être menacées (document 6.95.).

Document 6.95. L'anticipation de la catastrophe : un devoir public ?

« *Le Point* : À terme, les moyens mobilisés seront-ils suffisants pour éviter une catastrophe ?

J.-P. Proust : Il faut voir les choses avec réalisme, sans dramatiser. Tout d'abord, les crues du bassin de Seine sont progressives. Il n'y aurait donc pas de menace directe sur les vies humaines. Les dégâts seraient matériels, notamment en raison de la paralysie de nos grands

réseaux ; c'est pourquoi nous avons commencé à mobiliser les moyens de nature à pérenniser le fonctionnement des grands services publics : les transports, l'alimentation en énergie avec EDF-GDF, les réseaux d'eau et l'assainissement, le fonctionnement des hôpitaux et les maisons de retraite, l'élimination des déchets ménagers ».



Le Point, n° 1 581, 2003.

Dans ces conditions, à la différence des crues torrentielles fréquentes dans le bassin versant du Gard, il n'apparaît pas nécessaire de préconiser la destruction ou l'abandon durable des rives parisiennes de la Seine au prétexte qu'elles sont soumises à un risque réel de submersion. L'objectif de la puissance publique n'est pas d'interdire définitivement l'occupation du sol mais de prévoir la réorganisation des services techniques nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens lorsque surviendra la crue.

Conclusion à propos d'une géoéthique des risques physiques

De façon générale et unanime, la justice territoriale semble, pour la presse magazine, consister à planifier les différents états physiques qu'un territoire peut connaître de façon à limiter les désagréments que les changements de phase peuvent occasionner pour les usagers, tout en proportionnant les protections en fonction de l'intensité de l'aléa physique mais aussi des priorités éthiques (respect des libertés fondamentales, sauvegarde du patrimoine irremplaçable, maintien des aménagements de confort). Une attention est également portée aux conditions des populations sinistrées suite à une catastrophe et à l'aide que doit leur porter la collectivité au nom de la solidarité nationale. Plus nombreux sont encore les articles traitant des risques d'origine anthropique, liés aux interférences physiques entre équipements et activités.

6.3.3. L'organisation territoriale des risques d'origine anthropique

L'évocation des risques propres au développement matériel des activités humaines a tendance, quel que soit le type de magazine, à prendre la forme d'une accusation en direction d'acteurs spécifiques (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'installations collectives) : les journalistes leur reprochent de façon récurrente de diffuser des substances dangereuses et nuisibles dans leur environnement et de menacer la sécurité et la santé de riverains présentés comme des victimes. Si ces nuisances et ces dégradations du cadre de vie interpellent les pouvoirs publics, parfois accusés de laxisme, les journalistes visent particulièrement les acteurs économiques : l'externalisation de la gestion des substances dangereuses justifiée par la quête libertarienne du profit est dénoncée au nom de la priorité accordée par la plupart des titres de la presse magazine au maintien de la sécurité publique des populations résidentes. L'intérêt général revient alors à organiser un confinement géographique équitable des activités productives de valeur marchande.

Les risques industriels

Les magazines insistent sur les risques engendrés par les activités de transformation, notamment les pollutions environnementales liées à la production d'énergie, aux transformations industrielles et à la gestion des déchets (document 6.96.), avec un intérêt particulier pour les vecteurs (l'air, l'eau) et les matières dangereuses (matières radioactives, métaux). Nombreux sont les articles à reprocher aux acteurs économiques une tendance à externaliser sur leur entourage les effluents et les déchets qu'ils ne prennent pas la peine de contenir ou de retraiter.

Dans un article consacré aux marées noires et aux dégazages sauvages, *Le Figaro Magazine* dénonce le laxisme des pouvoirs publics face aux naufrages répétés de pétroliers le long de la côte atlantique : non seulement le patrimoine écologique irremplaçable risque d'être dégradé de façon irréversible, mais, de surcroît, les activités littorales (tourisme, ostréiculture) risquent d'être pénalisées, venant fausser la libre concurrence des activités économiques pour la valorisation marchande des territoires (documents 6.97. et 6.98.).

Document 6.96. Le traitement médiatique des pollutions industrielles

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	214	2003	« Risques industriels - Une Épée de Damoclès »
<i>Capital</i>	142	2003	« Villes, villages, vallées, plages... Les 200 sites les plus pollués de France »
<i>Capital</i>	166	2005	« Explosions de gaz : les villes menacées »
<i>L'Express</i>	2 782	2004	« Aménagement - Les Verts ne manquent pas d'EPR »
<i>L'Express</i>	2 802	2005	« Santé - Les Cancers de Mururoa »
<i>L'Express</i>	2 802	2005	« Nucléaire - Site mal classé »
<i>L'Express</i>	2 807	2005	« Environnement - Berre : étang en emporte l'eau »
<i>L'Express</i>	2 825	2005	« Santé - Amiante : le procès d'Alstom »
<i>L'Express</i>	2 833	2005	« Nucléaire - Une poubelle pour un million d'années »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 175	2003	« Marées noires - Tous victimes ! »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 203	2003	« Marée noire - Un Combat qui n'en finit pas »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 855	2005	« Amiante - Histoire d'une fibre tueuse »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 029	2003	« Les vieilles centrales à la casse : la bataille du 3e millénaire »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 101	2005	« Les damnés de l'amiante »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 120	2004	« EPR : un réacteur pour rien ? »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 124	2005	« Nucléaire - Ces Risques dont on ne parle jamais »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 136	2005	« Controverse atomique - Bure, son clocher, sa poubelle nucléaire »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 140	2005	« EPR : premier débat, cahin, caha »
<i>Le Point</i>	1 638	2005	« COGEMA - Cadeaux empoisonnés »
<i>Le Point</i>	1 676	2004	« Nucléaire - Fallait-il faire l'EPR ? »
<i>Politis</i>	849	2005	« Dioxines - La petite juge entêtée »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Pollutions marines – La tranquille impunité des voyous des mers »

Document 6.97. Contaminations spatiales et interférences économiques (1)



Le Figaro Magazine, n° 18 175, 2003.



Le Figaro Magazine, n° 18 203, 2003.

Document 6.98.a Contaminations spatiales et interférences économiques (2)

« Le Bassin d'Arcachon était un joyau ; la catastrophe du Prestige en a fait un symbole. Celui de la lutte contre la marée noire. Plus que Messanges, Mimizan-Plage, Biscarrosse-Plage dans les Landes, ou Lacanau-Océan, Le

Verdon en Gironde, l'île d'Oléron, l'île de Ré en Charente-Maritime, les 35 000 hectares du bassin et les 20 kilomètres de plages de Cap-Ferret sont les victimes vedettes des 350 kilomètres de côtes touchées par le fioul.

Car les galettes poissonnières échappées d'un pétrolier toujours incontinent empoisonnent sans discrimination ostréiculteurs, fous de Bassan, pêcheurs, guillemots de

Troïl, palourdes, hôteliers, macareux à bec rouge et vacanciers plus ou moins huppés ».

Le Figaro Magazine, n° 18 175, 2003.

Cette prise de position géoéthique en faveur d'une exploitation pluraliste des espaces renvoie à une conception réglementée du capitalisme, par opposition au capitalisme sauvage que pratiqueraient les pétroliers. Par ailleurs, la question de l'arbitrage entre enjeux économiques et écologiques se pose avec insistance et conduit, d'après *Terre Sauvage*, les pouvoirs publics à développer une politique schizophrène, voire hypocrite (document 6.98.).

Document 6.98.b La gestion schizophrénique de l'environnement

« Une autre grande partie des polluants déversés dans la mer vient de la terre. Ce sont, par exemple, les détergents contenus dans nos eaux usées. Et les rejets industriels : en Nouvelle-Calédonie, un projet canadien

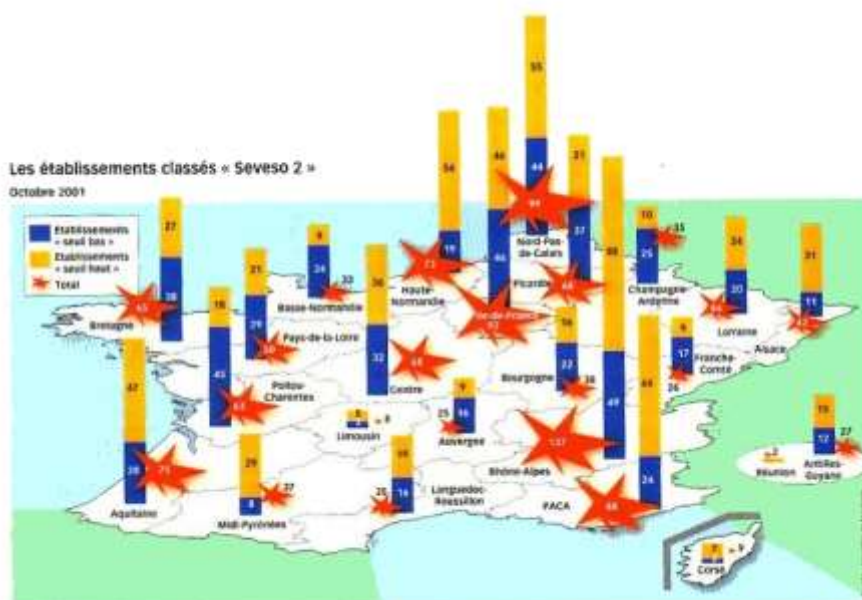
d'exploitation du nickel risque d'endommager les fragiles récifs coralliens que Jacques Chirac s'est récemment engagé à protéger. Pourtant, l'État soutient le projet : qui a dit schizophrénie ? »

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

On retrouve ici les mêmes contradictions que celles déjà évoquées face à la concurrence entre le soutien à l'activité économique et la préservation de la santé publique.

Offrant une vue d'ensemble dans son numéro 214, *Alternatives économique* propose un bilan des dangers industriels à l'échelle de la France, mettant en évidence des inégalités régionales fortes en matière d'établissements classés *Seveso 2* (document 6.99.).

Document 6.99. L'inégalité face aux risques industriels



Alternatives économiques, n° 214, 2003.

L'utilisation d'une perspective pour représenter le fond de carte, afin de pouvoir juxtaposer des histogrammes assortis d'étoiles proportionnelles, bouleverse la représentation classique du territoire national. Elle fait néanmoins ressortir l'existence d'une diagonale particulièrement exposée, du Nord-Pas-de-Calais à Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il est dommage que les

auteurs de l'article ne commentent pas la carte, comme si la représentation se suffisait à elle-même. On peut tout de même penser qu'un tel document suggère que l'inégale exposition des citoyens face aux risques industriels est difficilement compatible avec l'équité territoriale, à supposer que les limites régionales soient pertinentes en termes de protection et qu'un critère d'équité à cette échelle suffise à commander la localisation des usines *Seveso 2*. Il existe en effet des contraintes spatiales que le document ne mentionne pas, notamment des exigences logistiques liées au transport, à la transformation et à l'entreposage des produits dangereux.

Quoi qu'il en soit, la plupart des articles ne réclament pas la disparition des sites dangereux mais simplement une gestion transparente, une prise en charge qui ne fasse pas l'économie de la sécurité et de la santé humaine, notamment à l'intérieur des espaces de production. C'est ainsi que, dans un article en forme de réquisitoire, *Le Figaro Magazine*, une fois n'est pas coutume, s'en prend à la direction d'une entreprise de fabrication de plaques de fibrociment ayant délibérément laissé travailler son personnel au contact quotidien avec de l'amiante (document 6.100.). Ce point de vue est partagé par *L'Express* évoquant un cas similaire dans un autre article (document 6.101.).

Document 6.100. Quand la fréquentation du lieu de travail devient létale (1)

« En 1977, alors que le flocage des constructions vient d'être banni, les lobbys favorables à l'amiante parviennent à obtenir des pouvoirs publics que la concentration à laquelle les salariés peuvent être exposés soit limitée à deux fibres par cm carré. Un taux qui ne protège en rien du cancer. Mais qu'importe... Pendant toutes ces années, les meilleurs lobbyistes font tout pour étouffer la diffusion des études scientifiques qui révèlent la nocivité

de l'amiante. Puis tout s'écroule en 1995, lorsque l'usine de fibrociment Eternit est attaquée par d'anciens salariés atteints de cancers. Contre toute attente, trois anciens directeurs sont mis en examen pour "homicide involontaire", ainsi que la société Eternit en tant que personne morale. Le temps de l'impunité est fini. Mais les industriels ont réussi à retarder de plusieurs années l'interdiction de leur produit miracle ».

Le Figaro Magazine, n° 18 855, 2005.

Document 6.101. Quand la fréquentation du lieu de travail devient létale (2)

« La société Alstom Power Boilers ainsi que l'ex-chef de l'établissement, situé à Lys-lez-Lannoy (Nord), ont en effet été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Lille. (...) Les syndicats n'ont réussi à retrouver la trace que d'une petite moitié du personnel qui a fréquenté l'usine. Sur ces 400 employés, une dizaine seraient décédés d'un cancer lié à l'amiante, et 85 seraient malades. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs obtenu des indemnités à

l'issue de procédures civiles où la "faute inexcusable" d'Alstom a été reconnue. Le procès annoncé, lui, aura une valeur morale beaucoup plus forte. L'action au pénal vise en effet à sanctionner les responsables, accusés de ne pas avoir respecté la réglementation concernant l'amiante et d'avoir ainsi exposé les employés à un risque potentiellement mortel ».

L'Express, n° 2 825, 2005.

La création de valeur ajoutée ne saurait justifier l'organisation d'une menace systématique contre la santé des salariés et, si l'on peut admettre que des accidents surviennent, il est difficile d'accepter qu'ils atteignent une telle ampleur. Outre les fautes liées au mensonge et à l'imprévoyance, l'irresponsabilité dépasse ici la simple relation de travail, l'aliénation de la santé ne pouvant être l'objet d'une transaction contractualisée, y compris en échange d'un salaire. Si la justice pénale vient heureusement corriger de tels comportements, apparemment

coupables de malveillance préjudiciable aux yeux des tribunaux, la justice ne peut pas seulement résider dans un verdict mais doit aussi s'accompagner d'une action politique destinée à améliorer la vigilance et l'implication des pouvoirs publics dans la prévention des risques, au moins au niveau local, les collectivités territoriales étant appelées à coordonner l'ensemble des acteurs concernés (document 6.102.).

Document 6.102. Les risques industriels : une affaire publique locale

À propos d'un projet de loi concernant la prévention des risques industriels qui « vise notamment à impliquer davantage le personnel et les riverains des sites classés dans la prévention des risques. Il prévoit ainsi la mise en

place de comités locaux d'information et de concertation (Clic, qui réunissent pouvoirs publics, industriels, élus et associations) autour des sites qui ne sont pas encore pourvus ».

Alternatives économiques, n° 214, 2003.

Ce discours appelant à une intervention de la puissance publique dans le contrôle des équipements industriels et de leurs abords, dans le souci d'une meilleure prévention, est repris par *Capital* (document 6.103.).

Document 6.103. Comment requalifier les anciens sites industriels ?

« Discours rassurant en façade, priorité aux intérêts économiques en réalité : une contradiction souvent rencontrée au cours de ce tour de France des sites pollués. Premier constat, après avoir détecté plus de 200 cas dans sept grandes régions : le recensement officiel des

lieux dangereux pour l'air, l'eau ou le sol (usines, décharges, incinérateurs de déchets...) est scandaleusement incomplet. À Lodève (Hérault), comment a-t-on pu laisser un particulier habiter sur un terrain où, de notoriété publique, on avait produit un pesticide à l'arsenic ? »

Capital, n° 147, 2003

La presse magazine insiste souvent sur les contradictions auxquelles les pouvoirs publics doivent faire face, écartelés entre le soutien au développement économique local souhaité par les populations et la santé publique recherchée par les résidents (document 6.104.).

Document 6.104.a Schizophrénie politique de la démocratie

« Cette logique désastreuse (les ouvriers de Mettaleurop, dans le Nord, ont fini par perdre leur boulot après avoir sacrifié leur santé) est aggravée par une organisation courtelinesque : dans chaque région, les Drire sont à la fois chargées du développement industriel et du respect de l'environnement, sous la double tutelle de Bercy et du

ministère de l'Écologie. Un rapport de force déséquilibré au sommet, et soumis à d'intenses pressions locales. Les fonctionnaires trop bavards sur les pratiques des gros pourvoyeurs de taxe professionnelle sont sous surveillance : "la préfecture nous demande de ne pas en parler", nous a-t-on souvent répondu »

Capital, n° 147, 2003.

Cet extrait souligne avec justesse la difficulté à hiérarchiser les intérêts contradictoires qui traversent une société hésitant entre la croissance des revenus tirés de l'activité marchande et la préservation des qualités du cadre de vie. Cette situation devient franchement antidémocratique lorsque des conflits de pouvoir et des pressions occultes empêchent les fonctionnaires d'exercer leur mission de façon transparente. Cette dénonciation voit dans l'autonomie financière des collectivités territoriales, des municipalités notamment, une incitation à la course aux taxes, certaines pouvant être prêtes à mettre en jeu la sécurité des habitants pour maintenir une activité rémunératrice sur le terrain de la commune. Une telle perspective suggère que la

proximité politique ne conduit pas forcément à améliorer le fonctionnement de la démocratie, ni à renforcer la justice des décisions. Cette situation de schizophrénie axiologique entre les impératifs économiques et ceux qui touchent à la santé publique se fait sentir avec plus d'acuité dans les territoires menacés par une pauvreté que la République ne parvient pas à surmonter, ce que *Capital* expose avec une grande clarté à propos de Noyelles-Godault dans le Pas-de-Calais (document 6.104.).

Document 6.104.a « Mettaleurop à Noyelles-Godault, l'usine la plus polluée de France »



« À croire que chez nous la pollution est aussi dans les têtes », constate l'adjoint au maire d'une grosse ville du Pas-de-Calais. Comme si les 4 millions d'habitants de la plus vieille région industrielle de France se résignaient à vivre dans un environnement de plus en plus dégradé. Mais que faire d'autre dans des départements qui comptent 12 000 friches industrielles, soit la moitié de toutes celles recensées dans le pays. Et quand le chômage frappe 12 % de la population active, avec des pointes à 25 % dans l'ex-bassin minier, on ne fait pas la fine bouche à l'égard des employeurs, même s'ils sont des pollueurs patentés ».

Capital, n° 147, 2003.

Cette évocation des conséquences des difficultés économiques dans le Nord-Pas-de-Calais sur les possibilités de développement des territoires illustre de façon remarquable les réflexions d'Amartya Sen sur la pauvreté et ses effets cumulatifs : selon lui, les inégalités de revenus ne sont pas seulement injustes parce qu'elles heurtent notre conception théorique de la justice distributive mais aussi car elles conduisent de fait les plus pauvres à renoncer à leurs libertés et à leurs droits, ici à la sécurité et à la santé. On voit donc comment l'insécurité peut être internalisée par des décideurs locaux pour compenser des handicaps liés à une histoire économique défavorable pénalisant les chances de réussite des habitants. L'acceptation de « *pollueurs patentés* » s'apparente alors à un pis-aller mais aussi à un renoncement à la justice territoriale comme équité, ce qu'aucun citoyen d'une République constitutionnaliste ne saurait durablement accepter, conformément au message suggéré par les auteurs de l'article. La carte des inégalités régionales en matière de risques industriels ne dépend donc pas seulement de facteurs techniques mais contient aussi des enjeux géographiques d'économie politique auxquels un régime soucieux d'équité ne peut rester insensible. La presse magazine contribue donc, à sa mesure et en vertu de son propre mode d'expression, à orienter le débat en ce sens. Elle n'élude pas non plus la délicate question de l'intégration écologique des équipements nucléaires.

Géoéthique des équipements liés à l'industrie nucléaire

Au-delà de la discussion portant sur la légitimité du choix historique d'engager la République française, son économie, sa société et son territoire dans la production d'énergie nucléaire à partir des années 1970 (document 6.105.), la question de l'industrie nucléaire a été abordée par la presse magazine sous plusieurs angles au sein du corpus étudié.

Une partie du débat concerne l'implantation des nouveaux équipements, tels l'EPR ou le site d'enfouissement des déchets de Bure. *Le Nouvel Observateur* et *Le Point* montrent comment les enjeux économiques et les intérêts partisans peuvent dicter

Document 6.105. Un parc surdimensionné ?



En Ardèche, l'un des plus grands sites nucléaires au monde.

L'Express, n° 2 755, 2004.

l'implantation d'équipements aussi stratégiques (documents 6.106. et 6.107.).

Document 6.106. Quelle implantation pour l'EPR ? (1)

« Partant de Flamanville (Manche), une petite route serpente dans le bocage jusqu'à la Côte sauvage. À 23 kilomètres au nord, près du cap de la Hague, les cheminées de l'usine de retraitement de la Cogema dominent la presqu'île du Cotentin. Ce paysage splendide et peu habité est l'une des zones les plus nucléarisées de France. La petite route conduit à une falaise de 70 mètres où l'on exploitait, jusqu'en 1850, le fameux granite de Flamanville dont les pierres ont pavé la place de la Concorde. Puis le site a abrité une mine de fer sous-marine, avant qu'on y implante deux tranches nucléaires de 1 300 mégawatts, raccordées au réseau en 1985 et 1986. Bien qu'elles produisent assez d'électricité pour fournir la Basse-Normandie et la Bretagne, il était prévu d'installer deux autres tranches. Sur l'emplacement vacant, EDF a décidé de construire le réacteur EPR – *European pressurized reactor* – tête de série de la "troisième génération" de centrales qui doit remplacer les unités en service, dont les trois quarts ont démarré entre 1977 et 1987. (...) Les élus locaux ont mis tout leur poids dans la balance pour obtenir le choix de Flamanville. Le

président du conseil général de la Manche, Jean-François Legrand, a été jusqu'à promettre à EDF de l'exonérer de la taxe professionnelle... Avec l'accord implicite d'une majorité de la population, traumatisée par un taux de chômage qui dépasse depuis quinze ans la moyenne européenne. Mais au-delà de l'impact régional, pourquoi s'opposer au projet d'EDF-Areva? "Contrairement à ce qu'affirment ses promoteurs, il n'y a aucune urgence à construire l'EPR, répond Bernard Laponche, consultant international sur les questions d'énergie. EDF table sur une augmentation constante des besoins d'électricité, alors que la plupart des experts mondiaux estiment qu'il faut au contraire réduire la consommation. En France, des scénarios tout à fait réalistes permettent d'envisager une réduction d'un tiers sans changer significativement le mode de vie, en utilisant des technologies plus modernes, ampoules basse consommation, appareils électroménagers moins gourmands, etc. Dès lors, la logique serait de fermer des centrales" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 039, 2003.

Document 6.107. Quelle implantation pour l'EPR ? (2)

« Le choix de Flamanville n'est pas fortuit : même la gauche locale est favorable au projet, alors que le site normand de Penly, écarté au dernier moment, était

plombé par l'opposition au projet d'un élu local nommé... Laurent Fabius ».

Le Point, n° 1 676, 2005.

Comme pour les industries classiques, *Le Nouvel Observateur* dénonce les concessions que les élus locaux sont prêts à faire pour maintenir l'activité dans une région marquée par le chômage, les écologistes s'opposant au projet au nom de la péremption anticipée des réacteurs de troisième génération et de l'absence de nécessité d'en équiper la France. L'idéal serait pour eux que l'on ferme peu à peu les réacteurs menaçant déjà le pays. *Le Point* paraît plus favorable au projet, proposant notamment une représentation graphique du réacteur insistant sur son confinement et son isolement vis-à-vis de l'espace qui l'environne au moyen d'enveloppes successives censées contenir toute fuite éventuelle de matière radioactive (document 6.108.). Prenant le contre-pied de cette vision, *Le Nouvel Observateur* propose dans son numéro 2 124 un article dressant un bilan des menaces pesant sur les centrales en fonctionnement en France. Outre le vieillissement touchant l'ensemble du parc, les journalistes retiennent deux types de risques : les inondations et les séismes. Ils ajoutent deux facteurs aggravants : la présence de fortes densités de population à proximité et le nombre d'« incidents » survenus au cours des dix dernières années (document 6.109.).

Document 6.108. L'EPR ou l'idéalisation du confinement



Le Point, n° 1 676, 2005.

Document 6.109. Quelles menaces pour nos dix-neuf centrales ? (1)

« Cette carte illustre les principaux risques encourus par les dix-neuf sites de production d'électricité nucléaire d'EDF. Huit sites sont exposés au risque d'inondation, d'après l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire (IPSN). Cinq sites ne sont pas assez protégés contre les risques sismiques, d'après l'Institut de Radioprotection et de Sécurité nucléaire (IRSN). Cinq sites ont connu de sérieux incidents au cours des dix dernières années. La carte indique enfin les centrales où un accident aurait les plus graves conséquences humaines, du fait de la forte densité de population ».



Le Nouvel Observateur, n°

2 124, 2005.

La carte et la légende qui l'accompagne n'épargnent aucune centrale, invitant le lecteur confiant dans les rapports publiés par les autorités de contrôle à réviser son jugement. La lecture du texte n'est pas moins inquiétante (document 6.110.).

Document 6.110. Quelles menaces pour nos dix-neuf centrales ? (2)

« La notion de “défense en profondeur” consiste à superposer différentes lignes de protection, à l’image des trois barrières qui confinent le combustible radioactif. Telle est la théorie. Car la pratique est à l’image de la complexité

d’une installation nucléaire : un cauchemar de plomberie, avec plus de 11 000 vannes, des centaines de pompes, d’innombrables kilomètres de tuyauteries, des milliers de circuits de contrôle... En fait, l’imprévu est inévitable ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 124, 2005.

Contrairement à l’image défendue par *Le Point*, l’hypothèse d’un confinement absolument hermétique de l’espace contaminé par la radioactivité est ici réinterrogée. Plusieurs cas montrent que la « *défense en profondeur* », consistant à dresser des barrières successives pour éviter la diffusion de la contamination, a déjà été mise en échec, notamment après la tempête de 1999 à la centrale du Blayais. Bien que ne répondant pas à une actualité particulière, cette alerte de l’opinion et la suspicion exprimée à l’encontre des autorités responsables contribuent à maintenir la pression médiatique sur les décideurs dans l’espoir qu’ils ne diminuent pas le niveau de surveillance. Trois articles publiés dans *Le Point* et *L’Express* permettent au lecteur de se convaincre qu’une telle précaution n’est pas inutile (documents 6.111., 6.112. et 6.113.).

Document 6.111. Les limites de la transparence concernant les espaces confinés du nucléaire (1)

« Drôle de courrier pour ces 4 000 habitants de l’Allier ! Ils viennent de recevoir un questionnaire pour aider les autorités à tenter de localiser des remblais radioactifs disséminés dans la nature depuis une quarantaine d’années à partir de la mine d’uranium à ciel ouvert de

Saint-Priest-la-Prugne (Loire). Les responsables du site, exploité de 1960 à 1980, ont en effet généreusement distribué des matériaux et des cailloux non exploitables à la population locale ».

Le Point, n° 1 638, 2004.

Document 6.112. Les limites de la transparence concernant les espaces confinés du nucléaire (2)

« Entre 1966 et 1996, date du dernier essai nucléaire, les lagons polynésiens de Mururoa et de Fangataufa se sont troublés 193 fois. Une puissance équivalant à 700

fois la bombe d’Hiroshima. Reste maintenant à prouver que ce n’était pas sans conséquences pour les 250 000 Polynésiens qui vivent aux alentours ».

L’Express, n° 2 802, 2005.

Document 6.113. Les limites de la transparence concernant les espaces confinés du nucléaire (3)

« C’est malheureusement la France qui fait souvent office de poubelle mondiale : la planète entière vient faire emballer - et conserver... - ses ordures nucléaires chez nous, en violation de la loi Bataille, qui interdit le stockage de déchets étrangers sur le sol national. En avril 2005, Greenpeace faisait ainsi condamner la Cogema pour le stockage à La Hague, depuis quatre ans, de

résidus radioactifs provenant d’un petit réacteur de recherche australien. Une décision historique qui devrait faire jurisprudence, alors que des dizaines de tonnes de combustibles en fin de vie, en provenance de Belgique, d’Allemagne ou du Japon, font trempette dans les piscines de La Hague ».

L’Express, n° 2 833, 2005.

Ces trois exemples montrent combien l’administration peut être faillible, incitant le lecteur à la défiance. L’idéal serait alors que le risque disparaisse complètement. La lecture du dernier cas rappelle la fragilité des systèmes de contrôle collectif, un acteur aussi exposé au risque que la Cogema étant capable de transgresser la loi pour accroître son chiffre d’affaires : il y a là un problème de gouvernance non résolu à ce jour concernant la responsabilité et la maîtrise

des équipements nucléaires. Le cas de Moruroa est plus intéressant encore, notamment car il révèle les contradictions des pouvoirs publics et de l'opinion face à l'enjeu nucléaire : le choix même du site, implanté dans un environnement parmi les plus désertiques qui soit, indique bien que la puissance publique reconnaissait implicitement la présence d'un risque à l'époque. À partir du moment où la politique de dissuasion nucléaire est entérinée, une géoéthique constitutionnaliste commande de déterminer la localisation la plus équitable possible : tout citoyen étant libre de choisir sa résidence par ailleurs, un critère de *leximin* permet de comprendre pourquoi l'atoll de Moruroa avait été préféré à la Corse ou à l'Île-de-France par exemple. Dans ces conditions, réclamer l'innocuité pour les riverains relève de l'hypocrisie, la justice résidant seulement dans l'offre de mesures compensatoires (aide au départ et au relogement, accompagnement à l'emploi...). Cette solution n'a pas été défendue, faute de transparence. Aujourd'hui, la même question se pose pour la localisation des sites français d'enfouissement des déchets nucléaires (document 6.114.).

Document 6.114. Cachez ces déchets...

« Bure, Meuse, 85 habitants. Un joli village aux maisons de pierre et aux toits de tuile. Près de l'église au clocher carré, une vieille ferme en réfection surmontée d'un drapeau rouge inattendu : le lieu de rencontre et d'"information indépendante" de l'association Bure zone libre (BZL) fondée par un groupe d'opposants à la "poubelle nucléaire". (...) La gestion des déchets radioactifs est régie par la "loi Bataille", du nom du député qui l'a rédigée. Cette loi votée fin 1991 prévoyait de mettre deux sites à l'étude, l'un dans un terrain argileux, comme Bure, et l'autre dans un terrain granitique. Mais la "mission granit" s'est heurtée à une opposition vigoureuse des populations de la Corrèze, de l'Orne, du Cantal, des Côtes-d'Armor ou de la Mayenne, qui réserva en 2000 un accueil mémorable à la mission, "raccompagnée" à la limite

du département par 3 000 manifestants résolus... Depuis, il n'est plus question de site granitique. Et il n'existe plus d'alternative concrète au projet de stockage à Bure. (...) "Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un laboratoire, et on ne cherchera pas d'autre site, on a "oublié" que la loi en prévoyait deux, poursuit Francis Legrand [maire de Couvert puis et membre de l'Association des Élus meusiens et haut-marnais opposés à l'enfouissement/Collectifs]. Quand il n'y aura plus qu'à creuser, la tentation sera trop forte. D'autant plus forte que l'opposition sera faible dans cette région pauvre, dépeuplée, vieillissante. On creuse un trou, on rebouche et on attend : ça n'a rien de scientifique. Ce n'est pas responsable. Je suis un paysan, j'exploite la terre. La vocation de la terre, c'est de nourrir l'humanité, pas d'y enfouir des déchets radioactifs ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 136, 2005.

Outre qu'il suggère que le nimbisme semble mieux armé dans la France du granit que dans la France sédimentaire, cet article du *Nouvel Observateur* relaie la parole inquiète et les intérêts des riverains, apparemment victimes de décisions arbitraires pouvant risquer de polluer le sol qui les nourrit. Cette confusion symbolique des usages de la « terre » opacifie les enjeux réels du débat, contribuant à alimenter la défiance populaire à l'encontre des arbitrages publics. Le manque d'information technique autorise des approximations regrettables concernant la signification politique de l'enfouissement. Un article de *L'Express* est beaucoup plus précis sur ce point, donnant au lecteur la possibilité de prendre en compte les avantages et les inconvénients des techniques d'enfouissement et de se faire une opinion personnelle (documents 6.115. et 6.116.).

Document 6.115. Quand la politique sort de l'histoire pour réintégrer la nature (1)

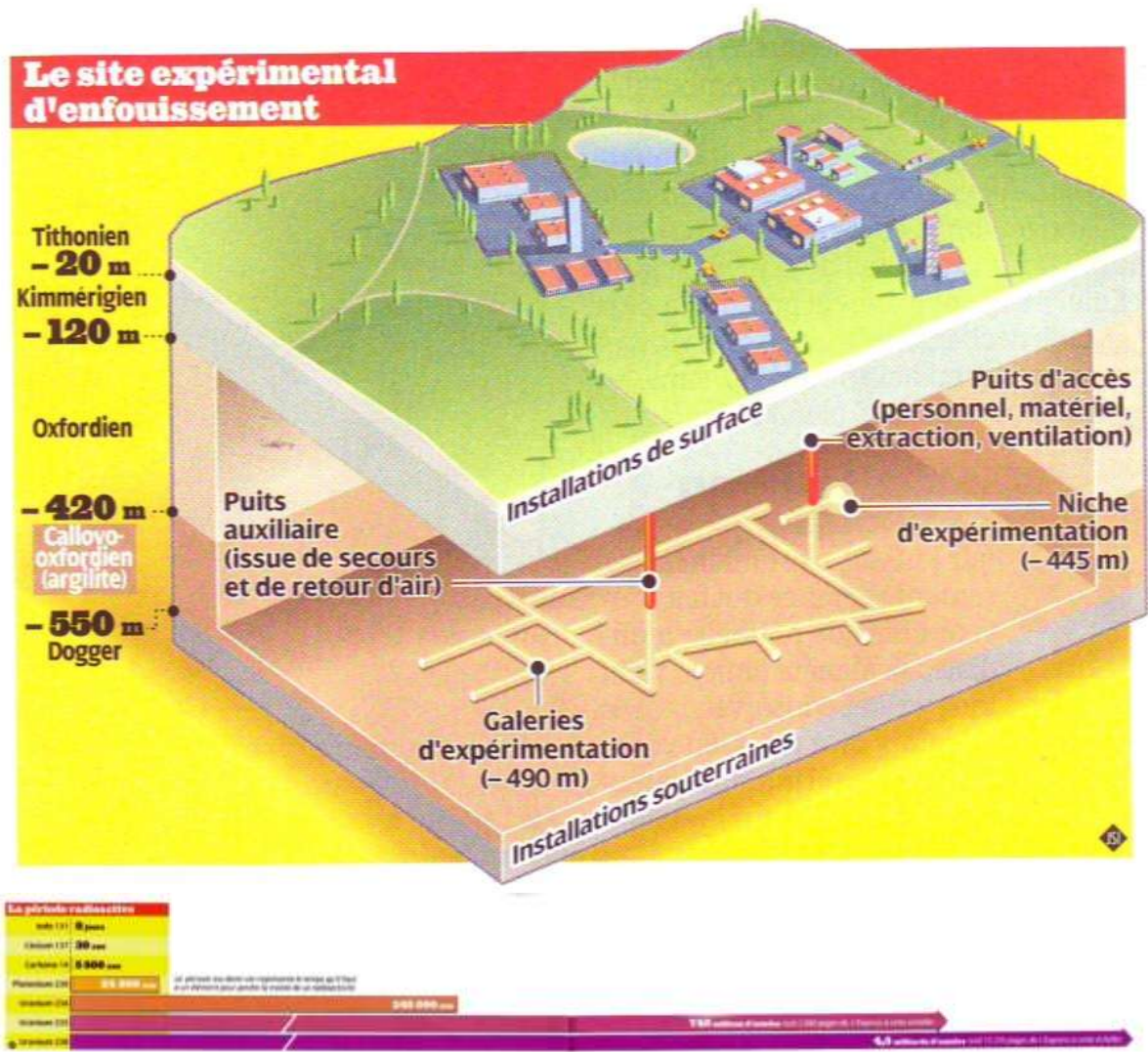
« Les trois axes définis en 1991 se sont finalement révélés complémentaires, estime Jérôme Joly, directeur de l'expertise nucléaire de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). L'entreposage en surface, tel qu'on le pratique dans la Manche ou dans l'Aube, constitue une bonne solution pour les matériaux à vie courte. La sûreté de ces installations repose surtout sur leur suivi, car leur conception se révèle sûre ». Enrobés dans du ciment, ils sont ensuite conditionnés dans des fûts métalliques puis confinés dans des ouvrages de surface en béton, le temps que leur radioactivité revienne au niveau du bruit de fond naturel, c'est-à-dire dans... trois siècles. Déjà discutable pour de telles durées, cette méthode paraît inapplicable à des déchets dont l'espérance de vie s'apparente à l'éternité. « La nécessité de leur surveillance fait reporter le problème sur les générations suivantes, convient Jérôme Joly. Ce qu'on souhaite, c'est trouver le

moyen de ne pas leur faire subir cette charge. Concevoir un mode d'isolation tel que l'on pourrait, sans dommage, s'affranchir de toute surveillance ». On peine à imaginer qu'un système de conception humaine puisse tenir le choc *ad vitam aeternam*. D'où l'idée du stockage, où le sol ferait office de coffre-fort : la couche géologique profonde représente une barrière naturelle assurant un confinement efficace pour des temps aussi longs que l'activité des produits qu'on y enfermerait.

Enterrer donne peut-être l'impression qu'on cache les choses, reconnaît Jérôme Joly. Mais on choisit ces profondeurs (- 500 mètres) parce qu'à ces niveaux l'eau n'est plus puisée, et la stabilité du terrain fait que rien ne remontera à la surface avant des millions d'années. On attend de ces stockages de pouvoir les oublier sans que cette amnésie fasse courir de risques aux populations ».

L'Express, n° 2 833, 2005.

Document 6.116. Quand la politique sort de l'histoire pour réintégrer la nature (2)



L'Express, n° 2 833, 2005.

L'évocation des problèmes liés aux écarts entre la capacité de gestion des sociétés politiques et la durée d'élimination physique de la radioactivité, invoqués par ailleurs par les écologistes pour justifier le renoncement à l'énergie nucléaire, est formulée comme un problème technique surmontable par les experts interrogés. Il n'en reste pas moins que les inégalités en matière de résistance politique locale face au projet semblent défavoriser de façon inéquitable les territoires les plus fragiles, ici les départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Dans l'article du *Nouvel Observateur* cité précédemment, la Commission Nationale sur le Débat Public est accusée par Michel de Pracontal de conduire à un jeu de dupe, le compte-rendu des discussions n'ayant aucun caractère décisionnel. Ce désaveu d'une démocratie participative dépourvue de pouvoir n'empêche pas le même journaliste, quelques semaines plus tard (n° 2 140, 2005), de regretter le boycott du débat public par les opposants à l'EPR, comme si la discussion valait finalement mieux que l'opposition frontale (document 6.117.).

Document 6.117. La démocratie participative à la française

« Le débat public à la française est bancal : il est dépourvu de pouvoir décisionnaire, et les parlementaires n'y participent pas, alors qu'ils voteront la décision finale sur l'EPR. La démocratie participative est loin. Malgré ces limites, on aimerait enfin entendre une vraie discussion contradictoire

sur le nucléaire en France. C'est raté pour cette fois. D'autres réunions se tiendront d'ici à février 2006, à Paris, Marseille, Metz, etc. Autant d'occasions pour les opposants à l'EPR de montrer qu'ils sont capables de débattre. On les attend ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.

Ces hésitations montrent les ambiguïtés propres à la démocratie participative encadrée, que, non sans contradiction, les pouvoirs publics français souhaiteraient la promouvoir.

Conclusion à propos de la géoéthique des risques industriels

Le traitement médiatique des risques industriels montre que la séparation absolue entre territoires privés et espaces publics n'est pas raisonnablement opératoire, ce qui justifie un certain degré d'intromission de la puissance régulatrice dans la définition des normes de fonctionnement interne des espaces industriels privés. Cela suppose que la hiérarchie des priorités respecte une règle d'équité, c'est-à-dire que la rentabilité des activités productives soit conditionnée à la promotion des libertés égales pour tous. Ainsi, un équipement industriel ne saurait être toléré s'il est avéré qu'il dégrade la santé des salariés et des riverains, qui sont parfois les mêmes. *A contrario*, la mise en place de plans de sécurité ne doit pas aboutir à la suppression totale des libertés économiques et il revient toujours, en dernière analyse, à la puissance publique de définir un équilibre raisonnable entre le niveau d'assurance collective et la présence d'installations dangereuses. Il convient alors de mettre en place des systèmes de gouvernance

dans lesquels la transparence et le pluralisme sont réalisés, ce qui, aux yeux de la presse magazine, est loin d'être le cas aujourd'hui en France.

Géoéthique des activités agricoles

Les agriculteurs font, eux aussi, l'objet de critiques géoéthiques insistantes et convergentes. Dans l'ensemble, le modèle productiviste fondé sur l'intensification des facteurs de production est accusé d'engendrer des effets néfastes au-delà des espaces de production et d'affecter négativement le cadre de vie du reste de la population. Il arrive aussi que les paysans soient montrés comme les premières victimes des pratiques intensives qu'ils mettent en œuvre en raison des risques qu'ils font peser sur leur propre santé. Là encore, une catégorie d'acteurs économiques est stigmatisée en raison des externalités géographiques négatives qu'elle impose de fait au reste de la collectivité : la pollution des sols, les menaces sur la santé des riverains provoquées par l'usage de pesticides et d'insecticides, le gaspillage des ressources en eau et en biodiversité (documents 6.118. et 6.119.). L'organisation territoriale idéale consiste alors à compartimenter les fonctions et les usages d'un environnement commun. Cette critique de l'agriculture productiviste réunit surtout les titres du centre ou les magazines plus thématiques. *Terre Sauvage*, *Capital*, *Le Nouvel Observateur* et *L'Express* reprochent à cette agriculture d'introduire des pesticides dans les écosystèmes, d'infecter toute la chaîne alimentaire, fragilisant la biodiversité au nom d'une plus grande efficacité productive mais aussi de s'immiscer dans l'organisme des habitants et d'être responsables de malformations génitales chez les bébés nés dans le Languedoc (documents 6.119 à 6.123.).

Document 6.118. L'industrialisation de l'agriculture



Epandage de lisier en Bretagne.

Le Nouvel Observateur, n° 2 145, 2005.

Document 6.119. La dénonciation de l'agriculture productiviste et de ses effets sur l'environnement

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	235	2005	« Loi sur l'eau – Pas touche aux paysans »
<i>Capital</i>	142	2003	« Sud-Ouest - Des Pesticides dans les vignes et des plages douteuses »

			en Aquitaine »
<i>L'Express</i>	2 710	2003	« Environnement - Ces Métaux qui plombent le sol »
<i>L'Express</i>	2 722	2003	« Environnement - Eau : alerte aux pilleurs de nappes »
<i>L'Express</i>	2 748	2004	« Abeilles - Les Fleurs du mal »
<i>L'Express</i>	2 774	2004	« Environnement - Stop aux marées vertes ! »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 030	2003	« Inondations, gaspillage, pollution, sécheresse - L'eau et la folie des hommes »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 055	2004	« Petits arrangements à Montauban ? Sécheresse sous influence »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 133	2005	« La Bretagne en eaux troubles »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 145	2005	« La France détient le record d'Europe - Doucement, les pesticides ! »
<i>Le Point</i>	1 612	2003	« Sécheresse - Haro sur les gaspilleurs »
<i>Le Point</i>	1 639	2004	« Gaucho, Régent, scandale d'État »
<i>Le Point</i>	1 663	2004	« Consommation - Trop de pesticides dans nos assiettes »
<i>Politis</i>	810	2004	« Environnement - Les Pilleurs d'eau »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Agriculture – Une Indigestion de pesticides »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Migrateurs – Des Oiseaux victimes de la chasse »

Document 6.120. Des pesticides contre la faune

« Que savez-vous des pesticides ? La question mérite d'être posée. Savez-vous que la France en est le plus gros consommateur en Europe, le deuxième au monde derrière les États-Unis ? Et que les pesticides ne tuent pas que les "mauvaises herbes" et les insectes considérés comme "nuisibles", mais aussi sauterelles, grillons, scarabées, abeilles, papillons, et tous ceux qui les mangent : batraciens, hérissons, passereaux, rapaces ? "Les oiseaux des zones agricoles comme l'alouette des champs, les hirondelles ou la perdrix grise sont en déclin,

constate Michel Métails de la LPO. Les pesticides et les monocultures qui reposent sur ces produits, bref l'agriculture de plus en plus industrialisée, c'est la première cause de disparition des espèces en France". S'accumulant dans les sols, les substances chimiques en font disparaître les vers de terre et les fourmis, agents de la fertilité même de la terre. L'eau n'est pas épargnée : une étude de l'Institut français de l'environnement a mis en évidence la présence de pesticides dans 75 % des points de mesure de la qualité des eaux de surface ».

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

Document 6.121. Des pesticides contre les bébés

« Région de Montpellier : effets des pesticides. L'impact des pesticides sur la santé est mal connu. Mais une étude réalisée pendant un an dans une maternité de Montpellier a mis en évidence un lien entre l'exposition à ces produits, très utilisés par la viticulture locale, et des malformations génitales chez les nouveaux-nés. De janvier 2002 à janvier 2003, une endocrinopédiatre du CHU de Montpellier a examiné les garçons nés à la clinique

Clémentville. Sur 995 enfants, 25 présentaient une malformation (position anormale de l'urètre, micropénis, testicules non descendus...), dont huit bébés issus d'un milieu agricole. Des résultats assez inquiétants pour déclencher des enquêtes médicales similaires à Nice et à Toulouse. Les viticulteurs, eux, ont fait savoir qu'ils n'avaient pas de solution de rechange ».

Capital, n° 142, 2003.

Document 6.122. Des pesticides apparemment partout...

« La France est le troisième consommateur mondial de pesticides, le premier utilisateur en Europe. Il faut bien que tout cela se dépose quelque part. Et c'est le cas. On trouve toujours des traces de DDT chez toutes les personnes que l'on teste, alors que cet insecticide est interdit chez nous depuis trente ans. On peut retrouver jusqu'à 500 produits chimiques différents – dont une trentaine de pesticides – dans les graisses des adultes euro-

péens. (...) Un champ de blé peut être traité jusqu'à neuf fois dans l'année en Picardie (trois fois plus qu'en Alsace !), un pommier peut être transformé en une usine chimique : pas loin de trente traitements par an en moyenne, entre insecticides et fongicides, et que la vigne, qui occupe chez nous 3,7 % de la surface agricole utile, consomme 20 % des pesticides et 30 % des fongicides vendus en France ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 145, 2005.

Document 6.123. Des intrants qui restent... ou la contamination généralisée des corps et des territoires

« Pour Gérard Arnold et l'expert en toxicologie Jean-François Narbonne, lui aussi auteur d'un rapport commandé par le juge Guary, le fipronil et l'imidaclopride présentent un danger pour les humains. "Ces produits se stockent dans le lait, les matières grasses, les végétaux",

affirme de Pr Narbonne qui plaide pour que des études soient réalisées sur leur présence dans l'alimentation humaine et leurs effets sur l'organisme, au même titre que les dioxines et les PCB (polychlorobiphényles) ».

L'Express, n° 2 748, 2004.

L'intérêt particulier d'une corporation aboutirait à la dégradation du milieu au préjudice de tous. Le refus des agriculteurs de prendre conscience du problème, d'après le compte-rendu des journalistes, s'apparente à une injustice pénalisant des habitants innocents. Cette accusation d'un milieu professionnel montre que même un mensuel économique au nom aussi explicite que *Capital* manifeste un attachement prioritaire à la préservation de la santé publique. Cette présentation de l'usage apparemment effréné de substances dont les effets à long terme sont mal connus contribue à inquiéter le lecteur au sujet du rapport que le système productif entretient avec son environnement écologique, l'idée étant que l'occupation des territoires ne doit pas être durablement néfaste pour la collectivité. Ces préoccupations rassemblent presse de gauche et presse de droite, notamment *Le Point* qui, dans un article consacré aux effets du Gaucho et du Régent, en arrive à des conclusions similaires à celles du *Nouvel Observateur*, de *Terre Sauvage* et de *Capital* (document 6.124.).

Document 6.124. L'engagement écologique de la droite souverainiste

« Le livre de Philippe de Villiers raconte l'incroyable saga du Gaucho et du Régent, deux neurotoxiques qui ont dévasté son département, comme tant d'autres. Et comment, à la suite d'une plainte, les apiculteurs ont mis au jour les multiples défaillances du ministère de l'Agriculture et sa grande complaisance envers les puissants groupe de l'agrochimie. Dans cette affaire, les apiculteurs ont peut-être finalement joué le rôle des abeilles. Ils nous

avertissent d'une catastrophe qui se joue quotidiennement. L'utilisation intensive de produits chimiques de toutes sortes et la dégradation de notre environnement seraient la cause aujourd'hui de près de 85 % des cancers. Dans un autre ouvrage, "Ces maladies créées par l'homme", le cancérologue Dominique Belpomme nous met en garde contre ces fléaux ».

Le Point, n° 1 639, 2004.

Le Point condamne une course à la rentabilité, soulignant que les agriculteurs sont tenaillés par un système économique extrêmement difficile à supporter en raison de la faiblesse des revenus marginaux qu'ils sont capables de dégager par rapport aux capitaux engagés (document 6.125.).

Document 6.125. Pollution intensive des territoires et rentabilité extensive du capital

« Soixante-quatorze mille cinq cent tonnes. C'est la quantité de pesticides utilisée chaque année par les agriculteurs français. (...) Avec pour conséquence des pesticides en pagaille dans les rivières et les nappes phréatiques. Comme l'a révélé dans son dernier rapport l'Institut français de l'environnement, 75 % des eaux su-

perficielles et 57 % des eaux souterraines contiennent des pesticides. Pourquoi autant de traitements ? Pour éviter de perdre de l'argent, l'agriculteur ne doit pas dépasser 1 % de pertes. Mission impossible, à moins de pulvériser à tour de bras, fongicides, insecticides et autres herbicides ».

Le Point, n° 1 663, 2004.

Face à la massification de ce système polluant et dangereux, dans lequel la rentabilité du capital investi est tellement faible que les agriculteurs qui souhaiteraient s'en extirper éprouvent

les plus grandes difficultés, quelques journalistes regrettent que la puissance publique ne s'investisse pas davantage. Certains la soupçonnent même de complaisance à l'égard des firmes de la filière agro-industrielle. *Capital*, *Terre Sauvage* et *Alternatives économiques* reprochent aux pouvoirs publics d'avoir renoncé à appliquer le principe « pollueur-payeur » (documents 6.126., 6.127. et 6. 128.).

Document 6.126. Le principe pollués payeurs (1)

« Le principe "pollueur payeur" a du plomb dans l'aile : en Bretagne, où les taux de nitrates dans l'eau potable imposent un traitement de la ressource souillée par la cul-

ture et l'élevage intensifs, ce sont les contribuables, pas les agriculteurs, qui paient la facture ».

Capital, n° 147, 2003.

Document 6.127. Le principe pollués payeurs (2)

« La France est-elle encore en Europe ? On finit par en douter, car la directive Eau, adoptée en 2000, prévoit le retour à un bon état écologique des milieux aquatiques, nappes et rivières comprises, en 2015. Avec obligation de résultats à la clé. Or notre loi nationale sur l'eau, qui traîne depuis des années dans les tiroirs, fait ce printemps la navette entre la Chambre des députés et le Sé-

nat. Sauf coup de théâtre, elle ne contiendra pas l'une des principales mesures prévues au départ : la taxation des nitrates. La contribution des agriculteurs aux mesures de dépollution passera de 1%... à 4 %, alors que celle des consommateurs avoisine les 40 %. Ce qui fait dire amèrement aux défenseurs de la nature que l'on vient d'inventer le principe "pollué-payeur" ».

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

Document 6.128. Le principe pollués payeurs (3)

« Pour ne pas mécontenter les agriculteurs, le ministre de l'Écologie et du Développement durable a cependant renoncé à mettre en œuvre le principe pollueur-payeur. Il a en effet abandonné l'idée d'une taxe sur les nitrates dont la concentration excessive dans de nombreuses nappes phréatiques, particulièrement en Bretagne, est due à la culture et à l'élevage intensifs ».

Ici, une ressource publique, l'eau souterraine, est dégradée par un acteur privé sans que celui-ci n'ait à octroyer un quelconque dédommagement aux concitoyens qu'il lèse. Cet usage prédateur de l'environnement, peu soucieux de laisser aux équilibres écosystémiques le temps d'assurer la régénération des ressources, revient à hypothéquer la durabilité du système agricole, introdui-

sant des substances incompatibles avec l'alimentation humaine. Les Bretons apparaissent comme les plus touchés par les excès de cette agriculture productiviste, envahis par les « *eaux troubles* » et les « *marées vertes* » (documents 6.129., 6.130. et 6.131.).

Document 6.129. La pollution des sols agricoles en métaux lourds

« L'élevage intensif va-t-il tuer l'agriculture en Bretagne ? Des chercheurs de l'Inra viennent de mettre en évidence des taux croissants de zinc et de cuivre dans les sols. En cause, l'épandage du lisier de porc. Le cuivre est ajouté aux rations alimentaires des animaux pour accélérer leur croissance. Le zinc est un oligoélément qui permet de

réduire l'utilisation d'antibiotiques. (...) Or, à dose élevée, les deux métaux lourds sont toxiques pour les végétaux et les êtres vivants. D'ici à la fin du siècle, l'Inra prédit donc que, si rien n'est fait, les récoltes seront impropres à la consommation ».

L'Express, n° 2 710, 2003.

Document 6.130. L'agriculture : une activité contaminante (1)



Alternatives économiques, n° 235, 2005.

« Cultures et élevage intensifs ont depuis longtemps pollué les cours d'eau. Les marées d'algues vertes ou bleues envahissent le littoral breton de la Manche, nourries par les nitrates des déjections des élevages de porcs ou de poulets de l'arrière-pays de Saint-Brieuc ou de

Lannion, par les engrais qu'utilisent les producteurs d'artichauts ou de choux-fleurs du Léon, dans le Nord-Finistère. Et ces nitrates sont charriés par les rivières dans lesquelles on puise l'eau du robinet ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 133, 2005.

Document 6.131. L'agriculture : une activité contaminante (2)



Ramassage des algues vertes, en Bretagne.

ENVIRONNEMENT

Stop aux marées vertes !

Sur le littoral, les algues dues à l'agriculture intensive provoquent la colère des riverains

Les Bretons en ont vraiment plein les bottes ! Voilà près de trente ans que la même histoire se répète : chaque printemps, les algues envahissent des kilomètres de plages. Ces marées vertes ont, certes, tendance à se stabiliser dans les grandes baies des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan, mais elles commencent à polluer

ponctuellement la Normandie et le sud de la Loire.

De quoi provoquer un regain de colère chez les riverains et plusieurs associations écologistes. Ceux-ci ont apporté symboliquement à Paris-Plage 100 kilos de « laitue de mer ». Toujours en ligne de mire, l'élevage et les cultures intensives, pour lesquelles les agriculteurs continuent de recourir massi-

vement à l'engrais et de pratiquer l'épandage de lisier près du littoral.

En 2002, pourtant, les pouvoirs locaux lançaient le programme Prolittoral, un dispositif technique et financier qui entendait donner la priorité à la prévention. Oui, mais voilà : les habitudes sont là. Il faudra attendre encore un peu avant que la Bretagne retrouve toutes ses belles plages. ●

Florence Ganive

L'Express, n° 2 774, 2004.

Ici, une activité privée est décrite comme la principale responsable de la dégradation environnementale et paysagère de toute une région, infligeant des dommages à l'ensemble des habitants (qualité de l'eau de consommation, attractivité touristique).

Outre la pollution des écosystèmes, la presse magazine n'hésite pas à dénoncer le gaspillage des ressources dont l'agriculture intensive serait responsable, telles les nappes d'eau souterraines pompées sans mesure (document 6.132., 6.133. et 6.134.).

Document 6.132. L'eau, une ressource puisée sans compter

« Agriculteurs, campings, particuliers... partout des forages - parfois clandestins - mal contrôlés, donc dangereux. Un scandale qui appelle une meilleure surveillance. (...) Chaque année, les Français font creuser des centaines de forages rarement déclarés à l'administration. On estime qu'il y a actuellement 80 000 puits, dont 80 % pour l'agriculture (irrigation, alimentation animale, mais aussi golfs et zones touristiques), et 20 % pour l'eau po-

table : "Au mieux, la moitié des forages respectent l'obligation légale de déclaration", écrit Gérard Miquel [sénateur du Lot]. La situation serait très variable selon les régions. L'agence de l'eau Artois-Picardie estime bien connaître les forages d'eau dans ce périmètre. En revanche, la situation dans le Sud serait beaucoup moins bien maîtrisée ».

L'Express, n° 2 722, 2003.

Document 6.133. L'agriculture irriguée dans le collimateur des associations écologistes

« En Charente des associations luttent contre la prolifération des bassines d'irrigation, destinées à la culture intensive du maïs. Elles dénoncent un désastre écologique et une aberration économique. (...) Les actes d'incivisme des irrigants ne manquent pas. À la mi-juin, on observait

le dimanche des arrosages de maïs au plus chaud de la journée, au mépris des arrêtés préfectoraux ».

Politis, n° 810, 2004.

Document 6.134. Le maïs irrigué, une production inadaptée au climat aquitain

« Le Sud-Ouest abrite un bien plus gros accapareur d'eau que le golf : le maïs ! Cette plante tropicale est atteinte d'une "pépie dévorante". En cinquante ans, les rendements ont quintuplé et les surfaces cultivées ont centuplé. Si bien qu'aujourd'hui le bassin Adour-Garonne manque chaque année de 300 millions de mètres cubes d'eau. Le maïs a d'autant moins de circonstances atténuantes



qu'il a besoin de cette eau en pleine canicule estivale, quand les rivières sont déjà à sec et les pluies squelettiques. (...) L'eau du sol ne lui suffisant pas, il faut donc irriguer. Ainsi, le Sud-Ouest cumule la moitié de la surface irrigable du pays. Pourtant, cela n'est pas encore assez. Sous la pression des cultivateurs, les autorités ont déployé un gigantesque programme de barrage sur les bassins de l'Adour et de la Garonne ».

Le Point, n° 1 612, 2003.

Ces documents montrent que l'orientation éthique d'une équipe de rédaction, qu'elle soit de droite ou de gauche, ne signifie pas un parallélisme strict avec la ligne ou la politique préconisées par les différents partis : ici, un journal de droite dénonce une politique agricole réclamée par un syndicat de droite, la FNSEA, soutenu par la droite chiraquienne depuis plusieurs décennies. En fait, le travail de critique géoéthique s'effectue selon des modalités complexes qui dépendent en grande partie des composantes intervenant dans la structuration de l'opinion publique. Adhérer aux valeurs de droite pour un journaliste ou un lecteur ne signifie pas partager les opinions ou les intérêts de tous les courants de la droite française, au demeurant fort contrastés. Le problème du *lobbying* et des liens de clientèle entre la profession et l'organisation institutionnelle et administrative de l'État, à l'origine du développement de cette agriculture jugée prédatrice, est également évoqué par *Le Nouvel Observateur*. Il s'agit pour les journalistes de dénoncer l'influence occulte de la FDSEA (FNSEA) sur les autorités départementales chargées de répartir les aides agricoles consécutives à la canicule de 2003 (document 6.135.).

Document 6.135. Quand la solidarité nationale bute sur le clientélisme local

« En pleine canicule, le ministre de l'Agriculture accorde une aide financière exceptionnelle aux éleveurs de 48 départements. Cette enveloppe, qui se montera à 186 000 euros dans le Tarn-et-Garonne, doit leur permettre de financer l'achat et le transport de fourrage dont ils auront besoin pour nourrir le bétail pendant l'hiver. Le montant de l'aide est fixé à 45 euros maximum par tonne. Elle doit être versée sur présentation de factures pour des achats effectués entre le 15 mai et le 31 décembre. Le 12 août, réunion de crise à la préfecture du Tarn-et-Garonne. Les services de l'État dressent le bilan du désastre : 50% de pertes sur le maïs, 70% sur les prairies. Pour débloquer les fonds rapidement, ils proposent de fixer une date butoir pour les demandes d'aides au 15 septembre. Mais la FDSEA s'y oppose. Son directeur juge alors le délai trop court pour acheminer le fourrage. Un mois plus tard, surprise : la FDSEA accepte la date

butoir. Le 18 septembre, le préfet annonce que l'aide ne sera versée que pour les opérations réalisées avant le 15 septembre. Entre-temps, la direction départementale de l'Agriculture (DDA) et la chambre d'agriculture ont décidé de réserver l'aide aux seuls éleveurs qui se seront regroupés pour acheter du fourrage. Le hasard fait bien les choses. À cette date, seule la FDSEA a organisé une opération collective d'achat de paille. Résultat, toutes les demandes individuelles sont automatiquement rejetées par la DDA. Joli coup. Les heureux bénéficiaires vont toucher le maximum de l'aide prévue, 45 euros par tonne de fourrage. Alors que s'ils avaient été plus nombreux la somme aurait été moins importante. Le choix de ce mode d'attribution a fait que 10 % seulement des éleveurs du Tarn-et-Garonne ont bénéficié d'une aide débloquée au nom de la solidarité nationale ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 055, 2004.

Le principal syndicat agricole est ici accusé d'utiliser des passe-droits pour ponctionner les subsides publics et les détourner à son propre profit, au détriment de l'ensemble de la profession. Les règles d'un état de droit ne sont pas respectées et la distribution des aides apparaît au final particulièrement inéquitable.

Conclusion à propos d'une géoéthique de l'agriculture

Tout comme les industriels, les agriculteurs apparaissent comme une catégorie d'usagers de l'espace régulièrement stigmatisée. Le fait que le modèle productiviste ait permis l'autosuffisance alimentaire et un accès généralisé à une alimentation riche et diversifiée n'est jamais mis en avant. Seuls les effets néfastes de leurs activités sont aujourd'hui rappelés : la pollution des écosystèmes et le gaspillage des ressources sont présentés comme la conséquence d'une situation injuste dans laquelle des intérêts catégoriels sont privilégiés au détriment du bien commun. On assiste à un rejet presque unanime de la mise en valeur intensive et illimitée du milieu par un modèle agro-industriel présenté comme dévastateur. Dans cette perspective, l'équité territoriale revient à n'accorder aucun privilège ni aucun régime dérogatoire à telle ou telle catégorie particulière : la fonction productive assurée par la corporation des agriculteurs ne les autorise pas à externaliser sur leurs riverains les effets indésirables de leur quête de profit. Une telle conception, opposée aux logiques libertariennes d'exploitation marchande de l'environnement, se retrouve dans le traitement médiatique des interférences entre usagers du milieu urbain.

Les nuisances et les risques liés à la densité urbaine

Une vingtaine d'articles évoquent des dangers liés à la concentration des installations techniques dans l'espace urbain et aux interférences qu'elle provoque avec les fonctions résidentielles. Ils se penchent par exemple sur les dangers de l'amiante, les risques liés à la présence d'antennes relais et des réseaux techniques de gaz et d'électricité au cœur des villes (document 6.136.). Tous ces articles partagent l'idée qu'il incombe aux pouvoirs publics de prémunir les habitants des villes contre les désagréments inhérents à la concentration résidentielle et à la mixité des fonctions urbaines.

Document 6.136. L'insuffisance de la protection publique à l'égard du cadre de vie

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	226	2004	« Santé - Pourquoi tergiverser ? »
<i>Alternatives économiques</i>	235	2005	« Recyclage - Une Gestion des déchets à mettre à la poubelle ? »
<i>Alternatives économiques</i>	242	2005	« Plan climat - La France frileuse »
<i>L'Express</i>	2 736	2003	« Brûlants incinérateurs »
<i>L'Express</i>	2 741	2004	« Santé - Tours infectieuses »
<i>L'Express</i>	2 756	2004	« Recyclage - Déchets : alerte rouge »

<i>L'Express</i>	2 771	2004	« Environnement - Plages : un "pavillon vérité" ? »
<i>L'Express</i>	2 812	2005	« Légionelles : la longue traque »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 406	2003	« Le bruit - Ennemi public numéro 1 »
<i>Le Monde 2</i>	20	2004	« Leurs abeilles sont parisiennes - Happy apiculteurs »
<i>Le Point</i>	1 597	2003	« Portables - Ces Antennes qui font peur »
<i>Le Point</i>	1 635	2005	« Épidémie - Légionellose - La Tour infernale »
<i>Le Point</i>	1 696	2005	« Montparnasse – Le mauvais tour de l'amiante »
<i>Politis</i>	760	2003	« Environnement - Eau secours ! »
<i>Politis</i>	803	2004	« Technologie - Les Toits se hérissent »
<i>Politis</i>	833	2005	« Téléphonie – N'en jetez plus ! »
<i>Politis</i>	849	2005	« Dioxines - La petite juge entêtée »
<i>Télérama</i>	2 899	2005	« Écologie - Jacques Chirac veut protéger le littoral. La cote d'alerte est dépassée »

Plusieurs articles rappellent le cas d'accidents graves (AZF, Tunnel du Mont-Blanc, passerelle de Roissy) l'objectif étant, au-delà du bilan, de mobiliser l'opinion publique pour faire pression sur les autorités afin que des « leçons » puissent être tirées et que de nouvelles catastrophes soient « évitées ». À une autre échelle, dans les agglomérations urbaines, les réseaux techniques placés sous la responsabilité d'entreprises privées peuvent constituer une menace. *Capital* dresse par exemple un inventaire des villes exposées au risque d'explosion de canalisations de gaz à partir de l'analyse de la vétusté des réseaux (document 6.137.).

Document 6.137. Le gaz de ville, un danger omniprésent ?

« Les fontes grises ont semé la mort à Toulouse (un tué en 2001), près d'Arras (deux fillettes décédées en 2003) et à Mulhouse, où 18 personnes ont péri le 26 décembre dernier. Or, Gaz de France avait promis de supprimer définitivement ces vieilles conduites avant l'an 2000. Couplées dans un alliage de minerai de fer et de graphite, parfois additionné de magnésium, elles sont en effet cas-

santes comme de la poterie. (...) Parfois le gaz qui s'échappe s'insinue dans le vide existant entre la canalisation et le remblai qui l'entoure. Un peu plus loin, le fluide bifurque pour suivre le tube de branchement d'un immeuble, avant de s'accumuler dans ses caves. La moindre étincelle, comme celle produite par un interrupteur électrique, déclenche alors l'explosion ».

Capital, n° 162, 2005.

L'espace urbain est décrit comme un entrelacs de réseaux interférant les uns avec les autres, mêlant des substances utiles mais potentiellement dangereuses à la matière ambiante. Il ne s'agit pas ici pour les journalistes de reprocher à GDF de fournir du gaz aux habitants et d'utiliser pour cela des canalisations souterraines, ce qui apparaît comme une condition nécessaire, mais de vouloir faire des économies en continuant à exposer les habitants de certaines villes à un risque accru d'explosion en raison du maintien de canalisations en fonte grise jugées très accidentogènes.

Les pollutions d'origine atmosphérique (gaz, aérosols, ondes) attirent particulièrement l'attention des médias, notamment en raison d'une succession de problèmes de légionelloses survenues au cours de la période observée. La multiplication de tours aérorefrigérantes dans

l'espace urbain apparaît comme un nouveau facteur d'infections, préoccupant particulièrement *L'Express* et *Le Point* (documents 6.138., 6.139. et 6.140.).

Document 6.138. L'invasion des bactéries meurtrières (1)

« Depuis quelques années, nos villes s'empanachent de toupets de vapeur crachés par les tours aéroréfrigérantes, tristement fameuses depuis l'épidémie de légionellose du Pas-de-Calais. Si l'émission de légionelles provenant de Noroxo semble le premier exemple d'une contamination d'origine industrielle, la multiplication de

ces systèmes de refroidissement ou de climatisation dans le paysage urbain inquiète. Centres commerciaux, immeubles d'habitation, hôtels, administrations : ces tours poussent comme des champignons. Avec le risque de voir proliférer dans leurs tuyauteries les bactéries meurtrières ».

L'Express, n° 2 715, 2004.

Document 6.139. L'invasion des bactéries meurtrières (2)

« Jamais tant de moyens n'avaient été mobilisés pour neutraliser *Legionella*, la redoutable bactérie qui colonise les circuits d'eau chaude et peut tuer ses victimes par détresse respiratoire. Le microbe sévit depuis la fin du mois d'avril à Caluire et à Rillieux-la-Pape, dans l'agglomération lyonnaise, avec 34 personnes contaminées à la date du 19 mai. Et les autorités sanitaires le traquent partout où l'eau est susceptible de stagner à une température supérieure à 25 degrés : dans les fontaines en circuit

fermé des municipalités, dans les brumisateur qui aspergent les rayons de fruits et légumes, dans les citernes utilisées par les maraîchers pour arroser les salades, dans les stations de lavage de voitures et, surtout, dans les systèmes de climatisation des bureaux ou de refroidissement des usines. Un hélicoptère de la sécurité civile équipé d'une caméra thermique a même survolé les toits pour repérer les tours aéroréfrigérantes qui auraient échappé au recensement ».

L'Express, n° 2 812, 2005.

Document 6.140. La prolifération anarchique des tours aéroréfrigérantes

« L'épidémie de légionellose qui sévit depuis le 9 novembre dans le Nord-Pas-de-Calais s'éternise. (...) Cette épidémie, qui survient après celle de Montpellier et de Poitiers, cet été, illustre en fait l'insuffisance du contrôle des tours aéroréfrigérantes. Ainsi, ce sont les exploitants qui décident de la fréquence des analyses, sans être tenus d'en transmettre les résultats à quiconque. À moins

que la concentration en légionelles ne dépasse les 100 000 par litre. Dans ce cas, l'installation doit être stoppée immédiatement, ce que n'a pas fait Noroxo, qui affichait 730 fois le seuil autorisé ! Pis, en dehors des 1 700 plus importantes tours aéroréfrigérantes, les pouvoirs publics sont incapables de dire combien il existe d'installations de ce type en France ».

Le Point, n° 1 635, 2004.

Les journalistes pointent le laxisme des pouvoirs publics face à la multiplication d'installations si dangereuses. Aucun système d'inspection publique capable de surveiller et de sanctionner les opérateurs ne semble avoir été prévu. Ce manque d'implication est également dénoncé par *Alternatives économiques* dans son numéro 226 (2004) : « pour la pollution



de l'air, alors que les dégâts sont connus et récurrents, on attend toujours des politiques publiques dignes de ce nom ». La gestion des déchets et le problème de l'incinération se pose également avec acuité, aucune expertise n'étant capable de garantir l'innocuité des rejets atmosphériques sur les populations avoisnantes (documents 6.141. et 6.142.).

Document 6.141. Incertitude et gestion du risque lié à l'incinération (1)

« [L'incinération] concerne en gros un quart des déchets. Son développement s'est fait en dépit des nombreuses controverses sur sa toxicité, liée notamment aux résultats incertains des études épidémiologiques. Nul ne peut certifier l'innocuité totale des rejets des incinérateurs, y compris quand ils respectent parfaitement les normes ».

Alternatives économiques, n° 235, 2005.

Document 6.142. Incertitude et gestion du risque lié à l'incinération (2)

« Le WWF porte plainte contre X pour "faux et usage de faux", mais aussi pour "mise en danger de la vie d'autrui", à la suite de l'étude d'impact, jugée "bâclée", du site nîmois. De fait, en ne mentionnant ni la présence près de l'emplacement prévu d'un complexe sportif et de 250 jar-

dins ouvriers, ni la fréquentation des lieux par des dizaines de milliers d'usagers, l'étude incriminée pêche par omission. "On vend le tout comme un gadget marketing facile à fourguer aux collectivités", observe Daniel Richard, président du WWF France ».

L'Express, n° 2 736, 2003.

Si le principe de précaution n'est pas invoqué pour justifier la disparition totale des incinérateurs, notamment car beaucoup de titres constatent l'augmentation de la production de déchets, leur implantation prête davantage à controverse. La mobilisation de la société civile, à travers WWF, est considérée par les journalistes comme salutaire face à une décision présentée comme un abus de pouvoir, l'autorité compétente ayant masqué la présence d'équipements collectifs pouvant justifier une autre installation, plus éloignée des zones habitées. Quand un traitement uniforme est impossible, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit de déterminer l'emplacement d'une installation potentiellement dangereuse, les auteurs de l'article considèrent que l'équité territoriale réside dans la minimisation du nombre de personnes exposées au risque, conformément à un critère de *leximin*. Le cas des antennes relais est plus délicat car la proximité est indispensable à la desserte. *Le Point* montre, sur un ton plutôt neutre, que l'implantation des antennes utilisées pour la téléphonie suscite de plus en plus la désapprobation des riverains, ceux-ci craignant les effets potentiellement négatifs de la proximité avec leurs lieux de vie (document 6.143.).

Document 6.143. Incertitude et gestion du risque lié aux rayonnements

« Aujourd'hui, c'est la psychose autour des quelque 35 000 sites où sont implantées des antennes relais. À Rodilhan, un petit village du Gard où dix-huit antennes se dressent sur un château d'eau, certains habitants ont calfeutré leurs fenêtres avec des couvertures de survie en aluminium pour tenter de se protéger. (...) Depuis deux ans, collectifs et associations fleurissent presque aussi vite que les antennes relais. À Orgon, près d'Avignon, une centaine de parents d'élèves ont, le 27 mars, bloqué la nationale 7 pour protester contre la présence d'une station relais collée à l'école primaire. (...) Cette fronde inquiète les opérateurs. "On met aujourd'hui dix-huit mois à installer une antenne, contre quatre auparavant", confie l'un d'eux. (...) Une étude a même été commandée au CNRS sur le profil sociologique des opposants. Mais ces contre-offensives n'ont pas empêché Orange et SFR de céder à la pression conjuguée des parents d'élèves, du maire et de la justice, et de démonter leurs antennes



installées sur l'une des écoles primaires de Saint-Cyr. "Nous avons eu affaire à un maire qui a choisi de cultiver la peur dans une approche démagogique", explique Benedict Donnelly, directeur de la communication du groupe Cegetel (SFR) ».

Le Point, n° 1 597, 2003.

Le magazine réduit ce problème à un conflit d'intérêts entre les habitants, résidents ou usagers des lieux collectifs, et les opérateurs, comme si le profit des entreprises pouvait être mis sur le même plan que la santé. Cette opposition est intégrée par les opérateurs qui développent des stratégies de contournement (allongement des délais, prise en compte de la capacité de mobilisation locale des habitants). Tous les quartiers ne seraient pas également exposés au risque potentiel. À l'inverse, *Politis* est beaucoup moins compréhensif à l'égard des opérateurs, qu'il accuse de pressions sur les élus et leurs administrés (document 6.144. et 6.145.).

Document 6.144. Contractualisation asymétrique et bien commun

« L'Association des maires de France et l'Association française des opérateurs mobiles, regroupant Bouygues Télécom, Orange et SFR, ont présenté le 27 avril un Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs. Ce document de 37 pages est censé encadrer l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile sur le modèle des chartes locales déjà négociées au coup par coup par 45 villes. En préambule, le guide prétend "créer les conditions [...] d'une information transparente à l'égard des administrés et des riverains

d'antennes". Dès le lendemain de la publication, l'association *Agir pour l'environnement* regrettait pourtant qu'il ait été rédigé "sans aucune concertation avec les associations mobilisées"... Première constatation, ce guide n'a pas de valeur juridique et n'est qu'un outil incitatif. Tout au long du document, les maires sont cantonnés au rôle d'interlocuteurs inféodés aux opérateurs, dont les installations apparaissent comme un acquis indéboulonnable ».

Politis, n° 803, 2004.

Document 6.145. Un risque de colonisation de l'espace public

« Le nombre d'antennes pourrait doubler voire tripler d'ici deux à trois ans, selon l'association *Agir pour l'environnement*. À l'échelle du territoire national, "il est à craindre que les opérateurs installent dans les cinq prochaines années plus de 80 000 nouvelles installations,

portant le nombre d'antennes-relais GSM/UMTS à 120 000". Les opérateurs mijotent à court terme une installation de plus en plus dense, touchant une population de plus en plus large ».

Politis, n° 803, 2004.

L'hebdomadaire de gauche dénonce une contractualisation factice, orchestrée à l'avantage des opérateurs et au détriment de la santé et du confort des riverains, l'intérêt général étant détourné avec le consentement des élus. Les chartes proposées ne permettent pas d'encadrer le développement du réseau, comme le regrettent les journalistes du même journal quelques mois plus tard (document 6.146.). Les élus sont pris en tenaille entre des opérateurs cherchant à étendre leur activité, les contraintes administratives de l'État et les refus des résidents-électeurs, soucieux de vivre dans un environnement sain, pour eux et pour leurs enfants. Ces derniers sont d'ailleurs très souvent mis en avant, au nom d'une innocence présumée, afin de justifier la préservation du cadre de vie : la présence d'équipements dangereux à proximité de crèches ou d'écoles, est souvent mentionnée pour justifier une relocalisation. De façon générale, les journaux prennent souvent la défense des usagers, des résidents et de leurs associations, contre les corps institués, pouvoirs publics ou groupes industriels, suspectés de privilé-

gier les intérêts économiques d'une fraction minoritaire mais puissante de la société civile. L'absence de transparence dans les procédures de décision et de contrôle nourrit une défiance que seule l'intervention des médias pourrait venir corriger, comme le suggère un article du *Point* à propos de la présence d'amiante dans les bâtiments (document 6.146.).

Document 6.146. La dissimulation de l'espace public à l'opinion : le cas de l'amiante

« On pourrait ainsi dresser un inventaire à l'infini des théâtres, piscines, HLM, salles de cinéma et autres lieux où cet isolant peut être présent. Comment s'en étonner ? Notre pays a été la patrie du « *magic mineral* ». Au moment de la révélation du scandale, en 1995, la France, avec ses 35 000 tonnes annuelles, pointait au premier rang européen, et au cinquième rang mondial, des importations d'amiante. Selon les calculs d'un mathématicien facétieux de l'université Jussieu, cela représente aujourd'hui un stock de 80 kilos par habitant. Nous côtoyons donc cette fibre quotidiennement, et tout particulièrement dans les bâtiments, qu'ils soient publics ou privés. (...) À ce discours rassurant s'oppose celui, plus combatif, des associations anti-amiante. Elles dénoncent d'abord la multiplication des officines chargées d'effectuer des diagnostics dans les bâtiments : « *Il n'existe au-*

cun corps de contrôle, personne ne vérifie ce qu'elles font. Or, à côté de sociétés sérieuses, il existe de vrais parasites qui font vraiment n'importe quoi », dénonce Henri Pezerat, toxicologue et membre de l'association Ban Asbestos. Elles estiment également que l'emballage médiatique autour de cette affaire est symbolique d'un manque de transparence. « *S'il existait une base de données, consultable par tous les citoyens, de l'ensemble des bâtiments amiantés et de leur diagnostic, il n'y aurait pas une telle émotion dès que l'on découvre de l'amiante dans un édifice symbolique. Dès 1995, nous l'avions proposé au gouvernement en lui présentant une première liste de bâtiments dans laquelle figurait... la tour Montparnasse* », explique Michel Parigot, président du comité anti-amiante de Jussieu ».

Le Point, n° 1 696, 2005.

Conclusion à propos d'une géoéthique de la sécurisation du cadre de vie

De façon générale, si les acteurs économiques apparaissent comme responsables de troubles à la sécurité publique par les menaces qu'ils font peser sur les territoires fréquentés par de nombreux habitants, le pouvoir régulateur de la puissance publique se présente comme une condition indispensable, souvent mal réalisée dans les faits, pour parvenir à assurer un cadre de vie équitable à chacun. On constate que le mélange et l'intrication territoriale des fonctions urbaines génère des interférences regrettables, les médias ayant tendance à privilégier la protection des résidents au détriment des producteurs, ces derniers étant presque systématiquement accusés de faire passer leur intérêt particulier avant la promotion d'un cadre de vie équitablement sécurisé. L'implication en faveur d'une politique de développement durable capable de promouvoir l'intérêt général dans le temps constitue un autre aspect sur lequel insiste également la presse magazine.

6.3.4. L'éveil au développement durable : l'internalisation locale des enjeux globaux

À long terme, la dégradation prolongée des écosystèmes est présentée comme une menace pour les générations futures en raison d'une diminution des ressources disponibles que

les modes de vie actuels et les activités prédatrices pourraient occasionner. Cet enjeu tourne autour des énergies renouvelables mais aussi et surtout, à l'intérieur du territoire français, autour de la protection des écosystèmes fragiles (document 6.147.). Il s'agit alors moins pour les pouvoirs publics d'évaluer un risque sanitaire avéré pour les citoyens d'aujourd'hui que de prendre en compte une nuisance potentielle que les modes de vie actuels pourraient faire peser sur les conditions de développement territorial des générations futures.

Document 6.147. L'intérêt des magazines pour le développement durable des territoires

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	215	2003	« Environnement - Parole, paroles »
<i>Alternatives économiques</i>	226	2004	« Santé - Pourquoi tergiverser ? »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Collectivités locales : la longue marche du développement durable - Déchets - Peu d'efforts pour éviter l'incinération »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Collectivités locales : la longue marche du développement durable - Achats socialement responsables - Encore très insuffisamment développés »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Collectivités locales : la longue marche du développement durable - Efficacité énergétique - Des niveaux d'engagement très divers »
<i>Alternatives économiques</i>	242	2005	« Plan climat - La France frileuse »
<i>L'Express</i>	2 723	2003	« Environnement - La géothermie fait son chemin »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 066	2004	« Charte de l'environnement - Qui a peur du "risque zéro" ? »
<i>Le Point</i>	1 695	2005	« Loi sur l'eau, un coup d'épée »
<i>Politis</i>	770	2003	« Des Réseaux vulnérables »
<i>Télérama</i>	2 899	2005	« Écologie - Jacques Chirac veut protéger le littoral. La cote d'alerte est dépassée »
<i>Terre Sauvage</i>	189	2003	« Ce que le réchauffement climatique va changer en France »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« La Protection de la nature en France - Un modèle à bout de souffle »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Effet de serre, effort à faire »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Nappes et rivières – Quand l'eau douce se dégrade »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Natura 2000 – La France, mauvais élève de l'Europe »

Protéger les milieux fragiles : sanctuarisation ou intégration ?

Les différentes formes de pollution sont régulièrement accusées d'appauvrir le potentiel biophysique des territoires par l'accumulation de déchets, la pollution des eaux, des sols et de l'air tout en provoquant des atteintes à la biodiversité par la destruction des biotopes (littoraux, rivières). Au-delà de considérations générales sur « *la folie des hommes* »⁵⁷¹, les journalistes reprochent aux pouvoirs publics de ne pas mener de politique à la hauteur des enjeux liés au développement durable, que ce soit en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ou de protection des ressources en eau⁵⁷². *Alternatives économiques* déplore par exemple « *des niveaux d'engagement très divers* » selon les collectivités, avec de « *nombreux retardataires* » (n° 228, 2004). Le traitement médiatique du développement durable entretient toujours une confusion entre la protection de la nature, conçue comme un patrimoine culturel à respecter, et la reconnaissance des écosystèmes comme des biens publics à sauvegarder en raison du potentiel de développement intrinsèque qu'ils contiennent. C'est le cas de *Terre*

⁵⁷¹ *Le Nouvel Observateur*, n° 2 030, 2003.

⁵⁷² *Alternatives économiques*, n° 235, 2005.

Sauvage qui propose un dossier spécial dans son numéro 205 sur « *la protection de la nature en France* » où sont répertoriées un certain nombre de carences : en France, les dispositifs de protection seraient insuffisants, les zones de préservation de la biodiversité remarquable étant trop exiguës et mal réparties sur le territoire national, les pouvoirs publics étant plus enclins à privilégier des parcs naturels régionaux trop peu contraignants (document 6.148. et 6.149.).

Document 6.148. La pauvreté des espaces protégés

« Les parcs nationaux sont des réussites ? Certes, mais aucun n'a été créé en métropole depuis 1979. Tous les parcs métropolitains - sauf celui des Pyrénées - sont situés dans le quart sud-est de la France ; tous - sauf celui de Port-Cros - sont des parcs de montagne. Pas un parc au nord de la Loire, pas un en zone humide, pas un

en forêt, pas un en plaine ! Le Conservatoire du littoral joue pleinement son rôle ? Certes, mais il a, chaque année, chaud au portefeuille : dans sa première mouture, le budget 2005 prévoyait une baisse de 40 % de ses crédits ».

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

Document 6.149. Les parcs naturels régionaux : un développement durable contre la « nature » ?

« Les associations de protection de la nature s'inquiètent. Et si la création de nouveaux parcs n'était, en l'occurrence, qu'un prétexte pour dépecer la loi sur les parcs nationaux ? Et créer des parcs au rabais, qui n'auraient de parcs nationaux que le nom et ressembleraient davantage, en terme de protection, à des parcs régionaux ? La première mouture du projet de loi confirmait

ces craintes. Elle prévoyait notamment qu'on puisse faire du "développement durable" jusque dans les zones centrales des parcs. "Le "cœur" d'un parc doit être réservé à la protection de la nature, proteste Michel Échaubard, de la SNPN (Société nationale de protection de la nature). On ne veut pas y entendre parler de développement, surtout qu'on y met n'importe quoi, dans ce terme" ».

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

Dans cet article, le développement durable est présenté comme une hypocrisie et un obstacle à la préservation des écosystèmes naturels, les PNR étant des contre-exemples à ne pas multiplier. On atteint ici un niveau de maximalisme dans les exigences de protection qui se rapproche d'une forme perfectionniste de naturalisme : les activités humaines ne pourraient coexister avec la nature et seule la vie sauvage serait justifiée. Cet idéal recoupe largement la vision géoéthique radicale développée par la *deep ecology* aux États-Unis ou par un écologue comme Jean-Claude Génot en France, auteur de plusieurs ouvrages appelant à la multiplication de zones entièrement sanctuarisées⁵⁷³. Ces analyses débouchent sur un plaidoyer en faveur d'une conception jacobine de la gouvernance territoriale, la décentralisation étant envisagée comme responsable du sacrifice des espaces naturels au profit des intérêts économiques (documents 6.150.).

Document 6.150. La décentralisation ou le sacrifice de la nature

« Parcs nationaux et Conservatoire du littoral sont les fleurons d'une politique de la nature conçue dans les années 70, dans la France post-gaullienne, jacobine et régaliennne, où la protection de la nature était considérée comme un

Des élus qui, quand ils ne sont pas carrément opposés aux parcs, n'y voient guère qu'une étiquette et ne veulent surtout pas remettre en cause les activités économiques : c'est le cas en mer d'Iroise, où la pêche par chalutage resterait permise. La mode est à la décentralisation et, en matière de protection de la nature, ce n'est pas sans risques ».

⁵⁷³ GÉNOT Jean-Claude (2008) *La nature malade de la gesti*

GÉNOT Jean-Claude (2003) *Quelle éthique pour la nature*, Édisud, Aix-en-Prov

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

élément de l'aménagement du territoire (...) Le projet de loi [portant sur la création de nouveaux parcs nationaux] donne la clef des conseils d'administration des parcs nationaux aux élus locaux, au détriment des scientifiques et des associations.

Les élus locaux sont présentés comme irresponsables, soumis aux forces du marché, révélant le poids de la défiance à l'encontre de la démocratie représentative, même décentralisée. Au contraire, « scientifiques » et « associations » sont montrés comme des forces légitimes : le désintéressement de leur engagement serait le garant de leur capacité à ordonner justement la priorité entre la préservation des grands équilibres naturels et les contingences matérielles de l'économie locale. Dans le même ordre d'idées, plusieurs articles du dossier dénoncent les atteintes provoquées par les activités agro-pastorales à l'encontre des milieux fragiles comme les montagnes ou les marais : la cartographie est utilisée pour figurer une disparition inquiétante des espaces naturels au profit des espaces productifs, que ce soit à l'échelle du territoire national dans son ensemble ou du marais Poitevin par exemple. L'exemple des loups et des ours montre la France comme une friche écologique à reconquérir, quitte à utiliser des moyens artificiels. En ce sens, les massifs d'Europe centrale et orientale paraissent mieux préservés contre l'emprise de l'homme. La modernisation des activités est présentée comme un phénomène néfaste incompatible avec la préservation des systèmes socio-écologiques traditionnels et équilibrés, garants d'une certaine durabilité nécessaire à la sauvegarde de l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle plusieurs magazines envisagent la labellisation des territoires comme une manière d'assurer la préservation d'un patrimoine inaliénable pour les générations futures. Un article du *Point* considère ainsi que le classement du marais Poitevin en parc naturel régional permettrait d'enrayer le processus de colonisation par les cultures en plein champ au profit d'activités compatibles avec le respect des zones humides (documents 6.151., 6.152. et 6.153.).

**Document 6.151. La France :
un espace déserté par les espèces sauvages**

« L'ours, de son côté, fait le gros dos, activité où il excelle. Après des centaines de milliers d'années de présence sur un territoire qu'on appelle depuis peu la France, il est pour ainsi dire mort. Cannelle, qui était le dernier ours femelle de la sous-espèce présente dans les Pyrénées, a été tuée par un chasseur le 2 novembre 2004. Dans le Béarn, où subsistait jusque là un ultime noyau "autochtone", il n'y a plus que deux mâles. Par bonheur, quelques passionnés ont permis, en 1996 et 1997, la réintroduction, dans les Pyrénées centrales, de plusieurs ours capturés en Slovénie. Dont la célèbre Melba, elle aussi tuée par un chasseur. Ces ours "immigrés" se sont admirablement adaptés en France et, aujourd'hui, on pense qu'une quin-



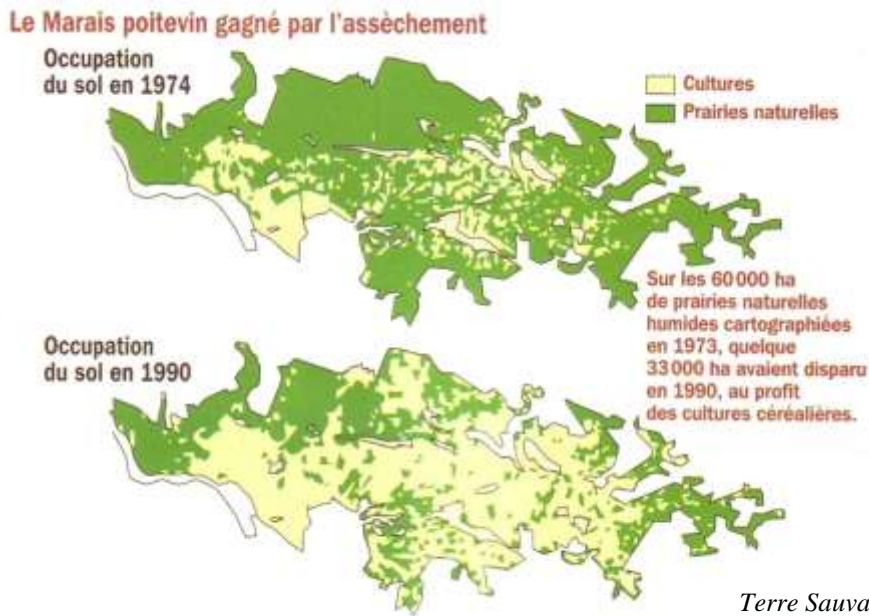
zaine d'animaux circulent sur les crêtes, entre Ariège, Haute-Garonne et val d'Aran espagnol. C'est trop peu pour garantir une population stable, mais l'émotion soulevée par la mort de Cannelle semble avoir débloqué le dossier ».

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

Document 6.152. La destruction du marais Poitevin par assèchement mercantile

« Le marais Poitevin, cette merveille, couvre presque 100 000 hectares entre Niort et la mer. L'ancien golfe du Poitou, peu à peu colmaté par des alluvions marines et fluviales, est si plat qu'il conserve l'eau plus qu'ailleurs. Pendant des siècles, le marais Poitevin a été un océan de prairies humides parcourues par les troupeaux et les oiseaux. En 1979, il reste autour de 65 000 hectares de prairies naturelles. Mais seulement 46 000 en 1989 et à peine 29 000 en 1997. Depuis ? Le massacre continue, plus discrètement : officiellement, de 200 à 300 hectares de prairies disparaissent chaque année.

À qui profite le crime ? À cette agriculture intensive et polluée dont plus personne ne veut. Les grandes cultures, surtout celle du maïs, énorme consommateur d'eau, ont augmenté leurs surfaces, en vingt ans, d'au moins 40 %. Le comble, c'est qu'il faut, pour nourrir la bête, irriguer massivement, assécher de plus en plus un marais exsangue. Des puits se tarissent - dans une zone humide ! - , certaines rivières ne coulent plus, comme la Smagne, le Longèves, l'Autize, la Courance, le Mignon. La mer peut elle-même faire des incursions sous le marais "grâce" à des phénomènes de dépression bien connus des spécialistes ».



Document 6.153. Le marais Poitevin, un patrimoine mis en défens

Poitou Le Marais retrouve son label

Après huit années de conflit entre écologistes et agriculteurs, le Marais poitevin s'apprête à retrouver son statut de parc régional. Ce label avait été suspendu en 1996 pour atteinte aux prairies naturelles, dont la superficie (30 000 hectares) fondait comme neige au soleil. L'application du plan Roussel doit permettre au Marais de rejoindre les 75 parcs régionaux de France. - Il s'agit de reconquérir 10 000 hectares de prairies sur dix ans, avec accompagnement financier pour les agriculteurs », précise Philippe Sauvage, directeur du parc

interrégional du Marais poitevin. Un second volet prévoit la création de retenues afin d'éviter l'assè-

chement par l'irrigation. Une enveloppe de 286 millions d'euros, prise en charge à 40 % par les col-

lectivités locales, doit financer l'intégralité du plan.

Il s'agit aussi de jouer la carte touristique. On enregistre 850 000 passages annuels, mais une fréquentation fugitive, donc peu rentable. Or un touriste qui reste, c'est un touriste qui dépense. Les responsables misent donc sur la diversification dans un marais qui n'est connu que pour ses balades en barque : développement de la capacité d'hébergement et plan vélo qui vise la création de 120 kilomètres de pistes, de Niort à la mer ■
Eddy Charpol



Une enveloppe de 286 millions d'euros pour redevenir parc régional ■

Le Point, n° 1 636, 2004.

Cette extraction du territoire de la libre emprise économique vise à défendre les écosystèmes fragiles contre les usages privés susceptibles d'abîmer un ensemble de propriétés considérées comme un patrimoine commun. Cette sanctuarisation des espaces naturels est souvent présentée avec bienveillance par la presse magazine, comme l'illustre le traitement médiatique de l'action du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (document 6.154.).

Document 6.154. La course au littoral, entre colonisation et mise en défens (1)

« Grâce à son opiniâtreté inoxydable, cet organisme public est devenu le premier propriétaire foncier en bord de mer avec 73 613 hectares, soit 888 kilomètres de linéaire

côtier. Il lui en a coûté 334 356 934 euros. Au moins ça que les promoteurs n'auront pas ».

Le Point, n° 1 710, 2005.

Évoquant le rôle du même Conservatoire du littoral, *Télérama* rejoint les positions géoéthiques développées par *Terre Sauvage* ou *Le Point* selon lesquelles les pouvoirs publics auraient vocation à soustraire les espaces naturels remarquables à l'emprise économique des activités marchandes (document 6.155.).

Document 6.155. La course au littoral, entre colonisation et mise en défens (2)

« En trente ans, le Conservatoire a protégé 660 kilomètres de côtes, soit 75 000 hectares rendus à la nature, aux oiseaux et aux promeneurs. Son objectif, d'ici à 2050 : multiplier ces chiffres par trois. Bravo... si le Conservatoire ne sert pas d'alibi. Car il reste près de 5 000 kilomètres de côtes qui endurent les assauts des aménageurs. La mer attire. Des plaisanciers, des vacanciers,

des habitants à l'année. Et même des entreprises. Avec un important flux migratoire, la densité de population des communes des bords de l'eau est aujourd'hui deux fois plus élevée qu'ailleurs et le béton gagne, malgré la loi "littoral" de 1986 qui régleme les constructions : chaque année, 50 000 logements neufs et 7 000 locaux d'activité mitent un peu plus nos côtes ».

Télérama, n° 2 899, 2005.

L'argumentation est ici assez complexe : si la critique des « aménageurs » livrant le littoral au béton est relativement classique, l'action du Conservatoire du littoral n'est pas seulement saluée au nom de la préservation d'une « nature » qui mériterait d'être sanctuarisée contre la

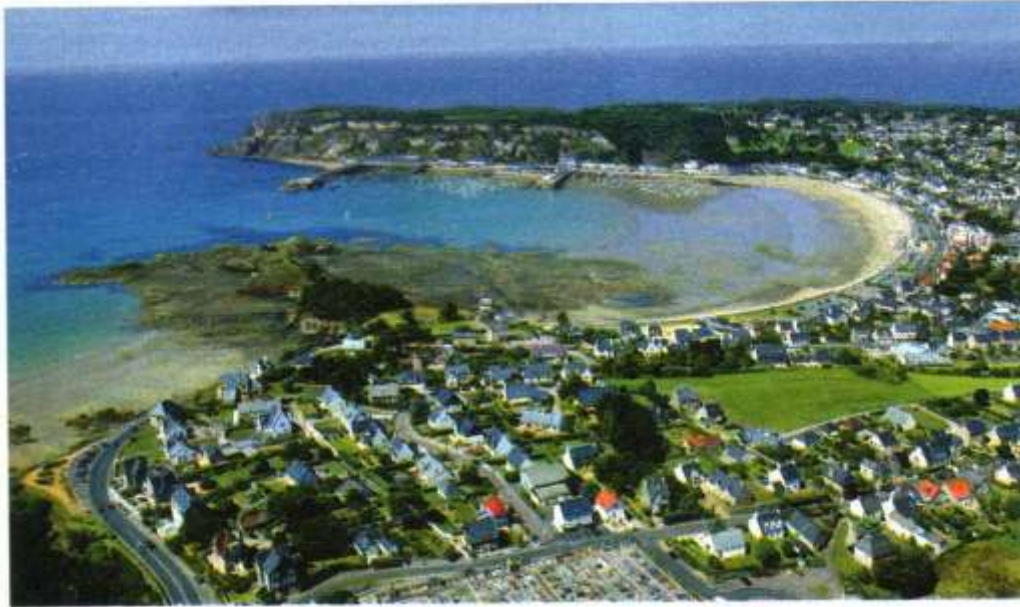
prédation humaine mais bien aussi car elle permet de palier les carences d'un urbanisme littoral mal contrôlé. Ici, la justice territoriale ne réside pas dans l'exil des hommes mais plutôt dans leur intégration raisonnable au milieu, afin que tous les usages puissent coexister : le plaisir du promeneur, les intérêts des travailleurs locaux... Cette position se différencie alors du point de vue de *Terre Sauvage* sur les PNR. L'article comporte en outre une réflexion sur les conséquences sociales de la colonisation foncière par le développement touristique : la régulation marchande du parc immobilier attire des résidents secondaires et chasse, de façon inéquitable aux yeux des élus locaux, les habitants permanents trop pauvres pour rester (document 6.156.).

Document 6.156. La ségrégation des espaces résidentiels côtiers

« Conseiller municipal de Fouesnant (Finistère), Gérard Méval réagit à ce que le président n'a pas dit : " En Bretagne, 70 % du linéaire côtier est urbanisé. Avec, entre autres conséquences, une hausse vertigineuse des prix : jeunes ménages et smicards ne peuvent plus se loger

alors que les résidences secondaires, vides les trois quarts du temps, occupent les meilleures places... ».

« Vue aérienne d'Erquy, sur un littoral breton déjà urbanisé à 70 % »





Télérama, n° 2 899, 2005.

L'engagement des collectivités territoriales en faveur du développement durable

Les autres magazines insistent davantage sur l'action, très souvent insuffisante, des pouvoirs publics en matière de développement durable. Dans un dossier consacré au rôle des politiques publiques locales dans l'effort global en matière de développement durable (document 6.157.), le mensuel *Alternatives économiques* suggère que les efforts sont inégalement répartis, les collectivités les moins vertueuses étant dénoncées de façon explicite (« *les agglomérations les moins responsables* », « *les attardés de l'efficacité énergétique* »). Ce genre d'article stigmatisant certaines collectivités vise à alerter le lectorat par une information indépendante et, éventuellement, à faire pression sur les responsables politiques locaux pour qu'ils s'alignent sur leurs homologues, dans le cadre d'une utilisation constitutionnaliste du *benchmarking* territorial.

Document 6.157. La dénonciation des collectivités les moins impliquées dans le développement durable

Le commerce équitable																									
<p>« Les achats publics représentent 17 % du PIB. La commande publique est (ou plutôt pourrait être) un levier puissant en matière d'achats socialement responsables. (...) Pour l'instant, parmi les grandes agglomérations, seules les villes de Clermont-Ferrand, Limoges, Mulhouse, Lyon, Niort et Tours se sont engagées ».</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">Les agglomérations les moins responsables</p> <p>Grandes agglomérations n'ayant pas pris d'engagement officiel vis-à-vis du commerce équitable, des achats socialement responsables (au-delà du seul travail des enfants) et de l'usage des bois certifiés.</p> <table border="0"> <tr> <td>Amlens</td> <td>Provence</td> <td>Reims</td> </tr> <tr> <td>Annemasse</td> <td>Metz</td> <td>Rouen*</td> </tr> <tr> <td>Bayonne</td> <td>Montbéliard</td> <td>Thionville</td> </tr> <tr> <td>Béthune</td> <td>Nancy</td> <td>Toulon</td> </tr> <tr> <td>Douai-Lens</td> <td>Nice</td> <td>Troyes</td> </tr> <tr> <td>Le Havre</td> <td>Orléans*</td> <td>Valence</td> </tr> <tr> <td>Marseille*</td> <td>Pau</td> <td>Valenciennes</td> </tr> <tr> <td>Aix-en-</td> <td>Perpignan</td> <td></td> </tr> </table> <p style="font-size: small;">* Est engagé dans une démarche sans l'officialiser par une motion adoptée en conseil.</p>  </div>	Amlens	Provence	Reims	Annemasse	Metz	Rouen*	Bayonne	Montbéliard	Thionville	Béthune	Nancy	Toulon	Douai-Lens	Nice	Troyes	Le Havre	Orléans*	Valence	Marseille*	Pau	Valenciennes	Aix-en-	Perpignan	
Amlens	Provence	Reims																							
Annemasse	Metz	Rouen*																							
Bayonne	Montbéliard	Thionville																							
Béthune	Nancy	Toulon																							
Douai-Lens	Nice	Troyes																							
Le Havre	Orléans*	Valence																							
Marseille*	Pau	Valenciennes																							
Aix-en-	Perpignan																								
La lutte contre la consommation d'énergie																									
<p>« La démarche haute qualité environnementale (HQE) permet notamment de limiter cette consommation tout en améliorant le confort d'utilisation dans les bâtiments neufs. Cette démarche constitue un des outils importants que les collectivités locales peuvent mettre en avant pour les constructions qu'elles engagent ou qu'elles soutiennent auprès du public. En matière de construction HQE et de mise en place de systèmes de management environnemental, les aides ne sont pas généralisées. Par exemple, le Languedoc-Roussillon et l'Île-de-France n'en proposent pas »</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">Les attardés de l'efficacité énergétique</p> <p>Régions sans agences régionales de l'énergie et de l'environnement, ni aides à la mise en place de systèmes de management environnemental ou à la haute qualité environnementale, en mai 2004.</p> <p>Alsace Auvergne Pays-de-la-Loire</p> <p>Grandes agglomérations sans lieu de conseil et d'information en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, en mars 2004.</p> <table border="0"> <tr> <td>Anancy</td> <td>Limoges</td> <td>Orléans</td> </tr> <tr> <td>Annemasse</td> <td>Lorient</td> <td>Reims</td> </tr> <tr> <td>Avignon</td> <td>Metz</td> <td>Saint-Etienne</td> </tr> <tr> <td>Béthune</td> <td>Montbéliard</td> <td>Saint-Nazaire</td> </tr> <tr> <td>Le Havre</td> <td>Nîmes</td> <td>Thionville</td> </tr> </table>  </div>	Anancy	Limoges	Orléans	Annemasse	Lorient	Reims	Avignon	Metz	Saint-Etienne	Béthune	Montbéliard	Saint-Nazaire	Le Havre	Nîmes	Thionville									
Anancy	Limoges	Orléans																							
Annemasse	Lorient	Reims																							
Avignon	Metz	Saint-Etienne																							
Béthune	Montbéliard	Saint-Nazaire																							
Le Havre	Nîmes	Thionville																							

Alternatives économiques, n° 228, 2004.

Certaines collectivités sont au contraire montrées en exemple pour leur engagement pionnier en matière d'exploitation des énergies renouvelables, comme le suggère *L'Express* à propos de la municipalité de Villejuif (document 6.158.).

Document 6.158. Le rôle de l'investissement dans le développement de la géothermie

« Près de 20 000 habitants de Villejuif, au sud de Paris, seront bientôt reliés à un réseau géothermique. Ils pourront ainsi se chauffer et se laver sans émettre de gaz à effet de serre. Déjà une trentaine de communes d'Île-de-France bénéficient de cette source d'énergie non polluante, puisée dans la croûte terrestre. (...) Sur les 150 puits envisagés, seuls une trentaine fonctionnent. Au-

jourd'hui, les procédés d'exploitation sont bien maîtrisés. Reste l'obstacle financier : le taux de TVA est élevé (abonnement taxé à 19,6 % contre 5,5 % pour le gaz) et l'investissement coûteux. "La géothermie n'est pas une énergie suffisamment prise en compte par les pouvoirs publics", regrette Jean Lemale, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ».

L'Express, n° 2 723, 2003.

Toujours à propos des énergies renouvelables, d'après l'ADEME, seuls les pouvoirs publics seraient capables de prendre en charge l'investissement à long terme qu'exige la mise en place de réseaux géothermiques à un niveau collectif. Par ailleurs, *Alternatives économiques* n'oublie pas de déplorer le manque de volonté du gouvernement central (document 6.159.).

Document 6.159. Le territoire national : un environnement sacrifié au nom de l'économie

« Dès 2003, le ministère de l'Environnement a été une des premières victimes des arbitrages budgétaires. Et tout particulièrement l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). (...) Le grand débat sur l'énergie lancé début 2003 ne paraît guère avoir d'autre

objectif que de préparer la relance du programme nucléaire français. Malgré la catastrophe d'AZF à Toulouse et celle du Prestige, la loi sur les risques industriels adoptée au début de l'année ne comportait pas d'avancée importante, tandis qu'à Bruxelles, le gouvernement français

se bat actuellement pour éviter une directive trop contraignante pour les industriels en matière d'assurance contre les risques. Bien que les problèmes de qualité de l'eau soient aussi aigus, notamment en Bretagne, le travail parlementaire sur la loi sur l'eau a été interrompu et ne devrait reprendre, au mieux que l'an prochain. En ma-

tière de grandes infrastructures, les premières orientations annoncées, notamment le report envisagé du tunnel ferroviaire Lyon-Turin, indiquent plutôt un retour au tropisme traditionnel de la droite en faveur du tout-routier. Et cerise sur le gâteau, la loi montagne vient d'être assouplie, pour la plus grande joie des bétonneurs ».

Alternatives économiques, n° 215, 2003.

Lla politique énergétique de la France est dans l'ensemble dénoncée pour son manque de volontarisme en faveur des ressources renouvelables. Le parc éolien ne serait pas à la mesure du potentiel écologique de la France, tandis que les autorités compteraient de façon hypocrite sur les barrages hydroélectriques pour faire bonne figure auprès de leurs homologues européens (documents 6.160. et 6.161.).

Document 6.160. Le vent : une ressource mal exploitée

« La France est, avec la Grande-Bretagne, la deuxième réserve de vent en Europe. Mais elle reste le pays le plus faiblement équipé par habitant, avec une production 60 fois moindre que celle de l'Allemagne. Peu à peu, cependant, les éoliennes apparaissent. C'est rentable, et

les défenseurs du nucléaire eux-mêmes (EDF, Areva) investissent dans le vent. Non sans schizophrénie, car en même temps, ils soutiennent discrètement les associations prétendument écologistes ».

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

Document 6.161. Les montagnes : un alibi commode mais un patrimoine dégradé par les barrages

« La France ne sauve-t-elle les meubles que grâce à ses barrages, dont l'électricité est classée parmi les énergies renouvelables, ce qui permet à EDF de s'autoproclamer "le premier producteur de l'Union européenne" en la ma-

tière. Un comble, car ces barrages, non contents d'avoir noyé des paysages uniques, ont transformé les fleuves les plus vivants en succession de plans d'eau artificiels, empêchant les migrations des oiseaux ».

Terre Sauvage, n° 205, 2005.

Si aucun article du corpus ne s'oppose explicitement aux champs d'éoliennes, *L'Expansion* insiste, avec un ton mesuré et relativement optimiste, sur la responsabilité des pouvoirs publics en matière d'implantation, notamment dans le cadre d'un développement cohérent et compatible avec un respect équitable des libertés individuelles à l'échelle locale (document 6.162.).

Document 6.162. L'implantation équitable des champs d'éoliennes

« Bientôt, tout va changer. Fini le temps du développement anarchique, où une poignée d'agriculteurs illuminés plantaient leurs éoliennes au milieu de leurs prés pour revendre leurs kilowatts à prix d'or à EDF. Si elle veut respecter ses engagements envers la Commission de Bruxelles, c'est par milliers que la France va devoir plan-

ter des éoliennes. (...) L'industrie est sérieusement encadrée depuis le début de l'année, avec un dispositif législatif imposant permis de construire, enquête publique et étude d'impact pour l'implantation de toute machine dont la puissance excède 2,5 mégawatts ».

L'Expansion, n° 677, 2003.

Ici, l'intérêt global en faveur des énergies renouvelables ne saurait aboutir au saccage du cadre de vie des riverains, la puissance publique étant censée prévoir un système réglementaire optimisant l'implantation des hélices. *Politis*, hebdomadaire de gauche opposé au néolibéralisme, n'hésite pourtant pas à dénoncer le monopole d'EDF et la politique développée par

le groupe public concernant la production et la desserte électrique en France (document 6.163.).

Document 6.163. Un réseau électrique aux mains d'un acteur monopolistique

« La structure du réseau allemand est bien différente : les lignes à très haute tension sont inexistantes, et nombre de lignes de taille moyenne sont enterrées. La production d'électricité y est beaucoup plus décentralisée qu'en France, avec de nombreuses centrales municipales, et une multiplication des compagnies de distribu-

tion d'électricité - une seule en France, EDF. (...) Les immenses réticences d'EDF face aux demandes de raccordement d'éoliennes ou de toits photovoltaïques de particuliers s'expliquent aussi par la structure du réseau prévu pour alimenter les consommateurs à partir de grosses centrales nucléaires ».

Politis, n° 770, 2003.

Le réseau électrique français est jugé beaucoup moins économe que le dispositif allemand car il serait enfermé dans un mode de fonctionnement centralisé, fondé sur une hyperconcentration de la production et peu adapté aux énergies renouvelables.

Face au manque général de volonté politique, à l'inertie du système socio-économique et devant les enjeux du développement durable, parmi les nombreux articles présentant les conséquences du réchauffement climatique à l'échelle du globe, *Terre Sauvage* fait preuve d'une certaine audace en affirmant dévoiler « *ce que le réchauffement va changer en France* » (document 6.164.). Les prévisions évoquées ici sont tantôt accompagnées de mises en garde relatives à l'incertitude des données et des tendances possibles, tantôt beaucoup plus affirmatives et péremptoires.

Au-delà du caractère avéré ou non d'un tel processus, la réflexion prospective s'oriente uniformément vers la recherche de catastrophes ou d'évolutions négatives, sans explorer les opportunités qu'un tel réchauffement pourrait laisser entrevoir en termes de mise en valeur économique ou sociale. Il s'agit moins d'informer de façon objective que de convaincre le lecteur qu'une telle éventualité serait forcément dommageable, sans que rien de positif ne puisse être attendu en matière agricole ou touristique, par exemple. Les indicateurs figurant sur la carte, correspondant à chacune des six conséquences détaillées dans la légende en contrebas, sont localisés de façon très approximative sous la forme d'icônes suggérant un danger, comme si l'objectif était que l'essentiel du territoire national soit couvert de manière assez homogène afin que tout lecteur s'aperçoive du caractère général de la menace. La crainte d'une détérioration des qualités actuelles du territoire, l'état des rivages, des vallées mais aussi des montagnes et du Midi, tout doit servir à la prise de conscience que la lutte contre le réchauffement climatique s'impose comme une priorité politique.

Document 6.164. Scénario d'une France touchée par le réchauffement climatique



Stress en tout genre pour les arbres

La forêt française va-t-elle changer ? C'est plus que probable, même s'il est difficile de se montrer précis. Les stress à répétition, notamment hydriques, ne peuvent que fragiliser les arbres et modifier à terme la composition des forêts. Certains spécialistes pensent que les hêtres du nord de la France, les chênaies du centre et les pinèdes des Landes sont menacés.

De l'eau comme s'il en pleuvait

Chacun s'est bien rendu compte que les inondations, souvent très graves dans leurs conséquences, se multiplient en France et même en Europe. Aucun scientifique n'est en mesure de relier ce phénomène au réchauffement climatique mais des modèles climatiques indiquent en plusieurs cas que nous allons assister à une réelle intensification du cycle de l'eau en Europe du Nord, France comprise. Crues et inondations seront de plus en plus fréquentes.

Du bois dont on fait les allumettes

Là encore, beaucoup de doutes, beaucoup de questions. Si le nord de la France pourrait, selon certaines prévisions, devenir, du moins pour une période, davantage pluvieux, le sud devrait, lui, être de plus en plus sec. Le climat de type méditerranéen devrait s'étendre et se rapprocher, dans l'extrême sud, de celui de l'Afrique du Nord. À l'évidence, les forêts du pourtour de la Méditerranée et celle des Landes subiront des risques accrus d'incendie.

Ouragans sur le Maine

On se souvient sans mal de la formidable tempête de décembre 1999. Du jamais vu de mémoire humaine. Va-t-on vers de plus en plus de phénomènes extrêmes dans notre doux pays de France ? C'est pratiquement sûr. Le réchauffement climatique devrait accentuer les différences de températures entre le nord et le sud de l'Atlantique. Or ces différences sont à la base même de phénomènes comme les tempêtes. Elles pourraient se concentrer sur le centre de la France, où existe comme une sorte de couloir "privilegié".

La mer qu'on voit monter

Elle monte, elle monte, même si l'on ne se rend pas compte. Depuis le début du réchauffement en cours – environ + 0,6° C en moyenne depuis un siècle –, les mers ont déjà gagné environ 20 cm. Au cours de ce siècle, leur niveau augmentera probablement entre 25 et 95 cm. Pour les villes françaises, les marais, les estuaires, les conséquences seront très importantes. La Camargue et la côte du Languedoc connaîtront certainement des phénomènes au moins locaux de submersion.

Vers la fin du ski en France ?

Météo France a tenté d'imaginer un scénario concernant les montagnes françaises. En cas d'augmentation de 1,8° C de la température moyenne, les effets seraient déjà spectaculaires. Du moins à partir de 1 000 mètres et surtout de 1 500. Le nombre de jours d'enneigement serait en forte diminution - jusque 45 % en moins dans le massif du Mercantour -, de même que l'épaisseur de la couche de neige. De nombreuses stations de ski devraient fermer.

Terre Sauvage, n° 189, 2003.

Ce travail de mise en alerte répond avant tout à l'impératif géoéthique de maintenir les questions environnementales au cœur de l'agenda médiatique, exerçant une pression indirecte et permanente sur les pouvoirs publics soumis par ailleurs à l'action souterraine et régulière dénoncée des *lobbies* économiques. Sans remettre en cause le principe de libre marché, l'État constitutionnaliste serait également censé se réserver la possibilité d'introduire des règles incitatives en faveur de l'équité territoriale, en luttant par exemple pour la réduction des pollutions et de la consommation d'énergie non renouvelable, à l'image du message suggéré par un article de *L'Express* favorable au lancement par le gouvernement d'un « *plan vert* » en 2004 (document 6.165.).

Document 6.165. Le développement durable ou la perspective d'une fiscalité écologique

« Outre le système d'aides financières incitatives annoncé par Nicolas Sarkozy, des "certificats verts" devraient voir le jour, se félicite-t-on au ministère de

l'Écologie : les producteurs d'énergies polluantes se verraient obligés d'acheter des certificats à ceux respectant l'environnement ».

L'Express, n° 2 755, 2004.

L'implication en faveur de politiques de sauvegarde des écosystèmes et de lutte contre les pollutions est telle que certains magazines comme *Terre Sauvage* peuvent parfois, lorsque l'actualité l'exige, rompre avec le style habituel de leurs articles pour présenter un projet de loi ou l'adossent d'une « *charte de l'environnement* » à la constitution, invitant les lecteurs à adresser au journal des commentaires sur le contenu du texte proposé au Congrès et à suggérer d'éventuelles modifications (document 6.166.).

Document 6.166. La constitutionnalisation de l'environnement proposée aux lecteurs de *Terre Sauvage*

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Article 1^{er}

Le premier alinéa du préambule de la Constitution est complété par les mots suivants : « ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2003. »

Article 2

La Charte de l'environnement de 2003 est ainsi rédigée :

« Le peuple français, considérant, que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ; que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ; que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ; que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ; que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ; qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ; proclame :

Article 1^{er} – Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé.

Article 2 – Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3 – Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou, à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement.

Article 4 – Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5 – Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus.

Article 6 – Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social.

Article 7 – Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8 – L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9 – La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10 – La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

Terre Sauvage, n° 187, 2003.

Quelques semaines après, le même magazine, en collaboration avec *La Croix* et *Phosphore*, publie les résultats de cette libre consultation : les lecteurs ayant répondu, *a priori* les plus sensibles à cette question, apparaissent plus exigeants que le gouvernement (document 6.167.).

Document 6.167. La constitutionnalisation de l'environnement corrigée par les lecteurs de *Terre Sauvage*

CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT: VOS AMENDEMENTS*

Article 1^{er}
Le premier alinéa du préambule de la Constitution est complété par les mots suivants: « ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2003. »

Article 2
« Le peuple français, considérant, que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité; que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel; que l'environnement et la diversité biologique sont en le patrimoine commun des êtres humains et de tous les êtres vivants; que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution; que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles; que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation; qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures, et des autres peuples et des autres êtres vivants à satisfaire leurs propres besoins; proclame:

Article 1^{er} – *Chacun Tout être vivant a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé physique, morale et psychique.*

Article 2 – *Toute personne physique ou morale a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Lors de tout projet d'envergure, une étude d'impact sur l'environnement doit être menée.*

Article 3 – *Toute personne physique ou morale doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou, à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement.*

Article 4 – *Toute personne physique ou morale doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement à la mesure*

de sa responsabilité, dans ses dimensions marchandes et non-marchandes, écologiques, sociales et économiques, dans les conditions définies par la loi. Le préjudice écologique subi par les écosystèmes et la biodiversité doit être intégralement indemnisé.

Article 5 – *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage ainsi qu'à la mise en œuvre, d'urgence et par des organismes indépendants, de procédures d'évaluation des risques encourus, tout en en informant la population.*

Article 6 – *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social.*

Article 7 – *Toute personne physique ou morale a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

Article 8 – *L'éducation et la formation à l'environnement et à l'écocitoyenneté doivent être obligatoires dans tout établissement scolaire et ce, dès le plus jeune âge, et contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.*

Article 9 – *La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

Article 10 – *La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. La présente Charte se pliera à tout texte européen ou international à caractère réglementaire prévoyant une préservation de l'environnement accrue par rapport aux articles 1 à 10 de la Charte de l'environnement. »*

*En noir: le texte tel qu'il sera soumis aux parlementaires.
 En rouge: vos amendements (ajouts ou suppressions).

Terre Sauvage, n° 190, 2003.

La version corrigée, bien que n'ayant aucune force réglementaire, indique la tendance du lectorat de *Terre Sauvage* à favoriser une politique reconnaissant des droits aux être vivants, et pas seulement aux êtres humains, tout en attribuant des devoirs aux citoyens mais aussi aux « *personnes morales* », c'est-à-dire aux associations et aux entreprises pouvant être à la source de pollutions diverses. L'insistance sur la transparence et l'éducation constitue un autre aspect du message.

C'est la raison pour laquelle, au-delà du rôle des pouvoirs publics, plusieurs magazines insistent sur les responsabilités individuelles des citoyens (documents 6.168., 6.169. et 6.170.).

Document 6.168. L'appel à la responsabilisation environnementale

« Condition essentielle pour réussir cette politique : un changement d'habitudes des consommateurs. Il faut qu'ils choisissent les produits totalement recyclables et

refusent d'acheter les marques qui abusent de l'emballage ».

L'Express, n° 2 839, 2005.

Document 6.169. La gestion des déchets ou la lutte contre les inconséquences quotidiennes

« Depuis trente ans, la prise en charge de nos poubelles s'est considérablement améliorée : la collecte des ordures est devenue systématique et le traitement des déchets s'est fait plus discret. Si bien que nos ordures "disparaissent" de plus en plus facilement de nos poubelles comme de nos préoccupations. Dernière trouvaille pour entretenir notre bonne conscience : le tri, censé réconcilier nature et déchets. Mais la magie a ses limites. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de

l'énergie (Ademe) tient les comptes et ils sont alarmants ! Aujourd'hui, chaque Français produit 450 kg d'ordures en moyenne par an, soit trois fois plus qu'il y a vingt ans, pour un total de 28 millions de tonnes. Et le mouvement ne semble pas près de s'arrêter, puisque cette augmentation se poursuit au rythme de 1 % par an. La question semble plus relever de la maladie des sociétés de consommation que de l'affection passagère ».

Alternatives économiques, n° 235, 2005.

Document 6.170. La lutte publique contre le gaspillage

« La ville de Besançon a déjà instauré un tel système de facturation, en faisant payer aux usagers une taxe proportionnelle à la quantité de déchets non triés présentés à l'enlèvement. L'expérience semble concluante : grâce à la responsabilisation, la production globale de déchets

ménagers aurait baissé de 6 % au total, et de 10 % sur le tout-venant, à l'opposé de la tendance nationale ! Sans que l'on sache clairement si c'est l'incitation financière ou la communication conduite autour de cette expérience qui a incité les Bisontins à se montrer plus vertueux ».

Alternatives économiques, n° 235, 2005.

La manière dont chacun gère son espace domestique est montrée comme ayant des répercussions directes sur les équilibres globaux et sur la possibilité de conserver un environnement collectif de qualité. La presse de gauche développe en particulier l'injonction à combattre les « mauvais réflexes » et le « gaspillage » (*Le Nouvel Observateur*, n° 2 069, 2004) afin de responsabiliser les usagers dans leur manière d'habiter un territoire plus large que l'espace domestique sur lequel ils peuvent juridiquement prétendre exercer leur droit à résider. L'exemple de l'habitat écologique choisi par des ménages individuels, censé permettre l'articulation entre le droit local à résider quelque part et le devoir de participer à la préservation de l'environnement global, est mis en avant par des périodiques comme *Télérama* ou *Politis* (document 6.171.).

Document 6.171. L'encouragement médiatique en faveur de l'habitat écologique

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Politis</i>	807	2004	« La Fraîcheur au naturel »
<i>Politis</i>	807	2004	« Le Chanvre a la fibre écolo »
<i>Politis</i>	851	2004	« Environnement - Une école vraiment classe »
<i>Politis</i>	857	2005	« Dossier - Habitat - Chanvre avec vue »
<i>Télérama</i>	2 795	2003	« L'Habitat écologique, tout nouveau, tout bio - C'est une maison verte »

Conclusion à propos de la géoéthique du développement durable

La protection de l'environnement physique et le développement durable des territoires apparaissent comme deux objectifs non nécessairement compatibles. Pour le mensuel *Terre Sauvage*, la vogue du développement durable traduit une certaine hypocrisie consistant à pré-

tendre vouloir protéger les écosystèmes sans remettre fondamentalement en cause les principes de l'économie de marché. Sans forcément être aussi maximaliste, le reste de la presse magazine, notamment certains titres de gauche (*Alternatives économiques, Politis, Télérama*), convient également que l'intervention de la puissance publique serait indispensable pour mieux hiérarchiser les priorités entre les intérêts de la vie quotidienne et les objectifs à long terme. Cette injonction à la mobilisation collective des acteurs économiques, des pouvoirs publics mais aussi des citoyens ordinaires, pour lutter contre les menaces pesant sur l'environnement et répondre aux enjeux du développement durable s'effectue sous la forme d'une dramatisation et d'une radicalisation de la mise en scène des dangers pesant sur l'environnement physique. Un tel traitement médiatique montre comment le débat public territorial peut contribuer à la réflexivité de la société civile sur l'action réglementaire des pouvoirs publics qui la représentent, chaque composante de l'opinion, jamais totalement satisfaite, se mobilisant pour faire prévaloir sa propre conception de la justice territoriale. La définition de normes communes s'inscrit dans l'horizon provisoire instauré par l'actualisation permanente des jugements collectifs qui structurent l'opinion publique, dans l'attente de nouvelles réformes et d'amendements censés améliorer les dispositifs existants. Le débat public se nourrit donc de multiples frustrations que l'actualité soulève et auxquelles les médias donnent une forme suffisamment générale pour interpeller la conscience politique du public. On retrouve un tel mode de fonctionnement concernant l'évocation médiatique de la circulation et de l'organisation des infrastructures de transports.

6.3.5. Géoéthique de la circulation : pollution, mobilité et cohésion urbaine

Le transport constitue une préoccupation récurrente des journalistes de la presse magazine, en particulier des grands newsmagazines, mêlant enjeux économiques, préservation du cadre de vie et contrôle de l'urbanisation (document 6.172.). L'enjeu principal réside dans la place du transport automobile dans des sociétés marquées par la métropolisation, les journalistes interrogeant l'opinion sur la durabilité d'un mode d'urbanisation fondé sur le transport individuel et l'allongement des trajets. Loin d'être considérée comme un facteur de liberté, l'automobile apparaît très souvent comme une source de problèmes difficilement surmontables en raison de l'inertie des systèmes territoriaux et institutionnels régulant l'organisation des agglomérations urbaines en France. *Le Figaro Magazine* est le seul titre à adopter un point de vue libertarien sur cette question : en proposant à ses lecteurs « un petit guide de sur-

vie dans les embouteillages », l'objectif n'est pas de réduire le niveau général des blocages provoqués par l'accumulation d'automobiles mais plutôt de proposer des solutions individuelles permettant de circuler mieux que les autres à l'intérieur de ce système (*Le Figaro Magazine*, n° 18 514, 2004). Le reste de la presse adopte, au contraire, un point de vue moins cynique et beaucoup plus critique. Le transport aérien est le seul autre mode de transport à faire l'objet d'une désapprobation en raison de la pollution atmosphérique qu'il génère, bien que seules les populations résidant à proximité d'aéroports soient concernées (document 6.172.).

Document 6.172. Les transports, une nuisance collective

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Collectivités locales : la longue marche du développement durable - Transports en commun : encore de nombreux retardataires »
<i>Alternatives économiques</i>	231	2004	« Mobilité - Comment sauver la ville de la voiture ? »
<i>L'Express</i>	2 728	2003	« Camions : le vacarme »
<i>L'Express</i>	2 736	2003	« Automobiles - Faut-il limiter l'accès aux centres-villes ? »
<i>L'Express</i>	2 743	2004	« Faut-il construire des tours à Paris ? »
<i>L'Express</i>	2 743	2004	« Interview Jean-Paul Proust - Vitesse variable sur le périf ? »
<i>L'Express</i>	2 755	2004	« Toulouse la (trop) grande ? »
<i>L'Express</i>	2 756	2004	« Automobile : le moteur du bouchon »
<i>L'Express</i>	2 764	2004	« Circulation - Ça chauffe pour les 4x4 »
<i>L'Express</i>	2 766	2004	« Environnement - Avions : pollution pleins gaz »
<i>L'Express</i>	2 772	2004	« Environnement - En vert et contre tout-terrain »
<i>L'Express</i>	2 820	2005	« Île-de-France : rames en rade »
<i>Le Monde 2</i>	76	2005	« Le Tout-terrain en ville : dans quel camp êtes-vous ? 4x4 une affaire de droite »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2033	2003	« Quad : les roues de la frime »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 048	2004	« Circulation - Le Grand ras-le-bol »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 069	2004	« Environnement - Pas si facile d'écraser les 4x4 ! »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 115	2005	« SNCF - Plus de camions, moins de wagons »
<i>Le Point</i>	1 607	2003	« Savoie - Camions - coûteuses autoroutes »
<i>Le Point</i>	1 657	2004	« Pollution - Les 4x4 en terrain glissant »
<i>Le Point</i>	1 683	2004	« Paris Pagaille »
<i>Le Point</i>	1 708	2005	« Tunnel du Fréjus - Le Prix du trafic »
<i>Le Point</i>	1 718	2005	« Environnement - Haro contre les quads »
<i>Le Point</i>	1 736	2005	« Pollution automobile - Le Rapport qui accuse Delanoë »
<i>Politis</i>	876	2005	« Urbanisme - Plan galère »
<i>Télérama</i>	2 804	2003	« Le Gouvernement ne finance plus le transport collectif »

Géoéthique des 4x4

Les utilisateurs de 4x4 sont particulièrement visés par les journalistes, accusés tantôt de dégrader les milieux fragiles comme les montagnes (document 6.173.), tantôt d'accroître la pollution atmosphérique en ville bien que leur utilisation dans les zones denses ne soit pas justifiée par des besoins techniques (documents 6.174. et 6.175.).

Document 6.173. L'usage des 4x4 en montagne : une menace contre les écosystèmes fragiles

« Face à la multiplication en montagne des Salons, raids et animations diverses à la gloire des trials et 4x4, défenseurs de l'environnement et associations de protection de la nature ne savent plus ou donner de la lutte. (...) Portées par le succès du seul secteur automobile (hors monospaces) en progression continue depuis huit ans -

plus de 53 000 immatriculations aujourd'hui - les mauvaises habitudes se multiplient : randonnées à travers des forêts communales de mélèzes, circulation sur les prairies d'altitude, les chemins de crête, voire dans les tourbières ou dans le lit des ruisseaux ».

L'Express, n° 2 772, 2004.

Document 6.174. L'usage des 4x4 en ville : une menace contre les habitants (1)

« Conçus pour la randonnée sauvage mais essentiellement utilisés dans la jungle urbaine, les véhicules tout-terrain se multiplient – ils représentent aujourd'hui 5 % des ventes de véhicules neufs en France, soit cinq fois plus qu'en 1995 – et envahissent les centres-villes. Le

Conseil de Paris a adopté, le 8 juin, un "vœu" pour limiter leur usage les jours de pollution. Lourds, encombrants, voraces en carburant, ces engins sont aussi montrés du doigt pour leur contribution au réchauffement de la planète ».

L'Express, n° 2 764, 2004.

Document 6.175. L'usage des 4x4 en ville : une menace contre les habitants (2)

« S'il était resté l'apanage du gentleman farmer, du chasseur ou du pêcheur, le 4x4 ferait seulement hausser les épaules de ses détracteurs. Or ces voitures à vocation utilitaire et campagnarde se rassemblent désormais en troupeau dans les grandes agglomérations. Voilà pourquoi l'essor des tout-terrain – en particulier des versions XXL, qui représentent un tiers des ventes mais occupent facilement deux places de parking – inspire un sentiment de rejet diffus mais exprimé en général avec

véhémence. "Ces voitures n'ont rien à faire en ville. Elles ne servent qu'à pourrir la vie et vicier l'air que l'on respire", lance, des éclairs dans les yeux, une enseignante des Hauts-de-Seine. "Je viens de passer une demi-heure dans les embouteillages, bloqué derrière le pot d'échappement d'un tout-terrain tellement haut que son conducteur ne devait même pas voir ma petite bagnole dans son rétroviseur. Une horreur !" accuse un Parisien hors de lui ».

Le Monde 2, n° 76, 2005.

Les pouvoirs publics chargés de la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de la haute montagne ou de l'espace urbain, sont invités à lutter contre la prolifération d'engins jugés nuisibles en raison de leur gigantisme. Leur aspect luxueux et ludique semble aller à l'encontre d'un usage raisonné et respectueux de l'intérêt général, tout comme les quads d'ailleurs, accusés par *Le Point* d'être un fléau pour les milieux naturels (document 6.176.).

Document 6.176. L'usage des quads : une nouvelle menace contre les habitants

« Un nouveau fléau à quatre roues est en train d'envahir le continent. Avec plus de 50 000 unités vendues l'année dernière (+ 217 % par rapport à 2003), la France figure en tête du marché européen du quad. Carte d'identité de l'engin : quatre grosses roues, une selle biplace, jusqu'à 300 cm³ de cylindrée, des pointes de 75 km/h et l'énorme raffut qu'on imagine. Le quad, pour quadricycle, est un hybride de moto et de buggy. Tout un programme... "Les quads dégradent les sols, arrachent les herbes et les fleurs protégées. Les animaux sont effrayés. La nature souffre. Tout comme les randonneurs, qui viennent respi-

rer l'air pur et trouver un peu de tranquillité. Imaginez que le Transvalquad (Valloire, Savoie) lâche en pleine nature plus de 2 000 machines : un véritable festival de bruit et de pollution. C'est un vrai scandale !" s'empare Stéphanie Sigda, responsable du service environnement à la Fédération française des clubs alpins et de montagne. Elle réclame "l'application de la loi du 3 janvier 1991, qui interdit les véhicules à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation". Les élus locaux commencent à réagir, comme ceux de la région Alsace ou le maire de Port-Joinville, sur l'île d'Yeu. Ils

prennent des arrêtés limitant voire interdisant partiellement la circulation des quads sur l'ensemble de leur territoire. De leur côté, les utilisateurs de quad organisent

peu à peu la riposte. La Fédération française des motos va lancer, début 2006, une campagne de sensibilisation appelée " Je roule nature "... »

Le Point, n° 1 718, 2005.

La généralisation des véhicules tout-terrains devient un symbole des effets néfastes de la civilisation mécanique sur l'environnement. Pourtant, cette critique des excès de la motorisation n'est pas sans ambiguïté et s'effectue avant tout en direction de modes de déplacement ostentatoires, apparemment les plus inutiles et les plus nocifs pour la préservation du cadre de vie et de ses qualités environnementales. L'absence de critique équivalente envers les flux générés par d'autres activités tout aussi inutiles, comme les week-ends à la campagne rendus possibles grâce à l'utilisation massive des autoroutes ou les voyages lointains permis par la généralisation du transport aérien, témoigne plus d'un rapport émotionnel, voire moraliste, vis-à-vis de la protection de l'environnement que d'une conscience réfléchie et objective de l'enjeu politique représenté par la question des transports. Dès lors, la dénonciation des 4x4 constitue un alibi commode pour éviter de traiter du problème de la circulation dans son ensemble (document 6.177.).

Document 6.177. Réglementer les 4x4 en ville : un moyen de lutter contre le réchauffement climatique ?

« Haro sur les 4x4 ! En France, c'est un rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui a mis le feu aux poudres. Ses conclusions sont formelles : les 4x4, dotés d'une carrosserie très lourde et d'une grosse motorisation sont de loin – sans doute avec les voitures diesel anciennes – les plus polluants des véhicules particuliers en ville. Ils émettent plus

de CO₂ que les autres voitures. Et c'est le gaz carbonique qui est le principal accusé dans le changement climatique. Début juin, le Conseil de Paris a voté un "vœu" qui limite l'usage des 4x4 dans la capitale : interdiction de circuler les jours de pic de pollution, éviction des quartiers verts, exclusion du tarif résidentiel ».

Le Point, n° 1 657, 2004.

S'il est incontestable que la prolifération de véhicules énergétivores accroît la pollution atmosphérique, leur interdiction en ville ne saurait fonder une politique à la hauteur des enjeux de la lutte contre l'effet de serre additionnel. Le ciblage des 4x4 répond à une volonté de sensibiliser de façon indirecte le lectorat au problème plus général que pose l'usage de l'automobile, sans pour autant mettre en cause directement chaque lecteur, ce qui pourrait être contre-productif. D'autres titres sont plus directs comme *Le Nouvel Observateur* ou *Alternatives économiques* qui relient explicitement l'usage massif de l'automobile et l'extension foncière incontrôlée des villes (documents 6.178. et 6.179.). L'analyse d'*Alternatives économiques* rappelle le rôle déterminant de l'automobile dans l'étalement de la plupart des agglomérations urbaines. Le graphique joint à l'article souligne la corrélation entre périurbanisation et usage de l'automobile en Île-de-France, sans préjuger des raisons à l'origine de la déficience des déplacements en transports en commun, notamment dans la petite couronne (réseau insuffisant ou inadapté, insuffisance de l'offre en raison du coût des investissements).

Document 6.178. La ville saturée par l'automobile



Le Nouvel Observateur, n° 2 048.

Document 6.179. Quand la Ville se met à l'aise : automobile et périurbanisation

« Certains considèrent en effet qu'il est à la fois vain et coûteux de résister à l'attraction de l'automobile. Non sans arguments. En augmentant la vitesse des déplacements, la voiture permet d'aller s'installer plus loin à temps de transport inchangé et d'assouvir le goût des Français pour la nature et l'habitat individuel. À la dilatation de l'espace urbain s'ajoute l'individualisation des rythmes de vie, qui favorise elle aussi l'usage de la voiture. Sans compter que celle-ci est souvent beaucoup plus rapide ».



Alternatives économiques, n° 231, 2004.

Le Nouvel Observateur ajoute utilement que la structure du marché foncier des grandes villes constitue un facteur complémentaire, poussant les ménages les moins solvables à s'éloigner des centres, au risque de voir la facture de leurs déplacements s'élever notablement (document 6.180.).

Document 6.180. L'expulsion des classes moyennes motorisées

« Quand on vous accorde un prêt à 0 % pour vous loger, vous avez toutes les chances de vous retrouver dans les champs de betterave de la périphérie plutôt que dans un centre-ville bien pourvu en transports en commun. C'est souvent double voiture obligatoire pour aller travailler, emmener les gosses à l'école ou au foot, faire les courses. "En centre-ville, on consacre 25 % de son revenu pour se loger, on a emprunté au maximum auprès des banques et 5 % pour se déplacer. Mais ceux

qui habitent dans la grande couronne, souvent les plus pauvres, vont découvrir qu'en plus des 25 % pour se loger ils vont devoir dépenser 25 % supplémentaires pour se déplacer. Et ça, personne ne le calcule jamais", souligne Chantal Duchène. La périphérie des grandes villes, étalée, mitée par un habitat dispersé, et où les transports en commun ne peuvent pas accéder car il y a trop d'espace à couvrir ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 048, 2004.

Les transports alternatifs

Plusieurs articles publiés dans la presse de gauche et du centre portent sur les efforts entrepris remédier à la domination de l'automobile et mettent en avant le rôle des pouvoirs publics locaux dans la planification des déplacements, indispensable pour assurer un meilleur partage de l'espace. Pour *Alternatives économiques*, cela peut consister à favoriser des modes

de transport plus doux en leur réservant des espaces spécifiques (document 6.181.). Cependant, le mensuel économique ne manque pas de signaler la dépendance des grandes villes à l'égard de l'automobile : l'étalement complique l'offre en matière de transports en commun souples et efficaces (document 6.182.). Si les centres-villes paraissent adaptés à la reconquête par les transports en commun, les périphéries semblent souffrir d'inadaptations structurelles, insurmontables sans une volonté politique solide et déterminée.

Document 6.181. Des plans de déplacements urbains favorables aux cyclistes

« Depuis 1996, les collectivités de plus de 100 000 habitants ont l'obligation d'établir un plan de déplacements urbains (PDU). La réduction du trafic routier est un des objectifs principaux de ces plans. La Rochelle applique depuis longtemps une politique volontariste en matière

de transports, accompagnée en cela par un observatoire de l'environnement et des déplacements. Elle est la première ville française en termes de pistes cyclables (1 111 mètres pour 1 000 habitants) ».

Alternatives économiques, n° 231, 2004.

Document 6.182. La place des transports en commun

« Pendant longtemps, on a offert un service public de transport de qualité, pas cher, en pensant que cela suffirait, sans penser à la concurrence de la voiture particulière », analyse Chantal Duchêne, directrice du Groupement des autorités organisatrices de transport (Gart). Tout en développant l'offre de transports collectifs, on a continué à construire des infrastructures routières en ville ou des capacités de stationnement. Or « quand les gens ont le choix, ils prennent leur voiture », résume sans détour Jean-Marie Guidez. Lyon en a fait l'amère expérience, en voyant la fréquentation des transports collectifs baisser après la mise en service de sa ligne de métro D. Il faut dire que la ville avait construit dans le même temps une nouvelle rocade routière et des milliers de places de stationnement en centre-ville. (...) Deuxième incohérence, l'étalement urbain n'est pas contrôlé par les pouvoirs publics, il a même accéléré depuis qu'on se remet à injecter de l'argent dans les transports collectifs, alors qu'il joue clairement contre eux. Une ville peu dense est en effet beaucoup plus difficile à desservir en transports collectifs, notamment pour les déplacements de périphérie à périphérie. ».



« Parce qu'il impose un nouveau partage de l'espace urbain au détriment des voitures, le tramway fait un retour en force dans les grandes villes ».

Alternatives économiques, n° 231, 2004.

Le Nouvel Observateur constate que les responsables politiques doivent faire face à une certaine inertie, voire une schizophrénie de la part des populations administrées, promptes à dénoncer les méfaits de la voiture mais peu enclines à s'en séparer dans la vie quotidienne (document 6.183.).

Document 6.183. Les contradictions des sociétés urbaines face à la voiture

« Les trois quarts d'entre nous pensons que la voiture est une nuisance en ville et qu'il faudrait limiter son usage dans nos rues. Le problème, c'est que nous faisons exactement le contraire : nous avons de plus en plus de voitures et nous nous en servons de plus en plus au quotidien. Parce que l'auto reste le moyen de transport

urbain le plus rapide de tous... Toutes les communautés urbaines tentent néanmoins à grands frais d'endiguer la marée d'acier en développant des solutions plutôt efficaces...en centre-ville. Ailleurs, dans ces immenses banlieues qui ne cessent de s'étendre, le problème reste entier ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 048, 2004.

Cette prédilection spontanée pour l'automobile serait due, selon le médiologue Régis Debray interrogé par les journalistes de l'hebdomadaire, à l'adhésion générale de la société aux valeurs libérales, entendons libertariennes pour reprendre la terminologie établie dans les chapitres précédents : les populations urbaines seraient inexorablement enfermées dans un modèle individualiste de circulation et de partage de l'espace (document 6.184.).

Document 6.184. L'automobile, vectrice d'un populisme néolibéral ? (1)

« Chaque mode de transport véhicule implicitement une vision du monde. La voiture ? Elle se range du côté de l'"idéologie libérale de la privatisation du bonheur, de la concurrence et du libre choix individuel", alors que le vélo serait libertaire et alternatif, et le train social-démocrate, comme le sont probablement les bus, le tram ou le métro... » Si Régis Debray ne se trompe pas, les choses sont claires : cela fait longtemps que les Français votent avec leurs pneus en faveur des valeurs libérales. Sans la moindre alternance. À l'heure où on ne parle plus que de

développement durable, de la nécessité d'épargner à la planète le redoutable effet de serre, où Jean-Pierre Raffarin nous dit qu'il faut diviser par quatre nos émissions de CO₂ avant 2050, où Bertrand Delanoë et son adjoint vert Denis Beaupin – et ils sont loin d'être les seuls – nous parlent de "ville civilisée", alors qu'on célèbre le vélo et autres moyens de circulation douce, il faut se rendre à l'évidence : la voiture n'en finit pas de gagner du terrain ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 048, 2004.

Les élus seraient incapables d'endiguer cette tendance de la société, et du marché en filigrane, à privilégier la voiture individuelle. Cette difficulté à mobiliser la population autour d'un projet de renouveau urbain se manifeste par exemple à Lyon où les municipalités successives ont tenté depuis longtemps, et apparemment sans succès, de répondre au problème de l'engorgement automobile accentué par le transit via le tunnel de Fourvière (document 6.185.).

Document 6.185. L'automobile, vectrice d'un populisme néolibéral ? (2)

« En 1997 Lyon fut la première des grandes villes françaises à se doter d'un plan de déplacement urbain qui visait à inverser la tendance en privilégiant les "modes doux" et les transports collectifs, tout en refusant de mener une politique frontale contre la voiture. Mais

quand on constate le peu d'empressement des habitants à venir participer aux réunions d'information sur la révision actuellement en cours de ce PDU, on se demande si cette politique a quelque chance de succès ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 048, 2004.

On assiste, avec cet article, à une inversion du discours habituel sur la légitimité des pouvoirs publics face à la démocratie participative : les élus tenteraient d'imaginer des solutions innovantes, de mettre en place des politiques alternatives mais se heurteraient à l'inertie d'une population peu concernée, enfermée dans les logiques individualistes de la culture automobile. Dans un article consacré à l'action du préfet de Paris, Jean-Paul Proust, *L'Express* publie un point de vue identique, mettant en avant la responsabilité des autorités

institutionnelles dans la régulation des problèmes de circulation urbaine, quitte à contrer les pratiques spontanées des usagers (document 6.186.).

Document 6.186. Planifier la division spatiale des flux pour organiser la cohésion territoriale (1)

« Je souhaiterais aussi que nous réfléchissions à une nouvelle réglementation du trafic de transit des gros poids lourds et du transport de matières dangereuses sur le périphérique. Est-il inévitable qu'un camion allant du Havre à Lyon, par exemple, emprunte le boulevard péri-

phérique ? Je ne le pense pas. Dès lors, si les équipements le permettent, on pourrait mettre en place un système de contournement depuis les autoroutes franciliennes. Le boulevard périphérique y gagnerait en fluidité ».

L'Express, n° 2 743, 2004.

Les préconisations du préfet montrent comment la réduction administrative de la quantité théorique de choix offerts peut aboutir à un accroissement équitable des libertés de mouvement. La mise en place de programmes de partage des axes de circulation n'est pourtant pas une opération aisée, notamment car elle suppose une articulation fine entre les différentes échelles.

Gouverner la mobilité urbaine à toutes les échelles

La question des transports donne lieu à une mise en cause des structures de la gouvernance urbaine, principalement accusées par *L'Express* et *Le Point* d'encourager les égoïsmes municipaux au détriment d'un intérêt général qui s'exprimerait à l'échelle de l'ensemble des agglomérations. *Le Nouvel Observateur* montre les difficultés rencontrées par la municipalité de Paris pour développer les transports en commun en site propre à l'intérieur de l'espace intra-muros (document 6.187.).

Document 6.187. Planifier la division spatiale des flux pour organiser la cohésion territoriale (2)

« Les centres-villes se dépeuplent au profit des banlieues. Paris centre a perdu par exemple 10 % de ses emplois depuis 1990. Le nombre de "migrants quotidiens", ceux qui font le trajet banlieue-centre-ville tous les jours, a baissé de 170 000, ce qui n'est pas rien. Alors, la municipalité profite du créneau. Couloirs de bus et de tramways sur le boulevard des Maréchaux vont combler les quelques vides laissés par la voiture. Les usagers sont contents : depuis que le bus parisien de petite cein-

ture circule à l'abri des voitures, sa clientèle a augmenté de plus de 40 %. Et quand le tram l'aura remplacé au sud de la capitale, on estime que l'affluence va doubler. Les automobilistes, eux, râlent. Certains parlent d'"apartheid urbain" lorsqu'ils voient les couloirs où bus et taxis roulent en paix tandis qu'ils patientent, eux, dans l'embouteillage juste à côté. Ils se plaignent de ne plus rouler ».

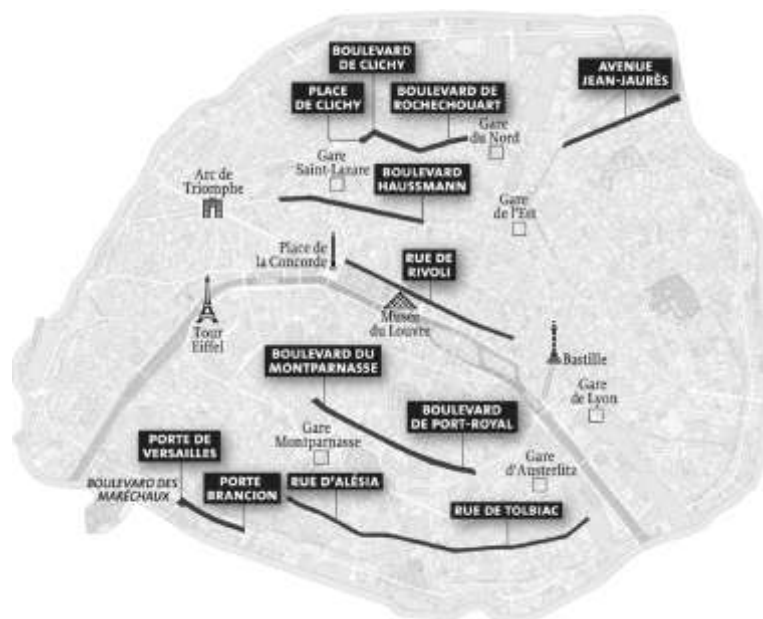
Le Nouvel Observateur, n° 2 048, 2004.

Derrière l'opposition entre usagers des transports en commun et automobilistes se cache un autre clivage, attesté par l'expression « *apartheid urbain* », entre résidents du centre-ville profitant d'un réseau de transports en commun de qualité et banlieusards contraints d'utiliser la voiture pour s'extraire des périphéries. La discordance entre l'échelle de la démocratie du sommeil et celle des pratiques de la ville, transcendant largement les limites communales, transparaît en filigrane dans cet article. L'analyse du *Point* est beaucoup plus sévère à l'endroit de la politique de la municipalité de gauche. La « *politique antivoiture* » menée par

la mairie de Paris, accusée de tenir ses promesses électorales, serait en grande partie liberticide. Elle aurait par ailleurs « *provoqué une augmentation des rejets polluants de plus de 50 %* ». Les auteurs interprètent ces mesures dissuasives comme autant d'actes autoritaires et extrémistes encouragés par les Verts. Tout en donnant la parole à Denis Baupin, principal inspirateur de cette politique, les journalistes mettent en doute l'enjeu de santé publique invoqué par l' élu. Dans la suite du dossier, un géographe et un aménageur sont mobilisés pour mettre en évidence les effets pervers (documents 6.188., 6.189. et 6.190.). La lutte contre la circulation automobile pénaliserait les classes moyennes installées dans les couronnes périphériques, introduisant une discrimination électoraliste pour l'accès au centre-ville et à ses aménités, essentiellement des loisirs, selon l'article : Paris deviendrait un espace confiné, réservé à une minorité privilégiée. Cette présentation suggère un mode de développement profondément inéquitable.

Document 6.188. L'écologie urbaine ou la guerre à l'automobile

« Pour les automobilistes, Paris est devenu un enfer. Force est de reconnaître que, depuis la rentrée, les travaux d'entretien classiques de voirie et les nouveaux aménagements - "espaces civilisés", "quartiers verts", mise en place du tramway des Maréchaux sud, Mobilien - font de n'importe quel circuit un véritable parcours du combattant. Déviations, chaussées rétrécies, rues en sens unique... : presque tous les arrondissements sont concernés. Mais, autant le savoir, une fois les chantiers terminés, on ne roulera pas mieux en voiture dans Paris. C'est exactement, d'ailleurs, le but recherché. L'équipe municipale ne s'est jamais cachée de ses intentions de limiter la place de l'automobile dans la capitale : la promesse électorale est désormais en cours d'exécution ».



Le Point, n° 1 679, 2004.

Document 6.189. Les « khmers verts » et la chasse à la voiture

« Le but n'est pas tant de développer les transports en commun que de décourager les automobilistes. "Les villes qui ont développé les transports collectifs, comme Lyon, ont tout simplement stabilisé la circulation, sans la réduire, argumente Denis Baupin. Si on veut diminuer la circulation automobile, on ne peut pas se contenter de développer l'offre alternative". À ceux qui se plaignent de

cette politique systématique de discrimination des automobilistes, Denis Baupin répond que la priorité est de lutter contre la pollution. "On parle d'un facteur de mortalité, martèle-t-il. Ne pas l'admettre, c'est nier l'évidence". La chasse à la voiture répondrait ainsi à un enjeu de santé publique ».

Le Point, n° 1 679, 2004.

Document 6.190. Paris muséifié, Paris vitrifié, Paris boboisé...

« Question : en privilégiant les "modes de circulation douce", Paris n'encourt-il pas le risque de se replier sur

lui-même ? "Quand je compare la capitale de la France avec d'autres grandes villes dans le monde, observe Ga-

briel Dupuy, professeur à l'Institut de géographie et directeur du CRIA, j'ai l'impression d'assister à un scénario vénitien. Rendre la ville impraticable pour les automobilistes, c'est courir le risque d'en faire une ville-musée". Autrement dit, dissuader les banlieusards de venir y faire leurs courses, y voir une pièce ou un film : quand on habite Juvisy, il est peu probable que l'on envisage une soirée ciné-resto à Paris si l'on ne peut ni circuler ni se garer. "Il faut éviter d'en arriver à un schéma de type américain, où les gens qui vivent en couronne périurbaine di-

sent : "Le centre ? ah, oui, on y a été une fois à Noël l'an dernier", s'inquiète Gabriel Dupuy. "En fait, la Mairie est prise entre deux dynamiques contradictoires, résume Pierre Beckouche, directeur de l'UFR de géographie à Paris-I. D'une part, elle entend participer à l'aménagement de la région, et a le souci de se coordonner avec les communes limitrophes en multipliant les accords de partenariat. D'autre part, elle adopte une logique sociologique, pour ne pas dire électoraliste, qui tend à aménager Paris pour les seuls Parisiens"».

Le Point, n° 1 679, 2004.

Sur le même thème, *L'Express* avait publié l'année précédente un article beaucoup plus nuancé (document 6.191.).

Document 6.191. Quelle échelle pour les transports parisiens ?

« Depuis l'arrivée de Bertrand Delanoë à Paris, en 2001, la capitale a choisi son cap : un partage de la voirie plus favorable aux bus, aux piétons et aux cyclistes - et donc moins aux automobilistes. "Aujourd'hui, les chaussées occupent 57 % de l'espace public, alors que la marche représente 68 % des déplacements, contre seulement 20 % pour la voiture, indique Erwan Ségalou, économiste à la direction de la voirie et des déplacements. "Nous nous efforçons de réduire ce déséquilibre, tout en faisant en sorte que les bus puissent rouler plus vite". Au programme de ce vaste chantier ? Des couloirs protégés pour doper la vitesse des bus et améliorer la régularité du service - 70 kilomètres ont d'ores et déjà été réalisés. Un tramway sur les boulevards des Maréchaux, du pont du Garigliano à la porte d'Ivry, dont les travaux viennent de commencer : on en espère 25 % de trafic automobile en moins. La création d'"espaces civilisés", boulevards et avenues dont les trottoirs seront élargis et plantés d'arbres et où le stationnement sera à nouveau autorisé. Les places de parking gratuites se feront de plus en plus rares et les tarifs seront révisés à la hausse - sauf pour les résidents. Dans les "quartiers verts", la vitesse est réduite à 30 kilomètres à l'heure, voire à 15, les chaussées sont rétrécies, les carrefours réaménagés, les pistes cyclables plus nombreuses et les plans de circulation revus pour décourager les automobilistes. Mission accomplie à Alésia-Tombe-Issoire, autour du marché d'Aligre et du faubourg Saint-Denis. Et ce n'est qu'un début. Mais les riverains ne sont pas tous emballés, loin de là. "Certes, nos rues sont calmes, à présent. Désertes, même, observe Gilles Poutout, président du comité Quartier 14. La circulation automobile s'est reportée sur les rues périphériques, si bien que le pourtour du quartier est bien saturé !" Les habitants de la banlieue sud, eux,

enragent. Entre le chantier du tram et le nouveau quartier vert, l'accès quotidien à la capitale est un cauchemar d'automobiliste. Comment les "inciter à renoncer au volant et à prendre les transports en commun" - objectif revendiqué par Denis Baupin (maire adjoint [Verts] chargé des transports) - alors que le réseau, très dense dans Paris intra-muros, est médiocre en petite couronne ? "L'offre est cruciale, martèle Jean-Marie Guidez. Il est indispensable de proposer une alternative à même de rivaliser en quantité et en qualité avec la voiture". Bien sûr, quelques prolongements de lignes de métro entreront en service dans les prochaines années. Mais cela ne chamboulera pas la donne. Là est le point faible de la politique parisienne : les transports en commun sont du ressort non pas de la municipalité, mais du Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif), sous la houlette de l'État. "C'est vrai, nous ne maîtrisons pas ce levier, reconnaît Denis Baupin. Néanmoins, la future loi de décentralisation donnera plus de poids à la région. Et nous souhaitons que Paris puisse se doter de sa propre instance, à laquelle le Stif déléguerait sa compétence en matière de transports de surface". En attendant, les malheureux abonnés aux allers-retours entre Paris et sa couronne, scotchés à l'asphalte par les embouteillages, continueront à fulminer contre une politique anti-auto qui fait le bonheur des seuls Parisiens... dont la moitié ne possèdent pas de voiture. Autre hic, le manque de parkings relais où se garer avant de sauter dans le métro ou le RER. En cause, là encore : la compétence administrative. "Les communes, même si elles sont soutenues financièrement par le Stif et la région, assument le financement de ces parcs de stationnement qui bénéficient... à Paris, pas à elles", souligne Pascal Auzannet, directeur des grands projets à la RATP ».

L'Express, n° 2 736, 2003.

L'analyse du problème à plusieurs échelles (le quartier, Paris intra-muros, la petite couronne et l'État) développe un raisonnement géographique plus net que dans l'article du *Point* qui faisait pourtant appel à des géographes reconnus. Cette différence montre que le recours à des experts qualifiés n'est pas forcément un gage de qualité éditoriale, surtout lorsque leur dis-

cours sur l'équité territoriale est utilisé à des fins partisans pour dénoncer l'action d'un adversaire politique. Tout dépend de l'angle d'approche et des objectifs du journaliste : conforter les représentations de son lectorat habituel, fournir une information allant à l'encontre des idées reçues, expliquer les effets pervers de dispositifs inspirés par des principes d'équité. En l'occurrence, il s'agissait pour *L'Express* de présenter de façon précise le dispositif mis en place par la mairie de Paris, en le comparant à celui proposé dans d'autres capitales européennes, pour mettre en évidence son caractère relativement équitable - notamment, par rapport à la *Congestion Tax* appliquée à Londres - mais aussi pour souligner les limites liées à son extension spatiale : en agissant à l'échelle des vingt arrondissements du centre, la politique municipale reporte une partie des difficultés sur les communes de la périphérie et leurs habitants. En plus de ne pas régler le problème de façon durable et totale, la création d'enclaves protégées de façon graduelle contre la voiture (les vingt arrondissements et autour d'eux, les « *quartiers verts* ») s'effectue au détriment des usagers non résidents, c'est-à-dire ceux qui ne votent pas. L'opposition des habitants du centre et de la périphérie renvoie ici au problème de légitimité que rencontre la « *démocratie du sommeil* » dans des agglomérations où les mobilités sont telles que la prise en compte des intérêts des seuls résidents paraît de moins en moins équitable, notamment parce que les périurbains, par leurs activités, contribuent de façon notable à l'enrichissement du centre (taxes, rentabilisation des équipements publics). L'exemple de Bordeaux, évoqué par *Le Nouvel Observateur*, suggère également que le traitement du problème des transports serait plus efficace à l'échelle des communautés urbaines, ce qui faciliterait l'articulation entre le centre et les périphéries (document 6. 192.).

Document 6.192. Planifier la division spatiale des flux pour organiser la cohésion territoriale (3)

« Michel Duchène, vice-président de la CUB (communauté urbaine de Bordeaux) et adjoint chargé de l'urbanisme et des transports à la mairie, n'en fait pas mystère. Le tramway a été pensé comme l'épine dorsale du rééquilibrage de l'espace urbain. Une sorte de barrage contre l'hégémonie de la voiture. La première idée a été de réduire, voire de supprimer, la circulation de transit dans le centre-ville. Pendant longtemps, pour aller d'ouest en est et du nord au sud, le trajet empruntant le centre-ville était le plus facile. Détourner la circulation de

transit permettait de réserver la voirie à une meilleure desserte entre les quartiers. «*La volonté de faire circuler le tramway cours d'Alsace-et-Lorraine allait de pair avec celle de faire passer un message fort de dissuasion et d'inciter la circulation de transit à emprunter les trois branches d'évitement du centre : la rocade, les boulevards et la boucle des cours remis à double sens*», explique Michel Duchène ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 048, 2004.

Ces articles pointent les problèmes de gouvernance que rencontrent les grandes agglomérations : les différents responsables peuvent difficilement, avec les outils réglementaires à leur disposition, coordonner leur action ce qui pousse chacun à favoriser les intérêts de la majorité qui l'élit : les piétons dans les centres, les automobilistes au niveau des régions... La confrontation des intérêts locaux n'aboutit pas à faire émerger une forme évidente de bien commun.

Cependant, les usagers ne sont pas forcément favorables à la défense systématique de leur intérêt particulier. Certains seraient même capables de s'engager pour exercer une pression politique au nom d'une conception de l'urbanité inspirée par un principe de justice, exposant les responsables à la publicité et à la médiatisation de leurs défaillances. C'est le cas de la municipalité de Marseille, accusée de prévoir un Plan de Déplacement Urbain trop avantageux pour les voitures par l'association de riverains Coqlico (Comité de défense des habitants, commerçants et usagers des quartiers Libération-Consolat) (documents 6.193. et 6.194.).

Document 6.193. Marseille : paradis pour automobiles (1)

« Après avoir étudié le PDU, les membres de Coqlico notent de nombreux points "en contradiction avec les objectifs annoncés". Ainsi, la création de zones tranquilles en centre-ville de Marseille "impliquerait des zones qui ne le sont pas". Coqlico s'étonne également de la création de voies d'accès aux parkings de l'hypercentre, "alors que l'on veut y réduire la circulation automobile". Même illo-

gisme pour le projet de création de voies nouvelles ou de parkings en centre-ville pour les visiteurs, "véritables as-pirateurs de voitures". Un flou subsiste par ailleurs sur les liaisons entre Marseille et les autres communes de la communauté urbaine par train ou métro. Le déroulé des travaux démontre en outre que "la priorité est donnée aux infrastructures routières" ».

Politis, n° 876, 2005.

Document 6.194. Marseille : paradis pour automobiles (2)

« Pour Patrick Mennucci, chef de file du groupe socialiste au conseil municipal, "on a pris les choses par le mauvais bout. Ici, le problème, c'est que plus de 70 000 non-Marseillais arrivent chaque matin en voiture dans la

ville. La solution, c'était de prolonger les métros vers le nord et l'est en construisant des parkings relais loin du centre, pas de construire un tram en centre-ville" ».

L'Express, n° 2 806, 2005.

Ces deux articles dénoncent la politique de concentration des automobiles en centre-ville et déplorent le manque de transports en commun et de parkings relais dans les périphéries. Au-delà de la mobilisation de quelques associations activistes et militantes, se pose aussi la question de la responsabilisation équitable des usagers. *Alternatives économiques* montre que la pénalisation générale des automobilistes est injuste, beaucoup de périurbains ayant été contraints de s'éloigner des centres en raison des tensions du marché résidentiel (documents 6.195. et 6.196.).

Document 6.195. L'interconnexion équitable des centres et des périphéries

« Toute tarification des déplacements automobiles a des effets redistributifs qui varient selon la répartition sociale de l'espace urbain. Ceux qui peuvent le plus difficilement se passer de leur voiture sont souvent ceux qui sont installés en lointaine périphérie parce que le logement y est moins cher. Pour limiter les discriminations sociales à la mobilité, une politique de réduction de la place de la voiture doit s'accompagner de deux corollaires. D'une part,

une tarification sociale adaptée des transports collectifs qui donne à tous l'accès au centre-ville en général bien desservi. D'autre part, une bonne maîtrise du sol en périphérie est nécessaire pour imposer la construction de logements sociaux à proximité des gares et la desserte en transports collectifs des bassins d'activité et des zones commerciales ».

Alternatives économiques, n° 231, 2004.

Document 6.196. Équité et appropriation collective des retours sur l'investissement public

« Une politique foncière efficace peut d'ailleurs être aussi un moyen de financer des infrastructures de transports. Aujourd'hui, quand un terrain ou un logement se valorise grâce à une meilleure desserte, ce sont les pro-

priétaires qui empochent la plus-value. Pourtant, cette valorisation est directement liée à un investissement de la collectivité. Si celle-ci a anticipé et a constitué des réserves foncières dans la zone nouvellement desservie,

c'est alors elle qui empêche les bénéfices de l'opération ».

Alternatives économiques, n° 231, 2004.

Par « *une bonne maîtrise du sol* », il convient ici de comprendre une régulation volontariste et un encadrement strict du marché immobilier, l'équité consistant alors à permettre aux ménages modestes d'accéder au logement social en périphérie à condition d'avoir un accès réel aux réseaux de transport en commun permettant des déplacements vers les autres parties de l'agglomération. Ainsi, la ville juste suppose une intervention publique simultanée et coordonnée sur les transports et sur le foncier. Cette conception antilibertarienne de la ville équitable est complétée par une réflexion sur la captation des rentes foncières. Le second extrait pose le problème rarement soulevé de l'internalisation par les acteurs privés de la richesse engendrée par l'investissement dans les équipements collectifs : si les particuliers méritent un dédommagement légitime lorsque leur propriété fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou de préemption, il ne paraît pas inconcevable, en retour, que la puissance publique s'approprie la plus-value qu'elle génère par un contrôle réfléchi et programmé du foncier urbain afin de financer les services qu'elle entend offrir aux habitants les plus démunis. Une telle politique, apparemment soutenue par des titres de gauche comme *Alternatives économiques*, *Politis*, de centre-gauche comme *Le Nouvel Observateur*, voire du centre comme *L'Express*, rencontre des préoccupations de différents horizons. Par exemple, Philippe Douste-Blazy, à l'époque maire de Toulouse, expliquait dans *L'Express* comment la lutte contre l'étalement foncier constituait une priorité dans le développement de villes durables (document 6.197.).

Document 6.197. Appel à la cohésion territoriale contre le mitage communal des aires urbaines

« L'agglomération de Toulouse gagne 12 000 habitants chaque année. Si la moitié d'entre eux décident de construire un pavillon, c'est l'étalement urbain assuré, avec d'inévitables problèmes de transport, de pollution, de destruction d'espaces naturels. On ne peut pas se le permettre.

C'est-à-dire ?

Qui se préoccupe de geler les 700 hectares dont on aura besoin dans trente ans pour le futur aéroport de Toulouse ? Les terres nécessaires pour la grande rocade ? La future ligne TGV ? Une usine classée Seveso ? Une forêt aménagée ? Personne. Au contraire, on continue de laisser les gens s'installer n'importe où et, dans quelques décennies, on se plaindra de ne pas savoir où planter les grands équipements nécessaires, ou on les plantera près des habitations, ce qui nous vaudra des manifestations monstres. Je dis : "Halte-là !" Car la force de

Toulouse repose sur un équilibre subtil entre dynamisme économique et qualité de vie. Si on le rompt, c'en sera fini.

Que préconisez-vous ?

Le problème est que personne aujourd'hui ne dispose des outils pour agir au bon niveau. Le bon niveau, ce n'est ni la ville de Toulouse, ni l'agglomération, ni même le département. C'est l'"aire urbaine" de Toulouse, en gros le bassin de vie, qui s'étend désormais sur cinq départements et deux régions. Je suis décentralisateur, mais il faut reconnaître que, dans ce domaine, l'échelon le plus proche du terrain n'est pas le plus pertinent. Car les décisions individuelles - chaque commune crée son lotissement ou sa zone industrielle, et advienne que pourra - ne sont pas conformes à l'intérêt général. Seul l'État peut fixer l'intérêt général ».

L'Express, n° 2 755, 2004.

D'après le maire de la commune centrale de l'agglomération toulousaine, la décentralisation de la gestion foncière aux autorités communales aurait favorisé la multiplication des lotissements et des zones d'activités et le mitage désordonné de l'espace, rendant impossible toute politique de cohésion territoriale à l'échelle de la métropole. Philippe Douste-Blazy n'évoque dans son argumentaire que les grands équipements structurants (aéroports, usines, axes de circulation, aires de détente), sans mentionner les questions de solidarité urbaine (taxes, logement social, services collectifs...). Selon cette interprétation, assez peu libérale dans son principe, la juxtaposition des intérêts locaux aboutirait à une ville incohérente que seule une recentralisation permettrait de réorganiser, l'État étant le seul garant légitime de l'intérêt général. Au-delà des questions de gouvernance, Jean-Luc Moudenc, adjoint à l'urbanisme, propose dans le même dossier de densifier Toulouse pour lui assurer une meilleure cohérence (document 6.198.).

Document 6.198. Densifier la ville pour la rendre plus cohérente

« En urbanisme, affirme-t-il, l'important n'est pas combien, mais comment. Sait-on que la densité du Mirail est moins forte que celle d'un quartier pavillonnaire et bourgeois comme celui des Chalets ? Sait-on que Toulouse ne compte que 33 habitants au kilomètre carré, contre 45 à Nice et 67 à Strasbourg, deux villes où il fait bon vivre ? J'affirme donc que l'on peut construire davantage à Toulouse sans nuire à la qualité de vie, pour peu que l'on travaille intelligemment ». Mais il sait aussi qu'en démocratie il ne sert à rien d'avoir raison contre le peuple. C'est pourquoi, si les principes sont fermes, le discours reste prudent. « Quand on dit "densité", les gens comprennent "grand ensemble". C'est pour cela que je dis simplement qu'il faut "augmenter la constructibilité" de Toulouse et que cela doit se faire sous six conditions. Un : pas de grandes tours, mais des petits immeubles (trois ou quatre étages). Deux : pas d'uniformité : certains

quartiers resteront pavillonnaires. Trois : des arbres et des espaces verts partout. Quatre : une grande qualité architecturale. Cinq : des transports en commun et des équipements publics prévus dès le départ. Six : tous les projets doivent être discutés avec les habitants ». Au risque de reculer ? Pas forcément. « Les gens sont conservateurs, c'est vrai. J'ai même reçu des menaces de mort. C'est pourquoi je passe beaucoup de temps à organiser des réunions de quartier. Sachant que Toulouse manque de logements et que, de toute manière, nous allons en construire, j'explique aux habitants qu'ils ont le choix entre deux solutions. Tout refuser en bloc et voir le projet se réaliser sans eux. Ou accepter d'en parler, exprimer au besoin leurs désaccords et proposer des amendements. C'est plus long, c'est plus difficile, c'est plus fatigant. Mais, si on est loyal, c'est la seule méthode qui marche ».

L'Express, n° 2 755, 2004.

Les solutions techniques proposées pour contrer l'étalement anarchique ne consistent pas à rétracter la ville dans son enceinte originelle mais à densifier les périphéries de la première couronne à partir de formes architecturales et urbanistiques auxquelles les habitants peuvent adhérer. À la solution administrative proposée par le maire, son adjoint semble préférer une formule plus ouverte à la démocratie participative, au risque de négliger l'absence de tutelle de la commune centrale sur les municipalités périphériques. Rejoignant les propos du maire, les auteurs de l'article suggèrent d'ailleurs que la cohésion ne peut s'obtenir sans une intégration globale de l'aire urbaine dans un système de gouvernance efficace, c'est-à-dire capable de dépasser les égoïsmes locaux des territoires composant l'espace métropolitain (document 6.199.).

Document 6.199. Quelle échelle pour aménager la ville ?

« Évidemment, agir dans la seule agglomération de Toulouse n'est pas suffisant. Il faut aussi intervenir dans le reste de l'aire urbaine. D'où la volonté de muscler les villes moyennes de la région, pour "fixer" les populations et arrêter l'hémorragie vers la capitale régionale. "Il est impératif d'accélérer le désenclavement des chefs-lieux de département, de renforcer leur offre culturelle et universitaire, de les raccorder au haut débit, insiste le président du conseil économique et social régional, Jean-Louis Chauzy. Sans quoi, nous irons tout droit vers le "modèle" que nous cherchons à éviter : Toulouse et le désert de Midi-Pyrénées". Le conseil régional, de son côté, commence à développer un réseau de transports en commun rapides entre Toulouse et les pôles secondaires de la région : Auch, Montauban, Gaillac, Pamiers... Ces "navettes cadencées" offrent une bonne alternative à la

voiture. Reste à régler l'épineuse question du financement. "Toulouse refuse de payer les transports hors agglomération, s'étonne Martin Malvy, le patron (PS) de la région, alors même qu'elle a intérêt à décourager l'arrivée des voitures dans le centre". "Il faut enlever l'urbanisme aux maires". On touche là au coeur du problème : la France politique est organisée selon un découpage qui ne correspond pas aux bassins de vie des Français. Les communes sont évidemment trop petites. Les communautés d'agglomération aussi (*a fortiori* quand il y en a... trois, comme à Toulouse!), puisqu'elles ignorent la campagne et le périurbain. Le département lui-même est dépassé, et cherche même parfois à s'opposer aux regroupements de communes pour conserver son pouvoir. Quant à la région, elle est à la fois trop grande et dénuée d'autorité ».

L'Express, n° 2 755, 2004.

L'idée d'une gouvernance impossible entre les territoires est réaffirmée par les auteurs de l'article, chaque responsable public, de la commune à la région, étant censé privilégier l'intérêt de ses électeurs avant celui de l'agglomération. Ce fonctionnement en bottom-up ne semble pas convaincre les journalistes, sans compter qu'il place les citoyens devant une nouvelle forme d'inégalité, celle concernant la capacité de leurs élus à développer des partenariats profitables avec leurs homologues, résultant d'une intelligence collective fondée sur l'interterritorialité. L'idée de tisser une ville en réseaux structurés pour pallier le risque d'étalement anarchique est reprise et développée quelques mois plus tard par Bernard Reich, grand prix de l'urbanisme 2005, dans le même hebdomadaire (document 6.200.).

Document 6.200. La conurbation : nouveau modèle d'urbanisme durable ?

« Pour éviter l'étalement urbain, l'une des solutions consiste, selon moi, à privilégier les associations de villes, comme Nantes-Saint-Nazaire ou Sète-Montpellier. Ces villes bi- ou multipolaires peuvent permettre d'éviter de reproduire les erreurs parisiennes en province : une ville tentaculaire, avec des problèmes de transports considérables, un centre chic qui attire les richesses et des zones de relégation en périphérie. L'avenir, ce sont les métropoles polycentriques de ce type. (...) L'urbanisme reste entre les mains des maires, qui défendent chacun

leurs intérêts en essayant de laisser les problèmes aux collègues. Les agglomérations sont encore trop souvent la simple addition de politiques municipales séparées, sans cohérence d'ensemble. Elles doivent devenir des zones de projets. Pour cela, il faudra bien un jour passer à l'élection de leurs présidents au suffrage universel direct. Heureusement, le nouvel outil que représentent les schémas de cohérence territoriaux, qui définissent l'occupation de l'espace sur un territoire donné, permet de préparer l'avenir ».

L'Express, n° 2 838, 2005.

L'idée d'une ville multipolaire, ou polycentrique, renvoyant au modèle de Harris et Ullmann est présentée comme apte à casser la logique néfaste du couple périurbanisation/gentrification. Elle se heurte néanmoins à l'émiettement communal déjà mentionné dans le cas de Toulouse, seuls les schémas de cohérence territoriaux apparaissant comme une solution appropriée. Le lecteur n'est aucunement informé par le journaliste du caractère indicatif du document, le problème scalaire posé par les PLU étant par ailleurs laissé de côté. Malgré des efforts uniques au sein de la presse magazine pour traiter les enjeux d'urbanisme, les autres titres

n'abordant pas les questions d'étalement de façon aussi précise, les journalistes de *L'Express* se heurtent à la difficulté d'expliquer de manière accessible à un public non initié les modalités techniques et institutionnelles que recouvre la gouvernance territoriale des villes. C'est pourquoi il peut être parfois plus tentant d'en rester à des questions de simples formes architecturales, laissant dans l'ombre les problèmes d'organisation horizontale des métropoles. C'est ainsi que *L'Express* avait pu proposer, dans le cadre d'une réflexion sur la ville dense, un dossier consacré à l'opportunité de construire des tours à Paris, donnant la parole à des architectes, des urbanistes et des élus (document 6.201.). On perçoit bien, lors de l'analyse des arguments invoqués, que si la tour peut cristalliser des opinions contradictoires, elle n'est aucunement l'objet le mieux adapté pour appréhender les enjeux de la ville dispersée et les problèmes de circulation qu'elle implique.

Document 6.201. Des tours à Paris ?

Pour les tours		Arguments invoqués
Christian de Portzamparc	« La ville a besoin de quelques pôles magnétiques qui aimantent la vie, sans quoi elle deviendra la belle endormie. Si elle n'attire pas les sièges sociaux, comment entretiendra-t-elle ses équipements culturels et ses espaces publics merveilleux ».	Améliorer la qualité du paysage visuel
Jean-Pierre Caffet	« La mairie de Paris propose de maintenir le plafond des hauteurs tel qu'il existe, tout en permettant, à certains endroits, qu'on monte plus haut que les 37 mètres réglementaires, à condition que le projet soit bien ficelé, avec une concertation de tous les riverains. Le danger pour la capitale est celui de la perte de substance économique – près de 100 000 emplois ont disparu en dix ans. Paris ne doit pas devenir la banlieue de la banlieue ».	Créer de l'emploi sans dégrader le patrimoine
Jean Nouvel	« Construire des tours dans un milieu historique est toujours une opération délicate. Cela s'apparente à de l'acupuncture : il faut les mettre à l'endroit précis où elles vont enrichir la ville. À Paris, on ne doit surtout pas construire des tours génériques – or, au XX ^e siècle, on les a conçues par ordinateur, clonées, agglutinées. Ce que je défends, c'est la tour spécifique, dessinée en relation avec le climat, la topographie, l'histoire du lieu ».	Actualiser les caractères du paysage de Paris
Contre les tours		Arguments invoqués
Jean-Claude Garcias	« Les tours sont mortes. Elles stérilisent leur environnement, posent un problème d'ombre et nécessitent une parcelle colossale. Leur coût de fonctionnement, les problèmes de sécurité qu'elles engendrent et le pourcentage de terrain qu'elles figent sont tels qu'aucun promoteur social ou privé n'est désormais prêt à construire en grande hauteur. (...) Paris est une capitale du XIX ^e siècle, pas du XXI ^e siècle ».	Ne pas trahir l'identité de Paris
Paul Andreu	« Dans Paris intra-muros, les tours n'ont pas de raison d'être. On peut résoudre le problème de la densité par des constructions de hauteur moyenne ».	Éviter le gigantisme
Maurice Culot	« L'idée de construire à nouveau des tours dans Paris me semble relever de deux phénomènes de mode : s'aligner sur d'autres villes qui en bâtissent et confier à des architectes vedettes des projets avec l'espoir que leur caractère le plus provocant possible fera la Une des médias ».	Ne pas céder à la mode et à la mégalomanie des architectes

Claude Goas- guen	« Paris n'est pas une ville en l'air, comme disait Louis-Ferdinand Céline. C'est une ville allongée. Bâtir des immeubles de grande hauteur irait à l'encontre de son identité. (...) On démolit les tours en banlieue, parce qu'elles sont inhabitables, et on voudrait en édifier dans la capitale ? »	Ne pas trahir l'identité de Paris
----------------------	---	-----------------------------------

Conclusion concernant la géoéthique de la circulation

Au-delà des récriminations à l'encontre de certaines catégories d'usagers particulièrement stigmatisées (propriétaires de 4x4, automobilistes périurbains), le traitement médiatique de la circulation automobile laisse entrevoir des approches géoéthiques contrastées : alors que la presse de droite (*Le Figaro Magazine* ou *Le Point*) semble hermétique aux problèmes provoqués par la généralisation de l'usage des voitures, la presse de gauche et du centre ne se contente pas de dénoncer uniformément le modèle d'une ville néolibérale entièrement dévolue aux automobilistes. Elle exprime un vrai souci d'équité et s'en remet aux pouvoirs publics pour enrayer les dysfonctionnements qu'une telle situation engendre : pollution atmosphérique, engorgement des centres urbains, étalement et mitage des espaces périphériques. Si le modèle d'une ville polycentrique munie d'un réseau de transport en commun étendu est parfois évoqué, la principale difficulté semble, d'après quelques rares articles de la presse magazine, résider dans l'émiettement communal, incapable selon plusieurs analyses de générer spontanément une politique urbaine adaptée à l'échelle des enjeux : le manque de contrôle en matière de liberté de circulation automobile conduirait à rendre la ville ingouvernable.

6.3.6. La question d'un partage équitable de l'environnement

Des conflits d'usage aux conflits de valeurs

L'examen de plusieurs questions liées à la protection de l'environnement (les risques industriels et urbains, les transports, la préservation des écosystèmes fragiles) a permis de mettre en évidence un certain nombre de conflits, entre des intérêts particuliers et la réalisation du bien commun. On s'aperçoit ainsi que s'il existe des rivalités d'usage entre acteurs, soulignées habituellement par la géopolitique, les désaccords portant sur l'aménagement des territoires dépassent largement ce cadre d'analyse et incluent aussi de nombreuses questions ayant trait aux valeurs communes qu'il est légitime de promouvoir dans une société fondée sur l'équité (document 6.202.). Ce constat est fondamental car il invalide la prétention éven-

tuelle de la géopolitique à remplir le champ de la géographie politique. Il existe en effet de nombreux cas où les acteurs se mobilisent pour d'autres raisons, principalement d'origine éthique, que leur propre bien-être. Le discours médiatique est ainsi plus souvent sensible à des arguments généraux et impersonnels qu'à la défense des intérêts particuliers.

Document 6.202. Conflits géoéthiques autour de l'environnement et de ses usages

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 725	2003	« Guerre des déchets à Valréas »
<i>L'Express</i>	2 745	2004	« Environnement - Haute tension dans les Pyrénées »
<i>L'Express</i>	2 764	2004	« Énergie - Vents de discorde »
<i>L'Express</i>	2 804	2005	« OGM : faucheurs contre chercheurs »
<i>L'Express</i>	2 806	2005	« Nucléaire - Greenpeace marque un point »
<i>L'Express</i>	2 822	2005	« Environnement - Le Verdon sous haute tension »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 028	2003	« Pyrénées : le courant de la discorde »
<i>Le Point</i>	1703	2005	« Écologie – Tir de barrage contre EDF »
<i>Politis</i>	760	2003	« Environnement - Eau secours ! »
<i>Politis</i>	869	2005	« Dossier - Biocarburants - Un plan bidon »
<i>Télérama</i>	2 797	2003	« De nouvelles pratiques agricoles pour éviter l'appauvrissement des sols - La terre est faible »
<i>Télérama</i>	2 798	2003	« Ça chauffe pour le nucléaire »
<i>Télérama</i>	2 839	2004	« Deux villages de Haute-Garonne se rebellent contre les expérimentations d'OGM - Organismes généralement mal-aimés »

Plusieurs articles évoquent le cas de simples conflits d'intérêts, n'impliquant pas les modalités de fonctionnement des principes de base de la constitution mais où l'opinion publique est convoquée comme arbitre. *L'Express* évoque ainsi l'exemple de la ligne à très haute tension qui devait être construite entre le Roussillon et l'Espagne à travers le massif des Albères (document 6.203.).

Document 6.203. Oppositions géopolitiques dans les Pyrénées-Orientales (1)

« Ambiance électrique dans les Pyrénées-Orientales. En cause, un projet d'implantation d'une ligne à très haute tension, chargée d'alimenter l'Espagne en énergie d'origine nucléaire. Des pylônes de 70 mètres de hauteur, sur 40 kilomètres, et des câbles de 400 000 volts qui risquent, aux yeux de la population, de défigurer le patrimoine naturel des Pyrénées. L'émotion est d'autant plus vive que la région voit aussi poindre un projet de gazoduc, l'élargissement de l'autoroute A9 et la ligne à grande vitesse Perpignan-Figueras. "Cette installation menace notre économie, qui repose beaucoup sur le tourisme", dénonce Christian Bourquin, président (PS) du conseil général. "Cette ligne contribuera au renforcement des interconnexions de réseaux entre les pays membres de l'Union européenne", réplique André Merlin, directeur de Réseaux de transport d'électricité (RTE) ».

Zone de tracé de la ligne à très haute tension



L'Express, n° 2 745, 2004.

Si l'on considère l'État-nation comme l'étalon adapté pour évaluer la justice, le projet ne répond à aucun objectif de service public pouvant nécessiter l'internalisation d'une nuisance : il s'agit simplement de vendre de l'électricité aux consommateurs espagnols. Dans le camp opposé, les habitants ne sont pas menacés dans leurs droits fondamentaux : leur santé n'est pas en danger et leurs biens ne seront pas spoliés. La justice politique n'est pas en cause, ce sont donc simplement deux intérêts privés qui s'affrontent pour l'usage d'un même territoire : celui de RTE à dégager des bénéfices et celui des riverains à vivre dans un paysage agréable et attractif pour les touristes. L'hebdomadaire semble finalement pencher en faveur des riverains qui doivent déjà supporter la présence d'infrastructures lourdes balafrant le territoire comme le suggère la carte jointe à l'article, comme si ces équipements ne leur apportaient aucun avantage. *Le Nouvel Observateur* avait déjà montré, dans un article antérieur, que ce projet opposait des intérêts privés provoquant l'accumulation des revendications à caractère nim-biste (document 6.204.).

Document 6.204. Oppositions géopolitiques dans les Pyrénées-Orientales (2)

« Sur place, personne n'en voulait, de cette ligne. On avait organisé un débat public en juin et juillet pour présenter les contours du projet concocté par RTE (Réseau de Transport d'Electricité, la société qui gère les lignes électriques chez nous, EDF n'en étant plus, pour se conformer aux règles européennes, que l'utilisateur). Le débat a été vite bouclé : manifs massives dans les rues, mobilisation des élus et de tout ce que la région compte d'associations... C'était non, non et non. (...) On n'arrête pas de la promener tout au long des Pyrénées, cette fichue ligne. Le Pays basque fut rapidement écarté, pour cause d'ETA, dit-on. Le val d'Aran ne convenait pas à la famille royale espagnole. Dans le val Louron, le projet avait bien avancé en dépit des oppositions locales. On en était aux demandes de permis de construire quand tout coince : le val Louron est classé réserve naturelle. Adieu, le val Louron. Les Pyrénées-Atlantiques, la Haute-Garonne et l'Ariège disent solennellement qu'elles ne veulent pas de ça chez eux. Les Pyrénées-Orientales vont donc hériter de la ligne. D'où l'amertume des Cata-

lans, qui ont le sentiment que leur département est la poubelle dans laquelle on fait passer les projets dont personne ne veut. Et ils ne manquent pas dans le secteur. On parle d'un aqueduc qui amènerait l'eau du Rhône vers le sud aride de l'Espagne, d'un oléoduc, sans parler des aménagements qui ont, eux, la faveur des populations locales : autoroute et TGV. (...) Ces interconnexions qui passent au-dessus des frontières permettent d'éviter au bout du compte de construire dans chacun des pays des centrales inutiles. Il n'empêche : quand on voit s'élever les pylônes chez soi au nom d'une rationalité économique européenne qui ne vous rapporte rien, ce n'est pas facile à vivre. Personne n'a envie de voir défigurer son environnement. Or l'insertion dans le paysage de la ligne à très haute tension manquait singulièrement d'imagination : pour concentrer les nuisances, on suivait le trajet du TGV et de l'autoroute. De la ligne droite, simple, pas chère, mais qui aurait constitué une barrière continue sur 30 kilomètres, de Perpignan à la frontière ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 028, 2003.

Dans une République où tous les habitants détiennent *a priori* les mêmes moyens pour faire prévaloir leurs intérêts, ce qui est difficilement discutable à l'échelle départementale comme c'est le cas ici, il n'est pas injuste que les citoyens se mobilisent pour faire pression sur les décideurs afin de protéger leur territoire contre des désagréments provoqués par d'autres acteurs privés. Libre à eux par exemple de faire appel à des mouvements écologistes pour tenter de faire reconnaître le caractère exceptionnel des écosystèmes traversés comme le suggère un article de *L'Express* à propos d'une autre ligne THT dans le Verdon (document 6.205.).

Document 6.205. Oppositions géopolitiques dans le Verdon

« Comportant des espaces classés et protégés par les Lois Littoral et Montagne autant que par les directives Natura 2000, le territoire concerné est, en effet, perçu comme un sanctuaire qu'il faut préserver. "Nous ferons tout pour qu'échoue le projet", persiste Robert Ferrato, responsable de l'association [pour la protection des sites

du Verdon]. (...) Selon eux, l'électricien français souhaite essentiellement desservir en électricité des pays voisins. Si RTE n'exclut pas de telles exportations, il rappelle son but : conforter l'approvisionnement de la région Paca, et ce dans le respect des sites, puisque la nouvelle ligne réduira le nombre de pylônes dans le paysage ».

L'Express, n° 2 822, 2005.

Quelle que soit l'issue du conflit, la lutte pour la défense et la promotion des intérêts privés n'est pas incompatible avec le respect du constitutionnalisme et seul un jugement moral, et non éthique, peut conduire à la condamnation systématique du nimbisme. Il en est tout autrement lorsqu'un enjeu d'intérêt général est en cause comme l'implantation d'un parc d'éoliennes (document 6.206.).

Document 6.206. Raison publique contre raison publique

« Depuis mai 2003, Portel-des-Corbières, un petit village de l'Aude, se bat pour obtenir le feu vert préfectoral qui l'autorisera à ériger, sous la crête d'un plateau boisé, 10 aérogénérateurs - de quoi alimenter 17 000 foyers hors chauffage. En avril 2004, le verdict est tombé : permis de construire refusé, malgré un dossier d'une singulière exhaustivité. (...) le feuilleton rocambolesque des éoliennes de Portel-des-Corbières semble symptomatique du décalage entre une volonté politique nationale affichée et la difficulté de transformer l'essai au niveau local. Madame la Maire en a gros sur la patate. Depuis un an, Patricia Chabaud se bat pour ses moulins. "Le vent, ici, ça fait des siècles qu'on le subit, soupire l'élue. Pour une fois qu'on avait l'occasion d'en profiter..." L'Aude est en effet le département le plus venteux de France. Et l'un des moins industrialisés. Aucun espoir de développement pour ses petites communes, subissant de plein fouet la crise viticole. Pas étonnant que les éoliennes apparaissent comme une manne providentielle : à Portel, elles représenteraient une taxe professionnelle de près de 160 000 euros, le double de la somme perçue aujourd'hui par ce bourg de 1 053 âmes. Pas question, pourtant, d'en implanter partout, n'importe comment. "Pour éviter leur multiplication anarchique, nous avons justement élaboré une charte intercommunale afin de limiter les sites", explique Patricia Chabaud. La maire est parvenue à fédérer 85 % de sa population, écologistes, viticulteurs et chasseurs compris, autour du projet. Un exploit. Pratiquement invisibles des villages alentour, les 10 mâts prévus sont de surcroît distants de plus de 10 kilomètres à vol d'oiseau de la sublime abbaye de Fontfroide. Pourtant, le propriétaire de ces bâtiments du XII^e siècle, Nicolas d'Andoque, est désigné par les zéloteurs du projet comme l'un de ses plus farouches opposants. Le 9 mai, plus de 150 Portelais de 4 à 84 ans ont même manifesté à l'entrée du site en signe de protestation. De son côté, Nicolas d'Andoque argue d'une seule préoccupation : la lutte anti-incendie. "Il semble que ces éoliennes se situeraient en plein couloir d'écopage pour les Canadair", plaide-t-il ».

L'Express, n° 2 764, 2004.

Cet article montre comment des acteurs locaux peuvent invoquer une raison publique (développer les énergies renouvelables, garantir la lutte contre les incendies) pour justifier la défense d'un intérêt particulier (augmenter la taxe professionnelle d'une commune, préserver l'attractivité touristique d'un site touristique). En dernier ressort, l'arbitrage doit s'effectuer à partir de critères de hiérarchisation des priorités, même si le journaliste semble comprendre la déception des habitants du village et de son édile.

Luttes géoéthiques pour un environnement partagé

Ces quelques exemples d'affrontements géopolitiques évoqués dans la presse magazine ne sauraient toutefois résumer l'ensemble des problèmes d'aménagement du territoire qui se posent aujourd'hui à la société. Il existe en effet de nombreuses situations où les blocages

concernent des questions de justice et de valeurs générales à faire prévaloir, et non d'intérêts comme le suggère trop souvent la perspective polémologique classique. J'insiste encore une fois : la géoéthique n'est pas une géopolitique qui se déguise en morale et la plupart des problèmes géographiques qui agitent le débat public ne peuvent être tranchés qu'en référence à des théories générales de la justice territoriale et non en se satisfaisant d'observer les rapports de force jouer librement.

Un article du *Nouvel Observateur* concernant la lutte contre l'implantation d'incinérateurs montre ainsi que les réactions nimbistes ne traduisent pas forcément des luttes pour préserver des avantages égoïstes et qu'elles peuvent être nourries par de réelles inquiétudes concernant la santé publique, surtout s'il est avéré que l'administration compétente a déjà été défaillante ailleurs (document 6.207.).

Document 6.207. Nimbisme et principe de précaution (1)

« Manifestations, colère des habitants et même parfois menaces de mort... L'arrivée d'une usine d'incinération d'ordures déclenche toujours une bataille rangée. Alors que nos décharges débordent, brûler les déchets est une solution bien commode. Mais le voisinage redoute toujours les conséquences sur sa santé. (...) Il faut reconnaître que le sujet est délicat. Ils n'ont pas toujours été blancs bleus, les 123 incinérateurs dans lesquels nous brûlons nos rebuts. On a souvent fait n'importe quoi par le passé. Pas étonnant donc que le citoyen électeur traîne les pieds quand on lui annonce qu'une usine susceptible de produire des dioxines va être installée dans le secteur. Chacun garde le souvenir d'Halluin, près de Lille, et de Gilly-sur-Isère, dans la banlieue d'Albertville,

où il fallut fermer en catastrophe une usine en 2001, détruire le lait et les fourrages, abattre des troupeaux parce que toutes les normes d'émissions de dioxine avaient été dépassées. À l'époque, une bonne soixantaine d'usines d'incinération, des petites surtout, n'étaient pas aux normes. On parlait de cancers, de femmes qui empoisonnaient leurs enfants en les allaitant - les dioxines se fixent dans les graisses et le lait et se transmettent tout au long de la chaîne alimentaire... Depuis, les incinérateurs hors la loi ont été progressivement fermés. Les émissions de dioxines occasionnées par la combustion des ordures ménagères ont été divisées par dix depuis 1995 ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 058, 2004.

Dans un article consacré au conflit entre Greenpeace et la Cogema (Areva) à propos de l'importation illégale de combustibles radioactifs en provenance d'Australie par les responsables de l'usine de retraitement de La Hague, contrevenant à la loi Bataille de 1991, *L'Express* signale que l'exposition de la population à un risque supplémentaire au nom de la rentabilité de l'entreprise ne saurait aucunement être justifié (document 6.208.).

Document 6.208. Nimbisme et principe de précaution (2)

« La victoire est historique. Depuis mars 2001, Greenpeace bataillait devant les tribunaux contre la Cogema. Objet du litige : celle-ci aurait importé et stocké illégalement des combustibles radioactifs usagés. L'affaire du *Bouguenais* - le navire transporteur - débute en 2001 avec un arrivage de déchets nucléaires provenant d'un

petit réacteur de recherche australien. Destination l'usine de retraitement de la Hague. Greenpeace ne se contente plus des habituelles actions de blocage. L'association met en marche la machine judiciaire et obtient l'interdiction de déchargement du combustible durant trois semaines ».

L'Express, n° 2 806, 2005.

Dans ces deux cas, les journalistes traduisent le souci légitime de tout résident à ne pas supporter une prise de risques évitable, au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, suggérant ainsi que la justice se démarque de la raison d'État. La puissance publique a toujours la possibilité

de faire des efforts supplémentaires de sécurité et de communication pour faire la preuve de l'innocuité de l'infrastructure et justifier l'implantation dont n'importe qui, sous voile d'ignorance, pourrait reconnaître la légitimité. Cependant, si les contraintes matérielles liées à la vie en collectivité ne sauraient aboutir au sacrifice de quelques-uns, cela n'empêche pas les pouvoirs publics d'être, dans certains cas, obligés de localiser des équipements comportant un danger inévitable, défavorisant les résidents les plus proches, quitte à leur proposer des mesures compensatoires. Si le risque zéro ne peut jamais être garanti, il doit néanmoins être un objectif assorti de moyens transparents. Dans certains cas, comme nous l'avons vu à propos des centrales nucléaires, la décision peut être contestée par une partie de l'opinion publique. Le débat peut porter sur la dimension technique du risque, avéré ou non, mais aussi sur le caractère indispensable de l'artefact en question. Ainsi, le refus de cultures OGM en plein champ cristallise-t-il de nombreuses passions, l'innocuité n'ayant pas été prouvée mais l'intérêt pour la collectivité non plus (document 6.209.).

Document 6.209.a Nimbisme et principe de précaution (3)

Deux villages de Haute-Garonne se rebellent contre les **expérimentations** d'OGM

Organismes généralement mal-aimés

A Montgeard comme à Lanta, petites communes de Haute-Garonne, on est au cœur de la tourmente politico-environnementale. Il y a peu, le ministère de l'Agriculture autorisait les expérimentations d'OGM en plein champ ; et ce malgré une consultation ministérielle effectuée sur Internet, indiquant une forte hostilité aux essais (1). A Montgeard, le maire a profité de la commémoration du 8 mai pour informer ses 300 administrés et les inciter à réagir, sur le Net et par une pétition ouverte en mairie : 60 % des foyers du village l'ont

signée pour refuser que la firme Pioneer plante un maïs résistant à certains coléoptères et lépidoptères et à un herbicide. « Si on était venu nous expliquer ce que ça apporte, on aurait peut-être réagi différemment », déclare Benoît, agriculteur céréalier. Nous avons un agriculteur en bio sur la commune. Pour lui, avoir des OGM à proximité est très dangereux. « Le maire a donc pris un arrêté pour la protection des cultures bio, soutenu à l'unanimité par son conseil municipal. Un peu plus au nord, à Lanta, on a vite su qui était l'agriculteur susceptible de

planter des OGM, il a reçu d'amicales pressions du maire, des menaces téléphoniques anonymes, et a jeté l'éponge. Dans les deux cas, Pioneer a renoncé à ses essais cette année. Sur les 72 demandes

de plantations expérimentales, la majorité en Midi-Pyrénées, moins de 40 seront réalisées.

Catherine Terdjian-Stern

(1) Résultats sur www.ogm.agriculture.gouv.fr

La firme Pioneer a dû renoncer à une partie des essais prévus en Midi-Pyrénées.



Télérama, n° 2 839, 2004.

Document 6.209.b Nimbisme et principe de précaution (4)

Cette fuite des cerveaux a une cause principale : la multiplication des actions menées par les militants anti-OGM contre des expériences réalisées en plein champ. Certains de ces "faucheurs" seront jugés le 31 mars par la cour d'appel de Riom (Puy-de-Dôme) pour avoir détruit des plants de maïs transgénique. Quel que soit le jugement, ces activistes ont déjà atteint une partie de leurs objectifs : les organismes publics ont réduit leur présence dans le secteur. Comme le souligne Alain Toppan, directeur de recherche chez Biogemma, "nous réalisons le

maximum d'expérimentations en laboratoire ou sous serre. Mais vient inévitablement un moment où le passage par des essais en conditions réelles est incontournable. C'est indispensable pour que nos travaux se poursuivent. Sinon, c'est la fin des innovations". Cette perspective est inquiétante pour la France, puissance agricole mondiale. Pourra-t-elle conserver son rang si elle abandonne définitivement le secteur de la transgénèse végétale ?

L'Express, n° 2 804, 2005.

Les auteurs du second article défendent l'idée que le refus d'assumer tout péril conduit à la sclérose territoriale, ajoutant un argument libertarien selon lequel, dans le contexte de compétition lié à la mondialisation économique, il serait de l'intérêt des agriculteurs français d'accepter certains risques inhérents aux innovations technologiques pour pouvoir conserver leur position avantageuse. Quoi qu'il en soit, l'aversion assez répandue de l'opinion publique à l'égard des OGM est peut-être moins liée au danger redouté qu'à une défiance plus générale vis-à-vis des motivations réelles des laboratoires de recherche. L'opposition locale à certaines pratiques agricoles peut renvoyer à une lutte plus générale contre un mode de développement intensif jugé néfaste, comme le suggère un article de *Politis* concernant des barrages dans le Sud-Ouest : il s'agit alors d'un combat politique et idéologique fondé sur des principes spécifiques de justice territoriale (document 6.210.).

Document 6.210. Mobilisation citoyenne contre le productivisme agricole (1)

« Du 5 au 14 juillet, une quarantaine d'associations ont organisé une Marche pour l'eau vivante reliant Bayonne à Saint-Gaudens, contre les constructions de grands barrages. (...) Au bord de la jolie route, longeant des champs et des prairies, les marcheurs, en casquettes, shorts et chaussures de rando, sont venus apprendre comment une dizaine d'habitants déterminés sont parvenus, il y a trois ans, à repousser le projet de barrage de l'Ousse (Hautes-Pyrénées). Ce barrage, prévu pour retenir 5 millions de m³ d'eau, aurait défiguré le charmant valon boisé et verdoyant, situé à quelques centaines de mètres de la ferme de Castéria. (...) Ce barrage, comme tous les autres dans le Sud-Ouest, trouve sa jus-

tification dans l'irrigation de la maïsiculture. (...) Or, si la rivière risque l'assèchement, c'est à cause de l'irrigation intensive du maïs. "En construisant un barrage qui permettra d'alimenter durant l'été ces cultures, continue le militant, on incite les agriculteurs non seulement à poursuivre cette culture, mais à l'étendre, puisqu'ils auront suffisamment d'eau. Or, augmenter les surfaces irriguées signifie non seulement augmenter la quantité de pesticides et d'engrais, qui s'infiltrent dans les rivières et les lacs, mais à terme, diminuer le niveau d'eau du Gabas, tuer la rivière et ses poissons, et construire un nouveau barrage..." ».

Politis, n° 760, 2003.

La mobilisation de citoyens, apparemment désintéressés, pour la sauvegarde d'un système territorial fondé sur le respect des équilibres écologiques et une agriculture raisonnée s'oppose à un modèle productiviste accusé de toutes les déprédations : les journalistes invitent leur lecteur, non pas à prendre parti pour les uns ou les autres, mais à s'engager en faveur d'un modèle de développement territorial qu'il estime juste, à l'image des militants décrits dans l'article. Ce genre d'argumentaire, plutôt développé par la presse de gauche, défendant une agriculture douce, ou « *bio* », dégagée des contraintes du productivisme et de la technologie, est également relayé par *Télérama* (document 6.211.).

Document 6.211. Mobilisation citoyenne contre le productivisme agricole (2)

« Y a-t-il d'autres solutions pour nourrir une humanité en constante expansion démographique ? À l'écouter, nul doute possible. Ce champ du Val de Seille qu'il analyse en est la preuve. Sa productivité est excellente. Or, son propriétaire, Noël Chalumeau, y pratique une "agriculture propre" avec le semis direct sous couvert. Ainsi, celui-ci ne laboure plus son champ depuis treize ans ! Les graines ne sont plus enfouies mais semées presque en surface, dans une légère griffure faite au sol par une ma-

chine délicate. Directement sous le couvert de la précédente culture qui empêche les mauvaises herbes de pousser. Il n'y a pas ou peu d'engrais, pas ou peu d'insecticides sauf en cas de nécessité. Noël Chalumeau n'est pourtant pas un intégriste écolo. Sa démarche est avant tout pragmatique. Il appartient à la poignée d'agriculteurs en France cherchant ainsi à diminuer ses coûts. Avec le semis direct, il les divise par quatre ! »

Télérama, n° 2 797, 2003.

Conclusion à propos du partage équitable de l'environnement

La presse magazine exprime beaucoup d'attentes à l'égard de la puissance publique en matière d'aménagement des territoires et de préservation des qualités environnementales. La difficulté consiste encore une fois à déterminer l'étendue des libertés compatibles avec un principe d'équité sociale n'autorisant pas les acteurs les plus puissants à imposer leurs visions et leurs intérêts à l'ensemble de la société. Loin de stigmatiser les mobilisations nimbistes, la presse magazine cherche dans l'ensemble à dépasser la vision géopolitique classique pour problématiser les rivalités d'intérêts en termes de justice collective. Dès lors, la lutte contre certains projets ou certaines pratiques s'apparente moins à une réaction égoïste et libertarienne qu'à un combat civique en faveur d'un respect équitable des libertés individuelles. Il arrive aussi que la presse sorte du registre de l'accusation pour donner des conseils ou pour saluer les efforts entrepris par certains acteurs, État ou collectivités territoriales par exemple, pour imaginer des solutions en faveur de formes durables de développement des territoires, quel que soit le domaine d'action envisagé : prévention contre les risques industriels et urbains, optimisation des systèmes de circulation, préservation des écosystèmes fragiles (document 6.212.).

Document 6.212. Environnement et bonne gouvernance publique

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	215	2003	« Développement durable - Le Nord-Pas-de-Calais passe au vert »
<i>L'Express</i>	2 736	2003	« Paris - Couloirs de bus et tramways »
<i>L'Express</i>	2 741	2004	« Des sacs enfin dégradables »
<i>L'Express</i>	2 755	2004	« Environnement - Énergie : le plan vert »
<i>L'Express</i>	2 806	2005	« Marseille rame pour le tram »
<i>L'Express</i>	2 813	2005	« Vivre écolo ! »
<i>L'Express</i>	2 824	2005	« Débats - Faut-il "piétonniser" le cœur des villes ? Jean-Louis Bes "On ne fait pas de politique contre la population" »
<i>L'Express</i>	2 827	2005	« Collectivités locales - Poitiers pousse le bus »
<i>L'Express</i>	2 828	2005	« La "vélorution" douce »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 048	2004	« Circulation - Lille - Le pari du tram-train »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 048	2004	« Circulation - Bordeaux - Un espoir nommé métro »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 048	2004	« Circulation - Nantes - Le Choix de la dissuasion »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 135	2005	« La fin des bouchons ? Lyon invente le vélo-boulot-dodo »
<i>Le Point</i>	1 636	2004	« Poitou - La Marais retrouve son label »
<i>Le Point</i>	1 638	2005	« Environnement - L'armée se met "au vert" »
<i>Le Point</i>	1 710	2005	« Conservatoire du littoral – Une Croisade de trente ans »
<i>Le Point</i>	1 716	2005	« Paysage - Massacre à l'éolienne »
<i>Le Point</i>	1736	2005	« Conservatoire du littoral - Merci à nos lecteurs »
<i>L'Expansion</i>	676	2003	« Un tramway sans fil »
<i>L'Expansion</i>	677	2003	« Faut-il croire aux éoliennes ? »
<i>L'Expansion</i>	677	2003	« Conservatoire du littoral - Haro sur le Zorro du littoral »
<i>L'Expansion</i>	702	2005	« Environnement - urbanisme - Montpellier se met au vert et au solaire »
<i>Marianne</i>	392	2004	« Faut-il interdire les centres-villes aux voitures ? »
<i>Politis</i>	869	2005	« Politique - "Un développement alternatif" »
<i>Terre Sauvage</i>	179	2003	« Agent de salubrité - La valse du recyclage »
<i>Terre Sauvage</i>	186	2003	« Agriculteur biologique - Vivre au rythme de la nature »
<i>Terre Sauvage</i>	187	2003	« L'environnement devient enfin un droit fondamental – Entretien Lionel Brard »
<i>Terre Sauvage</i>	190	2003	« Un petit vélo... dans la tête »
<i>Terre Sauvage</i>	204	2005	« Charte de l'environnement - Entretien Sébastien Genest "Un bon début" »

Conclusion à propos de la géoéthique de l'environnement

L'examen des articles portant sur la protection de l'environnement montre que les attentes en matière de cadre de vie prennent des formes multiples qui varient assez fortement d'un magazine à l'autre. Si aucune tendance idéologique ne semble opposer les différents titres de la presse magazine, il existe tout de même des sensibilités différentes : certains insistent sur la sauvegarde du patrimoine écologique (*Terre Sauvage*), d'autres sur la préservation de la santé publique (*Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *Politis*) ou sur la cohésion urbaine (*L'Express*). Enfin, on constate que, selon le thème traité, différentes conceptions de l'organisation spatiale des territoires sont préconisées : tantôt, il s'agit de promouvoir des formes compartimentées, isolant les structures d'habitation afin de les protéger contre les nuisances et les dangers venus de l'extérieur (confinement des sites industriels, zones de protection écologique) ; tantôt, il convient de lutter contre la dispersion et l'étalement, de rassembler la ville dans un espace dense, cohérent et organisé par un système de gouvernance adapté, de privilégier la fluidité, la mobilité, les liens et les axes de transport collectif. Les magazines posent indirectement la question de l'articulation équitaine entre concentration et répartition, proximité et distance et donc aussi de la distribution sociale des coûts inhérents à la cohabitation et au partage de l'environnement. Si elles sont souvent utilisées, notamment parce qu'elles placent les journalistes et les lecteurs dans la position confortable du procureur étranger aux dysfonctionnements incriminés, les accusations visant telle ou telle catégorie d'utilisateurs (professionnels, automobilistes, consommateurs) permettent rarement de dégager des solutions générales pouvant répondre au problème de la préservation des qualités environnementales. Une autre difficulté consiste à définir une politique répondant à l'impératif de protection du bien commun et à la répartition des charges qu'une telle obligation exige en matière de libertés individuelles. Si la mise en défens de secteurs clés peut faire l'unanimité tant que les territoires en question restent relativement exigus, sauf pour le mensuel *Terre Sauvage*, il devient beaucoup plus difficile de justifier des restrictions et de réorganiser les systèmes déjà existants, qu'il s'agisse d'appliquer le principe pollueur payeur aux entreprises, de repenser la circulation dans les métropoles ou de faire accepter l'existence de risques aux populations riveraines d'équipements collectifs potentiellement dangereux. Comme le rappelle le mensuel *Alternatives économiques*, « nul ne souhaite avoir une décharge ou un inci-

nérateur au bout de son jardin, ce qui rend difficile la construction de toute nouvelle infrastructure » (n° 235, 2005).

Les journalistes n'enferment pas leurs lecteurs dans une représentation intégralement nimbiste de la société. Ils aiment aussi mettre en avant l'action citoyenne d'individus ou d'associations impliqués dans la défense de valeurs écologiques, plutôt que dans celle d'intérêts particuliers, insistant ainsi sur la possibilité offerte par le système libéral de s'engager dans une mobilisation politique. La lutte pour la défense des droits individuels, loin de se résumer à des conflits entre égoïsmes, constitue un moyen de conduire les citoyens à s'engager politiquement et à faire de la société civile un acteur incontournable de la décision publique. Dans cette perspective, les conflits d'usages et d'intérêts géopolitiques n'apparaissent que comme un épiphénomène par rapport au problème plus vaste que constitue la recherche d'une organisation équitable des territoires intégrés dans l'espace républicain. Nombre d'articles laissent ainsi transparaître des solutions fondées sur l'équité, leur réalisation butant alors souvent davantage sur des problèmes de gouvernance (émiettement communal, clientélisme électoral, poids des groupes de pression) que sur la légitimité des principes de justice invoqués.

Au-delà d'une sensibilité prononcée pour la protection des territoires contre différentes formes de menaces extérieures et intérieures (physiques, sociales, économiques, culturelles ou politiques), la presse magazine s'intéresse également aux questions d'amélioration des performances territoriales et aux dispositifs permettant d'optimiser les conditions d'habitation par le développement de l'accès à différentes formes d'aménités (services, résidence, emploi, transport). Deux échelles semblent pertinentes aux yeux des journalistes : celle du territoire national et celle des villes. La première interroge le rôle régulateur de l'État et des collectivités locales dans l'organisation du territoire national et des relations qu'ils entretiennent avec la société civile. L'autre, traitée dans la dernière sous-partie de ce chapitre, questionne la possibilité de définir un droit à l'urbanité selon les règles d'une équité libérale.

6.4. Géoéthique de l'aménagement public des territoires

Outre les efforts entrepris en matière de sécurisation de l'environnement, les préoccupations constitutionnalistes se tournent également vers les équipements publics destinés à favoriser l'égal accès aux services répondant à des besoins universels dans le cadre d'un territoire national intégré de façon équitable. Cette ambition bute néanmoins sur de sérieuses difficultés techniques : pratiquement, il n'est jamais possible de garantir un égal accès par une simple politique d'équipement. Aucun service public n'est véritablement ubiquiste. Le semis le plus dense qui soit n'aboutit jamais à une homogénéisation absolue de l'espace. Même la couverture du territoire national par les réseaux de télécommunications, considérés comme les plus aptes à réduire la distance, rencontre des limites physiques (continuité du service, débits et capacités de traitement). Sauf à nourrir le rêve irréaliste de doter chaque usager d'un accès immédiat au bénéfice envisagé, il reste toujours une distance, même infinitésimale, à franchir. À défaut d'être strictement égalitaire, la justice territoriale réside alors dans la gestion équitable des inégalités d'accès, conformément à une conception rawlsienne. Dans ces conditions, l'enjeu consiste à déterminer le seuil à partir duquel l'effort requis pour le déplacement peut être considéré comme négligeable ou acceptable au regard du service rendu. Dans la pratique, cela dépend souvent du rapport entre le nombre d'usagers et l'étendue de la zone de desserte à couvrir. Ce problème, traité habituellement par le modèle gravitaire, dépend du type de service envisagé. Tout équipement à usage collectif subit des effets de seuils : en deçà d'un certain nombre d'usagers, les coûts d'entretien deviennent trop élevés au regard du prix que la collectivité est prête à payer pour préserver l'équité. Par ailleurs, selon l'endroit où il est situé et selon les inégalités de capacités individuelles, la mobilité des usagers varie. La distance maximale à ne pas dépasser pour que la justice soit sauve tend *de facto* à s'élever au fur et à mesure que la fréquence de déplacements et que la densité d'usagers diminuent, conférant de la sorte une certaine valeur éthique à la hiérarchie des lieux centraux. Dans une perspective d'équité territoriale, l'externalisation des coûts de déplacement sur les individus peut favoriser leur responsabilisation mais elle ne doit pas dépasser une limite qui pourrait les dissuader d'avoir accès au service en question lorsqu'il est nécessaire d'un point de vue géoéthique. C'est pourquoi, quand certains habitants souffrent de contraintes particulières, des dispositifs correcteurs peuvent être requis. Les pouvoirs publics mettent alors en place des politiques d'action préférentielle, parfois appelées mesures de « *discrimination positive* », consistant à organiser un système progressif de dépenses publiques établi en fonction des besoins : con-

formément au principe de différence de Rawls, on choisit alors la distribution inégalitaire la plus favorable aux plus démunis, c'est-à-dire qu'on octroie davantage de moyens là où les conditions d'accès et d'accueil sont moins commodes à satisfaire. Ces considérations constitutionnalistes sont mobilisées par les journalistes de la presse magazine lorsqu'il s'agit par exemple d'évaluer l'efficacité des modes de régulation choisis pour organiser la fourniture de ressources fondamentales comme l'éducation, la santé, le logement ou l'emploi.

Pour organiser l'analyse, je propose de commencer par étudier la manière dont la presse magazine interprète les inégalités géographiques concernant l'accès à quelques libertés fondamentales à l'échelle du territoire national (santé, transport) pour rebondir ensuite sur l'interprétation par les médias des principaux déséquilibres observés à cette échelle (rapports villes/campagnes, Paris/province) et des moyens mis en œuvre par la puissance publique pour remédier aux principaux dysfonctionnements soulignés : on verra ainsi comment la décentralisation, loin d'aboutir à une proximité rassurante entre élus et citoyens, nourrit de nombreuses inquiétudes chez les journalistes qui s'y intéressent, l'action des pouvoirs locaux étant souvent jugée avec sévérité. Cette médiatisation témoigne d'une défiance aiguë vis-à-vis de ce qui apparaît comme une démission de l'État et un abandon de son pouvoir aménageur et régulateur.

6.4.1. Géoéthique de l'encadrement médical et hospitalier

Trop de médecins mal répartis ?

De nombreux dysfonctionnements signalés par la presse magazine tiennent aux doutes que suscite la localisation des infrastructures de service public. Cela concerne en particulier les équipements de santé publique, notamment la médecine générale, administrée traditionnellement selon un régime de libre implantation. La question de la régulation est ainsi à la base des discussions portant sur l'encadrement sanitaire. Plusieurs articles de tous horizons déplorent qu'un tel système génère une répartition très inégale des praticiens (document 6.213.).

Document 6.213.a Quand la libre Implantation conduit à des inégalités territoriales injustes (1)

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	152	2004	« Trop de médecins au sud, pas assez au nord »
<i>L'Expansion</i>	678	2003	« Les sept péchés des médecins »
<i>L'Express</i>	2 744	2004	« Cherche médecins désespérément »

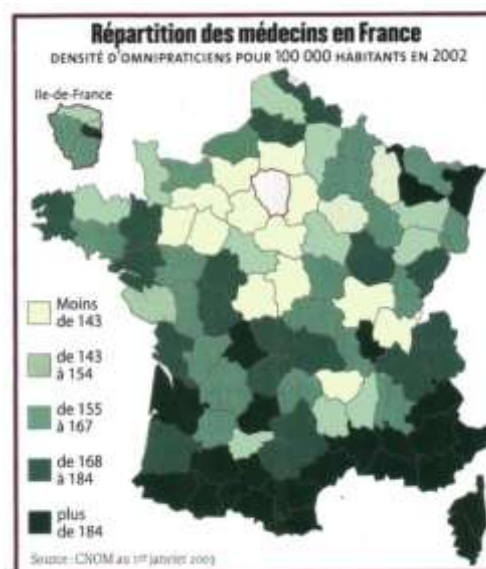
<i>Le Monde 2</i>	43	2004	« Des médecins bien mal répartis - Alerte aux déserts médicaux »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 087	2004	« Les médecins préfèrent le soleil »
<i>Le Point</i>	1 643	2005	« Répartition des médecins - Nombreux et mal répartis »
<i>Politis</i>	842	2005	« Les médecins prescrivent la proximité »

Il est significatif de constater un recours fréquent à la cartographie pour mettre en avant le tropisme géographique qui affecte la corporation des médecins et les difficultés qui en résultent pour une partie des patients (document 6.213.).

Document 6.213.b Quand la libre implantation conduit à des inégalités territoriales injustes (2)



Capital, n° 152, 2005



Le Point, n° 1 643, 2004.



L'Expansion, n° 678, 2003



Le Monde 2, n° 43, 2004

Voir également la carte publiée par *Alternatives économiques* (n° 257, avril 2007) présentée au début du chapitre 5.

Si les journalistes négligent certaines spécificités locales pouvant justifier une surreprésentation des médecins dans le Sud, comme un âge moyen plus élevé, ils déplorent tous l'incapacité du système de libre localisation à réguler la répartition des praticiens de façon

équitable. À un niveau collectif, les médecins délaisseraient certaines régions pour des raisons personnelles (le climat, les opportunités locales, la qualité du cadre de vie) et non pour assurer un service fondamental aux populations résidentes. Outre un gaspillage des moyens dans les régions à fort effectif, les journalistes dénoncent un encadrement insuffisant dans certains départements, obligeant les patients à consentir des efforts supplémentaires pour accéder au soin. Les libertés octroyées aux prestataires de services iraient à l'encontre de l'intérêt des usagers, ce qui pour un bien premier comme l'accompagnement médical pose un réel problème de justice territoriale. Pour *Le Nouvel Observateur*, le système de localisation des cabinets de médecine générale instaure une situation anarchique : « *rappelons enfin que le sacrosaint principe de la liberté d'installation, pilier de la médecine libérale, permet aux médecins de poser leur plaque où bon leur semble* ». Alors que *Politis* insiste sur la nécessité de mieux organiser la médecine de proximité pour lutter contre la « *désertification sanitaire* » (n° 842, 2005), *L'Expansion* évoque la possibilité de mettre en place des mesures d'incitation et de contrôle dans les choix d'installation afin de faire face à ce déséquilibre et de mieux répondre aux besoins de la population (document 6.214.).

Document 6.214. Réguler la liberté d'implantation au nom des besoins des population.s

« Il y a autant de dermatologues en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) que dans toute l'Angleterre ! En France, la liberté d'installation conduit à une couverture très inégale du territoire. Les jeunes médecins ont souvent le même réflexe : poser leur plaque là où ils trouveront la meilleure qualité de vie, du soleil ou une grosse agglomération. Résultat : la densité médicale atteint des sommets en Île-de-France (424 médecins pour 100 000 habitants) et en Paca (409), et reste faible en Picardie (241). Autres ten-

dances dérangeantes : la sous-représentation de spécialités comme l'ophtalmologie ou la pédiatrie dans les départements ruraux et les inégalités grandissantes entre grandes villes et banlieues. Le gouvernement actuel réfléchit à des mesures incitant à s'installer dans des régions sous-médicalisées. Mais on est loin des Pays-Bas, où les jeunes ouvrent leur cabinet, sous le contrôle de leurs pairs, en fonction des besoins de la population ».

L'Expansion, n° 678, 2003.

L'Express dresse un constat similaire, ajoutant que, face à l'absence de régulation collective à l'échelle nationale, certains responsables locaux se tournent vers l'étranger, recourant eux aussi à une logique libérale/libertarienne au détriment d'autres pays, moins attractifs que les plus répulsives des régions françaises (document 6.215.).

Document 6.215. Compenser les inégalités locales en profitant des inégalités globales

« Philippe Legros, directeur de l'hôpital de Fourmies (Nord), en sait quelque chose. Voilà dix ans qu'il se bat pour attirer des blouses blanches dans cette bourgade. "Les médecins français ne veulent pas s'installer dans le Nord- Pas-de-Calais, encore moins dans une petite ville comme la nôtre, loin de Lille ou de Valenciennes", explique-t-il. Les raisons sont connues. Les jeunes praticiens préfèrent les métropoles, incontournables pour mener une carrière hospitalo-universitaire, la plus prestigieuse. Réduction du temps de travail oblige, ils veulent, comme tout le monde, profiter des services publics, culturels ou commerciaux. Et comme «ils», et de plus en

plus souvent «elles» - les femmes sont majoritaires chez les médecins de moins de 35 ans - travaillent plus de 50 heures en moyenne, la proximité des crèches et des écoles constitue un facteur important dans le choix d'implantation. De même que les opportunités professionnelles offertes au conjoint. Lequel est souvent de niveau cadre, donc urbain. Conclusion : Fourmies, avec son isolement et ses 15 000 âmes, cumule les handicaps. Pour sauver son hôpital, Philippe Legros s'est donc résolu à aller faire son marché à l'étranger. Jusqu'en Pologne, où il vient de recruter un psychiatre : "Nous l'avons invité, avec sa famille, à visiter la région pendant une semaine,

tous frais payés. Depuis qu'il a signé, j'épluche les petites annonces immobilières pour lui trouver un logement. J'ai inscrit ses deux enfants à l'école. J'ai même demandé

aux miens de les coacher pour qu'ils s'intègrent plus vite". Une».

L'Express, n° 2 744, 2004.

La recomposition de la carte hospitalière ou le sacrifice des campagnes

Ce déséquilibre général s'accompagne d'inégalités supplémentaires concernant la fermeture des hôpitaux dans les milieux ruraux. Un des principaux problèmes évoqués au cours de la période étudiée porte sur la recomposition de la carte des hôpitaux publics (document 6.216.).

Document 6.216. Équipements hospitaliers : la recherche du semis optimal

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	152	2004	« Région par région, les hôpitaux qui vont fermer ou menacés »
<i>L'Expansion</i>	684	2004	« La carte exclusive des restructurations d'hôpitaux et de cliniques »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 496	2003	« Faut-il fermer les hôpitaux de proximité ? »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 496	2003	« Retour à Saint-Affrique »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 011	2005	« Petits hôpitaux - Entretien avec Alain Deloche "Cela devient dangereux" »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 053	2004	« Lyon - La détresse des urgentistes »
<i>Le Point</i>	1 630	2003	« La déprime des petits hôpitaux »
<i>Le Point</i>	1 643	2005	« Les rebelles de Saint-Affrique »
<i>Le Point</i>	1 724	2005	« Société - Chirurgie - Ces 120 hôpitaux menacés »
<i>Politis</i>	797	2004	« Service public - Hôpitaux en résistance »

Pour Pierre Gautier, directeur de l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) Midi-Pyrénées, interrogé par *Le Figaro Magazine*, la fermeture de l'hôpital de Saint-Affrique tient moins à la nécessité de concentrer les moyens sur un nombre réduit de sites, souvent au détriment des plus petits, qu'à la difficulté de trouver des personnels compétents prêts à s'exiler dans des contrées aussi reculées, mettant en danger les patients qui viendraient s'y faire soigner (document 6.217.).

Document 6.217. Des régions rurales désertées par les médecins spécialistes compétents

« Il faut oser dire qu'il devient difficile de trouver du personnel compétent, poursuit-il. Ce n'est pas la taille des établissements qui pose problème mais la formation du personnel qui y travaille. Le danger réside, à mon sens, dans la multiplication des remplaçants médicaux, très

coûteux, et parfois moins bien formés ou moins impliqués dans le processus de soins. À cet égard, le service de chirurgie de Saint-Affrique était fragile dans la mesure où il ne pouvait plus tourner sans aide extérieure. D'où notre décision de rassembler la chirurgie à Millau ».

Le Figaro Magazine, n° 18 496, 2004.

Outre le fait qu'il semblerait exister du personnel incompetent, l'argument invoqué, faisant appel à la sécurité des patients, est d'autant plus spécieux que plusieurs médecins spécialistes déjà en poste depuis plusieurs années semblaient volontaires pour maintenir une activité locale destinée à faciliter l'accès aux soins des populations avoisinantes, en contradiction avec

les propos du directeur de l'ARH Midi-Pyrénées. Dans la plupart des articles toutefois, le maintien de la qualité des soins semble devoir s'accompagner de la réalisation d'économies d'échelle, perspective revenant encore une fois à disqualifier les plus petits équipements. La rationalisation des dépenses en faveur des principales plate-formes hospitalières entraîne la suppression ou la requalification de certains équipements. L'amélioration des performances médicales, liées à l'augmentation du niveau de technicité des pratiques chirurgicales, exigerait des équipements lourds, nécessairement moins nombreux et plus concentrés dans l'espace (document 6.218.).

Document 6.218. Équipements hospitaliers : la recherche du semis optimal

« Fermer tous les blocs opératoires qui pratiquent moins de 2 000 interventions par an : c'est ce que recommande l'Académie de chirurgie. Le Pr Alain Deloche explique pourquoi. (...) "Lorsque j'étais interne, au début des années 60, la proximité était synonyme de sécurité : les moyens étant partout les mêmes, mieux valait aller au plus près. Tandis que quarante ans plus tard, avec la spécialisation de la chirurgie et les progrès technologiques, ça n'est plus vrai. Une prise en charge correcte suppose un plateau technique – qui représente pas loin

de 80 personnes – et un scanner "H24". Avec un seul chirurgien de garde, qui se trouve parfois déjà au bloc, et qui n'est pas forcément spécialisé, certains hôpitaux n'offrent plus assez de sécurité ; cela devient dangereux. Mais le problème est surtout pédagogique : il faudrait que les gens comprennent que la fermeture d'un bloc ne signifie pas celle de l'hôpital, et que s'ils font 30 kilomètres pour aller dans une grande surface, il n'est pas anormal de leur demander d'en faire autant pour être bien soignés" ».

Le Figaro Magazine, n° 19 011, 2005.

Le système hospitalier serait devant l'obligation technique d'imposer aux habitants des zones rurales un allongement des trajets pour accéder à un bloc opératoire. Rien n'est dit des services d'urgence pour lesquels un degré minimal de proximité semble pourtant requis. Dans un article du *Point*, Olivier Cuzin, médecin généraliste à Honfleur, considère qu'il convient de trouver un juste équilibre : « *Il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, les blocs ne doivent pas être trop éloignés des malades, un hôpital n'est pas un supermarché* » (n° 2 005, 2003).

L'utilisation simultanée de la comparaison avec les supermarchés, pour défendre des positions contraires, dans deux journaux pourtant de droite, révèle la difficulté à appréhender le problème de façon équitable. Quoi qu'il en soit, une carte publiée par *Le Point* montre que les zones subissant des fermetures d'hôpitaux ne sont pas également réparties (document 6.219.) : certains départements situés sur les

Document 6.219. Fermeture d'hôpitaux et équité territoriale



Le Point, n° 1 724, 2005.

pourtours du Bassin Parisien, dans le Massif Central, le long de la vallée du Rhône ou dans le Grand Est semblent particulièrement concernés. Dans tous les cas, de petites villes sont touchées même si on imagine que les conséquences ne sont pas les mêmes pour les résidents lorsque la fermeture a lieu à Saint-Affrique, à Sisteron, à Cavaillon ou à Riom, ces deux dernières villes étant proches d'agglomérations bien équipées. Cette logique comptable et gestionnaire est souvent mal vécue par les populations concernées, comme le rappelle *Le Figaro Magazine* avec compassion (document 6.220.).

Document 6.220. La rationalisation contre la ruralité

« L'image est presque banale : coude à coude dans la rue, médecins, délégués CGT, maires et élus sanglés dans leur écharpe tricolore défilant à Saint-Affrique, dans l'Aveyron, contre la fermeture du service de chirurgie, à la Ferté-Macé, dans l'Orne, contre celle de la maternité, à Lure, en Haute-Saône, contre celle des urgences... Les slogans ne varient pas : "non à la mort de l'hôpital ! Oui à la proximité !" (...) Au banc des accusés, les

agences régionales de l'hospitalisation chargées depuis 1996 d'organiser l'offre hospitalière. Elles ne chôment pas : entre juin 2002 et juin 2003, 58 opérations de re-composition ont été menées à terme et 78 autres entamées. L'amélioration de la qualité et de la sécurité est expressément mentionnée dans neuf des dernières restructurations ».

Le Figaro Magazine, n° 18 496, 2004.

C'est pourquoi certains journaux saluent les « *hôpitaux en résistance* » notamment ceux qui luttent pour le maintien de leur présence auprès des populations locales (*Le Point*, n° 1 643, 2005). C'est ainsi qu'une « *Coordination nationale des hôpitaux et des maternités de proximité* » a été créée en 2004, relayée et défendue par l'hebdomadaire *Politis* (document 6.221.).

Document 6.221. Semis hospitaliers et résistance rurale

« Née le 4 avril à Saint-Affrique, dans l'Aveyron, en présence de Patrick Pelloux, président du syndicat des urgentistes, la Coordination réunit les doléances de 55 sites répartis dans toute la France. À travers un appel calqué "sur celui du Comité national de la résistance", selon Paul Pegliasco, un des instigateurs du projet, la Coordination dénonce "l'obsession économique de nos gouvernants" et "toute réforme de la Sécurité sociale qui

ne respecterait pas l'esprit du Conseil national de la Résistance". Autre grief, la fuite des médecins généralistes des milieux ruraux, conséquence directe de la désertification hospitalière. Face à cet assèchement de l'offre, les usagers sont confrontés à des conditions sanitaires dégradées, à l'augmentation des risques physiques et psychiques conduisant à des décès injustifiés et à l'absence de choix des structures de soins ».

Politis, n° 797, 2004.

L'invocation du Conseil national de la Résistance permet aux militants de dramatiser la situation, indiquant que le sacrifice des régions rurales bafoue les principes d'égalité sociale de la République.

Certains journaux insistent au contraire sur la possibilité de trouver des solutions alternatives, le mensuel *Capital* donnant l'exemple de la Haute-Saône où les moyens ont été concentrés sur une seule ville, Vesoul, au détriment de Lure et de Luxeuil (document 6.222.). Le regroupement hospitalier et la concentration régionale apparaissent comme un pis-aller : les habitants résidant à proximité de Luxeuil et Lure pouvant s'estimer lésés par rapport à ceux de Vesoul. En fait, dans une situation où tous les usagers ne peuvent être desservis dans des conditions égales, une équité rawlsienne exige de choisir la solution qui pénalise le moins le plus

défavorisé. En l'occurrence, Vesoul apparaît, en raison d'une position géométriquement plus centrale à l'intérieur du département, comme l'emplacement le moins inéquitable. Cette logique de concentration n'est pas évidente partout, notamment pour certains services. C'est la raison pour laquelle des régimes dérogatoires consistant à autoriser le dépassement de seuils d'activités peuvent être justifiés, comme le rappelle *Le Point* à propos de la maternité de l'hôpital de Saint-Affrique ou de l'hôpital d'Ussel (documents 6.223. et 6.224.).

Document 6.223. Dérogation et équité territoriale (1)

« S'il a conservé sa maternité qui réalise 220 accouchements annuels, se situant au-dessous du seuil minimal des 300 naissances par an, c'est parce qu'on lui a reconnu in extremis le critère d'"exception géographique".

Planté au milieu de cette région désertique, l'hôpital garantit à n'importe quelle femme de sa zone sur le point d'accoucher de ne pas être à plus de quarante-cinq minutes de la maternité ».

Le Point, n° 1643, 2004.

Document 6.224. Dérogation et équité territoriale (2)

« Nous sommes dans un désert médical, bordé au nord par le plateau de Millevaches. Les 11 000 habitants d'Ussel sont à 82 kilomètres du CHU et des cliniques de Clermont-Ferrand, à 89 kilomètres de Brive et à 62 de

Tulle. Le climat est parfois très rude, la ville est à 630 mètres d'altitude, et peut gêner les transports routiers et hélicoptés. Nous considérons que l'hôpital a un rôle central, en quelque sorte d'aménagement du territoire ».

Le Point, n° 1 724, 2005.

Maintenir une présence minimale dans les points les plus éloignés du territoire peut être coûteux, mais cela répond à l'impératif de desservir l'ensemble des citoyens, tout en laissant à chacun d'eux la liberté d'installer sa résidence où il le souhaite. Cette formule consistant à dépenser davantage pour les résidents qui choisissent délibérément de vivre dans des régions éloignées répond à un objectif d'égalité de traitement pour la fourniture en services publics de base, y compris si les administrés sont peu nombreux. Cette logique géoéthique explique par exemple la présence d'une quantité minimale d'équipements publics (école, centre administratif, gendarmerie, dispensaire) dans les territoires les plus reculés de la République, les îles des archipels du Pacifique constituant un exemple ultime.

Développant une réflexion sur la division spatiale des spécialités hospitalières, le professeur Olivier Jardé, du service d'orthopédie du CHU d'Amiens, se demande si le maintien d'un service chirurgical à Péronne constitue la meilleure solution, esquissant la possibilité de redéployer les services hospitaliers en fonction des équipements, les plus importants conservant les tâches les plus délicates, nécessitant le personnel et le matériel les plus spécialisés, alors que des établissements de proximité pourraient conserver des missions plus ordinaires comme la convalescence. Il s'agirait de développer une complémentarité hiérarchique entre les différents niveaux d'intervention, comme le suggère *Le Point* pour le département de l'Aisne (document 6.225.).

Document 6.225. Hiérarchie des lieux centraux et division spatiale des spécialités

« Ne pourrait-on pas, par exemple, regrouper toute la chirurgie à l'hôpital de Saint-Quentin, distant de 25 kilomètres, afin d'obtenir un superbe plateau technique, et transférer toute la rééducation à Péronne en y installant

un centre de référence ? C'est ce qui s'est passé à l'hôpital de Corbie et les gens sont fiers d'y travailler. Et tout cela coûte infiniment moins cher que la situation actuelle ».

Le Point, n° 1 724, 2005.

L'argumentation en faveur du maintien de la présence hospitalière porte parfois sur le rôle de soutien dans des régions pauvres en emploi, contribuant ainsi à maintenir l'activité économique locale. Cet argument est développé par *Le Figaro Magazine* à propos de la fermeture de services de chirurgie à l'hôpital de Saint-Affrique dans le cadre de la fusion avec celui de Millau dans un Centre hospitalier Intercommunal du Sud-Aveyron (document 6.226.).

Document 6.226. Services publics, équité ou charité territoriale

« Vu de Saint-Affrique, les choses sont évidentes : on veut la mort de l'hôpital. Dans cette petite ville de 7 500 habitants, cet établissement de proximité de 85 lits, une maternité et un service d'urgence, est le premier employeur avec 350 salariés. Fermer les services de chirurgie et de réanimation, c'est priver la ville de son pôle d'excellence. Alain Fauconnier, le maire (PS) de la ville s'insurge et, avec lui, la population. Mi-octobre dernier, une dernière consultation électorale pour simple avis rassemble 18 016 voix pour refuser la fermeture du service de chirurgie. Plus de 5 000 personnes manifestent

devant l'hôpital où deux médecins, une infirmière, deux aides-soignantes et un sapeur-pompier à la retraite ont entamé une grève de la faim. Des bâtiments sont tendus de voile noir. On dénonce une logique de technocrates. Les grévistes de la faim reçoivent courriers et visites de soutien, dont celle de José Bové. On occupe le chantier du viaduc de Millau... "Il faut nous comprendre, plaide Alain Fauconnier, un hôpital rural n'est pas qu'une machine à soigner. C'est là que les enfants naissent, que les grands-parents meurent" ».

Le Figaro Magazine, n° 18 496, 2004.

L'argument selon lequel un hôpital, représentant le premier employeur d'une petite ville sise dans un département rural pauvre en emplois, mériterait d'être sauvegardé pour des raisons économiques revient à légitimer l'idée que les services publics auraient vocation à maintenir sous perfusion l'activité de bassins d'emplois peu attractifs. Outre qu'il s'agit d'un détournement de la fonction première des hôpitaux, ce point de vue s'oppose à la notion d'équité dans la mesure où certains territoires mériteraient de bénéficier d'avantages déguisés sous la forme de surplus d'emplois publics afin de permettre aux habitants de trouver un poste facilement, sans avoir à s'adapter au marché de l'emploi et être éventuellement contraints de se déplacer. Ce raisonnement ne doit pas être confondu avec la logique de défiscalisation présidant aux dispositifs d'aides à l'activité économique, comme les ZFU, utilisés dans le cadre de la discrimination positive territoriale pour attirer des entreprises privées dans des secteurs habituellement délaissés : l'égalité des chances incluse dans l'objectif d'équité territoriale ne saurait passer par l'octroi de privilèges mais plutôt par des soutiens provisoires destinés à rendre leurs bénéficiaires autonomes, c'est-à-dire non soumis à un paternalisme d'État.

Conclusion à propos d'une géoéthique de l'encadrement sanitaire

La modernisation des équipements hospitaliers est présentée par certains titres comme devant passer par un arbitrage entre la qualité et la proximité, alors que pour d'autres il existe des possibilités de mises en complémentarité reposant sur une organisation en réseaux et une spécialisation des tâches (suivis, opérations, soins, convalescence). La sensibilité de la presse magazine à l'égard des inégalités territoriales en matière d'encadrement médico-hospitalier apparaît de façon très nette, à droite comme à gauche. Il est d'ailleurs significatif de voir comment l'attachement à la proximité rend difficile toute intégration des transformations techniques de la médecine et de la chirurgie dans la recomposition de la carte des équipements hospitaliers, la tentation la plus répandue étant de ne rien changer, quitte à privilégier les intérêts particuliers des habitants de certains bassins d'emplois. De façon générale, aucun critère de centralité ne paraît apte à fournir de solution universelle au problème de la localisation équitable des services publics. Il s'agit toujours d'effectuer un arbitrage entre la densité d'équipements de même niveau de spécialisation et le rayon de la zone de chalandise à desservir : dans certains cas, une petite ville très éloignée des centres de rangs supérieurs pourrait se voir doter de services d'urgence et de première nécessité alors qu'ailleurs, une fermeture pourrait se justifier, les services de soin étant accessibles dans un centre regroupant les diverses fonctions à une distance raisonnable. Face à la difficulté de formuler des solutions générales et de traiter équitablement des situations d'une grande variété, la gestion au cas par cas est quelquefois présentée comme une solution adaptée, même si elle présente le risque d'une lisibilité moindre pour le public.

En revanche, les inégalités injustes engendrées par le dispositif d'allocation spatiale des médecins généralistes sont dénoncées de façon quasi-unanime, le dispositif actuel paraissant particulièrement injuste et inadapté aux besoins des patients à desservir. Cet attachement à la régulation de l'accès aux services fondamentaux s'exprime également en direction des infrastructures de transport, garants de la liberté de déplacement.

6.4.2. La privatisation des infrastructures de circulation

Le rôle des axes de circulation, construits et financés par des fonds publics, paraît indispensable à tout régime constitutionnaliste soucieux de permettre la rencontre et de favoriser les échanges de toutes sortes entre les parties qui composent le corps politique. Le débat orchestré par la presse magazine porte moins ici sur l’articulation entre les différents modes de transport, sur les modalités d’investissement et la planification à long terme que sur la légitimité de la privatisation des entreprises gestionnaires (document 6.227.).

Document 6.227. La privatisation des autoroutes et l’ouverture du fret ferroviaire à la concurrence vues par la presse magazine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l’article
<i>L’Expansion</i>	697	2005	« Le train privé ne sera pas à l’heure »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 129	2005	« Privatisation - Autoroutes : les mauvais calculs de l’État »
<i>Le Point</i>	1 626	2003	« SNCF - La Déroute du fret »
<i>Le Point</i>	1 662	2004	« Les Brigands des autoroutes »
<i>Le Point</i>	1 678	2004	« Privatisation – Le Jackpot des autoroutes »
<i>Le Point</i>	1 716	2005	« Autoroutes - Querelle pour une cagnotte »
<i>Marianne</i>	421	2005	« Autoroutes à péage - Le Bingo des actionnaires »
<i>Marianne</i>	432	2005	« La Privatisation des autoroutes - Le Vrai scandale de l’été »
<i>Politis</i>	868	2005	« Services publics - La bataille du rail »

L’ouverture du marché du fret ferroviaire oppose *Politis* qui soutient les cheminots hostiles à la mise en concurrence au nom d’un refus du modèle néolibéral (document 6.228.) et *L’Expansion* qui, sur le même sujet, s’inquiète au contraire du retard pris par la Connex sur le calen-

Document 6.228. Manifestation contre le transport de fret de la Connex, filiale de Vivendi, organisée par des cheminots de Sud-Rail



Politis, n° 868, 2005.

drier prévu pour mettre en place une offre alternative à la SNCF.

L'essentiel de la discussion porte néanmoins sur la privatisation des compagnies d'autoroutes. Celle-ci suscite en effet de nombreuses réprobations chez les journalistes de la presse magazine. Ceux de *Marianne* et du *Nouvel Observateur* reprochent au gouvernement de spolier la nation des biens publics qu'elle est parvenue à constituer par l'impôt au nom d'une comptabilité à court terme, hypothéquant les capacités futures de l'État à investir dans une politique volontaire d'aménagement des territoires et de modernisation des transports (documents 6.229. et 6.230.).

Document 6.229. La privatisation des autoroutes ou le renoncement à aménager les territoires (1)

« Au nom de l'impérieuse nécessité de boucher les trous des finances publiques, [le premier ministre] privatise l'impôt - une première mondiale! -, le réseau d'autoroutes ayant été construit grâce aux contribuables, et entretenu moyennant les péages acquittés par les utilisateurs. (...) Le renoncement, dénoncé par François Bayrou, à l'utilisation des dividendes des autoroutes pour

financer le développement du transport ferroviaire et fluvial et du ferroutage est une des composantes du scandale. Trente-cinq à 39 milliards avaient été promis par Jean-Pierre Raffarin d'ici 2012. De quoi financer l'extension du TGV, le tunnel Lyon-Turin censé désengorger les Alpes ».

Marianne, n° 432, 2005.

Document 6.230. La privatisation des autoroutes ou le renoncement à aménager le territoire (2)

« La privatisation des trois sociétés autoroutières publiques (APRR, ASF et Sanef) a déclenché une ruée de candidats (géants du BTP, comme Vinci ou fonds d'investissement) le 22 août. Conçue comme une pure opération financière, la vente de 7 840 kilomètres de bitume est devenue un pari politique risqué pour le gouvernement. (...) Le futur, justement, repose sur les épaules de l'agence de financement des infrastructures

de transports de France (AFITF). Celle-ci doit financer 35 grands projets (ligne Lyon-Turin, ligne Paris-Strasbourg, canal Seine-Nord Europe...). Et on la prive de sa principale recette : les dividendes autoroutiers. Le gouvernement a promis d'autres ressources, notamment la taxe d'aménagement du territoire et une partie des amendes radars. Mais le doute plane sur la pérennité de ses engagements... »

Le Nouvel Observateur, n° 2 129, 2005.

Ces préoccupations sont également partagées par *Le Point* qui a consacré plusieurs articles à la question.

Prenant l'exemple de la SNCF, *Politis* est en revanche le seul à poser la question de la tarification imposée aux usagers des transports en commun. Les aides à la mobilité étant insuffisantes, certains utilisateurs « ne peuvent plus payer » les transports collectifs, évoquant le cas d'une femme accusée d'avoir transgressé la loi sur la sécurité quotidienne pour avoir voyagé à plusieurs reprises sur le réseau de la SNCF sans billet (document 6.231.).

Document 6.231. La pénalisation des pauvres où l'assignation à l'immobilité

« Si Marlène voyage gratuitement, ce n'est pourtant pas pour le plaisir de frauder, contrairement à ce que le contrôleur et les policiers lui auraient fait sentir. "On nous dit qu'on vit dans une société où toute personne a droit à la mobilité, à la consommation. On nous parle d'effacement des frontières, d'ouverture d'esprit. Mais c'est faux, s'agace la jeune femme qui se débrouille seule depuis six ans. Les transports en commun sont très chers. Je ne

peux pas payer". Marlène n'a droit ni aux Assedic, ni au RMI, puisqu'elle a moins de 25 ans. Elle se dit "sans domicile fixe", et vit à droite, à gauche, "grâce à la solidarité de mes amis", ajoute-t-elle. (...) "Les gens pauvres sont condamnés à rester dans des endroits fermés, cloisonnés dans un même espace géographique, culturel, social. C'est une abstraction de parler alors de citoyenneté, explique-t-elle ».

Politis, n° 757, 2003.

Ce texte montre comment une conception constitutionnaliste de la justice peut être amenée à invoquer un « droit à la mobilité » prenant en compte les inégalités de capacités des indivi-

dus, allant jusqu'à suggérer un accroissement de modulation des tarifs en fonction de la solvabilité des usagers.

Conclusion à propos d'une géoéthique constitutionnaliste des transports

Les rares articles qui viennent d'être évoqués considèrent que les transports en commun remplissent une fonction de service public - ce que l'automobile ne peut prétendre accomplir en raison des modes d'accès régulés par le marché (propriété, location, taxi) - et que la mobilité à laquelle ils donnent accès constitue une liberté fondamentale exigeant une mutualisation des moyens. Ce point de vue rejoint les articles arguant que la fiscalisation de la circulation automobile (péages, carburant, contraventions) doit servir à financer la lutte en faveur du développement durable et la mise en place de services de mobilité solidaire à différentes échelles, notamment entre les villes reliées par la SNCF.

6.4.3. L'État et le déménagement des territoires

Sauver le désert français

Au-delà des hôpitaux et des axes de circulation, la presse magazine porte un regard souvent alarmiste sur la dislocation géographique de la nation, sur la progression de « *l'inégalité des chances* » entre les lieux les plus dynamiques et ceux qui souffrent de handicaps structurels, les espaces ruraux apparaissant, dans plusieurs articles, laissés pour compte, voire abandonnés par le pouvoir central (document 6.232.). Cette partie du corpus réinvestit alors le discours provincialiste sur la vivacité des régions et des campagnes.

Document 6.232. Paris et le reste du territoire

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	236	2005	« Déménagement - L'exode rural des services publics »
<i>Alternatives économiques</i>	238	2005	« Les Territoires se sentent abandonnés »
<i>L'Expansion</i>	703	2005	« Charleville-Mézières, ville oubliée de l'État »
<i>L'Express</i>	2 750	2004	« Quand Paris finance la province »
<i>L'Express</i>	2 784	2004	« Collectivités - Campagnes : l'État d'urgence »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 100	2005	« Idées "oui", les ruraux se sentent souvent perçus comme les Indiens de la République »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 078	2004	« Dans le laboratoire de la Poste »
<i>Marianne</i>	446	2005	« Lyon - Paris : enquête sur ces deux villes qui ont voté contre le reste de la France »

<i>Politis</i>	841	2005	« Services publics - La révolte des élus »
----------------	-----	------	--

Au cours de la période étudiée, Guéret semble être devenue, en tant que préfecture de la Creuse, l’emblème d’un mouvement de « *révolte des élus* », locaux et nationaux, mais aussi de certains journalistes de la presse magazine de gauche hostiles à la désertification et attachés à une politique d’aménagement du territoire soucieuse d’améliorer l’équité territoriale en direction des régions les moins densément peuplées (document 6.233.).

Document 6.233. Paris et le nouveau désert rural ?

« Modeste ville de 14 000 âmes, Guéret n’est pas devenue par hasard la capitale de la défense des services publics, le temps d’un week-end. À l’écart des grandes voies de circulation, le département de la Creuse a été longtemps et durement frappé par l’exode rural. (...) Aujourd’hui, avec 124 000 habitants, la Creuse a une densité de 23 habitants au kilomètre carré, l’une des plus faibles du pays. Cette démographie négative a, de

longue date, engendré des fermetures d’écoles, de gares, de trésoreries ou de bureaux de poste. Et si, à chaque fois, élus et usagers ont bien tenté de s’y opposer, ce fut presque toujours en vain. Au cours des quinze dernières années, le désengagement de l’État s’est même accéléré, se traduisant par la suppression de 450 emplois ».

Politis, n° 841, 2005.

Politis défend, dans cet article, le maintien des services publics au sein des régions rurales malgré un déclin démographique présenté comme un phénomène suffisamment grave pour que la puissance publique n’ajoute pas de contraintes supplémentaires aux habitants qui restent. Ce raisonnement suggère que la recomposition du peuplement, avec la métropolisation en toile de fond, ne devrait pas se traduire par une diminution de l’offre de services publics dans les régions répulsives, ne serait-ce que pour maintenir, de façon administrative, une quantité minimale d’emplois. Les journalistes ne précisent pas si un tel effort doit s’accompagner d’une augmentation des prélèvements obligatoires dans l’ensemble du pays ou, à défaut, d’une augmentation de la pression sur les équipements situés dans les régions en croissance démographique. Les enjeux sous-jacents d’une telle situation sont par ailleurs explicités par *Alternatives économiques*, insistant sur les difficultés à maintenir une « *péréquation* » équitable entre les territoires dans un système de peuplement mouvant et dynamique (document 6.234.).

Document 6.234. Les coûts de l’équité territoriale

« Le 5 mars dernier, à Guéret, la manifestation pour “la défense et le développement des services publics” réunissait partis de gauche, associations et syndicats. 6 000 personnes étaient venues de toute la France pour “résister” à “la casse programmée des services publics”. Entre la préservation des infrastructures minimales dans les zones peu denses et le redéploiement des services publics vers des zones urbanisées en difficulté souvent sous-équipées, les choix sont difficiles en termes de politiques publiques. Surtout dans un contexte où l’argent public est rare alors que la pression pour la libéralisation de certains marchés pousse les entreprises qui assurent nombre de ces services comme La Poste ou la SNCF, à

chercher à rationaliser leurs réseaux. Ce qui fait apparaître au grand jour le coût d’une péréquation entre les territoires, jusque-là largement masquées par l’unicité des tarifs. Et oblige à trouver les moyens de financer ces surcoûts par l’impôt si l’on veut maintenir cette forte présence en zone rurale. Un processus toujours politiquement compliqué : les élus (et leurs électeurs) qui protestent quand on ferme des bureaux de poste ou des hôpitaux dans leur circonscription sont bien souvent les mêmes qui se plaignent de la hausse des impôts et des charges à l’Assemblée ou au Sénat (avec l’approbation de leurs électeurs) ».

Alternatives économiques, n° 235, 2005.

Les problèmes d'adéquation entre l'offre et les besoins tiennent à l'impossibilité d'assurer un équilibre stable : les prestataires de services sont ainsi contraints de gérer la simultanéité de la désertification de vastes régions rurales et la croissance démographique concomitante des franges urbaines initialement sous-équipées, toute modification du semis d'équipements suscitant la désapprobation presque systématique des territoires lésés. La difficulté consiste à justifier la réorganisation du réseau à partir d'arguments objectifs, sachant que les seuils ne peuvent pas seulement être définis en fonction de valeurs absolues (un nombre d'utilisateurs par unité de référence) mais qu'il convient aussi d'intégrer la distance maximale à ne pas dépasser pour déterminer l'accès à un service donné. Aucun article ne pousse l'analyse à ce niveau de détail ni ne propose un critère objectif et discutable permettant de tester l'hypothèse d'un sous-équipement éventuel de la Creuse (notamment par rapport à certains quartiers de grandes villes). Il est en effet beaucoup plus commode pour les journalistes de prendre des exemples significatifs et emblématiques grâce auxquels ils décrivent les raisons poussant les habitants à éprouver subjectivement un sentiment d'injustice territoriale, quand bien même aucune mesure objective n'existerait pour attester d'une telle éventualité. L'absence de preuve favorise ainsi le passage d'une conception procédurale/objective de la justice à une vision substantielle/subjective renvoyant davantage à une géoéthique culturaliste selon laquelle il conviendrait d'accorder des régimes dérogatoires aux régions désertifiées et à leurs petites villes car elles représenteraient un pan du patrimoine national (paysages, identités, art de vivre...).

Dans l'ensemble malgré tout, comme pour les hôpitaux, des formules hybrides mises en place en partenariat avec les élus locaux sont présentées comme des solutions pour désamorcer les frustrations et les blocages. Ainsi, *L'Express* évoque la création des maisons de service public regroupant des fonctions jusqu'ici séparées tandis que *Le Nouvel Observateur* présente un programme de hiérarchisation des centres de desserte établi en Loire-Atlantique, avec une variété de services plus étendue dans les centres de rang supérieur (documents 6.235. et 6.236.).

Document 6.235. Des maisons de services publics ?

« La "jacquerie" des élus creusois pose à nouveau le problème de la mutation des services ruraux. (...) L'accent est donc mis sur le dialogue, mais aussi, précise-t-il, sur la "nécessité d'adapter une cartographie des services publics vieille de cinquante ans à la nouvelle si-

tuation. Tout en l'élargissant à des exigences inédites : crèches, maisons de retraite, téléphonie mobile, haut débit... Solution préconisée : "Des maisons de services publics" réunissant plusieurs administrations de proximité ».

L'Express, n° 2 784, 2004.

Document 6.236. La division spatiale des centres de services

« Le département a été choisi pour expérimenter la réorganisation du réseau. Objectif : équilibrer les finances de l'entreprise publique, en changeant ce qui ne va pas, en l'occurrence les agences rurales, jugées peu rentables. Les réformes menées dans la région de Nantes devraient s'appliquer à l'ensemble du pays dès 2005. Le cœur du nouveau système, ce sont les "zones de vie". L'expression illustre la richesse du jargon administratif. Elle devrait bientôt passer dans le langage courant et désigne une zone rurale de 20 à 30 kilomètres. Au centre : un bureau de poste principal. Autour : des bureaux de moindre importance, concernés en premier lieu par les

réformes. "Avec ce système, on s'adapte au mode de vie des clients", explique Jacky Bonhomme, chef de la zone de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, l'une des 21 du département. "Nous réduisons les services pour les bureaux peu fréquentés, mais nous donnons plus de moyens à ceux qui ont beaucoup de clients", explique sa collègue de Nozay, Dominique Savary. Ici, la réorganisation a débuté à l'automne 2003. Des négociations ont été menées avec les élus locaux. Le principe est simple : si l'activité décline, le bureau de poste voit ses heures d'ouverture se réduire. Il passe en "agence communale" ou en "point Poste" géré par un commerçant ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 078, 2004.

Paris contre le peuple ?

Il arrive également que ce sentiment d'injustice soit alimenté, non par l'incompréhension face aux adaptations indispensables des réseaux de services publics, mais par les inégalités engendrées en raison d'un désengagement général de l'État. Charleville-Mézières est ainsi montrée par *L'Expansion* comme une « ville oubliée de l'État » : « entre baisse de la population, fermeture d'usines et enclavement, la préfecture des Ardennes souffre » tandis que l'État n'a que « 14 petits millions d'euros à [lui] apporter » (document 6.237.).

Document 6.238. « Charleville-Mézières, ville oubliée de l'État »

« Il est grand temps. Ici, on s'est longtemps senti abandonné par une puissance publique mobilisée sur les dossiers de restructuration industrielle du Nord et de la Lorraine. Ainsi, faute de concessionnaire, les collectivités locales ont piloté elles-mêmes la construction de l'autoroute reliant Charleville-Mézières à Reims, et arrimant le département au réseau autoroutier national. En théorie, l'Etat finançait le tiers des travaux, mais sa contribution n'a en réalité pas dépassé 13 %, puisqu'il a récupéré la TVA sur l'ensemble du chantier. Et, malgré la faiblesse de cette contribution, il a fait traîner les travaux jusqu'en

2003. (...) La pingrerie de l'Etat va parfois loin : la mairie doit ainsi assumer elle-même la subvention de 100 000 euros qui permet aux familles défavorisées de bénéficier de tarifs préférentiels pour la cantine scolaire, versée jusqu'en 2001 par la Caisse d'allocations familiales. Même pour la place Ducale, joyau architectural du XVII^e siècle, classée en zone sauvegardée depuis trois ans, les travaux n'ont pu être engagés, faute de la nomination (par l'Etat) d'un chargé de mission. Une autre façon, pour le pouvoir central, de limiter ses dépenses ».

L'Expansion, n° 703, 2005.

L'injustice ne tiendrait pas à une mauvaise allocation des ressources entre les différents territoires mais à une insuffisance générale touchant de pleins fouets les plus fragiles. Dès lors, les collectivités territoriales apparaissent comme un rempart protégeant les habitants contre les défaillances du pouvoir central, réactivant une tension structurelle entre Paris et la province. Les territoires sont alors rangés dans des classes socio-territoriales aux intérêts antagonistes. Il y aurait donc une opposition géopolitique entre la capitale et les grandes villes d'une part, habitées par des populations dotées de tous les avantages, et le reste du territoire d'autre part, où les habitants connaîtraient toutes sortes de difficultés qu'ignorerait le pouvoir central. Ainsi, d'après *Marianne*, l'évolution socio-économique de Paris, mais aussi de Lyon, expliquerait

pourquoi ces deux villes « ont voté le 29 mai [lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen en 2005] contre le reste de la France » (n° 446, 2005), les journalistes invoquant un « fossé » entre « l'avant-garde bo-bo » et le reste du pays (document 6.239.).

Document 6.239. Paris contre le peuple français, d'après Marianne

« Le rêve étoilé de l'Europe a fait oublier à Paname ses réflexes révolutionnaires, faisant émerger une ville qui soutient le pouvoir, ou plutôt les pouvoirs puisque le oui confortait simultanément le gouvernement, la mairie de Paris et la direction du PS. L'« euroenthousiasme » parisien, fruit des bourgeois bohèmes de l'Est et des grands bourgeois de l'Ouest acquis aux bienfaits de la mondialisation, se trouve ainsi en phase avec celui des villes les plus modérées de France. À ceci près que Rennes, Nancy et même Strasbourg la frontalière paraissent timides avec seulement 58,97 %, 60,18 % et

62,84 % pour le oui ! Si le Paris de Bertrand Delanoë reste une ville insurgée, son insurrection, au moins électorale, semble tournée contre ces barbares désargentés qui campent aux portes, nonistes frustes et nationalistes de Saint-Denis, de Bagneux ou d'ailleurs, qui ont refusé de grimper dans le train de la modernité. Et vivent dans ces municipalités où l'on acquitte des impôts locaux généralement plus élevés sans profiter des bons lycées, des musées mondialement reconnus, des emplois variés et du réseau de transports publics ».

Marianne, n° 446, 2005.

Il y aurait donc un clivage structurel entre les habitants du centre des grandes métropoles et ceux des autres territoires : les premiers seraient dominés par « *une nouvelle bourgeoisie* » et les seconds resteraient plus inquiets face à la mondialisation. *Alternatives économiques* reprend l'argument selon lequel l'échec du référendum sur le Traité européen aurait révélé une fracture géographique latente, insistant sur les « *territoires [qui] se sentent abandonnés* » par l'État, faute de moyens. Le mensuel déplore que rien n'ait été entrepris pour réduire « *les déséquilibres hérités de la centralisation* » (document 6.240.).

Document 6.240. Paris contre le peuple français d'après Marianne

« Le 29 mai, le Non, puissant dans de nombreux territoires ruraux, contrastait avec un oui très majoritaire à Paris ou à Lyon. Des fractures territoriales profondes se superposent en effet à la fracture sociale. Et elles viennent de loin ! Héritage d'une centralisation voulue par les rois de France puis par la République, la France est au-

jourd'hui un des pays les plus déséquilibrés. Et ce n'est pas fini : les plus de 60 ans pèsent 15,5 % de la population francilienne, mais 29 % de celle du Limousin. D'où une forte dépendance à l'égard des mécanismes de pé- réquations ».

Alternatives économiques, n° 238, 2005.

Au contraire de ces représentations de gauche puisant curieusement dans la tradition provincialiste, *L'Express*, à l'aide des analyses de Laurent Davezies, montre que « *Paris finance la province* », notamment car « *les Franciliens consomment ailleurs qu'en Île-de-France* », révélant la redistribution invisible des capitaux via l'économie résidentielle, « *l'enjeu, pour une ville ou pour une région, n'est plus seulement d'attirer des usines et des bureaux, mais des consommateurs* » (n° 2 750, 2004). Le déséquilibre entre Paris et la province serait donc à nuancer. Dans un article publié dans *Le Figaro Magazine*, Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire en 2005, développe quant à lui un argumentaire de droite refusant tout misérabilisme : après des premières lignes dressant, non sans une dose de démagogie tribunitienne, un tableau lyrique de campagnes abandonnées par l'État au cours des Trente Glorieuses, le ministre justifie une conception de l'aménagement du territoire et de l'aide aux espaces ruraux fondée sur la responsabilisation (document 6.241.).

Document 6.241. Pour l'autonomisation de la France rurale

« Les manifestations du monde rural, parfois rudes, expriment le mécontentement de ceux qui, au contraire, se sentent dépositaires de valeurs que la modernité piétine. On a la nostalgie des “trente glorieuses”, mais ce fut pour le monde rural l'ère de la désertion et du délitement des familles. De là, sans doute, l'origine du malentendu. Voilà près d'un demi-siècle que la ruralité est traitée en parent pauvre du pays qu'elle nourrit. (...) À tort ou à raison, la France des terroirs a l'impression qu'on l'oublie. (...) Cette réconciliation [entre monde rural et pouvoir central] passera par une égalité de traitement et non par un traitement palliatif. Comment oser demander la même redevance TV à ceux qui sont privés des dix-huit programmes gratuits de la TNT ? Comment oser demander à des territoires de se positionner dans la compétition économique sans leur donner l'accès à l'ADSL ou à la télépho-

nie mobile ? Aussi me suis-je engagé à ce que la France de 2007 soit 100 % numérique. Par ailleurs, nous allons bientôt lancer les “pôles d'excellence ruraux”, reprenant la philosophie des “pôles de compétitivité”, en misant sur la valorisation touristique, artisanale et culturelle de notre patrimoine, sur le développement des énergies alternatives, sur l'offre de nouveaux services à la population, sur l'excellence technologique de nos PME. En témoignant au monde rural l'estime qu'il mérite, nous sommes en train de tourner le dos à une politique d'aménagement du territoire à vocation réparatrice, basée sur la redistribution et l'assistance. Notre rôle de politique, c'est de recréer des conditions d'équité territoriale, d'assurer surtout les moyens matériels, juridiques et psychologiques d'un destin collectif. Et là, comme ailleurs, d'insuffler l'esprit de la réussite ».

Le Figaro Magazine, n° 19 100, 2005.

Aucune particularité culturelle ne saurait, selon le ministre, venir justifier l'assistance stérile aux campagnes : si la puissance publique est justifiée à intervenir au nom de l'équité, elle doit le faire en ayant pour objectif de permettre un développement autonome, seule garantie d'un accès authentique à la liberté. Ces arguments, *a priori* compatibles avec la théorie rawlsienne, correspondent en fait à une géoéthique de droite : le ministre privilégie le soutien aux activités économiques relevant de l'économie de marché (tourisme, loisirs, artisanat) et ignore le rôle des services publics élémentaires (éducation, formation, santé) dans le développement des territoires (TNT et ADSL mis à part).

Conclusion à propos d'une géoéthique de l'aménagement du territoire national

Le vieil idéal d'un équilibre territorial promu par les politiques d'aménagement du territoire entreprises au cours des Trente Glorieuses reste vivace dans une partie de la presse magazine, en particulier par les titres de gauche sensibles au déclin de certaines régions rurales et à l'épouvantail de la désertification. Dans cette acception antimalthusienne, le peuplement des campagnes est interprété comme un signe de vigueur et de vitalité. Dès lors, faute de comprendre les dynamiques du peuplement en cours, tout désengagement de l'État tend à être interprété comme une volonté d'accroître des disparités territoriales déjà excessives entre Paris et la province ou entre les grandes villes et les campagnes reculées. Ces visions stéréotypées par des conventions culturelles montrent à quel point il est difficile d'arriver à imaginer et représenter la forme que pourrait prendre un optimum d'équité territoriale. Cette question de l'équilibre du territoire national renvoie également aux transformations induites par la décen-

tralisation, davantage traitée par la presse magazine comme une source d'inquiétudes supplémentaires que comme l'occasion d'un rapprochement entre le pouvoir et les électeurs.

6.4.4. La décentralisation et les limites de la gouvernance locale

Le traitement médiatique de la gouvernance territoriale et du mode d'organisation de la régulation des pouvoirs locaux se heurte à la complication de l'enchevêtrement administratif de la France, la décentralisation étant rarement critiquée dans son principe mais plutôt dans les modalités de sa réalisation. La réforme de la décentralisation entamée en 2003 par le gouvernement Raffarin est loin d'avoir suscité l'assentiment des journalistes et de nombreux articles l'accusent d'accroître les inégalités à l'encontre des territoires les plus fragiles (document 6.242.). D'après ces interprétations, la proximité souvent invoquée par les gouvernants pour justifier l'essor des pouvoirs locaux semble aller à l'encontre du principe de solidarité territoriale, envisagé alors par les journalistes à l'échelle de la nation tout entière.

Document 6.242. La décentralisation du pouvoir vue par la presse magazine

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	211	2003	« Décentralisation - Le Projet de loi constitutionnelle laisse en suspens plusieurs points essentiels »
<i>Alternatives économiques</i>	216	2003	« Décentralisation - Un Piège à inégalités »
<i>Alternatives économiques</i>	223	2004	« Décentralisation : ce qui va changer »
<i>Alternatives économiques</i>	223	2004	« Territoires : le grand écart »
<i>Alternatives économiques</i>	230	2004	« Insertion - Une Décentralisation sans cohésion »
<i>Courrier International</i>	636	2003	« Idées - L'ultime victoire des Girondins sur les Jacobins »
<i>L'Express</i>	2 697	2003	« Entretien - Adrien Zeller : "Seule la décentralisation peut sauver l'État" »
<i>L'Express</i>	2 698	2003	« Institutions - Le Département, bicentenaire en forme »
<i>L'Express</i>	2 701	2003	« La France rêvée de M. Raffarin »
<i>L'Express</i>	2 753	2004	« Roland Hureaux - La Décentralisation ivre »
<i>L'Express</i>	2 754	2004	« Politique - La Cohabitation territoriale »
<i>L'Express</i>	2 767	2004	« Collectivités locales - Décentralisation à reculons »
<i>L'Express</i>	2 778	2004	« Décentralisation - Île-de-France : bisbilles budgétaires »
<i>L'Express</i>	2 781	2004	« Collectivités locales - Décentralisation : grogne à double fond »
<i>L'Express</i>	2 800	2005	« Les fastes de la décentralisation »
<i>L'Express</i>	2 807	2005	« Collectivités locales – Paris fait son ménage »
<i>L'Express</i>	2 816	2005	« Urbanisme Ile-de-France : Qui fait quoi ? »
<i>L'Express</i>	2 828	2005	« Aménagement - Bras de fer aux Batignolles »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 657	2004	« Décentralisation - La loi sans débat »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 009	2003	« Décentralisation - L'Offensive éclair »
<i>Le Point</i>	1 590	2003	« La Guéguerre des Jacobins »

<i>Le Point</i>	1 598	2003	« L'ENA se strasbourgeoise »
<i>Politis</i>	789	2004	« Entretien - Pierre Vergnolle "La décentralisation nous inquiète" »
<i>Politis</i>	867	2005	« Patrimoine - Monuments de discorde »

La décentralisation ou le retrait de l'État

À l'exception d'un unique article nostalgique du centralisme jacobin publié par *Terre Sauvage* à propos des parcs naturels nationaux (n° 205, 2005), le reste de la presse insiste plutôt sur les limites d'une telle organisation du pouvoir (document 6.243.).

Document 6.244.a La République universelle ou la concentration des territoires

« La République une et indivisible n'avait guère fait de miracles en matière d'aménagement du territoire : malgré ses grands principes égalitaires, elle avait entraîné un

développement très déséquilibré. À la congestion croissante de la région parisienne, répondait une désertification inquiétante de nombreux espaces en province ».

Alternatives économiques, n° 223, 2004.

Reprenant l'opposition entre Paris et le désert, *Alternatives économiques* conclut de façon rapide que la politique d'aménagement du territoire n'aurait fait que renforcer le centralisme jacobin, sans mentionner les efforts menés à partir de 1950. De son côté, dans une interview donnée à *L'Express*, Adrien Zeller dresse un bilan très négatif du rôle de l'État central, accusé de scléroser les territoires par son bureaucratisme, pour mieux souligner les bienfaits d'une décentralisation émancipatrice (document 6.244.).

Document 6.244.b La France, une annexe de l'État central parisien

« Je ne me bats pas pour devenir un "grand féodal", comme vous dites, mais pour rapprocher les centres de décision des citoyens et répartir plus efficacement les pouvoirs dans ce pays. L'État central est incapable de gérer ses ressources humaines et la cogestion administration-syndicats est malsaine. Lorsque je discute avec des ingénieurs, des inspecteurs, des administrateurs, je suis frappé par deux choses : leur qualité individuelle et... leur démotivation. C'est la grande faille de l'État central : ses fonctionnaires sont compétents, mais il ne sait pas les motiver. Il les enferme dans des règlements, des circulaires, des contrôles, des procédures d'une lenteur

incroyable, il les prive d'autonomie. Je rêverais, moi, de les recruter au niveau régional et de leur confier des responsabilités. Je vous assure que, chez nous, ils "s'éclateraient". (...) La plupart des grandes institutions culturelles du pays, payées par tous les Français, sont implantées dans la capitale. Donc, pour l'essentiel, à Paris, c'est l'État qui paie, alors qu'en province ce sont les régions et les villes. (...) C'est aussi le cas pour les transports, l'université, la recherche. Et c'est ce qui permet à l'Île-de-France d'être une des régions où l'on paie le moins d'impôts locaux. C'est ça, l'égalité ? »

L'Express, n° 2 697, 2003.

Outre la critique classique développée par la droite concernant l'incapacité de l'État à profiter pleinement de son appareil administratif, le président du conseil régional d'Alsace reproche au pouvoir central de privilégier la capitale au détriment de la province, de ne pas investir suffisamment dans celle-ci et d'instaurer une organisation inégalitaire en contradiction avec les valeurs fondatrices de la République. La proximité

et l'autonomie des collectivités territoriales sont présentées comme une solution vers un développement équitable. Dans un entretien donné au Point, Patrick Devedjian, ministre délégué aux Libertés locales, déplore également la tendance au centralisme des administrations de l'État et raconte comment celles-ci ont tenté de résister diversement au projet de décentralisation présenté au Parlement par le gouvernement Raffarin en 2003 (document 6.245.).

Document 6.245. L'administration, foyer du centralisme jacobin ? (1)

« Le Point : Les administrations centrales ont-elles joué le jeu ?

Patrick Devedjian : La remise des copies a été amusante. Nous avons vu passer de nombreuses propositions de transferts de compétences factices ; ainsi l'idée de faire entrer un élu local dans une commission de 25 fonctionnaires... D'autres, au ministère de la Culture, par

exemple, nous ont dit avoir peu à proposer, se prévalant d'une vocation régaliennne, au même titre que la police ou la justice. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont, quant à eux, mené une action de retardement en discutant la pertinence de la délégation d'une portion des 27 000 kilomètres de routes aux départements au motif, qu'il s'agissait des grands axes nationaux ».

Le Point, n° 1 590, 2003

Le Nouvel Observateur explique de façon plus compréhensive les doutes exprimés par les agents de l'État concernés par la décentralisation, notamment le personnel de l'Éducation nationale (document 6.246.).

Document 6.246. L'administration, foyer du centralisme jacobin ? (2)

« La décentralisation ne toucherait pas les fonctionnaires, en particulier ceux de l'Éducation nationale. Sauf par le biais d'expérimentations. Mais le Premier ministre a dû faire face à une mini-fronde de sa majorité. Précisément sur la question des "expérimentations". Privilégier ce biais pour décentraliser, n'était-ce pas remettre en question le principe de l'unité républicaine ? Les plus jacobins ont demandé que toutes les régions soient dotées de compétences nouvelles identiques. D'où un tête-à-tête de Matignon. (...) Le milieu des fonctionnaires se méfie fondamentalement de la décentralisation : machine

à accroître les inégalités, à privatiser de façon rampante, à remettre en question les statuts, elle est accusée de tous les maux. Cette crispation n'en finit pas d'étonner à droite. Un ministre souligne : "Beaucoup de fonctionnaires territoriaux ont un statut au moins aussi favorable que les fonctionnaires d'État". Et de prophétiser qu'à terme les agents de l'État seront les premiers à demander à être rattachés à des départements ou à des régions : ne serait-ce que pour ne plus être mutés à l'autre bout de la France ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 009, 2003.

Cet extrait révèle les ambiguïtés planant sur la décentralisation, le transfert uniforme des compétences aux collectivités étant présenté comme une preuve d'égalité républicaine renvoyant au jacobinisme ! En outre, les réticences des fonctionnaires nationaux à rejoindre la fonction publique territoriale seraient dues, selon la droite, à des craintes injustifiées et provisoires, l'attachement aux statuts ne devant pas interrompre le processus. À droite également, *Le Figaro Magazine* montre pourtant que la décentralisation, au-delà de ses apports en termes de proximité, reste considérée comme un processus lourd de menaces par les élus locaux, à droite comme à gauche (document 6.247.).

Document 6.247. Hésitations politiques autour de la décentralisation

« Les élus locaux hésitent entre satisfaction (ils réclament depuis longtemps que l'on rapproche du terrain le niveau de décision dans les secteurs de proximité) et la crainte de voir leurs charges augmenter plus vite que leurs ressources. D'où le peu d'empressement des députés de la majorité à défendre un texte qui, à leurs yeux,

comportait encore des imperfections. Mais les plus anxieux sont les élus de gauche. Les socialistes détiennent en effet la quasi-totalité des Régions. Ce sont donc eux qui vont faire les frais, s'il y en a, des pots cassés... et des impôts à augmenter si les crédits ne suivent pas ».

Le Figaro Magazine, n° 18 657, 2004.

La décentralisation ou le nouveau règne de l'inégalité

Derrière le transfert des compétences, se pose le problème de la répartition géographique des ressources, beaucoup de responsables locaux craignant de ne pouvoir faire face aux charges nouvelles. *Alternatives économiques* et *L'Express*, dans plusieurs articles, développent de leur côté une critique de gauche contre l'autonomisation des territoires contenue dans le processus de décentralisation, laquelle correspondrait selon les journalistes, à une opération de délestage de l'État et donc à un pas supplémentaire en direction d'une dérégulation généralisée des territoires : la presse magazine élabore ainsi un argumentaire de gauche hostile à la décentralisation et aux valeurs de proximité et d'autonomie qu'elle contient (documents 6.248. à 6.251.).

Document 6.248. La décentralisation ou le délestage de l'État au détriment des collectivités pauvres (1)

« Sur un territoire aussi déséquilibré que la France, la masse critique indispensable pour espérer enclencher une dynamique de développement en comptant sur ses propres forces fait trop souvent défaut. Même les zones rurales qui gagnent en population le doivent le plus souvent à l'arrivée de néoruraux très pauvres, qui fuient la

spéculation immobilière. Intervenant sans clarification des structures administratives, sans véritable garantie de ressources pour les collectivités locales, sans péréquation nationale, la décentralisation prônée par Jean-Pierre Raffarin est apparue d'abord comme un désengagement de l'État et un recul de la solidarité nationale ».

Alternatives économiques, n° 238, 2005.

Document 6.249. La décentralisation ou le délestage de l'État au détriment des collectivités pauvres (2)

« En théorie, tout transfert de compétences devra s'accompagner d'un transfert des crédits que l'État y consacrait jusque-là. Mais, en pratique, étant donné l'évolution des besoins, liés notamment au vieillissement de la population, et les "déséconomies" d'échelle dues à une gestion décentralisée des politiques publiques, les mêmes compétences risquent de coûter plus cher aux

collectivités, que ce qu'elles coûtent. (...) Ces éléments font craindre à de nombreux élus locaux, et pas simplement dans l'opposition, un désengagement de l'État comme garant de la solidarité nationale, et donc un accroissement des inégalités entre collectivités riches et collectivités pauvres ».

Alternatives économiques, n° 223, 2004.

Document 6.250. La décentralisation ou le désengagement de l'État (1)

« L'État, à court d'argent, a acquis la confortable habitude de transférer des responsabilités sans les moyens qui vont avec. Construction des collèges et des lycées, trains express régionaux, allocation personnalisée d'au-

tonomie (APA) : cette "astuce" est la règle de tous les gouvernements depuis vingt ans. D'où l'inquiétude des élus - de tous bords - devant cette deuxième étape de la décentralisation ».

L'Express, n° 2 754, 2004.

Document 6.251. La décentralisation ou le désengagement de l'État (2)

« Depuis les premières lois de décentralisation, les différents gouvernements - quelle que soit leur couleur politique - les ont souvent bernés. Un seul rappel : en 1986, lors du transfert des collèges et des lycées, les sommes que dépensait l'État ont bien été versées. Mais les établissements étaient si peu nombreux et dans un état si

lamentable qu'elles se sont révélées notoirement insuffisantes. "Dans l'Hérault, je dépense chaque année 76 millions d'euros pour les collèges, je continue d'en percevoir 2,6", indique Vézinhét. Tous ses collègues craignent que le même phénomène se renouvelle demain avec les routes, le RMI ou les TOS ».

L'Express, n° 2 781, 2004.

Une autre inquiétude est exprimée concernant le risque d'une privatisation des équipements publics et du patrimoine de l'État, la décentralisation étant présentée comme la porte ouverte à des usages douteux de la part des pouvoirs publics locaux (document 6.252.).

Document 6.252. La décentralisation ou le désengagement de l'État (4)

« Dans ce contexte, le transfert d'une partie des monuments historiques nationaux aux collectivités territoriales prend l'allure d'une vaste braderie », déplore Anne Hidalgo. Cible de cette attaque : l'application de la loi de décentralisation du 13 août 2004 telle qu'elle a été prévue dans les décrets publiés le 20 juillet dernier. (...) Les responsables des dossiers culturels au PS s'inquiètent. Ils jugent "incohérent" que l'État, qui assure la protection du patrimoine, se "dépouille" des personnels chargés de l'inventaire. Ils craignent en outre un démantèlement progressif du Centre des monuments nationaux, "système de mutualisation exemplaire" qui risque d'être dé-

séquilibré par le départ de certains monuments vedettes, comme le château de Chambord, dont le succès permettait la restauration des édifices moins "rentables". (...) La décentralisation culturelle telle qu'elle a été pensée ouvrirait la porte à la privatisation de certains monuments, comme c'est déjà le cas pour les Baux-de-Provence ou la Villa Kérylos (Alpes-Maritimes). Jusqu'alors l'État était le garant d'une certaine déontologie de gestion liée à l'idée de service public. Sortis de ce cadre, ou d'un dispositif qui s'y substituerait, plus rien n'empêcherait certains hauts lieux d'histoire de se transformer en salles des fêtes ou, pire, en lucratifs Disneyland ».

Politis, n° 867, 2005.

De façon générale, les collectivités territoriales qui souhaiteraient assurer leurs missions de service public seraient contraintes, pour compenser les effets du sous-investissement chronique de l'État, de dépenser davantage et d'accroître le poids de la fiscalité locale. Or, *Alternatives économiques* signale qu'un tel phénomène aurait pour conséquence de fragiliser les territoires les plus pauvres et d'accroître les inégalités par rapport à ceux bénéficiant de potentiels fiscaux élevés, capables d'apporter des services de meilleure qualité aux populations résidentes mais aussi plus attractifs en raison d'une pression fiscale moindre (document 6.253.).

Document 6.253. Les collectivités territoriales à l'épreuve de la concurrence fiscale

« Pour l'essentiel, c'est l'implantation des entreprises et la richesse foncière des ménages qui font donc la richesse des échelons locaux. Pour fournir les mêmes services, certaines collectivités doivent donc prélever davantage. "Pour accroître leur niveau de services, les collectivités les plus pauvres ont recours à l'endettement (même si globalement celui-ci reste faible), mais aussi à

des niveaux de fiscalité supérieurs", indique Nicolas Painvin, directeur de la division secteur public de l'agence de notation Fitch ratings. On risque d'entrer alors dans un cercle vicieux, car la hausse des taxes locales, si elle est trop importante, n'est pas faite pour attirer la population ou les entreprises dans des zones déjà parfois sinistrées ».

Alternatives économiques, n° 223, 2004.

L'une des conséquences serait également de voir les collectivités territoriales les plus pauvres ne plus pouvoir assumer leurs responsabilités, ce qui reviendrait à remettre en cause l'idée d'égalité d'accès au service public au nom de la proximité et de l'autonomie. Dans ces conditions, les municipalités seraient condamnées à offrir des prestations et des services de moindre qualité. Il y aurait ainsi une double injustice : non seulement les habitants des banlieues sont individuellement plus pauvres qu'ailleurs, mais les services publics auxquels ils méritent d'avoir accès ne pourraient être financés de façon satisfaisante (document 6.254.).

Document 6.254. La Décentralisation ou l'affaiblissement des services publics locaux dans les régions pauvres

« Les politiques publiques ne sont pas à la hauteur. La politique du logement s'essouffle faute de volonté sur le terrain. Les zones d'éducation prioritaires manquent de moyens et parviennent à peine à limiter la casse. En Île-de-France, après redistribution, les ressources fiscales par habitant des dix communes les plus pauvres, note le

CAE. La nouvelle étape de la décentralisation actuellement en discussion au Parlement est censée permettre de mieux prendre en compte les besoins sur le terrain. Mais, sans transferts accrus vers les territoires les plus pauvres, elle risque surtout de les enfoncer un peu plus ».

Alternatives économiques, n° 223, 2003.

Plusieurs articles publiés par *Alternatives économiques* et *L'Express* s'interrogent sur les carences du dispositif de péréquation des fonds publics entre collectivités territoriales de même niveau, la solidarité apparaissant comme une valeur indispensable à la réalisation de l'égalité (document 6.255., 6.256. et 6.257.).

Document 6.255. La justice territoriale à l'épreuve de la péréquation (1)

« Le tiers (...) restant des ressources des collectivités locales est constitué de dotations diverses de l'État (notamment pour compenser des réductions ou des exonérations), ainsi que de transferts entre collectivités. Ces transferts directs de fonds de zones riches vers les zones qui le sont moins (la péréquation dite "horizontale") sont très faibles actuellement : ils représentent 700 millions d'euros au total, soit 0,6 % de l'ensemble des recettes des collectivités locales hors emprunt. (...) Outre l'effet des politiques publiques nationales, certaines dotations de l'État aux collectivités locales, comme la dotation de

solidarité urbaine ou rurale, visent à compenser certains déséquilibres. Elles ont aussi un effet redistributif (péréquation dite "verticale"), même si la correction reste mineure. Un rapport du Plan établi par Guy Gilbert et Alain Guengant estimait qu'au total, elles avaient limité de 30 % les écarts de potentiel fiscal et de charges entre les villes les plus riches et les plus démunies pour la période 1994-1997. Mais les auteurs notaient aussi que "les communes françaises connaissent des inégalités de potentiel fiscal et de charges sans équivalent en Europe". »

Alternatives économiques, n° 223, 2004.

Document 6.256. La justice territoriale à l'épreuve de la péréquation (2)

« Reste également à savoir quelles compétences précises seront transférées aux collectivités, quels moyens seront mis en œuvre pour garantir une péréquation entre collectivités riches et pauvres et comment sera encadré le droit à l'expérimentation. Une grande partie de l'action sociale, notamment la gestion complète du revenu mini-

mum d'insertion (bientôt transformé en revenu minimum d'activité), devrait en particulier être attribuée aux départements. Ce qui pourrait poser des problèmes d'inégalité de traitement entre les citoyens selon le département dans lequel ils habitent ».

Alternatives économiques, n° 211, 2003.

Document 6.257. La justice territoriale à l'épreuve de la péréquation (3)

«Malgré des souffrances et des difficultés plus fortes, nous avons moins de moyens pour tout, surenchérit Bernard Birsinger, maire communiste de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Comment peut-on renvoyer à des élus une responsabilité aussi énorme ?" Une situation que ces hommes de terrain attribuent d'abord à une politique du "deux poids, deux mesures". "Nous ne réclamons pas

plus que les autres, seulement l'égalité de traitement. Le respect !" martèle le maire communiste de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Jarry. Sa ville a dû batailler quinze ans pour obtenir les 200 000 euros annuels nécessaires à la mise en place d'un service de bus de soirée dans un quartier populaire et particulièrement enclavé de la ville ».

L'Express, n° 2 838, 2005.

Outre l'insuffisance des sommes redistribuées, les journalistes d'*Alternatives économiques* redoutent que le principe de péréquation se heurte au droit à l'expérimentation des collectivités, la constitution comportant des contradictions internes insurmontables (document 6.258.).

Document 6.258. Autonomie et équité territoriales : deux principes inconciliables ?

« Le risque existe que ces deux principes (l'accès de tous aux mêmes droits sociaux fondamentaux et la libre administration des collectivités territoriales), l'un et l'autre constitutionnels, s'entrechoquent, voire se contredisent. Il suffirait, par exemple, qu'une collectivité territoriale décide de conditionner tel ou tel droit social à une obligation particulière qu'elle estimerait légitime. (...) La porte est

donc ouverte à une rupture d'égalité de traitement entre citoyens, puisque, selon les départements, les uns pourraient s'en tenir au minimum incompressible d'autres aller au-delà. Dans le cas du RMI, par exemple, où le choix et le financement des actions d'insertion sont déjà du ressort des départements, force est de constater que certains sont à la traîne tandis que d'autres jouent le jeu ».

Alternatives économiques, n° 216, 2003.

La presse de gauche et *L'Express* craignent qu'au nom de la libre administration des collectivités, l'égalité de traitement entre citoyens soit remise en cause, certains territoires étant plus engagés que d'autres dans l'aide sociale. On objectera que, et aucun article ne mentionne ce point, les exécutifs placés à la tête des collectivités sont élus démocratiquement sur des programmes politiques affichant des priorités différentes : dans ces conditions, il paraît inévitable que des collectivités dirigées par des majorités différentes mènent des actions variées et hiérarchisent leurs priorités de façon particulière. L'inégalité spatiale de traitement des citoyens est inscrite dans la logique même de la décentralisation. Se pose alors la question du contrôle du respect des principes constitutionnels fondamentaux, lesquels concernent l'État central mais aussi les collectivités territoriales : celles-ci ne sont pas censées mener n'importe quelle politique mais leur action reste, en fonction de leurs particularités et de leurs compétences, contrainte par les objectifs constitutionnels. Le constitutionnalisme est un ordre transscalaire qui, s'il peut intégrer le principe de décentralisation, exige en retour que les collectivités territoriales inscrivent leur action dans l'esprit des principes fondamentaux régissant les bases de la coopération sociale et non se contenter de satisfaire quelques intérêts catégoriels. Cette disjonction entre les différents niveaux d'action et l'universalité des principes constitutionnels constitue un des points aveugles de l'interprétation médiatique de la décentralisation. Elle renvoie à l'architecture institutionnelle, aux rapports entre les pouvoirs et à l'articulation politique entre les différents niveaux de la gouvernance territoriale. La décentralisation introduit un bouleversement profond dans l'armature hiérarchique traditionnelle, générant une multiplication des centres de décision. Cette évolution est diversement appréciée par les observateurs médiatiques.

La décentralisation ou la gouvernance sans pouvoir

L'Express, incontestablement le titre le plus sensible à ces questions, donne la parole à Roland Hureaux, auteur d'un essai intitulé *Les Nouveaux Féodaux. Le Contresens de la décentralisation*, dans lequel il dénonce la rhétorique molle de la «proximité» (document 6.259.).

Document 6.259. La décentralisation ou l'éclatement du pouvoir

« Le système territorial n'a connu qu'une "prolifération incontrôlée" d'institutions mal délimitées et trop nombreuses qui ont mis fin au système jacobin sans le remplacer par une nouvelle cohérence. Le principal résultat de cette évolution, qui a favorisé l'émergence de "nouveaux féodaux", est une alarmante inflation de la fiscalité

locale. Roland Hureaux s'étonne que cette dimension soit taboue, y compris chez les libéraux : depuis les lois Defferre de 1983, un demi-million de fonctionnaires locaux ont été recrutés sans réduction équivalente du nombre des fonctionnaires d'Etat ».

L'Express, n° 2 754, 2004.

La décentralisation aurait instauré un nouveau désordre territorial caractérisé par la multiplication de pouvoirs administratifs prompts à accroître le poids de la fiscalité. Loin d'avoir fluidifié le processus de décision, elle aurait généré des formes inédites de complication, donnant à n'importe quel élu un pouvoir discrétionnaire incompatible avec l'accomplissement d'une action publique juste et efficace. Cette critique républicaniste se fonde sur l'idée nostalgique que la grandeur du politique réside dans la transparence des décisions et dans l'unité de la souveraineté, par opposition aux conceptions pluralistes de la gouvernance, plus confiantes dans le pragmatisme inhérent aux nouvelles formes d'indécision démocratique. Dans le même ordre d'idées, *Alternatives économiques* et *L'Express* déplorent le manque de lisibilité des règles régissant les relations entre les différents échelons de l'armature territoriale (documents 6.260. 6.261. et 6.262.).

Document 6.260. La décentralisation ou le sacrifice des intercommunalités ?

« Quant aux communes et aux regroupements de communes de l'ensemble, ils sont les grands oubliés de cette seconde phase de la décentralisation. On ne touche toujours pas à un découpage communal qui manque de cohérence : les 36 000 communes françaises représentent plus de la moitié des communes de l'ensemble des

1'Union européenne. (...) Ces structures [les EPCI] tendent certes à rationaliser l'organisation du territoire, mais elles souffrent toujours d'un déficit de légitimité démocratique (leurs dirigeants ne sont pas élus au suffrage universel) ».

Alternatives économiques, n° 223, 2004.

Document 6.261. La lutte des échelons ou l'inertie des structures révolutionnaires

« La vraie caractéristique de la France est ailleurs, et elle est double. La première, c'est le nombre et la taille de nos communes : aucun pays n'en compte 36 000, et nous ne sommes pas encore allés assez loin dans l'inter-

communalité. La seconde, c'est que les départements ont plus de compétences que les régions, alors qu'ailleurs le niveau infrarégional est plus ou moins subordonné aux régions ».

L'Express, n° 2 697, 2003.

Document 6.262. L'empire départemental ou le règne d'une aristocratie républicaine

« Ceux qui pensaient que la décentralisation à la mode Raffarin rimerait avec régionalisation en sont pour leurs frais. La singularité française - qui consiste non pas dans l'existence d'un "échelon de trop", mais dans le fait que les régions aient moins de pouvoirs que l'échelon administratif inférieur : en l'espèce, le département - n'a pas été gommée. Plus significatif, encore : les communautés d'agglomération, véritables rivales du département, ont été oubliées, ou presque, par le gouvernement. Cette résistance forcenée du département paraît anachronique, mais s'explique. D'abord, les conseils généraux jouent un rôle considérable, et souvent efficace, en milieu rural, ce dont les "élites" urbaines n'ont pas toujours conscience. Face à un tissu communal émietté - autre singularité française - le département, à la fois puissant et proche, fait merveille lorsqu'il s'agit de construire des routes, de gérer l'action sociale ou de bâtir des collèges. La seconde raison a trait à notre tradition jacobine. Encore au-

jourd'hui, une bonne part du personnel politique - Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, en est un bon exemple - se méfie de toute émergence d'un pouvoir régional fort. Et défend avec acharnement le couple commune-département, qui constitue depuis deux siècles le socle administratif des valeurs républicaines, et notamment du principe d'égalité. Voilà pour les motifs "nobles". Mais il faut également compter avec le poids du lobby départementaliste. On y trouve, par "nature", tous les présidents de conseil général et les quelque 4 000 conseillers généraux de France, sans oublier ceux qui aspirent à le devenir. Mieux : bien des "barons" départementaux sont aussi, par la grâce du cumul des mandats, membres de l'Assemblée nationale (sur 577 députés, on dénombre 158 conseillers généraux, dont 19 présidents) et, surtout, du Sénat (sur 321 sénateurs, 131 conseillers généraux, dont 35 présidents) ».

L'Express, n° 2 698, 2003.

Outre l'attachement idéologique à une certaine forme d'armature administrative, l'enchevêtrement des niveaux de décision, les intérêts partisans et le cumul vertical des

charges publiques génèrent des interférences rendant apparemment impossible toute réforme ambitieuse qui consisterait par exemple à simplifier les structures existantes et à supprimer certains échelons. Ces raisonnements classiques aboutissent, sans surprise, à dénoncer le rôle du Sénat, moins présenté comme un organe de représentation démocratique que comme une chambre de *lobbying* privilégiant l'intérêt des vieilles collectivités (départements) et de la ruralité. La figure seigneuriale est utilisée pour dénoncer le caractère arbitraire de certains pouvoirs locaux. Quelques mois plus tard, *L'Express* réitère ses réserves concernant une réforme qui conduit, selon les journalistes, à l'affaiblissement relatif des conseils régionaux (document 6.263.).

Document 6.263. La décentralisation ou le sacrifice des régions ?

« Les régions ne seront plus les "responsables du développement économique" sur leur territoire ; elles devront se contenter d'en assurer la "coordination". Ainsi en ont décidé les sénateurs, avec l'accord du gouvernement. Un amendement en apparence technique qui masque en fait le recul des ambitions régionalistes de Jean-Pierre Raffarin. Car cette subtilité sémantique n'en est pas une. "Cela va entraîner, sur un même territoire, une compétition entre les collectivités pour attirer les entreprises. Au dé-

triment des plus pauvres, évidemment", s'alarme Alain Rousset, président PS de la région Aquitaine et de l'Association des régions de France. Simple posture d'opposant ? Pas seulement. Adrien Zeller, président UMP de la région Alsace, juge lui aussi "cet amendement très regrettable. Seule la région peut organiser des synergies entre universités, laboratoires, entreprises et collectivités locales" ».

L'Express, n° 2 767, 2004.

Les regrets exprimés par les présidents de conseils régionaux, de droite comme de gauche, pourraient s'apparenter à la défense catégorielle d'un échelon contre un autre, le département en l'occurrence. L'argumentation développée ici est assez originale dans la mesure où la région est présentée comme garante de la solidarité entre les territoires, les collectivités de niveau inférieur étant conduites à entrer dans une compétition aussi malencontreuse qu'inéquitable. On peut aussi souligner le registre de la vocation utilisé par Adrien Zeller selon qui la région serait la « *seule* » à pouvoir animer et piloter le développement des territoires, enfermant le débat dans une rhétorique de la nécessité et de l'exclusivité. Outre les appels à la simplification de l'armature territoriale, un article de *L'Express* mentionne plusieurs cas semblant poser problème : en 2003, à l'issue des Assises des libertés locales, organisées dans le but d'effectuer des économies de fonctionnement mais aussi de répondre à des aspirations identitaires et culturalistes, le gouvernement avait eu l'espoir de pouvoir réaliser des projets de fusions de collectivités territoriales (document 6.264.). La réorganisation de la structure politique des territoires se heurterait aux intérêts particuliers des carrières et des capitales administratives attachées au maintien d'emplois publics de haut niveau. La question de l'échelon légitime pour arbitrer ou non en faveur d'une unification se pose avec raison : face à d'éventuelles fusions, la volonté générale doit-elle s'exprimer au niveau des collectivités con-

cernées (par référendum consultatif ou directement par les exécutifs locaux) ou au niveau de la nation toute entière (par décision du Parlement, voire également par référendum mais national cette fois-ci) ?

Document 6.264. Quelques projets de fusion de collectivités territoriales envisagés en 2003 par le gouvernement

« Sur le fond, personne ou presque ne conteste la nécessité de toiletter le découpage administratif français. Mais, en général, deux obstacles se dressent sur la route de qui veut simplifier la carte. Passer de deux départements à un seul, c'est d'abord supprimer un poste de président de conseil général ; c'est ensuite faire perdre à une ville son rang de chef-lieu. Tout cela paraît très prosaïque ? La résistance en est d'autant plus vive. Le département n'est pas qu'un échelon administratif : c'est aussi un cadre électoral et politique sur lequel bien des carrières reposent. Disposer du rang de préfecture assure à une ville non seulement une prééminence sur son territoire, mais aussi un grand nombre d'emplois tertiaires, de surcroît qualifiés ».



L'Express, n° 2 701, 2003.

En effet, dans quelle mesure, les économies d'échelle réalisées par l'administration centrale en cas de fusion compteraient-elles moins ou plus que les bénéfices locaux tirés de la présence d'une préfecture supplémentaire ? Dans une république affirmant son attachement à la décentralisation dans son premier article, la question est évidemment délicate à trancher. L'idéal serait que les opinions s'agrègent de façon à produire un consensus multiscalair mais une telle situation n'est jamais garantie. Aucune formule générale ne semble plus pouvoir, en l'état actuel de la réflexion théorique sur l'organisation scalaire de la légitimité politique, donner de réponse systématique. C'est dans ce contexte d'incertitude que s'est posée, au cours de la période étudiée, la question du statut de la Corse donnant lieu à un référendum sur l'autonomie organisé en 2003 (document 6.265.). La difficulté à nouer des relations stables entre les collectivités et le pouvoir central se pose aussi avec les territoires d'outre-mer. Là aussi le refus de la réforme administrative proposée par l'État aux Antilles suscite la circonspection des observateurs médiatiques (document 6.266.).

Document 6.265. La Corse ou l'impossible gouvernance

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 701	2003	« Analyse - Le Compromis corse »
<i>L'Express</i>	2 713	2003	« Corse - Une Réforme pour rien ? »
<i>L'Express</i>	2 718	2003	« Régions - Corse : la grande panne politique »
<i>L'Express</i>	2 724	2003	« Politique - Corse : Le Grand flou »
<i>L'Express</i>	2 735	2003	« Corse - Ce que dit la majorité silencieuse »
<i>L'Express</i>	2 778	2004	« Corse : La reculade de Matignon »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 064	2004	« Corse - Nationalistes : la gueule de bois »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 075	2004	« La Chronique de Jacques Julliard : "Corse : le véritable échec du nationalisme" »
<i>Le Point</i>	1 597	2003	« Forza Corte »
<i>Le Point</i>	1 602	2003	« Corse - Référendum sous tension »
<i>Le Point</i>	1 606	2003	« Corse - Le piège du référendum »
<i>Le Point</i>	1 611	2003	« Corse - Le Référendum en appel »
<i>Le Point</i>	1 634	2004	« Corse – Divisions nationalistes »
<i>Le Point</i>	1 700	2005	« Corse – Les nationalistes décapités ? »
<i>Le Point</i>	1 706	2005	« Corse – Les nationalistes sous le choc »
<i>Marianne</i>	388	2004	« Vers le tribalisme institutionnalisé »
<i>Politis</i>	759	2003	« La Corse contre »

Document 6.266. Gouvernance compliquée dans les Outre-mer français

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 734	2003	« Antilles - Troublant scrutin »
<i>L'Express</i>	2 736	2003	« Outre-mer - Un non qui fait mal »
<i>L'Express</i>	2 788	2004	« Outre-mer - L'imbroglie polynésien »
<i>L'Express</i>	2 841	2005	« Antilles : les racines d'un refus »
<i>Politis</i>	839	2005	« Nouvelle-Calédonie - Paris arnaque les Kanaks »

Conclusion à propos d'une géoéthique de la décentralisation

La décentralisation suscite globalement plus de doutes que d'enthousiasme. Si l'État jacobin ne séduit plus qu'une frange marginale de l'opinion, le processus d'autonomisation des pouvoirs locaux approfondi au cours des années 2000 recueille également de nombreuses critiques, générant une architecture territoriale confuse, incohérente et potentiellement injuste en l'absence de dispositif de péréquation adapté aux besoins. On constate par ailleurs que l'idéal de proximité invoqué pour justifier la première vague de décentralisation est loin d'être reconnu et accepté : la presse magazine en donne aujourd'hui une représentation presque unanimement dépréciative, témoignant des sérieuses réticences suscitées par l'action des élus à la tête des collectivités territoriales.

6.4.5. La défiance à l'égard des pouvoirs locaux

Au-delà des questions de gouvernance et d'articulation politique entre les différents niveaux de décision, il existe des divergences géoéthiques concernant le contenu des politiques publiques menées par les collectivités territoriales. Beaucoup d'articles convergent toutefois dans la dénonciation des échecs supposés des politiques menées par les différentes collectivités territoriales, la presse magazine participant à sa manière au développement d'une défiance populiste à l'encontre des pouvoirs locaux. Plusieurs articles constitutionnalistes vont dans le même sens, dénonçant certaines dépenses et avantages apparemment injustifiés (document 6.267.).

Document 6.267. La dérive des dépenses publiques locales

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Capital</i>	146	2003	« Dossier - Les Administrations qui ne servent à rien »
<i>L'Expansion</i>	690	2004	« Nouméa recycle les fonctionnaires de métropole en riches retraités »
<i>L'Express</i>	2 691	2003	« Tibéri-Delanoë – Enquête sur le train de vie de la mairie de Paris »
<i>L'Express</i>	2 797	2005	« Collectivités locales - La Flambée régionale »
<i>Le Point</i>	1 691	2005	« Régions - État La Guerre des impôts »
<i>Le Point</i>	1 709	2005	« Logements de fonction – Un scandale français »
<i>Le Point</i>	1 729	2005	« Retraites : les nantis des DOM-TOM »

Au cours du chapitre 5, un certain nombre d'articles libertariens stigmatisant la pression fiscale exercée par les autorités locales sur leurs territoires de compétence avaient été repérés, certains d'entre eux apparaissant excessivement ponctionnés par rapport à la moyenne. Cette opposition à une politique fiscale jugée généralement trop lourde va à l'encontre des requêtes exprimées par l'opinion publique en matière d'accès aux services publics, laquelle exige une redistribution équitable des ressources et des efforts en matière de péréquation. Cette contradiction rend toute augmentation des prélèvements obligatoires peu attractive et exige en retour, une réorientation du dispositif existant en direction des secteurs les plus fragiles. Cela suppose la mise en place d'un système d'évaluation des inégalités capable de déterminer le type de carences qu'il convient de combler en priorité, de cibler les bénéficiaires, de définir la forme des aides et l'échelon d'intervention le plus adapté tout en imaginant un suivi qui permette d'ajuster l'offre en fonction de l'évolution des besoins. On constate que la réflexion

sur ces questions est très lacunaire, la plupart des journaux se contentant de dénoncer des injustices et proposant rarement des moyens de remédiation souples.

Nombreux sont par ailleurs les articles à reprocher aux pouvoirs locaux de ne pas être à la hauteur des attentes populaires, de mener des politiques inefficaces ou injustes, de céder aux intérêts particuliers et aux clientèles, d'être imprévoyants ou de manquer d'ambition (document 6.268.).

Document 6.268. La démocratie locale ou la généralisation de l'imperfection politique ?(1)

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	212	2003	« Commerce équitable - Et si les collectivités donnaient l'exemple... »
<i>Alternatives économiques</i>	216	2003	« Environnement - Parole, paroles »
<i>Alternatives économiques</i>	222	2004	« Taxe professionnelle - Le Cadeau du président »
<i>Alternatives économiques</i>	226	2004	« Santé - Pourquoi tergiverser ? »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Efficacité énergétique - Des niveaux d'engagement très divers »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Achats socialement responsables - Encore très insuffisamment développés »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Déchets - Peu d'efforts pour éviter l'incinération »
<i>Alternatives économiques</i>	235	2005	« Loi sur l'eau - Pas touche aux paysans »
<i>Alternatives économiques</i>	242	2005	« Banlieues : la grande hypocrisie »
<i>Alternatives économiques</i>	242	2005	« Plan climat - La France frileuse »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Maires de banlieue, héros pas zorros - Raoult, pompier pyromane »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 053	2004	« Région par région - Les élus qui tiennent leurs promesses et les autres »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 089	2004	« Immobilier - Mais que font les maires ? »
<i>Le Point</i>	1 641	2005	« Intégration : après l'incurie »
<i>Le Point</i>	1 687	2005	« Palavas : les petites vengeances de Frêche »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« Banlieues - Ce qu'on n'ose pas dire - 30 ans de promesses »
<i>Politis</i>	872	2005	« André Cicoletta "En finir avec la confiance aveugle" »
<i>Terre Sauvage</i>	205	2005	« Effet de serre, effort à faire »

L'impéritie supposée des pouvoirs publics telle que la décrivent les médias s'apparente, selon moi, à un anti-élitisme latent, structurant en profondeur le débat public. Cette tendance spécifique à la démocratie représentative française renvoie à une sacralisation du peuple, habilité à sanctionner les pouvoirs publics tout en étant exonéré d'examiner ses propres insuffisances. Il en résulte une défiance profondément ancrée à l'égard des élus. Le traitement médiatique des élections régionales de 2004 souligne la permanence de cette propension. Alors que scrutin aurait dû être l'occasion de discuter des options en matière d'aménagement des territoires et d'amélioration du cadre de vie, on constate que la manière

dont les médias rendent compte de la campagne électorale se résume à des querelles de têtes de listes et à des rivalités partisans pour l'occupation des postes de prestige, le contenu des programmes étant traité de façon marginale sinon totalement occulté. Cette personnalisation des enjeux tient au fonctionnement légal de la démocratie représentative : le citoyen ordinaire est réduit au choix d'un représentant à qui il est censé accorder sa confiance, sans que son avis sur les questions de fond soit sollicité au cours de la mandature. Il ne faut pas s'étonner alors que les magazines se concentrent sur les notables locaux en compétition, sur les têtes de listes surtout, au détriment du débat d'idées, la question essentielle de la démocratie se limitant à savoir qui va emporter la victoire électorale. C'est la raison pour laquelle de nombreux articles, même s'ils traitent parfois des enjeux fondamentaux dans le corps du texte, font appel à des métaphores sportives ou guerrières dans leur titre, résumant l'enjeu d'une élection locale à une compétition personnelle (document 6.269).

Document 6.269. La démocratie locale ou la généralisation de l'imperfection politique ? (2)

Les journalistes utilisent dans leurs titres différents styles de lexiques plus ou moins dévalorisants. Ils parlent ainsi de « bataille », de « menace », de « combat masqué », d'« arme secrète », d'« assaut », de « choc », d'« usure », de « sursis », de « joutes musclées », de « duel », de « premier round » qui se terminent parfois au « finish » par des « KO debout » remportés par des « tombeurs » avec « la rage »⁵⁷⁴. La stratégie politique peut exiger des rapprochements tactiques, des unions « au forceps », des « unions impossibles », des « unions sacrées », des « mariages de raison », des « Yalta », des « tandems » ou des « accords » entre « frères ennemis »⁵⁷⁵. La « violence des échanges » se manifeste aussi par le registre de la « tempête » avec des « bourrasques », des « tornades » ou des « ouragans »⁵⁷⁶. Loin d'être toujours aussi épique, le spectacle offert par les campagnes électorales locales prend parfois aussi une tournure dérisoire que les magazines en les dépeignant comme une « guéguerre » composée de « discorde », de « fâcheries », un « clochemerle » rempli de « coups bas entre amis », de « bisbilles », de « zizanie », d'« entourloupes » et de « couacs »⁵⁷⁷. L'information politique prend alors la forme d'un « jeu » de « chaises musicales », d'une « salade niçoise » où les prétendants utilisent des « ficelles », pour imposer des « casse-tête » à leurs adversaires donnant parfois lieu à des « pétards mouillés »⁵⁷⁸. Certains « jouent les

⁵⁷⁴ *Le Point*, n° 1 634, 2004 *Le Point*, n° 1 681, 2004, *L'Express*, n° 2 751, 2004, *Le Point*, n° 1 694, 2004, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 053, 2004, *Le Point*, n° 1 683, 2004, *L'Express*, n° 2 722, 2003, *Le Figaro Magazine*, n° 18 538, 2004, *Le Figaro Magazine*, n° 18 544, 2004, *L'Express*, n° 2 751, 2004 *Le Point*, n° 1 664, 2004, *L'Express*, n° 2 744, 2004, n° 2 750, 2004, n° 2 761, 2004, n° 2 832, 2005, *Le Point*, n° 1 633, 2004, *Le Point*, n° 1 671, 2004, *L'Express*, n° 2 751, 2004, *L'Express*, n° 2 751, 2004, *Le Point*, n° 1 634, 2004, *L'Express*, n° 2 753, 2004, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 049, 2004.

⁵⁷⁵ *Le Point*, n° 1 636, 2005, *Le Point*, n° 1 639, 2005, *L'Express*, n° 2 701, 2003, *Le Point*, n° 1 635, 2005, *Le Point*, n° 1 638, 2005, *Le Point*, n° 1 640, 2005, *Le Point*, n° 1 642, 2005, *Le Point*, n° 1 643, 2005.

⁵⁷⁶ *L'Expansion*, n° 674, 2003, *Le Point*, n° 1 641, 2005, *Le Point*, n° 1 645, 2005, *L'Express*, n° 2 765, 2004.

⁵⁷⁷ *Le Point*, n° 1 590, 2003, *Le Point*, n° 1 647, 2004, *Le Point*, n° 1 692, 2005, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 015, 2003, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 049, 2004, *Le Point*, n° 1 591, 2003, *Le Point*, n° 1 634, 2004, *Marianne*, n° 391, 2004, *Le Point*, n° 1 671, 2004.

⁵⁷⁸ *L'Express*, n° 2 751, 2004, *Le Point*, n° 1 640, 2004, *Le Point*, n° 1646, 2004, *Le Point*, 1651, 2004, *L'Express*, n° 2 818, 2005, *Le Point*, n° 1 593, 2003, *L'Express*, n° 2 723, 2003, *Le Point*, n° 1 635, 2005.

victimes » ou la « provoc » dans un « feuilleton » composé de « rumeurs » et de « folklore »⁵⁷⁹. D'autres ont la « tentation » de faire des « paris » pour obtenir une « prime » et sortir « requinqué », voire « favori »⁵⁸⁰.

Cette utilisation de registres dépréciatifs traduit un dédain pour les enjeux politiques réels, voire un mépris pour la démocratie locale. Derrière ce discours, se dissimule l'idée fataliste que le régime démocratique ne peut rien changer, qu'il n'est qu'une illusion incapable de tenir ses promesses, comme si la politique était condamnée à rester enfermée dans le problème de la conquête du pouvoir. Le vocabulaire utilisé par les journalistes renvoie donc à une lecture réaliste de la vie politique locale et régionale, fondée sur la compétition politique. Les enjeux se limiteraient à l'affrontement des ambitions personnelles et des intérêts qui guident les prétendants au pouvoir. Le jugement se réduit alors au soutien d'un capitaine et l'engagement politique se résume à formuler des encouragements, les ambitions éthiques générales disparaissant à l'arrière-plan. Cette focalisation médiatique sur l'accès aux postes de commandement dévalorise les enjeux électoraux. Les candidats sont ainsi souvent comparés à des figures autoritaires ou monarchiques : on parle à leur égard de « féodalisme », de « roi déchu », de « fin de règnes », d'« empire », de « patron » et de « cumulards » qui « rêvent d'un plébiscite » et de « systèmes » entre les mains de tel ou tel élu local accusé de « transformer les électeurs en consommateurs »⁵⁸¹. De même, les réformes de la carte électorale, en l'occurrence celles prévues pour les élections régionales et européennes de 2004, sont interprétées par certains comme autant de « découpages à la hache » (*Le Point*, n° 1 651) que la « droite charcute » (*L'Express*, n° 2 691, 2004), malgré le point de vue des élus qui les défendent (*L'Express*, n° 2 761, 2004).

Dans ce flot de reproches et de déconsidérations, rares sont les articles qui expriment en termes positifs la candidature ou l'action d'hommes ou de femmes politiques (document 6.270.).

Document 6.270. Quelques cas d'action locale évaluée positivement

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 690	2003	« Démocratie locale - Référendum à la boulonnaise »

⁵⁷⁹ *Le Point*, n° 1 639, 2005, *Le Point*, n° 1 635, 2005, *Le Point*, n° 1 606, 2003, *Le Point*, n° 1 624, 2003, *Le Point*, n° 1 694, 2005.

⁵⁸⁰ *Le Point*, n° 1 644, 2005, *L'Express*, n° 2 745, 2004, *L'Express*, n° 2 750, 2004, *Le Point*, n° 1 644, 2005, *L'Express*, n° 2 751, 2004.

⁵⁸¹ *Politis*, n° 786, 2004, *L'Express*, n° 2 765, 2004, *Le Point*, n° 1 692, 2005, *L'Express*, n° 2 797, 2005, *Marianne*, n° 440, 2005, *Le Point*, n° 1 647, 2004, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 143, 2005, *Le Point*, n° 1 636, 2005, *L'Express*, n° 2 692, 2003, *Marianne*, n° 417, 2005.

<i>L'Express</i>	2 696	2003	« Gauche - Sécurité : l'air de Valls »
<i>L'Express</i>	2 696	2003	« Jack Lang - L'Étoile du Nord »
<i>L'Express</i>	2 759	2004	« Action sociale - Mairies fraternelles »
<i>L'Express</i>	2 826	2005	« Collectivités locales - Une Vie de maire »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Maires de banlieue, héros pas zorros »
<i>Le Point</i>	1 586	2003	« Vendée - Philippe de Villiers Le Croisé volontaire »
<i>Le Point</i>	1 667	2004	« Poitou-Charentes - Le Laboratoire de Ségolène Royal »
<i>Politis</i>	791	2004	« Tribune - L'Alternative est lancée »

Ces quelques louanges ne sauraient effacer un regard globalement négatif sur le fonctionnement de la démocratie locale de la part de la presse nationale. Cette attaque presque systématique contre les autorités pourrait se justifier si tous les partenaires faisaient l'objet de la même sévérité. Si telle ou telle catégorie (les chefs d'entreprises, les assurés sociaux, les fonctionnaires) fait ponctuellement l'objet d'attaques, les articles qui accusent la population dans son ensemble ou qui mettent le peuple souverain devant ses responsabilités sont quasiment inexistantes. Pour sortir de cette impasse quelques titres plus volontaires appellent à « *lutter contre la fatalité* » (*Politis*, n° 804), à la « *résistance* » (*Politis*, n° 797), y compris dans les banlieues (*Politis*, n° 875) à l'image de « *la longue marche des filles des cités* » (*Télérama*, n° 2773, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 000, *Le Monde* 2, n° 2). Pour *Marianne*, « *il faut passer du discours aux actes* » (n° 554) et s'acheminer « *vers la mobilisation générale* » (n° 449). Il faut pour cela trouver de nouvelles « *manières d'exercer le pouvoir* » (*Politis*, n° 876), encourager le « *commerce équitable* » au niveau local (*Alternatives économiques*, n° 212), soutenir l'action sociale et solidaire, faire en sorte qu'« *associations et collectivités agissent ensemble* » (*Alternatives économiques*, n° 237, *Politis*, n° 815). Il peut s'agir aussi de faire de la ville un « *lieu de contre-pouvoir* » (*Politis*, n° 825) car « *la mobilisation [est] plus efficace que le droit* » (*Politis*, n° 800). Certains articles proposent d'encourager la « *démocratie participative* » dans la vie locale (*Alternatives économiques*, n° 229). D'autres suggèrent de « *cultiver le goût des autres* » et de « *créer du lien social* » (*Politis*, n° 865), de passer à un « *développement alternatif* » (*Politis*, n° 869), fondé sur la solidarité entre les générations (*Politis*, n° 818) et sur le « *goût de l'équitable* » (*Politis*, n° 835). Cela peut passer par des pratiques alternatives comme les universités populaires (*Politis*, n° 829), l'art pour « *les publics délaissés* » (*Politis*, n° 844), les vacances partagées (*Politis*, n° 857) et des « *paradis pour tous* » (*Politis*, n° 795). L'idée qui sous-tend toutes ces propositions suppose le développement d'une forme de démocratie participative capable d'impliquer et de responsabiliser davantage les citoyens mais aussi de lutter contre une certaine tendance au consumérisme politique qui consiste à rejeter sur les élites, ou sur telle ou telle catégorie

sociale, la raison des échecs collectifs. Cela reviendrait à faire de l'équité et du principe de différence la base de la régulation territoriale. Cette géoéthique constitutionnaliste, aussi ambitieuse et généreuse soit-elle, reste pourtant marginale, confinée à quelques journaux de gauche dont la diffusion reste confidentielle : *Politis* et *Alternatives économiques* notamment, *Marianne* étant en situation intermédiaire.

Conclusion à propos d'une géoéthique de l'aménagement public des territoires

La majorité de l'opinion publique reste attachée à des magazines, du centre ou de droite, qui multiplient les recommandations à l'adresse des pouvoirs publics sans déduire toutes les conséquences que leur réalisation impliquerait pour la population des électeurs, escamotant les responsabilités de la société civile et laissant l'illusion au lectorat que les pratiques individuelles sont sans conséquences sur le fonctionnement général de la société et sur ce qui apparaît publiquement comme injuste : l'accès aux services fondamentaux (santé, mobilité), l'isolement de certains départements désertifiés, la concentration urbaine... Le constitutionnalisme se heurte alors à l'attachement d'une partie de l'opinion publique aux autres valeurs géoéthiques, culturalistes et libertariennes, qui traversent le débat médiatique. Dès lors, l'idée d'aménager le territoire national dans le sens d'une meilleure équité territoriale, de mener une politique favorable aux territoires les plus pauvres, de clarifier les relations entre les grandes agglomérations et le reste du territoire mais aussi entre les différents échelons de la gouvernance n'apparaît que comme un objectif secondaire, soulevé ponctuellement par quelques articles révélant l'existence de tel ou tel dysfonctionnement géographique. Dans l'ensemble, à l'exception de rares articles publiés dans la presse de gauche favorable à la démocratie participative locale, la défiance exprimée à l'égard des pouvoirs locaux et de la politique de proximité est telle que les seules formes d'action préconisées passent par un engagement plus volontaire de l'État, contredisant indirectement et de façon insistante la logique de décentralisation, celle-ci n'étant pas perçue comme un moyen d'accroître les libertés, de réduire le poids de la technocratie ou de parvenir à un équilibre territorial juste.

Outre les questions d'aménagement du territoire national, le problème du droit à la ville se pose également avec insistance, opposant encore une fois deux formes de journalisme : l'une ambitieuse et marginale, très ancrée à gauche, appelle à des réformes profondes et cohérentes des politiques territoriales ; l'autre, au centre et à droite, à la fois plus conformiste

et plus confuse, hésite sur les modalités d'action à promouvoir pour parvenir à la construction d'une ville équitable.

6.5. Géoéthique de la ville : débats autour du droit à l'urbanité

La ville, en tant que cadre de vie d'une majorité de la population, a déjà été abordée à travers une série d'articles à dominante libertarienne, sous la forme de palmarès et de dossiers : l'hétérogénéité entre les territoires était alors présentée comme une ressource à valoriser de façon individuelle, chaque habitant pouvant tirer profit de la diversité des situations observées en fonction de ses propres aspirations. Au contraire, tout un courant constitutionnaliste, principalement représenté par la presse de gauche, héritière des réflexions marxistes sur « *le droit à la ville* »⁵⁸², s'inquiète des contraintes nées des nouvelles formes d'agglomérations urbaines sur l'accès aux libertés. La concentration d'éléments très divers sur les plans social, économique et culturel, génère en effet des phénomènes d'organisation territoriale, de séparation et d'interférence, souvent interprétés comme le signe de dysfonctionnements incompatibles avec une conception de la justice comme équité. Les villes seraient ainsi traversées par des processus de fragmentation excluant une partie de la population résidente des aménités que n'importe qui est censé y trouver. Cela concerne l'accès au logement, le marché de l'immobilier y étant particulièrement ségrégatif, mais aussi la possibilité de bénéficier d'opportunités d'accomplissement personnel (mobilité, éducation, emploi, revenus, loisirs, reconnaissance). Les villes françaises d'aujourd'hui seraient ainsi devenues un lieu d'épanouissement de l'inégalité des chances, certains habitants étant assignés dans des espaces de relégation les empêchant d'accéder au bien-être. L'urbanisation dérégulée serait responsable de l'essor d'inégalités injustes qu'il reviendrait aux pouvoirs publics de corriger. Beaucoup d'articles, publiés pour la plupart dans des magazines de gauche, déplorent le manque d'implication des autorités responsables, incapables de se donner les moyens réels d'enrayer les processus d'exclusion cumulative de certains habitants et de certains quartiers. L'aliénation et la désespérance sociale auxquelles une telle situation conduit explique pour beaucoup de journalistes l'explosion dramatique des émeutes dans les banlieues à l'automne 2005. Cet événement extraordinaire, aussi imprévisible que contingent, constitue un épisode au cours duquel une démocratie se trouve exposée à la manifestation spectaculaire de ses propres failles, donnant à chacun l'occasion de faire le bilan de sa condition politique et expliquant la profusion d'articles sur le sujet. Selon une interprétation géoéthique répandue dans la presse de gauche, les banlieues apparaissent comme l'antimonde autour duquel la ville libérale se construit, le lieu où se révèlent de façon spectaculaire les impensés et les hypocrisies

⁵⁸² LEFEBVRE Henri (1968) *Le Droit à la ville*, Anthropos, Paris, 148 p.

de l'urbanisme contemporain tandis que la presse de droite y voit l'aboutissement d'un système laxiste incapable de permettre à ceux qui le méritent d'en sortir. On peut aussi y lire l'indétermination générale de la société démocratique à se gouverner selon un principe fondamental d'équité. C'est la raison pour laquelle cette portion du corpus dégage un sentiment de pessimisme qui tranche nettement avec le ton enjoué des articles libertariens sur la ville.

6.5.1. Logement et résidence urbaine

Le marché résidentiel et la ségrégation urbaine

Alors qu'il est légalement régi par un système de libre marché, l'accès au logement fait l'objet de nombreux articles mobilisant des valeurs constitutionnalistes : considérant le logement comme un besoin universel, la plupart des magazines de gauche et, dans une moindre mesure, ceux du centre dénoncent les excès du marché immobilier et les contraintes qu'il fait peser sur les plus fragiles, notamment dans les grandes aires urbaines (document 6.271.). *Marianne* considère ainsi le logement comme un « *bien primaire* », reprenant une terminologie proche de la pensée rawlsienne, considérant que la « *crise* » qui le caractérise offre « *une métaphore saisissante de l'état calamiteux de la société, de ses torts et ses travers, ses fractures, ses abus, ses injustices, ses crispations et ses défaillances* » (n° 437, 2005). Le débat géoéthique porte ici sur la contradiction entre la définition du logement et du confort domestique comme un bien premier universel auquel chaque habitant aurait droit et les modalités marchandes régissant l'accès à la propriété immobilière accusées de conduire à la dégradation des conditions d'habitation des plus fragiles.

Document 6.271. L'accès au logement et les inégalités de l'espace domestique

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	213	2003	« Logement - Malaise derrière la façade »
<i>Alternatives économiques</i>	227	2004	« Travailleurs le jour, SDF la nuit »
<i>Alternatives économiques</i>	227	2004	« Le Logement de moins en moins accessible aux bas salaires »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Logement : trois millions de mal logés »
<i>Alternatives économiques</i>	234	2004	« Logement - Le mirage de la propriété »
<i>Alternatives économiques</i>	234	2004	« Politique du logement : le pompier pyromane »
<i>Alternatives économiques</i>	234	2004	« Privilège - Trop cher logement »

<i>Alternatives économiques</i>	239	2005	« Habitat - Les Dégâts de la flambée des prix »
<i>L'Express</i>	2 767	2004	« Logement - Les Nouveaux exclus »
<i>L'Express</i>	2 796	2004	« Logement - La Vie de taudis »
<i>L'Express</i>	2 818	2005	« Vécu Armand Allegria "Je dois m'exiler en banlieue" »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 089	2004	« Immobilier - Les Tribulations immobilières des Parisiens »
<i>Le Point</i>	1 602	2003	« Les familles et les jeunes délogés du grand Paris »
<i>Le Point</i>	1 650	2004	« Paris perd ses classes moyennes »
<i>Le Point</i>	1 688	2005	« Vente à la découpe – Révolte dans les beaux quartiers »
<i>Marianne</i>	409	2005	« Le vrai scandale de la vente à la découpe »
<i>Marianne</i>	437	2005	« Quand le bâtiment va... rien ne va plus ! »
<i>Marianne</i>	437	2005	« Logement Cauchemar à tous les étages »
<i>Marianne</i>	437	2005	« L'Enfer des logements précaires »
<i>Politis</i>	847	2005	« Ne coupez pas »
<i>Politis</i>	869	2005	« Une attitude très ferme »

La qualité des logements serait très inégale, certains résidents étant contraints de se priver de caractéristiques présentées comme nécessaires (documents 6.272. à 6. 275.).

Document 6.272. Un parc immobilier insuffisant (1)

« Dans seulement 2,5 % des logements, il manque soit l'eau courante, soit une baignoire ou une douche, soit des WC intérieurs. En 1984, six fois plus de ménages étaient dans cette situation. Reste que ces 2,5 % représentent encore 600 000 ménages ».

Alternatives économiques, n° 213, 2003.

Document 6.273. Un parc immobilier insuffisant (2)

« 700 000 personnes vivent dans un habitat précaire ou temporaire (sous-location, hôtel, tente, caravane ou bidonville) et 86 500 sont sans domicile au sens strict, selon les estimations de la Fondation Abbé Pierre. L'explication : il manquerait en France 600 000 logements accessibles aux ménages aux revenus modestes ».

Alternatives économiques, n° 227, 2004.

Document 6.275. Des villes inaccessibles

« "Les ménages de salaires modestes et même ceux qui disposent de revenus moyens, sont désormais écartés de l'accès au logement dans les zones d'habitat les plus tendues, qui ne sont pas seulement concentrés en région

Document 6.274. L'inflation immobilière : géographie d'une catastrophe



Alternatives économiques, n° 234, 2005.

parisienne, mais aussi pratiquement toutes les grandes villes de France, et dans de nombreuses villes moyennes", souligne Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation Abbé Pierre ».

Alternatives économiques, n° 228, 2004.

L'écart entre l'offre et les besoins des plus défavorisés serait tel qu'un processus d'inflation des biens immobiliers conduirait à l'exclusion croissante de la population, la discrimination étant plus nette dans les métropoles où la tension du marché est la plus vive (document 6.276.).

Document 6.276. La contagion spatiale de l'inflation immobilière ou la généralisation d'une menace

« Depuis 2002, ce sont les secteurs où les prix étaient restés les plus sages qui augmentent le plus : la province et les appartements. Ils rattrapent les évolutions observées à Paris et pour les maisons individuelles. La pro-

gression est vive aussi à la périphérie de l'Île-de-France avec, par exemple + 22,4 % en moyenne pour les appartements dans le Val-d'Oise ».

Alternatives économiques, n° 239, 2005.

Contrairement aux articles libertariens portant sur cette envolée des prix, *Alternatives économiques* insiste sur l'injustice d'un processus privant les plus fragiles, les jeunes notamment, d'une liberté présentée comme fondamentale (document 6.277.).

Document 6.277. La résidence : géographie d'un capital

« Tous les ménages ne sont pas également touchés par l'envolée des prix. Ceux qui sont pleinement propriétaires de leur logement (un tiers des ménages) selon l'INSEE, et qui ne souhaitent pas en changer ne sont pas affectés. Les autres, en revanche, subissent une forte dégradation de leur capacité d'achat : l'amélioration des conditions de crédit a été entièrement absorbée par la flambée des prix. Ainsi, en 2003, un ménage moyen s'endettant pour quinze ans, sans apport personnel, avec des remboursements de l'ordre du tiers de son revenu, ne pouvait plus acquérir à Paris qu'un logement de 24,6 m², contre 31,2 m² en 1999. Les ménages n'ont donc que trois solu-

tions : augmenter leur effort financier (la part de leur revenu consacré au remboursements d'emprunts immobiliers est remontée de 4 points en six ans), acheter plus petit ou plus loin des centres ou... renoncer à l'achat. (...) La géographie des primo accédants traduit très directement la ségrégation spatiale organisée par le marché. Ainsi, en Île-de-France, la part des primo accédants est proche de 65 % en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis, où les prix demeurent abordables, alors qu'elle n'est que de 42 % dans les Hauts-de-Seine et de 32 % à Paris ».

Alternatives économiques, n° 234, 2005.

La marchandisation des territoires résidentiels aboutirait au tri spatial des catégories socio-économiques, l'éloignement du centre et la réduction des superficies domestiques touchant en priorité les habitants les plus modestes, réactivant le modèle centre-périphérie dans le cadre d'une transformation inéquitable du tissu urbain. *L'Express*, *Le Point*, *Marianne* et *Le Nouvel Observateur* dressent un constat similaire, ajoutant que la sélectivité touche une part importante de la société : ainsi, dans certaines villes où les prix de l'économie résidentielle sont élevés, même les classes moyennes seraient touchées (documents 6.278. à 6.283.).

Document 6.278. L'exclusion territoriale des classes moyennes

« Aujourd'hui, la France est confrontée à une crise sans précédent qui touche non seulement les plus démunis – 3 millions de personnes environ – mais également les classes moyennes, qui ont de plus en plus difficilement accès au logement. (...) Signe d'un malaise certain, de nombreux fonctionnaires choisissent désormais leur lieu d'affectation en fonction de l'offre immobilière. Ainsi,

longtemps premier dans le choix des affectations demandées par les enseignants, Nice est aujourd'hui délaissée en raison de ses prix inabornables. "C'est une vraie révolution. Ce n'est plus le logement qui suit l'emploi, mais l'emploi qui suit le logement", remarque Marc Pietri ».

L'Express, n° 2 767, 2004.

Document 6.279. Paris ou la périurbanisation forcée des classes modestes (1)

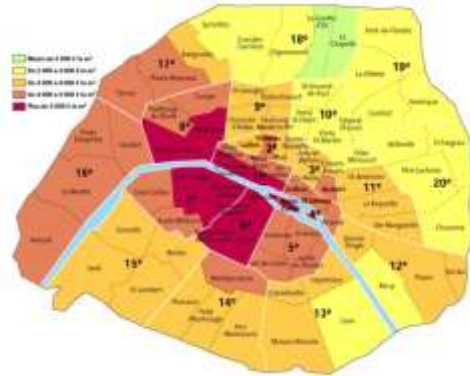
« Postiers, enseignants, serveurs, balayeurs, employés de maison, tous les "soutiers" qui assurent le fonctionnement de la capitale sont contraints de se replier de plus en plus loin de leur lieu de travail. Comme les locataires des immeubles vendus à la découpe, poussés eux

aussi par la pénurie à s'exiler vers la banlieue. Et donc condamnés à ronger leur frein dans les embouteillages, en payant de plus en plus cher l'essence, dont les prix flambent à la pompe comme ceux de l'immobilier ».

L'Express, n° 2 827, 2005.

Document 6.280. Paris ou la périurbanisation forcée des classes modestes (2)

« Aujourd'hui, avec trois enfants, un couple de jeunes cadres bien rémunérés mais sans apport conséquent a du mal à se loger intra-muros, analyse Philippe Saillard, directeur développement et marketing de l'établissement de crédit immobilier Entenial. Pour un 4-5 pièces pas trop excentré, il faut 150 000 euros de revenus annuels et du capital. Dans les communes chics de la première couronne, Levallois-Perret, Boulogne, Meudon, Sèvres, les prix sont plus abordables, mais ils s'adressent encore à une clientèle de cadres moyens-supérieurs. (...) Quand le grand Paris s'embourgeoise, la main-d'oeuvre la moins qualifiée ne disparaît pas : on a toujours besoin d'ouvriers du bâtiment, de femmes de ménage, de téléopérateurs et de plongeurs. L'écart entre les revenus des plus riches et ceux des plus pauvres est d'ailleurs d'un facteur 7 en Île-de-France, contre 5 pour le reste du pays, et continue à croître selon l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (Iaurif). Les moins aisés, s'ils n'ont pas le privilège d'accéder au logement social dans la capitale, sont relégués aux confins de la région, à moins qu'ils n'atterrissent dans une cité mal fa-



mée. À la ségrégation verticale dans l'immeuble qui prévalait avant l'invention de l'ascenseur s'est substituée une ségrégation horizontale, géographique, accélérée par l'essor de l'automobile. L'habitat se développe en peau de léopard, les ghettos se jouxtent ».

Le Point, n° 1 602, 2003.

Document 6.281. Paris ou la périurbanisation forcée des classes modestes (3)

« Paris en 2004, ça ressemble de plus en plus à ça : à une ville dont les loyers sont devenus tellement élevés qu'elle n'exclut plus seulement les étudiants, les précaires et les smicards, mais aussi les classes moyennes, commerçants, professeurs des écoles ou même cadres. C'est le syndrome Londres, qui effraie tant la Mairie de Paris. Une ville réservée aux "très aidés", logés dans le secteur social, et aux "très aisés", qui arrivent encore à vivre dans le centre. Tous les autres sont relégués en périphérie. À Paris, l'évolution est en marche. Comment fait-on aujourd'hui pour s'y loger ? Avoir un boulot ne suffit plus : dans l'agglomération parisienne, un sans-domicile sur trois a un emploi ! Seul secours pour eux, les structures d'urgence. Les locataires, deux fois plus nombreux que les propriétaires dans la capitale, se débrouillent, s'entassent, colouent. Ou s'endettent pour acheter. D'autres font carrément leurs valises. (...) ils sont de plus en plus nombreux à passer les portes de la capitale. Des éjectés de force qui trouvent asile en banlieue, où les prix à la location comme à la vente restent inférieurs à ceux pratiqués à Paris. Pour la chambre des notaires, cet écart fait naître "une véritable ligne de fracture entre Paris et les départements de la petite couronne". Le déclic pour quitter la capitale, c'est souvent le premier, le deuxième ou le troisième enfant ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 089, 2004.

Document 6.282. Paris ou la périurbanisation forcée des classes modestes (4)



Marianne, n° 437, 2005.

Le caricaturiste de Marianne dessine Paris dans une bulle artificielle, dévolue à l'argent figuré sur un drapeau trônant au sommet de la Tour Eiffel, la population étant exclue et contrainte de se réfugier en périphérie avec ses bagages et ses enfants.

Document 6.283. La Périurbanisation élargie des navetteurs à grande vitesse

« Un pas que Thierry, 42 ans, a franchi il y a deux ans, avec femme et enfants. Locataire dans le 17^e puis le 11^e, il souhaitait investir dans une maison. "Paris n'est pas fait pour les familles. Dès que vous avez des enfants, vous consommez du mètre carré. Quand ce mètre carré est à 5 340 euros, ça devient cher". Il en a déniché 200, avec du vert et des écoles à côté. À Tours. À une heure en

TGV de la banque où il travaille, à côté des Champs-Élysées. Pour lui, le match s'est joué entre Lille et la Touraine. Pour de nombreux Franciliens, il se dispute plutôt entre Nantes et Rennes, ou Marseille et Montpellier. "La province est plus demandée qu'avant, avec deux axes, le sud et l'ouest", confirme Grégory Masanet, des Déménageurs bretons ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 089, 2004.

À Paris, l'élévation des prix fonciers réduirait les libertés des catégories modestes n'ayant pu trouver d'emploi ailleurs, les obligeant à s'exiler loin de leur lieu de travail et à internaliser des coûts de transport élevés. Le marché de l'immobilier transformerait les grandes villes, Paris en tête, en centrifugeuses repoussant les classes moyennes en périphérie de l'agglomération, ne retenant sur place que les cadres supérieurs, les hauts revenus et les grandes fortunes. La ville serait ainsi devenue un territoire inaccessible pour une partie importante de la population, reléguée en périphérie, la sélection socio-spatiale effectuée par le marché aboutissant à cloisonner les habitants dans des zones séparées. Il y a dans ces descriptions un écart idéologique fondamental observé par rapport aux exhortations à profiter de l'élévation des prix et aux appels à la spéculation figurant dans les articles et les dossiers libertariens consacrés aux marchés immobiliers publiés par les mêmes magazines, invitant le lecteur à une véritable schizophrénie intellectuelle.

Dans l'ensemble, la presse magazine juge sévèrement les conséquences sociales de l'inflation des prix résidentiels dans les grandes villes, obligeant une part croissante de la population à subir une condition géographique qu'elle n'a pas choisie, à la périphérie des grands ensembles métropolitains. Cette situation inique est dénoncée avec vigueur par la presse de gauche lorsqu'il s'agit d'évoquer le cas des plus démunis. Les descriptions récurrentes de la misère quotidienne dans laquelle sont plongées les habitants les plus pauvres des grandes villes joue un rôle de mobilisation de l'opinion publique et de lutte contre l'idéologie néolibérale légitimant la régulation marchande du parc résidentiel.

Misère résidentielle et désintégration territoriale

Dans les grandes villes, l'organisation concentrique résultant de la structure du marché identifiée par les magazines pénalise les habitants les plus modestes : les salariés aux revenus modestes qui travaillent dans les centres urbains, comme le personnel d'entretien par exemple (documents 6.284. et 6.285.).

Document 6.284. Paris ou la précarisation forcée des classes modestes (1)

« Quand il reste des logements disponibles, ils sont en banlieue, ou plus loin encore. Une solution impossible à

accepter quand on doit arriver dans les bureaux parisiens bien avant l'ouverture ».

Alternatives économiques, n° 227, 2004.

Document 6.285. Paris ou la précarisation forcée des classes modestes (2)

« La plupart sont agents d'entretien pour des entreprises de nettoyage de bureaux. Ils travaillent soit très tôt le matin, soit très tard dans la nuit, en dehors des horaires des

transports en commun. Ils rentrent chez eux à pied. Ils doivent donc vivre à proximité de leur lieu de travail. À Paris ».

Marianne, n° 437, 2005.

Pour beaucoup, l'exil n'est même pas une option envisageable. Il n'y a plus dès lors qu'à subir la précarité sur place, expliquant ainsi comment une population très pauvre est obligée de supporter une condition misérable au cœur des secteurs les plus gentrifiés. L'hebdomadaire *Politis* et quelques autres titres également marqués à gauche insistent sur cet aspect, se distinguant du reste de la presse magazine et privilégiant la mise en scène des conditions de logement des populations les plus pauvres, notamment des sans-abri (document 6.286.).

Document 6.286. Représentations médiatiques de la misère résidentielle

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 827	2005	« Pauvreté - Les Logements de la honte »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 436	2003	« Samu social - l'état d'urgence »
<i>Le Monde 2</i>	7	2004	« Aux portes de Paris - Voyage au bois de l'enfer »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 102	2005	« Leur espérance de vie ne dépasse pas 50 ans - Morts à la rue »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 133	2005	« Squats : les expulsés de la fraternité »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 142	2005	« Qui a peur des SDF ? »
<i>Marianne</i>	437	2005	« L'Enfer des logements précaires »
<i>Politis</i>	773	2003	« Entretien - Pierre Saglio "Les pauvres n'en peuvent plus" »
<i>Politis</i>	773	2003	« Un Toit pour tous »
<i>Politis</i>	788	2004	« Sans-logis - Campings à Paris »
<i>Politis</i>	807	2004	« Santé - Éradiquer la maladie des taudis »
<i>Politis</i>	825	2004	« Comment on devient SDF »
<i>Politis</i>	825	2004	« Ces hommes qu'on voudrait invisibles »
<i>Politis</i>	850	2005	« Entretien Jean-Claude Amara "Un état de nomadisme urbain" »
<i>Politis</i>	850	2005	« Taudis au prix fort »
<i>Politis</i>	854	2005	« Exclusion - Du squat à la rue »
<i>Politis</i>	880	2005	« La révolte des mal logés »
<i>Télérama</i>	2 820	2004	« Le retour de la crise du logement : reportage à Lyon – Une vie qui prend l'eau »

Plusieurs articles, de gauche pour la plupart, soulignent le caractère fondamental du logement pour les habitants, attribut nécessaire au développement d'une existence accomplie, point sur lequel insiste Pierre Saglio, président d'ATD-Quart-Monde interrogé sur la crise du logement par *Politis* (document 6.287.).

Document 6.287. Le logement : une « coquille » indispensable à l'homme

« Quand on est à la rue, on ne peut pas vivre. Un toit est indispensable pour vivre au milieu des autres. C'est ça la réalité. Parmi les témoignages qu'on a recueillis, une personne constatait : "Un toit, c'est une seconde peau". Un autre expliquait : "Être sans toit, ça casse une per-

sonne, sa santé physique, sa santé morale, sa santé psychique. S'y ajoutent des regards méfiants et des gestes méprisants. Dans ces conditions, c'est difficile de ne pas se laisser aller". Or, la crise du logement est aujourd'hui dramatique ».

Politis, n° 773, 2003.

Le logement n'est pas décrit comme le lieu d'un repli sur soi mais bien comme une enveloppe protectrice indispensable pour maintenir l'intégrité d'une personne et lui permettre de mener une existence sociale authentique et digne. Le dénuement pousserait certains habitants à supporter un cadre de vie incompatible avec le respect de la dignité individuelle (document 6.288 à 6.291.).

Document 6.288. À Paris aussi, « le pire des mondes possibles » (1)

« Dans la cour, les détritrus s'amoncellent. La peinture au plomb, qui s'écaille sur les murs, ferait presque partie du décor. Un détail parmi d'autres. Un trou, sans chasse d'eau, sert de sanitaires à tout l'immeuble. Il n'y a pas de

raccordement à l'eau. "On va chercher l'eau dans des bidons à la fontaine, à 200 mètres. Mais parfois les pompiers l'enlèvent. Ils ne savent pas toujours qu'on l'utilise ».

Politis, n° 807, 2004.

Document 6.289. À Paris aussi, « le pire des mondes possibles » (2)

« La "maladie des taudis" se concentre toujours dans les arrondissements du nord et de l'est. Le XVIII^e regroupe à lui seul la moitié des cas déclarés de la capitale. Et

presque 80 % des enfants touchés ont des parents originaires d'Afrique subsaharienne ».

Politis, n° 807, 2004.

Document 6.290. Le retour des bidonvilles

« "Voici cinq à six ans que les bidonvilles ont réapparu en France. Celui-ci n'est donc pas une spécificité lyonnaise. Précision importante : par rapport à la situation des années 60, tous ceux qui y habitent sont en situation régulière, alors qu'à l'époque ils n'étaient que 20 %", explique André Gachet, responsable et fondateur de l'Alpil

[Action pour l'insertion sociale par le logement] en 1979. "Depuis six ans, nous tenons un tableau de bord de l'habitat marginal, c'est-à-dire bidonvilles, squats, campements, et autres toits bizarres. À Lyon, un millier de personnes que nous connaissons par leurs noms sont concernées, mais il y en a certainement plus" ».

Télérama, n° 2 820, 2004.

Document 6.291. Forêts urbaines, le dernier refuge avant la mort

« Poussés par la misère, chômeurs, RMIstes ou mendiants, ils ont élu domicile dans la forêt de Meudon, sous des abris de fortune. L'un d'eux est mort dans l'incendie

de sa tente. Leçon de survie avec ces hommes des bois malgré eux ».

Le Monde 2, n° 7, 2004.

Ces articles ne sombrent pas dans le misérabilisme, ni même dans le voyeurisme, l'essentiel étant bien pour les journalistes de dénoncer une situation d'injustice, d'interpeller l'opinion publique et de renvoyer à la société l'image spectaculaire et révoltante de sa propre incapacité à produire de l'équité territoriale. D'ailleurs, plusieurs articles mettent en avant les enjeux politiques liés à la visibilité et à la représentation des sans-abri dans l'espace public. Donnant la parole à une sociologue, *Politis* précise comment les sans-abri se retrouvent enfermés dans l'espace public, développant un rapport hétérodoxe à la ville qui les marginalise de fait (document 6.292.).

Document 6.292. L'espace inversé des sans-abri

« Par leur mode de vie, les sans-abri ont une utilisation de l'espace et du temps qui n'est pas la nôtre, analyse Stéphane Juguet, sociologue de la mobilité urbaine. La cité fonctionne sur la fluidité : on se rend de son domicile à son lieu de production et aux lieux de consommation. Le SDF est contraint, lui, de s'appropriier des lieux pu-

blics dédiés à la circulation pour y "squatter" : trottoirs, parcs, stations de métro, abribus. La cité organise l'utilisation productiviste du temps. Une société qui cultive la performance et n'invite pas à la contemplation est antinomique à son errance ».

Politis, n° 825, 2004.

Dans une ville où les lieux de repos sont normalement accessibles par un système de marché, le détournement des espaces publics par les sans-abri perturbe la tranquillité des *insiders* et le niveau de performance fonctionnelle auquel la société normale s'attend dans ces lieux. Les pouvoirs publics sont accusés d'organiser subrepticement l'exclusion territoriale des sans-abri, multipliant les dispositifs pernicious destinés à compliquer leur existence et à empêcher leur lente incrustation dans l'espace public, les obligeant finalement à l'errance permanente (documents 6.293. et 6.294.).

Document 6.293. Géopolitique de la honte : la lutte territoriale contre les sans-abri

« Le regard stigmatisant porté sur les SDF renforce leur exclusion : "En ville, tout leur est hostile", observe Stéphane Juguet, sociologue. "La technique renvoie à un ordre social. Le mobilier urbain est conçu pour les mettre en fuite, tels des pigeons ou des envahisseurs barbares". Quelques exemples : les stations de métro et les abribus

sont équipés de sièges séparés et non de bancs, des porches de grands magasins et des entrées de parking sont hérissés de fortifications. Dans certaines gares, un message enregistré recommande aux voyageurs, "pour [leur] tranquillité, de ne pas répondre aux sollicitations des personnes se livrant à la mendicité ».

Politis, n° 825, 2004.

Les journalistes n'hésitent pas, non sans contradiction parfois, à dénoncer le malaise diffus lié à l'exhibition d'une misère et d'une injustice incompatibles avec le productivisme général de la société. Pour alerter l'opinion publique, *Le Nouvel Observateur* se demande « qui a peur des SDF » et s'interroge sur « la nécessaire mise en scène de la souffrance des

Document 6.294. La dénonciation de l'hypocrisie de la société concernant l'accès au logement



Le Nouvel Observateur, n° 2 142, 2005.

pauvres » pour sortir le grand public de la léthargie et mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités. *Le Figaro Magazine* fait le choix inverse, présentant la situation des sans-abri comme une fatalité, sans mentionner les causes ni les solutions d'un tel problème : le seul article que l'hebdomadaire de droite consacre à cette question se contente de saluer l'action généreuse du Samu social (document 6.295.).

Document 6.295. Une approche compassionnelle de l'exclusion résidentielle

« Le Samu social fête ses dix années d'existence. Il a été créé à l'origine pour secourir les "grands exclus", ceux que l'on doit chercher sur place, parce qu'ils ne demandent plus rien. Des personnes en situation d'urgence,

qu'il faut arracher au froid, à la maladie, à la mort. (...) Ainsi, chaque jour on permet à ces exclus de survivre. Pas plus. Tout reste à faire pour qu'ils revivent ».

Le Figaro Magazine, n° 18 436, 2003.

La presse magazine de gauche insiste régulièrement sur l'injustice générale du système-régulant l'accès à la résidence, obligeant une fraction de la population urbaine à subir une condition indigne tandis que le reste de la population continue à vivre normalement au cœur d'une ville où les libertés sont inégalement réparties. La dénonciation de cette impérite revêt un caractère éminemment politique lorsque les journalistes interpellent les pouvoirs publics et mettent en cause leur incapacité à enrayer les effets néfastes du marché en matière d'exclusion territoriale.

Les insuffisances de la politique du logement social

Dans l'ensemble, les magazines de gauche dénoncent la déficience des politiques de logement social et déplorent les conditions subies par les habitants les plus pauvres, livrés à la misère résidentielle en raison du manque de solidarité politique (document 6.296.). Selon ces journaux, la double crise du logement observée en ville, c'est-à-dire l'exclusion territoriale des catégories modestes vers les périphéries et le mal logement des plus pauvres au cœur des quartiers gentrifiés, serait liée à une politique de libéralisation du marché immobilier dont les pouvoirs publics seraient les principaux responsables, soucieux de satisfaire la majorité intégrée de la population qui les maintient au pouvoir.

Document 6.296. La faillite de la politique de logement social

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	211	2003	« Sans domicile - Faute d'accueil de qualité »
<i>Alternatives économiques</i>	228	2004	« Logement social - Tous les pouvoirs aux maires »
<i>Alternatives économiques</i>	240	2005	« Pas de relance pour le logement social »
<i>L'Expansion</i>	671	2003	« Le logement social en mal de finances »
<i>L'Express</i>	2 728	2003	« Du neuf pour les mal-logés »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Maires de banlieue, héros pas zorros - Raoult, pompier pyromane »
<i>Le Point</i>	1 698	2005	« Spécial - Immobilier - Logement social dans les beaux quartiers »
<i>Marianne</i>	418	2005	« L'Incendie de l'hôtel Paris-Opéra - Ces pauvres que l'on cache sous des tapis d'argent public »

Marianne	437	2005	« Logement - Les Prix montent, l'habitat social trinque ! »
Politis	786	2004	« Dossier - Logement social - La quête du Graal »
Politis	786	2004	« Cinquante ans après... »
Politis	786	2004	« Les mêmes nuages qu'en 1954 »
Politis	796	2004	« Logement - Jetés à la rue »
Politis	808	2004	« Squat - Les Oubliés de Cachan »
Politis	830	2004	« Logement - Entretien Geneviève Prandi "Une visée spéculative" »
Politis	830	2004	« France - Le 115 ne répond plus »
Politis	836	2005	« Logement - Expulsions lucratives »
Politis	850	2005	« Entretien Jean-Claude Amara "Un état de nomadisme urbain" »
Politis	850	2005	« Taudis au prix fort »
Politis	880	2005	« Sortir de l'habitat indigne »

Pour *Politis*, la spéculation s'oppose aux valeurs de la République et aux lois qu'elle se donne pour les défendre, notamment le « *droit au logement* » (document 6.297.).

Document 6.297. Le logement, un droit universel ?

« Dans l'article premier de la loi d'orientation adoptée le 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, il est écrit que celle-ci est "un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques".

Cette loi "tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

Politis, n° 773, 2003.

L'hebdomadaire considère par ailleurs que bénéficier d'un logement confortable peut être défini comme un besoin universel, un bien premier pour reprendre la terminologie rawlsienne, et qu'une politique du logement efficace et équitable doit corriger les injustices du marché (document 6.298.). Il n'y a pas d'opposition théorique entre l'espace domestique et l'espace public, mais au contraire un système de complémentarité réciproque. Il s'agit bien ici de défendre une conception libérale, et non libertarienne, de la justice territoriale : tout individu aurait be-

Document 6.298. Quand le logement est montré comme le moteur de l'intégration territoriale

ENTRETIEN

« L'espace intime est un outil de socialisation »

Le sociologue Daniel Cérézuelle* analyse les effets de ces programmes de rénovation.

Comment est née l'autoréhabilitation accompagnée ?

L'autoréhabilitation du logement est une pratique normale, utilisée depuis très longtemps. Dans le milieu rural, mais aussi en ville, les familles étaient capables de faire elles-mêmes des travaux très importants. Aujourd'hui, une partie de la société se trouve dans l'incapacité de faire face à ce type d'obligations. Les travailleurs sociaux ont donc trouvé une réponse centrée sur le « faire » et la reconquête de l'autonomie.

Quels sont les effets de cet outil d'insertion sociale et pourquoi la rénovation assistée de logement connaît-elle un tel succès ?

L'autoréhabilitation accompagnée favorise durablement et de façon immédiate l'appropriation du logement et l'insertion sociale des publics concernés. Car l'espace intime est bel et bien un outil de socialisation : en améliorant la sphère privée, on améliore la socialisation publique. Ces chantiers encouragent aussi une requalification éducative des parents auprès des enfants, qui sont les premiers bénéficiaires de ces actions. Restaurer la capacité de faire est un élément décisif dans la relation aux autres. Les sociétés modernes souffrent d'une panne

des transmissions autour des savoir-faire. L'exemple de l'alimentation est typique de cette carence : les modèles alimentaires se sont mal transmis, ce qui conduit aujourd'hui à de graves problèmes de santé publique. Le même processus touche l'approche de l'autre sexe, puisque la transmission des rituels d'approche de l'autre s'est perdue. « L'habité » n'échappe pas à cette rupture.

Quelle est la réaction de l'État face à ce phénomène ?

Jusqu'à maintenant, l'État était très réservé. La culture étatique avait pour objectif de produire des logements au plus bas coût tout en conservant une grande rigueur technique. Dans ce contexte, et même si l'autoréhabilitation est scrupuleusement accompagnée, l'idée de laisser faire les gens passait mal. Cela dit, les mentalités évoluent peu à peu. Il est temps, car il est inacceptable de laisser les gens cantonnés dans un statut de consommateurs passifs.

PROPOS RECUEILLIS PAR XAVIER FRESQUET

* Membre du Programme autoproduction et développement social (Pades), Pades, 4-6, place de Valois, 75007 Paris. Tél. : 01 42 96 22 52.

Politis, n° 828, 2004.

soin d'espaces intimes pour se retrouver face à lui-même et se construire une personnalité lui permettant d'assumer les différents rôles qu'il est amené à jouer en tant qu'être socialisé. Ce constat est également partagé par *Alternatives économiques* (document 6.299.).

Document 6.299. Le logement : un droit humain universel

« Le logement est paraît-il un droit fondamental. Pourtant ce droit est bafoué tous les jours. Les plus mal lotis ne parviennent pas à trouver de logements. Leur situation terrible est rappelée chaque hiver ou encore à l'occasion

de drames comme les deux incendies d'immeubles insalubres qui se sont produits fin août à Paris, faisant plusieurs dizaines de victimes ».

Alternatives économiques, n° 240, 2005.

La dérégulation à outrance de la ville serait responsable des difficultés rencontrées aujourd'hui par les plus pauvres (documents 6.300. et 6.301.).

Document 6.300. La ville dérégulée

« Pour Michel Mouillart [professeur à Paris-X], c'est le résultat d'un mouvement de dérégulation des marchés, amorcé il y a une vingtaine d'années. "À force de démanteler les dispositifs d'accompagnement et de correction des marchés, on a laissé se développer des méca-

nismes de formation des exclusions extraordinairement puissants, auxquels plus personne ne sait faire face". (...) L'État s'est ainsi peu à peu privé de ses moyens d'encadrer le marché ».

Alternatives économiques, n° 234, 2005.

Document 6.301. La victoire de l'urbanisme de marché

« C'est à cette date que l'État se retire de l'effort de construction pour laisser faire le marché : on est en période de plein emploi, l'offre et la demande de logements sont équilibrées, les Français sont solvables. L'aide à la pierre est remplacée par l'aide personnalisée au logement (APL) en 1977. Ce schéma est rapidement mis à mal. La montée inexorable du chômage fragilise les ménages. Les grands ensembles, vidés des classes moyennes devenues propriétaires, concentrent les difficultés, et on voit

apparaître des phénomènes comme la révolte des Minuettes, les incendies de voitures dans les cités. Les années 1980 consacrent la baisse continue de la construction de logements sociaux, avec en toile de fond la mauvaise image des cités. Les HLM ont des soucis de gestion, les villes les mieux disposées deviennent réticentes, voire hostiles, à une augmentation de leur parc de logements sociaux ».

Politis, n° 871, 2005.

Le désengagement de l'État aurait livré la ville aux appétits individuels, laissant le marché réguler la quête individuelle d'un habitat confortable. Cette absence de volontarisme politique, en forme de désaveu de l'urbanisme social, serait responsable d'une transformation de l'espace urbain, chacun ne devant plus désormais compter que sur ses propres ressources pour obtenir une place. La conception même de la ville aurait changé : l'intégration de la diversité dans un espace public mixte et équitable aurait cédé la place à un repli sur soi généralisé, réduisant l'espace urbain à une somme de cellules privatives et protégées contre toute solidarité territoriale excessive. Cette critique rejoint celle que les journalistes de gauche développent à l'encontre du néolibéralisme, lequel correspondrait à un vaste mouvement de renouveau des valeurs conservatrices en faveur d'un retrait de la puissance publique au profit du marché. La crise du logement serait la manifestation la plus visible de cette marchandisation des territoires. Cette interprétation géoéthique dénonce la spéculation immobilière, notamment celle qui est liée au développement de la vente à la découpe dans les grandes villes

comme dans cette résidence du XI^e arrondissement à Paris évoquée par *Politis* (documents 6.302., 6.303. et 6.304.).

Document 6.302. La vente à la découpe et la désintégration territoriale (1)

« La résidence, construite en 1987, était gérée par la Caisse des dépôts et consignations, établissement public “dont l’une des principales missions est de construire du logement social”, comme le rappelle l’association. Avec le basculement dans le parc privé, c’est la fin programmée de la mixité sociale dans une résidence qui proposait “un logement social intermédiaire” grâce aux sub-

sides du 1 % logement. Se pose ensuite la question de la finalité de l’opération. “La Sorege 3, filiale du Crédit foncier, a acheté la résidence au prix de 3 000 euros le m² et veut le revendre six mois plus tard 4 600 euros le m²”, s’étrangle Denis Gettliffe, président de l’association [de locataires]. Le prix moyen des transactions dans le quartier est en effet évalué à 3 500 le m² ».

Politis, n° 830, 2004.

Document 6.303. La vente à la découpe et la désintégration territoriale (2)

« Les reventes d’immeubles par appartements, à des fins spéculatives, continuent à menacer l’équilibre social des grandes agglomérations. Au premier rang des accusés, les investisseurs institutionnels. Ceux-ci revendent par lots, avec une grosse plus-value, les immeubles

qu’ils viennent de racheter à des banques, compagnies d’assurance et mutuelles, trop heureuses de se débarrasser de leur patrimoine immobilier au plus fort des prix du marché ».

Politis, n° 847, 2005.

Document 6.304. La vente à la découpe et la désintégration territoriale (3)

« En principe, les locataires les plus aisés auraient les moyens de racheter leur logement. Pour les autres, en revanche, les familles avec enfants ou aux revenus modestes, il est impossible de s’aligner. Au total, ce sont 110 personnes de tous âges – soit 50 foyers – qui sont menacées. Jean-Dominique, arrivé en 1997 avec son épouse, comptait bien couler une retraite paisible au 39 bis et “y rester”. Pour lui, la revente de son appartement est une catastrophe, tant humaine que financière : “Je

suis bien ici, c’est Paris, j’ai des tas d’activités en bas de chez moi, mes amis aussi. Et pour retrouver un logement équivalent, ce sera la galère”. D’autant que Jean-Dominique a déjà connu un exil pour la même raison, il y a six ans. Denis, venu s’installer avec femme et enfants, a le sentiment d’être “trahi”. Il évoque avec dépit le système de codage flambant neuf sur la grille qui ferme la résidence, ouverte jusque-là : “Ils n’ont rien compris au quartier” ».

Politis, n° 830, 2004.

Au-delà des conflits entre intérêts particuliers, la question de la vente à la découpe oppose des visions antagonistes de l’intérêt général et de la justice territoriale, le marché étant accusé par les journalistes de conduire à la destruction des liens de proximité tissés par les résidents. La recherche du profit assècherait la richesse culturelle et sociale des territoires de la vie quotidienne.

Une telle critique pose en filigrane la question de la responsabilité des pouvoirs publics et du rôle qu’ils sont censés jouer pour rendre la ville plus équitable. Plusieurs articles s’interrogent ainsi sur la forme que devrait prendre une politique de la ville interventionniste. *Politis*, *Alternatives économiques*, *Marianne* mais aussi *L’Express* reprochent aux aides en faveur du logement social d’être mal réparties (document 6.305. à 6.309.).

Document 6.305. Les imperfections de la distribution des logements sociaux (1)

« Trouver un logement tient du miracle pour les personnes précaires. Et les loyers modérés ne vont pas forcément aux plus nécessiteux. (...) Inès a 27 ans et travaille dans une grande entreprise de publicité parisienne pour un salaire de 2 900 euros nets par mois. Elle loge au rez-de-chaussée d’une grande maison de deux

étages isolée dans un coin de verdure du Sud parisien. Elle a décroché cette HLM de 50 m² pour 365 euros grâce à la contribution de son entreprise au 1 % Logement. Dans d’autres HLM plus classiques, des cas semblables existent, des logements à loyers modérés étant dévolus à des personnes aux revenus plus que confor-

tables. Paradoxe, cette inégalité est appréciée et encouragée par les élus, de gauche comme de droite. Ces bons clients favorisent la mixité sociale et payent leur

loyer tous les mois. Pas assez pauvres pour bénéficier d'aides prioritaires ou exclus des bons plans, les autres attendent dehors ».

Politis, n° 786, 2004.

Document 6.306. Les imperfections de la distribution des logements sociaux (2)

« Certaines familles restent ainsi en HLM alors que leurs revenus sont devenus supérieurs aux plafonds de ressources réglementaires. Des personnes âgées dont les

enfants sont devenus adultes ont quitté le logement conservent leur grand logement social pour elles seules ».

Alternatives économiques, n° 240, 2005.

Document 6.307. Les imperfections de la distribution des logements sociaux (3)

« À tous ces dysfonctionnements s'ajoutent les petites absurdités et dérives du système. Comme l'indécente multiplication des logements vides, dont le nombre a progressé de 20 % depuis dix ans – 21 200 dans Paris

intra-muros, sans compter les pied-à-terre et résidences secondaires – malgré la taxe sur les logements vacants instituée en 2000 ».

L'Express, n° 2 827, 2005.

Document 6.308. Le manque d'ambition de la politique de la ville (1)

« Deux millions de personnes souffrent d'inconfort, 610 000 vivent en situation de surpeuplement et 708 000 dans de l'habitat précaire (meublés, chambres d'hôtel). Si l'on y ajoute les 86 000 personnes sans domicile fixe, ce sont environ 3,4 millions de personnes qui souffrent de "mal-logement" ou d'absence de logement. Fixer l'objectif de réaliser 80 000 logements par an, comme

vient de le faire le président de la République est tout sauf une grande ambition nationale, quand il manque plus de 1 100 000 logements dans notre pays. Il faudra ainsi plus de dix ans pour résorber le déficit constaté en 2004, sans être en mesure de s'occuper des besoins qui s'accumuleront encore jusqu'en 2014 ».

Marianne, n° 437, 2003.

Document 6.309. Le manque d'ambition de la politique de la ville (2)

« À force de réduire la construction sociale à la peau de chagrin – près de 50 000 par an depuis vingt ans, alors que les besoins étaient évalués à 80 000 – le déficit est à présent estimé à 600 000 logements : "Le déséquilibre

entre l'offre et la demande, qui s'est amplifiée depuis quelques années, est clairement à l'origine de la crise", affirme Michel Mouillard, professeur d'économie à Paris-X-Nanterre ».

L'Express, n° 2 767, 2004.

La structure du logement social est décrite comme inefficace, insuffisante et injuste, car ne profitant pas aux plus défavorisés. Les journalistes dénoncent l'écart entre les besoins mesurés et les objectifs revendiqués par le gouvernement, accusé de mener une politique hypocrite consistant à laisser une majorité des mal-logés dans une situation de précarité résidentielle durable. Il y aurait ainsi un choix délibéré des autorités nationales de ne rien entreprendre pour proposer des réponses à la hauteur des enjeux. Sans être aussi prolix sur cette question que les journaux les plus à gauche, *L'Expansion* reproche également un manque de volonté politique de la part des gouvernements, enfermés dans une logique de clientélisme électoral contraire à la réalisation de la justice et au respect des valeurs républicaines (document 6.310.).

Document 6.310. Une politique de la ville soumise à l'électoratisme

« L'Union sociale pour l'habitat explique en partie cette contre-performance par des motifs électoraux et de calendrier politique. "Les crédits de l'État ont été gelés en

raison de l'échéance présidentielle. Une grande partie des agréments n'a été accordée qu'au cours du dernier trimestre" ».

L'Expansion, n° 671, 2003.

Ainsi, le souci de contrôler la dépense publique serait à l'origine de la dérégulation du marché résidentiel dans les grandes villes et du défaut d'investissement public dans le parc immobilier. La préservation des intérêts particuliers de la majorité intégrée de la population pousserait les gouvernants à laisser les logiques marchandes continuer à exclure de l'urbanité une part de la population. À l'opposé de cette vision géoéthique, *Le Point* dénonce des effets pervers liés à la mise en place de politiques de logement volontaristes : ainsi, les efforts entrepris à Paris pour promouvoir le logement social sont remis en cause (document 6.311.).

Document 6.311. Quand l'équité territoriale est considérée comme injuste par égalitarisme

« La meilleure solution consiste donc à racheter des immeubles occupés. Belle idée qui permet de loger rapidement des demandeurs et d'organiser ainsi à grande échelle la mixité sociale, qui fait tant défaut dans Paris la bourgeoise. Une belle idée, en effet, mais qui provoque de redoutables effets pervers. (...) "Lorsqu'elle acquiert un immeuble, la Ville peut espérer y trouver 15 % d'appartements vacants et escompter un taux de rotation de 12 %". Sauf que... l'offre de logements abordables étant en constante raréfaction, ces locataires en place y restent. Du coup, dans ces immeubles rachetés, seuls

quelques appartements vides ont été entièrement refaits puis attribués par l'Opac à ses demandeurs avec des loyers conventionnés, largement au-dessous du marché. Si bien que, sur le même palier, les anciens locataires vivent dans des appartements mal entretenus, vétustes, pour un loyer du marché privé. Donc jusqu'à sept fois plus élevé que leurs nouveaux voisins, qui bénéficient, eux, de logements refaits. Or tous ces locataires dépendent du même bailleur, l'Opac. Est-ce bien juste ? »

Le Point, n° 1 698, 2005.

Ici, l'action préférentielle en faveur des plus pauvres n'est pas jugée éthiquement acceptable : au nom d'un égalitarisme fondé sur la proximité, la mixité résidentielle n'aurait pas à commander aux plus riches de supporter des conditions de vie moins favorables à leur épanouissement au nom de l'intégration sociale des pauvres. Cette opinion s'oppose à une conception de la justice comme équité, laquelle reconnaît la légitimité des procédures de discrimination positive dans le cadre d'une perspective d'égalité des chances. Pour ce journal, la saturation de l'espace urbain serait la principale cause de l'insuffisance publique en matière de développement du logement social : le marché serait débordé par l'affluence de demandes (document 6.312.).

Document 6.312. Une ville saturée par des contraintes physiques indépassables

« La capitale est, de son côté, submergée par 120 000 demandes qu'elle ne peut satisfaire, puisqu'elle offre à grand-peine 3 500 logements nouveaux par an. Ce qui, au regard des constructions dans le parc privé, n'est pourtant pas si dérisoire. Un chiffre qui en dit long sur l'état du marché. L'année dernière, seuls 1 000 loge-

ments neufs ont reçu un permis de construire à Paris, et 1 500 constructions ont été lancées dans le secteur social. Principale cause de ce déficit de constructions neuves : l'absence de foncier disponible, et donc son prix ».

Le Point, n° 1 650, 2004.

Ici, le manque d'espace sert d'explication à la crise résidentielle rencontrée à Paris.

Outre l'imprévoyance et une certaine hypocrisie des décideurs politiques, la décentralisation des politiques de l'habitat est accusée d'aggraver la situation (document 6.313., 6.314. et 6.315.).

Document 6.313. Une politique de la ville empêchée par la décentralisation et par la dilution du pouvoir

« Bernard Brunhes, président d'Emmaüs Habitat. "Il y a un discours sur la politique du logement qui ne correspond pas à la réalité : on n'arrive plus à produire de l'habitat social, précise-t-il. La décentralisation n'a rien arrangé, en diluant les responsabilités. Les circuits admi-

nistratifs sont de plus en plus tortueux, on a affaire à un nombre croissant d'interlocuteurs et à des normes de sécurité qui allongent les délais de construction. Et ça traîne..." Les tractations qui précèdent un programme de construction durent parfois des années ».

L'Express, n° 2 827, 2005.

Document 6.314. L'équité territoriale à l'épreuve de l'égoïsme municipal (3)

« "Avec la décentralisation, les municipalités peuvent se permettre de dire "Je ne veux pas de ces gens-là ici" et même "Je ne veux pas de Noirs". L'État a renoncé à son rôle", confirme Bernard Brunhes. Sont concernées autant

les mairies de gauche que celles de droite – même si les premières y ajoutent souvent une bonne dose d'hypocrisie ».

Marianne, n° 437, 2005.

Document 6.315. L'équité territoriale à l'épreuve de l'égoïsme municipal (2)

« En 2002, l'INSEE évaluait à plus de 300 000 le nombre de demandes en attente. Réponse des promoteurs : les communes d'Île-de-France ne nous donnent pas la possibilité de construire suffisamment de logements sociaux. Tandis que les maires rétorquent : nos habitants de veulent pas de HLM – et encore moins d'étrangers. Résumé de Paul-Louis Marty, délégué général de l'Union HLM :

"Personne ne veut d'un immigré comme voisin. Demandez aux maris ce qu'ils en pensent. Si l'on veut satisfaire toutes les demandes des populations d'origine immigrée sur la région parisienne, il faut leur affecter 8 logements sur 10 qui se libèrent. Moi, ça ne me pose pas de problèmes. J'attends juste qu'un élu me dise de le faire" ».

Marianne, n° 437, 2005.

Ici, le manque de logements sociaux est associé au refus de la part de nombreuses municipalités de favoriser la mixité sociale au sein de leur territoire. Les pauvres et les immigrés, considérés comme indésirables par la majorité silencieuse, se retrouveraient concentrés dans des zones de relégation correspondant aux communes où les logements sociaux sont déjà les plus nombreux. Cette dénonciation de l'égoïsme municipal renvoie à une ambiguïté structurelle, rarement évoquée mais pourtant fondamentale pour un régime libéral décentralisé, concernant l'articulation hiérarchique entre les différents niveaux de la gouvernance territoriale : l'autonomie des collectivités territoriales dans leur domaine de compétence ne signifie pas une indépendance par rapport au pouvoir central. Outre le respect de la législation centrale, il implique aussi d'orienter les politiques publiques locales en faveur des valeurs constitutives de la nation et des principes constitutionnels qu'elle s'est fixée. En ce sens, la solidarité entre territoires et entre citoyens ne saurait être négligée, oubliée ou bafouée délibérément par les municipalités. C'est la raison pour laquelle certains titres invoquent un retour à l'action volontariste de l'État pour enrayer les effets pervers des politiques foncières menées par une partie des collectivités locales, tentées de profiter de l'inflation des prix et des logiques marchandes présidant à l'organisation spatiale de la fragmentation sociale des territoires (document 5.99.). Au contraire, d'autres parient sur la mobilisation de la société civile comme le suggère l'extrait suivant tiré d'un article de *L'Express* (document 6.316.).

Document 6.316. L'action associative au service de l'intégration territoriale

« Chaque semaine, deux ou trois baux locatifs identiques sont signés dans les bureaux des Toits de l'espoir. Depuis 1996, cette entreprise à but socio-économique de neuf salariés, créée par les associations Emmaüs Artois et Emmaüs le Relais, a relogé 700 familles défavorisées, soit 3 000 personnes, dans le Nord-Pas-de-Calais. Un bilan à faire pâlir bien des offices publics HLM. Cela grâce à une recette originale, unique : fabriquer du logement social en sollicitant des fonds publics et des investisseurs privés, et en s'appuyant sur un réseau d'artisans du bâtiment. Le processus demande de neuf mois à un an pour aboutir. Il faut avant tout convaincre des particuliers désireux d'investir dans l'immobilier, d'acheter à bas prix une maison délabrée afin de la faire rénover. L'avantage pour l'acquéreur est double. Les travaux de réhabilitation sont financés pour 50 % à 65 % par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), un établissement public sous tutelle

du ministère de l'Équipement et du Logement. Et le bien est ensuite exonéré de taxe foncière durant quinze ans. En contrepartie, le propriétaire s'engage, par une convention signée avec l'État, à louer ce logement pendant dix ans à des personnes en difficulté. (...) Voilà toute l'alchimie des Toits de l'espoir. Retisser des bribes de lien social, établir une confiance mutuelle entre propriétaires et locataires, en veillant à ce que chacun reste dans son rôle. Ni bons samaritains d'un côté ni petits pauvres de la paroisse de l'autre. Régulièrement, Marc Mordacq emmène des familles visiter leur futur logement. Une manière de leur montrer que des gens font un effort pour eux, qu'on leur fait confiance. "Un locataire sera toujours plus respectueux de la maison d'une personne qu'il connaît que d'un appartement pourri dans une HLM déshumanisée", déclare le directeur des Toits de l'espoir ».

L'Express, n° 2 728, 2003.

Cet exemple montre que l'équité ne réside pas seulement dans le déblocage de fonds publics et que l'exercice de la solidarité ne peut reposer sur la seule action redistributive de l'État : les fonds alloués à l'association ne sont efficaces que parce qu'ils sont relayés localement par une action d'accompagnement et de mise en œuvre et qu'ils favorisent l'intégration territoriale des habitants. Il reste à savoir si ce type d'intervention peut être délégué à la société civile et à l'économie solidaire ou si, elle aussi, relève de la responsabilité de la puissance publique. De la même façon, certaines aides individualisées au logement sont parfois jugées contre-productives comme l'APL qui aurait davantage pour effet, selon *Alternatives économiques*, d'accroître le montant moyen des loyers, ceux-ci étant librement fixés par les bailleurs, que d'aider les ménages les plus pauvres à se loger décemment (document 6.317.).

Document 6.317. Des aides publiques détournées par les logiques marchandes

« L'aide à la personne, via notamment l'aide personnalisée au logement (APL), présente l'avantage de couvrir plus largement la population à faibles revenus, puisque celle qui n'a pas accès au logement social peut également en profiter. Mais elle a aussi des effets pervers. Son développement explique une part non négligeable

de la hausse des loyers (et des prix de l'immobilier) dans le secteur privé : pourquoi un propriétaire ne demanderait-il pas un loyer plus élevé, même pour un logement mal situé et en mauvais état, puisque l'État aide financièrement le locataire ? »

Alternatives économiques, n° 240, 2005.

Dans le même ordre d'idées, on reproche parfois au gouvernement d'encourager l'enchérissement des prix au détriment des plus pauvres, comme ce fut le cas avec la loi Robien (document 6.318.).

Document 6.318. La défiscalisation Robien : une mesure supplémentaire en faveur de la dérégulation

« Son succès foudroyant a eu une fâcheuse conséquence : elle a fait flamber le foncier. Les promoteurs se sont arraché à prix d'or les terrains disponibles, afin de proposer le plus possible de ces produits fiscaux. Ils n'ont pas manqué d'augmenter leurs prix de vente. Du

coup, pour réaliser une opération rentable, les acheteurs, profitant du relèvement des plafonds de loyers fixé par l'amortissement Périssol, offrent des biens à louer à des tarifs élevés : 18 € le mètre carré à Paris, 15 à Pantin et 12,5 à Grenoble ».

L'Express, n° 2 767, 2004.

Alternatives économiques reproche également au gouvernement Villepin de faire « des cadeaux fiscaux supplémentaires aux plus riches » au nom de l'équité (n° 240, 2005). *Marianne* dénonce de son côté les effets pervers liés à la défiscalisation de l'appropriation privative du foncier sur l'inflation des loyers. Il arrive enfin que la politique de renouvellement urbain fondée sur la destruction des grands ensembles soit remise en cause, notamment car, au-delà du caractère spectaculaire des opérations, des craintes sont exprimées concernant une baisse de la quantité totale de logements sociaux disponibles (document 6.319.).

Document 6.319. Une politique de la ville spectaculaire



Vénissieux (69). Avec les opérations de destruction, le risque est de voir le parc de logements sociaux diminuer.

Alternatives économiques, n° 240, 2005.

Dans l'ensemble, les politiques publiques en faveur de l'encadrement du parc immobilier paraissent, en particulier aux journalistes de la presse de gauche, insuffisantes et mal organisées. Face à la dictature des égoïsmes municipaux et des acteurs du marché, l'État apparaît comme l'ultime garant de l'équité territoriale à laquelle les habitants des villes ont droit. L'invocation d'un volontarisme fort se manifeste ainsi par un appel au sursaut et à la responsabilisation de tous.

Reprendre en main la ville dérégulée ?

La logique marchande identifiée comme cause principale de la crise résidentielle par certains journaux de gauche est rarement remise en cause par les journalistes. C'est le cas néanmoins dans plusieurs de gauche mettant en cause le droit à la propriété au profit d'un accès plus équitable au logement (document 6.320., 6.321. et 6.322.).

Document 6.320. Le droit des habitants contre le droit des propriétaires (1)

« Animateur de l'Association des comités de défense des locataires (ACDL), Benoît Filippi réclame l'interdiction pure et simple des congés pour vente de biens spéculatifs émis par des marchands de biens. "Dans le contexte actuel de folie immobilière, il n'y a plus de place pour le

locatif résidentiel. Il faut donc le protéger, notamment en rétablissant l'équilibre entre droit de propriété et droit au logement. On ne peut pas laisser une petite caste de professionnels dicter sa vision de l'avenir de nos villes". »

Le Point, n° 1 688, 2004.

Document 6.321. Critique de l'État minimal dans un territoire régi par le marché (1)

« Nous estimons que c'est le devoir du gouvernement d'intervenir sur le marché. Or, son credo consiste plutôt à "laisser faire le marché". Les mesures gouvernementales pour relancer le locatif privilégient l'habitat de standing et

repoussent les ménages au dehors. (...) Il faudrait une politique forte, incitative et totalement partagée par les instances nationales et locales. On en est loin ».

Politis, n° 788, 2004.

Document 6.322. Critique de l'État minimal dans un territoire régi par le marché (2)

« À en croire tous les spécialistes, il n'y a pas d'autre issue à la crise du logement qu'une augmentation colos-

sale des aides publiques. Ce qui paraît impossible dans le contexte actuel de baisse des impôts ».

L'Express, n° 2 827, 2005.

Marianne dénonce l'hypocrisie des partis politiques, de droite et de gauche, qui n'ont rien fait pour prévenir les conséquences de la libéralisation du marché immobilier, préférant inscrire dans leur programme des mesures démagogiques favorables aux catégories aisées (document 6.323.).

Document 6.323. Critique de la dérégulation territoriale à l'âge néolibéral

« Martine Aubry, qui souhaite "nationaliser le foncier" (?), comme Laurent Fabius, qui veut obliger les promoteurs à réserver 20 % de logements sociaux dans tous les immeubles, ont beau jeu de diaboliser une droite toujours accusée de favoriser les spéculateurs. En réalité, il y a longtemps que la gauche "colle" à la droite sur ce sujet. En 1986, Pierre Méhaignerie a supprimé l'encadrement des loyers. Mais Roger Quilliot, qui lui succède en 1988, n'est pas revenu sur la libéralisation : la loi de 1975 entendait "protéger les locataires", celle de 1989 se contente de vouloir "améliorer les rapports locatifs". Autrefois, les acteurs institutionnels (AGF, GAN, Crédit lyon-

nais, Crédit foncier) contribuaient au maintien d'une offre locative dans les villes : les gouvernements les ont "libérés" de toute contrainte. (...) Bref, on a tout fait depuis vingt ans, pour "rendre le logement au marché", ce qui a le mérite de satisfaire les lobbys mercantiles – groupes du BTP, professionnels de l'immobilier, spécialistes de la défiscalisation ou de la découpe, propriétaires – ou idéologiques (Medef, députés sarkozystes) mais qui livre les citoyens, notamment les plus démunis, à la jungle spéculative ».

Marianne, n° 437, 2005.

Cette critique explicite du néolibéralisme territorial en matière de gestion du foncier urbain est relativement rare et originale.

Interrogé par *Politis*, Patrick Doutreligne considère que l'inquiétude croissante face à la crise du logement peut pourtant constituer les prémisses d'une mobilisation politique plus générale (document 6.324.).

Document 6.324. L'opinion publique convoquée au nom du logement

« Comme un animal pris dans les phares d'une voiture, l'opinion publique découvre avec effarement la question

du logement. C'est le début d'une prise de conscience qui s'inscrit dans une longue histoire ».

Politis, n° 871, 2005.

Cet optimisme est complété par une courte série d'articles, majoritairement publiés dans des journaux de gauche, esquissant des solutions pour résoudre la crise d'équité que traversent les villes françaises en matière d'accès au logement (document 6.325.). Patrick Doutreligne considère ainsi que « *dans tous les cas de figure, on ne pourrait pas se passer d'un véritable réinvestissement de l'État avec la construction de nouveaux logements sociaux* », ce qui reviendrait à remettre partiellement en cause le régime libertarien en vigueur pour l'accès au logement, le logement social excepté, et à imposer des contraintes aux deux marchés de l'immobilier, celui de la location et celui de l'acquisition, perspective que les autres magazines ne vont pas jusqu'à encourager, la plupart se contentant souvent de déplorer la situation des plus mal logés.

Document 6.325. L'État réparateur des fractures socio-territoriales

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 806	2005	« Exclus - Des solutions pour les meublés »
<i>Politis</i>	786	2004	« Repenser l'habitat social dans l'espace urbain »
<i>Politis</i>	807	2004	« Que l'administration assume ses responsabilités »
<i>Politis</i>	865	2005	« Il faut un quota de logements d'insertion »
<i>Politis</i>	869	2005	« Il faut réguler les prix du marché »
<i>Politis</i>	871	2005	« Un réinvestissement de l'État est indispensable »
<i>Télérama</i>	2 775	2003	« Ma cité à des courées »
<i>Télérama</i>	2 894	2005	« Cité ouvrière cinq étoiles »

Conclusion concernant la géoéthique du logement

Par sa clarté et sa franche dénonciation des effets néfastes de la dérégulation territoriale, la vision défendue par la presse de gauche (*Politis, Alternatives économiques, Marianne*) s'oppose au traitement beaucoup plus confus, et même contradictoire, de la presse du centre (*L'Express*) et du centre-gauche (*Le Nouvel Observateur*). Celle-ci balance entre une vision libertarienne qu'elle défend de façon implicite à travers les palmarès consacrés à l'immobilier, tout comme la presse de droite (*Le Figaro Magazine, Le Point*), et une présentation désolée des conditions réservées aux catégories les plus pauvres des populations urbaines. L'inflation des coûts du logement et la position de retrait adoptée par la puissance publique opposent des articles libertariens proposant une interprétation enjouée et récréative des inégalités et des articles constitutionnalistes plus alarmistes, voyant dans la situation présente une crise de la ville méritant l'attention de l'opinion publique et, au-delà, la mise en place de dispositifs correcteurs exigeants et conformes à une conception de la justice comme équité. Le débat public

territorial est donc traversé par des oppositions idéologiques mais aussi par des contradictions logiques relayées par les titres les plus populaires de la presse magazine : aussi longtemps que l'opinion publique restera incapable de relier la marchandisation de la résidence individuelle à ses effets discriminants sur l'accès au logement, on peut craindre que cette schizophrénie géoéthique perdure, sauf dans les périodiques minoritaires affichant une ligne éditoriale résolument à gauche, assumant leur refus de réduire la ville à un marché spatial. Dans cette conception, le logement n'est pas un bien marchand mais un droit universel, auquel n'importe qui devrait pouvoir accéder quels que soient ses revenus. Cela suppose la reconnaissance de la priorité du principe de solidarité résidentielle sur celui de respect des droits des propriétaires. On peut retrouver cette opposition dans le traitement médiatique de la crise des banlieues survenue au cours de l'automne 2005 : ces espaces sont alors apparus comme le principal nœud de cristallisation de la crise urbaine qui semble caractériser les villes françaises aujourd'hui. L'annexe 6 figurant en fin de volume détaille la manière pluraliste et ambiguë dont la presse magazine a rendu compte de cet événement majeur. Au-delà du cas spécifique des banlieues, la problématique de la fragmentation urbaine se présente comme un des points d'inquiétude récurrents de la presse de gauche, tentée de voir dans le cloisonnement territorial une manifestation de l'incapacité de la communauté politique à vivre ensemble dans un espace équitablement partagé.

6.5.2. La ville éclatée ou l'empire des égoïsmes

Au-delà de l'accès aux services publics, à l'emploi et au logement, il existe toute une série d'articles inspirés par des valeurs constitutionnalistes insistant sur l'incapacité des villes françaises à produire de l'intégration sociale. Tout est décrit comme si la recherche d'entre soi résidentiel était insurmontable, condamnant les habitants à subir de multiples fractures territoriales (document 6.326.). La ville serait devenue, surtout d'après la presse de gauche, un immense assemblage de ghettos sociaux et culturels, dans lequel l'espace public serait maintenu à un niveau résiduel de fonctionnement incompatible avec une conception de la justice comme équité : le communautarisme et le marché se seraient imposés comme les seules forces régulatrices.

Document 6.326. La ville à l'épreuve de la fragmentation territoriale

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	217	2003	« Ségrégation - L'apartheid urbain »

<i>Alternatives économiques</i>	220	2003	« Territoires - La France d'à-côté »
<i>Courrier International</i>	784	2005	« Avez-vous oublié la fracture sociale, M. Chirac ? »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 867	2005	« Justice - Les Tribunaux à la barre - Au fil des procédures - La vraie fracture judiciaire apparaît »
<i>Le Monde 2</i>	93	2005	« À l'abri derrière les grilles »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 077	2004	« Enquête sur la fracture immobilière »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 089	2004	« Immobilier - La "ghettoisation" par le haut »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 091	2004	« La société de l'entre-soi - À chacun son ghetto »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 137	2005	« Ségrégation scolaire - Collèges en noir et blanc »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 140	2005	« Banlieues - La Guerre des mondes »
<i>Marianne</i>	400	2004	« Urbanisme - Comment briser le ghetto français ? »
<i>Marianne</i>	448	2005	« Posons les questions, osons les réponses »
<i>Marianne</i>	448	2005	« La ségrégation territoriale est aussi forte en France qu'aux États-Unis »
<i>Politis</i>	771	2003	« Entretien - Philippe Meirieu "Réduire la fracture scolaire" »
<i>Télérama</i>	2 852	2004	« Les plus riches et les plus pauvres cohabitent en ville. Où sont passées les classes moyennes ? Prolo, le bobo aura ta peau »

La presse magazine face au ghetto français

Plusieurs articles s'inquiètent en effet d'une tendance des habitants des villes à regrouper leur résidence dans des quartiers socialement, voire culturellement, homogènes, se privant de tout contact avec la diversité et l'altérité (document 6.327.).

Document 6.327. Paris, capitale tribale ?

« Pour cette spécialiste des grandes familles [Monique Pinçon-Charlot], rien de nouveau sous le ciel de Paris. "Il existe de longue date un "esprit rive gauche" et un contraste entre l'Est et l'Ouest parisiens, explique-t-elle. Et, lorsqu'elle a les moyens de choisir son lieu de vie hors de toute contrainte financière, la bourgeoisie choisit systématiquement l'entre-soi des beaux quartiers. Pareil pour les moins fortunés : ils recherchent la solidarité de ceux qui partagent une même origine ethnique ou

communauté de mœurs". Pour Monique Pinçon-Charlot, Paris ne compte à ce jour que deux authentiques ghettos : la villa Montmorency, bantoustan doré du XVI^e, qui regroupe une centaine de villas ceinturées par des grilles surveillées, et les usines Bertheau à Ivry, où des bo-bos protégés par des digicodes et des caméras vidéo revisitent une friche industrielle marquée de culture ouvrière ».

Marianne, n° 389, 2004.

Selon cette interprétation, la densité ne produirait pas de la mixité mais pousserait, au contraire, ceux qui le peuvent à la recherche d'un entre-soi sécurisant et valorisant mais peu propice aux surprises et aux opportunités inattendues, ce qui sans être illégal, peut avoir des répercussions sur la notion de vivre-ensemble. De façon plus grave encore, d'après *Alternatives économiques*, la recherche du bien-être domestique serait responsable de la « ségrégation » résidentielle et de la faillite du modèle d'intégration républicaine (document 6.328.).

Document 6.328. La maison individuelle ou la ville atomisée

« Pour beaucoup, l'accès à la maison individuelle constitue une étape importante de la vie, vers des logements plus autonomes, plus calmes et plus vastes. D'où l'afflux d'une partie des classes moyennes vers les zones pavil-

lonnaires (phénomène dit de "périurbanisation"), qui a, en retour, réduit la mixité sociale dans les grands ensembles ».

Alternatives économiques, n° 213, 2003.

La maison individuelle, en proposant un cadre de vie plus confortable, aurait conduit les classes moyennes à désertier les zones denses des villes. Certains voient dans le succès des résidences fermées une étape supplémentaire vers le cloisonnement social de l'espace urbain (document 6.329.).

Document 6.329. Figures du séparatisme dans une société où l'on ne parviendrait plus à vivre ensemble

« Août 2002, en France : le maire de Cuincy, dans le Nord, fait barrer une rue par une grille de 2 mètres de haut pour empêcher les habitants d'une petite cité HLM de la ville voisine de Douai de troubler la tranquillité de ses administrés. La pression retombe vite et la rue est réouverte. L'été précédent, d'autres grilles avaient fait parler d'elles : celles du domaine de Terre-Blanche, un village privé "sécurisé" de 126 villas luxueuses dont les acheteurs exigent tranquillité et sécurité. Comme les modestes retraités de Cuincy, mais avec des moyens d'une autre ampleur. Le domaine, totalement clôturé de murs de 2 mètres, est surveillé 24 heures sur 24. En plus des caméras vidéo - une tous les 20 mètres -, des radars infrarouge détectent la moindre tentative d'incursion et alertent les vigiles du poste de garde.



A Cuincy, dans le Nord. Sous la pression, le maire a fait retirer la grille érigée entre sa commune et le quartier HLM de Douai.

Les habitants de Tourettes, la commune varoise plutôt calme sur le territoire de laquelle se trouve la résidence, trouvent la pilule d'autant plus amère que, pour garantir la tranquillité de leurs riches voisins, les pouvoirs publics ont accepté de détourner une route départementale qui traversait le domaine ; ils ont aussi vendu au promoteur un droit de puisage dans un lac voisin. Il faut beaucoup d'eau pour que les deux terrains de golf (réservés aux résidents), qui constituent l'un des attraits du lotissement, soient toujours verts. Dans une Provence où la sécheresse oblige parfois à interdire l'arrosage des jardins, ça fait désordre ».

Alternatives économiques, n° 217, 2003.

Certains lieux seraient ainsi entièrement appropriés par des capitaux privés, l'espace public étant colonisé par les habitants les plus riches, capables de détourner à leur profit les ressources disponibles (axes de transport, réserves d'eau) et d'empêcher ceux qu'ils jugent indésirables de nuire à leur tranquillité.

La ville se réduirait alors à n'être plus qu'un marché résidentiel où le foncier serait intégralement livré à l'appétit de consommateurs, toute forme d'équité étant dès lors soumise à la bonne volonté et aux pulsions caritatives des plus fortunés. Commentant l'ouvrage du philosophe Olivier Mongin intitulé *La Condition urbaine*, Marianne déplore par exemple la fragmentation des villes françaises entre trois types d'espaces génériques, les banlieues étant contraintes de subir la double relégation infligée par les classes périurbanisées et les classes gentrifiées (document 6.330.).

Document 6.330. « La Ville à trois vitesses »

« Mongin refait le constat établi par le sociologue de la ville Jacques Donzelot : il dénonce "la ville à trois vitesses" qui enfreint le sentiment de continuité territoriale et assigne les individus à résidence. Il dresse la carte de la relégation des Français immigrés, de la périurbanisa-

tion des classes moyennes, de la gentrification des classes supérieures. Il analyse les causes de l'apparition de "cet entre-soi protecteur" qui génère la violence et la peur chez les plus démunis ».

Marianne, n° 449, 2005.

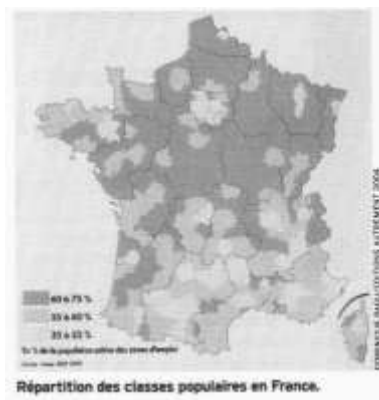
Dans un article intitulé « *les plus riches et les plus pauvres cohabitent en ville : mais où sont passées les classes moyennes ? Prolo, le bobo aura ta peau* », *Télérama* dresse un constat également inquiétant, tout comme *L'Express* (documents 6.331. et 6.332.).

Document 6.331. La ville sous la menace des « bobos » :

Les périls de la gentrification (1)

« Une nouvelle ségrégation sociale voit le jour. Après les familles modestes avec enfants, c'est au tour des classes moyennes d'être "chassées" des centres. Elles sont remplacées par une nouvelle bourgeoisie intellectuelle qui investit les anciens quartiers populaires des grandes villes et n'y côtoie plus que des catégories très défavorisées, souvent d'origine immigrée – le parc social se spécialisant dans l'accueil des populations les plus précaires ».

Télérama, n° 2 852, 2004.



Document 6.332. La ville sous la menace des « bobos » : les périls de la gentrification (2)

« À terme, il n'y aura plus que des nantis et des exclus », s'inquiète Marc Pietri [promoteur immobilier]. Car le logement est devenu le vecteur privilégié de l'exclusion. La capitale, par exemple, est en passe de devenir une ville de riches, un musée pour les touristes et un lieu de tra-

vail pour des employés relégués de plus en plus. "Paris ressemblera à Londres, qui repousse ses médecins et ses enseignants à plus de 100 kilomètres à la ronde", déplore un agent immobilier ».

L'Express, n° 2 767, 2004.

D'après la presse magazine de gauche, les modes d'habiter la ville seraient ainsi profondément inégaux, certains habitants ne disposant pas des moyens pour échapper à l'assignation à résidence indirectement infligée par les catégories favorisées : la marchandisation de l'espace immobilier conduirait à réactiver la lutte des classes socio-spatiales, donnant une nouvelle forme au modèle centre-périphérie formalisé autrefois par Alain Reynaud (document 6.333.).

Document 6.333. Gentrification, périurbanisation, ghettoïsation : la ville éclatée

« La première conséquence de cette flambée immobilière, c'est la "boboïsation" spectaculaire des centres-villes qui chasse les classes populaires dans les périphéries. Dans leur remarquable *"Atlas des nouvelles fractures sociales en France"*, les géographes Christophe Guilluy et Christophe Noyé lancent un véritable cri d'alarme sur les conséquences de la "gentrification" des centres-villes où ne cohabitent plus que deux types de population : d'un côté les cadres supérieurs, profs, journalistes, artistes qui ont réussi, de l'autre les immigrés. Exemple : à Lyon dans le 1er arrondissement, ancien fief des canuts, la part des cadres moyens et supérieurs est passée de moins de 20 % en 1975 à 65 % en 1999. Lille connaît aussi la boboïsation de ses quartiers populaires, comme celui de Wazemmes. À Marseille, le Panier est en voie de gentrification accélérée. Mais alors, où vont les employés, les ouvriers qui représentent tout de même près de 60 % de la population active ? D'abord en banlieue, et puis de plus en plus loin à la périphérie, surtout quand ils veulent fuir les cités. On préfère un pavillon bas de gamme très loin de la ville qu'une cité. Résultat : une

"ghettoïsation par le haut" de la société française. D'un côté, ce qu'ils appellent les "centres prescripteurs". Ceux-ci regroupent les catégories les plus impliquées dans la sphère publique (partis, syndicats, associations) qui veillent aux aspirations économiques et sociales des couches supérieures. La ville est pensée en fonction d'eux. De l'autre, les couches populaires, "reléguées spatialement" dans les périphéries sous-équipées, ignorées des politiques, des populations en "panne d'intégration sociale", mais aussi victimes de "relégation culturelle" : ouvrier en milieu rural, petit paysan employé d'un lotissement pavillonnaire bas de gamme, chômeur de banlieue. Autrefois, les classes populaires étaient au moins structurées politiquement notamment autour du Parti communiste. Aujourd'hui, elles ne constituent plus qu'une France aphone qui s'abstient ou vote aux extrêmes ("Lutte ouvrière parfois, Front national souvent"). Attention, disent en substance nos deux géographes, cette mixité sociale, dont on nous rebat les oreilles, est un leurre absolu. Les ségrégations de demain s'organisent aujourd'hui ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 089, 2004.

Les inégalités spatiales traduiraient la lutte des classes sociales pour se disputer l'espace urbain, le marché intervenant comme un régulateur responsable de l'asservissement des plus démunis. Les deux géographes cités ici, Christophe Guilluy et Christophe Noyé, développent un discours alarmiste afin de favoriser la lisibilité de leurs travaux et de leur donner un retentissement que des constats plus sages et plus nuancés n'obtiennent habituellement pas, à l'image de la stratégie éditoriale développée par le sociologue Éric Maurin dont *Marianne* résume les conclusions sur *Le Ghetto français* (document 6.334.).

Document 6.334. Le ghetto français ou le triomphe de l'entre-soi

« La ségrégation urbaine articule et concentre presque toutes les formes d'inégalités (de revenus, de formations, de destins, etc.) (...) "L'évidence peut être trompeuse, écrit encore Eric Maurin. Le territoire exhibe certaines formes de ségrégation et en dissimule d'autres. Les "quartiers difficiles" sautent aux yeux, mais pas les stratégies de fuite ou d'évitement qui en éloignent. Les lignes de démarcation de la misère sont infiniment plus spectaculaires que les ruses de l'esquive". Le plus marquant dans ce processus étant selon lui, non pas tant une "ghettoïsation par le bas" qu'une "ghettoïsation par le haut". Un comble au pays des "incantations sur le thème de l'égalité républicaine [...]. La réalité et l'étendue de la ségrégation territoriale font figure de mal social inassumé et de démenti cinglant". Sévère, mais juste. Les personnes aux revenus modestes et les jeunes sont expul-

sés vers la périphérie, le centre étant désormais dévolu aux plus riches. Ainsi, d'exclusion en exclusion, d'éviction en éviction, c'est le triomphe de "l'entre-soi", l'essentiel de la manoeuvre consistant à "fuir ou à contourner le groupe immédiatement inférieur dans l'échelle des difficultés", écrit encore Eric Maurin. Les ouvriers fuient les chômeurs immigrés, les salariés les plus aisés fuient les classes moyennes supérieures, les classes moyennes supérieures esquivent les professions intermédiaires, les professions intermédiaires refusent de se mélanger avec les employés, etc. "Bref, poursuit Eric Maurin, en chacun de nous se découvre un complice plus ou moins actif du processus ségrégatif". Avant lui, Freud avait baptisé ce phénomène trop humain "le narcissisme de la petite différence" : puisque je possède un tout petit peu plus que toi, je vaud mieux que toi, je dois donc me distinguer de toi.».

Marianne, n° 497, 2005.

D'après cette interprétation abondamment relayée par les médias, la ghettoïsation ne toucherait pas seulement les pauvres ou les immigrés mais l'ensemble de la société française, tous les habitants étant « *complices* » du processus d'exclusion territoriale et de discrimination à l'égard des inférieurs. Après avoir eux aussi mentionné les travaux d'Éric Maurin, les journalistes du *Nouvel Observateur* déplorent que cette ségrégation socio-résidentielle dépasse le cadre des villes et touche l'ensemble du pays (document 6.335.).

Document 6.335. La France, vaste terrain de ségrégation

« La fracture immobilière ne touche pas que les grandes villes : elle est perceptible sur le littoral atlantique, en Bretagne, ou au bord de la Méditerranée où touristes, propriétaires de résidence secondaire, retraités venus du Nord, Russes ou Britanniques amoureux de notre pays font monter les enchères. "Le prix du terrain a triplé en trois ans, explique Francis Puig, adjoint au maire de Sorède, un village des Pyrénées-Orientales près d'Argelès-sur-Mer. Des maisons se vendent à 3 000 euros le mètre carré. Les jeunes ne peuvent plus s'installer. Ça nous in-

quiète". Pour garder les enfants du pays, des communes de la région sont obligées d'acheter des terrains pour les revendre à bas prix. Les tarifs montent aussi dans les zones frontalières comme la Haute-Savoie où les riches acheteurs suisses raflent les chalets sous le nez des gens du terroir. L'onde de choc de la flambée immobilière se fait sentir même à la campagne, dans la Creuse où Britanniques et Parisiens rachètent les belles maisons de granit, les locaux se rabattant sur les pavillons modernes des bourgs ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 077, 2004.

Après avoir proposé la même explication dans une interview au *Nouvel Observateur*, Éric Maurin détaille lui-même le lien qu'il perçoit entre les stratégies scolaires des familles et le cloisonnement résidentiel des classes sociales (document 6.336.).

Document 6.336. La privatisation de l'école publique par le regroupement résidentiel (1)

« Les familles sont tout à fait conscientes de l'importance de la réussite scolaire. Elles savent qu'un échec à l'école entraîne des processus irréversibles de déclassement social, d'enfermement dans des destins de second choix. Elles cherchent donc à offrir à leurs enfants le meilleur environnement possible, dans la mesure de leurs

moyens financiers : les meilleures écoles, mais aussi les camarades de classe les plus motivés, l'environnement culturel le plus porteur. Cette stratégie explique l'implacable sélectivité des choix résidentiels que l'on observe dans l'enquête Emploi de l'Insee. Et en partie les hausses des prix du logement ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 091, 2004.

Selon Jean-François Kahn, cette logique sociale de cloisonnement territorial de la ville aurait pour responsables les élites de la droite ultralibérale et s'imposerait à l'ensemble des populations urbaines, toutes cherchant à profiter du marché pour se préserver d'un éventuel contact avec les classes inférieures (document 6.337.).

Document 6.337. La droite ultralibérale, fossoyeuse d'urbanité ?

« Deux logiques complémentaires se font face : la bourgeoisie blanche entre elle dans les Hauts-de-Seine, ghetto pour riches, sans interférence extérieure, et la "racaille" dans des "bantoustans" pour pauvres ethniquement homogènes. C'est la pure loi du marché en matière foncière et immobilière qui veut ça. C'est-à-dire le rejet de la misère sur la misère, de l'exclusion sur l'exclusion,

et les enfants d'immigrés sur les espaces désertés par les enfants de pauvres qui fuient plus pauvres qu'eux. Or, dès lors qu'il est question de la corriger, cette loi infernale, même à la marge, les représentants de la droite ultralibérale poussent des cris d'orfraie. Nous voulons rester entre nous ».

Marianne, n° 447, 2005.

Les partis et les élus de droite seraient responsables de la relégation des classes indésirables dans des quartiers déshérités et du délitement du tissu urbain au profit des catégories aisées.

Cette description d'une ville instrumentalisée par la bourgeoisie, mais aussi par les classes moyennes, pour assurer leur propre reproduction, est présentée comme une grave menace contre le modèle républicain d'intégration. Le ton alarmiste a permis au sociologue d'obtenir un écho très favorable dans les médias écrits et audiovisuels, permettant à l'auteur d'amener sur la place publique un problème de justice territoriale, de le traiter de façon idéologique - géoéthique serait-on tenté d'écrire - et engagée, ce qu'aucun géographe n'est à mon avis parvenu à faire jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, ce discours est également repris par d'autres sociologues ou experts, appuyés de façon préférentielle par la presse de gauche (document 6.338.).

Document 6.338. La privatisation de l'école publique par le regroupement résidentiel (2)

« Trois sociologues le démontrent : il existe en France des établissements scolaires transformés en ghettos ethniques. Non, le collège unique n'existe pas. Oui, des établissements concentrent des jeunes issus de l'immigration et deviennent *de facto* des repoussoirs. On le sa-

vait confusément mais, pour la première fois, trois sociologues de l'université de Bordeaux mettent les pieds dans le plat. "Apartheid", "ségrégation" : ils ne font pas dans la dentelle. "Nous voulons créer un électrochoc", résume Georges Felouzis, l'un d'entre eux. (...) Cette

concentration n'est pas seulement le reflet du quartier. Elle est accentuée par les dérogations à la carte scolaire que demandent certaines familles de Français dits de souche. Ces dernières fuient le collège de leur secteur en faisant référence dans les entretiens - plus ou moins ouvertement, plus ou moins confusément - à la population "marquée" qui le fréquente, qu'elles associent aux difficultés scolaires, à la violence, aux mauvaises fréquentations... "Le mécanisme d'évitement est alimenté par la peur de "l'autre", celui qui est culturellement différent et socialement inférieur", dit Georges Felouzis. Cette

défiance aux relents racistes renforce les effets de la ségrégation urbaine. D'autant que, de son côté, l'Éducation nationale laisse largement faire en accordant des dérogations qui lui permettent parfois de remplir ses collèges de centre-ville. Certains d'entre eux ont en effet du mal à faire le plein à cause de l'exode des populations chassées par la flambée de l'immobilier. (...) Mais les sociologues ne jettent la pierre à personne. Les familles, le rectorat, les collectivités locales gèrent au mieux leurs contraintes. C'est tout le système qui fait le jeu de la ségrégation ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 137, 2005.

La « *discrimination par le haut* » perpétrée par les populations intégrées et décrite par Éric Maurin s'ajouterait aux effets pervers du classement en ZEP, pour aboutir à l'enfermement scolaire des élèves résidant dans les banlieues, bloquant pour eux tout espoir de promotion sociale par l'école. Ce processus serait en fait la conjonction de multiples stratégies individuelles, relevant d'une « *tyrannie des petites décisions* », empêchant la puissance publique de mener à bien ses missions, notamment celle d'assurer l'égalité des chances par la mixité (document 6.339. et 6.340.).

Document 6.339. Ségrégation territoriale et inégalités des chances

« La ségrégation territoriale produit de dramatiques "effets de contexte" sur les individus. Elle contribue à enfermer les enfants des quartiers pauvres dans des des-

tins écrits d'avance, conformes à ceux de l'environnement ».

Marianne, n° 400, 2004.

Document 6.340. La privatisation de l'école publique par le regroupement résidentiel vue par Philippe Meirieu (3)

« Le découpage de la carte scolaire, qui fait que des enfants d'une même zone se retrouvent dans le même établissement, avec souvent des zones riches et des zones pauvres, les dérogations qu'obtiennent certains parents pour éviter à leur enfant un établissement difficile, le fait que des parents privilégient l'enseignement privé à l'enseignement public, tout cela redistribue les cartes. Et remet en cause le principe de la mixité sociale. On en ar-

rive ainsi à la ghettoïsation d'un certain nombre d'établissements. Il serait temps de se demander si la mixité sociale reste encore une valeur pour le système éducatif français. (...) Aujourd'hui, on investit le plus de moyens et le meilleur de nos forces là où les élèves sont les plus privilégiés et auraient réussi de toute façon, avec ou sans professeurs ».

Politis, n° 711, 2003.

Philippe Meirieu ajoute un élément supplémentaire de critique, accusant non seulement l'institution de laisser les pratiques ségrégatives se développer mais en plus d'investir davantage dans les classes les plus favorisées : sans être explicite, on comprend que la politique de discrimination positive développée dans les ZEP n'est pas en mesure de compenser le surinvestissement de la République dans les établissements fréquentés par les élites (filiales d'excellence, classes préparatoires aux grandes écoles). Il y aurait ainsi une double politique, l'une affichée et destinée à lutter contre les injustices par des dispositifs de discrimination territoriale, l'autre, plus discrète, ayant pour objet de maintenir l'inertie d'un système de sélection aboutissant à la perpétuation de l'inégalité des chances au détriment des jeunes issus des banlieues.

La presse magazine de gauche dénonce de façon récurrente une tendance générale de la société au cloisonnement territorial. Le registre de la ségrégation et l'opposition entre classes d'habitants sont mobilisées pour insister sur le caractère dramatique de cette situation jugée incompatible avec les principes de coopération à la base de l'équité territoriale. La champ libre laissé aux décisions individuelles aboutirait à l'accroissement spontané de discriminations pratiques transformant la ville en terrain d'affrontements des égoïsmes sociaux. Instrumentalisée ou non par les pouvoirs institutionnels, la politique de la ville mise en place depuis quelques décennies apparaît, aux yeux de ces observateurs médiatiques, incapable d'enrayer la dérive séparatiste, quand elle ne la renforce pas par des moyens détournés.

La politique de la ville et l'intégration territoriale du logement social

Face au problème de l'exclusion socio-territoriale dont souffrent les résidents des banlieues, on constate que des reproches fréquents sont exprimés à l'adresse des pouvoirs publics, les magazines de gauche et du centre n'hésitant pas à faire le procès de la politique de la ville (document 6.341.). Au-delà, c'est aussi l'ensemble de la société qui est incriminée, accusée de s'accommoder largement de l'inertie des politiques publiques et de se soucier davantage de la préservation des intérêts acquis que de la réalisation de territoires équitables. Cette critique d'ensemble de la société libérale, et non pas seulement de ses élus, dénonce le manque d'attention prêté par la majorité intégrée des habitants aux groupes les plus démunis et son incapacité à transformer en actes politiques concrets et durables sa propension à la solidarité, privilégiant la compassion intermittente à l'égard d'une misère lointaine et exotique au détriment de celle provoquée au cœur des villes françaises par le repli sur soi généralisé.

Document 6.341. Les imperfections de la politique de la ville

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	240	2005	« Pas de relance pour le logement social »
<i>L'Express</i>	2 710	2003	« Urbanisme - Logement : comment bien détruire »
<i>L'Express</i>	2 804	2005	« Ville - Le chambardement Borloo »
<i>L'Express</i>	2 833	2005	« Rénovation urbaine - Quartiers : la rançon du succès »
<i>L'Express</i>	2 836	2005	« Quartiers : halte aux coupes sombres ? »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Tribune libre - Gérard Chevalier - Banlieues : le retour du refoulé »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Maires de banlieue - Héros, pas zorros »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 140	2005	« Les Banlieues de nos âmes »
<i>Marianne</i>	397	2004	« Et à Neuilly, elle est où, la fameuse discrimination positive ? »

Marianne	404	2005	« Tout ce que l'on n'a jamais osé dire sur l'immigration - Sarcelles : comment l'État fabrique des ghettos ethniques »
Marianne	437	2005	« C'est nouveau, ça vient de sortir - Les HLM Kleenex de Balkany »
Marianne	447	2005	« L'Embrasement dans les cités. Les vrais responsables »
Marianne	448	2005	« Les Vrais incendiaires »
Marianne	449	2005	« Politique de la ville Vers la mobilisation générale ! »
Marianne	449	2005	« Architecture des années 60 : faut-il tout raser ? »

Plusieurs articles dénoncent le manque de moyens des politiques de la ville mises en place par les pouvoirs publics, au regard des besoins estimés, de l'inefficacité des destructions spectaculaire d'immeubles de grands ensembles ou de la loi SRU (documents 6.342. à 6.345.).

Document 6.342. Des logements et des emplois

« Jean-Pierre Raffarin parle d'un "urbanisme humaniste". D'autres, tout aussi enthousiastes, s'inquiètent néanmoins de cette "politique bulldozer", où le bâti tient le haut du pavé, et craignent qu'elle ne s'exerce aux dépens d'une politique de la ville laissée en jachère. (...) Jean-Louis Borloo sait que, après la rénovation de l'habitat et l'action sociale, le retour de l'emploi sera le critère majeur pour juger du résultat de sa politique ».

L'Express, n° 2 804, 2005.



Marianne, n° 449, 2005.

Document 6.344. Cachez ces tours et ces barres...

« Les démolitions apparaîtront vite comme un alibi illusoire, mais coûteux pour les finances publiques et per-

turbant pour les populations. Un refus de traiter en profondeur les fractures sociales et territoriales ».

L'Express, n° 2 710, 2003.

Document 6.345. La loi SRU quatre ans après : une pénurie de logements sociaux

« Force est de constater que cette loi a donné peu de résultats. En juin 2002, on dénombrait 1,6 million de demandes de logements sociaux en attente. Là encore, cette pénurie pénalise les ménages les plus modestes. Car les organismes HLM en viennent eux aussi à sélec-

tionner les demandeurs, en privilégiant les ménages les plus solvables et les mieux à même de gérer un logement, en termes de paiement du loyer, d'entretien du logement ou de relations avec le voisinage ».

Alternatives économiques, n° 227, 2004.

Khali El-Quandili, ex-médiateur national de la jeunesse interrogé par *Le Point*, considère pourtant que la politique de la ville n'est que de la « poudre aux yeux » (document 6.346.).

Document 6.346. La politique de la ville ou le renforcement des ghettos

« C'est de la poudre aux yeux. Depuis vingt ans, j'entends le même discours : il faut casser les ghettos. Résultat : les quartiers sont de plus en plus ghettoisés. N'y restent que les plus défavorisés, quasiment tous issus de l'immigration maghrébine ou africaine. Ils vivent entre eux. Au bas de la tour, il y a la crèche, 10 mètres

plus loin l'école, et de l'autre côté de la rue le collège. D'où beaucoup sortent à 16 ans sans diplôme pour plonger dans l'économie souterraine. Certes, les immeubles sont rénovés et il y a des fleurs. Mais si le décor a changé, le casting reste le même ».

Le Point, n° 1 729, 2005.

Les bailleurs sont accusés de ne pas privilégier les demandeurs les plus pauvres en raison d'une propension hypothétique à moins satisfaire les exigences requises (paiement, respect du cadre de vie et du voisinage). Les organismes HLM organiseraient ainsi délibérément, à l'intérieur de la population éligible au logement social, un traitement inéquitable des plus démunis. Le sous-investissement dans la politique de la Ville aurait abouti à la ghettoïsation des grands ensembles et à l'enfermement des plus jeunes dans un cadre de vie sclérosant. L'exemple de la politique de la Ville montre ainsi comment les exigences à l'égard du pouvoir régulateur des institutions publiques peuvent se transformer en défiance vis-à-vis d'elles.

Ces invectives peuvent alors être interprétées comme un moyen commode pour rejeter sur elles l'exclusivité de la responsabilité des dysfonctionnements signalés, autorisant en retour le lecteur ordinaire à se réfugier dans une passivité confortable. Dans son éditorial hebdomadaire du *Nouvel Observateur*, Jacques Julliard dénonce pourtant la « *démagogie électorale* » consistant à négliger la politique de la Ville et à satisfaire les désirs géographiques d'une société globalement intégrée, au mépris du respect des droits universels des plus fragiles (document 6.347.).

Document 6.347. La justice territoriale à l'épreuve de la « *démagogie électorale* »

« Il existe pourtant quelques domaines, comme l'immigration, l'enseignement, la recherche, qui devraient être arrachés à la démagogie électorale et constituer le socle du pacte républicain. (...) L'immigration et la politique de la Ville devraient faire partie d'une sorte de do-

maine réservé parce qu'elles relèvent de l'action à long terme. (...) La vérité est que nos banlieues nous présentent le miroir brutal des inégalités et des injustices matérielles qui règnent dans nos sociétés ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.

Cette remise en cause voilée des excès de la démocratie représentative, plaçant les gouvernants dans une logique de campagne permanente, rendrait impossible toute politique visant des objectifs de long terme : les banlieues auraient lentement été sacrifiées au nom des intérêts particuliers de la majorité silencieuse. *Marianne* et *Alternatives économiques* dénoncent également, derrière la multiplication des sigles, la complexité des procédures et l'enchevêtrement des dispositifs un manque général de détermination et de volonté dans la lutte contre le régime néolibéral de dérégulation de ville (document 6.348. à 6.351.).

Document 6.348. Politiques désordonnées pour une ville néolibérale

« Il y a trop de dispositifs complexes, de contrats de ville, de dénominations rocambolesques à la manière des ZUS (zones urbaines sensibles), ZRU (zone de redynamisation urbaine), ZFU (zones franches urbaines)... Place à l'imagination, au conflit politique, à l'émancipation. Depuis la création des HLM (1950), des ZAC (1967), depuis

la fin des ZUP (1973), depuis l'apparition des villes nouvelles, l'État s'épuise à réinventer la ville. Et la logique de mondialisation néolibérale engendre de nouveaux processus de fragmentations sociales. Le désordre urbain ne se résoudra pas dans le court terme ».

Marianne, n° 449, 2005.

Document 6.349. Hypocrisies autour de la ville néolibérale

« On ne sortira pas de la situation actuelle, si l'on ne met pas en cohérence les discours et les actes », a dit le président de la République, dont le gouvernement baisse l'impôt pour les plus favorisés, supprime la police de proximité et les emplois-jeunes, taille dans les subven-

tions aux associations qui oeuvrent dans les quartiers et refuse de faire appliquer la loi qui impose de construire des logements sociaux. Il est plus que temps de sortir d'une telle hypocrisie ».

Alternatives économiques, n° 242, 2005.

Document 6.350. La ville néolibérale aux mains des voyous

« Plus de planification, rien que de l'improvisation pyrotechnique. Les représentants de l'État ? Ils en sont à s'effacer devant les représentants du "business". N'est-ce pas ce que les ultralibéraux appelaient de leurs vœux ? Tout privatiser, EDF, les autoroutes ? Les émeu-

tiers des banlieues ont retenu le message ! Eux, ils privatisent leurs rues, leurs quartiers, leurs immeubles HLM. Avec péage à l'entrée, patrouilles privées pour faire la chasse aux intrus ».

Marianne, n° 447, 2005.

Document 6.351. Charité globale et égoïsme local

« La misère du monde inspire en France des élans de solidarité admirables. L'exemple du tsunami... Le pays tout entier a mis la main à la poche. L'action humanitaire est devenue l'ambition la plus élevée des jeunes élites. Le sida en Afrique leur perce le cœur, les malheurs du Botswana, du Nicaragua, du Cambodge les tourmentent, et ils dénoncent le cœur noir des Français moins concernés qu'eux. Mais les enfants de Clichy-sous-Bois, de Bondy, de Saint-Étienne, non moins en danger, qui s'y

intéresse ? Quelle star donne deux heures de sa semaine à un gamin de Rouen ou de Bobigny près de sombrer ? Il n'y a pas à franchir les océans, un ticket de métro, et c'est l'Afrique. On peut ainsi fermer les yeux. Et voilà qu'un jour les voitures crament, les crèches flam-bent et on s'interroge : que fait la police ? La police n'est là que pour remédier aux inconséquences de la société ».

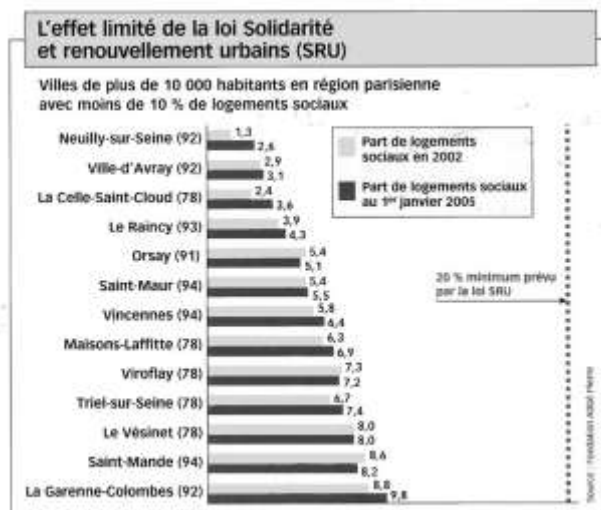
Marianne, n° 447, 2005.

Cette diatribe contre l'urbanisme néolibéral s'accompagne d'une dénonciation de l'hypocrisie générale de la société et de sa « *soumission à une dynamique foncière et immobilière qui génère un apartheid ethnico-social généralisé* » (*Marianne*, n° 448, 2005).

Ce discours développé par la presse de gauche est également repris à propos des difficultés d'application de la loi SRU, beaucoup de maires de communes rechignant à atteindre les quotas réglementaires de 20 % de logements sociaux afin de ne pas heurter leur électorat : les sanctions prévues ne sont pas jugées suffisamment dissuasives par les journalistes d'*Alternatives économiques* pour donner des résultats significatifs, certaines communes pouvant assumer le versement des amendes prévues jusqu'en 2020 (document 6.352.).

Document 6.352. La solidarité urbaine ou le retour des indulgences

« La loi n'avait prévu que des sanctions financières minimales pour les (très nombreuses) communes qui se situaient sous ce seuil et n'entreprenaient pas d'effort significatif pour l'atteindre. Du coup, sur le terrain, les choses n'ont guère changé ».



Alternatives économiques, n° 240, 2005.

Le graphique joint dresse un palmarès en négatif des municipalités de l'agglomération parisienne les moins citoyennes, c'est-à-dire les plus éloignées du quota de 20 % de logements sociaux : dans tous les cas représentés, l'évolution mesurée entre 2002 et 2005 suggère une augmentation trop faible des taux pour conclure à l'efficacité de la loi. D'après *Marianne*, cette inertie produit un « *apartheid urbain* », pénalise les plus démunis et les contraint à supporter les surcoûts de la concentration géographique de la pauvreté (document 6.353. à 6.354.).

Document 6.353. La mixité ou l' « apartheid urbain »

« Selon le secours catholique, cette violation égoïste de la législation républicaine prive environ 830 000 personnes d'un logement accessible dans un espace social mixte, et les condamne à aller s'enfermer dans des ghettos condamnés à la paupérisation. Simplement en Île-de-

France, ce sont 158 000 logements qui sont ainsi sacrifiés au choix d'apartheid. En ce sens, selon le secours catholique, Eric Raoult et ses disciples sont coresponsables de l'incendie qui vient d'embraser la France ».

Marianne, n° 448, 2005.

Document 6.354. L'entre-soi résidentiel ou les privilèges de la bourgeoisie (1)

« Cette loi, que la gauche fit voter, en son temps, par le Parlement, est juste, nécessaire, mais non républicaine dans la mesure où on peut acheter, en payant une amende, le droit de ne pas l'appliquer ! À cet égard, Neuilly, qui, grâce à la protection de Nicolas Sarkozy, a racheté le "privilège" de n'accepter que 2,3 % de

pauvres, et donc de les rejeter, comme du rebut, vers les ghettos ethniques d'alentour pour mieux s'ancrer à sa propre nature de ghetto pour riches, est une cité hors la loi républicaine ! Un député UDF a demandé que les maires qui refusent d'appliquer la loi de mixité sociale soient déclarés inéligibles ».

Marianne, n° 448, 2005.

Neuilly et son ancien maire Nicolas Sarkozy cristallisent de leurs côtés les critiques de la presse de gauche, apparaissant comme les symboles de cet égoïsme des communes bourgeoises, résolues à ne pas accueillir sur leur territoire des habitants susceptibles de rendre le tissu urbain plus diversifié (document 6.355.).

Document 6.355. L'entre-soi résidentiel ou les privilèges de la bourgeoisie (2)

« Le constat est cocasse : l'homme de la discrimination positive est la star d'une commune qui abrite moins de 800 logements sociaux, soit 2,5 % du parc résidentiel. L'apôtre du financement des mosquées par les contribuables n'avait guère vu de musulmans avant d'arriver Place Beauvau. Une denrée rare, à Neuilly, il est vrai, exceptés les ambassadeurs (Arabie saoudite, Jordanie, Iran...), les attachés d'ambassade et les cadres supérieurs... et, évidemment, tous ceux qui arrivent par la

porte de service le matin. (...) "Les Neuilléens ont toujours eu peur qu'on leur amène des Arabes", expose Lucienne Buton, tête de liste socialiste depuis 1983. (...) À Neuilly, on est haut de gamme ou rien. Même les HLM sont dernier cri... Haut de gamme aussi dans la sélection des locataires : beaucoup d'employés de mairie, et bientôt, des logements pour les gendarmes... Pas franchement "Mohammed et Latifa", pour reprendre les prénoms types chers au Sarkozy d'aujourd'hui ! »

Marianne, n° 397, 2004.

Cette dénonciation de l'impéritie des pouvoirs locaux dépasse les clivages partisans et *Marianne* n'hésite pas à dénoncer la politique clientéliste mise en place historiquement par les élus communistes dans la petite couronne parisienne, responsable de la concentration des grands ensembles dans quelques communes aujourd'hui sinistrées, incapables de répondre aux besoins immenses de la population résidante (document 6.356.).

Document 6.356. L'entre-soi résidentiel ou les privilèges du PCF

« En accumulant des barres à la pelle dans la ceinture rouge, les maires PC ont engrangé les problèmes jusqu'à risquer l'explosion. "Notre politique a été pendant longtemps de garder ceux qui votent pour nous ; que ceux qui ne sont pas d'accord fichent le camp", reconnaît Didier Paillard, maire de Saint-Denis. Les édiles communistes ont donc construit des stades, des piscines et aussi de nombreux HLM pour garder au chaud leur électorat,

quitte, parfois, à claquer ouvertement la porte au nez des classes moyennes au "statut social assuré" qui cherchaient chez eux "des conditions plus intéressantes de logement". (...) Les maires qui ne voulaient que des prolétaires ont hérité des populations fragiles, immigrées en majorité, dont se débarrassaient les villes riches, en particulier Paris ».

Marianne, n° 448, 2005.

L'absence de mixité ne serait donc pas le fait des seules communes bourgeoises. En fait, au-delà des stratégies individuelles d'évitement socio-résidentiel dénoncées par Éric Maurin, l'émiettement communal aurait conduit à l'éclatement de la gestion foncière des agglomérations urbaines et à la multiplication des politiques de clientèle visant à assurer l'homogénéité électorale de la population résidante.

Conclusion à propos de la fragmentation urbaine

L'analyse des phénomènes de fragmentation urbaine effectuée par la presse magazine de gauche aboutit un à diagnostic dramatique fondé sur le constat catastrophique d'un cloisonnement général de l'espace urbain en cellules privatives et indépendantes. Toute possibilité de vivre-ensemble aurait disparu tandis que certaines populations seraient privées des avantages et des opportunités offertes objectivement par les villes françaises. On aurait ainsi atteint une situation d'inégalité territoriale aiguë provoquée par la dérégulation marchande et le désengagement de la puissance publique : les efforts consentis depuis plusieurs décennies n'auraient jamais été à la hauteur des besoins. Les autorités se seraient contentées, pour l'essentiel, de mettre en place des dispositifs superficiels afin de masquer leur impuissance et leur manque d'ambition (politiques de la Ville, actions en faveur de la discrimination positive, loi SRU) tout en permettant à la majorité silencieuse de continuer à jouir pleinement de libertés accessoires (l'inviolabilité de la propriété immobilière, le libre choix du lieu de résidence ou de scolarisation des enfants). Ce « *clientélisme électoral* » en faveur d'*insiders* irresponsables sinon hypocrites aurait abouti au sacrifice des droits fondamentaux des plus démunis

(droit au logement, droit à l'égalité des chances par la mixité...). Ce tableau en forme de réquisitoire géoéthique contre la démocratie néolibérale, ses élus mais aussi la majorité de ses électeurs, contre un mode de gouvernance territoriale présenté comme pervers, contre une société qui aurait renoncé à l'intervention et au volontarisme politiques concerne une minorité de journaux, la plupart des titres de la presse de droite et du centre étant, non pas modérés, mais beaucoup plus éclectiques dans les valeurs géoéthiques qu'ils défendent, mêlant un hédonisme territorial innocent et décomplexé à une compassion intermittente pour les victimes des phénomènes d'exclusion territoriale.

Conclusion du sixième chapitre

L'examen du discours géographique déployé par la presse magazine permet de mettre en évidence l'existence d'un pluralisme géoéthique à l'œuvre au sein du débat public territorial. Ce constat est fondamental car il invalide l'hypothèse d'une pensée unique ou d'un conformisme généralisé de la presse magazine. Les attentes relayées en matière de territorialité ne sont pas réductibles à un ordre uniforme mais traduisent, au contraire, des aspirations hétérogènes. On assiste en effet à une véritable dispersion de l'information géographique médiatisée, à un éclatement des thèmes abordés, à un éparpillement des lieux mis en scène ainsi qu'à une diffraction des problématiques développées donnant une impression générale de désordre et d'incohérence, d'évanescence et d'inconstance.

Dans ce tableau d'une actualité fuyante et difficilement saisissable, chaque titre développe néanmoins une ligne éditoriale qui lui est propre, les journalistes choisissant de mettre en avant des opinions et des jugements ayant prétention à répondre aux préoccupations des lecteurs. Aucun d'entre eux ne parvient toutefois à les résumer toutes et l'analyse des différentes conceptions de la justice territoriale mobilisées par les magazines permet d'identifier des courants d'opinion divers. La sélection que les magazines effectuent pour mettre en scène l'actualité des territoires révèle des sensibilités géoéthiques différentes et parfois divergentes : certains sont plus ouverts aux significations culturelles attachées aux territoires, d'autres sont davantage attirés par la logique de compétition territoriale que permet la rationalisation marchande tandis que les derniers sont plus soucieux des moyens d'assurer un accès équitable aux biens universels. Aucun journal ne présente exactement le même profil géoéthique, même si certains d'entre eux sont parfois assez proches. L'ensemble des attentes et aspirations que ni les cultures, ni les marchés ne semblent aptes à satisfaire spontanément ne suffisent pas à définir une politique générale en matière de cadre de vie, notamment car les demandes de régulation territoriale exprimées à l'adresse des autorités publiques sont loin d'être cohérentes. Concernant la définition de l'équité territoriale, on peut ainsi noter l'existence de clivages idéologiques qui opposent les magazines de droite à ceux de gauche, en particulier à propos de la définition des domaines d'intervention qu'un État libéral doit retenir dans ses priorités : alors que *Le Figaro Magazine* et *Le Point* privilégient la dissuasion et la répression du désordre public, la lutte contre l'immigration et la sauvegarde de l'identité nationale, *Politis*, *Marianne* ou *Alternatives économiques*, par exemple, insistent sur l'accompagnement équitable des plus fragiles dans l'amélioration de leur cadre de vie, sur les dommages causés par

l'exclusion territoriale et sur l'insuffisance des programmes de discrimination positive et de lutte contre la désintégration géographique des grandes villes françaises. Le clivage droite-gauche recoupe en partie cette différenciation, mais en partie seulement car il existe aussi une hétérogénéité interne : à gauche, *Le Nouvel Observateur* et *Politis* ne font pas les mêmes choix éditoriaux et les conceptions géoéthiques qu'ils défendent ne sont pas entièrement superposables, de même qu'à droite, *Capital* et *Le Figaro Magazine* présentent des profils nettement distincts.

Le débat public territorial fait apparaître un autre trait fondamental, à savoir qu'un même lieu peut simultanément être appréhendé selon des ordres de grandeur différents par des habitants, des journalistes ou des lecteurs par exemple, qui ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Il y a, dans de nombreuses circonstances, une compatibilité spontanée entre les courants d'opinion mobilisés dans l'évaluation de la qualité d'un territoire : une ville ou une région peuvent successivement être présentées comme le siège d'un patrimoine identitaire, un cadre de vie profitable ou un terrain de promotion de l'équité sociale. Il peut aussi arriver qu'une élévation de la satisfaction au sein d'une sphère géoéthique se traduise par sa dégradation dans une autre : c'est par exemple le cas lorsqu'un territoire de montagne connu pour son charme fait l'objet d'une exploitation touristique si intense que ses attraits, ses paysages, sa biodiversité ou ses traditions, se trouvent menacés par les installations prévues pour l'accueil des vacanciers. La détermination du seuil au-delà duquel toute modification entraînerait un dommage irréparable constitue un enjeu politique majeur auquel les médias participent en alertant régulièrement l'opinion publique sur les cas les plus graves. Tous ne sont évidemment pas du même avis et il existe une concurrence entre eux pour assurer la reconnaissance publique de telle ou telle situation géographique comme une injustice de première grandeur. Certains titres choisissent de mettre en avant les risques qui pèsent sur les hauts lieux du patrimoine tandis que d'autres préfèrent mettre l'accent sur les inégalités en matière de fiscalité ou d'intégration urbaine. Dans une société démocratique, il n'y a donc pas d'ordre géographique qui s'impose spontanément. Même le marché est fréquemment dénoncé pour ses effets néfastes sur l'organisation des territoires. Nulle théorie générale de l'espace n'est à même d'enfermer dans un cadre clos la compréhension de la variété des aspirations territoriales qui agitent le corps social. Ni le centre, ni la frontière, ni la maille n'ont de signification géoéthique définitive et aucune forme spatiale ne semble posséder de qualité intrinsèque. En fonction des circonstances, le compartimentage peut être perçu comme profitable (sauvegarde d'éléments remarquables, confinement des substances dangereuses) tout autant que domma-

geable (relégation des populations indésirables, isolement résidentiel). De même, la concentration peut être favorable à la rencontre et aux échanges mais également synonyme de promiscuité, d'engorgement, de déséconomies d'échelle et d'inégalités injustes. La différenciation spatiale des territoires s'accompagne toujours d'une pluralité de valeurs associées aux lieux. L'absence de théorie explicative générale et universelle s'impose désormais comme un cadre d'interprétation indépassable tandis que le pouvoir démocratique s'apparente à ce que Claude Lefort nomme un « *lieu vide* », dont la forme se décompose dans la multitude des opinions. La gouvernementalité cède le pas à la gouvernance, la morale à la délibération, la vérité aux valeurs. La démarche géoéthique consiste alors à sortir des régimes épistémologiques de la détermination pour entrer pleinement dans la recherche de formes territoriales adaptées à l'imperfection et à l'incertitude des sociétés pluralistes.

Au-delà des désaccords concernant l'ordre des priorités, il n'en existe pas moins des divergences idéologiques visant la caractérisation du contenu de la justice territoriale, ce que certains considèrent comme souhaitable pouvant apparaître aux autres comme une source d'injustice. On peut noter que les principaux antagonismes opposent de façon privilégiée deux des trois conceptions géoéthiques, en l'occurrence le libéralisme, plutôt invoqué par des titres de droite comme *Le Figaro Magazine* ou *Le Point*, et le constitutionnalisme davantage mobilisé par des journaux de gauche comme *Politis*, *Alternatives économiques* ou *Marianne*. Il faut ajouter à cela que les idéologies de droite et de gauche s'opposent également sur la manière dont elles spécifient le contenu d'une éthique fondée sur l'équité territoriale. On s'aperçoit, par exemple, que certains magazines prônent une lutte ferme contre l'immigration clandestine en raison des menaces qu'elle fait peser sur les intérêts nationaux alors que d'autres déplorent le traitement réservé aux réfugiés, victimes selon eux d'un compartimentage national des richesses de l'humanité, contraire à la pensée universaliste. De même, il arrive que des titres en viennent à préconiser la fermeté contre les désordres sur la voie publique afin de dissuader leurs responsables désignés alors que d'autres sont plus favorables à des politiques de prévention visant à atténuer les tensions et les frustrations sociales provoquées par l'exclusion territoriale des plus fragiles.

Il existe enfin une dernière forme de contradiction géoéthique, plus insidieuse et plus délicate à dissiper, notamment car elle semble échapper à la réflexivité sociale et serait à rapprocher, non d'un antagonisme entre classes de citoyens opposés par les valeurs et les intérêts, mais d'une schizophrénie d'ensemble du corps politique. Comme le remarque John Rawls, « *non seulement nos jugements bien pesés diffèrent souvent de ceux des autres, mais ils sont*

souvent en conflit entre eux. Les implications des jugements que nous rendons sur une question peuvent être incompatibles ou incohérentes avec celles des jugements que nous rendons sur d'autres questions. (...) Bien souvent les conflits, les conflits les plus graves que nous vivons sont tout intérieurs »⁵⁸³. Il arrive en effet que des opinions incohérentes soient exprimées à propos d'un même type de territoire par un même journal, ceci en raison de l'utilisation simultanée de systèmes axiologiques divergents. C'est le cas lorsqu'un journal encourage les pouvoirs publics locaux à réduire le poids de la fiscalité dans le cadre d'une compétition marchande entre territoires tout en déplorant par ailleurs que rien ne soit fait pour mieux prendre en charge les habitants gênés dans leur vie quotidienne en raison d'une insolvabilité que le marché ne parvient pas à réguler spontanément. Cela concerne particulièrement le logement en ville. On s'aperçoit que bon nombre de journaux incitent leurs lecteurs à envisager le logement comme un investissement capable de générer du profit dans un parc immobilier régulé par un marché concurrentiel, tout en regrettant dans d'autres articles que la pression sur les prix relègue les moins riches vers les périphéries et prive les plus pauvres d'un logement confortable, faisant implicitement appel à un critère géoéthique d'équité constitutionnaliste (document 5.109.). Dans le premier numéro présenté (n° 2 002, 2003), *Le Nouvel Observateur* assure la promotion d'un idéal d'habitation régulé par la compétition marchande : le logement est légitimé comme un bien commercial dont chacun peut profiter à sa façon en fonction de sa fortune et de ses revenus comme Jean-François et sa famille (*valeur libertarienne*). Dans le second numéro, publié quelques mois plus tard (n° 2 089, 2004), l'accès au logement est envisagé comme un droit universel (*valeur constitutionnaliste*) : ici les inégalités résultant de la régulation marchande sont présentées comme injustes. Il en est de même pour la gestion des inégalités inhérentes au fonctionnement des équipements publics comme les lycées (document 5.110) ou les hôpitaux (document 5.111) ou pour la protection de la qualité de l'environnement : la plupart des journaux déplorent les dégradations provoquées par l'intensification d'activités anthropiques insoutenables, mais très rares sont les articles qui suggèrent d'adopter des pratiques et des modes de développement alternatifs et plus contraignants. Il y aurait donc, sinon une hypocrisie avérée, au moins une confusion idéologique structurelle de l'opinion publique, et à travers elle du lectorat, souhaitant régulièrement la réalisation de fins incompatibles sans forcément que les contradictions axiologiques afférentes

⁵⁸³ RAWLS John (2003) *La Justice comme équité, Une reformulation de Théorie de la justice*, La Découverte, Paris, 296 p.

apparaissent clairement dans le débat et sans qu'un travail collectif de réflexion et de discussion soit entrepris pour les dissiper et les surmonter.

Document 6.357. Le Nouvel Observateur face aux contradictions entre logique de propriété et logique d'équité à propos du logement

JEAN-FRANÇOIS HUZEN, 35 ANS, PILOTE DE LIGNE

« Réaliser un vieux rêve »



Jean-François Huzen a des goûts bien arrêtés. Ce pilote de ligne de 35 ans s'est mis en tête l'an dernier de trouver une maison, dans la région de Roissy, qui corresponde à ses rêves. Il a failli abandonner. « J'en ai vu de dix mètres. Je recherchais la lumière, les belles surfaces, les matériaux, ou me proposant des parcelles sans cachet. » Il y a quelques semaines, Jean-François et sa femme, Olesya, tombent sur un terrain de 700 m² à vendre à Montmorency, dans le Val-d'Oise. « Pourquoi ne pas faire construire ? », se disent-ils. Le couple craque et paie son terrain 167 694 euros. Il choisissent ensuite un architecte. « Cela ne revient pas plus cher, explique Jean-François, car l'architecte négocie tout. » Avec 152 500 euros d'apport personnel, le couple doit cependant emprunter beaucoup : 259 163 euros. Cela se fera sans trop de mal, car il gagne très bien sa vie : environ 7 000 euros par mois. La Société générale, contactée par l'intermédiaire du courtier Meilleurtaux.com, accepte sans hésiter de les financer à 4,15% sur 15 ans. Alors qu'à Montmorency les ouvriers donnent les premiers coups de pioche, le couple se plonge tous les soirs dans les plans en 3D de leur future maison. Mais il leur faudra encore attendre une dizaine de mois avant d'entrer dans la maison de leurs rêves. ■

Le Nouvel Observateur, n° 2 002, 2003.



Le Nouvel Observateur, n° 2 089, 2004.

Document 6.358. Les inégalités de moyens entre établissements scolaires : ressources ou injustices ?

Dans le premier article, les journalistes de *L'Expansion* insistent sur la nécessité éthique d'assurer une égalité de moyens entre les établissements d'enseignement secondaire, ce que la décentralisation de la gestion des équipements remet partiellement en cause. Dans le second article, adoptant une perspective inverse, les différences de moyens sont une ressource que les parents d'élèves peuvent mettre à profit dans le cadre d'une concurrence entre établissements qui justifie l'existence des lycées d'enseignement privé.

Des moyens inégalement répartis

Chargés respectivement des écoles, des collèges et des lycées, les municipalités, les départements et les régions déboursent plus de 22 milliards d'euros en investissements et frais de fonctionnement, mais ils ne sont pas également généreux. En 2003, les dotations par lycéen dans l'enseignement public variaient ainsi du simple au double entre la Lorraine (1 130 euros) et Midi-Pyrénées (2 612 euros) pour un nombre d'élèves comparable (84 400 et 78 400). Constat identique à l'échelon inférieur : la même année, les 14 500 collégiens des Landes ont bénéficié d'une enveloppe de 1 302 euros chacun, et les 14 300 collégiens de Charente, de seulement 619 euros.

L'Expansion, n° 703, 2005.

Lycées privés, Le Vrai coût des études

Marcel-François Bouthemy, affable directeur du campus Sainte-Thérèse à Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne) fait visiter son lycée en patron, fièrement. Bâtiments ultramodernes, parc de 34 hectares avec terrains de tennis, de foot et de basket. La référence au campus à l'américaine n'y est pas symbolique. Dans le hall de l'établissement, un écran plasma diffuse en

permanence une chaîne d'actualité ou les infos liées au lycée. Dans la salle de nouvelles technologies, avec ses 32 ordinateurs à écran plat installées en cercle autour d'une immense mappemonde, on se croirait à l'ONU ! Les investissements qui ont permis ce cadre attrayant sont lourds : 12 millions d'euros, et 475 000 euros de remboursement annuel. Mais le choix de la direction a été de ne pas le faire peser sur les familles : les frais de scolarité ne sont « que » de 1 130 euros par an et par élève. Le secret de cette gestion, ce sont les recettes de Sainte-Thérèse : pendant l'été, l'établissement, équipé en chambres et sanitaires, reçoit 1 500 étudiants étrangers venus apprendre le français. (...) Il s'agit de rester concurrentiel, en quelque sorte. En fait, les dirigeants de l'enseignement privé ont une simple revendication, et c'est à l'État qu'ils s'adressent : augmenter le nombre de postes d'enseignants. Selon le Secrétariat général de l'enseignement catholique, 300 à 400 postes supplémentaires seraient nécessaires, du primaire à la terminale, pour amortir les arrivées massives de ces dernières années. Les classes débordent, ce qui relativise l'avantage compétitif de ces établissements fondé en partie sur la nature de l'encadrement. »

L'Expansion, n° 689, 2004.

Document 6.359. Les équipements hospitaliers : faut-il aider les gros ou les petits ?

Ces deux articles du *Point* présentent l'encadrement hospitalier sous un angle radicalement contradictoire : dans le premier le journaliste défend l'idée que les petits hôpitaux des régions rurales souffrent d'un manque d'investissement ne permettant pas une prise en charge de qualité alors que les grands établissements situés dans les métropoles bénéficieraient de tous les avantages ; dans le second texte, au contraire, les auteurs du palmarès défendent l'idée d'une concentration des moyens sur les principales structures pour élever les performances et déplorent que les petits hôpitaux s'accrochent à vouloir soigner des populations pour lesquels ils ne seraient pas aptes.

La déprime des petits hôpitaux

« Sale ambiance dans les hôpitaux locaux, ces petites structures où il n'y a pas de médecin à demeure. Les soignants y sont beaucoup plus nombreux que dans les grands hôpitaux à déclarer n'avoir jamais le temps ni de parler aux patients ni de leur prodiguer tous les soins nécessaires, alors qu'ils prennent en charge plus de malades. "Or, beaucoup de patients de ces structures sont des personnes âgées dépendantes", explique Marc Loriol, sociologue au CNRS. Si les soins de base ne peuvent être donnés correctement, il ne faut pas s'étonner que la canicule ait provoqué des morts dans certains hôpitaux. Les grands établissements cumulent bien des avantages ; économies d'échelle, matériels de pointe, personnel hautement qualifié. "Mais plus les services valorisent la technique et la médecine de pointe, plus ils sélectionnent les malades, juge Marc Loriol. Les structures moins spécialisées récupèrent les cas moins intéressants" ».

Le Point, n° 1 630, 2003.

Le palmarès des hôpitaux

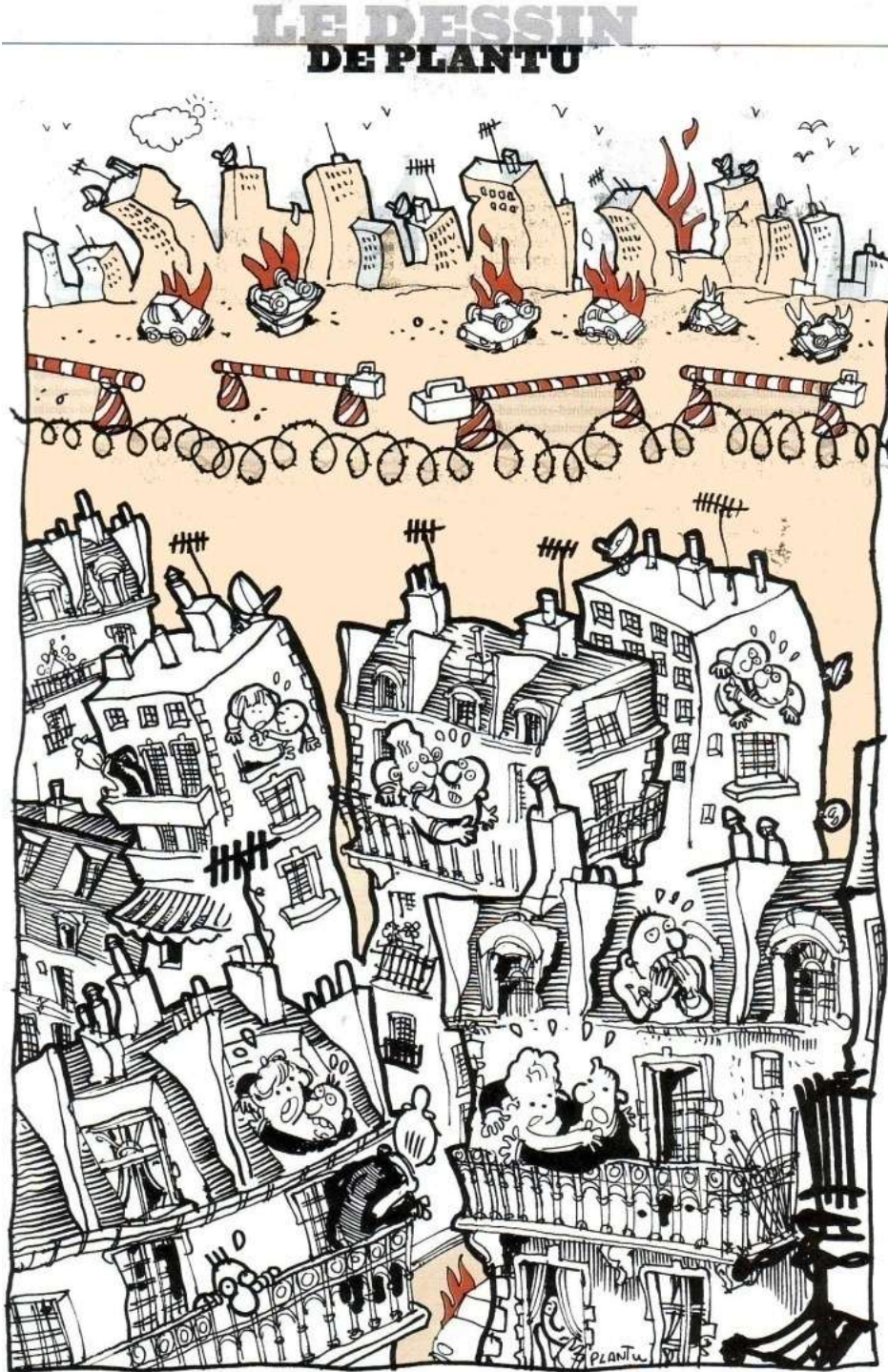
Le centre hospitalier universitaire (CHU) de Toulouse est le meilleur laboratoire de l'avenir de nos hôpitaux. À entendre ceux-ci clamer sans cesse leur manque de moyens, comment ne pas être tenté par une immersion dans ce CHU prestigieux pour essayer de comprendre ce qui va – et ce qui ne va pas – dans notre système hospitalier ? (...) Dans la ville, mais aussi bien au-delà, la notoriété du CHU n'est plus à faire. Il draine les patients d'une région qui est aussi le symbole de l'absence de restructuration du tissu hospitalier. La région Midi-Pyrénées ne compte aucun grand établissement capable d'équilibrer l'offre de soins, mais, bien au contraire, une série de petits hôpitaux à l'activité chirurgicale confidentielle et souvent dangereuse pour les patients. Mais rien n'y fait. Cette situation, les équipes du CHU la vivent comme une fatalité. Aucun impératif sanitaire ne tient contre la volonté politique des élus locaux de maintenir l'activité d'établissements à bout de souffle ».

Le Point, n° 1 603, 2003.

Ce trait n'est pas propre à la France car, comme le signale Bernard Bret, «*en Europe, les divers gouvernements nationaux doivent composer avec leurs opinions publiques respectives, elles-mêmes partagées entre des aspirations contradictoires* »⁵⁸⁴. En France, ce caractère prend-il tout au plus une dimension plus spectaculaire et peut-être aussi plus dramatisée qu'ailleurs. Cela fut manifeste lors de la crise des banlieues de novembre 2005, lorsqu'au fur et à mesure des événements, la presse se mit à publier un flot d'articles interrogeant la signification de tels actes de violence collective, la plupart se contentant de réduire le problème au territoire de la banlieue, sans considérer qu'il s'agissait avant tout d'un problème de cohésion à l'échelle de la ville et de la nation, sans voir que l'explosion des banlieues correspondait à la manifestation d'une «*fracture sociale* » connue et rejetée par tous. Plantu illustre cette schizophrénie géoéthique en montrant comment la majorité de la population, celle des classes moyennes intégrées, était incapable d'appréhender de façon cohérente les résultats d'une urbanisation libérale à laquelle elle adhère au quotidien pour assurer les conditions de son propre bien-être mais qui l'effraye dès lors que les tensions collectives qu'elle génère lui sautent aux yeux (document 6.360.).

⁵⁸⁴ BRET Bernard (1996) « Les inégalités : une question de géographie politique », *L'Information géographique*, volume 60, Paris, p. 17.

Document 6.360. Quand la fracture sociale s'épanouit sur un terrain d'incompréhension



Dans cette caricature géographique, Plantu souligne l'existence de logiques contradictoires. Il rappelle que la ville est traversée par des inégalités entre un centre habité par des gens ordinaires et intégrés à la vie sociale et des périphéries où les résidents sont devenus invisibles à force d'être rejetés. Par ailleurs, il montre que ces *insiders* vivent dans l'angoisse des violences qui éclatent dans les cités alors qu'eux-mêmes ne sont pas directement menacés. Il dénonce ainsi l'incohérence de populations qui ont participé à titre individuel à la construction d'un système inégalitaire d'exclusion territoriale alors qu'elles ne supportent pas de constater les conséquences collectives qu'il produit. Le lecteur est donc amené à réfléchir sur ses propres contradictions géoéthiques, tiraillé entre la recherche de son bien-être individuel et la réalisation d'une ville équitable.

L'Express, n° 2 837, 2005.

Jean-Marie Charon avance également l'argument de l'extériorité pour expliquer l'ambiguïté des rapports entre médias et banlieues : « *les journalistes ne sont pas issues des quartiers difficiles. Ils n'y vivent pas et n'y travaillent pas non plus. C'est dire qu'ils les perçoivent comme un ailleurs, un territoire qu'ils appréhendent essentiellement au travers de discours et d'interprétations qui ne leur sont pas propres* »⁵⁸⁵. Tout se passe comme si un défaut général de réflexivité autorisait chacun à exprimer des exigences fortes tout en s'exonérant d'en assumer la responsabilité politique, les médias se limitant alors à proposer au public une catharsis superficielle et futile. Dans ces conditions, la multiplication des incohérences axiologiques et des impensés géoéthiques rend l'opinion publique particulièrement versatile et indécise sur la forme qu'elle entend donner aux territoires qu'elle habite, prompte à exiger des comptes lorsque surviennent des drames mais peu soucieuse de les anticiper ou de les prévenir de façon efficace en adhérant à des politiques volontaristes.

Ces signaux contradictoires envoyés au législateur compliquent l'exercice du pouvoir et rendent difficile l'interprétation de la volonté populaire. Comme le souligne Bernard Debarbieux, « *c'est toujours l'évaluation, souvent contradictoire, des valeurs attachées à l'espace, la confrontation sociale et politique des idéologies, qui détermine les modalités d'aménagement, de gestion et de différenciation de l'espace* »⁵⁸⁶. Cela signifie-t-il que la démocratie d'opinion et le pluralisme soient condamnés au règne de l'inconstance et de la frivolité ? On pourrait le redouter si des efforts n'étaient entrepris pour faire du débat public un réel facteur de prise de conscience, individuelle et collective. Or, il existe aux marges de ce débat, à droite et à gauche, des médias qui tiennent une posture géoéthique claire et cohérente, qui restent conformes à une ligne éditoriale engagée, qui ne dissolvent pas leur discours dans un éclectisme confus. On peut d'ailleurs opposer deux formes de presses, et donc de publics à travers elles : l'une s'exprime sur un mode agonistique, cohérent sur le plan géoéthique, clairement positionné à droite (*Le Figaro Magazine*) ou à gauche (*Alternatives économiques, Politis, Marianne*), s'identifiant par opposition à un camp adverse et fondant sa légitimité par un travail critique de dénonciation du pouvoir ; l'autre, irénique, volontiers œcuménique, plus proche du centre (*L'Express*), du centre-gauche (*Le Nouvel Observateur*) ou du centre-droit (*Le Point*), profitant de tirages abondants, n'hésiterait pas à entremêler des opinions géoéthiques inconciliables, effectuant ainsi un travail de rassemblement idéologique et de légiti-

⁵⁸⁵ CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, p. 190.

⁵⁸⁶ DEBARBIEUX Bernard (1995) « Les Alpes : trois approches régionales comparées » in BAILLY Antoine S. et al., *Géographie régionale et représentations*, collection Anthropos, Économica, Paris, p.84

mation de l'action, au risque d'être confuse et incohérente. Entre ces journaux plus conformistes et fédérateurs et les journaux au ton radical et critique s'instaure, de fait, une discussion permanente qui met sous tension l'opinion publique : alors que les seconds dessinent des perspectives d'actions et des programmes ambitieux, les premiers préservent les acquis fondamentaux et limitent les ardeurs révolutionnaires. Ces deux postures éditoriales se complètent, recoupant le clivage entre l'activisme des citoyens les plus engagés dans la démocratie participative et le recul privilégié par ceux préférant un mode représentatif de gouvernance. Un tel système complique la prise de décision mais il ne l'empêche pas. La volonté générale ne pouvant plus être interprétée comme un ensemble unitaire, un corps doctrinal que la loi pourrait figer durablement, la gouvernance territoriale exige plus de souplesse pour adapter l'action publique aux attentes de la population. Cela exige en retour une responsabilisation des citoyens afin qu'ils participent à la définition collective du bien commun selon des modalités qui n'autorisent pas chacun à se décharger sur des experts ou sur des professionnels de la politique pour s'acquitter de l'enjeu que constitue la définition de la justice et du bien commun. Pour Rawls, « *comme nous sommes néanmoins indécis et que nos jugements s'opposent à ceux des autres, certains de ces jugements doivent finir par être révisés, suspendus ou retirés, si l'on veut atteindre l'objectif pratique d'un accord raisonnable sur les questions de justice politique* »⁵⁸⁷. Cela signifie qu'il faut multiplier les instances de discussion afin de permettre à chacun de se confronter à l'altérité et de développer une intelligence collective. À l'interface entre la société civile et les pouvoirs publics, les médias nationaux⁵⁸⁸ peuvent faciliter ce travail de discussion sociale en soumettant les différentes options possibles à l'arbitrage de chacun lorsqu'on se trouve en position d'exprimer et de réaliser des choix. Pour que leur rôle soit constructif, il convient toutefois que leur discours mette explicitement les gouvernants et les gouvernés devant leurs propres responsabilités, ce qui arrive souvent pour les premiers mais rarement pour les seconds le cas des premiers mais rarement des seconds, sauf dans certains articles évoqués à la fin de ce chapitre sur le droit à la ville. Il n'est pas impossible que le développement de l'interactivité permise par Internet n'offre, à

⁵⁸⁷ RAWLS John (2003) *La Justice comme équité, Une reformulation de Théorie de la justice*, La Découverte, Paris, 296 p.

⁵⁸⁸ À l'échelle locale, la démocratie participative est limitée par l'absence de médias pluralistes et se cantonne donc à une infime minorité d'initiés (élus, experts, associatifs et militants) : le citoyen ordinaire doit choisir entre faire confiance à des médias en situation de monopole (presse quotidienne régionale, radios locales) ou faire lui-même le travail de sélection et de hiérarchie de l'information publiée par les différents acteurs impliqués (bulletins officiels des collectivités, brochures partisans...).

terme, des opportunités pour rééquilibrer la situation : exposant ses opinions à la critique d'autrui, chacun se donnerait alors la possibilité de mieux en apprécier les limites⁵⁸⁹.

⁵⁸⁹ Cette hypothèse serait invalidée si le développement des blogs aboutissait à la constitution de niches idéologiques et de communautés axiologiquement homogènes.

Conclusion générale

CONCLUSION GÉNÉRALE

La qualité du discours médiatique

L'analyse du discours de la presse magazine accrédite l'hypothèse d'une territorialisation du débat public en France. Même si, à l'exception de *Géo*, aucun magazine n'identifie la géographie comme une catégorie spécifique méritant une rubrique à part entière au même titre que les pages « *politique* », « *économie* », « *société* » ou « *culture* », nombreux sont en effet les articles à intégrer dans leur problématique des questions ayant trait à la territorialité, qu'il s'agisse de l'organisation du cadre de vie des habitants, de la résidence, de l'accès aux services publics, de la circulation, de la dynamique spatiale de l'activité économique, de la gouvernance territoriale des affaires publiques ou de la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement... Les articles ayant une composante géographique abondent et se succèdent sans ordre apparent, dans une gamme de formes très diverses, parfois déconcertantes pour les spécialistes de géographie. Force est d'admettre la faible présence de ces derniers dans le débat, leurs travaux étant la plupart du temps ignorés des journalistes. Cette situation tient à une longue tradition de mise à distance de la discipline vis-à-vis du grand public. Il n'est alors pas étonnant de constater que le savoir géographique diffusé par la presse restitue de façon très imparfaite les avancées de la recherche. Sa forme spontanée l'éloigne des habitudes méthodologiques et discursives de la discipline. Je ne crois pas, malgré tout, que les géographes ont intérêt ou vocation à se détourner du discours médiatique et encore moins à s'y opposer. Celui-ci répond à des contraintes et à des finalités spécifiques liées au déploiement du débat public territorial. Il se nourrit d'opinions issues de sphères intellectuelles variées auxquelles il donne un caractère général et impersonnel et qu'il offre à l'appréciation critique de tous. Il amalgame, sélectionne et hiérarchise des idées hétérogènes dans le but de proposer une mise en scène commune et problématisée de l'actualité. Le spécialiste de tel ou tel problème pourra toujours trouver dans le discours journalistique une série de clichés, de lieux communs qu'il aura loisir de condamner pour leur simplisme ou leur inexactitude. Il prendra alors le risque de se couper des significations à partir desquelles s'établit le sens commun et se définit le vivre-ensemble d'une société démocratique. Aussi fruste soit-il, le débat orchestré par les médias n'en constitue pas moins la seule sphère où l'ensemble des interlocuteurs peuvent être amenés directement à échanger

des opinions. La discussion qui en résulte crée donc un réseau complexe de significations enchâssées que citoyens et élus ont à interpréter pour se faire une opinion de l'état du corps politique. C'est bien à partir de cette structure décentralisée de discussion que s'effectue la rencontre de l'État et de la société civile et que s'érigent les valeurs collectives à partir desquelles sont définis les agendas et les programmes politiques.

Dans cet ensemble que Jürgen Habermas nomme la « *sphère publique* », la presse magazine apporte une contribution originale, présentant les caractéristiques d'un média moderne, adapté au mode de vie des habitants apparentés aux classes moyennes tout en étant largement ouvert sur la représentation iconographique des territoires. Les articles qu'elle publie ont tendance à multiplier les représentations spectaculaires et divertissantes, destinées à frapper l'esprit du lecteur et à retenir son attention. Les constats manquent souvent de nuances et de rigueur méthodologique. Les simplifications, les raccourcis, les lacunes et les répétitions sont nombreux. Certains territoires font l'objet d'une surexposition médiatique tandis que d'autres sont laissés dans l'ombre. La presse magazine privilégie en effet la représentation des territoires les plus connus, reproduisant les inégalités géographiques de notoriété déjà existantes par ailleurs. Dans l'ensemble, contrairement au discours scientifique, elle évite les représentations territoriales auxquelles le public n'est pas habitué et répugne à proposer des descriptions déconcertantes ou trop originales. On assiste alors à une reproduction des stéréotypes et au maintien des principales inégalités en matière de rayonnement médiatique. Cette tendance à toujours représenter les mêmes questions géographiques et les mêmes lieux tient au rôle rassembleur des médias, à leur vocation à créer du sens commun dans une société marquée par l'individuation croissante des pratiques et des centres d'intérêts. Le discours médiatique réunit les citoyens et les corps intermédiaires autour d'un spectacle symbolique reflétant leur actualité commune, afin que chacun puisse concevoir la position occupée par ses propres préférences au sein d'une opinion publique contrastée. Dans ce contexte, les articles publiés ont vocation à montrer des situations édifiantes, parfois de façon redondante et emphatique. La nuance et la rigueur propres au discours scientifique ne jouent qu'un rôle secondaire, éventuellement négligeable. Ces imperfections sont en partie compensées par l'extrême variété des formes, des contenus et des problématiques développés par les différents titres. Chaque magazine établit en effet sa propre ligne éditoriale, donnant à n'importe qui la possibilité d'identifier et de comparer les mises en scène de l'actualité proposées par les journalistes et d'acquiescer, ainsi, une réflexivité suffisante pour construire une opinion libre et personnelle. Ensemble, les magazines fournissent une offre éditoriale complexe à l'intérieur

de laquelle les lecteurs, en fonction de leurs préférences et de leurs attentes, peuvent puiser et choisir pour s'informer et actualiser leur compréhension de la réalité politique. La qualité générale du discours médiatique dépend alors de la capacité des lecteurs à s'ériger en un public autonome, capable de considérer les questions territoriales comme des problèmes politiques qui interrogent la responsabilité des partenaires impliqués dans la coopération sociale.

Du pluralisme géoéthique en démocratie

Abordée dans l'idée que la recherche géographique n'avait pas à respecter les cadres et les clivages méthodologiques établis autrefois, construite avec la conviction d'une possible complémentarité épistémologique entre phénoménologie et objectivation, compréhension des significations et mesures quantitatives des phénomènes, cette étude s'est efforcée de combiner de façon cohérente différentes approches pour rendre compte de la situation du débat public territorial en France : la mesure du rayonnement médiatique des territoires à travers l'exemple de la presse magazine a ainsi pu être couplée avec les modèles axiologiques définis par les grandes théories de l'économie politique contemporaine pour restituer de façon analytique la structure sous-jacente à l'organisation géoéthique du discours. Le recours aux théories de la justice politique a permis de définir des ordres de grandeur géographique et de caractériser la manière dont chacun d'entre eux peut être investi pour justifier une forme de territorialité légitime. À la modélisation des structures spatiales proposée pour rendre compte de la configuration physique des lieux, l'analyse géoéthique offre aujourd'hui un complément en proposant une modélisation des modes de territorialisation et des manières d'habiter les lieux. L'approche du débat public territorial inaugurée dans cette thèse permet ainsi de faire ressortir un certain nombre de constats à côté desquels passait jusqu'alors la géopolitique.

L'opinion publique est en effet travaillée par des valeurs géographiques non dictées par les intérêts et que l'on peut rapprocher de modèles généraux de justice territoriale : le culturalisme, le constitutionnalisme et le libertarisme notamment. Les journalistes les utilisent pour édifier et consolider leurs jugements et leur argumentation. Si aucun mode n'occupe l'ensemble du débat public, tous ont une prétention à la généralité et ceci en vertu de la cohérence interne qui les fonde. Cette propriété permet parfois de les ériger en normes programmatiques : pour certains, la justice territoriale passerait en priorité par le respect des hauts-lieux du patrimoine culturel, pour d'autres par la constitution d'une sphère publique équitable ou encore par la libéralisation des contraintes qui pèsent sur les marchés.

La géoéthique peut être utilisée comme une méthode critique, ce que je propose ici, pour interpréter les prises de position défendues au sein de la discussion publique, dans les médias par exemple, pour étudier les domaines variés auxquels les interlocuteurs associent des valeurs géographiques et pour analyser les formes discursives qu'ils donnent à ces engagements idéologiques. Elle se présente alors comme une manière d'appréhender la dimension géographique de l'imaginaire politique contemporain. Elle repose sur l'analyse des valeurs géographiques mobilisées par les journalistes dans leurs articles et vise à mettre en lumière la structuration d'une pluralité de courants d'opinion dont la consistance tient au jeu de résonances et d'échos qui les unit. À partir de l'étude des différents profils éditoriaux, des formes documentaires, des choix de mises en scène et des effets de style privilégiés, elle ambitionne de montrer comment leurs interférences créent une sphère publique de discussion autour de grandes questions géographiques.

L'analyse détaillée du discours géographique développé par la presse magazine donne alors l'occasion de constater qu'aucun principe uniforme n'est aujourd'hui capable de résumer de façon satisfaisante l'organisation des aspirations territoriales d'une démocratie comme la France. Les opinions et les fonctionnements qui en découlent sont trop divers pour qu'un seul mode de régulation prétende sérieusement répondre à l'ensemble des attentes de la société civile. Pris isolément, ni le marché, ni le droit, ni la culture ne sont aptes à fournir de solution suffisante et définitive. Chacun apporte cependant une contribution irremplaçable à la discussion des modalités permettant de conduire à une cohabitation démocratique des territoires.

Géoéthique du culturalisme : la sacralisation de l'identité territoriale

Un grand nombre d'articles publiés dans la presse magazine envisagent le territoire français comme un cadre enchanteur empli de hauts-lieux aux qualités remarquables. Il peut s'agir des paysages naturels, sublimes ou exotiques, mais aussi des vestiges pittoresques et grandioses du passé national. La localisation des premiers répond à une géographie des sensibilités esthétiques qui valorise les vues panoramiques, offrant au lecteur le spectacle des éléments naturels : l'air, le ciel, la terre, l'eau et la vie se croisent dans un mélange harmonieux et impressionnant où la découverte des territoires prend l'allure d'une rencontre exceptionnelle. L'influence romantique qui inspire cette fraction du discours de la presse magazine transparait dans le goût prononcé pour les dimensions imposantes propres aux paysages de rivages et de montagnes. La distribution des lieux de mémoire évoqués par la

presse magazine reprend quant à elle la trame du récit forgé sous la III^e République, insistant sur les principaux épisodes au cours desquels la conscience nationale s'est peu à peu cristallisée, de la Gaule à l'épopée napoléonienne. S'y s'ajoutent désormais les lieux correspondant aux moments de gloire et aux drames du XX^e siècle mais aussi les territoires qui symbolisent les grandes transformations sociales et économiques du pays. Cette géohistoire monumentale est complétée par la description attentive des traditions locales faisant de chaque contrée un territoire autonome et cohérent, inscrit dans le temps long des genres de vie et responsable des caractères régionaux de chaque population. Cette géoéthique culturaliste a pour finalités le partage de significations culturelles et la célébration d'un patrimoine commun autour duquel le lectorat commémore sa propre identité dans la diversité. La réactivation de nombreux stéréotypes dans une forme moderne et adaptée aux pratiques actuelles s'apparente à un enchantement des territoires à l'échelle nationale. Il ne s'agit pas de proposer des descriptions utiles ou adaptées aux attentes matérielles et logistiques de la population mais d'ancrer les territoires dans un cadre merveilleux offert à la contemplation et au plaisir. C'est pourquoi ces représentations géographiques correspondent souvent davantage à des fantasmes hérités, reconstruits et perpétués, qu'à des expériences vécues par les habitants au quotidien. Ces derniers peuvent éventuellement avoir le sentiment d'une dépossession face à l'invasion massive d'images concernant certains aspects des lieux où ils vivent et dans lesquels ils ne se reconnaissent pas nécessairement. Cette fascination pour une géographie rêvée et perpétuellement mise en scène repose, non sur la manipulation des lecteurs, mais sur leur adhésion à des conventions recyclant les traditions dans le cadre d'une économie du tourisme et des loisirs destinée à leur donner une forme profane, multiculturelle et postmoderne, accessible à quiconque accepte de se laisser envoûter par la description des particularismes locaux et régionaux. Une telle patrimonialisation des territoires, aussi artificielle soit-elle, traduit un goût prononcé du lectorat pour le dépaysement et le divertissement géographique. On peut la voir à l'œuvre en particulier dans la presse magazine de découverte comme *Géo* ou *Terre Sauvage* mais aussi la presse d'actualité de droite et du centre (*Le Figaro Magazine*, *Le Point*, *L'Express*). Les enjeux politiques contenus dans ce courant éditorial se limitent à la préservation de l'authenticité, le respect des identités particulières et la sacralisation des héritages. L'inégalité entre les territoires apparaît comme la condition du respect de leur différence et de leur intégrité, les interactions spatiales ne devant pas conduire à la dégradation des particularités locales. Les dispositifs de protection mis en place sont alors présentés comme des manières de préserver une source de plaisir et de

reconnaissance. Rares sont les articles à briser le consensus multiculturel et à mettre en avant les ambiguïtés et les dérives possibles d'une sanctuarisation généralisée des territoires ou d'une vitrification des paysages.

Géoéthique du libéralisme : la marchandisation du territoire

Un autre aspect du débat géoéthique réside dans l'intérêt de l'opinion publique pour les valeurs libérales. Nombreux sont en effet les articles à promouvoir un rapport aux territoires fondé sur la jouissance individuelle, en vertu d'un principe de propriété autorisant chacun à bénéficier librement du capital géographique que sa fortune lui a permis d'accumuler. C'est le cas des articles sur l'évolution des prix d'acquisition des biens immobiliers qui mettent en avant les avantages liés à la propriété individuelle des moyens de résidence. Il en est de même des articles qui insistent sur les opportunités résultant d'un usage personnel des équipements collectifs, qu'ils soient privés comme les stations touristiques ou publics comme les établissements scolaires et hospitaliers. Le cadre de vie s'apparente alors à un ensemble de ressources que tout habitant serait autorisé à exploiter pour parvenir à enrichir son existence et à optimiser son bien-être. Les techniques d'analyses comparatives issues de la gestion par *benchmarking* sont utilisées par les journalistes pour guider les lecteurs et mesurer de façon objective les bienfaits associés aux différents territoires disponibles. Les lieux sont classés et rangés dans des espaces construits selon des logiques rationnelles de marché : l'hétérogénéité spatiale correspond à une offre que les habitants formant une demande peuvent utiliser collectivement pour satisfaire leurs aspirations individuelles. Il en est ainsi du marché immobilier comme du marché des services publics. L'habitation s'apparente à une succession de choix rationnels guidés par le souci de l'utilité individuelle. Les inégalités spatiales laissent entrevoir des avantages comparatifs entre territoires que tout habitant peut mettre à profit pour accroître son propre bien-être. Une telle mise en scène de l'actualité revient à encourager un rapport consumériste aux lieux, lesquels sont placés dans une relation de concurrence censée stimuler la qualité de l'offre et accroître le niveau général de contentement. Toutefois, la géoéthique libérale mobilisée par la presse magazine ne se contente pas de célébrer le droit à profiter de l'espace. Elle s'accompagne aussi souvent d'une lecture utilitaire, sensible aux performances des territoires. L'information géographique ne se limite pas à fournir des données susceptibles de permettre à tout lecteur d'adapter ses propres stratégies d'investissement en fonction de l'état conjoncturel des marchés (trouver le meilleur endroit où acheter, où se divertir, où se soigner, où trouver un emploi). Dans bien des

cas, elle consiste aussi à évaluer les situations géographiques à partir de la mesure de l'utilité agrégée, l'idée sous-jacente étant que la maximisation des satisfactions individuelles traduit un état de bien-être social. Le montant des transactions effectuées à un niveau local est présenté comme le signe de l'inégale capacité des territoires à attirer et à réunir investisseurs et acquéreurs, et donc, à produire de la richesse marchande. Les villes apparaissent alors comme des centres de commutation hiérarchisés en fonction de l'étendue de l'offre de biens et de services qu'elles proposent aux consommateurs. Elles polarisent des champs de production déterminés par leur accès aux marchés. Tous les facteurs qui favorisent l'attractivité et la compétitivité sont présentés comme des atouts dans la course à la croissance de l'activité commerciale. Ainsi, les infrastructures de transport, en facilitant la circulation des richesses et la connexion entre l'offre et la demande, agissent comme un moteur de dynamisme. Les interactions spatiales ont vocation à optimiser la division géographique des activités et l'ajustement du système productif en fonction des potentialités respectives de chaque lieu. Les équipements favorables à l'innovation, qu'elle soit logistique, technique, esthétique ou morale, constituent une promesse d'avantages à terme dans la lutte pour la conquête des nouveaux marchés. La vogue des *clusters*, des pôles de compétitivité, des équipements et des événements culturels ou sportifs s'explique ainsi. Le marketing territorial se présente comme un moyen pour valoriser la notoriété des qualités locales auprès d'une demande extérieure susceptible de représenter une source de revenus complémentaires. Les entraves à la concurrence sont en revanche montrées comme des contraintes regrettables qui briment la liberté des habitants, et qui peuvent inciter les acteurs les plus autonomes et les plus entreprenants à relocaliser légitimement leurs activités vers des secteurs plus favorables. La fiscalité locale est ainsi souvent présentée comme une aliénation que tout habitant serait censé chercher à réduire, l'interférence de la puissance publique dans la réglementation des affaires privées ne devant pas conduire à les décourager. La justice territoriale réside alors dans le respect du droit des habitants à utiliser les moyens qu'ils possèdent pour s'approprier un cadre de vie adapté à leurs attentes, sans qu'ils aient à subir d'autres contraintes que celles que laisse entrevoir le fonctionnement d'un marché libre. Cette géoéthique libertarienne caractérisée par la marchandisation des territoires est particulièrement développée dans la presse économique spécialisée (*Capital*, *L'Expansion*) ainsi que dans les grands généralistes comme *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *Le Point* et *Le Figaro Magazine*.

Géoéthique du constitutionnalisme : le droit à l'équité territoriale

Les valeurs constitutionnalistes, enfin, reposent sur l'idée que la justice territoriale se fonde sur la recherche d'un ordre équitable entre les habitants. On les rencontre dans la presse magazine sous la forme de nombreux jugements négatifs liés à l'existence d'anomalies intolérables. Ce modèle géoéthique préconise la mise en œuvre de nombreuses corrections et une organisation des territoires favorable au développement de libertés égales. Cela suppose la réalisation d'un système administratif orienté vers l'accomplissement des droits que les citoyens reconnaissent publiquement comme fondamentaux : la liberté de se déplacer et de s'installer, d'avoir accès aux soins, à l'éducation, à un logement... La difficulté consiste à définir une liste de ces libertés primaires sur la base d'un consensus par recoupement mais aussi de leur donner une réalité concrète et identifiable par tout citoyen afin que chacun bénéficie de conditions d'existence compatibles avec le respect de ses droits. La puissance publique joue alors un rôle crucial car elle doit corriger les inégalités injustes liées à l'existence de ressources rares en mettant en œuvre un système d'aides publiques donnant à chacun le droit d'être traité comme un égal dans le respect des différences de situation. Il lui revient pour cela d'assurer la répartition équitable des moyens disponibles et des charges nécessaires à l'accomplissement de l'équité. Dans la situation française, plusieurs problèmes suscitent des antagonismes géoéthiques entre les différents courants d'opinion qui structurent le discours de la presse magazine. On s'aperçoit ainsi que la relation que la Nation entretient avec l'étranger pose question, que ce soit vis-à-vis de l'intérêt porté aux expatriés ou des droits à accorder aux immigrés. Ces derniers sont tantôt présentés comme une menace potentielle contre l'intégrité nationale, particulièrement les clandestins, tantôt comme les victimes d'une mondialisation injuste dont les enjeux dépassent le cadre étroit de l'intérêt national. À l'intérieur du territoire, la question de la sécurité apparaît au cours de la période étudiée comme une préoccupation permanente. Il s'agit tout d'abord du désordre provoqué par la récurrence dans certains territoires, en Corse ou dans les banlieues par exemple, de comportements illicites contrevenant au respect des libertés. L'insécurité concerne aussi les risques environnementaux, lesquels suscitent des jugements convergents de la part des journalistes de la presse magazine : les désaccords éventuels portent, non pas sur la forme des menaces (accidents, pollutions, dégradations des écosystèmes), mais sur les remèdes préconisés pour parvenir à une gestion durable des ressources. Un dernier type de

préoccupations, centré sur la répartition équitable des ressources, mobilise l'opinion publique, en particulier la presse de gauche. D'après elle, il ressort que beaucoup d'habitants des villes souffrent d'une pauvreté telle qu'ils ne parviendraient pas à tirer profit des moyens mis à la disposition de tous, y compris de certains services publics comme les équipements scolaires ou hospitaliers, pour vivre d'une façon raisonnablement équitable. Au cours de la période étudiée, la crise du logement urbain apparaît comme le problème le plus préoccupant : à la précarisation des conditions de résidence des plus fragiles, mal logés ou sans abri, provoquée par l'inflation des prix, s'ajoutent des phénomènes d'évitement à l'origine de fractures territoriales multiples qui aboutissent au cloisonnement social et spatial du corps politique. La représentation souvent dramatique des banlieues symbolise cette inquiétude face à l'incapacité des structures d'encadrement public à enrayer les inégalités injustes et tyranniques dont souffrent différentes catégories de la population. Pour une partie de la presse de gauche (*Politis*, *Marianne* et, dans une moindre mesure, *Le Nouvel Observateur*), les villes françaises seraient devenues un enfer néolibéral responsable d'une fragmentation du tissu social, d'une généralisation des atteintes à l'équité territoriale et d'une ghettoïsation des populations les plus pauvres et des minorités culturelles stigmatisés.

La géoéthique constitutionnaliste développée par les médias en appelle donc à deux formes différentes d'intervention publique : la presse de droite et du centre privilégie la sécurisation du cadre de vie alors que la presse de gauche insiste sur la nécessité de développer un système de solidarité et d'assurance sociale réellement favorable aux plus démunis.

Pour une nouvelle responsabilité territoriale

Aucun ordre dominant ne ressort du traitement médiatique de l'actualité territoriale : les lieux sont évoqués les uns à la suite des autres, de façon hétérogène et fragmentée, sans que les valeurs qui leur sont associées reposent sur une base commune. Le débat public n'est pas réductible à un axe dominant. Son contenu subit en permanence les effets de la recombinaison des préoccupations sociales et des clivages idéologiques. Ce constat invalide l'hypothèse d'une théorie générale de l'espace géographique adaptée au fonctionnement des sociétés démocratiques. Le progrès des sociétés libérales et le développement de leurs territoires ne découlent pas d'une fonction sociale de bien-être correspondant à l'application d'un modèle uniforme de régulation mais plutôt de l'adéquation contingente entre les principes qu'une société se donne pour exister en tant que corps politique et les moyens provisoires qu'elle met

en place pour les réaliser. Le discours de la presse magazine ne livre donc aucune solution substantielle. Tout au plus contribue-t-il à faire vivre un cadre pluraliste permettant aux grands courants d'opinion de s'exprimer. On observe ainsi que la diversité des valeurs n'aboutit pas forcément au conflit mais qu'elle peut être source de coopération et de consolidation des territoires. Une région comme la Bretagne, par exemple, peut être valorisée de plusieurs manières, sous les angles variés et complémentaires du culturalisme, du constitutionnalisme et du libertarisme, sans qu'aucun problème majeur ne se pose, faisant du territoire un horizon de coopérations renvoyant à des ordres de grandeur multiples. Il n'y a pas de contradictions absolues entre le fait de souhaiter participer au culte du patrimoine celtique, de bénéficier d'une eau de qualité pour la consommation domestique et d'acquérir un bien immobilier correspondant au capital marchand dont on dispose. Les interférences empiriques entre ces différents objectifs sont, dans de nombreux cas, suffisamment faibles pour considérer que chaque sphère de justice fonctionne sans entrave et de façon autonome conformément au schéma walzerien. Un même territoire peut donc être approprié de façon différente sans que ses habitants en souffrent de façon notable. Lorsqu'ils surviennent, les conflits ne se résument pas forcément à des logiques d'intérêts et l'enjeu pour un État démocratique consiste à encadrer leur régulation dans le respect des principes de base qui le fondent. Le discours géoéthique de la presse magazine laisse pourtant entrevoir un certain nombre d'écueils difficiles à contourner dans le contexte actuel de gouvernance, les dirigeants étant de plus en plus souvent contraints, sinon empêchés, par l'action contre-démocratique de la société civile.

L'action publique est aujourd'hui souvent compliquée par des conflits résultant d'incompatibilités axiologiques, c'est-à-dire d'antagonismes qui concernent, non pas des classes d'habitants aux intérêts divergents, mais des formes de revendications géoéthiques contradictoires, chaque habitant pouvant lui-même être tiraillé entre des aspirations opposées qu'il ne parvient pas toujours à départager et devant lesquelles il peut hésiter. C'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de déterminer un équilibre juste, entre le respect de la propriété privée du cadre de vie et la mise en place de dispositifs destinés à réaliser l'équité territoriale, entre le souhait individuel de profiter d'un accès étendu aux avantages qu'offrent les différents territoires et le souci de garantir l'égalité universelle du droit à vivre quelque part dans des conditions dignes. La presse centriste offre l'illustration de cette tendance spontanée d'une partie significative de l'opinion à emmêler des grandeurs géoéthiques incompatibles faute de cadre intellectuel stable et cohérent. Cette hétérogénéité des préoccupations géoéthiques est

source d'instabilité et d'inconstance. Il suffit que survienne un drame pour que l'ordre des priorités correspondant aux attentes géoéthiques de l'opinion publique soit bouleversé. On a vu un tel processus à l'œuvre lors de la crise des banlieues de l'automne 2005 : alors que les aspirations à une ville plus équitable sont habituellement défendues par une minorité de titres de gauche (*Alternatives économiques, Politis, Marianne*), le reste de la presse magazine, *Le Figaro Magazine* faisant exception, s'est soudainement et massivement engagée de l'invocation de telles valeurs. Un certain nombre de fonctionnements largement admis dans les conditions habituelles (la régulation marchande de l'accès au logement, à la mobilité ou à l'emploi par exemple) sont présentés comme responsables de l'exclusion territoriale de minorités sociales injustement discriminées. La difficulté pour les gouvernants consiste alors à imaginer et à faire accepter de façon démocratique un principe collectif de hiérarchie capable d'ordonner les priorités politiques sans remettre en cause les fondements de la coopération sociale. Les dirigeants ne peuvent espérer légitimer solidement le contenu de leur action sans proposer une vision cohérente de la justice territoriale et prendre le risque de l'exposer au jugement des citoyens en identifiant et en classant les principales menaces qui, selon eux, entravent l'application des valeurs de base du système politique. Rien ne garantit pourtant que les candidats aux charges publiques soient aujourd'hui en mesure de parvenir à remplir une telle mission. Face à l'hétérogénéité et à l'instabilité de l'opinion publique mise en évidence dans ce travail, toute invocation de la volonté générale pour justifier un programme d'aménagement se heurte logiquement à la diversité des aspirations territoriales de la société civile. Les responsables politiques qui s'engagent de façon inflexible dans la voie d'une action réformatrice, au nom de la légitimité que leur confèrent les urnes et par respect des convictions de leurs électeurs statistiquement majoritaires, prennent toujours le risque de cristalliser l'opposition d'une fraction instable de l'opinion tout en donnant prise à leurs adversaires encouragés à défendre les conceptions de la justice territoriale les plus en vogue à ce moment. Le risque est alors celui de l'échec, de la marginalisation et de l'éloignement du pouvoir. C'est pourquoi la tentation est grande de céder à la « *reine du monde* »⁵⁹⁰ et d'essayer de surfer sur les valeurs à la mode pour coller au plus près de l'opinion publique, quitte à prendre des positions géoéthiques successivement contradictoires afin de conserver une bonne cote d'opinion et de se maintenir aux postes à responsabilité. Cette posture démagogique revient à réduire l'action politique à des effets d'annonce séquencés par les

⁵⁹⁰ JULLIARD Jacques (2008) *La Reine du monde : Essai sur la démocratie d'opinion*, collection *café Voltaire*, Flammarion, Paris, 125 p.

soubresauts du débat public, sans chercher à enraciner les projets dans les valeurs fondatrices du corps politique. Cette soumission aux revirements de l'actualité médiatique, lorsqu'elle est adoptée, encourage un activisme tous azimuts destiné à contenter simultanément toutes les fractions de l'opinion, à accumuler les dispositifs censés moderniser l'appareil réglementaire quitte à multiplier les incohérences : cela se manifeste lorsque les responsables prétendent faire de l'action sociale tout en visant la compétitivité, invoquer la solidarité tout en valorisant la concurrence, promouvoir l'égalité des chances et reconnaître les revendications identitaires. Les exemples d'une telle incohérence sont devenus innombrables et, à toutes les échelles, il n'est pas rare que les élus affirment poursuivre des objectifs contradictoires. En matière d'aménagement des territoires, on comprend dès lors comment certaines institutions en arrivent à mener des politiques favorables à l'équité territoriale (politiques de la Ville, du logement social, de mixité résidentielle, de développement durable ou de sécurisation du cadre de vie) tout en cherchant à développer la croissance d'activités marchandes aboutissant à creuser les inégalités injustes ou à laisser le repli communautaire proliférer au nom de la tolérance des identités culturelles.

Le discours des médias contribue ainsi à la fragmentation de l'imaginaire politique et encourage les responsables institutionnels à défendre par contrecoup des objectifs hétérogènes et parfois incompatibles. À terme, cette accumulation de projets déconnectés les uns des autres nuit à leur lisibilité démocratique. L'éparpillement de l'action publique aboutit à sa dissolution et, en retour, il entretient la confusion générale et alimente le risque d'incompréhension entre la société civile et les pouvoirs publics. Dans ces conditions, l'évaluation des politiques territoriales mises en place par les pouvoirs publics est rendue impossible à quiconque ne prédispose pas d'un cadre intellectuel susceptible de générer des interprétations signifiantes. Une telle situation favorise l'indifférence voire la défiance quant aux finalités réelles des réformes entreprises, renforçant la crise de la démocratie évoquée au début de ce mémoire. Le pluralisme de l'opinion contient dès lors le risque d'une ingouvernabilité de la société civile, incapable de se rassembler autour d'un idéal commun et d'agir autrement que par obstruction.

L'opinion agirait ainsi comme un facteur d'inertie, la majorité du corps politique étant attachée à la conservation de l'organisation territoriale actuelle, quand bien même les valeurs constitutionnalistes ne seraient pas pleinement satisfaites : l'analyse du discours géoéthique de la presse magazine montre que toutes les revendications exprimées pour interpréter l'actualité des territoires et juger l'action que les pouvoirs publics mènent à leur égard ne pèsent pas du

même poids. Il existe en effet un équilibre structurel globalement défavorable à la promotion de l'équité territoriale et à un partage plus juste des ressources associées à l'hétérogénéité des lieux. Dans l'ensemble, les géoéthiques libertarienne et culturaliste traduisent une aspiration majoritaire des lecteurs de la presse magazine à la privatisation du cadre de vie renvoyant à l'attrait suscité par la réalisation de soi et la glorification romantique des identités territoriales. La qualité des territoires dépend de leur capacité à donner du sens à l'existence des habitants, à satisfaire leurs besoins d'identité et de reconnaissance sociale, leurs aspirations hédonistes aux plaisirs, individuels ou collectifs, à leur fournir l'occasion de profiter d'un cadre de vie privée agréable et enrichissant. L'intervention des pouvoirs publics n'est pas directement nécessaire : tout au plus est-elle susceptible de favoriser ou de gêner la société civile dans le développement spontané des territoires qu'elle construit pour renforcer son identité culturelle et sa richesse marchande. Il en va différemment des préoccupations qui traversent la géoéthique constitutionnaliste : nombre de situations géographiques sont décrites comme des injustices que la société civile ne parvient pas spontanément à régler. L'État apparaît alors comme une instance de régulation incontournable, notamment lorsque l'accès aux biens premiers n'est plus garanti : la sécurité, les soins, l'éducation, le logement... éventuellement l'emploi. Toute action redistributive de la puissance publique en faveur d'une plus grande équité suppose la perturbation des équilibres géoéthiques antérieurs, c'est-à-dire notamment l'altération des conditions de valorisation que les cultures et les marchés offrent spontanément aux habitants. Or, on s'aperçoit que les frustrations constitutionnalistes exprimées dans la presse magazine à travers la dénonciation des entraves pesant sur le développement de l'équité territoriale ne mobilisent qu'une fraction marginale de l'opinion, incarnée par les titres de gauche, la presse de droite et du centre ne les défendant que de façon intermittente. Cette situation ne résulte pas seulement de l'irritation des lecteurs et des électeurs de gauche face aux politiques de droite menées par le gouvernement et les parlementaires depuis l'alternance de 2002 : aux échelles locale et régionale, où les collectivités territoriales tenues par des majorités de gauche sont nombreuses, l'action publique en faveur de l'équité fait également l'objet de critiques sévères comme celles que l'on peut lire dans *Politis* ou *Marianne* à propos de la crise urbaine. À l'exception de cette frange marginale, le lectorat de la presse magazine s'enferme donc dans une représentation contradictoire des territoires : l'objectif d'équité ne bénéficie d'aucune priorité, surgissant occasionnellement lors de drames, mais sans jamais que l'identification de certains facteurs comme responsables des discriminations les plus injustes (le marché résidentiel, les sentiments identitaires) aboutisse à

remettre en cause l'attachement spontané de la majorité de l'opinion publique aux valeurs libertariennes et culturalistes. On constate donc que si elle est une condition d'épanouissement de la vie démocratique, la communication de masse et le développement de la sphère publique de discussion ne conduisent spontanément à la dissipation des impensés géoéthiques qui structurent les sociétés libérales. Sauf à nourrir l'espoir cynique que des catastrophes bousculent la tranquillité du peuple et éveillent la conscience géoéthique des citoyens, on voit mal comment l'aspiration générale à l'autonomie liée au respect des identités et de la propriété privée des moyens d'habitation peut aujourd'hui dispenser les autorités de développer un discours symétrique sur la participation et la responsabilisation des citoyens, faisant appel à la rénovation des valeurs constitutionnalistes sans lesquelles le concept d'intérêt général perd toute consistance. Seul l'investissement dans une forme actualisée de républicanisme libéral me paraît apte à sortir aujourd'hui la démocratie d'opinion de la défiance, du consumérisme, de la démagogie et de l'ingouvernabilité. Cela signifie qu'il ne suffit pas seulement d'encourager symboliquement la participation civique des habitants aux affaires locales dans le cadre d'une gouvernance décentralisée qui, au fond, n'a pas plus de sens que les politiques nationales tout en accroissant la confusion et en compliquant les processus de décision⁵⁹¹. Il convient aussi d'interpeller et d'impliquer les citoyens sur les grands enjeux nationaux en leur permettant de s'approprier le processus délibératif, de soumettre au jugement collectif leurs propres valeurs géoéthiques et de mesurer les efforts qu'ils accomplissent pour les réaliser. Cela suppose, entre autres, une réorganisation du débat public en faveur d'une plus grande interactivité, libérant la prise de parole et permettant l'expression et la rencontre d'avis issus d'horizons divers. Cette tâche n'incombe pas seulement aux élus mais concerne l'ensemble des citoyens, aussi bien les journalistes que les experts, les intellectuels, les militants, les professionnels ou les usagers. Le développement massif des médias participatifs accredit la possibilité de telles perspectives. Il convient aussi d'assurer une meilleure couverture médiatique des politiques publiques, de rendre les réformes plus transparentes et les projets plus lisibles sur un plan éthique afin que chacun puisse y voir l'application du bien commun et non la défense d'intérêts catégoriels ou de manipulations clientélistes, de montrer avec plus de clarté comment les efforts demandés à la société civile se traduisent par des aides réelles et justes. Le modèle d'un aménagement

⁵⁹¹ Ce constat n'aboutit pas à disqualifier la décentralisation mais simplement à rappeler que les élections locales ne pourront conférer un caractère démocratique à cette nouvelle gouvernance territoriale sans qu'un débat public ne les accompagne aux échelles correspondantes.

technocratique des territoires, quelle que soit l'échelle concernée, semble être arrivé au terme de ce qu'il pouvait politiquement apporter.

Le gouvernement reste donc possible à condition de stimuler la conscience géoéthique des citoyens par l'animation permanente d'un débat éclairant, à l'intérieur duquel les différentes options envisagées sont clairement posées et où chacun puisse défendre une hiérarchie cohérente entre les priorités géoéthiques dans lesquelles il entrevoit une forme de bien commun. Cela revient à permettre à chacun de se positionner de façon consciente et réfléchie par rapport aux différents courants idéologiques qui traversent le débat public. Les efforts menés dans ce travail montrent pourtant qu'il ne s'agit pas d'une tâche évidente. Cela signifie que les géographes soucieux de contribuer au développement des territoires doivent désormais placer leurs compétences au service d'une appropriation populaire des savoirs géographiques, en donnant à comprendre la dimension technique des problèmes territoriaux qui mobilisent l'opinion publique tout en insistant sur les enjeux éthiques des différentes options envisagées pour y répondre. Sauf à croire que la recherche scientifique se destinerait à dévoiler les lois secrètes de la nature, un tel constat implique que les spécialistes de géographie ne peuvent plus se contenter de mettre en évidence des processus et des mécanismes sans s'interroger sur les enjeux politiques que ces derniers contiennent, sans qu'ils discutent la pertinence géoéthique des postulats à partir desquels ils construisent leurs modèles, sans qu'ils intègrent, explicitent et débattent des soubassements idéologiques des programmes défendus par leurs commanditaires. Le pluralisme de l'opinion publique, l'indétermination de la société civile, le pragmatisme des autorités démocratiques exigent que les géographes sortent de la réserve dans laquelle ils ont historiquement tenu leur discipline pour entrer dans le débat géoéthique et dans la discussion politique des finalités sociales de la territorialisation. Nombre d'historiens, de philosophes, d'économistes ou de sociologues assument aujourd'hui le caractère idéologiquement situé des cadres d'interprétation qu'ils mobilisent pour produire un savoir scientifique spécifique : en proposant un discours intellectuel, engagé et accessible sur la cité, ils contribuent à la visibilité de leur discipline dans le grand public tout en permettant aux citoyens impliqués dans la vie démocratique de s'approprier la dimension éthique des enjeux politiques de l'actualité. C'est pourquoi je crois que la géographie ne doit pas s'enfermer dans la logique de l'expertise instaurée par l'économie des appels d'offre. Elle doit devenir, ou redevenir, une science pleinement

engagée dans le débat public, une « *science morale et politique* »⁵⁹² qui traite de l'actualité territoriale sans nier la diversité des valeurs et les contradictions qui les opposent : la mondialisation, le développement durable, la gestion des ressources, le bien-être, les mobilités ou la cohabitation constituent des problèmes complexes, renvoyant à des valeurs géoéthiques souvent antagonistes. La géographie n'a pas vocation à les étouffer derrière un discours lénifiant et consensuel en comptant sur la bonne volonté de chacun. Elle n'a pas non plus pour mission de servir et de justifier un quelconque discours officiel mais doit au contraire éclairer la diversité des options possibles et les livrer à l'appréciation critique du plus grand nombre. C'est donc par un investissement accentué en faveur d'une pédagogie civique intégrant la variété des choix que la géographie pourra, me semble-t-il, renouveler son programme scientifique.

Pour une géoéthique globale

Dans ce mémoire, les questions géographiques abordées concernent des problèmes internes au cadre national, notamment car cet échelon structure fortement l'organisation du débat public en France. Il n'en reste pas moins que les transformations introduites par la mondialisation interfèrent inévitablement avec les possibilités d'action des différents partenaires aux échelles subnationales. Il serait absurde d'envisager une politique de justice redistributive d'inspiration constitutionnaliste, par exemple, sans intégrer l'existence de flux transnationaux autorisant les acteurs à jouer sur les avantages comparatifs offerts par les différents systèmes nationaux d'aides et de contributions publiques. En ce sens, le Monde constitue aujourd'hui un horizon inévitable qu'il convient d'intégrer dans tout projet d'aménagement local, régional ou national. La représentation que les acteurs se font de la place qu'ils occupent dans ce monde conditionne leur imaginaire et leurs aspirations⁵⁹³. Dès lors, il pourrait être opportun, pour compléter l'étude proposée ici, d'analyser comment le débat public français laisse transparaître des représentations divergentes du Monde afin de cerner comment l'opinion publique conçoit l'intégration géoéthique de la nation dans la mondialisation, d'identifier les valeurs géographiques mobilisées par les médias pour interpréter les transformations globales du système-monde et proposer un portrait critique de

⁵⁹² DEBARBIEUX Bernard (2000) « Propositions pour une géographie morale et politique », *L'Espace géographique*, n° 2, Paris, p. 186-187.

⁵⁹³ CUNNINGHAM-SABOT Isabelle, BAUELLE Guy (2008) « **La mondialisation vue de France et des États-Unis : discussion sémantique contre débat médiatique** », *L'Information géographique*, Armand Colin, Paris, p. 9-16.

la situation internationale, de décrire les moyens dont semblent disposer les différents acteurs impliqués, les gouvernements, les entreprises, les salariés, les migrants ou les autorités spirituelles pour promouvoir leurs conceptions d'un Monde juste. La méthode géoéthique définie et appliquée au cours de cette enquête présente l'avantage d'être utilisable à toutes les échelles, pour n'importe quel territoire, à condition que les circonstances nécessaires à l'organisation d'un débat public ouvert, pluraliste et contradictoire soient réunies. Les modèles d'argumentation géoéthique définis dans ce travail - le libertarisme, le culturalisme, le constitutionnalisme et le perfectionnisme - peuvent, par exemple, être réinvestis pour analyser les différentes représentations du Monde développées dans le débat public.

Tout projet territorial formulé de façon démocratique peut donc faire l'objet d'une lecture géoéthique visant à expliciter les soubassements axiologiques employés pour justifier son contenu. L'intérêt d'une telle démarche consiste à révéler la signification politique des positions défendues par les interlocuteurs et des choix arrêtés par les décideurs. Elle permet de sortir le discours géographique de l'ordre, de la nécessité et du fatalisme pour le replacer au cœur d'une discussion fondée sur le respect des opinions. J'ai essayé de démontrer ici, à partir d'un large corpus de données, que le débat public ne répondait à aucune logique dominante mais qu'il concernait des situations géographiques très variées et qu'il était structuré de façon pluraliste par des courants d'opinions contradictoires. La géoéthique peut tout aussi bien être utilisée dans le cadre de débats plus spécifiques afin de modéliser les postures idéologiques adoptées par les différents acteurs, d'analyser les incompatibilités mais aussi de dégager des possibilités de coexistence.

UNIVERSITÉ DE ROUEN
Ecole Doctorale Savoirs Critique Expertises

Doctorat de Géographie

Thèse soutenue publiquement par
BRENNETOT Arnaud

**GÉOÉTHIQUE DU TERRITOIRE. LE DÉBAT PUBLIC TERRITORIAL
À TRAVERS LA PRESSE MAGAZINE D'OPINION EN FRANCE**

TOME II



Thèse dirigée par M. Michel BUSSI

Soutenue le 2 juin 2009.

Composition du jury :

M. Bernard BRET,

Professeur de géographie, Université de Lyon III, CRGA, UMR 5600 « Environnement, Ville, Société ».

M. Michel BUSSI,

Professeur de géographie, Université de Rouen, laboratoire MTG, UMR CNRS 6266 IDEES.

M. Jean-Marie CHARON,

Sociologue, Ingénieur d'études CNRS, laboratoire CEMS-EHESS.

M. Bernard DEBARBIEUX,

Professeur ordinaire de géographie, Université de Genève, laboratoire « Montagnes : connaissances et politiques ».

M. Bernard ELISSALDE,

Professeur de géographie, Université de Rouen, laboratoire MTG, UMR CNRS 6266 IDEES.

M. Armand FRÉMONT,

Géographe, ancien recteur d'académie.

Sommaire

TOME I

Introduction générale	13
Chapitre 1. La Géographie comme discours politique	35
Chapitre 2. Médias d’opinion et débat public en démocratie. L’exemple de la presse magazine d’information générale en France	105
Chapitre 3. Une géographie de la France à travers la presse magazine	271
Chapitre 4. Pour la géoéthique. Éléments pour une critique du jugement géographique	353
Chapitre 5. Géoéthique du débat public. L’Exemple de la presse magazine en France	441
Chapitre 6. Géoéthique de la presse constitutionnaliste en France. La quête d’un territoire équitable	595
Conclusion générale	805

TOME II

Bibliographie	829
Annexes	859
Table des matières	1003

Bibliographie générale

Bibliographie générale

- ADAM Jean-Michel (1992) *Les Textes : types et prototypes*, Nathan, Paris, 223 p.
- ALBERT Pierre (2002) *La Presse*, collection Que sais-je ? n° 414, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- ALBERT Pierre (1990) *La Presse française*, La Documentation française, Paris, 175 p.
- ALGAN Yann, CAHUC Pierre (2007) *La Société de défiance, Comment le modèle social français s'autodétruit*, Éditions rue d'Ulm, Paris, 104 p.
- ANDRÉ Yves, BAILLY Antoine S., FERRAS Robert, GUÉRIN Jean-Pierre, GUMUCHIAN Hervé (1989) *Représenter l'espace. L'imaginaire spatial à l'école*, Anthropos, Paris, 227 p.
- ANGUS Cameron (2005) "Geographies of welfare and exclusion: initial report", *Progress in Human Geography*, volume 29, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 194-203.
- ARENDRT Hannah (1961, rééd. 2002) *La Condition de l'Homme moderne*, collection Agora des classiques, Pocket, Paris, 406 p.
- ARENDRT Hannah (1951) *Le système totalitaire : Les origines du totalitarisme*, Le Seuil, Paris, 1 031 p.
- ARNSPERGER Christian, VAN PARIJS (2000) *Éthique économique et sociale*, collection Repères, n° 300, La Découverte, Paris, 128 p.
- ARTHUS-BERTRAND Yann (2000) *La Terre vue du ciel*, Éditions de La Martinière, Paris, 435 p.
- AUDARD Catherine (2004) *John Rawls, politique et métaphysique*, collection Débats philosophiques, Presses Universitaires de France, Paris, 177 p.
- AUGUSTIN Jean-Pierre, MALAURIE Christian (1997) « Le territoire-monde du surf - Diffusion, médias et énonciation », *Géographie et Culture*, n° 21, Paris, p. 119-130.
- BADARIOTTI Dominique, BUSSI Michel (2004) *Pour une nouvelle géographie du politique, Territoire – Démocratie – Élections*, collection Villes-Géographie, Anthropos, Paris, 302 p.
- BAILLY Antoine S. (1995) « Introduction au débat : perspectives en géographie de l'information et de la communication », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 15-20.
- BAILLY Antoine S., RACINE Jean-Bernard (1988) « Qualité de la vie, bien-être et indicateurs sociaux et disparités territoriales », *L'Espace Géographique*, tome 17, n° 3, Paris, p. 161-240.
- BAILLY Antoine S. (1984) *Les Concepts de la géographie humaine*, Masson, Paris, 263 p.
- BAILLY Antoine S. (1981) *La Géographie du bien-être*, collection Espace et liberté, Presses Universitaires de France, Paris, 240 p.
- BALLARINI Loïc (2008) « Presse locale, un média de diversion », *Réseaux*, volume 148-149, n° 2, Paris, p. 405-426.
- BALLE François (2001) *Médias et sociétés*, Montchrétien, Paris, 794 p.
- BARNETT Clive (2003) *Culture and Democracy: Media, Space, and Representation*, The University of Alabama Press, Birmingham, 288 p.

- BARRAT Jacques (1992) *Géographie économique des médias, Médias et développement*, Litec, Paris, 526 p.
- BATTIAU M. (2001) « Les usines à traiter l'information. Un nouvel enjeu pour le développement des territoires », *Hommes et Terres du Nord*, Lille, n° 1, p. 17-22.
- BAUELLE Guy, GUY Catherine (2004) *Le Projet européen*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 174 p.
- BAUDOIN Jean (2002) *Les Idées politiques contemporaines*, collection Didact Sciences Politiques, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 207 p.
- BAUDOIN Jean (1998) *Introduction à la sociologie politique*, collection Essais, Le Seuil, Paris, p. 164.
- BAVOUX Jean-Jacques (2002) *La Géographie*, collection U, Armand Colin, Paris, 240 p.
- BÉDARD Mario (2002) « Une Typologie du haut-lieu, ou la quadrature du géosymbole », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, n° 127, Laval, p. 49-74.
- BÉDARD Mario (2000) « Être géographe par-delà la Modernité. Plaidoyer pour un renouveau paradigmatique », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 44, n° 122, Laval, p. 211-227.
- BEN HASSINE Adel (2001) « Internet en Tunisie », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, n° 1, Paris, p. 11-16.
- BENKO Georges, STROHMAYER Ulf (2004) *Horizons géographiques*, collection D'autre part, Bréal, Paris, 350 p.
- BENOIT Jean-Marie, BENOIT Philippe (1989) *Décentralisation à l'affiche. La communication publicitaire des villes, départements et régions*, Nathan/Agora/Ipsos, Paris, 226 p.
- BENOIT Jean-Marie, BENOIT Philippe, PUCCI Daniel (2002) *La France à 20 minutes, La Révolution de la proximité*, Belin, Paris, 271 p.
- BERDOULAY Vincent, DA COSTA GOMES Paulo C., LOLIVE Jacques (2004) *L'Espace public à l'épreuve, Régressions et émergences*, MSHA, Pessac, 226 p.
- BERDOULAY Vincent (2000) *Le retour du refoulé. Les avatars modernes du récit* in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 352 p.
- BERDOULAY Vincent (1988) *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique*, édition du CNRS, Paris, 106 p.
- BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (1966, rééd. 1997) *La Construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris, 296 p.
- BERNARD E. (2001) « La transmission internet par satellite et l'Afrique : matérialité du système », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, n° 1, Paris,
- BERNIER Marc-François (2004) *Éthique et déontologie du journalisme*, Presses de l'université de Laval, Sainte-Foy, Québec, 410 p.
- BERQUE Augustin, BONNIN Philippe, GHORRA-GOBIN Cynthia (2006) *La Ville insoutenable*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 370 p.
- BERQUE Augustin (2003) « Lieu 1 », *EspacesTemps.net*.
- BERQUE Augustin (2002) « L'Habitat insoutenable. Recherche sur l'histoire de la désurbanité », *L'Espace géographique*, tome 31, n° 3, Paris, p. 241-252.

- BERQUE Augustin (2000) *Écoumène : introduction à l'étude des milieux humains*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 272 p.
- BERQUE Augustin (1996) *Être humains sur la terre*, collection le Débat, Gallimard, Paris, 212 p.
- BERQUE Augustin (1995) *Les Raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan, Paris, 190 p.
- BERQUE Augustin, CONAN Michel, DONADIEU Pierre, LASSUS Bernard, ROGER Alain (1994) *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, collection Pays/Paysage, Champ Vallon, Seyssel, 130 p.
- BERQUE Augustin (1990) *Médiancé, de milieux en paysages*, collection Géographiques, Reclus, Montpellier, 160 p.
- BERTIN Jacques (1967) *Sémiologie graphique : Les diagrammes, les réseaux, les cartes*, Gauthiers-Villars, Paris, 435 p.
- BESSE Jean-Marc (2006) « L'espace public : espace politique et paysage familial », *Rencontres de l'espace public*, Lille, 18 p.
- BESSE Jean-Marc (2006) « Cartographie et pensée visuelle. Réflexions sur la schématisation graphique », Journée d'étude organisée dans le cadre du programme *Expériences de terrain et compétences cartographiques*, Maison Interuniversitaire des Sciences de l'homme, Agence Nationale de la Recherche, Strasbourg, 19 p.
- BESSE Jean-Marc (2005) « La géographie dans le mouvement des sciences au tournant du siècle », Colloque *Autour de 1905 : Élisée Reclus – Paul Vidal de la Blache. Le géographe, la cité et le monde*, Montpellier, 11 p.
- BESSE Jean-Marc (1997) *Les Sens de la nature dans les discours philosophiques* in BESSE Jean-Marc et ROUSSEL Isabelle, *Environnement, Représentations et concepts de la nature*, L'Harmattan, Paris, 240 p.
- BILLARD Gérald, CHEVALIER Jacques, MADORÉ François (2005) *Ville fermée, ville surveillée*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 242 p.
- BILLARD Gérald (2000) *Citoyenneté, planification et gouvernement urbains aux États-Unis*, L'Harmattan, Paris, 295 p.
- BLANDIN Claire (2004) « Ne quittez pas L'Express ! », *Le Temps des Médias*, volume 3, n°2, Paris, p. 60-73.
- BLONDIAUX Loïc (2008) *Le nouvel esprit de la démocratie : Actualité de la démocratie participative*, La république des idées, Le Seuil, Paris, 109 p.
- BLONDIAUX Loïc (2007) « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, volume 50, n° 2, Paris, p. 118-129.
- BLONDIAUX Loïc (2004) « Le nouveau régime des opinions. Naissance de l'enquête par sondage », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, volume 22, n° 1, Paris, p. 161-171.
- BLONDIAUX Loïc (1998) *La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Le Seuil, Paris, 601 p.
- BOCHET Béatrice, RACINE Jean-Bernard (2002) « Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une

- géographie sensible autant que rigoureuse », *Géocarrefour*, Volume 77, n° 2, Lyon, p. 117-132.
- BOLLHÖFER Bjorn (2006) « Télévision et images géographiques : la ville de Cologne dans les séries policières », *Géographie et cultures*, n° 60, Paris, p. 39-56.
- BOLLIET Dominique, SCHMITT Jean-Pierre (2002) *La Socialisation*, collection Thèmes & Débats, Bréal, Paris, 124 p.
- BOLTANSKI Luc, CHIAPALLO Ève (1999) *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, collection nrf essais, Gallimard, Paris, 843 p.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent (1991) *De la Justification. Les économies de la grandeur*, collection nrf essais, Gallimard, Paris, 493 p.
- BOLTANSKI Luc (1982) *Les Cadres : La formation d'un groupe social*, Les Éditions de Minuit, Paris, 523 p.
- BONNEMAISON Joël (2001) *La Géographie culturelle*, CTHS, Paris, 152 p.
- BONVIN Jean-Michel, FARVAQUE Nicolas (2008) *Amartya Sen, Une politique de la liberté*, collection Le Bien Commun, Michalon, Paris, 130 p.
- BONVILLE Jean de (2000) *L'Analyse de contenu des médias, De la problématique au traitement statistique*, collection Culture & Communication, De Boeck Université, Bruxelles, 452 p.
- BOTHOREL Jean (2005) *Celui qui voulait tout changer : Les années JJSS*, Hors collection, Robert Laffont, Paris, 478 p.
- BOUCHINDHOMME Christian (2002) *Vocabulaire de Jürgen Habermas*, Ellipses Marketing, Paris, 110 p.
- BOURDIEU Pierre (1996) *Sur la télévision, L'emprise du journalisme*, collection Liber, Raisons d'agir, Paris, 95 p.
- BOURDIEU Pierre (1979) *La Distinction, Critique sociale du jugement*, collection Le Sens Commun, Les Éditions de Minuit, Paris, 670 p.
- BOURDIEU Pierre (1973) « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318, Paris, p. 1 292-1 309.
- BRAUD Philippe (1997) *La Démocratie politique*, collection Points, Le Seuil, Paris, 250 p.
- BRAUDEL Fernand (1979) *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e – XVIII^e siècles*, *Les Structures du quotidien (tome 1)*, *Le Temps du monde (tome 2)* et *Les Jeux de l'échange (tome 3)*, Armand Colin, Paris, 1 200 p.
- BRENNETOT Arnaud (2008) « Optimum territorial et théories de la justice », Colloque Géopoint 2008, 17^{ème} Biennale de Géographie d'Avignon, « *Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales* », Avignon, 8 p.
- BRENNETOT Arnaud (2008) « L'apport des théories de la justice à l'interprétation des valeurs géographiques - L'exemple de la presse magazine en France », Colloque International *Justices et injustices spatiales*, Université Paris X-Nanterre.
- BRENNETOT Arnaud (2007) « Faut-il oublier Frank Lloyd Wright ? », *Cybergeo*, E-Topiques.
- BRENNETOT Arnaud (2006) *Penser la justice territoriale*, École d'été de géographie sociale, UMR 6590 ESO Espaces et Sociétés, Rennes.

- BRENNETOT Arnaud (2004) « Des festivals pour animer des territoires », *Annales de géographie*, n° 635/2, Armand Colin, Paris, p. 29-50.
- BRENNETOT Arnaud (2004) *Palmarès et territoires. Pour une approche communicationnelle de la géographie*, Mémoire de DEA sous la direction de Michel BUSSI, Université de Rouen, 150 p.
- BRET Bernard (2008) « Équité territoriale », *Hypergeo*.
- BRET Bernard (2006) « Inégalité sociale et cohésion territoriale, pour une lecture rawlsienne du territoire brésilien », *Géocarrefour*, volume 83, n° 2, Lyon, p. 183-191.
- BRET Bernard (2002) « Justice et territoire une réflexion à partir du cas brésilien », *Strates*, n° Hors-série.
- BRET Bernard (2001) « Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. À propos du Nordeste du Brésil », *L'Information géographique*, volume 65, Paris, p. 193-218.
- BRET Bernard (2000) *Justice et Territoire, essai d'interprétation du Nordeste du Brésil*, thèse d'État, Université Paris I, 2 t., 683 p.
- BRET Bernard (1996) « Les inégalités : une question de géographie politique », *L'Information géographique*, volume 60, Paris, p. 10-19.
- BRETON Philippe (2005) « La "société de la connaissance" : généalogie d'une double réduction », *Éducation et Sociétés*, n° 15, Paris, p. 50.
- BRETON Philippe, PROULX Serge (2002) *L'Explosion de la communication à l'aube du XXI^e siècle*, collection Sciences et sociétés, La Découverte, Paris, 390 p.
- BRETON Philippe (1996) *L'Argumentation dans la communication*, collection Repères, La Découverte, Paris, 122 p.
- BRUGIDOU Mathieu (2008) *L'Opinion et ses publics, Une approche pragmatiste de l'opinion publique*, Les Presses de SciencesPo, Paris, 218 p.
- BRUNEL Sylvie (2007) « Qu'est-ce que la mondialisation », *Sciences humaines*, n° 180, Paris, p. 25-28.
- BRUNEL Sylvie (2006) *La Planète disneylandisée* :, Sciences humaines, Paris, 275 p.
- BRUNEL Sylvie (2005) « Les ambiguïtés du développement durable », *Sciences Humaines*, Hors-série n° 49, Paris, p. 84-87.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert, THÉRY Hervé (1992) *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus - La Documentation française, Paris, 518 p.
- BRUNET Roger (1987) *La Carte, mode d'emploi*, Fayard/GIP Reclus, Paris, 269 p.
- BUSSI Michel (2007) « Pour une géographie de la démocratie : la géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? », *L'Espace politique*, n° 1, p. 17-36.
- BUSSI Michel (22 mars 2004) « Cantonales : un scrutin masqué », *Libération*.
- BUSSI Michel, DEBAURAIN Hélène, FREIRE-DIAZ Sylviano (2001) « Presse locale et organisations territoriales : la Presse Hebdomadaire Régionale », *Annales de géographie*, n° 619/2, Paris, p. 284-302.
- BUSSI Michel (2001) « Géographie, démocratie, participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », *Géocarrefour*, vol 76, n° 3, Lyon, p. 265-272.

- BUSSI Michel (2001) *Démocratie électorale et développement local*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Rouen, 687 p.
- CANTO-SPERBER Monique, OGIEN Ruwen (2004) *La Philosophie morale*, collection Que sais-je ? n° 3 696, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- CARLE Christian (2002) *Libéralisme et paysage, Réflexions sur l'état des paysages français*, La Passion, Paris, 79 p.
- CARON Claude, ROCHE Stéphane (2001) « Vers une typologie des représentations spatiales », *L'Espace géographique*, tome 30, n° 1, Paris, p. 1-13.
- CASSÉ Marie-Claude (1995) « Réseaux de télécommunication et production de territoire », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 61-82.
- CASTELLS Manuel (2002) *La Galaxie Internet*, Fayard, Paris, 368 p.
- CERTEAU Michel de (1990 et 1994) *L'Invention du quotidien, tome 1 Arts de faire, tome 2, Habiter Cuisiner*, collection folio essais, Gallimard, Paris, 347 et 415 p.
- CHAMPAGNE Patrick (1990) *Faire l'opinion, Le nouveau jeu politique*, collection Le Sens commun, Les Éditions de Minuit, Paris, 319 p.
- CHARAUDEAU Patrick (2005) *Les médias et l'information, L'impossible transparence du discours*, collection Médias Recherches, De Boeck, Bruxelles, 250 p.
- CHARON Jean-Marie (2007) *Le Journalisme*, Milan, Toulouse, 66 p.
- CHARON Jean-Marie (2007) *Les journalistes et leur public : le grand malentendu*, collection Comprendre les médias, Vuibert, Paris, 250 p.
- CHARON Jean-Marie, RIEFFEL Rémy (2001) « Présentation », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 9-16.
- CHARON Jean-Marie (2003) *Les médias en France*, collection Repères, La Découverte, Paris, 130 p.
- CHARON Jean-Marie (2001) « La presse magazine. Un média à part entière ? », *Réseaux* 2001/1, n° 105, Paris, p. 53-78.
- CHARON Jean-Marie (1999) *La Presse magazine*, collection Repères, La Découverte, Paris, 130 p.
- CHARON Jean-Marie, MERCIER Arnaud (1996) *Les immigrés et les Français d'origine étrangère dans la presse magazine*, Observatoire des pratiques et des métiers de la presse, 60 p.
- CHARON Jean-Marie (1991) *La Presse en France, de 1945 à nos jours*, collection Points, Le Seuil, Paris, 416 p.
- CHIVALLON Christine, RAGOUET Pascal, SAMERS Michael (1999) *Discours scientifiques et contextes culturels, Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Bordeaux, 331 p.
- CHOMSKY Noam, FOUCAULT Michel (2006) *De la Nature humaine : justice et pouvoir*, L'Herne, Paris, 114 p.
- CHOMSKY Noam, MACCHESNEY Robert, BEAUCHAMP Colette (2005) *Propagande, médias et démocratie*, Écosociété, Paris, 202 p.

- CHOMSKY Noam (2003) *La Fabrique de l'opinion publique*, Le Serpent à plumes, Paris, 330 p.
- CHOUËIRI Raja (2006) « Les télévisions privées libanaises, vecteurs d'identités politiques et confessionnelles », *Géographie et cultures*, n° 60, Paris, p. 19-38.
- CICILLE Patricia, ROZENBLAT Céline (2003) *Les Villes européennes, Analyse comparative*, La Documentation française-DATAR, Paris, 94 p.
- CLAVAL Paul (1995) « Les Problématiques géographiques de la communication », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 31-46.
- CLAVAL Paul (1979) *Espace et Pouvoir*, Presses Universitaires de France, Paris, 261 p.
- CLAVAL Paul (1974). « La géographie et la perception de l'espace », *L'Espace géographique*, tome 3, n° 3, Paris, p. 179-187.
- CLERC Pascal (2002) *La culture scolaire en géographie, Le Monde dans la classe*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 119.
- CLOKE Paul (2002) "Deliver us from evil? Prospects for living ethically and acting politically in human geography", *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 587-604.
- CLUB DE ROME – Rapport MEADOWS (1972) *Halte à la croissance ?*, collection Écologie, Fayard, Paris, 316 p.
- COLIN Denis (2001) *Morale et justice sociale*, Le Seuil, Paris, 496 p.
- COMETTI Jean-Pierre (2005) « Richard Rorty, L'ironiste libéral », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série n° 57, « 25 grands penseurs du monde entier », Paris, p. 94-97.
- COMETTI Jean-Pierre (2005) « L'Imbrication des faits et des valeurs », *Sciences et avenir*, Hors-série n° 144, Paris, p. 41.
- CORBIN Alain (2001) *L'Homme dans le paysage*, Textuel, Paris, 190 p.
- CORBIN Alain (1982, rééd. 1988) *Le Miasme et la jonquille*, collection Champs, Flammarion, Paris, 336 p.
- CORBRIDGE Stuart (1993) "Marxism, modernities, and moralities: development praxis and the claims of distant strangers" *Environment and Planning D*, vol. 11 p. 449-472.
- COSGROVE Denis (2003) *Apollo's Eye: A Cartographic Genealogy of the Earth in the Western Imagination*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 352 p.
- COSGROVE Denis (1994) "Contested global visions: One-world, whole-earth and the Apollo space photographs", *Annals of the Association of American Geographers*, volume 84, n° 2, p. 270-294.
- COULON Alain (1987) *L'Ethnométhodologie*, collection Que sais-je ? n° 2 393, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- CRAMPTON Jeremy W. (2001) "Maps as social constructions: power, communication and visualization", *Progress in Human Geography*, Vol. 25, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 235-252.
- CRÉPON Marc, STIEGLER Bernard (2007) *De la Démocratie participative, Fondements et limites*, Mille et une nuits, Paris, 122 p.

- CUCHE Denys (1996) *La Notion de culture dans les sciences sociales*, collection Repères, La Découverte, Paris, 128 p.
- CUNNINGHAM-SABOT Isabelle, BAUDELLE Guy (2008) « La mondialisation vue de France et des États-Unis : discussion sémantique contre débat médiatique », *L'Information géographique*, volume 72, n° 2, Armand Colin, Paris, p. 9-16.
- CUSSET Yves (2001) *Habermas, L'Espoir de la discussion*, collection Le Bien commun, Michalon, Paris, 128 p.
- CUTCHIN Malcom P. (2002) "Ethics and geography: continuity and emerging syntheses", *Progress in Human Geography*, Volume 26, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 656-664.
- DAMON Julien (2004) « La question SDF au prisme des médias », *Espaces et sociétés*, volume 116-117, n° 1-2, Toulouse, p. 93-110.
- DANIEL Sara (2005) « Martha Nussbaum, Une avocate de l'humanité », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série n° 57, « 25 grands penseurs du monde entier », Paris, p. 70-73.
- DARDEL Éric (1952) *L'Homme et la Terre, nature de la réalité géographique*, Presses Universitaires de France, Paris, 199 p.
- DAVEZIES Laurent (2008) *La République et ses territoires, La circulation invisible des richesses*, La République des idées, Le Seuil, 114 p.
- DAVIS Mike (2006) *Le Pire des mondes possibles, De l'explosion urbaine au bidonville global*, La Découverte, Paris, 249 p.
- DAVIS Mike (1991, rééd. 2007) *City of Quartz : Los Angeles, capitale du futur*, La Découverte, Paris, 391 p.
- DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (2009) *Territoires, territorialité, territorialisation : Controverses et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 228 p.
- DEBARBIEUX Bernard (2006) « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographique », *L'Espace géographique*, tome 35, n° 4, Paris, p. 340-354.
- DEBARBIEUX Bernard, FOURNY Marie-Christine (2004) *L'Effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Publications de la MSH-Alpes, Grenoble, 250 p.
- DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (2002) *Repenser l'espace : les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 208 p.
- DEBARBIEUX Bernard (2001) *Les montagnes : représentations et constructions culturelles*, in VEYRET Yvette (dir.) 2001, *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, SEDES, Paris, 140 p.
- DEBARBIEUX Bernard (2000) « Propositions pour une géographie morale et politique », *L'Espace géographique*, tome 29, n° 2, Paris, p. 186-187.
- DEBARBIEUX Bernard (1995) *Les Alpes : trois approches régionales comparées* in BAILLY Antoine S. et al., *Géographie régionale et représentations*, collection Anthropos, Économica, Paris, p.75-84.
- DEBORD Guy (1967) *La Société du spectacle*, Gallimard, Paris, 208 p.

- DEBRAY Régis (1991) *Cours de médiologie générale*, collection Bibliothèque des idées, Gallimard, Paris, 408 p.
- DECH Stefan, MEISNER Robert (2002) *La Terre vue par satellite*, Éditions de La Martinière, Paris, 244 p.
- DELORD Julien (2005) « L'éthique environnementale en perspective », *Sciences Humaines*, Hors-série n° 49, Paris, p. 88-91.
- DELPORTE Christian (2004) « La presse française en crise ? Le regard de l'historien », <http://www.cafeshistoriques.com/archives.htm>
- DEMEULENAERE Pierre (2003) *Les Normes sociales, Entre accords et désaccords*, Presses Universitaires de France, Paris, 293 p.
- DENIS Bruno (2006) *La Participation politique, Crise ou mutation*, collection Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française, Paris, 122 p.
- DE ROSNAY Joël (2000) *L'homme symbiotique*, collection Points, Le Seuil, Paris, 468 p.
- DERVILLE Grégory (2005) *Le Pouvoir des médias, Mythes et réalités*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 208 p.
- DIKEÇ Mustafa (2001) "Justice and the spatial imagination", *Environment and Planning*, volume 33, n° 10, Londres, p. 1 785-1 805.
- DI MÉO Guy (2002) « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace-société », *Géocarrefour*, Volume 77, n° 2, Lyon, p. 175-184.
- DI MÉO Guy (2002) *Géographies en fêtes*, Ophrys, Paris, 270 p.
- DI MÉO Guy (1991) *L'Homme, la Société, l'Espace*, Anthropos, Paris, 311 p.
- DI MÉO Guy (1996) *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 207 p.
- DONADIEU Pierre (2002) *La société paysagiste*, Actes Sud – École Nationale Supérieure du Paysage, Arles, 154 p.
- DONADIEU Pierre (1998) « Du désir de campagne à l'art du paysagiste », *L'Espace géographique*, tome 27, n° 3, Paris, p. 193-203.
- DONNAT Olivier (2001) « La lecture régulière de magazines », *Réseaux*, n° 105/1, Paris, p. 191-196.
- DORLING Danny (2002) "Geographies of the agenda: public policy, the discipline and its (re)turns", *Progress in Human Geography*, Vol. 26, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 627-646.
- DOUGLAS Mary (2004) *Comment pensent les institutions*, collection Sciences humaines et sociales, La Découverte, Paris, 224 p.
- DUCROT Oswald (1999) « La Force des mots », *Sciences humaines*, n° Hors-Série 27, Paris, 3 p.
- DUFÉAL Marina (2005) « L'inscription spatiale de l'insularité : la Corse séparée de la France sur le Web », *Annales de Géographie*, 645/5, Paris, p. 496-509.
- DULAU Robert, PITTE Jean-Robert (1998) *Géographie des odeurs*, L'Harmattan, Paris, 250 p.
- DUMARTIN Sylvie, MAILLARD Céline (2005) « Le lectorat de la presse d'information générale », *INSEE Première*, n° 753, Paris, 4 p.

- DUMORTIER Brigitte (2006) « Médias, censure et territoire sur la rive arabe du golfe persique : La cité des médias à Doubaï », *Géographie et cultures*, n° 60, Paris, p. 5-18.
- DUPUY Gabriel (2005) « Réseaux et frontières : *Internet aux marges* », *Annales de Géographie*, 645/5, Paris, p. 467-470.
- DUPUY Gabriel (2005) « Réseaux et frontières : le résistant développement des NTIC à Saint-Pierre et Miquelon », *Annales de Géographie*, 645/5, Paris, p. 531-549.
- DUPUY Gabriel (2002) *Internet : Géographie d'un réseau*, collection Carrefours, Ellipses, Paris, 160 p.
- DUPUY Jean-Pierre (1997) *Libéralisme et justice sociale*, Pluriel, Paris, 380 p.
- EDEN Sally (2001) "Environmental issues: nature versus the environment?", *Progress in Human Geography*, Vol. 25, n° 1, Hodder Arnolds Journals, p. 79-85.
- ELIAS Norbert (1998) *La Société des individus*, Collection Agora, Pocket, Paris, 304 p.
- ELIAS Norbert (1973) *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, Paris, 510 p.
- ELISSALDE Bernard, SANTAMARIA Philippe (2008) *Lexique de l'aménagement du territoire européen*, Tec & Doc Lavoisier, Paris, 248 p.
- ENGEL Pascal, RORTY Richard (2005) *À quoi bon la vérité ?* collection Nouveau collège de philosophie, Grasset, Paris, 95 p.
- ENTRIKIN Nicholas (2000) « Le langage géographique dans la théorie démocratique » in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 352 p.
- ENTRIKIN Nicholas J. (1991) *The Betweenness of Place, Towards a Geography of Modernity*, Critical Human geography, Macmillan, Basingstoke, 197 p.
- ESTÈBE Philippe (2008) *Gouverner la ville mobile, Intercommunalité et démocratie locale*, Presses Universitaires de France, Paris, 76 p.
- ÉVENO Emmanuel, LEFEBVRE Alain (1995) « Espace, recherche et communication », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 3-14.
- FAROUKI Nayla, SERRES Michel (1999) *Paysages de sciences*, Le Pommier, Paris, 200 p.
- FERENCZI Thomas (1993) *L'invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIX^e siècle*, Plon, Paris, 275 p.
- FERRAS Robert (1993) *Les Modèles graphiques en géographie*, Économica / Reclus, Paris-Montpellier, 112 p.
- FERRIER Jean-Paul (1998) *Antée II. Le contrat géographique ou l'habitation durable du territoire*, Payot, Paris, 250 p.
- FERRY Luc (1992) *Le Nouvel ordre écologique, L'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, Paris, 225 p.
- FEYEL Gilles (2001) « Naissance, constitution progressive et épanouissement d'un genre de presse aux limites floues : le magazine », *Réseaux*, volume 1, n° 105, Paris, p. 19-51.
- FLEURET Sébastien (2006) *Espace, qualité de vie et bien-être*, Actes du colloque EQBE, Presses Universitaires d'Angers / SODIS, Angers, 318 p.
- FORSE Michel, PARODI Maxime (2007) « Perception des inégalités économiques et sentiment de justice sociale », *Revue de l'OFCE*, volume 102, n° 3, Paris, p. 443-540.

- FORSE Michel, PARODI Maxime (2002) « Homo œconomicus et spectateur équitable », *Revue de l'OFCE*, volume 82, n° 3, Paris, p. 165-230.
- FORTIER-KRIEGL Anne (2005) *L'Avenir des paysages de France*, Fayard, Paris, 321 p.
- FORTIN Andrée, SANDERSON Duncan (2003) « Sites web et identités en région au Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 47, n° 131, Laval, p. 263-276.
- FOUCAULT Michel (1984) *What is Enlighthenment? Qu'est-ce que les Lumières ?* in Rabinow Paul, *The Foucault Reader*, Pantheon Books, New York, p. 32-50.
- FOUCAULT Michel (1970) *L'Ordre du discours*, Gallimard, Paris, 81 p.
- FOUCAULT Michel (1969) *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, 288 p.
- FOURDIN Monique (2003) *Unité et diversité de la communication publique territoriale*, p. 101-105, in MAIGRET Éric, *Médias et Communication*, collection Les Notices, La Documentation française, Paris, 128 p.
- FOURDIN Monique (1999) *La contribution de l'information et de la communication à la construction de l'identité régionale. Stratégies des acteurs et représentations sociales. Le cas du Nord-Pas-de-Calais*, Paris, Université Paris II, Thèse de doctorat de sciences de l'information.
- FOURNET Claude (2003) *Paysages et imageries du sentiment romantique, Un autre monde*, Réunion des Musées nationaux, Paris, 194 p.
- FRANCESCHINI Laurence (2007) « La presse écrite en 2006 : La crise perdure », *Info-Médias*, n° 13, Direction du développement des médias, Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias, Paris, 8 p.
- FRANÇOIS Jean-Christophe, POUPEAU Franck (2008) *Le Sens du placement, Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Raisons d'agir, Paris, 242 p.
- FRASER Nancy (2005) *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, collection Textes à l'appui, La Découverte, Paris, 180 p.
- FRÉMONT Armand (dir.) (2008) *L'Aménagement du territoire : changement de temps, changement d'espace*, Presses Universitaires de Caen, Caen, 382 p.
- FRÉMONT Armand (2006) *Aimez-vous la géographie ?*, Flammarion, Paris, 358 p.
- FRÉMONT Armand (1997) *La mémoire d'un port, Le Havre*, Arléa, Paris, 255 p.
- FRÉMONT Armand (1988) *France. Géographie d'une société*, Flammarion, Paris, 352 p.
- FRÉMONT Armand (1976) *La Région, espace vécu*, Presses Universitaires de France, Paris, 288 p.
- FRIEDMAN Michel (1996) « L'Information sur mesure », *TDC*, n° 711, Paris, p. 6-17.
- FURET François (1999) *Itinéraire intellectuel : l'historien journaliste, de "France-Observateur" au "Nouvel Observateur", 1958-1997*, collection Liberté de l'esprit, Calmann-Lévy, Paris, 617 p.
- GADREY Jean, JANY-CATRICE Florence (2005) *Les Nouveaux indicateurs de richesse*, collection Repères, n° 404, La Découverte, Paris, 128 p.
- GATES Bill (1995) *La Route du futur*, Laffont, Paris, 332 p.
- GAUCHET Marcel (2007) *L'Avènement de la démocratie, tome 1 La Révolution moderne*, collection nrf, Gallimard, Paris, 226 p.

- GAUCHET Marcel (2007) *La Démocratie d'une crise à l'autre*. Éditions Cécile Defaut, Paris, 53 p.
- GÉNOT Jean-Claude (2008) *La nature malade de la gestion*, Sang de la Terre, Paris, 239 p.
- GÉNOT Jean-Claude (2003) *Quelle éthique pour la nature*, Édisud, Aix-en-Provence, 194 p.
- GEORGE Pierre (1981) *Géographie des inégalités*, collection Que sais-je ? n° 1 982, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- GEORGE Susan, WOLF Martin (2002) *La Mondialisation libérale*, collection Pour & Contre, Grasset, Paris, 184 p.
- GHORRA-GOBIN Cynthia (2002) *Los Angeles : Le mythe américain inachevé*, CNRS Éditions, Paris, 310 p.
- GHORRA-GOBIN Cynthia (1994) *Penser la ville de demain*, L'Harmattan, Paris, 266 p.
- GINGRAS Anne-Marie (2003) *La Communication politique, État des savoirs, enjeux et perspectives*, Presses Universitaires du Québec, Sainte-Foy, 301 p.
- GLEESON Brendan (1997) "Community care and disability: the limits to justice", *Progress in Human Geography*, volume 26, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 199-224.
- GODARD Olivier (2004) « De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, économie et société*, volume 6, n° 3, Paris, p. 303-330.
- GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre (1976) *Histoire générale de la presse française : de 1958 à nos jours* (tome 5), Presses Universitaires de France, Paris, 554 p.
- GONON Emmanuel, LASSERRE Frédéric (2008) *Manuel de Géopolitique, Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Collection U, Armand Colin, Paris, 350 p.
- GONTIER Frédéric (2008) *Justice sociale et action publique, Des principes à leur mise en œuvre*, collection Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française, Paris, 170 p.
- GOSS Jon (2004) "Geography of consumption", *Progress in Human Geography*, volume 28, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 369-380.
- GOTTMANN Jean (1952, rééd. 2007) *La Politique des États et leur géographie*, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 261 p.
- GRASLAND Loïc, (1997) « Internet un réseau et des territoires », *Sciences Humaines* hors série n° 16, La communication, états des savoirs, Paris, p. 76-78.
- GRATALOUP Christian (2007) *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du Monde*, collection U, Armand Colin, Paris, 256 p.
- GRATALOUP Christian (1996) *Lieux d'Histoire. Essai de géohistoire systématique*, Reclus / La Documentation française, Paris, 200 p.
- GRISSET Pascal (1995) « Espace et technologie : une géopolitique des télécommunications intercontinentales au XIX^e siècle », *Sciences de la société*, n° 35, Toulouse, p. 231-245.
- GRISON Laurent (1998) « Le "vieillessement" des lieux. Photographier, décrire-écrire », *L'Espace géographique*, tome 27, n° 3, Paris, p. 276-279.
- GUERMOND Yves (2001) *Atlas de France, tome 14 Territoire et aménagement*, Reclus-La documentation française, Paris, 128 p.

- GUIENNE Véronique (2006) *L'Injustice sociale, L'action publique en questions*, Éditions Érès, Ramonville-Saint-Agne, 194 p.
- GUILLAUME Paul (1979) *La Psychologie de la forme*, collection Champs, Flammarion, Paris, 260 p.
- GUILLOY Christophe, NOYÉ Christophe (2005) *Atlas des nouvelles fractures sociales en France, Les Classes moyennes oubliées et précarisées*, Éditions Autrement, Paris, 65 p.
- GUISSARD Lucien (1998) *Le pari de la presse écrite*, Bayard Éditions-Centurion, Paris, 254 p.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel (2003) *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, Paris, 186 p.
- GUMUCHIAN Hervé (1991) *Représentations et aménagement du territoire*, Anthropos, Paris, 148 p.
- HABER Stéphane (2001) *Jürgen Habermas, une introduction*, collection Agora, Pocket, Paris, 220 p.
- HABER Stéphane (1998) *Habermas et la sociologie*, collection Philosophies, Presses Universitaires de France, Paris, 136 p.
- HABERMAS Jürgen (2003) *L'Éthique de la discussion et la question de la vérité*, collection Nouveau collège de philosophie, Grasset, Paris, 93 p.
- HABERMAS Jürgen (2001) *Vérité et justification*, collection nrf essais, Gallimard, Paris, 351 p.
- HABERMAS Jürgen (1999) *De l'éthique de la discussion*, collection Champs, Flammarion, Paris, 216 p.
- HABERMAS Jürgen, RAWLS John (1993) *Débats sur la justice politique*, collection Humanités, Le Cerf, Paris, 187 p.
- HABERMAS Jürgen (1988) *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 324 p.
- HABERMAS Jürgen (1983, rééd. 1999) *Morale et Communication*, collection Champs, Flammarion, Paris, 212 p.
- HABERMAS Jürgen (1973) *La Technique et la science comme « idéologie »*, Gallimard, Paris, 216 p.
- HAGGETT Peter (1973) *L'Analyse spatiale en géographie humaine*, collection U, Armand Colin, 394 p.
- HAGNERELLE Michel, MELLINA Bruno (2008) « Les parcours pédagogiques », *FigInfos*, n° 2, Saint-Dié-des-Vosges, p. 13.
- HALIMI Serge, VIDAL Dominique (2000) *L'Opinion, ça se travaille (Les médias, l'OTAN & la guerre du Kosovo)*, Agone Contre-feux, Marseille, 96 p.
- HALIMI Serge (1997) *Les nouveaux chiens de garde*, Liber-Raisons d'agir, Paris, 111 p.
- HALL Edward T. (1978) *La Dimension cachée*, Le Seuil, Paris, 254 p.
- HARLEY Brian (1995) *Le Pouvoir des cartes*, Économica, Paris, 120 p.

HARNAN Jay R., HARRINGTON John A., CERVENY Randall S. (1998) "Science, Policy, and Ethics balancing Scientific and Ethical Values in Environmental Science", *Annals of the Association of American Geographers*, tome 88, volume 2, Blackwell, Oxford, p. 277-286.

HART Gilian (2002) "Geography and development: development/s beyond neoliberalism? Power, culture, political economy", *Progress in Human Geography*, volume 26, n° 6, Hodder Arnolds Journals, p. 812-822.

HARTEREAU André (1996) La communication publique territoriale. Repères conceptuels, méthodologiques, professionnels, *Éditions du CNFPT, Paris*, 128 p.

HARVEY David (2008) *Géographie de la domination*, Les Prairies ordinaires, Paris, 118 p.

HARVEY David (1996) Justice, Nature & the Geography of Difference, *Blackwell Publishing, Londres*, 470 p.

HARVEY David (1973) *Social Justice and the City*, Arnold, Londres, 336 p.

HARVEY David (1969) *Explanation in Geography*, Hodder & Stoughton, Londres, 521 p.

HAYEK Friedrich (1976 rééd. 1998) Droit, législation et liberté, tome 2 Le mirage de la justice sociale, *collection Quadriges, Presses Universitaires de France, Paris*, 240 p.

HAYEK Friedrich (1946, rééd. 2007) La Route de la servitude, *collection Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris*, 178 p.

HÉDRICH Pierre (2006) Dans les coulisses du Nouvel Observateur : récit d'un maquettiste au cœur d'un grand hebdomadaire, *L'Harmattan, Paris*, 191 p.

HENDERSON-SELLERS Ann (1998) "Communicating Science Ethically: Is the "Balance" Achievable?", *Annals of the Association of American geographers*, tome 88, volume 2, Blackwell, Oxford, p. 301-307.

HOLLOWAY Lewis, HUBBARD Phil (2001) *People and place, The extraordinary geographies of everyday life*, Prentice Hall, Harlow, 278 p.

HONNETH Axel (2008) *La société du mépris : Vers une nouvelle Théorie critique*, La Découverte, Paris, 349 p.

HONNETH Axel (2000) *La lutte pour la reconnaissance*, Éditions du Cerf, Paris, 233 p.

HUBBARD Phil, KITCHIN Rob, VALENTINE Gill (2004) *Key Thinkers on Space and Place*, Sage Publications, Londres, 357 p.

HUBERT Jean-Paul (1998) « À la recherche d'une géométrie de l'espace habité chez Camille Vallaux, Jean Gottmann et Gilles Ritchot », *L'Espace Géographique*, tome 27, n° 3, Paris, p. 217-227.

HUNTINGTON Samuel P. (1999) *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 402 p.

HUYGHE François-Bernard (2005) *Comprendre le pouvoir stratégique des médias*, Eyrolles, Paris, 228 p.

INNERARITY Daniel (2006) *La Démocratie sans l'État, Essai sur le gouvernement des sociétés complexes*, collection Climats, Flammarion, Paris, 258 p.

ISNARD Hildebert, RACINE Jean-Bernard, REYMOND Henry (1981) *Les Problématiques de la géographie*, Presses Universitaires de France, Paris, 281 p.

JOHNSTON Ron J. (1997) *Geography & Geographers, Anglo-American Human Geography since 1945*, Arnold, Londres, 472 p.

JOHNSTON Ron J., GREGORY Derek, PRATT Geraldine, WATTS Michael (2000) *The Dictionary of Human Geography*, Blackwell Publishing, Londres, 958 p.

JONES Andrew, GOODWIN (1999) "Dialectics and difference: against Harvey's dialectical 'post-Marxism'", *Progress in Human Geography*, volume 23, n° 4, Hodder Arnolds Journals, p. 529-555.

JOSEPH-FRANCOIS Didier (2000) « *Le territoire de Lille-Métropole sous l'emprise de la médiatisation des projets urbains* », *Hommes et Terres du Nord*, n°1, Lille, p. 23-29.

JULLIARD Jacques (2008) *La Reine du monde : Essai sur la démocratie d'opinion*, collection *café Voltaire*, Flammarion, Paris, 125 p.

JULAUD Jean-Joseph (2006) *La Géographie française pour les Nuls*, Éditions Générales First, Paris, 606 p.

JUNQUA Daniel (2002) *La presse, le citoyen et l'argent*, Gallimard, Paris, p. 218.

KANT Emmanuel (1785, rééd. 1993) *Fondements de la métaphysique des mœurs*, *Livre de poche*, Paris, 252 p.

KANT Emmanuel (1784, rééd. 2003) *Qu'est-ce que les Lumières ?* Hatier, Paris, 96 p.

KIRAT Thierry, LEVRATTO Nadine (2008) « *Tous égaux face aux nuisances des infrastructures de transport ? Le calcul économique et le droit administratif au défi de l'équité* », *Géographie, économie et société*, volume 10, n° 3, Paris, p. 350-364.

KNAFOU Rémy (2000) *L'État de la Géographie, Autoscopie d'une science*, collection *Mappemonde*, Belin, Paris, 438 p.

KOEBEL Michel (2006) *Le Pouvoir local ou la démocratie improbable*, collection *savoir/agir*, Éditions du croquant, Bellecombe-en-Bauges, 129 p.

KURTZ Hilda E. (2003) "Scale frames and counter-scale frames: constructing the problem of environmental injustice", *Political Geography*, volume 22, n° 8, p. 887-916.

KURZALA-SOUALI Anne-Claire (2006) « *Engouement médiatique et reconquete des maisons traditionnelles marocaines* », *Géographie et cultures*, n° 60, Paris, p. 57-76.

KYMLICKA Will (1999) *Les Théories de la justice, Une introduction*, collection *Poche*, Paris, La Découverte, 365 p.

LACOSTE Yves (1976) *La Géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Maspero, Paris, 213 p.

- LACROIX Justine (2001) *Michael Walzer, Le Pluralisme et l'universel*, collection Le Bien commun, Michalon, Paris, 125 p.
- LACROIX Justine (2005) « Michael Walzer, Le chantre de la troisième voie », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série n° 57, « 25 grands penseurs du monde entier », Paris, p. 114-117.
- LAHIRE Bernard (2004) *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, La Découverte, Paris, 777 p.
- LAHIRE Bernard (1999) *L'Homme pluriel et les ressorts de son action*, collection Essais et recherche, Nathan, Paris, 256 p.
- LAMBOURDIÈRE Eric (2005) « Globalisation, civilisation des services et Internet : nouvelles perspectives de développement régional pour les départements français d'Amérique », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 510-530.
- LAMIRAULT Thierry (1997) *La Nature mise en perspective dans l'art de la peinture et l'art des jardins*, collection Poche Environnement, Économica, Paris, 110 p.
- LANCELOT Alain (2005) *Rapport de la commission chargée d'examiner les problèmes de concentration dans le domaine des médias*, La Documentation française, Paris, 117 p.
- LANGENIEUX-VILLARD Philippe (1985) *L'information municipale*, collection Que sais-je ? n° 2 245, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- LARA Philippe de (2005) « Charles Taylor, L'archéologue de la modernité », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série n° 57, « 25 grands penseurs du monde entier », Paris, p. 86-89.
- LARAMÉE Alain (1995) « Communication, territoire et identité : un ancien regard sur les nouvelles technologies », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 47-60.
- LASSERRE Frédéric, GONON Emmanuel (2008) *Manuel de géopolitique : Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Armand Colin, Paris, 347 p.
- LASSERRE Frédéric (2000) « Internet : la fin de la géographie ? », *Cybergeog*, 31 p.
- LATOUCHE Serge (1989) *L'Occidentalisation du monde*, collection Essais, La Découverte, Paris, 172 p.
- LATOUR Bruno, LÉPINAY Vincent (2008) *L'économie sciences des intérêts passionnés, Introduction à l'anthropologie de Gabriel Tarde*, La Découverte, Paris, 142 p.
- LATOUR Bruno (2004) *Politiques de la nature*, collection Poches sciences, La Découverte, Paris, 382 p.
- LATOUR Bruno (1993) *Petites leçons de sociologie des sciences*, collection Points, Le Seuil, Paris, 255 p.
- LAUFE-TILLEROT Fanny (1999) « L'impact des nouveaux services de télécommunication sur l'organisation de l'espace breton. Essai d'une géographie d'Internet », *Norois*, tome 46, n° 182, Rennes, p. 257-273.
- LAURAIRE Richard (1995) « Entre le trop vide et le trop plein : aménagement du territoire des télécommunications et stratégies territoriales », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 123-140.
- LAZAROTTI Olivier (2006) *La Condition géographique*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 287 p.

LAZARSFELD Paul L., KATZ Elihu (1955, rééd. 2008) *Influence personnelle : Ce que les gens font des médias*, collection Médiacultures, Armand Colin, Paris, 416 p.

LE BOHEC Jacques (1999) « Les stratégies territoriales des entreprises de presse écrite en province », *Sciences de la Société*, n° 48, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 177-195.

LEE Roger, SMITH David M. (2004) *Geographies and Moralities, International Perspectives on Development, Justice and Place*, Blackwell Publishing, Londres, 313 p.

LEFEBVRE Henri (1968) *Le Droit à la ville*, Anthropos, Paris, 148 p.

LEFEBVRE Henri (2000) *La Production de l'espace*, 4^{ème} édition, collection Ethnosociologie, Anthropos, Paris, 491 p.

LEFEBVRE Rémi (2007) « Entre démocratie d'opinion et démocratie participative », *Nouvelle Fondation*, volume 7-8, n° 3, Paris, p. 20-29.

LE FLOCH Patrick, SONNAC Nathalie (2000) *Économie de la presse*, collection Repères, La Découverte, Paris, 121 p.

LEFORT Claude (2001) *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècles*, collection Points, Le Seuil, Paris, 364 p.

LEFORT Claude (1994) *L'invention démocratique : Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, Paris, 331 p.

LEFORT Isabelle (1999) *La Lettre et l'esprit, Géographie scolaire et géographie savante en France*, Éditions du CNRS, Paris, 257 p.

LE GALÈS (2006) *Gouvernement et gouvernance des territoires*, collection Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française, Paris, 121 p.

LE GOFF Delphine (2006) « Plus on décide, plus on lit », *Stratégies*, n° 1 411, p. 38.

LE ROUX Anne (2005) *Didactique de la géographie*, PU de Caen, Caen, 262 p.

LÉVY Jacques (2008) *L'Invention du monde, Une Géographie de la mondialisation*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 409 p.

LÉVY Jacques (2006) « France, une géographie à inventer. Un nouveau contrat politique entre la société et son espace », in *Propositions pour une nouvelle décentralisation*, Rapport de l'Institut de la décentralisation, Paris, p. 11-36.

LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (2003) *Dictionnaire de la géographie et des sciences de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1 034 p.

LÉVY Jacques (2002) « Le monde des anti-monde », *EspacesTemps.net*.

LÉVY Jacques (1994) *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de Sciences Po, Paris, 442 p.

LIVET Pierre (2006) *Les Normes*, collection Vocation Philosophe, Armand Colin, Paris, 172 p.

LOVELOCK James (1986) *La terre est un être vivant, L'Hypothèse Gaïa*, Éditions du Rocher, Paris, 190 p.

- LOW Nicholas, GLEESON Brendan (1998) *Justice, Society and Nature: An Exploration of Political Ecology*, Routledge, Londres, 257 p.
- LUSSAULT Michel, PAQUOT Thierry, YOUNÈS Chris (2007) *Habiter, le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, 382 p.
- LUSSAULT Michel (1995) « L'Usage, la communication et le géographe », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 149-164.
- LUSSAULT Michel (1993) *Tours : Images de la ville et politique urbaine*, Maison des sciences de la ville, Tours, 416 p.
- LYNCH Kevin (1976) *L'Image de la cité*, Dunod, Paris, 232 p.
- MACDOWELL Linda (2004) "Work, workfare/life balance and an ethic of care", *Progress in Human Geography*, volume 28, n° 2, Hodder Arnold Journals, p. 145-163.
- MACÉ Éric, PERALVA Angelina (2002) *Médias et violences urbaines, Débats politiques et construction journalistique*, La Documentation française, Paris, 220 p.
- MACINTYRE Alastair (1993) *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, Presses Universitaires de France, Paris, 448 p.
- MACLUHAN Marshall (1968) *Comprendre les médias*, Éditions HMH, Paris, 410 p.
- MACLUHAN Marshall (1967) *La Galaxie Gutenberg*, Mame, Tours, 432 p.
- MAFFESOLI Michel (2000) *Le temps des tribus*, La Table ronde, Paris, 330 p.
- MAGUAIN Denis (2002) « Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes », *Revue économique*, volume 53, n° 2, Paris, p. 165-199.
- MAIGRET Éric (2003) *Sociologie de la communication et des médias*, collection U, Armand Colin, Paris, 288 p.
- MAIGRET Éric (2003) *Médias et Communication*, collection Les Notices, La Documentation française, Paris, 128 p.
- MAINGUENEAU Dominique, CHARAUDEAU Patrick (2002) *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 671 p.
- MANGIN Claude (2001) « Les lieux du stade, modèles et médias géographiques », *Mappe-monde*, n° 4, Paris, p. 37-40.
- MARCUSE Herbert (1968) *L'Homme unidimensionnel : Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, collection Arguments, Les Éditions de Minuit, Paris, 281 p.
- MARROU-GARCIN Isabelle (2007) « Des "jeunes" et des "banlieues" dans la presse de l'automne 2005 : entre compréhension et relégation », *Espaces et sociétés*, n° 128-129/1-2, Paris, p. 23-37.
- MARTIN Marc (1997) *Médias et journalistes de la République*, Odile Jacob, Paris.
- MARTIN Laurent (2005) *La Presse écrite en France au XX^e siècle*, Le Livre de Poche, Paris, 258 p.
- MATLESS David (1997) "Moral geographies of landscape", *Landscape Research*, volume 22, n° 2, Londres, p. 141-155
- MATTELART Armand et Michèle (1995) *Les Théories de la communication*, collection Repères, La Découverte, Paris, 124 p.

- MAURIN Éric (2004) *Le Ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*, collection La République des Idées, Le Seuil, Paris, 95 p.
- MEADEL Cécile (1995) « La radio et ses territoires », *Sciences de la Société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 113-122.
- MEDA Dominique (2000) *Qu'est-ce que la richesse ?*, collection Champs, Flammarion, Paris, 423 p.
- MENDRAS Henri (2002) *La France que je vois*, Éditions Autrement, Paris, 184 p.
- MERCIER Guy (2002) « La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, n° 129, Laval, p. 357-392
- MESSAGER Marianne (1995) *La communication publique en pratique*, collection Service public, Éditions d'organisation, Paris, 376 p.
- MIEGE Bernard (1995) « Réseaux de communication et aménagement territorial », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 21-30.
- MISSIKA Jean-Louis (1991) « L'impact des médias : modèles théoriques », *Sciences Humaines*, n°13, Paris, p. 17-19.
- MITCHELL Katharyne (2004) "Geographies of identity: multiculturalism unplugged", *Progress in Human Geography*, volume 28, n° 5, Hodder Arnolds Journals, p. 641-651.
- MOHAN John (2003) "Geography and social policy: spatial divisions of welfare", *Progress in Human Geography*, Volume 27, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 363-374.
- MOHAN John (2002) "Placing social capital", *Progress in Human Geography*, volume 26, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 191-210.
- MOHAN John (2000) "Geographies of welfare and social exclusion", *Progress in Human Geography*, volume 24, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 291-300.
- MOLÉNAT Xavier (2008) « Les médias nous trompent-ils », *Sciences humaines*, n° 197, p.48-49.
- MOLES Abraham, ROHMER Elisabeth (1998) *Psychosociologie de l'espace*, collection Villes et entreprises, L'Harmattan, Paris, 158 p.
- MOLES Abraham (1990) « Vers une Psycho-géographie » in BAILLY Antoine S., FERRAS Robert et PUMAIN Denise (dir.) *Encyclopédie de géographie*, Économica, Paris, 1 168 p.
- MONDADA L. (2003) "Énoncé" in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et des sciences de la société*, Belin, Paris, 1 034 p.
- MONDADA Lorenza (2000) *Pratiques discursives et configuration de l'espace urbain* in LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 352 p.
- MONDADA Lorenza (2000) *Décrire la ville. La construction des savoirs urbains dans le texte et l'interaction*, Anthropos, Paris, 320 p.
- MONMONNIER Mark (1993) *Comment faire mentir les cartes, Du mauvais usage de la géographie*, Flammarion, Paris, 234 p.
- MONNET Jérôme (2000) « Les dimensions symboliques de la centralité », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 44, n° 123, Laval, p. 399-418.

- MONTPETIT Christiane, POUULLAOUEC-GONIDEC Philippe, SAUCIER Geneviève (2002) « Paysage et cadre de vie : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, n° 128, Laval, p. 165-189.
- MORIN Edgar (2004) *La Méthode, tome 6, Éthique*, Le Seuil, Paris, 256 p.
- MORIN Edgar (1972) *Les Stars*, collection Points, Le Seuil, Paris, 188 p.
- MORIN Edgar (1963, rééd. 1998) *L'Esprit du Temps*, Le Livre de poche, Paris, 288 p.
- MORISSET Bruno (2001) « Les technologies de l'information en milieu rural. Exemple de la région Rhône-Alpes », *Bulletin de l'association de Géographes français*, n° 1, Paris,
- MORISSET Bruno (2000) « Espaces ruraux et technologies de l'Information », *Géocarrefour*, volume 75, Lyon, p. 5-6.
- MORISSET Bruno (1999) « Palmarès et classements de villes dans la presse hebdomadaire française », *Géographie et Cultures*, n° 29, Paris, p. 3-24.
- MUHLMANN Géraldine (2004) *Du Journalisme en démocratie*, collection Critique de la politique, Éditions Payot et Rivages, Paris, 447 p.
- MUHLMANN Géraldine (2004) *Une Histoire Politique du journalisme XIX^e-XX^e siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 488 p.
- MULLER Michel (2005) *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, Conseil Économique et Social, Paris, 189 p.
- MUNOZ-DARDE Véronique (2005) *La Justice sociale, Le libéralisme égalitaire de John Rawls*, collection 128, Armand Colin, Paris, 128 p.
- MURPHY Alexander B., DE BLIJ Harm J., TURNER Billie L, WILSON GILMORE Ruth, GREGORY Derek (2005) "The role of geography in public space", *Progress in Human Geography*, volume 29, n° 2, Hodder Arnold Journals, p. 165-193.
- NAGEL Thomas (1986, rééd. 1993) *Le Point de vue de nulle part*, Éditions de l'Éclat, Paris, 289 p.
- NEGROPONTE Nicolas (1995) *L'Homme numérique*, Robert Laffont, Paris.
- NEVEU Érik (2002) « Profession : journaliste », *Sciences humaines*, n° 129, Paris, p. 22-25.
- NEYRET Régis (2004) « Du monument isolé au "tout patrimoine" », *Géocarrefour*, volume 79, n° 3, Lyon, p. 231-237.
- NOISETTE Patrice, VALLERUGO Franck (1996) *Le Marketing des villes. Un défi pour le développement stratégique*, Éditions d'Organisation, Paris, 423 p.
- NORA Simon, MINC Alain (1978) *L'Informatisation de la société*, La Documentation française, Paris, 161 p.
- NOZICK Robert (2008) *Anarchie, État et utopie*, collection Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 442 p.
- NUSSBAUM Martha, SEN Amartya (1993) *The Quality of life*, Clarendon Press, Oxford, 435 p.
- NUSSBAUM Martha C. (1990) "Aristotelian Social Democracy", in MARA Gerald M., *Liberalism and the Good*, Routledge, Londres, 240 p.

- OCDE (2001) *Du Bien-être des nations, Le rôle du capital humain et social*, OCDE, 135 p.
- OCKRENT Christine (2003) *Françoise Giroud, une ambition française*, Fayard, Paris, 364 p.
- ODUL Véronique (2004) « Le Point et ses lecteurs : une affaire de fidélité », *Le Temps des médias*, volume 3, n° 2, Paris, p. 74-82.
- OLÉRON Pierre (2001) *L'Argumentation*, Collection Que sais-je ? n° 2 087, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- OLSON Judy M. (1997) "Multimedia in Geography: Good, bad Ugly or Cool ?" *Annals of the Association of American Geographers*, tome 87, n° 4, Blackwell, Oxford, p. 571-578.
- PACCALET Yves (2006) *L'Humanité disparaîtra, bon débarras !*, Arthaud, Paris, 198 p.
- PAGÈS D. (1997) « Les errances de la communication symbolique : l'improbable représentation des territoires de l'intercommunalité », *Politiques et Management Public*, volume 15, n° 2, Paris, p. 123-138.
- PAILHOUS Jean (1970) *La Représentation de l'espace urbain, L'exemple du chauffeur de taxi*, Presses Universitaires de France, Paris, 90 p.
- PAILLIART Isabelle (1995) « Espaces, représentations, identités : quelles problématiques ? », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 83-94.
- PAILLIART Isabelle (1993) *Les Territoires de la communication*, collection Communication, médias, sociétés, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, 280 p.
- PAPY Louis (1974) *Atlas et Géographie des régions françaises*, 16 volumes, Flammarion, Paris.
- PARK Bae-Gyoon (2005) "Spatially selective liberalization and graduated sovereignty: Politics of neo-liberalism and "special economic zones" in South Korea", *Political Geography*, volume 24, n° 7, p. 850-873.
- PASTOUREAU Michel (2007) *Le Petit livre des couleurs*, collection Points, Le Seuil, Paris, 121 p.
- PAVEAU Marie-Anne, SARFATI George-Élia (2003) *Les Grandes Théories de la linguistique, De la grammaire comparée à la pragmatique*, collection U, Armand Colin, Paris, 256 p.
- PECK Jamie (2004) "Geography and Public policy: constructions of neoliberalism", *Progress in Human Geography*, volume 28, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 392-405.
- PECK Jamie (2001) "Neoliberalizing states: thin policies/hard outcomes", *Progress in Human Geography*, volume 25, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 445-455.
- PEILLON Vincent (2008) *Inégalités & Justice sociale, Débats et défis contemporains*, Les Bords de l'eau, Paris, 306 p.
- PERRET Bernard (2003) « Indicateurs sociaux et théorie sociale, L'introuvable fondement théorique de l'évaluation du bien-être social », *Revue du MAUSS*, n° 21, Paris, p. 261-275.
- PETTIT Philip (2004) *Républicanisme : Une théorie de la liberté et du gouvernement*, collection nrf Essais, Gallimard, Paris, 444 p.
- PEZEU-MASSABUAU Jacques (1993) *La Maison : espace réglé, espace rêvé*, collection Géographiques, Reclus, Montpellier, 162 p.

- PIGEAT Henri (2002) *Tendances économiques de la presse quotidienne dans le monde*, Académie des Sciences Morales et Politiques, Presses Universitaires de France, Paris, 118 p.
- PIGEAT Henri (1997) *Médias et déontologie*, Presses Universitaires de France, Paris, 322 p.
- PILLON Véronique (2003) *Normes et déviances*, collection Thèmes et débats, Bréal, Paris, 128 p.
- PIOLLE Xavier (1995) « Technologies de communication et reconstruction du lien social territorial », *Sciences de la société*, n° 35, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 181-186.
- PLUMMER Paul S., SHEPPARD Eric, HAINING Robert P. (1998) “Modeling Spatial Price Competition: Marxian versus Neoclassical Approaches”, *Annals of the Association of American Geographers*, Blackwell, Oxford, p. 575-594.
- POLTIER Claude (1997) *Claude Lefort, La Découverte du politique*, collection Le Bien commun, Michalon, Paris, 128 p.
- PONCET Patrick (2006) « Tirez une carte Chance ! », *EspacesTemps.net*, Mensuelles.
- PONCET Patrick (2004) « La carte du Monde 2 », *EspacesTemps.net*, Mensuelles.
- POPKE E. Jeffrey (2003) “Poststructuralist ethics: subjectivity, responsibility and the space of community”, *Progress in Human Geography*, volume 27, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 298-316.
- POPPER Karl (1979, rééd. 1998) *La Connaissance objective*, collection Champs, Flammarion, Paris, 578 p.
- PROCTOR James D., SMITH David M. (1999) *Geography and Ethics: Journeys in a Moral Terrain*, Routledge, Londres, 303 p.
- PROCTOR James D. (1998) “Expanding the Scope of Science and Ethics”, *Annals of the Association of American Geographers*, tome 88, volume 2, Blackwell, Oxford, p. 290-296.
- RACINE Jean-Bernard (1988) « Bien-être et justice socio-spatiale : vers une géographie de la pertinence sociale », *L'Espace Géographique*, tome 17, n° 3, Paris, p. 72-78.
- RADCLIFFE Sarah A. (2004) “Geography of development: development, civil society and inequality – social capital is (almost) dead?”, *Progress in Human Geography*, volume 28, n° 4, Hodder Arnolds Journals, p. 517-527.
- RAFFESTIN Claude (1989) « Théorie du réel et géographicit  », *EspacesTemps*, n° 40-41, Paris, p. 26-31.
- RAFFESTIN Claude (1980) *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris, 249 p.
- RAMONET Ignacio (2000) *Propagandes silencieuses, Masses, télévision, cinéma*, Galilée, Paris, 210 p.
- RAMONET Ignacio (1999) *La Tyrannie de la communication*, Galilée, Paris, 202 p.
- RANCIÈRE Jacques (2005) *La Haine de la démocratie*, La Fabrique éditions, Paris, 114 p.
- RAWLS John (2003) *La Justice comme équité, Une reformulation de Théorie de la justice*, La Découverte, Paris, 296 p.
- RAWLS John (1995) *Libéralisme politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 450 p.

- RAWLS John (1993) *Justice et Démocratie*, Le Seuil, Paris, 386 p.
- RAWLS John (1987) *Théorie de la justice*, Le Seuil, Paris, 666 p.
- RÉGNAULD Hervé (1998) *L'espace, une vue de l'esprit ?*, collection Espace et territoires, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 126 p.
- RENAUT Alain (2007) *Égalité et discriminations, Un essai de philosophie politique appliquée*, collection La Couleur des Idées, Le Seuil, Paris, 226 p.
- RENAUT Alain (2004) *Qu'est-ce qu'une politique juste ? Essai sur la question du meilleur régime*, Grasset, Paris, 284 p.
- RENAUT Alain (1999) « Le Renouveau de la philosophie politique », *Le Magazine littéraire*, n° 380, p. 20-25.
- RENAULT Emmanuel (2005) « Axel Honneth, Le Nouvel Habermas », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série n° 57, « 25 grands penseurs du monde entier », Paris, p. 66-69.
- RENOU-NATIVEL Corinne (2005) *Jean Daniel : 50 ans de journalisme, de "L'Express" au "Nouvel Observateur"*, Édition du Rocher, Paris, 515 p.
- REYNAUD Alain (1981) *Société, espace et justice*, Presses Universitaires de France, Paris, 263 p.
- REYNAUD Alain (1978) « Justice spatiale et État, L'Exemple des États-Unis », *L'Espace Géographique*, tome 6, n° 1, Paris, p. 35-40.
- REZSOHAZY Rudolf (2006) *Sociologie des valeurs*, collection Cursus, Armand Colin, Paris, 185 p.
- RIEFFEL Rémy (2005) *Que sont les médias ? Pratiques, identités, influences*, collection folio actuel, Gallimard, Paris, 541 p.
- RIEFFEL Rémy (2001) *Sociologie des médias*, collection Infocom, Ellipses, Paris, 178 p.
- ROBIN Corey (2006) *La peur : Histoire d'une idée politique*, Armand Colin, Paris, 365 p.
- ROCHE Stéphane (1998) « The interests at stake in the social appropriation of geographical information technologies for regional planning: Case studies from France and Quebec », *Cybergeo*, 4 p.
- ROCHLITZ Rainer (2002) *Habermas, L'usage public de la raison*, collection Débats politiques, Presses Universitaires de France, Paris, 240 p.
- ROQUES Georges (2006) *Décrypter le monde aujourd'hui : La crise de la géographie*, collection Frontières, Éditions Autrement, Paris, 203 p.
- RORTY Richard (2005) « Le mythe du point de vue de nulle part », *Sciences et avenir*, Hors-série n° 144, Paris, p. 22-23.
- RORTY Richard (1995) *L'Espoir au lieu du savoir, Introduction au pragmatisme*, Albin Michel, Paris, 153 p.
- ROSANVALLON Pierre (2008) *La Légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité*, Le Seuil, Paris, 367 p.
- ROSANVALLON Pierre (2006) *La Contre-Démocratie, La Politique à l'âge de la défiance*, Le Seuil, Paris, 351 p.
- ROSANVALLON Pierre (2004) *Le Modèle politique français, La Société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Le Seuil, Paris, 457 p.

- ROSANVALLON Pierre (1998) *Le Peuple introuvable, Histoire de la représentation démocratique en France*, collection Bibliothèques d'histoire, Gallimard, Paris, 384 p.
- ROSEMBERG-LASOME Muriel (2000) *Le marketing urbain en question*, Économica, Paris, 188 p.
- ROSEMBERG-LASOME Muriel (1997) « Marketing urbain et projet de ville : parole et représentations géographiques des acteurs », *Cybergeo*.
- ROSIÈRE Stéphane (2008) *Géographie politique & Géopolitique : Une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, Paris, 426 p.
- ROSIÈRE Stéphane (2007) *Dictionnaire de l'espace politique : Géographie politique et géopolitique*, Armand Colin, Paris, 319 p.
- ROUGE-PULLON Cyrille (2003) *John Rawls, Vie, Œuvres, Concepts*, Ellipses, Paris, 96 p.
- ROUSSEAU (1762, rééd. 2001) *Du Contrat social*, collection Garnier Flammarion, Flammarion, Paris, 256 p.
- RUI Sandrine (2004) *La démocratie en débat, Les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, Paris, 264 p.
- SACK Robert (2004) *A Geographical Guide to the Real and the Good*, Routledge, New York, 303 p.
- SACK Robert D. (1999) "A Sketch of a Geographic Theory of Morality", *Annals of the Association of American Geographers*, Blackwell, Oxford, p. 26-44.
- SACK Robert D. (1997) *Homo Geographicus: A Framework for Action, Awareness, and Moral Concern*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 304 p.
- SANDEL Michael (1999) *Le libéralisme et les limites de la justice*, collection La Couleur des Idées, Le Seuil, Paris, 336 p.
- SANTI Pascale, GIRARD Laurence (25 avril 2007) « La presse magazine à l'aube de profonds bouleversements », *Le Monde*, Paris.
- SAQUET Cathy (1992) *Françoise Giroud à l'Express 1953-1964 : le courage de la liberté*, Mémoire de sciences politiques, dirigé par Bernard Montergnole, Saint-Martin-d'Hères, 2 vol, 157 et 100 p.
- SARFATI Georges-Elia (1997) *Éléments d'analyse du discours*, collection 128, Nathan, Paris, 128 p.
- SCHERRER Isabelle, (2005) « Internet, un réseau sans frontière ? Le cas de la frontière franco-belge », *Annales de Géographie*, n° 645/5, Paris, p. 471-495.
- SCHMUTZ Bruno (2005) *La Presse magazine en France*, Interdeco, Paris, 62 p.
- SCHNEIDERMAN Daniel (1999) *Du journalisme après Bourdieu*, Fayard, Paris, 143 p.
- SCHRADER-FRECHETTE Kristin (1998) "First Things First : Balancing Scientific and Ethical Values in Environmental Science", *Annals of the Association of American geographers, tome 88, volume 2, Blackwell, Oxford, p. 287-289*.
- SEARLE John (1998) *La Construction de la réalité sociale*, Gallimard, Paris, 320 p.
- SEN Amartya (2005) *La démocratie des autres, Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Payot, Paris, 89 p.

- SEN Amartya (2000) *Repenser l'inégalité*, Le Seuil, Paris, 280 p.
- SEN Amartya (2000) *Un Nouveau modèle économique, Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris, 368 p.
- SEN Amartya (1999) *L'économie est une science morale*, collection Cahiers Libres, La Découverte, Paris, 127 p.
- SENNETT Richard (2003) *Respect, De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, collection Pluriel, Hachette, Paris, 306 p.
- SERRES Michel (1999) *Le Contrat naturel*, Gallimard, Paris, 191 p.
- SILBERT Nathalie (5 mars 2007) « Les Français restent de grands consommateurs de magazines », *Les Échos*, Paris.
- SLATER David (1997) "Spatialities of power and postmodern ethics-rethinking geopolitical encounters", *Environment and Planning D: Society and Space*, volume 15, p. 55-72.
- SLOTERDIJK Peter (2005) *Écumes, Sphères III*, collection Pluriel, Hachette, Paris, 789 p.
- SLOTERDIJK Peter (2002) *Bulles, Sphères I*, collection Pluriel, Hachette, Paris, 687 p.
- SLOTERDIJK Peter (2000) *Règles pour le parc humain : Une lettre en réponse à la Lettre sur l'humanisme de Heidegger*, Mille et Une Nuits, Paris, 61 p.
- SMITH David M (2001) "Progress reports, Geography and ethics: progress, or more of the same?", *Progress in Human Geography*, volume 25, n° 4, Hodder Arnolds Journals, p. 261-268.
- SMITH David M. (2000) *Moral geographies: Ethics in a World of Difference*, Edinburgh University Press, Edimbourg, 272 p.
- SMITH David M. (2000) "Moral progress in human geography: transcending the place of good fortune", *Progress in Human Geography*, volume 24, n° 1, Hodder Arnolds Journals, p. 1-18.
- SMITH David M. (2000) "Social Justice revisited", *Environment and Planning*, volume 32, n° 7, Londres, p. 1 149-1 162.
- SMITH David M. (1999) "Geography, community, and morality", *Environment and Planning*, volume 31, n° 1, Londres, p. 19-35.
- SMITH David M. (1998) "How far should we care? On the spatial scope of beneficence", *Progress in Human Geography*, volume 22, n° 1, Hodder Arnolds Journals, p. 15-18.
- SMITH David M. (1998) "Geography and Moral Philosophy: some common ground", *Ethics, Place and Environment*, volume 1, p. 7-34.
- SMITH David M. (1997) "Back to the good life: towards an enlarged conception of social justice", *Environment and Planning*, volume 15, Londres, p. 19-35.
- SMITH David M. (1997) "Geography and Ethics: a moral turn", *Progress in Human Geography*, volume 21, n° 4, Hodder Arnolds Journals, p. 583-590.
- SMITH David M. (1994) *Geography and Social Justice*, Blackwell, Oxford, 325 p.
- SMITH Susan J. (2005) "States, markets and an ethic of care", *Political Geography*, volume 24, n° 1, p. 1-20.
- SONNAC Nathalie (2001) « L'économie des magazines », *Réseaux*, 2001/1, n° 105, Paris, p. 79-100.

- SOUCHARD Maryse, WAHNICH Stéphane (1995) *La Communication politique locale*, collection Que sais-je ? n° 3 039, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.
- SPERLING Bert, SANDER Peter (2004) *Cities, Ranked & rated, More than 400 Metropolitan Areas Evaluated in the U.S. & Canada*, Frommer's Wiley Publishing, Hoboken NJ, 820 p.
- SPITZ Jean-Fabien (2005) « Philip Pettit, L'Individualiste holiste », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série n° 57, « 25 grands penseurs du monde entier », Paris, p. 98-101.
- SPITZ Bernard (2004) *Les jeunes et la lecture de la presse quotidienne d'information politique et générale*, Ministère de la culture et de la communication, La Documentation française, Paris, 19 p.
- STASZACK Jean-François (2001) *Géographies anglo-saxonnes, Tendances contemporaines*, collection Mappemonde, Belin, Paris, 314 p.
- STASZACK Jean-François (1997) *Les Discours du géographe*, collection Géographie et cultures, L'Harmattan, Paris, 282 p.
- STOCK Mathis (2006) « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles », *EspacesTemps.net*, Textuel.
- SUBRA Philippe (2008) « L'Aménagement : un question géopolitique ! », *Hérodote*, n° 130/3, Paris, p. 222-250.
- SUBRA Philippe (2007) *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, collection Perspectives politiques, Armand Colin, Paris, 330 p.
- SUBRA Philippe (2003) « À quoi sert et à qui sert le débat public ? », *Hérodote*, n° 110, Paris, p. 149-170.
- TADONKI Georges (1996) « La Cartographie dans la presse moderne. Situations, perspectives multimédias et Internet », *Méditerranée*, tome 85, n° 4, Aix-en-Provence, p. 47-50.
- TARDE Gabriel (1901) *L'Opinion et la foule*, Presses Universitaires de France, Paris, 203 p.
- TAYLOR Charles (1994) *Multiculturalisme, Différence et démocratie*, Aubier, Paris, 160 p.
- THOREAU Henry David (1864, rééd. 1990) *Walden, ou, La vie dans les bois*, Flammarion, Paris, 332 p.
- TIBERGHIE Gilles A. (2007) *Finis terrae, Imaginaires et imaginations cartographiques*, Bayard, Paris, 210 p.
- TINLAND Olivier (2005) « La science comme idéologie selon Habermas », *Sciences et avenir*, Hors-série n° 144, octobre-novembre, Paris, p. 47.
- TOBELEM-ZANIN Christine (1995) *La Qualité de la vie dans les villes françaises*, Publications de l'université de Rouen, Rouen, 288 p.
- TODD Emmanuel (2008) *Après la démocratie*, Gallimard, Paris, 266 p.
- TOURAIN Alain (1994) *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Fayard, Paris, 353 p.
- TRONQUOY Philippe (2007) « Information, médias et Internet », *Cahiers français*, n° 338, La Documentation française, Paris, 87 p.
- TUAN Yi-Fu (1991) « Language and the Making of Place. A narrative descriptive Approach », *Annals of the Association of American Geographers*, n° 81, Blackwell, Oxford, p. 684-696.

- TUAN Yi-Fu (1989) *Morality and Imagination, Paradoxes of Progress*, Press of Wisconsin, Madison, 211 p.
- TUAN Yi-Fu (1979) *Space and Place, The Perspective of Experience*, Press of Minesota, Minneapolis, 237 p.
- TURCO Angelo (2001) « Mythe et géographies », *Cahiers de Géographie du Québec*, Laval, p. 369-388.
- VAILLANCOURT Jean-Louis (2005) « L'environnement est une construction sociale », *Sciences Humaines*, Hors-série n° 49, Paris, p. 6-7.
- VALENTINE Gill (2005) "Geography and ethics: moral geographies? Ethical commitment in research and teaching", *Progress in Human Geography*, volume 29, n° 4, Hodder Arnolds Journals, p. 483-487.
- VALENTINE Gill (2004) "Geography and ethics: questions of considerability and activism in environmental ethics", *Progress in Human geography*, volume 28, n° 2, Hodder Arnolds Journals, p. 258-263.
- VALENTINE Gill (2003) "Geography and ethics: in pursuit of social justice – ethics and emotions in geographies of health and disability research", *Progress in Human Geography*, volume 27, n° 3, Hodder Arnold Journals, p. 375-380.
- VANIER Martin (2008) *Le pouvoir des territoires : Essai sur l'interterritorialité*, Économica, Paris, 160 p.
- VAN PARIJS Philippe (1991) *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, collection La Couleur des Idées, Le Seuil, Paris, 311 p.
- VERDEIL Véronique (1998) « L'Équité territoriale », *L'Espace géographique*, tome 27, n° 3, Paris, p. 204-216.
- VIDAL DE LA BLACHE Paul (1903) *Tableau de la géographie de la France*, Hachette, Paris, 351 p.
- VILLEFOSSE Louis de (1965) *Géographie de la liberté, Les Droits de l'homme dans le monde (1953-1964)*, Robert Laffont, Paris, 405 p.
- VIOLIER Philippe (2007) « Tourisme et médias : regards d'un géographe », *Le Temps des médias*, volume 8, n° 1, Paris, p. 159-170.
- WALZER Michael (1977, rééd. 1999) *Guerres justes et injustes*, Belin, Paris, 488 p.
- WALZER Michaël (1998) « Pour une théorie de la justice distributrice », *Le Magazine littéraire*, n° 361, Paris, p. 93-95.
- WALZER Michael (1997) *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, collection La Couleur des idées, Le Seuil, Paris, 465 p.
- WALZER Michaël (1983 rééd. 1997) *Pluralisme et démocratie*, collection Philosophie, Esprit, Paris.
- WHATMORE Sarah (1997) "Dissecting the autonomous self: hybrid cartographies for a relational ethics", *Environment and Planning D: Society and Space*, volume 15, p.37-53.
- WILLS Jane (2002) "Political economy III: neoliberal chickens, Seattle and geography", *Progress in Human Geography*, volume 26, n° 1, Hodder Arnolds Journals, p. 90-100.

WILLS Jane (2000) "Progress reports, Political economy II: the politics and geography of capitalism", *Progress in Human Geography*, Volume 24, n° 4, Hodder Arnold Journals, p. 641-652.

WILLS Jane (1999) "Political economy I: global crisis, learning and labour", *Progress in Human Geography*, volume 23, n° 3, Hodder Arnolds Journals, p. 443-451.

WOLTON Dominique (2005) *Il faut sauver la communication*, Flammarion, Paris, 224 p.

WOLTON Dominique (2003) *L'Autre mondialisation*, Flammarion, Paris, 211 p.

WOLTON Dominique (1997) « Un programme scientifique en cours », *Sciences Humaines*, Hors-Série n° 16, Paris, p. 16-17.

WUHL Simon (2007) *Discrimination positive et justice sociale*, collection Sociologie d'aujourd'hui, Presses Universitaires de France, 170 p.

ZUINDEAU Bertrand (2005) « Équité territoriale : quelles lectures par les théories du développement durable ? », *Reflets perspectives de la vie économique*, tome 44, n° 4, Paris, p. 5-18.

Annexes

Plan des annexes

Ce volume d'annexes réunit des paragraphes contribuant à détailler certains aspects abordés dans la thèse. Leur position en fin de mémoire vise à ne pas rompre le fil de la démonstration principale développée dans le corps du texte tout en insistant sur des aspects transversaux. Certaines parties correspondent à la discussion de points théoriques alors que d'autres détaillent des cas particuliers.

Annexe 1 – Description du corpus. Les rubriques géographiques évoquées dans la presse magazine

Cette annexe prolonge le chapitre 3 et détaille la description des thématiques développées par la presse magazine à propos de la France et des territoires qui la composent.

Annexe 2 - Les échelles de mesure de la qualité

Il s'agit ici, de façon brève, de montrer l'absence de pertinence de l'opposition entre données qualitatives et données quantitatives : toute catégorisation des phénomènes suppose repose sur l'association entre un type de variable et des qualités significatives.

Annexe 3 - Quelques critères de répartition des biens publics

Il existe différentes théories de la justice distributive qui reposent sur des conceptions variées de l'intérêt général : chacune d'entre elle peut donner lieu à une transcription spatiale.

Annexe 4 - Notes concernant la pertinence d'une lecture constitutionnaliste de la géographie des emplois

Cette annexe discute la possibilité d'appliquer un critère d'équité à la répartition géographique des emplois, en insistant sur la distinction entre l'emploi en tant que bien premier et l'emploi conçu comme moyen d'accéder à des biens premiers.

Annexe 5 - Géoéthique des affaires corses

L'analyse géoéthique des articles consacrés à l'insécurité en Corse fait apparaître une spécificité régionale sur laquelle les journalistes insistent de façon récurrente : le crime organisé et les activités terroristes sont présentés comme un obstacle à la réalisation d'un ordre juste.

Annexe 6 – Interprétation géoéthique de la crise des banlieues

La crise des banlieues survenue au cours de l'automne 2005 a donné lieu à une profusion de commentaires géoéthiques inspirés par des considérations constitutionnalistes visant à expliquer les raisons des événements tout en dessinant des perspectives de réformes. Ces paragraphes s'inscrivent dans ce que la presse magazine interprète comme une crise plus générale de ville.

Annexe 1 – Description du corpus

Les rubriques géographiques évoquées dans la presse magazine

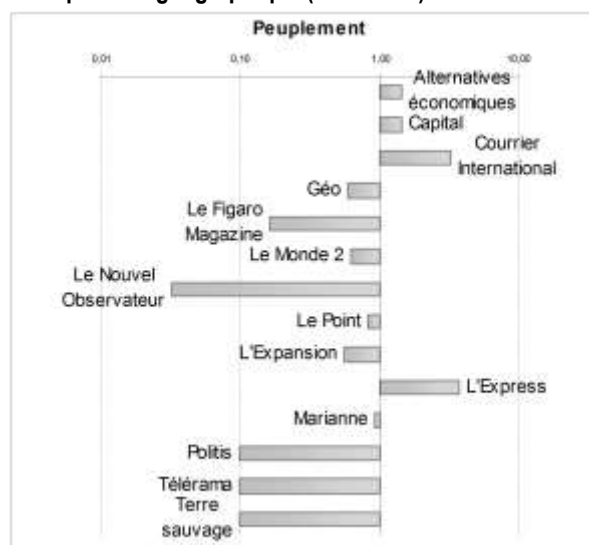
En complément du troisième chapitre, cette annexe décrit de façon détaillée le contenu thématique du corpus à travers les différentes rubriques géographiques figurant dans la presse magazine. L'ordre de présentation des rubriques ne préjuge en rien de leur importance respective. Pour appréhender la diversité thématique de l'actualité territoriale, l'écart entre la contribution de chaque magazine au rayonnement médiatique des différentes rubriques et sa contribution à l'ensemble des articles du corpus a été mesuré. Ces pages correspondent à un document d'étape réalisé pour préparer le croisement du contenu thématique du corpus et des lignes géométriques qui le traversent. Elles n'ont pas de pertinence intrinsèque et servent à attester d'une partie du travail d'analyse réalisé pour amorcer la réalisation des cinquième et sixième chapitres. Elles permettent également de présenter le corpus d'une façon plus structurée que par une simple base de données.

A1.1. Peuplement et organisation spatiale du territoire

A1.1.1. Les formes du peuplement

La rubrique consacrée aux questions de « *peuplement* » rassemble 31 articles, ce qui est assez peu au regard de l'intérêt que la géographie universitaire accorde traditionnellement à cette question. Elle concerne des sujets comme la méthodologie du nouveau recensement de la population de l'INSEE (5 articles), la répartition de la population à l'intérieur du territoire et la recomposition des relations entre les villes et les campagnes (12 articles) mais aussi le déséquilibre de la distribution spa-

Document A1.01. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



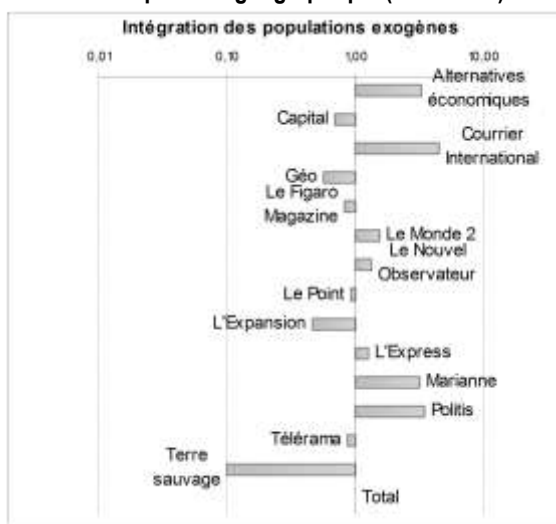
tiale des médecins (6 articles) ou les enjeux d'intégration territoriale des Corses installés dans les autres régions françaises (4 articles). *L'Express*, *Courrier International*, *Alternatives économiques* et *Capital* sont les magazines dont la contribution relative à l'évocation des questions de peuplement est la plus forte (document A1.01.). 20 articles envisagent ces questions à l'échelle nationale. Les questions de peuplement semblent mobiliser l'opinion publique de façon assez superficielle, peut-être parce que les nouvelles formes de mobilité rendent cette question moins prégnante.

A1.1.2. Immigration et expatriation

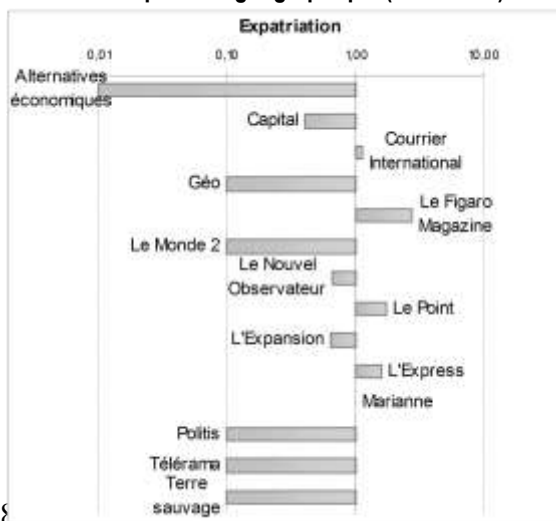
L'intégration des populations exogènes réunit 271 articles (5,39 % du rayonnement médiatique total), ce qui en fait un sujet assez important, notamment pour des titres comme *Courrier International*, *Alternatives économiques*, *Politis* et *Marianne* (document A1.02.). Les questions les plus fréquemment abordées concernent les politiques de contrôle des flux (immigration choisie, reconduites à la frontière) mais aussi les difficultés et les discriminations négatives en matière d'accès au logement, à l'emploi et à la sé-

curité matérielle et à la reconnaissance culturelle qui pèsent sur les populations issues de l'immigration (25 articles). L'expatriation des Français installés à l'étranger concerne beaucoup moins d'articles (21 articles contre 271) et son rayonnement médiatique ne dépasse pas 0,75 % du total, alors que les Français qui décident de s'installer à l'étranger sont de plus en plus nombreux, estimés entre 1,5

Document A1.02. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

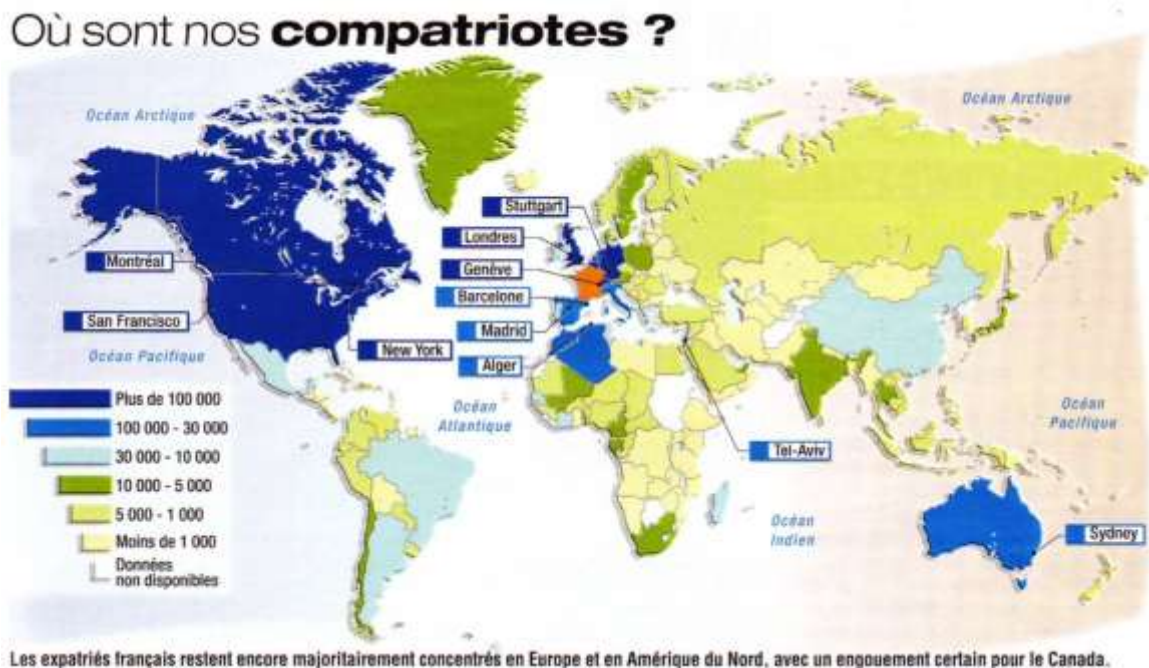


Document A. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



et 2,2 millions en 2006 selon le Ministère des Affaires Étrangères (document A1.03.). Les articles qui relatent ce phénomène insistent sur la perte de compétitivité du territoire français en matière de fiscalité, de perspective d'emploi et d'ouverture économique par rapport à un horizon international jugé plus prometteur. Rares sont les articles à souligner les difficultés que l'implantation à l'étranger peut comporter. Pour évoquer les enjeux liés aux phénomènes de migrations internationales, plusieurs articles donnent la parole à des spécialistes comme Gérard Noiriel (*Le Nouvel Observateur*, n° 2 142, 2005), Patrick Weil (*L'Expansion*, n° 695, 2004), Michèle Tribalat (*L'Express*, n° 2 735, 2003) ou Blandine Kriegel (*L'Express*, n° 2 838, 2004)., mais pas à des géographes. Peu de données quantifiées sont utilisées. La cartographie est rarement mise à profit sinon dans un article publié dans le numéro 18 939 du *Figaro Magazine* publié en 2005 où les journalistes proposent une représentation de la distribution des Français expatriés (document A1.04.)

Document A1.04. La Représentation cartographique de l'expatriation française



Le Figaro Magazine, n° 18 939, 2005.

Ici, des aplats de couleurs ont été préférés à des points proportionnels. Outre le cas du Groenland comptabilisé dans l'espace danois, ce choix renforce l'effet visuel des États de grande superficie (Canada, États-Unis, Australie), ce qui dénote sans doute l'absence de formation cartographique des infographistes. La signification des villes mentionnées sur la carte reste opaque en l'absence de légende. Seul un histogramme des effectifs rend la carte lisible. L'absence d'année de référence et de comparaison interannuelle ne permet pas d'appréhender

le caractère dynamique du phénomène d'expatriation. Les cartes de flux sont encore plus rares. Dans le numéro publié la semaine suivante (n° 18 945, 2005), les journalistes du *Figaro Magazine* utilisent la cartographie pour décrire de façon sommaire l'organisation spatiale de l'immigration

clandestine à la Martinique et en Guadeloupe en provenance

d'Haïti : la carte donne à voir le circuit de transit emprunté par les immigrants via la République dominicaine et l'île

de la Dominique, plaque tournante dans les petites Antilles (document A1.05.). Ce document suggère l'idée d'une porosité des territoires, fragilisés par l'existence de réseaux informels.

Document A1.05. L'immigration clandestine dans les Antilles françaises

Le circuit des clandestins dans les Caraïbes françaises : les Haïtiens arrivent en Dominique en avion, puis sont transportés par bateau par des passeurs vers la Guadeloupe et la Martinique.

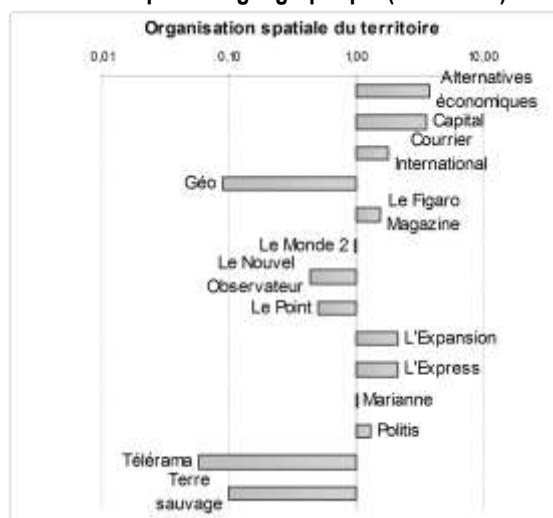


Le Figaro Magazine, n° 18 945, 2005.

A1.1.3. L'Organisation spatiale des territoires

Au-delà de la question strictement démographique, une entrée spécifique a été réservée à l'organisation spatiale des territoires. Elle réunit 109 articles (1,84 % rayonnement total) principalement publiés dans les magazines économiques (*Alternatives économiques*, *Capital*, *L'Expansion*) et dans quelques hebdomadaires comme *Courrier International*, *L'Express* ou *Le Figaro Magazine* (document A1.06.). Si l'on trouve des articles consacrés à des sujets déjà mentionnés dans la rubrique

Document A1.06. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

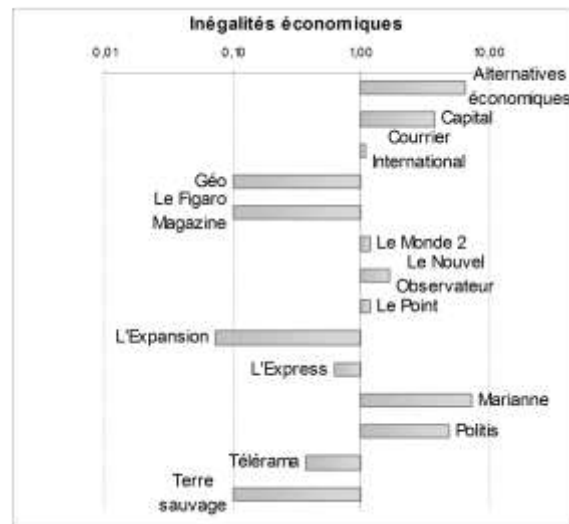


« *peuplement* » (rapports villes-campagnes, nouvelles modalités du recensement), certaines autres questions apparaissent de façon récurrente. L'organisation du réseau ferroviaire fait ainsi l'objet de 10 articles alors que les autres grands équipements structurants comme les pôles de compétitivité, les autoroutes, les canaux à grand gabarit ou les ports maritimes regroupent 15 articles. Les enjeux liés à la répartition des équipements de services publics comme les tribunaux (8 articles), les bureaux de poste (2 articles), les agences de la Banque de France (4 articles) et les hôpitaux (5 articles) se manifestent aussi à travers des articles ciblés sur les inégalités régionales en matière d'accessibilité (autoroutes, connexions Internet haut débit).

Ces déséquilibres géographiques liés aux équipements publics recourent en partie des inégalités en matière d'activités économiques encore plus préoccupantes puisque cette rubrique regroupe à elle seule 183 articles et 3,54 % du rayonnement médiatique total, essentiellement du fait de titres habituellement classés à gauche (*Alternatives économiques*, *Politis*, *Marianne*, *Le Nouvel Observateur*) mais aussi du mensuel économique *Capital* qui a proposé en juin 2004 un dossier « *spécial riches* » dans lequel les principales fortunes étaient recensées, région par région (document A1.07.). À ces articles

qui s'intéressent aux conditions de vie des habitants les plus riches (35 articles), depuis les catégories aisées en quête de résidences fermées, de maisons de campagne ou de lieux de villégiature chics jusqu'aux grandes fortunes qui structurent les réseaux régionaux d'entreprises (PME et filiales de FMN), s'ajoutent deux autres formes d'articles qui permettent de caractériser les inégalités économiques et territoriales. Certains traitent des inégalités entre territoires (25 articles) : entre collectivités territoriales, entre métropoles et villes moyennes, entre centres-villes et périphéries, entre « *beaux quartiers* » et banlieues dégradées, entre grandes écoles et ZEP. D'autres insistent sur les difficultés que rencontrent les habitants les plus pauvres pour s'approprier un cadre de vie de qualité en matière de logement mais éventuellement aussi en termes d'emploi et de santé (123 articles) : une majorité d'entre eux s'intéresse

Document A1.07. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

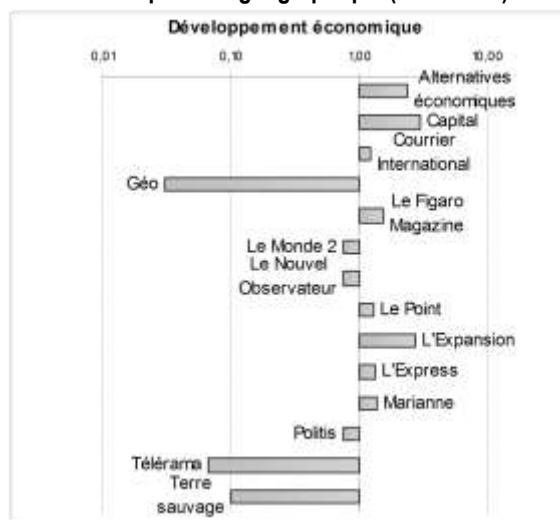


aux sans-logis et aux « *mal logés* ». Alors que 95 % des articles de *Capital* et 75 % de ceux du *Point* présents dans cette rubrique sont réservés aux conditions de vie des riches, ces valeurs tombent respectivement à 4 %, 3,7% et 0 pour *Politis*, *Marianne* et *Alternatives économiques*, contraste qui peut être interprété comme un signe du clivage droite-gauche. Ces inégalités territoriales abordées différemment selon les magazines trouvent une résonance particulière dans la manière dont chacun traite la question du développement économique des territoires.

A1.2. Le développement économique des territoires

Cette rubrique rassemble 456 articles pour une part du rayonnement médiatique s'élevant à 10,5 % du total. Comme les magazines de loisirs (*Télérama*, *Géo*, *Terre Sauvage* ou *Le Monde 2*), les hebdomadaires *Le Nouvel Observateur* et *Politis* ont tendance à moins privilégier cette dimension économique des questions géographiques (document A1.08.), à l'inverse des trois mensuels économiques pris en compte dans cette enquête (*Capital*, *L'Expansion*, *Alternatives économiques*). Le développement économique des territoires est souvent abordé en fonction des secteurs d'activités (agriculture, industrie, transport, tourisme, nouvelles technologies de l'information et de la communication, services publics) quand d'autres s'intéressent aux inégalités en matière d'emploi et de niveau de vie des habitants. Chacune de ces entrées constitue une rubrique à laquelle un traitement spécifique sera réservé.

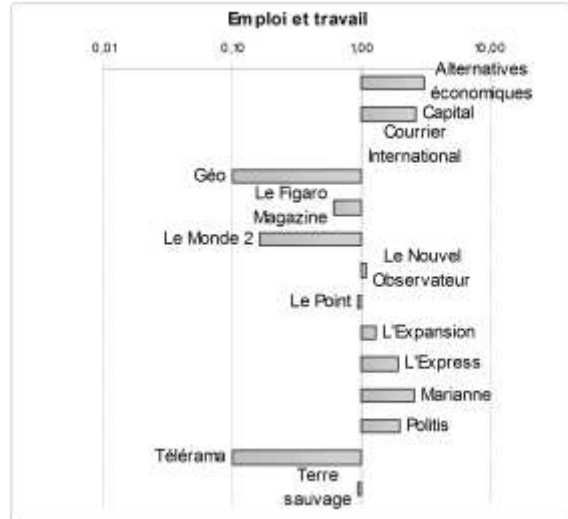
Document A1.08. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



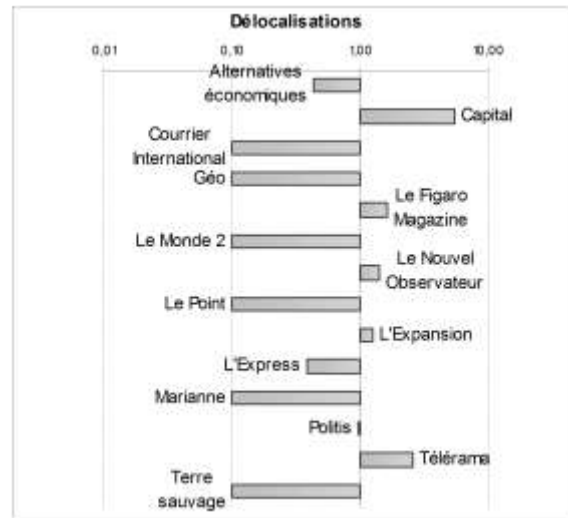
A1.2.1. Emploi et territorialités

Les questions d'emploi regroupent 131 articles à composante géographique (3,13 % du rayonnement médiatique total), avec une contribution notable des mensuels économiques et de certains généralistes comme *Marianne*, *L'Express* et *Politis* (document A1.09.). Ces articles, adoptant des perspectives scalaires variées, s'intéressent à des sujets aussi divers que la recherche d'emploi à l'étranger (15 articles), les discriminations à l'embauche dont souffrent les populations immigrées et leur descendance (44 articles), les conflits et les plans sociaux que certains bassins d'emplois subissent (14 articles) ainsi que les inégalités spatiales qui en résultent (8 articles). Par ailleurs, 27 articles évoquent les conditions d'activité et de travail dans certains établissements (usines, administrations locales) ou dans certaines villes (Rennes, Lille, Marseille). Les délocalisations industrielles représentent 14 articles comptant pour 0,79 % du rayonnement médiatique total, avec une prédilection relative de la part de *Capital* et de *Télérama* ((document A1.10.). On constate ainsi que les discriminations à l'embauche suscitent davantage de commentaires que le chômage ou les fermetures d'établissements liées à la mondialisation économique. Avant d'être posée en termes de marché spatial des activités, la question du travail est fréquemment formulée dans la perspective de l'inégalité des chances en matière d'accès à l'emploi, notamment car toutes les catégories d'habitants ne bénéficient pas des mêmes conditions géographiques d'intégration et d'employabilité (mobilité, maîtrise

Document A1.09. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Document A1.10. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



des connexions, origines résidentielles). Les différents secteurs d'activités occupent une place importante dans le traitement médiatique de l'actualité géographique.

A1.2.2. Les territoires de l'agriculture

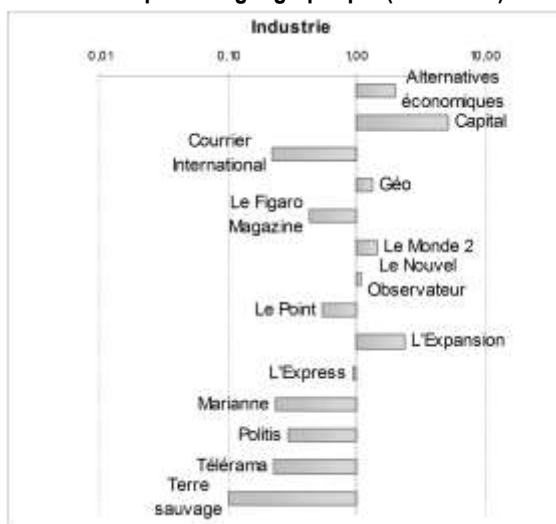
L'agriculture réunit ainsi 99 articles (1,84 % du rayonnement médiatique total) avec une contribution notable de titres généralistes comme *Politis*, *Le Monde 2* ou *Courrier International* (document A1.11.). Le sujet le plus fréquent concerne la viticulture avec 30 articles, sans compter les nombreux guides d'achats en suppléments détachables publiés par *Le Point*, *L'Express* et *Le Figaro Magazine* lors des foires aux vins que je n'ai pas pris en compte dans l'analyse. Cette prédominance traduit la starisation des produits et des terroirs que nous avons déjà entraperçue à propos des villes et des littoraux. Associé à la qualité, à la gastronomie, au respect des traditions locales et à un certain art de vivre prisé par les élites, qui constituent la majorité du lectorat de la presse magazine, le vin occupe une place supérieure à n'importe quel autre type de produits. Il s'agit donc moins d'informer le lectorat sur les enjeux économiques ou écologiques de l'agriculture que d'assurer la promotion et le marketing d'un produit associé à un certain hédonisme national. L'élevage compte seulement 10 articles, dont trois ciblés sur les dangers que font peser les loups sur les troupeaux de brebis en montagne alors que 7 articles sont consacrés à la pêche. 9 articles concernent la gestion agricole des ressources en eau, 8 articles l'usage des pesticides et des engrais et 7 articles les risques liés aux OGM. Les autres pratiques culturelles (labours, agriculture biologique, agriculture raisonnée, biocarburants, politique agricole commune) se répartissent dans 23 articles.

A1.2.3. Les lieux de l'industrie, entre innovation et mémoire

Les activités industrielles réunissent 128 articles pour un rayonnement médiatique de 2,7 %, principalement en raison de l'intérêt que leur portent les mensuels économiques (document A1.12.). Le principal sujet concerne les enjeux que représente l'innovation technologique pour le développement des activités industrielles (43 articles), notamment en matière de production d'énergie. 4 articles évoquent ainsi le potentiel électrique des éoliennes et 15 la recherche dans le domaine nucléaire (dont 6 pour l'EPR de Flamanville et 9 pour le projet ITER de Cadarache). 14

articles s'intéressent quant à eux à l'histoire industrielle de la France dont 9 rappellent, sur un ton souvent nostalgique, les activités minières et leur disparition progressive dans le Nord et en Lorraine. 30 articles insistent sur les risques environnementaux et sanitaires liés à la présence d'équipements industriels (centrales nucléaires, tours aéroréfrigérantes, usines chimiques). Plusieurs usines et bassins industriels sont mentionnés, ou bien pour signaler des problèmes de compétitivité (Angers, Brest, Roubaix, Château-Arnous-Saint-Auban près de Marseille) (9 articles), ou bien au contraire pour saluer un dynamisme remarquable comme à Saint-Nazaire autour du chantier naval, à Paris avec le parc *Republic Alley*, à Eu avec la verrerie, à Chartres autour de la cosmétique ou à Quimper avec l'entreprise Armor-Lux (20 articles).

Document A1.12. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

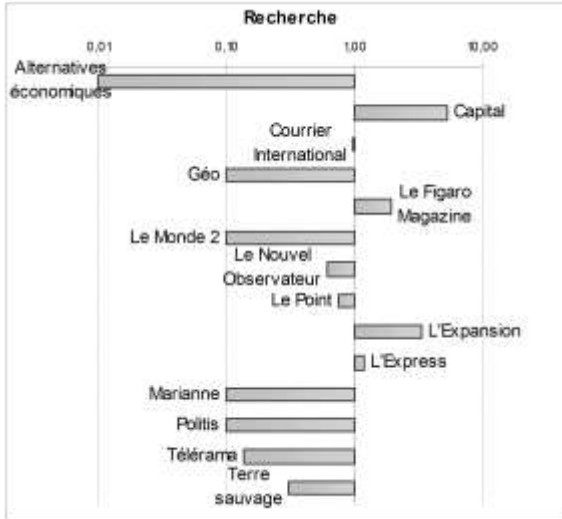


A1.2.4. Les pôles de la recherche

Le secteur de la recherche et de l'innovation technologique rassemble quant à lui 44 articles (0,62 % du rayonnement médiatique total), avec une prédilection particulière de la part de titres comme *Capital*, *L'Expansion* ou *Le Figaro Magazine* (document A1.13.). Cette rubrique s'intéresse aux centres spécialisés dans la recherche en matière de santé publique,

d'environnement, de physique nucléaire, d'énergie mais aussi de nanotechnologies (document A1.14.). Plusieurs articles soulignent égale-

Document A1.13. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Document A1.14. Les centres de recherche cités dans la presse magazine

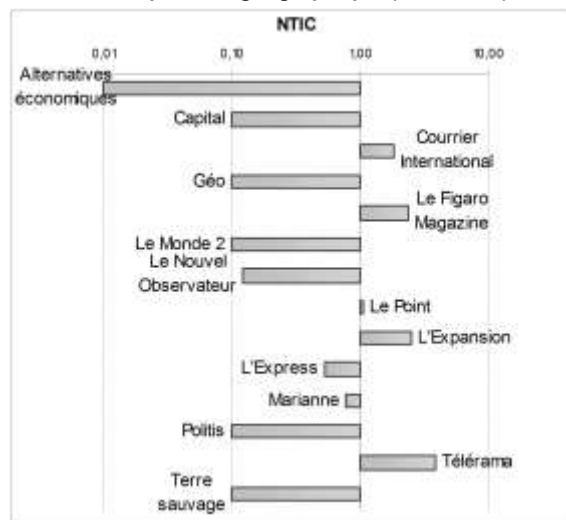
Nom	Lieu	Nombre d'occurrences
Iter	Cadarache	9
EPR	Flamanville	6
Minatoc	Grenoble	2
INRIA	Rocquencourt	1
Mercator	Toulouse	1
P4 Mérieux	Lyon	1
Cirad	Montpellier	1
Antares	Marseille	1
Epica	Gif-sur-Yvette	1
Thomson Atalante	Rennes	1
Irisa	Rennes	1
Canceropôle	Toulouse	1
Laser Mégajoule	Bordeaux	1
Géopole	Évry	1
CERN	Genève/Saint-Genis-Pouilly	1
IMEC	Caen	1

ment les capacités d'innovation dont font preuve

certaines agglomérations ou certains quartiers présentant un profil technopolitain (Toulouse, le plateau d'Orsay/Saclay, Grenoble/Crolles), source de compétitivité et de dynamisme pour les territoires qui les entourent.

Une rubrique spécifique a été réservée aux rapports entre les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et les territoires. Elle regroupe 20 articles (0,33 % rayonnement médiatique) avec une contribution notable de *Télérama*, de *L'Expansion*, du *Figaro Magazine* et de *Courrier International* (document A1.15.). Cette catégorie relativement modeste évoque la manière dont les télécommunications modifient la relation que les habitants entretiennent avec les

Document A1.15.a Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



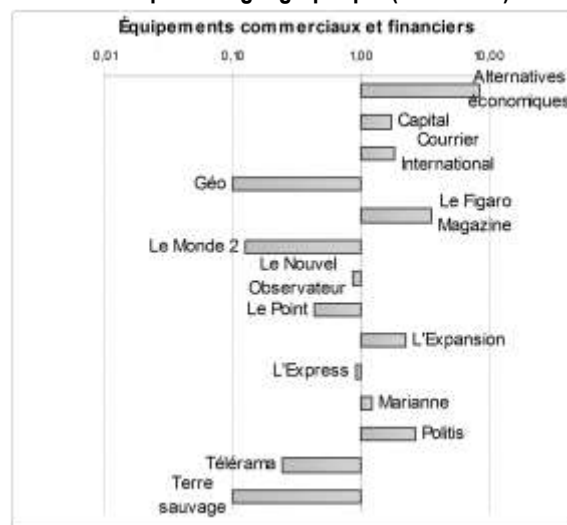
territoires qu'ils fréquentent. Certains articles s'intéressent aux pratiques suscitées par ces nouvelles technologies : le développement des connexions *wi-fi*, le déploiement de nouvelles activités (nanotechnologies, télémédecine). D'autres insistent sur les inégalités provisoires de la couverture territoriale en infrastructures de télécommunication (connexions ADSL, TNT). Enfin, un dernier ensemble s'inquiète des risques environnementaux et sanitaires que font peser ces équipements (antennes, relais téléphoniques, lignes à haute tension) sur les riverains. En mentionnant la métropolisation, les rapports villes/campagnes, le télétravail, les emplois à sites multiples et plus généralement la polytopie, quelques rares articles tentent de dresser un bilan des conséquences du développement des télécommunications sur la recomposition générale des mobilités et sur l'organisation spatiale des territoires et des activités qui en découlent.

A1.2.5. Le commerce, une géographie anecdotique ?

Les activités de service ne sont pas ignorées par la presse magazine. La géographie du tourisme et celle des services publics seront étudiées ultérieurement dans des rubriques spécifiques. Les équipements commerciaux et financiers font quant à eux l'objet de 24 articles représentant 0,67 % du rayonnement médiatique total. À nouveau, la principale contribution à la représentation d'un phénomène qui demeure assez peu présent dans le débat public est apporté par les mensuels économiques et quelques hebdomadaires (*Le Figaro Magazine*, *Politis*, *Courier International*, *Marianne*) (document A1.15.).

Cette rubrique très hétérogène concerne des sujets aussi divers que le commerce ambulant en ville (1 article), la politique commerciale des

Document A1.15.b Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Document A1.16. La dénonciation esthétique des grandes surfaces



collectivités territoriales (1 article), les grands magasins parisiens (le BHV, la Samaritaine), les grandes surfaces de supermarchés et d'hypermarchés (Val-d'Europe à Marne-la-Vallée) ou les chaînes commerciales (MacDonald's), des lieux d'échange devenus symboliques (les Puces de Saint-Ouen, les Hospices de Beaune, le MIN de Rungis) ou des commerces de détail (agences immobilières, banques, cybercafés). Deux articles sont consacrés au commerce équitable des ménages et des collectivités territoriales alors que d'autres s'interrogent sur les relations entre le commerce et la ville (documents A1.16. et A1.17.). Le traitement médiatique des activités commerciales présente donc une grande diversité et traduit un manque d'intérêt et une compréhension dégradée des enjeux que représentent les échanges pour le reste de l'activité économique, mais aussi pour l'organisation de la vie quotidienne des habitants et pour l'imagination de modes durables d'approvisionnement des consommateurs. Porter la critique sur le plan esthétique et paysager peut alors apparaître comme un moyen de problématiser l'appréhension collective des problèmes posés par la concentration de la grande distribution.

Document A1.17. Une géographie des activités commerciales sans cohérence

Magazine	Numéro	Mois	Année	Titre
<i>L'Expansion</i>	702	11	2005	Lieu de mémoire - La Samaritaine
<i>L'Express</i>	2750	3	2004	Quand les cités ferment boutique
<i>Marianne</i>	400	12	2004	Comment les hypers défigurent nos villes
<i>Télérama</i>	2773	3	2003	Avec Val-d'Europe, Euro Disney bâtit la première cité privée - La ville enchantée

La presse magazine ne propose pas un tableau complet et ordonné de l'organisation territoriale de l'appareil productif français. Elle n'offre aucune vision d'ensemble mais pointe certains enjeux ou dysfonctionnements, évoque souvent des exemples emblématiques afin de mieux créer un effet de réel plus immédiatement accessible. Les données statistiques et les analyses quantitatives n'interviennent qu'en complément.

A1.3. Transports et échelles de circulation

Face au traitement relativement superficiel des NTIC, les transports bénéficient de la part de la presse magazine d'une attention plus régulière et plus approfondie, avec 181 articles (2,95 % du rayonnement médiatique total) grâce à des mensuels économiques ainsi qu'à des hebdomadaires comme *Marianne* et *L'Express* (document A1.18.). À l'exception d'une poignée de reportages transversaux ou d'articles consacrés à des modes de transport qui jouent

un rôle encore secondaire (vélos, voies vertes), les différents modes de transport constituent le principal critère de discrétisation médiatique. Le transport routier apparaît ainsi comme le mode qui retient le plus l'attention des journalistes avec 63 articles (rayonnement médiatique de 1,09 %), devant le transport ferroviaire (27 articles), le transport maritime (24 articles) et le transport aérien (24 articles), modes qui tous trois occupent une place sensiblement équivalente (document A1.19.). La question du transport routier recoupe plusieurs sujets récurrents comme la sécurité routière (15 articles), la modernisation et la privatisation du réseau autoroutier (11 articles), la gestion des routes nationales (3 articles) ou les ouvrages d'art, spectaculaires comme le Viaduc de Millau (6 articles), ou problématiques comme le Tunnel du Mont Blanc (3 articles) et celui du Somport (1 article). Signalons un article original publié par *L'Express* qui effectue un véritable exercice d'analyse spatiale en mesurant sous la forme de lignes isochrones l'impact des infrastructures routières sur l'éloignement réciproque des 100 plus grandes agglomérations urbaines

(document A1.20.). Notons que si le « *centre géographique* » est ici confondu avec le centre géométrique du polygone qui sert à représenter le territoire français, cet article est le seul à proposer une évaluation du rôle des infrastructures sur l'accessibilité générale des lieux et des pratiques de la mobilité. Les articles concernant le transport ferroviaire

comparent les performances des différents types de trafic (TGV, grandes lignes classiques, trains régionaux), les projets de nouvelles lignes à grande vitesse (TGV Est, liaison Lyon-Turin) ou l'ouverture du fret à la concurrence. 14 des 24 articles consacrés au transport maritime rappellent le conflit local de la SNCM survenu entre septembre et octobre 2004. 6 autres articles évoquent le dynamisme et l'adaptation des grands ports français (Marseille, Le Havre, Rouen) à la concurrence internationale.

Document A1.19. Le rayonnement médiatique des différents modes de transport

Pourcentage de la contribution de la presse magazine au rayonnement médiatique des différentes rubriques	Pourcentage du rayonnement de la rubrique au sein du corpus	Nombre d'articles de la rubrique
Transport routier	1,06	60
Transport aérien	0,35	24
Transport ferroviaire	0,41	27
Transport maritime	0,35	24
Transport urbain	0,7	44

Document A1.20. Un exemple d'analyse spatiale proposé par *L'Express*

L'Express, n° 2736, 2003.

Un article publié par *Terre Sauvage* en mai 2005 mentionne les pollutions littorales liées aux dégazages sauvages alors qu'un autre souligne les enjeux inhérents à l'interconnexion entre les grands ports et leur arrière-pays et à l'intérêt que représente l'intermodalité, notamment entre le transport maritime et le transport fluvial grâce aux canaux à grand gabarit (*L'Express*, juin 2005). Les articles consacrés au transport aérien se répartissent en trois catégories : certains s'intéressent à la sécurité et au contrôle dans les aéroports (6 articles), d'autres aux stratégies des firmes qui gèrent les aéroports (deux articles consacrés à *Aéroport de Paris* et un à *Air France*), aux trafics des plateformes les plus remarquables pour leur volume (Roissy-Charles-de-Gaulle), leur dynamisme (Beauvais) ou, au contraire, pour leur inertie (Rouen, Saint-Étienne, Agen).

Une sous-catégorie a été constituée pour la question des transports urbains qui apparaît comme une préoccupation importante au sein de la rubrique des transports, avec 44 articles pour un rayonnement médiatique de 0,7 % du corpus. De nombreux articles s'interrogent sur les problèmes provoqués par la circulation automobile, notamment dans le centre des villes (17 articles, dont 4 qui dénoncent l'usage des 4x4 en ville). Un nombre équivalent d'articles évoque des modes de transport alternatifs, qu'il s'agisse de l'organisation et de l'amélioration des transports en commun (métro, tramway, le « *Charles-de-Gaulle Express* » - 14 articles)

ou des moyens mis en œuvre pour faciliter l'usage du vélo (2 articles), voire des déplacements pédestres (3 articles).

La presse magazine développe une vision analytique et modale des transports mais ne propose pas de réflexion générale sur le rôle des mobilités et des logiques d'accès dans le développement des modes de cohabitation. Cette approche aurait permis de mieux saisir les enjeux attachés à l'articulation entre les espaces de la société civile et ceux déployés dans le cadre de l'action publique.

A1.4. Territoires et action publique

Plusieurs rubriques liées à la dimension territoriale de l'action publique ont été composées afin de préciser la manière dont la presse magazine caractérise l'actualité institutionnelle des territoires en France. 420 articles s'intéressent à la vie politique locale dans les collectivités territoriales, ce qui représente 7,9 % du rayonnement médiatique total. Il est significatif de constater que les hebdomadaires d'information générale (*L'Express*, *Le Nouvel Observateur*, *Politis*, *Le Point*, *Marianne*) sont les titres les plus engagés dans le traitement de ces questions (document 3.96.). Plusieurs sous-rubriques ont été identifiées pour affiner l'analyse : les élections dans les collectivités territoriales, la territorialisation des politiques publiques, la décentralisation et la coopération entre le niveau central et les collectivités territoriales, la définition des politiques fiscales et de dépenses publiques ou encore la gestion des équipements publics.

A1.4.1. Une géographie électorale dépendante du calendrier institutionnel

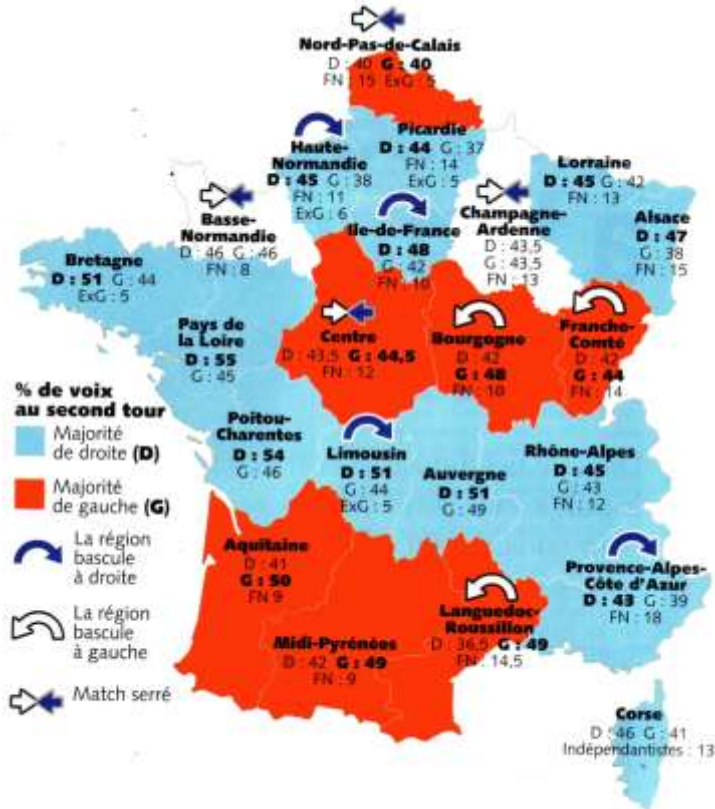
Le traitement médiatique des élections locales est très largement conditionné par le calendrier institutionnel et par le rythme des campagnes électorales. Le volume consacré à cette rubrique dans le corpus s'appuie sur l'analyse du déroulement des élections régionales de 2004. Sur les 143 articles identifiés (rayonnement médiatique de 2,75 %), 107 s'intéressent au scrutin régional pour un rayonnement médiatique de 2,09 %, ce qui est nettement supérieur aux

Document A1.21. Le rayonnement médiatique des différents scrutins et des différents échelons électoraux (2003- les électeurs des problèmes régionaux. 2005)

Pourcentage du rayonnement médiatique des différents scrutins	Pourcentage	Nombre d'articles
Élections régionales (Campagne 2004)	2,09	107
Élections européennes (Campagne 2004)	0,18	12
Élections législatives partielles	0,02	4
Futures élections municipales (Campagne 2008)	0,21	11
Analyses transversales	0,21	7

autres élections (document A1.21.). Dans la campagne pour l'élection des conseils régionaux de 2004, toutes les régions ne sont pas traitées à égalité et certaines bénéficient d'une couverture plus importante que d'autres (document A1.22.).

Document A1.22.a Les pronostics du magazine *L'Expansion* pour les élections régionales de 2004



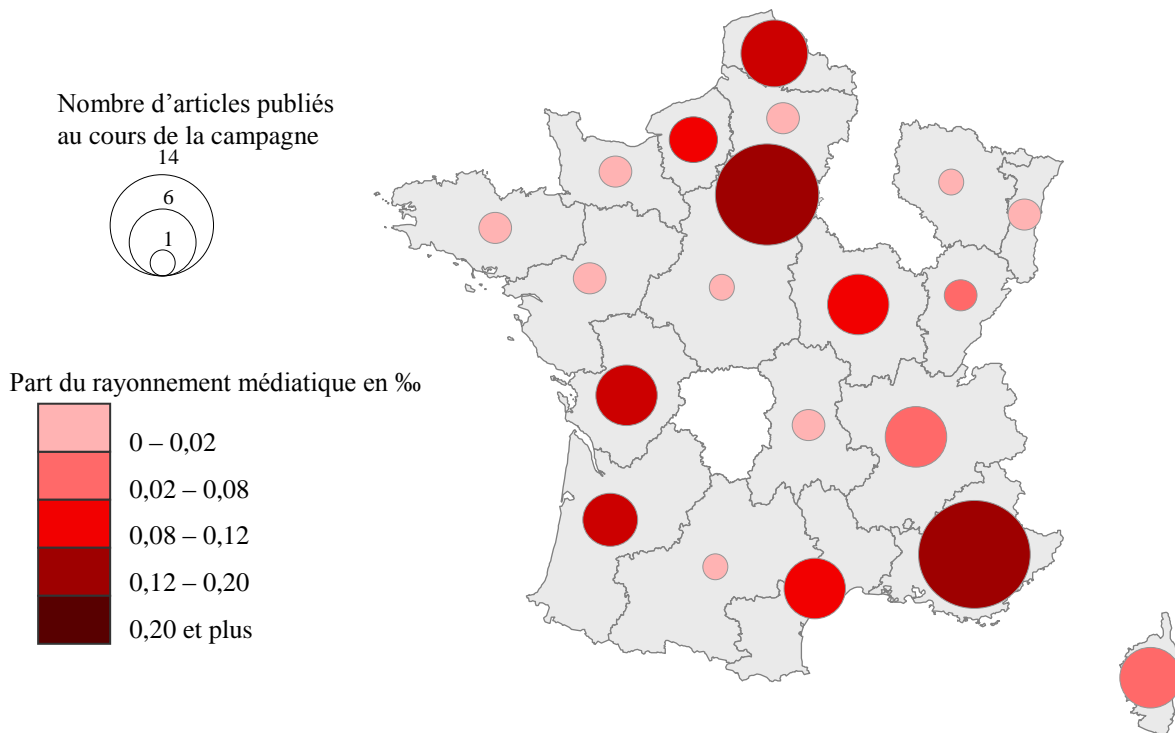
Commentaire du journal :

« 7 régions devraient changer de majorité »

Inventeurs d'un modèle de prévision, deux économistes donnent les résultats des régionales. En exclusivité pour L'Expansion. »

L'Expansion, n° 683, 2004.

Document A1.22.b La représentation médiatique des conseils régionaux métropolitains au cours de la campagne de 2004



Les régions les plus médiatisées sont souvent les plus peuplées, donc celles qui possèdent le plus grand nombre de lecteurs potentiels (Île-de-France, PACA, Nord-Pas-de-Calais) mais aussi des régions capables, durant le temps de la campagne, d'attirer tous les regards en raison des personnalités impliquées. C'est le cas de la région Poitou-Charentes qui, en 2004, incarne le bastion du Premier ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin, au moment même où Ségolène Royal s'affirme comme une figure montante à gauche. Cette dernière profite alors de la médiatisation inhérente à la campagne électorale pour s'imposer comme un des principaux symboles de la victoire de la gauche à l'échelle nationale : on assiste en fait à une nationalisation des enjeux du scrutin régional dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles de 2007 qui détourne les électeurs des problèmes régionaux.

Au cours de la campagne, les régions d'Outre-mer sont elles aussi inégalement représentées : la Réunion et la Guadeloupe bénéficient d'un article chacune tandis que la Guyane et la Martinique sont ignorées. C'est aussi le cas de deux régions de métropole parmi les moins peuplées : Champagne-Ardenne et le Limousin. Cette négligence ne tient pas au fait que l'issue du scrutin était prévisible et l'enjeu émué car, en définitive, la présidence du Conseil Régional de Champagne-Ardenne a connu une alternance, passant de l'UMP au PS. On assiste encore une fois aux effets de la sélectivité médiatique qui tend toujours à accroître la visibilité des territoires les plus connus au départ.

Les articles consacrés aux élections législatives concernent quant à eux des scrutins partiels ainsi que d'éventuels redécoupages des circonscriptions pour l'échéance de 2007. Les 12 articles géographiques évoquant les élections européennes s'intéressent ou bien à la forme des nouvelles circonscriptions suprarégionales choisies pour le scrutin de 2004, ou bien aux rapports de force entre partis politiques ou entre têtes de listes dans chacune des unités territoriales en jeu. Seul *Le Figaro Magazine* a proposé une carte des nouvelles circonscriptions (document A1.23.)

Document A1.23. La présentation de la nouvelle carte pour les élections européennes de 2004 d'après *Le Figaro Magazine*



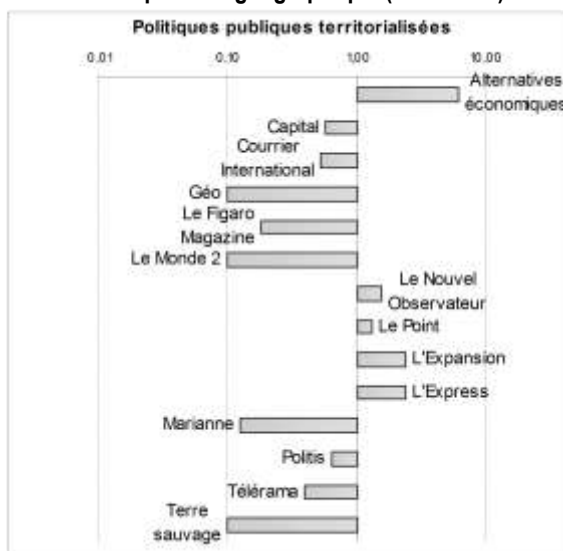
Le Figaro Magazine,
n° 18579, 2004.

À propos des élections municipales de 2008, quelques communes emblématiques retiennent l'attention des médias à mi-mandat. Conformément au phénomène de starisation déjà mis en évidence, seules les communes centrales des grandes agglomérations semblent représenter un enjeu d'intérêt national : Paris (3 articles), Lyon (3 articles), Marseille (1 article), Toulouse (1 article), Bordeaux (1 article), Montpellier (1 article) ou Metz (1 article). Notons que, pour la période retenue, entre 2003 et 2005, aucun article impliquant la dimension géographique n'a été identifié concernant les échéances présidentielles de 2007.

A1.4.2. La territorialisation des politiques publiques

La rubrique portant sur la territorialisation des politiques publiques réunit quant à elle 209 articles, représentant 3,13 % du rayonnement médiatique total de l'enquête, ce qui est sensiblement supérieur au rayonnement des élections. Le magazine *Alternatives économiques* se présente comme le plus spécialisé sur cette question, suivi de *Politis*, de *L'Express*, de *Marianne*, de *Courrier International*, de *L'Expansion* et du *Nouvel Observateur* (document A1.24.). 116 articles s'intéressent aux politiques mises en place par les collectivités territoriales (1,65 % du rayonnement médiatique)

Document A1.24. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



alors que 72 autres privilégient l'évocation de l'action territoriale de l'État et de ses administrations centrales (rayonnement médiatique de 0,99 %). Plusieurs secteurs de l'action publique

Document A1.25. Les secteurs de l'action publique territorialisée privilégiée par les médias

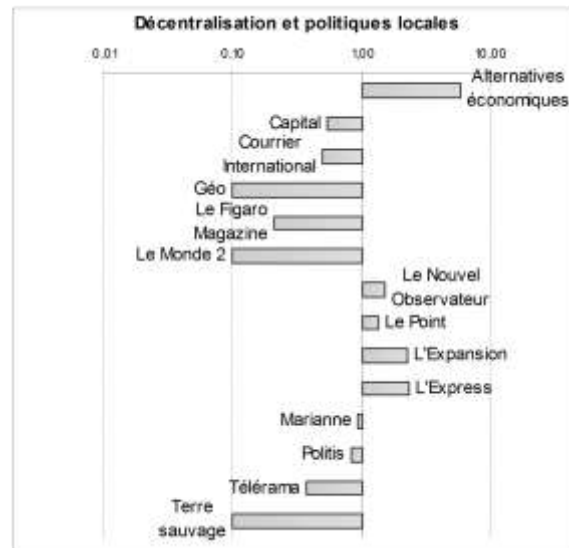
Secteur d'action publique	Pourcentage du rayonnement médiatique du secteur d'action public au sein du corpus	Nombre d'articles publiés
Efficacité de l'appareil administratif	0,83	54
Solidarité sociale	0,68	53
Environnement	0,41	39
Politique de la ville	0,34	26
Sécurité	0,34	25
Transports	0,19	15
Éducation	0,08	8
Culture, communication	0,18	9
Logement social	0,09	8

sont concernés par cette rubrique (document A1.25.). Les domaines comme l'organisation de l'appareil administratif, la solidarité socio-territoriale (politiques de la ville, éducation prioritaire, logement social) et l'environnement apparaissent comme des chantiers particulièrement mobilisateurs. Ce traitement des politiques publiques sera détaillé dans les rubriques suivantes. Il nous amène en particulier à évoquer la réforme de l'État qui a occupé une part importante du débat public au moment de la mise en œuvre de l'Acte II de la décentralisation, entre 2003 et 2005.

A1.4.3. Décentralisation et émergence des collectivités territoriales

La décentralisation de l'action publique et le développement des pouvoirs locaux rassemblent 194 articles (3,19 % du rayonnement médiatique total). À l'image de la rubrique précédente, seuls quelques magazines accordent à la décentralisation une visibilité notable : *Alternatives économiques*, *L'Expansion*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur* et *Le Point* (document A1.26.). Plusieurs sujets apparaissent de façon récurrente (document A1.27.). 37 articles évoquent les mutations provoquées par la décentralisation, en insistant souvent sur la rupture historique que constituent les nouveaux rapports entre le pouvoir central et les collectivités territoriales, opposant les jacobins aux tenants de pouvoirs régionaux forts. Il convient de mentionner un article important pour l'historiographie de l'aménagement du territoire consacré à « *Serge Antoine, l'homme qui a dessiné les régions* » dans *L'Express* où l'administrateur et intellectuel revient sur les

Document A1.26. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Document A1.27. La médiatisation des collectivités territoriales

Sujets évoqués en relation avec l'émergence des collectivités locales	Pourcentage du rayonnement médiatique du sujet au sein du corpus	Nombre d'articles publiés
Décentralisation	0,42	37
Action locale	1,02	67
Administration et finances locales	0,58	39
Coopérations territoriales	0,43	9
Autonomie corse	0,74	40

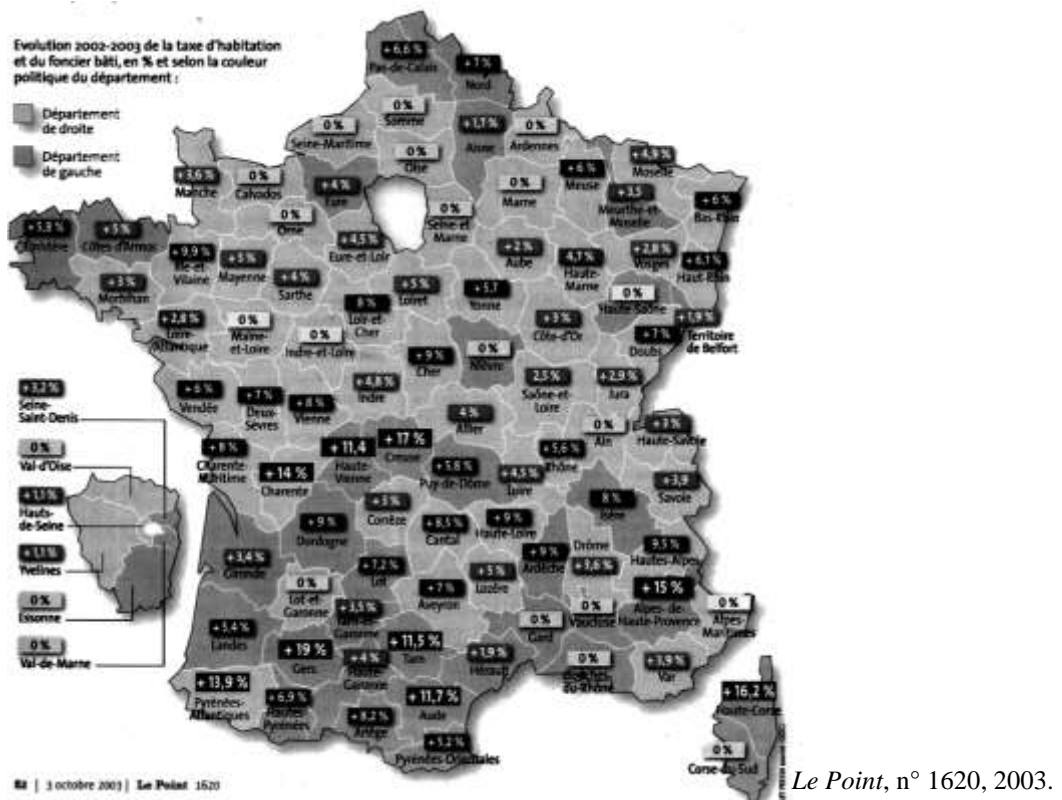
conditions dans lesquelles il a été amené à concevoir le découpage des régions de programme entre 1956 et 1960⁵⁹⁴. Par ailleurs, 67 articles évoquent les politiques entreprises par ces collectivités dans des domaines divers : 39 d'entre eux traitent par exemple de leur administration interne et de leur responsabilité en matière de gestion financière. Si plusieurs articles déplorent une dérive inflationniste de la fiscalité locale, *L'Expansion*, *L'Express* et *Le Point* poussent plus loin l'analyse en proposant des dossiers thématiques comparant les choix effectués en matière de politique budgétaire par les différents types de collectivités (villes, départements, régions), sans toujours préciser ni la nature des nouvelles compétences qui tombent sous leur responsabilité, ni la destination des dépenses effectuées, insistant davantage sur le poids des prélèvements infligés aux contribuables (document A1.28.).

**Document A1.28. La dénonciation de l'augmentation de la fiscalité locale
par le magazine *Le Point***

IMPÔTS LOCAUX LA FLAMBÉE

En 2003, 1,4 milliard d'euros supplémentaires devront être déboursés par les ménages au titre des taxes foncières et d'habitation. PAR PHILIPPE HOUDART, FRANÇOIS MALYE, JÉRÔME VINCENT (AVEC PIERRE-HENRI ALLAIN, THIERRY NOIR, YVES POULIQUEN, JEAN-CHRISTOPHE SAVATTIER ET FRANCK VIART).

⁵⁹⁴ *L'Express*, n° 2750, 2003.



De telles analyses de *benchmarking* territorial, centrées sur la fiscalité et sur la politique budgétaire, donnent parfois l'impression que la décentralisation se résume à satisfaire l'appétit des élus locaux et à grever les comptes publics.

Même si les efforts entrepris en faveur des coopérations territoriales ne donnent lieu qu'à 9 articles, leur rayonnement médiatique relativement élevé (0,43 % du total) en fait un phénomène éditorial non négligeable : dans ces articles, les journalistes traitent aussi bien des relations verticales, parfois ambiguës et conflictuelles, entre l'État et les collectivités que des rapports horizontaux que ces dernières nouent, à l'échelle locale, avec les instances de la société civile (associations, entreprises). Les magazines contribuent ainsi à la représentation médiatique des nouvelles formes de gouvernance territoriale, sans forcément proposer de vues synthétiques, se contentant souvent de mentionner des cas particuliers. L'évocation des re-compositions territoriales demeure donc assez fragmentaire. Enfin, 40 articles (0,74 % du rayonnement médiatique total) sont consacrés à l'évocation du cas spécifique que représente la Corse. Cette forte visibilité tient à plusieurs questions ou événements : l'organisation puis l'échec du référendum organisé en 2003 à propos de l'évolution vers une plus grande autonomie politique des institutions insulaires, mais aussi le poids des indépendantistes dans le système politique régional et les différentes modalités d'action qu'ils privilégient (participa-

tion à la vie institutionnelle, terrorisme et action clandestine). Cette surexposition politique de la Corse témoigne de l'image originale et problématique à laquelle les médias associent l'île de façon récurrente. Les Collectivités d'Outre-Mer (COM) ainsi que les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) n'ont pas été intégrés dans cette rubrique car ils ont déjà bénéficié d'un traitement spécifique dans le troisième chapitre.

A1.4.4. Territoires et inégalités fiscales

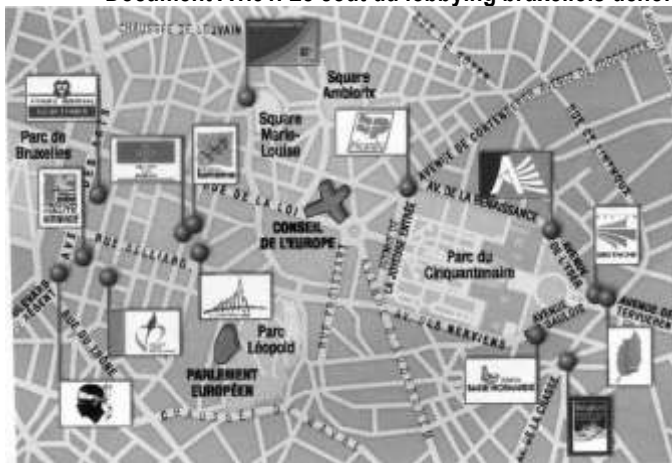
Les questions liées à la fiscalité et à la gestion des fonds publics, dont il vient d'être question s'agissant des collectivités territoriales, constituent une préoccupation régulière illustrée par les 115 articles que compte cette rubrique. Leur rayonnement médiatique (1,97 % du total) est avant tout le fait de mensuels économiques comme *L'Expansion* ou *Capital* (mais pas *Alternatives économiques*) et d'hebdomadaires généralistes plutôt classés au centre (*L'Express*) ou à droite (*Le Point*) (document A1.29.). La fréquence de ces questions tranche avec les habitudes de la géographie académique, moins sensible que la presse magazine à la géographie fiscale. Outre la recomposition territoriale des finances publiques liée à la décentralisation, la dimension géographique des questions de fiscalité et de gestion budgétaire se manifeste sous différentes formes : les frais d'entretien et la privatisation de certaines infrastructures publiques (bâtiments, monuments, musées, autoroutes), le train de vie des administrations et des collectivités ou l'exil fiscal des habitants les plus riches. À nouveau, la plupart des articles concernés dénoncent la pression fiscale exercée par les pouvoirs publics sur les habitants au nom d'une gestion souvent jugée dispendieuse. Les collectivités territoriales sont fréquemment l'objet de tels reproches : on dénonce le « *gaspillage* », les « *fastes* » et la « *flambée* » des impôts. Dans son numéro 146 de novembre 2003, le mensuel *Capital* prétend dénoncer les « *administrations qui ne servent à rien* » parmi lesquelles figurent les conseils économiques et sociaux régionaux, les agences de l'eau, les intercommunalités, les ambassades de régions ou de départements installés à Paris et à Bruxelles, donnant lieu à des représentations cartographiques parfois déroutantes (document A1.30.) et à des justifications au caractère souvent définitif (document A1.31.).

Document A1.30. La Carte des succursales de la Banque de France à supprimer d'après *Capital*



Capital, n° 146, 2003.

Document A1.31. Le coût du lobbying bruxellois dénoncé par *Capital*



« Excepté l'Auvergne et le Languedoc-Roussillon, toutes les régions françaises ont ouvert un bureau dans le quartier européen, près des instances officielles où les loyers sont les plus élevés ».

Capital, n° 146, 2003.

Un autre article publié dans le numéro 148 du même mensuel économique dresse le portrait de « ces drôles de communes qui ne savent pas quoi faire de leur argent », parmi lesquelles figurent Orelle, Paluel, Chessy, Puteaux, La Hague, c'est-à-dire de municipalités qui semblent tirer un profit disproportionné de la rente perçue grâce à la présence d'équipements structurants sur leur territoire.

D'autres articles dénoncent les privilèges dont jouissent certains habitants : dans l'ensemble, toutes les catégories sociales sont concernées, des « *smicards du business* » dans les banlieues (*Le Point* n° 1 720, 2005) aux « *châtelains chasseurs de subventions* » agricoles (*Le Point*, n° 1 626, 2003), en passant par les retraités « *nantis des DOM-TOM* » (*Le Point* n°

1 729, 2005) ou ces « *riches qui quittent la France* » (*Le Point* n° 1 720, 2005). Constatons qu'aucun article ne s'interroge de façon explicite et globale sur les modalités spatiales de la répartition des subventions publiques, ni sur ses effets sur la redistribution géographique des revenus en termes d'investissements. Un seul article assez court publié par *L'Express* intitulé « *Quand Paris finance la province* » renvoie aux travaux de Laurent Davezies sur le hiatus spatial entre les régions qui produisent de la richesse et celles qui bénéficient des revenus les plus élevés (document A1.32.). Pour clore l'analyse des rubriques consacrées aux pouvoirs publics, l'évocation du rôle géographique des équipements publics permet de mesurer l'impact médiatique des différentes formes d'intervention de l'État et des collectivités dans l'aménagement et le développement des territoires.

Document A.32. Les rapports Paris-province revus à la lumière de la nouvelle économie spatiale

LA SEMAINE FRANCE

RÉGIONS

Quand Paris finance la province

Vacances, RTT : les Franciliens consomment ailleurs qu'en Ile-de-France

L'Ile-de-France produit de plus en plus, mais elle s'appauvrit. Le Languedoc-Roussillon produit de moins en moins, mais il s'enrichit. Paradoxal ? Oui. Inexplicable ? Non, pour peu que l'on admette que, désormais, les territoires où l'on crée de la richesse ne sont plus forcément ceux où on la dépense, comme le montre brillamment l'économiste Laurent Davezies dans la revue *Futuribles* (1). L'enjeu, pour une ville ou une



Les Parisiens passent – et dépensent – deux mois par an à plus de 100 km de la capitale.

région, n'est plus seulement d'attirer des usines et des bureaux, mais des consommateurs. Et à cette aune, certains se débrouillent mieux que d'autres.

Il y a cinquante ans encore, tout était simple : « Les vacances étaient rares, les résidences secondaires encore plus, les gens vivaient près de leur emploi. L'argent gagné localement était, pour le plus gros, dépensé localement », écrit Davezies. Ce n'est plus vrai, pour quatre raisons au moins. Les progrès du tou-

risme ; ceux de la mobilité ; la hausse des impôts et des prestations sociales, qui aboutit à une redistribution des revenus entre les territoires. Et le poids croissant des retraités – un quart du revenu des Français – qui préfèrent le littoral ou la montagne aux sites industriels et aux métropoles. Pourtant, la plupart des élus continuent de surestimer l'importance de l'emploi et de négliger l'influence des revenus comme facteur de développement de leur territoire.

Dans ce jeu, il y a donc des

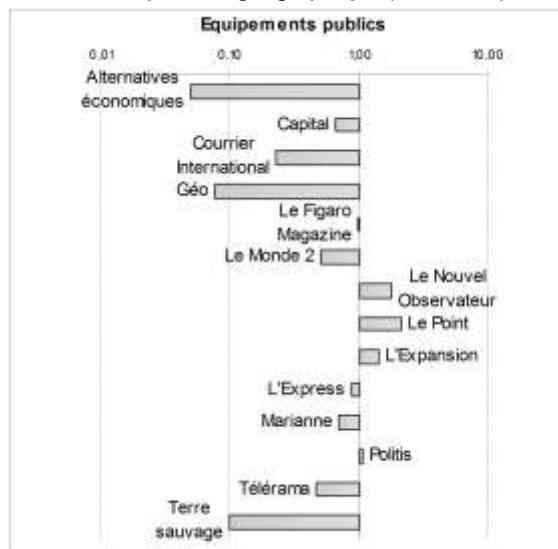
gagnants – l'Ouest et le Sud, globalement – et des perdants, au premier rang desquels l'Ile-de-France. « En 1976, elle produisait 27 % du produit intérieur brut (PIB) et ses ménages disposaient de 25 % du revenu des Français, note Davezies. En 1996, elle produit 29 % du PIB et ne touche plus que 22 % du revenu des ménages. » L'attraction des Franciliens pour les vacances, les week-ends et les résidences secondaires n'est pas sans conséquences.

On peut se réjouir de ce rééquilibrage. Laurent Davezies, lui, s'en inquiète. Car les territoires qui vivent de la consommation dépendent, *in fine*, de ceux qui créent la richesse. Personne n'a donc intérêt à la mort de la poule aux œufs d'or parisienne. ● **Michel Feltin**
(1) N° 295, mars 2004. www.futuribles.com

L'Express, n° 2 750, 2004.

Parmi les 291 articles qui mentionnent des équipements publics localisés (8,62 % du rayonnement médiatique total), seuls *Le Point*, *Le Nouvel Observateur* et *L'Expansion* présentent une prédilection un peu plus forte que les autres titres pour cette rubrique qui paraît, dans l'ensemble, assez peu discriminante (document A1.33.). Cette présence des pouvoirs publics sur le territoire se manifeste sous différentes formes. Certaines ont déjà été mentionnées, comme les infrastructures de circulation, les centres de recherche. D'autres restent à détailler, notamment celles qui contribuent au déploiement territorial des services publics d'éducation, de justice pénale et de santé.

Document A1.33. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



A1.4.5. Une géographie des questions éducatives

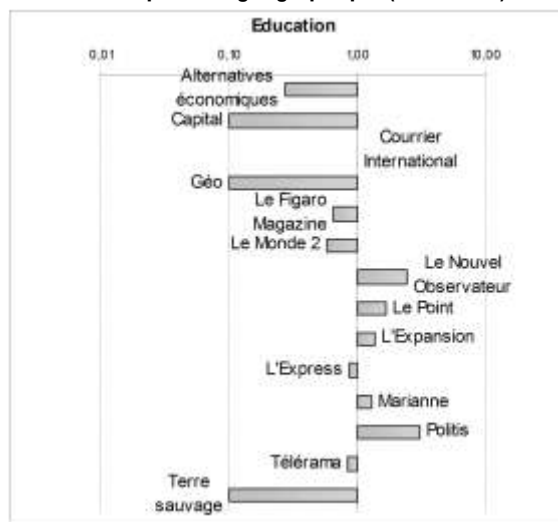
Concernant la géographie scolaire, 127 articles ont pu être répertoriés, représentant 3,09 % du rayonnement médiatique total avec une prédisposition de la part de titres comme *Politis*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *L'Expansion* et *Marianne* (document A1.34.). Les sujets abordés sont fort divers. On constate que si les établissements d'enseignements primaire et secondaire sont plus fréquemment évoqués que les universités et les grandes écoles, ces dernières bénéficient d'un rayonnement médiatique supérieur, notamment car plusieurs magazines comme

Le Figaro Magazine, *Le Point*, *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* proposent des classements et des palmarès souvent assez volumineux (document A1.35.)⁵⁹⁵. Pour la même raison, les grandes écoles (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs) possèdent un rayonnement médiatique supérieur à celui des universités. Ces dernières sont aussi évoquées à travers des articles généraux ou des monographies qui insistent sur les difficultés budgétaires et les problèmes

de logement et de financement que rencontrent les étudiants mais aussi sur les performances de certains établissements dynamiques (l'ESSEC et les ESC, Sciences-Po et les autres IEP, les universités de Clermont-Ferrand, Compiègne, Lyon III, Grenoble II).

La géographie des enseignements primaire et secondaire est plus fréquemment abordée sous l'angle des inégalités en matière d'échec et de ségrégation scolaires dont souffrent cer-

Document A1.34. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Document A1.35. La thématisation de la géographie de l'éducation

Sujets évoqués en relation avec l'éducation	Pourcentage du rayonnement médiatique du sujet au sein du corpus	Nombre d'articles publiés
Enseignement primaire et collèges	0,65	38
Lycées	0,51	30
Universités	0,74	33
Grandes écoles	1,05	23
Classements	1,3	27
Éducation prioritaire	0,46	25
Éducation et immigration	0,26	18
Éducation, religion et laïcité	0,09	8
Éducation et insécurité	0,12	6

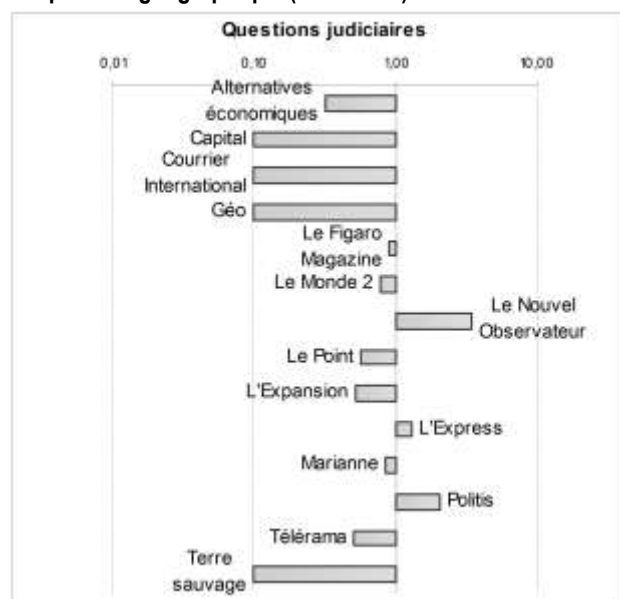
⁵⁹⁵ Depuis 2006, *L'Express* et *Le Nouvel Observateur* proposent également des classements concernant les lycées.

tains quartiers, notamment les banlieues, qui justifient et mobilisent des traitements prioritaires (ZEP, carte scolaire). 25 articles traitent de l'éducation prioritaire pour déplorer l'« *inégalité des chances* » (*Politis*, n° 798, 2004), la « *fracture scolaire* » (*Politis*, n° 771, 2003), pour se réjouir que certains établissements classés en ZEP parviennent à proposer un cadre de travail propice à la réussite ou pour saluer les initiatives ponctuelles entreprises par certains établissements prestigieux comme Sciences-Po ou l'ESSEC en faveur de l'accès de tous les élèves aux grandes écoles. D'autres articles présentent les difficultés rencontrées, plus rarement les réussites, des élèves originaires de l'étranger, qu'ils soient immigrés ou descendants d'immigrés ainsi que les effets du métissage culturel dans l'éducation scolaire des enfants (18 articles). Cinq articles mentionnent le cas des élèves clandestins retirés de leur école et expulsés, insistant sur la mobilisation des familles des autres enfants en faveur de leur réintégration. Six articles dénoncent l'insécurité et la violence dans les écoles en s'interrogeant sur le bien-fondé de la surveillance, de l'autorité et de la répression ainsi que sur la présence éventuelle de forces de l'ordre à l'intérieur des établissements. Pour finir huit articles évoquent les territoires d'application et de respect de la laïcité : l'antisémitisme ou le port du voile musulman dans certains établissements de banlieues et de centres-villes à l'échelle locale d'une part et les régimes dérogatoires dont bénéficient l'Alsace-Moselle et la Guyane à l'échelle régionale d'autre part.

A1.4.6. Les territoires de la justice et les lieux de l'application des peines

Contrairement à la géographie académique, la presse magazine s'intéresse fortement aux questions judiciaires : 62 articles représentant 1,43 % du rayonnement médiatique total ont été recueillis. *Le Nouvel Observateur* et *Politis* sont les magazines les plus enclins à traiter ce type d'informations, suivis de *L'Express*, c'est-à-dire des titres plutôt classés à gauche ou au centre (document A1.36.). Avec 28 articles (0,67 % du

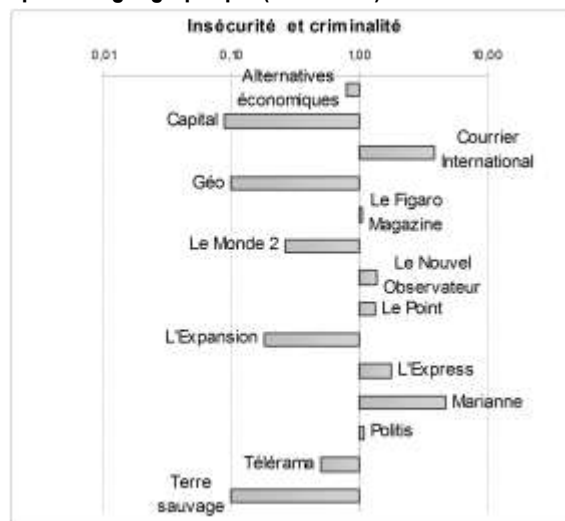
Document A1.36. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



rayonnement médiatique), l'état des prisons constitue le sujet le plus fréquent : on y évoque la surpopulation carcérale, l'inadéquation entre la politique pénale et la gestion des infrastructures d'enfermement, les mauvais traitements dont souffrent certains prisonnier ainsi que quelques initiatives ponctuelles destinées à promouvoir la réinsertion des détenus à l'extérieur. Ensuite, 11 articles (0,17 % du rayonnement médiatique), dont 9 publiés par *Le Figaro Magazine* et *Le Point*, s'intéressent à l'activité des tribunaux en soulignant notamment l'encombrement d'une partie d'entre eux, l'inadaptation de la carte judiciaire ainsi que les inégalités de fonctionnement et de traitement des personnels, des plaignants et des prévenus selon les tribunaux. 19 articles (0,51 du rayonnement médiatique) mettent en lumière des cas particuliers correspondant à des procès exceptionnels, concernant notamment des affaires de pédophilie (Outreau, Angers) ou l'incendie du Tunnel du Mont Blanc. Trois articles insistent enfin sur les ambiguïtés de la justice pénale en matière de traitement des immigrés (« double peine », centres de rétention de clandestins comme ceux de Roissy et de Sangatte).

Plusieurs magazines, notamment *Courrier International*, *Marianne* et *L'Express*, interrogent également la responsabilité des forces de l'ordre en évoquant les questions de violence et d'insécurité liées à certaines pratiques délictueuses et criminelles (document A1.37.). La représentation géographique du thème de l'insécurité est profondément affectée par le traitement médiatique des émeutes dans les banlieues de l'automne 2005 qui ont suscité d'abondants commentaires. 123 des 288 articles que compte la rubrique sont consacrés à la violence et à la criminalité dans ces quartiers, dont 94 publiés entre octobre et décembre 2005. De façon générale, les villes sont plus souvent montrées comme des lieux d'insécurité et de violence que les campagnes. Par exemple, sans compter les articles qui portent spécifiquement sur les banlieues, 6 articles évoquent les risques concernant le centre de Paris en y déplorant le trafic de drogue, le travail clandestin, la violence de rue ou les risques d'attentats. Six autres articles proposent un classement des grandes villes françaises intégrant les critères de

Document A1.37. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



la délinquance et de l'insécurité, suggérant ainsi que les dangers de la vie urbaine constituent un élément déterminant dans l'évaluation du cadre de vie. À l'échelle régionale, la Corse est l'entité territoriale la plus fréquemment citée pour des phénomènes de violence (crime organisé, terrorisme) avec 44 articles au total (1,05 % du rayonnement médiatique) contre 4 articles pour le terrorisme basque et 4 autres pour le crime organisé et la corruption qui sévissent sur la Côte d'Azur. Les problèmes de violence et de criminalité sont aussi souvent mis en relation avec les questions d'immigration, que ce soit pour dénoncer les filières de la prostitution internationale, les réseaux d'importation de drogues ou les actes racistes commis contre des groupes d'origine étrangère, comme ceux survenus à Perpignan en juin 2005 (4 articles). De telles mises en scène de l'actualité alimentent le sentiment d'insécurité et de peur qui touche une partie du lectorat, et favorisent les raisonnements simplificateurs en confortant des idées reçues négatives à l'encontre de certaines catégories d'habitants ou de lieux, comme les immigrés ou les quartiers de grands ensembles par exemple. Ces dysfonctionnements intervenant à des échelles multiples et les fantasmes qu'ils nourrissent supposent une sécurisation des territoires que préoccupe également la presse magazine : les articles concernés s'intéressent moins à la localisation des équipements (commissariats et casernes) qu'à la présence des forces de l'ordre dans les lieux publics. Plusieurs articles n'hésitent pas à souligner les effets pervers provoqués par les différents moyens mis œuvre dans ce cadre (télésurveillance, contrôles d'identité, police de proximité, intervention des BAC et des CRS).

A1.4.7. Territoires et santé publique

La santé publique donne l'occasion aux journalistes de publier un grand nombre d'articles géographiques dans lesquels ils soulignent les efforts déployés par les acteurs concernés pour assurer aux habitants une prise en charge sanitaire de qualité tout en déplorant un certain nombre de manquements. Cette rubrique rassemble 193 articles (6,56 % du rayonnement médiatique total) avec une contribution notable de mensuels économiques comme *Capital* et *L'Expansion* mais aussi de généralistes comme *Le Point* et *L'Express* (document A1.38.). Peu d'articles s'intéressent à la prévalence géographique de certaines pathologies (maladies cardiovasculaires, cancers) en liaison avec l'environnement et les pratiques des populations locales. Le traitement médiatique des relations entre territoires et santé se distingue donc assez nettement des problématiques abordées par la recherche en géographie de la santé. Concernant la prise en charge des malades, 30 articles (2,86 % du rayonnement médiatique

total) s'intéressent aux hôpitaux et, parmi eux, 10 correspondent à des classements à l'échelle nationale d'établissements (hôpitaux publics, cliniques, maisons de retraite) sélectionnés en fonction des conditions d'accueil et des performances qu'ils offrent aux patients (2,24 % du rayonnement médiatique). Ces palmarès sont le fait presque exclusif de l'hebdomadaire *Le Point* qui en a fait une spécialité en publiant chaque année de volumineux dossiers sur ces questions. Six articles s'intéressent à la gestion des Caisses Régionales de l'Assurance Maladie alors que 17 autres (0,37 % du rayonnement médiatique) s'inquiètent des inégalités géographiques en matière d'encadrement sanitaire et médical, soulignant les déséquilibres spatiaux de la répartition des médecins mais aussi les risques d'accidents et de fermeture qui pèsent sur les petits hôpitaux sous-équipés et sous-encadrés. Le traitement médiatique des équipements sanitaires laisse ainsi transparaître des divergences d'appréciation éclairantes en matière d'évaluation (sécurité, proximité, spécialités, trésorerie). Il laisse aussi mesurer la sensibilité de l'opinion publique et l'ampleur des craintes en matière de risques pour les populations.

La médiatisation des questions traitant de la territorialisation de l'action publique couvre des sujets très divers et souvent précis (les élections, la gouvernance territoriale, les inégalités géographiques en matière de finances publiques, le déploiement des équipements de services publics).

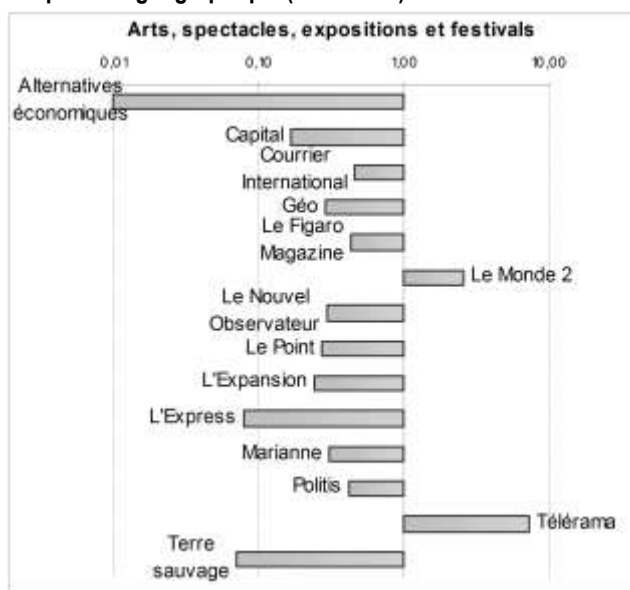
A1.5. Culture et identité des territoires

A1.5.1. Une géographie de l'actualité culturelle

La représentation des territoires de l'actualité culturelle par les magazines nationaux fournit au lectorat une information abondante. L'évocation des événements artistiques localisés, des spectacles, des expositions et des festivals réunit un ensemble de 931 articles représentant 10,55 % du rayonnement médiatique total (document A1.39.). Cette profusion d'articles provient en grande partie de la spécialisation et de l'investissement du magazine *Télérama* dans un type original d'annonces : l'hebdomadaire culturel

propose en effet, dans une page ou deux, un programme des manifestations à venir susceptibles de retenir l'attention du lectorat. Chaque événement fait l'objet d'une description rapide d'un quart ou d'une demi-page (programmes, intervenants, illustrations, commentaires). Ces articles très spécifiques que publie *Télérama* contribuent fortement à la représentation de la rubrique : 543 d'entre eux s'étendent sur un quart de page (2,78 % du rayonnement médiatique total) et 180 sur une demi-page (1,85 % du rayonnement médiatique). Cet ensemble présente les territoires comme des lieux animés par une activité culturelle enrichissante et dynamique, qu'il s'agisse de présenter une saison théâtrale, un opéra ou une série de concerts, une exposition temporaire organisée dans un musée ou, plus souvent encore, la programmation annuelle d'un des nombreux festivals qui couvrent le territoire national⁵⁹⁶. Sur ces 723 occurrences, l'agglomération parisienne n'est mentionnée qu'à 30 reprises, ce qui indique une volonté des journalistes de proposer une actualité culturelle largement ouverte aux régions de province, mettant en valeur les métropoles régionales mais aussi des villes moyennes ou pe-

Document A1.39. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



⁵⁹⁶ BRENNETOT Arnaud (2004) « Des Festivals pour animer des territoires », *Annales de géographie*, n° 635, Armand Colin, Paris, p. 29-50.

tites (La Roque-d'Anthéron, Coutances, Prades), ainsi que certains villages réputés pour leur dynamisme culturel (Marciac, Carhaix-Plouguer, Grignan). Ce choix de l'équipe éditoriale va à l'encontre d'une idée répandue selon laquelle la culture et le spectacle seraient une activité essentiellement parisienne ou spécifique aux grandes villes. La comparaison avec les autres titres confirme l'originalité du positionnement de *Télérama*. Les autres magazines consacrent en tout 130 articles aux événements culturels et 30 % d'entre eux évoquent en effet une actualité parisienne. Ces articles tiennent avant tout de l'annonce informative, voire du programme culturel. Ils ne comportent presque jamais d'analyse géographique d'ensemble : le territoire se résume à une somme de lieux particuliers, remarquables pour la vie culturelle qui s'y déploie, mais apparemment indépendants les uns des autres. Dans l'ensemble, la représentation médiatique des territoires où se manifeste l'actualité culturelle constitue une base à partir de laquelle s'organise la mise en scène des lieux de mémoire dans lesquels se recomposent en permanence les processus d'identité territoriale.

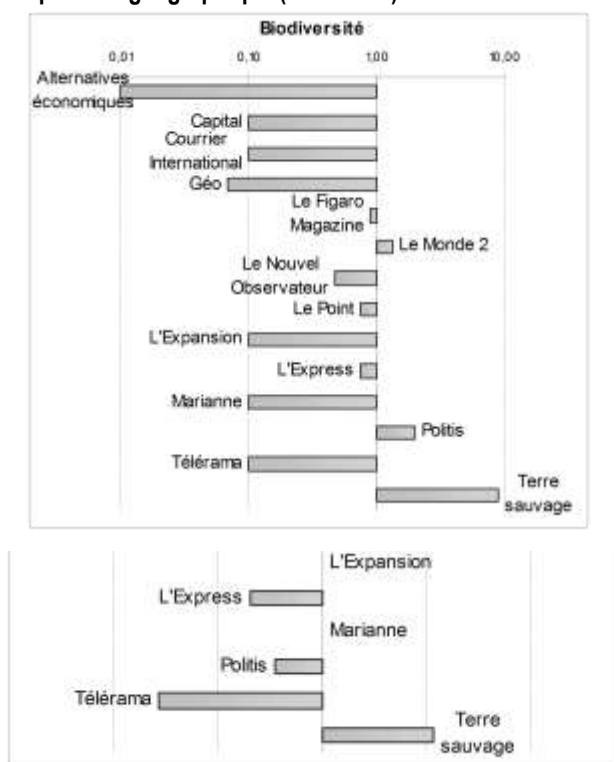
A1.5.2. L'identité des territoires

Dans cette rubrique, j'ai sélectionné l'ensemble des articles qui contribuent à souligner l'identité culturelle des territoires évoqués par la presse magazine. Je propose de définir le concept d'identité culturelle d'un territoire comme le résultat d'un travail intellectuel consistant à mettre en évidence les traits essentiels et distinctifs qu'un groupe d'habitants associe spontanément à un lieu pour se l'approprier. Conformément à l'argumentation défendue au cours du premier chapitre, il ne s'agit pas d'attributs interchangeable, réductibles à des critères d'analyse objectifs et transposables, éventuellement soumis à fluctuations et à révisions (le nombre de résidents, la superficie, la forme du gouvernement), mais de caractères permanents que les habitants reconnaissent, ces particularités pouvant prendre deux formes symboliques élémentaires : des héritages vivaces et des spécificités physiques. Cela revient à définir les lieux à partir de qualités immuables. Il y a là un biais méthodologique et idéologique qu'il convient d'éclaircir. Constaté que la Bretagne est une région productive sur le plan agricole et attractive sur le plan touristique ne contribue en rien à la définition de son identité culturelle : elle n'est pas la seule dans ce cas et elle ne l'est pas pour toujours. En revanche, considérer que la présence de dolmens et de menhirs en fait une terre de légendes ou que le souffle des vents d'ouest contribue à lui conférer un caractère sauvage suppose une adhésion qui relève de la croyance, celle qui pare les lieux de charmes et de mystères. Elle leur

confère une profondeur esthétique que seules les cultures sont aptes à investir sur un plan collectif. De telles représentations impliquent que les interlocuteurs s'engagent dans la célébration commune de l'identité du lieu. Présenter un territoire sous cet angle peut être le fruit d'une stratégie calculée de marketing visant à rehausser son attractivité touristique. Une telle instrumentalisation du patrimoine constitue d'ailleurs un détournement de sa fonction première, à savoir favoriser l'intégration culturelle des habitants dans des communautés spirituelles auto-organisées. Pour appréhender la place faite à cette réalité anthropologique, j'ai donc sélectionné les articles qui autorisent le lecteur à penser que certaines caractéristiques, mémorielles ou naturelles, pourraient être attachées de façon définitive aux territoires. Malgré l'imperfection d'un tel critère, 712 articles représentant 33,11 % du rayonnement médiatique total ont ainsi été recensés. Parmi les 14 titres de l'enquête, *Géo* et *Terre Sauvage* s'imposent comme les magazines les plus fortement spécialisés dans cette célébration identitaire des territoires, suivis du *Figaro Magazine* qui constitue le seul hebdomadaire relativement spécialisé dans ce type d'information géographique (document A1.40.). On y célèbre aussi bien la beauté sublime des paysages naturels que le caractère pittoresque des lieux de mémoire et des monuments hérités du passé.

Terre Sauvage se présente comme le magazine le plus enclin à faire des caractéristiques physiques un vecteur d'identité territoriale (document A1.41.) : sur les 191 articles qui mettent en avant des « régions naturelles » présentant une ou plusieurs caractéristiques remarquables (8,35 % du rayonnement médiatique total), 110 proviennent de ce mensuel (5,71 % du rayonnement total). Plusieurs articles s'intéressent ainsi aux menaces qui pèsent sur l'environnement et sur les espèces animales et végétales qui le peuplent. *Terre Sauvage* et, dans une moindre

Document A1.42. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

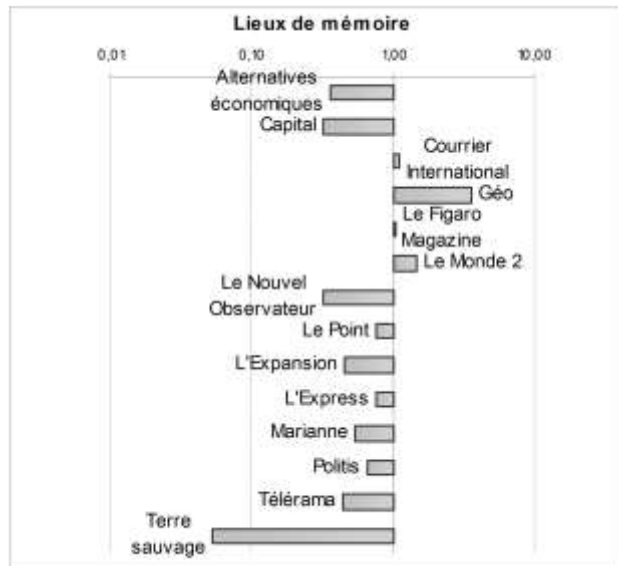


mesure *Politis* et *Le Monde 2*, sont les magazines les plus investis dans la représentation médiatique de la biodiversité (document A1.42.). Sur les 65 articles que compte la rubrique, la faune bénéficie de la plus grande attention : 17 articles sont ainsi consacrés à la préservation des loups et à leur difficile compatibilité avec les activités pastorales de montagne, 5 à la réimplantation des ours dans les Pyrénées, 11 aux oiseaux, une importance notable étant accordée aux relations entre les espèces migratrices et les chasseurs. 15 articles traitent d'autres espèces animales (poissons, abeilles, bisons, bouquetins, lynx, coraux). Les grands mammifères prédominent dans le cortège des espèces mobilisant l'attention du public, les journalistes négligeant quantités de familles contribuant fortement à la biodiversité. De même, 8 articles seulement s'intéressent à la flore, en particulier aux menaces que font peser les incendies sur les forêts méditerranéennes. Cette prévention des lecteurs quant aux risques qui pèsent sur les milieux permet de valoriser par contraste les efforts entrepris en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes qui la supportent (parcs naturels régionaux ou nationaux, Conservatoire du Littoral, zones « *Natura 2000* »).

Sur les 418 articles qui traitent des lieux de mémoire tirant explicitement leur identité du passé (document A1.43.), avec seulement 69 articles, *Géo* assure 47 % du rayonnement médiatique de cette sous-catégorie. Les articles consacrés à l'évocation des lieux de mémoire forment une catégorie particulièrement hétérogène qui échappe en grande partie aux exigences de la classification, notamment car elle met en scène des territoires extrêmement divers concernant aussi bien la mémoire de la Nation (« *la* » Gaule, les vagues successives d'immigration), que celle de régions et de sites historiques moins étendus : des provinces ethno-seigneuriales issues de l'Ancien régime, constellées de vestiges tutélaires (la Touraine, la Bretagne, la Normandie, la Lorraine, le Pays Cathare, l'Occitanie, la Corse, le Pays basque, les Antilles françaises), des bassins et des lieux productifs symboliques, souvent abandonnés ou en déclin (les bassins miniers du Nord et de l'Est, les ports de Bretagne, le Larzac), des agglomérations urbaines multiséculaires (Marseille, Paris, Bordeaux, Rennes) voire des quartiers (Barbès, les Halles, les centres-villes et les grands ensembles de banlieues) et même des monuments emblématiques (Lascaux, le Pont du Gard, les châteaux et les cathédrales, le Mont-Saint-Michel, Versailles, Longchamp, l'Île Séguin, la Samaritaine, le Père-Lachaise, le château de Lunéville, la Manufacture d'armes de Saint-Étienne, le Canal du Midi, la Grande-Motte), des jardins (le Jardin des Plantes de Paris, le Jardin de Maizicourt, le Parc des Moutiers à Varengeville-sur-Mer, le Parc du château de Flaugergues à Montpellier) ou des sites d'événements marquants (le Chemin des Dames, les maquis du Limousin, les plages du D-

Document A1.43. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

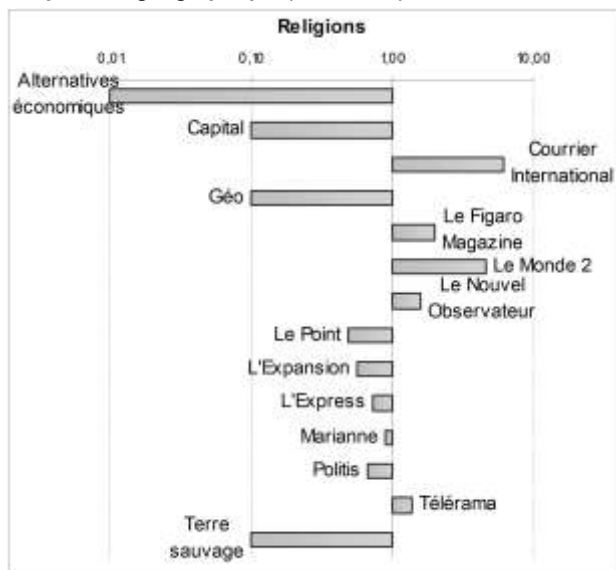
Day, Oradour et le Struthof). Si certains articles évoquant le passé versent dans la nostalgie, beaucoup d'autres constituent des invitations enjouées à la découverte et au dépaysement, renouant avec la tradition de la littérature de voyage. De façon comparable, nombreux sont les articles qui, célébrant le spectacle de la nature, encourageant à l'émerveillement esthétique autant qu'à l'appropriation touristique.



A1.5.3. Lieux publics et territorialités religieuses

Les phénomènes religieux ne peuvent quant à eux être considérés comme relevant strictement de la culture ou du divertissement en raison de l'implication personnelle qu'ils supposent en termes de spiritualité et des interférences récurrentes avec la mise en application de la laïcité dans les équipements publics. Cette rubrique réunit 44 articles représentant 1,22 % du rayonnement médiatique total avec une prédilection notable de la part de *Courrier International*, du *Monde 2*, du *Figaro Magazine*, de *Télérama* et du *Nouvel Observateur* (document A1.44.). L'inscription territoriale des religions se manifeste de différentes manières. Au-delà des contrastes de visibilité médiatique entre les principales religions monothéistes (26 articles concernent l'islam, 6 articles le christianisme et 3 articles le judaïsme), plusieurs questions apparaissent de façon récurrente. 9 articles s'intéressent à l'édification, à l'entretien, à la protection et au respect des monuments de culte et de leurs dépendances (cimetières, écoles religieuses ou instituts) : 5 articles évoquent les problèmes liés à la construction des mosquées dans les agglomérations urbaines (Nice, Or-

Document A1.44. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



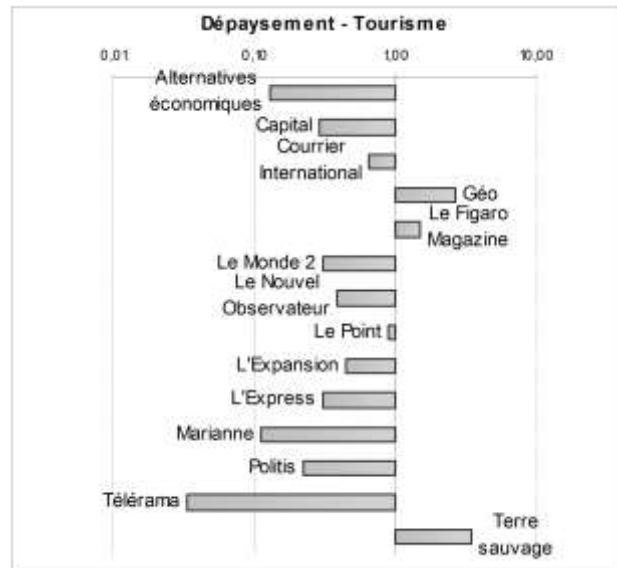
léans, Marseille). Sur les 11 articles qui ciblent les spécificités de la vie religieuse dans les banlieues, 9 portent sur l'islam. 5 des 8 articles consacrés à l'intégrisme musulman s'inquiètent de l'influence islamiste dans ces mêmes banlieues alors que 3 relient l'islam à l'immigration. Au contraire, notons que si 3 articles déplorent l'émergence de formes communautaristes d'antisémitisme, un autre évoque la perspective du départ d'une partie des juifs de France vers Israël. 10 articles posent la question du respect de la laïcité dans les lieux publics (hôpitaux, écoles) et 9 s'intéressent aux problèmes d'intolérance religieuse (antisémitisme, islamophobie), de communautarisme et de mixité confessionnelle. Les liens entre géographie et religions sont principalement abordés sous l'angle de l'inégale capacité des différentes confessions à s'intégrer spontanément dans l'espace public. L'articulation territoriale entre les communautés religieuses et la communauté nationale apparaît comme une question cruciale. La place de l'islam retient particulièrement l'attention des magazines.

A1.6. Le dépaysement et le divertissement territorial

A1.6.1. La découverte touristique et les territoires de la villégiature

La célébration du patrimoine, qu'elle porte sur les monuments du passé ou sur les milieux écologiques, peut déboucher sur une incitation à la découverte et au dépaysement touristiques. Un tel développement peut paradoxalement conduire à sa dégradation (surfréquentation des milieux fragiles, banalisation des lieux de mémoire) et à la dépossession identitaire des territoires par un excès de marketing. Quels que soient les recoupements et les contradictions entre identité territoriale et tourisme

Document A1.45. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



de masse, cette rubrique n'en occupe pas moins une place importante au sein de l'information géographique diffusée par la presse magazine. Avec 560 articles, elle représente 26,84 % du rayonnement médiatique total, notamment car les trois titres les plus spécialisés, à savoir de nouveau, *Terre Sauvage*, *Géo* et *Le Figaro Magazine*, proposent souvent des articles volumineux, pouvant atteindre une ou deux dizaines de pages (document A1.45.). Parmi tous ces articles, 389 figuraient déjà dans la catégorie précédente consacrée à l'identité territoriale : il y a en effet recoupement lorsque la description de certaines particularités locales contribue à rendre les territoires évoqués suffisamment séduisants et attractifs pour encourager les lecteurs à prolonger cette découverte par un séjour sur place. Ces articles en forme d'invitations au voyage sont très nombreux et constituent une part non négligeable de l'information géographique diffusée par la presse magazine. Ces représentations ne sont pas anecdotiques, notamment car elles privilégient des formes affectives et sociales d'accès à la connaissance des territoires (la nature, la mémoire). Au-delà des conventions esthétiques qu'elles mobilisent (le sublime, le pittoresque, l'exotique), elles conservent une portée politique forte qui interagit

avec les autres perspectives épistémologiques dont les médias font usage pour animer l'actualité géographique.

Il arrive ainsi que la touristicité des lieux soit évoquée sous un angle économique, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer la fréquentation ou la rentabilité de certains équipements. 68 articles évaluent ainsi les performances inégales de différents types de lieux en matière d'activité touristique. Cela peut concerner des équipements de loisirs comme des golfs, des casinos, des centres de thalassothérapie, des parcs d'attractions comme Eurodisney (5 articles), la Géode, Cap'Découverte ou Vulcania (2 articles), des stations touristiques (Courchevel, Val-d'Isère, Chamonix, Saint-Tropez), des villes (Paris, Lyon, Dijon, Angoulême, Lourdes) ou des ensembles plus vastes comme le Périgord, les Cévennes, la Guadeloupe, la Martinique ou la Guyane. La réussite touristique se manifeste alors par le niveau d'attraction et de fréquentation, par le type de clientèle (les « *Anglais* », les « *bobos* » ou la « *jet-set* ») et ses effets sur les prix d'accès. Ce genre d'articles peut être l'occasion d'évaluer les stratégies de développement local des collectivités territoriales, en précisant les conditions de réussite économique et les implications que des plans d'aménagement touristique peuvent recouvrir pour les villes qui s'y engagent. Plusieurs articles signalent les retombées liées aux nouvelles pratiques touristiques : fractionnement des séjours, succès des mobile homes et des chambres d'hôtes. En 2005, d'autres articles insistent par exemple sur les bénéfices qu'une ville comme Le Havre peut tirer d'un classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Sinon pour regretter les atteintes à l'environnement, rares sont en revanche les articles qui soulignent les effets pervers du développement touristique (structure locale des marchés de l'emploi et du foncier, fragilisation des paysages). Dès lors, ce n'est plus l'identité intrinsèque du lieu qui compte mais sa capacité conjoncturelle à drainer des flux et à maximiser des stocks de capitaux, de clientèle et de profits. 49 articles sont consacrés à l'évolution des prix en matière d'accès aux infrastructures touristiques, notamment au marché d'acquisition des maisons de campagne (17 articles) ou des logements en bord de mer (24 articles). Tous ces articles procèdent eux aussi d'une logique privilégiant la dimension marchande : contrairement à la rubrique précédente, les critères utilisés par les journalistes pour analyser les territoires (le prix de l'immobilier, à l'achat ou à la location, le taux de fréquentation, la qualité des eaux de baignade ou l'étendue du domaine skiable) sont transposables et ils peuvent donner lieu à des comparaisons, à des classements et à des sélections ; les meilleures stations de ski, les plages les plus « *tendances* » ou les villages les plus chics. Cette catégorie réunit 29 articles dont le palmarès annuel des stations de sports d'hiver proposé par *Le Figaro Magazine* ainsi que di-

verses sélections de lieux de vacances adaptés aux préférences en vogue, depuis les vacances « *intello* » à Ars-en-Ré jusqu'aux « *sex parties* » du Cap d'Agde en passant par les séjours « *famille* » à Noirmoutier. Il s'agit là d'une forme d'invitation au voyage centrée sur des procédures de distinction sociale et sur le prestige des lieux plus que sur leur identité traditionnelle. L'analyse territoriale apparaît souvent davantage comme un prétexte pour la découverte que comme une étude rigoureuse des enjeux de l'économie touristique. Si le dépaysement et les voyages constituent un moteur puissant et original de développement territorial, il existe aussi des formes de divertissement liées à la résidence, qui jouent un rôle déterminant dans l'animation des espaces de la vie quotidienne, ce que les magazines contribuent aussi à mettre en lumière.

A1.6.2. Géographie des loisirs et du divertissement

Je ne propose pas d'analyse chiffrée pour l'ensemble de cette catégorie très hétérogène car les loisirs culturels occupent un volume éditorial considérable et toute mesure serait en grande partie redondante avec les données établies et commentées dans la rubrique consacrée aux actualités culturelles (expositions, spectacles, festivals) dominée très largement par *Télérama*. Par ailleurs, les lieux touristiques, les monuments patrimoniaux et les musées sont aussi des lieux de loisirs et ont été exclus de cette rubrique car déjà étudiés. Les intégrer aurait en outre conduit à noyer les équipements et les territoires qui relèvent d'une stricte logique de loisirs, au milieu des lieux du tourisme qui bénéficient d'une visibilité médiatique nettement plus importante. 20 articles évoquent donc des pratiques de loisirs impliquant une dimension géographique locale (document A1.46.).

Document A1.46. Les loisirs : un aspect du développement des territoires de la vie quotidienne

Magazine	Numéro	Titre de l'article
<i>Le Point</i>	1634	Où vit-on le mieux en France ? Où sortir ?
<i>L'Expansion</i>	699	Quand la ville joue l'atout loisirs - Dijon - Bonne chère à toutes les sauces
<i>L'Expansion</i>	699	Quand la ville joue l'atout loisirs - Rennes - Sur tous les fronts de la culture
<i>L'Expansion</i>	699	Quand la ville joue l'atout loisirs - Hossegor - Au sommet de la vague surf
<i>L'Expansion</i>	699	Quand la ville joue l'atout loisirs - Paris - Capitale de la tête et les jambes
<i>L'Expansion</i>	699	Quand la ville joue l'atout loisirs - Angoulême - Le festival permanent des images
<i>L'Expansion</i>	699	Quand la ville joue l'atout loisirs - Thonon-les-Bains - De la source au lac, les eaux du succès
<i>L'Expansion</i>	676	Budget - Sport - Rennes, médaille d'or de l'animation sportive
<i>L'Expansion</i>	675	Orléans et Caen investissent dans la qualité de vie
<i>Politis</i>	758	Insertion - Ballon d'oxygène

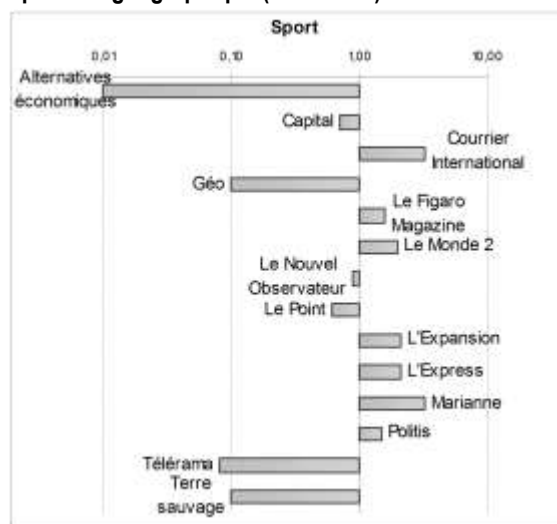
Certains articles évoquent des équipements de loisirs spécifiques comme les casinos (3 articles), ou des pratiques comme la randonnée (1 article), la chasse (2 articles), l'usage des

quads (1 article), la fréquentation des bars à *chicha* (1 article) ou des jardins potagers (2 articles). Plusieurs articles s'intéressent aux efforts entrepris par les collectivités en matière de développement des loisirs et à leurs résultats. Alors que *Le Point* propose un palmarès sur la question, *L'Expansion* édite un dossier spécial portant aussi bien sur les activités culturelles que sur les activités sportives. À ces dernières, s'ajoutent en effet un certain nombre d'articles qui envisagent le sport comme un support de divertissement local, d'attachement identitaire et de compétition territoriale.

La sous-rubrique consacrée au sport rassemble 56 articles (1,27 % du rayonnement médiatique total), avec une contribution plus forte d'hebdomadaires comme *Marianne*, *Courrier International*, *L'Express*, ou *Le Monde 2* (document A1.47.). L'actualité sportive est présentée pour la plupart des villes comme un moyen de développement territorial, autant au service de la cohésion interne des lieux que de leur rayonnement national, voire international. Les événements

sportifs sont ainsi présentés par la presse magazine comme un atout stratégique : 23 articles portent sur la perspective puis sur l'échec de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012 et 4 sur la compétition entre Marseille et Valence, en Espagne, pour l'organisation de la Coupe de l'America en 2007 et 2009. Parallèlement, 16 articles soulignent les performances de certains clubs de football prestigieux, et le rapport parfois passionné et utilitaire que les maires entretiennent avec eux. En termes de médiatisation, les clubs de ligue 1 arrivent en tête : l'OM (4 articles), l'OL (3 articles), le PSG (3 articles), l'AS Monaco (2 articles) devant le FC Bastia (1 article) et l'ESTAC Troyes (1 article). Les autres articles portent sur des sports aussi divers que l'athlétisme (Championnats du monde), le ski alpin, le hippisme, la lutte, le surf ou la randonnée. Celle-ci n'a pas été comptabilisée car elle est déjà présente de façon plus ou moins explicite dans les articles consacrés à la découverte de territoires « naturels » (sentiers de montagne, chemins des douaniers). La médiatisation des lieux du sport privilégie donc une approche compétitive et spectaculaire, celle des performances et du sport de

Document A1.47. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



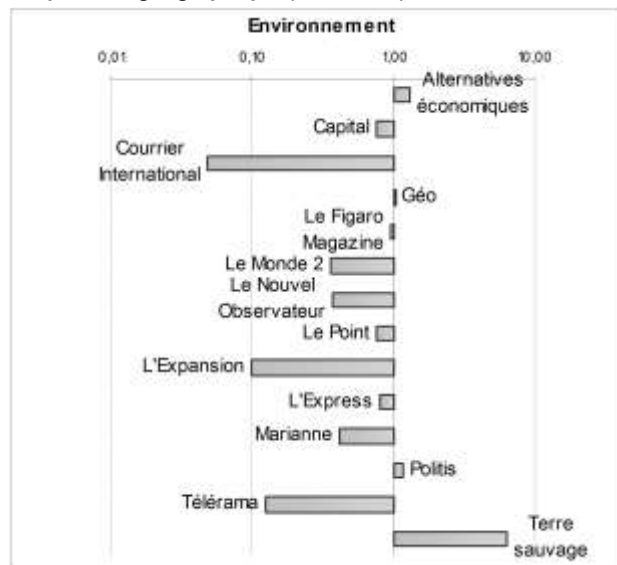
haut niveau, au détriment d'une dimension familière davantage tournée vers la culture physique et le jeu désintéressé. Par les opportunités qu'il offre en termes de marketing, le sport fournit un terrain privilégié aux territoires engagés dans la valorisation de leur image et dans la course à la notoriété.

A1.7. La protection de l'environnement et le développement durable des territoires

Au cours des paragraphes précédents, nous avons vu que l'environnement pouvait être investi, dans une perspective naturaliste, comme un vecteur d'identité territoriale et parfois aussi comme une ressource touristique. Rappelons que, dans l'approche constructiviste qui inspire ce texte, l'environnement, ou le milieu écologique, désigne l'ensemble des phénomènes que les habitants perçoivent et imaginent, dont ils ne sont pas responsables : il constitue la part non existentielle des territoires, celle qui advient hors de toute intentionnalité. Un examen détaillé du corpus montre que ce courant philosophique, s'il reste très fréquent lorsqu'il est question d'environnement, n'occupe en aucun cas une position de monopole dans le champ médiatique. Les milieux écologiques alimentent en effet des préoccupations diverses : sur les 512 articles qui s'intéressent à la dimension environnementale des territoires, 300 sont consacrés à d'autres problèmes que les strictes questions d'identité territoriale et de préservation de la vie sauvage. L'ensemble de la rubrique représente ainsi 15,64 % du rayonnement médiatique total et, si elle reste dominée par le mensuel naturaliste *Terre Sauvage*, d'autres titres comme *Alternatives économiques*,

Politis ou *Géo* parviennent à imposer un point de vue alternatif sur l'environnement, en associant les composantes physiques à l'action des sociétés humaines, souvent dans une perspective de développement durable (document A1.48.). C'est le cas des articles qui s'intéressent aux pollutions perturbant l'atmosphère, les sols, la faune et la flore mais aussi le mode de vie et la santé des habitants. Les sujets traités peuvent concerner des milieux fortement

Document A1.48. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).

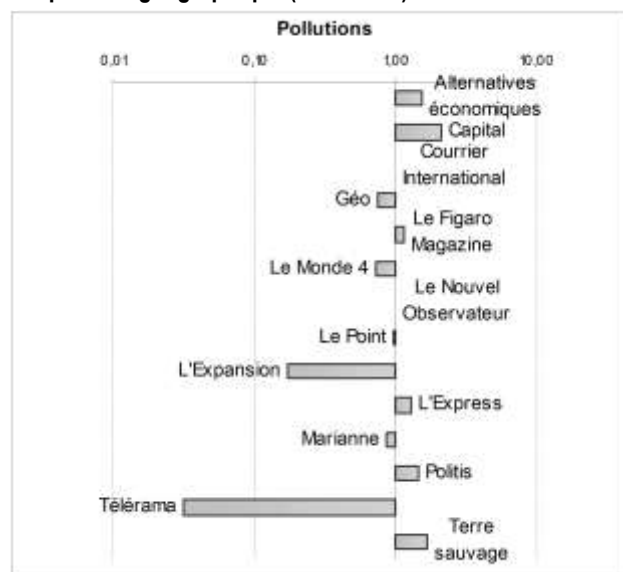


minéralisés et végétalisés (des carrières, des forêts, des champs, des marais) mais aussi des milieux marqués par une présence massive d'artefacts techniques (des quartiers urbanisés, des usines, des centrales électriques ou des hôpitaux). Il convient en fait de distinguer les articles déplorant la destruction de la « *nature* » consécutive à l'appauvrissement de la biodiversité et à la dégradation des paysages patrimoniaux et ceux qui s'inquiètent des conséquences qu'une telle évolution laisse augurer pour les conditions de développement des générations futures : dans un cas, il s'agit d'un jugement esthétique traditionaliste inspiré par le culte romantique de la vie sauvage, dans l'autre d'un jugement éthique motivé par une nouvelle forme de contractualisme politique. Si cette distinction est parfois délicate à réaliser, lorsque patrimoine écologique et potentiel de développement se confondent, comme c'est par exemple le cas de la protection des paysages, de la faune et de la flore, il reste néanmoins possible d'identifier un grand nombre d'articles qui cherchent à montrer comment la dimension environnementale des territoires affecte les conditions de vie des habitants : certains évoquent ainsi les risques immédiats qui pèsent sur ces mêmes habitants, en termes de santé publique, alors que d'autres s'intéressent aussi à la pollution des milieux et aux transformations durables et difficilement réversibles qui menacent leurs potentialités à long terme ; enfin, un dernier groupe met en évidence les efforts entrepris par les habitants et les autorités publiques pour préserver les ressources écologiques.

Avec 227 articles, la rubrique constituée autour des questions de pollution de l'environnement représente 5,31 % du rayonnement médiatique total. Les titres les plus spécialisés sur ces questions sont assez nombreux et aucun ne s'impose de façon incontestée (document A1.49.) : *Capital*, *Terre Sauvage*, *Alternatives économiques*, *Politis*, *L'Express* et *Le Figaro Magazine* leur accordent une place relativement importante, dans des domaines d'une grande variété.

Aussi, douze sous-rubriques ont pu être recensées, représentant les grands types de pollutions et de risques sanitaires auxquels les habitants peuvent être exposés (document A1.50.).

Document A1.49. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Plusieurs articles dressent un inventaire des catastrophes industrielles avérées et potentielles qui touchent le territoire national : explosions d'usines, émanations de dioxines ou de substances radioactives. 6 d'entre eux concernent des risques d'explosion liés, par exemple, à des fuites de gaz en ville ou à des obus enfouis lors des conflits antérieurs. 4 articles mentionnent les suites de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse. 21 articles (0,34 % du rayonnement médiatique) mettent en scène les risques technologiques liés aux activités nucléaires : centrales classiques, surgénérateur Superphénix, réacteurs de troisième génération (EPR, 5 articles), centre d'enfouissement des déchets à Bure en Moselle (3 articles) mais aussi la radioactivité résiduelle qui continue à menacer l'atoll de Moruroa malgré la fermeture du centre d'essais nucléaires en 1995 (1 article).

Document A1.50. La représentation médiatique des différentes formes de pollution

Sujets évoqués en relation avec les pollutions de l'environnement	Pourcentage du rayonnement médiatique du sujet au sein du corpus	Nombre d'articles publiés
Pollution atmosphérique	1,03	59
Explosions	0,23	10
Inondations	0,78	16
Risques nucléaires	0,34	21
Pollution des sols et des eaux	0,76	35
Gestion des déchets	0,28	16
Gaspillage des ressources	0,14	13
Sécheresses, incendies, canicules	0,55	18
Équipements défectueux	0,88	41
Dégradation d'écosystèmes	0,9	33
Menaces contre la biodiversité écologique		65

59 articles traitent des problèmes de pollution atmosphérique (1,03 % du rayonnement médiatique). La majorité d'entre eux (33 articles) concernent les effets à long terme des émissions de gaz à effet de serre, tout en dénonçant l'insuffisance des efforts entrepris par les pouvoirs publics pour tenter de les amoindrir, que ce soit en termes de promotion du vélo, des transports en commun, de la circulation en sites propres (couloirs de bus, tramways) mais aussi en termes de maîtrise des flux d'automobiles, de camions (2 articles), de 4x4 (4 articles) ou de *quads* (2 articles). Un article de *L'Express* dénonce aussi la pollution atmosphérique provoquée par l'augmentation de la circulation aérienne. 15 articles s'intéressent aux émanations de substances toxiques (oxydes de carbone, ozone, soufre, dioxines) en provenance d'usines, d'incinérateurs et des zones de forte circulation et 3 déplorent les risques qui en découlent pour les populations (maladies, cancers, intoxications).

La pollution des sols et des eaux fait l'objet de 40 articles (0,77 % du rayonnement médiatique total). La contamination des sols concerne particulièrement les régions industrielles du Nord (1 article) par des éléments nocifs comme le plomb (2 articles). Les principaux facteurs de pollution des eaux (fleuves et rivières, écoulements souterrains) évoqués concernent

l'agriculture intensive, notamment l'usage excessif d'engrais (5 articles) et de pesticides (4 articles) ainsi que leurs effets dans des régions particulièrement touchées comme la Bretagne (marées vertes). Les rejets industriels et urbains rassemblent 8 articles, dont 2 mentionnent les installations de Mulhouse et de l'Étang de Berre. Le rôle des pouvoirs publics est évoqué à l'occasion de deux articles consacrés à la loi sur l'eau et un article aux efforts inégaux entrepris par les collectivités territoriales. Plusieurs articles mentionnent la pollution des eaux marines et des zones littorales par les marées noires (4 articles) et les rejets terrigènes ainsi que leurs effets sur la qualité des eaux de baignade (3 articles) et les activités aquacoles comme l'ostréiculture dans le bassin d'Arcachon (1 article).

16 articles (0,28 % du rayonnement médiatique total) signalent les problèmes liés à la gestion des déchets. 3 articles s'intéressent aux enjeux du recyclage, 4 articles aux problèmes provoqués par l'incinération en matière d'émissions d'aérosols toxiques alors que 3 articles déjà mentionnés développent le cas du centre d'enfouissement de déchets nucléaires de Bure en Moselle. Plusieurs thèmes font l'objet d'un ou deux articles : l'accumulation des déchets, les politiques mises en place par les collectivités locales, notamment la pratique du tri des ordures ménagères. Le gaspillage des ressources réunit 13 articles (0,14 % du rayonnement médiatique) qui portent presque tous sur la surconsommation d'eau provoquée par l'agriculture intensive (12 articles), les insuffisances estimées de la loi sur l'eau (2 articles) ou des efforts entrepris par les collectivités locales (2 articles).

Les conséquences des accidents (orages, inondations, canicules, incendies, séismes) sont souvent associées par les journalistes à des actes humains aggravants (pyromanie, construction en zones inondables). Sur les 16 articles évoquant des inondations, certains dressent le bilan de catastrophes (Gard, Somme) alors que d'autres proposent la cartographie des zones à risques ou imaginent la perspective d'une éventuelle inondation du centre de Paris. 18 articles (0,55 % du rayonnement médiatique total) évoquent les risques liés à des vagues de sécheresse et de canicule ainsi qu'à leurs conséquences en termes d'incendies (10 articles), de dégradations de la couverture végétale (5 articles) ou de milieux humides (Camargue, Dombes, Marais poitevin), d'atteintes à la santé publique (3 articles).

Enfin, 42 articles (0,88 du rayonnement médiatique) précisent les nuisances environnementales liées aux dysfonctionnements de certains équipements : le bruit (4 articles) et la pollution visuelle du ciel nocturne en zones urbaines (1 article) par exemple, ou les locaux amiantés (6 articles), les maladies nosocomiales (4 articles), les rayonnements électromagnétiques en provenance des antennes relais des réseaux de téléphonie mobile (3 articles), les ca-

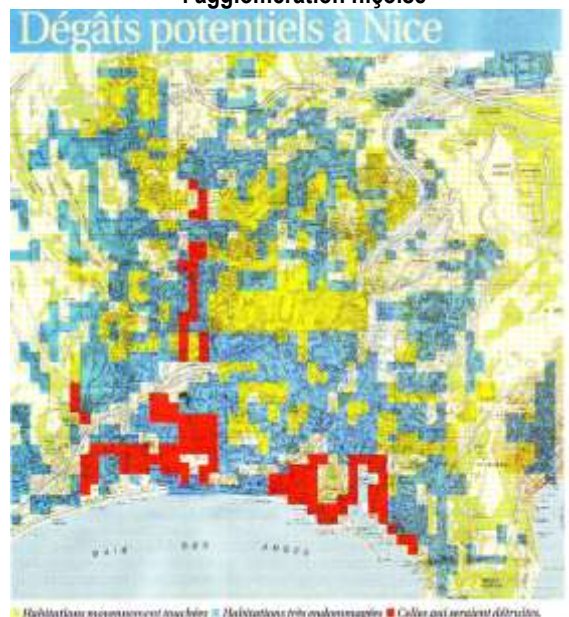
nalisations défectueuses, les logements vétustes (4 articles), les infrastructures saturées (3 articles) ou fragiles (4 articles) mais aussi les zones industrielles à risques (4 articles).

Dans l'ensemble, une lecture attentive de la presse magazine d'actualité peut susciter un certain alarmisme concernant la représentation médiatique des questions environnementales. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de proposer une vision synthétique et cohérente sur la nature et la gestion des risques environnementaux ou de mener une réflexion générale sur la protection du cadre de vie dans une société démocratique mais plutôt d'insister de façon ponctuelle et répétée sur des cas de dysfonctionnements susceptibles de mobiliser l'attention de l'opinion publique. Les journalistes recyclent des savoirs scientifiques hétérogènes pour les intégrer dans des argumentations géoéthiques visant à définir les conditions d'une bonne politique. Dans un article consacré aux risques sismiques sur la Côte d'Azur, les journalistes de *Marianne* proposent ainsi une représentation cartographique du risque à partir d'une modélisation par carroyage dont les tenants et les aboutissants échappent en grande partie aux capacités critiques du lecteur ordinaire (document A1.51). La seule clé de lecture fournie reste si-

bylline : « *simulation, par l'organisme Xistos d'un séisme de magnitude 7, à 30 km des côtes niçoises. Hypothèse hors tsunami* ». L'opacité de l'explication, sans doute poussée par la nécessité de ramasser l'information dans un article court et attractif, occulte les enjeux épistémologiques liées à la mesure de l'aléa pour mieux examiner les efforts menés par les pouvoirs publics pour prévenir le risque. En ce sens, la presse magazine ne se contente pas de vulgariser les connaissances produites par l'écologie scientifique mais elle les met sous tension en transposant certains fragments dans le champ de

l'écologie politique. Dans un article relatant le programme du FIG 2003, les journalistes du *Nouvel Observateur* donnent la parole à Daniel Delahaye, pour qui la généralisation des cultures en plein champ, caractéristique du modèle productiviste, fragilise l'équilibre hydrologique des écosystèmes, générant des risques qui ne sont pas détaillés ici (document A1.52).

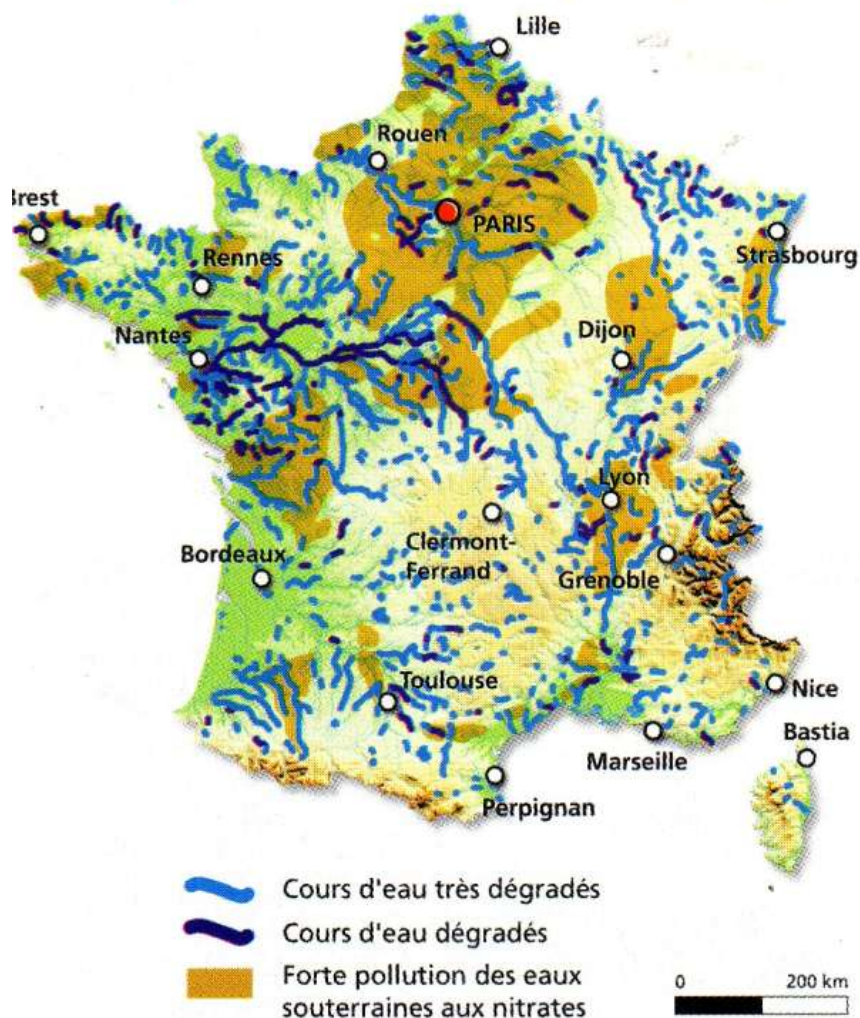
Document A1.51. Carroyage du risque sismique dans l'agglomération niçoise



Marianne, n° 404, 2005.

Document A1.52. Quand l'eau est présentée comme une ressource publique dégradée par une catégorie d'usagers

L'agriculture, principale pollueuse



Source : Alternatives Economiques, Rubrique Territoires, n°170. Laurent Carroué et Jacques Nelly.

« Au chapitre des inondations, Daniel Delahaye (université de Rouen) s'en prend, lui, aux mutations de l'agriculture : "la disparition des prairies au profit des cultures annuelles aboutit à la généralisation de larges surfaces dénudées durant les périodes les plus humides, d'où un ruissellement considérablement augmenté". Comme en plus on détruit les haies bocagères, qui "jouaient un rôle de régulateur hydrologique très efficace", on ne peut pas s'étonner des résultats ».

La discussion porte alors moins sur les méthodologies, sur le recueil, la représentation documentaire ou l'interprétation des données, voire sur la pertinence des systèmes explicatifs et des techniques de modélisation, que sur la signification politique des risques en question. Cette tendance à mobiliser la peur pour politiser les enjeux territoriaux tient autant à la qualité intrinsèque des milieux qu'à la sensibilité croissante de l'opinion publique à l'égard des pro-

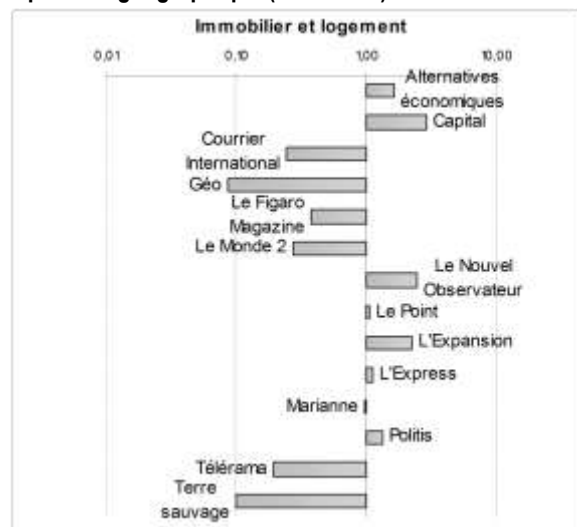
blèmes d'insécurité environnementale. Il s'agit là d'une évolution générale observée dans les sociétés démocratiques⁵⁹⁷.

Deux dernières sous-rubriques concernant la protection des écosystèmes et la biodiversité peuvent être détaillées. Si les articles qu'elles comprennent donnent parfois lieu à des lectures naturalistes empreintes de sentimentalité esthétique, la dégradation des écosystèmes et la disparition des espèces vivantes qui les habitent est également présentée comme une perte irréversible pour les générations futures, non seulement en termes d'émerveillement, mais aussi en matière de développement biotechnologique et d'exploitation de la biodiversité. 32 articles (0,90 % du rayonnement médiatique) s'intéressent, de façon plus générale, aux contraintes systémiques qui pèsent sur certains milieux fragiles : les montagnes (10 articles) dont les lacs et les vallées intramontagnardes (2 articles), les cours d'eau (3 articles sur la Loire), les littoraux (11 articles) dont les cordons littoraux (1 article) et les lagunes (1 article), les marais (2 articles), les estuaires (1 article), les îles (1 article), les plages (1 article) ou les baies (2 articles). En définitive, le discours géographique développé par la presse magazine aborde la qualité des environnements de façon diversifiée, alternant considérations naturalistes et préoccupations plus ou moins catastrophistes concernant le développement durable.

A1.8. Logement et cadre de vie

Une dernière rubrique a été constituée en réunissant les articles qui s'intéressent aux conditions de logement et d'accès à l'immobilier résidentiel. 599 articles ont été recensés pour un rayonnement médiatique de 13,1 %, avec une prédominance des magazines économiques (*Capital*, *L'Expansion*, *Alternatives économiques*) et, dans une moindre mesure, des principaux généralistes (*Le Nouvel*

Document A1.53. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



⁵⁹⁷ BECK Ulrich (1986, rééd. 2007) *La société du risque* Flammarion, Paris, 521 p.

Observateur suivi de *L'Express* et du *Point*) (document A1.53.). Il s'agit là d'une préoccupation de la presse magazine parmi les plus récurrentes. Plusieurs angles d'appréhension sont tour à tour privilégiés par les journalistes (document A1.54.).

Document A1.54. La représentation médiatique du logement

Sujets évoqués en relation avec le logement et l'immobilier	Pourcentage du rayonnement médiatique du sujet au sein du corpus	Nombre d'articles publiés
Marché immobilier	8,71	371
Cadre résidentiel	1,9	99
Résidences secondaires	0,78	17
Inégalités résidentielles	1,48	92

La majorité des articles se penchent sur l'évaluation et sur l'évolution des prix d'accès à l'immobilier (371 articles pour 8,71 % du rayonnement médiatique total). Ils concernent rarement la location mais plus souvent les conditions d'acquisition d'un bien immobilier, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que la propriété résidentielle occupe désormais dans l'opinion publique : posséder le logement qu'on habite constitue aujourd'hui un modèle relayé par la presse magazine. Les journalistes redoublent de conseils et d'avis sur l'évolution des prix moyens du foncier, en insistant sur l'amplitude des variations locales, en comparant les régions, les villes ou les quartiers. C'est pourquoi ils proposent, en plus de constats tendanciels valables pour l'ensemble du territoire national, des précisions, la plupart du temps chiffrées, sur le coût des produits dans les différentes régions et dans les plus grandes villes françaises. Ces articles constituent des dossiers souvent volumineux, publiés avec une fréquence annuelle (*Capital*, *Le Point*, *L'Express*) ou semestrielle (*Le Nouvel Observateur*). Certains magazines (*Capital*, *Le Nouvel Observateur*) n'hésitent pas à proposer des versions régionales avec des résultats précis pour chacune des villes, grandes et moyennes, que compte l'espace couvert, en y ajoutant éventuellement une couverture spécialement adaptée (document A1.55.). Au contraire, d'autres titres se contentent de présenter des données pour les plus grandes métropoles (*Le Point*, *L'Express*). Ces articles prétendent dresser le bilan objectif d'une situation dynamique sous la forme de données susceptibles d'aider le lecteur à établir des choix et à développer des stratégies individuelles dans le but de satisfaire ses aspirations immobilières. Il n'est pas rare que les titres d'articles prennent une forme impérative (document A1.56.a).

La majorité des articles se penchent sur l'évaluation et sur l'évolution des prix d'accès à l'immobilier (371 articles pour 8,71 % du rayonnement médiatique total). Ils concernent rarement la location mais plus souvent les conditions d'acquisition d'un bien immobilier, ce qui témoigne de l'intérêt

Document A1.55. Des « unes » régionales pour accroître la vente au numéro

Document A1.56.a Quand les journalistes font du conseil immobilier

Magazine	Numéro	Année	Titre de l'article
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2002	2003	« Spécial Immobilier 2003 - Savoir acheter à Paris - Suivez le guide »
<i>L'Express</i>	2710	2003	« Immobilier - Location Profitez de l'accalmie »
<i>L'Express</i>	2710	2003	« Immobilier - Lyon Ne rêvez pas »
<i>Capital</i>	144	2003	« Spécial Immobilier - Compiègne - Osez la périphérie avec ses prix plus attractifs »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Spécial Immobilier - Paris Sud - Explorez les pourtours des quartiers familiaux »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Spécial Immobilier - Rennes - Mettez sur la périphérie »
<i>L'Expansion</i>	683	2004	« Spécial Immobilier - Toulouse - Pariez sur les quartiers dopés par le métro »
<i>L'Express</i>	2754	2004	« Résidences secondaires - Pyrénées Préférez l'Ariège »
<i>L'Express</i>	2754	2004	« Résidences secondaires - Charente-Maritime revenez sur terre »
<i>L'Express</i>	2754	2004	« Résidences secondaires - Bretagne Eloignez-vous de la mer »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Immobilier - Paris Sud-Est - Achetez sous la ligne Convention-Tolbiac »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Immobilier - Vous pouvez encore acheter en 2005 »
<i>L'Expansion</i>	694	2005	« Immobilier - Bordeaux - Profitez du potentiel de Bacalan »
<i>Capital</i>	163	2005	« Immobilier - La Seyne-sur-Mer - Achetez avant l'achèvement du port de plaisance »
<i>Capital</i>	163	2005	« Immobilier - Strasbourg - Tentez le Neuhof et la ville de Cronembourg »
<i>L'Expansion</i>	698	2005	« Immobilier - La cote des côtes - Corse - Mettez sur la vieille pierre »
<i>Capital</i>	166	2005	« Grand-Ouest - Prospectez le nord, l'Indre, le Maine-et-Loire »
<i>L'Express</i>	2827	2005	« Spécial Immobilier - Profitez de la pause »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19041	2005	« Comme les Anglais, achetez en Creuse ! »

99 articles (1,9 % du rayonnement médiatique total) préconisent certaines formes d'habitation résidentielle à des échelles variées : la résidence et la vie en centre-ville (1 article), à la campagne (4 articles), dans les villes touristiques (1 article), dans des quartiers fermés (1 article) ou à la montagne (1 article). *Le Point*, dans son numéro 1 651 de 2004, a ainsi publié un dossier de 13 articles sous la forme d'un guide des « *villages chic* » susceptibles d'attirer les touristes mais aussi des résidents permanents. D'autres articles s'intéressent à la caractérisation des éléments entrant en ligne de compte dans la définition de la qualité du logement : les formes et les dimensions des bâtiments (maisons, tours), les matériaux de construction, le mode de chauffage. Beaucoup d'articles précisent les enjeux des constructions écologiques (6 articles dont le document A1.56.b). Il en est aussi qui analysent les changements de pratiques résidentielles en relation avec les nouveaux modes de vie : exode urbain (3 articles), rurbanisation, néoruralisme et étalement urbain, développement des quartiers fermés, poursuite de la désertification dans certaines régions. Enfin, plusieurs dossiers publiés par *Le Point* (9 articles dans le n° 1 634 de 2004, 13 articles dans le n° 1 651 de 2004) ou *L'Express* (n° 2 758, 14 articles, 2004) dressent des palmarès des villes dans lesquels les journalistes répondent à la question « *où vit-on le mieux en France* ». La notion de cadre de vie est pourtant au cœur des préoccupations abordées par la géographie journalistique, notamment car elle permet d'approcher la manière par laquelle les habitants investissent leur environnement en lui re-

connaissant des propriétés et des qualités qu'ils mobilisent pour en faire le lieu de leur épanouissement et de leur bien-être. Le cadre de vie ne possède pas de dimension arrêtée, ni de substance propre : il rassemble les objets que l'habitant utilise pour construire le territoire de son existence (une chambre à coucher, un arrêt de bus, un bureau, une salle d'attente, une table au restaurant ou un chemin de randonnée). Au quotidien, le cadre de vie se laisse spontanément saisir par des ambiances paysagères, d'où l'abondance de photographies au sein des articles consacrés à ce sujet. Les palmarès contribuent quant à eux à le typifier sous forme de variables quantitatives et à le problématiser dans le cadre normatif d'une approche comparative.

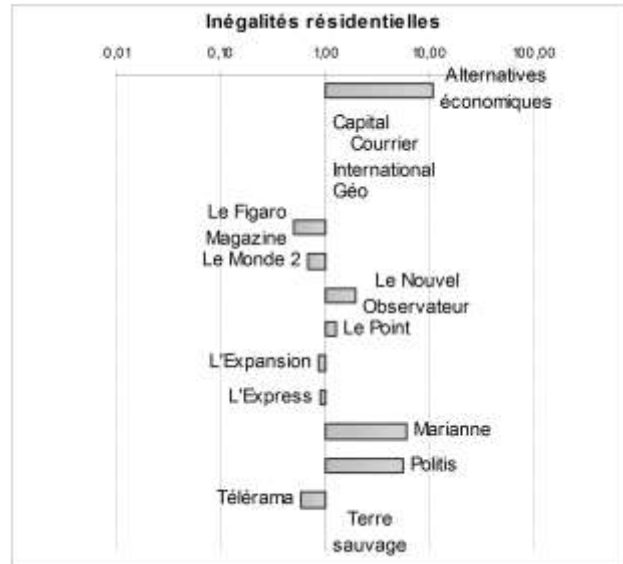
De façon générale, l'importance que les journalistes accordent au logement témoigne du rôle central qu'il occupe dans l'appréciation du cadre de vie. Dans un contexte où la mobilité croissante amène la plupart des habitants à bâtir des territorialités discontinues, à intégrer des cadres de vie polytopiques et dissociés, le besoin d'ancrage et d'enracinement dans des lieux que l'on peut s'approprier de façon intime se trouve renforcé. Tout se passe comme si l'intensification de la circulation et la multiplication des migrations liées à la métropolisation aboutissaient, en retour, à conférer une importance accrue au logement domestique. L'appropriation personnelle de ce lieu spécifique apparaît alors comme un moyen de compenser les désagréments et les tensions provoqués par l'accroissement des déplacements (coûts, temps, stress, fatigue). Le lieu de résidence joue alors un rôle crucial car il incarne cette clôture au monde dont l'habitant a besoin pour se retrouver face à lui-même. Il se présente comme un élément essentiel de l'identité individuelle, il agit autant comme un facteur de distinction sociale que comme une source d'émerveillement personnel qui prend une part fondamentale dans l'existence. Cette liaison entre l'identité personnelle et la résidence se manifeste aussi par la vogue des maisons de campagne à laquelle les magazines donnent un écho médiatique révélateur : 17 articles leur sont ainsi consacrés (0,78 % du rayonnement médiatique total). Les résidences secondaires à la campagne, à la mer ou à la montagne sont alors associées à différentes qualités comme la « tranquillité », le « charme », la « passion », le « rêve » et à des lieux génériques comme la ferme, le village, la terre, le désert ou le paradis, tous ces articles étant assortis de considérations et de conseils sur les prix d'acquisition. Les logiques marchandes et identitaires s'entremêlent pour faire du lieu de résidence un élément crucial de la territorialité.

Dans ce système marchand, une telle glorification du logement aboutit à un processus de discrimination sociale qui se traduit pour les plus démunis par ce qu'une partie des médias

nomme une « *crise du logement* ». La massification de la propriété résidentielle liée à l'élévation moyenne des niveaux de vie et la concentration des activités dans l'orbite des grandes métropoles aboutit à l'augmentation des contraintes pour les ménages. Si les commentaires sur ce phénomène de hausse abondent, plusieurs magazines prêtent une attention spécifique aux difficultés rencontrées par les habitants les plus pauvres et aux conséquences qui en résultent en matière de hiérarchisation spontanée de la qualité résidentielle. Ce-

la concerne 92 articles pour un rayonnement médiatique de 1,48 %. Les magazines les plus impliqués dans la médiatisation des inégalités résidentielles sont *Alternatives économiques*, *Marianne*, *Politis* et, dans une moindre mesure, *Le Nouvel Observateur* (document A1.57.). Plusieurs sujets apparaissent de façon récurrente. Les phénomènes de ségrégation résidentielle liés aux conditions marchandes rassemblent 43 articles. Certains évoquent les difficultés rencontrées par les étudiants ou les ménages appartenant aux classes moyennes pour se loger dans le centre des grandes villes, avec parfois l'obligation pour eux de s'éloigner vers les quartiers périphériques (15 articles), ce qui se traduit par une augmentation des prix dans les proches banlieues (1 article) et par la disparition des classes moyennes dans les centres-villes, seuls les plus pauvres et les plus riches s'y maintenant. Toute une série d'articles insistent sur la manière dont les habitants les plus riches se regroupent dans les quartiers prestigieux, accroissant ainsi la pression sur les prix et produisant un effet de chasse à l'encontre des autres catégories sociales (13 articles). Quatre articles dénoncent ainsi la pratique de la « *vente à la découpe* » dans les « *beaux quartiers* » qui provoque le départ des locataires n'ayant pas les capacités économiques de devenir propriétaires de leur logement. Plusieurs articles s'intéressent par ailleurs à la ségrégation ethnique spontanée qui touche les populations d'origine étrangère (6 articles) : ici, les difficultés culturelles à intégrer l'altérité entrent en contradiction avec les préceptes républicains de laïcité et de lutte contre les discriminations injustes.

Document A1.57. Rapport entre la contribution des différents magazines au rayonnement médiatique de la rubrique et leur contribution pour l'ensemble des articles à composante géographique (2003-2005).



Cette incapacité de la ville contemporaine à produire de la mixité résidentielle, que ce soit sur le plan économique ou culturel, et la généralisation de la quête d'entre soi sont souvent interprétées par les auteurs de la presse magazine comme un problème particulièrement grave. Reprenant la terminologie de la sociologie urbaine, la tonalité employée par les journalistes confine au catastrophisme : les termes de « *ségrégation* », de « *ghettos sociaux* » voire de « *ghettos ethniques* », de « *fracture immobilière* » et d'« *apartheid urbain* » sont utilisés pour dépeindre ce qui apparaît non comme une « *crise du logement* » mais plutôt comme une crise de la ville tout entière. Moins nombreux sont cependant les articles qui s'intéressent aux politiques entreprises par les pouvoirs publics en matière de prise en charge des externalités négatives du marché immobilier et de promotion du logement social. Les effets d'une telle situation pour les plus démunis sont, en revanche, fortement médiatisés. 9 articles évoquent les difficultés subies par les personnes sans logement (pauvreté économique, exclusion sociale, fragilité sanitaire, nomadisme contraint, camping sauvage). Avec encore plus de précision, 40 articles mentionnent les mauvaises conditions de logement dont souffre une partie croissante des populations urbaines. La plupart se concentrent sur Paris. Ils évoquent la vétusté des bâtiments dans lesquels sont hébergés les habitants les plus pauvres et les risques qu'ils encourrent. Six articles mentionnent des incendies survenus dans des hôtels parisiens insalubres et mal sécurisés où plusieurs familles étaient logées (10 articles). D'autres évoquent les squats et l'expulsion de leurs occupants par les forces de l'ordre au cours de l'année 2005 (12 articles). Beaucoup d'entre eux précisent que les personnes concernées sont souvent des « *sans papiers* » et que leur situation les expose à une précarité accrue. *Politis* insiste régulièrement sur le cas de familles immigrées, en situation régulière ou non, faisant l'objet d'expulsions systématiques lorsque les conditions de sécurité ne sont pas remplies. Rares sont toutefois les articles comme ceux publiés par *Alternatives économiques* (« *Malaise derrière la façade* », n° 213 d'avril 2003 ; « *Trois millions de mal logés* », n° 228 de septembre 2004) qui érigent le mal logement en phénomène social d'ampleur nationale lié à la situation générale du parc immobilier, mettant ainsi en accusation les insuffisances des politiques publiques entreprises en la matière.

Conclusion de l'annexe 1

La description analytique des rubriques géographiques développées par la presse magazine donne à voir des territoires traversés par des logiques complexes. La présentation choisie permet de souligner la variété des questions et des thèmes. Aucun principe unificateur ne s'impose pour ordonner la médiatisation des territoires : les échelles, les modes de représentation, les problématiques et les enjeux divergent fortement. Les liens entre cette information médiatique pluraliste et les contenus de la géographie disciplinaire sont par ailleurs fort ténus. Au-delà d'échos ponctuels, on constate dans l'ensemble qu'elles se développent en parallèle selon des ressorts éditoriaux particuliers : en ce sens, la géographie de la presse magazine ne correspond pas à une version vulgarisée de la géographie scientifique.

Annexe 2 - Les échelles de mesure de la qualité

Formaliser une sphère de justice, c'est-à-dire, objectiver la qualité d'un objet revient toujours à associer une valeur pratique à une échelle de mesure quantitative. L'opposition traditionnelle entre variables qualitatives et quantitatives correspond d'ailleurs à un abus de langage lié à une représentation rudimentaire de l'étendue des significations associées à la comptabilisation. Celle-ci vise à permettre la comparaison des situations à l'intérieur d'un cadre intellectuel commun. Celui-ci est composé de variables indicatives qui présentent une dimension quantitative qui fondent la classification des données. Il existe ainsi plusieurs systèmes d'échelles.

Les échelles nominales

Elles mesurent des variables discrètes. Les nombres utilisés codent des classes non hiérarchisées les unes par rapport aux autres (CSP, sexe...) ou des situations binaires (présence/absence). La population des individus est divisée en classes. À l'intérieur de chaque classe, les individus sont considérés comme équivalents. La combinaison de plusieurs échelles nominales pour une série d'individus autorise la construction de tableau de contingence et de calculs de fréquence. Leur traitement multivarié est rendu possible par les analyses factorielles des correspondances.

Les échelles ordinales

Ici, les nombres codent des classes ordonnées (niveau de revenus, classes d'âge) et discrétisées. On peut effectuer les mêmes calculs que précédemment en y ajoutant les opérations d'ordre (médiane, quartiles, déciles). En revanche, la distance entre individus de classes différentes est fixée arbitrairement par le codage. Les palmarès utilisent ce type d'échelle pour homogénéiser des matrices diverses.

Les échelles d'intervalles

Elles mesurent des variables quantitatives et introduit une distance mesurable entre individus ordonnés. Les individus ne sont plus classés mais ordonnés sur une échelle continue. Remarquons que sur une telle échelle, l'origine est arbitraire (sinon il s'agit d'une échelle proportionnelle) et interdit par conséquent des calculs de ratios. Les opérations précédentes sont possibles ainsi que les calculs de moyenne, d'écart-type, de variance, de coefficients de corrélation.

Les échelles proportionnelles (ou échelles de rapport)

À la différence de la précédente, les échelles de rapport possèdent une origine naturelle. La valeur zéro indique une absence de phénomène. En revanche, il ne peut y avoir de valeurs négatives. Les calculs de rapport sont possibles.

Les données peuvent exprimer des ordres de grandeur fort divers. Selon la méthode adoptée, on pourra homogénéiser les données (par appauvrissement, standardisation ou enrichissement). Par exemple, dans les palmarès, les journalistes appauvrissent toutes leurs données en les homogénéisant sous la forme d'une matrice ordinale.

Les matrices de données

Les données sont présentées dans des matrices de n lignes (les individus) et de p colonnes (les variables). Il existe plusieurs types de matrices :

- *Les matrices de mesures* (ou matrices métriques) : lorsque les mesures sont évaluées avec des unités de mesure différentes (Document A2.01.).

Document A2.01. : Exemple de matrice de mesures

	V1	V2	V3	V4
A	10.5	2.3	120	72
B	12	12	12	86
C	9	27	1.2	54

- *Les matrices d'occurrence* sont des tableaux de contingence (Document A2.02).

Document A2.02. : Exemple de matrice d'occurrence

	V1	V2	V3	ΣV
V ¹	110	23	170	303
V ²	23	12	12	49
V ³	145	27	81	253
ΣV^j	278	62	263	605

- *Les matrices de fréquences* : il y a les matrices de fréquence totale (Document A2.03), en colonnes (Document A2.04) ou en lignes (Document A2.05) calculées pour chaque élément X_{ij} par rapport aux valeurs marginales.

Document A2.03. : La matrice de fréquences totales

	V1	V2	V3	ΣV
V ¹	18	4	28	50
V ²	4	2	2	8
V ³	24	4	13	42
ΣV^j	46	10	43	100

Document A2.04. : Les matrices de fréquences en colonnes

	V1	V2	V3	ΣV
V ¹	40	37	65	50
V ²	8	19	5	8
V ³	52	44	31	42
ΣV^j	100	100	100	100

Document A2.05. : Les matrices de fréquences en lignes

	V1	V2	V3	ΣV
V ¹	36	8	56	100
V ²	47	24	24	100
V ³	57	11	32	100
ΣV^j	46	10	43	100

• *Les matrices de rang* : elles sont utilisées pour les échelles ordinales (Document A2.06.). Les individus en lignes ordonnent des objets en colonnes. Les palmarès utilisent des matrices de rang.

Document A2.06. : Exemple de matrice ordinale

	V1	V2	V3
A	1	2	3
B	2	1	2
C	3	3	1

• *Les matrices logiques* (ou de présence / absence) : elles sont constituées par des 0 et des 1 selon que l'individu i possède ou non la caractéristique j (Document A2.07.). Les tableaux disjonctifs sont des matrices logiques.

Document A2.07. : Exemple de matrice logique

	V1	V2	V3
A	1	0	0
B	1	0	1
C	0	1	1

• *Les matrices nominales* codent les individus i par rapport à des critères j . Pour pouvoir faire l'objet d'AFC, elles doivent être transformées en matrices logiques.

• *Les matrices mixtes* peuvent réunir tous les types de variables. Selon le traitement souhaité, il peut être nécessaire de les homogénéiser. Quelle que soit la solution adoptée, elles sont d'un usage délicat. La meilleure solution consiste souvent à effectuer une ACP qui norme et réduit les variances de toutes les variables sur une même échelle de mesure.

Annexe 3 - Quelques critères de répartition des biens publics

Parallèlement aux discussions techniques sur les enjeux statistiques de la distribution, de nombreux théoriciens de l'économie politique ont réfléchi à la signification éthique de différents modes de répartition de la valeur. Ils ont ainsi défini plusieurs critères théoriques.

- **Le critère d'égalité**

Comme le remarque Will Kymlicka dans son introduction aux théories de la justice⁵⁹⁸, toutes les théories de la justice sociale font appel à un moment ou un autre de leur argumentation au principe d'égalité. Leur divergence tient seulement aux types de biens sur lesquels il est censé s'appliquer. De nombreux indicateurs permettent d'effectuer des comparaisons d'états en mesurant, de différentes manières, les écarts à la situation d'égalité parfaite : écart-types, indice de Gini, rapports interquantiles... La référence au critère d'égalité conduit à un formalisme commode mais parfois éloigné des intuitions empiriques de la vie quotidienne : il serait, par exemple, absurde de préférer une pauvreté généralisée à une situation d'abondance inégalitaire.

- **Le critère de monopole**

Le monopole et l'oligopole désignent les situations dans lesquelles la valeur fait l'objet d'une appropriation inégalitaire à la faveur d'un ou de quelques individus. Il constitue le négatif du critère d'égalité et justifie, souvent à partir d'arguments fonctionnels ou doctrinaux, la concentration de la propriété.

- **Le critère utilitariste du *maximum***

L'utilitarisme, en privilégiant l'agrégation sociale de la richesse, revient en quelque sorte à nier la pertinence du principe de répartition. Conformément à la règle conséquentialiste du « *plus grand bonheur pour le plus grand nombre* », la juste distribution est celle qui, en fin de compte, maximise de manière arithmétique la performance globale de la collectivité. Les dénombrements bruts et les calculs de moyennes sont les seules données pertinentes. Cette solution a tendance à négliger le sort des individus.

- **Le critère de l'*optimum* de Pareto**

⁵⁹⁸ KYMLICKA Will (1999) *Les Théories de la justice, Une introduction*, La Découverte, Paris, 365 p

Pour justifier une répartition inégalitaire sans renoncer au respect des personnes, Vilfredo Pareto a imaginé une situation dans laquelle il est devenu impossible d'améliorer le bien-être d'un individu sans amoindrir celui d'au moins une autre personne. Les seules interventions légitimes sur la répartition sont celles qui améliorent le sort de certains individus sans dégrader celui des autres. Une telle théorie fait de la croissance économique une condition nécessaire à toute politique de redistribution : le sort des plus démunis ne peut être amélioré que si les plus favorisés ne subissent aucune dégradation, c'est-à-dire que la valeur économique redistribuée doit provenir d'un surplus de l'activité et non d'un prélèvement sur un produit constant. Sur le plan théorique, la paréto-optimalité est restée pendant longtemps l'alternative la plus puissante à l'égalité parfaite. Dans le cadre du *welfare state*, la mise en place d'une fiscalité redistributive ne bénéficiait alors d'aucune théorie générale de justification des inégalités publiques.

- **Le critère rawlsien du *maximin***

Avec le *principe de différence*, Rawls propose un critère de *maximin* qui consiste à choisir, entre deux états, celui qui s'effectue à l'avantage de chacun sous *voile d'ignorance*, c'est-à-dire en faveur du plus défavorisé : l'inégalité est légitime si elle maximise la valeur du minimum

- **Le critère du *leximin***

Certains auteurs ont fait remarquer que la théorie de Rawls ne correspond pas à un vrai *maximin*. En effet, s'il faut que les inégalités profitent à tous, lorsque deux situations sont aussi favorables pour le plus défavorisé, il est légitime de privilégier la catégorie qui vient immédiatement après dans la hiérarchie sociale et ainsi de suite jusqu'au sommet. Le critère de *leximin* désigne les situations dans lesquelles le principe de différence ne s'applique plus sur les individus mais sur les catégories sociales réparties en quantiles.

- **Le critère des paniers d'Ackerman**

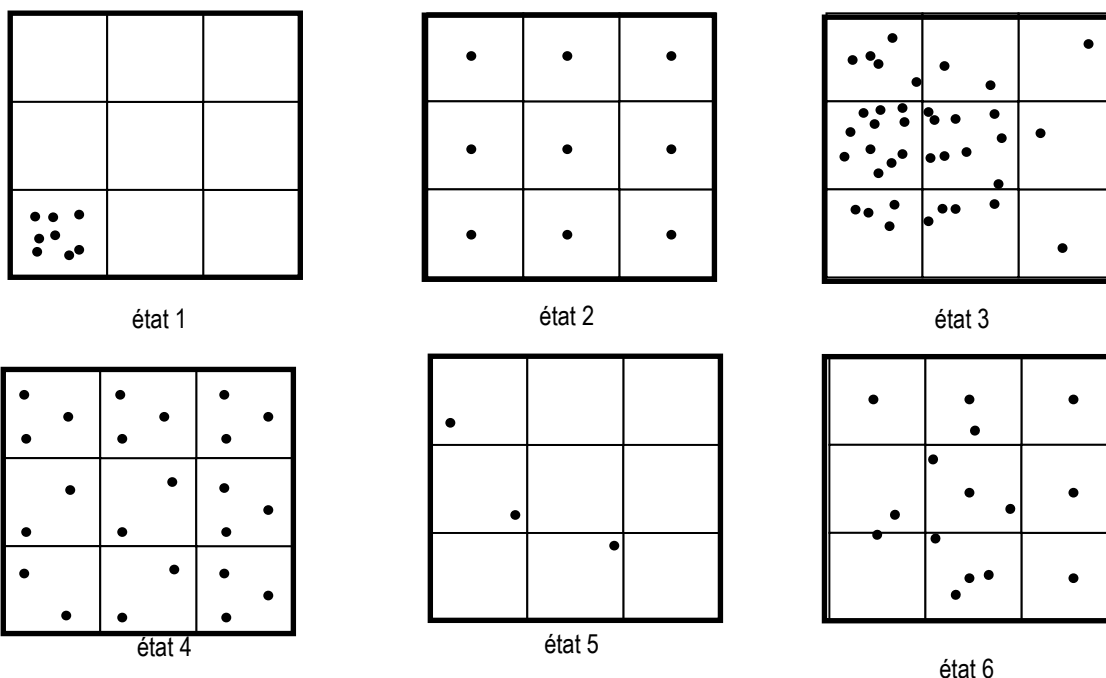
Ce critère considère comme juste n'importe quelle distribution dans laquelle chaque propriétaire peut avoir accès au type de bien qu'il privilégie : entre deux paniers de biens, la distribution est juste si chaque panier est préféré par au moins un des bénéficiaires potentiels de la population. Ce critère peut paraître difficile à satisfaire dans le cas de ressources matérielles mais il peut fournir des indications intéressantes lorsqu'il s'agit de justifier une répartition indulgente des biens symboliques : si chacun peut avoir accès à la célébration de

ses propres emblèmes, il n'y a aucune raison d'exprimer une quelconque forme d'insatisfaction sociale.

La représentation spatiale des phénomènes géographiques offre la possibilité de modéliser facilement la signification éthique que recouvrent les enjeux de la distribution économique. Prenons le cas théorique d'une valeur v mesurable sur une échelle proportionnelle et notée sous la forme d'un point dans un espace symbolique possédant deux niveaux d'organisation : le niveau A des mailles locales et le niveau B des mailles globales. Chaque maille de niveau B comporte neuf mailles de niveau A (figure A3.1.). Supposons que les bénéficiaires de niveau A soient des utilitaristes hédonistes : la valeur v étant cumulable, plus ils possèdent d'unités de valeur v , plus leur niveau de satisfaction augmente. L'analyse comparative des mailles de niveau B peut s'effectuer, au-delà de la simple description statistique, à partir de plusieurs critères normatifs d'évaluation de la distribution. Chaque critère autorise l'identification et éventuellement le classement des mailles de niveau B selon qu'elles parviennent plus ou moins à le satisfaire :

Figure A3.1. Distribution spatiale et justice distributive

- la **distribution égalitaire** : l'état 2, le seul à respecter ce critère, peut être utilisé lorsqu'on doit appliquer le principe d'égalité de façon stricte, comme le droit de vote à l'intérieur de certaines fédérations par exemple.
- la **distribution utilitariste** considère chaque maille B comme un individu homogène dont la composition interne n'entre pas en ligne de compte et conduit, dans l'exemple qui nous concerne, à privilégier l'état 3 puis, dans l'ordre, les états 4, 6, 2, 1 et 5.
- la **distribution monopolistique** privilégie l'état 1 et peut être utilisée pour décider l'implantation d'une capitale d'État et de ses grandes directions centrales mais aussi le siège social ou le bureau d'étude d'une firme multinationale.
- la **distribution oligopolistique** correspond à la situation 5 et peut être favorisée pour la répartition d'un équipement structurant de niveau supérieur comme des gares pour les trains à grandes vitesses ou les aéroports internationaux
- la **distribution conforme au *maximin*** valorise l'état 4 dans la mesure où les défavorisés connaissent un sort meilleur à ceux des autres situations et peut être utilisée dans le cas de la gestion d'équipements de services publics



Annexe 4 - Notes concernant la pertinence d'une lecture constitutionnaliste de la géographie des emplois

La disparition des emplois est souvent interprétée par la presse magazine comme un fléau dont les conséquences sociales sont d'autant plus spectaculaires que les victimes sont proches les unes des autres. Des articles dressent ainsi « la géographie des plans sociaux », suggérant implicitement que les régions les plus touchées seraient victimes d'une concentration d'une mauvaise organisation du marché (document A4.1.)⁵⁹⁹. Marianne

rappelle que dans un département comme la Haute-Vienne, « le chômage envoie tout le monde au casse-pipe », particulièrement dans les espaces ruraux : « les gens croient qu'à la campagne la vie sera plus facile, qu'ils se débrouilleront mieux avec le RMI, ce qui s'avère inexact. Ici, la pauvreté est encore plus un handicap qu'en ville (...). L'ANPE est à 30 km, l'isolement nécessite souvent d'avoir un véhicule. Du coup, quand ils en ont, les gens possèdent de vieilles voitures qui consomment beaucoup plus que des voitures modernes ; ils habitent aussi de vieilles maisons, mal isolées, grosses consommatrices de fuel ou d'électricité »⁶⁰⁰. L'emploi est donc conçu comme un moyen d'échapper à la pauvreté. Face à la concentration des délocalisations dans certaines régions, *L'Expansion* considère que « la pilule est amère. La Lorraine, après avoir perdu 35 000 emplois dans la métallurgie au cours des années 80, avait attiré de nombreuses sociétés d'électronique à coups d'aides publiques. Plusieurs ont déjà fermé leurs portes, comme le coréen Daewoo, dont les trois sites ont disparu en 2003 après 46 millions de subventions. Michel Dinet, le président du conseil général, avait dénoncé "le mépris scandaleux d'un consortium qui avait été aidé de toutes les

Document A4.1. La géographie des plans sociaux présentée par *Alternatives économiques*



Alternatives économiques, n° 212, 2003.

⁵⁹⁹ *Alternatives économiques*, n° 212, 2003 et *Télérama*, n° 2 830, 2005.

⁶⁰⁰ *Marianne*, n° 422, 2005.

manières pour investir”⁶⁰¹. Les directeurs généraux des grandes firmes et les chefs d’entreprises détiendraient entre leurs mains le sort des habitants de certains territoires, obligeant les élus locaux à s’impliquer en faveur de la protection et du développement des emplois. Évoquant la fermeture du site de production Arkema, filiale du groupe Total installée dans la commune de Châteaux-Arnoux-Saint-Auban dans les Alpes-de-Haute-Provence, *Marianne* dénonce vivement les effets locaux induits par la maximisation globale du profit : « *le groupe pétrolier a réalisé un profit record de 9 milliards d’euros en 2004, mais il détruit sans scrupule la richesse d’un pays. (...) Avec Sanofi, à Sisteron, Arkema est la seule grosse usine du coin. Elle verse 9,8 millions d’euros de taxe professionnelle, soit 40 % du budget de la communauté de communes, elle génère une masse salariale brute de 25 millions d’euros et totalise 713 emplois directs. Plus de 3 000 emplois au total en comptant les entreprises sous-traitantes. “C’est notre poumon économique”, insiste le maire. Un poumon qui, subitement encrassé, asphyxie la région* »⁶⁰². La défense des emplois locaux s’apparente à un combat pour assurer la survie du territoire, ici une communauté de communes. Plusieurs articles, publiés par des magazines plutôt à gauche, s’impliquent dans la mise en scène de telles luttes sociales (document A4.2.).

Document A4.2. Des systèmes productifs locaux compétitifs

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l’article
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 065	2004	« Avis de tempête sur la Croisette »
<i>Le Point</i>	1 657	2004	« Angers - Rébellion contre Bull »
<i>Marianne</i>	410	2005	« 9 milliards de bénéfice en 2004 et pourtant, À Saint-Auban, Total tue les emplois »
<i>Marianne</i>	450	2005	« Marseille après la crise... Les questions qui fâchent »
<i>Politis</i>	769	2004	« Paris - Témoignage - Ça lutte comme ça chez McDonald's »
<i>Politis</i>	811	2004	« Social - Délocalisations à domicile »
<i>Politis</i>	838	2005	« Soissons - Leur combat pour l’emploi »

Ces articles développent une conception politique de l’accès à l’emploi consistant à dénoncer les effets pervers locaux d’un système économique présenté comme injuste, critique qu’on retrouve également dans l’argumentaire altermondialiste. Ces points de vue correspondent-ils pour autant à une géoéthique constitutionnaliste ? Si les responsables d’un régime constitutionnaliste peuvent déplorer la perte de compétitivité d’un territoire et regretter l’appauvrissement local consécutif à la disparition de certains emplois, dans quelle mesure peuvent-ils être amenés à intervenir sur la répartition géographique des activités privées, que

⁶⁰¹ *L’Expansion*, n° 691, 2005.

⁶⁰² *Marianne*, n° 410, 2005.

ce soit pour favoriser l'attractivité des territoires et faire face à la mondialisation ou pour atteindre une situation équitable à l'échelle nationale ? Contrairement aux impressions suggérées par l'importance que les responsables publics lui accordent depuis plusieurs décennies, la question de la répartition des emplois n'entre pourtant pas, me semble-t-il, dans le cadre des compétences fondamentales d'une politique fondée sur le respect de l'équité sociale et territoriale : dans les régimes libéraux, il n'existe en effet aucun droit positif à l'emploi individuel. Est-il alors possible de justifier des politiques régionales d'aide à l'emploi à partir d'une géoéthique constitutionnaliste ? Tout d'abord, le libéralisme politique incarné par la tradition rawlsienne confie à la puissance publique le soin de définir un droit du travail compatible avec l'objectif de promotion de droits égaux. Cela signifie par exemple que les règles concernant les relations entre employés et employeurs doivent être appliquées de façon à respecter les droits et les responsabilités de chacun : la prohibition de pratiques ségrégatives fondées sur l'intolérance, le respect de la dignité morale et de l'intégrité physique de chacun, la contribution aux régimes d'assurance sociale... Plusieurs articles pointent d'ailleurs la transgression régulière de tels principes dans des régions caractérisées par une importante activité touristique saisonnière (document A4.3.). Ils s'inscrivent, à ce titre, dans une géoéthique authentiquement constitutionnaliste.

Document A4.3. La dénonciation des abus de pouvoirs liés à une économie locale mal contrôlée

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	222	2004	« <i>Emploi - La discrimination se porte bien</i> »
<i>L'Express</i>	2 819	2005	« <i>Jobs d'été - Une Maison pour la saison</i> »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 076	2004	« <i>Précarité - Lourdes : une saison en enfer</i> »
<i>Marianne</i>	410	2005	« <i>Languedoc-Roussillon - Bienvenue sur la terre promise du travail au noir</i> »

Au-delà du strict respect du droit du travail, l'État peut aussi s'impliquer dans la répartition des emplois au titre de l'accès aux libertés fondamentales. En effet, l'emploi apparaît de plus en plus comme une source de revenus pouvant favoriser l'accès des citoyens aux biens premiers nécessaires pour mener une existence digne et raisonnable. Cela ne signifie pas que l'emploi soit un bien premier ou qu'il reviendrait à un régime constitutionnaliste de fournir de manière universelle⁶⁰³. Parmi différents moyens (allocations sociales, primes, revenu mini-

⁶⁰³ Les arguments développés ici restent valables si les qualités associées à l'emploi se limitent à la fourniture de revenus permettant l'accès à une large palette de biens nécessaires à l'accomplissement d'une vie raisonnable. Des corrections seraient nécessaires dans le cas où on reconnaîtrait à l'emploi, en plus, une fonction d'intégration sociale favorisant la réalisation de l'égalité des chances, que ce soit pour l'accès au logement, à la valorisation des compétences ou à tous les moyens permettant à chacun d'exercer ses talents.

mum), l'aide à l'emploi peut néanmoins apparaître comme une manière indirecte et efficace d'effectuer une redistribution équitable des revenus, conforme au principe de différence. L'État intervient alors sur un marché de l'emploi inégalitaire, non pour octroyer des emplois à des individus démunis, mais pour favoriser l'organisation sociale qui assure la répartition des revenus la plus équitable, sans remettre en cause le principe de libre concurrence entre candidats à l'embauche ou entre employeurs. Cela peut consister par exemple à mettre en place des services et des équipements publics, en mobilisant éventuellement des fonctionnaires eux-mêmes employés par l'État, mais aussi à accorder des subventions, des exonérations fiscales ou des dérogations réglementaires. L'État n'a pourtant pas vocation à intervenir de façon prioritaire dans les régions pauvres en emplois ou dans les territoires où les taux moyens de chômage sont les plus élevés mais plutôt dans ceux où l'aide à l'emploi permettra l'allocation de revenus la plus favorable aux plus démunis de la société : cela signifie que le soutien à l'activité dans les pôles d'emplois dynamiques, des villes par exemple, si elle dégage une plus grande quantité de revenus publics à redistribuer, est plus juste qu'un soutien local à des économies maintenues sous perfusion artificiellement, incapables d'alimenter les recettes de l'État en quantités égales à celles des grandes métropoles. À l'échelle nationale, celle où la justice est évaluée dans le cadre de cette analyse, dépenser des fonds publics dans un bassin d'emplois en crise afin de soutenir l'économie résidentielle locale n'est juste que si aucun autre lieu dans le reste du territoire ne générerait davantage de potentiel fiscal. En ce sens, les revendications exprimées par certains habitants en faveur du maintien de l'activité locale ne sont justes que si la contribution du bassin d'emploi aux recettes publiques offre des rendements supérieurs à n'importe quel autre système d'allocation géographiques des dépenses publiques⁶⁰⁴.

Par ailleurs, l'idée selon laquelle il faudrait aider en priorité les territoires où les pauvres sont proportionnellement les plus nombreux contrevient au principe d'égalité de traitement impartial. Les pauvres d'une région riche méritent autant d'être aidés que ceux d'une région pauvre et si, pour des raisons pratiques, un État ne peut pas tous les aider, il doit privilégier la solution qui désavantage le moins le plus défavorisé (*maximin*): si les différences de situations individuelles entre les plus démunis sont négligeables, la solution consiste alors à privilégier la situation qui laisse le moins de personnes dans le besoin, c'est-à-dire celle qui permet

⁶⁰⁴ Cette recherche d'efficacité et de rendement de la dépense publique ne correspond pas à un renoncement en faveur d'une justice utilitariste mais elle s'intègre pleinement dans la recherche de l'équité : les aides publiques ne sont pas versées au nom d'une raison caritative exécrant la misère mais bien car elles permettent à chacun de contribuer au mieux à l'allocation la plus équitable des biens premiers sociaux.

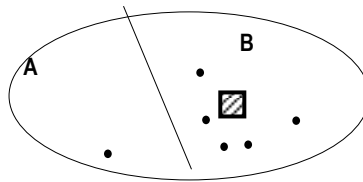
d'améliorer la situation du plus grand nombre d'individus également démunis (document A4.4.). Cela peut, par exemple, revenir à privilégier les pauvres résidant dans des villes, même si les revenus moyens y sont supérieurs aux campagnes, car l'agglomération permet une meilleure rentabilisation des dépenses effectuées et des équipements mis à disposition en faveur de l'équité⁶⁰⁵. Dans un tel système de libertés, l'État ne doit se préoccuper des inégalités spatiales en matière d'activités ou d'emplois que si elles permettent d'assurer une répartition équitable des biens premiers, au nombre desquels peut figurer le revenu. Il lui revient alors de déterminer, dans le cadre de son activité législative⁶⁰⁶, la part qui revient à l'aide à l'emploi parmi l'éventail de moyens disponibles (allocations sociales, infrastructures et services publics). L'expertise technique doit jouer un rôle positif dans le calcul de la rentabilité des différentes formules possibles imaginées pour réaliser l'équité. Cependant, en aucune façon, un régime constitutionnaliste n'a vocation à distribuer des revenus superflus, à privilégier les régions boudées par les entrepreneurs, à encourager la compétitivité de tous les territoires ou la croissance économique du PIB. Ces buts ne sauraient primer sur la recherche de l'équité, celle-ci restant l'objectif de base de la coopération sociale. Cela n'empêche naturellement aucun État qui aurait rempli cette mission constitutionnelle de mener en parallèle des politiques d'incitation à l'emploi qui répondent à d'autres objectifs : développer des activités nouvelles dans les régions désertiques ou entrer en compétition avec ses voisins pour l'accumulation de richesses marchandes conformément à ce que suggère une conception libertarienne de la justice territoriale. Les États démocratiques comme la France cumulent aujourd'hui ces deux objectifs, la difficulté consistant pour eux à déterminer dans quelle mesure la priorité de l'équité sur la propriété peut être respectée.

⁶⁰⁵ La même raison explique pourquoi la géographie des services publics respecte globalement la hiérarchie des lieux centraux. Le principe de marché concentre fortement la résidence qui, en vertu d'une règle de desserte équitable, localise à son tour les services publics : l'inégalité spatiale des distributions n'est donc pas opposée à l'équité territoriale.

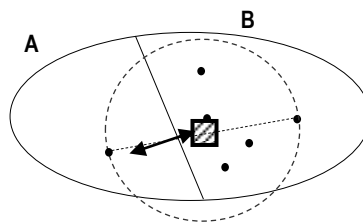
⁶⁰⁶ L'activité législative intervient en complément de l'activité constitutionnelle et cherche à réaliser les buts que cette dernière établit comme base politique de la justice sociale.

Document A4.4. La distribution équitable en situation d'égle p nurie

Dans une situation o  les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour aider tous les d munis, le principe de diff rence recommande de privil gier le plus pauvre de tous. Lorsqu'il est impossible d'utiliser un crit re de rang au sein de la population des pauvres en raison d'une indiff renciation des situations individuelles, il peut para tre  quitable d'utiliser un crit re de masse qui revient   privil gier la solution qui prive le plus petit nombre de d munis. Ce choix correspond au crit re du *leximin* qui stipule que, quand on ne peut aider davantage le plus d muni, il convient de privil gier celui qui vient juste apr s lui dans la hi rarchie sociale : une solution qui soutient   la fois le dernier et l'avant-dernier est plus juste qu'une formule qui livre le second   son propre sort. Dans le cas o  deux groupes compos s d'individus  galement d munis ne pourraient  tre desservis de fa on  gale, l' quit  consiste   choisir celui qui permet d'aider le plus grand nombre de personnes. Sur le plan g ographique, quand deux r gions ne communiquent pas, la localisation d'un  quipement public en quantit  unique doit se faire   l'avantage de la plus peupl e, c'est- -dire dans la zone B sur la figure suivante :



Si les deux r gions communiquent entre elles, le crit re du *maximin* peut   nouveau s'appliquer car l'individu r sidant en A peut acc der   l' quipement situ  en B : sa position en A m rite donc d' tre prise en compte dans le choix de localisation de l' quipement, quand bien m me celui-ci resterait il en B. De toutes les fa ons, l' quipement doit  tre localis    l'avantage du plus  loign . Dans un espace homog ne et continu, cela correspond g n ralement au centre du cercle circonscrit du polygone form  par les points ext rieurs du semis de points ; le cas  ch ant, il peut s'agir du centre du cercle dont un diam tre correspond au couple de points les plus  loign s (si tous les points du semis sont situ s   l'int rieur de ce cercle comme le montre la figure suivante) :



Annexe 5 - Géoéthique des affaires corses

Parmi les différentes régions françaises, la Corse apparaît dans la presse magazine comme la plus marquée par les phénomènes de violence et d'insécurité, exigeant un traitement géoéthique spécifique (document A5.01.). Plusieurs thèmes reviennent de façon récurrente et entremêlée au cœur de l'actualité : la violence politique, le banditisme, la solidarité culturelle. La plupart des magazines généralistes contribuent à la surmédiatisation de la région, sans clivage idéologique notable : tous insistent indifféremment sur l'intensité de la violence, adoptant un ton hésitant entre la désolation face à une criminalité présentée comme atavique et les appels au sursaut républicain et à la fermeté répressive. Plusieurs thèmes reviennent de façon chronique, comme si la tradition locale de l'illégalité devait toujours l'emporter.

Document A5.01. Quand la presse magazine s'inquiète de l'insécurité en Corse

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 703	2003	« Corses en cavale »
<i>L'Express</i>	2 716	2003	« Corse- Le Retour des cagoules »
<i>L'Express</i>	2 726	2003	« Yvan Colonna - Récit d'une cavale »
<i>L'Express</i>	2 731	2003	« Corse - L'"Al Capone" de Sarkozy »
<i>L'Express</i>	2 738	2003	« Corse - Les Bonnes Affaires de Charles Pieri »
<i>L'Express</i>	2 754	2004	« SCB Bastia - Un Club sous influence »
<i>L'Express</i>	2 755	2004	« Corse - Ce que cache l'arrestation de Talamoni »
<i>L'Express</i>	2 756	2004	« Corse- Ce que Talamoni a dit au juge Courroye »
<i>L'Express</i>	2 758	2004	« Banditisme - "Le milieu étouffe la Corse" »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 340	2003	« Corse - La Loi de la poudre »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 340	2003	« Le Djihadisme corse »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 574	2004	« Indépendantistes - Connexions corses »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 012	2003	« Procès Erignac : la Corse malade de ses démons »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 018	2003	« Nationalistes : du KO au chaos ? »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 024	2003	« Corse : les impasses de la "lutte armée" »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 030	2003	« Corse : le blues des "tuniques bleues" »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 082	2004	« Corse - La Ggangrène raciste »
<i>Le Point</i>	1 586	2003	« Corse - L'Enquête sabotée »
<i>Le Point</i>	1 609	2003	« Colonna - Les Dossiers perdus du raid »
<i>Le Point</i>	1 612	2003	« Attentats corses - La Surenchère »
<i>Le Point</i>	1 632	2003	« Corse - Le Syndrome Al Capone »
<i>Le Point</i>	1 650	2003	« Corse - La Saga des parrains »
<i>Le Point</i>	1 663	2003	« Corse - Un Préfet à poigne »
<i>Le Point</i>	1677	2004	« Corse - Menaces sur les élus »
<i>Le Point</i>	1 691	2004	« Corse - La Colère de Zucarelli »
<i>Le Point</i>	1 695	2005	« Corse - Les bombes du racisme »
<i>Le Point</i>	1 697	2005	« Corse - Pieri s'amuse »

<i>Le Point</i>	1 709	2005	« Corse - Attentats fratricides »
<i>Marianne</i>	396	2004	« Corse - Et s'il y avait encore des raisons d'espérer - Léo Battesti "Le culte de la force a emporté tout le monde..." »
<i>Marianne</i>	396	2004	« Corse - Et s'il y avait encore des raisons d'espérer - Antoine Battestini "Sortir du nationalisme en mettant en valeur ce pays" »
<i>Marianne</i>	396	2004	« Corse - Et s'il y avait encore des raisons d'espérer - Serge Oru "La Corse a besoin d'une société civile active..." »
<i>Marianne</i>	396	2004	« Corse - Et s'il y avait encore des raisons d'espérer - Jean-Claude Acquaviva "Les médias mettent de l'huile sur le feu..." »
<i>Marianne</i>	396	2004	« Corse - Et s'il y avait encore des raisons d'espérer - Jean-Louis Santoni "Il faut d'urgence libérer la parole" »
<i>Politis</i>	822	2004	« Droits de l'Homme - La Corse en colère »

L'Identité corse à l'épreuve du nationalisme

Le nationalisme corse est dénoncé en raison de la violence politique qui l'accompagne et des menaces qu'il fait peser sur l'état de droit. La variété des formes de revendications politiques associées à la promotion de l'identité corse se résume souvent à la représentation des manifestations les plus outrancières, suggérant ainsi que l'originalité de la culture corse rencontrerait des difficultés à s'épanouir dans les cadres prévus par la République française. Dans un document atypique (document A5.02.), les journalistes du *Figaro Magazine* proposent pourtant une évaluation de la mouvance nationaliste, ceci dans le but manifeste de souligner l'étroitesse démographique du mouvement et sa faible légitimité politique au sein d'une population qui reste très majoritairement attachée aux valeurs de la République française. Ce document invite le lecteur à éviter tout amalgame entre la population corse, les militants nationalistes respectueux de l'ordre public et la poignée de

Document A5.02. Les nationalistes : combien de divisions ?



Le Figaro Magazine, n° 18 574, 2004.

combattants clandestins responsables des actes illégaux les plus spectaculaires. Paradoxalement, cette dernière catégorie est la plus abondamment évoquée par la presse magazine, suggérant que leur importance médiatique dépasse leurs effectifs réels.

La dénonciation de la violence politique inhérente aux agissements de groupuscules terroristes se retrouve en effet également dans la presse de gauche, au *Nouvel Observateur* par exemple (document A5.03.).

Document A5.03. Quand la presse magazine s'inquiète de l'insécurité en Corse

Pour François Sargentini, porte-parole de la principale formation nationaliste, Indipendenza, «*Le vote non ne représente pas la Corse réelle. L'ensemble de l'île a voté oui. Ce sont les fonctionnaires continentaux de Bastia et d'Ajaccio qui ont fait pencher la balance. Sans parler de la fraude, dont on va montrer qu'elle a été massive*». En l'occurrence, Sargentini exprime le sentiment de nombreux Corses, pas seulement indépendantistes : ce référendum a été plaqué par Paris sur la réalité corse. Conçu et promu par Sarkozy, il a d'abord été perdu par lui ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 023, 2003.



Ici, le refus d'admettre le désaveu démocratique consécutif à l'organisation du référendum local du 6 juillet 2003 apparaît, malgré l'intention de l'auteur de l'article, comme un signe de disqualification du mouvement nationaliste, incapable de reconnaître un acte légitime dans le refus majoritaire du projet : ce rejet aurait été le fait d'une population exogène, insoluble avec un peuple corse, réduit à supporter la stratégie de noyautage des continentaux et la tutelle d'un État colonial. Cette frustration accumulée semble devoir naturellement alimenter la violence locale, comme si la paix civile devait dépendre de la satisfaction des nationalistes corses, dont l'avis avait d'ailleurs déjà été relayé par *Le Nouvel Observateur* quelques semaines plus tôt (document A5.04.).

Document A5.04. L'indépendance ou la violence

«*Tout est possible, confie un leader nationaliste, surtout le pire.*» La radicalisation de certains indépendantistes, la multiplication des attentats, une génération spontanée de clandestins, un festival de nuits bleues, personnes n'exclut rien. «*Surtout si Zucarelli [le maire PRG de Bastia, principal opposant au oui, NDLR] continue de crier*

victoire en chantant la Marseillaise», soupire un membre d'Indipendenza. «*Ça y est, c'est reparti pour les explosions. Et bing, une villa, et boum, un café. Voilà tout ce que les Corses auront gagné !*», redoute un membre de Corsica Nazione, écoeuré ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 018, 2003.

Le Point condamne quant à lui les attaques perpétrées contre les responsables politiques démocratiquement élus : «*visés jusqu'alors de façon sporadique par les poseurs de bombes, les élus corses sont désormais des cibles* » (n° 1 677, 2004). Le même hebdomadaire et *Marianne* dénonce l'intolérance des extrémistes et leur discours caricatural (document A5.05.), voire franchement raciste envers les immigrés d'origine maghrébine (documents A5.06. et A5.07.).

Document A5.05. La dénonciation de la xénophobie anti-française (1)

« Les clandestins ont inscrit les villas de continentaux, parce qu'«un bon Français est un Français qui part», les «forces de répression», qui englobent à leurs yeux «la police et la justice coloniale», et des services publics ou des banques accusés de maintenir la Corse dans un état de

«sous-développement». Et, comme s'il n'y suffisait pas, la plaque de marbre noir apposée à la mémoire du préfet Erignac à Ajaccio a été fracassée dimanche dernier à coups de masse ».

Le Point, n° 1 612, 2003.

Document A5.06. Un nationalisme aux relents racistes (3)

« Bien entendu, il n'est pas besoin de s'appeler Ali ou Mohamed pour être la cible d'un attentat en Corse. Mais sur une île où la corsitude est parfois brevet de vertu, qu'il s'agisse des labels des produits ou des étiquettes des gens, les immigrés sont logés à mauvaise enseigne. (...) Pourquoi tant de haine ? Il y a bien entendu la bêtise ordinaire, agrémentée de la violence inhérente à la Corse. La classe politique corse s'offusque de ces méfaits. Nationalistes compris. Corsica Nazione-Indipendenza condamne «fermement et sans ambiguïté toute dé-

rive à caractère raciste». Tout en ajoutant que le coupable ultime est la République française, qui veut «à toute force normaliser notre peuple». La mouvance clandestine avait lancé le slogan «I Francesi fora», «les Français dehors», au début des années 80. Le cercle de la haine s'est élargi. La crainte de la mort d'une culture corse mythifiée donne le sentiment à certains que la minorité étrangère - qui s'élève à 30 000 personnes - constitue un péril, comme ces satanés «colons français» »

Le Point, n° 1 665, 2004.

Document A5.07. Un nationalisme aux relents racistes (3)

« Les statistiques du ministère de l'Intérieur placent l'île en tête des exactions racistes. Une situation d'autant plus explosive qu'ici tout peut dégénérer plus vite qu'ailleurs, que les armes et la violence ne sont pas que

le produit de l'imagination. Une situation d'autant plus pernicieuse que les discours nationalistes, à force de mettre le «droit du peuple corse» à toutes les sauces, entretiennent bien des ambiguïtés ».

Marianne, n° 396, 2004.

Le Nouvel Observateur considère quant à lui que le développement d'un discours nationaliste exacerbant la crainte de la dissolution de l'identité corse face à l'invasion étrangère a fait passer le combat politique de l'extrême gauche à l'extrême droite, attisant aujourd'hui la haine contre les immigrés d'origine africaine (document A5.08.).

Document A5.08. Un nationalisme aux relents racistes (3)

« Les nationalistes politiques ne le digèrent pas. Eux sont nés dans le tiers-mondisme, parodiaient la geste du FLN algérien. Ils ne se voyaient pas comme ça. «Les gens nous connaissent, affirme Giucelli, ancien communiste devenu "natio". Nous sommes des progressistes, dans un mouvement de libération. Les racistes ne sont pas de chez nous». Mais les natios savent que quelque chose a dérapé, entre leur rhétorique et la réalité. La célébration d'une Corse victime, la dénonciation d'une «colonisation de peuplement» destinée à spolier le peuple corse de sa terre. Tous ces messages ont généré une folie. Pendant des années, la détestation de la France a suinté du discours nationaliste. «I Francesi Fora», dehors les Français ! était un cri de ralliement. «Aujourd'hui, on s'indigne des agressions antiarabes, rugit Emile Zuccarelli, maire

radical de gauche de Bastia. Mais quand des dizaines d'enseignants continentaux ont été littéralement chassés par la menace, dans les années 1970, personne n'a bougé». Le tiers-mondisme appliqué à la sauce corse s'arrangeait bien de la détestation des colonisateurs.. Désormais, dans une île où un habitant sur douze est maghrébin, la «préservation du peuple corse» passe par la chasse aux Arabes. Lors des élections régionales et des européennes, on a vu le Front national, jusque-là ultra-jacobin, entonner le chant des nationalistes. Olivier Martinelli, jeune envoyé de Le Pen, a rédigé des tracts en Corse et célébré sa «petite patrie» insulaire. On s'est rendu compte que le discours corsiste pouvait très bien se tenir à l'extrême-droite ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 082, 2004.

Politis insiste quant à lui sur la « colère » des Corses envers les actes racistes perpétrés par une minorité qui ne saurait résumer l'opinion de l'ensemble de la population insulaire (n° 822, 2004). *Marianne* développe un argumentaire antinationaliste plus original, en donnant la

parole à Jean-Pierre Bonnafoux, ancien prêtre-ouvrier et syndicaliste insistant sur l'artificialité du discours identitaire (documents A5.09. et A5.10.).

Document A5.09. La Corse : entre mythe et satellite

« Plus que partout ailleurs, les villages en Corse sont tiraillés entre modernité et tradition. On y regarde M6 ou Les Feux de l'amour sur TF1, comme n'importe où en France. Les antennes satellites foisonnent, mais, para-

doxalement, le village reste le dépositaire d'une sacro-sainte identité, que le prêtre n'hésite pas à qualifier de "suridentification mythique" ».

Marianne, n° 396, 2004.

Document A5.10. La Corse : sous-peuplement et divisions internes

« Quand je suis arrivé en 1981, je pensais que, dans un village, moins il y avait de monde, plus les gens étaient unis entre eux. Or, quelle ne fut pas ma déception de constater que c'est exactement l'inverse : moins vous

avez de monde dans un village, et plus le village est divisé, s'entre-déchire. Comme s'il accélérât sa course vers la mort !" »

Marianne, n° 396, 2004.

D'après ce témoignage, la culture corse ne serait pas moins soluble dans la modernité et le multiculturalisme que celle de n'importe quelle autre région française. La crispation identitaire serait davantage à rapprocher d'un dépeuplement ayant rompu les liens de solidarité traditionnelle, le village étant la cellule de base de cette désagrégation sociale à l'origine de la violence (document 6.95.). Cet argument, appuyé par un raisonnement géographique original, tranche avec l'image habituelle d'une île menacée par l'extérieur, puisant son caractère dans la montagne refuge. Au contraire, pour Léo Battesti, ancien cadre du FLNC ayant rompu avec les nationalistes, les problèmes d'insécurité et de criminalité rencontrés par la Corse tiennent à la survivance d'un folklore valorisant la violence et la force, contre le droit, comme si la région était condamnée à reproduire un ordre géopolitique indépassable (document A5.11.).

Document A5.11. La Corse, terre de violences ?

« Sans une révolution culturelle, [ils] iront de problème en problème". La révolution culturelle, c'est évidemment la fin de la violence, "la fin du culte de l'arme, de la force

qui a emporté tout le monde". Mais c'est aussi la fin d'un système clanique ».

Marianne, n° 396, 2004.

Selon cette interprétation, la lutte pour la reconnaissance de la nation corse serait moins un objectif politique ultime qu'un prétexte pour perpétuer un système clanique fondé sur la violence. Cet argument pourrait paraître simpliste s'il n'était étayé par une actualité abondamment emplie d'événements mêlant grand banditisme, affaires et action politique.

L'empire du milieu

Dans de nombreux articles, la Corse apparaît comme une région affectée par une dérive mafieuse sous-jacente, capable de déployer un ordre territorial parallèle, apparemment irréductible, renvoyant à une certaine image de l'identité méditerranéenne.

L'Express montre pourtant que le crime organisé a, en Corse, une histoire particulière, dont les manifestations ont varié au cours de l'histoire, prenant une forme plus inquiétante depuis les années 1970, davantage tournée vers l'intérieur de l'île qu'à l'époque de la *French Connection* (document A5.12.).

Document A5.12. La Corse, terre de violences ?

« Les parrains corses ont tenu le haut du pavé du banditisme français depuis le début des années 1930. Mais ils n'étaient pas considérés comme des mafieux, au sens sicilien. En revanche, depuis la fin des années 1970, avec la naissance d'un groupe baptisé "la Brise de mer", ils réunissent les principales caractéristiques d'une mafia. À savoir une structure organisée, un sanctuaire géographique, une emprise sur la démocratie locale, la gan-gre de l'économie et l'impunité par rapport aux ma-

chines judiciaire et policière. Notre livre est d'abord destiné aux Corses. Ils sont victimes d'un paradoxe : pendant des années, l'île a été asphyxiée par la pauvreté. Or, à partir des années 1980, l'argent a commencé à arriver, ne serait-ce que par la solidarité du continent. Mais, au moment où la Corse pouvait se développer et coller à sa spécificité culturelle, économique et politique, les voyous s'installaient à demeure sur l'île. Aujourd'hui, celle-ci est étouffée par le pouvoir du milieu ».

L'Express, n° 2 758, 2004.

Charles Pieri, apparaît au moment de l'enquête, comme la figure emblématique de cette « *saga des Parrains* » (*Le Point*, n° 1 650, 2004) dénoncée par l'ensemble de la presse magazine d'actualité, rappelant que la population insulaire est la première à souffrir de tels agissements. En Corse, la logique de territorialisation est même parfois présentée comme un des ressorts du banditisme, comme le signale *L'Express* à propos du fief de Charles Pieri à Bastia (document A5.13.).

Document A5.13. Du clan rural au gang urbain

« Ses adversaires au sein du mouvement nationaliste glosent sur les liens qu'il entretient avec le milieu bas-tiais. Pieri n'a jamais cherché à masquer ces amitiés sulfureuses. Comme souvent en Corse, elles s'expliquent par la géographie : les lignes de fractures entre clans

épousent étroitement les lignes de crête qui délimitent les régions. Le "village" de Pieri se limite au béton des HLM du quartier populaire de Lupino, au sud de Bastia. Il a d'ailleurs toujours été considéré comme un "homme du Nord" ».

L'Express, n° 2 731, 2003.

L'influence délétère de ce banditisme se répercute sur les acteurs économiques insulaires, les forces de l'ordre étant apparemment incapables de maintenir la sécurité dans la région, livrant les entreprises au chantage et au racket : c'est notamment le cas dénoncé par *L'Express* des « *dirigeants de Nouvelles Frontières [qui] plongent dans la "géopolitique corse"* » à la suite d'un racket pour financer le SCB Bastia et le magazine indépendantiste U Ribombu (document A5.14.).

Document A5.14. Le tourisme et la rançon de la gloire

« En ce joli mois de mai 1993, le FLNC-Canal historique plastique, à quatre reprises, le voyageur Nouvelles Frontières, à Ajaccio, à Bastia, à Marseille et à Paris. Les engagés lui reprochent, en effet, sa "mainmise" sur l'hôtellerie corse. Dix mois plus tard, en mars 1994, le nouveau président du Sporting de Bastia, "Fanfan" Nicolai, prend rendez-vous avec le PDG et fondateur du groupe, Jacques Maillot, au siège parisien de la société, boulevard de Grenelle. Il propose au voyageur une opération,

apparemment anodine, de sponsoring de Bastia. Même si Nicolai ne profère aucune menace, Maillot fait immédiatement le rapprochement avec la campagne d'attentats qu'il vient d'essayer : il se persuade qu'il faut payer pour avoir la paix. Sponsoriser pour ne pas sauter. Et, surtout, ne rien révéler pour espérer la tranquillité. C'est ainsi que Nouvelles Frontières débourse 3 millions de francs (plus de 457 000 euros) pour que son logo orne le prestigieux maillot à tête de Maure (il y figure encore au-

jour d'hui). Afin de prouver sa corsitude, le voyageur va jusqu'à rajouter 800 000 francs (122 000 euros) de publi-

cité dans *U Ribombu* ».

L'Express, n° 2 754, 2004.

Le Figaro Magazine stigmatise explicitement la collusion existant entre le crime organisé et la lutte indépendantiste (document A5.15.).

Document A5.15. La Corse, terre de silence et d'hypocrisie ?

« Fourvoyé dans les intérêts personnels et individuels de ses membres, le néonationalisme corse choisit ses cibles en fonction des affaires, des marchés publics, des circonstances et des règlements de comptes entre villages,

entre familles et entre individus. La violence a aussi pour but d'instaurer une terreur qui réduit au silence une île entière. Ainsi la fameuse omerta n'est-elle qu'un chantage à la peur ».

Le Figaro Magazine, n° 18 340, 2003.

Ici, l'invocation d'une tradition locale, l'omerta, est dénoncée en raison des dérives géopolitiques qu'elle sous-tend : non seulement elle disqualifie la promotion de la culture corse mais, en plus, elle ruine l'état de droit censé être appliqué en Corse comme partout ailleurs dans la République. Les thèmes de l'évasion et de la cavale, dans le « *maquis* » pour les indépendantistes ou à l'étranger pour les trafiquants, apparaissent de façon récurrente, prenant une forme culturelle incompatible avec le respect de la légalité républicaine. La diaspora corse est ainsi accusée par *L'Express* de servir de relais historique aux malfaiteurs originaires de l'île (document A5.16.).

Document A5.16. La solidarité corse dans le monde

« Pour les fugitifs qui disposent d'un portefeuille et d'un carnet d'adresses bien remplis, l'étranger reste un must. Plusieurs ont profité de leurs contacts en Amérique du Sud, où réside encore une forte diaspora corse. Cet ap-

pel de l'ouest n'est pas nouveau. Dès le XVIII^e siècle et la défaite contre les Français à Ponte Novu, en 1769, certains patriotes se sont installés outre-Atlantique ».

L'Express, n° 2 703, 2003.

L'omerta subie se double apparemment d'une omerta voulue et acceptée par les populations rurales, mobilisant des réseaux de solidarité clanique qui permettent à des fugitifs comme Yvan Colonna d'échapper aux forces de police pendant plusieurs années (document A5.17.).

Document A5.17. La solidarité corse et les réseaux parallèles

« Comme bien d'autres avant lui, Yvan Colonna aura été protégé, au-delà du seul cercle nationaliste, par un réseau amical et villageois. Au nom d'une conception de la présomption d'innocence qui dispense de s'interroger sur la douleur des victimes, l'assassin présumé du préfet Éric Éric a pu échapper à la justice pendant plus de

quatre années. (...) Une cavale à l'ancienne débute. Elle est rendue possible par un réseau, animé de son village de Cargèse, qui dispose de relais fiables depuis Propriano, dans le sud, jusqu'à Bastia dans le nord. (...) Le maquis devient une prison de plein air. La Corse, une cage dorée. (...) En Corse, la cavale est un dû ».

L'Express, n° 2 726, 2003.

Ce droit coutumier à la « *cavale* » reposerait sur la possibilité d'utiliser la montagne et son « *maquis* » impénétrable comme un refuge à fuyards (document A5.18.), donnant l'impression au lecteur que l'ordre républicain s'arrêterait aux franges des rares agglomérations, laissant à l'ordre autochtone le reste du territoire insulaire.

Document A5.18. Les richesses du milieu placées au service de la clandestinité

L'Express, n° 2 726, 2003.

Paradoxalement, cette représentation tend à valider l'idée d'une spécificité corse fondée sur la permanence de caractères originaux, physiques ou culturels. Hostile à cette logique et à la démission de l'État qu'elle sous-tend, *Le Point* donne la parole à Marie-Dominique Roustan-Lanfranchi, présidente de l'Association de défense des droits de la Corse dans la République (ADCR) (document A5.19.).

Document A5.19. Des Corses dénoncent l'instrumentalisation des traditions régionales (1)

« L'hospitalité ne doit pas être une forme de complicité ; tous les Corses n'auraient pas hébergé ce fugitif », « Même si nous prenons acte de ce trait culturel qu'est la loi de

l'hospitalité », tempère l'historien Francis Pomponi, vice-président de l'ADCR ».

Le Point, n° 1 609, 2003.

Outre les conséquences néfastes de cette situation sur l'économie légale dans la plus pauvre des régions métropolitaines, plusieurs articles ne cachent pas leur pessimisme face à l'accumulation de facteurs de déstabilisation politique auxquels l'État semble incapable de répondre (documents A5.20. et A5.21.).

Document A5.20. Des Corses dénoncent l'instrumentalisation des traditions régionales (2)

« Le développement de l'île est tributaire de la paix civile, elle-même liée à la fin du terrorisme. C'est ainsi que,

depuis vingt-huit ans, le serpent corse se mord la queue ».

L'Express, n° 2 716, 2003.

Document A5.21. Des Corses dénoncent l'instrumentalisation des traditions régionales (3)

« En Corse, la situation est à ce point dégradée, le tissu social et économique si métastasé que le retour à l'ordre ne peut donner lieu qu'à un gigantesque désordre. Le plus grave dans l'évolution de l'île, c'est que s'y déroule insidieusement depuis des années un processus d'expulsion de tous les habitants qui ne sont pas corses. (...) Le fait que l'État n'assure plus en Corse la protection des citoyens contre les agissements des associations de malfaiteurs ne produit que des bâillements d'ennui. Pourtant, cela veut dire que des Français peuvent être chassés d'un lieu ou d'une région partie intégrante de la Ré-

publique alors que se poursuit la guignolade de l'État de droit ».

Le Figaro Magazine, n° 18 340, 2003.

Conclusion à propos d'une géoéthique de la sécurité en Corse

Les propos sévères adressés à l'encontre de l'État témoignent d'une forte attente de la part de l'opinion publique concernant la situation corse, une implication intransigeante étant censée mettre fin à un état de déréliction qui contrevient au développement du bien commun dans cette région atypique. Il est d'ailleurs significatif de constater que l'insularité et l'éloignement de la région ne sont pas mis en avant comme des facteurs pouvant expliquer une telle dérive ou même comme un paramètre à prendre en compte dans la définition des politiques publiques. En effet, s'ils invoquent une présence plus forte de l'État, les journalistes de la presse magazine se montrent plus discrets sur les solutions à mettre en place, dans une région où les contraintes territoriales, au-delà de l'activisme de certains groupuscules marginaux, affectent les potentialités d'un développement équitable pour les populations.

Annexe 6 – Interprétation géoéthique de la crise des banlieues

Les banlieues françaises : stigmates de la faillite urbaine

La période étudiée dans ce travail a été marquée par les émeutes dans les banlieues françaises survenues au cours de l'automne 2005. Cet épisode spectaculaire a été l'occasion de publier quantités d'articles revenant sur l'origine d'une telle explosion de violence. Pour la plupart des magazines, la fragmentation territoriale observée dans le domaine du logement correspondrait à un phénomène plus général aboutissant à l'exclusion systématique d'une partie de la population assignée à résidence dans certains quartiers dégradés (document A6.01.).

Document A6.01. Les banlieues françaises, du rejet à l'explosion (1)

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	242	2005	« Banlieues - La grande hypocrisie »
<i>L'Express</i>	2 835	2005	« Ces Nuits qui ont fait trembler Clichy »
<i>L'Express</i>	2 836	2005	« Pourquoi la France brûle ? »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Émeutes - Le Rapport de police »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Intégration - L'État d'urgence »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 059	2005	« Violence – Le Face-à-face banlieue-police »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 065	2005	« La Facture des émeutes - Plus de 500 millions d'euros »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 140	2005	« Banlieues - Pourquoi l'incendie ? »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 140	2005	« Ce qui a mis le feu aux poudres - L'Énigme de Clichy-sous-Bois »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 140	2005	« La Guerre des mondes »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 142	2005	« Les Banlieues vues d'Amérique »
<i>Le Point</i>	1 721	2005	« Catastrophes- Les Cités pyromanes »
<i>Le Point</i>	1 729	2005	« Cités : la thune, le sexe et la loi du plus fort »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« Voyage avec les CRS dans les cités de l'angoisse »
<i>Le Point</i>	1 731	2005	« Banlieues - L'Énigme des écoles incendiées »
<i>Marianne</i>	446	2005	« Émeutes dans la banlieue parisienne – Les Cités, les barbus et les caïds »
<i>Marianne</i>	447	2005	« L'Embrasement dans les cités - Les vrais responsables »
<i>Marianne</i>	447	2005	« L'Embrasement dans les cités – Vous n'avez encore rien vu »
<i>Marianne</i>	447	2005	« Notre incapacité à faire France »
<i>Marianne</i>	448	2005	« Posons les questions, osons les réponses »
<i>Politis</i>	875	2005	« Banlieues : couvre-feu et poudre aux yeux »
<i>Politis</i>	875	2005	« Banlieues - Ici on fait de la résistance ! »
<i>Politis</i>	876	2005	« Banlieues - Pas de paix sans justice ! »
<i>Télérama</i>	2 914	2005	« Banlieues - Du rejet à l'explosion »
<i>Télérama</i>	2 914	2005	« Le rôle de la télévision en question - Images piégées »

Dans cette France des inégalités urbaines, les habitants des banlieues apparaissent aux yeux des magazines comme les premières victimes de la fracture territoriale qui traverse le pays. La gravité des événements évoqués transparait dans quelques-unes des couvertures consacrées à cette crise territoriale majeure : chaque magazine livre ainsi sa propre interprétation géoéthique des événements, insistant tantôt sur les manifestations de violence, tantôt sur les causes de leur déclenchement (document A6.02.). Les termes utilisés pour résumer la situation (l'« incendie », la « France brûle », l'« État d'urgences », la « grande hypocrisie », l'« anarchie », « la guerre des mondes ») montrent que, en aucun cas, il ne s'agit de minimiser la portée de l'événement. Les magazines divergent cependant fortement dès lors qu'il s'agit d'analyser les raisons d'une telle situation. Le traitement médiatique des violences survenues donne lieu à des jugements contrastés de la part des journalistes de la presse magazine : alors que pour certains, les banlieues correspondraient à des territoires où la violence et l'illégalité seraient endémiques, faute de fermeté de la part d'autorités débordées par un urbanisme qu'elles ne contrôlent plus, d'autres considèrent que cette situation résulterait de l'exclusion territoriale involontaire d'une partie des populations urbaines, incapables de s'intégrer spontanément dans un espace urbain transformé en marché impitoyable. Certains magazines interprètent ces événements comme la manifestation d'une crise latente, comme le résultat de frustrations accumulées par des décennies d'hypocrisie et d'impéritie générales. Les émeutes traduiraient alors un malaise profond que viendrait confirmer le vandalisme contre les équipements publics (écoles, bibliothèques et tribunaux). Chaque titre de la presse magazine envisagerait donc la crise en fonction de ses propres préoccupations et des valeurs fondamentales qui le caractérisent. On peut ainsi se rendre compte que les manières d'interpréter les émeutes renvoient à des conceptions différentes de la justice territoriale, les banlieues apparaissant successivement comme des zones traversées par une violence endémique, un communautarisme exacerbé mais aussi des difficultés sociales insuffisamment prises en considération par les politiques territoriales de discrimination positive. Plusieurs aspects sont abordés par les magazines :

- Les banlieues ou l'endémisme de la violence
- De l'exclusion territoriale à la crise des banlieues
- De la marginalisation au repli communautaire
- Persistance de la discrimination ethnique
- Islam, banlieues et République
- Les banlieues : terres de misère sociale
- Ce qu'il faudrait faire pour les banlieues

- Discrimination positive et équité territoriale

Document A6.02. Les banlieues françaises, du rejet à l'explosion



Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.



L'Express, n° 2 836, 2005.



Alternatives économiques, n° 242, 2005.



Télérama, n° 2 914, 2005.



Courrier International, n° 784, 2005.



Le Figaro Magazine, n° 19 065, 2005.

Les journalistes de la presse magazine dénoncent aussi le rôle des stéréotypes, notamment ceux diffusés par les médias audiovisuels. Le cas de *Courrier International* est original puisque l'hebdomadaire a publié juste après les émeutes un supplément exceptionnel joint au numéro 784 : les journalistes ont ainsi sélectionné 25 articles publiés dans des journaux du monde entier, chacun proposant un regard différent et original sur la situation française. Cette présentation permet de souligner la complexité et l'ambiguïté des relations que la société française noue avec ses banlieues, mêlant crainte, compassion et révolte contre une situation que la politique de la ville n'est pas parvenue à améliorer (document A6.03.). Le rayonnement médiatique mondial de ces émeutes est évoqué comme une preuve de la gravité de la crise, montrant la France sous un jour catastrophique, en rupture avec l'image que les autorités aiment à donner du pays. *Télérama* évoque également cet aspect des événements, insistant sur la faillite du modèle français, certains médias internationaux n'hésitant pas à dramatiser la situation à outrance, montrant une France en proie aux flammes (document A6.04).

Document A6.03. La rage des banlieues françaises expliquée depuis le reste du monde (1)

« La rage des banlieues vue par... », <i>Courrier International</i> , n° 784, novembre 2005.
Vu de Chine - Une Leçon à prendre
Vu de Turquie - Un Pays fermé et hautain
Vu d'Israël - La France, cette "amoureuse éconduite"
Vue de Pologne - Un Seul Remède : la société multiculturelle
Vu du Japon - Échec de l'intégration
Vu d'Inde et du Pakistan - Minorités et réalités
Vue d'Iran - Boycottez la France
Vu d'Espagne - Et si on arrêtait la discrimination négative ?
Vu de Suisse - Désillusion vaincra
Vue des Pays-Bas - La Violence comme seule alternative



Dans la presse arabe - Ils sont 5 millions...
Vu de Suède - Elle est loin la marche des Beurs
Vu d'Australie - Arrêtez de taper sur Sarkozy !
Vu de Hongrie - Tout le monde il est trop gentil
Vu du Royaume-Uni - Avez-vous oublié la fracture sociale, M. Chirac ?
Vu de Suisse - Code d'honneur et sous-culture
Vu d'Italie - Islam et politiques d'intégration
Vu d'Algérie - Les Maghrébins boucs émissaires de la République
Vu de Russie - Un problème strictement français ?
Vu du Royaume-Uni - Des Décennies de non-dits
Vu des États-unis - Mieux vaut être beur à Clichy-sous-Bois que noir à La Nouvelle Orléans !
Vu de Grande-Bretagne "Nous sommes tous concernés"
Vu d'Allemagne - Le Poids des mots, le choc des ghettos
Vu des États-unis - La Faillite d'un soi-disant modèle social
Vu d'Algérie - Nicolas Sarkozy, le ministère de la peur



Document A6.04. La rage des banlieues françaises expliquée depuis le reste du monde (2)

« Pour beaucoup, un étonnement réel face à ces banlieues méconnues des touristes. Et pour certains, un zeste d'accent vengeur envers cette France traditionnellement si donneuse de leçons. Tous les médias ont souligné combien ces émeutes, voire cette "guerre civile", comme les ont appelées certaines chaînes américaines, marquent l'échec d'un modèle d'intégration à la



française, et de sa si fameuse devise : Liberté, Égalité, Fraternité. Des chaînes arabes n'ont pas manqué d'évoquer un islam stigmatisé. Une chaîne russe a comparé la situation à celle de la Tchétchénie. Les Anglais ont souligné les signes d'une puissance en déclin et d'un pouvoir affaibli. Les Allemands ont beaucoup analysé les causes d'un phénomène qui pourrait bien les toucher eux aussi... »

A6.1. Les banlieues ou l'endémisme de la violence

Les quartiers de grands ensembles périphériques sont souvent présentés comme des zones sensibles où les actes de violence sont récurrents. Sur le document suivant publié dans *L'Express* (document A6.05.), la juxtaposition de la photographie d'une arrestation de jeunes avec des tours d'habitation collective en arrière-plan et d'une carte des banlieues sensibles, représentées par des points rouges, symbolise le drame de la violence dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ce marquage de l'espace en forme de stigmates contribue à la dévalorisation de ces quartiers, soumis à un fonctionnement dramatique et inéquitable, faisant de chaque habitant une victime potentielle.

Document A6.05. Un tissu urbain mité par les « cités »



L'Express, n° 2 836, 2005.

L'extrait suivant, tiré d'un autre article de *L'Express*, résume les difficultés herméneutiques auxquelles les journalistes de la presse magazine sont confrontés face à l'explosion de la violence (document A6.06.).

Document A6.06. La métaphore volcanique pour exprimer la rage des banlieues

« C'est un volcan qui s'est réveillé ces derniers jours à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), après l'annonce de la mort, par électrocution, de deux adolescents, dans un transformateur EDF. Une éruption soudaine de colère et de haine, s'échappant d'un magma d'incompréhension. Une flambée de violence venant s'ajouter à la liste des "troubles urbains", qui en disent long sur l'état précaire de certaines banlieues prêtes à s'embraser. Ces événements montrent qu'à tout moment elles peuvent basculer dans la guérilla. (...) Les affaires de Clichy marquent un tournant pour le ministre de l'Intérieur dans la lutte contre les délinquants des cités et révèlent l'état éruptif des banlieues : comme une traînée de poudre, Sevran, Neuilly-

sur-Marne, Bondy, Aulnay-sous-Bois ont connu depuis des affrontements, des caillassages et des incendies de véhicules. On le sait depuis longtemps : le développement des zones de non-droit où l'État a baissé les bras nous éclate à la figure. Ou les méthodes dures de Nicolas Sarkozy font reculer la criminalité et apaisent les cités pour que l'État y retrouve sa place. Ou, au contraire, en haussant la barre et en brandissant la répression, le ministre provoque une aggravation de la situation et une dérive à l'américaine. Le risque d'un embrasement général des banlieues n'est pas une fiction. C'est aussi le produit de décennies d'abandon ».

L'Express, n° 2 835, 2008.

L'image de la guérilla utilisée pour caractériser les rapports entre les émeutiers et les forces de l'ordre tend à reconnaître une dimension politique aux événements, de même que la responsabilité du gouvernement dans l'issue de la crise. Au contraire, *Le Figaro Magazine* refuse de voir dans les émeutes une crise générale des banlieues, réduisant les événements à un problème de dégradations, de voitures brûlées et de dégâts à payer (document A6.07).

Document A6.07. Les émeutes réduites à leur impact économique

« Combien cette gabegie coûtera-t-elle aux Français ? La question hante les esprits. (...) La facture globale des violences urbaines dépasserait un demi milliard d'euros. Plus de huit euros par Français ! Et encore, cette estimation ignore l'impact économique réel des événements : des dizaines de commerces fermés, des salariés mis au chômage technique, des restaurants aux volets clos pour cause de couvre-feu en interdisant l'accès dès 22 heures... Il faudra prendre le temps de chiffrer le manque à gagner généré par toutes ces entreprises, mais aussi de mesurer l'impact déplorable de ces émeutes sur l'image de la France à l'étranger. Les médias internationaux n'ont pas été tendres. (...) La facture indirecte de toute cette violence sera lourde : investissements reportés, voyages touristiques annulés... La France, première destination touristique au monde avec 75 millions de visiteurs par an, le restera-t-elle ? ».



Le Figaro Magazine, n° 19 065, 2005.

L'accent est mis ici sur les victimes et sur les conséquences des émeutes pour le reste du pays, une partie importante de la population devant supporter le coût des réparations et la baisse d'activité engendrée par les événements. Cette interprétation minimaliste de la crise figure

également dans un débat organisé par le supplément du samedi entre médiateurs et forces de l'ordre (document A6.08.).

Document A6.08. L'ordre républicain et les banlieues

« Mohamed Douhane (capitaine de police, syndicat Synergie) : "Il est important de ne pas faire d'amalgame : 10 millions de Français vivent en banlieue, dont 5 millions dans les quartiers défavorisés. Il est important de dire qu'il n'y a pas 5 millions de délinquants, mais une petite minorité de voyous, un noyau dur qui perturbe la tranquil-

lité de ces quartiers dont les habitants sont les premières victimes. On parle aussi beaucoup des causes de la délinquance : misère sociale, racisme, discriminations. Ce n'est pas à la police de traiter ces problèmes, mais aux autres institutions. Nous, on a pour mission de rétablir l'ordre ».

Le Figaro Magazine, n° 19 059, 2005.

Selon ce capitaine de police, les émeutes seraient seulement le fait de quelques individus isolés et désocialisés, menaçant l'ordre public et méritant pour cela des mesures répressives appropriées. Le refus de s'interroger sur les raisons sociales de la crise témoigne d'une condamnation morale, l'éthique se réduisant alors à faire régner l'ordre public partout sur le territoire. Ce discours relaie celui du gouvernement de l'époque, s'appliquant à réduire le problème des émeutes à des questions de violence. De même, *Le Point* privilégie dans un premier temps le point de vue de la police et envisage les banlieues comme des territoires sous l'emprise de bandes organisées où les forces de l'ordre peineraient à s'introduire (document A6.09.).

Document A6.10. Des banlieues sous l'empire des bandes de jeunes délinquants

« Aujourd'hui, il n'y a plus que les policiers qui peuvent entrer dans certaines cités. Et encore, en force. "Dès qu'on arrive, les jeunes sifflent et se regroupent en quelques secondes, ils s'approchent et nous attaquent, raconte un jeune flic d'une unité anticriminalité de la

Seine-Saint-Denis. Aux 4 000, à La Courneuve, on est parfois appelés pour de faux cambriolages, et les jeunes nous attendent pour nous lancer des boules de pétanque. En deux ans, j'ai vécu cinq gros guets-apens. Le dernier, c'était dimanche soir à Clichy-sous-Bois" ».

Le Point, n° 1 729, 2005.

Le laisser-faire, jamais vraiment remis en cause, aurait conduit à l'abandon de toute une population dans une culture de la violence quotidienne, en particulier chez les jeunes, au point de conduire à des catastrophes absurdes et révoltantes. Étonnamment, *Marianne*, malgré de vives réserves concernant la politique sécuritaire du gouvernement par ailleurs, reprend à son compte ce discours en donnant la parole à des « *Maghrébins* » furieux contre les émeutiers (document A6.11.).

Document A6.11. Les « *Maghrébins* » contre les « *voyous* »

« Il ne s'agit pas de faire la guerre contre les cités, mais de combattre des voyous qui terrorisent les cités où vivent des milliers de gens parfaitement paisibles qui aideraient volontiers les pouvoirs publics si la possibilité leur était offerte. (...) "Vous voulez que je vous dise, ces jeunes, c'est des enfants gâtés. Ils ne travaillent pas, ils habitent chez leur mère, à midi et le soir ils n'ont qu'à

s'asseoir à table pour manger et avec l'argent facile de leur sale business ils achètent des fringues de marque". Ils resteraient ainsi des heures à déverser leur bile. En vérité, personne dans ce pays ne ressent plus d'animosité contre les voyous que les Maghrébins de France ».

Marianne, n° 447, 2005.

L'opposition entre une minorité agitée et perturbatrice et une majorité silencieuse et pacifique conduit à ignorer la dimension sociale des violences. Dans ce même numéro de *Marianne*,

Jean-Pierre Chevènement conteste cette interprétation, adoptant une lecture plus sensible aux inégalités dont seraient victimes les habitants des banlieues dans leur ensemble (document A6.12).

Document A6.12. Une crise provoquée par des inégalités occultées par le gouvernement

« Le vrai clivage n'est pas entre la "racaille" et les "Français", comme voudrait le faire accroire Nicolas Sarkozy ; il est entre la France populaire et celle des beaux quartiers ou, plus précisément encore, entre les

perdants et les gagnants de la mondialisation libérale. Faire de la crise des banlieues d'abord une crise "culturelle", c'est nier sa dimension sociale pour opposer les couches populaires entre elles ».

Marianne, n° 447, 2005.

Sur un ton non moins catastrophique, l'hebdomadaire décrit les banlieues comme l'archipel d'une « *contre-société* » fonctionnant selon ses propres règles communautaires, substituant des autorités informelles à l'ordre républicain (document A6.13.).

Document A6.13. La « jungle » urbaine, un antimonde

« C'est un monde de jungle que révèlent les nuits d'émeutes dans le 93. Un monde avec ses bandes ethniques, ses islamistes et ses trafics souterrains, de véritables contre-sociétés repliées sur elles-mêmes qui défient la République. (...) Tout à coup, tout est là : des bastions totalement ethniques, le quadrillage de certaines cités par des organisations criminelles de trafiquants et des associations islamistes : l'ordre et le désordre, un monde de jungle où les caïds se substituent

aux élus et aux notables, la déshérence d'ados, moins de 13 ans parfois, abandonnés à eux-mêmes, sans l'esquisse même d'une autre perspective que celle de faire le guet pour les dealers, et qui sont disponibles pour toutes les provocations, de véritables contresociétés, repliées sur elles-mêmes, au sein desquelles se développe une haine incandescente à l'égard de la société et de ses émissaires, les flics ».

Marianne, n° 446, 2005.

La gravité de la situation n'est donc pas occultée par la presse de gauche, insistant sur la coupure entre la société légale et la population des quartiers, livrée au désespoir et à la violence. *Politis* rappelle ainsi que les émeutes générales de 2005 s'inscrivent dans une longue histoire de révoltes urbaines auxquelles la République n'a pas su ou voulu répondre (document A6.14.).

Document A6.14. Vaulx-en-Velin : figure géohistorique de l'émeute urbaine



Politis, n° 876, 2005.

La crise des banlieues serait ainsi devenue, par métonymie, celle de la ville, voire de la France tout entière. Les journalistes n'ont cependant pas attendu les émeutes de l'automne 2005 pour présenter les banlieues comme des espaces particulièrement exposés à la violence (document A6.15.).

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Express</i>	2 741	2004	« Polygamie : cet interdit qui a droit de cité »
<i>L'Express</i>	2 746	2004	« Midi-Pyrénées - Polémiques sur la délinquance »
<i>L'Express</i>	2 764	2004	« Intolérance - Cités : le malheur d'être homos »
<i>L'Express</i>	2 766	2004	« Criminalité - Haines communautaires »
<i>L'Express</i>	2 836	2005	« 93 - Le n° 1 de la violence »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« Sécurité - Proximité ou bâton »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 274	2003	« Enquête - L'Argent caché des banlieues »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 376	2003	« Recrutement islamiste en banlieue »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 418	2003	« Les Nouveaux barbares - Bobigny - Flagrante délinquance au tribunal »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 418	2003	« Les Nouveaux barbares - Eaubonne - Attaque à la machette »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 418	2003	« Les Nouveaux barbares - Paroles de victimes »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 418	2003	« Incendies à Paris - Pourquoi de tels drames sont encore inévitables »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 418	2003	« Les Nouveaux barbares - Saint-Ouen - Caid à quatorze ans »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 418	2003	« Les Nouveaux barbares - Strasbourg - Ils ont mis le feu à la bibliothèque »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 418	2003	« Les Nouveaux barbares - Roubaix - Mitrailage à l'arme de guerre »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 490	2004	« Terrorisme - Les Filières djihadistes des Minguettes »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 059	2005	« Violence - Le Face-à-face banlieue-police »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 053	2005	« Épinay-sur-Seine - Mort pour un appareil photo »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 025	2003	« Roubaix : du hall à la prison - Les Condamnés de la tour B »

<i>Le Point</i>	1 698	2005	« L'Ombre d'Al-Qaeda dans nos banlieues »
<i>Le Point</i>	1 711	2005	« Cités : la police dans la ligne de mire »
<i>Le Point</i>	1 721	2005	« Catastrophes - Les Cités pyromanes »
<i>Le Point</i>	1 729	2005	« Cités : la thune, le sexe et la loi du plus fort »
<i>Le Point</i>	1 734	2005	« Interview Nicolas Sarkozy "Les banlieues ne vivront pas tant que les mafias seront là" »
<i>Marianne</i>	413	2005	« Mes Jours et mes nuits à la Goutte-d'Or »
<i>Marianne</i>	427	2005	« Trafic, misère, racisme, ghetto, violence. Ce que révèle la mort d'un enfant dans la cité des 4 000 »
<i>Marianne</i>	446	2005	« Émeutes dans la banlieue parisienne - Les cités, les barbus et les caïds »
<i>Marianne</i>	446	2005	« Vous n'avez encore rien vu... »
<i>Politis</i>	876	2005	« Banlieue - Reportage - La violence au quotidien »

Document A6.15. Quand la presse magazine s'inquiète de l'insécurité dans les banlieues (1)

Dès 2003, *Le Figaro Magazine* s'inquiétait par exemple du manque de résultat de la politique sécuritaire entreprise par le gouvernement sur les banlieues (document A6.16.).

Document A6.16. Quand la presse magazine s'inquiète de l'insécurité dans les banlieues (2)

« Les chiffres rassurants de la baisse de la délinquance ne doivent pas occulter pour autant une violence de plus

en plus radicale et "réfléchie" à la périphérie des grandes agglomérations ».

Le Figaro Magazine, n° 18 418, 2003.

Les causes tiendraient selon Sébastien Roché, sociologue, chercheur au CNRS et secrétaire général de la Société européenne de criminologie, interrogé par *Le Figaro Magazine*, au gigantisme des agglomérations urbaines, devenues les lieux d'un entassement dangereux où règnent la solitude et le désœuvrement (document A6.17.).

Document A6.17. La densité urbaine à l'origine de la délinquance ?

« La socialisation en milieu urbain. Il ne reste plus grand-chose du système de veille mutuelle dans lequel il faut que les gens se connaissent et se sentent le droit d'intervenir. L'urbanisation est le premier facteur associé aux vols et aux agressions. Plus il y a d'habitants au

mètre carré plus la délinquance est élevée. Déjà, dans les années 60, le taux de délinquance était deux fois plus élevé dans les HLM. Et à cette époque les HLM n'étaient pas des zones d'exclusion ».

Le Figaro Magazine, n° 18 418.

Dans le même article, le journaliste considère que les jeunes de banlieue constituent la population la plus exposée au risque de basculement (document A6.18.). Ensuite, l'auteur de l'article met en évidence différentes formes de délinquance.

Document A6.18. La jeunesse de banlieue, nouvelle classe dangereuse ?

« 8 200 mineurs (parfois des multirécidivistes) ont été mis en cause dans des affaires judiciaires en Seine-Saint-Denis, en 2001. Ils sont impliqués dans 39,5 % des

cas de délinquance sur la voie publique et dans 60,5 % des cas de vols avec violence ».

Le Figaro Magazine, n° 18 418

Marianne signale aussi qu'il existe une économie informelle sous-jacente, fondée sur divers trafics exigeant le déploiement d'un système alternatif de contrôle du « territoire », en l'occurrence ici celui de bandes mafieuses (document A6.19.).

Document A6.19. Des banlieues, entre chaos et ordre parallèle

« Plus personne n'est en mesure de contrôler les Gremlins, ces gamins auxquels on a omis de préciser que la loi de leur quartier, la seule qu'ils connaissent et reconnaissent, n'est pas gravée dans le Journal Officiel. "Ils

exercent la souveraineté sur leur zone, et ils ne veulent pas nous y voir, résume un CRS expérimenté. Notre ministre nous a lancés à la reconquête des zones de non-droit" ».

Marianne, n° 447, 2005.

Les banlieues sont présentées comme des territoires où la légalité républicaine peine à se faire respecter. L'espace légal se trouverait, selon *Le Figaro Magazine*, mité par des poches de « non-droit », fonctionnant sur la base de principes concurrents, responsables de la multiplication de la délinquance et de l'insécurité. En outre, les banlieues exporteraient leurs malfrats, menaçant le reste de la ville, notamment les centres (document A6.20.).

Document A6.20. La banlieue : une menace contre la société des insiders ?

« Les violences urbaines sont bien une spécificité française inconnue en tant que telle du reste de l'Europe, explique Georges Fenech, ancien président du Syndicat indépendant des magistrats et député du Rhône, dans son essai *Tolérance zéro*. On avance traditionnellement comme cause principale de cette singularité la construction dans les années 60, des cités au pourtour des villes

abritant en majorité des populations d'origine étrangère ou à faible revenu contrairement aux pays voisins, où les immeubles à faible loyer ont été intégrés dans les villes." Mais petit à petit, la violence sort des cités. "Depuis approximativement 1995, le phénomène des violences urbaines a tendance à s'exporter vers les centres-villes", ajoute le magistrat ».

Le Figaro Magazine, n° 18 376.

La représentation des banlieues comme des territoires marqués par la violence et l'insécurité est avant tout le fait de la presse du centre et de droite qui présentent cet aspect de la réalité géographique comme étant le produit d'une minorité perturbatrice qui menacerait l'ordre social, essentiellement de jeunes hommes souvent d'origine immigrée. Cette violence atavique serait liée à l'absence de réponse ferme de la part des pouvoirs publics.

A6.2. De l'exclusion territoriale à la crise des banlieues

Dans la presse de gauche et parfois aussi dans celle du centre, si la violence n'est pas niée, la répression organisée dans les banlieues par les forces de l'ordre est souvent remise en cause.

D'après des journalistes du *Nouvel Observateur* par exemple, celle-ci serait davantage fondée sur des préjugés que sur des chiffres, comme l'illustre le cas de Creil dans l'Oise (document A6.21.).

Document A6.21. La stigmatisation des banlieues vécue de l'intérieur

« C'est la ville de l'Oise où la délinquance a le plus baissé. Mais Nicolas Sarkozy l'a désignée comme un des quartiers les plus sensibles de France. Reportage à Creil où la véritable insécurité reste avant tout synonyme de misère. (...) Au parc du Plateau-Rouher, derrière les barrières blanches, quelques "grands" installés sur les

bancs, Black Kassos, Moussa, Bras Long, Abdoul, laissent tomber les mots comme ils viennent. Et ça fait du bruit, celui des rêves qui se cassent sur le béton : "C'est comme si on n'existait pas, comme si on était une population à part, mise en quarantaine, raconte Black Kassos. Aujourd'hui, t'as de l'argent, c'est bien. T'es pauvre, on

t'enfonce jusqu'à ce que tu te noies. Ici, le jeune qui a besoin d'être soutenu à l'école, on le met sur la touche, pour aider celui qui a déjà 20 sur 20 à avoir 40. On fait de nous des Ben Laden sociaux." Ils ont entre 22 et 26 ans, vivent toujours chez leurs parents, partagent leurs revenus quand ils en ont. Mais portent de la marque, ont des téléphones portables. Là voilà l'économie parallèle, pas une véritable organisation, "juste une solidarité, ultime garantie de notre dignité". La mise en place d'un système de défense, une sorte de résistance face à des institutions "qui nous méprisent, nous accablent.... Pour la gauche, on était des indigènes qui avaient des droits. Pour la droite, nous sommes les mêmes indigènes, mais

sans droits". Et ce sentiment d'être toujours surveillés, d'être, au regard de la société, non pas un citoyen, mais une "menace" pour la République. Moussa raconte : "Les flics, ils t'interpellent une fois, deux fois, ils te demandent tes papiers en te traitant de tous les noms. A la troisième fois, on se dit que c'est bon, ils savent qui on est, non ? Pour un jeune de 13 ans sur une moto, ils sortent les flash-balls. Alors on encaisse, comme des bombes à retardement. Et les petits qui suivent, c'est du nucléaire." Ces jeunes-là disent qu'ils sont des "roseaux", qu'ils plient toujours, mais qu'ils ne craquent jamais. Sinon, "l'Etat nous envoie l'armée, et c'est la guerre" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 051, 2004.

Publié vingt mois avant les émeutes de l'automne 2005, cet article prémonitoire souligne le sentiment de frustration qu'une population peut ressentir à force d'être stigmatisée. Cette suspicion récurrente, associée à une mise au ban géographique, s'apparente à un déni du droit de chacun à être traité avec un égal respect par les autorités : selon cette opinion, la traque de la délinquance dans certains quartiers ne doit pas viser aveuglément l'ensemble des habitants mais elle implique que les forces de l'ordre se présentent comme les garants de la protection des libertés individuelles et, pour cela, disposent de moyens appropriés, ce qui renvoie à une conception ambitieuse de la police. Dans un autre article, le même hebdomadaire donne la parole à un représentant syndical des forces de l'ordre qui insiste sur la mauvaise répartition géographique des moyens policiers déployés dans l'espace urbain (document A6.22.).

Document A6.23. Une crise provoquée par les inégalités du dispositif policier

« La police aussi porte une part de responsabilités. Les imperfections des mécanismes de répartition des effectifs font qu'en région parisienne les flics sont notoirement sous-encadrés. Il y a trop de jeunes gardiens de la paix

inexpérimentés et pas assez de gradés. Donc forcément des abus d'autorité de la part des flics sur le terrain. Ensuite l'engrenage ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.

Selon cette interprétation, la lutte contre la délinquance pénaliserait les banlieues, délaissées par les personnels les plus expérimentés. Selon *Politis* (n° 783, 2004), en produisant « *plus de police* » et « *moins de justice* », la politique sécuritaire menée par la droite serait même responsable de « *la fabrique sociale des émeutiers* ». Contre la légalité d'un système injuste accentué par un gouvernement accusé de mener une action néfaste, certains journalistes défendent même l'idée que l'économie informelle et délictueuse représenterait une forme d'« *ascenseur social* » dans les banlieues (documents A6.24.).

Document A6.24. Quand l'intégration passe par la délinquance...

« Des travailleurs sociaux et des chercheurs ont mené une étude sur l'économie parallèle dans certains quartiers marseillais. On y voit comment les trafics peuvent

devenir, faute d'alternatives efficaces, un tremplin vers l'intégration ».

Politis, n° 879, 2005.

Le propos est en fait plus nuancé et revient à dénoncer le caractère ultralibéral qui se cache derrière les activités délictueuses, les bandes organisées utilisant des moyens violents pour répondre à l'exclusion territoriale dont ils sont eux-mêmes victimes et les journalistes insistent aussi sur les facteurs sociaux à l'origine de telles violences (documents A6.25. et A6.26.).

Document A6.25. ... la fracture sociale et territoriale s'accroît

« Si l'ascenseur social est en panne, rien n'empêche de prendre l'escalier de secours » pour des jeunes dont la réussite sociale reste l'objectif commun. Or, analyse Pierre Roche, « l'exemple des grands frères en galère titulaires d'un CAP ou d'un BEP leur montre que l'école ne

leur apportera pas cette réussite ». Face aux aînés en mauvaise posture, « on regarde vers le voisin qui trafique et s'en sort mieux, même si on est là aussi dans un système très libéral avec peu de gagnants et beaucoup de perdants ».

Politis, n° 879, 2005.

Document A6.26. Les « cités », des territoires informels qui pullulent en marge de la République légale à cause de la pauvreté

« 135 304 crimes et délits ont été officiellement recensés l'an dernier en Seine-Saint-Denis. Bien qu'en baisse depuis 2001 - une année exceptionnelle - la délinquance a augmenté de près de 30 % en dix ans. « Par rapport aux autres départements de la petite couronne parisienne, la densité des faits de délinquance est sans commune mesure », souligne Jacques Méric, directeur départemental de la sécurité publique. (...) « Chaque cité est un champ clos », confirme un commissaire des Renseignements généraux, qui souligne la recrudescence des bandes depuis le début de l'année. (...) Les bandes s'articulent autour d'un petit noyau d'individus, liés par le territoire de la cité. (...) Avant les troubles de ces derniers jours, une

quarantaine de cités étaient classées sensibles par les RG, comme les Beaudottes, à Sevran, ou Aulnay 3 000. Le calme relatif qui régnait dans les autres était attribué à la mainmise des voyous sur ces quartiers, où ils font prospérer leur business. Le désordre nuit aux affaires... L'économie souterraine est en effet une autre plaie du département. (...) La manne issue des trafics irrigue les grands ensembles et attire les plus jeunes, qui y voient une sorte de promotion sociale. (...) Les raisons de cette désastreuse situation sont d'abord sociales. Sur les 1 396 122 habitants, 250 000 vivent sous le seuil de pauvreté, dont 28 % des moins de 20 ans ».

L'Express, n° 2 836, 2005.

En France, d'après ces interprétations, l'organisation territoriale de la société civile générerait l'enclavement d'une partie de la population assignée à résidence. Cette relégation territoriale serait liée à une surconcentration locale de la pauvreté en emplois, en revenus mais aussi en capacités sociales (les savoirs, les valeurs, l'estime de soi) indispensables pour réussir à s'intégrer au modèle républicain. D'autres journalistes rappellent d'ailleurs, évoquant le quartier du Mirail à Toulouse, qu'il ne peut y avoir de « *paix sans justice* » (document A6.27.).

Document A6.27. Le Mirail, « City of quartz » ?

« La présence policière est vécue comme une punition collective. Même si l'objectif est de démanteler des réseaux de délinquants, la situation est disproportionnée et inefficace. La station Reynerie [au Mirail] n'est plus desservie par le métro le soir. Tout le monde descend et emprunte un itinéraire à pied, encadré par la police. Des

personnes qui s'étaient rassemblées avec le mouvement des femmes du Mirail, des éducateurs et des élus de l'opposition ont été dégagées par la police. Les habitants n'osent plus sortir de chez eux parce qu'il leur faut affronter des rangs de CRS en tenue anti-émeute ».

Politis, n° 876, 2005.

En fait, selon cette interprétation géoéthique, l'insécurité et la violence correspondraient à la faillite d'un système ultralibéral fondé sur la réussite individuelle et sur la criminalisation des

pauvres, relégués dans des quartiers d'exclusion et exposés à tous les risques (document A6.28.).

Document A6.28. La ville ultralibérale ou la révolte des exclus

« Brixton, Bradford, Watts, South Central, Soweto, les Minguettes ou Clichy-sous-Bois, quels que soient le lieu et l'époque, les violences urbaines ont un terreau commun fait d'abandon social et de concentration ethnique. Il s'y ajoute toujours comme élément déclencheur une violence policière ou une déclaration provocatrice. (...) Sans aucun doute, ce sont ces événements du début de l'ère ultralibérale qui ressemblent le plus aux violences que

connaît actuellement la France. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que le département de la Seine-Saint-Denis (93), la banlieue d'où sont partis ces affrontements, recense quelque 120 000 demandeurs d'emploi, ce qui représente 17 % de la population active. Et que 18 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté ».

Politis, n° 876, 2005.

Marianne reprend cette vision catastrophiste d'une ville dominée par l'ordre néolibéral et dénonce la complicité des pouvoirs publics dans l'abandon de certains quartiers, comme la Goutte-d'Or dans le XVIII^e arrondissement de Paris, décrit comme une enclave de non-droit, de trafics et de violences (document A6.29.).

Document A6.29. La ville ultralibérale ou le bornage du chaos

« La tension montait depuis des semaines, des mois, des années peut-être. Avec le temps, dealers, toxicomanes, vendeurs à la sauvette et prostituées ont grignoté du terrain, quadrillé les trottoirs, occupé l'espace, du soir au matin, au nez et à la barbe de la police. En laissant faire, les pouvoirs publics ont fini par être débordés. Surtout ne pas "stigmatiser" ce quartier, disait-on. Ce qui peut aussi

bien révéler un "racisme" involontaire. En fait, les tenants d'un capitalisme sans rivage, les défenseurs d'une dynamique "néolibérale" qui ghéttoïse tout ce qui risque de déranger le "bourgeois" et qui assure son ordre oppresseur en multipliant les zones d'apartheid, avaient besoin de cet abcès de fixation. Des pauvres et des bronzés avec des délinquants : normal ! »

Marianne, n° 413, 2005.

Dans les banlieues, le poids des normes sociales serait par ailleurs plus pesant qu'ailleurs. Pour certains, la seule solution serait l'exil ou la violence (document A6.30.).

Document A6.30. L'exil : une alternative à la violence ?

« Les jeunes de ce quartier au sud d'Orléans (Loiret) [La Source] se partageraient entre ceux qui s'accrochent et

qui partent dès qu'ils peuvent, et ceux qui se laissent prendre dans "l'engrenage" ».

Politis, n° 876, 2005.

Ce constat invite à considérer les services publics d'éducation comme un rempart contre l'anomie développée par certains jeunes des banlieues : cela suppose la mise en place de moyens adaptés à leur maintien à l'intérieur du système éducatif, suggérant que la répression policière seule ne peut être une solution durable et équitable. L'insuffisance des dispositifs mis en œuvre pousserait au désœuvrement, au vandalisme et à la petite délinquance (document A6.31.).

Document A6.31. Le désœuvrement territorial

« Le 25 juillet, Karim et Julien ont été condamnés à un mois de prison ferme pour avoir entravé la circulation dans un hall d'immeuble de Roubaix. Une première dans l'application de la nouvelle loi Sarkozy. Leurs potes du quartier des Trois-Ponts prennent l'affaire plutôt à la rigolade. "C'est bien la prison ! On est nourri, logé, il y a de la drogue, et on regarde la télé". Karim, 18 ans, ne

bronche pas. Il regarde le sol sous sa casquette. Pas bavard. "Mais la tour B, c'est normal d'y être, c'est un squat !", finit-il par lâcher. Entendez un endroit où l'on se regroupe pour discuter et fumer. Devant les 14 étages de la tour B, des ouvriers s'activent à renforcer la protection de la borne de gaz, qui a été démolie. Il y a souvent quelque chose à réparer dans le coin. Pour les loca-

taires, la coupe était pleine. "Il y a un an, des jeunes se sont installés là pour écouter de la musique et boire. Au début, on passait à côté d'eux, on disait pardon et c'est tout. Puis ils se sont mis à fumer du shit et à rester là en permanence. C'était un vrai carnage cet hiver". Injures, graffitis, coups dans les portes. Les locataires adressent des pétitions au bailleur de logements sociaux Logicil et

à la mairie pour témoigner de leur ras-le-bol. Des tentatives de médiation sont organisées. Au centre social et au collège, le problème du vandalisme est abordé. Mais les dégradations continuent. Boîtes aux lettres descellées à la barre à mine, porte du hall arrachée, ascenseurs souillés par l'urine ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 025, 2003.

Les habitants vivant dans l'entourage de ces jeunes livrés à eux-mêmes seraient les principales victimes de leurs agissements, ce que la répression seule n'est apparemment pas capable d'enrayer. Peu à peu, l'accumulation des difficultés et la marginalisation spatiale imposée de l'extérieur étendraient le désarroi à l'ensemble de la population résidant dans les quartiers de grands ensembles (document A6.32.).

Document A6.32. La désintégration lente des quartiers sensibles

« Les Trois-Ponts est un quartier difficile mais comme il en existe d'autres. "On y trouve une petite et moyenne délinquance, de la drogue", commente le commissaire Briez. Et surtout plus de 55 % de la population au chômage dans le nord du quartier. 60 % des habitants ont moins de 30 ans. A l'écart du centre, c'est le seul quartier de Roubaix à n'être composé que de barres et de tours. Entre les bâtiments, des enfants s'amuse sur les pelouses et dans les aires de jeux, des anciens discutent. Il y a une poste et la Maison des Services, qui rassemble Trésor public, Allocations familiales... Et même un petit centre commercial avec boucheries, tabac, supérette, boulangerie. Pourtant, habitants et acteurs du quartier se sentent parfois abandonnés. (...) Certains ont perdu tout repère civique. Régulièrement, depuis la condamnation des vide-ordures, les gens jettent leurs poubelles par les fenêtres. Et ce sont aussi les locataires qui dégradent les immeubles. "Quand ils ne sont pas contents, ils cassent", témoigne une habitante de la tour B. "Il n'y a plus de



Le quartier des Trois-Ponts à Roubaix.

convivialité, tout le monde vit chacun pour soi", regrette Amar Rekik, président du comité de quartier ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 025, 2003.

Selon cette interprétation, l'accumulation locale de handicaps individuels conduirait au développement d'une anomie sociale et à la dégradation lente du cadre de vie, lequel ne serait plus respecté mais deviendrait l'objet de formes d'automutilations traduisant un malaise généralisé. Pour certains magazines, seule la participation de tous les acteurs pourrait permettre de réduire le niveau général de violence (*Marianne*, n° 406, 2005). Cela exigerait une réappropriation du thème de la sécurité par la gauche, notamment dans les banlieues, à l'image des positions défendues par Manuel Valls à Évry (*L'Express*, n° 2 696, 2003).

Conclusion à propos d'une géoéthique de l'exclusion territoriale des banlieues

Les opinions et les attentes en matière d'organisation géographique de l'ordre public dans les banlieues sont donc très hétérogènes et recourent des courants géoéthiques divergents, entre une droite prônant la fermeté et une presse de gauche plus favorable à la prévention. Tous les magazines constatent néanmoins que la distribution géographique du désordre n'est pas uniforme. Alors que la droite attribue la responsabilité des problèmes à certains groupes d'individus, la presse de gauche dénonce l'hypocrisie générale d'une société ultralibérale ayant transformé la ville en espace d'asservissement et de relégation. Ce désaccord profond concernant les raisons sociales de la crise des banlieues offre un terrain privilégié au développement d'arguments culturalistes insistant sur le caractère communautaire des problèmes.

A6.3. De la marginalisation au repli communautaire

La clôture des « cités » sur elles-mêmes et la concentration locale des difficultés favoriseraient l'émergence de formes alternatives de cohabitation, plus ou moins compatibles avec les valeurs constitutionnelles. Les banlieues sont fréquemment décrites comme des territoires fermés, repliés sur eux-mêmes, fonctionnant en quasi autarcie, d'où les résidents parviendraient difficilement à s'extirper. Elles agiraient comme des trous noirs à l'intérieur de l'espace urbain, empêchant leurs habitants de s'épanouir et de développer des modes autonomes d'existence. Cette présentation pourrait laisser penser que seuls les pouvoirs publics, en raison d'un sous-investissement chronique, et les habitants de ces quartiers, par atavisme, seraient mis en cause. Beaucoup d'articles considèrent en fait que la mise à l'écart de populations indésirables par le reste de la société favoriserait les phénomènes de repli communautaire et d'intolérance sociale et culturelle (document A6.33.)

Document A6.33.: Les banlieues, figures métonymiques du communautarisme, de l'intolérance et de la xénophobie

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Courrier International</i>	785	2005	« Banlieues - À la fois tolérants et xénophobes »
<i>L'Express</i>	2 742	2004	« Les Mystères de Gagny »
<i>L'Express</i>	2 756	2004	« Discriminations - Filles sur la touche »
<i>L'Express</i>	2 764	2004	« Intolérance - Cités : le malheur d'être homos »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« L'autorité. Mais que font les parents ? »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Intégration - L'État d'urgence »
<i>L'Express</i>	2 839	2005	« Discrimination - Le calvaire d'Omar »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 651	2004	« Juifs de France - L'an prochain à Jérusalem »

<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 076	2004	« Sur la piste des profanateurs »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 079	2004	« Être arabe à Carpentras »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 091	2004	« La Société de l'entre soi - A chacun son ghetto »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 103	2005	« Toujours le poison communautaire »
<i>Le Point</i>	1 627	2003	« Seine-Saint-Denis - Antisémitisme "C'est un peu nous qu'on a voulu brûler" »
<i>Le Point</i>	1 708	2005	« Émeutes – Perpignan, entre la peur et la haine »
<i>Le Point</i>	1 741	2005	« Banlieues - Ce qu'on n'ose pas dire - Émeutes - Les Blacks en première ligne »
<i>Marianne</i>	389	2004	« Enquête sur la France des ghettos »
<i>Marianne</i>	389	2004	« Ces Cités multiethniques où l'on vit entre soi »
<i>Marianne</i>	389	2004	« Paris : cosmopolite ou ghettoisé »
<i>Marianne</i>	413	2005	« Ratonnades anti-Blancs à Paris, agitation et pétitions raciales... Qui veut la guerre ethnique ? »
<i>Marianne</i>	413	2005	« Mantes-la-Jolie - Le Communautarisme fait exploser la gauche »
<i>Marianne</i>	445	2005	« Ne les appelez plus "Beurs" Ils vengent leur ville du Front national - Mourad, Laroussi, Boualem... les beurgeois de Toulon »
<i>Marianne</i>	447	2005	« Notre incapacité à faire France »
<i>Politis</i>	760	2003	« Roms - Pourquoi tant d'indignités ? »
<i>Politis</i>	799	2004	« Dossier - "On a été trahis" »
<i>Politis</i>	840	2005	« Tziganes - Éternels indésirables »
<i>Politis</i>	847	2005	« Ce que disent les "Indigènes de la République" »

Au-delà du cas spécifique des banlieues, la société française serait traversée, d'après la plupart des magazines, par un communautarisme lié à une quête généralisée d'entre-soi, dont la résidence serait le vecteur et le symbole, ce que déplore *Marianne* de façon vigoureuse au nom de l'ouverture sociale et du pluralisme (documents A6.34. et A6.35.).

Document A6.34. Les territoires de l'entre-soi

« Quand la société se fait plus tolérante, qu'elle accepte de traiter les individus sans tenir compte de leurs goûts intimes, nombre d'homosexuels paraissent comme affolés par cette indifférence, cette neutralité qu'ils appelaient de leurs vœux, vingt ans plus tôt. Les voici créant leur quartier, s'enfermant en quelques rues, il est vrai fort bien choisis. Il y a donc des quartiers gays. Des restaurants où un couple composé d'un homme et une femme ne sera pas le bienvenu. Étrange retournement une fois de plus. Après tant d'années d'un juste combat pour être

admis dans la société, voici que des homosexuels créent des lieux d'autobanissement. Non des lieux pour assumer leurs désirs, ce qui a toujours existé, mais des espaces pour ne plus voir que des semblables. (...) La quête identitaire produit partout des espaces autoprotégés. On se regroupe, entre motards ou entre rollers, pour imposer ses territoires dans la ville. À tout propos, on s'identifie, on forme un groupe et l'on s'isole des autres, en les rejetant, quand le rapport de force le permet ».

Marianne, n° 389, 2004.

Document A6.35. Des ghettos volontaires pour juifs orthodoxes ?

« Au-delà des complicités politiques, le phénomène de ghettoïsation volontaire laisse songeur. Paris, Lille, Marseille, Strasbourg et d'autres villes comptent désormais des quartiers juifs orthodoxes, groupés autour de synagogues, des écoles et des magasins casher. Depuis l'émancipation de 1791, il n'y a jamais eu dans les grandes villes françaises de quartier juif. Une toute petite rue du Marais concentrait bien le folklore et les nourri-

tures, mais la répartition de l'habitat était essentiellement sociale ou professionnelle. Les nouveaux immigrants se retrouvaient naturellement dans les quartiers populaires, comme Belleville, où toutes les origines se mêlaient et se fondaient dans le creuset français. Les nouveaux juifs volontairement ghettoïques ne sont pas immigrés, ils sont majoritairement nés français ».

Marianne, n° 389, 2004.

Dans la France de la séparation de l'Église et de l'État, des groupes confessionnels orthodoxes, des juifs notamment, se regrouperaient en quartiers homogènes à l'intérieur des grandes villes. Cette évolution est présentée comme inquiétante car elle remet en cause le principe de mixité sociale et culturelle valorisé par le modèle républicain unitaire. Le maintien des croyances et des préférences individuelles dans l'espace privé semble menacé par ces regroupements communautaires dans la mesure où ils introduisent un débordement sur le fonctionnement des espaces publics (écoles, voie publique, commerces...). Cette interprétation néglige de signaler que le regroupement peut aussi s'expliquer par la volonté d'échapper à des menaces extérieures et traduire un sentiment de malaise face à l'intolérance religieuse du reste de la société française, idée que *Le Point* relaie auprès de ses lecteurs (document A6.36.).

Document A6.36. La tentation de l'exil en Israël (1)

« Une partie de la communauté juive pense que l'on refuse d'entendre sa détresse. Sarah, 41 ans, se dit carrément prête à quitter la France. Une voiture a fait mine de lui foncer dessus il y a quelques jours devant la

synagogue de Savigny-sur-Orge. "Il va finir par y avoir des morts dans la communauté, craint la jeune femme. Cette violence contre nous ne fait que commencer. Je veux convaincre mon mari de partir" ».

Le Point, 1 627, 2003.

Face à l'intolérance de la société française et à l'inefficacité des pouvoirs publics, certains juifs seraient prêts à pousser le réflexe de protection communautaire par l'exil en Israël. Constatant la montée du nombre de Français de confession juive émigrant dans ce pays, *Le Figaro Magazine* s'interroge également sur les effets néfastes des tensions communautaires (document A6.37.).

Document A6.37. La tentation de l'exil en Israël (2)

« La poussée migratoire traduit néanmoins un malaise qui ne laisse pas insensible le gouvernement israélien. Confronté à un problème démographique (27 % des 6,4 millions d'Israéliens ne sont pas juifs mais arabes israéliens ou autres), l'État juif a besoin de sang neuf.

Justement, la France n'abrite-t-elle pas la troisième communauté juive du monde ? Et cette communauté se sent de plus en plus isolée et en proie aux tensions communautaires ».

Le Figaro Magazine, n° 18 851, 2004.

La médiatisation du sentiment d'insécurité ressenti par certains citoyens français de confession juive vise à faire pression sur les autorités afin d'encourager la lutte contre les agressions racistes et intolérantes, la République laïque étant censée protéger tous les citoyens, sans exception de croyance ou d'origine. Les violences racistes concerneraient certaines communautés incapables de cohabiter dans le territoire de la République. *Le Point* dénonce les affrontements entre « communautés gitanes et maghrébines » survenues en 2005 dans le quartier Saint-Jacques à Perpignan (document A6.38.).

Document A6.38. L'espace urbain en proie aux tensions et aux violences communautaires

« Comment en est-on arrivé là ? S'agit-il des signes avant-coureurs d'une dérive communautariste qui rongerait la France ? "À mon arrivée, tout le monde m'a dit qu'il n'y avait pas de problèmes de violences urbaines à Perpignan", confie le procureur de la République Jean-Pierre Dreno. En l'espace d'une nuit, "Perpignan la plurielle" est devenue Perpignan la brisée. Ni la police, ni les élus, ni les travailleurs sociaux n'ont rien vu venir. "À Perpignan, le tissu social est en totale déliquescence. Il

n'y a plus aucun relais crédible sur le terrain, capable de faire le lien entre les autorités et les jeunes radicalisés ou déstructurés, analyse un technicien de la politique de la Ville. D'un côté, on a acheté la paix sociale en fermant les yeux sur les petits trafics en tout genre ; de l'autre, on a systématiquement cherché à récupérer ou à contrôler la moindre initiative issue des quartiers". Résultat : le semblant d'équilibre s'est transformé en baril de poudre prêt à exploser à la moindre étincelle ».

Le Point, n° 1 708, 2005.

À gauche, *Le Nouvel Observateur* relativise les risques d'une dérive communautariste de la société française, notamment concernant les agressions antisémites et la multiplication des profanations de cimetières en Alsace ou dans la Meuse (document A6.39.).

Document A6.39. L'antisémitisme : tendance générale ou phénomène ponctuel ?

« Et si le nécrovandalisme n'était après tout qu'une nouvelle mode pour faire parler de soi ? Après les voitures brûlées, sport en vogue à la Saint-Sylvestre dans la région de Strasbourg, les dégradations de cimetières. C'est la piste aujourd'hui privilégiée par les enquêteurs. "Au départ, il y a eu une ou deux profanations très bien organisées, sûrement par des

nazillons quelconques", estime un responsable policier. Des actions d'éclat qui suscitent ensuite des vocations parmi les jeunes désœuvrés. Des ados sans colonne vertébrale idéologique à l'affût de la première connerie à faire ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 076, 2004.

L'hebdomadaire de gauche, soucieux d'encourager les différentes « tribus » à s'exprimer, considère que le regroupement confessionnel ne menace ni la laïcité, ni l'ordre républicain (document A6.40.).

Document A6.40. Des ghettos volontaires pour juifs orthodoxes ?

« Dans le Grand Lyon, où vivent quelque 35 000 juifs, on voit de plus en plus de familles déménager pour se regrouper à Villeurbanne, où se trouvent les deux écoles confessionnelles, et où réside désormais la moitié des juifs de l'agglomération. Repli communautariste ? Alain Jakubowicz, président du Crif Rhône-Alpes, le conteste.

"Vouloir se retrouver ensemble, dans un mode de vie qui ne dérange en rien la République, à proximité des magasins casher, des écoles pour les enfants, des lieux de culte, n'est pas le signe d'une ghettoïsation. La ghettoïsation, elle est dans le regard des autres".»

Le Nouvel Observateur, n° 2 091, 2004.

Le représentant du Crif conteste ainsi l'accusation de communautarisme : selon lui, les comportements observés ne sont pas illégaux et ne se traduisent pas par la revendication de libertés politiques particulières. En ce sens, les reproches adressés à ce genre de pratiques relèveraient davantage du moralisme que d'une conception rigoureusement libérale de la justice comme équité. Dans une comparaison avec les Pays-Bas, le sociologue Laurent Chambon, dont les propos sont rapportés par *Courrier International*, contredit l'hypothèse d'une fragmentation ethnique du territoire (document A6.41.).

Document A6.41. Des ghettos ethniques en France ?

« Contrairement aux ghettos néerlandais, les ghettos que l'on trouve en France se caractérisent surtout par leur côté inhospitalier : le béton y règne et les transports en commun ne s'y aventurent pas. Les ghettos néerlandais

sont de plus petite taille, mais beaucoup plus concentrés d'un point de vue ethnique. Alors qu'en France les mariages mixtes sont un phénomène banal, aux Pays-Bas ils sont exceptionnels. "La France a toujours été un

pays d'intégration et elle a de bien plus grandes capacités d'absorption" ». *Courrier International*, n° 785, 2005.

Le problème des banlieues que connaît la France traduirait davantage des problèmes d'urbanisme (architecture, cloisonnement territorial) qu'une ségrégation ethnique proprement dite. D'ailleurs, dans un article interrogeant quatre jeunes de banlieue à propos de la pertinence du concept de « *ghetto* » employé dans un sens ethnique, *Le Nouvel Observateur* montre que les avis des populations concernées sont très contrastés (document A6.42.).

Document A6.42. Divergences autour du concept de ghetto ethnique

« Marie-Éloge. - Avant, quand je parlais de ghettos, on me disait : mais non, nous sommes en France, le pays des Droits de l'homme, Liberté, Égalité, Fraternité. Mais avec les événements actuels, il faut s'enlever la boue qu'on a devant les yeux et reconnaître clairement qu'en France il y a des ghettos, et que les zones où ça a explosé, ce sont toutes des zones de ghettos. Djamal. - Moi, je dirais ghettos français. Ce n'est pas le ghetto de Varsovie ou de Soweto.

Michaël. - Le degré de violence n'est pas le même. Même dans les événements d'aujourd'hui. Ce n'est pas le Bronx. Mais c'est vrai que la tendance au regroupement ethnique est impressionnante. Avant, j'avais des voisins français, arabes... Maintenant, dans un quartier, on va trouver un bâtiment où il n'y a que des Noirs, un autre que des Arabes, que des Chinois, etc. On

peut vivre entre soi sans jamais rencontrer de gens d'autres cultures, d'autres milieux. Avant, il y avait des lieux de rencontre, des fêtes de quartier. Aujourd'hui, il n'y a plus rien.

Nadhéra. - Les ghettos sociaux sont de plus en plus des ghettos ethniques. Ça se fait naturellement. On va mettre les Maliens avec les Maliens, en disant : ils seront mieux ensemble. Mais nous aussi, on y participe. En grandissant, on cherche à savoir d'où on vient, et on va vers ceux qui nous ressemblent. Quand j'étais plus jeune, on se mélangeait. Maintenant je me rends compte que je n'ai autour de moi quasiment que des Français d'origine maghrébine. Des fois, dans ma cité, il y a un banc de Noirs, un banc d'Arabes, un banc de Blancs.

Djamal. - Ce n'est pas vrai partout. À Aulnay, je ne constate pas du tout ça ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 414, 2005.

Ces incertitudes quant à la réalité d'une ségrégation ethnique auto-organisée entre communautés renvoient au débat sur la pertinence de statistiques ethniques dans la lutte contre le racisme.

L'absence de données, destinée à n'enfermer officiellement personne dans une identité contraignante, n'empêche pas les discriminations négatives dans la vie quotidienne et autorise par ailleurs toutes les approximations : pour *L'Express*, par exemple, « *les quartiers semblent devenus des îlots à la dérive, détachés du continent républicain, où le vivre-ensemble aurait laissé place à des logiques de survie communautaire* » (n° 2 838, 2004). D'autres commentaires, sans être ouvertement racistes, développent des analyses hasardeuses et invérifiables, n'hésitant pas à amalgamer et à réduire les comportements de certaines populations à quelques stéréotypes disqualifiants : les Noirs vivant dans les banlieues sont ainsi accusés de s'enfermer dans une représentation victimaire, rejetant l'identité française et les valeurs qui lui sont associées tout en n'hésitant pas à sombrer dans la délinquance et la violence (documents A6.43. et A6.44.).

Document A6.43. La « communauté noire » des banlieues et l'identité républicaine (1)

« La communauté noire se replie dans un communautarisme inquiétant. Et la polygamie n'arrange rien : beaucoup d'enfants sont dans la rue, faute de place à la maison. (...) Beaucoup de "groupes ethniquement homogènes", selon l'expression policière - en décodé, des bandes de Blacks -, ont participé aux dernières émeutes. Au début des années 90, lors des flambées de violence dans les cités, notamment à Vaulx-en-Velin, les bandes étaient pluriethniques à l'image des banlieues de l'époque. Aujourd'hui, de nombreuses cités, dans la banlieue nord de Paris, concentrent une majorité d'Africains et d'Antillais. "Ce n'est pas politiquement correct de le dire, mais beaucoup des gamins que l'on interpelle sont d'origine africaine, et de plus en plus jeunes", indique un policier de la sécurité publique.

Depuis cinq ans, au fur à mesure que les squats sont vidés, leurs occupants, en majorité noirs, viennent remplacer dans les cités les Maghrébins, qui "s'échappent" vers des quartiers socialement plus valorisants. (...) Égérie de la communauté noire, l'écrivaine Calixte Beyala, qui a mené à la fin des années 90 le combat pour une plus grande représentativité des Blacks dans la société française, est effarée par la violence de cette nouvelle génération. "Ils ne se mélangent pas. Ils vivent entre eux comme dans une secte avec le rap en toile de fond et le business qui se cristallise dessus. Ils disent qu'ils font la guerre à la France, mais ils n'ont aucune conscience politique structurée. Leur bannière de ralliement, c'est l'esclavage et le racisme anti-blanc" ».

Le Point, n° 1 730, 2005.

Document A6.44. La « communauté noire » des banlieues et l'identité républicaine (2)

« Les Noirs majoritaires dans les émeutes. Pourquoi ? (...) Réponse : d'abord parce qu'ils représentent dorénavant la majorité des habitants de beaucoup de cités. En outre, parce que, selon les rares statistiques disponibles, ils cumulent sur leur tête les fléaux sociaux qui accablent les jeunes issus de l'immigration : extrême pauvreté, ségrégation, discrimination, racisme plus affirmé à leur en-

contre, désocialisation familiale engendrant des difficultés scolaires, déstabilisation culturelle et, chez une minorité plus violente, consommation d'alcool ou de drogue. À quoi s'ajoute le sentiment très fort d'être les victimes d'un système esclavagiste et colonialiste dont on se refuse à reconnaître les crimes. D'où le relatif succès de la rhétorique des "indigènes de la République" ».

Marianne, n° 448, 2005.

Les banlieues seraient ainsi exposées au risque de voir un communautarisme exacerbé se développer en marge de l'espace légal, remettant en cause la continuité et l'unité de la République. D'après *L'Express*, la concentration de populations, souvent d'origine immigrée, enfermées dans un communautarisme subi et contraint par l'isolement territorial, aggraverait la situation : « certaines communautés étrangères qui peuplent en nombre la Seine-Saint-Denis, importent leur propre délinquance et leur lot de violence » (n° 2 836, 2004). Le même hebdomadaire associe l'isolement forcé de nombreux immigrés au développement de pratiques communautaires et parfois même à l'importation d'un régime coutumier que les défaillances de la République laisseraient proliférer, confiant aux élus locaux le soin de gérer au quotidien les difficultés qu'une telle situation génère (document A6.45.).

Document A6.45. Le risque de caséification des banlieues

« Beaucoup de ces familles polygames vivent en région parisienne, notamment en Seine-Saint-Denis, dans les Yvelines, l'Essonne ou dans quelques arrondissements parisiens. En province, elles sont centrées dans les régions marseillaise, lyonnaise et normande. (...) Au quotidien, les élus gèrent comme ils peuvent ce lourd et délicat dossier. À Mantes-la-Jolie, fief du ministre Pierre Bédier, par exemple, la municipalité a répertorié 75 familles polygames vivant essentiellement dans la cité du Val-Fourré. Elle a décidé de mettre la "main à la pâte",

comme on dit à la mairie, en aidant les ménages à se séparer. Sa solution : trouver un appartement pour chaque épouse mais sur le même palier. (...) Une formule qui fait bondir Jean-Pierre Brard, le fougueux député maire (PCF) de Montreuil (Seine-Saint-Denis) : "Je trouve anormal de caséfier les HLM, tonne-t-il. Nous n'avons pas à organiser la domination des mâles sur les femmes. Notre modèle français laïque et républicain est de vivre ensemble. Pas question de faire un palier malien, un palier sénégalais" ».

L'Express, n° 2 741, 2004.

Bien qu'interdite, la polygamie serait tolérée par les autorités centrales, obligeant les maires des communes de banlieues à trouver des solutions pour faire face aux conséquences d'une telle situation (logement, scolarisation des enfants, statut des femmes). Deux modèles s'opposent : l'un, pragmatique, semble entériner la tolérance du pouvoir central tandis que l'autre, attaché au modèle unitaire de la République, entend lutter contre des coutumes incompatibles avec les valeurs nationales. Il est ici intéressant de constater que c'est un maire de gauche qui paraît le plus intransigent sur cette question alors qu'au niveau national, les élus et les intellectuels de droite sont habituellement les plus véhéments.

Les discriminations envers des catégories souvent stigmatisées et fragiles, les femmes et les homosexuels, seraient également plus fréquentes et plus accentuées dans les banlieues (documents A6.47. à A6.50.).

Document A6.47. Les banlieues, territoires sexistes ? (1)

« Horaires réservés aux femmes musulmanes ou juives dans certaines piscines, revendications antimixité adressées aux maires concernant des gymnases, dispenses

médicales pour les cours de natation. Apparition, surtout de "clubs de bas de tours" qui, constitués sur des bases ethniques, excluent les filles et confinent au repli ».

L'Express, n° 2 756, 2004.

Document A6.48. Les banlieues, territoires sexistes ? (2)

« Coordinatrice de l'association *Femmes sans frontières*, Laurie Guilbert estime que, pour certaines, le port du voile est un bouclier pour se protéger du machisme des garçons de la cité. Un machisme tel que de nombreux lieux publics, comme le cybercafé du Plateau, sont quasi

interdits aux femmes, "à moins de vouloir passer pour une pute", précise une lycéenne. En portant le foulard, ces adolescentes acquièrent une respectabilité qui les met à l'abri des insultes, des provocations ou de sales réputations ».

L'Express, n° 2 704, 2003.

Document A6.49. Les banlieues, territoires homophobes ? (1)

« On connaît les couples gays branchés, à Bègles et dans le Marais. Mais en banlieue, pas loin, au bout des lignes de bus, c'est l'enfer. (...) Rien ne sort du monde clos des cités. (...) Une seule solution pour ces homos : quitter la cité. Bien peu y parviennent. Dans les petites

villes et à la campagne, le prétexte des études permet souvent de fuir une atmosphère étouffante. Dans les cités, l'ascenseur social en panne coince les jeunes entre les ragots des voisins et les clichés sexistes des copains ».

L'Express, n° 2 764, 2004.

Document A6.50. Les banlieues, territoires homophobes ? (2)

« Humiliations, insultes, passages à tabac, viols... Dans certains quartiers, les homosexuels vivent un calvaire. Surtout les jeunes d'origine maghrébine. (...) En banlieue, pas loin, au bout des lignes de bus, c'est l'enfer. "Sale pédé !" est l'insulte qui circule le plus dans les cages d'escalier. Et c'est la pire de toutes. Humiliations, agressions, mariages forcés... Les homosexuels y subissent une violence quotidienne. (...)

Rien ne sort du monde clos des cités. (...) Une seule solution pour ces homos : quitter la cité. Bien peu y parviennent. Dans les petites villes et à la campagne, le prétexte des études permet souvent de fuir une atmosphère étouffante. Dans les cités, l'ascenseur social en panne coince le jeune entre les ragots des voisins et les clichés sexistes des copains ».

L'Express, n° 2 764, 2004.

L'ensemble de ces représentations peu nuancées de la banlieue contribue à dégrader son image auprès du grand public. Cette condamnation de comportements incontestablement scandaleux, lorsqu'elle est répétée et généralisée peut être contreproductive, donnant

l'impression au lecteur que les dysfonctionnements seraient moins dus à des pratiques sociales qu'au cadre géographique dans lequel ils se déroulent.

Dans certains cas, les pouvoirs publics sont eux-mêmes accusés de développer des réactions xénophobes (document A6.51.).

Document A6.51. Les banlieues, enclaves étrangères en terre de France

« Le maire UMP de Carpentras convoque une conférence de presse. Il a des choses importantes à dire. Quelques jours plus tôt, des voitures ont brûlé dans la cité des Amandiers, après que des jeunes du quartier ont été condamnés à de la prison ferme. Jean-Claude Andrieu est furieux. Il dénonce «une population maghrébine trop nombreuse» et accuse Mistral Habitat, un des deux organismes de gestion des HLM, géré depuis trois ans par le conseil général PS d'avoir «laissé

pourrir la situation. Le seuil de tolérance de la population issue de l'immigration est de 10 % à 15 %. Ici nous dépassons le seuil intolérable de 35 %. Ils ont fait une forteresse, nous allons la briser». Dans la foulée, il annonce qu'il a pris un arrêté municipal ordonnant, pour des raisons de sécurité, la fermeture d'un immeuble du centre-ville connu pour abriter une association et une salle de prière musulmanes ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 079, 2004.

Le maire de Carpentras considère, de façon abusive selon *Le Nouvel Observateur*, qu'il y aurait un seuil d'immigrés à ne pas franchir pour maintenir la cohésion de la République : lorsque celui-ci est dépassé, on pourrait s'attendre à voir se développer des « forteresses » menaçant l'ordre républicain. À la mixité sociale, l' élu semble préférer la mixité culturelle des populations résidant dans les différents quartiers de son agglomération. Certaines municipalités peuvent également être accusées d'accroître les effets négatifs des pratiques communautaristes et intolérantes, en conférant à leurs responsables une reconnaissance officielle au nom d'une conception pragmatique et peu scrupuleuse de l'intégration comme le fait *Marianne* à l'encontre de la municipalité de Mantes-la-Jolie (document A6.52.).

Document A6.52. Quand le communautarisme et le clientélisme municipal fragilisent la constitution

« La gauche s'enfoncé dans ses contradictions, quand la droite espère récolter les fruits qu'elle a semés. Car dix ans de gestion de Pierre Bédier, maire (UMP) jusqu'en novembre 2004, ont fait du clientélisme communautaire un art local. (...) Certes, la communauté africaine entend profiter de l'aubaine et réclame son propre lieu de prières. «La République est une, indivisible, laïque et sociale», dit la Constitution. Entre la générosité calculée de la droite et les déchirements internes de la gauche, l'agglomération mantoise médite ces mots et cherche le salut pour ses quartiers ghettos ».



Marianne, n° 413, 2005.

Dans un numéro ultérieur de *Marianne*, Jean-Pierre Chevènement fustige le communautariste d'une gauche qu'il définit comme « différentialiste », c'est-à-dire opposée aux conceptions unitaires de la République (document A6.53.).

Document A6.53. La gauche républicaine et la gauche culturaliste face aux banlieues

« À travers la crise des banlieues, c'est l'incapacité, je le répète, de notre société à «faire France» qui éclate

aujourd'hui. Alain Touraine, et la gauche différentialiste avec lui, croient trouver dans cette incapacité un

argument supplémentaire contre le républicanisme français identifié à l'universalisme. (...) Ils ne s'avisent pas que leur apologie du "droit à la différence", et du modèle communautariste qu'elle sous-tend, constitue à la fois un symptôme et un accélérateur de cette désagrégation sociale qu'ils prétendent déplorer. Comme si était en cause, non pas le chômage et le délaissement, mais le "le droit de chacun de vivre dans le respect de

ses appartenances culturelles... en associant toujours liberté des organisations religieuses et liberté religieuse des individus". C'est ne pas voir que l'égalité est une idée beaucoup plus difficile que la différence. C'est surtout faire de la crise des banlieues d'abord une crise culturelle, voire religieuse, plutôt qu'une crise sociale et mettre en scène le "choc des civilisations" à Clichy-sous-Bois ».

Marianne, n° 447, 2005.

Selon cette interprétation, la reconnaissance d'un droit à la différence fondé sur des critères d'appartenance culturelle aurait divisé la société française, enfermant les plus démunis dans leurs particularités territoriales et identitaires, sans leur permettre d'accéder à l'égalité des capacités. Toujours dans *Marianne*, les lectures postcoloniales de la crise des banlieues, interprétant les tensions urbaines comme le résultat d'un programme délibéré de ségrégation à l'encontre des immigrés issus de l'ancien empire, sont dénoncés pour leur aspect simpliste et excessif (document A6.54.).

Document A6.54. Les banlieues, nouvelles colonies de l'empire français ?

« Nos lecteurs auront du mal à y croire, mais on peut lire, dans un livre sous la signature des universitaires Nicolas Bancel et Pascal Blanchard (...) (et dont *Le Monde* publie les élucubrations) : "Hier, le système colonial employait la ségrégation entre colons et colonisés et maîtrisait les soubresauts identitaires ou nationalistes avec la "pacification". Aujourd'hui, les politiques concernant les zones sensibles (en France) tendent à reproduire les mêmes schémas. Cette politique combine la répression par l'implantation de commissariats, les multiplications des îlotages et l'installation de surveillance vidéo ; l'éducation (les établissements dotés de moyens spécifiques) ;

l'intégration (les maisons de quartiers, les jeux de rue, la promotion du sport) ; et, enfin, la réaffirmation de l'autorité de l'État (construction de bâtiments administratifs, voyages officiels ministériels fortement médiatisés). Comment ne pas rapprocher ce tableau des descriptions des espaces coloniaux à reconquérir au XIX^e siècle ? Ce que l'on pourrait désigner comme les nouvelles enclaves coloniales – le missionnaire, l'administrateur, l'enseignant et le militaire – se retrouvent, trait pour trait, sous la forme de l'agent social, de l'éducateur, du représentant de l'État et du maire, du professeur et du policier" ».

Marianne, n° 413, 2005.

Ce tableau, présenté comme caricatural et paranoïaque par les journalistes de *Marianne*, répond au discours développé par le mouvement des « *indigènes de la République* ». D'après des sociologues et des associatifs interrogés par *L'Express*, les inégalités socio-économiques ciblées et persistantes ainsi que la transmission héréditaire de l'exclusion favorisent pourtant de telles interprétations, dans un contexte de délitement des cadres familiaux et de recours à la violence (document A6.55.).

Document A6.55. Les banlieues, nouvelles colonies de l'empire français ?

« Thomas Sauvadet, sociologue à l'université Paris-VIII, a arpenté pendant quatre ans la banlieue sud de l'Essonne pour sa thèse sur les jeunes de la cité : "Bien sûr, dit-il, il y a des parents qui basculent dans des postures peu morales, dans l'abandon facile des enfants, le refus du travail, mais c'est une minorité". Beaucoup sont, en fait, "dépassés et isolés", renchérit Christian Russail, directeur de l'association Arrimages (Seine-Saint-Denis). "Même entre elles, les familles n'osent pas parler de leurs difficultés". (...) Ces parents sont choqués par l'attitude de leurs enfants, relève Thomas Sauvadet.

Et pour ces mêmes, la soumission de leurs parents à l'autorité, à la France, est très mal vécue : ils ont dans l'idée que leurs pères, souvent au chômage, se sont fait exploiter par l'ancien colon qui s'est bien foutu d'eux. Alors ils refusent de baisser la tête". Dans la culture de beaucoup de ces familles, les garçons sont les rois. Élevés sans limites, ils ont "la honte", dehors : à 25 ans, pas de foyer, pas de boulot. Du coup, ils surjouent leur rôle de chef dans la famille et dans la cité ».

L'Express, n° 2 837, 2005.

Le discours postcolonial contre l'intégration et le modèle républicain développé par certains groupes de jeunes issus de l'immigration africaine et résidant dans les banlieues serait ainsi une réaction contre l'échec social vécu par ces populations, une manière pour eux d'acquiescer une légitimité malgré le discrédit dont ils souffrent au quotidien. À l'extrême gauche, *Politis* se montre d'ailleurs beaucoup plus

Document A6.56. banlieues et « indigènes de la République »



« Discriminées à l'embauche, au logement, à la santé, à l'école et aux loisirs, les personnes issues des colonies, anciennes ou actuelles, et de l'immigration post-coloniale sont les premières victimes de l'exclusion sociale et de la précarisation. »

Politis, n° 847, 2005.

compréhensif vis-à-vis des « indigènes de la République » dénoncés par *Marianne* : cet exemple montre comment deux journaux, tous deux hostiles aux dérives du néolibéralisme, peuvent s'opposer sur l'interprétation de la reconnaissance des identités culturelles dans la définition de l'équité territoriale (document A6.56.). *Politis* n'hésite pas à dénoncer les autorités, accusées de mener des politiques souvent indignes des valeurs de la République, notamment à l'égard de groupes originaires de l'étranger comme les Roms (document A6.57.).

Document A6.57. Les banlieues, nouvelles colonies de l'empire français ?

« Que ce peuple martyr aboutisse en banlieue de la capitale des droits de l'homme, ce lieu historique du ban(nissement), ce pourrait être un refuge. Mais qu'il y subisse l'humiliation ultime d'être exclu au milieu de ses alliés naturels, ce n'est pas, ce n'est plus possible. Qui peut imaginer l'inhumanité au-delà du ban ? Depuis des décennies, les communes de banlieue populaire vivent la

souffrance (la sous-France) d'une désindustrialisation sauvage, de saignées urbaines en friche, de ressources humaines et techniques mutilées. Depuis deux ou trois années, quelquefois plus, l'État laisse ces communes "se démerder" avec les squats que les Roms investissent dans les interstices de ce délabrement. Atermolement administratif, bricolage sanitaire, hygiène moyenâgeuse,

“le paquet de misère” est abandonné aux banlieusards. La seule constance de l’État est la réponse policière lorsque les scrupules soudainement réveillés des propriétaires et les accrocs inévitables de la cohabitation

subie submergent les efforts d’humanisation entrepris par certaines municipalités, associations et riverains. Et ce, pour quels résultats ? Le transfert des squats dans les communes voisines ».

Politis, n° 760, 2003.

L’idée que les pouvoirs publics maintiendraient une politique d’exclusion territoriale et d’enclavement des populations immigrées ne serait pas l’illusion de quelques jeunes en mal de repères idéologiques : dans cette interprétation géoéthique, l’échec de l’intégration serait moins imputable aux immigrés qu’à la volonté de transformer certains quartiers de banlieues en réserves de populations indésirables, discriminées pour leurs caractéristiques culturelles et maintenues à l’écart des droits fondamentaux nécessaires à leur intégration sociale et économique. Cette question de l’intégration des populations immigrées n’est pas nouvelle et renvoie au débat public du début des années 1980 lorsque l’essor du Front National et le mouvement des beurs se cristallisèrent⁶⁰⁷.

Conclusion à propos du communautarisme français

La plupart des journaux de gauche et du centre reconnaissent que les processus de distinction sociale prennent un tour communautaire fondé sur la séparation entre les cultures. Cette tendance aboutit à la multiplication des processus spontanés d’exclusion et de discrimination. Les populations immigrées en provenance d’Afrique apparaissent comme les principales victimes d’un tel processus, poussées à se réfugier derrière des modèles culturels qui rendent toute intégration impossible. À gauche, on observe cependant une franche opposition entre les partisans du modèle républicain et unitaire, incarné par *Marianne*, et ceux qui reconnaissent aux immigrés un droit à la différence, notamment car ils souffriraient encore de nos jours d’une xénophobie générale, insidieuse et héritée de la période coloniale. Le débat sur la question de la discrimination des « beurs » cristallise cet antagonisme herméneutique.

A6.4. Persistance de la discrimination ethnique

De nombreux articles rapprochent les problèmes des banlieues d’une intolérance ordinaire de l’ensemble de la société française vis-à-vis des populations qui y résident, parce

⁶⁰⁷ La question du rejet des immigrés et le thème de la préférence nationale sont peu évoqués dans la presse magazine en raison des dates retenues pour constituer le corpus. Les résultats auraient été différents si l’année 2002 avait été intégrée car la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles avait suscité de nombreux commentaires.

qu'elles sont pauvres, mais aussi car une partie d'entre elles est issue de l'ancien empire colonial. La France serait ainsi traversée par une xénophobie ordinaire à l'origine de pratiques discriminatoires pernicieuses elles-mêmes responsables de l'échec social des habitants résidant dans les quartiers de banlieues (document A6.58.). Pour un certain nombre de magazines, cette crise touche particulièrement les « beurs » victimes de pratiques d'évitement social que leur ferait subir une partie du reste de la population, dans la vie des institutions et des partis, mais aussi et surtout dans la recherche d'un emploi et d'un logement.

Document A6.58. Les beurs, quand la discrimination à l'encontre des immigrés devient héréditaire

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	222	2004	« <i>Emploi - La Discrimination se porte bien</i> »
<i>Courrier International</i>	764	2005	« <i>À quand un beur spécialiste de littérature polonaise ?</i> »
<i>L'Expansion</i>	684	2004	« <i>L'Entreprise monochrome</i> »
<i>L'Express</i>	2 733	2003	« <i>Intégration - Vingt ans après la marche des beurs</i> »
<i>L'Express</i>	2 742	2004	« <i>Intégration - La Confusion des sentiments</i> »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« <i>Recrutement - Blacks, Blancs, Beurs à la même enseigne</i> »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« <i>Intégration - L'État d'urgence</i> »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 039	2003	« <i>La Trop longue marche des beurs</i> »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 039	2003	« <i>Après ils ont rouillé sur place</i> »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 079	2004	« <i>Être arabe à Carpentras</i> »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 141	2005	« <i>Paroles d'autre-France "Pour les autres, on n'existe pas !"</i> »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 141	2005	« <i>Ce que disent les filles</i> »
<i>Le Point</i>	1 644	2005	« <i>Marseille - La Liste communautaire</i> »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« <i>On a laissé s'enfermer dans le rôle de victimes les jeunes immigrés originaires du continent africain</i> »
<i>Marianne</i>	437	2005	« <i>Logement - Raciste ou pas raciste ?</i> »
<i>Politis</i>	779	2003	« <i>Immigration - La Marche continue</i> »
<i>Politis</i>	796	2004	« <i>Emploi - Tri ethnique chez Renault</i> »
<i>Politis</i>	833	2005	"Des Stéréotypes à base ethnique"
<i>Télérama</i>	2 865	2003	« <i>20^{ème} Anniversaire de la Marche des Beurs - Vingt ans de marche arrière</i> »
<i>Télérama</i>	2 818	2004	« <i>Société - Les Enfants de l'immigration sont-ils devenus une nouvelle "classe dangereuse" ?</i> »

Plusieurs articles cherchent à restituer le sentiment d'injustice ressenti par les habitants des banlieues, présentés dans leur ensemble comme les victimes d'une exclusion sociale insurmontable provoquée par des discriminations passives (document A6.59.).

Document A6.59. Les banlieues ou la communautarisation des immigrés

« Fils d'ouvrier analphabète bientôt avocat, Farid est ce que l'école de la République est capable d'engendrer de meilleur. Parfois la colère étrangle sa voix. "On nous pousse au communautarisme. Tes voisins sont

maghrébins, tes copains à l'école sont maghrébins, ton épicier, ton boucher sont maghrébins. On nous laisse entre nous et après on nous dit qu'on est trop nombreux dans les quartiers ! Mais qui est responsable ? Est-ce

que nos parents sont responsables si, dès qu'ils ont un peu d'argent, les Européens quittent le quartier ? On

nous traite comme un troupeau. Comment vont-ils faire avec nous ? Nous exterminer ? Nous chasser ? »

Le Nouvel Observateur, n° 2 079, 2004.

L'affirmation de la culture beur, née de la discrimination négative infligée aux habitants des banlieues par les réflexes communautaires et les impensés politiques du reste de la population, correspondrait à la première étape d'un mouvement de contestation et d'opposition à l'exclusion territoriale subie, glissant vers des formes plus radicales et violentes. La commémoration de l'anniversaire de la marche des beurs a été l'occasion pour de nombreux titres de gauche de souligner l'absence de progrès, voire une dégradation de la situation réservée à ces descendants d'immigrés qui n'ont pas reçu les moyens nécessaires pour leur permettre de devenir des Français bénéficiant de chances égales aux autres (document A6.60).

Document A6.60. Les banlieues ou le retour à la logique originelle du ghetto

« À Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise, la cité des Minguettes est plus qu'une ville dans la ville. C'est un ghetto géographique, social, ethnique. A 500 mètres du centre, près de la moitié des habitants de la ville - 21 000 sur 56 000 - s'entassent sur le "plateau", un dédale de tours de 15 étages. Ils sont majoritairement d'origine maghrébine. 40 % d'entre eux sont au chômage. Ici, il y a dix ans, aucun jeune issu de l'immigration ne se définissait comme musulman. Aujourd'hui, leur référence à l'islam est omniprésente. Tout est fait pour que les gens des Minguettes restent entre eux, naissent, grandissent et meurent dans la ZUP. Les "Gaulois", eux, sont partis. Y compris les enseignants et les travailleurs sociaux qui hier résidaient dans le quartier. Ingénieur en

informatique, Toufik Kabouya dénonce les discriminations au logement et à l'embauche. Il s'indigne des "offres d'emploi qui parviennent à l'ANPE frappées d'un code signifiant "pas d'Arabe" - ce que l'administration dément. "Il y a un mur invisible autour de la ZUP", renchérit Patrick Henry, 42 ans, autre ancien marcheur. "Comment, dans une classe avec 90 % d'élèves étrangers ou d'origine étrangère, les enfants peuvent-ils s'identifier aux valeurs françaises ? demande un éducateur. Des trois grands principes républicains, le seul qui nous reste, c'est la fraternité, mais elle est communautaire. Et, quand les autorités s'appuient sur les imams plutôt que sur les associations pour prévenir les problèmes, qui laisse prospérer le communautarisme ? »

L'Express, n° 2 733, 2003.

Les banlieues apparaissent ici comme des « *ghettos* » entourés d'un « *mur invisible* » construit légalement par le reste de la société, indifférente au sort qu'elle réserve à ces habitants qu'elle empêche de sortir et d'accéder à l'égalité des chances de réussite et de promotion sociales, les contraignant à développer des réactions identitaires de repli contre l'extérieur (« *les gaulois* ») quitte à réinvestir l'appartenance religieuse. *Le Nouvel Observateur* affirme que les jeunes issus des banlieues subissent des contraintes sociales liées à leur lieu d'origine, ce qui leur interdit de s'intégrer et de devenir autonomes, de réussir à l'école, de trouver un logement ou d'être traités avec dignité (document A6.61.).



Document A6.61. De l'exclusion territoriale à l'exclusion sociale (1)

« Tu fais toutes les ANPE, et là, pas une ne te rappelle parce que t'as un nom d'arabe et une adresse de vo-you ». Alors ça donne, fin des années 1990, un type qui débarque au centre social et braque tout le monde avec une arme à feu en criant "donnez-moi un emploi !" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 141, 2005.

On comprend dès lors que certains d'entre eux peuvent être tentés par des actes désespérés et violents, les journalistes laissant au lecteur le soin de faire le parallèle avec les émeutes survenues quelques jours plus tôt. Un autre article montre comment cette discrimination ne repose pas seulement sur la couleur de la peau ou sur les origines mais bien aussi sur les valeurs négatives auxquelles sont associées les banlieues, leurs habitants traînant avec eux les stigmates de leur lieu d'origine (document A6.61.).

Document A6.61. De l'exclusion territoriale à l'exclusion sociale (2)

« Elles sont d'origine zaïroise, sénégalaise et martiniquaise et pensent unanimement que "les Noirs se retrouveront toujours à faire du ménage" ou "des trucs qui font mal au dos". Comme pour les garçons, la mention 93 fait tache sur leurs CV. Sygine s'indigne : "dès qu'ils voient d'où on vient, les patrons changent de

tête". Et les rares fois où elles vont dans Paris, c'est comme écrit sur leur front : "On nous demande si on vient du train de banlieue". La vérité, pour elles, c'est que "les gens ont une sale image de la population venue des quartiers" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 141, 2005.

Même *Le Point* reconnaît l'injustice d'une telle situation, invitant Abel Djerari, en tête d'une liste communautaire aux régionales de 2004 en PACA, à dénoncer cette situation (document A6.62.).

Document A6.62. De l'exclusion territoriale à l'exclusion sociale (3)

« Sur le papier, la France est le plus beau pays du monde, mais ça ne sera vraiment effectif que quand il n'y

aura plus de discriminations pour obtenir un emploi ou un logement ».

Le Point, n° 1 644, 2004.

Alternatives économiques considère par ailleurs que cette exclusion n'est pas le résultat d'actions délibérées, mais que la société et son territoire sont organisés de telle façon que les jeunes ayant grandi dans les banlieues ne peuvent pas accéder à l'égalité des chances (document A6.63.).

Document A6.63. Le communautarisme identitaire ou la révolte des victimes de la relégation

« Les employeurs dans leur grande majorité ne sont pas racistes : une partie significative du handicap que subissent les jeunes étrangers ou issus des familles d'origine étrangère provient du fait qu'ils ont, en

moyenne, des niveaux de formation relativement faibles. La lutte contre les discriminations sur le marché du travail reste d'abord une lutte contre les inégalités scolaires ou de formation professionnelle ».

Alternatives économiques, n° 222, 2004.

Cette remarque est fondamentale car elle renvoie aux principes généraux définis par Rawls pour concevoir une théorie de la justice comme équité. En effet, le philosophe de Cornell avait prévu que dans de nombreuses situations, pour des raisons organisationnelles, le principe d'égalité des libertés ne pouvait être rempli : tout le monde ne peut prétendre, par exemple, aux mêmes diplômes, aux mêmes revenus ou aux mêmes gratifications sociales en général. C'est pourquoi il considère qu'à défaut, le recours au principe de différence impose à

la puissance publique de garantir l'égalité des chances, situation que les banlieues françaises ne connaissent apparemment pas. Faisant référence aux travaux de Stéphane Beaud et Michel Pialoux sur les quartiers de Montebéliard, *Télérama* développe un discours similaire (document A6.64.).

Document A6.64. La banlieue : un espace de déréalisation personnelle

« Pour la plupart enfants de l'immigration, ils s'appellent Selim, Kamel, Soraya, Nora, Samira, Mali, Driss, Farid... Comme leurs parents qui le taisent, ils ont attendu quelque chose qui n'est pas arrivé, une place, un futur. Leur conviction est faite maintenant. Eux non plus n'auront ni l'un ni l'autre. Ainsi vont tant de vies qui semblent se résumer ou s'épuiser dans la morne

succession de quelques sigles dont l'addition finit par ressembler à des stigmates, ZUP, LEP, BEP, CES, CDD. Dans un rapport récent, dénué de tout euphémisme, *Ségrégation urbaine et Intégration sociale*, le très sérieux Conseil d'analyse économique du Premier ministre ne dit pas autre chose ».

Télérama, n° 2 818, 2004.

La résidence dans la banlieue est présentée comme le synonyme d'une absence de « *place* » dans la société : vivre en banlieue revient à exister en dehors de la société et être affublé de « *stigmates* » dévalorisants se fixant sur les individus pour les enfermer dans l'échec et dans une vie sans espoir.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de voir ceux qui en ont les moyens quitter ces territoires dévalorisés, non par les seuls médias, mais bien par l'ensemble de la société et par l'incompréhension de certains élus, comme le souligne *Courrier International* (document A6.65.).

Document A6.65. Pourquoi les « *Beurgeois* » veulent partir

« De manière régulière, le ministre de l'Emploi et de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, et le très démagogue député-maire du Raincy, Eric Raoult, déplorent que les Beurs qui ont réussi refusent de revenir dans leurs cités, ce qui, selon eux, aggraverait la ghettoïsation des banlieues. Face à cette pression, il ne

faut donc pas s'étonner que les associations de beurgeois se concentrent sur les problèmes de la communauté, notamment la question des barrières à l'embauche ou les difficultés pour trouver un logement décent ».

Courrier International, n° 764, 2005.

Quelques mois plus tard, *Télérama* donne la parole à une autre spécialiste des banlieues pour laquelle l'absence de réactions politiques à la hauteur des enjeux a abouti à gripper la situation, les relations sociales dans les banlieues étant désormais organisées contre la société légale, autour d'identités alternatives, défiantes et hostiles (document A6.66.).

Document A6.66. De la Marche des beurs au repli identitaire

« Nora Barsali, qui vient de publier *Génération beurs*, poursuit : "J'ai la conviction que la classe politique est passée à côté de cette revendication citoyenne, pleine d'espoir. Depuis vingt ans, des quartiers ghettos à l'ethnisation des écoles, des naufrages scolaires aux difficultés d'insertion, du foulard islamique aux discriminations professionnelles, la République peine à reconnaître la citoyenneté pleine et entière aux Français d'origine maghrébine". La "Marche pour l'égalité" n'aurait-

elle donc rien laissé en héritage ? Il est certain, en tout cas, qu'une telle entreprise ne pourrait avoir lieu aujourd'hui : "Les temps ont changé. La ghettoïsation sociale et urbaine de trop de familles maghrébines a conduit notamment à un repli identitaire autour d'un islam qu'ont peut qualifier de résistance, mais aussi d'un islam du ressentiment, considère le père Delorme, toujours impliqué dans la vie des quartiers ».

Télérama, n° 2 865, 2004.

Le Nouvel Observateur montre lui aussi comment cette exclusion subie se retourne, chez une partie de ceux qui en sont victimes, en un communautarisme radical, exclusif et séparatiste, explicitement opposé à la laïcité, fondé sur la reconnaissance ethnique ou religieuse (document A6.67.).

Document A6.68. Le communautarisme identitaire ou la révolte des victimes de la relégation

« Après le premier cas de foulard à l'école, à Creil, la population d'origine arabe se sent contrainte de choisir son camp. Certains jeunes, par défi ou par dépit, choisissent la voie de l'islam. L'Union des Jeunes Musulmans, née à Lyon à la fin des années 1980, se trouve un penseur : Tariq Ramadan. Les associations "laïques" de beurs issues de la marche cèdent le pas aux associations "religieuses", vite désignées comme "islamistes". "Pourtant, vaille que vaille, l'intégration à la

française poursuit son travail, estime le pasteur Jean Costil, qui avait accompagné les marcheurs de 1983. Mais l'exclusion perdure dans quelque 250 quartiers en France qui restent des ghettos minés par le chômage. La banlieue, ici, a retrouvé l'étymologie de son nom : le lieu du ban, du bannissement, où, au-delà des fortifications de la ville, aujourd'hui les périphériques, on relègue la classe dangereuse : les pauvres ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 039, 2003.

La géographie devient ici le vecteur et le révélateur symbolique d'une lutte sociale entre l'espace normal de la ville et les enclaves d'exclusion contraintes à l'insoumission. Certains des habitants de ces fragments, ayant renoncé à supporter la situation de sujétion qui leur est imposée par l'extérieur, préfèrent, d'après les magazines de gauche, développer une forme d'épanouissement que la société légale leur interdit. Cela revient à reconnaître que la République s'est elle-même retirée de quartiers qu'elle a laissés dériver de façon anarchique, enclenchant un processus séparatiste devenu au bout de quelques décennies difficilement contrôlable.

Conclusion à propos de l'ethnisation des banlieues

D'après la presse magazine de gauche, les banlieues seraient en proie à un processus rampant d'ethnisation et d'enfermement identitaire des populations d'origine immigrée : les inégalités territoriales traduiraient un régime général d'iniquité sociale. Ce mouvement serait provoqué par des logiques structurelles d'évitement social, la situation étant aujourd'hui parvenue à la limite de la réversibilité, plusieurs générations ayant été contraintes de se construire en rejet et en marge du reste de la société. Dès lors, les manifestations de replis religieux passent pour une menace supplémentaire, non pas en direction des banlieues, mais de l'ensemble de la société.

A6.5. Islam, banlieues et République

Le traitement médiatique de la crise géoéthique ouverte par les émeutes dans les banlieues en octobre et novembre 2005 s'accompagne d'un intérêt particulier accordé à l'islam, tantôt accusé de multiplier les infractions à la laïcité, tantôt présenté comme la principale victime de l'intolérance ordinaire (document A6.69.).

Document A6.69. Les lieux d'expression de la foi musulmane

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Courrier International</i>	676	2003	« Religion - Les Africains, parents pauvres de l'islam en France »
<i>Courrier International</i>	785	2005	« Banlieues - Les Islamistes, médiateurs de la République ? »
<i>L'Express</i>	2 704	2003	« Creil, terre de mission »
<i>L'Express</i>	2 712	2003	« Ségrégation - Sexisme à la piscine »
<i>L'Express</i>	2 735	2003	« Qui parle d'islamophobie ? »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« Des Croyants dans la cité »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 263	2003	« Des Écoles coraniques près de chez vous »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 406	2003	« Éducation - Le Voile de la discorde »
<i>Le Figaro Magazine</i>	18 597	2004	« Imam de Vénissieux - La France est-elle un droit pour tous ? »
<i>Le Monde 2</i>	91	2005	« Entretien Malek Chebel "Une révolte anarchiste, pas islamiste" »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 039	2003	« L'Hôpital en proie aux intégrismes »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 061	2004	« L'Imam de Vénissieux - Chronique d'une expulsion ratée »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 144	2005	« L'Impossible mosquée de Nice »
<i>Le Point</i>	1 592	2003	« Les Banlieues sous pression »
<i>Le Point</i>	1 605	2003	« Laïcité - Piscines réservées aux musulmans »
<i>Le Point</i>	1 609	2003	« Un Lycée musulman à Lille »
<i>Le Point</i>	1 599	2003	« Mosquées – « Une Épineuse question d'argent »
<i>Le Point</i>	1 628	2003	« Religion - Mosquée sous conditions »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« Banlieues - Ce qu'on n'ose pas dire - Musulmans Les sous-traitants de la République »
<i>Marianne</i>	389	2005	« Enquête sur la France des ghettos - Ces cités multiethniques où l'on vit entre soi »
<i>Politis</i>	799	2004	« Laïcité - Quand le voile résiste »
<i>Télérama</i>	2 779	2003	« La Future Grande Mosquée de Marseille attise les convoitises - Querelles de minarets »
<i>Télérama</i>	2 837	2004	« Signes du temps - Un Institut islamique en pleine campagne - Les imams du Morvan »

Les magazines alimentent parfois une phobie insidieuse à l'encontre des particularismes musulmans : *Le Figaro Magazine* annonce par exemple à ses lecteurs qu'il est possible qu'il y ait « une école coranique près de chez vous », les journalistes se sentant obligés de préciser qu'un « musulman peut être un citoyen actif » (n° 18 263, 2003). Le fait pour les musulmans d'afficher trop ostensiblement des signes distinctifs dans les lieux publics est parfois associé implicitement à une pratique excessive de la foi, capable de conférer un pouvoir exorbitant à certains dignitaires religieux dans les banlieues : Creil, ville historiquement liée à l'affaire des

foulards islamiques, serait devenue le terrain d'exercice de responsables musulmans capables de déployer un ordre parallèle (documents A6.70, A6.71 et A6.72.).

Document A6.70. Piscines publiques et mœurs privées (1)

« Un service public ne doit être affecté d'aucun particularisme et ne connaître que des citoyens, pas des communautés ! s'indigne Etienne Pion, président du mouvement Europe et laïcité. Ce n'est pas en renforçant les signes particuliers de chacun que l'on peut prétendre à une intégration ». Selon lui, les municipalités trop com-

préhensives sont intéressées : « Il s'agit de ne pas froisser les électeurs potentiels ». Guy Malandain, maire socialiste de Trappes, n'a pas eu peur, lui, en avril dernier, de refuser de céder aux demandes des femmes musulmanes qui réclament, pour la piscine, des heures d'ouverture interdites aux hommes ».

L'Express, n° 2 712, 2003.

Document A6.71. Piscines publiques et mœurs privées (2)

« Jean-Pierre Lafage, président du centre culturel du monde arabe de Roubaix, estime que ce sont les valeurs républicaines qui sont remises en question : « Je suis choqué de l'absence de réflexion politique dont ont fait preuve les maires qui ont accepté ces horaires réservés. Ils ouvrent la voie à la communautarisation des lieux

publics. C'est inadmissible ». D'autres maires ont depuis fait l'objet de pressions d'associations qui veulent suivre cet exemple. A Trappes, la mairie a tenu bon, malgré des manifestations organisées dans les rues de la ville. Mais toutes les municipalités concernées auront-elles ce cran ? »

Le Point, n° 1 605, 2003.

Document A6.72. Creil : quand la religion investit durablement l'espace public

« Creil est devenue une aubaine pour « de nombreux fondamentalistes qui ont fait de la ville une terre de mission », affirme Guilhem Ricalens, candidat UMP malheureux aux dernières élections municipales. Richard Joron, responsable de la prévention à la mairie, reconnaît le prosélytisme de certains responsables religieux, « notamment ceux qui viennent du 93 [la Seine-Saint-Denis] ». Les chefs spirituels musulmans se sont progressivement rendus utiles aux yeux de certains élus, se posant en re-

cours face à la délinquance - qui a augmenté de 14 % en 2001. « Les leaders musulmans africains et nord-africains apaisent les tensions entre les bandes rivales », confirme Gilles Seguin, adjoint du maire socialiste, chargé de la sécurité. La religion serait devenue une réponse au mal-être de nombreux jeunes, y compris des femmes. Et ce, malgré le travail obstiné des 270 associations subventionnées par la ville, qui maintiennent un minimum de lien social entre ces communautés et les pouvoirs publics ».

L'Express, n° 2 704, 2003.

Les journalistes de ces deux magazines attendent des pouvoirs publics qu'ils fassent preuve d'inflexibilité contre les comportements incompatibles avec le traitement égalitaire des citoyens. Les musulmans à l'origine de telles requêtes sont indirectement accusés de vouloir troubler l'ordre public. *Le Nouvel Observateur* est plus nuancé et se penche sur le cas délicat des hôpitaux où le comportement et les revendications de certaines familles compliquent voire entravent l'exercice raisonnable de la médecine (document A6.73.).

Document A6.73. Hôpitaux publics et mœurs privées

« Discrimination hommes-femmes, sexisme, intimidations conjugales... À Montreuil, médecins et infirmières sont parfois désemparés devant les nouvelles manifestations de radicalisme religieux. (...) « Mais avec le fanatisme, avoue la responsable de la communication, Jocelyne Chatron, on ne sait pas faire. Depuis deux ou trois ans, nous voyons venir de plus en plus de femmes voilées et des voiles de plus en plus couvrants. Certaines portent même la burqa intégrale, des lunettes noires, des gants et accouchent cachées sous un drap, raconte Christine Picot, sage-femme et responsable de la maternité, où se concentrent la plupart des problèmes. Les maris qui les

accompagnent disent qu'elles ne parlent pas français et répondent à leur place. Mais souvent, c'est faux. Leur demande est très claire : aucun homme ne doit approcher leur épouse ». Si le choix d'un médecin femme pratique d'ailleurs assez courante chez toutes les patientes ne pose normalement aucune difficulté majeure, l'exigence s'avère en revanche plus complexe à satisfaire lors des urgences ou des accouchements. L'équation est simple : avec 3 000 naissances assurées chaque année, cinq hommes pour deux femmes gynécologues dans les équipes de garde et une majorité d'anesthésistes masculins, les patientes musulmanes ont

toutes les chances d'être prises en charge par un médecin de sexe opposé ». *Le Nouvel Observateur*, n° 2 039, 2003.

Outre le problème du personnel masculin mal toléré par la tradition musulmane, l'article du *Nouvel Observateur* présente ces comportements comme « fanatiques » et, en aucun cas, représentatifs de l'ensemble de cette communauté confessionnelle. Il invite ainsi à réfléchir sur la distinction entre les demandes raisonnables et les exigences inacceptables, considérant que l'islam serait d'autant mieux intégré que les comportements excessifs seront exclus.

Dans les banlieues, le développement de formes identitaires concurrentes à la citoyenneté, essentiellement fondées sur une vision radicale de la religion, semble saper tout espoir d'intégration, opinion que relaie *Le Point*, expliquant comment de telles tendances culturelles remettent en cause la possibilité pour les institutions publiques de fonctionner normalement et de remplir leur mission (document A6.74).

Document A6.74. Les banlieues : foyers de nouvelles formes d'antisémitisme ?

« Ici et là, les écoles sont devenues une caisse de résonance du conflit au Proche-Orient et de la frustration sociale. "Au collège, les insultes à caractère racial et religieux sont de plus en plus répandues, affirme une enseignante de Vénissieux. Certains thèmes d'histoire sont très difficiles à traiter. Dès que l'on touche à la religion, ça devient très chaud". Les rumeurs prennent

parfois le pas sur les informations. Et des amalgames dangereux sont faits entre Israël et la communauté juive, parfois même de la part de jeunes insérés. Les propos tenus en privé sont violents et mélangent tous les événements qui ont touché les musulmans ces derniers temps ».

Le Point, n° 1 592, 2003.

Concernant les lieux de culte, la presse magazine semble hésiter entre une lecture scrupuleuse de la laïcité, la République ne devant financer aucune religion, et la crainte exprimée par certains responsables publics de voir les musulmans français passer, via des financements étrangers, sous le contrôle d'associations liées à des réseaux intégristes (wahhabites ou salafistes) en provenance du Moyen-Orient. C'est ainsi que *Le Point* résume les contradictions devant lesquelles sont placées les autorités municipales (document A6.75.).

Document A6.75. Laïcité et intérêt national : le financement des lieux du culte musulman (1)

« Comment enraciner un culte sur le territoire national si ses lieux d'exercice dépendent d'États étrangers ? Après le voile, l'argent, l'autre dossier brûlant de l'islam de France. (...) Dans la majorité des cas, les lieux de culte musulman font partie d'un ensemble plus vaste, culturel, soumis à la loi de 1901 - et non de 1905. En théorie, ils ont donc le droit de recevoir des subventions publiques. Oui, mais voilà : souvent, l'objet de l'association est culturel et, dans ce cas, le Conseil d'État interdit toute subvention en raison de la séparation des Églises et de l'État. Alors, sur le terrain, on s'arrange... Les futures

mosquées de Strasbourg, Montreuil, Marseille (si, dans ce dernier cas, le projet, bloqué pour des querelles politico-religieuses, aboutit) seront bâties sur des terrains "offerts" par les mairies (bail emphytéotique contre loyer symbolique) - à Montreuil, la Ville apporte aussi sa garantie pour des emprunts (à deux conditions : aucun financement étranger et un plafonnement des dons à 1 500 euros par fidèle). "On est dans une parfaite hypocrisie, un terrain, c'est de l'argent public !" s'exclame Pierre Bédier, premier adjoint de Mantes-la-Jolie ».

Le Point, n° 1 599, 2003.

Ici, une certaine forme de réalisme politique semble commander aux collectivités locales d'aider sous une forme déguisée les musulmans résidant sur leur territoire afin qu'ils

échappent aux organisations intégristes financées par des puissances étrangères. Pour le démographe Patrick Weil, le problème principal ne réside pas dans le financement des lieux de culte musulman mais plutôt dans les réticences de nombreux maires à accepter une mosquée dans le paysage public de leur commune (document A6.76.).

Document A6.76. Laïcité et intérêt municipal : la place des mosquées dans la cité (1)

« Il y a une vingtaine d'années, on pouvait soutenir que les religions "nouvelles" manquaient d'argent pour construire leurs lieux de culte. Ce n'est plus vrai. Les pro-

blèmes découlent surtout du refus de trop nombreux maires de laisser s'installer des lieux de culte, en particulier les mosquées ».

L'Expansion, n° 695, 2005.

Le cas de Marseille apparaît comme l'illustration des blocages auxquels peut conduire un manque de contrôle public dans l'élaboration des projets de construction (documents A6.77. et A6.78.).

Document A6.77. Laïcité et intérêt municipal : la place des mosquées dans la cité (2)

« Polémique symptomatique, dans un contexte de radicalisation du débat. À Marseille, le projet de grande mosquée est gelé par la mairie jusqu'aux élections régionales et cantonales. Dernier épisode dans ce dossier houleux, l'irruption de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Représentés officiellement

dans la ville depuis cet automne, les radicaux de l'islam ont le projet d'édifier un vaste centre socioculturel islamique - sur une friche industrielle acquise en 1993 - à quelques mètres de la grande mosquée... La mairie n'a pas encore délivré de permis de construire ».

Le Point, n° 1 628, 2003.

Document A6.78. Laïcité et intérêt national : le financement des lieux de culte musulman (2)

« Gilbert Gorce, un retraité de la SNCF qui nous fait visiter, ferraille contre le projet au nom des habitants du quartier. 72 ans, et des regrets à la place des souvenirs. Des "C'est plus comme avant" distillés avec le sourire : "La mosquée, les gens d'ici n'en veulent pas. À chaque fois qu'un projet gêne notre maire, on dirait qu'il s'en débarrasse en l'envoyant chez nous, dans le 15^e arrondissement. On nous a déjà fait le coup avec le projet d'incinérateur et le centre de tri de déchets". Gorce, président du Comité d'intérêt de quartier (CIQ) ne voit pas le mal à mettre la mosquée dans le même panier : "Vous comprenez, moi, encore, j'essaie de calmer les gens. Mais on a des extrémistes au comité de quartier, surtout parmi les rapatriés d'Algérie. Que voulez-vous que je leur dise ? Pour eux, un bon Arabe

est un Arabe mort". Frédéric Dutout, le maire communiste de l'arrondissement, bastion historique du PC, se lance, lui, dans une démonstration ampoulée pour dénoncer le "manque de concertation" de la mairie de Marseille. L'homme est sincère, mais on sent sa gêne. Personnellement, il est favorable à une grande mosquée, mais pas facile de faire passer la pilule aux électeurs. (...) "Les chrétiens ont la cathédrale Notre-Dame-de-la-Garde, les protestants ont leur temple, les juifs leur grande synagogue, renchérit Jean-Claude Gaudin, il faut donner aux musulmans un lieu significatif, symbolique de leur présence ici". Pas si simple en vérité. Donner une visibilité à l'islam est encore un tabou pour tous ceux qui pensent que le centre-ville n'appartient plus à Marseille, qu'il est "squatté par les Arabes" ».

Télérama, n° 2 779, 2003.

Les journalistes opposent ici les réactions nimbistes et racistes de certains résidents hostiles au projet de grande mosquée et le volontarisme du maire de droite, sans forcément souligner que l'implantation, apparemment impopulaire, a été choisie dans un arrondissement tenu par l'opposition. Au-delà de la critique de telles manœuvres politiciennes, cet article montre encore une fois comment les pouvoirs publics peinent à faire accepter le respect de principes constitutionnels à une société civile spontanément peu encline à promouvoir un cadre de vie pluraliste et culturellement diversifié. Il y a ici une contradiction géoéthique majeure qu'il est

d'autant plus difficile à surmonter que les confusions et les amalgames entre droit à l'équité et reconnaissance de privilèges culturalistes sont abondants.

Une gamme variée de journaux insiste par ailleurs sur les difficultés que les musulmans doivent affronter en raison de l'intolérance de certains élus et d'une partie de leurs concitoyens, peu enclins à accepter la présence de cette religion dans le paysage urbain, quand bien même les terrains seraient privés. *Le Nouvel Observateur* reproche ainsi à la mairie de Nice de vouloir priver les musulmans d'un lieu de culte à la hauteur de leurs aspirations et de leurs moyens (document A6.79).

Document A6.79. Nice, le centre et ses indésirables musulmans

« Une "mosquée à Nice", une "terre d'islam" ? Jacques Peyrat sait faire peur avec les mots. Le projet que défend Abdelhamid Razzouk n'a pourtant rien de monumental. Point de minaret, de façade ostentatoire. Juste la revendication d'un bâtiment suffisamment vaste pour accueillir les fidèles du centre-ville. Aujourd'hui, Nice compte 18 lieux de culte, pour la plupart petits et discrets et tous situés en périphérie. Sauf un : celui de l'association Moubarak, présidée par Abdelhamid Razzouk, défenseur d'un "islam modéré et paisible" et membre du Conseil régional du Culte musulman, mis en

place par Nicolas Sarkozy. (...) L'association Moubarak ne demande aucune subvention, juste le droit d'acheter. Peyrat poursuit : "Comme je suis favorable au principe d'une mosquée, je faciliterai toute demande permettant d'utiliser pour la prière la grande salle du foyer Sonacotra de la RN 202". En clair : les musulmans doivent aller prier en banlieue, dans les anciens baraquements de travailleurs immigrés. Tant pis s'ils habitent en ville, tant pis si la deuxième ou troisième génération a fait son chemin ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 144, 2005.

La municipalité est ici accusée d'utiliser son pouvoir de contrôle sur les usages fonciers, non pour garantir l'intérêt général dans le respect de l'équité, mais bien pour empêcher une pratique culturelle de s'exprimer librement et légalement : une telle intolérance, condamnée par les journalistes, constitue une entrave à la laïcité. L'hebdomadaire suggère que l'assimilation entre l'islam, la banlieue et les foyers de la Sonacotra confine à la xénophobie.

D'après la plupart des titres de la presse magazine, l'intolérance d'une partie de la population et le communautarisme des banlieues semblent se renforcer mutuellement pour déstabiliser les bases constitutives de la démocratie. C'est ainsi que *Courrier International* déplore la récupération par les courants islamistes des frustrations accumulées dans les banlieues et la désorientation des plus jeunes (document A6.80.).

Document A6.80. Les banlieues ou l'ordre parallèle des imams

« Tandis que des bandes de jeunes révoltés poursuivent leurs déprédations dans les quartiers sensibles, majoritairement musulmans, certaines de ces organisations islamistes se positionnent déjà comme médiatrices, capables de rétablir l'ordre public, ce que les autorités ont été incapables de faire. Ces mouvements ont beau ne pas prêcher la violence, leur discours inquiète les démocraties laïques d'Europe, car ils invitent les musulmans à se définir en fonction de leur religion, et non en tant que citoyens, ce qui revient dans les faits à prôner l'isolement au cœur même de la société. (...) Les

groupes islamiques semblent n'avoir joué aucun rôle dans le déclenchement des troubles, et peu d'émeutiers ont invoqué l'islam pour justifier leurs actes. Au contraire, de nombreux mouvements islamiques assurent qu'ils ont essayé et essaient encore de calmer le jeu. Mais les mornes HLM qui ceinturent Paris et d'autres grandes villes de France ont toujours été un terreau fertile pour les islamistes qui prêchent un fondamentalisme souvent contraire à la tradition pluraliste des sociétés européennes ».

Courrier International, n° 784, 2005.

L'Express dénonce le discours contre l'« islamophobie » brandi par les partisans d'un islam communautaire intégrant l'ensemble des immigrés et de leurs descendants originaires de pays où l'islam est traditionnellement majoritaire, au mépris de la liberté de conscience des individus (document A6.81.).

Document A6.81. De l'interprétation sociale de la crise des banlieues aux dérives culturalistes

« Cette confusion a pour effet de faire passer au second plan la lutte contre le racisme anti-immigré. Mais c'est parce que les islamistes poursuivent un objectif *communautaire*, différent de l'intégration, fondée sur le

respect des droits de *l'individu* : pour l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) comme pour Tariq Ramadan, tout Français issu de l'immigration maghrébine est supposé rester sous l'emprise d'une

culture religieuse immuable qu'ils prétendent représenter et régenter. Comme si les origines primaient sur le libre arbitre, ainsi que l'a concédé l'État en tolérant que l'UOIF

refuse de reconnaître le droit de changer de religion parce que le Coran punit les apostats ».

L'Express, n° 2 735, 2003.

Les banlieues seraient devenues le terrain d'affrontement entre des conceptions antagonistes de l'intégration sociale, l'une, communautariste et religieuse, gagnant sur l'autre, universelle et libérale. Les magazines de droite poussent la dénonciation plus loin, assimilant banlieues et terrorisme islamique, ces poches de relégation étant présentées comme favorables à l'installation de groupuscules dissidents (documents A6.82. et A6.83.).

Document A6.82. De la désintégration à l'intégrisme

« Les banlieues seraient-elles un réservoir pour les recruteurs islamistes ? Elles semblent, en tout cas, présen-

ter un terreau favorable pour le prosélytisme islamique ».

Le Figaro Magazine, n° 18 376, 2003.

Document A6.83. De l'intégrisme au terrorisme

« Les analystes des renseignements observent un curieux phénomène : les arrestations de terroristes présumés ne sont pas réparties également sur le territoire. Il existe des foyers très sensibles, comme les banlieues de Paris, Lille, Strasbourg et Lyon, tandis que des zones comparables semblent épargnées, telles Toulouse ou Marseille. "La distinction entre Lyon et Marseille saute aux yeux, note un responsable des services français. Les discours dans les mosquées sont beaucoup plus souvent radicaux sur les rives du Rhône que dans les Bouches-du-Rhône." (...) "On constate une corrélation entre les lieux propices à l'apprentissage du terrorisme et les quartiers victimes de violences urbaines", affirme-t-on aux RG. À l'est de Lyon, Vaulx-en-Velin fut un laboratoire de cette forme de haine. Chaque année à Strasbourg, les

fêtes de fin d'année sont marquées par des dizaines de voitures brûlées. C'est dans la capitale alsacienne qu'un groupuscule - démantelé à Francfort - avait prévu un attentat contre la cathédrale. "J'ai remarqué que le climat antioccidental dans les banlieues est plus fort dans les régions plus riches. Plus fort à Lyon qu'à Marseille, par exemple", souligne Lucienne Bui-Trong, chargée des villes et banlieues à la Direction centrale des RG jusqu'à l'an dernier. La richesse inciterait certains exclus de la prospérité à maudire l'Occident. Le sociologue Michel Wieworka formule une hypothèse parallèle : "La décomposition sociale des banlieues lors de la crise industrielle a été plus catastrophique à la périphérie de Lyon ou Lille qu'à Marseille" ».

Le Point, n° 1 581, 2003

Si *Le Figaro Magazine* dresse une analyse rudimentaire, *Le Point* exprime l'hypothèse que l'existence locale d'inégalités économiques importantes favoriserait l'émergence de réseaux intégristes, ce que le sociologue Michel Wieworka, interrogé pour l'occasion, tendrait à confirmer : le lien établi ici entre frustrations sociales et comportements violents s'appuie sur un type de raisonnement dont la presse de droite est pourtant peu coutumière.

Il arrive par ailleurs que les journalistes, tels ceux du *Point* ou de *Marianne*, reprochent à certains élus d'avoir laissé le terrain des banlieues aux organisations musulmanes (documents A6.84 et A6.85.).

Document A6.84. Les banlieues : terres de compromission (1)

« Le président de SOS Racisme, Dominique Sopo, craint que les hommes politiques, trop sujets à "une vision exotique des habitants des quartiers", ne fassent appel aux imams pour rétablir la paix sociale : "Derrière les grands discours républicains, les élus pratiquent le deal. Le risque est que des religieux disent : nous calmions les jeunes, mais donnez-nous plus de pouvoir". L'ancienne

secrétaire d'Etat au développement durable Tokia Saïfi, qui fut responsable associative dans une première vie, s'offusque depuis longtemps que "les élus aient donné les clés des quartiers aux islamistes au début des années 90, contre l'abandon des incendies de voitures". Avec le succès que l'on sait ».

Le Point, n° 1 730, 2005.

Document A6.85. Les banlieues : terres de compromission (2)

« Ici, [à Mantes-la-Jolie] à un problème social, on répond par la religion. On donne le pouvoir au religieux, accuse Hayet Morillon, Algérienne, présidente de l'Union des familles laïques du Montois. La pression sur les jeunes est très importante. Certains n'obéissent qu'aux fatwas des prêcheurs. Car on ne leur donne plus le choix". Exemple : l'association qui, sous couvert d'aide aux devoirs, fait du prosélytisme auprès des monitrices du centre aéré, qui, à la piscine, ne se baignent plus avec les enfants pour ne pas avoir à se dénuder devant eux.

La mainmise des religieux sur le quartier est indéniable. Jusque dans les commerces. L'unique supermarché de la cité ne vend ni porc ni alcool. La seule librairie est, bien entendu, musulmane et met en vitrine les livres de Tariq Ramadan ou de son redoutable frère, Hani. La pharmacienne est sévèrement voilée. Et, si ailleurs les mosquées sont souvent pleines le vendredi et vides les autres jours, ici elles ne désemplissent pas de la semaine, ramadan ou pas... Alors oui, le Val-Fourré est calme en ce moment... »

Marianne, n° 448, 2005.

Selon ces articles, les élus de banlieues n'auraient pas vocation à s'entendre avec les associations musulmanes pour assurer leurs missions d'encadrement et de services aux populations ou pour maintenir le calme : une telle situation lorsqu'elle survient est interprétée comme un affaiblissement du pouvoir des institutions publiques. *Marianne* dénonce la société parallèle qu'un tel communautarisme semble autoriser, développant un ordre géographique autonome régi par des règles qui se superposent voire qui interfèrent avec celles de la République (document A6.86.).

Document A6.86. Les banlieues : terres de compromission (3)

« Chaque communauté a ses restaurants, ses cafés, ses associations, son quartier. Le communautarisme évite les frictions puisqu'il réduit les contacts. Ce "chacun chez soi" présente l'avantage d'une paix sociale à moindre coût. Et il ne demande pas beaucoup d'entretien, puisqu'au contraire il croît sur le terreau de l'abandon. De fait, partout où l'État a retiré ses billes (et ses services publics - c'est-à-dire dans presque toutes les banlieues défavorisées -, le communautarisme a été encouragé. Il

n'y a pas de structure suffisante pour s'occuper des enfants après l'école ? Subventionnons telle association qui se propose de leur faire faire de la lecture et des devoirs. Elle n'est pas laïque mais musulmane ? Peu importe, puisque tous les gamins sont arabes... Le résultat de cette démission est décrit dans le rapport des RG, qui souligne la multiplication des associations musulmanes intégristes à vocation éducative (crèches comprises !) ».

Marianne, n° 389, 2004.

L'islam est ainsi fréquemment associé à un danger potentiel pour la République, renforçant les craintes éventuelles du lectorat à l'encontre de ses membres et des quartiers où ils sont réputés être les plus nombreux.

Quelques voix discordantes se font néanmoins entendre à gauche ou au centre, relativisant la puissance du prosélytisme et de l'intégrisme dans les banlieues (documents A6.87. et A6.88.).

Document A6.87. L'islam : bouc émissaire de la République pour expliquer la crise des banlieues

« Selon Vincent Geisser [sociologue à l'IREMAM/CNRS], les médias traitent souvent de la religion musulmane par amalgames. Cette tendance "ne procède pas d'une volonté manifeste de diaboliser d'entrée l'islam et les musulmans, mais davantage de leur incapacité à se détacher du complexe obsessionnel de l'islamisme". (...)

Ce genre de procédé cautionne en fait le racisme dont les musulmans sont victimes en France : celui-ci ne serait qu'une simple réaction à un "racisme anti-français" menaçant la "francité". Les musulmans français ou immigrés sont tenus de surcroît, avec l'extrême gauche, pour responsables du nouvel antisémitisme ».

Politis, n° 799, 2004.

Document A6.88. Quand l'islam des banlieues devient soluble dans la République

« Abdelhak Eddouck, lui aussi, a voulu lever tout soupçon de prosélytisme. Dès le lancement de son Association des musulmans de Grigny, en 2002, ce père de famille marocain s'est fait connaître auprès de la mairie et des travailleurs sociaux. Il a monté une structure d'aide aux devoirs labellisée par l'Éducation nationale. Sa façon à lui de "montrer que l'islam est compatible avec la citoyenneté". Ici ou là, pourtant, de nombreuses associations musulmanes ont étendu leur

emprise sur les jeunes, durant les années 1990, en mettant l'accent sur leur dignité bafouée. "On ne doit pas laisser les interlocuteurs religieux tout prendre en charge, du sport aux relations avec le voisinage et à la prévention de la toxicomanie ! tempête la sociologue Dounia Bouzar [*Monsieur Islam n'existe pas*, Hachette Littératures]. Sinon, on valide l'idée - dangereuse - que l'islam a réponse à tout" ».

L'Express, n° 2 837, 2005.

Cet article original montre comment l'islam peut être intégré à la vie associative locale, enrichir les relations sociales sans pour autant menacer les fondations de la République. Par ailleurs, *Le Monde 2* ouvre ses colonnes à l'anthropologue Malek Chebel lequel en profite pour distinguer les violences urbaines survenues dans les banlieues et l'intégrisme salafiste qui se développe parallèlement mais sans lien avec les émeutiers : pour l'anthropologue, les émeutes dans les banlieues n'ont rien à voir avec l'islam mais s'apparentent à un mouvement anarchiste de contestation de l'ordre social (document A6.89.).

Document A6.89. Les banlieues : émeutiers contre salafistes

« Aujourd'hui, la plupart des salafistes [présentés au préalable comme réactionnaires] ne sont pas violents, ce sont des gens très pieux, très anti-Occidentaux, très austères, qui vivent presque dans un monde à part dans les banlieues, avec leurs librairies, leurs commerces, leurs appartements cloîtrés où l'on ne voit jamais les femmes. On les a vus tenter de calmer les émeutiers dans les banlieues. Ce ne sont pas des djihadistes. Bien sûr, il peut arriver qu'une minorité de jeunes salafistes basculent dans la violence politique, en se laissant enrôler par les djihadistes qui flattent leur religion. De même, un terroriste violent ne sera pas forcément un

salafiste pieux, moralisateur, prônant le retour à l'islam. Il faut oublier l'idée d'une sorte de clergé salafiste de la violence. (...) Ces événements me semblent constituer une insurrection anarchiste, une vague de révolte de rage qui échappe à tous les mouvements religieux ou politiques. Cela fait vingt ans que la situation se dégrade dans nos banlieues : des émeutes éclatent presque chaque année. L'abandon du traitement social et les propos belliqueux du ministère de l'intérieur n'ont rien arrangé. Si les jeunes cassent tout, c'est qu'ils n'écoutent plus personne, même plus les imams fondamentalistes. Ils en ont ras le bol d'être méprisés ».

Le Monde 2, n° 91, 2005.

Ce mépris permanent de la part du reste de la société et des pouvoirs publics expliquerait pourquoi des jeunes de différents quartiers se seraient solidarisés pour exprimer publiquement leur colère. Le fait que l'islam se développe dans les banlieues n'y serait pour rien, la corrélation spatiale entre les deux phénomènes étant à rapprocher de causes plus profondes (« l'abandon du traitement social ») activées par un élément déclencheur (« les propos belliqueux »). Dans le même ordre d'idées, sans mentionner explicitement l'islam, Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue au CNRS, dénonce dans *Le Point*, le paternalisme consistant à réduire la crise des banlieues à un problème culturel ou religieux (document A6.90.).

Document A6.90. Le culturalisme ou l'abandon social des banlieues

« Un phénomène de partage ethnique qui s'est développé sur les territoires perdus de la République, en périphérie des villes, là où les communautés se regroupent

par origine. Une situation proche de celle que connaissent les pays anglo-saxons. Mais de nombreux politiques ainsi qu'une majorité d'intellectuels ont préféré cultiver le

fantasme d'une société "black-blanc-beur". Et nous avons été censurés. Dans la plupart des pays occidentaux, on a fini par accepter, par lâcheté ou par intérêt, que des communautés se forment sur des critères de couleur de peau ou de foi religieuse et vivent repliées sur elles-mêmes. Pis, on a laissé s'enfermer dans le rôle de victimes les jeunes immigrés originaires du continent africain. Toute inégalité est désormais expliquée en termes de discrimination ethnique, comme si ces jeunes de banlieue n'étaient pas des individus responsables. Ce paternalisme a généré un sentiment d'humiliation, et la violence est revenue en boomerang, comme une façon

d'exister en se rendant visibles par des actions spectaculaires ou qu'ils croient héroïques.

Pourquoi ces populations rencontrent-elles autant de problèmes ?

À cause de la fracture sociale : elles connaissent des conditions de vie vraiment difficiles. Mais aussi de la fracture culturelle. Le passage à une société urbaine, à la démocratie et à la laïcité n'est pas immédiatement accessible à ces familles issues de sociétés rurales, ayant une vision du monde où la fatalité l'emporte sur la maîtrise rationnelle des choses.

Le Point, n° 1 730, 2005.

Interrogée par *Le Nouvel Observateur*, Dounia Bouzar, chargée d'études à la Protection judiciaire de la jeunesse, et ancienne membre du CSMF, replace également le débat sur le terrain des questions socio-économiques, déplorant le glissement culturaliste survenu de façon progressive pour expliquer l'échec des populations résidant dans les banlieues (document A6.91.).

Document A6.91. De l'interprétation sociale de la crise des banlieues aux dérives culturalistes

« Depuis vingt ans, les politiques refusent de traiter les origines de l'inégalité. Après les émeutes de 1982, les jeunes promoteurs de la Marche pour l'Égalité dénonçaient les discriminations au logement et à l'emploi. Mais insidieusement, on a fait passer dans l'esprit du grand public que les causes n'étaient pas sociales mais culturelles : on a culturalisé le diagnostic social. Si les jeunes brûlaient des voitures, ce n'était pas à cause des discriminations mais parce que leurs parents étaient d'une autre culture... La Marche pour l'Égalité a

été rebaptisée "Marche des Beurs" et on a tourné la page comme si tout était rentré dans l'ordre. Eh bien non, nous en sommes toujours au même point. En plus grand, en plus violent, en plus désordonné... Et cette fois-ci, voilà que certains essaient de relier cette haine à... la religion ! "Culturaliser" ou "islamiser" les émeutes ne permet pas seulement de faire l'économie des remises en question politiques, sociales, et économiques, cela alimente aussi les idéologies de rupture.

Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.

L'appel à des intellectuels spécialisés montre comment la presse magazine peut parfois aider les lecteurs à prendre du recul par rapport à une situation difficile à appréhender en raison de la charge symbolique et des tensions latentes qu'elle contient.

Conclusion à propos d'une géoéthique de l'islam dans la ville

L'interprétation du rôle et de la place de l'islam dans les banlieues et dans la crise qu'elles traversent donne lieu à des interprétations extrêmement contrastées, depuis les descriptions alarmistes sur le danger islamiste jusqu'à la victimisation de la minorité musulmane, obligée de subir un racisme implacable. Entre ces deux points de vue caricaturaux, la presse propose également tout une gamme de jugements plus nuancés. Prenant le contre-pied des interprétations culturalistes les plus essentialisantes, plusieurs articles publiés par la presse de gauche mettent en avant le rôle des facteurs sociaux, des difficultés économiques et de la pauvreté pour expliquer l'enfermement résidentiel de

certaines catégories et le développement d'une violence chronique au sein des quartiers de grands ensembles.

A6.6. Les banlieues : terres de misère sociale

Les raisons plus strictement sociales concernent les difficultés rencontrées par les habitants pour utiliser les équipements et les dispositifs publics mis à leur disposition pour faciliter la réalisation de leur bien-être (logement, éducation, santé, transport, emploi) mais aussi l'incapacité des dispositifs d'action préférentielle (document A6.92.). La concentration de ces difficultés dans des quartiers désertés par les habitants disposant de moyens supérieurs traduit aussi l'échec d'un urbanisme à bout de souffle, conçu dans l'urgence et devenu le symbole d'une ville marquée par l'exclusion territoriale. La plupart des journaux d'actualité contribuent à mettre en scène cette perspective herméneutique, *Le Figaro Magazine* excepté.

Document A6.93. Les contraintes sociales attachées à l'habitation en banlieue

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
Alternatives économiques	235	2005	« Les Quartiers sensibles face aux stéréotypes »
<i>L'Express</i>	2 750	2004	« Quand les cités ferment boutique »
<i>L'Express</i>	2 836	2005	« Pourquoi la France brûle ? »
<i>L'Express</i>	2 836	2005	« Même à Rennes... »
<i>L'Express</i>	2 836	2005	« Magnifiques banlieues »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« Chômage : deux fois plus »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« L'Emploi : mission impossible »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Maires de banlieue - Héros, pas zorros »
<i>L'Express</i>	2 838	2005	« Tribune libre - Gérard Chevalier - Banlieues : le retour du refoulé »
<i>L'Express</i>	2 839	2005	« Banlieues : la faute aux urbanistes »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 141	2005	« Avoir 15 ans à Clichy-sous-Bois »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« L'Éducation des parents est primordiale pour l'intégration et la réussite des enfants »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« Banlieues - Ce qu'on n'ose pas dire - Paris brûlera-t-il ? »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« Banlieues - Ce qu'on n'ose pas dire - "On n'a rien à perdre, on est au fond du trou" »
<i>Le Point</i>	1 731	2005	« L'Énigme des écoles incendiées »
<i>Le Point</i>	1 731	2005	« Pourquoi Marseille n'a pas flambé »
<i>Politis</i>	783	2004	« La Fabrique sociale des émeutiers »
<i>Politis</i>	786	2004	« Repenser l'habitat dans l'espace urbain »
<i>Politis</i>	876	2005	« La violence au quotidien »
<i>Télérama</i>	2 914	2005	« Banlieues - Du Rejet à l'explosion - Les Tilleuls, poumon de la cité »
<i>Télérama</i>	2 914	2005	« Banlieues - Du Rejet à l'explosion - L'identité masculine mise à mal dans les cités - La virilité comme exutoire »

Revenant sur le déclenchement des émeutes au cours de l'automne 2005, *Le Point* résume les causes évoquées et développées de façon générale par les autres titres (document A6.94.).

Document A6.94. Le paysage de banlieue : un symbole qui masque une exclusion spatiale plus large

« L'installation progressive de cette configuration de guerre civile se situe au confluent de trois séries de facteurs. La première est liée au blocage des vecteurs de l'intégration : le logement, avec la concentration de la population immigrée dans environ 700 ghettos urbains à la périphérie des grandes agglomérations ; l'éducation, avec la sortie chaque année de 161 000 jeunes du système scolaire sans formation ; le marché du travail, avec la rémanence d'un chômage de masse qui touche 38 % des jeunes issus de l'immigration et qui atteint 70 % dans les ghettos urbains.

La deuxième découle de l'émergence d'une forme d'apartheid, contrat asocial qui repose sur le développement d'une société parallèle financée par les transferts sociaux, placée en dehors des lois de la République et du travail marchand, avec pour mode de régulation aujourd'hui les gangs et demain les organisations islamistes, qui cherchent à combler le vide laissé par le retrait de l'État et des organisations gravitant autour du Parti communiste. La troisième touche à la crise généralisée des modes d'intégration des immigrés en Europe ».

Le Point, n° 1 730, 2005.

Selon cette interprétation, les dérives communautaristes seraient la conséquence d'un double processus aboutissant à la concentration géographique des handicaps sociaux : d'une part, une proportion trop importante des populations issues de l'immigration se seraient trouvées enfermées dans l'échec résidentiel, éducatif et professionnel et, d'autre part, les pouvoirs publics n'auraient pas su leur venir en aide pour permettre une sortie équitable de l'impasse que représentent les banlieues. Les autres titres de la presse insistent également sur ces différents points, les banlieues étant toujours associées à un processus de territorialisation de l'inégalité des chances. Par exemple, *Alternatives économiques* et *L'Express* considèrent que le paysage architectural des banlieues, aussi emblématique soit-il, n'est pas la principale cause de l'échec social et qu'il convient de privilégier la lutte en faveur du développement de l'emploi (documents A6.95. et A6.96.).

Document A6.95. Le paysage de banlieue : un symbole qui masque une exclusion spatiale plus profonde

« Au-delà des milliards du plan de cohésion sociale consacrés aujourd'hui à l'amélioration du paysage urbain des banlieues, on ne résoudra donc pas les problèmes des quartiers sensibles si le manque d'emplois persiste. Un cinquième des actifs résidant en ZUS sont au chômage, deux fois plus que dans la moyenne du pays, indique l'Observatoire des zones urbaines sensibles. Plus du quart des ménages de ces quartiers sont pauvres, contre un dixième pour la moyenne du pays. Les politiques de la ville atteignent leurs limites, note en conclusion Cyprien Avenel [sociologue] ».



Alternatives économiques, n° 235, 2004.

Document A6.96. L'échec de la politique de la ville

« Des années 1980, avec le "développement social des quartiers", au plan de Jean-Louis Borloo en août 2003 (30 milliards d'euros, 200 000 logements détruits, autant

de reconstruits et autant de rénovés), l'ambition n'a cessé de croître, les moyens de fluctuer et les illusions de s'éteindre ».

L'Express, n° 2 836, 2005.

François Pélegrin, président de l'Union des syndicats français d'architectes (UNSA) interrogé par *Politis*, dresse un constat plus nuancé, analysant les relations systémiques entre cadre de vie, pauvreté économique et discrimination sociale (document A6.97.).

Document A6.97. Les banlieues ou le « cercle vicieux » du désespoir

« La dégradation physique des lieux participe d'un cercle vicieux. Dans certains endroits, le chômage atteint un taux de 30 % et la délinquance est très répandue. Allures de dépotoir, police absente, moins de respect, la société

développe du communautarisme... Ces quartiers cumulent les handicaps. Partout, le laisser-aller entraîne le laisser-aller. Même les petits copropriétaires peuvent être confrontés à des problèmes semblables ».

Politis, n° 786, 2004.

Le paysage n'est donc pas seulement un symbole. Il traduirait aussi un malaise profond poussant les habitants à délégitimer leur cadre de vie, incapables de prendre soin de leur environnement. Selon *Politis*, les transformations du système économique post-fordiste auraient abouti à l'appauvrissement des catégories déjà populaires : devenues inemployables, elles n'auraient pas eu d'autre choix que l'assignation à résidence dans des quartiers de relégation comme celui de La Petite Hollande, à Montbéliard (document A6.98.).

Document A6.98. Quand les « quartiers ouvriers » deviennent des quartiers de « précaires »

« Le début des années 1990 marque une rupture dans le cours tranquille de cette cité ouvrière, qui, bientôt, sera montrée du doigt comme le "quartier à problèmes de la région". Une "génération de précaires" apparaît, qui se construit en opposition avec la culture ouvrière de leurs parents. Le moment de la transition professionnelle – ce

"temps entre l'école et l'emploi" – est devenu interminable. Il est souvent l'occasion pour les jeunes sortis précocement du système scolaire de se frotter à une réalité effrayante du marché du travail, où le CDI se transforme en une sorte de mirage ».

Politis, n° 783, 2004.

La surconcentration territoriale des problèmes sociaux dans les banlieues serait le résultat d'une société inégalitaire, incapable de lutter contre la précarisation des plus démunis. Le blocage serait d'autant plus pernicieux qu'il se transmettrait aux nouvelles générations, le système scolaire venant entériner la disqualification d'une nouvelle classe dominée, privée d'opportunités égales d'accès à l'éducation, à l'emploi et au confort matériel, réduite à supporter le chômage de masse (documents A6.99. et A6.100.).

Document A6.99. La disqualification sociale des enfants des banlieues

« Comment expliquer, alors, les récents incidents ? "50 % de chômeurs, des inégalités persistantes, des discriminations à l'école et à l'embauche, du racisme ordinaire, un manque notoire de considération, des suspi-

cions policières en continu... », liste Mohamed, directeur de Repères depuis près de quinze ans. Échec scolaire et accès à l'emploi, les problèmes commencent là selon lui ».

Politis, n° 876, 2005.

Document A6.100. Le blocage social et territorial des enfants des banlieues

« À Clichy-sous-Bois et à Montfermeil, même les jeunes ayant un niveau bac + 2 connaissent un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale. Discrimination ? "Sans doute, mais pas seulement, estime Marie-Anne Galazka [élue municipale de Gagny]. La crise économique joue aussi beaucoup". De manière générale, le travail se fait rare. L'agglomération a beau être en zone franche (ou assimilée) depuis bientôt dix ans, la plupart des sociétés n'emploient que très peu de salariés. Quant aux quelques entreprises de bâtiment et de restauration qui proposent des emplois, elles peinent à recruter. "Ici comme ailleurs, les jeunes rechignent à postuler pour ces métiers", explique une conseillère. Reste le pôle de Roissy-en-France... "Son dynamisme fait rêver, admet Driss Bziouat. Mais encore faut-il pouvoir s'y rendre !" Contrairement aux communes de Livry-Gargan et du Raincy, traversées chacune par une ligne de RER, aucun train ni bus ne relie le plateau de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois à l'aéroport de Roissy. Même le vaste projet de tram-train annoncé pour 2010, censé améliorer la liaison entre les villes de Seine-Saint-Denis, contourne les deux communes. La seule solution est d'utiliser la voiture, mais peu de jeunes ont les moyens de s'en offrir une. Sans parler du permis de conduire. Pour le financer, certains pouvaient auparavant miser sur les aides du conseil général. "Elles ont été suspendues pour les jeunes en 2004", coupe un éducateur ».



L'Express, n° 2 837, 2005.

Plusieurs articles insistent, non pas sur la composition interne du tissu social des banlieues, mais plutôt sur la frontière qui les coupe de la ville environnante, sur les raisons matérielles à l'origine de l'enclavement géographique : au-delà des actes discriminatoires perpétrés par la société civile, il y aurait un sous-investissement public dans la desserte des banlieues en transports en commun et une mauvaise interconnexion avec le reste des agglomérations urbaines (documents A6.101., A6.102. et A6.103.).

Document A6.101. L'isolement logistique ou la discrimination publique des banlieues (1)

« Même le plus petit projet d'activité relève franchement de la mission. Exemple : pour aller voir un film au cinéma, c'est Rosny-II ou Tremblay-en-France, soit une heure de transport, avec d'abord le 601 jusqu'à la gare du Raincy, puis le RER E, et encore le RER D. Et en prime des contrôles policiers sur le parcours. Reste

Paris ? Non, pas trop, ils évitent : "Pour nous, la capitale, c'est l'insécurité. Et c'est difficile de supporter le regard des autres, les petites vieilles s'accrochent à leurs sacs à main, et les autres nous traitent de racailles. En France, on a le choix entre ce regard ou rien ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 141, 2005.

Document A6.102. L'isolement logistique ou la discrimination publique des banlieues (2)

« Les bus ne s'arrêtent plus passé 20 heures. "Depuis vingt ans, dans ces cités, on ne s'est pas préoccupé des transports en commun, explique Yves Maurel, directeur adjoint de l'Adil [Association départementale pour l'Information sur le Logement]. Des gens venaient pourtant nous voir pour accéder à la propriété. Aujourd'hui, dégradation économique oblige, c'est fini. Ils fonctionnent en circuit fermé". Colère de Zoubir Daoud,

38 ans, animateur de l'association Droits et Devoirs: "Ici, après 20 heures, tu restes dans ta réserve. Quand tu arrives dans ces quartiers, tu ne sais pas que c'est une condamnation à perpétuité. Tu ne peux plus en sortir. Pour faire quoi, d'ailleurs ?" Dans certaines barres, le chômage frôle les 40 %. "Le fossé n'a jamais été si grand entre les gens des cités et les autres", confirme Sonia Cherissi, présidente de l'association Espoir ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 039, 2003.

Document A6.103. L'isolement logistique ou la discrimination publique des banlieues (3)

« Une demi-heure en tramway du centre-ville : difficile pour les quelque 15 000 habitants de La Source [Or-

léans], en majorité d'origine marocaine, turque et saharienne, de se sentir orléanais ».

Politis, n° 876, 2005.

L'enclavement résultant du sous-investissement des pouvoirs publics serait en partie responsable de la limitation des chances d'intégration dont souffriraient les habitants : la mobilité est ici présentée comme un vecteur possible de l'égalité des droits. Il ne s'agirait donc pas seulement d'une question de mauvais indicateurs socio-économiques et selon Bernard Reichen, grand prix de l'urbanisme 2005, la configuration matérielle des lieux et l'organisation spatiale des fonctions urbaines seraient bien responsables des difficultés accrues rencontrées par les résidents des banlieues (document A6.104.).

Document A6.104. Le zoning ou l'assignation à résidence des demandeurs d'emploi

« Le Corbusier a défini sa pensée dans un texte que l'on appelle *La Charte d'Athènes*, publié en 1942. Quand on la relit, on comprend tout de suite ce qui n'a pas marché. Les grands ensembles ont été conçus en référence à une société industrielle qui est totalement remise en question depuis vingt ans. On a reproduit côte à côte, par centaines, des logements identiques. Et l'on a divisé l'espace de l'homme selon ses besoins : on travaille ici, on habite là et on fait ses courses ailleurs. Ce principe du zonage a produit des effets dramatiques lorsque la crise économique est arrivée. A partir des années 1970-1975, la population des grands ensembles s'est trouvée sépa-

rée des zones d'emplois. Peu à peu, ceux qui ont pu trouver du travail ailleurs ont démenagé. Et ces quartiers sont devenus des zones de relégation, avec un taux de chômage considérable et une forte proportion d'immigrés. Les cités se sont transformées en ghettos. (...) Il n'est pas faux de dire que, globalement, les logements ont été bien conçus. C'est la rue, la place, l'espace public qui ont été mal pensés. Il faut imaginer différemment les espaces collectifs, recréer des lieux où les gens peuvent se rencontrer. D'où l'importance des transports et de la mobilité ».

L'Express, n° 2 838, 2005.

Le fonctionnalisme des Trente Glorieuses aurait ainsi moins failli par son architecture que par le modèle urbanistique qu'il sous-tendait. *Marianne* constate pourtant que les architectes ne doivent pas servir de boucs émissaires pour dédouaner les pouvoirs publics, peu soucieux depuis les années 1970 d'intégrer les quartiers de grands ensembles dans des programmes urbanistiques à l'échelle des agglomérations urbaines et de donner leurs chances à tous les habitants (document A6.105.).

Document A6.105. Le fractionnement ou l'isolement territorial des banlieues

« Il convient de se demander si les problèmes rencontrés par les grands ensembles viennent de leur architecture, ou de l'utilisation qui en a été faite. Très critique à l'égard de Le Corbusier, Aillaud avait prévu pour la Grande-Borne [à Grigny] une connexion avec l'environnement. Or, le quartier n'aura pas de gare avant la fin des années 80. Il fut encerclé par l'autoroute du Sud ! L'évolution de la cité était dès lors programmée. Imaginée pour une population mixte d'ouvriers classe moyenne, elle s'est vite muée en un quartier de relégation. Évaluer l'avenir des

grands ensembles exige de faire la part des choses entre les responsabilités de l'architecture et celles du pouvoir économique ou politique. On peut se demander s'ils ne jouent pas, dans notre imaginaire collectif que les taudis du XIX^e siècle : celui d'une explication rassurante d'un état des choses, permettant de dédouaner certaines responsabilités. Plus facile, en effet, d'accuser les architectes de la dérive des cités que de mettre en cause la (non)politique d'emploi et d'insertion des immigrés de la deuxième génération ».

Marianne, n° 449, 2005.

L'impéritie des experts s'ajoute ainsi à l'imprévoyance des élus pour expliquer l'enfermement résidentiel subi depuis des décennies par les populations les plus démunies des agglomérations françaises. Dans un article intitulé « *Pourquoi Marseille n'a pas flambé* », *Le Point* se penche sur la configuration spatiale des quartiers pour comprendre en quoi cette ville constitue un cas atypique (document A6.106.).

Document A6.106. « Pourquoi Marseille n'a pas flambé » : la mixité territoriale comme rempart à la violence

« Marseille a été l'une des premières à être dotées d'une unité des Renseignements généraux consacrée aux banlieues. En outre, la police de proximité n'a pas complètement disparu et les policiers de l'Unité de prévention urbaine sont toujours au contact des jeunes. La police a su ainsi qu'une bande de voyous voulait piller un hypermarché des quartiers Nord et elle a pu intervenir avant qu'ils passent à l'acte. (...) De nombreux

sociologues ont avancé des explications, résumées ainsi par le maire (UMP) de Marseille Jean-Claude Gaudin : "Ici, les HLM sont dans la ville, il n'y a pas de banlieues à Marseille, où le sentiment d'appartenance à la ville est très fort, cimenté par l'OM. La mer joue un rôle de défouloir et notre ville-port a une tradition d'ouverture au monde" ».

Le Point, n° 1 731, 2005.

Outre des symboles fédérateurs (l'OM, la mer), Marseille bénéficierait d'une politique de la ville plus efficace, mêlant police de proximité et mixité sociale au cœur de la ville, empêchant les sentiments d'exclusion de se développer. Dans un numéro publié à la même époque, *Marianne* tempère cette présentation angélique, accusant la mairie de droite de mener une politique clientéliste consistant à acheter la paix sociale (document A6.107.).

Document A6.107. Marseille, le clientélisme ou l'intégration politique des pauvres

« Les quartiers à très forte implantation maghrébine ont globalement moins "bougé" que ceux qui abritent une population arrivée plus récemment d'Afrique noire. Cette explication vaut notamment pour Marseille, où elle se

combine avec un clientélisme vieux comme le port et une pègre locale encore assez influente pour que les jeunes se tiennent à carreau ».

Marianne, n° 448, 2005.

Outre les stigmates provoqués par le différentialisme ordinaire, les habitants des banlieues n'auraient matériellement pas accès à la diversité des opportunités et des aménités que recèle la ville. Selon certains observateurs comme le maire de Clichy-sous-Bois, la puissance publique ne ferait quasiment rien pour réduire la fracture qui isole les banlieues (document A6.108.).

Document A6.108. L'abandon public des banlieues ou l'organisation collective de l'inégalité des chances

« 6^e ville la plus pauvre de France, 28 300 habitants, dont 80 % en ZUS (zone urbaine sensible), 35 % de logements sociaux, 40 % de copropriété dont la moitié très dégradée, un taux de chômage qui flirte avec les 60 % chez les 18-25 ans et 33 % de la population qui est étrangère. Ici, pas de piscine, pas de patinoire, ni de cinéma. Mais on a vu un jour une délégation du Medef se promener caméscope au poing pour voir la misère. Pour les rares étudiants de la ville, le trajet jusqu'aux facultés de Seine-Saint-Denis, c'est une heure et demie dans les transports, en passant toujours par Paris. Les pouvoirs publics ne lâchent rien. Ou des clopinettes. Claude Dilain dit : "Le peu qu'on reçoit, c'est comme si on offrait deux

euros à un type qui a besoin d'un million pour s'en sortir !" Alors le maire demande franchement : "A quoi je sers ? Je suis là pour garder les ghettos calmes ou pour résorber les poches d'exclusion ? Parce que black-blanc-beurs, c'est bien dans les matchs de foot, mais pas dans les écoles, c'est ça ?!" Il en tremble de colère : "Il n'y a que des décalages entre les habitants des quartiers et le reste de la population française. Sauf la télé, qu'ils regardent autant. Le déterminisme social est de plus en plus prégnant. Aujourd'hui, on vit dans un monde où certains n'ont aucune chance de s'en sortir, vu l'endroit où ils vivent" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.

Dans l'ensemble, les habitants des banlieues seraient victimes d'un « *déterminisme social* » provoqué par l'abandon de la collectivité, les empêchant d'accéder à l'égalité des chances avec leurs concitoyens. Les difficultés pour trouver un logement hors du quartier d'origine ne tiendraient pas non plus seulement aux pratiques discriminatoires de leurs concitoyens mais bien à la structure spatiale de répartition des logements sociaux et au refus de nombreux maires de lutter contre la concentration des zones d'habitat pauvre en favorisant la dispersion géographique des logements sociaux (document A6.109.).

Document A6.109. L'organisation publique de l'isolement résidentiel

« "Je comprends que les gens des cités vivent ces problèmes comme une discrimination, malgré tous nos efforts de transparence, dit Bruno Mangin, président de l'office des HLM (8 500 logements à Nîmes, dont 6 000 dans les quartiers défavorisés). Le premier outil de l'intégration, c'est le logement. Eux, ils sont assignés à résidence. Mais le vrai problème, c'est le décalage entre l'offre et la demande". De 5 à 6 logements vacants par mois dans le centre-ville, contre un stock de 3 000 demandes d'attribution ou de mutation ! "C'est le fruit croisé d'un foncier extrêmement cher, d'une absence de

volonté politique et de l'hostilité d'une certaine partie de la population", explique Mangin. Ce conseiller général socialiste sait de quoi il parle. En 2000, adjoint à l'urbanisme de cette ville de gauche, il veut construire une quarantaine d'appartements près du centre-ville, pour plus de mixité sociale. La droite locale, aujourd'hui aux affaires, fait campagne dans le quartier concerné sur le thème : attention, les beurs arrivent, l'insécurité avec ! Le 17 juillet 2000, tous les élus, gauche et droite confondues, renoncent au projet ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 039, 2003.

Selon Malek Boutih interrogé par *L'Express*, la crise des banlieues ne serait pas liée à l'échec des immigrés, avec leurs cultures différentes, à s'intégrer dans la société française mais plutôt à l'impossibilité pour eux d'occuper des emplois capables de leur permettre d'accéder à une forme minimale d'autonomie économique et résidentielle (document A6.110.).

Document A6.110. La misère : source de désintégration territoriale

« "La crise des banlieues n'est pas une crise d'intégration, mais une crise de la misère", a déclaré Malek Boutih, secrétaire national du PS. (...) Le chômage massif

(20,7% dans les zones urbaines sensibles, le double de la moyenne nationale) et l'échec scolaire ont largement annihilé les possibilités d'insertion ».

L'Express, n° 2 838, 2005.

Un professeur de Clichy-sous-Bois interrogé par *Le Nouvel Observateur* considère que le cadre de vie des jeunes dans les banlieues serait responsable de leur échec scolaire (document A6.111.).

Document A6.111. Banlieue et prévalence de l'échec scolaire (1)

« Une moitié seulement parviennent à entrer au lycée général ou professionnel. C'est très dur pour eux, ça les déprime ou ça les énerve. Certains font tout pour être vîrés. Je finis par me demander s'il n'y a pas quelque

chose de fondamental qui ne dépend pas de l'école. C'est à l'extérieur du collège que le bât blesse. La cité est un lieu de confinement. Ils ne vont jamais à Paris, sauf pour de mauvaises raisons ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 140, 2005.

La concentration locale de difficultés matérielles et symboliques et le « *confinement* » de la cité ne pousseraient pas les jeunes à s'impliquer dans la réussite d'un projet passant par l'éducation. Ceux qui voudraient s'investir de façon volontaire seraient bloqués par une administration éducative défiante, obligeant les plus méritants à suivre des formations peu qualifiantes, mais aussi par une société peu encline à reconnaître la valeur d'individus porteurs de signes indiquant une provenance sociale et géographique dévalorisée (document A6.112.).

Document A6.112. Banlieue et prévalence de l'échec scolaire (2)

« Mohamed va à l'école, au collège Georges-Brassens. Mais il a des soucis, aussi : "J'aime bien les cours, même si ça sert à rien, parce qu'il n'y a pas de travail pour nous après". Nous, c'est les jeunes des cités, ceux qui n'ont pas "la même façon de s'habiller ou de parler que ceux qui sont dans les villes". (...) Hakim, Rachid, Momo évi-

tent de se faire mal, à regarder trop loin devant eux. Leur temps, c'est ici et tout de suite. L'école ? Que de la colère : "Ça pue sa mère ! On a tous fait électro, quand on voulait aller en seconde générale ici. Pas de place pour nous" ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 141, 2005.

Les établissements scolaires situés dans les quartiers de banlieue seraient ainsi devenus le lieu où les jeunes apprendraient la désillusion et le désespoir, où l'institution leur enverrait l'image de leur propre inadaptabilité. Ce phénomène toucherait en priorité les enfants d'immigrés, ne disposant pas d'un cadre familial propice à la maîtrise des pré-requis sur lesquels s'appuie l'école (document A6.113.).

Document A6.113. Banlieue et prévalence de l'échec scolaire (3)

« En trente ans, la porte de sortie qu'était l'école s'est brutalement refermée sur les enfants d'immigrés : "Dans ces quartiers, on ne partage plus que la misère, affirme encore Alain Bentolila. Ce n'est pas un ghetto culturel, comme à Londres, par exemple. Ces jeunes ne savent

pas d'où ils viennent ni où ils vont. Ils ne parlent pas arabe et maîtrisent mal le français. En maternelle, on attend d'un enfant qu'il connaisse environ 1 000 mots. Eux en connaissent à peine 250" ».

Le Point, n° 1 730, 2005.

Dans le même article, un professeur de collège montre comment l'institution doit lutter contre les tendances des usagers à développer des stratégies d'évitement de catégories sociales stigmatisées afin de maintenir un niveau de mixité scolaire suffisant pour que les élèves aient accès autour d'eux à des exemples significatifs de réussite (document A6.114.).

Document A6.114. Mixité scolaire et ségrégation sociale

« Un professeur FSU du collège Jean-Monnet, à Pau. "Il y a plus de quinze ans, pour favoriser la mixité sociale, le collège de l'Ousse-des-Bois, le quartier sensible de la

ville, a été fermé et les élèves ont été répartis dans trois établissements proches du centre-ville. Mais, depuis cinq ans, les dérogations se multiplient et nous avons perdu

une centaine d'élèves, plutôt favorisés. Cette année, deux familles ont retiré leurs enfants du collège parce qu'il y a "trop de Maghrébins" ! Des incidents graves ont

lieu, des profs aguerris s'en vont. Nous pouvons encore travailler, mais pour combien de temps ? »

Le Point, n° 1 730, 2005.

La carte scolaire est ici présentée par un journal de droite comme un outil indispensable au maintien d'un niveau minimal de mixité sociale, considérée comme nécessaire au bon développement d'un établissement. Au-delà des équipements de services publics, la présence de commerces et de divers services marchands de proximité est parfois également présentée comme un moyen pour maintenir de l'animation, de la vie sociale et de la diversité, pour empêcher un quartier de sombrer dans l'anomie et l'isolement (document A6.115.).

Document A6.115. Des services de proximité pour animer des territoires

« En trente ans, le commerce de proximité en banlieue a subi de plein fouet les mutations économiques et sociales : concurrence fatale de la grande distribution, délabrement des petits centres commerciaux enclavés au cœur des cités, paupérisation de populations minées par le chômage, ghettoïsation ethnique des quartiers, montée de la délinquance... Un exemple : le 93. Entre 1999 et 2002, le département de Seine-Saint-Denis - l'un des plus sinistrés de France - a perdu 20 % de ses boucheries, 30 % de ses charcuteries. Les fleuristes sont en berne et il ne reste plus que 12 poissonneries de détail

pour 1,5 million d'habitants. Face à l'hécatombe, les pouvoirs publics tentent de réagir. La loi de rénovation urbaine, votée en juillet 2003 et qui prévoit de construire ou de réhabiliter 600 000 logements en cinq ans, veut favoriser, par un dispositif d'exonérations fiscales, l'implantation d'entreprises et de commerces dans des zones franches urbaines (ZFU). L'expérience, menée sur 44 sites entre 1997 et 2001, a permis d'installer près de 10 000 sociétés assurant essentiellement des services de proximité ».

L'Express, n° 2 750, 2004.

La lutte contre la désertification en équipements collectifs, y compris grâce à des dispositifs fiscaux de discrimination positive territoriale comme les ZFU, est pourtant une tâche ardue, compliquée par le désespoir que ressentent nombre d'habitants privés d'avenir et de chances de réussite, prêts à retourner leurs frustrations contre tout ce qui peut symboliser la société dont ils se sentent rejetés (document A6.116.).

Document A6.116. Le vandalisme ou la haine de la société

« On a rien à perdre, on est au fond du trou ».

Tout ce qui représente à leurs yeux, de près ou de loin, la République et l'autorité dans la cité doit être "détruit". Policiers, pompiers, médecins, facteurs... sont pris pour cible. Même le gardien du cimetière a essuyé des injures

après avoir essayé de calmer les ardeurs incendiaires de trois jeunes. (...) Salim fait partie de ceux que l'on nomme les "grands frères" des cités. (...) il ajoute connaître parfaitement ces jeunes, qui sont individuellement des "anges", mais qui, dès qu'ils sont en bande, changent ».

Le Point, n° 1 730, 2005.

Cette interprétation sociale du vandalisme est originale pour un magazine ancré à droite et s'explique avant tout par le désarroi intellectuel dans lequel les émeutes de l'automne 2005 ont plongé nombre de journalistes, bousculant les grilles de lecture habituelles et poussant chacun à tenter de renouveler son appareil critique. Ce discours est en effet plus fréquemment développé dans la presse de gauche, comme *Politis* ou *Télérama* (documents A6.117. et A6.118).

Document A6.117. Les banlieues contre la ville : la violence physique en réponse à la violence sociale (1)

« Selon les deux sociologues [Stéphane Beaud et Michel Pialoux], la "culture de provocation" qui s'est installée progressivement dans les cités au cours de la deuxième moitié des années 1990, doit être comprise comme "le

produit de ces années d'exclusion du marché du travail des jeunes non-diplômés des quartiers". Pour eux, il s'agit d'une "contre-violence opposée à la violence sociale qui leur a été faite" ».

Politis, n° 876, 2005.

Document A6.118. Les banlieues contre la ville : la violence physique en réponse à la violence sociale (2)

Télérama interroge le sociologue Saïd Bouamama « Il faut bien comprendre que ce n'est pas une question de "voyous". Ces jeunes - ils le disent tous - ressentent depuis toujours un mépris à leur égard. Ajoutez à cela la dégradation sociale et économique, et vous avez des adolescents qui croient que, dans quinze ans, ils se retrouveront sans perspectives. (...) Il faut remonter aux années 70 et 80. On a sous-estimé les effets violents de la déstructuration industrielle, qui a laminé en profondeur des milieux sociaux entiers. Perte d'emploi, perte de repères sociaux quotidiens, délitement du maillage asso-

ciatif, affaiblissement des partis politiques dans les quartiers... Puis, dans les années 90, le discours dominant s'est ethnicisé et s'est teinté de religieux : les enfants d'immigrés sont devenus des "Arabes" et des "musulmans". On a souvent présenté l'islam comme un danger (même les jeunes qui sont peu croyants n'ont pas apprécié), et on a mis l'accent, non plus sur les causes sociales, mais sur les facteurs culturels et ethniques : "ils" ne s'intègrent pas parce qu'"ils" sont différents et qu'"ils" ne veulent pas s'intégrer ».

Télérama, n° 2 914, 2005.

Malgré tout, la presse magazine ne sombre pas uniformément dans le catastrophisme et beaucoup d'articles montrent qu'il existe des facteurs de réussite et des raisons d'espérer (document A6.119.). Outre l'action de la police de proximité, plusieurs articles évoquent le rôle positif des systèmes d'action prioritaire. *L'Expansion* salue l'engagement d'entrepreneurs qui ont « choisi d'implanter leur entreprise en Seine-Saint-Denis et de recruter dans ce département symbole de la détresse » car cela leur paraît « fondamental pour changer la vie des cités »⁶⁰⁸. Plusieurs articles défendent un modèle méritocratique d'intégration par les élites. Si le thème de la « beurgéoisie » apparaît à plusieurs reprises, l'École est souvent présentée comme le principal facteur d'intégration sociale. Dans une perspective libertarienne, les banlieues apparaissent même, dans certains cas, comme des secteurs suffisamment profitables en termes d'investissement et de recrutement pour attirer les « chasseurs de têtes »⁶⁰⁹.

Document A6.119. Les banlieues : lieux d'une réussite sous-estimée ?

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>L'Expansion</i>	703	2005	« Être patron dans le 93 »
<i>L'Express</i>	2 708	2003	« L'Intégration par les élites »
<i>L'Express</i>	2 837	2005	« Blacks, blancs, beurs, à la même enseigne »
<i>Le Figaro Magazine</i>	19 053	2005	« Le Portrait de la semaine - Azouz Begag - Le Baléze des banlieues »
<i>Le Monde 2</i>	37	2004	« Portrait du Top model "Caillera" Nassima - Le beau gosse des cités »
<i>Le Monde 2</i>	57	2005	« Razika Zitouni - Classe beurgéoise »
<i>Le Monde 2</i>	92	2005	« Entretien Mohamed Dia, enfant de la banlieue et créateur de mode "Il faut ouvrir les cités au monde" »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 006	2003	« Sortir des cités »

⁶⁰⁸ *L'Expansion*, n° 703, 2005.

⁶⁰⁹ *Le Point*, n° 1 657, 2004, *Le Nouvel Observateur*, n° 2 121, 2005.

<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 099	2005	« Sciences-Po vu de Bondy »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 141	2005	« Quand l'école intègre »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 142	2005	« Sciences-Po fait des émules dans les écoles d'ingénieurs - Vive les lycéens des ZEP »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 145	2005	« Donner plus à ceux qui ont moins - Rattrapage pour les ZEP »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 145	2005	« À Gennevilliers - ZEP, comme zone d'efforts partagés »
<i>Le Point</i>	1 701	2005	« Black-Beurs - La Montée des minorités »
<i>Le Point</i>	1 730	2005	« Banlieues - Ce qu'on n'ose pas dire - L'appel des 300 pour sauver les banlieues »
<i>Le Point</i>	1 731	2005	« Pourquoi Marseille n'a pas flambé »
<i>Le Point</i>	1 736	2005	« Voyage en "beurgeoisie" »
<i>Le Point</i>	1 736	2005	« Jamel un petit rebeu bien d'ici »
<i>Marianne</i>	404	2005	« Collèges Anatole-France et Edgar-Quinet à Marseille : "Ici, on est tous d'ailleurs..." »
<i>Marianne</i>	406	2005	« Lille - Quand tout le monde s'y met, ça marche ! »
<i>Marianne</i>	445	2005	« Ne les appelez plus "Beurs" Ils sont français et ils ont réussi ! »
<i>Télérama</i>	2 864	2004	« Documentaire sur un établissement exemplaire à Marseille - Liberté, égalité, Vallon-des-Pins »

Conclusion à propos de la misère des banlieues

Malgré une volonté ponctuelle de montrer les opportunités et la réussite de certains habitants des banlieues, la presse magazine reste globalement très pessimiste concernant les raisons à l'origine des difficultés rencontrées par les banlieues. Aux facteurs culturels, une partie de la presse de gauche oppose une explication plus politique : d'après ces journalistes, les problèmes urbains se concentrent dans certains quartiers spécifiques car les villes françaises, de façon générale, seraient vectrices d'inégalités sociales injustes, privant une partie de la population de tout accès à l'autonomie et à l'égalité des chances, obligée de se réfugier dans des zones de relégation. La transmission familiale de cette incapacité à s'intégrer dans la ville inégalitaire aboutirait à l'exclusion entière de générations grandies avec le sentiment d'être piégées et indésirables aux yeux du reste de la société.

A6.7. Ce qu'il faudrait faire pour les banlieues

Les journaux de la presse magazine ne se contentent pas de tenter d'interpréter les raisons complexes à l'origine de l'explosion de violence dans les banlieues. Beaucoup cherchent à identifier des solutions, à proposer des perspectives d'action, en mobilisant les avis et les diagnostics d'acteurs de la société civile, d'intellectuels, d'éditorialistes ou d'hommes politiques.

C'est ainsi que *L'Express*, dans son numéro 2 837, accorde une longue interview de neuf pages à Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur au moment des événements, accusé par beaucoup d'avoir tenu des propos insultants, responsables d'une montée des tensions sociales dans les banlieues. Certains des raisonnements développés au cours de cet entretien sont reproduits ici (document A6.120.).

Document A6.120. L'opinion du ministre de l'Intérieur sur la crise des banlieues
« Nicolas Sarkozy contre-attaque »

« C'est vrai, les banlieues, ça fait bien longtemps qu'on sait ce qui s'y passe et ça fait trente ans qu'on a décidé, consciemment ou inconsciemment, de les laisser dépérir dans leur coin en contournant le problème. On a essayé d'acheter le calme en re-

tirant les services publics, en créant les conditions d'une politique sociale centrée sur l'assistanat. Tant d'habitants de nos quartiers se sont ainsi sentis abandonnés par la République ! »

Le ministre reproche aux pouvoirs publics de ne pas avoir aidé efficacement les habitants des banlieues en les enfermant dans l'assistanat, sans leur permettre de devenir autonomes.

« Les religions étaient capables de redonner du sens à la vie et la question spirituelle était plus importante que la question temporelle, notamment dans des quartiers qui sont devenus des déserts

culturels et culturels. Je n'ai jamais parlé du lien social. Je ne veux pas de l'ordre des mafias et je ne veux pas plus de l'ordre des barbus. Je veux l'ordre de la République ».

Le ministre préconise un retour à l'ordre républicain par une répression accrue et une lutte plus volontaire contre les réseaux mafieux et intégristes, présentés comme dissidents.

« Je voudrais, surtout, qu'on en finisse avec quarante années d'erreurs, droite et gauche confondues. J'en vois quatre importantes. Première erreur : on a cherché à aider des territoires plutôt qu'à aider des individus. Aider des territoires, ça veut dire aider tout le monde, celui qui veut s'en sortir, mais aussi celui qui ne fait rien pour cela. Ça permettait à la société de se dérober et d'ignorer qui il fallait aider, c'est-à-dire les personnes issues de l'immigration maghrébine et d'Afrique noire. On n'a pas eu le courage de dire cela et on s'est protégé avec l'aide au territoire. Deuxième erreur : on a fait du social là

où il fallait offrir du travail. On a aidé les colonies de vacances, on a créé des terrains de football, on a distribué des subventions là où il fallait donner une formation. Troisième erreur : on a refusé de regarder le problème des banlieues en face. On a nié l'existence de bombes à retardement à dix minutes du centre de la capitale de la France et de la plupart de ses villes. Quatrième erreur : on a laissé à penser qu'on pouvait confondre générosité et impunité. L'impunité, ce n'est pas de la générosité, c'est de la complicité ».

Il propose enfin de sortir de la territorialisation des politiques pour cibler les citoyens courageux, méritant vraiment des aides au détriment des individus parasitant le système. Il convient ensuite de mettre les habitants des banlieues au travail et les sortir de la culture des loisirs et de l'oisiveté.

L'Express, n° 2 837, 2005.

Cet idéal de responsabilisation des individus est repris par Malamine Koné, fondateur et PDG de la firme *Airness*, interrogé par *Le Point* (document A6.121.).

Document A6.121. La responsabilisation individuelle comme modèle géoéthique pour les banlieues

« Les parents doivent nous aider à prendre conscience que ce n'est qu'avec du travail qu'on réussit, et non en cassant des voitures. Ils doivent comprendre qu'on ne peut pas laisser des enfants mineurs traîner dans les

rues à 22 heures. J'ai entendu parler à une époque d'un projet de loi sur la suppression des allocations familiales aux parents qui ne font pas leur travail de parents. Peut-être était-ce une bonne idée... »

Le Point, n° 1 730, 2005.

La crise des banlieues pourrait, selon cette interprétation, être surmontée par la responsabilisation individuelle, en valorisant les réussites personnelles et en pénalisant les comportements inconséquents.

Cette conception criminalisant les déviances tend à sous-estimer les facteurs collectifs à l'origine de phénomènes de masse : l'échec des banlieues se réduirait alors à une somme de défaillances individuelles regroupées géographiquement. Évoquant les analyses sociologiques d'Azouz Begag, *L'Express* dénonce cette vision « libérale » selon laquelle la réussite individuelle serait la seule issue, le territoire de la banlieue se résumant à n'être qu'une somme de contraintes et de handicaps qu'il faudrait fuir par une forme d'exil volontaire (document A6.122.).

Document A6.122. Sortir des banlieues : l'exil pour seul horizon ?

« Ceux qui quittent la cité, qui décident que leur vie vaut mieux que de rouiller aux pieds des barres HLM, Azouz Begag les appelle les "déroutés". "C'est très difficile, pour eux. Ces quartiers représentent leur décor intérieur. Il est déglissé, puant, mais tellement rassurant. L'emprise du groupe sur l'individu est très forte dans ces lieux à l'identité barricadée. Le seul moyen de s'en sortir, c'est de faire une brèche et de se tirer pour s'en tirer. Affirmer son autonomie. Traverser le périph, c'est faire le deuil du groupe et prendre le risque d'en prendre plein la

gueule de l'autre côté. Voilà pourquoi la plupart préfèrent rester au chaud". Risque, individu, esprit d'entreprise, travail, mérite, argent, le vocabulaire est résolument libéral. Comme une médaille à deux faces, les "quartiers" de France ont engendré deux types d'enfants : les caïds cyniques de l'économie parallèle, qui font sans états d'âme leur beurre sur le dos des petits frères, et les self-made-boys and girls, prêts à se battre pour réussir. L'individu comme seule référence, la bagarre pour tous »

L'Express, n° 2 836, 2005.

Au contraire, Jacques Attali, dans son éditorial hebdomadaire de *L'Express*, publié dans le même numéro, dénonce le manque d'investissement collectif en faveur des plus défavorisés, responsable selon lui de la dégradation générale des quartiers et de la faillite du modèle méritocratique français (document A6.123.).

Document A6.123. La justice territoriale à l'épreuve de la péréquation

« Rien de ce qui arrive dans les banlieues n'est une surprise ; les émeutes d'aujourd'hui sont le prix à payer pour vingt ans d'inaction politique et d'hypocrisie culturelle. Car, malgré des dizaines de milliers de voitures incendiées et des dizaines de plans d'action, s'est installée dans notre pays une véritable ségrégation sociale et ethnique : ceux qui sont français depuis quelques générations n'ont rien fait pour accueillir les nouveaux venus et leurs enfants. Et ces "nouveaux Français", baptisés à tort "immigrés de deuxième génération", sont, dans les faits,

exclus plus complètement encore que si une loi avait été décrétée. (...) Le pays ferait une grave erreur en se cantonnant à apporter une réponse sécuritaire, pourtant indispensable. Il en ferait une autre en croyant qu'il suffit d'améliorer la qualité de vie des banlieues pour que ces Français s'y sentent bien : les jeunes de ces cités ont envie d'accéder aux beaux quartiers ; et les banlieues seront d'autant plus magnifiques que leurs habitants auront des chances d'en sortir ».

L'Express, n° 2 836, 2005.

D'après ce point de vue, si l'égalité des chances avait été réalisée, les habitants de ces quartiers auraient pu en sortir, se mélanger au reste de la population, s'intégrer dans la société et jamais le problème des banlieues n'aurait surgi. De façon plus pragmatique, *Télérama* et *Politis* insistent sur le rôle des associations dans le développement du lien social et dans la lutte contre la désintégration des banlieues, malgré la violence et les difficultés économiques (documents A6.124. et A6.125.).

Document A6.124. Le rôle des associations de quartiers : animation ou intégration ? (1)

« Au centre social du Blanc-Mesnil, la vie continue... sous une tente. Incendiée, la Maison des Tilleuls a dû fermer. Mais sa directrice ne baisse par les bras. (...) Les cours d'alphabétisation comptaient cent vingt-sept inscrits, encadrés par une quinzaine de bénévoles, retraités ou étudiants. À écouter le récit des uns et des autres, on mesure combien un tel centre peut, non pas se contenter d'offrir des stages de poterie », comme a dit Nicolas Sar-

kozy dans une de ses envolées. (...) Ce qu'il faudrait faire ? À coup sûr, cesser de tailler dans les budgets sociaux : « La commune prend en charge les salaires. Mais l'aide de l'État est dérisoire. Alors que l'une de mes priorités est de m'occuper des jeunes de 10 à 18 ans, que voulez-vous que je fasse avec 2 000 euros de subventions pour un été, quand cela concerne six cents jeunes dans mon quartier ? »

Télérama, n° 2 914, 2005.

Document A6.126. Le rôle des associations de quartiers : animation ou intégration ? (2)

« Si la cité est propre, nettoyée de ses débordements nocturnes, c'est grâce aux salariés de la régie de quartier qui s'occupe de ménage et de gardiennage. L'association, créée en 1992, s'appelle Repères pour "Régie d'entretien du patrimoine et réinsertion par l'emploi à la Source", et ce n'est pas un vain nom. Ses

employés sont en majorité des habitants de la cité qui s'impliquent également dans la vie commune à travers des activités citoyennes, comme des réunions en bas des immeubles. "Repères" défère aussi une bonne trentaine d'associations. C'est un peu le poumon du quartier ».

Politis, n° 876, 2005.

Selon cette interprétation, il convient donc de maintenir des financements publics aux associations citoyennes intervenant dans les quartiers sensibles, incapables de résoudre à elles seules les problèmes mais indispensables pour empêcher la déréliction totale des banlieues.

Le maintien d'une politique de mixité résidentielle est parfois évoqué comme un rempart contre l'exclusion et la montée de la violence, à l'image de cet article de *L'Express* consacré au cas de Rennes (document A6.127.).

Document A6.127. La mixité résidentielle et fonctionnelle : diluer les problèmes sociaux dans l'espace (1)

À Rennes, la « politique de logement constitue presque un modèle. Avec un principe simple : pas de ghettos. "Dans le centre chic, on construit des HLM. Près des grands ensembles, on favorise l'accession à la propriété et le logement intermédiaire", résume Hubert Chardonnet, adjoint (PS) délégué à l'urbanisme. Résultat : les riches côtoient les pauvres et la mixité sociale, slogan commode pour battre les estrades, se traduit ici dans les faits. Avec une mesure phare : dans chaque nouveau programme, la mairie impose au moins 25 % de logements sociaux. Comme par hasard, c'est d'ailleurs dans

les quartiers construits avant l'arrivée d'Hervé à la mairie que la plupart des incendies ont eu lieu – à Maurepas, à Villejean et au Blossne, où les taux de logements sociaux sont compris entre 40 et... 81 ! Mixité sociale, mixité des fonctions aussi. À Rennes, pour éviter les cités-dortoirs, on ne construit pas seulement, on prévoit aussi les services publics de proximité (écoles, ANPE, etc.), des commerces et même des équipements de prestige. L'université et le Théâtre national de Bretagne, pour ne citer que deux exemples, sont installés parmi les quartiers d'habitat social ».

L'Express, n° 2 836, 2005.

Selon François Garay, maire des Mureaux, interrogé par *L'Express*, la mixité aurait pour effet de favoriser la rencontre entre les habitants, de lutter contre le sentiment d'enfermement dans une condition sociale et d'accéder à la représentation d'un espoir de promotion (document A6.128.).

Document A6.128. La mixité résidentielle et fonctionnelle : diluer les problèmes sociaux dans l'espace (2)

« Mon objectif est de faire redescendre le taux de logements sociaux de 46 % à 40 % sur ma commune. Qu'on en construise à Chatou et au Vésinet ! Je trouve incroyable qu'on laisse certains maires s'en tirer avec quelques pénalités. C'est trop facile ! Il faut répartir les familles à

problèmes. Je le sais d'expérience. Mon propre père était ouvrier chez Renault. Ma mère était aveugle. Mais je croisais les gosses de riches au catéchisme, au foot, au collège. C'est pourquoi, aujourd'hui, je me bats pour réconcilier mes deux villes ».

L'Express, n° 2 838, 2005.

Il faudrait pour cela lutter de façon déterminée et véritablement dissuasive contre les élus, poussés par les électeurs, qui refusent d'appliquer la législation sur la mixité résidentielle : selon cette interprétation, la liberté de choisir son entourage ne doit pas primer sur le droit d'avoir un voisinage diversifié. Ces jugements reviennent à territorialiser l'égalité des droits.

L'analyse du discours de la presse magazine sur les politiques publiques entreprises dans les banlieues permet de mettre en évidence des hésitations concernant la forme que l'équité territoriale doit prendre dans une démocratie : la promotion des efforts individuels pour la presse de droite, l'aide aux associations de quartier et la mixité résidentielle pour les titres de gauche. Plusieurs magazines questionnent également la légitimité et l'efficacité des dispositifs territoriaux de discrimination positive ou de la politique du logement social.

A6.8. Discrimination positive et équité territoriale

Nombre d'articles s'interrogent de façon plus spécifique sur la légitimité des politiques d'action préférentielle déployées depuis plusieurs décennies en direction des quartiers de banlieues, au nom de handicaps structurels dont souffriraient leurs habitants. Arc-boutés sur le modèle d'égalité républicaine et rebutés par le critère ethnique qui préside à l'*affirmative action* aux États-Unis, les magazines divergent cependant sur l'appréciation des dispositifs mis en place en France : il existe aujourd'hui en effet quantité de mécanismes institutionnels fonctionnant sur ce principe d'équité rawlsienne, prenant la forme d'allocations ou d'exonérations fiscales par exemple. Les discussions portent alors autant sur la légitimité du principe d'action préférentielle que sur les modalités de son application ou sur les moyens de les rendre plus efficaces. Beaucoup insistent sur la nécessité d'intégrer la diversité des conditions dans la réalisation de l'égalité des droits. Les zones d'éducation prioritaire (ZEP) et les questions éducatives retiennent particulièrement l'attention des médias (document A6.129.). Qu'on l'appelle « *discrimination positive* », « *action préférentielle* » ou « *positive* », cette politique comporte une forte dimension géographique, que ce soit au niveau de l'établissement du diagnostic, lorsqu'une origine étrangère visible ou la résidence dans un quartier stigmatisé conduit à des discriminations négatives, ou lors de la mise en place de mesures correctrices par des zonages bénéficiant de régimes dérogatoires (défiscalisation, subventions). Elle revient à reconnaître qu'un traitement inégalitaire est, parfois, plus équitable qu'un égalitarisme strict, ce qui remet en cause la neutralité de la République à l'égard des particularismes. La progressivité de

l'impôt et le ciblage de la redistribution des allocations sociales constituent d'autres exemples de politiques prenant en compte la diversité des situations dans la définition de l'équité.

Document A6.129. Faut-il une politique de discrimination positive ?

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Alternatives économiques</i>	215	2003	« Marseille - La Zone franche ne tient pas ses promesses »
<i>Alternatives économiques</i>	221	2004	« Discriminations positives : la grande hypocrisie »
<i>Courrier International</i>	682	2003	« Société - Pour ou contre la discrimination positive ? »
<i>L'Expansion</i>	684	2004	« L'Entreprise monochrome »
<i>L'Expansion</i>	695	2005	« Entretien - Patrick Weil "L'Intégration peut marcher sans discrimination positive" »
<i>L'Expansion</i>	702	2005	« Enfance - Éducation - Mulhouse tente d'éradiquer l'échec scolaire »
<i>L'Expansion</i>	703	2005	« Éducation - Des moyens inégalement répartis »
<i>L'Expansion</i>	703	2005	« Les Fins de trimestre difficiles du collège unique »
<i>L'Express</i>	2 691	2003	« Politique de la ville – Zones franches, nouveaux territoires »
<i>L'Express</i>	2 839	2005	« Éducation - Soutien scolaire pour tous »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 001	2003	« Quand l'État mégotte... Pas de fric pour les facs »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 017	2003	« Chronique d'un collège au bord du périph' »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 079	2004	« À Évry, dans un collège "sensible" - Le Premier cours d'Anne-Sophie »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 080	2004	« Le lycée de rêve existe »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 134	2005	« Rentrée universitaire - Grenoble II - La fac la plus chère de France »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 142	2005	« Vivent les lycéens des ZEP »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 143	2005	« Sciences Po au secours des banlieues »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 144	2005	« Banlieues : les étudiants à la rescousse »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 145	2005	« Donner plus à ceux qui ont moins - Rattrapage pour les ZEP »
<i>Le Nouvel Observateur</i>	2 145	2005	« À Gennevilliers - ZEP, comme zone d'efforts partagés »
<i>Le Point</i>	1 585	2003	« Université d'Orsay - Vacances forcées »
<i>Le Point</i>	1 643	2005	« Université - Du sur-mesure pour Paris-IX-Dauphine »
<i>Le Point</i>	1 723	2005	« Éducation - Les ZEP remises en question »
<i>Le Point</i>	1 728	2005	« École - Le Piège de la carte scolaire »
<i>Le Point</i>	1 734	2005	« Zones d'éducation prioritaire : constat d'échecs »
<i>Politis</i>	798	2004	« Dossier - Faut-il une discrimination positive ? L'Inégalité des chances »
<i>Politis</i>	877	2005	« Idées - Tribune "Relever le défi de la discrimination positive" »

Politis s'emploie par exemple à expliquer pourquoi, dans une perspective d'équité, la « *discrimination positive* » ne constitue pas une rupture avec le modèle républicain mais, au contraire, une manière de le réaliser concrètement, en osant dépasser l'incantation des « *grands principes* » (documents A6.130. et A6.131.).

Document A6.130. L'égalité des droits face aux pratiques de sélection

« La République ne connaît pas de minorités. Elle ne connaît que des citoyens, égaux dans leur relation di-

recte avec l'État. Elle ne veut connaître ni les origines ethniques, ni les religions. Et il n'y a, *a priori*, pas moins

raciste, pas moins discriminatoire que cette idée-là. (...) Que faire quand on admet enfin que notre méritocratie sert trop souvent de couverture à des modes de sélection moins avouables ? Continuer de nier les évidences, au nom des grands principes, ou bien se résoudre à accep-

ter certains correctifs, fût-ce en apparente dérogation à notre philosophie sociale ? (...) Mais la couleuvre est difficile à avaler pour la société française. Car admettre une "discrimination positive", c'est admettre un échec ».

Politis, n° 798, 2004.

Document A6.131. Discrimination positive et pratique de l'égalité : quand le Centre intègre la périphérie

« Le traitement des discriminations ne peut relever uniquement de mesures de politiques générales. Des dispositions provisoires doivent être prises pour bloquer la machine à reproduire les inégalités. (...) Il s'agit d'"inventer" et de proposer des dispositions politiques répondant à l'existence d'identités qui sont ségréguées socialement, géographiquement, afin de les inscrire dans la totalité universaliste. (...) Il ne peut évidemment y avoir de traitement préférentiel que si l'égalité est l'horizon du processus. La discrimination positive est un des instruments de la construction de l'égalité ».



Des étudiants issus de ZEP à Sciences-Po, un exemple de « discrimination positive » à la française.

Politis, n° 877, 2005.

Pour *Politis*, une fois admise

l'incapacité des principes généraux à réguler la société de façon efficace, la « *discrimination positive* » se présente comme un « *défi* » qu'il faut relever afin de « *sortir de la machine à reproduire les inégalités* », étant entendu qu'il s'agit ici d'inégalités concernant les moyens de réussite. Elle est donc conçue comme « *un des instruments de construction de l'égalité* ». L'argumentation insiste sur le caractère provisoire de mesures de discrimination positive, appelées à corriger une incapacité historique de la société à permettre spontanément un égal accès aux droits universels. L'action politique consiste alors à imaginer des solutions pragmatiques adaptées à la promotion des valeurs ultimes et abstraites qui fondent le corps social.

L'objectif d'égalité républicaine qui préside à l'organisation de l'Éducation nationale bute souvent sur l'inégale capacité des élèves à réussir uniformément leur scolarité. Plusieurs magazines constatent que tous les élèves ne bénéficient pas des mêmes conditions d'éducation et décrivent les effets de telles inégalités géographiques sur le fonctionnement des établissements. Les constats sont rarement positifs et nombre d'articles soulignent les imperfections de ce dispositif imaginé pour corriger l'inégalité des chances de réussite scolaire dont souffriraient les enfants de certains quartiers. Certains reprochent aux ZEP de ne pas produire les effets escomptés en raison d'un manque de moyens (document A6.132.).

Document A6.132. ZEP versus CPGE (1)

« En matière d'éducation : les zones d'éducation prioritaires, mesure de discrimination positive dans le domaine de l'éducation, ne disposent pas des moyens qui seraient nécessaires pour modifier le cours des

choses. En revanche, les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles continuent de bénéficier d'un traitement privilégié ».

Alternatives économiques, n° 221, 2004.

Selon cette interprétation, la politique des ZEP consisterait à masquer, derrière un apparent souci d'équité, l'existence d'un système hiérarchique revenant à privilégier les établissements les plus prestigieux, dotés de CPGE, capables d'attirer les meilleurs élèves, l'article ne fournissant pas d'indication sur l'écart de traitement individuel entre un élève de ZEP et un étudiant en CPGE (sans compter que ce dernier, étant intégré dans l'enseignement supérieur, mériterait davantage d'être comparé à un étudiant inscrit à l'université plutôt qu'à un élève du second degré). Pour *Le Point* et *Le Nouvel Observateur*, les problèmes éducatifs ne tiennent pas aux moyens déployés par la puissance publique mais plutôt à son organisation, dressant un constat négatif à l'encontre de la politique des ZEP censée compenser les handicaps dont souffrent les élèves de certains quartiers (documents A6.133., A6.134. et A6.135.).

Document A6.133. Les ZEP ou l'inefficacité de la discrimination positive territoriale (1)

« Selon Alain Bentolila, ce n'est pas l'argent qui sauvera ces enfants : "En dix ans, on peut chiffrer les moyens accordés aux ZEP à 1 milliard d'euros, et l'écart entre les

élèves de ces zones et les autres ne s'est pas réduit d'un dixième de point, assène-t-il. Il faudra quinze à vingt ans pour sortir de cette impasse" ».

Le Point, n° 1 731, 2005.

Document A6.134. Les ZEP ou l'inefficacité de la discrimination positive territoriale (2)

« Le classement d'un établissement en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ne sert pratiquement à rien. Telle est, en substance, la conclusion à laquelle sont arrivés trois chercheurs dans une note publiée par l'Insee. Constat amer sur une politique initiée par Alain Savary en 1981, qui, pour la première fois, osait une discrimination positive à la française, sur une base territoriale et non ethnique comme aux Etats-Unis. Le débat sur son efficacité ne date pas d'aujourd'hui, mais les attaques se font chaque fois plus précises. Jusqu'à présent, le principe

n'a pas été remis en question. Au contraire, on a classé en ZEP un nombre croissant d'établissements, au risque de disperser l'effort. Aujourd'hui un élève sur cinq bénéficie de ces moyens supplémentaires, mais, en moyenne, les classes en ZEP comptent deux élèves de moins qu'une classe "non prioritaire" et, selon l'Insee, les primes ne suffisent pas à stabiliser les enseignants, et les quelques heures en plus ne changent rien aux résultats des élèves ».

Le Point, n° 1 723, 2005.

Document A6.135. Discrimination positive et pratique de l'égalité

« Trop nombreuses, pas assez efficaces... Après vingt-cinq ans d'existence, les zones d'éducation prioritaire affichent un bilan très mitigé. (...) Discrimination positive avant l'heure, il s'agissait alors de "donner plus à ceux qui ont moins", en écornant pour la première fois le sacro-saint principe de l'égalité du service public. Les établissements ont donc droit à plus de professeurs, qui touchent une prime annuelle (1 100 euros aujourd'hui), plus d'heures de cours, plus de subventions... Des avantages financiers bien réels qui font vite envie, même si ce label synonyme de quartier défavorisé fait parfois fuir les familles les plus aisées. (...) Aux tests d'entrée en

sixième, les élèves de ZEP continuent d'afficher en moyenne des scores inférieurs de dix points en français et en maths par rapport aux autres élèves. La mixité sociale dans les établissements est nulle. Les classes y sont à peine moins remplies qu'ailleurs : 21 élèves par classe dans les collèges de ZEP, contre 23 ailleurs. Et les conditions de travail des professeurs restent souvent sportives, pour ne pas dire insupportables : "Chaque année, près de la moitié des lauréats des CAPES de toute la France sont expédiés dans deux académies (Créteil et Versailles) sur les postes les plus ingrats désertés par les anciens et ils n'ont qu'une idée : en

partir au plus vite”, dénonce Bernard Toulemonde, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale ». *Le Nouvel Observateur*, n° 2 145, 2005.

Pour le sociologue Éric Maurin, interrogé par *Marianne*, la discrimination positive échoue en France car, loin de favoriser les individus, elle les enferme dans les territoires à l'origine de leur échec, en n'accordant que des moyens dérisoires pour transformer ces derniers (document A6.136.).

Document A6.136. Les limites de la territorialisation de l'action préférentielle

« Les dispositifs d'aides territoriales sont ainsi condamnés à n'évoluer que par inflations successives. On aboutit à la situation actuelle où l'effort des ZEP est saupoudré à 20 % des élèves, ce qui aboutit à un surcroît de ressources par élève infinitésimal. Aider un territoire contribue aussi à sa stigmatisation. On a ainsi constaté que

classer une zone en ZEP contribuait à faire fuir les classes moyennes et à la détérioration de l'environnement social. Il est possible de faire beaucoup mieux, en conditionnant l'aide non pas au territoire, mais à la composition sociale effective des écoles ou à la situation locale effective des familles ».

Marianne, n° 448, 2005.

À la discrimination territoriale subie par les ménages les plus défavorisés, l'École devrait répondre par des aides sociales afin que ces espaces de relégation finissent par se diluer dans l'espace urbain. Au lieu de cela, la politique des ZEP ne ferait que renforcer la ségrégation, le principal problème n'étant pas le manque de moyens mais le manque de mixité sociale à l'intérieur des établissements. Selon ce point de vue, c'est finalement toute l'architecture territoriale de l'Éducation nationale qui serait à revoir.

Le Nouvel Observateur dénonce de son côté le système régissant l'allocation géographique des enseignants, les moins expérimentés étant orientés là où ceux ayant déjà fait leurs classes ne veulent pas aller, c'est-à-dire là où les conditions d'enseignement sont les plus difficiles comme le suggère l'arrivée d'une jeune titulaire dans un collège d'Évry (document A6.137.).

Document A6.137. La carte des profs ou le sacrifice des néotitulaires

« Le Ministère de l'Éducation nationale l'a nommée, comme c'est l'usage avec ceux qui sortent de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), dans un collège difficile d'Évry (Essone). Fiché au bas de façades de briques hérissées de paraboles, c'est un de ces établissements multi-étiquetés "sensibles", ZEP, encastrés dans un quartier où les voitures flambent trop souvent,

une cité sous tension, branchée sur l'actualité internationale, entrant en effervescence dès que deux bandes se castignent. Là se joue – plus ou moins bien – l'intégration. Conscient de l'enjeu, le conseil général a lancé une réhabilitation lourde du collège, qui va durer deux ans ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 079, 2004.

Le Point dénonce quant à lui l'inefficacité de la carte scolaire (document A6.138.).

Document A6.138. La carte scolaire ou le sacrifice des minorités ethniques

« Le constat est sans appel : la sectorisation scolaire ne favorise en rien la mixité sociale. Pis, elle aggrave la ségrégation ethnique. La sectorisation scolaire devait corriger les inégalités et favoriser la mixité sociale. Elle est devenue un véritable piège à pauvres qui entérine la ségrégation sociale et ethnique des quartiers. Tel est le constat terrible de trois sociologues, Georges Felouzis, Françoise Liot et Joëlle Perroton, dans une étude qui paraît aux Editions du Seuil. (...) Certes, la sectorisation n'est pas responsable de la paupérisation des cités de banlieue. Mais elle a justement été conçue pour permettre à des enfants de différents quartiers de se mélanger au moins à l'école. Que s'est-il donc passé ? Pour les sociologues, ce sont les classes moyennes qui refusent de jouer le jeu. Par le jeu des dérogations ou des inscriptions dans le privé, elles désertent les établissements dans le privé, elles désertent les établissements au moindre soupçon. "L'apartheid scolaire" a chiffré les conséquences de cette fuite : le taux de ségrégation ethnique des collèges les plus touchés est multiplié par 2, voire 2,5. Autrement dit, la composition sociale du secteur n'explique pas tout. L'attitude des parents a aggravé le phénomène ».

Le Point, n° 1 728, 2005.

Cette mise en accusation des ménages ne débouche pas sur la proposition de la correction de la carte scolaire, son redécoupage ou une réforme de la politique des dérogations, mais à une condamnation du dispositif dans son principe, procédé argumentatif que reprendra la droite à partir de 2007 pour justifier de sa suppression définitive.

Certaines critiques de la discrimination positive à la française reposent sur l'idée qu'il ne suffit pas d'octroyer des avantages financiers aux plus démunis pour leur permettre d'accéder aux bénéfices qu'ils méritent, notamment car, pour reprendre l'argumentation d'Amartya Sen, ils ne sont pas forcément capables de les transformer en accomplissements (*functionings*) de leur propres fins (obtenir un diplôme, trouver un emploi par exemple). La discrimination positive à la française, conforme aux préconisations de Rawls, se contentant de verser des allocations, néglige la nature des handicaps dont souffrent la plupart des discriminés en France, notamment l'évitement fondé sur les origines (culturelles, physiques, résidentielles) mais aussi sur les problèmes sociaux (pauvreté, méconnaissance du système d'orientation et de sélection des élèves, manque de confiance, désespoir).

Évoquant l'exemple du collège Denis Diderot dans le Val-d'Oise, *L'Expansion* pointe le manque de financements existant parfois pour assurer un accueil favorable des élèves, expliquant les difficultés de travail qui en résultent (document A6.139.).

L'APARTHEID SCOLAIRE À MANTES-LA-JOLIE



Où vont les enfants de cadres à Mantes-la-Jolie ?
19 % au collège Jules-Ferry, 1 % au Val-Fourré.
Les autres se réfugient dans le privé

Document A6.139. Inégalités fiscales, inégalités scolaires ?

« Coupé en deux par une rue piétonne, le collège est composé de deux bâtiments, l'un construit en 1965, l'autre en 1975, un peu à la va-vite, pour répondre à la croissance démographique du département. Bloc de béton plutôt décrépit, ce dernier n'offre qu'un confort spartiate aux élèves et aux professeurs. L'hiver, dans les salles tout juste chauffées à 14 degrés, on garde son manteau en cours. La construction d'un nouvel établissement figure dans le programme d'investissement du

conseil général depuis plus de dix ans, mais aucune décision définitive n'est prise. Seule concession : un petit coup de peinture rose pour rafraîchir les murs. Avec 868 euros dépensés par élève, le Val-d'Oise se trouve exactement dans la moyenne nationale (843 euros), mais loin derrière les Hauts-de-Seine (1 183 euros), la Seine-Saint-Denis (1 082 euros) ou le Val-de-Marne (974 euros). Du coup, les grosses opérations sont décidées au coup par coup ».

L'Expansion, n° 703, 2005.

Au-delà des bâtiments, un investissement accru en faveur des établissements situés dans les banlieues doit, selon *Le Nouvel Observateur*, permettre de produire des « *super ZEP* » (n° 2 137). D'autres articles insistent sur le rôle du tissu social, l'École ne pouvant à elle seule compenser les effets structurants des inégalités familiales. Plusieurs journaux soulignent l'action bénéfique d'associations de soutien scolaire dans les banlieues, permettant à quelques élèves de profiter d'une aide que leur famille ne peut leur apporter (documents A6.140. et A6.141.).

Document A6.140. La mobilisation citoyenne en faveur de l'éducation des jeunes de banlieue (1)

« Le gouvernement appelle [les étudiants] au secours dans les quartiers. Sous la pression des événements, la valeur de l'engagement citoyen des étudiants va peut-être enfin être reconnue. La République a aussi ses husards anonymes. Bénévoles et discrets, ils se battent sur

une table de salle à manger d'HLM ou dans une salle de collège de ZEP. Quelques heures par semaine, ils prennent en charge un écolier ou un collégien, ce qui peut changer sa vie ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 144, 2005.

Document A6.141. La mobilisation citoyenne en faveur de l'éducation des jeunes de banlieue (2)

« À l'association Parcours, on a l'habitude. Chaque premier mercredi de septembre, des familles, de Clichy-sous-Bois, de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), font le pied de grue devant le local pour réclamer "du soutien"... scolaire, s'entend. Avant même la rentrée des classes. Cette année, elles étaient encore une trentaine à se presser aux portes de cette association – adossée au

club de prévention Arrimages – la seule à proposer dans ces quartiers bétonnés, pour une somme dérisoire, des cours à domicile et des ateliers au sein des quatre collèges classés ZEP des environs. Les profs ? 60 lycéens et étudiants du coin. Une sorte d'Acadomia à 3 euros de l'heure ».

L'Express, n° 2 839, 2005.

Cette comparaison entre l'action associative et le soutien privé régulé par le marché révèle la fragilité politique du dispositif : fondées sur le volontariat et un quasi bénévolat, les associations de soutien local tentent de pallier les carences d'un système public incapable d'assurer l'égalité des chances de réussite aux élèves habitant dans les banlieues.

Plusieurs articles s'intéressent également aux programmes de conventionnement de grandes écoles (Sciences-Po, ESSEC) permettant aux lycéens d'établissements classés en ZEP d'accéder à la prestigieuse formation par un concours réservé (document A6.142.).

Document A6.142. Sciences-Po ou la méritocratie d'exception (1)

« Le succès des "conventions ZEP". De 7 lycées impliqués à l'origine de cette opération visant à faire entrer à Sciences-Po des élèves issus de ZEP, le

programme porte aujourd'hui sur 33 établissements dans sept académies dont une d'outre-mer. 17 élèves avaient été admis en 2001, ils sont passés à 45 en 2004 et 57 en

2005, soit 189 admis depuis le début. "Lorsque les élèves de seconde effectuent leur rentrée, ils ont déjà parlé de Sciences-Po en famille, chose inimaginable

dans les quartiers sensibles il y a cinq ans ", se réjouit-on à Sciences-Po ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 143, 2005.

Ce dispositif a le mérite de donner des chances réelles d'accéder à des postes à responsabilité aux élèves les plus performants issus de quartiers défavorisés (même si eux-mêmes ou leur famille ne l'est pas forcément). Selon le démographe Patrick Weil, cette technique est inadaptée car elle ne touche qu'une poignée d'élèves, sans remettre en cause le principe général d'une inégalité de fait entre les lycées du centre des grandes villes et les autres (document A6.143.).

Document A6.143. Sciences-Po ou la méritocratie d'exception (2)

« Dans le système scolaire, le sentiment de relégation, le problème de l'égalité des chances ne touchent pas seulement les enfants issus de l'immigration. Il concerne tous les enfants des milieux les plus modestes, éloignés de Paris ou des quelques lycées de province qui donnent accès aux grandes écoles. De ce fait, prévoir des voies

d'accès spéciales au seul profit d'une poignée de lycées, quand ce sont des centaines d'établissements qui se sentent abandonnés, c'est créer de la discrimination dans la discrimination. Récupérer quelques enfants d'immigrés pour mettre de la diversité dans les promotions des grandes écoles ».

L'Expansion, n° 695, 2005.

Dans ce système, les élèves moins performants vivant dans les banlieues continuent à souffrir des discriminations ordinaires et seule l'élite des déshérités bénéficie d'un système d'enseignement supérieur inégalitaire consistant, grâce aux grandes écoles, à réserver des voies particulières d'accès aux meilleures positions sociales. Comme le résume le sociologue Éric Maurin dans *Marianne*, « réserver des places aux meilleurs élèves des ZEP, c'est au fond vouloir que tout change pour que rien ne change : les plus défavorisés ne sont pas les meilleurs élèves de ZEP » (n° 448, 2005). En ce sens, ce système de discrimination positive ne répondrait pas strictement à un critère de *maximin* rawlsien. Ce problème pose la question de l'efficacité de la territorialisation des aides et des incitations. Comme le souligne Bernard Bret, « la complexité de la configuration réside dans le fait que les territoires sont occupés par des sociétés globales elles-mêmes différenciées en groupes sociaux aux intérêts divergents, d'où il s'ensuit que la compétition sociale interfère avec les enjeux territoriaux »⁶¹⁰. La discrimination positive est pourtant défendue par Nicolas Sarkozy, interrogé dans *L'Express* en 2005 (document A6.144.).

Document A6.144. Sciences-Po ou la méritocratie d'exception (3)

« Ils sont victimes d'une discrimination et je conteste cette idée que, sur la ligne de départ de la vie, on part tous du même point. Il y en a qui partent de plus loin, parce qu'ils ont un handicap, celui de la couleur, de la culture, du quartier. Il faut donc

penser qu'on arrive à l'égalité par le nivellement : celui qui travaille plus que les autres doit gagner plus que les autres. Ça veut dire que le département de la Creuse doit être plus aidé que les Hauts-de-Seine. Ça veut dire que ce qu'a fait Sciences po, ou l'Essec, avec les ZEP est remarquable. Ça veut dire que certains enfants doivent être pris par la main pour trouver un chemin. Ça veut dire que nous allons créer des écoles spécifiques pour que des jeunes des quartiers puissent passer avec de vraies chances de succès les concours de la fonction publique.

⁶¹⁰ BRET Bernard (2006) « Inégalité sociale et cohésion territoriale brésilien », *Géocarrefour*, volume 83, n° 2, Lyon, p. 184.

les aider. C'est le concept de discrimination positive à la française.

"Discrimination positive à la française", n'est-ce pas encore une formule creuse comme "modèle social français" ?

N. S. Mais non ! La discrimination positive à la française, c'est arrêter de considérer qu'on résout le problème des injustices en parlant et en ne faisant rien. C'est arrêter de
(...)

L'Express, n° 2 837, 2005.

Outre la digression concernant les inégalités de ressources entre la Creuse et les Hauts-de-Seine, déliée de la question de l'inégalité des chances, Nicolas Sarkozy considère que la discrimination positive ne doit pas aboutir à l'égalité des conditions sociales mais bien à l'égalité des chances de réussite, chaque individu devant assumer les conséquences de ses propres choix : la République doit aider ceux qui le méritent vraiment, c'est-à-dire ceux qui accomplissent des efforts réels. Dans cette conception, les inégalités de performance observées devraient traduire cette plus ou moins grande capacité des individus à s'investir dans leur propre réussite et non les écarts de handicaps sociaux. Le rôle du hasard, favorable ou défavorable, est ignoré : aucun système d'assurance sociale ne semble prévu pour corriger les aléas iniques. Le système de concours individuels réservés aux élèves de ZEP fait par ailleurs l'objet de descriptions louangeuses de la part du *Nouvel Observateur*, fondées sur l'observation des effets bénéfiques de la préparation aux concours sur l'ensemble des établissements concernés, à l'instar du Lycée Jean Renoir de Bondy (document A6.145.).

Document A6.145. Sciences-Po ou la méritocratie d'exception (4)

« Ici, quand les élèves de terminale projettent de faire un BTS après leur bac, les profs sont déjà contents. "Nos élèves n'osent pas prétendre à une grande école. Ils ont intégré le sentiment de leur indignité", explique l'un d'eux. (...) À Jean-Renoir, les professeurs ont une petite année scolaire pour les aider à franchir cette frontière psychologique qui sépare le "9-3" de Paris. (...) "Tout le lycée profite du projet, s'enthousiasme Olivier Delmas, le

professeur d'histoire-géo. Ça élargit l'horizon. Les élèves de l'atelier deviennent des moteurs dans leur classe. Ils osent plus, ils font des références à l'actualité, ils prennent de l'assurance". Et même si le nombre de reçus se compte encore sur les phalanges d'un doigt, ce qui compte, c'est que l'état d'esprit a changé. Avant, à Jean-Renoir, on disait : "Sciences-Po, ce n'est pas pour moi !" Maintenant, c'est plutôt : "Pourquoi pas moi ?"».

Le Nouvel Observateur, n° 2 142, 2005.

L'exemple de cet établissement montre que l'impression de justice ne résulte pas seulement de l'observation minutieuse des probabilités : quelques cas symboliques parviendraient parfois à redonner le sentiment qu'aucune fatalité n'entrave de façon définitive les parcours individuels de toute une catégorie sociale. Cela n'empêche pas *Alternatives économiques* de défendre l'idée qu'une politique qui se contenterait de promouvoir la réussite individuelle de

quelques cas symboliques, sans ambition plus large, ne pourrait durablement satisfaire les attentes de justice de l'opinion publique (document A6.146.).

Document A6.146. Discrimination positive et pratique de l'égalité

« Le succès médiatique de la notion de discrimination positive tient en partie au fait qu'elle occulte la question sociale. On propose de donner un avantage aux enfants d'immigrés au motif de leur origine, tout en oubliant de lutter efficacement contre le chômage dont ils sont les premières victimes. (...) Et si on compte si peu de présentateurs de télévision ou de députés d'origine étrangère, c'est aussi parce qu'ils sont fils d'ouvriers. (...) Les politiques de discriminations positives étendues à

l'américaine, ont le mérite de taper du poing sur la table quand les conditions de la course sont devenues trop inégales. Mais il ne faudrait pas que, comme outre-Atlantique, elles soient mises en place pour communiquer sur le thème de l'égalité entre les individus et se dispenser d'agir pour réparer les injustices entre groupes sociaux. Si notre pays mettait en œuvre une conception moins hypocrite de l'égalité, il aurait aussi moins besoin de quotas ».

Alternatives économiques, n° 221, 2004.

Le journaliste considère ici que les politiques de discrimination positive ne sauraient atteindre leur but sans être généralisées à un niveau collectif par des dispositifs réglementaires généraux afin de donner une chance égale à chacun de réussir son intégration sociale, sans se satisfaire d'assurer une meilleure visibilité symbolique à telle ou telle minorité.

Ces divergences de vues reflètent les désaccords concernant le mode de régulation jugé le plus apte à favoriser la réussite des élèves : alors que certains mettent en avant les dispositifs d'aides prioritaires ciblées sur les secteurs géographiques les plus fragiles, d'autres constatent l'échec de telles mesures et concluent à la nécessité d'accorder plus d'autonomie aux familles et aux établissements en les responsabilisant par des aides conditionnées aux résultats. À terme, il s'agit de justifier l'autorisation pour les usagers de choisir librement l'équipement le plus adapté à leurs préférences. Dans un cas, les inégalités territoriales observées traduisent une injustice, dans l'autre, il s'agit simplement de la manifestation collective des choix individuels librement effectués. L'opinion publique se retrouve à nouveau face à un choix géoéthique crucial.

A6.9. Discrimination positive et égalité des chances d'accès à l'emploi

Au-delà des enjeux éducatifs, se pose également la question de l'accès à l'emploi, rendu plus difficile pour les actifs originaires des banlieues en raison de difficultés de formation mais aussi des pratiques de discrimination ethnique dont ils seraient victimes au moment de la recherche d'un poste. Quelques articles s'intéressent ainsi aux zones franches urbaines (ZFU) et aux procédures de défiscalisation destinées à développer l'emploi dans les zones urbaines sensibles.

L'Express constate la réussite globale du dispositif (document A6.147.).

Document A6.147. Limites des Zones franches urbaines (1)

« Treize villes en région parisienne, 25 à travers l'Hexagone, 6 en outre-mer, présentée hier en Conseil des ministres, la nouvelle cuvée des zones franches urbaines (ZFU) veut faire la démonstration que le régime dérogatoire d'exonérations fiscales et sociales mis en oeuvre en 1996 au travers des 44 premières ZFU mérite toujours le détour pour réduire un taux de chômage avoisinant sou-

vent les 30 %. Avec, depuis cinq ans, plus de 20 000 entreprises présentes sur leur territoire et la création nette de 25 000 emplois, le bilan est plus qu'honorable. Pour Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville, on compterait "une vingtaine de réussites absolues, dix zones non achevées, le reste constituant un échec relatif"».

L'Express, n° 2 691, 2003.

Évoquant le cas de celle de Marseille, *Alternatives économiques* constate au contraire de sérieux dysfonctionnements (document A6.148.).

Document A6.148. Limites des Zones franches urbaines (2)

« Kamel Dahchar [directeur de Régie Services Nord Littoral] est assez sceptique : "C'est une zone dans la zone. Il y a voisinage mais pas intégration". (...) "La zone franche conforte la ségrégation spatio-temporelle entre les noyaux villageois, les cités HLM et les parcs

d'activité", analyse Cécile Raous, qui a longuement travaillé sur et dans la zone franche. (...) Le dernier rapport de la délégation interministérielle à la ville insistait pourtant sur l'importance d'accompagner les ZFU par une véritable stratégie de rénovation urbaine ».

Alternatives économiques, n° 216, 2003.

Malgré une main-d'œuvre provenant à 30 % des grands ensembles voisins, la défiscalisation aurait plusieurs défauts : le périmètre serait trop large et engloberait des secteurs ne méritant pas d'être intégrés (les « *noyaux villageois* ») ; le parc serait enclavé sans être intégré aux quartiers environnants ; la plupart des entreprises profiteraient d'effets d'aubaines, sans envisager de s'installer durablement. À l'instar des ZEP, *Politis* s'interroge sur la pertinence des mesures de discrimination positive à base territoriale, incapables selon les journalistes de lutter efficacement contre les discriminations à caractère ethnique (document A6.149.).

Document A6.149. Discriminations territoriales ou discriminations ethniques ?

« Reste à savoir si ces dispositifs [ZFU, ZEP,...] ne négligent pas la consistance, raciste, des traitements discriminatoires et, donc, la persistance d'un rapport social de domination. En France, au moins deux raisons s'opposent à l'action sur la base de critères ethniques. Selon Véronique de Rudder, Christian Poret et François

Vourc'h [sociologues], "c'est du fait du racisme que les groupes minoritaires sont discriminés, on peut donc douter que ce soit par le recours au registre racisant le plus "élémentaire" et le plus naturalisant que les minorités puissent être restaurées dans leur statut d'individus universels ».

Politis, n° 798, 2004.

La formule américaine reposant sur des quotas ethniques est rejetée, apparemment incompatible avec une conception universaliste de la citoyenneté. Pourtant, selon Yazid Sabeg, interrogé par *L'Expansion*, il importe de répondre à ce « *racisme ordinaire* » par une discrimination positive en faveur des populations porteuses de signes pouvant être interprétés comme marqueurs d'une origine étrangère, le nom ou la couleur de peau par exemple (document A6.150.).

Document A6.150. Pour une Discrimination positive à l'emploi : vers une méritocratie équitable ?

« Il existe en France un "racisme ordinaire", non reconnu, mais dont les effets sont évidents : les minorités visibles, notamment noire ou maghrébine, sont *de facto* exclues du paysage économique, de la vie politique de notre pays, écartées de l'ascenseur social, cantonnées au bas

des organigrammes. (...) Il ne s'agit pas de privilégier des individus pour autre chose que leurs mérites, il faut au contraire faire en sorte que chacun puisse faire valoir les siens. L'action positive veut combattre la méritocratie à deux vitesses et non ajouter une discrimination à celles

qui existent déjà. Bien sûr, les modalités doivent en être discutées. Notre Constitution permet déjà de combattre les ruptures d'égalité : la mise en place de traitements préférentiels pour certains territoires en est un exemple.

En fait, le véritable enjeu n'est pas de savoir si l'on doit oui ou non faire de l'action positive, mais bien plutôt d'étudier comment nous pouvons la mettre en place au plus vite ».

L'Expansion, n° 684, 2004.

Dans un autre article publié quelques mois plus tard, *L'Expansion* suggère d'intensifier la pénalisation de la discrimination ethnique à l'embauche en donnant de vrais pouvoirs à la Halde, considérant de fait la loi comme suffisante (document A6.151.).

Document A6.151. La pénalisation de la discrimination négative

« Il faut appliquer la loi de 2001 qui punit la discrimination indirecte et faire condamner les chefs d'entreprise qui pratiquent ces discriminations. La nouvelle Haute Autorité de lutte contre les discriminations y contribuera.

Chaque entreprise doit faire le bilan de ses modes de recrutement. Des choses simples sont possibles, comme la pratique du CV anonyme ».

L'Expansion, n° 695, 2005.

Plusieurs articles dénoncent les défauts structurels et les effets pervers de la discrimination positive à la française, ciblant les aides en fonction de la résidence des bénéficiaires (document A6.152.et A6.153.).

Document A6.152. La discrimination positive : le territoire contre l'individu ? (1)

« Aider un quartier, c'est le stigmatiser. La mise en place de zones urbaines sensibles (ZUS) ou celle de zones d'éducation prioritaires (ZEP), où les établissements scolaires reçoivent un peu plus de moyens qu'ailleurs, équivalent à montrer ces espaces du doigt. Cet étiquetage joue *a contrario*, en faisant fuir les familles les plus à

l'aise, ou en les décourageant de s'y installer. Il faut impérativement sortir de cette politique où l'aide est conditionnée par le territoire et non pas par les difficultés réelles des personnes. Mieux vaut choisir d'aider directement les individus. ».

Le Nouvel Observateur, n° 2 091, 2004.

Document A6.153. La discrimination positive : le territoire contre l'individu ? (2)

« Trente années de politique de la ville, axée sur la notion de zones socio-économiques à intégrer plutôt que sur une approche individuelle, n'ont pas aboli la distance entre les habitants des quartiers et le reste de la population. "On a laissé se territorialiser les inégalités",

estime le sociologue Smâïn Laacher. Résultat : tous ceux qui l'ont pu - la classe moyenne "gauloise", mais aussi les Français d'origine maghrébine qui ont réussi - sont partis ».

L'Express, n° 2 838, 2005.

Toute intervention par découpage d'un périmètre d'exclusivité ne pourrait, selon cette interprétation, conduire qu'à renforcer les discriminations négatives vécues par les habitants, sans que l'intensité des moyens mis en œuvre puisse rien y changer.

Conclusion à propos de l'interprétation géoéthique de la crise des banlieues

L'éclatement des émeutes dans les banlieues au cours de l'automne 2005 a été, pour la presse magazine, l'occasion d'une introspection profonde et renouvelée concernant les fragilités constitutives des villes françaises d'aujourd'hui. Au-delà de l'appréhension de

l'intensité de la crise, nombre de commentaires publiés par la presse magazine portent sur l'interprétation des mécanismes à l'origine de ce mouvement de colère généralisée : si chaque journal met en avant des facteurs différents, on constate que, dans l'ensemble, aucune explication simple ne se dégage. Entre une violence endémique, l'exacerbation du communautarisme, subi ou revendiqué, l'enfermement dans une logique de paupérisation, l'échec des dispositifs destinés à favoriser l'égalité des chances, les lecteurs ont eu accès à un large panel de réflexions géographiques invoquant à chaque fois des dispositifs correcteurs différents.

Cet exemple détaillé des banlieues françaises montre comment, loin de préconiser des politiques publiques réduites à quelques options stéréotypées, les magazines participent à la formulation d'un imaginaire géoéthique riche et varié, donnant à chacun la possibilité de se forger une opinion propre. Ces divergences d'interprétation recourent des antagonismes politiques significatifs : si tous les journaux condamnent la dérive communautariste qui affecterait la société, les opinions exprimées dans les journaux de droite ont tendance à faire la promotion de la réussite individuelle, de la reconnaissance du mérite et de la répression contre les incivilités urbaines, minimisant la faiblesse des opportunités dont souffrent les habitants des banlieues. Le centre et la gauche, au contraire, dénoncent la transformation des banlieues en enclaves de relégation, privilégiant la mise en place de mesures de discrimination positive assez proches du principe de différence de Rawls. Sur ce dernier point, les différentes politiques mises en place semblent ne pas satisfaire l'opinion, certains les jugeant inefficaces ou injustes. Aucun dispositif réglementaire ne semble pouvoir mettre fin aux frustrations dont sont victimes ces populations dans les domaines légalement régulés par le marché (l'emploi, le logement, les revenus) sans remettre en cause les libertés individuelles de l'ensemble de la société et sans dépasser le stade des mesures cosmétiques. En effet, l'octroi d'aides spécifiques et territorialisées aux quartiers défavorisés victimes de pratiques d'évitement ne suffit pas aujourd'hui à rétablir l'égalité des chances et à faire disparaître la surconcentration locale des handicaps.

L'examen détaillé des articles publiés à l'occasion de la crise des banlieues donne alors l'impression vertigineuse d'un éparpillement de l'argumentation, rendant difficile toute interprétation claire et cohérente des enjeux, les journalistes mettant en avant une multitude de raisons et de solutions susceptibles d'éclairer le débat public. Il n'est pas certain qu'une telle profusion donne accès à une meilleure compréhension politique du problème. Plutôt que de remettre en cause le système de régulation ayant conduit à la crise unanimement déplorée, la

majorité des magazines préfèrent souvent faire appel au sens civique des acteurs impliqués, entrepreneurs ou partis politiques par exemple. Ces appels au bon sens et à la responsabilisation individuelle s'opposent à des opinions plus radicales préconisant des réformes ambitieuses qui reviendraient à transformer, non pas les quartiers sensibles, mais les agglomérations urbaines dans leur ensemble en procédant à une refonte complète des règlements régissant l'accès aux biens premiers (logement, santé, éducation, dignité, mobilité) au détriment de libertés présentées comme secondaires (droit à la propriété, droit à l'entre-soi) afin de promouvoir une véritable équité territoriale où l'égalité des chances de réussite serait effective.

Cet écart entre des postures minoritaires, prêtes à soutenir des changements politiques profonds, et une majorité plutôt conservatrice, prompte à s'offusquer et à dénoncer la défaillance des institutions mais peu encline à s'engager dans des réformes adaptées aux enjeux, révèle les limites du pouvoir de l'opinion publique, et à travers elle du peuple tout entier, capable de juger, de critiquer, d'exercer son droit d'opiner ou de dénoncer, mais impuissant à s'autoréfléchir spontanément et à prendre la mesure des incohérences géoéthiques qui le fondent. Cette contradiction entre les ambitions que l'opinion affiche et les moyens politiques que le peuple se donne est particulièrement visible dans la manière dont les magazines interprètent le processus de fragmentation géographique des villes françaises, la crise du logement et la crise des banlieues n'étant que des formes particulières d'une incapacité de nos villes à produire de l'unité sociale et du consensus politique.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	11
Introduction générale	13
La crise de la démocratie... et au-delà	15
Les limites de la géopolitique.....	19
La géoéthique ou l'analyse des opinions géographiques	23
Valeurs géographiques et débat public.....	25
Opinions médiatiques, théories de la justice territoriale et pluralisme	27
Démarche et méthode.....	28
Chapitre 1. La géographie comme discours politique	35
1.1. L'émergence du discours	40
1.1.1. <i>Imaginer la réalité</i>	41
1.1.2. La construction du territoire	42
1.1.3. L'intersubjectivation de la connaissance	45
1.1.4. L'interaction communicationnelle	46
1.1.5. Énonciation et formation discursive	49
1.1.6. Transtextualité et intériorisation de la connaissance	50
1.1.7. Interdiscursivité et légitimation sociale.....	52
1.2. Les finalités du discours	54
1.2.1. La finalité communicationnelle.....	54
1.2.2. La finalité instrumentale.....	56
1.2.3. La finalité éthique.....	58
1.3. Comprendre la démocratie libérale	61
1.3.1. La mémoire collective et l'organisation des systèmes sociaux	63
1.3.2. La reconnaissance des identités et la culture des individus	65
1.3.3. Au-delà de la tradition, le pari de la liberté.....	67
1.3.4. La pluralité des rôles sociaux et la construction de la personnalité	69
1.3.5. L'institutionnalisation du territoire	73
1.3.6. La régulation institutionnelle interne : dictatures et démocraties	76
1.3.7. <i>La régulation institutionnelle externe : l'empire et la république</i>	77
1.3.8. Aux origines du débat public en démocratie	79
1.4. L'habitation en perspective : les fondements du discours géographique	86
1.4.1. Le discours géographique et les traditions académiques	86
1.4.2. La géographie et l'espace.....	90
1.4.3. L'environnement par-delà la métaphysique naturaliste	93
1.4.4. Les enjeux personnels de l'habitation : utilité instrumentale et contemplation esthétique.....	95

Chapitre 2. Médias d'opinion et débat public en démocratie.	
L'exemple de la presse magazine d'information générale en France.....	105
2. 1. Démocratie et massification de l'information.....	110
2.1.1. Les fondements de la recherche sur l'information et la communication	110
Sciences de l'information et sciences de la communication	110
L'approche empirique des médias	114
La critique des médias de masse	117
2.1.2. Les enjeux politiques de la massification de l'information	123
La communication de masse et les médias.....	123
Les fondations : la culture comme mode traditionnel de domination politique	125
La modernité politique face à la massification de l'information : l'émergence des	
médias	126
Liberté d'opinion et divertissement social	128
2.1.3. Surveillance démocratique et médias d'opinion.....	130
Représentation et surveillance démocratiques	130
L'animation du débat public	132
La construction de l'opinion publique	133
2.1.4. Le discours géographique et les médias d'opinion	135
Les ambiguïtés des rapports entre géographie, journalisme et grand public	136
Le journalisme comme activité territorialisée	142
Les médias vus comme mode spécifique de télécommunication et de territorialisation	144
Les médias comme organe du discours géographique	147
La sélection d'un média : la presse	149
2.2. Les magazines d'actualité générale et l'opinion publique en France.....	152
2.2.1. Connaître la presse magazine	152
Étudier la presse magazine.....	152
Un thème de travail incomplètement étudié.....	154
La presse magazine, une spécificité française ?	162
Un média politique intégré dans une structure de marché	166
2.2.2. La presse magazine des origines à nos jours	170
Une histoire récente liée à l'industrialisation de l'information	170
L'explosion de la presse magazine au cours des Trente Glorieuses	172
La diversification et la segmentation de la presse magazine à partir des années 1970	175
La stabilisation des ventes : un contexte économique difficile ?	177
Un secteur en pleine mutation.....	184
2.2.3. La lecture des magazines, phénomène de masse ou comportement élitiste ?	187
Quelle audience pour la presse magazine ?	187
La presse magazine, un phénomène de masse	190
Quelques caractéristiques du lectorat de la presse magazine d'actualité	192
La presse magazine d'actualité, un média privilégié par les cadres	197
La presse magazine d'actualité, un média au service des élites ?	201
2.2.4. La signification politique de la lecture de la presse magazine	218
Identités et catégories sociales en question	218
La presse magazine, un média d'identification sociale	220
La presse magazine, un média de loisirs	222
La presse magazine, un média qui favorise l'identification personnelle.....	224
2.2.5. La presse magazine d'actualité, géographie d'un média	226
Une couverture homogène pour un service de proximité.....	227
Lire la presse magazine d'actualité, un acte géographique et politique	242

Chapitre 3. Une géographie de la France à travers la presse magazine	271
3.1. La constitution d'une base documentaire	275
3.2. Les formes éditoriales privilégiées par la presse magazine	282
3.2.1. Les échelles géographiques privilégiées par la presse magazine	282
3.2.3. Les types d'articles géographiques privilégiés par la presse magazine	287
3.2.3. Les bases documentaires privilégiées par la presse magazine	289
3.3. Les territoires mis en scène par la presse magazine.....	296
3.3.1. Des régions au rayonnement médiatique inégal	296
3.3.2. Villes et campagnes dans la presse magazine	302
Le rayonnement médiatique comparé des villes et des campagnes	302
Le rayonnement médiatique des lieux centraux en France	308
Centres et périphéries urbaines dans le champ médiatique.....	316
3.3.3. Littoraux, montagnes et outre-mers : des lieux au rayonnement géographique contrasté	326
La représentation médiatique des littoraux français dans la presse magazine	332
Les territoires français d'Outre-mer dans la presse magazine	337
3.4. La thématization du débat public territorial : aspects et diversité	341
3.4.1. Les thèmes géographiques privilégiés par la presse magazine d'information générale	341
3.4.2. Les rubriques géographiques de la presse magazine	344
Chapitre 4 – Pour la géoéthique. Éléments pour une critique du jugement géographique.....	353
4.1 La géoéthique : une approche pluraliste des valeurs géographiques	358
4.1.1. La géographie, ça sert d'abord à cohabiter.....	358
4.1.2. La cohabitation problématique des grands ensembles	359
4.1.3. <i>L'établissement social de la grandeur territoriale : valeurs morales et conventions éthiques</i>	361
4.1.4. La géoéthique ou la recherche du pluralisme.....	366
4.2. Penser la justice sociale.....	372
4.2.1. La justice, un problème de philosophie politique	372
4.2.2. <i>La Théorie de la justice</i> de John Rawls	374
4.2.3. Les utilitaristes	385
4.2.4. Les marxistes	390
4.2.5. Les libertariens	392
4.2.6. Les communautariens	395
4.2.7. Les féministes	397
4.3. La géographie face au renouveau de la justice sociale	399
4.3.1. Les géographes et la justice sociale	399
4.3.2. La transposition des théories de la justice à la géographie	403
4.3.3. « <i>Faut-il ouvrir les frontières ?</i> » : un exemple de traitement géoéthique	404
4.4. Propositions pour une classification géoéthique générale.....	409
4.4.1. L'établissement de la valeur territoriale	410
4.4.2. L'attribution de la valeur territoriale	414
4.4.3. Les conceptions de la justice territoriale	418
4.4.4. Le constitutionnalisme territorial	419
4.4.5. Le libéralisme territorial	424
4.4.6. Le culturalisme territorial	428
4.4.7. Le perfectionnisme territorial	431
4.4.8. La coexistence pluraliste des ordres de grandeur	433

Chapitre 5. Géoéthique du débat public. L'Exemple de la presse magazine en France	441
5.1. Géoéthique d'un média pluraliste	444
5.1.1. Mises au point méthodologiques	444
5.1.2. Propositions pour une lecture géoéthique de la presse magazine	448
5.1.3. La presse magazine : média optimiste ou pessimiste ?	458
5.1.4. Géographie du prestige médiatique	468
5.1.5. La thématization des jugements géoéthiques	471
5.1.6. La presse magazine, un média pluraliste.....	466
5.1.7. Géographie des valeurs éthiques mobilisées par la presse magazine.....	468
5.1.8. Géoéthique des rubriques territoriales évoquées par la presse magazine	471
5.2. Géoéthique de la presse culturaliste	474
5.2.1. Observations générales	474
5.2.2. Géoéthique de la nature sauvage	480
L'exaltation du rapport romantique à la nature.....	480
Le respect et la protection de la nature sauvage	488
5.2.3. Géoéthique des lieux de mémoire	491
La commémoration des lieux de mémoire	491
La mise en valeur et la protection des lieux de mémoire	496
5.2.4. Géoéthique des genres de vies	498
Géographies pittoresques du XXI ^e siècle en France	498
La représentation territoriale des héritages économiques et politiques.....	501
5.2.5. Géoéthique de l'identité : entre tradition et modernité	504
L'identité territoriale et le culte du passé	504
L'identité territoriale face à l'impératif culturel.....	506
Géoéthique d'un tourisme respectueux des identités territoriales	508
5.3. Géoéthique de la presse libertarienne	512
5.3.1. La place du libéralisme dans la presse magazine	512
5.3.2. Géoéthique des activités économiques.....	515
L'attractivité de la France dans le marché mondial des nations	516
Géoéthique des lieux centraux	519
Les campagnes dans la concurrence économique des territoires	523
La marchandisation touristique des territoires.....	524
5.3.3. Géoéthique du marché immobilier	533
Les territoires du marché immobilier	533
Une approche prescriptive de l'actualité territoriale	538
Des marronniers géographiques révélateurs de l'individualisme de l'opinion publique	545
5.3.4. Les palmarès sur le cadre de vie, une géoéthique de l'excellence territoriale	548
Le <i>benchmarking</i> au service de l'évaluation territoriale.....	548
De la comparaison à la compétition territoriales	555
Le cadre de vie, une ressource stratégique dans la compétition territoriale.....	568
5.3.5. Les palmarès d'équipements collectifs : l'extension du domaine de la concurrence	572
Les palmarès géographiques d'équipements privés régulés par le marché	572
Les palmarès géographiques d'équipements publics gérés par l'État	573
5.3.6. Libéralisme et démocratie locale	578
5.3.7. L'action publique, un facteur de compétitivité territoriale ?	581

Chapitre 6. Géoéthique de la presse constitutionnaliste en France. La	
quête d'un territoire équitable	595
6.1. Contradictions scalaires autour d'une géoéthique de l'immigration	604
6.1.1. Le territoire national : un cadre de protection des libertés locales dans un monde incertain.....	604
6.1.2. L'immigration vécue comme une menace contre le territoire	605
Des étrangers inégalement appréciés	605
Un regard bienveillant sur les immigrés arrivant avec des capitaux.....	606
Une géoéthique assimilationniste et unitaire	608
6.1.3. La France à l'épreuve de la misère du Monde.....	611
L'opinion face à l'immigration clandestine en France.....	611
L'intérêt national à l'épreuve de l'humanisme cosmopolitique.....	615
Le cosmopolitisme et le droit des États	618
La sensibilité aux manifestations locales de la misère globale.....	621
L'indignité ou la relégation territoriale des immigrés sans papiers.....	626
La contestation de l'échec du modèle assimilationniste	628
6.1.4. L'Expatriation ou la perte de compétitivité résidentielle du territoire national auprès des élites	629
6.2. Géoéthique de l'ordre public : isolement contre intégration	633
6.2.1. Délinquance et inégalités géographiques	633
6.2.2. La sécurisation des territoires.....	634
Les villes, des territoires anxio-gènes	634
La territorialisation de la répression vue par la presse magazine	638
La remise en cause de la sécurisation de l'espace public	640
6.2.3. Sur la gestion des espaces carcéraux	643
6.3. Géoéthique de la sécurité environnementale.....	646
6.3.1. La lutte contre les risques environnementaux	650
6.3.2. Protéger le cadre de vie contre les aléas physiques	651
Réagir face aux excès de chaleur : incendies et sécheresses	653
Réagir face aux excès d'eau.....	655
6.3.3. L'organisation territoriale des risques d'origine anthropique.....	661
Les risques industriels.....	661
Géoéthique des équipements liés à l'industrie nucléaire.....	668
Géoéthique des activités agricoles	674
Les nuisances et les risques liés à la densité urbaine	680
6.3.4. L'éveil au développement durable : l'internalisation locale des enjeux globaux	685
Protéger les milieux fragiles : sanctuarisation ou intégration ?	686
L'engagement des collectivités territoriales en faveur du développement durable	691
6.3.5. Géoéthique de la circulation : pollution, mobilité et cohésion urbaine	699
Géoéthique des 4x4.....	700
Les transports alternatifs	703
Gouverner la mobilité urbaine à toutes les échelles	706
6.3.6. La question d'un partage équitable de l'environnement.....	715
Des conflits d'usage aux conflits de valeurs	715
Luttes géoéthiques pour un environnement partagé.....	718
6.4. Géoéthique de l'aménagement public des territoires	726
6.4.1. Géoéthique de l'encadrement médical et hospitalier.....	728
Trop de médecins mal répartis ?	728
La recomposition de la carte hospitalière ou le sacrifice des campagnes	730
6.4.2. La privatisation des infrastructures de circulation.....	736
6.4.3. L'État et le déménagement des territoires	738
Sauver le désert français	738

Paris contre le peuple ?	741
6.4.4. La décentralisation et les limites de la gouvernance locale	745
La décentralisation ou le nouveau règne de l'inégalité	748
La décentralisation ou la gouvernance sans pouvoir	750
6.4.5. La défiance à l'égard des pouvoirs locaux	755
6.5. Géothèque de la ville : débats autour du droit à l'urbanité.....	761
6.5.1. Logement et résidence urbaine	762
Le marché résidentiel et la ségrégation urbaine	762
Misère résidentielle et désintégration territoriale	766
Les insuffisances de la politique du logement social	770
Reprendre en main la ville dérégulée ?	778
6.5.2. La ville éclatée ou l'empire des égoïsmes	781
La presse magazine face au ghetto français	782
La politique de la ville et l'intégration territoriale du logement social	788
Conclusion générale	805
Bibliographie générale.....	829
Annexes	859
Annexe 1 – Description du corpus	
A1.1. Peuplement et organisation spatiale du territoire.....	862
A1.1.1. Les formes du peuplement.....	862
A1.1.2. Immigration et expatriation	863
A1.1.3. L'Organisation spatiale des territoires	865
A1.2. Le développement économique des territoires	868
A1.2.1. Emploi et territorialités.....	868
A1.2.2. Les territoires de l'agriculture	869
A1.2.3. Les lieux de l'industrie, entre innovation et mémoire	870
A1.2.4. Les pôles de la recherche	870
A1.2.5. Le commerce, une géographie anecdotique ?	872
A1.3. Transports et échelles de circulation	873
A1.4. Territoires et action publique	876
A1.4.1. Une géographie électorale dépendante du calendrier institutionnel	876
A1.4.2. La territorialisation des politiques publiques.....	879
A1.4.3. Décentralisation et émergence des collectivités territoriales	880
A1.4.4. Territoires et inégalités fiscales	882
A1.4.5. Une géographie des questions éducatives	886
A1.4.6. Les territoires de la justice et les lieux de l'application des peines	887
A1.4.7. Territoires et santé publique	889
A1.5. Culture et identité des territoires	891
A1.5.1. Une géographie de l'actualité culturelle	891
A1.5.2. L'identité des territoires	892
A1.5.3. Lieux publics et territorialités religieuses.....	895
A1.6. Le dépaysement et le divertissement territorial	898
A1.6.1. La découverte touristique et les territoires de la villégiature.....	898
A1.6.2. Géographie des loisirs et du divertissement	899
A1.7. La protection de l'environnement et le développement durable des territoires	901
A1.8. Logement et cadre de vie	908
Annexe 2 - Les échelles de mesure de la qualité.....	914

Annexe 3 - Quelques critères de répartition des biens publics.....	915
Annexe 4 - Notes concernant la pertinence d’une lecture constitutionnaliste de la géographie des emplois.....	920
Annexe 5 - Géoéthique des affaires corses.....	926
L’Identité corse à l’épreuve du nationalisme	928
L’empire du milieu	930
Annexe 6 – Interprétation géoéthique de la crise des banlieues	934
A6.1. Les banlieues ou l’endémisme de la violence.....	939
A6.2. De l’exclusion territoriale à la crise des banlieues	946
A6.3. De la marginalisation au repli communautaire	950
A6.4. Persistance de la discrimination ethnique.....	960
A6.5. Islam, banlieues et République.....	965
A6.6. Les banlieues : terres de misère sociale.....	975
A6.7. Ce qu’il faudrait faire pour les banlieues.....	985
A6.8. Discrimination positive et équité territoriale	989
A6.9. Discrimination positive et égalité des chances d’accès à l’emploi	998

Table des matières 1003